8
1 C
24

9
19 M
13

8 1 C 24

Digitized by Google

XVIII- 17. 3.
B.7.

HISTOIRE
DE
LOVYS XI.
ROY DE FRANCE.
ET
Des choſes memorables aduenuës en l'Europe durant vingt & deux années de ſon Regne.

Enrichie de pluſieurs obſeruations qui tiennent lieu de Commentaires.

DIVISEE EN VNZE LIVRES.

A PARIS,
Chez P. METTAYER, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy,
ET
La veufue M. GVILLEMOT, Libraire.

M. D C X.

AVEC PRIVILE[illegible] DV RO[illegible]

AV ROY.

SIRE,

Les eaux retornent d'où elles viennent, & cet ouurage remonte à ſa ſource, comme voſtre par les droicts de ſa naiſſance, & ceux de ma ſeruitude. On dira que ie ne le preſente pas à ſon temps, car les liures ſont importuns parmy les armes, mais les Hiſtoires des grands Rois ſont touſiours de ſaiſon, & ceſte-cy croit que vous ayant contenté en la paix, elle aura l'honneur de vous entretenir en la guerre. Vous y verrés

Digitized by Google

les aduantages que le Ciel, vos vertus, & voſtre fortune vous ont donné ſur le regne d'vn Prince qui a eſté des plus puiſsans, plus ſages & plus redoutés de ceſte Monarchie, auquel on donne l'honneur d'auoir mis les Rois de France hors de Page, *& d'vne telle vigilance qu'il ne s'eſt iamais endormi que comme Hercul la maſſe en main, touſiours en eſtat de faire des coups d'Eſtat. Sa gloire ne cede qu'à la voſtre, qui eſt ſi grande, ſi floriſsante & entiere que la France fait auiourd'huy la loy à tout le monde, arme & deſarme les Princes, donne & oſte la paix comme il luy plait, ſemble vn grand vaiſſeau duquel les autres ſuiuent la route, par ce qu'il eſt conduit par vn bon Pilote. Heureuſe d'auoir vn Prince ſi*

ſi Grand *que rien ne l'egale, ſi* Bon *qu'on ne le peut offencer, ſi* Vaillant *qu'on ne l'oſe attaquer, ſi* Sage *qu'on ne le ſcauroit tromper, ſi* Heureux *qu'il peut tout ce qu'il veut, ſi* Moderé *qu'il ne veut que ce qu'il doit, ſi* Iuſte *au departement des charges, qu'il ſcait mettre les plus forts à la rame, les plus ſages au timon : ſi* Preuoyant *qu'il ne s'abuſe point aux choſes qu'il faut craindre ou eſperer, & prefere ſagement les aſſeurées aux douteuſes. Admirable en ſa memoire, vif & prompt en ſes iugemens, inimitable en ſes reparties, infatigable en ſes exercices. Ie preuoy bien, SIRE, que vous deſtournerez voſtre attention de ce diſcours, les louanges des autres vous entretiennent plus doucement que les voſtres, mais pour plai-*

re à la Verité ie ſuis contraint d'importuner voſtre humeur, & dire que la France eſt tant obligee à voz glorieux labeurs, qu'encores que tout le monde fuſt à elle, il luy ſembleroit d'eſtre peu pour eſtre à vous. Tous les Mercures des Grecs eſtoient iettés ſur le viſage d'Alcibiades, tous les portraicts des grands Roys ſe formeront ſur celuy du grand Henry. Les Rois ſont les Paſteurs des peuples, Pan n'eſt paré que de la deſpouille du Linx, Hyerogliphe de vigilance & de diligence. Il n'y a rien ſi ſecret que voſtre œil ne perce, rien tant eſlongné qu'il ne penetre. Vous tirés en vn inſtant la face du monde & l'eſtat de tous ſes affaires, rien ne branle en voſtre eſtat, que vous n'aſſeuriez incontinent, l'vn de voz yeux com-

me l'vne des pointes du compas demeure tousiours ferme dans le centre du repos de la Chreſtienté, ce pendant que l'autre fait le tour de la circonference pour aduiſer ce qui la peut troubler. Elle ſ'eſtonne de ce grand & terrible appareil d'hommes, d'armes, de canons, d'or, & de fer. Vn grand Roy ne ſe peut remuer petitement, & la gloire du deſſein n'eſt pas tant conſiderée par la puiſſance de vos forces & par l'heureux ſuccés de tout ce que vous aués entrepris, comme par la grandeur de voſtre courage, qui void au deſſous de ſoy tous les autres, & auquel comme à l'aigle il n'y a air qui ſoit impenetrable. Et bien que le ſecret ſoit le ſceau de vos deſſeins, que ceſte puiſſante armée ſoit comme la fleſche entre les mains

de l'Archer qui ne ſcait où elle donnera, & luy ſeul ſcait où il viſe, ſi faut-il iuger de ce que vous ferez par ce que vous auez fait, & croire que iamais Prince n'entendit mieux que vo⁹ la ſcience d'acquerir & de cõſeruer, de cõmẽcer & d'acheuer, *Que ce que vous ne ferez, il ne faut attendre qu'vn autre le faſſe, & que vos armes ne ſe promettent plus glorieux triomphe que l'accroiſſement de la gloire de Dieu que vous auez inuoqué ſur voſtre deſſein & la felicité de voſtre Coronne, pour laquelle vous auez ſi heureuſement couru & ſi miraculeuſement ſurmonté tant de perils. La paix qui eſt la fin comme la guerre le milieu des penſées d'vn grand Prince, ſera le coronnement de vos intentions, & le*

fruict de voſtre voyage. Les trophées que vous en rapporterez adiouſteront des tiltres auguſtes à vos inſcriptions, de belles lignes à vos Eloges, de riches diſcours à vos Hiſtoires, & augmenteront l'eſtime de celle cy qui ſera telle qu'il vous plaira, car voſtre iugement eſt la marque du prix & le charactere du merite. Les choſes ne ſont conſiderées en ceſte Cour ſi voſtre parole ne les approuue & voſtre liberalité n'en confirme l'approbation. On m'a voulu donner autrefois quelque bonne opinion de ma plume, & qu'elle pourroit acquerir du credit enuers la poſterité, ie n'ay commencé d'en penſer quelque choſe ſinon depuis que ces paroles ont eſté authoriſées de vos bien-faits dautant plus chers qu'ils ſont venus

ſans importunité de voſtre royale bonté & d'vne main qui ſcait donner & non ietter, qui connoiſt ceux qui en demandant ne meritent qu'on leur donne, & ceux auſquels il faut donner encore qu'ils ne demandent. Iamais SIRE, le Ciel ne vous ſera auare des graces qu'il vous à promiſes puiſque vous eſtes ſi liberal, de celles que vous ne deués à perſonne, il vous donnera autant de gloire entre les Anges que vous aués de reputation pardeſſus les Roys, & l'Europe ne ſera qu'vne partie de voſtre Empire, s'il conſidere vos merites & agrée les ſouhaits

A Paris ce premier iour de May, mil ſix cens dix.

DE MATTHIEV.

ADVERTISSEMENT.

ENcores que tous les liures qui ſont preſentez au Roy, ne ſortent pas de ces excellẽtes plumes qui ſe ſont animées ſoubs ſon regne, pour porter l'eloquence Françoiſe au plus haut point de la gloire, nõ plus que toutes les ſtatuës qui eſtoient dediées à Apollon en Crete, Rhodes, Cypre n'eſtoiẽt pas de la main de Zeuxis, ou de Phidias, ny le vin qui s'offroit à Iupiter en ſes ſacrifices n'eſtoit pas touſiours ny de la coupe ny du cru de la vigne qu'il deſiroit : ceſte Hiſtoire toutesfois en ne faiſant que naiſtre a merité la faueur de ſon iugement, & des plus grãds de ſa Cour, qui ont pris plaiſir de voir comme en vn Aſtrolabe les

hauteurs & les raualemens de ceux qui sõt en terre ce que le Soleil est au Ciel. C'est le retranchement où elle se iette contre tant de sortes d'attaques dont elle est menacée, car les esprits ne se plaisẽt à toutes sortes d'escrits, comme les Astres ne se paisẽt de toutes sortes de vapeurs.

Les plus difficiles à seruir se cabreront contre elle, & me semble que i'entends ces mots sortir de leur bouche, ou de leurs pensées : Pourquoy l'Histoire de Louys XI. plutost que d'vn autre? nous en peut-on donner vne meilleure & plus asseurée que celle de Philippes de Cõmines? A tous ces traits elle n'a qu'vne repartie.

Si ie ne ſuis au gré de tous
Vn grand labeur ne le peut eſtre,
Mais entre tant de diuers gouts
Il ſuffit d'eſtre au gouſt du maiſtre.

Ie n'ay pas cherché en cet ouurage la gloire de l'eſprit, ie me ſuis contenté de celle de l'obeiſſance. Ie l'ay fait tel que le voila par ce que le Roy l'a voulu, ſon commandement porte ſes raiſons & arreſte la curioſité de qui en voudra d'autres.

Ce grand Prince qui s'entretenoit & s'endormoit quelquesfois ſur les actions de ce Roy comme Alexandre ſur celles d'Achille, & qui ne faiſoit pas moins d'eſtat de Philippes de Commines, que l'Empereur Charles V. en a fait, voulut que ce-

ſte Hiſtoire fut embellie & illuſtrée en la ſorte que ie la preſente, affin que comparée à la ſienne, le iugemẽt en fit la difference, & que des deux on formaſt vne viuante image de ce qui peut ſeruir à la conduite d'vn Prince. L'eſclat de la verité paroiſt de l'oppoſition de ſon contraire, & les ombrages rehauſſent les viues couleurs. Les exemples ont plus de force que les preceptes. Les couhars inſtruiſent les courageux, les menteurs ſont les veritables. Qui ſe deſtorne du vice rencontre la vertu. Iſmenias mettoit enſẽble les bons & les mauuais ioueurs de fleuſtes, afin que la diuerſité de leur ieu fuſt vne leçon pour imiter les vns & quitter

les au-

les autres, & que la comparaiſon en fit la difference. Il n'y a rien de ſi difficile que de comparer les Princes enſemble, car s'il y a quelque accord en leur fortune il ne ſe treuue pas en leur vertu, s'ils ſont arriués à meſme but ce n'a pas eſté par meſme chemin, & pour ce l'on dit qu'il faut cent ans pour faire naiſtre vn grãd Prince & vn grand Capitaine. Louys a porté & Henry porte encore le glorieux tiltre des plus auguſtes & Magnanimes Princes de leurs ſiecles, mais ils ne l'ont pas acquis par meſmes moyẽs, la differẽce a eſté grãde en leurs humeurs & en leur forme de regner.

Tous deux ont eu meſme ori-

ſte Hiſtoire fut embellie & illuſtrée en la ſorte que ie la preſente, affin que comparée à la ſienne, le iugemẽt en fit la difference, & que des deux on forma vne viuante image de ce qui peut ſeruir à la conduite d'vn Prince. L'eſclat de la verité paroiſt de l'oppoſition de ſon contraire, & les ombrages rehauſſent les viues couleurs. Les exemples ont plus de force que les preceptes. Les couhars inſtruiſent les courageux, les menteurs ſont les veritables. Qui ſe deſtorne du vice rencontre la vertu. Iſmenias mettoit enſẽble les bons & les mauuais ioueurs de fleuſtes, afin que la diuerſité de leur ieu fuſt vne leçon pour imiter les vns & quitter

les au-

les autres, & que la comparaiſon en fit la difference. Il n'y a rien de ſi difficile que de comparer les Princes enſemble, car s'il y a quelque accord en leur fortune il ne ſe treuue pas en leur vertu, s'ils ſont arriués à meſme but ce n'a pas eſté par meſme chemin, & pour ce l'on dit qu'il faut cent ans pour faire naiſtre vn grãd Prince & vn grand Capitaine. Louys a porté & Henry porte encore le glorieux tiltre des plus auguſtes & Magnanimes Princes de leurs ſiecles, mais ils ne l'ont pas acquis par meſmes moyẽs, la differẽce a eſté grãde en leurs humeurs & en leur forme de regner.

Tous deux ont eu meſme ori-

gine l'vn de la maiſon de Valois, l'autre de celle de Bourbon, deux branches de S. Louys. Il y a eu quelque conformité en leur premiere fortune ſe treuuans tous deux eſlongnés de la Cour, tous deux inſtruits en la pacience en l'eſcole de la neceſſité. Le commencement de leur regne a eu quelque choſe de ſemblable, car tous deux ont veu vne grande & puiſſante faction ſouſleuée contre eux ſous deux ſpecieux pretextes, l'vn du bien public, l'autre de la religion, tous deux ont eſté en peine de chaſſer les ennemis eſtrangers, d'appaiſer les domeſtiques, de rompre & ſeparer les eſprits, mais ce que l'vn a fait par la ruſe & la force,

l'autre l'a fait par la iuſtice des armes & la douceur de ſa clemence. Tous deux ont eu peine à moderer les eſprits qui ſe reſſentoient encores de la licence des diuiſions ciuiles, ont eſpreuué l'infidelité de leurs ſeruiteurs, ſe ſont faits craindre & redouter, mais l'vn a maintenu le reſpect de ſa Maieſté par la crainte & par la ſeuerité, & l'autre par la prudence & la bien-veuillance. Le regne de l'vn a eſté vne Mer d'orages & de tempeſtes, l'autre vn Ciel doux, clair, & ſerain. Louys de beaucoup fit peu, Henry de rien a fait merueilles. Louys ſe mit en des perils certains pour en retirer des fruits douteux. Henry ne s'eſt treuué iamais en au-

cun lieu que victorieux & bien fortuné. Louys se meſloit de tout, vouloit veoir & ſcauoir tout. Henry eſt Prince à toutes heures, à toutes affaires. Louys craignoit la greſſe de ſon peuple, Henry croit que la felicité des ſubiets eſt la gloire du Prince.

Louys XI. auoit des vertus royales, mais elles n'eſtoient pas toutes pures, ſa prudence retenoit quelque choſe de la fineſſe, ſa iuſtice de la ſeuerité, ſa vaillance de la temerité, ſa clemence de la crainte, ſa liberalité de la profuſion, ſa pieté de la diſſimulation. Henry ſe plait d'eſtre ce qu'il paroiſt & de paroiſtre ce qu'il eſt, ſage & preuoyant ſans trompe-

rie, iuſte ſans rigueur, courageux ſans peur ny ſans imprudence, Debonnaire, Clement, Magnanime ſans puſillanimité, Liberal auec iugement, Religieux ſans hypocriſie.

Louys XI. meſpriſa les ſciences & les lettres, Henry les fauoriſe, choiſit les beaux eſprits pour en reſtablir les exercices, peuple les Colleges & trauaille à faire refleurir ces celebres Athenes de France, l'Vniuerſité de Paris, la fille aiſnée des Rois, la Reine des Academies de la Chreſtienté.

Louys a eſté blaſmé du peu de ſoing qu'il eut de la nourriture & inſtitution de ſon fils: Henry conſiderant combien il importe que les ge-

nereuſes inclinations de M. le Dauphin ſoient ſecondées d'vne bonne inſtitution, en a fié le ſoing à vn Seigneur qui abonde en prudence, generoſité, experience & fidelité pour la grandeur de ceſte charge. Il tient touſiours l'ame de ce Prince haute & eſleuée aux choſes dignes de ſa naiſſance & de ſon courage. La France eſt obligée au Roy qui a ſceu ſi bien choiſir, l'election preuue la dignité de la perſonne choiſie, fait veoir l'excellence du iugement de celuy qui l'a choiſy, & monſtre que le Ciel a conſpiré auec luy pour accorder ſi heureuſement deux aages ſi differends.

Louys ne permit à ſon fils de

ſcauoir plus de deux mots de latin. Henry veut que ce cher fils en ait autãt de connoiſsance qu'vn Prince en doit auoir. Il fait inſtituer ceſte premiere ieuneſse aux bonnes lettres par la diligence d'vn grand & excellent eſprit lequel ſoigneuſement & dextrement luy monſtre ce qu'il faut ſcauoir & ce qu'il faut ignorer, luy donne pour leçon l'vniuers, pour compagnons d'eſtude les Empereurs & les Roys, pour tableau l'image de la gloire, pour Philoſophie la cõnoiſsance des humeurs & des meurs, & l'entretenant doucemẽt dans les varietés de l'Hiſtoire qui eſt le ſeul liure des Roys, forme ſon eſprit à vne ſcience qui doibt

plus parroiſtre par l'action que par le diſcours: car comme luy meſme dit.

Sans eſpouſer les arts, ny ſans les ignorer,
C'eſt eſtre aſſez ſcauant que de les honnorer.

Louys a eu plus de ſoing que ſes predeceſſeurs de fortifier ſa frontiere & ſes forteresſes. Henry fait de grands ouurages à la decoration des maiſons royales, & pour la commodité de ſes peuples, rend ſes forteresſes inexpugnables, & a tiré ſes affaires des outrages & violences de la neceſſité.

Louys a eu l'inconſtance en ſes reſolutions, & les a quelquefois empiré par le changement. Henry aux

grandes

grandes affaires ne dit rien qu'il ne faſse, & ne fait rien ſans y auoir penſé inuoquant Dieu ſur ſes penſées. Ce qui ſe forme en ſon eſprit y demeure ferme. Il y adiouſte tant de preuoyance qu'il rompt toutes ſortes d'empeſchements, tant de puiſſance que rien ne luy eſt impoſſible.

Louys aymoit mieux pays ruiné que perdu, Henry donné du Ciel pour le bien general de la terre, a ſauué, enrichy & conſerué les villes que par la iuſtice de ſes armes il pouuoit deſtruire, piller, & perdre.

Louys n'a iamais laiſſé offences impunies, Henry n'a rien perdu de ſa memoire que les iniures. Louys ſe plaiſoit d'abbattre les teſtes des

Princes & des eſpics qui paroiſſoient ſur les autres, le torrent de ſa iuſtice a ſouuent emporté l'innocent auec le coulpable. Henry a ſi bien vſé de ſa clemence enuers les plus grands ennemis, que ſi la iuſtice de Dieu luy en demandoit le nombre il le luy rendroit par conte. Louys laiſſa la France ſi foible, ſi ruinée & abbatuë qu'il ne luy reſtoit que la lãgue pour ſe plaindre. Henry a chaſſé l'indigence, l'oiſiueté, & la pauureté de France & la neceſsité de ſes affaires, & pour conclurre le paralelle, il n'y a nation qui ne reuere le nom, n'admire la fortune, n'eſleue les vertus, n'enuie les triomphes, ne chante ou pleure les victoires, n'ayme la domi-

nation ne craigne & ne redoute la puiſsance de ce grand & incomparable Prince.

Ceſte hiſtoire monſtre au vray quelle eſt la diuerſité des deux portraicts, & donne au Roy vn contentement incroyable, de voir que le regne d'vn grand Roy puiſsãt, redouté & ſage ne peut entrer en cõparaiſon auec le ſien, par la difference qu'il a mis en l'ordre de ſes finances, au nõbre de ſes forces, en la force de ſes armes, aux fortificatiõs des frontieres, en la ſtructure de ſes grands ouurages, au reſtabliſſement de la ſeurté & felicité publique, & en la police generale du Royaume.

Quant à l'autre obiectiõ que i'ay

fait choſe faite, il eſt vray que Philippes de Cõmines a rapporté ſi exactement & ſi iudicieuſement la vie de ce Prince, que ſi Statius qui a eſcrit la vie d'Achille apres Homere ne ſouſtenoit mon deſſein par ſon exemple, ie me ſentirois conuaincu d'imprudence & de preſumption.

Quamquam acta viri multùm inclita cantu
Mœonio, ſed plura vacant, nos ire per omnem
Sic amor eſt, hæroa velis, Sciroq; latentem,
Dulichia proferre tuba, nec in Hectore tracto
Siſtere, ſed totia iuuenem deducere Troia.

Le iugement ſera la poudre de depart qui rendra chaſque choſe à

ſon element,& monſtrera que comme il n'a pas tellement moiſsonné ceſte campagne qu'il n'y ayt laiſsé quelques eſpics à recueillir, auſſi ne penſe-ie pas auoir dit ſi entierement & nettemet toutes choſes apres luy, qu'il n'y en ayt encores pour exercer les autres apres moy. Le veneur eſt loué pour chaſser & pour prẽdre, mais il n'eſt pas blaſmé pour n'auoir tout pris. Il faut ceder quelque choſe au iugement, à la curioſité & à la diligence des autres. Celuy-là n'enſeigne pas biẽ qui enſeigne tout. Vn autre eſprit treuuera encores dequoy s'eſgayer en ceſte belle & ample campagne de la vie de ce Prince.

I'aduoue d'auoir tiré de Phi-

lippes de Commines les principales pieces de ce baſtiment, mais l'ordre la taille, l'architecture, les ornemens ſont de moy. Il n'a peu parler de propre ſcience des affaires de Louys XI. que depuis l'an 1472. qu'il quitta le Duc de Bourgongne pour le ſeruir, & ceſte Hiſtoire parle de l'enfance de ce Prince, de ſa retraitte en Flandres, & de tout ce qui eſt aduenu de memorable par tout le monde durant vingt trois années de ſon regne, & outre pluſieurs Manuſcrits, i'ay veu les Hiſtoires eſtrangeres des choſes de ce temps là.

Les dix liures ſont eſtendus ſur tout ce qui eſt de ſa vie, & l'onzieſme ſur les obſeruations de ce qui ſe fai-

ſoit en ce temps là, & de ce qui ſe fait maintenant, pour monſtrer que Louys a eſté autant inferieur en merite à Henry comme on l'a eſtimé ſuperieur aux autres Roys.

Si toutes choſes n'y ont eſté conſiderées exactement & curieuſement, ſi en pluſieurs endroits on y treuue des manquemens, il ſuffit de dire que l'ouurage a eſté fait à la ſuite de la Cour & imprimé en mon abſence: au partir de là les eſprits ne doiuent pas eſtre plus mal aiſés à contenter que les Dieux des anciens, qui n'auoit du laict leur donnoit de l'eau, & qui ne treuuoit du vin leur offroit du laict, du ſel pour de l'encens, des feuilles & des fleurs

pour des fruits, & des fruits pour des animaux. Qui donne ce qu'il peut & fait ce qu'il ſcait n'eſt tenu à dauantage. Ceux qui ne ſe contentent de ce qui ſemble bien, ſe mettent en peine de chercher mieux. Quoy qu'il en aduienne toutes ces defaueurs ne me peuuent ny laſſer ny rebuter. On ne laiſſe de ſemer & de cultiuer ſa terre pour les moiſſons infertiles & les mauuaiſes ſaiſons. Qui ne peut cõtenter tout le mõde, ſe doit euertuer à ſe contenter ſoymeſmes.

ELOGE
DE
LOVYS XI. ROY DE FRANCE.

LOuys de Valois ſeul ſemblable à ſoy meſme & diſſemblable à tous les autres Roys, naſquit à Bourges, fut preſenté au Bapteſme par Iean Duc d'Alençon, paſſa ſon enfance dans les ruines & miſeres de la France, & les plus ſenſibles afflictions de ſon pere, auquel ne reſtoit que quelque piece de la Couronne.

A vnze ans les grands du Royaume abuſans de l'innocence de ce premier aage pour couurir leur meſcontentement & ambition, le firent chef d'vne faction ſi iniuſte, deſnaturée & odieuſe aux François qu'elle fut incontinent abandonnée par ceux meſmes qui en eſtoient les autheurs, & ne dura que neuf mois.

A quatorze ans, il fut marié à la Princeſſe d'Eſcoſſe, à quinze general de l'armée royale en Normandie & Languedoc, à vingt vn il mit en alarme l'Allemagne, prit Mombeliart, aſſiegea Baſle, rompit ſix mille Suiſſes, courut toute l'Alſace. Les lauriers de ce triomphe furent tous

couuerts de ſang, & toſt apres de larmes par la mort de la Princeſſe d'Eſcoſſe ſa femme.

La difficulté qu'il ſentit à ſouſmettre ſes ieunes & ardentes humeurs au temperament de la raiſon, & ſes volontés à celle de ſon pere, l'eſlongna de la Cour, l'entretint quelques années en Dauphiné où il eſpouſa Charlotte de Sauoye, & fit la guerre au Duc de Sauoye ſon beau-pere, attirant à ſon ſeruice les vns par promeſſes, les autres par faueur & preſens, mais le plus grand nombre par la rigueur & la ſeuerité, accablant ſes ſubiets du Dauphiné de charges inconnuës, de ſorte que le ciment de ſes deſſeins n'eſtoit trempé que dans le ſang, la ſueur & les larmes.

Le Roy qui n'eſtoit inſenſible aux plaintes, & pleuroit par les larmes de ſes peuples, monſtre qu'il ayme mieux ſon eſtat que ſon fils, vient en Dauphiné & au premier eſclair de ſes yeux diſſipe les deſſeins de ceux qui vouloient troubler l'ordre de la nature & les loix du Royaume.

Louys aymant mieux ſe fier aux ennemis de ſa maiſon qu'à la bonté de ſon pere, ſe retire à Bruxelles vers le Duc Philippes, où il veſcut ſix années auec Charlotte de Sauoye ſa femme, & y receut la premiere benediction de ſon mariage par la naiſſance de ſon fils Ioachim de Valoys, qui mourut incontinent. Tout ce temps luy fit vne leçon

de patience contraint faire de neceſſité vertu, apprenant d'eſtre ſage en la proſperité & conſtant en l'aduerſité.

A la fin Charles luy fit place & luy laiſſa le Royaume tout vny ſoubs l'obeiſſance d'vn ſeul, les Anglois en eſtans chaſſez & ne leur reſtant de la piece entiere que Calais. Toutes les forces de ceſte puiſſante maiſon de Bourgongne l'accompagnerent iuſques à ce qu'il eut la Coronne ſur la teſte laquelle il prit à Rheims. Paris le receut comme triumphant, & toute la France ſembloit renaiſtre ſoubs l'Orient de ceſt Aſtre.

Le meſpris des Princes du ſang, le changement des offices, la ſeuerité des recherches du paſſé, l'oppreſſion du peuple, furent cauſe de la ligue qui ſe forma contre luy entre le Duc de Berry ſon frere, & les Ducs de Bourgongne, de Bretagne, de Calabre, de Bourbon & les plus grands du Royaume. Puiſſante & fameuſe faction qui abuſa les ſimples, mit en rage les meſchants & les gens de bien en deſeſpoir.

Le mauuais ſuccés de la bataille de Montlehery n'eut le pouuoir d'affoiblir la conſtance & la fidelité des peuples. Paris dont les mouuemens ont touſiours esbranlé le reſte de la France tint ferme & ce grand orage ſe vint fondre & diſſiper deuant ſes murailles. Les plus grandes villes du Roy-

aume capitales des Prouinces demeurerent en leur deuoir, & les interests particuliers estans contentés, la poursuitte du bien public fut arrestée.

Ces flesches desliées & separées, Louys a moyen de les rompre. Le Duc de Normandie est contraint de quitter Rouen, le Duc de Bretagne euite ce foudre en s'humiliant. Le Duc de Bourgongne se void bien empesché dans les mutineries de ses peuples, qui desireux des nouueautés & du changement aymoiēt plus le Comte de Charolois que le Duc de Bourgongne.

Louys pour luy rendre la pareille allume le feu dans ses estats, soufleue ceux du Liege, & neantmoins fait semblant de ne desirer que l'obseruation du traitté de Conflans. Par trop de confiance & de son esprit & de ses forces, il s'engagea imprudemment en la ville de Peronne, dont le chasteau fut en apparence sa demeure & en effect sa prison, se void contraint de s'armer contre ses amis, & de receuoir la loy de celuy auquel il l'a pensoit donner.

L'assemblée des Estats de Tours, iuge de l'iniure de ses promesses, & ne peut consentir que la Normandie l'vne des plus belles fleurs de la Coronne de France, en soit separée, declare la guerre au Duc de Bourgongne. Le Roy prend la ville de S. Quentin, puis Amiens & voyant

que le Duc de Bourgongne en la desolation de ses affaires, estoit pressé donner sa fille en mariage au Duc de Guyenne, il ne prend pas en ceste prosperité tout le vent qui s'offre à sa nauigation, se contente d'auoir estonné son ennemy, & luy accorde vne trefue, sous laquelle il vit comme du bord du riuage, ceste cruelle tempeste d'Angleterre qui emporta la maison de Lanclastre, laquelle il fauorisoit, & asseura le sceptre en celle d'Yorch, soustenuë & secourue par le Duc de Bourgongne.

La mort du Duc de Guyenne rompit la trefue & les esperances de la paix, & mit sur la greue du mespris & du desespoir, tous ceux qui auoient suiuy sa fortune, lesquels furent reduits en telles miseres, que les plus miserables en oyant le discours y treuuoyent de la consolation & de l'estonnement. Plusieurs familles en furent abbatues, & la riche & illustre maison d'Armagnac, se vit remplie d'estranges tragedies & reuolutions.

La guerre furieusement inhumaine recommença, & le Duc de Bourgongne s'arma pour venger ceste mort sur les innocens. La ville de Nesle vit des monceaux de morts par ses rues, & des ruisseaux de sang dans ses temples. Beauuais arresta le torrent de ceste furie & le destourna sur la Normandie.

Le Duç de Bourgongne quoy qu'il fut manié par autre ſens que par le ſien, conſiderant le peril où il ſe treuuoit ſe mit du coſté du plus fort, & voyant le Roy à Angers auec vne armée de cinquante mille hommes luy vint demander ſa paix. Le Roy de Sicile fut deſpouillé de ſes pays d'Anjou, contraint de ſe retirer en Prouence auec le regret de ſuruiure à ſon fils le Duc Iean de Calabre & de Lorraine, & à Nicolas Marquis du Pont ſon petit fils. Il repreſentoit l'eſtat de ſon aage & de ſa maiſon en la deuiſe qu'il portoit d'vne vieille ſouche qui n'auoit plus qu'vn verd ſyon, pour la faire viure, c'eſtoit René Duc de Lorraine fils de Yolande d'Anjou ſa fille. Le Conneſtable qui auoit voulu partir ſon cœur en deux pour nourrir & fomenter la guerre, mit le Duc de Bourgongne en fureur & le Roy en ombrage cõtre luy, & ayant perdu le chemin de la moderation & de la prudence, reuint treuuer le Roy par celuy de l'orgueil & de la deffiance ne ſe voulant preſenter à ſa Majeſté qu'armé ny parler à elle qu'à trauers vne barriere & ſur vne chauſſée toute bordée de gens de guerre.

Le Duc de Bourgongne ne pouuant viure en loyſiueté de cette trefue, cherche de l'exercice en Allemagne, paſſe à Trier, propoſe de chãger ſa Coronne de Duc en celle de Roy, s'offence contre

l'Empereur de ce refus, aſsiege Nuz & voyãt que tout le trouble qu'il auoit en ſes affaires ne venoit que du Roy, il fait que le Roy d'Angleterre paſſe la mer pour renouueller les querelles de ſes predeceſſeurs, & faire vne funeſte cendrée de toute la France. Mais Louys deſtourne cet orage & fait vn pont d'or à ce Roy pour repaſſer la mer, & le renuoye auſsi content de la paix qu'il eſtoit venu reſolu à la guerre. L'honneur en demeura au Roy qui en eut le profit, & qui par ſa preuoyance rompit les grands deſſeins qui pouſſoyent ſous la faueur de ceſte armée, & quoy qu'ils euſſent diuers pretextes comme diuerſes branches d'vn meſme tronc de ſedition & d'ambition, ils eſtoient tous dangereux, toutes les eſpeces de cét Aconite eſtant mortelles.

Le Duc de Bourgongne fut contraint d'accepter la paix du Roy auquel il auoit denoncé la guerre. Le tiſon qui entretenoit le feu de la diſcorde fut eſteint, & ceſte teſte d'où ſortoiẽt les vents qui faiſoient touſiours trembler le repos de la France, fut abbatuë en la place de Greue.

Le Duc de Bourgongne pour vanger vne iniure bien legere du Comte de Romond, entreprend vne grande guerre contre les Suiſſes qui par la malheureuſe iſſue de trois batailles luy firent perdre ſon bagage à Granſon, ſa reputation, ſes

forces & ſes eſperances, à Morat & à Nancy ſa vie & vne partie de ſes Eſtats. Le fruit de ceſte guerre fut au Roy qui auoit fauoriſé & ſouſtenu le Duc de Lorraine contre les grands deſſeins de ce conquerant. Il ſe ſaiſit des deux Bourgongnes & d'vne partie de l'Artois, & euſt contraint l'Archeduc Maximilian de quitter les pays bas & de mener la Princeſſe ſa femme en Allemagne auec le repentir de ſon mariage, ſi la bataille de Guinegaſte n'euſt troublé la face des affaires & n'euſt changé les deſſeins de la guerre en des reſolutions de paix, laquelle fut cõfirmée par le mariage de Charles Dauphin de France auec Marguerite d'Auſtriche.

La vieilleſſe qui ne vient iamais ſeule ne permet plus au Roy d'entreprendre des longues & difficiles conqueſtes, & l'oblige à penſer aux moyens de laiſſer à ſon fils ſa Coronne paiſible comme elle eſt riche, puiſſante & plus aſſeuree qu'il ne la reçeut de ſon pere, l'ayant embelly de pluſieurs beaux fleurons, Bourgongne, Anjou, Bar, Prouence, & du recouurement des villes de Picardie & de quelques autres en Artois.

Preſſé des ennuits de l'eſprit autãt que des lãgueurs du corps & reduit en vne conditiõ plus deplorable que deplorée où il ne pouuoit viure & ne vouloit mourir, il luitta quatre ans entiers contre les efforts

d'vne

d'vne incurable maladie, & repouſſé par d'eſtranges moyens, les approches de la mort pour retenir la vie qui n'eſtoit que trop longue pour ſes malheurs & maladies, comme elle n'auoit eſté que trop courte pour ſes deſſeins & ſes eſperãces. Il fut contraint de ſerẽdre à diſcretiõ le penultieſme d'Aouſt 1483. le xxii. an de ſon regne & le lx. de ſon aage. Il n'emporta de la place qu'il quittoit que le ſuperbe tiltre d'auoir mis les Roys de France hors de page, capable de ſeigneurier non vn Royaume ſeulement mais tout le monde. Il fut enterré à noſtre-Dame de Clery ayant obtenu du Pape Sixte IIII. vne excommunication contre ceux qui voudroiẽt mettre ſon corps ailleurs qu'en la ſepulture qu'il y auoit fait baſtir pour luy, & M. Charlotte de Sauoye ſa femme. Il viſitoit ſouuent ceſte derniere demeure, & s'y couchoit quelquefois affin que par la meditation de la mort il deſcendit tout viuant au ſepulchre.

Le Chariot triumphant des proſperités de ſa vie fut tiré par la prudence, la iuſtice, la liberalité, la reputation. La prudence le rendit victorieux de ſes ennemis, iuge du different des Coronnes de Caſtille & Nauarre, Protecteur de la liberté des republiques d'Italie, Arbitre de la paix entre Rome & Florence & puis entre Rome & Veniſe, adiouſta la Comté de Prouence à la Coronne, entre-

tint de chimeres & deſſeins impoſsibles, l'ambition de ſes ennemis. La iuſtice touſiours en ardeur pour ſon extreme ſeuerité luy a mis plus ſouuent l'eſpée que la balance en main. Il en fit ſentir la rigueur à pluſieurs Grands, deſquels il commença les procés par l'execution.

La liberalité luy a ouuert les cœurs & les portes des villes qu'il n'a battu que par des pieces d'argent, a fait venir comme abeilles au ſon de l'airain pluſieurs eſprits qui s'eſlongnoient de luy, s'en eſt ſeruy pour obliger les Anglois à ſon amitié, les Suiſſes à ſon ſecours, les Bretons à ſon ſeruice. La reputation a tenu en ſon admiration toutes les puiſſances de l'Europe, l'a fait redouter des eſtrangers, craindre des ſubiets.

Les differences toutesfois entre la fortune publique & la priuée de ce Prince furent grandes. Les malheurs ont eſté longuement en faueur parmy ſes proſperités: en ſon regne il fut Roy ſage, heureux, & ſeuere, bon maiſtre & liberal, deffiant amy, cruel ennemy, terrible voyſin. En ſa maiſon mauuais fils, mauuais pere, mauuais mary. Il n'eut point d'enfans de Marguerite de Stuard ſa premiere femme, & de Charlotte de Sauoye la ſeconde il eut Ioachim, Charles, Francois, Anne, & Ieanne.

SOMMAIRE DV premier liure de l'Hiſtoire de Louys XI.

I *Charles VII. exheredé par le Roy Charles VI. ſon pere à la perſuaſion d'Iſabeau de Bauiere ſa femme. Tableau des miſeres de la France par les diuiſions de la maiſon d'Orleans & de Bourgongne.*

II. *Naiſſance de Louys Dauphin de France fils de Charles VII. ſa nourriture & ſon mariage auec la Princeſſe d'Eſcoſſe.*

III. *Traitté d'Arras entre le Roy Charles VII. & le Duc Philippe de Bourgongne.*

IIII. *Reduction de la ville de Paris.*

V. *Premieres armes de Louys XI.*

VI. *Il eſt enleué à Loches. Trouble de la Praguerie.*

VII. *Le Duc de Bourgongne n'approuue ceſte eſmotion.*

VIII. *Le Roy Charles VII. armé contre ſon fils le Dauphin, prend S. Maixant & Niort.*

IX. *Eſtats aſſemblés à Clermont. Chacun deſire de ſe remettre aux bonnes graces du Roy.*

X. *Repentance du Dauphin & des Princes de ſon party.*

XI. *Le Roy Charles VII. pardonne à ſon fils, refuſe le pardon à ceux qui l'auoient desbauché.*

XII. *Ordre nouueau en la maiſon du Dauphin.*

XIII. *Inſtruction que le Roy Charles luy donna.*

XIV. *Siege de Pontoiſe l'Academie des exercices militaires. Prinſe de Tartas.*

XV. *Prinſe de Dieppe. Armée du Roy en Languedoc.*

Digitized by Google

XVI. *Montbeliard pris. Basle assiegé.*

XVII. *Suisses deffaits à l'Hospital de S. Iacques de Basle.*

XVIII. *Trefue entre la France & l'Angleterre.*

XIX. *Mort de Marguerite Stuard femme de Louys XI.*

XX. *Vie du Roy Charles VII. en l'oysiueté de la paix.*

XXI. *Louys XI. se retire en Dauphiné. Refuse de reuenir au mandement du Roy.*

XXII. *Passe en Flandres vers le Duc Philippes qui le loge à Gueneppe.*

XXIII. *Artifices de Louys XI.*

XXIV. *Inimitié & contrarieté d'humeur entre Louys & le Comte de Charolois.*

XXV. *Naissance de Ioachim de Valois premier fils de Louys XI.*

XXVI. *Armée de Charles VII. Le Duc de Bourgongne en alarme.*

XXVII. *Naturel deffiant & soubçonneux de Charles VII.*

XXVIII. *Sa mort & recueil de ses principales actions.*

HISTOIRE
DE LOVYS XI.
LIVRE PREMIER.

YSABEAV de Bauiere Princeſſe ambitieuſe & habille femme, mais cruelle Mere *, euſt tant de pouuoir ſur les volontez & la foibleſſe de l'eſprit de Charles VI. ſon mary qu'il exhereda le Dauphin ſon fils, & donna la couronne de France à Henry V. Roy d'Angleterre ſon gendre, par Traicté fait à Troye le 21. de May 1420. Ceſte declaration publiee à la Table de Marbre, fut ſuyuie d'vne autre au Conſeil du Roy, qui promettoit au Duc de Bourgongne d'vſer de toutes les ſeueritez de ſa Iuſtice contre le Dauphin, pour le punir du meurtre du Duc Iean, tué à Monſtereau.

I. Exheredatiõ de Charles Dauphin.

* La prudence humaine ſe trompe aux choſes ou elle penſe d'auoir bien pourueu, le Roy Charles V. auoit deſiré que ſon fils rechercha quelque alliance en Allemagne pour ſe fortifier contre les Anglois. Il eſpouſa Yſabeau fille d'Eſtienne Duc de Bauiere, laquelle en ce deſpitant contre la nature, ſe banda contre Charles ſon fils pour tranſporter aux eſtrangers la Couronne.

Meurtre qui faiſant de toute la France vn autel à Mars, luy a donné pour victimes, non des ſpectres prodigieux de vices, mais vn nombre infiny de braues hommes dignes d'vn plus heureux ſiecle & d'vne meilleure fin. Qui n'en ſçait l'Hiſtoire ne peut bien entendre celle des guerres qu'il a cauſé entre les Roys de France & la Maiſon de Bourgongne; ny de ces tragiques effects de hayne & d'inimitié, qui ont duré tout le regne de Louys XI. En voicy le vray tableau.

Deſuoyemẽt de l'eſprit de Charles VI.

Charles VI.* pour l'infirmité & foibleſſe de ſon eſprit ſe laiſſoit gouuerner par Loys Duc d'Orleãs ſon frere, qu'il aimoit vniquement. Philippe Duc de Bourgongne, Oncle paternel du Roy, deuint ialoux & puis ennemy de ceſte grande auctorité, & l'inimitié euſt des racines ſi profondes, qu'elle ne mourut auec luy, car Iean

* Charles VI. eſtant party de la ville du Mans au mois de Iuillet, en la plus extreme chaleur du iour & de la ſaiſon la teſte affublee d'vn gros chapperon de vermeille eſcarlatte, rencontra vn homme teſte & pieds nuds, veſtu d'vne cotte de bureau blanc à l'entree de la foreſt du Mans, qui arreſtant ſon cheual par les reſnes luy dit, *Roy ne cheuauche plus auant, car tu es trahy.* Ceſte parole en vne ame deſia affoiblie d'ennuy, de veilles, & d'inquietudes, & de deffiance, luy tourne le cerueau & le porte à la phrenaſie. Que de miſeres donna ceſte pauure teſte à tout le corps de la France!

ſon fils en fut heritier, iura la ruine de la maiſon d'Orléans.

Les deux partis ſont formés, & les chefs deſcouurent leurs cœurs par leurs deuiſes. Le mot de celle du Duc d'Orleans eſtoit, IE L'ENVIE, auec vn baſton eſpineux & noüeux, Le corps de celle du Duc de Bourgongne auoit vn rabot ou planon, auec ce mot, IE LE TIENS: l'vn monſtroit comme il vouloit maintenir ſon auctorité, & l'autre de quelle façon il la penſoit abattre. Le deſſein du Duc de Bourgongne reuſſit, mais au malheur & de luy & de ſa maiſon. Il le fonda dedans les menees des villes, & principalement de Paris, oſtant toute la creance [c] & la bienueillance que le Duc d'Orleans y auoit, taſchant de le mettre mal dans les paroles, & pirement dans les affections du peuple, qui d'ailleurs eſtoit irrité contre luy pour quelques nouueaux ſubſides qu'il auoit eſtably.

Factiõ des Orleanois & Bourguignons.

[c] La creance & la confiance que l'on a en vn homme de commandement eſt le principal appuy de ſon auctorité, car de la ſort l'amitié & bienueillance du peuple, qui eſt aux bons vn bouclier, & fort rempart à l'encontre des enuieux & meſchants.

Le premier effect de ceſte cruelle inimitié, fut qu'apres pluſieurs eſmotions dedans & dehors Paris, & lors que l'on penſoit les eſprits moins vlcerez, le Duc d'Orleans reuenant de l'Hoſtel de la Royne qui eſtoit en couche, & ayant paſſé aupres d'elle la ſoirec du 20. Nouembre 1407. tomba entre les mains de dixhuict aſſaſſins qui le maſſacrerent.

Mort du Duc charles d'Orleans.

Ce fut vn ſpectacle plein de pitié de veoir le lendemain autour de ce pauure Roy malade, la veſue [d] & les trois fils, aſſiſtez de trois Princes du ſang implorer ſa Iuſtice. On recherche le crime, on ne trouue point les criminels. L'inimitié du Bourguignon eſt vn grand indice, que ce ſoit vn coup de ſa vengeance. Les yeux s'arreſtent ſur les ſiens, que la conſcience luy faict baiſſer. Il tire à part le Roy de Sicile & le Duc de Berry, & aduoue le faict, ſort luy ſixieſme de Paris, & en grande diligence gaigne ſon pays de Flandres, tellement que les ſoupçons ſe changerent en preuue aſſeuree.

[d] Valentine de Milan vefue du Duc d'Orleans, Charles, Philippe, & Iean, ſes enfans, Yſabeau de France fille du Roy mariee à Charles, fils aiſné du Duc d'Orleans, les Roys de Sicile & de Nauarre, les Ducs de Berry & de Bourbon demandent iuſtice du maſſacre.

Le Duc de Bourgõgne fuit en Flandres.

Peu de temps apres il reuient [e] auec vne puiſſante armee. Ceux qui le vouloient condamner furent encore contrainct de rechercher ſon amitié. Paris le reçoit comme le Demon gardien de ſes murailles. Il ſouſtient publiquement qu'il a faict mourir le Duc d'Orleans, pour affranchir l'Eſtat de ſes oppreſſions. Vn Docteur

Reuient à Paris.

[e] Le Duc de Bourgongne reuenant en France auec vne grande armee, faiſoit porter en vn tableau deux lances en trauers, l'vne auec le fer eſmoulu pour la guerre, l'autre auec le roquet pour le tournoy, comme donnant le choix, ou de guerre, ou de paix.

Iean Petit Docteur en Theologie le iuſtifie.

de Sorbonne entrepriſt de le iuſtifier deuant le Conſeil du Roy, auec tant d'impudence & de flatterie, qu'il ſembloit le vouloir canoniſer meſme auant ſa mort. [f]

Cela fut ſuiuy d'vn accord, par lequel le Duc de Bourgongne pour toute reparation, demanda pardon au Roy à genoux. La Roine, le Dauphin, les Roys de Sicile & de Nauarre, le Duc de Berry firent la meſme requeſte pour luy, en la preſence des enfans du Duc d'Orleans fondants en larmes & plorans à gros ſanglots, de veoir le ſang de leur pere mis en compromis, & eux contraincts d'oublier vne iniure ſi ſenſible.

Le Roy luy pardonne.

La France neantmoins demeura touſiours partiẽ en ces deux factions des Orleannois & des Bourguignons. L'vne prend ſa faueur & ſon auctorité des ruines & de la diſgrace de l'autre. Le Duc de Bourgongne a le ſouuerain gouuernement des affaires, & contrainct ceux de la maiſon d'Orleans, de faire vne Ligue offenſiue & deffenſiue contre celle de Bourgongne [g]. Le nom fut des Armagnacs, la marque, l'eſcharpe blanche : la cauſe, la liberté du Roy qui eſtoit en captiuité ſoubs la Loy des volontez du Duc de Bourgongne : & affin que le differend ſe termina auec moins de peril, de perte d'hommes & de temps, Charles Duc d'Orleans enuoye vn Cartel au Duc de Bourgongne pour ſe battre en duel, & auoir raiſon de la mort de ſon pere. Le Duc de Bourgongne qui auoit attiré la Roine à ſon party, n'euſt pas beaucoup de peine à faire croire au Roy que le deſſein de la maiſon d'Orleans n'eſtoit qu'ambition & rebellion, & luy fit trouuer bon de demander ſecours à Henry IIII. Roy d'Angleterre.

Ligue des Armagnacs.

Deffi enuoyé au Duc de Bourgõgne.

Le Dauphin eſtant en aage de pouuoir iuger des intentions des vns & des autres, reconnut que l'intereſt de la maiſon d'Orleans eſtoit celuy de la Couronne, & que l'ambition du Duc de Bourgongne ſon beau-pere [h] eſtoit la premiere cauſe du trouble, c'eſt pourquoy il entreprend de rompre ſes deſſeings, & de faire la Paix. Son ame fut ſaiſie de ces bonnes penſees au ſiege de Bourges, car comme on luy vint dire qu'en vne ſortie, que les aſſiegez auoient fait, quelques vns de ſes ſeruiteurs y eſtoient demeurez, & que les ſoldats mouroient des eaux empoiſonnees, Il dit au Roy ſon pere, & au

Le gendre cõtre le beau-pere.

[f] La flatterie donne aux hommes mortels des honneurs qui ne leur appartiennent point. Tertullien reprocha aux Payens le menſonge & la flatterie qui les portoit a declarer dieux des hommes viuans, & Tacite dit, *Deûm honor Principi non ante habetur quam agere inter homines deſierit.* TAC. ANN. lib. 15.

[g] Ligue des Orleannois a Gyen, le 10. de Mars 1410. Les Chefs eſtoient Charles Duc d'Orleans & ſes freres, Iean Duc de Berry, Louys Duc de Bourbon, Iean Comte d'Alençon, François Comte de Clermont, Bernard ſire d'Armagnac, & Charles d'Albret Conneſtable de France. Du party de Bourgõgne eſtoient Chefs Iean Duc de Bourgõgne auec ſes freres, Charles Roy de Nauarre, fils de Charles le Mauuais, les Ducs de Lorraine, de Brabant, de Bretagne, le Marquis du Pont, les Comtes de Neuers, de Vaudemont, de S. Pol, de Ponthieure.

[h] La Royne Yſabeau s'eſtant bandee contre ces neueux d'Orleans, adhera au Duc de Bourgongne, & fit le mariage de ſa fille Catherine, auec le Dauphin Louys.

Duc de Bourgongne, *Que ceſte guerre duroit trop, & qu'il y mettroit vne fin.* Iean de France Duc de Berry[1], Philebert de Lignac Grand Maiſtre de Rhode s'employerent vertueuſement pour accorder les Oncles & les Neueux. Les conditions de ceſte Paix furent conclues à Bourges, iurees en vne grande aſſemblee à Auxerre, les noms de ceſte funeſte faction, Armagnac & Bourguignon, compris en l'oubliance des choſes paſſees, & Philippe Comte de Vertus, marié à la fille du Duc de Bourgongne. Paix de Bourges le 15. Iuil. 1412.

Mais toutes les parties de la France ne recouurent pas leur premiere ſanté. La guerre ſe recommence, le Dauphin n'eſt plus du coſté des Bourguignons, dont la principale force eſt dans la ſedition de Paris, & au ſecours des Anglois, qui trouuants leur aduantage parmi les diuiſions ciuiles, gaignent la bataille d'Azincourt, qui fut appellee la Male iournee du 25. Octobre 1415. Le Duc d'Orleans armé pour vanger la mort de ſon pere & la liberté de ſa patrie, fut conduit priſonnier en Angleterre, & ſi la Religion ne l'euſt conſolé, il n'auoit pas moins de raiſon que Pompee,[k] de s'eſtonner de la prouidence de Dieu, qui ſembloit fauoriſer le parti le plus iniuſte, la tyrannie contre la liberté, & la conuoitiſe contre la franchiſe. Ceſte perte fut ſuiuie de la mort de Louys Dauphin, & peu apres de celle de Iean Duc de Touraine ſecond fils du Roy. Bataille d'Azincourt. Mort du Dauphin & du Duc de Touraine.

Par ces deux morts Charles Comte de Ponthieu ſe veiſt au premier degré des Princes du ſang, & monſtra incontinant qu'il auoit eſté nourry & eſleué au reſſentiment de l'iniure que le Duc de Bourgongne auoit faict à ſon Oncle. Tous les Princes & Seigneurs qui auoient ſuiui la maiſon d'Orleãs ſe rendent à luy, & entre autres, le Conneſtable d'Armagnac: mais ſon plus grand tourment eſtoit en la haine deſnaturee que luy portoit la Roine ſa mere, qui ſe declara contre luy Regente du Royaume, & fut maintenuë en ceſte qualité par le Duc de Bourgongne. Soubs elle ſe fit le 12. Iuin 1418. ce terrible maſſacre ou le Conneſtable[l] d'Armagnac & le Chancelier de Marle furent tuez, & le Dauphin y couroit vne perilleuſe fortune, ſi Tanneguy du Chaſtel Preuoſt de Paris & ſon fidelle ſeruiteur, ne l'euſt ſauué Le Conneſtable d'Armagnac. Henry de Marle Chancelier.

[1] Eoguerrand de Monſtrelet remarque en quelle façon comparut le Duc de Berry en ce traicté, *Nonobſtant* dit-il, *qu'il fut aagé de plus de ſoixãte & dix ans* (il en a veſcu plus de quatre vingts,) *Il auoit eſpee, dague & haches d'armes, & Cappelline d'acier en la teſte, & vn fremaillet au front deuant moult riche: & deſſus ſes armures vne iaquette de pourpre, & La bande au trauers toute ſemee de Marguerites.* Il eſt peint comme cela en la Galerie du Louure.

[k] Les Myteliniens vindrent ſaluer Pompee apres la bataille, le priant de vouloir deſcendre en terre, ce qu'il ne voulut faire, & leur conſeilla d'obeir au vainqueur, ſans auoir peur de rien, pource que Ceſar eſtoit homme equitable & de benigne nature: & ſe tournant deuers le Philoſophe Cratippus, qui eſtoit auſſi deſcendu de la ville pour le veoir, ſe plaignit & diſputa vn peu auec luy touchant la prouidence diuine; en quoy Cratippus luy cedoit tout doucement, le mettant touſiours en meilleure eſperance.

[l] Maſſacre de Paris ſur les Armagnacs depuis les quatre heures du douzieſme de Iuin du matin, iuſques au lendemain a dix heures. Pour ſignaler le Conneſtable de l'eſcharpe qu'il portoit, on luy leue vne bande de ſa peau, & la luy ceint on à trauers ſon corps. Son Office de Conneſtable fut confirmé au Duc de Lorraine, celuy de Chancelier à Euſtache de Laſtre.

en la Bastille. Paris se vit reduit en tel estat qu'il sembloit vne retraicte d'Ours & de Tigres.

Durant ceste funeste diuision, les Anglois font leurs affaires en Normandie & en Guienne, & puis la paix se traicte entre le Dauphin & le Duc de Bourgongne, soubs l'asseurance de laquelle, le Duc vint trouuer le Dauphin à Montereau Faut-yonne [m], & se presentant à luy vn genoux en terre, Robert de Loire le prenant par le bras luy dit, *Leuez vous, vous n'estes que trop honorable*, & comme en se leuant il mettoit la main sur son espee, pour la remettre plus deuant, parce qu'elle estoit demeuree derriere, le mesme de Loire luy dit, *Mettez vous la main à vostre espee deuant Monseigneur le Dauphin?* Surce Tanneguy du Chastel luy donna d'vne hache sur le visage si roidement qu'il le fit tomber à genoux & luy abbatit le menton, vn autre luy fourra son espee dedans le ventre. Le corps despouillé fut trainé en vn moulin & enterré le lendemain.

Paix traictee à Pouilly le Fort à vne lieuepres de Melun.

Le Seigneur de Noailles fut aussiuié en voulant defendre le Duc.

[m] Le Dauphin enuoya Charles de Poitiers, Eueſque de Valence au Duc de Bourgongne qui estoit à Bray sur Seine, pour le faire venir à Monstereau Faut-yonne en Gastinois, parce qu'il auoit refusé de venir pour Tanneguy du Chastel, disant qu'il seroit meilleur que le Dauphin vint à Troye. Le 10. Septembre 1419. il y vint & fut tué sur le pont, qui estoit fortifié de trois barrieres. Quād le Duc eut passé la premiere il entre en quelque apprehension de son malheur, & rencontrant Tanneguy du Chastel, luy mit la main sur l'espaule disant, *Voicy en qui ie me fie.*

Ceste mort vangea bien la maison d'Orleans, mais elle donna tant de part du Royaume aux estrangers, qu'il en resta bien peu pour Charles, lequel incontinent apres la mort du Duc de Bourgongne fut declaré par le Roy son pere, à la persuasion de sa mere, indigne de succeder à la Couronne de France.

Il pouuoit iustement appeller de ces declarations au bon sens du Roy, mais voyant qu'il s'affoiblissoit tous les iours & qu'il estoit sous la tutelle de ceste Medee, il ayma mieux en appeller à Dieu, [n] le iuge des Roys, & à son espee, deplorant auec larmes tirees du plus pur du cœur, son propre malheur & celuy de la France.

[n] Les personnes priuees ont plusieurs iuges, les Roys n'ōt que Dieu, dit M. Antoine. DION. NICÆ.

Ce desordre contre la raison de la nature & les loix du Royaume fut suyui d'estranges changemens. Henry V. meurt, & cinquante iours apres Charles VI. Roy de France. Henry VI. Roy d'Angleterre est couronné à Paris, Charles VII. à Poictiers, l'on void deux Roys en vn Royaume, deux partis, deux armees, mais les Anglois tenans Paris & le premier Senat° estimoient que toute l'auctorité du souuerain commandement estoit en effect de leur costé, que le Roy n'en auoit que l'image, les vns l'appellant par pitié le Dauphin de Viennois, les autres par mocquerie le Roy de Bour-

Mort du Roy Charles VI. & de Henry V.

° En ces factions l'auctorité du Senat est vne grande force, Otho, pour monstrer la difference de son party & de celuy de Vitellius disoit, *Natones aliquas occupauit Vitellius, imaginem quandam exercitus habet, Senatus nobiscum est. Sic fit vt hinc Resp. inde hostes Resp. consulerint.* TACIT. *Hist. lib.* 1.

ges ou le Comte de Ponthieu, ne luy reſtant pour ſe faire cognoiſtre quatrieſme fils de Charles VI.[p] que quelque piece de la Couronne.

[p] Charles VI. euſt cinq fils, Charles qui mourut ethique à neuf ans. Louys Duc de Guyenne qui mourut à dix-neuf. Iean Duc de Touraine marié à Iacquette de Bauiere l'an 1404. Charles VII. nay l'an 1402. le cinquieſme fut celuy duquel la Royne eſtoit en couche, quand le Duc d'Orleans fut tué.

Il ſe met en campagne foible de toutes choſes, d'armes, d'amis, de gens & d'argent, mais puiſſant de droict & de courage pour maintenir la qualité de ſa naiſſance que l'enuie de la fortune & la coniuration de ſes ennemys ne luy ſçauroient rauir, car ſa mere la mis au monde ſur la Pourpre[q] & les fleurs de Lys. Auſſi n'y a il rien de ſi puiſſant qu'vn bon droict ſouſtenu d'vne bonne eſpee, rien qui conſole tant l'eſprit en l'aduerſité, ny qui le modere tant en la proſperité que le iugement de la conſcience, quand elle ne craint que ſon intention ſoit connue de Dieu & des hommes.

[q] Les Empereurs de Cõſtantinople ordonnerent que leurs femmes feroient leur enfans ſur la Pourpre ἐν πορφύρᾳ. Nicetas Ohon. *lib. 5.*

Mais comme il ſe void contrainct de vaincre premier que de regner, que les victoires dependent de la force des armes, & que le Chariot triomphant de Mars ne ſe remue qu'à force de bras d'or & de fer, [r] que les ſources de ſes finances ſont taries & le Domaine Royal tenu par ſes ennemis, il ſe fait accorder les aydes des tailles. Le peuple François qui a touſiours excellé les autres nations du monde en fidelité & deuotion enuers ſes Rois, ne ſçachant que c'eſt que d'auoir du bien quand ils ſont en peine, contribuoit librement & allegrement aux neceſſitez de Charles, qui en vſoit en bon paſteur, ſe contentant de tondre la brebis & non de l'eſcorcher.

Tailles ordonnees.

[r] Quatre choſes ſont du train perpetuel de la guerre, les hommes, le fer, l'argent & le pain, mais de ces quatre les deux premieres ſont plus neceſſaires, parce que les hommes & le fer peuuent trouuer l'argent & le pain, mais le pain & l'argent ne peuuent trouuer les hommes ny le fer.

La France qui auoit eſté aſſiegee ſeptante ans des miſeres & calamitez de la guerre, ſe fut bien paſſee de ceſte cruelle diuiſion, qui n'eſtoit autre choſe qu'vne coniuration de ſes enfans [s] pour tourner la pointe de leurs eſpees contre leurs propres entrailles, inuiter leurs anciens ennemis aux funerailles de ſa liberté, & ramener ſes cruelles & ſanglantes iournees pour leſquelles l'Angleterre a donné aux deux Edouards les ſuperbes tiltres de Foudre & d'Aigle. Il n'y auoit par tout que miſeres, confuſion, frayeur & ſolitude, le payſant par tout deſnué de chair & de graiſſe n'auoit que les os, encores eſtoient ils foulez. L'Hiſtoire admire que les beſtes entendant le tocſain, ſignal de la venuë des ennemis prenoient d'elles meſmes la fuite & gagnoiẽt leur retraitte.

Miſeres de France ont duré ſeptante ans.

[s] Vne guerre ciuile eſt vne fieure mortelle en vn Eſtat. Ceſte ardente enuie aux Grecs de faire la guerre en la Grece, eſt appellee par Plutarque, vne coniuration contre eux-meſmes, par laquelle ils arreſterent auec leurs propres armes, la fortune qui les conduiſoit au comble de felicité, & tournerent leurs couſteaux contre leurs propres entrailles.

Edouard III. Roy d'Ang. Edouard prince de Galles.

Elle auoit tellement perdu ſa premiere excellence

qu'elle ſembloit vn baſtiment, de la beauté duquel, on ne iuge plus que par les pieces qui reſtent de ſes ruines. La Vertu & la Fortune [t] qui s'eſtoiẽt accordees au commencement pour eſtablir & maintenir ſon Empire n'en tenoient plus compte & conſpiroient auec ſes ennemis pour la diſſiper. Et comme le trop de douleur en fait perdre le ſentiment, l'excez de ſes miſeres qui n'auoient autre allegement que l'accouſtumance, [u] rendoit les François ſi accouſtumez dans les tenebres de la ſeruitude, qu'ils ne ſçauoient plus que c'eſtoit que de la lumiere de la liberté, & ceux qui eſtoient nez le ioug au col fondoient le tiltre de ceſte domination eſtrangere par la longueur de leurs ſouffrances.

[t] Pour la grandeur & la duree d'vn Empire, il faut que la fortune, ou pour mieux parler, la prouidence & le deſtin s'accorde auec la vertu. *Roma vt ageretur ſublimibus incrementis, fœdere pacis æterna virtus conuenit atque fortuna, quarum ſi altera defuiſſet, ad præfectam non venerat ſummitatem.* AMMIANVS.

[u] L'accouſtumance eſt le ſeul allegement des miſeres inéuitables, & les maux qui ſont paſſez en conſtance & couſtume, donnent quelque volupté aux eſprits miſerables.

En ce terrible flux & reflux de calamitez capables de rendre les plus fortes ames laſches & molles [x]. Charles maintint touſiours la ſienne en vne grande conſtance & fermeté, & Dieu le conſola de la naiſſance d'vn Dauphin à Bourges, le 6. Iuillet M. CCCCXXIII. le 20. an de ſon aage, le 1. de ſon regne, le 19. de ſon mariage auec Marie fille de Louys Duc d'Anjou & Roy de Sicile. La ioye en fut grande: L'Hiſtoire dit que l'on crioit par tout Noel, cris ordinaire aux reſiouyſſances publiques de ce temps là. C'eſt vne grande preuue de l'amour du peuple quand il s'eſiouit de la lignee de ſon Prince & qu'il rapporte à malheur ſa ſterilité [y].

II.

[x] Les grands courages ſe roidiſſent contre la fortune & prennent les aduerſitez pour exercices de leur Vertu, les autres ſont incontinent renuerſez. *ſunt molles in calamitate mortalium animi.* TACIT. ANN. *lib.* 4.

[y] C'eſt vn grand teſmoignage de bonté en vn Prince, quand l'on s'eſiouyt de la naiſſance de ſes enfans, ou quand ſa ſterilité eſt contee entre les malheurs de la Republique.

On n'alla pas chercher des Comperes dans les maiſons ſouueraines de l'Europe, la ioye ſe paſſa auec moins de bruit. Iean Duc d'Alençon premier Prince du ſang porta le nouueau Prince au bapteſme & luy donna le nom de Louys [z]. Si l'õ fit quelque ſcrupule pour ne l'appeller du nom du Pere ny du Parein, comme ceſte vieille & payẽne erreur qu'il y a quelque fatalité aux noms [a], eſtoit lors en creance & en credit, il peut eſtre que l'on ſe ſouuint de la captiuité du Roy Iean en Angleterre, & des orages dont furent agitez ſes deſcendans du nom de Charles.

Iean d'Alençon fut Parein de Louys XI. Charles d'Albret fut celuy de Charles VII.

[z] Les anciens ont eu de grãds reſpects aux noms. Ils auoiẽt des iours certains pour l'impoſition & la profeſſion des noms & des feſtes, qu'ils appelloient Nonioales, tenant à bon augure le rencontre ou le choix d'vn beau nom, comme Valerius, Saluius, Statorius, & en la leuee des gens de guerre, le Conſul prenoit garde, *vt primus miles eſſet bono nomine.*

L'ignorance eſtoit encores ſi hardie & ſuiuie par tout que ceux qui ſe meſloient de l'Hiſtoire, peu curieux certes, peu diligens, ne nous ont rien laiſſé de la nourriture des Princes de France, ſur laquelle toutesfois s'eſt touſiours fondee l'eſperance du reſte de leur vie. car tels

qu'ils ſe ſont fait cognoiſtre en ces premieres inclinations, tels on les a cognu depuis. Rarement ont-ils hay à la fin de leurs iours ce qu'ils ont voulu aymer au commencement.

Le ſoing de perſonnes ſi cheres & ſi importantes, a touſiours eſté treſ-grand en la maiſon de France, ou l'on ne permet rien de cõtagieux ny de peſtilent approcher à ceſte ſource qui doit abreuuer tout l'Eſtat, & il eſt malaiſé qu'ils faillent & defaillent entre tant d'exemples de vertu, de valeur, & de courage, qui ſont comme pierres affiloires pour donner le tranchant à vne genereuſe nature.

Il en donna des preuues de ſi bonne heure, qu'il feiſt bien cognoiſtre que le iugement & la raiſon paroiſſent pluſtoſt aux enfans des Roys [b] que des autres, que les lys ſe deſnoüent pluſtoſt que les fleurs communes: au leuer de ſon aurore on vit ce que l'on deuoit eſperer de luy le reſte du iour.

Son pere le maria à treize ans auec Madame Marguerite Stuard, fille de Iaques I. Roy d'Eſcoſſe, comme le Roy Charles VI. l'auoit marié à vnze ans. Les Ambaſſadeurs enuoyez en Eſcoſſe pour amener ceſte Princeſſe furent bien trauerſez par les Anglois, ialoux & offenſez de ceſte alliance, qui renouuelloit & confirmoit celles qui depuis Charlemagne [c] ont eſté entre ces deux Couronnes, & les mettoit en extreſme apprehenſion, que cependant qu'ils ſeroient empeſchez en France, ou leurs affaires commençoient à ſe deſcoudre & diſſoudre, les Eſcoſſois les pourroient troubler en Angleterre. Ils offrent au Roy d'Eſcoſſe de luy rendre Beruic & Rosbourg, & toutes les autres places dont la proprieté eſtoit en differend, s'il vouloit rompre la promeſſe de ce mariage. Mariage de Louys XI.

Les Eſtats d'Eſcoſſe s'aſſemblerent ſur ceſte propoſition. Les Eccleſiaſtiques furent partis, la pluſpart diſant, qu'elle eſtoit iuſte & vtile, que le refus ſeroit pernicieux, & que pour venir à vne bonne paix auec ſes voiſins, il ne falloit pas tant conſiderer les choſes paſſées [d] que l'aduenir, & l'incertitude des euenemens. La Nobleſſe reſiſta courageuſement au deſſeing des Anglois, criant que le conſeil de leurs ennemis eſtoit du poiſon preſenté Parlement d'Eſcoſſe.

[a] Les Ægyptiens ne permettoient point que les enfans de leurs Roys euſſent autour d'eux des perſonnes mal nees & peu genereuſes. Ils eſtoiẽt touſiours ſeruis & ſuiuis par les enfans de leurs Preſtres, reueſtus des habits conuenables à leur profeſſion, de grãde modeſtie, & en aage de plus de vingt ans, afin qu'eſtans touſiours eſclairez des miniſtres de leurs Dieux, ils fuſſent retenus dans les termes de la Majeſté & de la Vertu. HERODOTE.

[b] Les grandes natures ſe produiſent incontinent. Ainſi Plutarque dit, que Pompee monſtra incontinent dés la fleur de la ieuneſſe vne venerable hauteſſe de Majeſté Royale en ſes mœurs, & en ſes façons de faire.

[c] Charles le Grand Empereur Roy de France ayant eſté aſſiſté par Achaius Roy d'Eſcoſſe en Eſpagne contre les Sarrazins, en Allemagne contre les Saxons, fit Ligue offenſiue & deffenſiue auec luy, & luy donna ſa fille pour femme l'an 777.

[d] Il ne faut pas conſiderer ſeulement les choſes qui ſont deſia paſſées & aduenues, mais celles de l'aduenir auſſi. & à la verité ceux auſquels la fortune n'a iamais encore tourné le dos, ne redoutent pas ſans cauſe l'incertitude de ſes variables euenemens, ſi qu'vne paix certaine leur ſera touſiours à preferer à vne victoire douteuſe, d'autant que celle-là eſt en noſtre arbitre & diſpoſition, & ceſte là en la main & puiſſance des Dieux immortels. *Paroles d'Annibal à Scipion.* TIT. LIV.

dans vne coupe d'or, vn ſpecieux pretexte pour les ruiner, vn artifice pour en ſeparant l'Eſcoſſe des anciens amis, l'aſſuiettir plus facilement aux ennemis.

Les Anglois eſconduits de leurs prieres ſe tournent aux menaces, & declarent qu'ils ont des vaiſſeaux en mer pour empeſcher le paſſage de la Princeſſe. Cela ne fait que reſoudre le Roy à l'enuoyer pluſtoſt qu'il n'auoit deliberé, les Eſtats le ſuppliants de ne differer de fier ſa fille au fils de celuy qui leur fioit la garde [c] de ſa royale perſonne.

Marie Stuard enuoyee en France.

Elle paſſa contre les embuſches des Anglois, plus par la prouidence de Dieu, que la preuoyance des hommes, car cependant que les Anglois s'amuſoient à combattre vn nauire chargé de vin pour Flandre, le vaiſſeau d'Eſcoſſe paſſe librement & rend la Princeſſe à la Rochelle [f]. Elle fut conduicte à Tours, où le mariage fut ſolenniſé le 24. Iuin. La ioye ne demeura pas long temps en ceſte premiere ſerenité par les nouuelles de la mort du Roy d'Eſcoſſe, aſſaſſiné miſerablement de vingt ſix playes par ſon oncle & ſon couſin, à la veuë de la Royne ſa femme, laquelle ſe preſentant aux meurtriers, & faiſant bouclier de ſon corps pour deffendre celuy de ſon mary, y receut deux coups d'eſpee.

Mort de Iacques Roy d'Eſcoſſe le 27. Feur. 1437.

Les penſees de Louys eſtoient plus en ce temps-là aux armes qu'aux Dames. La nature le diſpenſoit encores de leur ſeruitude, & la nourriture le deſtournoit de toute ſorte d'intemperance qui rend les hommes inferieurs aux beſtes, l'obligeoit aux exercices des Vertus, qui font les Princes ſuperieurs aux hommes. Il auoit appris de l'enfance du Roy Charles VI. [e] ſon ayeul à mettre la main auſſi toſt à l'eſpee, qu'à la couronne. On la luy ceignit au coſté pluſtoſt par neceſſité, que par bien-ſeance, plus pour ſe defendre, que pour ſe parer. Auſſi eſt-il beau que le Prince porte & honore la marque de la profeſſion plus excellente [h] & neceſſaire en ſon Eſtat.

Il ne la pouuoit plus tirer que contre les Anglois, les Françoiſ & les Bourguignons eſtoient en voie d'accord. La Ducheſſe de Bourgongne Infante de Portugal, bonne Françoiſe, en fut le principal inſtrument. Elle dit au Duc qu'il ſeroit blaſmé par tout, s'il refuſoit vne Paix offerte auec honneur & proffit, que l'imprudence n'ex-

La Ducheſſe de Bourgogne porte ſon mary au Traicté d'Arras

[c] S. Louys eſtant en la terre Saincte eſchappa vne couſpiration ſur ſa perſonne par le Roy des Arſacides. Elle fut deſcouuerte & empeſchee par les Eſcoſſois, auſquels depuis il fia ſa garde.

[f] La vengeance court touſiours contre l'ennemy qui a plus offenſé, & aux debats de trois natiõs il y en a touſiours vne qui ſe ſauue & fait ſes affaires.

[e] Charles V. voulant eſprouuer la genereuſe inclination de ſon fils, mit ſur vn oreiller de veloux vne couronne d'or & vn ſceptre, & ſur vn autre vn armet & vne eſpee. Charles choiſit l'eſpee & le heaume.

[h] Aux lieux ou les armes ſont en grade d'excellence & de neceſſité, le Prince, & ceux de ſon ſang doiuent faire grande eſtime de ceux qui en ſont profeſſion.

M. CDXXXV.

cuſeroit pas le repentir d'vn refus ſi preiudiciable. Elle tourna le cœur de ce Prince à ſon intention, faiſant cognoiſtre que le fer ardent n'eſt pas pluſtoſt eſteint dedans l'eau, que l'ardeur de la colere & de la vengeance ſe perd dans les remonſtrances d'vn eſprit doux & moderé, & que rien n'eſt impoſſible aux Princeſſes de courage, quand leur entendement a du pouuoir ſur celuy de leur maris. [i] Par ſes perſuaſions le Duc donna à la III. ieuneſſe du Roy le coup qu'il auoit faict executer eſtant Dauphin, & l'excez de ſon offence à la grandeur & à la Majeſté de ſon Roy, conſiderant que l'oubliance eſt vne Theriaque contre le mortel poiſon des iniures qui peuuent perdre l'ame quand elle en preſſe trop ardamment la reparation, & que c'eſt vne grande folie de continuer entre perſonnes mortelles des inimitiez immortelles. [k]

[i] De ce dont les habiles femmes ſe meſlent, les effects ſõt touſiours entiers. Elles adiouſtent le bien au bien & le mal au mal. La femme de Tamerlan le retint long temps à ne faire la guerre contre Baiazeth, mais quand elle fuſt piquee d'vn ſouhait iniurieux qu'il fit, elle anima ſon mary d'vne extreme fureur contre ſon ennemy. CHALCONDYLE.

[k] La vengeance perpetuë les iniures & les rend hereditaires. Eſtrange deſuoyement des hommes, *Quid iuuat tanquam in æternum geniti, ſtrati indicere & breuiſſimam ætatem diſtinere?* SEN. *lib.* 3. *de* IRA.

Le Concile de Baſle s'y emploia voiant que tant que la France n'auroit point de repos, la Chreſtienté ſeroit touſiours en trouble. Il enuoia deux Cardinaux pour moienner ceſte Paix, & exhorter les Roys de France & d'Angleterre & le Duc de Bourgongne de faire ceſſer leurs diſcords & accorder leurs volontez à la deffence de l'Egliſe, roidir leurs courages & les cordages du vaiſſeau contre la force des vents qui l'agitoient, auoir pitié d'eux meſmes, de leurs peuples qui n'auoient loiſir de reſpirer que pour ſouſpirer.

Les Anglois s'opiniaſtrans à ne rien quitter n'eurent point de part en ceſte Paix. Il n'y a rien de ſi difficile à vn Prince que la reſtitutiõ, on laiſſoit les Duchez de Guienne & de Normandie [l] au Roy d'Angleterre pour quitter le reſte: mais la proſperité de ſes affaires, le preiudice de la poſſeſſion, & le deſir de faire durer la vengeance troubloient ſon ame de tant de paſſions, que la raiſon n'y auoit plus de commandement, l'opinion en tenoit le ſceptre. La Royauté n'endure point de pair.

Opiniaſtreté des Anglois.

Le grand Dieu de Paix, qui eſt tout eſprit, toute lumiere, tout œil, tout voiant, tout oiant, tout ſçachant [m], inſpira aux ames de ces deux Princes de ſainctes reſolutions de concorde, & de l'entiere oubliance des injures, de ſorte que le Duc voyant le Roy d'Angleterre faire trop le difficile, fit ſon traicté à part.

Mauluis moyenne reparation.

[l] Le Roy Charles VII. octroit au Roy d'Angleterre les Duchez de Normandie, pour en iouyr ſous les hommages des Roys de France comme ſouuerains, & ſur les conditions que ces anceſtres Roys d'Angleterre en auoiẽt au commencement iouy.

[m] Les traitez de Paix ſe ſont conclus & arreſtez lors que l'on les tenoit pour rompus & impoſſibles. Ce ſont des effects de la prouidence eternelle de ce grand Dieu, que Clement Alexandrin appelle πανο πνε, πανο φαε, πανο ὀφθαλμε. *Totus mens, totus lux, totus oculus.*

On contẽta en toutes choſes l'intereſt des morts & des viuans. Le Roy tranſporta au Duc de Bourgõgne les villes de la riuiere de Somme, dont ſera parlé fort ſouuent cy aptes, S. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeuille, & autres, à condition du rachapt pour la ſomme de quatre cens mille eſcus d'or vieux. Le mariage du Comte de Charolois & de Catherine fille du Roy, fut le ſeau du Traicté.*

Charles Duc de Bourbon & Arthus Duc de Bretagne, Comte de Richemond Conneſtable de France prierent mercy au Duc de Bourgongne pour la mort de ſon pere, au nom du Roy Charles VII. C'eſt choſe cruelle quand il faut prendre la loy d'vn moindre, mais le bien de la Paix, la neceſſité des affaires du Roy le porterent par deſſus toutes ces formalitez. Sans ceſte ſatisfaction la Paix ne ſe pouuoit faire, & il eſtoit raiſonnable que celuy qui auoit faict le mal, en monſtra quelque tepentance, & ſeruit de tableau en l'Hiſtoire de France, que le Prince qui manque de Pieté enuers Dieu, & de Iuſtice enuers les hommes, tombe touſiours en confuſion.* Le Duc dit, qu'il luy pardonnoit pour l'amour de Dieu, promettant d'eſtre ſon amy, ennemi de ſes ennemis, & de renoncer a l'alliance d'Angleterre, & les Deputez du Concile le diſpenſent du ſerment qu'il auoit fait de ne traicter ſans le Roy d'Angleterre.

Paix d'Arras 1435.

Ceſte Paix heureuſe & memorable iuree le 24. Septembre 1435. fut ſuiuie de grandes benedictions pour les François, & de grandes ruïnes pour les Anglois. Ce fut le Comete menaſſant leur ruïne en France, & qui porta le Duc de Bethfort au tombeau. Du meſme regret mourut[p] ſix iours apres le Traicté ceſte vieille malice la Royne mere, maraſtre au Roy & au Roayume. Les moyens de viure luy manquerent premier que la vie, car n'eſtant plus aſſiſtee du Duc de Bourgongne: le Duc de Bethfort luy faiſoit faire des ieuſnes non commandees en l'hoſtel de S. Pol. Elle auoit touſiours veſcu dans la foule des honneurs & des affaires, elle meurt plongee en miſere & en meſpris.

Mort du Duc de Bethfort Regent de France pour l'Anglois.

IIII. Reduction de Paris.

La reduction de Paris fut le premier fruict de la Paix. Il ouurit les portes au Roy qu'il luy auoit fermees pour l'amour du Duc de Bourgongne, car il a fait des ami-

* Le mariage de M. Catherine fille du Roy, auec le Cõte de Charolois, fut le ſeau de ce traicté. Il n'auoit lors que deux ans, & quand il fut en aage il eſpouſa M. Yſabeau de Bourbon. M. Catherine ſa promiſe mourut à 18. ans le 28. de Iuillet, & fut enterree à Bruxelle à S. Goule.

* Qui a la Pieté & la Iuſtice pour guide en ſes actions, ſe deuelope heureuſement des tenebres de toutes ſortes d'affaires. Ce ſont les glorieux tiltres que Demetrius s'acquit, θεοῖς θεοσεβὴς, καὶ ἀνθρώποις δίκαιος. Pieux enuers les Dieux, & iuſte enuers les hommes.

[p] Yſabeau de Bauiere meſpriſee de l'Anglois & du Bourguignon, pour leſquels elle s'eſtoit bandee cõtre ſon fils, mourut à l'hoſtel de S. Paul le dernier de Septẽbre 1435. Elle fut portee par la riuiere de Seine à S. Denis, & enterree ſans Pompe. Sa ſepulture toutesfois eſt eſleuee au meſme lieu auec celle de ſon mary, & ſon pourtraict ſe void de meſmes en la vitre de la Chappelle.

tiez comme des fleurs, les nouuelles luy ont touſiours eſté plus agreables. Les Anglois [q] en ſortent, les beaux Lys y refleuriſſent; les volontez du Roy & les loix du Royaume y ſont honnorees. Le Roy y fit ſon entree, & y fut receu comme victorieux de ſes ennemis, par ſa vaillance, & de ſoy-meſme par ſa clemence, oubliant tant d'offences dont ce peuple l'auoit irrité. Le Roy eſtoit à Montpelier quand Pariſius reduit.

[q] Les Anglois furent chaſſez de Paris le 27. Feurier 1436. Ils y eſtoient entrez l'an 1420. Comme on les embarquoit ſur Seine pour les rendre à Rouen, les Pariſiens crioient à longues hueés, *A la queuë, à la queuë.*

Ie cherche icy le Dauphin, & l'Hiſtoire ne me le mõſtre point, ores qu'il ſoit croyable, que le Pere n'oublia de le faire veoir en ceſte grande occaſion à ſa ville capitale, non plus qu'en l'aſſemblee des Eſtats de ſon Royaume qu'il conuoqua à Orleans. Mais ie le treuue à cheual en l'aage de quatorze ans, & commandant en l'armee du Roy deuant Monſtereau Faut-yonne. Il prit la ville par aſſaut, le Chaſteau par compoſition, & fit ſi bonne guerre aux Anglois qui eſtoient dedans, qu'ils l'en remercierent en la preſence du Roy, confeſſans qu'il leur auoit donné occaſion en admirant ſa vaillance de louer ſa bonté, à laquelle ils eſtoient redeuables de leur vies [t].

M. CDXXXVII.

[t] Le Prince qui ſauue la vie à celuy auquel il la peut oſter, ne ſçauroit rien faire qui le porte pluſtoſt au plus haut d'vne grande gloire & reputation, *Nec vlla re propius homines ad deum accedunt quam ſalute hominibus data.* Cic.

Ce premier coup d'eſſay releué & rehauſſé par quelques vieux Cheualiers, flattans ce ieune Alexandre, qui commençoit deſia à s'ennuyer de ce que ſon pere ne luy laiſſoit rien à faire; luy fit monter le feu en la teſte, & prendre vn ſentiment de ſoy-meſmes plus grãd qu'il ne deuoit. car telles flatteuſes opinions [c] ſont reiettons & fueilles inutiles, qui foiſonnent exceſſiuement en ces ieunes plantes & les font mourir.

[c] La flatterie imprime en l'entendement des ieunes Princes vne ſi bonne opinion de ce qu'ils ſont, ou doiuent eſtre, qu'elle ſe conuertit aiſement en vne preſumption, qui ne ſouffre plus de conſeil, ny de conduite.

Le pere qui l'auoit fait Capitaine de ſi bonne heure, s'en repentit incontinent, car il commença à faire cognoiſtre qu'il n'eſtoit pas né pour ſuiure, mais bien pour aller deuant. Martin Gouge Eueſque de Clermont, Chriſtophle de Harcour, le Seigneur de Chaumont luy font croire que ſa valeur & ſon courage ne vouloient pas qu'il s'arreſtaſt là, que plus il eſleueroit en haut ceſte trompette de ſa renommee, plus elle ſeroit entenduë de loing, qu'il ne pouuoit commencer trop toſt [r] vn exercice de gloire & de reputation, qu'il ne falloit pas qu'il attendit que la Fortune le vint prendre par le poingt pour le conduire aux Empires des hommes, qu'il luy deuoit aller au deuant. V. Charles commence à ceſſider les humeurs de Louys.

[r] Alexandre à ſeize ans rompit les Megariens, & ſe trouua à la bataille de Cheronee. C'eſt pourquoy Demoſthenel'appelloit enfant. Annibal n'auoit qu'onze ans quand il fit profeſſion ouuerte des armes. *Il faut noter*, dit Phil. de Cõmines, *que tous les hommes qui iamais ont eſté grands & fait grandes choſes, ont commencé fort ieunes.* La guerre eſt vne ſcience qui ne s'apprend pas ſur le tapis, ny ſur la carte. C'eſt vn meſtier fort faſcheux à qui ne l'a accouſtumé de ieune eſſe. PAVL EMIL.

Ces

Ces conſeils en vn eſprit qui n'eſtoit capable de cõmander ny de receuoir commandement, & qui ne pouuoit demeurer ſoubs ceſte grande rigueur de l'auctorité du Roy, qui recognoiſſant ſes humeurs, ne luy en donnoit pas tant qu'il en vouloit prendre, le firent eſcouter ceux qui ne trouuoient autre chemin à leur grandeur, & qui l'aſſeuroient n'en auoir point d'autre à la ſienne, que de s'eſloigner de la preſence de ſon pere.

Mauuais cõſeil dõné à Louys.

Conſeil qui ne pouuoit eſtre loué que par ceux à qui toutes meſchancetez ſont louables. car des mauuais conſeils & qui n'ont iamais eſté donnez par gens de preud'hommie [a], de ſuffiſance & ſans intereſt, (trois qualitez rares, mais neceſſaires à qui ſe meſle de conſeiller autruy,) le pire & le plus pernicieux eſt celuy qui ſepare le fils du pere, & le debauche du deuoir auquel il eſt obligé par les loix de la nature & de la religion [z], n'y ayant rien qui puiſſe effacer ceſte obligation, affranchir ceſte ſeruitude, ny le diſpenſer de l'obeiſſance deuë aux commandemens du pere, quelque rudeſſe & difficulté qu'il y ait.

[a] La probité & la fidelité, la ſuffiſance & la prudence ſont les deux principales qualitez des bons conſeillers. On y en adiouſte vne troiſieſme qui depend des precedentes, *d'auoir l'eſprit deſpouillé de paſſion & du particulier intereſt.*

[z] Le commandement du deuoir des enfans eſtoit eſcrit moitié en la premiere Table, qui contenoit les commandemens qui regardent le droit de Dieu, & moitié en la ſeconde Table, ou ſont les commandemens qui regardent le prochain, comme eſtant moitié diuin & moitié humain.

Charles Duc de Bourbon.

VI. Le Duc de Bourbon qui vouloit profiter en ceſte diuiſion des cœurs du pere & du fils, & qui ne pouuoit loüer que le Roy meſpriſaſt & reculaſt les Princes pour fauoriſer des perſonnes priuees, pratique cela. Le Dauphin qui eſtoit nourry au Chaſteau de Loches ſous la charge de Iean Comte de la Marche [y], ſe vit enleué par le Baſtard de Bourbon, & fut content de s'en aller, & de ſe deffaire de ſon Gouuerneur, qui le laiſſoit en vne honneſte liberté, n'eſtimant raiſonnable de traitter plus ſeuerement le premier fils de France deſia grand, & marié.

Iean de Bourbon Cõte de la Marche.

M. CCCCXI.

[y] Le Comte de la Marche eſtoit Gouuerneur du Dauphin. Il s'ayda à ſe tirer de ſes mains pour ſe mettre en liberté. On diſoit lors que le Roy Charles ne le deuoit ſi toſt marier pour le traitter comme vn enfant.

Il fut mené à Moulins, où le Duc de Bourbon l'attendoit. Là le vindrent trouuer le Duc d'Alençon, & Chabannes Comte de Dammartin, deſpité de ce que le Roy l'auoit appellé *Capitaine des eſcorcheurs.* C'eſtoient gens qui apres la paix d'Arras, comme les tards-venus apres le traicté de Bretigny [x], couroient, & pilloient tout, ne laiſſant au payſant que la chemiſe. Au meſme vaiſſeau s'embarquerent le Comte de Vendoſme, le Baſtard d'Orleans, Comte de Dunois & le ſeigneur de Chaumont, la Trimouille, Boucicaut Pryé. Leur

Malecõtens liguez auec Louys.

[x] Quand les traictez de Paix ſont conclos & executez, il faut pouruoir à la retraicte & au contentement des bandes eſtrangeres, autrement elles ſe deſbordent par les Prouinces. Apres le traicté de Bretigny l'an 1360. les trouppes des Anglois coururent & pillerent la France, & deffirent à Bregnay pres de Lyon celles qui voulurent empeſcher leurs violences.

reſolution fut de ne le rendre que l'ordre ne fut remis en France, les Princes en auctorité, & les mal-contens en faueur.

Si leur intention euſt paru en ſa naïue & naturelle figure, ſa laideur eut deſpleu à tout le monde, car ce n'eſtoit qu'vne pure coniuration des Grands, qui abuſans de la ieuneſſe de ce Prince, l'enuelopoient en vne ingratitude deſnaturee, & penſoient de le faire plus grand que Dieu & la nature ne l'auoient encores ordonné, pour ſoubs ſon ombre[a] viure à leur aiſe, & trouuer leur proffit dedans les ruines publiques. Pour donner quelque forme à ce phantoſme, ils luy font des membres poſtices, & luy donnent pour viſage le maſque[b] de la reformation des deſordres, proteſtans n'auoir autre intention que d'eſtablir le Dauphin, à ce que toutes choſes ſe feiſſent doreſnauant par ſon auctorité reglee par l'aduis des Princes du ſang.

Ils auoyent bien cherché d'embarquer le Duc de Bourgongne auec eux, mais luy qui ne vouloit reſueiller vne querelle, ſinon eſteincte, au moins endormie: & recognoiſſant la folie de ce deſſeing, leur mande qu'il vouloit deſormais viure en repos, qu'au bout de la carriere où ils eſtoient entrez, il y auoit vn precipice ineuitable[c]: Qu'ils ſeroient ſagement de reprendre le chemin qu'ils auoient quitté, par ce que tant plus ils iroient auant en ceſtui-cy, plus ils ſ'egareroient: Que des malheurs qui en arriueroient abondamment ſur leurs teſtes ils n'en ſeroient plaints[d] de perſonne pour en eſtre recognus les cauſes & les auteurs: Qu'encores qu'il y euſt du mal en l'Eſtat, il ne pouuoit eſtre ſi grand que celuy qui naiſtroit de ceſte diuiſion, & la Frãce ſeroit peu obligee de ſa ſanté à ceux qui l'auroient renduë ſi malade pour la guerir[e], la deſreglee adminiſtration des affaires, & les mauuais cõmandemens du Prince ne pouuants apporter tant de ruïnes ny d'inconueniens que la deſobeiſſance & la rebellion[f]: Que pour luy il ne ſe pouuoit ſeparer du Roy ſon ſeigneur ſans ſe ſeparer de ſoy-meſmes: Que ſes armes & ſes forces eſtoient toutes au cõmandement du Dauphin, pourueu que ſes deſſeings ne feuſſent deſaduouez, & ſ'employeroit plus volontiers pour le faire approcher que pour l'eſloigner du Roy ſon pere.

VII. Le Duc de Bourgõgne ne veut entrer en ce party.

[a] Qui veut iouyr de l'ombre du Prince, ſe doit eſiouyr de ſa grandeur, pourueu qu'elle ne ſoit point eſleuee ſur vne baſe d'iniuſtice & d'ingratitude.

[b] Toutes difformitez & imperfections ſont ſi laides eſtans veuës toutes nuës, que comme ceux qui ont les bras ou les iambes coupees en fõt faire de fer ou de bois, ainſi ceux qui ont de mauuais deſſeins les reueſtent de quelques beaux pretextes.

[c] Des deſſeins temeraires on peut predire les iſſues malheureuſes, & les eſpetances qui ont des fondemens iniuſtes, ne peuuent durer long temps.

[d] Qui eſt cauſe de ſon mal, a fort peu de raiſon de ſe douloir, & peu de perſonnes le pleignent.

[e] C'eſt vn pernicieux remede que de deuoir ſa ſanté à la maladie, & ſon repos à vne guerre ciuille.

[f] Tant de ruines & de miſeres ne ſortent pas de la faute de ceux qui commandẽt que de ceux qui obeiſſent. L'obeiſſance a fait proſperer & fleurir des Eſtats ſous des commandemens iniuſtes & tyranniques. La Republique de Sparte eſtoit heureuſe, non tant pour ce *que les Roys commandoient bien, que pour ce que les ſubiets obeiſſoient bien.* THEOPOMPE.

Les Princes de ceſte ligue furent fort marris de ceſte declaration: car ils conſideroient bien que s'ils euſſent peu r'allumer les inimitiez des deux maiſons, elles ſeroient bien plus ardentes, & neantmoins ils ne laiſſerent de faire croire à ce ieune Prince par des raiſons pluſtoſt d'oſtentation que de verité, que ſans cela tout iroit bien.

Lettres de Loy aux grandes villes.

Ils luy diſſimulent l'iniuſtice [g] de ceſte guerre, & le flattent des douces eſperances de l'euenement: ils dreſſent ſous ſon nom des lettres aux villes d'Auuergne, & autres Prouinces où ils croioyent ces deſſeings pouuoir eſtre approuuez, & ceſte nouueauté bien venue.

Mais elles furent receues des ſages auec plus d'eſtonnement de ceſte defection, que d'enuie d'y adherer, & bien qu'il n'y ait ſi mauuaiſe cauſe qui ne trouue quelque refuge, & quelqu'vn qui la fauoriſe, que ce qui eſt eſtimé crime des vns [h], eſt loué comme ſeruice publique des autres, ſi eſt-ce que toutes les villes eurent horreur de ceſte eſmotion. Elles iugeoient impoſſible qu'vne telle diuiſion peut proſperer, & que la France ne ſe veiſt le Theatre d'vne nouuelle tragedie: Que les raiſons ſur leſquelles on la fondoit, reſſembloient aux fauſſes pierreries, qui ont bien quelque tranſparence & brillement comme les fines, mais n'en ont ny la vertu, ny la fermeté.

Ils ne trouuerent point d'eſprit bien conduit ny bien tymbré qui les vouluſt ſuiure, & qui ne ferma l'oreille à ces premiers bruits comme à des enchantemens. Tous s'eſtonnoient [i] de leur hardieſſe, & tous diſoient que la furie porteroit ces ſangliers dans les toiles, que la fineſſe de ces renards ne les exempteroit pas du piege.

Declaration de la nobleſſe d'Auuergne.

La Nobleſſe d'Auuergne remonſtre que ſi le Roy venoit dans le pays, elle ne pourroit moins que de le ſeruir & luy ouurir les portes. Ce nõ de Roy, & d'vn tel Roy, contre lequel on ne pouuoit armer que les reliques de ſes victoires, qui auoit fait tant de preuues de ſa valeur & de ſon courage, faiſoit trembler les plus mutins [k]: c'eſtoit vne enclume qui vſeroit tous les marteaux l'vn apres l'autre. Chacun diſoit au Dauphin, *Je ſuis à vous ſans exception, reſerué contre le ſeruice du* Roy.

Le Roy n'auoit peu encores depeſcher ſes affaires auec les Anglois. Le Roy d'Angleterre auoit manqué à

VIII.

[g] Aux entrepriſes de la guerre il faut conſiderer le fondement & la iuſte cauſe, pluſtoſt que l'iſſuë & le ſuccez, Les Romains ont eu ceſte gloire de n'y entrer iamais à tort. *Ils ne ſe glorifioient pas tant*, dit Tite Liue au 45. *du proſperes ſuccez, comme de les auoir commencé ſur raiſonnable & legitime occaſion.*

[h] Toutes les actions des hommes ſe prennent à deux anſes. Vn les louë, vn autre les blaſme. Ceſar eſt loué pour auoir entrepris ſur la liberté de Rome. On blaſme Brutus qui s'oppoſa à ſes deſſeins & vangea la liberté. On blaſme Catilina de ce qu'il vouloit faire. On louë Ceſar de ce qu'il a fait.

[i] Vne entrepriſe iniuſte & temeraire donne de l'horreur aux gens de bien, qui en preuoyent les iſſues mal-heureuſes, comme le vulgaire ignorant les repreſente fauorables. Il faut eſtouper l'oreille à ces premieres propoſitiõs, car ſi elles entrẽt en l'ame il y a touſiours du trouble. *Claudenda ſunt aures malis vocibus & quidem primis. Nam cum initium fecerunt admiſſaque ſunt plus audent.* SEN.

[k] Vn Prince qui par de grãds effects s'eſt acquis le nom de vaillant & ſage, eſt touſiours craint & redouté. Ceſte autorité diſſipe toutes ſortes de parties & de coniuratioo, comme au contraire la nonchalance & le meſpris les eſchauffe & fait eſclatter.

l'aſſignation du premier iour de May à S. Omer, pour aduiſer à la Paix, & ſe faiſoit rechercher. Ceſte brouillerie ne pouuoit eſtre qu'au proffit des ennemis de la France. Il ſe reſoult d'aller luy meſme au deuant de ceſte conſpiration auant que le temps & la nouueauté, ancienne Idole [m] des François, luy euſſent donné plus de force. Ayant fortifié la frontiere contre l'Anglois, il aduertit ſon fils de ſon deuoir, mais les belles paroles ne ſont que de l'huille pour faire bruſler dauantage la lampe de la cupidité de ce ieune Prince.

Le Roy arme contre le Dauphin.

[m] Ceſar blaſme les Gaulois d'vn curieux deſir de choſes nouuelles, *Ils ſont*, dit-il, *fort inconſtans en leurs opinions, & le plus ſouuent appettent nouueaux changemens.* CÆSAR.

Il en faut de plus aſpres & aigres pour ſe faire obeïr [n]. Vn commandement faſcheux ne veut point de douces paroles. Il vient à Poictiers, mande au Duc de Bourbon de luy donner ſon fils, au Duc d'Alençon de luy remettre ſes villes de Niort & ſainct Maixan, & à tous deux de rendre compte de ces mouuements, & de venir à luy, & faire reuenir leur fidelité à eux. Ils eſtoient loing, ces coups ne les pouuoient frapper. Ils n'eſtoient pas enfans pour auoir peur de ce tonnerre.

Met ordre au Poictou.

[n] Pour faire obſeruer vn cõmandement que ceux auſquels il s'addreſſe trouuent difficile, il ne faut point de belles paroles: La rigueur & l'autorité ſont neceſſaires à qui veut eſtre obey aux choſes rudes & rigoureuſes. *Voy ce qu'en dit Machiauel liu. 3. de ſes diſcours.*

Le Duc de Bourbon ne vouloit pas obeïr au premier mot ſans mettre en ſeureté ſon obeiſſance. Il aimoit mieux que ſon abſence [o] ſeruiſt de preuue contre luy, que de ſe repentir de ſa preſence. Il auoit vn bon gage en main, des villes & des ſubiets qui auoient iuré de ſuiure ſa fortune, croyans que la guerre eſtant entre le pere & le fils, tous ceux qui s'en meſleroient en retireroient du profit, pour le moins paſſeroient leur temps ſans peril: car la bonté du Pere ne refuſeroit rien à l'humilité du fils, & qu'il arriuoit ſouuent que la fidelité eſtoit plus mal recompenſee [p] que la reuolte.

[o] Fuir le iugement eſt confeſſer la faute, mais ſouuent l'innocent n'a autre retranchement contre la perſecution du plus puiſſant que l'elongnement.

[p] On a veu des ſiecles de telle cõfuſion, qu'il falloit auoir fait du mal pour auoir du bié. Si la vertu n'eſtoit de ſoy meſmes vne grande recompenſe aux gens de bien, ils auroient quelque raiſon de ſe repentir d'auoir bien fait, quand leur condition eſt inferieure à celle des meſchants.

Le Duc d'Alençon penſoit qu'il auroit touſiours Niort & S. Maixan pour faire ſa paix. Il auoit enuoyé la Roche pour tenir bon dans le Chaſteau de S. Maixan, mais la ville ſe retrancha & ſe mit en deffence contre luy. Elle fut incontinant aſſiſtee des forces du Roy, lequel y enuoya l'Admiral de Coitiuy & la Varenne Seneſchal de Poictou. Le Chaſteau forcé la Roche ſe ſaua, faiſant ſemblant d'aller au ſecours, & les Capitaines qu'il laiſſa dedans furent pendus.

S. Maixan pris par le Roy.

Les forces du Roy n'attaquent point de villes qu'elles ne prennent [q]. Il y en euſt qui ſe feirent battre & piller.

[q] Vn Prince legitime n'ayãt affaire qu'à ſes ſubiets, fait auec le temps beaucoup de chemin, pour malaiſé qu'il ſoit.

Rion & Aigues-perces ouurirent leurs portes aux premieres trompettes. Clermont & Montferrand qui n'auoient oncques escouté les persuasions des Princes de ceste ligue, receurent le Roy.

1x. Estats assemblez à Clermont.

Ce fut à Clermont que les Estats du payss'assemblerent pour mettre ordre à ceste diuision, qui separant le fils du Pere mettoit vn mesme cœur en deux pieces. Le Roy estimant raisonnable qu'vn affaire de telle importance, où il y alloit du salut de tous, fust traicté par l'aduis de plusieurs[c], ordonna ceste assemblee. On y representa brauement & franchement les ruïnes qui menaçoient le Royaume, & comme les Anglois auoient occasion de se mocquer de la hardiesse des Princes du sang, qui auoient entrepris contre le chef de leur maison, & bandé le fils contre le pere: Qu'il estoit raisonnable que chacun retournast à son deuoir, le Roy par le chemin de sa bonté & de sa clemence enuers ceux qui l'auoient offencé, par celuy de la iustice enuers son Estat pour seruir[d] lequel aussi bien que pour le commander, il estoit ordóné de Dieu: & les Princes par celuy de l'obeissance & du repentir à l'amandement de leurs fautes: Qu'encores que les plus iustes causes de s'armer contre son Prince fussent iniustes, ce neantmoins le Roy sçauroit bien considerer qu'il n'y a rien qu'vn grand Prince doiue tant apprehender, que de veoir ses subiets mal satisfaits[e] de ses actions.

[c] Encores que le Prince souuerain puisse resoudre toutes choses de son propre mouuement, il est raisonnable qu'il en communique. Ainsi Auguste faisoit vne aggreable & douce mesle, cõme dit Dion, de l'Estat Monarchique auec la Republique.

[d] Regner, c'est seruir. Tybere à compris en trois mots & trois sortes de seruice, le deuoir du Prince, *Le bõ Prince & qui a ordonné pour le salut de son peuple, doit seruir au Senat, seruir à tous ses subiets, seruir à tous les particuliers.* Seruir au Senat, c'est croire & suyure le conseil: seruir à tous, c'est procurer le bien public: seruir à chacun, c'est rendre iustice à qui la demande.

Chacun desire de se remettre en la bõne grace du Roy.

Ses raisons donnerent au cœur des plus desbauchez pour les remettre. Les Princes craignants de demeurer seuls, leur parti s'affoiblissant & diminuant tous les iours, rechercherent la grace du Roy. Il la leur offrit par le Comte d'Eu, qui negotia leur capitulation, & les exhorta d'aller à Clermont pour y entendre ses volontez. Ils y consentent, pourueu qu'on les asseure. Le Roy qui estoit si bon qu'il faisoit gloire d'auoir esté impunément offencé par personnes, qui reduites au deuoir, estoient grandement vtiles, donne le passe-port pour le Duc de Bourbon & le Duc d'Alençon, & non pour la Trimouille, Chaumont & Pryé, qu'il tenoit pour auteurs de ce trouble & de l'assemblee de Noyon[a]. Ils se plaignent qu'on les abandonne, & eschauffent le sang de ce ieune Prince, de telle sorte que voyant les

[e] Le particulier se contente en se contentant soy-mesmes: mais la condition du Prince est obligee à contenter ses subiets, & à satisfaire à ses mescontentements.

[a] Assemblee à Noyõ du Duc d'Alençon, d'Antoine de Chabãnes Comte de Dampmartin, de Pierre d'Amboise seigneur de Chaumont, Iean de la Roche Seneschal de Poictou, du seigneur de la Trimouille.

Ducs de Bourbon & d'Alençon de retour pour le mener à Clermont, il iura Dieu qu'il n'iroit point [a], & iouëroit à pis faire.

[a] Vn Prince doit auoir ſoing de ceux qui l'ont ſuiuy. Monſtrelet ſur ceſte occaſion à eſcrit ces mots, *Quand le Dauphin ouyt & entendit ce, il dit au Duc de Bourbon, Beau Compere, vous n'auez talent de dire comme la choſe eſtoit faite, & que le Roy n'euſt point pardonné à ceux de mon hoſtel.*

Comme le Roy vit qu'il ne venoit point, & que le iour aſſigné eſtoit paſſé, que les Anglois qui aſſiegeoient Harfleur le r'appelloient en Normandie, il ne veut plus temporiſer, permet à ſon armee de courir ſur les terres du Duc de Bourbon. L'Auantgarde aſſiege & prend Yichy. Cuſſet & Varennes ſe rendẽt. Tout le Rouanois obeit. Clermont & Montferrant perſeuerent en la fidelité de laquelle nulle ville ſe peut ſeparer [y] tant ſoit peu, qu'elle ne perde incõtinent ce glorieux tiltre de fidelle.

[y] Fidelle ne peut eſtre eſtimé, qui pour quelque occaſion que ce ſoit à ceſſé de l'eſtre. SENEC.

L'opiniaſtreté de ce ieune Prince ruïnoit le pays, chacun trouuoit ſon deſſein iniuſte, & iniuſte l'affection qu'il portoit à ſes ſeruiteurs, la conſideration deſquels ne deuoit eſtre plus puiſſante que celle du bien public, pour lequel on pouuoit quelquesfois ſe deſtourner de la Iuſtice meſme [z]. C'eſt pourquoy les Ducs d'Alençon & de Bourbon luy perſuaderent de ſouſmettre ceſte affection aux volontez du Roy, & l'intereſt de ſes ſeruiteurs à ſa diſcretion, ſuppliant le Comte d'Eu de faire que le Roy agrea que l'on fit à Cuſſet ce qui ne s'eſtoit fait à Clermont.

[z] Pour garder Iuſtice aux choſes grandes, il faut quelquesfois s'en deſtourner aux petites. PLVT.

X. Le Dauphin eſt remis en grace.

Le Roy l'accorde: Ils y viennent, ſe preſentent à luy & mettent les genoux en terre par trois fois auant que de s'en approcher, le ſuppliant de leur pardonner. Ceſte humilité [a] effaça du cœur du Roy tout le reſſentiment d'offences ſi ſenſibles. Il les embraſſe; Dit au Dauphin, *Louys vous eſtes le bien venu, vous auez beaucoup demeuré: Allez vous repoſer, on parlera demain à vous.*

[a] Pour perſonne de grandes dignitez la ſeule humilité intercede. Monſtrelet parle en ceſte ſorte de ce pardon. *Eux venus en la chambre ou eſtoit le Roy, s'agenouillerent par trois fois demant qu'ils vinſſent à luy, & à la troiſieſme fois le prierent en grande humilité qu'il luy pleuſt à eux pardonner ſon indignation.*

Reprimende au Duc de Bourbon.

Mais il ne remit pas à vne autre fois à lauer la teſte au Duc de Bourbon, & le tirant [b] à part le fait ſouuenir de ſes recheutes, luy remarque le lieu & le nombre iuſques à cinq fois, luy reproche l'iniuſtice & l'imprudence d'vn deſſein qui penſoit de mettre le Pere en la tutelle du fils, & adiouſte, que ſi l'amour & le reſpect de quelqu'vn ne le retenoit il luy feroit cognoiſtre ſon deplaiſir.

[b] Les grands veulent eſtre louez en public, & repris en ſecret.

Que pouuoit-il reſpondre? Le propre ſentiment de ſa faute le preſſoit. Le coulpable doit ceder à la iuſtice, & l'innocent à la force du plus puiſſant. Il renouuelle tous les vœux de ſon obeiſſance & de ſes affections, & ſouſ-

met toutes ſes volontez à celle du Roy, louë ſa bonté ſi apparente au nombre des fautes, & ſi neceſſaire à ceux qui auoient failli, le ſalut deſquels ſeruoit d'accroiſſement à ſa gloire, & de trophee à ſa clemence [c].

[c] Ceux à qui le Prince donne la vie ne viuent plus qu'à la gloire de ſa clemence.

Admoneſtemens doucemẽt ſeueres du Roy au Dauphin.

Le lendemain le Dauphin ſe preſente au Roy, lequel ne le traicta pas en enfant, ny comme les nourrices qui les loüent quand ils ſont tombez. Il luy fit cognoiſtre que ſa cheute l'auoit porté à la ruïne certaine de ſon honneur & de ſa fortune, ſi la bonté du Pere n'auoit autant de volonté pour l'en retirer, que la iuſtice de Roy auoit de raiſon pour l'en chaſtier: En vn mot il luy diſt qu'il ceſſeroit de luy eſtre bon Pere, s'il ne commençoit d'eſtre meilleur [d] fils, & qu'il ne deſiroit point d'eſtre eſtimé bon pour ne punir les meſchants.

[d] Celuy qui eſt bon ſe doit eſuertuer d'eſtre meilleur, car là où il ne commence à deuenir meilleur, là il finit d'eſtre bon.

XI. Le Dauphin ne veut abandõner ſes ſeruiteurs.

Le Dauphin s'aſſeurant de la bonté & de la clemence de ſon Pere, ne parle plus que pour ſes ſeruiteurs, auſquels les ſauf-conduicts auoient eſté refuſez. Le Roy declare qu'ils s'eſtoient rendus indignes de ſa grace, qu'ils meritoient de ſeruir à l'exemple des autres comme les autheurs de ceſte rebellion qui auoit porté les meſchans à l'audace, & les gens de bien au deſeſpoir: Qu'encores falloit il qu'il y euſt de la diſtinction [e] aux effects de la clemence & de la bonté, que pour toute peine il ſe contentoit de ne les point veoir, & qu'ils ſe retiraſſent en leurs maiſons.

[e] Vn Citoyen de Sparte entendant loüer hautement Charilaus pour ſa bonté, *Et comment*, dit-il, *ſeroit-il bon, veu qu'il n'eſt pas aſpre, ny rigoureux aux meſchants.* C'eſt autant de cruauté de pardonner à tout le monde, que de ne pardonner à perſonne. SENE.

Le Dauphin tient ferme contre ces torrents de la colere du Pere, & fait cognoiſtre que s'il n'y a point de grace pour ſes ſeruiteurs, il n'en veut deſirer pour ſoy. De ceſte opinion [f] qui eſt la cauerne d'où ſortent les vents qui mettent l'ame en tourmente, ou pluſtoſt de l'impreſſion que ſes ſeruiteurs luy auoient donné, qu'en tenant bon il auroit tout ce qu'il voudroit, il tira ces paroles ieunes & incõſiderees: *Il faudra doncques, Monſeigneur, que ie m'en retourne, car ie leur ay promis.*

[f] L'opinion eſt l'epilepſie ou le mal caduc de l'ame: c'eſt la cauerne qui tient les vents d'où ſortent les tempeſtes de l'ame, c'eſt à dire, les paſſions deſordonnees.

Mouuemens terribles que fait l'opinion en l'ame.

A cela le Roy tout froidement, *Allez vous en Louys ſi vous voulez, les portes ſont ouuertes, & ſi elles ne ſont aſſez larges ie feray abbatre ſeize ou vingt toiſes de la muraille pour vous donner plus grande ouuerture: Je ſuis voſtre Pere, vos volontez dependent des miennes* [g]: *Ie trouue fort eſtrange que vous ayez engagé voſtre parole ſans auoir ny ſçauoir la mienne. Mais il n'importe, la Maiſon de*

[g] Les volontez du Pere ſont ſouueraines ſur celles du fils. La puiſſance paternelle eſtoit anciennement abſoluë entre les Romains, les Perſes, les Gaulois ſur la vie, la mort, les biens, la liberté, les actions, & l'honneur des enfans.

France par la grace de Dieu n'eſt pas ſi deſpourueuë de Princes qu'elle n'en aye qui auront plus d'affection que vous n'en auez fait paroiſtre à maintenir ſa grandeur & ſon honneur.

Ce ieune Prince aimoit mieux eſtre eſtimé mauuais fils, que mauuais Maiſtre. Il faut croire que ces nuees ne ſe rompirent point ſans pluyes, que ce feu & de colere & d'amour ne s'eſteignit pas ſans larmes. Le Duc de Bourbon qui ſçauoit la diſtinction [h] entre l'auctorité de l'vn & l'aage de l'autre, & ne vouloit point qu'il reſta aucune opinion en l'ame du Roy, que ceſte opiniaſtreté fut ſouſtenuë par ſon conſeil, feiſt au meſme temps le ſerment de fidelité, promettant de ſe departir du Dauphin & de toutes les intelligences & aſſociations contraires au ſeruice de S. M. Opiniaſtreté du Dauphin.

Le Dauphin ne ſceut faire autre choſe que de s'accommoder à l'obeiſſance & à l'humilité que Dieu & la nature luy ordonnoient. Le Roy le tint aupres de luy, changea tous ſes officiers, excepté ſon Confeſſeur & ſon Cuiſinier, mit de bonnes gardes à ſes oreilles [i] pour n'y laiſſer entrer rien de mauuais, fit eſpier ceux qui s'approcheroient, afin de les cognoiſtre & de ſe prendre à eux des mauuaiſes impreſſions qu'on luy donneroit. Il ſe repend & s'humilie.

Il luy laiſſa des gens plus recognus & recommandez pour leur ſageſſe & probité, que pour leur fineſſe & ſubtilité [k], leur commandant & recommandant de veiller ſur ce ieune Prince, qui auoit le naturel bon, mais coulant & facile, & qui pour peu ſe pouuoit deſtourner. Pluſieurs vitieuſes inclinations viennent aux eſprits dont il ne faut non plus accuſer la nature, que la vigne quand le vin s'aigrit, ny le fer quand il ſe roüille. Pour bon que ſoit le naturel il ſe corompt & ſe gaſte, s'il n'eſt entretenu, & la nourriture fait touſiours les hommes de ſa façon, quelque empeſchement que la nature y apporte. XII. Ordre que le Roy met en la maiſon du Dauphin.

Ceux qui ſont autour de ce Prince par le commandement du Roy, le tiennent ſi decourt, qu'encores que la volonté ſoit vne prerogatiue de l'humaine liberté [l], il n'oſe rien vouloir contre ſon deuoir, & d'autant que les Ducs d'Alençon & de Bourbon auoient promis par le traicté de remettre au Roy les places qu'ils tenoient, ne Il eſt touſiours veillé à fin qu'il ne bröche.

[h] Les Roys s'offencent quãd on veut faire marcher leurs enfans à l'egal d'eux. Les Pôtifes au commancement de l'annee faiſoient des prieres publiques pour la ſanté & proſperité de l'Empereur, Tybere les tanſa aſprement de ce qu'ils y auoient adiouſté les noms de Neron & de Druſus ſes ſucceſſeurs, portant impatiemment de veoir ceſte ieuneſſe aller du pair auec ſon aage, *æquari adoleſcentes ſenectæ ſuæ impatienter tulerat.* TACIT.

[i] L'entree de l'ame eſt l'ouye, les bons n'y les mauuais conſeils n'y peuuent arriuer que par là. Quand les gardes de ces portes ſont gagnees on triomphe de la forteresſe. *Ad ſummam ſapiens eris ſi clauſeris aures, quibus ceram parũ eſt obdere. Formari ſpiſſamento opus eſt, quàm vſum in ſacijs Vlyſſem ferunt.* SEN.

[k] Autour des Princes les gens de bien ſont neceſſaires en tout temps, on en doit eſloigner ces bouillans & bruſlans eſprits, plus propres à remuer, qu'à ordonner les affaires. Il eſt bon auſſi d'y auoir des fins & accorts pour s'en ſeruir contre les trompeurs & les tromperies.

[l] La volonté qui eſt en ſa liberté, & qui ne depend que de la puiſſance de la raiſon, ſe porte aux choſes qui ſont vrayement deſirables, & que l'on doit vouloir. Le nom de la Vertu entre les Grecs viẽt de celuy du Deſir, parce qu'elle eſt proprement & principalement deſirable.

leur reſtant autre ſeurté que la parole & la clemence du Roy. L'armee ne fut licenciee que tout ne fut executé: Cela faict la Paix fut publiee & ceſte brouillerie qu'on appelloit *la praguerie*, eſtouffee en moins de neuf mois.

XIII. Le Dauphin demeura touſiours aupres du Roy, le ſeruit & ſuiuit en diuerſes occaſions. Ce luy fut vn bon heur incomparable[m] de trouuer ſes pas traſſés à la Royauté, & d'apprendre les formes de viure ſoubs vn ſi bon Pere. Le meſtier de la guerre ſoubz la conduicte & l'inſtruction d'vn ſi vaillant Capitaine & ſoubs vn ſi ſage Roy, les parties eſſentielles qui forment le Prince, le conſeil, la force, la reputation[n] & les inſtrumens de regner qui ſont, les intelligences de penetrer la nature des ſubiects,[1] la prudence de leur donner des loix conuenables,[2] l'ordre de la Milice,[3] l'art de faire la guerre,[4] l'induſtrie de maintenir la Paix,[5] la diligence à preueoir les accidens,[6] les moyens pour amplifier l'Empire,[7] le iugement pour cognoiſtre les ialouſies & les intereſts des Eſtats,[8] la dexterité pour temporiſer les inconueniens,[9] la maturité à deliberer,[10] la celerité à executer,[11] la conſtance aux choſes deliberees,[12] la force aux ſiniſtres,[13] la moderation aux proſperes,[14] la connoiſſance aux diuines ſi certaine & ferme que la ſuperſtition ne le face timide, ny la licence le rende precipiteux.

Quelles ſont les parties qui forment le Prince.

XIIII. Siege de Pontoiſe. Il le mena au ſiege de Pontoiſe l'accademie des exploits plus memorables qui furent veuz en ce temps. Les Anglois ayant refuſé imprudemment[o] les offres du Roy qui leur laiſſoit la iouiſſance entiere de ce qu'ils tenoient en France en ſe reſeruant ſeulement la ſouueraineté, eſtoient declarez ennemis des vns & des autres. Paris affranchy de leur domination deſiroit les voir ſortir de Pontoiſe, & pour ce donna au Roy quelque ſecours d'argent pour les en chaſſer, Voila vne armee de douze mille hommes deuant Pontoiſe, bons hommes exercez aux perils qui ſçauoient les rencontrer & paſſer ſans frayeur, & ſçauoient encores mieux mourir, que tuer, belle & vnique partie de la vaillance.

Talbot au ſecours de Pontoiſe. Les aduenues de Pontoiſe ſont toutesfois ſi mal gardees que Talbot entre dedans & y met viures & gens. Le Duc d'Yorck Lieutenant general du Roy d'An-

[m] C'eſt vn grand contentement à vn Roy qui entre en aage de pouuoir faire de ſa main ſon ſucceſſeur, luy faire part de ſes experiences & de ſon autorité.

[n] Les meſmes choſes qui ſouſtiennent toute la machine de l'Eſtat, le conſeil, la force & la reputation, ſont les pieces eſſentielles qui forment le Prince. Le Cõſeil luy monſtre les vrayes formes de bien regner, la force conſiſte en l'vnion de ſix conditions qui le rendent puiſſant, qui ſont auoir l'Eſtat bien vueillant, grand, armé, riche, & eſtably. La reputation eſt ce bruict glorieux & ceſte efficace, opinion qui luy donne de la creance & du reſpect entre les autres Potentats.

M. CCCCXLI.

[o] Chacun fait des fautes, les François en ont fait & les Anglois auſſi au demeſlement de leurs affaires. Le Roy Iean refuſa l'offre que le Prince de Galles luy fit de rendre tout ce qu'il auoit conquis & tout le pillage. Il vouloit outre cela que le Prince & quatre des plus grands Seigneurs de ſon armee ſe rendiſſent à ſa diſcretion. Ce refus fut ſuiuy de la perte de la bataille & de la priſe du Roy, Le Roy Charles offrit aux Anglois en la conference de Calais de leur laiſſer tout ce qu'ils tenoient en luy en faiſant hommage, ils refuſent & n'ont eu ny l'vn, ny l'autre.

BIBLIOTECA ROMA

gleterre ſe preſente à Cenery & Hotonuille auec huict mille hommes. Il enuoya au Roy ſes Herauts pour luy dire, ou qu'il accepte la bataille, ou qu'il leue le ſiege. A ceſte premiere poincte Françoiſe, il n'y auoit perſonne qui ne dict qu'il falloit manger des racines[p] & creuer pluſtoſt que leuer le ſiege. Mais le Roy ne voulut rien hazarder.

[p] La perſeueranee force les places. Les ſoldats de Ceſar eſtant deuãt Duraz o'auoiẽt pour paio qu'vne racine appellee Chara, ceux de la ville ſe mocquoient de leur opiniaſtreté à les aſſieger, eſtans ſi mal pooruеuz. Les aſſaillans declarent que tant qu'ils trouueroient de telles racines aupres de Duraz, & il y en auoit abondamment, ils ne delogeroient.

La riuiere eſtoit entre les deux armees, le Roy faiſoit garder le Pont de Beaumont, ſeul paſſage propre à l'armee ennemie. Le Duc d'Yorck auoit des petites naſſelles pour paſſer les ſoldats file à file au deſſous du Pont vers l'Abaye, auec tant de difficulté toutesfois, que dix hommes eſtoient capables d'en empeſcher cent. Mais l'ordre eſtoit ſi grand, la nuict ſi fauorable, que l'armee fut quaſi toute de là auant que les ſentinelles en euſſent donné l'alarme. Paſſage fort à propos & qui donna tant d'eſtonnement à l'armee du Roy, que les Capitaines s'amuſerent plus a s'eſmerueiller comme les Anglois auoient paſſé, qu'ils ne penſerent à empeſcher que le reſte ne paſſa[q].

[q] Foibles armes que l'eſtonnement & admiration pour arreſter l'ennemy. Tite Liue remarque cõme les Romains paſſent vne riuiere tãdis que les Eſpagnols s'amuſẽt à s'eſmerueiller & cooſulter ce qu'ils deuoient faire, *qui tumultum imicere trepidantibus in ipſo tranſitu amnis potuiſſent.* TIT. LIV.

Dautant que le Roy fut loué de n'auoir hazardé vne bataille, dautant fut il blaſmé de n'auoir empeſché d'y eſtre contraint, puis qu'il y auoit vne riuiere entre-deux. Le courage ne luy faillit point, mais bien le iugement pour choiſir l'occaſion & l'oportunité[r]. Il deſloge de Maubuiſſon, laiſſe Charles d'Anjou & l'Admiral de Coitiuy auec deux mille hommes dans le fort de ſainct Martin, & ſe retire à Poiſſy. Le Duc d'Yorck le ſuit penſant l'engager au combat, mais le Roy ne veut point changer de reſolution, qui eſtoit non de donner vne bataille, mais de prendre Pontoiſe[s]. *Le Roy leue le ſiege.*

[r] On demandoit à Ageſilaus quelles parties rendoient le chef d'armee excellent & braue: Il reſpond, *L'audace contre les ennemis, & aux occaſions qui ſe preſentent, le conſeil & le iugement.*

[s] Quand le Duc d'Yorck enuoya dire au Roy qu'il luy preſentoit la bataille, le Roy ne fit autre reſponce, ſinon, *que puis qu'il auoit tant d'enuie de combattre, il luy en feroit mãger ſon ſeaul, & pluſtoſt qu'il ne voudroit.*

Le Duc d'Yorck paſſe à Mante pour auitailler & rafreſchir les aſſiegez, le Roy demeure mocqué des Anglois, meſpriſé des Pariſiens, qui ſe repentent de l'argent qu'ils luy ont donné inutillement pour les fraiz de ceſte entreprinſe. Les plus grands de ſa Cour murmurent de ce qu'il s'eſt retiré ſi mal à propos. Il void ſa reputation ſi deſcriee qu'il ſe reſoult d'emporter la place, ou d'y mourir: Il y retourne dix iours apres, fait battre la ville de trois endrois, & breſche faite va luy meſme à l'aſſaut, hazardant le tout pour le tout. Il failloit qu'il

fit le ſoldat pour eſtre Roy: ſinon qu'il ayma mieux de Roy deuenir ſoldat, & eſprouuer combien le repentir eſt inſupportable de n'auoir fait en l'occaſion ce qui ne ſe peut plus faire quand elle eſt eſchappee, & comme elle ſe mocque de ces preſomptueuſes ſageſſes, qui penſent conſeruer par tout l'autorité à la prudence ſans en faire part à la neceſſité.

Les affaires [a] du Roy n'eſtoient pas en termes qu'il deuſt auoir honte de s'eſtre trouué en lieu où le canon luy peut effleurer la Couronne [b], ny de trauailler ſes penſees pour conſiderer comment il eſchapperoit du peril, ny combien il importoit qu'il en eſchappaſt.

Les aſſiegez ne peuuent ſouſtenir la fureur de l'aſſaut, on entre, on tuë l'ennemy, on ſauue le Citoyen, on n'entend point ces cruels mots, *Periſſe l'amy quand & l'ennemy*, Ceux que la fureur des armes peut diſtinguer & recognoiſtre pour François ſont ſauuez, les Anglois tuez à la pareille: Mais il eſt bien mal-aiſé de pouuoir meſler en ces rencontres enflammés de fureur & eſcumans de vengeance quelque image de iuſtice pour eſpargner ſon amy, ou ſon hoſte [c].

Pẽtoiſe pris d'aſſaut.

On parle de Dieu quand on va à la charge & à l'aſſaut, on ſe recommande à luy, on le ſupplie, on luy fait des vœux. Au retour il ne s'en parle non plus que s'il ne s'en eſtoit point meſlé. Mais la premiere choſe & la premiere action du Roy à ceſte entree, fut de rendre grace à Dieu, recogneu ſeul autheur de ceſte victoire [d], ſans laquelle il ſe fut veu autant empeſché auec ſes propres ſubiets, qu'auec les ennemis: Car le Duc de Bourgongne n'eſtoit pas ſi bien reconcilié qu'il ne deſira d'eſleuer la grandeur de ſa maiſon ſur les ruïnes des affaires du Roy, & deſia les grands du Royaume auoient fait quelques ſecrettes aſſemblees pour aduiſer aux deſordres dont chacun ſe plaignoit.

Dieu remercié de ceſte victoire, & les bons ſeruiteurs du Roy recognus.

Il fit aſſembler tous les Princes, grands Seigneurs & Capitaines, loua ceux qui auoient bien faict & les remercia des preuues de fidelité, & de valeur qu'ils luy auoient rendus, fit pluſieurs [e] Cheualiers, & donna au Seigneur de Lalonge vn Eſtat de Mareſchal de France, & vne pẽſion au premier qui eſtoit entré dans Pontoiſe par la breſche. Si l'Hiſtoire ſçauoit ſon nom elle luy

[a] La neceſſité oblige le Prince de ſe meſler & ietter dans les perils. En la guerre que l'Empereur Albert d'Auſtriche eut contre les Bohemiẽs, on luy demande à qui il donneroit la charge de ſon armee. Il reſpond, *Si autre que moy eſtoit voſtre Capitaine vous ne m'appelleriez plus Archeduc d'Auſtriche.* ÆNEAS SILV. *lib. 3. de reb. Alphons.*

[b] Chares ſe vantoit des bleſſures qu'il auoit receu à la guerre & les monſtroit, Timothee Capitaine Athenien dit, *Ie ſuis honteux deuant Samos qu'vn coup de traict vint des murailles tomber tout aupres de moy pour m'eſtre aduancé, plus que ne deuoit vn chef d'armee.* PLVT.

[c] Epaminondas ce grand Capitaine qui ne tua iamais hõme, abbatu, ny vaincu, iugeoit meſchant homme quelque bon Citoyen qu'il fut, celuy qui entre les ennemis & en la bataille n'eſpargnoit ſon amy & ſon hoſte.

[d] Au Dieu des batailles appartiennent les actions de graces des victoires: Les Rois de France ont touſiours eſté fort ſoigneux de ce deuoir. Philip. Auguſte apres la bataille de Bouuines fit baſtir l'Egliſe de Noſtre Dame de la Victoire pres de Senlis. Le Roy Louys XII. fit edifier vne Chappelle au lieu où il gagna la bataille de la Ghiaradadda, ſous le nom de Ste. Marie de la Victoire. Le Roy François I. fit de meſmes ſur le champ de bataille où il deffirles Suiſſes à S. Donat.

[e] Apres la victoire le Prince doit recognoiſtre ceux qui l'ont bien ſeruy, honnorer, & recompenſer la valeur, deſcrier & blaſmer la laſcheté. *Luce orta*, dit Tit. Liu: liu. vr. *vocatu claſſico ad concilium militibus, Manlius primum ob virtutem laudatus donatuſque.*

donneroit vne couronne toute garnie de petits creneaux, & luy rendroit le meſme honneur que les Parthes ont donné à celuy qui monta des premiers ſur la muraille de Seleucie [a].

Le Roy mena le Dauphin à Tartas aſſiegé par les Anglois, & puis à Limoges, en luy apprenant par tout que la prudence & le temporiſement ſurmontent toute ſorte de difficultez, que c'eſt choſe plus excellente de mettre la paix en ſon Eſtat que de piller & deſerter la terre des ennemis. Le Dauphin au ſiege de Tartas.

Auec les inſtructions & maximes de ſon Pere qui luy auoit donné en ſon enfance de bons gouuerneurs, & en ſa ieuneſſe de bons Conſeillers [b], il ſe rendit capable des actions d'vn Prince pour bien commander & porter les commandemens du Roy ſon Pere en Languedoc pour rompre les menees du Comte d'Armagnac. Le Baſtard de ceſte maiſon [c] l'aduertit que le Comte d'Armagnac traictoit quelque alliance auec les Anglois. Les ſoupçons ſur tels aduis ſont touſiours excuſables, & n'y a rien qui oblige tant la prudence des Princes que d'empeſcher que les grandes maiſons ne s'allient contre leur gré, & ne portent aux eſtrangers les biens qui doiuent demeurer dans leurs eſtats, & n'en peuuent ſortir qu'ils ne les affoibliſſent. Telles practiques ſe peuuent plus facilement empeſcher & preuenir, qu'il n'eſt aiſé de les rompre quand elles ſont faites. Baſtard d'Armagnac fauory de Louys XI.

La maiſon d'Armagnac eſt ancienne, riche & puiſſante en Guienne, & ſon origine ſe trouue en celle de la couronne de Nauarre [d]. Iean I I I I. Comte d'Armagnac fils aiſné de Bertrand d'Armagnac Conneſtable de France, auoit achepté de Iean Duc de Bourbon la Cõté de l'Iſle Iourdain en l'an 1421. pour le pris de trẽte huict mille eſcus d'or de ſoixante quatre au marc. Il auoit eſpouſé Yſabeau de Nauarre, la grandeur de ſa maiſon, & celle de ſon alliance, luy donnerent la hardieſſe durant les troubles de France, lors que chacun iettoit les yeux ſur le debris du naufrage, de ſe qualifier *Prince par la grace de Dieu*, & de rechercher l'alliance de l'Anglois par le mariage de ſa fille. Le Roy qui ne faiſoit point de difference entre la trahiſon & telles ſortes d'alliances, enuoya des Cõmiſſaires pour faire le procez au Comte com- D'autres tiennẽt que la maiſon d'Armagnac eſt venue de Caſtille.

[a] Les noms de ceux qui s'en vont aux perils apparẽs pour le ſalut public, ne doiuent eſtre oubliez en l'Hiſtoire, & neantmoins ils y demeurent incognus, s'ils ne ſont releuez de quelque qualité autre que de ſimple ſoldat. Plutarque ſe ſouuient du nom de Surena qui monta le premier ſur la muraille de la grande Cité de Seleucie, mais c'eſt ſarce qu'il eſtoit le ſecond des Parthes apres le Roy.

[b] Les grands Princes pour auoir eu de bons maiſtres eſtans petits, & de ſages Conſeillers eſtans grands, ont fait de grandes choſes.

[c] Ce Baſtard fut fait Admiral de France par Louys XI. qui luy donna le Comté de Comenge & le gouuernement de Guienne, duquel il depoſſeda le Duc Iean de Bourbon ſon beau frere.

[d] Sanche 4. ſurnommé le Maiour Roy de Nauarre, ayãt conquis quelque terre de Gaſcongne deça les Pyrenees, les donna à Garſias ſon fils qui fut le premier Comte d'Armagnac l'an 1015. Il feiſt ſon ſecond fils Arnault Garſias Comte d'Eſtarac, la deſcente duquel eſt entree en la maiſon de Foix & branche de Candalle.

comme criminel de leze Majeſté ayant commis contre la loy de France[e], *qui defend aux Seigneurs de faire aucun mariage auec les eſtrangers ſans le conſentement du Prince.*

[e] Les mariages traictez auec les eſtrangers ſans la permiſſiõ du Roy, ont mis en peine ceux qui les traictoient. Valeran de Luxembourg Conneſtable de France en fut diſgracié du Roy Charles V. & le Roy Charles VI. ne trouua bon le traicté de la fille du Duc de Berry auec le Duc de Lanclaſtre. Philiſtus pour ceſte raiſon fut banny des Eſtats de Denis Roy de Sicile.

Comte d'Armagnac priſonnier à l'Iſle Iordain.

Le Roy y enuoya le Dauphin lequel aſſiegea la ville de l'Iſle Iourdain & y prit le Comte d'Armagnac. Son fils ſe ſauua en Eſpagne. Iean de Meaux ſecond Preſident au Parlement de Toulouſe auoit ouy le Comte d'Armagnac ſur ſes praticques, & auoit tiré de ſa bouche la verité des principaux poincts. Il eſtimoit qu'il en ſeroit quicte pour ceſte confeſſion & que ce Preſident n'ayant autre force que celle de la Iuſtice, ne luy pourroit pas faire grand mal, mais quand il fut priſonnier entre les mains du Dauphin, il dict que tout ce qu'il auoit confeſſé eſtoit contre ſa propre conſcience & la verité, ne l'ayant dict que pour le deſir de r'entrer en ſes biens que le Roy auoit faict ſaiſir. Apres auoir expié ceſte faute en la priſon, le Roy luy donna la liberté à la caution du Comte de Foix.

En Normandie.

Le Dauphin au retour de ce voyage fut enuoyé en Normandie en qualité de Lieutenant General. Mais il faut remarquer qu'il auoit vingt ans ſur la teſte auant qu'il euſt vn gouuernement en main, & que le Roy ne luy donna que pour rompre les deſſeins de ceux qui le vouloient porter ailleurs[f], & s'intereſſoient plus que luy meſmes en l'eſtat ou il eſtoit.

[f] Les natures bien nees s'obligent ayſement par bienfaits. On vouloit deſbaucher Louys. Le Roy Charles ſon Pere luy fait part du gouuernement de l'Eſtat & des affaires, par ce moyen il fut diſtraict des penſees contraires à ſon deuoir & à la Paix de l'Eſtat.

XV. Prend Dieppe.

Il chaſſa les Anglois de Dieppe, & ceſte victoire porta incontinent la generoſité de ſon courage & le bonheur de ſa cõduicte par toutes les Prouinces de France, ou rien ne diminuoit la grandeur de ceſte naiſſante reputation que ceſte raiſon, qu'eſtant fils d'vn ſi braue Pere il n'y auoit poinct d'eſtonnement de le veoir ſi vaillant. Les François diſoient que le Pere auoit beſoing d'vn tel fils & le fils d'vn tel Pere.

Va en Languedoc

Le Roy glorieux de l'auoir faict de ſa main, & de veoir ſes inſtructions ſi bien ſuiuies, augmenre ſon autorité, louë ſes commandemens, & auec mille lances l'enuoye en Languedoc où ſon eſpee luy fit iour par tout. Il n'arreſtoit pas ſon courage à peu de choſe[g], ſa cheute ne pouuoit eſtre que de bien haut. Comme il deſdaignoit la gloire de peu de pris, & la reputation qui ne couſtoit guiere, auſſi recherchoit-il ardemment cel-

[g] Le Prince doit fuir la vanité & rechercher les effects d'vne ſolide & vraye gloire, *Nam vt leuitatis eſt inanem aucupari rumorem, omnes vmbras etiam falſæ gloriæ conſectari, ſic ieiuni eſt animi lucem ſplendoremque fugientis, inſtam gloriam qui eſt fructus vera virtutis honeſtiſſimus repudiare.* Cic. IX PIS.

le qui naiſſoit des belles & hautes actions, & qui eſtoit le iuſte fruict de la vraye Vertu.

M. CCCCXLIII.

Les Anglois affoiblis & recreus font vne Treſue, durant laquelle Louys va chercher de l'exercice hors le Royaume, ſe rend Chef des François & Anglois pour ſe venger de ceux qui durant le pire eſtat des affaires de ſon Pere l'auoient broüillé, & pour fauoriſer la guerre de Sigiſmond Duc d'Auſtriche contre les Suiſſes[h].

[h] Le Duc d'Auſtriche auoit eſpouſé M. Radegonde de France fille aiſnee du Roy Charles VII. ſous la faueur de ceſte alliance, il le pria de le ſecourir contre les Suiſſes.

Il ſe ſouuient que le Comte de Mõtbelliard auoit couru la frõtiere de France du coſté de Langres. Il luy rend la pareille, prend & pille Montbelliard & en donne le gouuernement à Iean Thibergeau Capitaine de ſes Archers, court le pays de l'Eueſque de Baſle, par ce qu'il auoit ſouſtenu le party d'Amedee Duc de Sauoye[i], qui par les ſuffrages des Eueſques, Prelats & Docteurs du Concile auoit eſté faict Pape & nommé Felix cinquieſme contre le Pape Eugene, & qui auant que de s'eſtre rẽdu en ſon hermitage de Ripaille, auoit fait tout ce qu'il auoit peu pour fauoriſer les Anglois. XVII. Paſſe en l'Alſace prend Montbelliard. Aſſiege Baſle.

[i] Amedee Duc de Sauoye l'an 1437. ſe retire à Ripaille en vn monaſtere des Religieux de ſainct Morice, prit leur habit, *griſe robe, long mantel, chapperon gris courte cornette & vn bonet vermeil, par deſſus le chapperon. Mais par deſſus la robbe griſe il portoit vne groſſe ceinture d'or, & deſſus le mantel vne croix d'or, accompagné de vingt de ſes fauoris vetus de meſme habit que les Moynes.* Il ſe reſerua le tiltre de Duc de Sauoye & la ſouueraine autorité ſur tous ſes Eſtats. Il fut eſleu Pape au Cõcile. L'election luy fut ſignifiee le 17. Decembre 1439. Il ſe rendit à Baſle le 24. de Iuin, fut couronné le 24. de Iuillet, dit ſa premiere meſſe, & fit des Cardinaux le 17. Nouembre. Il alla tenir ſon Siege à Loſane l'an 1442.

Les Suiſſes voyant à leurs portes vn ſi puiſſant ennemy n'attendent pas qu'il paſſe plus outre, & regardent de quel coſté il tournera la teſte de ſes forces. Le Seigneur de Ramſtein le reçoit à Altkilch ville qu'il tenoit par engagement de l'Eueſque de Baſle pour douze mille florins. Les Seigneurs du pays le viennent trouuer, & pour ſe venger du peuple & garentir leurs maiſons, luy offrent le ſeruice de leurs eſpees. L'armee exerça des inhumanitez incroyables ſur ce pauure peuple qui donna le nom d'eſcorcheur aux gens de guerre[k].

[k] Les gẽs de guerre qui couroient la frontiere & le pays de Baſle & de Ferrette en diuers temps furent touſiours appellez d'vn meſme nom *Schindern*, Eſcorcheurs, & par mocquerie die *Armenjacken*.

La Ville de Baſle connut bien que le Concile attireroit l'orage ſur elle, & que le Roy Charles VII. vouloit venger la degradation d'Eugene IIII. & pour ce elle n'oublia rien de ce qui pouuoit ſeruir à ſa deffence & ſeurté, fit vn bouleuart à la porte de Spalen, & raſa tout ce qui eſtoit autour de la ville à l'auantage de l'aſſaillant, ordõna deux ſortes de tocſin, l'vn pour la guerre, & l'autre pour le feu. Au premier chacun ſçauoit où il ſe deuoit rẽdre, au ſecõd les gens d'Egliſe & des Monaſteres ſeulement eſtoient tenus de courir au feu. Elle fit publier par le plat pays que quiconque voudroit retirer ſes biens, meubles & prouiſions dans la ville, que les Bourgmeſtres s'obli- Concile de Baſle contre Engene. Belle police de ceux de Baſle.

geroient de les rendre, ou d'en payer le iuſte prix ſi la neceſſité le contraignoit de s'en ſeruir[l].

[l] Aux lieux où il y a de la cõcorde entre les villes & le pays, non ſeulement d'opinions en certaines choſes, mais en tout ce qui regarde l'vtilité commune, l'ennemy eſtranger a bien de la peine de faire de grands progrez, car tout conſpire contre luy.

La maiſon d'Auſtriche auoit ietté la pomme de diſcorde parmy les Suiſſes. Zurich s'eſtoit allié auec Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche, les Cantons de Berne, Lucerne, Vry, Schuvits, Vndeuald & Glaris viennent aſſieger Zurich pour le forcer de renoncer à ceſte alliance. En ce ſiege ils ſont aduertis que Iean de Rochberg au commencement du mois d'Aouſt auoit ſurpris la ville de Bruck au pays d'Ergueu, appartenante au Canton de Berne, y auoit fait de grandes cruautez & enuoyé par batteau le pillage à Lauſtemberg & les principaux priſonniers à Farnſperg.

Suiſſes aſſiegẽt Zurich.

Le commun reſſentiment qu'ils ont des offences particulieres de leurs alliez, ne leur permet de diſſimuler ceſte iniure. Qui entreprend ſur la moindre bicoque de ceſte Republique, donne l'alarme à tous les Cantons, ils y courent comme ſi le feu eſtoit en leur propre maiſon[m]. Ils enuoient quatre mille hommes pour aſſieger Farnsperg, Reckberg qui eſtoit dedans fit cognoiſtre aux premieres approches qu'il n'eſtoit pas pour ſe rendre. Il ſçauoit que l'armee de France n'eſtoit pas loing & que les Suiſſes auroient bien de la beſongne ailleurs.

[m] La loy d'alliance qui eſt celle de l'amitié, veut que les amis & les alliez ſe reſſentent & s'intereſſent du mal & du bien qui leur arriue. Leurs deuoirs & leurs intereſts doiuent eſtre communs, comme embarquez au vaiſſeau d'vne meſme Republique, laquelle ne permet point que l'on ſe ſauue à part, n'y que ceux qui ſont en la poupe ne s'eſmeuuent de l'eau qui entre par la prouë.

Et Farnsperg.

XVII. Burkard Monchen que les François appelloient Burgo le Moine Seigneur par engagement de Landeſec eſtoit comme la Guide & le Mareſchal de l'armee. Il preſſoit fort le Dauphin de venir deuant Baſle, eſtimant qu'à la veuë de tant de gens elle parleroit pluſtoſt de capituler que de reſiſter: car l'armee eſtoit de vingt mille cheuaux, les Hiſtoires d'Allemagne parlent de Trente mille.

M. CDXLIIII.

Baſle[n] enuoie promptement demander ſecours aux Suiſſes qui eſtoient deuant Farnſperg. Ils leurs enuoient ſeize cens hommes, que le Seigneur de Hallvvil appelle payſant[o] leſquels furent rencontrez & chargez deux fois par le Comte de Dammartin, la premiere en la pleine de Brattelen lors qu'ils la penſoient paſſer à la pointe du iour, la ſeconde pres le village de Mutents vne demye lieuë de Baſle, mais ils marchoient ſi ſerrez & en ſi bon ordre, qu'il ſembloit à la Caualerie, les voulant charger qu'elle donnoit contre vn rocher, ou vne mu-

[n] Baſle fit la premiere alliance auec Bern & Soleure l'an 1441. La maiſon d'Auſtriche s'é offença, diſant que c'eſtoit contreuenir aux articles de la Bulle d'or.

Viennent au ſecours de Baſle.

[o] Thuringde Hallvuil en vne lettre qu'il eſcriuoit au Marquis Guillaume & à la ville de Zurich le lendemain de la bataille, appelle les Suiſſes *Bauren*, Payſans.

raille armee [p].

Ceux de Baſle leur enuoyerent dire qu'ils gardaſſent bien de s'aduancer, que ce leur ſeroit vne grande temerité de vouloir paſſer ſur le ventre d'vne ſi puiſſante armee qui tenoit toutes les aduenues. Mais les Suiſſes ne croyent pas que le Lyon ſoit ſi furieux, comme on le depeint. Animez & glorieux de ce qui leur auoit ſuccedé heureuſement, le matin ne peuuent ouyr parler d'attendre & beaucoup moins reculer. Repouſſét le Comte de Dampmartin.

Les braues courages ſe monſtrent aux perils [q], il n'appartient qu'à eux de faire & endurer les choſes difficiles. Ils s'informent plus du lieu où ſont les ennemis, que du nombre, & prenant toute ſorte de retardement pour eſpece de poltronnerie, vont droit vers la ville, & trouuant le paſſage du pont fermé, paſſent à nage le Biſrein [r]. Les Romains n'euſſent pas loué ceſte impetuoſité, ils eſtimoient qu'il n'eſtoit pas bien ſeant à la grandeur & Majeſté de l'Empire, & des Empereurs de leurs armees de paſſer les riuieres autrement que ſur les ponts, & les gardes poſees aux deux bouts [s]. Pour ceſte ſeule raiſon & ſans autre neceſſité Ceſar fit le Pont ſur le Rhin, ſans s'eſtonner de la largeur, viteſſe & profondeur de ceſte riuiere. Les Suiſſes furent bien trauaillez de l'eau & des hõmes auant que de gaigner le riuage, ils ſe coulent à la faueur d'vne colline dedãs l'Hoſpital S. Iaques. Ceux de la ville pour ne manquer à ſecourir ceux qui ſi franchemẽt & genereuſement venoient à leur ſecours, leur enuoyerent des troupes au deuant: mais elles eſtoient attẽdues en embuſcade par vn gros de huict mille cheuaux, capable de rompre les bataillõs des Suiſſes, quand ils euſſent eſgallé en nombre [t] comme ils imitoient en ordre les legions Romaines. Ceux qui eſtoient en garde ſur les tours de la ville les aduertirent du piege qu'on leur auoit dreſſé & les firent rentrer dedans. Bataille de l'hoſpital S. Iaques.

Les Suiſſes s'eſtoient barriqués dedans l'Egliſe & l'Hoſpital de S. Iacques: mais on les fit ſortir par le feu que les François y mirent. Ils combattirent long temps aux hayes & aux murailles des iardins, ſouſtindrent trois aſſauts, repouſſerent vaillamment les deux premiers. A chair de loup dent de chien. Au troiſieſme ils furent forcez & tous taillez en pieces. Mais le plus mi-

[p] Vn bataillon de gens de pied bien ordonné eſt appellé vne muraille, *Antiqui murum dixerunt pedeſtrem exercitum.* VEGET. Dion parlant de la quatrieſme legion appellee la Pythique, luy donne le tiltre de muraille belliqueuſe πολεμικώτατον τεῖχος.

[q] Ne ceder & reſiſter aux accidens pour rudes & perilleux qu'ils ſoient, marque la grandeur du courage, *Romanum eſt agere & paſſortia.*

[r] La ville de Baſle eſtoit en conſeil pour aduiſer aux moyens de faire entrer le ſecours ſans peril, Munſter dit que les Suiſſes eſtant ſur vne colline voyant leurs ennemis, vindrent fondre ſur eux les repouſſerent iuſques à l'Hoſpital S. Iacques.

[s] Germanicus diſoit que paſſer les riuieres à nage offençoit la reputation d'vn general d'armee, *Cæſar niſi pontibus præſidiiſque impoſitis, dare in diſcrimen legiones haud imperatorium ratus.*

[t] Le nombre des gens de guerre entrans en la Legion a eſté fort diuers, Elle eſtoit du temps de Romulus de ſix mille hommes de pied & ſix cens cheuaux, de quatre à cinq mille ſoubs la Republique. Celle que Scipion mena en Affrique fut de ſix mille. Deux legions en l'armee de Ceſar ne faiſoient pas ſept mille hommes.

ſerable vendit bien cherement ſa peau. Æneas Syluius[u] qui eſtoit lors Secretaire du Concile, & qui depuis fut Pape, dit *Que l'on ne pouuoit veoir ſans horreur & eſtonnement ceſte cruelle boucherie des hommes, en laquelle les Suiſſes tiroient les fleſches toutes ſanglantes de leurs corps, & les plongeoient furieuſement dans les entrailles de leurs ennemis, & ſ'enferroient enſemble.* Aucun ne fut tué qu'il n'euſt tué. Nul ne pouſſa le dernier ſouſpir ſans l'accompagner du contentement d'eſtre vangé, conſolant ſa mort en celle de ſon ennemy. Le Dauphin diſoit qu'il n'auoit iamais veu des hommes plus furieux, plus forts, ny determinez. Il ne s'en ſauua que ſeize, leſquels arriuans au pays furent tenus comme fugitifs & deſerteurs du camp. Quoy qu'ils ſçeuſſent ny dire ny alleguer on leur diſoit pour tout qu'ils deuoient mourir auec les autres. Ils ne pouuoient eſtre eſtimez gens de bien, ayans remportez leur teſte du peril ou leurs compagnons eſtoient demeurez, comme Philopemen n'eſtimoit celuy qui tomboit vif entre les mains de l'ennemy[x]. Le combat dura dix heures.

Suiſſes deffaits.

Burkard Munch de Landſcron, conducteur de l'armee paſſant à cheual ſur le champ de bataille & ſur ces monceaux de morts, la viſiere de ſon heaume hauſſee dit plein d'inſolence & d'orgueil, *Icy nous baignons dans les roſes*[y], ou comme eſcriuent les autres en regardant le Chaſteau de Lanſdcron & de Munchenſtein, *Je voy les roſiers que mes predeceſſeurs ont planté.* Vn Suiſſe couché entre les morts & my-mort, entendant ce mot de cruelle mocquerie, s'euertuë de ſe mettre ſur ſes genoux, & auec les reſtes de ſon courage & de ſa vie, luy ietta vn caillou de telle roideur contre le viſage, qu'il l'aſſomma. Il fut porté à Lanſdcron & y mourut. Vn autre voyant l'vn de ſes compagnons mal mené par quatre ſoldats y accourt, le deſgage du peril, & l'emporte mourant ſur ſes eſpaules[z].

Inſolẽce en la victoire punie ſur le chãp.

On n'eſt pas aſſeuré de combien eſtoit compoſee l'armee des Suiſſes. Haluvil Suiſſe, dit qu'ils eſtoient quatre mille, les Chroniques de France, parlent de cinq mille. Quoy qu'il en ſoit la France, ny l'Angleterre, n'eurent pas grande occaſion de triompher de ceſte bataille: car elles y perdirent autant de teſtes qu'il en falloit abbattre

[u] *Committitur atrox & miſerabile prælium, caduntúrque ex vtráque parte quam plurimi. Horrendum auditu eſt. Euellebant ſanguinolentas ex corporibus ſuis ſagittas Suitenſes ac truncatis manibus in hoſtes irruebant, nec prius animam exhalabant, quàm occiſorem ipſi occidiſſent. Erat retro Suitenſes murus quidam horti ſancti Iacobi, quo illi ſe tutos ab vna parte rebantur ſolúmque in fronte pugnabant. Sed Teutonici qui cum Armeniacis erant intrantes hortum, murum perfodiunt, Suitenſéſque à tergo ferunt, quæ res magna cauſa ruina Suitenſium fuit. Pugnatur tum ante tum retrò, iam vir vir imminet nec iam eminus ſed cominus ferrum ſtringitur.*

[x] Les Fuyards de la Bataille ont eſté odieux en toutes nations. Ces ſeize Suiſſes quoy que ſauuez en combattant furent meſpriſez comme poltrons. Ce nom *Veldfluchtiger* deſerteur de camp, eſt vne grande iniure entre les Suiſſes.

[y] Les Annalles de l'Eueſché de Baſle raportent les paroles de Burkard, *Hie baden wir in roſen*, ou, *Hie ſiche ich in den Roßgarten, welchen meine Vorderen geerret.*

[z] *Erant quatuor Armeniaci qui Suitenſem vnum inſequebantur. Iamque illum telo confoſſum ſtrauerant & ſupra corpus graſſabantur, tum eius comes arrepta hipenni in quatuor illos fertur, ex quibus duos obtruncauit, alios verò in fugam dedit, ac deinde ſemianime corpus ſuper humeros recipit & inuitis hoſtibus portauit ad ſuos.* Æneas Sylv. Munsterus.

des ennemis, pour meriter le triomphe [a]. L'armee qui eſtoit deuant Farnſperg entendant ceſte deffaite, leua le ſiege & ſe retira.

[a] Le triomphe n'eſtoit dõné pour vne victoire de moins de cinq mille ennemis tués. La loy deſfẽdoit dit Valere, de donoer le triomphe à qui n'auoit deffait cinq mille hommes. Et l'on oe le donnoit aux victorieux quãd la victoire auoit couté beaucoup de ſang, & pource Tite Liue au 26. dit qu'il fut refuſé à Attilius.

Le Dauphin demeura trois iours ſur le champ de bataille, & pour couurir le nombre des gens qu'il auoit perdu, les fit enterrer en diuers lieux à Arlesheim, Reinach, Eſch, deux Comtes à Montbeliard, deux à Iſenheim. Le grand Prieur de France fut tué à ceſte bataille, & pluſieurs autres ſeigneurs.

Ce que fit le Dauphin apres la victoire.

Ceux de Baſle demanderent qu'il leur fut permis de recognoiſtre leurs morts, & de les mettre en ſepulture [b]. Il ne vouloit pas refuſer la paix aux morts, puis qu'il eſtoit content de l'accorder aux viuans [c], & qu'il n'y auoit point d'apparence qu'il s'opiniaſtra au ſiege de Baſle, ny contre les Suiſſes. Les Religieux mandians furent ordonnez pour ceſt acte de pieté. Ils firent trois foſſes pour les enterrer. Il y en auoit qui trois iours apres la bataille ſouſpiroient encores. On en trouua demy bruſlez dans les ruines de l'hoſpital, pluſieurs dans les buiſſons, & vn grand nombre dans la riuiere de Birs.

[b] Qui demandoit entre les Grecs vn corps mort pour l'inhumer quittoit le fruit de la victoire, & renonçoit au trophee. Voy Plvt. de Nicias & d'Ageſilaus.

[c] Ænee dit aux Latins qui le venoient prier pour auoir leurs morts & les enterrer, *Pacem me exanimis & Martis ſorte peremptis Oratis, equidem & vmis concedere vellem.*

Tous les moines & religieux de Baſle ſortent pour enterrer les morts.

Le Dauphin s'en alla refreſchir en l'Alſace. Sa cour eſtoit à Enſisheim, & l'armee departie par le pays en telle eſtendue, qu'elle tenoit depuis Montbeliard iuſques à Haguenaud. L'Empereur conuoqua les Princes de l'Empire à Mayance pour aduiſer aux moyens de chaſſer les eſtrangers d'Allemagne. Le Concile de Baſle luy enuoya ſes Ambaſſadeurs [d], pour luy remonſtrer qu'il ne troubla l'aſſemblee, à laquelle la France eſtoit obligee de la Paix qu'elle auoit auec la maiſon de Bourgongne. Ses deputez furent à Baſle pour entendre la volonté des Peres ſur ceſt accord. Ceux de Berne & de Soleure s'y trouuerent, mais il ne s'y fit autre choſe qu'vne Trefue de peu de iours.

[d] Le Concile de Baſle enuoye au Dauphin le Cardinal d'Arles, & l'Eueſque de Baſle. Ils moyennerent vne trefue de vingt iours.

Le Cõcile de Baſle va chercher le Dauphin d'accord.

L'Empereur Friderie enuoya dire au Dauphin que s'il ne ſe retiroit, l'Empire luy declaroit la guerre. La Nobleſſe d'Allemagne qui auoit inuité les François & Anglois au pays, commençoit à ſe faſcher de ſes hoſtes qui beuuoient ſon vin ſans payer, & vandangeoient les vignes en verjus. Mulhouſe [e] ſe garentit de ceſt orage, refuſa de receuoir les troupes du Dauphin.

[e] Mulhouſe a eſté autresfois ville Imperiale, l'Eueſque de Straſbourg en eſtoit gouuerneur & s'appelloit Ariabinium. Elle s'allia auec les Suiſſes l'an 1464. & puis l'an 1506. fit combourgeoiſie auec tous les Cantons. *Stumpf. Liure de la Repub. des Suiſſes.*

Comme il vit que tout l'Empire ſe remuoit contre

luy & que les Suiſſes eſtoient pour auoir leur reuanche de la iournee de ſainct Iaques de Baſle, il s'en alla en Lorraine pour veoir le Roy Charles ſon Pere qui eſtoit deuant Mets, reſolu de venger le Roy de Sicile fort offencé de ceſte ville, pour auoir fauoriſé contre luy le Comte de Vaudemont.

Le Dauphin ſe retire en Lorraine.

XVIII. Les Anglois qui ſe faiſoient tenir quand on leur parloit de la Paix, prindrent tant de gouſt à la trefue qu'elle fut prolongee pour cinq ans. Ceux qui ſe plaiſoient dans les miſeres publiques, par ce qu'elles leurs eſtoient vtiles n'en eſtoient pas contents. Ils vouloient bien que la tempeſte ceſſaſt, mais ils diſiroient touſiours quelque vent pour reſueiller l'orage. On ne trouue pas touſiours des ames de ſi grande preud'hommie qu'elles ne preferent iamais le bien particulier au public. Les hommes de ceſte excellence ont couru en toute ſaiſon de grandes tempeſtes, le nombre de ceux qui ſont venus à port pour en faire d'autres à eſté bien petit. Ils naiſſent comme le Phenix au bout de cinq cents ans[e].

Trefue prolõgee entre la France & l'Angleterre

M. CCCCXLV.

[f] Les Trefues ſont les amorces & les charmes de la Paix: il eſt en la liberté des Princes de les faire, Mais quand vn peuple en a gouſté il eſt malaiſé de le remener à la guerre.

Tant que Rome à eſté bien ordonnee, la profeſſion Militaire a eſté en temps de Paix pour exercice, & en temps de guerre pour neceſſité & pour gloire, chacun retournoit à ſes affaires ayant rendu compte de ſes armes, teſmoignant touſiours qu'il les portoit non pour ſon proffit, mais pour ſa patrie. Les guerres ciuiles troublerent ceſt ordre & pour ce l'on dit que Ceſar & Pompee furent eſtimez meilleurs Capitaines que bons cytoiens, & plus grands en vaillance qu'en preud'hommie. La France à touſiours eſté peu feconde en eſprits qui ayent fait volontiers la guerre pour auoir la Paix & n'ayent troublé la Paix pour auoir la guerre[h].

[e] Le ſage tel que les Stoiques le comparent n'a point eſté & ne ſera point: *Quis ſapiens fit, aut fuerit, nec ipſi Stoici ſolent dicere.* Cic. Et comme les choſes grandes viennent tarement, Seneque dit que *fortaſſe tanquam Phenix ſemel anno quingenteſimo naſcitur.* S. A. N.

Il ne faut pas faire sõ meſtier de la guerre.

[h] La Milice ſeroit bien ordõnee ſi elle eſtoit touſiours compoſee de perſõnes qui apres la guerre ne fiſſent difficulté de retourner aux meſtiers ou au labourage, mais la licence & le deſordre eſt ſi grand en la guerre, qu'il eſt mal-aiſé de ſe remettre dans les reigles du deuoir, & pour ce la guerre fait les larrons & la Paix les pend.

Durant ceſte Trefue ſe feiſt le mariage d'Henry VI. Roy d'Angleterre auec Marguerite d'Anjou fille de René Roy de Sicile. Le Comte de Sulfolck la vint querir à Nancy le Roy s'y trouua, la reſiouiſſance fut grande, mais comme vne grande ioye a touſiours les grandes triſteſſes en croupe & les voluptez eſtranglent lors qu'elles embraſſent plus eſtroictement[i], le Roy Charles receut tant de d'affliction par la mort de Madame la Dauphine & ſon dueil en fut ſi extreme que toute la Cour s'en reſſentit.

Mariage de Henry VI. & Marguerite d'Anjou.

XIX.

Mort de Marguerite Stuard.

[i] Volontiers la ioye eſt le commencement de la triſteſſe. Comme les riuieres d'eau douce vont mourir en la mer ſalee, les douceurs de la vie ſe terminent en des douleurs bien ameres.

Mais il y eut autre choſe que des larmes pour teſmoigner qu'il aymoit ceſte Princeſſe, & que ſa ſouuenance ne finiroit pas dedans les pleurs[k], car il receut auec toutes ſortes d'honneurs les Princeſſes d'Eſcoſſe ſes ſœurs qu'elle auoit extremement deſiré de veoir. Elles vindrent au temps de ſes funerailles, & ſe trouuant cõme incognues en vn pays où ce qui les pouuoit faire cognoiſtre & reſpecter ne paroiſſoit plus, ſe mouroient de regret. Toutes ſortes de conſolations rendoient leurs douleurs inconſolables[l], & deſiroient que la Royne leur ſœur eſtant dans le ſein de la terre les euſt eu ſur le ſien. Mais le Roy pour leur teſmoigner que l'affection qu'il portoit à leur ſœur n'eſtoit pas morte, leur en fit ſentir des effects. Il en maria l'vne à François Duc de Bretagne[m], & l'autre à Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche.

[k] L'affection ne ſe preuue pas par les ſimples larmes. Ceſſer de pleurer ce n'eſt pas oublier. C'eſt vne memoire trop courte que celle qui ne demeure qu'auec les pleurs.

[l] Il faut donner du temps & de l'air à la douleur pour l'euaporer. En celles qui ſont extremes, c'eſt partie du mal que d'ouyr des conſolations.

[m] Iean Duc de Bretagne enuoya des Ambaſſadeurs en Eſcoſſe pour traicter le mariage de ſon fils auec Yſabeau fille du Roy d'Eſcoſſe, & à leur retour s'enquit d'eux quelle eſtoit ceſte Princeſſe? Ils rapportent, *Qu'elle auoit beauté ſuffiſante & corps bien diſpoſé pour porter enfans, mais qu'elle n'auoit pas grand & ſubtil langage.* Il reſpondit *qu'elle eſtoit telle qu'il la demandoit, & qu'il tenoit vne femme aſſez ſçauante quand elle ſçauoit mettre difference entre le pourpoint & la chemiſe de ſon mary.* ANN. d'Aquitaine.

Il eſt impoſſible de trouuer la verité aux langues ennemies. Le miel pour doux qu'il ſoit picque & cuit, vne bouche vlceree de paſſion & de meſdiſance. Deux Hiſtoriens d'Angleterre Edouard Hallé & Graffton voyant que leur impoſture n'auoit poinct de priſe ſur les mœurs ny les actions de ceſte Princeſſe, ont eſcrit imprudemment qu'elle fut deſagreable à ſon mary[n]. Mais on trouue encore en France & en Eſcoſſe des eſcrits ſur les regrets que Charles VII. & le Dauphin ſon fils eurent de ceſte mort, & Mõſtrelet en parle comme d'vne Princeſſe toute parfaite aux beautez de l'ame & du corps. Elle fauoriſa les beaux eſprits de ſon ſiecle, Alain Charretier fut en ce temps là eſtimé des premiers de la Cour, & ceſte Princeſſe le iugea ſi rare qu'elle l'honnora d'vne faueur fort ſinguliere, car paſſant par vne chambre ou il dormoit ſur vn banc elle le baiſa, pour contenter l'eſtonnement des Dames de ſa ſuyte elle adiouſta, *Je ne baiſe pas la perſonne, ie baiſe la bouche d'où ſont ſortis tant de beaux diſcours.* C'eſtoit toutesfois vne de ſes bouches qui ont premier apris à parler, qu'à ſe taire[o]. Ceſte ſaiſon toute guerriere & martiale fut fort ſterile, & de lettres & de lettrez: car ou la guerre parle les lettres ſe taiſent. Les Prouinces troublees par les armes n'enſeignent poinct & ne ſont enſeignees, l'argent qui doit ſeruir pour les gages de profeſſeurs s'en va

Iugement de deux Hiſtoriens Anglois.

Alain Charretier.

[n] Buchanan au liure X. de l'Hiſtoire d'Eſcoſſe, dit que deux Hiſtoriens d'Angleterre auſſi peu fournis de ſuffiſance que de modeſtie, ont eſté ſi impudents que ne trouuant dequoy calomnier ceſte Princeſſe ont dit *Ob eru grauedinem maritо fuiſſe ingratam.*

[o] Il n'y a telle demangeaiſon d'eſprit que du deſir d'eſcrire, Elle ne ſe guarit que par le ſilence. Euſene demanda à Apollonius Thianee pourquoy il ne ſe mettoit à eſcrire, *Par ce*, dit-il, *que ie n'ay pas encores bien appris à me taire.*

pour les monſtres des gens de guerre[p].

La guerre ſe recõmence. Les annees de la Treſue expirees, la guerre ſe recommence à toute outrance contre les Anglois. L'Hiſtoire ne dict rien des actions de Louys iuſques à ſa retraicte en Dauphiné, & encores les cauſes n'y ſont pas bien exprimees. Elle a bien remarqué ſes meſcontentemens. Son Pere le tenoit vn peu de court, & ſes actions n'eſtoient pas ſi bien moderees, qu'elles ne luy donnaſſent quelque ſoupçon qu'il auoit enuie d'eſtre le maiſtre[q].

XX.

Chetiue vie d'vn grand Roy. Le Roy eſtant venu à bout de ſes affaires, voulut recompenſer les ennuits des mauuaiſes nuits qu'il auoit paſſé[r] du temps que la melancholie luy deſſeichoit les os, que tout ſon Domaine eſtoit engagé, les principales forces du Royaume entre les mains des Anglois, que ſa marmite renuerſoit ſouuent & viuoit en telle frugalité, qu'il n'auoit que faire de ſçauans cuiſiniers, tels qu'eſtoient ceux des Romains: car on le trouuoit, non auec trois ou quatre plats comme Charlemagne, mais auec vn potage d'vne queuë de mouton & deux poulets roſtis pour tout ſeruice[s].

Les cuiſiniers nommoient à Rome par ordre d'Alphabet toutes ſortes de viãde.

Il ſe dõne aux delices. Les grands labeurs qu'il auoit paſſé meritoient bien du bon temps, mais il le chercha ailleurs qu'en ſa famille & auec ſes enfans[t], ſon eſprit ſe plongea dans les delices pour leſquelles comme vn autre Iupiter, il ſe changea en diuerſes formes indignes de ſa Majeſté, & bien qu'il fut impatient de ſeruitude comme ſont tous les Roys, il ſe voua toutesfois au ſeruice des Dames qui ſeruoient la Royne: Sur toutes paroiſſoit la belle Agnes, d'vne beauté à fleur d'aage autant aimable que digne d'eſtre aimee[u]. Elle deſroba le cœur du Roy qui la fit maiſtreſſe du Chaſteau de Beauté comme elle eſtoit la Royne de toutes les belles, mais la beauté eſtoit en elle vne mauuaiſe hoſteſſe dans vn beau logis.

Et aux dames.

Modeſtie de l'Hiſtoire ſur les amours du Roy. L'Hiſtoire qui ne ſe doit iamais amuſer à remuer les choſes de mauuaiſe odeur, a eſté ſi ſoigneuſe du reſpect du Roy, & de l'honneur de ceſte Dame, qu'elle n'a parlé que bien legerement de ce qui eſtoit en ce temps, congnu de tous & publié de peu. Elle dit ſeulement *que par ce qu'elle paroiſſoit touſiours veſtuë ſuperbement, eſtoit des filles de la Royne & que le Roy la voyoit ſouuent, on*

[p] L'Empereur Leon à celuy qui le conſeilloit d'employer ſes finances à l'entretenemẽt des gens de guerre. Reſpond *Vtinam meis temporibus euenìat, ſtipendia militum in doctores artium abſumi.*

[q] Les opinions des enfans doiuẽt eſtre limitees en telle ſorte qu'il ne leur eſt permis de penſer ſeulement à en faire aduancer le terme, il faut laiſſer faire au Ciel & à l'ordre de la nature.

[r] Vne ieuneſſe agitee deſire vne vieilleſſe tranquille. Qui a veſcu dans les flots, veut mourir au port.

M. CCCCXLVI.

[s] La ſobrieté de Charlemagne a eſté louee, il n'auoit que quatre plats, ne beuuoit que trois fois, & iamais ſur iour, il mangeoit quelques fruicts apres diſner. EGHINARD.

[t] Le repos eſt iuſte & legitime apres de grands trauaux, mais il eſt plus doux en ſa propre maiſon. Et pource Hercule fut repreſenté ſe iouant auec vn petit enfant. La famille a ſes conſolations, *Bella planè accinctus ebeunda, ſed reuertentibus poſt laborem, quid honeſtius quam vxorium leuamentum?* TAC. lib. 3.

[u] L'obiect de l'amour eſt la beauté, & la beauté le but de pluſieurs deſirs. C'eſt affaire aux aueugles à demander pourquoy les Roys ayment les choſes belles.

croyoit qu'elle eſtoit toute au Roy[x], que ſes yeux eſtoïent les Autels ou il faiſoit ſes vœux ſous les voiles de la nuict & du ſecret.

[x] On entre legerement aux ſoupçons de l'incontinence des belles, parce que la chaſteté & la beauté ne ſont pas touſiours bien d'accord.

L'auteur de l'Hiſtoire S. Denis dit *que par le deuoir de ſa charge*, (les Hiſtoires s'eſcriuoient lors en France par les Moines comme autrefois à Rome par les Pontifes[y].) *il s'informa fort curieuſement de ſes ſeruiteurs plus priuez, iuſques a les faire iurer ſi le bruict en eſtoit vray, & apprit ce qu'il a eſcrit depuis. Que Charles ne l'aymoit que pour les galanteries de ſon humeur,* Elle eſtoit excellente en diuerſes gayetez, & ſur tout à dire le mot, qui eſt l'vn des bouffons d'amour.

[y] Par la police de Rome, la charge de l'Hiſtoire & des Annales appartenoit aux Pontifes. *Res omnes ſingulorum annorum mandabat literis Pont. Max.* Cic. 3. de Orat. *Penes Pontifices ſcribendæ Hiſtoriæ poteſtas fuit.* Fla. Vopis.

Les eſtrangers dont le teſmoignage en ces occaſions eſt autant eſpuré de flatterie comme il tient de la haine, n'en ont pas parlé plus clairement. Oliuier de la Marche dit, qu'en l'an 1444. la Ducheſſe de Bourgongne paſſant en Flandre vit la Royne de France à Chaalons, qu'elles eurent de grandes priuautez & conferences enſemble[z], car *elles auoient vne meſme douleur & maladie, & y il auoit de la raiſon en leurs ſoupçons, par ce que le Roy auoit donné à Agnés de Soret vn train comparable à celuy des grandes Princeſſes, & le Duc eſtoit fort Dameret, & auoit des baſtards & des baſtardes vne belle compagnie.* Mais qui ne void que la flatterie auoit falcifié les Faſtes de ce temps là? & que le peu qu'elles en raportent ſuffit pour aſſeurer que Charles & Agnes ſçauoient bien ſe rencontrer, & que pour auoir des nouuelles l'vn de l'autre, ils n'eſtoient pas en peine d'eſcrire aux marbres des temples & aux Mercures des grands chemins. Pithius eſt à la droite, Pithias eſt à la gauche, les Princes qui penſent de pouuoir dire, *s'il plaiſt il eſt permis*, ont quelquesfois plus faute d'entrepriſe, que de fortune.

[z] Il y a quelque ſorte d'allegement en la conference des faſcheries & afflictions.

Faſtes corrõpus. Tacit. Ann. lib. 14.

Le Roy qui eſtimoit bien miſerable la Paix qui ne donnoit point de repos deſroboit de bonnes heures aux affaires pour les employer à ſes amours & à ſes iardins. Il n'alloit pas plus loing pour chercher les palmes ny les lauriers, il n'en vouloit plus que de la main de ceſte Dame. Elle fit vne fille. Monſtrelet dit qu'elle ne fut point aduouee, & l'Autheur de la Chronique de Louys XI. qu'on la maria au fils du Seneſchal de Normandie.

• Charlotte fille naturelle de Charles VII. & d'Agnés Soret, fut mariee au Comte de Mauleurier fils de Pierre ou Iean de Breze Seneſchal de Normandie.

Les ieunes Princes ont touſiours des diſcoureurs qui parlent de toute choſe, non pour en diſputer, mais pour en meſdire, & qui portant leurs penſées ſur l'aduenir ne parlent iamais du preſent qu'auec degouſt & deſdain[b]. Ces bourdons broüiſſoient inceſſamment au tour des oreilles du Dauphin & ſouſleuoient ſon ame à des murmures illicites contre les plaiſirs du Roy. Ils luy faiſoient croire que Charles ne pouuoit eſtre ny à ſoy, ny aux ſiens tant qu'il ſeroit à la belle Agnes. Le Dauphin ne pouuoit diſſimuler ſon meſcontentement, & ceſte habile femme pour la ſeurté de ſa fortune, ſe ſaiſiſſoit le plus qu'elle pouuoit de la bien-vueillance du Pere, pour empeſcher qu'il n'en receut qu'à ſa diſcretion, afin que de leur accord ne naſquit ſa diſgrace.

[b] Les voluptez ſont ennemies de la liberté. Nous ſeſtions à nous ſi elle n'eſtoient pas noſtres.

Le Dauphin ennemy de la belle Agnes.

Le Roy par les mauuais offices de ceſte Dame qui enflammoit le courroux du Pere[c] contre le fils, & en recherchoit les occaſions pour contenter ſon deſpit, & par la ialouſie qu'il auoit qu'vn fils de trente ans luy preſſa les talõs, ne le voyoit plus que d'vn œil tout troublé de chagrin & de deſpit. Les Princes qui ont des enfans deſia grands, ne doiuent plus employer ſur eux ces façons ſeuerement auſteres, & ſes grauitez ſeueres de l'auctorité paternelle, qui fait qu'en les eſlongnant de l'honneur de leur familiarité ils ſe priuent de la plus douce conuerſation de la vie[d]. Pour qui gardent ils cet amour & ceſte preuue d'affection? Craignent ils quelle ne retranche leur puiſſance? & que Dieu, la nature & les loix n'ayent pas bien pourueu à la maintenir? s'ils les ont aymé en leur enfance lors qu'ils n'en pouuoient cognoiſtre la force, ny le reſpect, pourquoy leur en oſtẽt-ils la cognoiſſance lors que l'aage leur en donne le ſentiment, & leur commande de rendre à ceſt amour les tributs du meſme amour de crainte & d'obeiſſance? Pluſieurs ieunes Princes en mourant ont laiſſé à leur Peres ce faſcheux regret, ou pluſtoſt ce reproche qu'ils ne leur ont iamais fait cognoiſtre qu'ils les aymoient. En ces ruddeſſes & auſteritez le Dauphin ayant par la raiſon de l'aage le naturel facile & ſoudain, ſe portoit à des promptitudes, durant leſquelles il ne conſideroit que la qualité de premier fils de France & non l'auctorité de Roy*, ny la reuerence du Pere. R. Guaguin eſcrit qu'en ces

[c] Vn courage malin ne perd point les occaſions de malfaire, il les recherche.

[d] Les Princes doiuent nourrir leurs enfans en vne viue & non feinte n'y contrainte affection enuers eux, Ils ſe peuuẽt touſiours faire craindre, il vant mieux qu'ils ſe faſſent aymer. *Il y a* dit Michel de Montagne, *tant de ſorte de deffauts en la vieilleſſe, tant d'impuiſſance, elle eſt ſi propre au meſpris, que le meilleur acqueſt qu'elle puiſſe faire c'eſt l'affection & amour des ſiens*: le commandement & la crainte, ce ne ſont plus ſes armes.

* Encores que le Pere ſorte en pluſieurs choſes de ce qu'il doit, le fils doit pluſtoſt penſer à ce qu'il eſt obligé de faire qu'à ce que le Pere ne fait pas.

impatiẽces, il dõna à Chinõ vn ſoufflet à la belle Agnés. Il luy donne vn ſouflet.

On adiouſte à ces meſcontentemens vne autre occaſion qui le fit ſortir de la Cour. Anthoine de Chabannes Comte de Dammartin, homme bien vaillant mais mal endurant, eſtoit au plus haut des faueurs de la Cour, & ces faueurs auoiẽt ietté de ſi profondes racines [f] qu'elles pouuoient reſiſter aux vents plus impetueux de l'enuie. La vertu & le bon heur auoient touſiours tenu le timon & le voile de ſa nauigation. Les troupes qu'il conduiſoit auoient eſté bien frottees ſur la frõtiere de Bourgongne. Le Dauphin luy dit par vne forme de gauſſerie ſans aigreur toutesfois, car il cõgnoiſſoit que ceſt eſprit ſe picquoit aiſement [g], & ſans le faire durer trop long temps, car les railleries doiuent finir lors qu'elles commencent à faire rire, *Comment Comte de Dammartin, le Mareſchal de Bourgongne vous a defferré par la foy de mon corps, il fait au rebours des autres Mareſchaux qui ferrent les cheuaux & il les defferre*, vous dictes vray, Monſeigneur, repart Dammartin, *mais i'ay tiré des pays dix Mille eſcus pour auoir des fers neuf à mes cheuaux.* Antoine de Chabãnes frere de Iaques grand Maiſtre de Frãce ſous Charles VII.

Il eſtoit de ſes plus intimes & de telle creance que ſe voulant venger de quelqu'vn qui l'auoit offencé, il luy declara ſon deſſein, luy donna argent pour l'executer [h]. C'eſt vne ſuperbe abſtinence de refuſer de ſon Prince, mais grand malheur quand c'eſt pour recompenſe d'vn ſeruice qui met la conſcience ſous la Tyrannie du repentir & du remors. Iacques de Chabannes grand Maiſtre de France tança ſon frere d'auoir fait ce marché, par lequel il donnoit occaſion à ſes amis de ſe repentir de l'auoir eſtimé [i]. Vengeance contre le Seneſchal de Normãdie.

Le Roy en fut aduerty & ne pouuant diſſimuler vn acte tant indigne de la generoſité du ſang de France, qui ne ſçait que c'eſt que d'eſpancher le ſang ny par volupté, ny par vengeance, ains ſeulement par neceſſité [k], luy en fit vne reprimende bien aigre. Le Dauphin pour s'excuſer accuſa le Comte de Dammartin, diſant que c'eſtoit par ſon conſeil. Le Comte aymant mieux faire tort à ſa fortune qu'à ſon honneur, ne s'accorda pas auec le Dauphin, & dit au Roy qu'en cela il n'auoit fait que d'eſcouter & obeïr. Le Dauphin ſe voyant deſcouuert & contredit pour toute repartie dit au Excuſe du Dauphin pour accuſer Chabãnes.

[f] La faueur des Cnuttiſans veut auoir de profondes racines auant que d'eſtre affermie. Ceſte graine de la faueur du Prince demeure lõg temps à poindre & à germer. Elle ſemble ſouuẽt d'eſtre en fleur qu'elle n'a point de racine. De là vient que le premier vent de enlere nu de diſgrace l'emporte.

[g] Tnute gauſſerie qui tient de la verité picque & offence encores qu'elle ſoit dite par le ſuperieur : Plus les courages ſont releuez moins ils les endurent, & plus ils s'en ſouuiennent. *Fulſius dicax, Tyberium facetus irridere ſolitus, quarum apud præpotentes in longum memoria eſt.* Tac. Ann. lib. v.

[h] La Chronique Martiniẽne parle clairement de ceſte voye de fait. Eſcueil que le Prince doit euiter s'il ne veut faire naufrage de ſa reputation. Faire tuer ſon ennemy c'eſt plus acte de crainte que de btauerie.

[i] Qui fait quelque acte pour deſtruire ſa reputation contrainct beaucoup de gens de ſe repentir de l'admiration & de l'eſtime qu'ils en ont eu.

[k] Les Tyrans dit Seneque eſpandent le ſang pour la volupté, & les Roys pour la neceſſité.

dit au Comte : *ſauf la reuerence du Roy Monſeigneur vous en auez menty*. Le reproche du menſonge eſt l'offence la plus extreme & ſenſible qui ſe puiſſe faire par la parole, mais ce n'eſt ny foibleſſe ny laſcheté de cœur de l'endurer de ſon Prince, il y a bien de l'imprudence à s'en eſmouuoir. Le Comte de Dammartin toutesfois voulut reuencher ceſte parole par celles-cy *Monſeigneur ſauf le reſpect du Roy, ſi n'eſtiez fils de Roy, ie reſpondrois de ma perſonne à la voſtre, mais s'il y a Gentilhomme en voſtre maiſon qui me veuille charger ſur ceſte matiere, ie luy feray dire le contraire*. Le Roy iugea ſur la contenance & ſur le front de l'vn & de l'autre, la verité de leurs intentions, commanda au Dauphin de ne le veoir de quatre mois [l] & s'en aller en Dauphiné. Le Dauphin ſortant de la chambre du Roy teſte nuë & le cœur tout couuert de vengeance & de colere, dit ces mots : *par ceſte teſte qui n'a point de chapperon ie me vengeray de ceux qui m'ont iecté hors de ma maiſon*. Il leur tint parole, auſſi n'eſtoit il que trop veritable aux menaces & aux promeſſes de ſe venger. Il n'aymoit iamais ce qu'il auoit hay, & ſon naturel eſtoit fort deſtourné de ce genereux precepte, Qu'il faut hayr, comme pour aymer plus ardemment [m].

Le Dauphin ſort de la Cour

[l] Vn Prince qui a des enfans deſia grands & capables de commander, ne les doit point tenir aupres de ſoy, il leur faut dõner quelque object pour conſommer leur ambitioo. L'oyſiueté de la Cour leur doone des inclinations vicieuſes & de mauuais deſſeins, pour ce Tybere eſlongna ſon fils *Vrbano luxu laſciuientẽ*. Son eſprit cõmençoit à ſe deſregler par le luxe de la ville & l'oiſiueté qui fait les eſprits bizarres.

[m] Il ne faut pas aymer pour hayr, mais bien diſpoſer la haine en telle ſorte qu'elle ſe puiſſe chaoger en vne plus ardente amitié.

XXI. Or ſoit que la ialouſie du Roy ou la mal-vueillance de la belle Agnes, les paroles du Comte de Dammartin, les mouches & les flatteurs ayent cauſé l'eſlongnement de Louys, le Pere le ſupporta auec beaucoup de regret & ſe repentit d'auoir plus conſideré ſon aage que celuy de ſon fils, & de ne luy auoir iamais monſtré ſon front que chargé de chagrin, ny ouuert ſon cœur que plein de courroux & de deſdain [n].

Regret du Roy pour l'abſẽce du Dauphin.

Le temps qui deuoit guerir ceſte bleſſure ne faiſoit que d'en augmenter la douleur. Il eſt victorieux des ennemis eſtrangers, mais il a en ſon cœur vne guerre ciuile bien plus cruelle. Il a donné la Paix à la France & il eſt en trouble en ſon ame. Ce luy eſtoit vn grand regret de ne ſe veoir aſſiſté & ſeruy d'vn fils ſi grand & ſi vaillant en ces belles & grandes occaſions qu'il acheua heureuſement pour rendre toute la France Françoiſe, le ſiege de Rouen & la reduction de toute la Normandie en vn an & ſix iours ayant de-

[n] La ieuneſſe des Princes a ſes loix & ſes priuileges. La ſeuerité des Peres ne doit pas entreprendre à les rompre tout à fait, mais bien à les plier doucemẽt. Qui n'a rien refuſé à ſa ieuneſſe ne doit deſnier toute choſe à celle de ſon fils.

meuré Angloiſe l'eſpace de trente ans, la bataille de Furmigny [o] qui pour la mort de huict ou dix François donna la victoire contre les Anglois, deſquels quatre mille cinq cens ſoixante & quatorze demeurerent ſur la place, la conqueſte de toute la Guienne, le ſiege de Chaſtillon où fut tué Talbot [p] l'Achille des Anglois, dont le nom fait encore peur aux petits enfans de Guienne, la prinſe de Bordeaux & autres grandes & belles occaſions qui deuoient ſeruir d'autant de champs de Marathon à Louys. Bataille de Furmigny.

Le Roy voyant qu'il ne parloit point de reuenir, entra facilement en opinion qu'il auoit du deſſein. Il eſt bien aiſe qu'on flatte ſon iugement, qu'on approuue ſes apprehenſions. Les Princes ont volontiers autour de leurs oreilles des ames complaiſantes qui ont des mots à tous rencontres, & ſçauent faire des maſques à tous viſages, & des brodequins à tous pieds. On luy fait des plaintes de la rigoureuſe domination de ſon fils, foulant ſon peuple de toutes ſortes de charges pour auoir dequoy s'entretenir [q]. On luy dit qu'il donne de ſes nouuelles aux Ducs de Bourgongne, d'Alençon & de Bourbon, qu'il en reçoit des leurs, que les nuees s'aſſemblent pour quelque terrible orage. Le pauure Pere croit tout & craint tout, eſprouuant qu'il n'y a rien de plus inſupportable que les infidelitez de ſon propre ſang, & comme le Lyon ne s'eſmeut iamais plus furieuſement qu'à la veuë de ſon ſang, quand ce ieune Prince voit ſon ſang deſtourné de ſes veines & des eſprits qui nourriſſent ſon cœur, il entre en des angoiſſes extremes, leſquelles il n'eſtime cruelles que par ce *quelles ne le font mourir aſſez toſt.* Il eſt aduerty que le Dauphin a enuoyé en Sauoye pour auoir gens & argent. Il depeſche le Comte de Dammartin au Duc pour luy dire qu'il tiendra à tort & iniure le ſecours qu'il luy donnera. Le Duc reſpond [r], *qu'il ne porte point ſes affections contre ſon deuoir, & ſcait ranger ſes deſirs à ſa puiſſance, & n'en a point d'autres que pour le contentement de ſa Maieſté.* Le Dauphin auoit eſpouſé ſa fille, & neantmoins le reſpect du Roy fut plus grand au Duc que la conſideration de l'alliance. Plaintes & rapports contre le Dauphin. Le Cõte de Dammartin en Sauoye.

Le Roy deſpeſche au Dauphin pour le faire venir le xxii.

[o] Bataille de Furmigny le 15. Auril 1450. où furent occis en champ de bataille & mis en quatorze foſſes, quatre mil cinq cens ſoixãte & quatorze Anglois, ſauf douze ou treize priſonniers. Nos Hiſtoires rapportent diuerſement ceſte bataille, il s'en faut tenir à ceſte belle & vieille tapiſſerie qui eſt à Fõtainebleau, où tout eſt repreſenté, Mille François combattans deffirent ſix mille Anglois.

[p] Les Anglois appellẽt Iean Talbot leur Achille. Il eſt enterré à Vvitechurch. On luy a donné ceſt Epitaphe. *Orate pro anima prenobilis Domini D. Ioannis Talbot quondam Comitis Salopiæ D. Talbot D. Furminal, D. Verden, D. Strange, de Blackmere & Mareſcalli Franciæ qui obiit in bello apud Bordeaux* VII. *Iul.* 1453.

[q] Le pays de Dauphiné c'eſt reſſeoty long temps des incõmoditez du ſciout du Dauphin, car le Roy le tenoit à l'eſtroit, & ſe rendoit fort haut d'oreilles aux plainctes qu'il faiſoit de ſes neceſſitez, de maniere que pour s'entretenir il tiroit des ſubſides biẽ rigoureux du Dauphioé.

[r] Les coniurations qui paſſent par deſſus les reſpects de la nature ſont cruelles. Du ſang de l'homme ſe peut faire le plus violent poiſon contre l'homme.

[s] Les Annales de Bourgongne rapportent que le Roy Charles eſtant à Feurs en Foreſt, Louys Duc de Sauoye le vint veoir, & que là ſe firent deux mariages, l'vn du Dauphio & de Madame Charlotte de Sauoye, l'autre de Madame Yoland de France fille du Roy auec Anne Prince de Piedmont.

Dauphin le promet à point nommé, mais le terme venu les effects de ſes promeſſes ſont des excuſes & des remiſes. Le Roy enuoye le Comte de Dammartin pour ſe ſaiſir de luy, & le Seigneur de Chaſtillon pour commander en la prouince. La diligence en l'execution de ce commandement mit le Dauphin en peril d'eſtre pris à Oranges, mais ayant fait ſemblant d'aller à la chaſſe, il amuſa l'embuſcade que le Comte luy auoit dreſſé [a] & eſchappant des filetz prit vn autre chemin, & auec ſix ou ſept Gentilshommes gagna ſainct Claude. S'il fuſt tombé en la colere de ſon Pere, il l'euſt traicté auec plus de rigueur qu'il ne croyoit. Mais ce ne fuſt ſans faire cognoiſtre qu'il en feroit repentir quelque iour [b] le Comte de Dammartin, & que ce n'eſtoit pas le reſpect du Pere qui le faiſoit eſlongner de ſon courroux, mais la propre foibleſſe du Comte de Dammartin diſant, que s'il euſt eu la moitié de ſes gens il luy fut allé au deuant.

Et en Dauphiné.

Eſtant à S. Claude, il eſcriuit au Roy qu'il deſiroit ſous ſa permiſſion & auec les moyens qu'il luy donneroit, de faire vn voyage contre le Turc. C'eſtoit au temps que toute la Chreſtienté portoit le dueil de la perte de la ville qui autrefois eſtoit Metropolitaine de tout le monde [c] & l'aſtre commun de l'vniuers, la Roine de toutes les regions, la belle fille de ceſte belle mere Rome la nouuelle Rome Conſtantinople, qui au temps de ſa deſolation n'eſtoit plus qu'vne groſſe maſſe de muraille aſſujetie au Tyran de l'Orient, qui l'ayant comblé de toutes ſortes de barbaries & de cruautez l'a rendu le donjon inexpugnable de ſa Tyrannie. Charles fait dire à ſon fils, Que ſi le deſir de la gloire & de la reputation le portoient à ceſte entrepriſe, il auoit perdu de belles & grandes occaſions contre les anciens ennemis de la France, les Duchez de Guyenne & de Normandie ayant eſté reduictes durant ſon abſence: Que pour le voyage de Turquie il ne le pouuoit faire ſans eſtre aſſiſté de ſa Nobleſſe laquelle luy faiſoit beſoing ailleurs.

Le Dauphin ſe retire en Flandres.

Et à dire le vray du vray Louys perdit bien du temps qu'il deuoit employer à ſeruir le Roy & le Royaume, ou rendre des nouueaux Empires tributaires à la France.

[a] Le Dauphin ſe fioit en deux Seigneurs qui le conſeilloient & conduiſoient. Louys de Chalons Prince d'Orange, Iean de Leſtore Baſtard de la maiſõ d'Armagnac. Il eſtoit à Oranges quand il fut aduerty de l'acheminement du Comte de Dammartin.

[b] Les offences que les Princes teçoiuent ſe grauent en erain dans leur memoire & font profondemẽt *gratia oneri vltio in queſtu habetur.* Le Dauphin ſe reſſentit de celle que le Comte de Dammartin luy fit en executant les commandemẽts de ſon Pere, & s'en vengea auſſitoſt qu'il fut à la Couronne.

[c] A l'exemple de Rome Cõſtantinople a eſté appellee la teſte du monde, & la nouuelle Rome, a eſté honoree des meſmes dignitez & pterogatiues. *l. 1. de Priuil. vrb.* SID. APP. *Salue ſceptrorum columen Regina Orientis, Orbis Roma tui.* L'Empereur Conſtans nepueu de Heraclius delibetant de rendre le ſiege de l'Empire à la vieille Rome, diſoit qu'il failloit plus honorer la mere, que la fille, Δεῖν μᾶλλον τὰς μητέρας τας θυγατέρας τιμᾶν. Zonaras en la vie de Conſtans.

Il ne deuoit paroiſtre ailleurs que dedans les armees, & le Pere ne ſe deuoit plus meſler que du conſeil des affaires, & commander les feux de ioye des nouuelles victoires de ſon fils. La nature deſormais donnoit à l'vn la prudence & l'experience en partage, à l'autre la force & l'execution[y].

[y] La vieilleſſe doit reſoudre, & la ieuneſſe executer. L'vne a la force, l'autre la prudence. Η δύναμις ἐν νεωτέροις, ἡ φρόνησις ἐν πρεσβυτέροις. ARIST. POLIT. VI.

M. CCCCLVI.

Louys euitant vn peril ſe trouua dans vn autre, & comme Ceſar ſe vid entre les Pirates penſant fuïr Sylla, il ſe vid à la diſcretion du Mareſchal de Bourgongne, apres auoir eſchappé l'embuſcade du Comte de Dãmartin qui ne l'aymoit point, auoit couru ſur ſes troupes quand elles s'aduançoient ſur les marches de Bourgongne, dont le Duc eſtoit ſi ialoux qu'il ne pouuoit ſouffrir que les François le vinſſent morguer, car il ſçauoit bien que le Prince perd beaucoup de ſa reputation au dedans, qui ne s'eſmeut quand il eſt attaqué par le dehors[z]. Vne puiſſance qui n'eſt redoutee par les eſtrangers n'eſt pas bien obeïe par les ſubiects.

Et pour y aller ſe fie à ſon ennemy.

[z] Vn Prince qui ſouffre eſtre agaſſé ſur la frontiere, ſe peut auſſi preparer à ſouffrir le meſpris de ſa reputation enuers les eſtrangers, & de ſes commandemens & deſſeins enuers les ſiens, & Ceſar loüe les Allemans de ce qu'ils ne ſouffroient perſonne approcher leur frontiere.

Mais il eſtoit en tel eſtat qu'il luy ſembloit plus ſeur de ſe fier à ſes ennemis, qu'aux ſeruiteurs de ſon Pere. Il faut qu'il plante le pied ſur le precipice que la fortune luy preſente, & que pour ſortir de ceſte Lybie, il ſe fie meſmes à des corbeaux[a]. Il eſtoit battu & pourſuiuy du Milan, la protection en eſtoit ſacree, & c'eſt inhumanité de liurer vn ſuppliant. C'eſt pourquoy on l'aſſeure, & puis on le conduit en toute ſeurté iuſques à Bruxelles.

Qui le conduit à Bruxelles.

[a] L'armee d'Alexandre eſtãt en Egypte euſt des Corbeaux pour guide. Plutarque dit, qu'ils ſuyuoient les ſoldats eſgarez, & ne ceſſoient de croaſſer & voler au tour d'eux, iuſques à ce qu'ils les euſſent remis au chemin.

Si toſt que le Duc Philippe fut aduerty de ſon acheminement, il deſcampe de Deuenter ou il eſtoit, enuoye le Comte d'Eſtampes iuſques à Louuain pour le rencontrer, & peu apres le Comte de Charolois pour l'accompagner. La Ducheſſe de Bourgongne, la Comteſſe de Charolois, la Dame de Rauaſtain, le receurent à Bruxelles. Vn iour ou deux apres le Duc arriue & le Dauphin deſcend les degrez [b] pour le venir ſaluer, dequoy le Duc fut fort marry, & tenoit ceſt honneur à plus qu'il n'en deuoit receuoir d'vn fils de France, heritier preſumptif de la premiere couronne du monde, & ſçauoit bien que ceux qui en eſtoient yſſus ne conceuoient rien de plus grand qu'eux, & ne s'humilioient aux autres Princes que par courtoiſie.

Il eſt honoré comme fils de France.

[b] Les Princes du ſang de France vont du pair auec nous les autres, tant grands & puiſſans ſoyent ils. Oliuier de la Marche dit, que le Duc de Bourgongne alla au deuant de l'Empereur Frideric lors qu'il vint à Bezançon, & que de loing qu'il vid l'Empereur, *ſe deffula le chef & à l'approcher s'enclina ſur l'arçon de la ſelle ſi bas & ſi reuerremment comme il peut faire.* Adiouſte pour raiſon de ce qu'il ne mit pied à terre qu'il eſtoit troiſieſme fils du Roy Iean de France.

Il eſt logé à Gueneppe.

Ceſte arriuee fut au commencement de l'annee 1456. Le Duc le logea à Gueneppe proche de Bruxelle, enuoya ſes Ambaſſadeurs au Roy pour l'aduertir de cela, & le ſupplier de pardonner à Louys. Le Roy ne fit autre reſponſe ſinon que le Duc *priſt garde qu'il nourriſſoit le renard qui luy mangeroit ſes poulles.* Pluſieurs croyoient que le Pere & le fils s'entendoient, & que Charles eſtoit bien aiſe que Louys deſcouuriſt les deſſeins & veilla les actions du Duc de Bourgongne & de ſon fils. Quoy qu'il en fut ils le tenoient bien cherement, comme oſtage du repos & de la proſperité de leurs affaires[c]. Le temps deſormais leur apprenant qu'il eſtoit plus vtile, & plus ſeur de les maintenir en l'eſtat que la Paix les auoit mis, que d'en rechercher l'accroiſſement qui ne ſe fait qu'auec peine, & ne ſe conſerue qu'auec peril.

[c] Vn Prince aſſeure bien les Traictez & les affaires qu'il a auec vn plus puiſſant, quand il peut attirer en ſes mains & ſous ſa puiſſance quelqu'vn de ſes enfans, ou de ſes plus proches. Ce ſont gages & oſtages qu'on reſpecte touſiours, & que l'on craint de perdre.

Le Roy croyant que s'il eſtoit preſſé de neceſſité en vne terre eſtrangere, il reuiendroit pluſtoſt en la paternelle, alla en Dauphiné pour ſe ſaiſir des villes & des moyens dont il pouuoit eſtre ſecouru. Chacun luy vint au deuant, ceux qui auoient promis de tenir bon, dirent qu'ils ne vouloient deſplaire au Pere pour contenter le fils[d]. Mais craignant que la meſme neceſſité ne le ramena en fureur, comme il en eſtoit ſorty en colere, & ne ſe ietta le plus fort en quelque place; il s'aſſeura de tous les paſſages des frontieres, fit deffences aux Gouuerneurs de le receuoir le plus fort, chaſtia bien rudement Iaques Cœur qui auoit aſſubietty ſon cœur, ſa bource, & ſes fortunes à ſes volontez, & s'eſtoit rendu Miniſtre trop paſſionné de ſes ieuneſſes[e].

Eſt deſpouillé de ſon reuenu de Dauphiné.

[d] Les peuples ne conſiderẽt que le preſent, ils y accommodent leurs pẽſees & leurs affections. A la veuë des premiers maiſtres ils oublient les nouueaux.

[e] I. de Serres dit que les ſieurs de Loudun & S. Pons Gentils-hommes de Viuarez morts en grãde vieilleſſe, diſoient auoir ouy, l'vn de ſon Oncle, l'autre de ſon grand Pere, tous deux domeſtiques ſeruiteurs du Dauphin, *Que la vraye cauſe pour laquelle Iacques Cœur fut ainſi traitté, eſtoit pour auoir trop deprimauté auec Louys, comme l'vn des miniſtres de ſes ieunes volontez.* D'autres m'ont dit que la belle Agnés l'auoit ruiné.

Charles Comte de Charolois fils du Duc nourry comme Louys en la licence Françoiſe plus qu'en la diſcipline Laconique[f], n'auoit pas touſiours ſes affections montees au ton de celles du Pere, & ne s'accommodoit guieres bien auec celles de Louys, il auoit eſté fort gouuerné par ceux de la maiſon de Croüi, laquelle eſtoit des plus ſignalés des pays, comme celle qui rapportoit ſon extraction à la Couronne d'Hongrie. Louys grand Prince à caualler les eſprits ne ceſſa qu'il ne les euſt gagné & porté à ſes affections. Le Comte de Charolois s'en apperceut & en aduertit le Duc ſon Pere qui ne le voulut croire, & s'il le creut, il en diſſimula la crea-

Ne s'eſtẽd pas bien auec le Comte de Charolois.

Il attire pluſieurs Seigneurs à ſa deuotion en la Cour du Duc de Bourgõgne

[f] La diſcipline Laconique dit Plutarque, eſtoit bien dure & penible, mais auſſi enſeignoit elle aux enfans à obeyr, pource Sparte eſt appelée *la domptereſſe des hommes.*

ce s'accommodant aux humeurs de ce Prince, car il ne faut pas nourrir le Lyon ou il luy faut complaire[s]. Le Comte de Charolois deſlors regarda ceux de Croüi de trauers, & les eſprits de ces deux Princes ſe formerent vne ſi grande anthipatie de volontez, que tout le reſte de leurs vies ils ne furent amis qu'en feinte. Ceux de Croüi faiſoient de la faueur du Dauphin vn autel de refuge contre le Comte de Charolois, & iugeoient bien que quoy qu'ils fuſſent grands & en alliances & en moyens, ils auoient beſoing d'vn plus grand appuy, comme les cieux quelques excellents qu'ils ſoient ont beſoing du mouuement du premier mobile outre le leur naturel & l'aſſiſtance de leurs propres intelligences.

[s] C'eſt imprudence de ſe bander contre vn pouuoir que l'on a porté & eſleué. Ariſtophane introduit l'ombre de Pericles aduiſant les Atheniens de ne nourrir le Lyon, ou de luy complaire quand ils l'auront nourry.

Louys ſçauoit feindre & deſguiſer ſes paſſions ſi accortement, que le Duc quoy qu'il euſt le iugement fort clair n'y pouuoit rien congnoiſtre. Mais le Comte de Charolois d'vn eſprit bruſque, ſoupçonneux[t] & ardant, faiſoit ſentir à ceux de Croüi l'indignation qu'il n'oſoit euaporer contre Louys qui les fauoriſoit. Elle eſclatta au temps que l'on fit l'eſtat de la maiſon du Comte de Charolois. Le Duc vouloit que Philippe de Croüi fils de Iean de Croüi y fut couché pour le troiſieſme Chambellan, en l'abſence du Seigneur d'Auchy premier, & du Seigneur de Formelles ſecond Chambellan. Le Comte de Charolois fit coucher en l'eſtat Anthoine Raulin Seigneur d'Eimeryes. La maiſon fut diuiſée, les vns ſuyuoient les volontez du Pere, les autres celles du fils[t]. Le Duc iugeant le danger qu'il y auoit en ceſte adoration du Soleil leuant, monſtra qu'il eſtoit & le maiſtre & le Pere, commanda à ſon fils de luy apporter l'eſtat, & en ſa preſence le ietta au feu & luy commanda de ſortir. Monſtrelet dict que le Duc commanda au Comte de Charolois de faire marcher Croüi *Je n'en feray rien* reſpond le Comte, *ceux de Croui ne me gouuerneront iamais comme ils m'ont gouuerné*, & que le Pere offencé d'vne reſponce ſi hardie & ſi peu reſpectueuſe voulut courir ſus ſon fils, & ne le pouuant atteindre luy commanda de vuider le pays.

xxv. Naturel du Comte de Charolois.

[t] Le ſoupçon & la facilité a croire toutes choſes, *ſuſpicionum & credendi temeritas. Tac.* deſtruiſent les amitiez & les affections les plus fermes.

[t] Vne diſpute entre deux Seigneurs particuliers, eſt ſuffiſante pour partir les opinions d'vne cour. Celle qui eſtoit entre Chimay d'Eymeries, & à qui auroit le premier rang en l'abſence du Seigneur d'Auchy premier Chambellan du Duc, eſtoit ſi affectionneé que le Pere eſtoit pour l'vn & le fils pour l'autre.

Le fils ſort tout plein de murmure & de deſpit. Le Pere reuenant à ſoy & voyant que le fils ne reuenoit à luy, monte à cheual tout ſeul, triſte & ennuyé par vn

Deſplaiſir du Duc de Bourgogne contre ſon fils.

temps de pluye & de nuict, donne à trauers pays pour faire cognoiſtre au Dauphin le deſplaiſir qu'il auoit, & à ſon fils la colere où ſa deſobeiſſance le portoit [k]. Il ſe perdit en vn bois & coucha la nuict en vne Cabane de Charbonnier, la faim au ventre & la colere en la teſte. Il vint le lendemain à Seuenbergh petite villette de Brabant, où il trouua vn de ſes Veneurs qui le conduiſit à Gueneppe où le Dauphin cauſe de tout ce trouble le ſupplia de pardonner au Comte de Charolois. Le Duc euſt eſtimé cruel le refus à vne priere ſi iuſte par, & pour perſonne ſi proche [l], car il ne pouuoit qu'il n'ayma ce fils vnique en deſpit de ſes ieuneſſes & bijarreries. Il ſe contenta pour toute ſatisfaction qu'il ſe defit de deux ſeruiteurs, Guillaume Biche & Guyot d'Vſie qui ſe retirerent en France.

[k] Quoy qu'vn fils faſſe il faut que le Pere ſe monſtre touſiours Pere, & les choſes ſont bien enormes & eſtranges quand il eſt contraint d'oublier l'office de Pere.

[l] Comme il y a du deſplaiſir à prier vn eſtranger, auſſi eſt-ce vn regret bien ſenſible d'eſtre refuſé des ſiens.

Peu apres le Comte de Charolois fit naiſtre dans le cœur de ſon Pere vn autre ſubiect de colere, il s'en eſtoit reuenu de la chaſſe ſans le Dauphin & l'auoit laiſſé eſgarer par le bois penſant qu'il fut deuant. Quand le Duc le vit reuenir ſeul il le tança fort rudement, luy commanda de remonter promptement à cheual pour aller chercher le Dauphin. On le cherche long temps au flambeau, on le trouue ſur le chemin de Bruxelles conduict par vn payſant [m].

Eſgarement du Dauphin à la chaſſe.

[m] L'égarement du Dauphin fut de nuict à plus de huict lieuës de Bruxelles. Le Duc le fit chercher toute la nuict aux torches. Il donna le lendemain vn eſcu au payſan qui l'auoit conduit.

Ce fut vne extreme ioye au Duc de le veoir de retour, car il ſçauoit bien qu'il ſeroit touſiours tenu de rendre compte d'vn gage ſi precieux, & que tant qu'il le tiendroit il ſe pouuoit aſſeurer d'auoir du Roy tout ce qu'il deſireroit. Dieu donna au Comte de Charolois vne fille pour le premier fruict de ſon mariage, le Duc pria le Dauphin de la nõmer Marie au Bapteſme. Ceſte naiſſance allegea la douleur que la mere M. Yſabeau de Bourbon auoit receu ſix ſepmaines auparauant de la mort de ſon Pere le Duc Charles de Bourbon [o]. Le Roy eſtoit offencé de ce qu'il ne luy rendoit ce fils & deſiroit quelque occaſion pour luy faire cognoiſtre le deſplaiſir qu'il luy faiſoit, & ne le cela pas quand le Duc voulut tirer raiſon d'vne rebellió des Gantois luy cõmandãt de les laiſſer en Paix comme eſtans ſoubs ſa protection.

Naiſſance de Marie de Bourgõgne. le 13. Feur. 1457.

[o] Mort de Charles I. Duc de Bourbon ſur la fin de l'annee M. CCCC LV. Il fut fils de Iean I. du nom Duc de Bourbon & de Bonne de Bourgõgne fille de Philippes le Hardy. Il eſpouſa Agnes de Bourgongne fille du Duc Iean de Bourgongne. Il en eut ſix fils & cinq filles. *Les fils.*
IEAN I I. Duc de Bourbon.
LOVYS, mourut ieune.
PIERRE, Seigneur de Beaujeu.
CHARLES, Cardinal de Bourbon Archeueſques de Lyon.
LOVYS, Eueſque du Liege.
Les filles.
IEANNA, Princeſſed'Orãges.
CATHERINE, Ducheſſe de Gueldres.
MARGVERITE, Comteſſe de Breſſe & Ducheſſe de Sauoye.
YSABEAV, femme de Charles Duc de Bourgongne.
MARIE, mariee en premieres nopces au Duc de Calabre, en ſecõdes à Gaſton de Foix.

XXV. Le temps duroit bien au Dauphin de retourner en France, & il auoit iuré de ne faire ce voyage que ſon

M. CCCCLIX.

Pere n'euſt fait celuy de l'autre monde. La premiere annee de ſon ſeiour, Charlotte de Sauoye fille du Duc de Sauoye fut amenee à Namur pour conſommer le mariage qui auoit eſté traicté cinq ans auparauant *. Mariage qui pour auoir eſté faict à regret fut auſſi ſans amitié. Quand le Duc de Bourgongne donna au Dauphin ſa penſion de douze mille eſcus, Oliuier de la Marche eſcrit que ce fut à la charge qu'il l'eſpouſa, ce qui monſtre qu'il n'en auoit grande enuie. Elle y fit vn fils qui fut nommé Ioachin, le Duc de Bourgongne fut ſi ioyeux de ceſte naiſſance qu'il donna mille Lyons d'or à Iöſelin du Bois qui en apporta la nouuelle. Il fut le parrein & la Comteſſe de Charolois la marreine. L'enfant mourut incontinent apres, & laiſſa vn extreme regret au Pere qui n'eſtant pas encores en ſes deffiances que l'aage luy amena, deſiroit de le veoir grand, cognoiſſant bien que les enfans qui naiſſoient tard eſtoient de bonne heure orphelins. La perte de c'eſt enfant qui le premier luy auoit donné le nom de Pere luy fut ſi ſenſible qu'il fit vœu à ce que dit Philippe de Commines, de ne cognoiſtre autre femme que la ſienne, & neantmoins en plusieurs endroits de ſa Chronique, on le void parmy des femmes, on en trouue de perdues, on en void de mariees, & les maris de baſſe fortune eſleuez aux charges, & infinis autres traictz qui ne ſont pas d'vne continence eſgalle à celle d'Alexandre [p], qui victorieux ne voulut veoir des beautés qui le pouuoient vaincre: ni a celle de Cyrus [q], qui ſe garda de veoir celle qu'il croioyt le pouuoir obliger à la viſiter plus que d'vne fois.

M. Charlotte de Sauoye accouche d'vn fils à Gueneppe le 28. Iuing. 1459.

* L'vne des plus belles pieces de la ſocieté ciuile eſt le mariage. La premiere porte pour y entrer eſt l'amour, il n'y en a point pour en ſortir que celle de la mort. Et parce qu'aux mariages des Princes on conſidere plus les reſpects & les intereſts des peuples & des eſtats, que leur propre contentement, de là vient que les amitiés n'en ſont pas ſi pures & franches.

p Alexandre à ceux qui le prioient de veoir les filles de Darius belles & ieunes, reſpondit, *Ie me veux garder d'eſtre vaincu par les femmes apres auoir vaincu les hommes.*

q On prioit Cyrus de veoir Panthes, il ne le veut, & cõme on luy dit pour l'eſmouuoir à cela qu'elle eſtoit bien belle, *C'eſt pour cela*, fit-il, *qu'il ne la faut pas veoir, car ſi ie la voids maintenant que i'ay le loiſir, elle m'y obligera pour vne autre fois que i'auray bien affaire.*

Le Roy portoit fort impatiemment l'abſence de ſon fils, c'eſtoit vne eſpine en ſon cœur que le temps ne pouuoit arracher. Il deuint malade, & ſa maladie ſecondee d'vne grande affliction pour la mort de Ladiſlaus [r] Roy de Hongrie, auquel il auoit promis Madame Magdelaine ſa fille. Apres la gueriſon il creut que toute la cauſe de ſon mal venoit du Duc qu'il accuſoit d'auoir deſbauché ſon fils & gaſté ſon bon naturel, il ſe reſout d'en chercher le remede, pluſtoſt auec les mains que les paroles.

Mort de Ladiſlas Roy de Hongrie.

r La triſteſſe ſe fourre ſoudainement dans les reſiouiſſances, Comme l'on traicte à Tours le mariage de M. Magdelaine de France pour le Roy Ladiſlas, ces Ambaſſadeurs reçoiuent nouuelle de ſa mort, la veille de Noel l'an 1457.

Il mit ſur pied vne grande armee ſans que l'on ſceut où il l'a vouloit employer, le Duc craignant que ce fut XXVI.

pour entreprendre ſur les villes de la riuiere de Somme, leſquelles luy auoient eſté donnees par le Traicté d'Arras, ne s'amuſe point a en demander la raiſon[t], il porte ſa langue en ſes mains, s'arme & s'en va en Picardie pour mettre ordre à la ſeurté de ſes villes, & empeſcher que le Roy n'y entra le plus fort.

[t] Aux occaſions qui preſſent il ne faut point perdre temps aux parolles, Les courageux ne doiuent pas auoir les mains à la langue, mais bien la langue aux mains.

Le Roy Charles en armes.

Le Roy faict dire au Duc de Bourgongne qu'il s'eſtoit armé pour mettre ſoubs ſa protection les biens du Sieur de Rodemart[u], le Duc reſpõd *que c'eſtui-cy n'eſtoit point ſubiet de France, qu'il auoit ſon bien en la Duché de Luxembourg, que c'eſtoit au Roy de parler plus clairement, & qu'il vouloit ſçauoir s'il auoit enuie de tenir le Traitté d'Arras, ou non.* Le Roy euſt bien deſiré d'auoir ſon fils autrement que par le hazard des armes & ſans rompre vn Traicté qui auoit couſté tant de ſang & mis tant de Princes en peine[x]. Il apprehendoit de ſe plonger en des nouuelles miſeres, remettre la France au hazard du naufrage qu'elle auoit eſchappé. Il s'en alloit en l'occident de ſa vie, ſçauoit bien que les plus grands de ſon Royaume auoient les yeux tournez deuers l'Orier: l'aage auoit attiedy ſes ardeurs militaires, la vigueur de ſon naturel eſtoit ſans pointe, le ſang de ſon courage n'eſtoit plus que phelgme[y], quoy que ceſte premiere force de ſes eſprits ne fut du tout abbatue, elle eſtoit neantmoins bien alteree, la France produiſoit touſiours quelques bijarreries incognues aux autres Prouinces, comme l'Egypte produict des animaux, & le Nil des poiſſons qui ne ſe trouuent ny aux autres terres, ny aux autres riuieres.

[u] Les Princes ont touſiours des pretextes pour faire la guerre, & qui veut rompre auec ſon amy ne manque d'en trouuer les occaſions.

[x] En l'aſſemblee d'Arras pour la Paix entre le Roy Charles VII. & Philippe Duc de Bourgongne, ſe trouuerent les Ambaſſadeurs du Pape, du Concile de Baſle, de l'Empereur, de tous les Princes Chreſtiens. On y compta plus de quatre mille cheuaux.

Decadence des forces de l'eſprit auec celles du corps.

[y] Les Princes ſont hommes & nez hommes, partant les meilleures qualitez de leur naturel ſont muables, & en fin deſcouurent leur inconſtance.

La maiſon de Bourgongne auoit eſté tant battue du meſme orage qu'elle deſiroit de pouuoir demeurer & durer en ceſte bonnaſſe, l'auarice des grands eſtoit remplie par les calamitez des innocents[z], les plus aſpres & auides au trouble eſtoient contraincts de loüer la tranquillité. Il euſt ſemblé bien dur aux ſubiects de ſe veoir enuelopés ſi ſoudain des vagues[a]. Le Duc qui ne vouloit point laiſſer à ſes ſubiects vne paix douteuſe, deſiroit d'eſtre eſclaircy de l'intention du Roy, diſant que ſi on le contraignoit à dreſſer vne armee, on l'enterreroit dedans ſes armes, qu'il n'en auoit poinct d'enuie ſi on ne le forçoit, que la truelle ne feroit poinct

[z] Le peuple eſt pour la plus part innocent des cauſes de la guerre, & il en ſouffre toutes les calamitez. L'auarice des gens de guerre ne ſe ſaoule que des miſeres des innocens. *Calamitatibus infontium expletur auaritia.* TAC. lib. 2.

Declaration du Duc de Bourgõgne.

[a] Il eſt touſiours perilleux d'oſter aux peuples les aiſes & les commoditez ou ils ſe trouuent. Le iugemẽt de Tybere demeura lõg temps ſuſpendu à ſe reſoudre de tirer le peuple des douceurs de la Paix aux ennuis & incommoditez de la guerre. Tacite le dit, *Populum per tot annos ueluti habitum non audebat ad duriora vertere.*

de bruict ſi elle n'eſtoit violentee, & que ceſt echo ſe tiendroit coy dans les aiſes & les plaiſirs de ſa ſolitude, mais ſi on l'eueilloit il ne ſe tairoit que ceux qui l'auoient fait parler ne ſe feuſſent teus les premiers.

[b] Toutes les occaſions de faire la guerre à ſes voiſins ne doiuent pas eſtre temerairement ny ambitieuſement recherchees, quelque apparence qu'il y ait d'y profiter. Il vaut mieux penſer à tenir ſes ſubiets en Paix, peupler les villes & augmenter le cõmerce, diſcipliner la gendarmerie, amaſſer de l'argeot pour eo la neceſſité n'eſtre ſurpris.

Ces menees ſe paſſerent, & le Roy fut bien aiſe qu'elles ne feiſſent poinct de pluyes, n'eſtimant raiſonnable de reſoudre la guerre plus par l'occaſion qu'il en auoit, que par le dommage qu'il en preuoyoit [b], auſſi eſtant deſormais accablé non des annees, mais des ennuis qui ſemblent eſtre accidents inſeparables de la vie des grãds, & des excez de ces voluptez que la nature a fait courtes, par ce qu'elles ſont pernicieuſes, il ſe laiſſa emporter à la triſteſſe & au chagrin, deux eſcueils contre leſquels eſchoüa ſon vaiſſeau. Chagrin qui parut bien plus apres la condamnation de Iean Duc d'Alençon à perdre la teſte le 10. Octobre 1458. car depuis le trouble & la triſteſſe furent touſiours peintes en ſon viſage. Il changea la peine de la vie à vne priſon perpetuelle à Loches, & rendit ſes biens à ſa femme & à ſes enfans [c].

[c] Iean Duc d'Alençon fut condamné pour auoir voulu introduire l'Anglois en Frãce. Les clair voians diſoient que ſon mal-heur venoit ou de ialouſie, ou de l'amour qu'il portoit au Dauphin qui le gouuerooit par ſes cõſeils.

XXVII. Deffiãces & ſoupçõs du Roy Charles VII.

Le Dauphin eſtant bien aduerty de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour, regretta le mal-heur arriué à ſon Parrein qu'il aymoit. Le deſir d'y veoir vn changement le tenoit en de grandes inquietudes. Claude de Seyſſel Eueſque de Marſeille ſoubs le regne de Louys XII. dit que le Dauphin & ceux qui le ſuiuoient, ne demandoient rien tant que la mort de ſon Pere, les vns s'en enqueroiẽt par l'aſtrologie, les autres par Necromantie. Il fit pluſieurs traicts d'artifice qui augmenterent bien les ennuits de ſon Pere, & feirent tourner ſes ſoupçons en craintes [d]. Il ſçauoit que le Comte de Dammartin eſtoit comme le Roy, du Roy & trouua moyen de le mettre en ſoupçon enuers le Roy, dont le cerueau affoibly & fort humide receuoit facilement telles impreſſions [e], il eſcrit vne lettre à vne Dame que le Roy aymoit, la luy fait porter par vn Cordelier qui tout à ſon eſcient la donna au Comte du Mayne ennemy de Dammartin, lequel la fit veoir au Roy. Elle eſtoit remplie [f] de termes d'vne ſi eſtroicte confiance enuers le Comte de Dammartin, que le Roy ſans conſiderer d'où elle venoit, ny par qui elle eſtoit preſentee, commanda

[d] Vn grand courage ne doit receuoir legeremẽt les ſoupçons & *c'eſt le fait* dit Seneque *d'vne ame timide que de tourner le ſoupçon en crainte.*

[e] Aux choſes d'eſtat les Princes entrent promptement en deffiance de leurs plus confidents, & le *ſoupçon eſt vn os que la vieilleſſe de ſoy meſme ronge volontiers.*

[f] Les principaux traicts de ceſte lettre rapportez par la Chronique Martiniéne ſont *I'ay eu des lettres du Comte de Dammartin que ie feins de hayr. Ie vous prie dites luy qu'il me ſerue touſiours bien en la forme & maniere qu'il m'a touſiours ſeruy par cy deuant, ie penſeray aux matieres dequoy il m'a eſcrit, & bien toſt il ſçaura de mes nouuelles.*

au Comte de Dammartin de ſe retirer, puis informé par les Secretaires du Dauphin que ce Prince n'auoit plus grand ennemy, qu'il ne luy eſcriuoit point, il creut auſſi toſt que c'eſtoit vn coup de ce mauuais fils qui luy auoit fait tant de peine, & qui eſtoit l'ordinaire argument de ſes plaints. Il le fit reuenir quelques iours auant ſa mort, l'apprehenſion ne luy cauſa pas moins d'eſtonnement, que la vie luy a donné d'affliction.

XXVIII. L'aduis qu'vn Capitaine luy donna qu'il n'eſtoit pas pour la faire longue, & qu'il y auoit vne conſpiration toute formée ſur ſa vie, le mit en tel tourment, & en telles alteres, qu'il ne pouuoit attendre le lendemain ſans frayeur ny tremblement [a], & s'imaginant qu'on le deuoit empoiſonner, ſe priua luy meſme du manger & ſe reduiſit en vn tel affoibliſſement, que quand on luy voulut faire prendre quelque choſe pour le remettre, les conduits ſe trouuerent tellement reſerrez, que ce qu'il vouloit par volonté, luy arriua par force & contre ſon gré, & ſe peut dire qu'il mourut de faim [b], le 21. Iuillet. M. CCCCLXI.

Il ſe reſoult à ne rien prẽdre & ſe laiſſer mourir de faim.

[a] Il n'y a tourment tant à craindre que la crainte, & que ſert de craindre ce qui eſt ineuitable? Craindre la mort eſt l'appeller, car la crainte de la mort eſt vne mort perpetuelle.

[b] Le Comte de Dammartin qui eſtoit retiré en ſa maiſon de S. Forgeau vint veoir le Roy la veille de ſa mort, l'exhorta à prẽdre quelque choſe, il dit, *qu'il prendroit vn coulis de ſa main & qu'il le vit faire*, il luy preſente, mais il ne peut rien aualler tant les conduits eſtoient empeſchés.

Il recommanda en mourant au Comte de Dammartin, ſon fils qu'il appelloit le petit Seigneur, auquel il euſt deſiré de laiſſer la Coutonne, cognoiſſant l'eſprit de Louys terrible, & ennemy implacable de ſes meilleurs ſeruiteurs. Dieu ne voulut pas qu'il troubla l'ordre de la nature, pour venger ſes affectiõs particulieres, ny courir la fortune d'Alfonce [1] Roy de Caſtille, qui ayant preferé le puiſné à l'aiſné, contraignit ceſtui-cy à ſe rendre parricide & fratricide.

[1] Alfonce croyant par les reiglesde ſon Aſtrologie que le puiſné de ſes fils ſeroit plus capable à regner, le nomme ſon ſucceſſeur, dequoy l'aiſné euſt tant de regret, qu'il fit mourir en priſon le Pere, & tua le frere.

La Frãce luy à donné le tiltre de victorieux.

Charles VII. a eſté le reſtaurateur de la France, d'vne ville de Bourges il en feit tout vn Royaume, chaſſa les Anglois qui de toute la piece qu'ils tenoient n'en garderent que Calais. Il a eu la gloire d'auoir appaiſé ce grand & funeſte ſchiſme, contre lequel furent tenus les Conciles de Conſtance & de Baſle. Temps d'vne ſi eſtrange & terrible confuſion, que l'on ne pouuoit pas dire que Rome fut où eſtoit le Pape, comme on diſoit que là où eſtoit l'Empereur, là eſtoit Rome [k], car il y auoit vn Pape en Eſpagne, vn en France, & quelquesfois deux en Italie. Il ordonna par l'aduis des Prelats de France, & fit confirmer & paſſer au Concile de Baſle la Prag-

[k] Durant le ſchiſme des trois Antipapes on pouuoit dire *Imperiũque ſuis à ſedibus errat.* CLAVD. maiſon n'euſt pas dit que l'autorité de l'Egliſe eſtoit où le Pape ſe trouuoit, car le ſchiſme eſtoit formé comme on diſoit là où eſt l'Empereur, là eſt Rome, ἐκεῖπερ ἦ Ῥώμη ὅπερ ὁ βασιλεὺς ἦ. HERODOT. lib. 1.

matique Sanction[k].

• Du meſme zele qu'il trauailla au repos de l'Egliſe, il deſira de venger l'iniure qu'elle auoit receu en l'Aſie & en l'Europe par les armes d'Amurath, & de Mahometh. Les Papes Nicolas V. & Pie II. exhortoient ce Prince, comme Elizee Ioas de tirer ſes fleſches contre l'Orient, mais il eſtoit ſi fort empeſché à ſa iuſte deffence contre ſes voiſins, qu'il n'euſt moyen de penſer à cela. 4. Des Roys.

On donne encores à ce Prince la gloire d'auoir policé ſa Gendarmerie, & voyant que le nombre des gens de guerre eſtoit tellement diminué, que ſes armees ne ſe pouuoient eſgaler à celle de ſes ennemys, il fit des leuees par les villages, prenant vn payſan ſur ſoixante, qui eſtoient tenus de le payer & armer, & il l'affranchiſſoit des tailles. La neceſſité en l'eſchole de laquelle il s'eſtoit fait ſçauant, le diſpenſoit des obſeruations[l] que l'on fait au choix des ſoldats. Ceux cy furent appellez Francs-Archers, Gens qui bien conduits firent de grands ſeruices, comme infatigables à la peine, nourris dans les incommoditez, ſans fineſſe & ſans malice. Ils commencerent leur meſtier au ſiege de Vernon pour finir: Les deffauts que l'on a remarqué en la vie de ce Prince, comme les regrets[m] des Roys ne rencontrent pas touſiours les iſſues ſemblables au commencements. Ses amours & ſes diuertiſſements n'ont peu faire que la France ne luy ayt donné le tiltre bien merité de

VICTORIEVX.

SOM-

[k] Les Decrets que le Concile de Baſle fit pour la police & diſcipline de l'Egliſe ne furent pas receus partout. L'Allemagne n'en voulut point, n'y l'Italie auſſi. Le Roy Charles fit vne aſſemblee à Bourges par l'aduis de laquelle ils furent obſeruez & publiez au Parlement le ſeptieſme Iuillet 1438. ſous le nom de Pragmatique Sanction.

[l] Entre les obſeruations que l'on donne pour les leuees des gens de guerre, on donne celle de l'air & des lieux. Les pays chauds produiſent les hommes de plus d'entendement que de courage. Les froids au contraire. Regle bonne a qui a diuerſes Prouinces pour choiſir, mais pour le rendre general il en faut prendre ou ils le trouuent.

[m] Les regnes des Princes ne continuent & n'acheuent pas touſiours comme ils ont commencé, les cinq premieres annees du regne de Neron furent iuſtes, Cõſtant fut bon dix ans, etuel douze, & prodigue dix.

SOMMAIRE DES principales matieres du Second Liure.

I. *Acheminement du Roy Louys en France, ſon entree & ſon Sacre à Rheims.*

II. *Le Duc de Bourgongne luy faict hommage, & le ſuit à ſon entree à Paris. Magnificence des Pariſiens à ceſte occaſion.*

III. *Eſtat des affaires du Roy auec le Pape Pie II. Reuocation de la Pragmatique Sanction.*

IIII. *Meſcontentement des grands du Royaume ſur les premieres actions du Roy. Remarque de ſes humeurs.*

V. *Son voyage, Sès deſſeins en Bretagne.*

VI. *Foules du peuple par nouuelles inuentions de ſubſides.*

VII. *Eſtranges & furieuſes reuolutions au Royaume d'Angleterre, entre les maiſons de Lanclaſtre & d'York.*

VIII. *Edouard IIII. chaſſe le Roy Henry VI. d'Angleterre.*

IX. *Il recherche le mariage de la ſœur de la Royne de France, & eſpouſe vne vefue d'Angleterre.*

X. *Le Roy va à Bordeaux, & y traicte le mariage de ſa ſœur auec le Comte de Foix.*

XI. *Trouble entre la couronne de Caſtille & d'Arragon. La Comté de Rouſſillon engagée au Roy.*

XII. *Les Roys de Caſtille & d'Arragon remettent leur differend au iugement du Roy.*

XIII. *Entre-veuë du Roy de France & du Roy de Caſtille, ſur la riuiere de Vidaſo.*

XIIII. *Le Roy eſtant de retour à Paris, rachepte les villes de*

Somme & visite la frontiere.

XV. *Le Duc de Bourgongne vient trouuer le Roy à l'Isle, pour luy demander aduis du voyage qu'il proposoit faire contre le Turc.*

XVI. *Arriuee de Louys Duc Sauoye à Paris.*

XVII. *Le Roy declare ses pretentions sur les droicts souuerains de Bretagne.*

XVIII. *Le Comte de Charolois arreste le Bastard de Rubempré à la Haye.*

XIX. *Ambassadeurs du Roy au Duc de Bourgongne sur diuerses plaintes.*

XX. *Le Duc de Bourbon premier autheur de la ligue du bien public. Mort de Charles Duc d'Orleans.*

XXI. *Charles Duc de Berry frere du Roy, se retire en Bretagne.*

XXII. *Ses lettres au Duc de Bourgongne, & sa declaration sur la prise des armes.*

XXIII. *Mort du Pape Pie* II. *Siennois, auquel succeda Paul second Venitien.*

HISTOIRE'
DE LOVYS XI.
LIVRE SECOND.

M. CCCCLXI.

VNE MORT qui apporte des ſceptres & des cõronnes, ne rencontre pas touſiours des regrets ny des pleurs. Quand il y va de la ſucceſſion d'vn Royaume, le deſir de regner eſſuye incõtinent les larmes, que la loy de la nature tire des yeux[a]. Il tardoit trop à Louys d'eſtre chez ſoy, pour ſe faſcher quand on luy vint dire que le Roy Charles VII. luy auoit quicté le logis. Il auoit deſia faict les deux tiers de ſon aage en obeiſſant, il eſtimoit le reſte bien court pour commander & paracheuer aux grandes entrepriſes dignes de ſa qualité[b]. Il entretenoit le lierre de ſes eſperances dans les ruines de ce vieux baſtiment, n'eſperoit autre lumiere que par l'Eclipſe de ce Soleil, & ne tenoit pas à ſes vœux que ſon Pere ne fut deſia entre les Dieux[c].

Larmes d'heritier ſõt incontinant eſſuyees.

[a] Il n'y a point d'eau dont la ſource ſoit pluſtoſt tarie, que celle qui vient d'vn deüil profitable.

[b] La vie eſt bien courte pour les grandes entrepriſes & l'inconſtance la rend encores plus courte.

[c] Les Romains tenoient leurs Peres morts au nombre des Dieux, & leurs images eſtoient reuerees comme de perſonnes deifiees. Pour ce entre les augures qu'Antonin eut de ſon adoption & de ſa ſucceſſion à l'Empire, on remarqua comme *in ſomnio ſæpe monitus fuit penatibus ſuis Hadriani ſimulachrum inſerere.* CAPITOL.

Et que peut deſirer vn premier fils de Roy que de regner? Tout object moindre qu'vne Couronne eſt indigne de ſa naiſſance, mais les ſouhaits ſont deſnaturez & monſtrueux ſur des effects iniuſtes. Deſirer pour regner la mort de celuy duquel on tient ſa vie, c'eſt ingratitude, c'eſt impieté!

I. Louys viẽt en France.

Le meſme iour que Charles mourut, Louys fut aduerty de ceſte mort[d]. Il monta incontinent à cheual pour aller en France, craignant que Charles ſon frere ne fit ſon profit de ſon eſlongnement. Le Duc de Bourgongne & le Comte de Charolois l'accompagne-

[d] Ceux qui ont eſcript que ceſte nouuelle fut enuoyee par Charles Duc d'Anjou, beau Pere de Charles VII. ſe ſont meſcontés & au nom & à la choſe, car Louys Duc d'Anjou eſtoit des l'an 1417.

rent auec quatre mille cheuaux choiſis comme la fleur de toutes les forces de leurs eſtats & des Princes leurs amis. Il entra à Rheims [c] le 14. d'Aouſt habillé de damas blanc & rouge, ſur vn Courſier blanc, houſſé des armes de France. Le lendemain il fut ſacré & Couronné. Les Pairs d'Egliſe y furent en perſonne. Le Duc de Bourgongne Doyen des Pairs. Le Duc de Bourbon tenoit le lieu du Duc de Normandie. Le Comte d'Angouleſme pour le Duc de Guyenne. Le Comte d'Eu pour le Comte de Tholoſe. Le Comte de Neuers pour le Comte de Flandres. Le Comte de Vendoſme pour le Comte de Champagne.

Fait ſon entree à Rheims

La ceremonie du Sacre fut embellie d'vne autre que l'on trouua fort nouuelle. Le Roy tirant ſon eſpee la preſenta au Duc de Bourgongne, & le pria de le faire Cheualier de ſa main. Il donna ceſt honneur de Cheualier à cent & dix-ſept Seigneurs. Les premiers furent le Seigneur de Beaujeu, Monſieur Iacques de Bourbon, le Comte de Geneue, le Comte de Pontieu, le Comte de VVitemberg, Iean de Luxembourg, le fils du Marquis de Saluces.

Eſt ſacré & Couronné.

Du ſacre on alla au feſtin Royal où les douze Pairs furent aſſis aux deux coſtez du Roy. A l'iſſuë, le Duc de Bourgongne ſe mit à genoux, priant le Roy d'oublier les iniures de ceux qui l'auoient offencé durant le regne de ſon Pere [d]. Il reſpond, *Il y en a ſept auſquels ie ne ſcaurois pardonner.* La vengeance eſtoit montee auec luy au Throſne Royal, il ne l'auoit pas foulé aux pieds; il l'a portoit en ſa teſte, elle eſtoit en ſon eſprit, comme ces eſtoilles qui ſont fixes au tour du Pole. Il ne trouue pas qu'il ſoit ſi doux de recompenſer le bien que de ſe venger du mal. Le Roy ne peut oublier les iniures qu'on à fait au Dauphin [e].

Ne peut pardõner.

Deux iours apres la ceremonie du ſacre, le Duc luy fit hommage des pays qui releuoient de la Couronne de France, luy offrit les autres qu'il tenoit en ſouueraineté [h]. De Rheims le Roy alla à Meaux, puis à S. Denis, & fit ſon entree à Paris où l'on conta douze mille cheuaux qui le ſuiuoient.

Toutes les Pompes & magnificences qui ſe feirent en ceſte entree repreſentoiẽt auſſi bien l'ignorance, & la

[c] Le Roy arriua à Rheims le xiiij. du mois d'Aouſt, le lendemain il ſe fit ſacrer. Diligence remarquable. On ne ſçauroit aller trop viſte à vne ſi grande feſte. Le Duc de Bourgongne ſuiuy du Cõte de Charolois, du Comte de Neuers, du Cõte d'Eſtampes, du Duc de Clenes, du Comte de S. Paul, & de pluſieurs autres Seigneurs, ſortit de Rheims & alla au deuant du Roy iuſques à l'Abaye de S. Thierry.

[d] Ceſte priere eſt rapportee par Mõſtrelet en ces termes. *Quand les tables furent oſtees le noble Duc de Bourgongne vſant de ſon accouſtumee benignité en nobleſſe de courage, ſe mit à genoux deuant le Roy, & luy pria en l'honneur de la Paſſion de la mort de noſtre Seigneur, qu'il voulut pardonner ſon maltalent à tous ceux qu'il tenoit ſuſpects, d'auoir mis le diſcord entre ſon feu Pere & luy, laquelle requeſte luy accorda, reſeruez ſept perſonnes.*

[e] La Royauté doit faire oublier toutes les iniures paſſees. L'Empereur Adrian eſtant arriué à l'Empire, dit à ſon ennemy qui ſe trouua deuant luy, *Euaſiſti. Tu és eſchappé, Quos in vita priuata inimicos habuit imperator neglexit.* Æl. SPART. & genereuſement Louys XII. Il ne conuient pas à vn Roy de France de venger les iniures faites à vn Duc d'Orleans.

[h] Reception par le Roy Louys XI. du Duc Philippe de Bourgongne à foy & hõmage & la Pairrie & Doyẽné des Pairs de France à cauſe du Duché de Bourgongne, le 17. Aouſt. M. CCCC. XI.

ſimplicité de ce temps là, comme la grandeur & la magnificẽce de Paris[a]. Les beaux eſprits en telles occaſions ne monſtrent pas aux yeux toutes choſes ſi clairement, qu'il n'y en reſte dequoy contenter la curioſité par la peine qu'il y a à chercher, & le plaiſir a trouuer & deuiner l'intelligence de leurs inuentions. Les frippiers y furent plus neceſſaires que les peintres, car on ne faiſoit que de mettre des perſonnes de diuers aage & ſexe pour toutes ſortes d'Hiſtoires. Vne fille ſuffiſoit pour repreſenter la ville de Paris, comme on n'en trouue pas dauantage dans les liures, ny les medailles antiques pour Rome, ny pour Athenes, & il y en eut cinq pour ſignifier Paris, chacune portant vne lettre de ce nom. Elles furent conduictes à cheual par vn Heraut, iuſques vers l'Egliſe de S. Ladre, & là preſentees au Roy. La Chronique dit, *qu'elles auoient toutes perſonnages compilés à la ſignification de cinq lettres faiſant Paris, qui toutes parlerent au Roy, & ainſi qu'ordonné leur eſtoit.*

Cinq filles pour ſignifier Paris.

Le frontiſpice de la porte de S. Denis eſtoit embelly d'vn grand nauire, dans lequel eſtoient les trois eſtats en trois perſõnes, qui faiſoient la Proſopopee, la Iuſtice paroiſſoit à la prouë qui parla au Roy. Il y auoit au plus haut du maſt vne fleur de lys, de laquelle ſortoit vn Roy que deux Anges conduiſoient. A la Fontaine du Ponceau[1], on preſentoit le vin & l'hypocras aux paſſans. On veit auſſi trois filles en Syrenes toutes nues, & à l'ẽdroit de la Trinité la paſſion de Ieſus-Chriſt eſtoit repreſentee par homme viuant, & y en auoit vn qui eſtoit attaché à la Croix entre les deux larrons. A la Fontaine de ſainct Innocent on feit lancer vne biche pourſuiuie d'vne grande meulte de chiens & de chaſſeurs. A la boucherie eſtoit la Baſtille de Dieppe, comme le plus glorieux trophee de la ieuneſſe de ce Prince. En paſſant ſur le Pont aux changes, qui eſtoit couuert & tapiſſé pardeſſus, on mit en liberté deux cens douzaines de petits oyſeaux.

Le Roy alla faire ſon oraiſon à l'Egliſe noſtre Dame, ſouppa & coucha au Palais, & le lendemain premier iour de Septembre aux Tournelles ſainct Anthoine, où il fit vn monde tout neuf changeant ſes principaux officiers. Le Duc de Bourgongne & le Comte de Charolois faiſoient vne grande partie de la Pompe, eux & leur

Ridicules repreſentations.

[a] La magnificence eſt vne vertu qui obſerue l'ordre & la bien-vueillance aux choſes grandes, comme ſont celles qui ſe font pour le ſeruice des Roys & de la republique conſiderant celuy qui les fait & pour qui elles ſont faictes, car elle ne s'emploie aux choſes petites. Ce ſont les conditions qu'Ariſtote donne à la Magnificence, aux Ethiques liure 4. ch. 2.

[1] La Chronique dit ces mots en ceſt endroit, *Vn peu auant dedans ladite ville eſtoient à la Fontaine du Ponceau hommes & femmes ſauuages, qui ſe combattoient & faiſoient pluſieurs contenances, & y auoit encore trois belles filles faiſans perſonnages de Serainnes toutes nuës, & là veoit on le beau tetin droit ſeparé rond & dur, qui eſtoit choſe bien plaiſante, & diſoient de petits motets, & bergerettes, & pres d'eux iouoient pluſieurs beaux inſtrumens qui rendoient de grãdes melodies. Et pour bien rafraiſchir les entrans en ladite ville, y auoit diuers conduicts en ladite Fontaine jettans laict, vin, & hypocras, dont chacun humoit qui vouloit, & vn peu au deſſoubs dudit Ponceau à l'endroict de la Trinité, y auoit vne paſſion par perſonnages & ſans parler, Dieu eſtendu en la Croix, & les deux larrons à dextre & à ſeneſtre.*

train eſtant ſi richement paré, que rien ne paroiſſoit ny plus ny mieux.

Le Roy monſtra en apparence beaucoup d'affection au Pere & au fils, mais il y auoit entre Louys & Charles, vne ſi grande diſſemblance de mœurs & d'humeurs, que ceſte harmonie ne dura guieres [k]. En leurs plus ſinceres actions, le ſoupçon qui eſt le poiſon de l'amitié s'y gliſſoit touſiours: Il n'y auoit rien de pur ny de net, la proſperité de l'vn eſtoit vne croix bien faſcheuſe à l'autre.

[k] L'enuie & la ialouſie qui troublent les grands ne ſouffrent point que l'vn s'eſiouiſſe du bien qui arriue à l'autre. Themiſtocles ne pouuant voir la proſperité de Cimon ſe fit mourir par impatience.

Le Roy venoit à la Couronne comme vn nouueau heritier en l'heritage de ſes Peres, lequel n'ayme pas tant ſes parens ny ſes tuteurs, qu'il ne deſire de veoir ſes regiſtres, examiner ſes comptes pour ſçauoir s'il iouïyt de tous les droicts de ſa ſucceſſion: de ces premieres paroles on iuge quelles ſeroient ſes actions & ſes deſſeins [l].

Il recherche les droits de la couronne.

[l] Ne ſeulement par les premieres actions, mais encore par les premieres paroles du Prince qui entre en regne, on iuge de l'aduenir. Ainſi le mot que Seuere donna *Laborem*, & celuy de Pertinax, *Militem*, furent prins pour augures de la guerre, ou de la Paix de leur Empire. ÆLIVS SPARTIANVS.

Les pompes & les magnificences de ceſte allegreſſe publique acheuees, le Duc de Bourgongne & le Comte de Charolois prindrent congé du Roy pour s'en retourner. Le Duc s'en alla en Flandres, & le Comte de Charolois à Dijon, puis à ſainct Claude, le Roy à Amboiſe pour y veoir la Reine ſa mere, le doëre de laquelle il aſſigna ſur le Comté de Xainctonge & ville de la Rochelle.

Elle ne iouyt pas long temps de l'aſſignation, paſſant de ceſte vie en vne meilleure. Sa mort affligea ceux qui cognoiſſans que ce Prince faiſoit tout de ſa teſte, & n'auoit autre loy que ſa volonté, luy deſiroient vne plus longue vie, car ſa preſence eſtoit vne chauſſée pour retenir ſes torrents [m]. Il va mal à vn Prince qui ne void rien entre Dieu & luy, dont le reſpect le retienne & luy ſerue de frein. Elle auoit beaucoup ſouffert, auant que mourir, la Chronique de Louys XI. loüe ſa patience ſoubs le regne & les humeurs de ſon mary. Mais elle ſçauoit bien diſſimuler le deſplaiſir qu'elle receuoit aux plaiſirs de ſon Auguſte [n]. Comme la bonne conſtitution du corps ſupporte facilement le chaud & le froid, ainſi la force & vigueur de l'eſprit reſiſte ſans beaucoup de peine à ces trauerſes & facheries, qui ſont les eſpines parmy les roſes de mariage. Ceſte paſſion ſe ſaiſiſſant d'vne ame foible & ſans deffence la porte & tranſporte

Mort de M. Marie d'Anjou fille du Roy de Sicile, & ſœur de René.

[m] Le nom d'vne mere bien nee & d'vne mere d'entendement eſt vn grand frein au Prince. Tacite dit, qu'apres que Neron euſt perdu la fiance il ſe laiſſa aller à toutes ſortes de deſbordemens & de licences, *quas male coercita quæliſcunque mali in reuerentia tardauerat.* Sejan tenoit encores Tybere en cernelle, & le meſme autheur dit, qu'il ſe precipita aus choſes meſchãtes & meſſeances, *poſtquam remoto pudore & metu ſuo tanſtum ingenio vtebatur.*

[n] On demanda à Liuia femme d'Auguſte comme elle auoit fait pour gaigner & poſſeder Auguſte. Elle reſpondit, en faiſant volõtiers tout ce qu'il luy plaiſoit, & diſſimulant les plaiſirs qu'il prenoit en ſecret. DION.

à des haines & inimitiéz extremes.

Sur la fin de l'annee il alla à Tours, le Comte de Charolois au retour de ſon pelerinage le vint trouuer, & apres auoir paſſé quelques iours aux plaiſirs de la chaſſe, il eut la commiſsion de Lieutenant general en Normandie, auec trente ſix mille eſcus d'entretenement. Ce fut ſans le demander. Les bienfaits des Princes ſont plus doux offerts qu'accordéz. Il ne fut payé que du tiers, manquement qui fit manquer ſon affection & le porta à d'autres penſees *. Il alla à Roüen pour prendre poſſeſſion de ſon gouuernemẽt, ce fut à Tours qu'il cõmença a fonder & former ſes intelligences auec le Duc de Bretagne. Ces deux Princes eſtoient ieunes, tous deux mal contents, & ceux qui ſe congnoiſſent ſe ſaluent de loing. Le Comte de Charolois confera ſecrettement auec Romille Vice-Chancelier, Ambaſſadeur de Bretagne, auquel il donna le ſeau d'alliance qu'on luy reprochera tantoſt.

* On s'offence plus d'eſtre fruſtré des choſes promiſes que des eſperees. En l'vn il y a du malheur & l'on ne s'en plaint qu'à la fortune, en l'autre du meſpris & on s'en prend a qui manque de promeſſe.

III. Louys entra en France, amy de tous ſes voiſins. Il n'y auoit que le Pape Pie[p] II. qui faiſoit cognoiſtre qu'il ne le pouuoit eſtre tant que la Pragmatique Sanction ſeroit obſeruee. Pour ſçauoir comme la France à perdu ce qu'elle auoit conſerué ſi cheremẽt, il faut prendre le diſcours vn peu plus haut. Le Pape auoit conuoqué vne aſſemblee des Princes à Mantouë pour aduiſer aux moiens de faire la guerre au Turc, & preuenir les grands deſſeins qu'il auoit contre la Chreſtienté. Le Roy Charles VII. y enuoya ſes Ambaſſadeurs, Prelats, Cheualiers & Docteurs pour faire entendre ſes intentions au bien general de l'Egliſe. Ils firent vne priere particuliere au Pape, à ce qu'il luy pleuſt donner l'inueſtiture du Royaume de Naples & de Sicile au Roy René qui en auoit eſté iniurieuſement deſpouillé [q] contre les droits hereditaires de la maiſon d'Anjou, ce que le Roy deſiroit d'autant plus ardemment qu'outre l'affection du ſang qui l'obligeoit à aymer ſon parent, & ſon beau frere, il voyoit que la cauſe de la Chreſtienté en ſeroit fortifiée cõtre le commun ennemy, car le Duc de Calabre fils de René, eſtãt r'entré en l'heritage de ſes Peres propoſoit de porter ſes armes plus outre, & chaſſer de l'Empire de Conſtantinople les Ottomans lors qu'ils

Pie II. ſe preſſe d'abolir la Pragmatique Sanction.

Affection du Pape enuers la maiſon d'Arragon.

p Pie II. conuoqua vn Concile à Mantouë l'an 1459. pour aduiſer aux moyens de reſiſter à Mahomet ſecond qui auoit fait de grandes ruines en Hongrie Albanie & Conſtantinople.

q Eugene IIII. l'an 1443. donna l'inueſtiture du Royaume de Naples à Alphonce V. Roy d'Arragon, auec les deux Siciles. BARTH. FACIVS en la vie d'Alphonce V. Le Pape Pie II. donna l'inueſtiture de la couronne de Naples à Ferdinãd baſtard d'Alphonce V. Roy de Naples. Alexandre VI. la confirma à Alphonce II. qui la laiſſa à Ferdinãd d'Arragon, & la tenoit lors que Charles VIII. conquit le Royaume.

croioient que la Religion Chreſtienne eſtoit à ſon periode, & ne pouuoit aller plus outre[r]. Entreprinſe de laquelle on ne pouuoit que bien eſperer, tant par la generoſité du courage de ce Prince, que pour eſtre en vn aage propre & capable de telles actions, deſquelles le ſainct Siege pouuoit retirer vne grande vtilité, les biens dependans de ſon patrimoine luy eſtant par ce moyen reſtitués.

[r] Albunaſar diſoit que la religion Chreſtienne dureroit iuſques en l'an 1460. Abrahã Iuif diſoit qu'en l'an 1464. la Iudaique ſeroit en ſa gloire & liberté, & iamais elle ne fut plus trauaillee.

Le Pape ſur ceſte propoſition[s] ayant aduancé vn grand diſcours à la loüange des François, adiouſte pluſieurs choſes ſur celle des baſtards, fauoriſant couuertement ceux qui vſurpoient les droicts de la maiſon d'Anjou, & puis ſe tournant ſur les decrets du Concile de Baſle & de la Pragmatique ſanction dit, que c'eſtoit la tache & la ride qui enlaidiſſoit la beauté du viſage de la France, & ſoubs le pretexte de laquelle l'auctorité du ſiege Apoſtolique eſtoit offencée, les forces de la Religion Chreſtienne eneruees, l'vnité & liberté de l'Egliſe violentee & abbatue, que pource il eſtoit contrainct d'en parler, afin que ſon ſilence ne fut reputé indulgence ou nonchalance, que la playe qui ſe pouuoit guerir ne deuint incurable, & luy contrainct de s'abſtenir de toute intelligence, & communication auec les François, alleguant ce paſſage de l'eſcriture[t], Le Pontife ne verra point vne ame morte, & ne ſe trouuera où il y a du peché & de la demeure & obſtination au peché.

[s] Cet acte m'a eſté communiqué par M. Gaſpard Dauvet Maiſtre ordinaire de l'Hoſtel du Roy, S. des Marets. Les principales clauſes ſont rapportees cy deſſous en marge. *Poſt quã plurima de laudibus Frãcorum S. D. N. præclare dixerat, adiecit etiã loqui infauorẽ partis aduerſæ ante dictũ D. Regem Renati de grandi exaltatione illegitimè natorum aliqua in ſui interſerendo quæ potius tacenda fuiſſe videtur.*

Menace du Pape ſur la France.

[t] *Allegans quod in veteri lege ſcriptum eſt: Super omnem animã quæ mortua eſt non ingredietur Pontifex.*

Au meſme temps le Pape fit vne Bulle par laquelle il declaroit les appellations au Concile[u], abus execrable, & auparauant non ouy, inuenté par des eſprits de rebellion, non pour le deſir d'vn meilleur iugement, mais pour l'euaſion des pechez commis, eſtant choſe ridicule de former vn appel à vn Concile qui n'eſtoit pas encore aſſemblé, l'on ne ſçauoit quand il le pourroit eſtre, & que par ceſt abus les excez demeuroient impunis, la rebellion cõtre le premier ſiege eſtoit ſupportée, & toute la diſcipline Eccleſiaſtique en confuſion. Pource de l'aduis des Cardinaux & des Prelats qui eſtoient lors à Mantouë, il deffendoit telles appellations comme erronees, deteſtables & peſtilentes, & chargeoit de cenſures ceux qui en receuoient les actes, ou qui les fauoriſoient[x].

Sa Bulle contre les appellations au Concile.

[u] Ceſte conſtitution commẽcee ainſi, *Execrabilis & priſtinis temporibus inauditus tempeſtate noſtra moleuit abuſus, vt à Romano Pontifice Jeſu Chriſti Vicario, cui dictum eſt in perſona B. Petri, Paſce oues meas, &c. & quodcunq; nonnulli ſpiritu rebellionis imbuto non ſanioris cupiditate iudicij ſed commiſſi euaſione peccati ad futurum Concilium prouocare preſumunt.*

[x] *Quis illud ridiculum iudicauerit quod ad concilium appellatur quod nuſquam eſt neque ſcitur quando futurum ſit?* Pius II. Conſt. execrabilis.

Les Ambaſſadeurs du Roy prindrent ces paroles pour eſclairs du tonnerre & menaces infaillibles de l'excommunication & les ayant rapportees au Roy Charles VII ſon Conſeil creuſt que le Pape auoit reſolu de mettre ſoubs l'interdit le Roy & ſon royaume, & tous ceux qui feroient obſeruer les decrets du Concile de Baſle. C'eſt pourquoy il fut reſolu que ſon Procureur general au Parlement Iean Dauuet proteſteroit contre ſes menaces, pour eſuiter les ſcandales que l'Egliſe & la Chreſtienté en pouuoient receuoir, ſauf en toute choſe la reuerence au ſainct Siege & l'obeiſſance qui eſt deüe au Pape, conformément aux ſaincts decrets..

Que le Pape ſeroit ſupplier & exhorté de meurement conſiderer l'importance de ceſte reſolution, auant que de proceder au retranchement d'vne telle partie du corps de la Chreſtienté, & combien il importoit qu'il garda la Paix auec les Conciles; ne ſouffrit point que l'vnité de l'Egliſe fut violee en vne ſaiſon ou toutes les forces des infidelles eſtoient bandees & vnies contre ſa concorde.

Turcs font leurs proffit des diuiſions de la Chreſtienté.

Que comme le Roy[a] auoit trauaillé plus que tous les Princes Chreſtiens auec beaucoup de peine & vne grande deſpence de maintenir la Paix & l'vnité entre les Conciles & les Papes Eugene & Nicolas, affin qu'ils demeuraſſent paiſibles en leurs Sieges, de meſme il deſiroit que le Pape confirma ceſte Paix & bonne vnion, faiſant ceſſer les empeſchemens contre les canons de la Pragmatique Sanction, ordonnez d'vn conſentement vniuerſel & conſiderer que tels empeſchemens ne venoient que de ceux qui s'affectionnoient plus à leur commodité particuliere, qu'au ſalut des ames, ne pouuoient ſouffrir les Papes marcher auec les Conciles en l'vnité d'eſprit, comme ils faiſoient autresfois, lors que la ſolicitude temporelle n'eſtoit pas ſi grande qu'elle eſt maintenant, & que l'on recherchoit ardemment deuant toute choſe le Royaume de Dieu[b].

Differences du ſiecle preſẽt aux paſſez.

Que le Roy deſiroit que le Pape conuoqua vn Concile en lieu de ſeurté & de liberté, auquel tous les Prelats de l'Egliſe & les hommes ſçauans & craignans Dieu, qui auoient charge de s'y trouuer peuſſent dire leurs aduis & leurs opinions fraternellement, charitablement en tranquillité d'eſprit, ſur les occaſions preſentes, telles aſſemblees eſtant neceſſaires pour aduiſer aux moyens de reſiſter

[y] *Summis deſiderijs optat regia Majeſtas vt idem S.D.N. cum ſacro generalibus conciliis pacem foueat & ſuis temporibus Eccleſiam Dei ſalubriter regere & dirigere curet, ſicuti ſanctis ſuis predeceſſores facere ſtuduerunt, & pacem & vnitatem omnimodam ſeruare quærat.*

[a] *Ipſe enim D.N. Rex qui ſemper pacẽ vniuerſæ Eccleſiæ deſideratiſſimus eſt, ſicut magnis laboribus & ſumptibus pacem & vnitatẽ inter ſacra Concilia & ſel. rec. D. Papam Eugenium ac conſequenter D. Nicolaum ſucceſſorem eius profecutus eſt vt illi in ſede Apoſtolica pacifici manerent ſic nunc vehementer cupit vt ſanctiſſimus D. N. modernus ſuccedens prefatis Pontificibus pacem manu tenere & conſeruare laboret.*

[b] *Tollat differentias quæ aduerſus Canones vniuerſalis conſenſu editos per nonnullorum affectus quærentium plus priuata cõmoda quã ſalutem animarũ ſuſcitantur, impedianturque ne ſummi Pontifices cum generalibus conciliis in vnitate ſpiritus ambulent, eorumque decreta ſeruent ſequantur ac predicent ſicut olim profitebantur ac promptiſſime facere ſolebant, dum non erat tanta cõmodorum temporalium ſollicitudo & ante omnia regnum Dei attentius quærebatur.*

aux deſſeins des ennemis & perſecuteurs de la Religion Chreſtienne. Car encore que ſoubs ce pretexte on eut leué en diuerſes façons de grands deniers, la Chreſtienté toutesfois n'en auoit receu aucun ſoulagement. Joinct que les dix annees dans leſquelles le Concile de Conſtance auoit ordonné que l'on tiendroit le Concile eſtoient expirees[b].

Deniers leuez ſous pretexte de la guerre & mal emploiez.

Que le Roy propoſoit ſe ſoubmettre à tout ce qui ſeroit determiné & ordonné par le Concile, à ce que l'on eſtablit vn ſi bon ordre en l'Egliſe, que Dieu fut mieux ſeruy, le peuple chreſtien plus edifié, & affin que le Concile fut en toute liberté, eſtoit neceſſaire de choiſir vn lieu de facile accez à tous ceux leſquelz s'y voudroient trouuer.

Qu'il n'eſtoit pas croyable comme pluſieurs l'auoient voulu faire croire, que le Pape euſt reſolu de le faire tenir en l'Egliſe de S. Jean de Latran[c], *veu que la ville de Rome eſtoit de difficile accez, quaſi à toutes les nations de la Chreſtienté, & ſouuent ſubiecte aux grandes peſtes, outre ce que s'agiſſant principalement de la contradiction qu'il faiſoit aux canons des Conciles, les opinions n'y pourroient eſtre libres, & le Roy eſtoit bien aduerty de la Ligue qui s'eſtoit faite contre le Roy Renê de Sicile & ſes enfans, de laquelle on faiſoit chef le Pape.*

Pape eſt partie.

Que lors qu'vn lieu de liberté & de ſeurté ſeroit choiſi en quelque autre Prouince, le Pape ſi bon luy ſembloit s'y pourroit faire tranſporter auec moins de peine qu'il n'en receuroit s'il continuoit au deſſein d'aller en perſonne en Leuant pour le bien de la chreſtienté, ou bien il y pourroit enuoyer ſes Legats comme auoient faict autresfois ſes predeceſſeurs.

Que les derniers Conciles ayant eſté tenus aux villes d'Italie & d'Allemagne[d]. *La raiſon vouloit que maintenant la tenue fut en France comme le Pape Nicolas V l'auoit promis, & pour ce le Roy offroit de pourueoir amplement à tout ce qui ſeroit neceſſaire.*

Que ſa Majeſté ne ſe pouuoit imaginer que le Pape par ſa nouuelle Bulle contre les appellations au Concile euſt voulu penſer d'en interdire l'vſage en telle ſorte, qu'en nul cas, non pas meſme quand il ſeroit queſtion de cõſeruation de la foy Orthodoxe, ou l'extirpation du Schiſme, ou la reformation de l'Egliſe vniuerſelle au chef & aux membres, ou pour les griefs que les Papes pourroient faire aux Prin-

Appellations au Cõcile.

[b] *Diuerſa pecuniarum ſumma modis vgrijs huius rei pretexta hactenus petita & collata ſunt.*

[c] *Vt autem prefatum concilium rite celebrari poſſit neceſſarium eſt ipſum in eali loco conſtitui vt omnibus pateat plena libertas. Nec credendum eſt in veritate ſubſiſtere quod nonnulli ferunt. S. D. N. velle in Laterano vniuerſale concilium celebrare, cum locus ille fere omnibus nationibus Chriſtianorum acceſſu difficilis ſit & frequenter peſtibus ſubditus. Stãteque contradictione quam ſummus Pontifex aduerſus canones conciliorum agere videtur, non illic eſſet plena deliberandi libertas, attenta etiam certa Liga qua aduerſus Illuſtriſſimum D. Renatum Regem Siciliæ & ſuos heredes & ſucceſſores facta refertur quam & ipſe S. D. N. vt dicitur aperte fouet & ſuſtinet & Liga eiuſdem caput & principalis notorie aſſeritur.*

[d] Pluſieurs Conciles generaux ont eſté tenus en France, & l'on void en l'Hiſtoire de l'Egliſe, le Concile de Lyon II. Orleans IIII. & V., Tours Paris Auuergne.

ces & à leurs Eſtats, il ne fut permis de recourir à ce remede[c], *attendu que ſous les prohibitions generales on ne pouuoit comprendre les choſes qui requeroient vne plus ſpeciale & particuliere expreſſion, & principalement celles qui regardoient les offences de la Religion, & de l'vnité de l'Egliſe, qui fauoriſoient les Schiſmes & troubloient l'Eſtat vniuerſel de l'Egliſe.*

Proteſtation du Roy de recourir & faire aſſẽbler le Conſeil.

Que partant ſi le Pape entreprenoit aucune choſe contre l'obſeruation des ſaincts decrets de la Pragmatique Sanction, le Roy entendoit de recourir au Concile[f] *& iuſques à ce qu'il en euſt cogneu, proteſtoit de la nullité de toutes les cenſures à la forme des Sanctions canoniques, leſquelles en pluſieurs cas declaroient nulles les ſentences & Cenſures des Iuges & des Paſteurs, ſe ſoubmettans toutesfois aux iugements de l'Egliſe vniuerſelle.*

Que là où le Pape refuſeroit ou voudroit differer la conuocation du Concile, le Roy declaroit qu'il exhorteroit tous les Princes Chreſtiens de trauailler vnanimement à ceſte conuocation, eſperant toutesfois que le Pape ne leur en donneroit la peine apres qu'il auroit conſideré telles inſtances iuſtes & neceſſaires.

Laſſee a touſiours eſté l'Aſyle des Papes.

Pour rendre ceſte proteſtation plus ſolennelle & faire cognoiſtre qu'elle eſtoit affectionnee par le Roy, & deuoit eſtre conſideree par le Pape, pour n'irriter vn Royaume qui auoit touſiours eſté l'Aſyle & le refuge des Papes[g], qui n'auoient iamais trouué plus prompt ny meilleur ſecours que l'eſpee de France contre leurs ennemis, & qui ont auec raiſon appellé ce Royaume l'admirable carquois ceinct au coſté de Dieu, duquel il tire les fleſches choiſies pour les deſcocher auec l'arc de ſon bras puiſſant contre l'infidelle, Sa Majeſté voulut que Meſſire André de Laual Seigneur de Loheac Mareſchal de France y aſſiſta & pluſieurs perſonnes de qualité. Eſtienne Cheualier Treſorier general de France & Iean Barbin Aduocat General au Parlement. Elle fut faicte en preſence de Iean Abbé du Monaſtere de ſainct Euoy de Braue ordre de Premontré, & de Pierre Queſnot Prieur du Prieuré conuentuel ſainct Sauueur proche de Braye ſur Seyne.

c *Neque etiam exiſtimandus eſt eandem S.N.D. per litteras quas Mantue publicaſſe fertur quas inſipiunt Executoribus & mandatis &c. voluiſſe prohibere vt in nullo caſu ſine tangat conſernatrinem Orthodoxæ fidei ſiue extirpationem Eccleſiaſtici ſiue vniuerſalem reformationem Eccleſiæ in capite & in membris ſuper grauaminibus quæ per aliquem ſimorum Pontificum inferentur contingerent principibus, licet quouſmodo habere recurſum ad iudicium plenarij concilij: cum ſub generali prohibitione non veniant ea quæ ſpecialiter proteſtor indgorent.*

f *Vbi vero idem D.N.S. cui poteſtas data eſt in ædificationem nõ in deſtructionem eam conuertere vellet contra ipſum D.N. Regem aut viros eccleſiaſticos vel etiam ſeculares ipſius dominij conſtitutos & ſibi ſubditos & adhærentes propter obſeruationem canonum grauare & moleſtare. Proteſtor ego Ioannes Dauuet Procurator Regius generalis & in parte ſpecialis nomine ante dicto & per notarios ſubſcriptos de talium ſententiarũ ac cenſurarũ nullitate iuxta canonicas ſanctiones &c.*

g Gregoire III. demanda ſecours à Charles Martel cõtre Luytprand Roy des Lombards lequel fut contraint de rendre les terres qu'il auoit vſurpé à l'Egliſe. *Carolus Sigonius libro 3. de Regno Italiæ. An.* 739. PLAT.

Pepin ſon fils contraignit Aſtolphe auſſi Roy des Lõbards de rendre au Pape Eſtienne. II. l'Exarchat de Rauenne, fit la guerre à Guaifier Duc d'Aquitaine qui vſurpoit les biens de l'Egliſe. *Regino. Sigebertus.* Charlemagne deffendit Adrian premier contre Didier Roy des Lõbards, & remit le Pape Leon en ſon ſiege *Cr. Volumnus 2. q. 1. Adrianus* diſt. 63. Louys le Debonnaire & Charles le Chauue donnerent de grãds ſecours au Pape Iean VIII. *Paul. Æmil.* Le Pape Gelaſius II. alla en France demander ſecours à Louys VIII. contre Henry Empereur. *Platina in Gelaſio.* 2. Innocent II. & Eugene III. eſtant chaſſez de Rome vindrent en France, & les Roys de France ont l'honneur d'auoir remis ſept Papes en leurs Sieges, & la France les a logé en Auignon ſeptante ans, *Paleotis de Rubeis Nauarra.*

Peu apres le nouueau regne de Louys XI. fit cognoiſtre que les choſes maintenues ſi religieuſement par le Roy Charles [h] ne luy eſtoient pas en meſme reuerence ny religion. Le Pape l'ayant bien recognu, le fit exhorter à reſpecter le S. ſiege, & d'apprehender le malheur de l'excommunication. Il luy enuoya ſon Nonce pour le perſuader à cela, & le faire ſouuenir du nom de Treſ-chreſtien, que ſes predeceſſeurs auoient porté, & que le Concile de Mantouë auoit de nouueau confirmé au Roy Charles VII. ſon Pere.

Le Pape Pie II. exhorta le Roy Louys à l'abolition de la Pragmatique ſanction.

On trouuoit la pourſuite de ceſte reuocation plus mal-ſeante au Pape Pie II. qu'à ſes predeceſſeurs, car luy meſmes auoit eſté l'inſtrument de ces decrets, il s'eſtoit trouué aux reſolutions, il les auoit eſcrit, & entrepris la deffence de l'auctorité du Concile de Baſle contre celle d'Eugene. On mettoit touſiours ſur le né de ſes Nonces qu'il eſtoit honteux de ſe deſdire, de renuerſer l'œuure de ſes mains, & que la dignité auoit changé les maximes de la conſcience. C'eſt pourquoy à la fin du mois d'Auril de l'an 1463. il fit vne declaration contenant vne grande repentance de tout ce qu'il auoit faict pour le Concile de Baſle contre le Pape [i], & l'addreſſa à l'Vniuerſité de Cologne. Il appelle à garend ſa ieuneſſe qui ne faiſoit que de ſortir de l'eſcole, la force des perſuaſions de tant de grands Prelats qu'il voyoit bandez contre Eugene, l'exemple qui l'auoit ſeduit, l'ignorance qui le deuoit excuſer n'ayant pas penſé faillir apres tant de grands Docteurs, meſmes de l'eſcole de Paris, dont la reputation eſtoit lors fort celebre, & des Vniuerſitez d'Allemagne [k], qui declaroiẽt Eugene indigne de la Chaire de S. Pierre, pour auoir rõpu & empeſché le cours du Cõcile, que luy meſme auoit conuoqué & refuſé d'approuuer & effectuer ſes decrets. Mais que maintenant cognoiſſant ce deuoyement il coniuroit le monde à recognoiſtre la diſtinction entre Eneas Syluius, & Pie ſecond, entre vn homme priué, & le grand Vicaire de Ieſus Chriſt, entre les erreurs d'vne ieuneſſe ſans experience, & les penſees d'vne vieilleſſe touchee de l'eſprit de Dieu. Puis ayant faict vn grand diſcours, & de ſa vie & de ſa fortune, & teſmoigné vn extreme repentir de ſes opinions, il publie ſa creance

Pie II. ſe retracte de ſes eſcrits.

[h] Charles VII. fut fait Seigneur de l'obſeruation de la Pragmatique Sanction, & ſi la mort ne l'eut preuenu, il auoit reſolu de conuoquer vn Concile National pour la faire encores mieux obſeruer.

[i] Ceſte Bulle fut adreſſee à l'Vniuerſité de Cologne, à laquelle il auoit eſcrit pluſieurs choſes contre Eugene, & pour cela il finit ces mots, *Hæc eſt noſtra ſententia fily: hæc credimus, & profitemur: hæc ĩã ſenes, & in Apoſtolatus aquè conſtituti, pro veritate aſſerimus ſi qua vel nobis, vel alijs conſceſſimus aliquando, quæ huic doctrinæ repugnent, illa tanquã erronea, & iuuenili animo parũ penſata iudicia reuocamus, atque omnino reſpuimus.*

[k] *Nos homines ſumus, & vt homines erraſſimus, neque timus inficias, multa quæ diximus, ſcripſimus, egimus damnari poſſe, verum non vt Arrais Euthyces, Macedonius, aut Neſtorius, & alia blaſphemorum turba, ex animo damnatam viam elegimus, ſeducti peccauimus, vt Paulus, & ignoranter perſecuti ſumus Eccleſiam Dei, & Romanam primamque ſedem, propterquod peniteat ante oculos diuinæ pietatis, ſupplices eramus, Delicta iuuentutis meæ, & ignorantias ne memineris, & pudet erroris pœnitet feciſſe vt maledictorum ſcriptorumque vehementer pœnitet, plus ſcripto, quam facto nocuimus.*

ſa creance de l'auctorité du Pape, & dit en la perſonne d'Eugene IIII. ce que S. Bernard auoit dit en celle d'Eugene III. *Tu és le grand Preſtre, le ſouuerain Pontife, le Prince des Eueſques, l'heritier des Apoſtres, tu és Abel en Primauté, Noë en gouuernement, Abraham en Patriarchat, Melchiſedech en ordre, Aaron en dignité, Moyſe en auctorité, Samuel en Juſtice, Pierre en puiſſance, & Chriſt en Onction.*

Parole de S. Bernard.

[1] *Tu es ſacerdos magnus, ſummus pontifex, tu princeps Epiſcoporum, tu hæres Apoſtolorum, tu primatu Abel, gubernatu Noe, Patriarchatu Abraham, ordine Melchiſedech, dignitate Aaron, auctoritate Moyſes, iudicatu Samuel, poteſtate Petrus, Vnctione Chriſtus. Tu es cui claues tradita, cui oues creditæ ſunt. Sunt & alij quidem cœli ianitores, & gregum paſtores, ſed tu tanto dignius quanto & differentius vtrumque præ illis nomen hæreditaſti. Habent illi ſignatos ſibi greges ſingulos ſingulos, tibi vniuerſi credita vniuſſumus. Nec modo ouium, ſed et paſtorum, tu vnus omnium paſtor. Hæc Bernardus ad Eugenium III. ſcribit, cui ſupremam & omnimodam in eccleſia poteſtatem concedit, quod ille de certo teſtatur Eugenio, hoc nos de quarto, & omnibus aliis Romanis Pontificibus profitemur.*

Nonobſtant toutes ces belles paroles & les grandes raiſons dont ces Nonces s'eſtoient pourueus pour faire cognoiſtre le grand tort que le Roy ſe faiſoit de rompre auec le Pape, & de fauoriſer les decrets d'vn Concile, que Rome tenoit pour Conciliabule, Monopole & Schiſme, on ne trouuoit perſonne en ſon Conſeil qui iugea raiſonnable de rompre des decrets ſi ſalutaires, & le Roy qui s'eſtoit trouué aupres du Roy Charles ſon Pere en l'aſſemblee de Bourges, ſe ſouuenoit comme ils auoient eſté ſoigneuſement examinez, ſolennellement publiez, & vtilement obſeruez vingt cinq ans entiers.

Les Italiẽs appellent le Cõcile de Baſle conuenticule.

Auſſi la Pragmatique Sanction eſtoit vne Loy ſur tous les accidens de la police de l'Egliſe, vn baume ſouuerain à tous les vlceres que l'Auarice, le luxe & l'ignorãce pouuoient faire en ces mẽbres [m]. Et parce qu'en vain l'on ſe trauaille de tenir le corps en ſanté ſi la teſte eſt malade, elle tenoit vn peu de court l'autorité du Pape, l'obligeãt à la tenuë du Concile de dix ans en dix ans, & à l'obſeruation des decrets qui en ſortiroient, meſmes à celuy que le Concile de Baſle auoit fait ſur les elections, reſeruations & collations des benefices. Elle deffendoit les graces expectatiues, les citations en cour de Rome, ſinon en certaines grandes cauſes, & pour les appellations elles ne paſſoient plus les monts, le Pape deleguoit des iuges ſur les lieux aux appellans qui dependoiẽt immediatement du ſiege de Rome, & pour les autres ils pouuoient appeller au plus prochain ſuperieur.

Sõmaire de la Pragmatique Sãction.

[m] *Fruſtra inhiberetur inferioribus, ſi ipſe qui alios debet eſſe omnium bonorum & virtutum exemplar, non abſtineret. Vt enim ille ſanctiſſimus & doctiſſimus Leo Papa, inquit, totius familiæ domini ſtatus & ordo mutabit, ſi quod inquiritur in corpore non inueniatur in capite. Integritas enim præſidentium, ſalus dignoſcitur eſſe inferiorum. Pragm. Sanct. tit. de collationib §. fruſtr.*

Elle oſtoit au Pape vne grande partie des profits de ſa Chancellerie en deffendant le payement des vacances & Annates, & reſeruant ſeulement le iuſte ſalaire de l'expedition des Bulles. Le Pape Eugene conſiderant la conſequence de ce decret, enuoya ſes Nonces au Concile de Baſle pour le faire ſuſpendre, mais les Peres

le prierent de ne ſouffrir plus long temps vn tel abus, puis declarant ſimoniaques ceux qui les payeroient: adiouſté, *Que ſi le Pape ſcandaliſe l'Egliſe en meſpriſant l'obſeruation, qu'il ſoit deferé au Concile*[n]. Elle ne vouloit que le Pape fit les Cardinaux à ſa fantaſie, mais par l'aduis des autres Cardinaux, qu'ils ne fuſſent plus de xxiiij. choiſis de toutes les Egliſes de la Chreſtienté, afin que le nombre n'auilit l'eſtime d'vne ſi grãde dignité, qui rendoit ceux qui en eſtoient pourueus les collateraux du Pape, & les gonds ſur leſquels eſtoient poſees les portes de l'Egliſe[o].

[n] *Etſi quod abſit Romanus Pontifex, qui præ cæteris vniuerſalium conciliorum exequi & cuſtodire debet canones, aduerſus hanc ſanctionem aliquid faciendo eccleſiam ſcandalizet, vt generali concilio deferatur. Cæteri vero pro modo culpæ iuxta canonicas ſanctiones per ſuos ſuperiores digna vltione puniantur. Prag. ſanct. tit. de Annat. §. Non ſiant.*

[o] *Statuit ſancta ſynodus vt deinceps Cardinalium numerus adeo ſit moderatus, vt ne ſit grauis eccleſiæ nec ſuper ſua numeroſitate vileſcat, qui de omnibus Chriſtianitatis partibus, quantum fieri commodè poterit, aſſumantur, ve notitia rerum in eccleſia emergentium facilius haberi & ſuper his maturius deliberari poſſit, ſic tamen quod numerum xxiiij. inter eos qui nunc ſunt, & ad aſſumendos, non excedat. Ita quod de vna natione vltra tertiam partem reſpectu Cardinalium pro tempore exiſtentium, ac de vna ciuitate & diœceſi vltra vnum inde oriundum & de ea natione quæ nunc vltra tertiam partem habet, vſque ad ipſius tertiæ partis reductionem eſſe nequeant.*

Elle vouloit qu'ils fuſſent en aage de trente ans, tous legitimes, non difformes de corps, ny diffamés de mœurs, Docteurs ou licenciez en l'vn ou l'autre droict, auec la rigueur de l'examen, & que le tiers ou pour le moins le quart fut de Theologiens, ne permettant d'y receuoir les neueux des Papes ou des Cardinaux viuants. La congregation de l'Egliſe Gallicane, aſſemblee à Bourges trouua ceſt article trop rigoureux. Elle ordonnoit auſſi les iuſtes recompenſes aux lettres & aux merites, voulant qu'il y euſt des prebendes aux Egliſes Cathedrales & Metropolitaines affectees aux Theologiens pour lire & preſcher, & que les graduez fuſſent preferez aux prouiſions des Benefices. Nõbre & qualité des Cardinaux.

Elle ne permettoit que les communautez ou Prouinces fuſſent interdites pour les offences & delicts des particuliers ou des Magiſtrats, ny que les excommuniez fuſſent tenus pour tels auant que la ſentence euſt eſté prononcee & publiée. Elle diſpoſoit de ce qui eſtoit neceſſaire à la bien-ſeance, police, & direction du ſeruice diuin, puniſſoit, mais doucement les concubinaires publics apres[p] qu'on les auoit aduertis de s'amender. Ils en eſtoient quites pour la priuation des fruits de leurs benefices trois mois durant. Le Pape Pie II. n'auoit pas tort de preſſer ſi ardemment ceſte reuocation, & ſes Miniſtres en ſolicitoiẽt ſouuent le Roy, empliſſant ſa conſciẽce des frayeurs de l'excommunication, & ne ceſſoient de luy dire qu'il n'y auoit iuſtice, neceſſité, ny vtilité qui peut donner tiltre de loy à ce qui eſtoit ordonné ſans pouuoir, que c'eſt peché

[p] *Publici concubinarij*, dit le Concile de Baſle, *intelligendi ſunt non ſolum hi quorum concubinatus per ſententiam aut confeſſionem in iure factã ſeu per rei euidentiam qua nulla poſſit tergiuerſatione celari notorius eſt, ſed qui mulierem de incontinentia ſuſpectam tenet & per ſuperiorem admonitus eam non dimittit. Prag. Sanct. §. Publici. tit. de concubinarijs.*

d'y assubiettir les subiects. Que le Cardinal d'Alby conduisoit ceste poursuite, la Balue[r] qui auoit beaucoup de creance au pres du Roy y aportoit de grãdes difficultez, afin de faire cognoistre au Pape que l'effect de ses intentiõs depẽdoit de luy. Mais soudain qu'õ luy eust promis de le faire Cardinal, il accõmoda sa teste à ce chappeau.

L'Euesque d'Eureux entrepreud de courroucer le Pape.

La Balue esprit remuant, desireux d'embrouiller les affaires, & d'exceller plustost par auctorité que par merite[s], alla au Parlement pour faire passer ceste reuocation, S. Romain Procureur general du Roy s'y oppose, on le menace de la perte de son Estat & de l'en faire repentir. Luy qui aymoit mieux que toute chose luy manquassent que de manquer à son deuoir, & à la dignité de sa charge, dict à la Balue, *I'ayme mieux perdre mon estat, tout mon bien & ma vie, que de faire chose contre mon deuoir, & le bien du Royaume.* Quel Priscus Eluidius[t] eut peu respondre plus genereusement?

Courageuse opposition du Procureur general du Roy.

L'Vniuersité de Paris fit les remonstrances au Roy, pour ne permettre que les decrets conformes aux plus pures constitutions de l'Eglise pour la discipline, police, & liberté, fussent enfrains. En ceste grande agitation d'esprit les Ministres du Pape promettoiẽt au Roy que la reuocation de la Pragmatique Sanction se feroit sans preiudice des anciennes libertez de l'Eglise Gallicane, & que le Pape enuoyeroit vn Legat en France, pour conferer les prouisions des benefices sans que les François feussent tenus d'enuoyer argent à Rome.

Pragmatique Sanction abolie.

Le Roy sous ceste asseurance consentit à ceste abrogation. Le Cardinal d'Alby fut enuoyé à Rome auec charge de dire au Pape *que le Roy soubmettoit tout le fait de l'Eglise & les biens d'icelle à la volonté de nostre S. Pere, pour vser en ce Royaume* Pro vt vellet, *sans aucun esgard aux libertez de l'Eglise Gallicane.* Mais quand il fut content il ne se soucia de donner au Roy le contentement qu'il luy auoit promis, & souffrit que les patentes feussent trainees honteusement par les ruës de Rome: Voyez comme la colere n'espargne pas les choses mesmes qui n'ont ny sentiment ny souffrance. Ils couuroient ceste colere d'vne raison que la Pragmatique Sanction estoit nee en temps de Schisme, & de sedition. Les Cours de Parlement de France qui ont

Traînee honteusemẽt par les ruës de Rome.

[r] Hierome Garimbert Eueſque de Gallice a eſcrit ces mots de la Balue, *eſſendoſi inſignorito dell'animo del Re, ſimulamente lotenena in continuo diſparer con la ſede Apoſtolica per vligar poi il Papa a riconoſcer la Reconciliatione dall'opera, & dall'autorità ſua, & per conſequente a gratificar lo del capel roſſo, come fece.*

[s] Qui veut eſtre eſgal aux autres d'auctorité ſe doit euertuer d'eſtre ſuperieur de merite: parce chemin on acquiert l'honneur & les amys.

[t] Priſcus Eluidius fut aduiſé de ne venir point au Senat, il reſpond, *Il eſt au pouuoir de l'Empereur de ne me faire point du Senat, mais tant que ie ſeray Senateur, il ne m'empeſchera pas d'aller au Palais*, il vous ſera permis dit l'autre, d'y aller pourueu que vous ne parliez point. *Elu. Ie ne diray mot ſi on ne me demande rien.* Mais on vous demandera *Elu. & ie reſpondray ce que ie cognoiſtray à propos.* Si vous parlez on vous fera mourir, *Elu. & quand eſt-ce que ie me ſuis vanté d'eſtre immortel. Vous ferez voſtre deuoir, & moy le mien. C'eſt à vous de me tuer, & à moy de mourir ſans frayeur, c'eſt à vous de me bannir & à moy de m'en aller gayement.*

comme en protection les droicts de l'Egliſe, n'approuuoient ceſte reuocation, tellement qu'elle ne fut oncques obſeruee, & le Clergé n'obeit au commandement du Pape ſur ce ſubject [f]. Les Bulles de Sixte III. Innocent VIII. Alexandre VI. Iules Second, y furent inutiles. Le decret meſme du Concile de Latran ny ſeruit de rien, & ceſte Pragmatique Sanction ne priſt fin que par les concordats paſſez à Boulongne entre le Pape Leon X. & le Roy François I.

On iugea par les premiers deportements du Roy, quelle ſeroit la forme de ſon regne, & qu'il embelliroit les auſpices de ſon regne d'autres trophees que de la Clemence [t]. Il deſapoincta quaſi tous les officiers & ſeruiteurs du Roy Charles ſon Pere, prenant vn extreme contentement à deffaire ce qu'il auoit fait, abbatre ce qu'il auoit eſleué, & d'eſleuer ce qu'il auoit abbatu. Il ne donna que le Berry à ſon frere pour appennage, à la charge de la reuerſion en mourant ſans enfans maſles [u]. Il oſta les ſeaux à Iuuenel des Vrſins, & les donna à Pierre de Moruillier. Le Duc d'Alençon eſtoit priſonnier au Chaſteau de Loches, il le mit en liberté, fit faire le procez au Comte de Dammartin, & apres que la Cour de Parlement l'euſt condamné à la mort, il luy donna la vie, à condition qu'il employroit le reſte au ſeruice de la Chreſtienté en l'Iſle de Rhodes, & en donneroit caution, mais ne la pouuant trouuer, il euſt la Baſtille pour priſon, dont il ſortit par vn trou qu'il fit à la muraille, & à la nuict, au meſme temps que le Duc de Berry paſſa en Bretagne. Taneguy du Chaſtel [x] deſpité de ce qu'on ne le rembourſoit de l'aduance qu'il auoit faict des frais de la ſepulture de Charles VII. ſe retira vers François Duc de Bretagne.

1111.

Le Roy donne du meſ. contentement aux grands.

Cõmutation de peine.

Ce Prince auoit ſuccedé à Arthus de Bretagne Comte de Richemont ſon Oncle, & eſtoit bien informé de l'humeur & des deſſeins de Louys, & pour ce de bonne heure fit courir par tout le Royaume de ſes ſeruiteurs deſguiſez en habits de Iacobins & de Cordeliers, pour eſmouuoir les peuples à prendre garde au commencement de ce regne, & les coniurer à deffendre leur liberté auec les dents & les ongles [y], les aduiſant que ce Roy entroit au Royaume comme en vn pays de con-

François II. Duc de Bretagne.

[f] Au commencement de la Bulle du Pape Leon, ſur les concordats, on lit cecy, *Licet, Pius II. Nuncius ad claræ memoriæ Ludouicum XI. Franciæ Regem Chriſtianiſſimum deſtinatus, tantis eiſdem perſuaſerit rationibus, vt Rex ipſe Pragmaticam Sanctionem tanquam in ſeditione & Schiſmatis tempore natam ſuis patentibus literis abrogauerit, tamen huiuſmodi abrogatio nec etiam literæ expeditæ per Prælatos & perſonas Eccleſiaſticas dicti regni receptæ nõ fuerunt, & ipſi Prælati & perſonæ Eccleſiaſticæ illu parere, nec monitis Sixti Innocentij & Iuly aures præbere, ſed eidem Pragmaticæ conſtitutioni inhærere voluerunt.*

M. CCCCLXI.

[t] La clemẽce eſt l'ornement du regne des Roys. Ils doiuent commencer à regner par elle *Nouum imperium occupantibus vtilis clementiæ fama. Tacit. lib. 4. Hiſt.*

[u] Vn temps a eſté que les Roys de France ont quicté aux Princes de leur ſang, la proprieté des appennages. Philippes de Valois quicta le Comté de Valois à Charles ſon frere puiſné. Philippes le Bel fut le premier qui ordonna par ſon Codicile que le Comté de Poictou par luy baillé en appennage auec autres terres, à ſon fils puiſné Monſieur Philippes de France, depuis le Roy Philippes le Long, retourneroit à la couronne defaillans les hoirs maſles, à la charge que le Roy qui lors ſeroit, marieroit ſes filles.

[x] Taneguy du Chaſtel, neuen de celuy qui tua le Duc de Bourgongne, eſtoit grand Eſcuyer du Roy Charles VII. il ſe retira en Bretagne, le Duc le fit grand Maiſtre & Chambellan.

[y] Les Ambaſſadeurs de Sparte enuoyez à Xerxes dirent à Gidarne qui loüoit la felicité de ceux qui ſeruoient le Roy *Si tu ſçauois Gidarne, que c'eſt que de la liberté, tu nous conſeillerois de la deffendre, non pas auec la lance & l'eſcu ſeulement, mais auec les dents & les ongles.*

queſte, eſtimoit que tout ce qui luy plaiſoit luy eſtoit permis, contraingnoit les grands non d'obeir, mais de ſeruir: les peuples non d'eſtre gouuernez, mais tyranniſez, & de ſe preparer à viure en telle ſorte qu'ils pourroient dire que rien ne ſeroit à eux.

V. Aduerty des menees du Duc de Bretagne, il le va veoir ſous couleur de viſiter l'Egliſe S. Saueur de Redon. La deuotion eſtoit le pretexte, & le deſir de recognoiſtre le pays & les forces du Duc[a], fut la cauſe de ce pelerinage. Auſſi n'auoit il pas reſolu de le laiſſer en paix. Il ſçauoit que trois ou quatre ans auparauant, il auoit voulu trancher du pair auec le Roy Charles VII. ayant refuſé de luy faire hommage à genoux, & deſceint de la Duché de Bretagne, & declaré qu'il n'en vouloit point rendre pour la Pairrie[a]. Il auoit d'aillieurs deſcouuert que luy & le Comte de Charolois s'eſtoient entredonné leur foy, pour courir meſme fortune, encores que la ſouuenance de la mort du Duc d'Orleans ſon ayeul maternel fut aſſez puiſſante pour le diſſuader de ſe fier à la maiſon de Bourgõgne, & qu'il euſt mieux fait de s'entendre auec ſes couſins, les Ducs d'Orleans & d'Angouleſme, & continuer ſon deſſein au Duché de Milan, pour r'entrer en l'heritage de ſon ayeule dont François Sforce[b] s'eſtoit emparé. Les Venitiens, & Borſo d'Eſté Duc de Ferrare preſterent l'oreille aux propoſitions qui s'en firent, donnant eſperance d'aſſiſter & fauoriſer les droicts de la maiſon d'Orleans.

Voyage du Roy en Bretagne.

[a] C'eſt vn grand aduantage de cõnoiſtre les forces de l'eſtat que l'on veut aſſaillir, & les meſurer aux ſiennes. Aduis de Xenophon. Chabrias diſoit qu'en cela conſiſtoit partie du deuoir du Capitaine.

[a] En l'hommage que François II. Duc de Bretagne, fit au Roy Charles VII. à Monbaſon en Feur. 1458. Iean d'Eſtouteuille luy dit, *Monſeigneur de Bretagne vous deuez oſter la ceinture*, & Chauuin Chancellier de Bretagne repart, *Non doit, il ſeroit nouueauté, il eſt ainſi qu'il doit.*

[b] François Duc d'Orleans fils de Richard de Bretagne, & Marguerite d'Orleans fille de Louys Duc d'Orleans, & de Valentine de Milan, auoit entrepris de faire la guerre à François Sforce. *An. de Bretagne.*

VI. Ri-gueur du cõmencement du regne.

Ces premieres annees du regne de Louys furent tres rudes, & celles qui les ſuiuirent du tout inſupportables. Les grands eſtoient deſpoüillés de leurs dignitez, les petits accablés de nouuelles foules. Il y auoit de l'auarice pour les hommes de merite, de la prodigalité pour les autres[c]. Il diſoit qu'il vouloit mettre de l'argent enſemble pour rachepter les villes de Sõme. Il auoit ſceu combien valoit l'eſcu, combien il falloit de pieces pour en faire vn, ceux qui ont paſſé par les indiſcretions de la neceſſité vont fort diſcrettement en leurs deſpences. Si tout le temps qu'il fut comme exilé de la cour, il n'eut faute des choſes neceſſaires, auſſi n'euſt il pas grande abondance des ſuperfluës.

[c] Il eſt bon aptes vn Prince prodigue d'en auoir vn auare qui face des retenues à ces largeſſes desbordees, *Qui ne trouue rien à donner ne peut eſtre liberal.*

Son Eſpargne eſtoit la ratelle qui s'enfloit de la mai-

greſſe de tous les autres membres. Les plaintes contre la rigueur [d] du temps deuindrent murmures contre la ſeuerité du Prince. Chacun regrettoit le regne de Charles, & deſiroit pluſtoſt la fin que la duree de celuy de Louys. Les grands commencerent à faire cognoiſtre qu'ils n'eſtoient pas pour viure longuement en ceſte ſeruitude, & ſe rendans plus ſenſibles au meſpris [e] que l'on faiſoit d'eux, qu'aux miſeres que les petits ſouffroient, ne trouuerent toutesfois meilleur pretexte pour leur intereſt particulier, que celuy du public.

[d] Quand les peuples ſont foulez & oppreſſez, ils n'accuſent la rigueur du Prince, & iettent leurs plaintes ſur celles du temps.

[e] Le naturel de l'homme eſt plus ſẽſible au meſpris, qu'au dommage. Les Senateurs de Rome ſe reſſentirent plus de ce que Ceſar entroit au Senat ſans les ſaluer & careſſer, que de l'entrepriſe qu'il fit ſur la liberté.

Le Roy n'attendit pas le conſentement du Royaume pour auoir de l'argent, il en prit ſans demander. Ce n'eſtoient pas tributs de bienueüillãce [f], mais de rigueur & de contrainɛte, eſtimant que la France eſtoit vn pré qui ſe pouuoit faucher en toute ſaiſon. Vne grande ſedition troubla toute la ville de Rheims contre ceux qui auoient enchery les gabelles. Les Commiſſaires y furent tuez & leurs commiſſions iettees au feu. Le Roy enuoya des gens de guerre en habit de marchands & de laboureurs, leſquels entrant par diuerſes portes ſe rendirent au pres du ſeigneur de Mouy leur chef, qui fit pendre vne centaine des plus ſeditieux, eſtouffa la ſedition [g], vengea le ſeruice du Roy, & y eſtablit ſon auɛtorité, laquelle n'auoit eſté offencée que pour la naturelle impatience du peuple à ſupporter ce qu'il n'a pas accouſtumé.

Tribut de Bienueillance.

[f] Les Princes trouuent des noms doux & agreables aux choſes bien ameres & difficiles. Edouard 1111. impoſa ſur le Royaume d'Angleterre vn tribut qu'il appella *Bienvueillance*. Chacun contribuoit à ſon gré, & ſelon qu'il donnoit on iugeoit qu'il vouloit du bien au Roy. Qui donnoit plus, il aymoit plus. De ce tribut ſe ſeruit Edouard contre les François, & en tira vn grand ſecours. Polid. *lib.* 24. *&* 26.

[g] Les cauſes plus frequentes & cognues des ſeditions & emotions des peuples naiſſent des nouuelles charges & impoſitions exceſſiues.

VII.

Toute la France eſtoit paiſible & regardoit comme du riuage la tempeſte qui eſtoit en Angleterre & en Arragon. Le Roy eſtoit bien aiſe d'entretenir la guerre loing de luy, & d'aſſiſter la maiſon de Lanclaſtre en Angleterre, & celle d'Arragon en Eſpagne, cependant que les nuees & les vents ſe preparoient pour faire fondre l'orage ſur ſa teſte. L'Angleterre pour la diuiſion des maiſons d'Yorck & de Lanclaſtre, viſt lors des changemẽs & des accidens ſi terribles, que c'eſt merueille comme le Royaume ne paſſa ſoubs la domination eſtrangere, & qu'on ne luy rendit le change, puis qu'il n'y a planche plus ſeure pour faire paſſer la diſſipation d'vn Eſtat que la diſcorde ciuile [h].

Terribles remuemẽs en Angleterre.

[h] La diuiſion ciuile tranſporte & change les Eſtats. L'Eſpagne ſous le regne de nonante deux Roys, c'eſt deſchiree en autant de pieces qu'elle a eu de Royaumes. La France a changé trois fois de face. L'Angleterre a eſté dominee par les Anglois, Danois, les Saxons, en fin par les Normands. L'Empire à paſſé d'Orient en Occident. Naples a eſté ſous la puiſſance des François, des Allemans, des Arragonnois, & puis des Caſtillans.

Mais la France auoit encores dans ſon corps tant de mauuaiſes humeurs que ſa diſpoſition eſtoit plus mou-

rante que viuante. Quand les Anglois ceſſerent de la trauailler, ils commencerent de ſe ruiner, & quereller enſemble. La fin des guerres eſtrangeres fut la ſource & le renouuellement des ciuiles.

Henry VI. couronné à noſtre Dame de Paris.

Henry de Lanclaſtre fils de Henry V. ſe trouua ſans couronne, bien qu'il ſe fut veu en ſon enfance couronné de celle de France & d'Angleterre. Richard Duc d'Yorck Prince ambitieux & qui auoit de la creance & du courage[i], de l'induſtrie & de la vigilãce, qualitez toutes ſuſpectes à vn eſprit ambitieux, ſe rendit chef d'vne grande faction, les intentions de laquelle il coloroit du ſeul zele du bien public, pour changer la mauuaiſe adminiſtration du Royaume, & deliurer l'Angleterre de l'inſolence du Duc de Sommerſet, qui eſtoit ſeul au timon des affaires tandis que le Roy laiſſoit aller ſes eſprits aux delices, à la volupté & à la nonchalance[k]. Sa vie douce & fade faiſoit ſouſleuer le cœur de ſes peuples, & ſon oyſiueté mettoit chacun au degout de ſon regne. L'Eſtat reſſembloit vn malade qui eſt tellement preſſé qu'il eſt contrainct de ſe fier au premier qui ſe preſente pour le ſaigner & ne peut attendre les Medecins qui ſont eſloignez[l], encores qu'on l'aſſeure qu'ils viendront & le gueriront.

[i] Les choſes bonnes & qui d'elles meſmes ſont loüables, appliquees à mal ſont pernicieuſes. *Sapius induſtria & vigilantia nexia quotties parando regno fingatur.* TAC. AN. *lib.* 4

[k] Vn Prince fai-neant eſt touſiours meſpriſé. Deux actions dit Xenophon le font exceller ſur ſes ſubjets, σφοδρὸν γὰρ φιλοπονεῖν.

[l] On ne peut attendre aux maladies violentes des remedes eſlognés.

Ceux qui ſe faſchoient du preſent & deſiroient d'y veoir quelque changement ſe rãgent aux deſſeins & aux intentions du Duc d'Yorck, & entre autres Richard de Nully Comte de Sarisbery, & Richard de Nully Comte de Varuich ſon fils, qui auoient les parties rares & exquiſes pour vn grand deſſein, la prudence & le courage, & auec cela, vne ſi grande creance parmy le peuple, que l'on n'eſtimoit point qu'il y euſt perſonne en Angleterre qui oſa faire ce que ceux cy ne voudroiẽt entreprendre.

Coniuration contre le Roy Henry VI.

Le Duc d'Yorck ayant fondu ceſte cloche en fait entendre le ſon par tout, donne tant de frayeur à la Cour, tant d'audace aux meſchants, que le Roy qui n'auoit iamais ſceu que c'eſtoit que trouble de domeſtique, ſon eſprit reſſemblant vn vaiſſeau [m] qui n'a iamais couru qu'ẽ bonaſſe en fut tout eſperdu, & ne ſe tenant aſſeuré en la ville de Londres pour l'inconſtance du peuple & le grand pouuoir que ceſte faction y auoit acquis, ſe reſout d'en ſortir. Le Duc d'Yorck aſſiege ſainct Alban[n], les

[m] Les courages eſprouués par les perils doiuent eſtre loués. Il ne faut faire eſtat d'vn vaiſſeau qui n'a iamais ſceu que c'eſtoit que de l'orage.

[n] Bataille de ſainct Alban commença du grand matin & dura iuſques a neuf heures en l'annee 1456. Emond Duc de Sommerſet, Henry Cõte de Northumberland y furent tués.

deux armees ſe rencontrent, celle du Roy eſt miſe en route auec perte de ſes principaux Capitaines. Il y regretta principallement le Duc de Sommerſet. Henry VI deffaict.

Apres ceſte victoire le Duc d'Yorck qui auoit declaré n'auoir autre intention que le bien du public, du Royaume, que ſes armes n'eſtoient point pour offencer le Prince, accompagne le Roy Henry à Londres comme victorieux & deliuré de la domination du Duc de Sommerſet, monſtre qu'il ne s'eſtoit armé que pour affranchir le Roy & le Royaume, qui s'eſtoit veu ſur le point de s'accommoder au plus doux ioug, puis qu'il ne pouuoit demeurer libre*. Il ne laiſſa à Henry que le nom de Roy: car toute l'auctorité luy demeura, il donne au Comte de Sarisbery l'Eſtat de grand Chancelier d'Angleterre, & à Richard de Nully ſon fils le gouuernement de Calais, Ordonna des charges publicques comme il luy plaiſoit, & les fiant touſiours à ceux de ſa faction. A la fin le Roy recognut le deſſein du Duc d'Yorck. La Royne Marguerite ſa femme qui en auoit eſté aduertie luy repreſente qu'il ne temporiſoit qu'en attendant que la partie fut faite pour ſe ſaiſir & du Roy & du Royaume, qu'entre ſes partiſans le Roy n'eſtoit tenu que pour Tyran: comme ſi ſon regne fut par vſurpation ou par contrainctep. Son auctorité eſt retrachee & ne luy en reſte que le nom.

* Les miſeres de la diuiſion ciuile reduiſirent la ville de Rome à ce point, que n'eſperant pas de pouuoir iamais trouuer ſa liberté, elle ne chet choit plus que la plus douce & plus equitable ſeruitude.

p Entre pluſieurs differences du Roy & du Tyran, on met celle-cy, que le Roy regne auec beneuolence & conſentement du peuple, & le Tyran domine par contraindre.

Le Roy communique cela à ſes principaux ſeruiteurs, qui furent d'aduis de retrancher au Duc d'Yorck ceſte grande auctorité qu'il auoit ſur le Royaume. Soudain que le Duc en fut aduerty, il ſe retire ſecrettement à Yorck, Richard de Nully à Sarisbery, & Richard Comte de Varuich à Calais, tellement que l'Angleterre vit les ſeditions ciuiles plus enflammees qu'au parauant, durant leſquelles les François couroient & pilloient la coſte de Kendt, Iaques Roy d'Eſcoſſe inuité par la meſme occaſion, courut du coſté de Roxbourg. Le Duc d'Yorck ſa retire de la Cour d'Angleterre.

La meſme cauſe qui fit ceſte guerre, la finit*. Le Roy d'Angleterre feiſt remonſtrer au Duc d'Yorck, que la diſcorde ciuile & la mauuaiſe intelligence qui eſtoit entre eux, auoit ouuert la porte aux ennemis pour courir l'Angleterre, que le commun peril les obligeoit à reunir leurs armes pour s'en garentir, qu'il eſtoit content d'oublier les choſes paſſees, ſous l'eſperance d'vne meilleu- Anglois ceſſent leurs diſcordes ciuiles pour faire la guerre aux François.

* Les guerres ciuiles les plus animees, ſe ſont pacifiees quand les Eſtrangers s'en ſõt meſlez pour y profiter. Les deux partis s'accordent contre le tiers, & quoy que le Prince ſoit offencé, il vaut mieux qu'il quicte la punition.

re conduicte pour l'aduenir, s'excusant si les choses n'auoient tousiours marché droictement, estant impossible à vn Prince de garder toutes les espèces de iustice & d'equité [a].

L'intention du Roy fut approuuee de tous, le Duc d'Yorck ne voulant estre estimé l'autheur des ruines du royaume, declara que ses volontez conspiroient toutes à sa grandeur & repos, & pour oster toute occasion d'en douter vint trouuer le Roy à Londres auec les principaux de sa faction. La crainte d'vne guerre estrangere estouffa la ciuile [b]. Les esprits alterez des choses passees s'adoucirent, & toutes les volontez furent reünies à vn mesme accord pour la deffence du royaume, detestant la discorde qui les portoit à vne guerre qui n'estoit point necessaire, ne pouuoit estre heureuse & les rendoit la proye & le triomphe de leur ancien ennemy.

Mais comme les feux des seditions ne s'esteignent iamais si bien que les cendres ne couuent tousiours des estincelles qui les rallument pour peu qu'on les souffle, & qu'il y en a tousiours qui se plaisent au trouble parce que c'est leur repos [c], & aux dangers, pour ce qu'ils n'en approchent point, ressemblãt à ces fleuues qui entrent dans la mer sans se mesler, le Duc d'Yorck & le Comte de Sarisbery s'estans retirez en leurs maisons apres ceſt accord, furent incontinent contraints d'en sortir pour venger l'iniure faicte au Comte de VVaruich à Vvestmunster, où il auoit esté ataqué par les gardes du Roy, & contrainct de se sauuer par la Tamise au grand peril de sa vie. Ils dirent que la Roine Marguerite luy auoit dressé ceste partie tant elle estoit desireuse de ruiner les grands d'Angleterre, & abbatre les principales maisons [d] qui estoient comme les colomnes du royaume.

Troubles recõmencent en Angleterre.

La guerre se fit aussi promptemẽt qu'elle fut declarée. Les trois Richards sont en campagne, le Roy Henry ayant assemblé de grandes forces vient à Yorck. André de Trolop qui estoit venu de Calais auec le Comte de Vvaruich pensant seruir le Roy, comme il vit que les armes se tournoient contre luy, quicte le Comte de Vvaruich pour suiure le Roy, lequel dissipa en vn moment ses ennemis, contraignit le Duc d'Yorck de passer en Hollande, & d'y attendre que ses partisans eussent releué les ruines du party.

[a] Plusieurs choses de soy iniques, sont rẽdues iustes quãd elles sont auctorisees de la neceſsité, ou de l'vtilité, c'est ce que Plutarque remarque *Que s'il estoit question d'accomplir toutes les espèces de iustice, Iupiter mesmes ne pourroit pas en ce cas estre Prince.*

[b] Il n'y a pareille imprudence que de mettre le sien au hazard pour acquerir l'autruy, espancher le sang qui fait besoing à la vie du corps. *C'est plus de gloire à vn Prince de se maintenir, que de s'agrandir. La conseruation est de l'essence, la seurté est le principal de l'Estat, l'vtilité n'est que l'accessoire.*

[c] Les seditions sont volontiers fomentees & sousteuues par trois sortes de gens, 1. Les chefs des factions 2. Ceux qui ne peuuent viure en seurté en temps de Paix. 3. Ceux qui sont hors de la presse & se trouuent asseurez des dangers.

[d] Le Roy doit maintenir les grandes familles, & ne peut souffrir qu'elles soient offencees, qu'il ne diminue & affoibliſſe la grãdeur de sa Maiesté, de laquelle la Noblesse est la principalle colõne. Par tout & en tous estats, les Nobles ont esté respectez & distinguez des autres, mesmes parmy les Thraces le Gentilhomme seul alloit à cheual, & à Rome les femmes des Nobles alloient en litiere.

Incontinent apres les trois Liguez reuiennent en Angleterre en intention de vaincre ou de mourir. Ils ſe preſentent aux portes de Londres, donnent & gagnent vne grande bataille où la victoire veiſt dix mille hommes morts & autant de priſonniers. Le Roy Henry qui ſemblоit n'auoir eſté eſleué que pour faire cognoiſtre l'inconſtance de la fortune, la miſere & la vanité des hommes, demeura à la diſcretion des victorieux. Les Anglois ſe ſouuenants que ſon ayeul auoit fait mourir le Roy Richard en priſon, commencerent à cognoiſtre les iugemens de la iuſtice de Dieu, qui chaſtie ſur les enfans les pechez des Peres[x].

Bataille deuant Lódres où le Roy Henry fut deffait.

En ceſte grande proſperité le maſque tombe du viſage au Duc. Il parle clairement que tout ce qu'il auoit fait, eſtoit fondé ſur la iuſtice des droicts de la maiſon d'Yorck laquelle luy appartenoit. Le Parlement conſidera lors la iuſtice, non la fortune, reſpecta la Majeſté du Roy quoy qu'il fut priſonnier, & prit la Duc de ſe contenter de la Regence du Royaume, & d'en aſſeurer la ſucceſſion à ſa maiſon apres la mort de Henry. Il accepta la declaration du Parlement, mais conſiderant que la Royne Marguerite auoit ſur pied vne grande armee pour mettre ſon mary en liberté, ſe reſout de la combattre. Il luy donne la bataille à Vvakefild contre l'aduis de ſon conſeil, qui le prioit d'attendre que les troupes qu'Edouard ſon fils Comte de la Marche luy amenoit feuſſent arriuees.

Le Duc d'Yorck eſt declaré Regẽt.

La preſomption troubla ſon ame d'vne eſmotion contraire au mouuement de la raiſon, qui le deuoit diſſuader de combattre y, car les forces n'eſtoient pas eſgalles, bien qu'au courage des Chefs il n'y euſt autre difference que celle du ſexe. *Non non, il ne ſera pas dit que le Duc d'Yorck qui tant de fois en France a combattu ſans autre retranchement ny deffence que de ſes propres armes, ſoit enfermé, qu'il attende vne femme, & n'aille au deuant pour la combattre.* Il dit cela, & ſort auec cinq mille hommes & la rencontre. Le combat fut au commencement terrible & furieux. La Royne parut touſiours, exhortant les gens de guerre à l'honneur & à la gloire. Richard Duc d'Yorck fut tué auec Edouard ſon fils, & Richard Comte de Sarisbery auquel peu apres

[x] Henry Duc d'Erdford ou de Lancaſtre, prit les armes contre Richard II. le deffait, en bataille, le prend priſonnier, le met en la Tour de Londres, ſe fait couronner Roy, & apres l'auoir contrainct à luy reſigner la couronne, il le fit conduire à la Tour de Ledeſe, en la prouince de Kendt où il mourut de faim. On dreſſoit tous les iours ſon couuert, on portoit ſa viande, mais il ne luy eſtoit permis d'y toucher, & c'eſtoit pour preuenir le bruict & le blaſme qu'il fut mort de faim.

[y] L'impetuoſité du courage eſt dangereux ſur la pointe du combat, car elle obſcurcit la clarté du iugement, & le chãge aiſement au trouble de la raiſon, & en ceſte perturbation que les Philoſophes appellent, Κίνησιν ἄλογον τῆς ψυχῆς *motum irrationalem animi.*

La Royne fait trancher la teste au Cõte de Sarisbery.

elle fait trancher la teste*, laquelle fut eſleuee auec pluſieurs autres de pareille faction ſur les murailles d'Yorck pour donner de la terreur & de l'exemple aux autres rebelles.

* Quelques vns ont eſcrit que la Royne fit traneher la teſte au Duc d'Yorck, portant vne courõne de papier.

Apres ceſte victoire, la Royne dont le courage s'eſleuoit ſur l'apprehenſion de toutes ſortes de perils, & qui les eſtimoit moindres que la captiuité de ſon mary, ſe reſoult de perdre la vie ou de luy rendre la liberté. Elle va droict à Londres, & arriuant à S. Alban rencontre le Comte de Vvaruich qui s'aduançoit au ſecours de ſon General, auec le meſme courage qu'elle auoit deffait le Duc d'Yorck, elle charge le Comte de Vvaruich, le met en route, deliure le Roy*.

* L'excellence du courage eſt quand l'ame ſe porte par deſſus toutes les euidences, & les apprehenſions des perils, *fortitudo contemptrix eſt timendorum.* SENEC. EP. 89.

Edouard fils de Richard Duc d'Yorck.

Edouard Comte de la Marche, eſtant aduerty de la mort du Duc d'Yorck ſon Pere, ne refuſa de paſſer ſur ſes briſees & embraſſer le trauail duquel il eſperoit ſa grandeur & ſa gloire. Il s'arreſta en la Prouince de Vvalles, & en chaſſa le Comte Gaſpard de Pembruch. Le Comte de Vvaruich ſe vint ioindre à luy, & auec toutes leurs forces ſe preſente à Londres. Il y eſt receu auec des reſiouyſſances & exclamations incroyables. Il eſtoit des plus beaux Princes de ſon temps, en grande reputation, ſa bonté, ſon courage, ſa liberalité ſeruoiẽt de charmes bien puiſſans pour gagner & emporter les cœurs, les Anglois eſtimoient qu'en l'ayant ils auoient tout, que leur felicité eſtoit attachee à la longue duree de ſon regne*. Il eſt declaré Roy, & pour n'auoir point de compagnon en ſa royauté, ſe reſoult de combattre le Roy Henry, va droict à Yorck, ſe loge en vn petit village nommé Toutun. Henry preparé pour le receuoir ne voulut point venir en preſence, pour ce que c'eſtoit le iour des Rameaux, & deſiroit de le paſſer au ſeruice de Dieu, mais les gens de guerre ſe voyans ſi proches ne voulurent point remettre la partie au lendemain. Ils viennent aux mains, le combat dura dix heures, la victoire ayant long temps branlé & balancé entre les deux armees, tout ſoudain s'arreſta du coſté d'Edouard, le Roy & la Royne voyant que toutes leurs troupes eſtoient en fuyte, ſe ſauuerent en Eſcoſſe auec leurs ſeruiteurs*, & de là Marguerite paſſa en France vers ſon Pere pour auoir du ſecours.

Edouard Cõte de la Marche ſuccede au pouuoir du Duc d'Yorck ſõ pere.

* Vn Prince ne ſçauroit deſirer de plus grandes preuues de l'affection de ſon peuple, que quand il croit que rien ne luy peut faillir, pourueu qu'il ne leur defaille. De là ſont venus ces belles acclamations *Auguſto Conſtantino Dij tenebis ſeruent, veſtra ſalus noſtra ſalus.* Cod. Theod. lib. 7. tit. 20. *In te omnia, per te omnia Antonine habemus.* AEL. Lampri. *Dion.* en rapporte vne belle πάντα ἔχοντες πάντα ἐχόμεθα. *Nous auons tout en vous ayant.*

* Les regens d'Angleterre menerent le Roy Iaques III. au deuant du Roy Henry VI. & de la Royne Marguerite. Ce bõ recueil auec le ſecours qu'il en receut, fut cauſe qu'il rendit Beruich au Royaume d'Eſcoſſe.

Edouard reuint triomphant à Londres, & ſe feit couronner Roy à Veſtmunſter le vingt-ſeptieſme de Iuin 1461. fait aſſembler le Parlement, auquel tout ce qui auoit eſté ordonné par le Roy Henry VI. fut reuoqué.

Apres que Henry eut aſſemblé quelques forces en Eſcoſſe, il reuint en Angleterre & fut ſuiuy de grãd nombre de ſes vieux ſeruiteurs. Son bon droict luy donnoit bonne eſperance[d], mais il fut repouſſé auec perte & honte par Iean Marquis de Montagu. Henry VI. refugié en Eſcoſſe.

Edouard aduerty des menees de la Royne Marguerite en France, Eſcoſſe & Angleterre, pour remettre ſon mary en regne, ordonna des gardes ſur les ports & paſſages d'Eſcoſſe, affin d'empeſcher qu'elle y entraſt, mais comme il n'y a malheur plus inſupportable que de ſe ſouuenir de ce que l'on a eſté, le Roy Henry porta ce changement de condition tant impatiemment, que ſans apprehender le peril ny de la vie, ny de ſa premiere captiuité, & ſans conſiderer que la fortune ne luy auoit iamais fait tant de bien qu'elle ne fut pour luy faire dauãtage de mal[e], il retourna en Angleterre en habit deſguiſé, fut recognu, pris & preſenté à Edouard, qui le logea en la Tour de Londres. S'il euſt creu qu'il en fut ſorty comme il fit pour prendre la couronne, il luy en eut donné vne de cuiure à quatre cloux dans la teſte[f]. Enfermé en la Tour de Lõdres.

La Royne Marguerite pour faire ceſt effort, auoit tiré quelques ſecours du Roy René de Sicile ſon Pere. Le Roy luy preſta vingt mille liures à Chinon, à condition que ſi toſt que le Roy Henry auroit recouuert Calais il en remettoit le gouuernement à Gaſpard Comte de Pembruch[g], ou à Iean de Foix Comte de Candalles, en luy payant de plus la ſomme de quarante mille eſcus.

Tout cela ne ſeruit de rien, le Roy demeura priſonnier. La Royne eut peine de ſe ſauuer[h], auec le Prince de Galles ſon fils. Les Princes de la maiſon de Lanclaſtre ſe retirerent où les pieds & le deſeſpoir le porterent. On en vit en la Cour du Duc de Bourgongne à pied & ſans chauſſes mandier leur pain. La fortune pour cruelle qu'elle puiſſe eſtre, ne ſçauroit pis faire à vn Prince, que de le reduire aux apprehenſions de la faim[i], les beſtes en ſont quictes, les poiſſons ne payent point de tribut Miſere de la maiſon de Lãclaſtres

[d] Qui a la raiſon pour luy eſt touſiours accompagné de bonne eſperance, il pourſuit ſa querelle plus courageuſement, plus aſſeuremẽt, il s'expoſe aux hazards, & ſes ſubjects plus volontiers le ſeruẽt & ſecourent. Et en tous accidents la iuſtice de ſa cauſe le conſole.

[e] Les miſeres ne ſunt que de commencer lors qu'il ſemble qu'elles finiſſent. Il n'y a perſõne qui ne puiſſe auoir plus de mal qu'il n'a eu de bien. *Neminem eo Fortuna promouit vt non tantum illis minaretur quantum permiſerat.* SEN. EPI. 4.

[f] L'Empereur Henry VI. eſtant en Sicile deſcouurit quelque conſpiration contre luy & ſon Eſtat. Il fit prendre le chef, & pour punir ſon ambition, luy mit vne couronne de cuiure ſur la teſte, & la fit attacher à quatre cloux. *Nic. lib. 2.*

[g] Monſtrelet dit que la Royne Marguerite, ſon fils, & la Varenne, furẽt rencõtrez par des voleurs, Qu'elle ſe ſauua en vn bois, dit à vn voleur qu'elle rencontra, *Tiens mon amy ſauue le fils de ton Roy*, s'en alla à l'Eſcluſe, puis à Bruges & le Duc de Bourgongne la fit conduire vers ſon Pere.

[h] Ph. de Commines dit auoir veu vn Duc de ceſte maiſon de Lãclaſtre tuteur à pied & ſans chauſſe le train du Duc de Bourgõgne pourchaſſant faveur de maiſon en maiſon, quand il fut recogneu on luy donna vne petite penſion pour viure.

tributs pour passer des riuieres à la mer. Les irondelles en trauersant tant de regions ne meurent point de faim. Chose pitoiable que les hommes & les premiers entre les hõmes ont peine de viure & de trouuer dequoy boire, dequoy manger & dequoy se vestir[1].

IX.

[1] La nature comprend & enferme toutes les necessités de la vie en ces trois mots. *Non esurire, non sitire, non algere.* Tout le reste est superflu.

Edouard en ceste grande prosperité des affaires ne trouble point son iugement pour ne bien considerer que la maison de Lanclastre estoit abbatue sans espoir de ressource, & la roze rouge fletrie: Qu'il luy seroit impossible de iamais se remettre si elle n'estoit assistee des forces de France. Pource il desire de s'allier auec le Roy & enuoya le Comte de Vvaruich pour demander en mariage Bonne de Sauoye sœur de la Royne.

Edouard deuint amoureux d'vne vefue.

Mais durant ceste negociation, l'amour que l'on peut mettre au rang des especes de fureur[k] pour le trouble qu'il fait au iugement, porta les affections de ce Prince au seruice d'vne Dame qui se fut tenue pour beaucoup honorée d'estre au seruice d'vne Royne d'Angleterre, & qui neantmoins eust l'ambition de l'estre. La fortune s'accorda auec sa beauté. Quand elle fut vefue du Cheualier Iean Grey, son aage l'obligea à suiure plustost la vie de la colombe que de la tourterelle[l]: car ses premieres nopces n'auoient comme point touché les fleurs de sa beauté ny de sa ieunesse. Edouard ne vit & ne meurt que pour elle, ses esprits ne reçoiuent autre loy que de ses yeux, auquel il sousmet l'entiere disposition de sa fortune. Elle grande & puissante aux charmes de l'amour luy fait incontinent cognoistre qu'elle n'acceptoit point le sacrifice des cœurs des Roys que sur l'autel de l'honneur, qu'il ne pouuoit esperer de l'auoir pour maistresse s'il ne l'asseuroit de la faire Royne.

[k] On met l'amour au rang des maladies melancholiques & des especes de fureur. Il peruertit le iugement & confond le bien auec le mal.

[l] L'Imperatrice Barbe femme de Sigismond l'Empereur comme on luy disoit apres la mort de son mary qu'elle deuoit imiter la Tourrerelle, *S'il faut* dit elle *imiter les bestes pourquoy plustost la Tourterelle que la Colombe ou le passereau.* Æneas Sylu. de dicto Sigismundo & Friderico Imper.

Il l'espouse contre l'aduis de tout Cõseil.

Ceux qui ayment ardemment sont facilles & traictables[m], ils n'espargnent pas les paroles ny les sermens. Edouard transporté de ceste fureur oublie la recherche qu'il faisoit en France, change toutes ses volontez en l'obeissance de ceste Dame, qui se voyant commander au cœur du Roy, s'asseure de bien tost regner en son royaume. Il n'est plus capable de luy rien refuser. Le vent de ces desdains & des froideurs d'vne belle maistresse peut bien esteindre le feu au commencement, mais quand il est embrazé il luy donne nourriture & accroissement. En fin Edouard promet de la faire Royne &

[m] Qui ayme ne refuse rien. Il y a en l'amour de la force & du plaisir. La force contraint la volonté, la volupté deçoit le iugement.

d'Arragon eſpouſa Blanche Infante de Nauarre, heritiere preſumptiue du Royaume de Nauarre, & vefue de Martin Roy de Sicile, & fut dit par le traicté de mariage, qu'en cas qu'elle deceda auant ſon mary, il regneroit tout le reſte de ſa vie en Nauarre apres le Roy Charles III. ſon beau Pere.

Charles Prince de Viane.

De ce mariage naſquit à Pegnafiel Charles Prince de Viane, tiltre appartenant aux aiſnez de la couronne de Nauarre[a], comme le Dauphiné à celle de France, les Aſturiez en Caſtille, Vvalles en Angleterre. Charles III. ſon ayeul le feit iurer par les eſtats, heritier du Royaume apres le deceds de Iean ſon pere, Charles eſtant mort, Iean eſt declaré Roy de Nauarre par les vns, & Blanche ſa femme eſt recognuë Royne par les autres, tous deux toutesfois furent couronnez à Pampelune.

[a] Charles III. Roy de Nauarre erigea Viane en principauté, l'affecta aux aiſnez de Nauarre, l'an 1421.

Iean eut de grandes guerres auec ſon frere le Roy Iean de Caſtille, lequel confiſqua les terres qu'il poſſedoit en Caſtille, Iean Comte de Foix les accorda par le mariage entre Henry Prince des Aſturiez fils de Iean Roy de Caſtille, & de Blanche fille de Iean Roy de Nauarre[b]. Le mariage fut celebré auec de grandes pompes & ſolennitez, mais le Prince ſe trouua impuiſſant pour le conſommer. Ce que la Princeſſe diſſimula long temps. Elle n'auoit que trop de raiſon de ſe plaindre de ce manquement, & de ſouhaitter d'eſtre en viduité, ou que ſon mary fut en celibat[c], mais comme vne autre Euſebie elle compatit long temps à l'affliction & à l'impuiſſance de Conſtans, aymant mieux faire tort à ſa ieuneſſe & à ſa beauté, qu'à ſa modeſtie.

[b] Par la conſtitution du mariage de ceſte Princeſſe, qui fut de quatrecens vingt mille cent douze florins d'or, on peut iuger en quel eſtat le roy Charles III. auoit mis le Royaume de Nauarre.

Mariage entre le Roy de Caſtille dit l'impuiſſant & Blanche fille de Iean Roy de Nauarre.

[c] La diſſimulation des imperfections coniugales eſt bien ſeante, & principalemẽt à la fẽme. Tullia grande Dame Romaine, eſt blaſmee des plaintes & murmures ordinaires qu'elle faiſoit de l'impuiſſance de ſon mary. *De viro ad fratrẽ, de ſorore ad vitrũ, ſenectius viduam & illum celibem futurum.* TIT. LIV.

Quelques temps apres mourut la Royne Blanche de Nauarre, & le Roy Iean ſe remaria à Ieanne Henriques. Charles Prince de Viane craignant que ceſte alliance ne l'eſloigna de l'eſperance de regner, & d'entrer en l'heritage de la Royne ſa mere, ne diſſimuloit point ſõ meſcontentement[d], & que par les loix du Royaume ſon pere en ſe remariant auoit perdu l'vſufruict de la couronne. Voila l'affection naturelle alteree entre le pere & le fils. Le deſir de regner les rend ennemis, le pere entre en deffiance, & n'eut pas laiſſé approcher ſon fils de luy, la iaueline en la main. D'autre coſté, ceſte ſeconde femme ſe voyant mere de Ferdinand, fit tout ce qu'elle

[d] Le deſir de regner met en ſoulpçon le Pere contre le fils, tellement, dit Plutarque en la vie de Demetrius, que le plus grand & le plus ancien de tous les ſucceſſeurs d'Alexandre ſe glorifioit de ce qu'il ne craignoit ſon fils, ains le laiſſoit approcher de ſa perſonne, tenant vne iaueline en la main.

Le Roy de Nauarre demãde ſecours au Roy.

prie Louys XI. de le ſecourir de gens & argent, il luy engage les Comtés de Rouſſillon & de Cerdaigne, pour la ſomme de trois cens mille eſcus. Le Roy luy enuoya Gaſton Comte de Foix, Prince de Bearne[y], gendre du Roy de Nauarre auec deux mille cinq cens cheuaux, il deliura la Royne & fit leuer le ſiege de Gironne.

Les Cattelans peu dociles à ſuporter les humeurs[z] de leur Prince, firent vne proclamation contre le Roy, le declarant deſcheu de toute l'auctorité qu'il pouuoit auoir ſur eux, comme meurtrier de ſon propre fils, & violant les droicts du pays[a]. Ils enuoyerent au Roy Henry de Caſtille pour embraſſer leur deffence & protection, ſe ſoubſmettant à ſon obeiſſance, & luy offrent la couronne d'Arragon, & le ſupplient d'adiouſter au iuſte titre que leur Eſlection luy donnoit au royaume le droict des armes, qui ſeulles acquierent les Empires[b], & acquis les deffendent & conſeruent.

Le Roy de Caſtille enuoye deux mille cinq cens cheuaux aux Cattellans.

Il leur donna pour ſecours deux mille cinq cens cheuaux, ſoubs la conduicte de Iean de Beaumont Prieur de ſainct Iean de Nauarre. Quand les François & les Caſtillans ſe rencontrerent pres d'Ixar, ils ne volurent venir aux mains ny s'entrebattre, & les François prierent le Roy de Nauarre de prẽdre en bonne part qu'ils ſe meſlaſſent pluſtoſt de terminer que d'entretenir leurs differẽds.

XII.

Le Comte de Foix qui eſtoit beaufrere du Roy de Caſtille & gendre du Roy de Nauarre, diſpoſa les deux Princes à ſe remettre au iugemẽt du Roy de France. Ils s'y accorderent, enuoyant leurs Ambaſſadeurs à Bayonne où le Roy eſtoit, honneur agreable à l'humeur de Louys, qui ſe vouloit intereſſer de toutes choſes, & bien cher à la reputation de la France, qui eſtoit en poſſeſſion, non ſeulement de iuger du differend des coronnes eſtrangeres, mais de donner des Roys à celles qui n'en auoient point[d].

Le Roy eſt accordé arbitre du differend des Roys de Caſtille & d'Arragon.

Le Roy de Nauarre ne bougea de Saragoſſe, ny le Roy Henry de ſainct Sebaſtien en la Prouince de Guipuſcoa, ſe fiants à ce que leurs Ambaſſadeurs traicteroient. Apres que le Roy euſt conferé du differend auec eux, & des cauſes pour leſquelles les Cattellans s'eſtoient reuoltez, il en iugea en telle ſorte que pour le

[y] Gaſton Comte de Foix eſpouſa la ſeconde fille de Iean Roy de Nauarre & de la Royne Blanche la premiere femme.

[z] Il faut ſupporter les humeurs de ſon Prince. On ne gagne rien au change. *Ferenda regum ingenia, non ſunt vſui crebræ mutationes.* TACIT. AN: lib. 12.

[a] Ceux de Cattelongne declarerent le Roy ennemy du pays pour diuerſes informations & procedures contre ſes actions & le meurtre de ſon fils, leſquelles ils enuoyerent au Pape Pie II.

[b] Il y a cinq ſortes de tiltres aux Royaumes. Le 1. par les armes. Ainſi Cyrus, Alexandre, Ceſar ſe firent Monarques. Le 2. par la grace de Dieu, & en ceſte ſorte regnerent Dauid, Moyſe. Le 3. Par ſucceſſion. Le 4. par eſlection. Le 5. par la nominatiõ du Prince. Marc Antoine nomma pour ſon ſucceſſeur Lucius Verus : Diocletian, Maximian : Gratian, Theodoſe.

[c] On ne fait pas ce qu'õ veut des troupes auxiliaires, elles ont des reſpects contraires aux deſſeins de ceux qui les employent.

[d] Les Royaumes de la Chreſtienté ont pris des Princes en la maiſon de France pour regner ſur eux. Alphonce fils du Comte de Tholoſe a regné en Eſpagne, la maiſon d'Eureux en Nauarre, les Ducs de Normandie en Angleterre, ceux d'Anjou à Naples, Sicile. L'Empire de Conſtantinople a eſté poſſedé ſoixante ans par les François. Ils ont regné cent ans en Sorie, en Cypre, & Paleſtine. Charlemagne & Louys le Debõnaire ont ioint à l'Empire des Gaules toute l'Italie, la Boheme, la Hongrie, la Germanie. En vn mot le ſiege des Papes a eſté en Frã-

faire agreer aux parties, il fut neceſſaire qu'ils ſe veiſſent & parlaſſent enſemble ſur la frontiere.

XIII. Le Roy de Frãce & le Roy de Caſtille ſe voyent.

L'entreueüe fut à Endaya où la ſentence faicte à Bayonne fut leuë, par Aluar Gomes. Les Cattelans ne furent pas contents de ce iugement, diſants que comme le Roy de Caſtille les auoit abandonnez, auſſi ſes Ambaſſadeurs les auoient trahis. Le Roy de Nauarre offencé de ce qu'il eſtoit condamné à rendre la ville d'Eſtella au Roy de Caſtille, au preiudice du Domaine de la couronne de Nauarre, fit que les Eſtats de Nauarre proteſterent de nullité.

Le plus grand proffit de ceſte action demeura au Roy Louys. Car il y practiqua & attira à ſon ſeruice quelques Miniſtres de ces deux Roys, & les fit ſes penſionnaires [e]. Ceſte aſſemblee ne ſeruit pas à confirmer les affections que les deux couronnes de France & de Caſtille auoient eües enſemble [f]. Les Caſtillans qui n'auoient peu loger ſans diſpute auec les François à Bayonne ne furent pas à ce rencontre ſur la riuiere de Vidaſo [g] ſans ſe mocquer & morguer. Le Roy de Caſtille paſſa la riuiere & vint treuuer le Roy. Les Caſtillans le voyant habillé de drap & fort court, auec vn chappeau tout different des autres, & pour enſeigne vne image de plõb, rapportoient cela à chicheté [h]. Il y a des nations auſquelles on meſpriſe le Prince s'il n'eſt touſiours paré comme pour mõter ſur le theatre. Il eſt impoſſible de ſe garder de rire quand on void les pourtraicts des Empereurs de Grece ſi chargez de perles & de pierreries, qu'on ne les connoit point ſinõ à la barbe. Les François trouuãt les habits des Caſtillans deſagreables, leur Roy fort laid, leurs façons inſolentes, remplies de l'orgueil Affricain. De tout cela il n'en pouuoit naiſtre grande alliance, auſſi telles entre veuës ont touſiours eſté remarquees plus par les alienations des eſprits que par les alliances des Eſtats. Les deux Princes ſont eſclairés des deux nations, ce qui plaiſt à l'vne deſagree à l'autre [i]. Ils sõt meſpriſés quelquesfois par ceux meſmes qui les ſuyuent quand ils recognoiſſent en l'autre quelque trait de plus braue.

Les Frãçois & les Caſtillãs s'entrebattent.

Ainſi la France fortifia & eſtendit ſa frontiere du Comté de Rouſſillon encores qu'elle fut aſſez aſſeuree de ce coſté & par les grands remparts qui ſeruent de li-

[e] Le Roy de Caſtille ſe laiſſoit gouuerner par le grãd Maiſtre de Caſtille & l'Archeueſque de Tolede. Le Roy les careſſa fort pour s'inſtruire & s'informer de l'Eſtat de Caſtille ou pour les attirer à ſa deuotion: cet le moins qu'vn Prince doit attendre d'vn autre, qui le vient voir

[f] Les amitiés & les alliances ont duré long temps entre les François & les Caſtillans ſous l'aſſeurance deſquelles le Roy Charles VI. enuoya ſes Ambaſſadeurs au Roy D. Iean de Caſtille. l'an 1418. pour auoir ſecours contre les Anglois.

[g] La riuiere de Vidaſo limite les deux Royaumes les Eſpagnols tiennent qu'elle eſt toute à eux.

[h] Les habits donnẽt ſouuent ſujet de rire. Les Siciliens ne tenoient compte de Gilippus leur general le voyant veſtu ſimplement d'vne meſchante cappe & portant les cheueux fort lõgs, ſi eſtce que Syneſius dit que les Roys anciens eſtoient plutoſt reconus & diſtingués par l'eſprit que par la pompe & l'apareil Οὐκ ἀπὸ σκευῆς, ἀλλ' ἀπὸ τῆς ψυχῆς *Syn. orat. de regno.*

[i] Friderie I. & Valdmare Roy de Dannemare ſe veirent proches de Lubec. Les Seigneurs d'Allemagne qui ſuiuoient l'Empereur admirants la taille & la façon de ce Roy diſoient qu'il meritoit d'eſtre Empereur & appelloient l'Empereur *petit homme petit Prince.* SAX. *lib.* 15.

mites, & par la foibleſſe & ſterilité de ces Prouinces [k]. Mais elle eſtoit deſcouuerte deuers les pays bas, le Duc de Bourgongne tenant en la Picardie par engagement cinq villes importantes, Amiens, Abbeuille S. Quentin, Corbie, Ponthieu, pour la ſomme de quatre cent mille eſcus vieux d'or, & de ſoixante quatre au marc.

XIIII. Rachat des villes de la riuiere de Some.

Encores que le Roy n'euſt pas trouué en ſes coffres ce que les Princes preuoyans & aduiſez doiuent laiſſer à leurs ſucceſſeurs pour maintenir & aſſeurer l'Eſtat [l], il ſe diſpoſe toutesfois à les rachepter, & le Duc à receuoir ſon rembourſement. Il y auoit de la peine de toſts les deux coſtez. Car le Roy n'auoit point d'argent, & le Duc n'auoit point d'enuie de quicter ces belles places. Le Comte de Charolois croyant que ſon Pere auoit eſté perſuadé à cela, par ceux de la maiſon de Croüy les tient pour ſes ennemis, fait vne aſſemblee à Cambray contre eux. Le Pere les ſouſtient & les auctoriſe, il en murmure, ſe deſpite, & leur quicte tout à faict la Cour & le credit, & ſe retire à Gand. Les Eſtats du pays deputent perſonnes capables pour remettre le fils aux bonnes graces du Pere, ceſte diuiſion ne pouuant apporter que des ruines à l'Eſtat, & des contentemens à leurs ennemis [m].

Le Comte de Charolois accompagné de pluſieurs Seigneurs du pays vint trouuer le Duc à Bruges, & luy demanda pardon. Sa repentance & ſon humilité ne permettoient qu'il fut eſconduit. Ceux de Croüy demeurerent auec le repentir qui arriue à ceux qui ſement la diuiſion entre perſonnes ſi proches.

Quand le Roy eut trouué & tiré de pluſieurs bources [n] l'argent neceſſaire pour ce rembourſement, il l'enuoya à Hedin où eſtoit le Duc & y vint incontinent apres. Le Duc le pria de continuer & confirmer les officiers qui auroient eſté pourueu de leur office durant l'engagement. Le Roy le promet, mais ſon inrention ne fut pas de tenir promeſſe que tant que le bien de ſes affaires le permettroit, ny de s'aſſeurer en l'affection de ceux qui dependoient de qui il ne s'aſſeuroit point [o].

Rembourſement des villes engagees.

Pluſieurs choſes ſe paſſerent que le Duc de Bourgongne malendurant ne pouuoit diſſimuler. Il enuoya Chimay pour s'en plaindre, & faire cognoiſtre au Roy

[k] Vne armee d'Eſpagne ne peut arriuer deçà les Pirenees qu'elle ne ſoit à demy deffaite, les Prouinces ou elle ſera leuee, & d'où elle partira, & où elle paſſera ſont ſi ſteriles qu'à peine ont elles dequoy nourrir les habitans.

[l] Comme vn corps ne ſe peut nourrir ſans nerfs, vn Royaume ne ſe peut maintenir ſans finances. Les ſages Princes ont touſiours eu ſoing d'en laiſſer à leurs ſucceſſeurs Cyrus laiſſa cinquante millions d'or en ſon eſpargne, Tybere ſoixante ſept, Ochus Ruy de Perſe quatre ving millions: Dauid ſix vingt.

[m] La diuiſion qui arriue entre perſonnes que la loy de la nature tient conioinctes, donne ſuject à leurs ennemys d'en tirer du proffit. Piſiſtratus eſtant mal auec ſes enfans recõnut que ſes ennemys s'en eſiouyſſoient, il fait aſſembler le Conſeil, & parla en ceſte ſorte. *Iay deſiré de ramener mes enfans à la raiſon & à leur deuoir. Maintenant que ie voids qu'ils n'en veulent rien faire & qu'ils ſont opiniaſtres, ie leur pardonne & feray tout ce qu'ils voudront.* PLVT.

[n] Monſtrelet dit, que le Roy aſſembla vne groſſe finance venant de diuers lieux, car il ne demoura en France Abbaye, ne Chanoinerie ne marchant renommé d'auoir argent, qui ne luy dũnaſt ou preſtaſt.

[o] Ceux qui commandoient pour le Duc aux villes racheptees furent demis de leurs charges: la Capitainerie d'Amiens de Dourlans que tenoit Saueuſe & celle de Mortagne que tenoit Haurbourdin fut donnee à Lanoy neueu de Crouy.

qu'il n'eſtoit ny en aage ny en humeur pour s'exercer en laſſiduité des iniures dans l'eſcole de la patience. Chimay fait ſentir au Roy que le Duc ſon Maiſtre n'eſtoit pas inſenſible à ſes traicts, & parla de ſes vertus & de ſon courage comme d'vn Prince inuincible, incomparable, né d'vne autre façon que les autres, & comme des femmes lunaires d'Herodote[a]. Ce qui occaſionna le Roy de luy demander s'il eſtoit d'vn acier plus dur que les autres? *Ouy Sire*, reſpond l'autre, *car s'il n'eſtoit plus dur il n'euſt oſé entreprendre de vous nourrir cinq ans entiers & vous deffendre contre les menaces d'vn grand Roy tel qu'eſtoit voſtre Pere.*

[a] Herodote parle de certaines femmes lunaires & hors le commun, qui pondoient des œufs d'où naiſſoient des hommes quinze fois plus grands que ceux de la taille ordinaire.

Le Comte de Charolois ne porta pas ſi patiemment que ſon Pere ceſte reſtitution. Il ne peut diuertir ſes penſees de ce coſté. Amiens eſt l'obiect de ſes yeux, dans les delices & les feſtins il a touſiours le cœur au Peloponneſe[b]. Apres que le Roy euſt rachepté les villes engagees & changé les officiers & Gouuerneurs que le Duc y auoit eſtablis, ne ſe pouuant fier de ceux qui auoyent eſté faits d'vne main qui auoit donné tant de rudes coups à la Frãce[c], il voulut veoir Arras, deſcendit à la porte de la ville, alla à pied iuſques à l'Egliſe Noſtre Dame, demeura huict iours en la Cité, & euſt quelque meſcontentement de la ville, par ce qu'elle auoit refuſé le logis aux Fourriers, diſant n'y eſtre tenue par ſes priuileges, premier que les hoſtelleries ne feuſſent pleines. En y entrant pluſieurs Bannis ſe preſenterent pour auoir grace. Il leur dit que cela dependoit de la volonté du Duc ſon Oncle, ſur laquelle il ne vouloit rien entreprendre.

[b] Cleomenes Roy de Lacedemone, eſtant en feſtin auquel parurent deux harangueurs, comme on luy demanda quel des deux auoit le mieux diſcouru, *Ie m'en rapporte à vous*, dit il, *car quand à moy i'auois l'eſprit au Peloponeſe.*

Changemens aux villes rachetees

[c] Il ny a Traité, accord ny alliance qui puiſſe arracher du cœur des Princes la deffiance qu'ils ont l'vn de l'autre.

M. CCCCLXIII.

Il viſita l'Egliſe & l'Abbaye de ſainct Vaſt. En ce temps les Roys alloyent veoir les Religieux, car les Religieux ne ſortoient de leurs cloiſtres pour veoir les Roys. Il vid auſſi hors la ville le lieu où s'eſtoit campé & logé le Roy Charles VI. ſon ayeul, quand il aſſiegea Arras en l'an 1414[d]. On remarque qu'il ne voulut loger en la maiſõ de l'Eueſché & demeura en celle de l'Official, ſe plaiſant plus aux petits logis qu'aux grands.

Le Roy va à Arras.

[d] Charles VI. aſſiegea Arras au mois de Iuillet 1414. Louys Duc de Guyenne ſon premier fils y eſtoit. Les Cõtes d'Orleans, de Bourbon, de Bars, de Bauieres, Charles d'Albret Conneſtable de France. La ville fut rendue par Traicté de Paix publiee le mardy 4. Septembre enſuiuant.

D'Arras il alla à Tournay, trois mille hommes luy allerent au deuant tous marquez d'vne fleur de lys en broderie, marque d'vn cœur tout François: ceſte ville ſe vantant de n'auoir iamais cognu autre domination que la Françoiſe. Là le Seigneur de Croüy vint trouuer

Il eſt receu en grãde põpe à Tournay.

le Roy qui le fit grand Maistre de sa maison, & luy donna la Comté & seigneurie de Guisnes.

Sur le commencement du Careſme & la fin de l'annee dont le commencement se prenoit lors à la feste de la Resurrection, le Roy alla en la ville de l'Isle, le Duc de Bourgongne y vint pour conferer auec luy de son voyage en la terre saincte. Le Pape Pie II. continuant le dessein de Calixte III. auoit publié la Croisade pour le secours des Chrestiens de Leuant[a]. Il inuita tous les Princes lesquels s'animoient à ce dessein de telle ardeur que Mahommet fut effrayé de ce grand appareil[b]. Le Pape declara qu'il y vouloit aller en personne. Mais le grand Cosme de Medicis disoit que c'estoit le dessein d'vn ieune homme en vne grande vieillesse. Les Roys de Naples & d'Hongrie estoiẽt resolus de l'accompagner. Le Duc de Bourgongne promettoit aussi estre de la partie, & en demanda l'aduis & la permission au Roy, lequel luy representa les grandes incommoditez & de son aage & du voyage, le trouuant bien cassé pour cõmencer vn tel bastiment[c]. Mais le Duc portoit son courage par dessus toutes ces difficultez. Le Roy luy en proposa tant qu'il l'en dissuada pour vn an, l'asseurant qu'apres ce temps là, il luy donneroit dix mille hommes payez pour quatre mois pour l'accompagner. Le Duc de Bourgongne pour ne donner subiect de mescontentement au Pape y enuoya Anthoine son Bastard auec deux mille hommes.

Croisade publiee cõtre le Turc.

Le Roy laissa le Duc de Bourgongne en la ville de l'Isle & s'en retourna à Paris. Il trouua à sainct Clou le Duc Louys de Sauoye Pere de la Royne, qui l'estoit venu veoir pour se plaindre de Philippe son ieune filz qui pour auoir l'esprit plus releué & les façõs plus esueillees, & hautes que son aisné auoit gaigné le cœur des grands Seigneurs de Sauoye & de ses subiets[d]. Sur ceste plainte le Roy commande au Prince Philippe de le venir trouuer, il y vient en diligence, estant arriué fut enuoyé prisonnier à Loches. Le Duc bien content de veoir son fils en lieu où il se repentit de ses humeurs trop ambitieuses & eschappees, retourna en Sauoye & deux ans apres mourut à Lyon[e] où il attendoit le Roy qui estoit à Moulins. Amé son fils luy succeda.

XVII.

Le Duc de Sauoye en Frãce.

On Papelloit lors Philippes de Sauoye.

[a] Calixte III. inuita tous les Princes Chrestiens a faire la guerre contre le Turc, il enuoya Louys de Boulongne Cordelier à Vsum Cassan Roy de Perse & d'Armenie, & au grand Tartare. Il les exhorta si viuement, qu'ils y furent resolus PLATIN.

[b] La deuise de ceste Croisade portoit ces mots, *Dieu le veut*, Mahommet en fut espouuenté, & escriuant à Pie II. luy disoit, *Ie ne suis coupable de la mort de Iesus Christ, & ay en horreur les Iuifs qui l'ont crucifié.*

[c] L'aage doit estre consideré aux grandes & longues entreprinses. M. Crassus trouua au Royaume de Galatie le Roy Deiotarus qui estoit fort vieil, & neantmoins bastissoit vne nouuelle ville, se luy dit en se moequant, *Il me semble Sire Roy que commence bien tard à bastir de t'y estre mis à la derniere heure du iour.* Le Roy des Galates luy respõdit sur le chãp. *Aussi n'és tu pas toy mesmes party gueres matin à ce que ie vey Seigneur Capitaine, pour aller faire la guerre aux Parthes.* Car Crassus auoit passé soixante ans.

[d] Le Duc de Sauoye estoit Prince simple & debonnaire. Amé Prince de Piedmond son premier fils, estoit de mesme humeur, & auoit de grandes inclinations à la solitude, Philippe son ieune frere donnant plus d'opinion de sa generosité, & de son courage, estoit suiuy de tous les grands du pays.

[e] Louys Duc de Sauoye mourut à Lyon le 14. Ianuier 1466. son cœur & ses entrailles sont enterrez en l'Eglise des Celestins qu'il auoit fait bastir. Son corps fut porté à Geneue aupres de la sepulture d'Amé de Lusignan sa fẽme.

Le Roy eſtant à Paris fit incontinent cognoiſtre qu'il n'eſtoit pas pour endurer ce que la neceſſité du temps auoit faict ſouffrir à ſes Peres, au prejudice des droicts de la couronne & ayant bien preparé ſes deſſeins choiſit l'occaſion [a] de les faire eſclatter, enuoye Moruillier ſon Chancelier au Duc de Bretagne, luy dire que s'il s'appelloit plus Duc de Bretagne par la grace de Dieu, s'il continuoit à faire battre monnoye d'or, s'il [b] luy empeſchoit la leuee des tailles & la collation des benefices en ſes terres, il luy denonçoit la guerre. Le Duc eſtonné de ceſte demande, reſpond qu'elle eſtoit ſi grande & importante qu'il n'y pouuoit reſpondre que de l'aduis de ſes Eſtats, prioit le Roy de luy donner trois mois pour les aſſembler.

XVII. Le Roy enuoye ſes Ambaſſadeurs au Duc de Bretagne.

Mais c'eſtoit alleguer les loix à ceux qui auoient l'eſpee au coſté [c]. Le Roy auoit vne armee ſur la frontiere, le Duc eſtoit preſſé & ſurpris, mais reſolu de ſe perdre pluſtoſt que de conſentir a quicter ce que ſes Peres luy auoient acquis, il penſe à reſpondre pluſtoſt par les armes que par les paroles aux intentions du Roy. Il aduertit le Duc de Bourgongne de l'Eſtat de ſes affaires, le conjure de penſer à leur commune ſeureté, puiſque le deſſeing du Roy eſtoit de les traicter eſgallement & de les ruyner.

Rommille Vice-Chancelier de Bretagne fit pluſieurs voyages en Flandres ſur ce ſujet. Le Roy qui auoit des yeux & des oreilles par tout en fut aduerty, & commanda au Baſtard de Rubempré [d] de ſe couler ſur vn Nauire le long de la coſte de Hollande & ſurprendre Rommille le luy amener, ou le tuer.

Le Comte de Charolois eſtoit à la Haye en Hollande, Rubẽpré y prend terre luy quatrieſme, deſguiſé en marchand. Le Comte de Charolois le fait prendre & arreſter priſonnier, publie par tout qu'il auoit entrepris par le commandement du Roy de le prendre, ou de le tuer.

XVIII. Rubẽpré arreſté priſonnier à la Haye.

Au meſme temps que le Duc eſtoit à Hedin vers le Roy, le bruit en courut par tout, & le Roy fut blaſmé de ce deſſein en pleine chaire par les Preſcheurs de commune, qui embroüilloient leurs diſcours des choſes dõt ils deuoient eſtre eſpurez [e]. Oliuier de la Marche premier Maiſtre d'hoſtel du Duc, & qui auoit fait des voia-

[a] Auoir volonté de faire & diſpoſee à n'auoir faite, & neantmoins attendre l'occaſion pour pouuoir bien faire, eſt choſe de Prince de grande patience & prudence.

[b] Le Duc de Bretagne cõme Prince ſouuerain auoit droit de battre monnoye d'argent, maiscelle d'or eſtoit reſeruee par traicté à la couronne de France. La conceſſion denoit eſtre expreſſe. Charles V. la donna au Duc de Berry, lequel fit forger les moutons d'or, du plus fin, & dit Bodin, qui fut oncques depuis en ce Royaume.

[c] Pompee eſtant en Sicile & preſſant les Mammertins de recognoiſtre ſon authorité, ils voulurent decliner, alleguant qu'ils en auoient priuileges exprez, & anciennes ordonnances du peuple Romain, & Põpee leur reſpondit en colere, *Nous allegueréz vous meſhuy les loix à nous qui auons les eſpees au coſté.* PLVT.

[d] Le Roy depeſcha vn Capitaine de marine, & auec luy le Baſtard de Rubempré en Hollande & prend terre à la haye, & y entre luy quatrieſme. On luy demande pourquoy il eſtoit venu, & quel il eſtoit, il fait difficulté de dire ſon nom & la cauſe de ſa venue. Le Comte de Charolois qui eſtoit là, le fait arreſter priſonnier comme vn Corſaire.

[e] Abus inſupportable de rendre la parole de Dieu vn outil de ſedition, pour mouuoir les eſprits à ſuiure les paſſions & les intereſts du monde, elle n'eſtant ordonnee que pour les conduire au chemin de ſalut. Des Docteurs de ceſte ſorte, mais pluſtoſt de ces broüillons, il faut dire auec Lactance liure 3. ch. 30. *Faceſſant omnes iſti qui vitam humanam non inſtruunt ſed turbant.*

en ceſte occaſion ne ſe peut taire & en dit ce qu'il en penſoit au preiudice de l'honneur du Roy. Le Duc ſur cet aduis craignant d'eſtre retenu, part ſecrettement de Hedin ſans demander congé au Roy.

XIX. Plaintes & meſcôtentemẽs du Roy.

Le Roy s'offence en l'injure faicte à Rubempré & aux bruits diuulguez ſur ſon voiage en Hollande C'euſt eſté timidité eſgallement honteuſe & dangereuſe de la diſſimuler[f]. Il enuoya Moruillier Châtelier, l'Archeueſque de Narbonne & le Comte d'Eu pour ſe plaindre au Duc de Bourgongne de la detention du Baſtard de Rubempré, de ce qu'il auoit ſouffert que le nom & le reſpect de ſa Majeſté fut offencé & deſcrié publiquemẽt: Qu'Oliuier de la Marche & vn Religieux en euſt mal parlé, & que le Cõte de Charolois ſe feuſt allié du Duc de Bretagne. C'eſtoient les plaintes ſur leſquelles leur legation eſtoit formee.

Moruillier repreſenta les intentiõs du Roy auec beaucoup d'aigreur & de paſſion, ne qualifiant ceſte intelligence du Duc de Bretagne & du Comte de Charolois de plus doux nom que de crime & de conſpiration, adiouſtant qu'il ne pouuoit penſer pourquoy elle s'eſtoit faicte, ſinon que le Cõmte de Charolois fut mal content de ce que ſa penſion ne luy eſtoit payee[g].

Impatience du Cõte de Charolois.

Le Comte de Charolois eſtimant que ſon ſilence luy prejudicieroit & offençeroit la deffence de ſon amy, rõpoit à tout coup le diſcours de Moruillier. Le Pere qui l'auoit nourry à plus eſcouter qu'à parler[h] retenoit touſiours ſes impatiences pour donner loiſir à Moruillier de diſcourir des plaintes du Roy auec meſme ardeur qu'il les auoit commencees. Le Duc ayant eſcouté auec patience, reſpondit auec prudence & tout froidement, que le Baſtard de Rubempré eſtoit preuenu de crimes, auoit donné occaſion à ſon filz de doubter du ſejour qu'il faiſoit en Hollande où il auoit eſté pris, pays qui ne recognoiſſoit autre ſouuerain que luy[i]: Qu'Oliuier de la Marche eſtoit originaire de la Franche Comté[k] & ne pouuoit reſpondre deuant les Iuges de France, que s'il auoit failly contre le reſpect du Roy il le feroit punir. Que pour le Predicateur de Bruges il ne ſçauoit ce qu'il eſtoit deuenu, eſtoit homme de telle condition que ſa cõſcience ne permettoit point qu'il mit la main ſur luy.

[f] Aux humeurs timides & endurantes le meſpris eſt infaillible. On ne craint point d'offençer qui ne ſe ſoucie de s'en reſſentir.

[g] Le Comte de Charolois ſe picqua fort de ceſte parole qui importoit ſon meſcõtentemẽt à choſe deue: à la grandeur de ſon courage luy faiſoit meſpriſer eſtimant que Moruillier voulut par là faire cognoiſtre qu'il ne ſe pouuoit paſſer de ceſte penſion.

[h] Ceux qui veulẽt bien dreſſer les cheuaux leur enſeignẽt à auoir bonne bouche & obeir bien aux mords: auſſi ceux qui veulent bien inſtruire les enfans les doiuent rendre ſoubz les, obeiſſãs à la raiſon en leur enſeignãt a beaucoup ouir & à ne gueres parler, car Spretarus louãt Epaminondas diſoit *qu'il n'auoit iamais trouué homme qui ſçeut tant cõme luy ne qui parla moins.*

[i] Iaqueline Cõteſſe de Haynaut & de Hollande femme à deux marys au Duc de Glocestre frere du Duc de Bethfort & au Duc de Brabant diffamee pour ſes adulteres declaroit Philippes Duc de Bourgongne ſon heritier à ſes pais de Hainault, Hollande Zelãde l'an 1426. Premiere cauſe de la mauuaiſe intelligẽce qui fut entre les Bourguignons & les Anglois & qui ramena Philippe au deuoir enuers Charles VII.

[k] Oliuier de la Marche fut fils de Philippe de la Marche, à ſeruy cinquante ans la maiſon de Bourgongne & eſt l'auteur des memoires qui ſont publiees ſoubs ſõ nom.

Il eſchappoit touſiours au Comte de Charolois de parler pour faire taire Moruillier, lequel luy dit qu'il n'eſtoit là que pour parler au Duc ſon Pere & non à luy. Le Comte prie ſon Pere de luy permettre de parler. *I'ay reſpondu* dit le Duc *pour toy, comme il me ſemble que Pere doit reſpondre pour ſon fils, toutesfois ſi tu en as ſi grande enuie, penſes y auiourd'huy & demain dis ce que tu voudras.* Il ne vouloit point que le diſcours de ſon fils fut emporté de ces deux aueugles courrieres, la colere & la ſoudaineté[1].

[1] Aux affaires de conſequence, meſmes quād il faut ſatisfaire à vn plus puiſſant il ne faut rien reſpondre à la chaude & en colere. On laiſſe repoſer l'eau troublee pour s'eſclaircir. La colere & la precipitation ſont ennemys du Conſeil.

Moruillier perſiſte en l'aigreur de ſes diſcours n'oubliant rien de ce qui ſe pouuoit dire pour *faire honte & vitupere à vn Prince.* Il remonſtre que le Baſtard de Rubempré auoit eſté enuoyé par le Roy pour arreſter le Vice-Chancelier de Bretagne reuenant d'Angleterre, qu'ayant pris terre à la Haye en Hollande, le Comte de Charolois s'en eſtoit ombragé trop chaudement. Le Duc reſpond que le Baſtard de Rubempré auoit eſté ſurpris en faute. Que pour ſon fils, le Cōte de Charolois s'il eſtoit ombrageux, il ne le tenoit pas de luy mais de ſa mere qui eſtoit femme deffiante & ſoupçonneuſe, & neantmoins que s'il ſe fut trouué à la Haye au paſſage de Rubēpré, il n'euſt pas fait moins que ſon fils[m]. Phil de Cō. liu. 1. ch. 1.

[m] D. Yſabelle Infante de Portugal fille du R. D. Iean fut mariee au Duc Philippes de Bourgongne l'an 1429 & fut mere de Charles.

Moruillier ſe plaint encores de ce que le Duc eſtoit ſorty de Hedin ſans prendre congé du Roy & contre ce qu'il luy auoit promis. Ha! dit le Duc auec vn peu d'emotion & d'ardeur ſe ſentant touché ſur le manquement de parole[n], *Ie n'ay iamais rien promis que ie n'ay tenu*, & craignant qu'en diſant cela on ne recognut qu'il eſtoit offencé, il adiouſta en riant qu'il n'auoit iamais manqué de parole qu'aux Dames, & qu'ayant promis au Roy de ne partir de Hedin, il y auoit adiouſté ceſte condition *ſi autre nouuelle ne m'y arriue.* Que la deſcouuerte du Baſtard de Rubempré, & autres choſes importantes l'auoient fait monter à cheual.

[n] On ne ſçauroit rien reprocher à vn Prince de plus ſenſible que le manquement de ſa parole, & doit pluſtoſt manquer à ſoy meſmes qu'à ſes promeſſes, auſquelles il ne doit eſtre iamais moins iudicieux que conſtant.

A cela Moruillier, *Puiſque vous auez touſiours monſtré tant d'affection & de bonne volonté au Roy, ne luy faite pas croire le contraire, en luy refuſant ce peu de choſe qu'il demande.* Il eſt vray dit le Duc, *ie n'ay iamais manqué d'affection & de bonne volonté au Roy, mais ie puis dire qu'il ne m'a rien accordé de ce que ie luy ay demandé, & n'a rien* Le Duc ſe plaint que le Roy luy ait mā que de parole.

[o] Quand vn Prince eſt en opinion de ne rien tenir de ce qu'il promet, il peut dire qu'il s'eſt mis luy meſmes hors le commerce & la negotiation de toutes ſortes d'affaires, car on ne peut traicter auec celuy qui n'a rien de compteant qu'en paroles. Ce n'eſt plus que deffiance & ſoupçō de ſon fait, *detracta opinione probitatis.*

n'a rien tenu de ce qu'il m'a promis, teſmoin les villes engagees qu'il me deuoit laiſſer pour en iouyr ma vie durant.

Et par ce que Moruillier inſiſtoit touſiours d'auoir Rubempré, & que cela eſtoit vn coup de conſequence contre le pouuoir ſouuerain du Duc. Pierre de Goux Cheualier & Maiſtre és loix, dit que ſi bien le Duc eſtoit vaſſal du Roy pour quelques terres, il en auoit d'autres qui ne recognoiſſoient rien de plus ſouuerain que luy, tenant de la ſimple grace de Dieu qui l'auoit honoré auſſi bien que le Roy de l'image de ſon gouuernement eternel[r]: Que les Duchez de Brabant, de Luxembourg, de Lotrech, les Comtés de Bourgongne, de Hainaut, de Holande, de Zelande, & de Namur eſtoient terres ſouueraines. *Il n'eſt pas Roy pourtant* dirent les Ambaſſadeurs du Roy, & le Duc à cela, *Je veux bien que l'on ſçache qu'il n'a tenu qu'à moy que ie ne le ſois, & ie ne veux dire ny d'où ny comment.*

Terres ſouueraines de la maiſon de Bourgogne.

[r] La Royauté eſt la figure du gouuernement eternel & image de la diuine monarchie & pource les Roys ont eſté tenus comme les Peres des peuples. Ariſtote au troiſieſme liure de ſes Politiques dit, que le Royaume eſt la puiſſance d'vn qui regit & modere vne Republique ne cherchant ſon prouſit particulier, ains celuy de ſes ſubjets.

Le lendemain le Comte de Charolois ſe preſenta à ſon Pere en la preſence des Ambaſſadeurs de France, ayant vn genouil ſur vn carreau de velours, acte de reuerence & d'humilité fort exemplaire à vn Prince de trente ans enuers ſon Pere, & qui aſſeure ceſte verité, Que qui veut eſtre honoré de ce qui eſt au deſſous de luy, ne doit point manquer de reſpect & d'honneur à tout ce qui eſt par deſſus. L'intention de ſon diſcours fut pour ſe iuſtifier de la prinſe du Baſtard de Rubempré, & de la confederation du Duc de Bretagne & de luy, enlaquelle il proteſtoit n'auoir aucun deſſein cõtre le ſeruice du Roy, & monſtrant que ſa conditiõ auoit dequoy ſe contenter du ſien & meſpriſer l'autruy, n'y ayãt moins de gloire au meſpris qu'en la poſſeſſion[s], il adiouſta que ce n'eſtoit point pour le meſcontentement de ce qu'il luy auoit oſté ſa penſion, parce qu'auec la grace de ſon Pere, il ſe pouuoit paſſer des bien-faits du Roy.

[s] C'eſt à faire aux grands courages de meſpriſer les biens. Le plus court chemin aux richeſſes eſt le meſpris des richeſſes. *Il eſt plus aiſé de deſdaigner, que de poſſeder tout.*

Depart des Ambaſſadeurs.

Phil de Cõ liu. 1. ch 1

Surquoy le Duc pria les Ambaſſadeurs de dire au Roy qu'il le ſupplioit de ne croire rien legerement contre luy & ſon fils, & les tenir touſiours en ſa bonne grace[t]. On preſente aux Ambaſſadeurs la collation, l'Hiſtoire dit *le vin & les eſpices*. Comme ils prennent congé, le Comte de Charolois dit à l'Archeueſque de Narbonne, l'vn des trois Ambaſſadeurs, ces paroles, *Recommandés moy tres-*

[t] Vn Ambaſſadeur ne doit point ſupprimer les paroles de braverie ny de menace qu'il entend dire par le Prince auquel il eſt enuoyé.

re doucement ſans murmurer car la demonſtration de l'offence ne fait que del'attiſer. Il mourut de regret deux iours apres le 4 Ianuier 1465. Il fut enterré à Blois, ſes oſſemens furent apportez au tombeau de ſes Peres aux Celeſtins de Paris le 21 Feurier 1504. par le commandement du Roy Louys XII. ſon fils. Il demeura apres la bataille d'Azincourt 25. ans priſonnier en Angletorre. Les Anglois ne vouloient rendre ceſte fleur de lys ſans rançon, & pour l'auoir, le Duc de Bourgõgne paya trois cens mille eſcus. Quel changement! Iean Duc de Bourgongne oſte la vie à Louys d'Orleans, Philippe Duc de Bourgõgne ſon fils rend la liberté à Charles d'Orleãs, & pour faire l'obligation entiere luy donne l'ordre du Toiſon, le marie à ſa niepce Marie de Cleues. Elle fut ſa troiſieſme femme ayant eſpouſé auant ſa priſon Yſabeau de France vefue de Richard Roy d'Angleterre & Bonne d'Armagnac[x].

[u] Les affronts que l'on reçoit des grands ne ſe doiuent pas ſeulement boire patiemment, mais auſſi auec vne façon conſtante, le murmure n'y ſert de rien. Pluſieurs ont rendu des eſgratigneures des playes incurables. Et ſouuent l'iniure ſe redouble, & ſe recommence quand on fait cognoiſtre qu'elle eſt receuë ſelon le deſſein de celuy qui l'a fait.

[x] De Marie de Cleues il euſt Louys XII. ſon fils vnique & deux filles, Marie accordee à Pierre de Bourbon & puis mariee à Iean de Foix Vicomte de Narbonne Pere de ceſt Achille de France Gaſton de Foix Duc de Nemours & de la Reine Germaine d'Arragon. Anne d'Orleans Abbeſſe de Fonteuraud.

Le Duc de Berry ſe retire en Bretagne.

Le Duc de Bourbon ayant ouuert le pas à ce deſſein de la guerre du bien public, on n'attendoit plus que de veoir le chef. Charles de France frere du Roy eſtant à Poitiers & feignant d'aller à la chaſſe tandis que le Roy eſtoit en ſes deuotions, ſe deſrobe & va trouuer les Ambaſſadeurs de Bretagne. Iean de Romille Vice-Chancelier, Taneguy du Chaſtel qui eſtoyent venus pour auoir prolongation pour autres trois moys pour reſpondre aux demandes du Roy, l'enleuerent diligemment par le moyen du Seigneur de Leſcun Gentilhomme Gaſcon & le menerent en Bretagne[y]. Il n'auoit que dixhuit ans, il tenoit la vie ſi courte & celle des Princes qui viuent en ſubiection ſi faſcheuſe, que ſi de bonne heure il ne ſçauoit que ceſtoit que d'eſtre Maiſtre, la cognoiſſance luy en arriueroit touſiours trop tard. Il y fut le bien venu, car c'eſtoit le tiſon qu'ils deuoient ietter ſur la Frãce pour l'embraſer. Le Duc de Bretagne luy promit le ſeruice de ſa perſonne & le ſecours de toutes ſes forces.

[y] Le Roy eſtant allé en deuotion à noſtre Dame du Pont en Limoſin. Le Duc de Berry ſe retire en Bretagne.

Manifeſte du Duc de Berry.

Il declara la cauſe de ſa ſortie par lettres qu'il eſcriuoit au Duc de Bourgongne, & aux autres Princes de leur intelligence. La plus apparente eſtoit tirée de la mauuaiſe adminiſtration des affaires, dont les Princes du ſang [z] qui ont le principal intereſt & le premier ſoing

[z] C'eſt aux Princes du ſang de tenir la main aux deſordre, de l'eſtat & d'aſſiſter fidellement le Roy pour remedier tãt qu'il y aura de la chaleur en ce ſang il faut bien eſperer de la vie & de la duree du corps:

detout le corps deuoient apprehender les iſſuës dangereuſes, & auoient ſubjet de ſe plaindre de veoir gens indignes, ſans honneur & ſans merite ſe meſler de ce qui deuoit paſſer par leurs mains, & ſautter aux grandes charges par deſſus leurs teſtes: Que ſes armes & ſes deſirs n'auoient autre obiect que de remettre l'ordre au Royaume, & donner au peuple auec cela le ſoulagement de ſes oppreſſions, lequel il ne pouuoit eſperer autrement qu'en faiſant cognoiſtre au Roy en ce commencement * de regne, l'extreme neceſſité où il eſtoit reduit. Sa volonté fut manifeſtee plus amplement par les lettres qu'il eſcriuit au Duc de Bourgongne que Monſtrelet rapporte en ces termes.

* A l'aduenement des nouueaux Princes, on fait les demandes & les pourſuites de ce que l'on deſire tout le reſte de leur regne, car quand ils ſont biẽ eſtablis, ils n'en veulent plus ouyr parler. Ce mutin Percennius ayant preparé ſes compagnons à ſe mutiner leur diſoit, *Quando auſuros expoſcere remedia, niſi nouum & nutantem adhuc Principem precibus vel armis adirent?* TAC. *lib.* 1. ANNAL.

XXII. Ses lettres au Duc de Bourgõgne.

Treſ-cher & treſ-amé Oncle, ie me recommande à vous tant comme ie puis, & vous fais ſçauoir que depuis aucun temps en ça, i'ay ſouuentefois entendu les clameurs de la pluſpart des Seigneurs du ſang mes parens & autres nobles hommes de ce Royaume en tous eſtats, du diſcord & piteux gouuernement qui par tout iceluy a cours, par le conſeil des gens eſtans entour Monſeigneur, plains de toute mauuaiſtié & iniquité, leſquels pour leur proffit, & affection ſinguliere deſordonnee, ont mis Monſeigneur en ſuſpection & hayne vers vous, moy & tous les Seigneurs dudit Royaume: meſmes vers les Roys de Caſtille, & d'Eſcoſſe alliez, de ſ'y long temps à la couronne [b] *que chacun ſçait. Au regard commẽt l'auctorité de l'Egliſe a eſté gardee, iuſtice faicte & adminiſtrée, les nobles maintenus en leurs droicts de nobleſſe & vſages, le pauure peuple ſupporté, & gardé d'oppreſſion, ne vous en eſcripts plus auant, car ie ſçay que aſſez en eſtes informé, & moy deſplaiſant des choſes ſuſdictes ainſy que doy eſtre comme celuy à qui le faict touche de ſi pres que chacun ſçait* [c]*, & deſirant y pourueoir par le conſeil de vous, deſdits Seigneurs & parens, & autres nobles hommes, qui tous ont promis moy ayder & ſeruir, & ſans eſpargner corps ne bien au bien du Royaume, & de la choſe publique d'iceluy, auſſi pour ſauuer m'a perſõne que ie ſentois en danger. Car inceſſamment & ouuertement mondit Seigneur & ceux d'ẽtour luy parloient de moy paroles telles* [d]*, que par raiſon me deuoient donner cauſe de moy doubter, Ie me ſuis party d'auec mondit Seigneur, & venu vers le beau couſin de Bretagne, lequel m'a fait ſi bon*

Plaintes ſur la mauuaiſe adminiſtratiõ des choſes.

Sur les paroles dite cõtre luy.

[b] Les plus anciennes alliances des François ont eſté auec les Eſcoſſois, & puis auec les Caſtillans. La coronne de France a eu des pretentions ſur Caſtille comme l'heritage de M. Blanche de Caſtille mere de S. Louys.

[c] Les enfans de la maiſon ſont intereſſez en l'Oeconomie, & les Princes du ſang en l'adminiſtration de l'Eſtat.

[d] Les paroles de ceux qui ſont plus proches du Prince font iuger de ſes intẽtions. Le Duc de Berry entendant que les ſeruiteurs du Roy ſon frere parloient librement contre luy, iugea que leurs diſcours eſtoient formez ſur les ſiens. *Les bonnes paroles entretiennent les amitiés, les mauuaiſes les rompent.*

recueil & ſi louable, que aſſez ne m'en ſçaurois loüer, & eſt deſliberé de moy ſeruir de corps, de biens & de toute ſa puiſſance, au bien dudit Royaume & de la choſe publique: Et pour ce treſ-cher & treſ-aymé Oncle, que mon intention & deſir eſt, de moy employer auec vous & leſdits Seigneurs mes parens, par le conſeil deſquels ie veus vſer & non autrement à la reſſource & addreſſe dudit Royaume deſolé, & que ie ſçay que eſtes des plus grands de ce Royaume, à qui le bien ou le mal touche bien auant, & Doyen des Pairs de France, Prince renommé d'honneur & de iuſtice, ainſy qu'il appert par vos grands faicts, conduitte & entretenement de vos grandes Seigneurie, ſçachant que le deſordre dudict Royaume vous a deſpleu & deſplaiſt, comme raiſon eſt, deſireroys de tout mon cœur auec vous & les autres Seigneurs mes parens pouuoir aſsembler, affin de pourueoir par le conſeil de vous & d'eux, à tous les faicts qui par defaut d'ordre, iuſtice & police ſont auiourd'huy en tous les Eſtats dudict Royaume & au ſoulagement du pauure peuple[f], qui tant à porté que plus ne peut, & mettre tel ordre en tous endroits, qu'elle puiſſe eſtre à Dieu plaiſante, à l'honneur, felicite & bien dudict Royaume, & à retribution d'honneur & louable memoire perpetuelle de tous ceux qui s'y ſeront employez. Sy vous prie treſ-cher & treſ-aymé Oncle qu'en ceſte matiere qui eſt grande, & pour ſi bonne fin, vous plaiſe m'ayder, & aſsiſter, & employer & auſſi faire employer mon beau frere de Charolois voſtre fils en mon ayde, cõme ie me ſuis touſiours confié qu'ainſy le feriez: & afin que vous & moy puiſsions aſsembler, qui eſt la choſe que plus deſirerois, pource que mon intention eſt de brief, & incontinent entrer en pays, & tenir les champs auec les autres Princes & Seigneurs[g] qui m'ont promis moy y accompagner & ayder. Ie vous prie qu'il vous plaiſe mettre ſus & tirer de voſtre pays en paix vers France, & au cas que faire ne le pourrez, y veuillez faire tirer mondit beau-frere de Charolois auec bonne puiſſance de gens, & auec ce enuoyer & faire venir deuers moy aucun de voſtre Conſeil fiable pour eſtre & aſsiſter pour vous à ce que leſdicts autres Seigneurs du ſang aduiſeront eſtre à faire pour le bien dudict Royaume: & par leſquels pourrés touſiours eſtre informé de ma bonne & iuſte intention, laquelle par vous & leſdits Seigneurs du ſang ie veus conduire &

Son deſſein de s'armer pour aduiſer aux diſcordes.

Il prie le Duc de l'aſsiſter.

* Le Duc de Bourgongne eſt premier Pair de France, en ceſte qualité il fit vne proteſtation au Roy Charles VI. diſãt qu'il ne pouuoit aſsiſter au iugement du Roy de Nauarre, & que cela n'appartenoit qu'aux Pairs.

f L'oppreſſion du peuple n'eſtoit grande qu'en tant qu'elle eſtoit pour choſe non accouſtumee.

g Les Princes & Seigneurs qui eſtoient de ce party *Charles frere du Roy. Philip. Duc de Bourgongne. François Duc de Bretagne. Charles Comte de Charolois. Jean Duc de Bourbon. Jean Duc de Calabre. Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu. Charles Cardinal de Bourbon. Le Comte de Dunois. Le Duc de Nemours. Le Côte d'Armagnac. Le Comte d'Albret. Le Comte de Dammartin. Le Comte de S. Paul. Le Prince d'Orange. Le Comte de Neufchaſtel. Le Baſtard de Bourgongne.*

non autrement: Et ce que par mondit beau frere en voſtre abſence ſera faict & dict pour le bien de la choſe publique, du Royaume & ſoulagement du pauure peuple, ie le ſouſtiendray & maintiendray iuſques à la mort, & de ce pouuez eſtre bien certain. Treſ-cher & treſ-aymé Oncle, faites moy touſiours ſçauoir s'il eſt choſe que pour vous puiſſe & ie le feray de bon cœur, priant Dieu qu'il vous doint bonne vie & ce que vous deſirez. Eſcrit à Nantes en Bretagne le 15. iour de Mars, la ſubſcription eſtoit, Voſtre Nepueu Charles, & le deſſus, A mon Oncle le Duc de Bourgongne.

[a] Sous la conſideration du bien public, pluſieurs qui auoiét eſté demis de leur charge, faiſoient valoir leur intereſt. Les nouueaux Princes faillent volontiers en ces chãgemens. Si le Prince ſuccede à vn bon Prince, duquel le regne a eſté iuſte & heureux, il n'y faut point de changement. S'il n'a pas eſté tel, il ne ſe faut ſeruir de ceux qui en ont eſté les miniſtres, & pour ce Galba fut blaſmé de ſe ſeruir des principaux Cõſeillers des cruautez & meſchancetez de Neron.

Tel eſtoit le langage que faiſoient tenir à ce ieune Prince ceux qui eſtoient autour de luy, qui ſçauoient louër le bien, excuſer & flatter le mal qu'il faiſoit, & qui imprudemment le portoient à des deſſeins où le peril eſtoit certain & le prouffit douteux.

XXIII. Mort du Pape Pie II.

Le Pape euſt faict ſes affaires en ceſte diuiſion ſi la mort [b] n'euſt rompu le deſſein qu'il auoit de reduire la France ſoubs l'entiere obeiſſance du ſiege de Rome & la deſpouiller des droicts & priuileges qui l'en affrãchiſſent aux choſes temporelles, car en celles qui regardent le ſpirituel & la foy Orthodoxe, elle a touſiours eſté fille fidelle & obeiſſante. Ce Pape fut regretté de toute la Chreſtiété, car il auoit de grandes & hautes pẽſees pour ſa gloire & ſa liberté aux lieux où elle eſtoit maſtinee ſoubs l'Empire des Ottomans. Eſtant à Anconne pour s'embarquer au voyage de la Croiſade, apres auoir donné audiance aux Ambaſſadeurs de France & du Duc de Bourgongne qui s'excuſoient de ne pouuoir ſeruir en perſonne en ce voyage, la fieure lente qui l'auoit trauaillé longs temps au parauant le fit mourir. Il ne deuoit point auoir de regret d'auoir veſcu, parce que ſa vie auoit eſté honnoree de ſi grandes & louables actiõs qu'il pouuoit dire de n'auoir eſté né en vain.

[b] Pie II. mourut à Ancone, Platine dit qu'il parla iuſques au dernier ſouſpir, diſputa longuement auec Laurens Rouerelle Eueſque de Ferrare docte Theologien, *Lucret ne extremam vnctionem iterare qua ſemel inũctus fuerat dum Baſilee peſtilentia grauiſſimè egrotaret.*

On luy a ſeulement reproché d'auoir contredit eſtant Pape ce qu'il auoit eſcrit perſonne priuee auec tant des paſſion, qu'il repreſenta le Pape Eugene pour le plus meſchant homme du monde, & ſa depoſition pour la plus vtile & ſainte action de l'Egliſe. Il eſtoit iſſu des Picolhomini de Sienne, & voyant que ſon Pere auoit eſté chaſſé de la ville auec pluſieurs autres des familles re-

Sa naiſſance & ſa fortune.

[c] Æneas Syluius au commencemẽt du ſecond liure de ſes commentaires du Concile de Baſle, dit, *Mentita eſt iniquitas Gabriels.* Eugene s'appelloit Gabriel Condelmar, *& perdidit eum Dominus in malitia ſua, quo Synodalis ſententia ex apoſtolica ſede precipitato fatius eſt Dominus in refugium Eccleſia ſue.* Et à la fin du premier, *Neceſſarium fuit illud decretum ad reprimendam Romanorum Pontificum ambitionẽ, & vt deinceps animam à temporalium rerum ſollicitudine retraheret.*

uoltees par la mutinerie du peuple, il ſe delibera de chercher ſa fortune à Rome, où de tout temps elle a fait de grands miracles. Il fut premierement ſecretaire de Dominique Grap, & le ſuiuit à Baſle lors qu'il s'y vint plaindre de ce que le Pape Eugene luy refuſoit le chappeau de Cardinal, que Martin V. luy auoit donné. La pauureté du Maiſtre contraignit le ſeruiteur d'en prendre vn autre: Il ſe mit auec l'Eueſque de Noare, mais comme il veit qu'il eſtoit de meſmes pourſuiuy du Pape Eugene il le quicta, ſeruit Nicolas Cardinal de ſainct Croix, & le ſuiuit à Arras lors qu'il fut enuoyé par Eugene IIII. pour accorder le Roy de France auec celuy d'Angleterre, & le Duc de Bourgongne.

Eſtant de retour, comme il s'apperceut qu'il n'eſtoit pas en bonne opinion vers le Pape Eugene, il vint à Baſle où il fut employé aux plus belles actions du Concile, aux charges, l'Abbreuiateur, Secretaire, Preſident en la chambre de la Foy[l], Orateur en diuerſes ſeſſions. Quand il eſtoit queſtion d'vne ambaſſade aux Princes & aux Republiques, autre que luy n'y eſtoit propre. Il fut enuoyé vers Amedee Duc de Sauoye, puis à l'Empereur Frideric, au Pape Eugene, à Philippe Viſcomte de Milan, à Alphonce Roy d'Arragon. Ce fut celuy qui perſuada l'Empereur Frideric de s'en aller à Rome pour s'y faire couronner. Frideric l'enuoya à Sienne pour y receuoir Leonor de Portugal ſa femme, & apres en Boeme pour appaiſer le differend qui s'y eſtoit eſleué ſur ce que l'Empereur Frideric ne leur rendoit Ladiſlas leur Roy[m].

Ses charges dignitez & cõmiſſions.

[l] Il y auoit au Concile de Baſle, quatre chambres, ou quatre aſſemblees qu'on appelloit quatre deputations, celle de la Foy, de la Paix, de la Reformation, & des Cõmunes affaires. A chaſque chambre il y auoit vn Preſident qui ſe changeoit tous les mois.

Il fut enuoyé à la Diette de Ratisbonne où ſe trouua Philippe Duc de Bourgongne. Il y diſcourut ſi elegãment & efficacement des neceſſitez d'vne guerre contre le Turc, que pluſieurs Princes ſe reſolurẽt d'y employer la vie & les biens. Mais ces ſoudaines reſolutions furent incontinent euaporees[n]. Il appaiſa auſſi vne grãde plainte que l'Allemagne faiſoit contre le Pape & qu'elle a cõtinué depuis, les Princes & Communautez de l'Empire eſtãt reſolus de ne le recognoiſtre en la police & directiõ des choſes ſpirituelles, ſi premier il ne leur accordoit le meſme droict que l'Italie & la France auoient par les Pragmatiques ſanctiõs. L'Empereur trouuoit leur pour-

Sa harangue pour armer contre le Turc.

[m] L'Empereur Frideric voyant les troubles & Schiſmes du Royaume d'Hongrie, ſe ſaiſit du ieune Roy Ladiſlas & le donna en charge à Æneas Syluius.

[n] Platine dit que tous ceux qui l'entẽdirent furent merueilleuſement eſchauffez & reſolus à ceſte guerre. *Verum hoc natura comparatum eſt, eorum animos ita reſidere quorum affectus facile mouentur.*

ſuitte iuſte, & monſtroit beaucoup de facilité à y conſentir. Eneas Syluius la luy changea, en luy repreſentant qu'il y auroit touſiours plus d'honneur & de ſeurté de s'entendre bien auec le Pape, que de fauoriſer ceux qui voudroient diminuer ſon auctorité, dont les Empereurs eſtoient les protecteurs°.

° Ces plaintes ne furent appaiſees, & ſe reſueillerent au commencement de l'Empire de Charles V. lors que l'on preſenta aux Legat du Pape à Noremberg, vn Cayer ſoubs ce tiltre *Sacri Romani imperij Principum ac procerum grauamina aduerſus ſedem Romanam.*

Il fut Archeueſque de Sienne, & apres la mort de Calixte on le porta à la Papauté quaſi ſans qu'il y penſa. Il commença ſon Pontificat par l'aſſemblee à Mantoue, où tous les Princes de l'Empereur enuoyerent leurs Ambaſſadeurs. Il ne fit que trop cognoiſtre qu'il n'aimoit pas la France, comme il a eſté dit cy deſſus, & ceſte affection luy dura apres la mort de Charles VII. Car Platine dit qu'encore qu'il euſt arraché des mains de Louys XI. la Pragmatique ſanction, il ne laiſſa de le contrarier, par ce qu'il luy ſembloit qu'il vouloit diminuer la liberté de l'Egliſe. Paul II. nommé Petrus Barbo Venitien luy ſucceda.

Ses mauuaiſes volontez cõtre Louys XI.

? *Ludouico Gallorũ Regi aduerſatus eſt, quod libertatem Eccleſiæ minuere conaretur eum ab eo antea Pragmaticam ſanctionem Eccleſia Romana perniciosiſſimam peſtem extorſiſſet.*

SOMMAIRE DES principales matieres contenues au Troiſieſme Liure.

I. *Prudence du Roy Louys XI. ſur les troubles de la Ligue du bien public.*

II. *Il ſonde & deſcouure les intentions du Roy d'Angleterre.*

III. *Il trauaille à ſeparer & diuiſer les Chefs de la Ligue & commence par ſon frere.*

IIII. *L'ordre qu'il mit pour conſeruer Paris. Il paſſe en Bourbonnois, aſſiege Ryon & traicte auec les Ducs de Bourbon & de Nemours.*

V. *Entree de l'armee du Duc de Bourgongne en Picardie. Celle de Bretagne faict monſtre à Chaſteaubriant.*

VI. *Bataille de Montlehery. La victoire eſt incertaine & comme egalle. Le Comte de Charolois eſt bleſſé. Le champ de bataille luy demeure, & grand deſordre de part & d'autre.*

VII. *Remarque de ce qui arriua deuant & apres la bataille.*

VIII. *Le Roy paſſe la nuit à Corbeil & va le lendemain à Paris.*

IX. *Armee de la Ligue logée à Eſtampes où arriuent les Ducs de Berry & de Bretagne.*

X. *Elle paſſe la riuiere de Seyne & aſſiege Paris.*

XI. *Les Princes font entendre aux Pariſiens la cauſe de leurs armes & demandent à conferer enſemble. Paris enuoye ſes deputez à S. Maur des foſſés.*

XII. *L'armee du Roy rompt la conference, aſſeure Paris & ſe reſout d'accorder tout ce qu'on luy demanderoit pour ſeparer ceſte armee.*

XIII. *Abouchement du Roy & du Comte de Charolois pour la Paix & terreur panique en l'armee du Duc.*

XIV. *Renfort d'hommes & d'argent enuoyez par le Duc de Bourgongne au Comte de Charolois.*

XV. *Second abouchement du Roy auec le Comte de Charolois.*

XVI. *Paix concluë arreſtee & iuree au bois de Vincennes.*

XVII. *Le Duc de Berry eſt receu à Rouen auec le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois retourne en Flandres.*

XVIII. *Le Roy reuient à Paris & fait Conneſtable de France le Comte de S. Pol.*

XIX. *Le Comte de S. Pol ne peut viure en Paix, & prend pour maxime de ſa conduitte d'entretenir les deux Princes en guerre.*

XX. *Diſcorde entre les Ducs de Normandie & de Bretagne.*

HISTOIRE
DE LOVYS XI.
LIVRE TROISIESME.

M. CCCCLXV.

QVi ſuccede à vn bon Prince trouue vn grand aduantage ſur les affections de ſes ſubjets, quelque rude & difficille que ſoit ſa façon de regner. Ils ſe tiennent tant obligez à la bonté du Pere [a], qu'ils ſupportent doucement les rigueurs du fils. La France deuoit ſa liberté au Roy Charles VII. il

On ayme les enfans pour l'amour du Pere.

auoit tiré des miſeres de la guerre, elle ne cognoiſſoit autre Reſtaurateur que luy, ce reſpect retenoit pluſieurs eſprits dedans l'obeiſſance & le deuoir, leſquels en ſe laiſſant emporter au torrent de la ligue fuſſent deuenus fous par compagnie & par contagion: Car le peuple eſt vne mer qui s'agite ſelon le vent, il ne ſuit iamais ſi quelqu'vn ne va deuant [b]. Le nombre toutesfois ne parut que trop grand, & on l'euſt veu multiplié en peu de temps ſi la ſageſſe du Roy n'y euſt pourueu. Il eſt d'vne coniuration en ſa naiſſance comme de la pluye qui entre par vne petite goutiere du toict, negligee chaſſe à la fin le maiſtre de la maiſon par la porte. Le Roy le conſidera bien, car ſoudain qu'il fut aduerty de la retraitte de ſon frere, il cognut que la partie eſtoit faite & pour ſe declarer contre luy s'il ne monſtroit ce qu'il pouuoit contre elle, que ce qui ne parroiſſoit point, pouuoit eſtre plus grand que ce qui eſtoit en euidence, & qu'outre les Princes de ſon ſang pluſieurs Catilinaires auoient beu en meſme coupe le vin [c] & le ſang de ceſte conſpiration. Ses premiers conſeil furent pour diuiſer & ſeparer ce qu'il ne pouuoit rompre. Il mande au Duc de Bourbon

Sedition doit eſtre eſtouffee en ſa naiſſance.

[a] La bonté du Prince oblige tellement les cœurs que meſmes apres ſa mort ils luy rendent des preuues de leur affection, enuers leurs enfans quoy qu'ils ſoient meſchans. Cambyſes fut aymé pour l'amour de Cyrus ſon Pere & Commodus pour le reſpect de Marc Aurele.

[b] Ceſte beſte à tant de teſtes le peuple, quoy qu'elle ayt des forces deſmeſurees & terribles eſt laſche & couarde ſi elle n'eſt irritee, & conduitte *vulgus ſine rectore præceps, pauidum ſecors.* TACIT.

[c] Toute conjuration retient de la cruauté, & le ſang à eſté pris pour le ſeau & le ſerment qui oblige les conjures. Saluſte dit que Catilina meſla du ſang auec du vin en vne coupe & le preſenta à ſes aſſociés en la coniuration, *Inde cum poſt execrationem omnes deguſtauiſſent ſicuti in ſolemnibus ſacrificiis conſueuit aperuit conſilium ſuum.*

de le venir trouuer. Ceſtuy cy pour n'vſer de la diſſimulation, grande & puiſſante vertu aux ſiecles corrompus, ne voulut pas deſguiſer ſes intentions, ny les repreſenter autres en ſes paroles qu'elles n'eſtoiẽt en ſon ame. Auſſi eſtoit il le premier mouuant de toutes ces Spheres, il auoit porté le premier ſa voix & ſes vœux à ceſte generale eſmotion de la France, il s'eſtoit offert de pendre la ſonnette au col du chat[a], lors que chacun regardoit qui ſeroit le plus hardy, & auoit plus d'enuie d'acheuer que de commencer: S'il eut monſtré quelque traict de repentance ou de peur en ce commencement, les autres qui ne marchoient que ſur ſes pas euſſent torné toſt en arriere.

Prudẽce du Roy à ſeparer les forces de la Ligue.

[a] Aux grandes reſolutions il y a du peril à oſer le premier, & peril à executer ce qui eſt reſolu. Il eſt plus ſeur de ſuiure que de conduire, *inſita mortalibus natura properè ſequi, quæ piget inchoare.* TACIT. Et ſi l'on eſt reduit ſous la conduitte d'autruy, ſe doit eſtre auec la retenue de ſa propre prudence. *Ne conſiliis alterius regis recuſes, Eſto illius, atque eſto tuus, tuumque ſerua. Ja poſſe tuo velle, modum in velle alieno.*

Il reſpond qu'il a le meſme deſſein des autres Princes pour le bien & vtilité de la choſe publique, prie le Roy de l'excuſer s'il ne va point en Cour, & pour plus grande declaration de ſa volonté ſe ſaiſit de ſes finances au pays de Bourbonnois, arreſte priſonnier Iuuenel des Vrſins ſeigneur de Traynel, Pierre d'Oriole, & le Seigneur de Cruſſol, faiſant cognoiſtre que l'ambition n'a autre Loy que la fantaſie de l'ambitieux, & leue le maſque à tout reſpect.

Quand le Roy cogneuſt qu'il n'y auoit moyen de ramener ces Princes à la raiſon, que le Duc de Bourgongne eſtoit armé, il aduertit tous les principaux ſeigneurs de ſon Royaume, eſcrit au Clergé, aux Gouuerneurs des Prouinces, aux Magiſtrats & aux villes qui pour peu de choſes perdent & recouurent le courage[b], de ne ſe laiſſer aller aux faux pretextes des ennemis de l'Eſtat, qui auoient ſuborné ſon frere pour replonger la France aux deſolations dont elle ne faiſoit que ſortir: Que ſi ceux qui s'eſtoient laiſſez abuſer à ceſte reuolte ne s'aduiſoient, l'opiniaſtreté les rẽdroit indignes de ſa clemence qu'il leur offroit: Qu'auec la grace de Dieu & la fidelité de ſes bons ſubiects, il ſe promettoit de rompre & diſſiper ces mauuais deſſeins.

Lettres du Roy aux gouuerneurs des Prouinces & aux villes.

[b] Comme vn peu de frayeur fait perdre toute au peuple, auſſi vn bien foible eſperance le fait reuenir. De ſon naturel il eſt timide & ne penſe pas ce qu'il fera pour ſouſtenir, mais pour fuir le peril.

II.

Puis conſiderant que ceſte Ligue eſtoit compoſee de ceux qui auoient autresfois inuité les Anglois à venir en France[c] pour auoir leur part du debris, & que les vieux ennemis fauoriſant les nouueaux, il pourroit ſe trouuer entre l'enclume & le marteau, il enuoya au Roy d'Angleterre

Il recherche & ſonde l'intention du Roy d'Angleterre.

[c] Qui a deux ennemis ſe doit accorder auec l'vn pour mieux venir à bout de l'autre. Les Romains n'ont iamais combattu contre deux. Hercule ne le ſçauroit faire. Apres la guerre Partique ils cõmencerent la Marcomanique. Ils ne voulurent oncques compre auec Antiochus qui les auoit offencé, qu'il n'euſt fait auec Philippe.

gleterre diſſimulant accortement le deſplaiſir qu'il luy auoit fait, lors qu'en demandant M. Bonne de Sauoye[k] ſœur de la Royne pour ſa femme, il en auoit eſpouſé vne autre, le prie & conjure de n'aſſiſter ceſte nouuelle rebellion, laquelle comme vn flot de fumee ſe defferoit auſſi toſt qu'elle commenceroit à s'eſleuer.

Edouard deſia engagé auec le Duc de Bourgongne fit cognoiſtre au Roy qu'il eſtoit de moitié auec eux. Il enuoya au Duc de Bourgongne les meſmes lettres que le Roy luy auoit eſcrites, promettant de l'aſſiſter auſſi conſtãment que ſes Peres[l]. Ce ieune Prince ſentoit boüillir dans ſon cœur l'ardeur de faire en France ce que les Roys de ſon nom & de ſon courage y auoient fait. Il eſtoit bien aiſe de trouuer hors de l'iſle de l'exercice aux eſprits remuans pour entretenir & amortir ceſte furieuſe & boüillante ardeur de mener les mains[m].

Edouard IV. ſe declare pour le Bourguignon.

Il ſçauoit bien que le Duc de Berry ſon frere ſeroit le Roy de ceſte tragedie, qu'on le mettroit touſiours ſur le theatre, qu'on luy feroit ioüer tous les perſonnages de l'humeur & de l'inuention du Duc de Bretagne, du Comte de Charolois, & du Duc de Bourbon, c'eſt pourquoy il penſe à l'amadoüer & tirer des mains du Breton, va pour ceſt effet à Angers: Lettres, promeſſes, bonnes paroles. Beau parler n'eſcorche la langue. Si le Duc de Berry n'euſt eſté biẽ veillé & gardé, il eſtoit pour quicter ſes amis auſſi promptement qu'il s'eſtoit ſeparé de ſon frere[n].

III. Lettres du Roy aux Gouuerneurs des prouinces & aux villes.

A Angers eſt aduerty que le Comte de Charolois leue des gens, que le Duc de Bretagne arme ſes ſubjects, que le Duc de Bourbon luy a declaré la guerre en ſe ſaiſiſſant de ſes ſeruiteurs, de ſes villes & de ſes finances. Il donne ordre à tous les trois. Il y va ſans precipitatiõ, il y marche[o], il n'y court pas & remedie à tout cela ſãs deſordre, Commande au Comte de Neuers & au Mareſchal Ioachin de ſe tenir en Picardie, laiſſe ſur la frontiere de Bretagne le Roy René de Sicile & le Comte du Mayne, & s'en va droict à Bourges où l'entree luy eſt refuſee, & de là en Bourbonnois, en intentiõ de donner ſur le Duc de Bourbon qui le premier s'eſtoit reuolté & eſtoit le plus foible. En telles eſmotions les premiers coups[p] que l'on donne ſur les principales teſtes, eſtonnent &

[k] Richard Comte de Vvarwich fut enuoyé en Frãce l'an 1464 pour demander en mariage M. Bonne de Sauoye au Roy Louys XI. pour le Roy Edouard. Le Roy l'accorda & durãt ceſte negociation le Roy d'Angleterre ſe laiſſa coiffer d'vne ſimple Damoiſelle veſue du Cheualier Grey & fille de Richard de Riuerie & Iacqueline fille aiſnee de Pierre de Luxembourg Comte de ſainct Paul.

[l] Edouard III. Roy d'Angleterre gaigna la bataille de Creey le XXVI. Aouſt 1346. La France y perdit quinze cens Gentilshommes. Tout ne fut pas tué, mais tout fut deffait. Le Prince de Galles ſon fils gagna la bataille de Poitiers dix ans apres, le IX. Septembre 1356.

[m] Qui commande à vne nation belliqueuſe doit trouuer de l'exercice au dehors aux gens de guerre s'il ne leur en veut laiſſer prendre au dedans. *Il n'y a point dit Tite* LIVE au 30. *de grand & puiſſant Potentat qui puiſſe durer longuement en repos, car s'il n'a quelque ennemy au dehors il en trouuera au dedans.*

[n] La ieuneſſe & la legereté ſont ſœurs de meſme mere. Ce ieune Prince n'auoit rien de conſtant.

[o] Aux affaires d'importance, il faut marcher & non courre deſcendre à loiſir & non ſe ietter du haut en bas. *La precipitation ſte vne coſte toute couuerte de debris des naufrages qu'elle à fait aux grandes occaſions.*

[p] Pour diſſiper promptement vn party, faut donner les premiers, & les plus roides coups ſur ceux qui le fortifient. Sejan diſoit qu'il ny auoit, *aliud gliſcentis diſcordiæ remedium quam ſi vnus alterue maxime prompti ſubuerterentur.* TACIT. *lib.* 4.

humilient les autres.

Paris luy eſtoit touſiours au cœur, & l'image de ceſte grande ville qui donnoit la loy & le mouuement de toutes les autres eſtoit perpetuellement deuant ſes yeux. Il ne fut pas ſans ſe repentir de s'en eſtre eſlongné [q] quād il ſceut que l'armee de la Ligue marchoit. Il ſçauoit qu'elle eſtoit compoſee de differentes opinions, qu'elle auoit fait autresfois d'eſtranges eſmotions, que ſon frere y auoit des amis, les Bourguignons, des penſionnaires: les Bretons, des intelligences, que c'eſtoit vn corps ſi remply de mauuaiſes humeurs que peu de choſe le pouuoit alterer [r]. Il prie, il exhorte, il cōmande que chacun veille à ſa conſeruation, & pour plus grande declaration de ſon bon cœur enuers ceſte ville, luy faict dire par ſon Chancelier qu'il eſt reſolu d'y enuoyer la Royne ſa femme pour y faire ſes couches, comme au lieu qu'il aymoit ſur tous les autres de ſon Royaume. Si le monde eſtoit vne bague, Paris en ſeroit le Diamant. III.

Sollicitude du Roy pour la conſeruation de Paris.

[q] Pour remedier aux moindres inconueniens, il ne faut pas laiſſer les plus grands affaires. *Il ne faut pas* diſoit Tybere *que l'Empereur pour la rebellīō d'vne ville ou deux, abandonne Rome chef de l'Empire, & en courant ça & là où le mal preſſe, faire l'effrayé.*

[r] Comme les corps malefiziez ne peuuent ſouffrir ny l'attouchement ny l'opinion meſmes d'eſtre touchez, ainſi les eſprits vlcerez s'offencent de legeres occaſions. S L N.

Il alla à S. Pourcin pour ſe preparer au ſiege de Ryon où le Duc de Bourbon s'eſtoit retiré. Les Princes & ſeigneurs de la Ligue le ſecoururēt de toutes leurs forces [s]. Le Duc de Bourgongne permit au Seigneur de Beaujeu & au Cardinal de Bourbon d'en leuer en la Franche Comté. Il fut auſſi aſſiſté de celles des Ducs de Nemours & des Comtes d'Armagnac & d'Albret.

Voyage du Roy en Bourbōnois.

[s] Si le Duc de Bourbon eut eu des forces pour amuſer le Roy & l'engager en Bourbonnois il euſt donné moyē au Comte de Charolois de ſe ioindre auec le Duc de Bretagne & de faire leurs affaires.

Le Roy eſtant à S. Pourcin, la Ducheſſe de Bourbon ſa ſœur le vint trouuer, le ſupplie de n'eſpreuuer ſur ſon mary ce que peut vn grand Roy, & luy donner moyen de luy faire autant de preuue de ſa reſolution à ſon ſeruice comme il monſtroit d'eſtre venu pour luy faire ſentir les effets de ſon courroux.

La Ducheſſe de Bourbon obtient la Paix du Roy.

Elle fuſt ſi puiſſante en ſes perſuaſions que le Roy qui aymoit mieux fier ſes affaires à la prudence qu'à la fortune [t], ſe contenta de ne preſſer ſi puiſſamment qu'il euſt peu la reddition de ſa ville de Ryon & ne ſe rendit pas difficile à conſentir à quelque forme de traicté bien iuré & mal executé de la part du Duc de Nemours qui ayant en la bouche la verité du ſerment retenoit en l'ame l'impieté de la perfidie. Manquement que le Roy n'oubliera point & qui ne s'expiera pour moins que de ſa teſte.

[t] Vn Prince quelque grand aduantage qu'il ayt doit ſuiure les aduis qui preſentent moins de peril. *C'eſt vne grande faute de fermer les yeux à la prudence & ſe ſouſmettre à l'indiſcretion & inconſtance de la fortune.*

Le Roy fit ceſt accord pour aller diligemment à Pa-

ris & ſe tenir ferme ſur le milieu du cuir*, & eſtant aduerty que le Comte de Charolois alloit droict deuant, il enuoya Charles de Harley pour aſſeurer les Pariſiens de ſon acheminement & de l'accord qu'il auoit faict auec les Ducs de Bourbon, de Nemours, les Comtes d'Armagnac & d'Albret. Il commença par eux l'execution du conſeil qu'il auoit pris de deſvnir & ſeparer ces teſtes & de laiſſer eſcouler ces torrens. Il eſt certain que s'il ſe fuſt donné la patience de veoir & d'attendre les premieres impetuoſitez, tout fuſt deſbandé plus ſoudainement qu'il ne s'eſtoit mis enſemble*.

Charles de Harley.

* Le Prince ne ſe doit tenir à la frontiere de ſon Eſtat & abandonner le centre. Calanus Gymnoſophiſte pour perſuader à Alexandre ceſte maxime, fit eſtendre vn cuir ſec de bœuf, cumme il ſe mettoit ſur l'vn des bords, il s'eſleuoit de l'autre & demeuroit ferme quand on tenoit le pied ſur le milieu, pour dire que quand Alexandre eſtnit en l'vne der frontieres de ſon Empire, l'autre ſe remuoit. PLVT.

* Pluſieurs qui attaequent ſont plus puiſſants qu'vn ſeul qui eſt attaqué. Mais ſi ceſtuy-cy à moyen de temporiſer & ſouſtenir leur premiere fureur, il demeure maiſtre, & les autres ſe diuiſent & ſe ruinent.

V. Les forces qui furent les pluſtoſt preſtes vindrent du coſté de ceux qui s'eſtimoient les plus offencez. Le Comte de Charolois auoit quatorze cens hommes d'armes, il n'y en auoit poinct qui n'euſt cinq ou ſix grands cheuaux huict ou neuf mille Archers choiſis ſur vn plus grand nombre. Car chacun vouloit marcher. Les meilleurs furent retenus. En ce choix doit paroiſtre l'affection que l'on a à l'hõneur des armes & au bien de l'Eſtat, car pluſieurs Capitaines ont des ſoldatz pour ſeruir le Roy en ſes armees deſquels ils ne ſe voudroient ſeruir en leurs maiſons†.

Armee du Cõte de Charolois en France.

† S'il n'y a du choix, du iugement, & de la diſtinctinn aux leuees des gẽs de guerre, le ſeruice du Prince ne peut bien aller. Vege ce rapporte à ceſte nonchalance la ruine de l'Empire, *Hinc* dit il, *tot vbique ab hoſtibus illata ſunt clades, dum longa pax militem incuriosum legit, dũ poſſeſſoribus indocti tyrones, per gratiam aut deſſimulationem probantur, taleſque ſociantur armis, quales domini habere feſtidiunt.* VEGET. *lib.* 1. *cap.* 8.

Le Duc de Bourgongne fit partir ſon fils le Comte de Charolois & au departir luy dit, *Allez, mon fils à la bonne heure & vous reſoluez de mourrir pluſtoſt que de fuir, ſi vous tombez en quelque peril, vous n'y demeurerez pas faute de cent mille hommes.* Parolles puiſſantes pour donner du courage à qui ſeroit né ſans cela. Paroles d'aſſeurance infaillible venant du cœur du pere, l'amour duquel ne ſouffre point de comparaiſon, toutes les autres amitiés ne ſont que vent. Il regardoit prudemment à l'aduenir, ce que les Princes ne font pas touſiours. Ils tornent rarement la teſte ſur ce qui leur doit arriuer, & ne penſent pas que les grandes montees ont les grandes deſcentes.

Paroles du Duc de Bourgõgne.

Le Comte de Charolois entre en France auec vne armee de quinze mille hommes, aſſiege Neſle en Vermandois, & le prend, paſſe à Noyon & Mondidier. Le Cõte de Neuers ſon couſin ſe trouue foible pour l'empeſcher de gagner pays en Picardie, où tout le peuple ſembloit ſe preparer à dreſſer des ſtatuës* aux victorieux

* Le peuple ſuit la victoire, ceux de Samor dreſſerẽt vne ſtatuë à Alchibiades au tẽple de Inno, & quand il fut deffait ils en donnerent vne autre à Lyſandre ſon ennemy.

& recognoiſtre celuy qui ſeroit le plus heureux ou le plus fort.

Le Conneſtable de S. Pol ayant ptis le pont ſaincte Maxence par compoſition ou pluſtoſt par la perfidie des Capitaines qui eſtoient dedans, l'armee paſſe la riuiere d'Oyſe, entre en l'Iſle de France. Le Comte de Charolois porte en ſes tiltres celuy *de Lieutenant General du Duc de Berry*. Ces premiers bruits * fournient vne grãde reputation à ſes deſſeins. Il faiſoit crier par tout, liberté, abolition de tailles. Il en fit bruſler à Lagny les rooles, declara que tout ſeroit franc, fit diſtribuer le ſel au pris du marchand[b]. A ces cris les peuples croyoient d'eſtre au bout de leurs miſeres, mais ce n'eſtoient iuſtement que des cris entendus de loin, & qui s'euanoüiſſoient de pres cõme ces bruits eſlongnez qui en certaines coſtes du de ſtroit S. George effrayent ceux qui en ſont eſlongnez & quand ils en ſont proches ils n'entendent du tout rien. Les Princes de la Ligue entrant en France crioient liberté bien public, deſcharge du peuple, quand on s'approcha d'eux pour en traicter, ils n'en parloyent plus *.

La cronique Martiniane nomme Madre.

* Aux choſes nouuelles, la reputation a de grands effects. *In nouis cœpta validiſſima eſt fama.* TACIT. *lib* XIII.

[b] Qui veut attirer le peuple à ſa deuotion & faire fond de ſa bienvueillance, le doit ſoulager en ſes oppreſſions, car il tient pour ennemy tout ce qui luy fait du mal, & ne iuge de la iuſtice de la guerre que par le bien qu'il en reçoit.

* Les pretextes des guerres ciuiles ſont touſiours ſpecieux & plauſibles, mais quand ie les cõſidere, ils s'euanoüiſſent, & n'ont point de ſubſtance.

Ioachin Rouuaut Mareſchal de France, coſtoyoit touſiours l'armee, mais de loing, & n'ayant pas moyen d'entreprendre de plus pres, ſe ietta dedans Paris auec cent dix lances. Le Comte ſe logea à S. Denys où les autres Princes auoient promis de ſe trouuer pour aduiſer à ce qui ſe deuroit faire, ſon armee fut departie aux enuirons. Il ſe preſenta en bataille deuant Paris, l'effroy fut grand, l'eſcarmouche terrible iuſques aux portes. Hautbourdin croyoit que la ville eſtoit prenable en ceſte eſpouuante : On commençoit deſia à fermer les boutiques. Vn eſuenté courut par les rues criant que les ennemis eſtoient dedans & de ceſte frayeur * pluſieurs en prindrent la fieure. Le Roy fut bien ſeruy en ceſte occaſion par le Mareſchal Ioachin & Charles de Melun. Pluſieurs comme il arriue touſiours aux diuiſions ciuiles, faiſoient les temporiſeurs, regardoient venir l'orage, s'accommodoient à tout element au poil & à la plume.

Le Mareſchal Ioachin ſe ietta dedans Paris.

Pariſiẽs effroyez.

* Vn mot de frayeur & de mauuais preſage, eſt puniſſable. Ceſtuy-cy fuſt baſtu de verges par les Carrefours de Paris, la Chronique dit que le Roy crioit au Bourreau, *battez bien ce paillard qu'il l'a bien deſeruy.*

Il fut aduiſé de ne riẽ entreprendre que le frere du Roy & le Duc de Bretagne ne fuſſent venus. Ils marchoient fort peſamment & le Comte ſe plaignoit de ceſte longueur, la rapportoit au manquement de parole car ils

auoient promis d'eſtre enſemble en armes deuant Paris à la ſainct Iean. Romille Vice-Chancelier de Bretagne excuſoit ſon Maiſtre & rempliſſoit des blancs ſignez pour tenir le Cõte en haleine, & donner temps au Duc d'aſſembler ſes gens tout à l'aiſe à Chaſteaubriant, où ſe faiſoit la monſtre de ſon armee, obſeruant eſtroictemẽt la ſeuerité de la diſcipline[a], encores qu'elle ſoit comme impoſſible aux guerres ciuiles où les ſoldats peuuent plus que les Capitaines.

Retardement de l'armee de Bretagne.

La reſolution prinſe de ioindre les troupes de Bretagne, le Comte de Charolois ſe ſaiſit du Pont ſainct Clou pour paſſer à Eſtampes, & y eſtant vne Dame l'aduertit que le Roy auoit paſſé Orleans & venoit diligemment pour entrer à Paris. Il ſe reſout de l'attendre, ſe loge à Longjumeau, enuoye le Comte de ſainct Paul à Montlehery, & choiſit le champ de bataille entre deux.

Choix du champ de la bataille de Montlehery.

Le mardy matin ſeiziesme Iuillet, le Roy arriue à Chaſtres, il deſiroit d'entrer dans Paris ou ſortir du Royaume[b] s'il ne le pouuoit faire, & pour ne hazarder entre tant de meſcontentements & d'infidelitez, il auoit deffendu à Brezé grand Seneſchal de Normandie, de ne venir au combat, lequel toutesfois en receuant ceſte deffence, dit à l'vn de ſes amis qu'il mettroit les deux Princes ſi pres l'vn de l'autre, qu'il ſeroit bien habille qui les pourroit ſeparer. Il fut tué des premiers, & eſt allegué pour exemple que rarement ſuccede bien ce qui ſe fait contre l'ordre & le commandement de ſon Prince.

Le Seneſchal de Normandie tué a la bataille.

Le lendemain xvii. de Iuillet, le Seneſchal ſe preſente de bon matin ſur le chemin de Montlehery. Le Comte de ſainct Paul qui conduiſoit l'auantgarde du Roy, ſe trouue engagé, & ne peut tourner pour ſe rendre au champ de bataille comme le Comte luy auoit cõmandé. Il eſt ſi preſſé, que s'il fait ſemblant de refuſer de ioindre, tout ira en deſordre. Il ſe range en bataille en la plaine qui eſt du coſté de Chartres, faict deffoncer des pipes de vin[f] pour donner à boire aux ſoldats, plante au front des bataillons des paux, met en queuë le charoy, a la foreſt à l'vn des flancs. Ses Archers mettent pied à terre comme firent les principaux

[a] Il eſt impoſſible de garder exactement la diſcipline militaire en vne guerre ciuile. Si les excez ſont chaſtiez en vn party, le ſoldat qui n'ayme que le deſordre paſſe à l'autre. *Ciuilibus bellis plus militibus quàm ducibus licet.* TACIT. *lib. 2. Hiſt.*

[b] Le Roy Louys XI. diſoit que s'il ne fut entré dans Paris il fuſt ſorty du Royaume pour chercher du ſecours en Italie vers le Duc de Milan ſon grand amy. Il n'euſt peut eſtre pris vn ſi extreme conſeil, & eut conſideré qu'il auoit affaire à des gens qui ne viuroient pas long temps enſemble ſans diſpute.

[f] Le vin eſt vne dangereuſe munition pour le iour d'vne bataille. La republique de Carthage en deffendoit l'vſage à la guerre où il faut auoir bon pied, bon œil, & le vin trouble l'vn & affoiblit l'autre. Ariſtote dit ou point ou peu, ἢ μηδὲν ἢ ὀλίγον.

caualiers, tenans ceſte façon de combattre des Anglois pour la plus braue & la plus digne des preuues du courage & de la valeur[a].

S'il euſt donné ſans marchander, il mettoit en route l'auantgarde du Roy, car elle n'eſtoit au commencement quand elle parut, que de quatre cens deſcendans à la file par la vallee de Tourſon. On la pouuoit combattre & deffaire ſans eſpoir de ſecours, le lieu eſtant trop eſtroict pour paſſer le gros qui ſuiuoit. Mais le peu d'adreſſe des gens d'armes à monter & deſcendre (enquoy toutesfois la caualerie ſe doit ſur tout exercer) fit perdre beaucoup de temps, car ceux qui auoient quité leurs cheuaux les reprindrent quand ils eurent penſé qu'ils en auroient beſoin pour courir ou pour fuyr, & que leur courage ſe pouuoit fortifier par celuy du cheual[b]. Ce pendant l'armee du Roy fait gros, & le Conneſtable eut regret d'auoir tant attendu à charger, & meſpriſé l'aduantage[c] que le lieu & le temps luy donnoient.

Occaſion de combattre negligee.

Le Comte de Charolois a duerty que l'armee du Roy paroiſſoit, prend l'alarme plus chaudement que le ſeigneur de Comtay Gentilhomme fort ſage & moderé ne la luy donna, en luy portant ceſt aduis. Il oublia l'ordre & le changea, ne ſe donna pas de temps pour attacher ſon habillement de teſte, & à toute bride ſe rend vers le Comte de S. Paul ſur les ſept heures du matin, trouue les troupes en beſongne, bien marry qu'on die que ſes ennemis ſoient pluſtoſt à luy, que luy à eux[d].

Ordre changé de la bataille.

Les eſcarmouches durerent plus de quatre heures & donnerent moyen à ceux qui venoient de loin d'eſtre à temps à la feſte. Le Comte qui craignoit que le Mareſchal Ioachin qui eſtoit à Paris ne le vint attaquer par derriere[m], ſe reſout à ſe deffaire de ce qui eſtoit deuant, & à repouſſer l'auãtgarde qui paroiſſoit deſia par dela Montlehery. Il donne & la recongne dedans le village, faict mettre le feu en quelques maiſons, dont la flamme & la fumee portee par le vent contre les François les contraignirent à torner le dos, & à gagner vn foſſé, la haye duquel leur donnoit moyen de ſe couurir & de reſpirer.

Le Comte de Charolois paſſe impetueuſement ſur les deux flancs, les François le ſouſtiennent & repouſſent.

Le Cõte de Charolois charge l'auant garde du Roy.

[a] Les Anglois combattoient touſiours à pied. Bertrand du Gleſquin & les gẽdarmes de ſon temps faiſoient de meſmes. Les vieux Caualiers Frãçois dont on fait tant d'Eſtat ont quaſi touſiours eſté battus quand ils ſe ſont ioués à l'infanterie ſi ce n'eſt qu'ils ayẽt mis pied à terre. Exemp. à Courtray contre les Flamens, à Creey, & à Poitiers contre les Anglois.

[b] La ieuneſſe Romaine dit Vegece s'exerçoit à monter & deſcendre habillement de cheual *vt in tumultu præly ſine mora aſcenderent qui tum ſtudioſè exercebantur in pace Veget. li. 1. cap. 17.*

[c] Le courage doit venir de l'homme & non d'ailleurs. Le cheual y fait quelque choſe. Les Sarmates en vn combat à pied ne trouuent aſſez d'eſpace à fuyr, à cheual rien de ſi vaillant qu'eux.

[d] Qui ſçait bien prendre ſon aduantage que la ſituation du lieu luy preſente combat heureuſement. Alexandre en la iournee des Pyles en la Carmanie ayant conſideré l'aſſiette du lieu dit que la victoire luy eſtoit infaillible, & il fut vray C v r t. lib 3.

[m] On vint dire à Philopœmene, les ennemis sõt à nous, il repart, *& pourquoy ne dites vous que nous ſommes à eux.* Plvt.

[m] Il faut qu'vn ſage Capitaine regarde plus derriere ſoy que deuant. Parole de Sertorius. On dit auſſi qu'vn Capitaine doit auoir des yeux aux eſpaules.

Les hommes d'armes Bourguignons eſtoient tous nouueaux cheualiers capables de veoir long temps leurs eſcuts blancs[a], de douze cens il n'y en auoit pas cinquãte qui ſçeuſſent mettre la lãce en l'arreſt. Ils ſe mirent eux meſmes en deſordre, & ſe renuerſant leurs Archers les rompirent[b]. Le Cõte de S. Paul gagne la foreſt, les François paſſerent iuſques dedans le charroy, où s'embaraſſans parmy le bagage, & les paux que le Comte de S. Paul y auoit plantez[p], ils furent entelopez par quelques Bourguignons qui les aſſommerent à coups de maillets.

Cauallerie du Comte de Charolois mal dreſſee.

Le Comte de Charolois auoit donné de telle impetuoſité, que ſes gens n'auoient plus de ſouffle quand ils furent aux mains, oubliant l'ordre de faire halte trois fois[q]. Tout ce qui ſe trouua de ſon coſté à la main droicte deuers le chaſteau, rompit les François & tout ce qui eſtoit à gauche ſous la conduitte de Rauaſtein frere du Duc de Cleues, fut rompu par les François. La Nobleſſe de Dauphiné & de Sauoye y ſeruit bien le Roy, & la preſence & les bonnes paroles[r] du Roy firent merueilles, car ſans cela tout alloit à vaut de route.

François rompus d'vn coſté & Bourguignons de l'autre.

Ce premier morceau de victoire fut ſi bon au gouſt du Comte, que pour en auoir d'auantage il courut plus de demie lieuë par de la Montlehery apres les fuyards[s], meſpriſant l'aduis d'vn vieux Gentilhomme de Luxembourg nõmé Antoine le Breton qui le tenoit pour perdu s'il paſſoit outre. Les François ſe raillioient pour recommencer la partie & faire quicte ou double. Il preſſoit touſiours aymant mieux ſe repentir de ſa fortune que d'auoir honte de ſa victoire[t].

Le Cõte de Charolois bleſſé en pourſuiuant les fuyards.

Le Seigneur de Comtay luy parla bien plus hardiment & le fit tourner tout court. En repaſſant par le village, il voulut charger vne troupe de gens de pieds, qui en le voyant venir auoient pris la fuyte. Vn ſoldat luy fit cognoiſtre qu'il ne vouloit pas donner ſa vie pour rien, & luy porta vn coup d'eſpieu contre l'eſtomach dont il monſtra la marque le ſoir.

Paſſant ſur ce, deuers ce chaſteau il vit les Archers de la garde du Roy & fut fort eſtonné, car il cuydoit que la victoire fut toute ſienne, qu'il n'y eut plus de deffence. Il tourne à coſté pour ſe rendre en ſon champ de ba-

[a] On cognoiſſoit parmy les Romains les vieux gendarmes à l'eſcut qui eſtoit figuré. Les ieunes le portoient tout ſimple. On void aux vieux Romans de France & d'Eſpagne, que les nouueaux Cheualiers portoient de meſmes les eſcuts blancs iuſques à ce qu'vn exploit de valeur & de courage leur donna moyen d'y mettre vne figure.

[b] Ceſte faute de la cauallerie a eſté remarquee plus que d'vne fois. Plutarque dit que les hommes d'armes de Brutus qui eſtoient Gaulois en la bataille contre Pompee rompirent eux meſmes leurs gens de pied.

[p] Archelaus ayant fait plãter des pieces de bois en ſon camp y emba raſſa tellement les cheuaux, les chariots & les Elephans de Sylla qu'il le deffit quaſi ſans peine.

[q] Cet ordre à eſté entre les anciens de marcher à petit pas & à repoſees non viſte & roide quand on va donner vne bataille. M. Craſſus eſt blaſmé par Plutarque d'auoir fait autrement.

[r] Les paroles du Roy, vn iour de bataille ſont tiſons ardans lancez dans les cœurs plus froids & glacez. *Il n'y a dit Onoſandre ny trõpette ny tãbour qui les anime plus à combattre.* Mais il ne faut pas de grands diſcours qui ſeruent pluſtoſt à ratiedir qu'à conforter les courages.

[s] Vn General d'armee ne doit point abandonner ſon camp pour courir apres les fuyards: Alexandre s'en cuida fort mal-trouuer à la derniere deffaicte de Darius, car pour s'eſtre trop bouillamment abandonné à la chaſſe des ennemis, peu s'en fallut qu'il n'y demeuraſt pour les gages auec toute ſa victoire. Cyrus auoit touſiours des gẽs deſtinez pour aller apres les fuyards.

[t] Q. Curſe donne à Alexandre ces paroles braues & hardies.. *I'ayme mieux me repentir de ma fortune que d'auoir honte de ma viſte ſire.*

tai lle & ſoudain il void fondre[a] ſur luy douze ou quinze gendarmes qui d'abord luy tuent Philippe d'Org ſon guidon, & le bleſſent à la gorge. *Rendés vous Monſeigneur dit le Capitaine* la Hire & Gilbert Graſſay, nous vous cognoiſſons bien. La bauiere de l'heaume, pour auoir eſté mal attachée le matin, luy deſcouuroit tout le viſage. Il ne reſpondoit qu'a coups d'eſpee & la ſemonce de ſe rendre r'enflammoit l'ardeur de ſe deffendre & de ſe deſgager. Iean Cadet fils d'vn Medecin de Paris, gros, lourd & fort, (trois belles parties que l'Hiſtoire luy donne) eſtant monté ſur vn cheual de meſmes, donne à trauers, les ſepare, & ſauue ſon Maiſtre. Cet acte de valeur & de fidelité fut receu & recompenſé ſur le champ, car le Comte de Charolois le fit Cheualier. Il ſe rend tout ſanglant en ſon cãp & ſes gens à luy en petites bandes & fort haraſſees, les gens de pied ſe plaignants des gendarmes qui les auoient rompus & foulez aux pieds de leurs cheuaux le matin, & le Comte paroit parmy elles fort content d'auoir vn coup au viſage pour marque perpetuelle[b] de ſa proüeſſe.

En peril d'eſtre pris ou tué.

Oliuier de la Marche l'appelle Robert Cottereau fils du Medecin du Cõte.

Les François regaignent le foſſé, auquel ils auoient ſi vaillamment diſputé & comme partagé la fortune du combat. Mais ils s'eſtonnoient de ſe veoir ſans Chef & le bruict couroit que le Roy eſtoit mort. Ce bruict eſtoit fondé ſur ce que le Seneſchal de Normandie qui portoit ſes habits & ſes armes pour l'aſſeurer de ſa fidelité[c], auoit eſté tué au commencement du rencontre, lors que les Bourguignons, ſçachants bien que quand le Roy ſeroit abattu le reſte ne pourroit demeurer debout auoient donné de grande furie du coſté où il parut. La frayeur augmenta le nombre des fuyards, & fit fuyr ceux auſquels la vie deuoit pluſtoſt faillir que le courage. Le Comte du Mayne ſoupçonné d'auoir intelligence auec les ennemis, Montauban Breton emmenerent l'arriere garde. Leur courage leur tomba aux pieds: pas vn n'eut le cœur de donner coup d'eſpee en ſauuant ſa vie pour ſauuer ſon honneur[d]. Ceſte fuyte fut de huict cens hommes, & rauit au Roy l'honneur entier de la bataille, & le moyen de ruiner ſes ennemis tout à faict.

Bruit de la mort du Roy.

Le reſte eſtoit flottant entre la crainte & le deuoir. Le Roy parut en cet eſtonnement, & rendit par ſa pre-

[a] Chacũ court où eſt le Chef. Tout ainſi qu'vn nauire deſtitué de ſon Pilote & gouuernail ſuccombe facilement à l'impetuoſité des vagues, de meſme ſi l'on peut par aſtuce & prudent aduis trouuer le moyen de battre le Chef ennemy tout le reſte ne demeurera guieres qu'il ne dõne du nez à terre. Poly. lib. 3.

[b] Il n'y a autre retraicte à vn iour de bataille qu'au champ, car qui le quitte l'a perdu. *Combien y a il d'armees* dit le Conſul Paule Emile *à qui la fortune n'ayant bien dit en la bataille en* où l'on auoit eſté *rembarré par les ennemis dans le fort reſortans puis apres de la à leur tour, ont mis en route ceux qui penſoient auoir vaincu.* Tit. liu. lib. 44.

[c] Vne playe acquiſe en bon lieu eſt glorieuſe. Les lauriers, les chaines & les couronnes ne ſe portent pas tous les iours, mais telles marques ne ſe laiſſent iamais à la maiſon. Ceux qui regardoient Sertorius qui auoit perdu vn œil voyoient auec ſa perte le teſmoignage de ſa valeur.

[d] Le Roy entra en quelque ſoupçon que le Seneſchal de Normandie eſtoit de la Ligue & luy en parla, *Sire dit* cet-tuicy *pour monſtrer que ie ſuis, baille[z] moy voſtre cotte d'armes pour vous ſauuer la vie, car vos ennemis ne tendent qu'à voſtre perſonne.*

[e] Pour rẽdre vne fuyte moins honteuſe, il faut qu'elle ſoit à la façon des Parthes ou des Scythes qui ne laiſſent pas de tirer en fuyant, en ſe ſauuant de viſteſſe ils combattent touſiours & par ainſi oſtent l'infamie à leur fuyte. Plvt. en la vie de M. Craſſus.

Il ſe preſente & rend le courage aux ſiens.

ſence l'eſprit & le cœur aux ſiens[b], qui deſlors penſerent plus à vaincre qu'à viure, à combattre qu'à ſe ſauuer. Les ennemys auoient plus endommagé ceux qui fuyoient que les autres: comme la fortune accable pluſtoſt ceux qui cedent que ceux qui luy reſiſtent.

Le Comte de S. Paul ſort de la foreſt où il s'eſtoit ietté & ſe rend au champ de bataille auec l'ordre qui ſied touſiours bien aux hommes, & non auec l'impetuoſité propre aux fous & aux beſtes[c]. Les vns & les autres eſtoient ſi laſſez & recreus qu'ils ne firent que de ſe regarder. On tira quelques volees de canon. Il y auoit plus de gens en l'armee du Duc qu'en celle du Roy, mais luy ſeul en valoit dix mille, ſa preſence r'aſſeurãt ce qui eſtoit bien esbranlé[d], l'eſtonnement fut grand de part & d'autre, le deſir de ſe ſauuer du peril ne preſſoit pas moins les François que les Bourguignons, & pluſieurs feirent l'honneur[e] à leurs cheuaux de demeurer au combat lors qu'ils s'en deſroboient.

Deſordre egal & cómun aux deux armees.

Le Duc n'auoit que de la Caualerie & il luy falloit des gens de pied, Baliaires[f] Sagitaires ou Archers pour attaquer la haye & le foſſé, & en deſloger les François. Cent hõmes euſſẽt eſté capables de les forcer. Il auoit encores des forces toutes entieres, mais celles du Roy n'eſtoient pas rompues. S'il auoit des aigles de reſte, auſſi n'auoit il pas affaires à des pies[g]. Mais la nuict fit prendre vn autre party. Le Roy fut mené par les Eſcoſſois à Montlehery pour ſe rafraichir, car il auoit paſſé la iournee ſans boire ny ſans manger, comme les nuicts precedentes ſans repoſer. Il alla coucher à Corbeil, le Duc croyoit qu'il demeureroit au camp, & ceſte creance eſtoit ſouſtenue ſur la clarté des feux qu'il y vit long temps apres, parce que le feu s'eſtant mis en vne caque de poudre auoit bruſlé quelque charrettes tout le long de la haye.

Le Roy ſe retire à Corbeil.

Le deſordre fut grand de part & d'autre comme il arriue touſiours en ces rencontres pluſtoſt veus que preueus. Quelles victoires ſe ſont acquiſes, & quelles batailles gaignees en ce temps là ſans deſordre? [h] Le Roy y perdit de la caualerie, le Comte de l'infanterie & le nõbre des morts fut de deux mille. Les gens de bien furent honorez, les poltrons blaſmez, & les fuyards punis. Mais comme les Princes ſont hommes auſſi bien en la

[b] La preſẽce du Prince remet touſiours le cœur aux gens de guerre. C'eſt l'eſtoile de Mars de laquelle les grands courages empruntent la conſtance & la fermeté de la vertu guerriere.

[c] Aller aux actions militaires à l'eſtordie & impetueuſement n'eſt pas valeur. Les beſtes & les fous y vont bien. Ce que la nature fait propre à la vaillance tourne à temerité ſi la raiſon n'y met la main.

[d] On ne ſçauroit rien eſperer d'vne armee debiffee ſinõ par la preſence du Prince. *En ceſte bataille de Montlehery ſans le Roy qui encourageoit les ſiens de bonnes paroles tout s'en fuſt fuy.* PHIL. de Com.

[e] Quelqu'vn vint dire à Pompee que pour le venir trouuer & quitter Ceſar il auoit laiſſé ſon cheual, ſurquoy Ciceron, *Vous auez fait plus d'honneur à voſtre cheual qu'à vous meſmes.* Pour luy faire cognoiſtre le reproche de la fuyte & deſertion. PLVT.

[f] Parce que les habitans des Iſles Baleares qu'on dit Maiorque & Minorque ont eſté eſtimez des plus propres & adroits à ietter la fonde. *Has ſola gens arma ſunt, & vnum ab infantia ſtudium. Cibum puer à matre non accepit, niſi quem ipſa monſtrante percuſſit.* Florus lib 3. cap. 8.

[g] Il faut touſiours conſiderer en la comparaiſon des forces à qui l'on a affaire & ne les conſiderer par le nombre. Nonnius apres la bataille de Pharſale dit à Pompee, *Nous auons encores ſept aigles. Cela ſeroit bon* dit Pompee *ſi nous auions à combattre des perroquets ou des geays.*

[h] Il n'appartient qu'aux Romains de ſe vanter de n'auoir jamais fait faute à la guerre. *Abſit inuidia verbo, & ciuilia bella fileant, numquam ab equite hoſte numquam à pedite, numquam aperta acie numquam æquis vtique locis labor animus.* T. LIV. *lib* IX.

diſtribution des recompenſes[i], comme en la diſtinction des peines, tel perdit ſes Eſtats pour auoir fuy qui en vit reueſtu d'autres qui auoient fuy dix lieuës plus loing. On remarqua vn homme de condition de l'armee du Roy qui s'en fuyt iuſques à Luſignam ſans repaiſtre, & vn autre de celle des Bourguignons iuſques à Queſnoy. Inegalité des recompenſes apres la bataille.

La campagne eſtoit couuerte de trois mille ſix cens hommes morts. Il fallut oſter quatre ou cinq corps pour aſſeoir le Comte ſur deux bottes de paille & luy donner à manger. C'eſtoit bien vn couuert de Prince & vn feſtin militaire de l'appareil que le doit deſirer celuy qui veut porter iuſtement & glorieuſement le tiltre de General d'armee[k]. Celuy qui ſe dit victorieux n'a autour de ſoy que des morts ou mourants, entre leſquels il y en a qui demandẽt à boire. Quelle bonne chere pouuoit il faire en vn lieu tout couuert d'hotreur, en vn temps incommode, en l'eſtonnement ſi general? A ceux qui diſoient que le champ luy eſtoit demeuré, & qu'il y paſſoit la nuict, *il faut bien* reſpondoit le Roy, *qu'il couche aux champs attendu qu'il n'a ny ville ny chaſteau pour retraicte.* Parole qui dite à propos & ingenieuſement marquoit bien la prudence neceſſaire à vn general d'armee pour deſguiſer les aduantages que l'ennemy peut auoir ſur luy, les amoindrir & tourner à autre ſens que le commun ne les prend[l]. Repas du Cõte de Charolois entre les morts.

Pluſieurs choſes remarquees en ce rencontre, font cognoiſtre que les executions ne reſpondent pas aux conſeils, & que la difference eſt grande de combattre ſur le tapis & de commander en la campagne, L'ordre de la bataille[m] fut changé. Il auoit eſté dict que l'on prendroit haleine en chemin & le Comte fit marcher tout d'vne traicte à trauers les bledz qui eſtoient longs & forts, de ſorte que ſes gens eſtoient ſi las & abbatus qu'ils auoient plus beſoin de ſe coucher que de ſe tenir debout. Et bien que les Princes euſſent diſputé la victoire iuſques au dernier point de la valeur, on eſtoit neantmoins bien empeſché de ſçauoir à qui le trophee deuoit eſtre dreſſé, & l'on pouuoit dire, que le Comte de Charolois auoit perdu la bataille, mais le Roy ne l'auoit pas gaigné. VII. Remarques de ceſte bataille.

La nuict augmenta l'eſtonnement des Bourguignons

[i] En la recompenſe des merites auſſi bien qu'en la peine des fautes les Princes n'vſent jamais de tant de juſtice & d'egalité qu'ils ne faſſent cognoiſtre qu'ils ſont hommes non Anges.

[k] La ſobrieté eſt vne des pieces neceſſaires à la perfection d'vn grand Capitaine. La frugalité de Iulien l'Empereur eſt fort louee en l'Hiſtoire. Mamertinus en ſon Panegyrique dit qu'il ſe plaiſoit à manger des viandes de l'armee, n'eſtre le ſeruy par le premier qui ſe preſentoit, & de boire en la coupe qu'il rẽcontroit. *Gaudebat caſtrenſi cibo, miniſtro obuio & poculo fortuito.* Ammian Marcellin dit qu'il mangeoit quelquefois des choux qui euſſent degouſté vn pionnier, *Et imperatoris non cupediæ ciborũ ex regio more, ſed ſub columellis tabernaculis cœnaturo pultis portio parabatur exigua etiam munificis faſtidienda gregario.*

[l] C'eſt auoir l'eſprit bien à ſoy que d'auoir des paroles capables de deſguiſer les accidens qui ſe preſentent, en telle ſorte que l'eſtonnement qui en pourroit naiſtre ſe cõuertiſſe en reſolution. La terre tremble l'armee s'en eſtonne, Voyez vous pas dit Lemponius Gracchus comme nos ennemis ſont effrayés la terre tremble ſous leurs pieds. A la iournee de Cerignoles le feu ſe met aux munitions. Le grand Capitaine tournant cela à bon augure dit, *Noi habbiamo vinto ddio ci annuncia manifeſtamente la victoria dandoci ſegno che non ci biſogna piu dopperare l'artigleria.* GVICC. *lib. 5.*

[m] La conduite en la guerre pour prudente & iudicieuſe qu'elle ſoit ne ſe peut rendre maiſtreſſe des accidens. Mais il faut prendre garde de ne changer iamais l'ordre de l'armee. Philippe de Valois perdit la bataille de Crecy pour auoir changé l'ordre. Le Cõte d'Alençon trouua mauuais que l'Infanterie Geneuoiſe fut au premier rang.

ne ſe voyants enuironnez ny remparez que de corps morts. On fut en grande perplexité de ce qui ſe deuoit faire, chacun y trouuoit des difficultez, & la peur [o] les repreſentoit plus grãdes qu'elles n'eſtoient. On tint conſeil au long de la haye ſur vne piece de bois abbatue. Les Seigneurs de Crequy & de Hautbourdin parlerent des premieres armes du Duc Philippes Pere du Comte, à S. Requier, qui regaigna le lẽdemain ce qu'il auoit perdu le iour de la bataille. C'eſtoit pour preparer les volõtez de ce Prince à la glorieuſe emulation de la valeur de ſon Pere, & l'obliger à ne bouger de là. Le Comte de ſainct Paul diſoit qu'il falloit reprendre le chemin de Bourgongne & quitter vne partie du charroy pour aller plus diligemment. Sa raiſon eſtoit ſur l'apparent peril qu'il y auoit de demeurer ſans viures entre Paris & les forces du Roy. Pluſieurs furent de ceſte opinion, encores que ceux que l'on auoit enuoyé pour recognoiſtre l'eſtat de l'armee du Roy ne fuſſent de retour, & que les opinions deuſſent commencer par ou finiroit leur raport.

Conſeils en perplexité.

Il eſtoit faſcheux de donner ſon aduis en choſe dont l'iſſuë pouuoit apporter du reproche à la ſincerité du cõſeil, car les ſages aduis ne ſuccedent pas touſiours heureuſement [p], & ſouuent les temeraires rencontrent la bonne aduenture. Mais il vaut mieux broncher auec la raiſon que d'aller ferme au hazard, les opinions eſtoient toutes douteuſes & les eſprits en grande perplexité.

Il eſt contredit par le ſeigneur de Cõtay.

Le Seigneur de Comtay dit que ceſte retraicte ne ſe pouuoit faire ſans deſordre, qu'auſſi toſt que le bruit en ſeroit par l'armee chacun prendroit l'eſpouuente & la fuyte, que les plus diligens ne feroient pas vingt lieues ſans eſtre arreſtez ou tuez, que le plus ſeur eſtoit de paſſer la nuict en bonne garde & à l'aube du iour donner droict la part où le Roy ſeroit, qu'il falloit là vaincre ou mourir, & que c'eſtoit quitter & perdre tout que de ne garder le camp [q].

Son cõſeil eſt ſuiuy.

Ce conſeil retenant plus du genereux & de l'hardy fut loué & ſuiuy du Comte de Charolois, lequel commanda que chacun ſe repoſa deux heures & fuſt preſt au ſon de la trompette. Oliuier de la Marche dit que ſur l'opinion de Comtay le iour commença à poindre.

[o] La peur eſt vn chriſtal qui repreſente toutes choſes plus grãdes douteuſes & difficiles, & les conſeils ſalutaires ne ſont pas bien executez par gens qui ſont troublez & effrayez. Adiouſtez ceſte raiſon de Guicciardin. *Nelle coſe auerſe douenta ogni di maggiore il timore, & le difficulta di ſchi eſtato ſtupite.*

[p] Vn funeſte accident fait blaſmer & reprocher vn bon conſeil, & ceux qui iugent par les euenemens ſe mocqueront de la prudence qui aura eſté malheureuſe, louerõt la temerité qui à bien rencontré. *Cauta potius conſilia ex ratione quã proſpera ex caſu placeant.* TACIT. *lib* 2.

[q] La victoire appartiẽt à qui le camp demeure encores qu'il ayt eſté battu & rompu. Paul Emile parlant à ſes ſoldats dit *Caſtris exutus etiamſi pugnando aciem viciſſet pro victo habebatur* LIV. *lib* 9.

Ceux que l'on auoit enuoyé recognoiſtre, rapportent que le Roy n'eſtoit pas loing de là, qu'ils auoient veu les feux de ſon armee. On y en renuoye d'autres, & chacũ monſtre d'eſtre en bonne reſolution de combatre, mais la plus part auoit enuie de fuyr, & qui euſt mis en leur chois le combat ou la retraite, ou qui euſt permis à ceux qui auoient mal de cœur [a] de poſer les armes, les bataillons ſe fuſſent fort eſclaircis.

[a] Chabrias ne ſe voulant aſſeurer de ſes ſoldats qu'il ſçauoit eſtre nouueaux, fit crier par l'armee que qui ſe trouueroit mal qu'il poſa les armes. Tous les poltrons furent malades, il s'en ſeruit pour faire nombre & la faction fucte les caſſa. *Polianus lib. 4.*

Le matin on euſt aduis qu'il n'y auoit perſonne au village de Montlehery, que tout s'en eſtoit allé. Ceux qui vne heure auparauant diſoient qu'il ne falloit point preſſer les ennemis & paroiſſoient fort eſtonnez, furent les premiers qui dirent, allons, courons apres. Ils deuindrent aſſeurez & hardis par compagnie, l'audace leur reuint apres le peril. Le iour deſcouurit les triſteſſes & frayeurs que la nuict tenoit couuertes. Le Cõte de Charolois animoit chacun à prendre courage. Il luy ſembloit que puis qu'il y auoit de l'eſtonnement en ſon armee laquelle il eſtimoit victorieuſe, il n'y auoit que du deſeſpoir en celle du Roy [b] qu'il tenoit pour diſſipee & perdue. Mais ceux qui auoient perdu ne vouloient pas coucher d'auantage, murmuroient contre l'ardeur de ce Prince qui s'obſtinoit à combatre, ne ſe pouuoit retirer ſur ſa perte & ſe rendoit malheureux ſous l'eſperance du bon heur au recouurement de ce qu'il auoit perdu. L'ambition [c] ne void rien de trop haut, ne trouue rien de trop difficile, ce qu'elle eſtimoit grand en le deſirant luy ſemble petit quand il eſt en ſa puiſſance.

Montlehery abandonné.

[b] Agis voyant que ceux d'Argos qu'il auoit vaincus ſe ralloient pour le venir combatre & que ſes ſoldats s'en eſtonnoient. Courage mes amis leur dit-il, penſez puis que les victorieux ſont eſtonnez en quel tremblement doiuent eſtre les vaincus. PLVT.

[c] L'ambition n'eſt jamais ſi haut qu'elle ne penſe encores à monter. Ce qu'il ſemble eſtre la cime n'eſt que le degré *Cui aſſecuto ſatis fuit quod optanti minimum videbatur.* SEN.

Ce qui ſouſtenoit le courage des plus reſolus, eſtoit l'aſſeurance du ſecours de Bretagne, mais pluſieurs croyoient que ce malheur le retiendroit. Le Comte de Charolois les entretient des aſſeurances qu'il a de l'achemineméent de l'armee [d] & quand il n'en euſt point eu ny d'autres nouuelles, les choſes eſtoient en tels termes que pas moins il falloit dire qu'elle eſtoit tout proche. Il apoſta vn Cordelier qui faiſoit ſemblant de venir de Bretagne & diſoit qu'il auoit laiſſé l'armee ſi proche qu'on la verroit le meſme iour. Mais la peur & l'effroy eſtoient ſi grands qu'on ne le pouuoit croire. Cet artifice [e] accreut ſinon le courage au moins la patience des plus abbatus, & le menſonge profita pour le peu de temps

Le Duc de Bretagne attẽdu.

[d] Quand vne armee ou vne ville eſt en l'attẽte du ſecours il faut touſiours aſſeurer qu'il vient, & quand il y auroit nouuelle du contraire c'eſt de la prudence du Chef d'en faire courir vn autre bruit. Syphax mande à Sçipiõ qu'il ne le peut ſecourir & qu'au contraire il eſt pour Carthage Sçipion traite & careſſe ſes Ambaſſadeurs & leur donne des preſens afin de faire croire à ſes gens que Syphax venoit, que les Ambaſſadeurs ſe tornoiẽt pour le faire haſter.

[e] Vn menſonge pour peu de temps qu'il ſoit creu profite touſiours. Et les nouuelles apportees par perſonne moins ſuſpecte de menſonge ſõt pluſtoſt receües au moins elles ſuſpendent pour vn peu les iugemens.

temps qu'il fut creu, le grand deſir de veoir les troupes de Bretagne le fit receuoir ſans le conſiderer, comme vne monnoye que l'on reçoit par l'eſtime & approbation commune, encores qu'elle ne ſoit de poids.

VIII. Le Roy vient a Paris & y eſt feſtiné.

Le Roy alla de Corbeil à Paris incontinent qu'il vit le chemin que prenoit le Comte de Charolois. Il y arriua le Ieudy au ſoir & ſoupa en la maiſon de Charles de Melun ſon Lieutenant general en l'Iſle de France ce fut ſon feſtin triomphant[a] où l'on beuvoit à ſa ſanté, cõme à Iuppiter le liberateur. La compagnie y fuſt grande de Seigneurs & de Dames, il raconta les perils extremes qu'il auoit couru, ſes diligences & ſes labeurs. Il tira des larmes[b] de ioye & de pitié des eſcoutans, chacun diſoit, tout vad bien puis que le Roy ſe porte bien[c]. Il aſſeura tous ſes ſeruiteurs qu'il ne ceſſeroit qu'il n'euſt chaſſé ſes ennemis hors de ſon Royaume.

Enuoye l'Eueſque de Paris au Comte de Charolois.

Son deſſein neantmoins eſtoit de faire tout ce qu'il pourroit pour en venir à bout autrement que par les armes. Il enuoya l'Eueſque de Paris deuers le Comte de Charolois pour luy dire qu'il deſiroit ſçauoir à quel deſſein il eſtoit entré en ſon Royaume en ſi grande compagnie, par ce qu'il ſe pouuoit ſouuenir que quand il alla en Flandres du temps du Roy Charles VII. ſon Pere, il ne fut pas ſuiuy de tant de train. Il luy commanda de luy faire ſentir l'injuſtice de ſon deſſein, Qu'il entreprenoit vne guerre ſous couleur du bien public pour miner tout l'eſtat, mettre le feu en la maiſon pour en oſter les balieures: Qu'il n'y auoit pareille phreneſie que de ſe faire malade pour vſer des remedes[b], eſtãt choſe naturelle au malade de deſirer la ſanté mais que celuy qui eſtoit ſain ſe fit malade pour l'eſpoir de la gueriſon c'eſtoit folie & fureur. L'Eueſque de Paris y alla, & ayant repreſenté au Comte de Charolois les intentions & les plaintes du Roy. *Dites au Roy* repart le Comte, ſuccrant l'amertume de ſon ambition de l'humanité & de la douceur[c], *que ie ne ſuis pas venu pour faire mal, mais pour procurer le bien de ſon Royaume, ayant veſcu auec mon armee en telle ſorte que perſonne n'a occaſion de s'en plaindre: qu'eſtant comme ie ſuis capable de ſeruir & ſecourir mes amys & nuire à mes ennemis, ie ne ſuis tenu de rendre autre raiſon de mes deſſeins. Mais pour ne les luy celer ie ſuis icy*

[a] Aux victorieux on appreſtoit vn feſtin triomphal, ou le premier lieu appartenoit à celuy pour lequel il eſtoit fait, & les Conſuls eſtoyent priés de ne s'y trouuer point, parce qu'en leur preſence, cét honneur ne ſe pouuoit donner à autre. PLVT.

[b] Le Roy recita ſon aduenture. Et en ce faiſant, dit & declara de moults beaux mots, & piteux, dequoy tous & toutes ploroient largement. CHRO. MARTIN.

[c] Le ſalut d'vn bon prince eſt le ſalut de ſon Eſtat. Le peuple diſoit d'Alexandre Seuere, *Salua Roma quia ſaluus eſt Alexander.* LAMPRID.

[b] La Paix eſt douce apres la guerre, mais bien plus vtile deuant. Il eſt meilleur de n'auoir iamais eſté ennemy, que d'eſtre reconcilié.

[c] C'eſt auec l'humanité & la douceur que les Princes deſireux de regner, ont ſuccré la ſeruitude. Par ceſte veieuſe douceur. Ceſar renuerſe la Republique de Roma.

pour deux raiſons, l'vne pour ne manquer de paroles aux Princes qui ont prins les armes pour le bien public, l'autre pour auoir deux hommes que le Roy a fauoriſé & ſouſtenu contre moy [d]*: ſi ie ſuis venu en grande compagnie c'eſt pour me garder en France du mal que le Roy m'a voulu faire en Flandres: Que quand il y eſt venu, on la receu honorablement, richement & paiſiblement & l'on ne luy a pas faict ce qu'il auoit enuie de me faire: Qu'en vn mot la France a plus beſoin d'vne liberté belliqueuſe & armee que d'vne ſeruitude pacifique & miſerable.*

[d] Touſiours les interests particuliers ſe fourrent & ſe meſlent parmy les cauſes publiques de la guerre. Le Comte de Charolois eſtoit ennemy implacable du Comte de Neuers, & du Seigneur de Croy. Il adiouſta ceſte inimitié dans les cauſes de la guerre.

IX. A pres la bataille le Comte de Charolois fit loger toute l'armee à Eſtampes & aux enuirons. La commodité de ce logis ſauua ce qu'en vn autre incommode ſe fuſt perdu [e]. En ce lieu comme le Comte de Charolois parloit d'attention & d'affection auec Monſieur en vne feneſtre, vn Breton lança vne fuſee qui donna contre la croiſee où ils eſtoient & eſtõnez de cet accident creurent que c'eſtoit à deſſein & pour les offençer. Incontinent le logis fuſt enuironné de gens de guerre pour le garder. L'on fit fort exacte recherche de celuy qui auoit faict le coup, lequel couuert de ſa ſeule innocence ſe deſcouurit & dit que ce n'eſtoit qu'vne fuſee qu'il auoit ietté pour leur donner du plaiſir. Ceſte grande frayeur ſe conuertit en riſee.

L'armee de la Ligue ſe loge à Eſtampes.

[e] Si le temps, & l'occaſion permettent de choiſir vn logis pour y faire ſeiour, il faut penſer à deux choſes, que les anciens Romains ont touſiours conſideré en leurs logemens. Le lieu ſain & ſalubre, pour l'vne, l'eau & la commodité des viures pour l'autre. Ils cognoiſſoient les lieux malſains, en conſiderant leur aſſiette & le viſage des habitans.

Toutes les forces ioinctes enſemble on delibera à quoy on les deuoit employer. Les opinions furent touſiours accommodees aux paſſions & aux deſſeins. Mal ordinaire aux entrepriſes où ſont pluſieurs Chefs [f]. Celuy du Duc de Bretagne n'eſtoit pas celuy du Comte de Charolois. Monſieur ſembloit deſia eſté ennuyé de la guerre, plaignoit les morts, les bleſſez & eſtropiez de l'armee, faiſoit bien cognoiſtre que les choſes [g] s'eſtoient repreſentees en ſa penſee en les entreprenant d'autre couleur qu'en les executãt. Il diſoit qu'il euſt voulu eſtre à les recõmencer ayant regret qu'on le nomma la cauſe de tant de maux [h], comme des miſeres humaines la plus regretable eſt celle qui vient de la faute de celuy qui s'en plaint. Il auoit allumé le feu, duquel il ne pouuoit ſouffrir les flammes, il auoit commencé la tragedie, mais pluſtoſt vn ieu cruel où les hommes ne faiſoient que ieu de forçer, de piller, de bruſler, de tuer. Le ſol-

Charles frere du Roy ennuyé de la guerre.

[f] Ruineuſe & inutile eſt touſiours la pluralité des Chefs, chacun a ſes raiſons, & ſes conſeils qu'il veut faire valoir. Par deſpit les vns des autres, ils font & deffont. *Tendendo ad ſua quiſque cõſilia cũ aliud aly videtur, ad inuaſionem locum hoſti aperiunt.* TIT. LIV. *lib.* 4.

[g] Les choſes quand elles ſe penſent & proiettent, ont vne couleur toute autre que celle quand on les void en face.

[h] Vne ame genereuſe n'eſt point inſenſible aux ruines, & deſolations qui naiſſent des guerres & eſmotions ciuiles. Le Duc de Berry ſe contriſta voyant vn ſi grand nombre de morts & de bleſſez en la bataille de Montlehery. Les premieres rueries de la guerre donnent de l'horreur à qui ne les a point veu.

dat n'eſt pas eſtimé ſoldat qui ne ſçait faire tout cela aux guerres ciuiles, les plus meſchantes de toutes & auſquelles on voyoit par vn funeſte deſordre les Peres enterrer leurs enfans[1].

[1] Quand Cræſus fut priſonnier de Cyrus, par ceſte raiſon qu'au temps de Paix les enfans enterrent leurs Peres, & en la guerre les Peres enterrent leurs enfans, il prefera la Paix à la guerre. Et des guerres la ciuile eſt le plus iniuſte plus inhumaine & furieuſe. *Summum Brute nefas ciuilia bella fatemur.* Lvc.

Ceſte parole fut fort remarquée par le Comte de Charolois qui deſlors ſe perſuada qu'il ne faudroit pas beaucoup preſſer ny preſcher le Duc de Berry pour le reconcilier auec le Roy ſon frere, c'eſt pourquoy il enuoya vers le Roy d'Angleterre quoy qu'il fut ſon ennemy pour auoir fauoriſé la maiſon de Lancaſtre, accepta l'ordre de la Iarretiere qu'il porta toute ſa vie, rechercha le mariage de ſa ſœur, quoy qu'il n'euſt pas enuie de l'eſpouſer, mais quand il fut engagé en ceſte propoſition il fut pris au mot, ce qui n'eſtoit au commencement que pure volonté deuint neceſſité. Guillaume de Cluny Protenotaire fut employé à ce traité, comme en pluſieurs autres grandes occaſions, pour le recõpenſer deſquelles, le Duc de Bourgongne demãda pour luy le chapeau rouge, & enuoya à Rome au Pape Sixte IIII. Philebert Hugonet Eueſque de Maſcon, lequel voyant les grandes oppoſitions que le Cardinal Latin d'Vrſin y faiſoit, entra en quelque eſperance d'arriuer à ceſte dignité, la demanda & l'obtint.

Edouard d'Angleterre enuoye l'ordre de la Iarretiere au Comte Charolois.

[*] Qui veut faire quelque effet dans vn eſtat ennemy doit donner droit dans le cœur, & ne s'amuſer point à mugueter la frontiere.

La reſolution fut prinſe d'aller droict à Paris[1], l'armee ſort d'Eſtampes, paſſe à S. Mathurin de Larchant & à Moret en Gaſtinois. Ces deux petites villes furent ordonnees pour le Duc de Berry & le Duc de Bretagne. Le Comte de Charolois ſe loge au Piquet en vne grande prairie ſur le bord de Seine. Le Mareſchal Ioachin & Salezart ne peuuẽt retarder le paſſage, car il auoit beaucoup d'Artillerie pour ſe faire iour par tout, & il n'y auoit de l'autre coſté que quelques gens de cheual pour l'empeſcher. Il eſtoit en tout cela aſſiſté des ſages conſeils, & des experiences du Comte de Dunois, qui eſtoit vn Vlyſſe aux ruſes, vn Achille en vaillance. Il faiſoit mener des petits batteaux & des tonneaux ſur des chariots. Entre les deux bords de la riuiere de Seine, il y auoit vne Iſle en laquelle il ſe logea à la faueur de ſon canon & y coucha la nuict auec cinquante hommes d'armes, & le lendemain acheua le pont iuſques à l'autre riuage. La conſtruction de ce pont apporta de la

[1] S'il y a quelque choſe d'importance en la conduitte d'vne armee, & qui oblige le Chef d'y bien penſer, c'eſt le paſſage des riuieres qui ne ſe peuuent paſſer à gué. Mille inconueniens s'y preſentent. Entre pluſieurs moyens que Vegece rapporte, pour cela, il conſeille de faire porter des petites naſſelles d'vne ſeule piece, & des ais pour faire le planchage deſſus. *Vegece. lib. 3. cap. 7.*

Paſſage de l'armee en Iſle de France.

reputation à l'armee, car le Prince monſtre d'eſtre ou bien foible ou bien timide, qui donne loiſir à vne armee de faire vn pont. Comme il y a de la honte à ne l'empeſcher, il y a de la gloire à l'acheuer. Les Romains gens vrayement nez pour la conqueſte du monde, eſtoient ſi jaloux de l'honneur du paſſage des riuieres, qu'ils n'ont jamais fait paſſer les legions ſinon ſur les ponts[m], & apres auoir gardé les aduenues. En ce paſſage l'armee fut renforçee de neuf cens cheuaux conduicts par le Duc Iean de Calabre fils du Roy René de Sicile, quatre cens arbaletriers qu'ils appelloient Crennequiniers Allemans, & cinq cens Suiſſes[n]. On tient que ceſte armee eſtoit de cent mille cheuaux.

[m] Paſſer les fleuues ſans Pont eſtoit choſe reputee indigne de la grandeur & de la majeſté du peuple Romain. Ceſar *Niſi pontibus præſidiiſque impoſitis dare ſu diſcrimen legione haud imperatorium ratus.*

[n] Les premiers Suiſſes qui ont porté les armes en France, vindrent au ſeruice de la Ligue du bien public. Philippes de Commines dit, *qu'ils donnerent le bruit à ceux qui ſont venus depuis, car ils ſe gouuernerent treſ-vaillamment en tous les lieux ou ils ſe trouuerent.*

Elle gaigna le Pont de Charanton où les quartiers furent donnez aux troupes pour aſſieger Paris. Le Comte de Charolois & le Duc de Calabre tenoient tout le riuage de Seyne depuis Charanton & Conflans. Le cãp enferme d'vn grand nombre de chariots, le Duc de Berry & le Duc de Bretagne à ſainct Maur des Foſſez, & tout le reſte deuers ſainct Denys. Son eſtendue & les logis.

Les Princes feirent incontinent entendre aux Pariſiens pourquoy ils eſtoient armez & donnerent des pretextes ſi plauſibles à leurs armes, offrirent tant d'offices[o] & d'Eſtats à ceux qui fauoriſoient leur deſſein qu'ayant faict ſentir qu'ils deſiroient de conferer enſemble pour aduiſer aux moyens de reformer les deſordres du Royaume, la ville enuoya des deputez, Guillaume Chartier Eueſque de Paris en fut le chef. XI.

[o] Les offres aux peuples doiuent eſtre de choſes qui leur agreent. On offre aux habitans de Paris des Offices. Ph. de Comm. en donne la raiſon diſant, *Que les Offices ou Eſtats ſont plus deſirez en ceſte cité là, qu'en nulle autre du monde, car ceux qui les ont, les font valoir ce qu'ils peuuẽt, & non pas ce qu'ils doiuent, & y a offices ſans gages qui ſe vendent bien huict cens eſcus, & d'autres ou il y a gages bien petits qui ſe vendent plus que les gages ne ſçauroient valoir en quinze ans.*

Il y euſt de la ceremonie pour cela. Les Princes s'aſſemblerent à ſainct Maur des Foſſez, le Duc de Berry eſtoit aſſis en vne chaire, les Ducs de Bretagne & de Calabre d'vn coſté, & de l'autre le Comte de Charolois auec la cuiraſſe & la manteline fort riche ſur le dos,[p] & ces trois debout. Aſſemblee des chefs de la Ligue pour parler aux deputez de Paris.

Iean Baſtard d'Orleans Cõte de Dunois propoſa de la part des Princes le deſſein de leur Ligue ne tendre qu'au biẽ public & qu'il eſtoit neceſſaire de s'entẽdre & auoir l'entree libre dans Paris pour en traicter & conferer enſemble: Que le moyen le plus propre dependoit de la conuocation des Eſtats & les prioient de ne s'eſtonner s'ils ſe preſentoit deuant leur ville en arme n'ay-

[p] Si ceſte conuerſation eut eſté permiſe, dit Ph. de Com. les Princes pouuoient dire ville gagnee, *Car le peuple aiſement ſe fut torné de leur party, pour pluſieurs raiſons, & par cõſequent tout le Royaume.*

ant autre intention ſinon de faire que le Roy preſtaſt oreille[q] aux bons & ſages aduis qu'ils luy vouloient donner pour le bien public du Royaume lequel ils diſoient eſtre mal conduit, donnant pluſieurs grandes charges au Roy.

XII. Si le Roy qui eſtoit allé en Normandie pour amaſſer ſes troupes ne fut venu en l'Eſtat que doibt venir vn Prince pour fortifier vn peuple eſtonné & eſbranlé, ceſte premiere conference euſt bien donné de l'aduantage ſur la partie aux Princes de la Ligue, car la ville conſentoit de les receuoir & leurs gens en payant & viuant ſans exceds, mais depuis qu'il fut arriué perſonne n'oſa plus parler de conference ny d'accord, & ceux qui s'eſtoient meſlez de ce marché s'en repentirent contraints de vuyder le Royaume. L'Eueſque de Paris veſcut en la diſgrace du Roy, ce ne fut pas vne nuee[r] pour ſe paſſer au premier ſoleil, car ſon obſcurité dura toute ſa vie, & le Roy en teſmoigna encores quelque reſſentiment apres ſa mort ayant faict changer ſon Epitaphe.

Conference & marché rompu par la preſence du Roy.

Il ſe contenta d'auoir empeſché Paris de faillir & ne voulut rechercher trop curieuſement le nom ny le nõbre de ceux qui auoient trainé ce deſſein[r]. Il conſidera qu'en vne ſi grande ville il ne pouuoit eſtre qu'il n'y euſt de mauuais eſprits[t], & qu'aux fautes publiques le nombre en oſte la punition. Il fiſt entendre aux plus capables qu'il eſtoit Roy, n'auoit que faire que les Princes vinſſent en armes pour reformer ſon eſtat, que nul d'eux ne pouuoit tant aymer ſes ſubiects que luy meſme, que par la grace de Dieu il en eſtoit le Pere, & pour faire cognoiſtre ce que l'on pouuoit eſperer de la douceur de ſon regne, les priuileges des Pariſiens, abolit les impoſitions eſtablies depuis le regne du Roy Charles ſon Pere. Vray eſt que les Pariſiens ne ſe pouuoiẽt guieres bien accommoder auec les gens de guerre qui eſtoient en la ville[u], la principale garniſon eſtoit de Normandie qui vouloient viure dans Paris comme dans vn pays de conqueſte menaçoient de tout faire & n'eſtoient redoutables qu'à leurs hoſtes[x]. Les bourgeois s'en eſmeurent & ſe mirent en deuoir de ſe deffendre auſſi bien de ceux qui eſtoient dedans comme des ennemis du dehors. Le peuple tient pour ennemy tout ce qu'il le trauaille, ne

Normands veulent viure à diſcretion dans Paris.

[q] M. Antoine, dit qu'encores que toute ſedition ſoit dãgereuſe, celle touresfois eſt iuſte & neceſſaire, quand le peuple foulé & opprimé, va demander ſecours à toute la congregatioo des Citoyens legitimement aſſemblez.

[r] Quand Athanaſe fut banny par l'Empereur Iulien, il dit à ſes amis qui ſe venoient condouloir auec luy de ceſte diſgrace, *Courage mes enfans, cecy n'eſt qu'vne petite nuee qui ſe diſſipera incontinent.* Nic. *lib.* 10. *ch.* 19.

[t] Iamais dit le Seigneur du Haillan, les Pariſiens ne tindrent vn bon parti, ny oe firẽt rien qui vallut que ceſte fois là, car ils furent pour le Roy le ſouſtindrent & ſecoururẽt.

[u] *Il ny a ville* qui n'ayt dit Tit. Lioe, *de mauuais citoyens, mais ſouſtours la multitude eſt ignorãte & lourde.*

[x] Les villes aſſiegees ont ſouuẽt plus ſouffert par ceux du dedans que par les ennemis du dehors. Tel eſtoit l'Eſtat des Lucaniens deffendus par les Epirotes. Tit. Liv. liu. 8.

[y] Il ne faut eſperer grand exploict cõtre les ennemis d'vn ſoldat inſolent & inſupportable à ſon hoſte, cõme eſtoient ceux de Vitellius, que Tacite appelle, *Hoſpitibus tantum metuendos.*

ſçait que c'eſt d'endurer, celuy de Paris n'eſtoit pas ſi fait à patir comme il a eſté cent & cinquante ans apres, car aux premiers iours que l'armee des Princes parut deuant la [r] ville cõme le Roy euſt dit à quelques bourgeois qui eſtoient en garde à la porte ſainct Anthoine, que les Bourguignons ne leur donneroient plus tant de peine qu'ils auoient faict, vn Procureur du Chaſtellet ayant plus de ſentiment du vin perdu que du ſang reſpandu, reſpondit *Voire Sire, mais ils vandangent nos vignes* [s] *& mangent nos raiſins ſans ſçauoir remedier. Il vaut mieux* repart le Roy *qu'ils mangent vos raiſins que s'ils venoient prendre l'argent que vous auez caché dedans vos caues.* Paris de tout temps ayme ſes ayſes, luy oſter le gain c'eſt le tirer de ſon element: Il eſt prompt aux premieres terreurs, comme les peuples ſont pluſtoſt malades d'opinion que d'effect, plus de choſes l'eſtonnent qu'elles ne l'offençent. Les Pariſiens auoient caché leur argẽt dedans leurs caues.

L'armee parroiſſoit tous les iours comme en monſtre & en bataille en ceſte grande campagne du coſté de ſainct Anthoine, & pour la rendre plus grande les valets ne demeuroient pas au logis, mais tel faiſoit le braue qui auoit bien faim, pluſieurs auoient le vent au ventre auſſi bien qu'en la teſte. On remarqua lors pour choſe eſtrange que l'armee qui penſoit affamer Paris eut eſté affamee ſans Paris tant l'aſſiette de ceſte ville eſt cõmode & a eſté bien choiſie par ſes premiers fondateurs [b]. Le Roy qui a la conduite de ceſte nauire à touſiours les yeux au Ciel & les mains au timon, plus reſolu à ſe deffendre qu'à entreprendre. Il fit faire toutesfois vne tranchee depuis Charanton iuſques au deſſous de Conflans auec vn petit fort à la teſte, où il logea quatre mille archers & de l'artillerie qui fit garder la chambre aux Princes, car elle donnoit en tous leurs quartiers. Les Ducs de Berry & de Bretagne venoient le matin au logis du Comte pour y tenir le conſeil, y diſnoient & n'en bougeoient qu'à la faueur de la nuit. Paris affame l'armee qui la penſoit affamer.

Ce fut tout l'effort que fit le Roy car il iugeoit ne deuoir rien hazarder, que ceſte grãde & beante ouuerture exhaleroit des vapeurs contagieuſes, qu'elle ne ſe fermeroit pas par la mort d'vn homme ſeul & en engloutiroit vn million, qu'il aymeroit mieux ſauuer ſes ſubiets

[r] Vn peuple enfermé eſt ſuject à perdre patience, & à ſe reuolter contre ſon Prince quand il void que l'ennemy ſaccage au dehors ſes poſſeſſions, & qu'il eſt trauaillé au dedans par ceux qui le gardent. Pour ce il faut le tenir en bride par deux moyens, la rigueur & la douceur, la crainte de pis, & l'eſperance de mieux.

[s] Le vignoble d'autour de Paris fut vandangé les premiers iours du ſiege, auant le mois de Septembre, encorres que les raiſins ne feuſſent pas meurs. La Chronique dit, que le vin fut fort petit, & qu'on l'appelloit *le vin de l'annee des Bourguignons.*

[a] Les grandes villes ne s'entretiennent en obeiſſance & en deuoir, que par les moyẽs que l'on donne au peuple de gagner. Cleon pouuoit beaucoup dans Athenes, à cauſe qu'il flattoit le commun populaire, le traictant ne plus ne moins qu'vn vieillard, & luy donnant touſiours quelque moien de gagner. Plvt. en la vie de Niceas.

[b] La premiere penſee de ceux qui ont baſty des villes, a eſté ſur la commodité des viures. L'ingenieur Denocrates cõſeille Alexandre de baſtir vne ville ſur le Mont Athos, Alexandre loue ce deſſein, mais d'où viurõt, dit il, les habitãs. Denocrates demeure tout confus, Alexandre ſe mocquant de ſon Architecte baſtit Alexandrie en pays fertil proche de la mer & du Nil. Philip. de Commines ayant remarqué comme le ſiege n'encherit point les viures dedans Paris & que la ville en fournit abondamment aux aſſiegez admire ſon aſſiette.

que vaincre ſes ennemys[c]. Vne ſi grande conſpiration meritoit que la colere roidit les nerfs de ſon ame, & qu'il refuſa la Paix à ceux qui ne demandoient que la guerre, mais il ſe repreſẽte les venimeuſes morſures d'vne neceſſité irritee, que le ſang qui s'eſpanche en ceſte guerre ſortiroit de ſes veines, que les coups tomberoient ſur ſes membres, ſur partie de ſes entrailles: Que c'eſt belle choſe de ſe laiſſer vaincre quand la victoire eſt dangereuſe au vainqueur.

Il ſe reſout de faire boire à ſes Chameaux de l'eau qu'ils auoient troublé. On propoſe la Paix auec des conditions belles & ſpecieuſes. Les Princes monſtrent n'auoir deſiré la guerre que pour le repos public & pour viure ſans injure. On fit pour la traicter pluſieurs treſues qui pour le peu de temps qu'elles duroient n'eſtoient pas beaucoup diſtinguees de la guerre[d], cõme le
XIII. milieu panche touſiours plus à l'vn des extremes qu'à l'autre. Le traicté ſe commença par diuerſes mains, la derniere fut celle du Roy lequel pour vn matin deſcendit par la riuiere iuſques à Conflans.

Auant que de ſortir du baſteau, il dit au Comte qui l'attendoit ſur le bord, *Mon frere m'aſſeurez vous cela*, le Comte de Charolois, *ouy comme frere*[e]. Il receut le Roy auec beaucoup de reſpect, & le Roy luy parla auec vne grande douceur qui diſpoſa ſon cœur à telle impreſſion qu'il voulut, tant grande eſt la force de la parole, & tant il ſçauoit bien s'ayder de la langue dont il ſe ſeruoit comme d'vn pinceau à toutes couleurs.

Abouchemẽt du Roy & du Comte de Charolois.

Qui veut auoir les effects ſelon ſon cœur ne les doit eſpargner au gré de celuy duquel il les peut donner. Les eſprits ſe gouuernent par les paroles, comme le vaiſſeau par le timon, & les cheuaux par le frein, & l'on ne ſçauroit dire de quelle puiſſance eſt la douceur de la parole ſur l'eſprit de l'homme[f]. Le Roy compoſant la ſienne ſur ce ton dit au Comte, *Et bien mon frere, ie cognois que vous eſtes Gentilhomme & de la maiſon de France*, le Comte repart, *pourquoy Monſeigneur, par ce* dit le Roy, *que quãd ce fou de Moruillier vous parla ſi bien, vous me mandaſtes que ie me repentirois auant le bout de l'an des paroles qu'il vous auoit dites, vous n'y auez pas manqué & auant terme.* Le Roy diſoit cela, d'vn viſage ſi

[c] Vn Prince doit auoir touſiours en ſa penſee, en l'ardeur meſmes des combats ceſte royale parole de Scipion qu'Antoine le Debonnaire priſoit tant, *Se malle vnum ſeruare ciuem quàm mille hoſtes occidere.* IVL. CAPITOL.

[d] Les courtes treſues tiennent plus de la guerre que de la paix. *Ignauum tempus, nec pace latum, nec bellis exercitum. Cognata inducijs inſidiæ ſunt.*

[e] C'eſt vne ſeurté bien dangereuſe que celle de la parole de ſõ ennemy. Le Roy Louys XI. n'en euſt point d'autre pour aller en l'armee des Princes declarés contre luy. Si ceſte confiance a perdu les vns, elle a bien reüſſi aux autres, & Scipion l'Affricain paſſa ſous ceſte aſſeurance vers Syphax, & quoy qu'il fut d'vn naturel barbare & farouche ennemy dn nom Romain, la douceur & la generoſité de Scipion l'en rendit amy. Ladiſlas Roy de Boeſme alla franchement trouuer Mathias Roy d'Hongrie ſon capital ennemy, pour terminer les differends dont ils ne s'eſtoient peu accordar à Olmurh, ils furent deſlors grands amis. DVBRAV. *li.* 21.

[f] L'outil par lequel les volõtez ſont animees, pouſſees, & retenues, eſt la parole. Vn Prince qui en ſçait bien vſer a vn grand aduantage en tout ce qu'il traicte, & quãd elle eſt accompagnee d'vne telle douceur que la grauité n'en eſt point offeucee, elle fait des cœurs & des eſprits tout ce qu'elle veut.

plein de franchiſe & d'affection, quoy qu'il eut le cœur tout plein d'indignation & de deſpit, que le Comte y prit plaiſir. Il deſaduoüa Moruillier & luy oſta les ſeaux. Les grands ſe ioüent des petits, & les deſaduoüent quād leur negociation ne reſpond à ce qu'ils en eſperent

Il ſe promena long temps le long de la riuiere, au milieu du Comte de Charolois & du Comte de S. Paul, entendit leurs intentions[a]. Le Comte de Charolois demanda la Duché de Normandie pour le Duc de Berry, & la riuiere de Somme pour luy, peu pour le public, beaucoup pour les particuliers. Le Roy dit tout à faict qu'il ne conſentiroit iamais au demembrement de la Duché de Normandie, mais qu'il eſtoit content de luy rendre les villes de Somme: & voyant bien que le Cõte de ſainct Paul eſtoit l'oracle des conſeils & des volontez de ce Prince, il luy offrit l'Eſtat de Conneſtable. Par ces offres le nœud ſi eſtroit de ceſte Ligue, commença à ſe deſnoüer, & il n'y en a point de lié ny ſerré ſi eſtroictement qui ne ſe face quand vn cordon commence à laſcher. Le Roy fit & dit toutes choſes ſi accortement meſlant les offres parmy les menaces, & les courtoiſies dans les braueries, que le Comte s'accommoda à ſes intentions.

Le lendemain de ce premier[b] abouchement, le Comte de Charolois fit monſtre de ſon armee, où le Roy ſuruint auec trente ou quarante cheuaux, loüant de ſi belles forces. Le Comte de Charolois en leur parlant dit ces mots, *Meſſieurs, vous & moy ſommes au Roy noſtre ſouuerain Seigneur, pour le ſeruir toutes les fois que meſtier en aura.*

Monſtre de l'armee de la Ligue en preſence du Roy.

Les offres du Roy mirent la ialouſie & la deffiance entre les Princes de la Ligue, chacun penſoit à ſes affaires. Le Comte de Charolois vit vn iour ſur ſes conferences & propoſitions trois conſeils & trois bandes, il s'en offenſa, diſant qu'on ne deuoit rien auoir de ſecret en ſa preſence. Durant ces conferences & ces entreueües, la Comteſſe de Charolois Madame Yſabeau de Bourbon mourut, le Comte en porta le deüil, le Roy l'en conſola. Ceſte mort donna vn peu plus de facilité à la Paix, car le mariage du Comte auec Madame Anne de France fille aiſnee du Roy fut propoſé auec le tranſ-

[a] Le Roy qui n'eſtimoit rié de bien fait, s'il ny mettoit la main, alla trouuer le Cõte de Charolois preferant la neceſſité de ſes affaires, aux conſiderations de ſa qualité, car il eſtimoit que l'honneur & la gloire d'vne action depẽdoit de l'vtilité. *On auoit neantmoins deputé de part & d'autre pour le Traicté. Pour le Roy furent employés* CHARLES D'ANIOV *Comte du Mayne. Le Seigneur de* PRESSIGNY *Preſident des Comtes.* IEAN DAVVET *Preſidents du Parlement de Tholouſe: Pour les Princes, le Duc de* CALABRE, *le Comte de* DVNOIS, *le Comte de* S. PAVL.

[b] Cet abouchement du Roy & du Comte, fut la fin de la guerre. On ne trouuoit pas bon que le Roy rechercha le Cõte, mais pour faire ſes affaires, il paſſoit par toutes ſes formalités & ne vouloit fiet à l'eſperance ce qu'il pouuoit auoir par la prudẽce. Qu'importe il pour mõter en quelque lieu ſi on ſe ſert des degrés de pierre ou de bois, & ſi la clef eſt d'or ou de fer, pourueu qu'elle ouure?

port des Comtez de Brye & de Champagne[1], pour le dot & aduantages que les Roys ſes predeceſſeurs n'auoient iamais fait en mariant leurs filles. Le Comte de Charolois ne deſiroit rien auec plus d'ardeur, mais ſur le doute qu'on luy fit de l'alienation de ces deux Prouinces, il enuoya Guillaume Hugonet & Iean Carondelet à Paris, pour ſçauoir ſi ces deux pieces ſe pouuoient ſeparer de la couronne. Le Roy leur en donna toutes les aſſeurances qu'ils en pouuoient deſirer, mais il monſtra bien que ſon intention n'eſtoit pas de loger ſa ſœur en vne maiſon qu'il ne pouuoit aymer.

[1] Pour les mariages des filles de France, les Roys ont donné quelquefois de l'argent, & quelquesfois des terres du Domaine, à la charge du retour. Charles V. donna à ſes deux premieres filles cét mille francs d'or, aux autres ſoixante mille. Charles VI. en dooоa huict cent mille à Yſabeau, mariee à Richard II. Roy d'Angleterre. Le Roy Iean donna le Cõté de Sommieres en Languedoc à Yſabeau ſa fille, mariee au Duc de Milan. Louys le Ieune bailla à Marguerite ſa fille mariée à Henry III. Roy d'Angleterre le Comté du Vexin.

Les conditions de l'accord ſe deſmeſlant en ceſte ſorte auec le Comte de Charolois comme celuy qui auoit toute la force entre ſes mains, chacun ne laiſſoit de ſe tenir ſur ſes gardes. Le Comte eſtoit aduerty des deſſeins du Roy, & il y auoit touſiours quelqu'vn qui deſcouuroit au Roy ceux du Comte[*]. Vn Page vint crier ſur le bord de la riuiere à l'heure de minuict, qu'il deuoit eſtre aſſailly par tout ce qui eſtoit dedans Paris. Ce cris donna l'alarme ſi chaudemẽt, que l'on ne douta point que ce ne fut arme de bon. Monſieur & le Duc de Bretagne parurent armés, & ne furent veus comme cela que ceſte ſeule fois, qu'ils paſſerent par l'armee pour aller trouuer le Comte de Charolois & le Duc de Calabre, qui auoit enuoyé les coureurs pour recognoiſtre. Ceux cy portés du commun effroy & troublés des tenebres de la nuict & de la peur[1], eſtant proches de Paris prindrent des chardons pour les picques, & les lances d'vne armee rangee en bataille, & reuiennent bien eſchauffés ſur leurs pas, pour dire que tout Paris venoit fondre ſur eux. Le Duc Iean de Calabre ſe rend à l'eſtendard du Duc, & comme Prince courageux croyant ce qu'il deſiroit parla en ceſte ſorte. *Or ça nous ſommes à ce que nous auons touſiours deſiré, voyla le Roy & tout ce peuple ſailly de la ville, & marchant comme dient nos cheuaucheurs, & pour ce que chacun ait bon cœur, tout ainſi qu'ils ſaillent de Paris, nous aunerons à l'aune de la ville, qui eſt la grande aune.*

[*] Aux guerres ciuiles les cõſeils ne ſont point ſecrets, & les plus intimes ſont diuulgués, chacun à quelque amy au party contraire.

Les Ducs de Berry & de Bretagne armẽt vne ſeule fois en toute ceſte guerre.

[1] Ceſar enuoya Conſidius à l'aube du iour, pour reconnoiſtre les ennemis, & y allãt la peur le ſaiſit, il retourne ſoudain à courſe de cheual, & quoy qu'il n'eut rien veu, dit que les ennemis auoient deſja occupé le ſommet d'vne montagne où Ceſar ſe vouloit loger, & qu'il l'auoit apperceu aux armes & aux caſques, & auec connoiſſance des Gaulois. *Ceſar liure premier des guerres de la Gaulle.*

Le Duc Bourgongne ſur quelques aduis que les Ducs de Berry & de Bretagne pourroient faire leur accord ſeparement, comme le deſſein du Roy n'eſtoit que de

les ſeparer, iugea qu'il ne deuoit laiſſer ſon fils en eſtat XIIII.
de ſe veoir contraint de faire quelque choſe par neceſ- Secours
ſité[m], & que s'il eſtoit fortifié d'hommes & d'armes, il au Cõte de
tiendroit en ceruelle ſes confederés & rendroit ſa con- Charolois
dition plus aſſeuree[n]. Il luy enuoya ſix vingts hommes d'hommes &
d'armes conduits par le Seigneur de Saueuſe, quinze d'argent.
cens Archers & ſix vingt mille eſcus contans qui l'euſ-
ſent rendu bien plus difficile au traicté s'ils fuſſent venus
auant la concluſion.

Il auoit eſté dit que Monſieur remettroit au Roy le
Berry & auroit le Duché de Normandie, & que le Duc La Du-
Jean de Bourbon entreroit au Chaſteau de Rouen[o] du- ché de
rant le Traicté. Il entra auſſi en la ville. Comme le Roy Nor-
vit que les Normãds auoient receu ce changement ſans mandie
y apporter les difficultez ny modifications qu'il s'ima- donnee
ginoit, il fait dire au Comte de Charolois qu'il deſiroit de au frere
le veoir aupres de Conflans. Il y vint, le Roy luy dit que du Roy.
la Paix eſtoit faicte puiſque ſon frere eſtoit dedans XV.
Rouen. Cela pleuſt en telle ſorte au Comte de Charo-
lois que ſans y penſer eſcoutant & parlant auec affection
de ceſt appoinctement, il ſe trouua à l'entree d'vn bou-
leuert qui eſtoit au bout d'vne tranchee que le Roy a- Mort
uoit fait faire, par laquelle on pouuoit entrer en la ville. de M.
Le grand manteau noir qu'il portoit pour la perte de ſa Yſabe-
femme, ſeruit quaſi pour le deüil de ſa liberté. au de
Bourbõ
le 26.
Sept.

Il ſe vit bien eſtonné, mais il diſſimula ſa peur & ſon 1465.
eſtonnement le mieux qu'il peut, craignant que ſi le Le Cõ-
Roy s'en apperceuoit, il ne le tint pour offencé, & ne te de
paſſa plus outre[p]. Les principaux Seigneurs qui eſtoient Charo-
demeurés en l'armee tenoiẽt leur maiſtre pour perdu, & lois
ſe repreſentoient ce qui aduint à ſon ayeul à Montereau en vn
Faut-yonne. La colere porta le ſeigneur de Neufchaſtel peril
Mareſchal de Bourgongne à ces paroles, *Si ce fol & en-* nõ pre-
ragé s'eſt allé perdre, il ne le faut pas ſuiure ny ruiner ſa neu.
maiſon ny les affaires de ſon Pere, que chacun penſe à ſa
propre ſeurté & à vne honnorable retraicte: On ne nous
ſçauroit empeſcher de gaigner la frontiere.

L'allegreſſe fut extreme quand on le vit reuenir. Ce Il recõ-
Mareſchal le voyant luy dit qu'il n'eſtoit à ſon ſeruice noiſt ſa
que par emprunt, & tant que ſon Pere viuroit[q]. *Ne* faute &
me tanſes point, repartit le Comte, *car ie cognois bien ma* en eſt
hõteux

[m] Qui ſe laiſſe ſurprendre à la neceſſité ne fait plus rien librement. Ses conſeils & ſes actions ſentent le trouble de ſon iugement.

[n] Pour tendre vne Paix honorable & aduantageuſe, il faut qu'elle ſoit dãs les armes & que celuy que l'on veut greuer puiſſe dire hardiment, *Je n'en feray rien.*

[o] Le Duc de Bourbon entra dedans Rouen par le Chaſteau. La veſue du Seigneur de Brezey Seneſchal de Normandie fauoriſa ceſte entree contre l'intention du Roy. L'Eueſque de Bayeux & Iean Hebert General des finances de France, aduancerent le meſme deſſein. Tous deſpleurent au Roy, & ſe repentirent du deſplaiſir qu'ils luy auoient fait.

[p] L'iniure ſe doit diſſimuler quãd ce luy qui la reçoit n'eſt pas en eſtat de s'en reſſentir, & qu'il court fortune de la receuoir plus grande, s'il en fait ſemblant. Ainſi Agripine fait ſemblant de n'eſtre apperceue que Neron la vouloit tuer.

[q] Vn ieune Prince doit eſtre repris par des perſonnes à qui l'aage, l'experience, & l'authorité donnent le pouuoir de parler librement, mais la recognoiſſance de la faute doit faire ceſſer la reprehenſion, qui ne doit point eſtre faite deuant tous, affin qu'elle ne porte du meſpris, & que ceux qui doiuent eſtre confirmés en l'opinion que leur chef n'a rien d'imparfait, n'eſtrent en doute de la conduite. Auſſi toutes paroles hardies & aduertiſſemens libres, enuers vn Prince delicat, & qui ne ſouffre point d'eſtre bleſſé par l'oüie ſont periilleuſes.

grande folie, mais ie m'en ſuis appercen ſi tard que i'eſtois pres du bouleuart [s]. Le Mareſchal de Bourgongne adiouſte, *Vous auez fait cela ſans moy.* Le Comte de Charolois ne reſpond rien & baiſſe la teſte, car ce qu'il auoit fait alloit au delà des bornes de tout iugement. Le Roy fut loué d'auoir vſé de ſi bonne foy, & le Comte de Charolois de s'eſtre commis entre main plus forte ſi librement.

[s] *Les fautes ſont excuſees par la neceſſité, mais il faut qu'elle n'ayt peu eſtre preueuë autrement il y a touſiours de l'imprudence.*

XVI. Toutes les conditions de la Paix accordees, le Roy donna au Comte de Charolois le bois de Vincennes pour ſeürté iuſques a ce que le traicté fut ſigné, & promit d'y eſtre le lendemain. Il y vint & là furent auſſi les Ducs de Berry, de Bretagne & le Comte de Charolois, les portes bien gardees & les aduenues fortifiées de meſmes, & le Roy au meſme tremblement dans ce chaſteau que pouuoit eſtre le Comte de Charolois dans le bouleuard.

Traicté de Paix cõclud au bois de Vincennes.

Chacun penſoit que le bien public qui auoit eſté ſi publié & exalté en ceſte Ligue paroiſtroit par toutes les conditions du traicté. Mais c'eſt folie de croire que ce qui eſt deſiré par pluſieurs puiſſe reuſſir quand il depend des affections de peu de perſonnes [t] qui ont diuers deſſeins. On en parla apres que tout fut fait: Le Comte de Charolois euſt les villes de la riuiere de Sõme d'vn coſté & d'autre, Amyens S. Quentin, Corbie, Abbeuille la Comté de Ponthieu, Dourlans, S. Requier, Creuecœur, Arleux, Montreuil, le Crotoy, Mortaigne, racheptables pour deux cens mille eſcus, & le rachept accordé ſeulement apres la mort du Comte de Charolois. Le Roy pour retirer ces villes auoit payé neuf mois auparauant quatre cens mille eſcus. Monſieur fit hommage au Roy de la Duché de Normandie.

[t] *Difficillement reüſſiſſent les choſes autrement que ſelõ l'intention de ceux qui leur ont donné le mouuement. Les intereſts & les deſſeins particuliers ſe bandent contre les intentions generales, & rarement a on veu que ce que tous deſirent, ait eſté executé par peu de perſonnes.*

Le Duc de Bretagne tenoit quelques places en la baſſe Normandie qui luy demeurerent, car il diſoit qu'il auoit plus contribué aux frais de la guerre que tous les autres enſemble.

Reformation des deſordres du Royaume.

La conuocation des Eſtats fut reſolue & cependant aduiſé de choyſir douze perſonnes [u] de tous les ordres de France, pour auec le Comte de Dunois aduiſer au deſordre de la iuſtice & la reformation de l'Eſtat. Le Roy ne faiſoit point de difficulté d'accorder tout ce que l'on

[u] *Election de trente ſix Procureurs, & deputez pour aduiſer aux remedes de la choſe publique, & au ſoulagement du peuple. Le Roy promettoit d'approuuer & confirmer tout ce qui ſeroit ordonné par eux.*

vouloit ſe reſeruant la liberté de le retenir. Son intention eſtoit de ſeparer les forces de la Ligue & puis feuilleter les liures de l'eſpee & du poignard [t] où eſtoiẽt eſcrits en lettre rouge ceux qui l'auoient offencé durant ſa retraicte en Flandres & le regne de ſon Pere, qui auoient ſuiuy ſon frere & les Princes de la Ligue & principalement ceux qui l'auoient receu ſi facilement en Normandie : car pour rien du monde il n'euſt conſenty à luy donner ceſte Prouince s'il ne ſe fut aſſeuré de la conſtance de ceux qui tenoient les principales places.

[t] L'Empereur Caligula auoit deux liures ſecrets, l'vn deſquels eſtoit appellé l'Epee, & l'autre, le poignard, où eſtoient notés ceux qu'il deuoit faire mourrir par ceſte ſorte d'armes. SVET. *cap.* 49.

XVII. M. frere du Roy receu à Rouen.

Mais les Normans qui ont touſiours creu que leur pays meritoit bien d'auoir vn Duc, conſentirent à ce changement pour l'enuie qu'ils auoient d'auoir vn Prince qui demeura dans la Prouince. Il n'y en euſt que trois qui aymerent mieux quitter leurs maiſons que de changer de maiſtre. La Iuſtice fut plus puiſſante en leur ame que la prudence. Le Seneſchal de Normandie, le Baillif de Rouen & vn nommé le Picard, qui depuis fut General de Normandie. L'Hiſtoire leur doit ce teſmoignage d'honneur [x] d'autant plus conſiderable & releué, qu'il y a bien de la peine à ſe tirer de la foule de ceux qui ſe precipitent, & que l'imitation & l'exemple du mal ſe preſente touſiours auec beaucoup d'ardeur.

[u] Le Roy Louys XI. tenoit la Normandie, la plus importante Prouince de ſon Royaume, il oela donna à ſon frere que pour l'amuſer, la piece eſtoit trop belle pour entrer en partage. Philip. de Commines dit qu'il a veu leuer en Normandie oeuf cens cinquante mille francs.

[x] Faire bié en vn tẽps, & parmy des gens d'honneur c'eſt choſe commune & aiſée, mais ne ſe laiſſer deſtremper dans les corruptions du ſiecle, ny couler és paſſioos impetueuſes d'vn peuple, ains vouloir le bien l'oſer entreprendre & l'effectuer en mauuaiſe ſaiſon en laquelle le vice eſt honoré des recompenſes de la vertu, c'eſt vne marque certaine d'vn eſprit merueilleuſemẽt diſpoſé par la nature à toutes choſes bonoes & louables.

Depart du Cõte de Charolois.

Au partir du bois de Vincennes chacun prit party, les Ducs de Normandie & de Bretagne allerent à Rouen, le Roy accompagna le Comte de Charolois à Villiers le Bel. Ils y logerent enſemble pour preuue de la confiance qu'ils auoient l'vn de l'autre. Le Roy y eſtoit le plus foible, n'ayant amené que peu de gens, mais l'ordre eſtoit que deux cens hommes d'armes le viendroient leuer de là, pour l'accompagner à Paris. Traict de ſageſſe auſſi louable que ceux des precedentes conferences & confiances auoit eſté perilleux: car en telles occaſions il n'y a rien de plus aſſeuré que de ne donner aucun auantage à ſa partie pour en eſtre offencé [y]. Comme le Comte de Charolois le ſçait il en prend l'alarme, & la donne à ſes gens qu'il fait armer & tenir ſur leurs gardes. Le matin venu, le Roy dit à Dieu au Comte, & s'en retournant auec ceux qui l'eſtoient venu querir, luy oſta tout ſubjet de ſe deffier de ſes intentions [z].

[y] Bonnes & vtiles ſont toutes les aſſeurances d'amitié, de foy, & de promeſſe que l'õ peut tirer de ſon ennemy, mais par l'inconſtance des hommes, & du temps, il n'y en a point de meilleure que de s'accommoder en telle ſorte qu'il n'ayt moyen de nuire.

[z] Sur le ſoupçon que le Cõte de Charolois euſt de ceſte trouppe. Phil. de Commines dit cecy, *Il eſt quaſi impoſſible que deux grands Seigneurs ſe puiſſent accorder, pour les rapports & ſoupçons qu'ils ont à chacune heure, & deux grands Princes qui ſe voudront bien entre-aymer, ne ſe deuroient iamais veoir, mais enuoyer bonnes gens & ſages, l'vn vers l'autre, & eux les entretiendroient ou amenderoient leurs fautes.*

Il entra

XVIII. Il entra à Paris fort glorieux d'auoir ſi heureuſement calmé l'orage qui le menaçoit, & deux iours apres ſon arriuee il ſe fit donner à ſouper en la maiſon de Ville. Les plus notables y furent conuiés auec leurs femmes, il remerçia les Pariſiens de leur fidelité & conſtance en vne occaſion de telle importance, loüa ceux qui l'auoient bien ſeruy, & entre autres Robert d'Eſtouteuille auquel il rendit la Preuoſté de Paris qu'il luy auoit oſté, & laquelle il auoit tenu ſoubs le regne du Roy Charles ſon Pere. Il exantera le premier Preſident de Nanterre[b], & donna ceſte charge à Iean Dauuet premier Preſident à Tholouſe, il oſta les ſeaux à Moruillier & les rendit à Iuuenel des Vrſins auquel il les auoit oſté.

Retour du Roy à Paris.

Le traicté[c] ſigné & iuré fut publié, & par la terminee la guerre du bien publie en contentant l'intereſt des particuliers. Le Roy ayma mieux eſteindre le feu de ceſte diuiſion par l'argent que par le ſang, & les larmes de ſes ſubjects. Au Duc de Bourbon fut aſſignee pareille penſion qu'il receuoit de Charles VII. Le Comte de Dammartin Ant. de Chabannes r'entra en ſes terres, & peu apres fut fait grand Maiſtre de France au lieu du ſeigneur de Croüi[d].

Contentement des particuliers fait oublier le bien publie.

Pluſieurs autres ſe laiſſerent vaincre au Roy s'eſtimans plus heureux de tõber ſous ſa puiſſance que d'en eſchapper[e]: car ils ſortirent de miſeres, & ceux qui demeuroient auec le Comte de Charolois ne pouuoient eſperer grande felicité, recognoiſſant ſes conſeils & ſes deſſeins peu heureux, & ſembloit que ſa teſte n'eſtoit faite que pour ruiner & trauailler ſon corps. Et parce que le Comte de S. Paul eſtoit comme l'arbitre de tous les conſeils du Comte, le Roy le gaigna en luy offrant l'eſpee de France que Valeran de Luxembourg[f] auoit autresfois porté.

Le Cõte de S. Paul fait Cõneſtable de France.

C'eſt la premiere dignité de tous les ordres de France qui tient l'eſpee non auec le fourreau derriere le Roy, comme on fait deuant le Duc de Veniſe, pour monſtrer que l'vſage & l'authorité depend de ceux qui le ſuiuent, mais toute nue deuant le Roy, qui ſeul commande de la tirer & la remettre quand il luy plaiſt, comme ayant ſeul le droict de l'eſpee ſur ſes ſubjets. Celle de ſa Iuſtice

[a] C'eſt vn grand contentemẽt aux gens de bien de venir à quel prix le Prince met leur courage & leur fidelité.

[b] Quand le Roy Louys XI. vint à la couronne, il fit Helie de Tourrette premier Preſidẽt, il mourut tnſt apres, & ceſte charge fut donnee au Preſident de Nanterre à la priere de Meſſire Ieã Bureau Cheualier Seigneur de Monglat.

[c] Traicté de Conflans publié à Paris, le 28. Octo. 1465.

[d] Il n'y euſt iamais de ſi bonnes nopces, qu'il n'y en euſt de mal diſnez, les vns firent ce qu'ils vouluient, & les autres n'eurent rien. Philippes de Com. liure 1. ch. 14.

[e] Ceux qui ont eſté domptés par Alexandre, ont eſté plus heureux que ceux qui ont eſchappé ſa puiſſanee, car ceux cy n'ont eu perſonne qui les ayt fait ceſſer de viure miſerables, & les autres ont eſté rẽdus heureux par le vainqueur. PLVT. de la fort. d'Alexan.

[f] Valeran de Luxembourg Comte de S. Paul, fut fait Conneſtable de France 1411. deux ans apres il rẽdit l'eſpee de France à Charles Comte d'Albret & de Suilly, auquel le Roy Charles VI. l'auoit oſté.

demeure és mains de ſes Cours ſouueraines, pour la punition des crimes dont il ne ſe meſle point. Iuppiter ne frappe, ne bleſſe & ne condamne perſonne, non ſeulement les yeux du Prince mais ſes tableaux[a] & ſes ſtatues doiuent eſtre eſloignees des ſupplices. Les Roys de France ont de tout temps tenu ceſte procedure de ſe reſeruer les graces, les bienfaicts & les recompenſes, laiſſant à leurs officiers la diſtribution des peines & des punitions. Premiere dignité de l'Eſtat.

Louys de Luxembourg fut declaré Conneſtable à la Table de Marbre, fit ſerment au Roy & ſon pouuoir verifié au Parlement. Comme Arthus[b] de Bretagne Comte de Richemont fut le premier duquel les lettres de Conneſtable y furent publiées, auſſi Louys de Luxembourg fut le premier qui y fit ſerment. Il ne faut pas iuger de la fortune par l'eſclat ny la ſplendeur de telles dignités, ce ſont pieces de chriſtal qui pour briller ne laiſſent de ſe rompre. Eſtimer vn homme heureux pour entrer en de grandes charges, c'eſt donner le nom de la ſtatue au metal qui eſt encore en la fonte. Il les faut veoir venir, viure & courir iuſques au bout de la carriere, pour ſçauoir quelle ſera l'iſſue de leur courſe. Fait ſerment au Roy.

Auec ceſte charge Louys de Luxembourg eſpouſa ſon malheur & il y contribua beaucoup, car encores qu'il fut obligé & par raiſon & par ſerment au Roy, ſi eſt-ce que comme il eſt mal-aiſé que l'arbre ne retienne touſiours quelque choſe du terroir où il à ietté ſes premieres racines[c], & que les affections des hõmes ne reſemblent ce fleuue qui trauerſe & arrouſe les campagnes, ſans que pour cela il en ſoit moins pur & clair, il garda touſiours vne naturelle inclination au ſeruice de ſon premier Prince, formant ſes affections ſur vne maxime, en laquelle il trouua ſa ruine au lieu de la grandeur où il aſpiroit. Il penſoit faire le Theramenes[d] en ceſte tragedie, demeurer comme neutre entre ces deux grandes puiſſances, les faire choquer quand il luy plairoit, iuger des coups, & ſe garder des eſclats, eſtimant d'eſtre touſiours ſouſtenu de l'vne quand l'autre le voudroit renuerſer & les rendre toutes deux ſi dependantes de ſes volontez qu'il leur impoſeroit la loy de la guerre ou de la Paix quand il luy plairoit, ne conſiderant XIX. Affections du Conneſtable S. Paul.

[a] Tout ce qui eſt cruel & inhumain doit eſtre en horreur au Prince. L'Empereur Claudius fit oſter la ſtatuë d'Auguſte du lieu où eſtoient punis les Eſclaues qui auoient calomnié leurs maiſtres, ſoubs l'Empire de Caius, ou de Tyberius, affin qu'elle ne fut touſiours voilee, & qu'elle ne vit touſiours des ſupplices. Dio.

[b] Arthus de Bretagne fut eſleu Conneſtable de France par la voix de tous les Princes & du grand Conſeil, combiẽ que le Roy fut lors troublé de ſon ſens, & les ſeaux de France marqués de l'image de la Reine. La garde de l'eſpee du Roy luy eſt baillee pour le ſeruice du Roy, en foy & hõmage lige, & pour eſtre chef en guerre par deſſus tous, apres le Roy.

[c] Les eſtrangers ne ſe deſpouillent pas du premier coup de l'affection enuers leur patrie, encores qu'ils la quiẽtent. Solon ne vouloit point que l'eſtrãger eut droit de Bourgeoiſie en Athene, s'il n'eſtoit banny de ſon pais.

pas que la neutralité qui peut eſtre loüee au Prince quand par raiſon de prudence ou de foibleſſe il ne peut faire autrement, eſt pure laſcheté & trahiſon à vn ſubiet qui ne peut auoir qu'vn maiſtre.

Celuy fut vn grand malheur de ſe veoir entre deux Princes qui ne pouuoient eſtre amys. Qui eſt en ceſte condition n'eſt pas comme ceſte ville de Sirye [i] qui demeura en repos & ſans aucune atteinte enuironnee des armes, des Romains & des Parthes. Il trouue ſouuent ſa condition pareille à ce miſerable matelot de Tyr qu'vn flot pouſſoit hors du vaiſſeau & vn autre le reiettoit dedans. Son humeur fauoriſoit beaucoup ſa mauuaiſe fortune flottant touſiours en l'incertitude de ſes reſolutions, & d'vn eſprit de contradition, QVE SI QVE NON [k].

Sa conduite mauuaiſe & ſa fin malheureuſe.

Quand il ſortoit d'vn affaire il s'embrouilloit en vn autre, bien en France mal en Flandres, & comme les nuees ſe reſolüent touſiours ou en vent ou en eau, ſes entreprinſes & ſes conſeils ſe finiſſoient touſiours ou en larmes ou en ſouſpirs. En vn mot il faiſoit vn meſtier de la profeſſion des armes & il ne les prenoit pas pour auoir la Paix mais pour faire durer la guerre [l].

Comme il voit que les conſeils ne ſont eſtimez aupres des Princes que par les euenemens, il deſire de faire approuuer les ſiens par quelque fauorable occaſion. Il voit le Duc de Bourgongne empeſché en la guerre contre ceux du Liege, il cognoiſt combien le Roy eſt offencé des pratiques & intelligences que les Ducs de Normandie & de Bretagne auoient auec ſon ennemy, il le conſeille de leur faire la guerre, tailler de la beſongne dedans leurs Eſtats, allumer le feu en leur propre maiſon, affin qu'ils n'euſſent loiſir de ietter le brandon contre celle de leurs voiſins.

Il r'alume les tiſons de la guerre.

XX. Ces deux Princes eſtoient au commencement grands amys, mais comme les grandes inimitiés naiſſent des grandes amitiés, ils ſe broüillerent tellement au partage du fruict de la Paix, qu'ils ne furent pas long temps enſemble. Les ſeruiteurs du Duc de Normandie qui eſtoient ceux du Roy Charles VII. ne pouuoient auoir les Bretons pour compagnons. Le Duc de Bretagne vouloit eſtre conſideré comme l'inſtrument de leur

[i] Pline dit que la ville de Palmyra en Syrie demeura à l'abry & ſans atteinte, contre les deux puiſſans Empires des Romains & des Parthes.

[k] Sancho d'Erbite Cheualier Nauarrois ſous le Roy Iean de Nauarre, fut ſurnommé l'opiniaſtre & portoit pour ſa deuiſe QVE SI QVE NON, faiſant gloire d'eſtre contentieux.

[l] Tant que Rome à eſté bien policee (cela fut inſques au temps des Graches) il n'y euſt iamais Capitaine ny ſoldat qui fit vn meſtier de la guerre, quād elle eſtoit finie, chacun retornoit a ſes premiers exercices. Attilius Regulus eſtant Chef d'armee en la derniere guerre contre Carthage, demanda au Senat permiſſion de retorner en ſes maiſons pour remettre ſes terres que ſes fermiers auoient laiſſé en friche.

[m] Des grands amis ſe font les grands ennemis. Les inimitiés ſuiuent & accompagnent les amitiés. Chilon à celuy qui ſe vantoit de n'auoir point d'ennemis, dit *Qu'il ne deuoit point auſſi auoir d'amis.* PLVT.

bonne fortune. Puis que ces deux Princes ne pouuoient demeurer voiſins, ils ne ſe fuſſent pas aſſociez à l'Empire[1].

[1] Exemple vnique & admirable d'vne vraye amitié. Diocletian & Maximian Empereurs entrerent enſemble en l'Empire, commanderent enſemble, & le quitterent d'vn commun accord.

Le Duc de Normandie fut aduerty que le Duc de Bretagne auoit deſſein de ne le quitter, & que le Comte de Dammartin entrprenoit de le remener en Bretagne. Il eſtoit lors à ſaincte Catherine du Mont attendant que l'appareil qui ſe dreſſoit pour ſon entree fut acheué, mais quād il l'euſt fait entendre à ceux de Rouen ils ne le voulurent remettre d'vn ſeul moment ſon entree. On le monte à cheual ſans houſſe, & auec vne robe de velours noir, on le conduit en la grande Egliſe, on luy iure obeiſſance, les Bretons demeurent confus en l'euanoüiſſement de leurs deſſeins.

Le Roy ne laiſſa pas de proffiter en ceſte mauuaiſe intelligence. Il vient en Normandie & dans peu de iours contraint ſon frere d'en ſortir. Le Comte de Charolois fut fort marry que ceſte diuiſion euſt perdu la Normandie, car il croyoit que ceſte Prouince eſtant hors des mains du Roy il en eſtoit affoibly d'vn tiers. Monſieur n'euſt autre refuge que la Bretagne, pauure deſnué & deſpouillé qui dōnoit de la pitie à ceux qui eſtoient trop foibles pour le ſecourir, & porter contre vn frere ſi grand & ſi puiſſant.

La Normandie rendue au Roy.

[1] Les ruines cauſees par la diuiſion, ſe reparent par la concorde. Le Duc de Normādie & le Duc de Bretagne ne conſiderās qu'ils auoient perdu la Normādie par mauuaiſe intelligence ſe reconcilient enſemble. Il eſt impoſſible dit Ph. de Com. par ceſte diuiſion que beaucoup de grands Seigneurs ſe puiſſent longuement entretenir, ſinon qu'il y ayt vn Chef pardeſſus tous. Vn Prince ayant pouuoir de dixmille hommes & façon de les entretenir, eſt plus a craindre & eſtimer que ne ſeroient dix qui en auroiēt chacun ſix mille alliez & confederez enſemble pour autant qu'ils ont tant de choſes a demeſler & accorder entre eux, que la moitie du temps ſe pert auant qu'il y ayt rien conclu ny accordé.

Le Comte de Charolois ne demeura pas long temps aux doutes ſi le Roy tiendroit tout ce qu'il luy auoit promis: car comme il luy enuoya Imbercourt & Carondelet pour le faire ſouuenir de la promeſſe de mariage de Madame ſa fille, ils trouuerēt qu'elle eſtoit promiſe à Pierre de Bourbon Baron de Beaujeu. Le Roy leur dit qu'il l'a vouloit marier à meilleur marché que le Comte de Charolois ne la vouloit, & que la Champagne & Brye eſtoient trop belles pieces pour eſtre ſeparees de la couronne.

Si les hommes iugeoient auſſi veritablement que promptement de toutes choſes, que reſteroit il à la prouidence de Dieu pour en decider? chacun penſoit que la France n'eſchapperoit iamais de ceſte apoplexie que pour le moins ſi elle ne luy apportoit la mort elle finiroit en paraly ſie, mais ſes deſtinées eſtoient couchees autrement dans les tables eternelles du grand Dieu le Pe-

re dés temps, le vray Saturne[q] qui doit eſtre adoré à teſte deſcouuerte, par ce que rien ne luy eſt couuert, & ſçait ſeul les periodes & le terme des Eſtats. Apres la gloire qui en appartient toute entiere à ſa bonté, il faut loüer la ſageſſe & la prudence du Roy qui demeura ſi retenu en des occaſions où les eſprits plus froids deuenoiēt boüillants pour courre ſur les ennemis. Il fit le Sertorius contre Metellus.[r]

[q] Les Romains eſtimoient Saturne le Dieu & le Pere de la vetité, & luy ſacrifioient à teſte deſcouuerte pour monſtrer qu'il n'y a rien qui luy ſoit caché.

[r] Metellus ne cherchoit qu'à combattre. Sertorius en declinant la bataille luy retranchoit les viures de tous coſtez, luy oſtoit l'eau, le gardoit de pouuoir fourrager. Quand il cuidoit marcher il l'arreſtoit, quand il eſtoit arreſté & logé il l'incommodoit en tant de ſortes qu'il le contraignoit de deſloger, s'il mettoit le ſiege deuant quelque place il s'y trouuoit luy meſme aſſiegé pour la neceſſité des viures.

Iamais la France ne vit tant de gens aſſemblez pour la ruiner, mais elle monſtra bien que ſes fondemens eſtoient bons. Les forces qui furent deuant Paris eſtoient ſi grandes & en tel nombre qu'elles deuoint eſtre admirées & redoutées des amis & des ennemis,[r] car c'eſtoit vne apparente demonſtration de ce que peut ceſte couronne contre la coniuration de toutes les autres.

Depeuplemēt de Paris.

Paris toutesfois ſe reſſentit long-temps de ceſte ſecouſſe, & fut tellement deſpeuplé par ceſte guerre & par la peſte qui vint au mois d'Aouſt de l'an 1467. que le Roy pour la repeupler y attira les eſtrangers par de grāds Priuileges, & ceux qui eſtoiēt preuenus de Iuſtice par les aſſeurances de l'impunité & le tout dit la Chronique ſelon le Priuilege donné à tous bannis, reſidens & demeurans és villes de S. Malo & de Valenciennes.

La fidelité de Paris ſauua l'Eſtat, car ſi elle eut refuſé l'entrée au Roy, il eſtoit reſolu de ſe retirer ou en Suiſſe, ou vers le Duc de Milā. Il eſt vray que comme il aduient touſiours aux guerres ciuiles[r] où les deffiances & les ſoupçons croiſſent aux eſprits ſans y eſtre ſemez, la Religion du ſecret n'y fut pas, car les Princes eſtoient aduertis de toutes les reſolutions qui ſe faiſoient contre eux, meſmes du temps & de la ſortie qui ſe deuoit faire ſur leur armée par trois diuers endroicts, la premiere & la plus grande du coſté de Paris, la ſeconde deuers le pont de Charanton, la troiſieſme deuers le bois de Vinciennes. C'eſt pourquoy durant tout ce Siege, le Roy fut touſiours en deffiance[t], d'autant meſme qu'il trouua vne nuict la porte de la Baſtille ouuerte du coſté de la campagne. La Chronique dit que ce fut la nuit du Ieudy dixneufieſme Septembre. Il eut opinion que c'eſtoit vn traict de Charles de Melun & n'en fit ſemblant. Les ſages Princes ne doiuent pas mettre legerement en

[r] Aux guerres ciuiles, il ne ſe preſente que trop d'occaſions d'eſtre en doute de ceux dōt la foy deuroit eſtre moins ſuſpecte. Les parens deuiennent infiables. *Voſtre valet peut eſtre du party que vous craignez.* M. de M.

[t] En vain l'on veille pour la ſeureté & la deffence d'vne ville aſſiegée, ſi la fidelité n'endort aux portes, la garde ne s'en doit commettre qu'à ceux dont la loyauté eſt bien aſſeurée. τὰς πύλας τῆς πόλεως πίστις ἀσφαλέστατον δεῖ φυλάττειν. Il faut donner les portes de la ville aux hommes fidelles. *Leo. Imp. Conſt. xv.*

doute deux choſes ſi cheres & precieuſes, la reputation & la foy de leurs ſeruiteurs." Phil. de Commines dit toutesfois que le Roy n'eut meilleur ſeruiteur ceſte année là que ce Charles de Melun, & la Chronique donna à ſa vigilance l'honneur d'auoir ſauué Paris.

" Il eſt mal-aiſé de reparer & recompenſer les iniures faictes à la foy & à la reputation, *Fama & fides damna maiora ſunt quàm quæ æſtimari queant.* T. Livivs.

Les meilleurs coups qui ſe donnerent en ce ſiege furent tirez de ſa teſte & de ceſte ſage reſolution qu'il prit, de ne penſer à autre choſe qu'à ſeparer la compagnie, il auoit des forces pour combatte ſans peine & ſans peril, tous les Princes enſemble qui n'auoient encore payé leur apprentiſſage de la guerre. Il n'y auoit que le Duc de Calabre qui en ſçeut quelque choſe, & l'auoit apris peu heureuſement à la guerre de Naples. Le Duc de Bourgongne auoit en ſa premiere ieuneſſe ſuiuy ſon pere aux armées & aux batailles, mais la longue paix luy en auoit faict plus oublier qu'il n'en ſçauoit. Quand aux Ducs de Berry & de Bretaigne, l'eſtonnement ou ils ſe trouuerent quand le canon ſalua leur quartier fit bien cognoiſtre que la guerre n'eſtoit pas leur Element. L'hiſtoire a remarqué qu'apres que l'armée eut paſſé la riuiere de Seine, le Duc de Bourgongne & le Duc de Calabre ſe tourmentoient fort pour faire marcher les ſoldats en ordre, & les repreſente ſi bien armés qu'ils paroiſſoient d'auoir bon vouloir de combatre. Mais quand elle repreſente l'equipage des Ducs de Berry & de Bretaigne, elle en fait vne vraye Proſopopée ne ſeruãs qu'au nombre & à la pompe. *Ils cheuauchoient* dit Phil. de Commines, *ſur petites aquenées à leur aiſe, armés de petites brigandines fort legeres pour le plus, encore diſoient aucuns qu'il n'y auoit que petits cloux dorés par deſſus le ſatin, afin de moins leur peſer, toutesfois ie ne le ſçay pas de vray.* Qui va à la guerre ſans ſes armes monſtre qu'il n'a pas enuie de s'approcher des coups.

Plus de courage que de conduite ny d'experience.

FIN DV III. LIVRE.

SOMMAIRE DV quatrieſme Liure de Louys XI.

I. *Entrée de la Reine Charlotte à Paris. Elle eſt accompagnée du Duc Amé de Sauoye ſon frere, & de Bonne de Sauoye ſa ſœur.*

II. *Rebellion de ceux du Liege & de Dinand. Leur inſolence contre le Duc de Bourgongne. Seuere punition de leur folie.*

III. *Mort de Philippe Duc de Bourgongne, la grandeur & la felicité de ſon Eſtat, ſa bonté, ſa reputation en l'Europe, ſes principales actions.*

IIII. *Entrée de Charles Duc de Bourgongne à Gand, ſedition pour l'abolition des Gabelles.*

V. *Prudence du Roy Louys XI. à deſcouurir les deſſeins des Ducs de Bretaigne & de Bourgongne, ſon armée en Bretaigne.*

VI. *Nouuelle reuolte de ceux du Liege. On met en deliberation ſi on doit faire mourir leurs oſtages. Ambaſſade du Roy au Duc de Bourgongne ſur ce faict. Priſe de la ville du Liege & ſa deſolation.*

VII. *Les Gantois recognoiſſent leurs fautes. Le Ducy faict ſon entrée armé, le Roy ſepare les Ducs de Normandie & de Bretaigne de l'intelligence du Duc de Bourgongne.*

VIII. *Entreueüe du Roy & du Duc de Bourgongne à Peronne, ſa perplexité en l'euidence du peril où il ſe treuue, il traite auec le Duc de Bourgongne & l'accompagne au Liege.*

IX. *Liegeois aſſiegez par le Roy & le Duc de Bourgongne, leur furieuſe ſortie ſur les aſſaillans. Il ſont ſurpris, pillez & tuez.*

X. *Le Roy retourne à Paris, ſes paroles en laiſſant le Duc de Bourgongne, continuation de la guerre au pays du Liege.*

XI. *Abregé des principales actions, vie, & mort d'Alexandre de Scanderberg Roy d'Albanie.*

HISTOIRE
DE LOVYS XI.
LIVRE QVATRIESME.

M. CCCCLXVI.

PAris eſt tout en feſtes & en feſtins pour l'heureux ſuccés des affaires du Roy, qui a ſi ſagement appaiſé les vents qui menaçoient ſon Nauire du naufrage, mais bien plus par la deſcharge & remiſe qu'il a faict de quelques ſubſides & impoſitions que le peuple trouuoit inſupportables[a]. Ces publiques allegreſſes furent redoublees par l'entree de la Reine à Paris. Elle deſcendit par bateaux à noſtre Dame, paſſa aux Celeſtins & alla aux Tournelles. Elle eſtoit accompagnee du Duc Amé ſon frere, & de Madame Bonne de Sauoye ſa ſœur mariee à Ieã Galeas Duc de Milan. L'Hiſtoire de ce temps là auſſi curieuſe à repreſenter l'ordre des feſtins qui s'y firent qu'à celuy d'vne bataille[b], comme ſi la ſcience de l'vn donnoit preuue de la ſuffiſance de l'autre, en rapporte la magnificence, & adiouſte qu'en la maiſon de Iean Dauuet premier Preſident, on dreſſa quatre bains (ils ont touſiours eſté comptez entre les delices & les voluptez) pour la Royne & pour les Dames. Son indiſpoſition & celle du temps ne permirent qu'elle ſe baigna. L'vn des bains fut pour Madame de Bourbon & Madamoyſelle de Sauoye, l'autre pour la fille du ſeigneur de Monglat mariee au fils de Nicole Balue frere de l'Eueſque d'Eureux, & Perrette de Chalon bourgeoiſe de Paris. Celle-cy eſt nommée particulierement en diuers endroicts de l'Hiſtoire,

Entree de la Royne à Paris apres la guerre du bien public.

[a] Le Samedy 3. iour d'Aouſt 1465. le Roy remit le quatrieſme du vin au huictieſme, oſta les impoſitions excepté des entrees de ſix fermes rendues en gros.

[b] Paul Emile obſeruoit aux feſtins vn ordre & diſpoſition merueilleuſe, diſant que d'vne meſme ſuffiſance d'entendement dependoit & procedoit de ſçauoir ordonner, vne bataille bien formidable aux ennemis, & vn feſtin bien agreable aux amis, car l'vn & l'autre depend d'vn fort bon iugement de ſçauoir bien ordonner. PLVT.

& icy elle entre en part aux delices & voluptés des bains[c].

[c] Les bains ſont de l'equipage de l'amour & de la volupté. Alexãdre Seuere diſoit en colere. *Milites Romani veſtri ſocij mei contubernales & commilitones, amant, potãt, lauant.* On fait marcher en meſme rang, *Balnea, Vina, Venus.*

Le Duc de Sauoye obtint la liberté pour ſon frere Philippe, que le Roy maria auec Marguerite troiſieſme fille du Duc Charles de Bourbon & d'Agnes de Bourgongne, mais le bien de ſa liberté n'euſt pas telle force en ſa memoire que le mal de la priſon, pour le reſentiment de laquelle il ſuiuit les volontez du Duc Charles de Bourgongne contre le Roy. Amé mourut trois ou quatre ans apres en la ville d'Orleans d'vne diſſenterie[d].

[d] Amé III. mourut à Orleans enuiró la fin du mois de Iuin 1472. Il laiſſa deux fils Philibert & Charles ſoubs la tutelle de M. Yoland de France ſœur de Louys XI.

Mais tandis que la France s'eſiouit & iouyt du repos que le Roy luy a acquis en diſſipant ces terribles vents, ſes anciens amys reçoiuẽt tout entier l'orage ſans qu'elle ayt moyen de les ſecourir pour ne vouloir rouurir la playe laquelle commençoit à ſe conſolider, ny fauoriſer les exemples de la rebellion contre le Prince legitime.

II. Le Liege ſe reuolte contre le Duc de Bretagne.

Ceux du Liege ne penſant pas que la guerre deuſt ſi peu durer entre le Roy & la maiſon de Bourgongne, auoient declaré toutes ſortes d'hoſtilitez contre les ſubiects du Duc de Bourgongne, preferant touſiours ſon intereſt propre[e] à l'eſtranger. Le Roy leur auoit promis deux cens hommes d'armes, chacun à trois cheuaux du moins pour courir le pays de Hainaut & de ne traicter aucune Paix ſans les y comprendre.

[e] Qui ſçait combien touche au cœur le propre intereſt, ne le fait iamais marcher apres l'eſtranger.

Sous ceſte aſſeurance & la preſumption que leur ville eſtoit [f]imprenable, eux inuincibles, ils enuoyent vn Heraut à Bruxelle, denoncer la guerre au Comte de Charolois, & le menacent de feu & de ſang. En ſon abſence le Duc reçoit & lit les lettres, puis les rend à l'Heraut luy diſant que ſon fils eſtoit en France & qu'il les luy porta s'il vouloit. Il retourne au Liege d'où il eſt incontinent depeſché auec pareilles lettres contre le Duc meſme & tous ſes alliez.

[f] Les peuples preſument touſiours de leurs forces auec outrecuidance & temerité, les habitãs de la ville de Nougarde capitale de Ruſſie diſoiẽt par vanterie, Les hõmes ne peuuent rien contre Dieu ny contre nous. Iean Baſile Roy de Molchouie leur fit changer de langage, *Crant lib. 13. Vvandal. cap. 15.*

Les menaces ne furent ſeparees que d'vn petit moment des effects. Ils ſe ietterent ſur les pays du Duc auec toutes ſortes d'outrages & d'inhumanités. Loüer ce Prince, dire bien de la maiſon de Bourgongne, ſont crimes qui ne peuuent eſtre expiez que par la mort. Les pauures païſans ſont tués comme moutons non

pour autre raiſon que parce qu'ils ne ſont amis, & ne peuuent conſentir à la rage de ces loups.

Armee du Duc de Bourgongne contre les Liegeois.

Le Duc s'arme & par ſon commandement les Ducs de Cleues & de Gueldres, les Comtes de Naſſau & de Horne, & le Marquis de Rotelin. Ils preſſent ces limaçons en telle ſorte qu'ils n'oſent plus monſtrer les cornes de leur rebellion, & ſe tiennent enfermez dans leurs murailles, auec le repentir de s'eſtre ſi toſt mis en campagne ſous la creance que le Roy qui eſtoit lors bien empeſché à demeſler d'autres fuſees, les aſſiſteroit, & que les moyens & le courage ne leur pouuoiẽt faillir en deffendant leur liberté [g].

[g] La liberté anime les eſprits & remplit les cœurs de vaillance & de courage de ceux qui la deffendent. Aux batailles ſi renommees de Miltiade, de Leonide, de Themiſtocles pour la liberté de la Grece le nombre à cedé au courage.

Ceux de Dinan ſubiects du Liege n'eſtoient pas moins forcenés contre le Duc ſur la nouuelle qui courut, & qui fuſt auſſi toſt creuë que receuë, que le Comte de Charolois auoit eſté deffaict à Montlehery. Ils font vne ſtatue retirant au naturel du Comte, & la portent auec de grandes huees prés des murailles de Bouvines, dreſſent vn gibet & la pendent, appellant celuy qu'elle repreſentoit traiſtre, vilain, Baſtard. Le plus poltron, fait plus de bruit. Ils firent auſſi vne autre effigie du Duc laquelle ils poſerent ſur vne haute piece de bois, criants, *Vees cy le ſiege du grand crapaut voſtre Duc.* Acte qui ne ſe peut punir trop ſeuerement par iuſtice ny remettre par repentance en eſpoir d'amandement [h].

Indignités & inſolences des peuples reuoltez.

[h] Il n'y a en ces eſmotions que de la fureur point de courage ny de valeur. *Certatim vt quiſque animi ignauus, procax eſt ore.* TAC. HIST. *lib.* 3.

Ceſte furieuſe mocquerie contre le Prince fut ſuiuie de toutes ſortes de cruautés contre les ſubiects de Bouvines, leſquels penſans s'aduiſer ces enragés, pour ſe remettre en leur deuoir leur enuoierent premierement vn Heraut de leur ville pour les exhorter à cela, & puis vn petit garçon, auec lettres ſur ce ſignées, ils trancherent la teſte au premier, & mirent en pieces le ſecond. Peuple inconſtant qui a il de cruel & de barbare que tu ne faſſes en ta fureur?

[i] On ne tueroit pas les aſpics ny les viperes ſi on les pouuoit adoucir & rendre innuiſibles. Quand il n'y a nul eſpoir d'amandement la clemence eſt iniurieuſe & la iuſtice touſiours neceſſaire, ou le public eſt offencé. Les crimes dont l'impunité en attire d'autres ſont irremiſſibles.

Le Duc aſſiege Dinand la prend & deſtruit.

Le Duc quoy qu'en ſon extreme vieilleſſe creut ne pouuoir mourir honnorablement qu'il ne ſe fut vengé de l'ingratitude & rebellion de Dinan. Il s'y fit porter en litiere, il y meine vne armee de vint huict mille cheuaux, & grand nombre de gens de pied: Il prend la ville la deſtruit & fait ietter dans la Meuſe huict cens habitans & ceux qui ne finirent leur miſere ceſte fois en mou-

[k] Vn Prince ne doit diſſimuler vne rebellion ouuerte & declarée, parce que celuy qui ne chaſtie ſa rebelle en telle ſorte qu'il ne ſe puiſſe plus rebeller doit eſtre tenu pour peu ſage & moins courageux.

rant demeurerent pour mourir tous les iours [1], peu obligez à ceux qui les rencontrans leur laiſſoient la vie.

Les Liegeois apprehendants le meſme traictement ſe rendirent au Duc apres auoir fait mine de vouloir vne bataille, baillerent cinquante oſtages [m] pour la ſeurté de la fidelité qu'ils promettoient, & de ſix cent mille florins de Rhin payables dans ſix ans. Liegeois donnét cinquãte oſtages.

Ceſte guerre finie le Duc de Bourgongne finit celle de la vie & la changeat en l'eternelle Paix, au ſeptante deuxieſme an de ſon aage, le quarante huictieſme de ſon regne, le 15. Iuillet de l'an 1467. Il laiſſat ſa maiſon au plus haut point de ſa felicité, riche d'alliances, d'honeur, d'amis, de reputation, de l'or en ſes treſors, & du fer pour le deffendre [n]. Ce n'eſtoit pas vn Eſtat acquis à l'aduenture & accreu par l'injuſtice [o], il auoit ſes fondements dans ceux du Royaume de France, la durce en ſembloit immortelle. Mais les Architectes s'en vont & les edifices demeurent. Ceſte grandeur ne paſſat point le quatrieſme maſle, elle ſe rompit en pluſieurs pieces, les principales furent recueillies par ceux de la maiſon d'Auſtriche. Il eut trois femmes, M. Michele de France, fille du Roy Charles VI, Bonne d'Artois, fille de Philippe Comte d'Eu, & M. Yſabelle de Portugal mere du Prince Charles, en eſpouſant laquelle il arreſtat ſes penſees de mariage, & print pour deuiſe le mot AVTRE N'AVRAY, mais il ne rabattit rien de l'exercice de ſes amours, & dont l'iniuſte intemperance produiſit huict maſles, & quatre filles. III. Mort du Duc Philippes. Grandeur de ſa maiſon.

Ce Prince fut vaillant & hardy, & ſon hardieſſe parut bien en ceſte gande & faſcheuſe guerre qu'il entreprit contre la France & laquelle dura trente deux ans ſans trefues ny ſans relaſches. Guerre qui fit en France des montagnes de morts & des riuieres de ſang, & en laquelle il diſoit qu'il eſtoit entré cõtre ſon cœur, & le deſir qu'il auoit d'employer ſes armes contre les infideles, comme il fit en la Ligue ſaincte [p] pour ſecourir l'Hongrie contre Amurath.

Il le fit cognoiſtre en ſa deuiſe de pluſieurs fuſils enlaçans vn caillou dardant de viues flammes. Par là il vouloit dire que ſon humeur eſtoit porté à la douceur & à la Paix, ſi on ne le contraignoit à la guerre, comme le fuſil

[1] Le miſerable eſt bien obligé à la mort qui le tire de miſere. Tamerlan ruoit autãt de ladres qu'il en rencontroit, affin qu'ils finiſſent leur miſere, & n'en fiſſent point d'autres par leur contagion. CALCONDILE. Pour ceſte meſme raiſon Dracula Prince de Valachie enferma en vne grange vne grande troupe de gueux, & y fit mettre le feu apres les auoir bien enyurés. *Bonfin. lib. 3.*

[m] Phil. de Commines dit que les Liegeois baillerent trois cens oſtages. Le nombre ne fut que de cinquante & trente deux du Liege, ſix de Sainctron, ou S. Trud. ſix de Tongre, ſix de Heſſelt.

M. CCCCLXVII.

[n] Ce n'eſt rien que d'auoir de l'or ſi on n'a des armes pour le garder. Crœſus monſtra le ſien à Solon qui le voyant d'vn pris ineſtimable demanda ou eſtoit le fer & l'acier pour garder cet or.

[o] Il y a des Eſtats qui n'ont commencé que par hazard & ne ſont accreus que par iniuſtice.

[p] Iulian Ceſarin Cardinal de S. Ange & Legat du Pape ſe trouuant pres de Vladiſlas à Bude, fit vne nouuelle Ligue entre les Chreſtiens, à la ruine & deſtruction du nom Ottoman, & y auoit fait entrer Eugene III. Pape. Le Duc de Bourgõgne, les Venitiens & les Geneuois.

le fuſil retient ſa flamme ſi on ne le touche & la pouſſe au dehors incontinent qu'il eſt battu.

Il veſcut en telle creance & autorité parmy les puiſſances ſouueraines de l'Europe qu'encores qu'il ne porta tiltre de Roy, il alloit du Pair auec les plus grands Roys, & ne tint qu'à luy que ſes Eſtats ne fuſſent erigez en Royaume. Quand le Pape Eugene IV. vit que les Princes Chreſtiens eſtoient pour la plus part bandés contre luy, il recourut à la protection du Duc de Bourgongne, & luy fit preſent de l'Hoſtie miraculeuſe qui eſt à la ſaincte Chappelle de Dijon.

Sa bonté, ſon courage, & ſa moderation.

Bon Prince, aymé de ſes ſubiects, qu'ils ne traittoit pas à l'egal de ce qu'il pouuoit [a] ſur eux, reſpecté des eſtrangers auec leſquels il ſçauoit viure, mais blaſmé d'auoir eſté l'inſtrument des cruelles tragedies qui ſe iouërent ſur le theatre de la France. Il iuſtifioit ſes armes de la vengeance de la mort de ſon Pere tué par Charles VII. eſtant Dauphin, ſur le pont de Montereau Faut-yonne. Mais il n'en euſt point de reſſentiment contre Madame Michelle [b] ſa femme ſœur de Charles, & ne l'en ayma pas moins, ne voulant que l'innocence fut meſlee auec la memoire de l'offence.

[a] Tant plus la puiſſance d'vn Prince eſt eſtendue, tant plus la licence dnit eſtre retenue. Tant plus vn Prince eſt puiſſant ſur ſes ſubiects, tant plus ſes ſubiects ſe rendent puiſſants enntre luy.

[b] L'iniure des parens de la femme eſt quelques fnis vengee par le mary ſur la femme meſme. Le Duc de Bnurgnngne n'en ayma pas mnins la ſienne, encnre que la velie de la ſœur rennuuella trois ans durant l'iniure du frere. Elle eſtoit daillieurs ſterile, cauſe fauorable & ſnuuent fauoriſee aux diuorces.

Charles luy ſucceda, ſi les enfans retiennent des complexions de ceux qui les mettent au monde, comme le grain qui eſt ietté en terre tout nud produit neantmoins la paille, le tuyau & l'eſpy doù il eſt venu. Ce Prince né de Philippe & d'Yſabeau de Portugal ne pouuoit auoir qu'vn temperament fort bijarre. Le Pere eſtoit hardy, la mere deffiante, on s'eſtonnoit comme elle l'auoit peu ſouffrir neuf mois en ſon ventre puiſque l'humeur de ſe Prince ne pouuoit demeurer vne heure en vn lieu.

Humeurs & naturel de Charles ſon fils.

Les Princes deſirent commencer [c] leur regne par quelque grande action qui ayt de la hardieſſe & du bon heur, ils veulent que tout ce qu'ils font au commencement faſſe exemple, & porte conſequẽce, car ſelon les entrees on iuge des iſſues. Il croioit que de toutes les villes de Flandres il n'y en auoit point où il fut tant aymé qu'en celle de Gand, & pource il voulut commencer l'entree & la viſite de ſes villes par celle là, s'aſſeurant d'y eſtre receu auec de ſi grandes preuues d'affection & d'obeiſſance, qu'elle ſeruiroit de leçon à toutes les autres pour les

[c] Les Princes qui entrent nouuellement en vn Rnyaume, doiuent bien penſer que leur reputatinn depend du cnmmencement. Ils le dniuent dnnner à des actinns ſi hautes & releuees qu'elles impriment en la creance de leurs vniſins, qne nnn ſeulement ils ſnnt capables de la fortune qu'ils ont trouué, & qu'ils tiennent, mais qu'ils ont aſſés de preud'hommie & de cnurage pnur l'augmenter de tnutes celles que le temps & l'nccaſion luy mettant en main.

Son entree a Gand.

former à meſme deuoir. Car les peuples deſirẽt ardemment la premiere veuë de leurs Princes[t], & le Prince doit deſirer que ſes ſubiects ne le fuyent pas comme vne beſte farouche qui ſort de ſon repaire, mais qu'ils volent au deuant de luy comme deuant quelque belle lumiere.

Il n'entendoit pas bien que c'eſt demander de la ſageſſe à vn furieux que de la deſirer au peuple[u]. Il auoit oublié le prouerbe de l'humeur de ceux de Gand, qu'ils ayment bien le fils de leur Prince mais le Prince non. Tant que Philippe viuoit, Charles eſtoit leur Soleil leuant, mais du meſme iour que le fils eſt entré en la place du Pere, il cognoiſt le changement de leur affection. Leur obeiſſance n'eſt qu'à diſcretion[x], & croyent qu'il n'a pouuoir de leur nuire qu'en tant qu'ils le voudront endurer.

Trompé doncques en ſon opiniõ, il entre en la ville de Gand, trouue les portes ouuertes & les cœurs fermés à ſes commandemens. Ils n'attendirent pas long temps à le faire cognoiſtre. Le Duc Philippe leur auoit fait la guerre deux ans, pour la fin de laquelle ils auoient eſté contraincts de reçeuoir des conditions qui leur ſembloient bien rudes, & outre ce vne gabelle & impoſition ſur le bled pour les fraiz.

Coutume des Gãtois.

La recepte s'en faiſoit en vne petite maiſon appellee la cueillette. Les plus mutins qui vouloient manger leur pain en franchiſe[y] ne s'adreſſent pas au Duc pour demander l'abolition de ſes gabelles, mais ſous couleur d'vne proceſſion qu'ils faiſoient le lendemain de ſon entree, ils prennent la chaſſe des oſſements & reliques d'vn ſainct de leur deuotion, ſe preſentent à ceſte maiſon, la heurtent auec la chaſſe, diſant que le ſainct[z], pour retrancher vn grand tour de la proceſſion, & comme ils parloiẽt pour ne ſe tordre, vouloit paſſer à trauers ceſte maiſon, & diſant cela la demoliſſent en vn moment de fonds en comble. Le reſte de la mutinerie eſtoit en armes au marché pour fauoriſer le paſſage de ce ſainct & s'opoſer à qui le voudroit empeſcher.

Seditiõ couuerte de religion.

Le Duc aduerty de ceſte eſmotion ſe rend en vne maiſon dont les feneſtres regardoient ſur la place, parle à ces mutins, leur commande de porter la chaſſe de leur ſainct à l'Egliſe. Les vns la prennent pour la porter, les

Le Duc ſe preſente pour entendre la ſedition.

[t] Les cœurs des peuples ſe comblent d'vne incroyable allegreſſe à la veuë de leur Prince. Les loix ont iugé raiſonnable de retenir & moderer la deſpence que l'excés de la ioye produict en telles occeſions. *Si ſacros vultus inhiantibus ſorte populis inferimus, hoc ſine immodico pretio nuntiari, excipique ſanximus.* L. 1. C. *Publica lætitiæ. lib.* 12.

[u] Demander de la prudence au peuple, c'eſt chercher de la conduitte à vn furieux. En la republique d'Athenes, *les ſages propoſoient, & les fous deliberoient.*

[x] L'inconſtance commune aux peuples eſt plus remarquée en ceux de Gand pour les frequentes ſaillies & eſmotions qu'ils ont fait contre leurs Princes.

[y] Jamais peuple n'eſt demeuré long temps en vne condition qui luy ſemble iniuſte & intollerable. Où il n'y a point de volonté, il ny peut auoir obligation. Ce qui ſe fait par force ne dure que tant que la neceſſité eſt preſente. *Haud credo poteſt vllum populum in ea conditione eſſe cum pœniteat diutius quàm neceſſe ſit manſurum.* TIT. LIV.

[z] Souuent les peuples ont couuert les cauſes de leur mutinerie de quelque reſpect de religion.

autres l'empeſchent. Il veut ſçauoir ce qu'ils veulent, il n'y a perſonne qui oſe parler [a] ſeul, ils parlent tous enſemble. Ce ne ſont que plaintes confuſes, reſponces inſolentes, demandant iuſtice contre quelques particuliers, comme en ces eſmotions il y a touſiours quelqu'vn chargé de la cauſe des miſeres publiques. Il promet de faire iuſtice, leur cõmande de ſe deſarmer & de ſe retirer. Eux s'opiniaſtrent à ne bouger de la & y demeurerent huict iours, au bout deſquels ils ſe preſentent au Duc, luy demandent que tout ce que le Duc Philippe ſõ Pere leur auoit oſté leur fut rendu, ſçauoir les 72. bannieres des Meſtiers & le renouuellemẽt de leurs priuileges.

[a] En vne eſmotion de peuple, s'il n'y a vn chef qui le cõduiſe, perſonne n'oſe reſpondre. Quãd le peuple Romain ſe fut retiré au Mont Sacré, le Senat enuoya ſçauoir la cauſe de ceſte retraite. Perſonne n'euſt la hardieſſe de reſpondre, & Tite Liue dit, *Que la matiere de reſpondre ne manquoit pas, mais mãquoit qui fit la reſponce.*

Refuſer cela c'eſtoit ſe hazarder à leur fureur, & ils monſtrerent bien au Duc que voulut ou non, les conſeils en eſtoient pris, reſolus de prendre eux meſmes ce qu'ils demandoient, car il n'euſt pas ſi toſt dit le mot pour leur [b] accorder leurs bannieres qu'au meſme inſtant on les vit arborées au marché. Ainſi la ville de Gand d'où le Duc vouloit tirer des exemples de fidelité & d'obeiſſance ſeruit aux autres d'vn miroir de reuolte & de ſedition, car voyant que ceſte audace auoit biẽ ſuccedé aux Gantois, pluſieurs autres villes firent de meſme & tuerent quelques officiers du Duc, lequel fut contrainct pour ceſte fois de faire ſemblant [c] qu'il ignoroit ce que ces mutins auoient fait. Mutins qui meritoient d'eſtre traitez auec telle rigueur, qu'il ne leur reſtat rien de libre, que les ſouſpirs de leur repentance.

Il eſt contraint de leur accorder ce qu'il leur oſteta.

[b] Il faut quelquesfois accorder au peuple ce qu'il deſire, comme l'on fait aux enfans qui crient, & aux furieux qui ſe deſpitent. Quand la ſeditiõ eſt appaiſee on oſte iuſtemẽt ce qu'on a permis iniuſtemẽt.

[c] Ceſt vne gracieuſe façon de pardonner que de vouloir ignorer l'offence.

De la meſme prudence & dexterité que le Roy a ſeparé les forces des Princes ligués [d] contre luy, il trauaille maintenãt à rõpre leurs intelligẽces. Il met ſi bon ordre aux paſſages, que le Duc de Bretagne eſt cõtrainct de faire paſſer en Angleterre & delà à Calais ceux qu'il veut enuoier au Duc de Bourgõgne. En ce grand tour & auant que les aduis ſoient donnés, les conſeils ſont eſuẽtés, les occaſions perdues, & les maux ſans remede. Il a les yeux ouuers de tous coſtez, comme [e] il eſt ſeuere à punir les crimes quand ils ſont faicts, il eſt du tout vigilant à rompre les conjurations auãt qu'elles ſoient faites. Il ſe reſout de les mal mener les vns apres les autres, & de leur faire cognoiſtre que toſt ou tard ſe repent qui l'entreprend contre vn plus puiſſant.

Le Roy ſepare les chefs de la Ligue

[d] C'eſt acte de grande prouidence à vn Prince de rõpre la communication & l'intelligence qui peut eſtre entre deux perſonnes puiſſantes & d'eſprits inquietes.

[e] Il faut punir les crimes quand ils ſont faits, & empeſcher les coniuratiõs auãt elles ſe veulent faire.

Le Duc de Normandie retiré en Bretagne, & tout nud eſtoit aſſez puny des conſeils de ſa ieuneſſe. Le Duc de Bretagne ſe tenoit trop foible pour le maintenir contre vn ſi puiſſant frere, les Deputez qu'il auoit enuoyé au Roy pour le ſupplier & le mouuoir à pitie, n'auoient rapporté autre choſe ſinon qu'ils auoient recogneu en l'eſprit du Roy beaucoup de meſcontentement de ce que ſon frere luy demandoit partage l'eſpee à la main. Le Roy qui eſtoit lors vers le mont ſainct Michel iette vne armee de cinquante mille hommes dans la Bretagne. Comme le Duc d'Alençon auoit donné paſſage aux Bretons, ſon fils le Comte de Perche rend la meſme ville d'Alençon aux François, dont Monſieur fut ſi offencé qu'il l'appella vrayement fils de ſon Pere[t].

[t] L'infidelité eſt ſi odieuſe que des enfans qui naiſſent de ceux qui en ont eſté atteints, elle rend les actions ſuſpectes, & les ſoupçons aux autres ſont crimes en eux.

La Bretagne fut courue & rauagee en plus de trente lieues d'eſtendue. Le Duc de Bretagne coniure le Duc de Bourgongne de le ſecourir, il ne le peut par ce qu'il ſe trouue bien empeſché contre les Liegeois leſquels pluſtoſt laſſez de la guerre que vaincus, auoient fait vne nouuelle reuolte, pillé Liny ſous l'aſſeurance que le Roy leur donnoit de ſa protection. Il leur auoit enuoyé quatre cens lances ſoubs la conduite du Comte de Dammartin, de Salezard, de Conyhen & de Vignoles, & ſix mille Archers. Le Conneſtable de ſainct Paul ſe rendit à eux auec quelques troupes.

Armee en Bretagne.

VI.

Liegeois ſupportés par le Roy.

Ils faiſoient les fous ſans conſiderer la fortune que couroient les oſtages qu'ils auoient donné pour la ſeureté de leur obeiſſance & fidelité. Le Duc mit en deliberation ſi on les deuoit faire mourir. La queſtion meritoit bien d'eſtre conſultee & conſideree, car s'il s'en fut tenu à ſes premieres penſees ils eſtoient perdus. Et pource en pareilles difficultez le Prince ne doit iamais eſtre preſent quād on les reſout, ny faire cognoiſtre quelle eſt ſon opinion[s] afin qu'elle ne ſoit ſuyuie comme vn preiugé, & que ceux qui la veulent contredire le puiſſent faire librement. Le Mareſchal de Bourgongne & le Seigneur de Comtay furent d'aduis qu'on les fit mourir, fondans leur opinion ſur ceſte raiſon qu'vne reuolte ſi eſtrange deuoit eſtre vangee extraordinairement, que ces mutins eſtoient indignes de la clemence du Prince, & que les liens par leſquels on tenoit en deuoir des eſprits eſchap-

On met en deliberation de faire mourir les oſtages du Liege.

[s] Quand vn Prince veut faire quelque choſe par conſeil, il ne s'y doibt pas trouuer, car ſa preſence empeſche que les opinions ne ſoient libres, & principalement quand il y va de la mort d'vn accuſé. Tybere ne vouloit que Druſe ſon fils oppinat le premier en la cauſe de Lepide accuſé de crime de leze Majeſté. De meſme quād Piſo fut commandé par le meſme Tybere de dire ſon opinion ſur le fait de Granius Marcelus, accuſé d'auoir eſleué ſa ſtatuë plus haute que celle de l'Empereur, il dit en adreſſant ſa parole à l'Empereur, & vous Sire en quel rang opinerés vous? car ſi vous opinés le dernier, ie crains que mon opinion ne ſoit coottaire à la voſtre. *Quo loco cenſebis Cæſar, ſi primus habebo quod ſequar ſi poſt omnes vereor ne imprudens diſſentiam.*

pez ſe doiuent prendre en la terreur des ſupplices[h] & des armes.

Le Cõte de S. Paul opine pour la vie des oſtages.

L'innocence des oſtages treuua de la faueur aux opinions du Comte de ſainct Paul & du ſeigneur d'Imbercourt qui deteſtoient ceſte cruauté contre des pauures Bourgeois qui s'eſtoient ſacrifiez volontairement pour le public, & remonſtroient au Duc de mettre Dieu de ſon coſté, ceſte raiſon ſuffiſoit & les paroles eſtoient ſuperflues pour s'y oppoſer. Mais en ces occaſions où tout eſt diſputable, il eſt bon que le conſeil du Prince ayt plus que d'vne ou deux teſtes affin que les opinions trauerſees & eſgarees ſoient remiſes & adreſſees par des autres, car les hommes ne ſont pas Anges[i], deſpouillés de paſſions, ils les apportent auec eux en toutes leurs actiõs, & quelquesfois la haine ou l'enuie, la crainte ou l'eſperance, le chagrin & l'indiſpoſition de la perſonne ſont comme les moules & les formes des conſeils. Outre ce qu'il y en a pluſieurs qui ne parlent qu'apres les autres.

La plus douce & la plus iuſte opinion fut ſuiuie & les oſtages renuoyez au Liege, aduiſés de ne ſe meſler dans la contagion de l'infidelité des autres, & de les aduiſer que s'ils abuſoient de la clemence de leur Prince ils eſprouueroient ſa rigueur. Vn des aſſiſtans[k] en ce conſeil predit la mort dans l'an du ſeigneur de Comtay parce qu'il concluoit à faire mourir les oſtages. Il fut vray.

Mort du ſeigneur de Cõtay.

Cependant le Duc de Bretagne crioit au ſecours. Le Duc de Bourgongne enuoye au Roy pour le prier de faire ceſſer ceſte guerre & de conſiderer que la cauſe du Duc de Bretagne eſtoit la ſienne. Le Roy pour le payer de meſme raiſon luy mande que s'il vouloit quicter la protection de ſon frere & du Duc de Bretagne, il abandonneroit les Liegeois, le Conneſtable de ſainct Paul & la Balue luy porterent ceſte parole, le Duc dit qu'il ne pouuoit abandonner ſes amys, *ny nous les noſtres* repart le Conneſtable *vous ne choiſiſſez point. Vous prenez tout, vous ne voulez point que nous ſecourions nos amys, ny que nous faſſions la guerre à noz ennemys, & bien* dit le Duc en montant à cheual, *les Liegeois ſont en campagne ie leur ay declaré[l] la guerre à l'eſpee nue & torche ardante, ie les combatray auant qu'il ſoit trois iours, ſi ie perds la bataille*

[h] Il y a des fautes comme des maladies qui demandent des remedes extremes & extraordinaires. Il n'eſt pas bon d'vſer touſiours de grandes douceurs aux folies & deuoyemens des peuples. Denis de Syracuſe ſe mocquoit de ceſte honte, diſant que les chaines de diamant auec leſquelles on tient les Eſtats, sõt les terreurs des ſupplices & des armes.

[i] Aux plus ſages quelquesfois eſchappent des opinions biẽ abſurdes & inconſiderées, & pour ce le conſeil d'vn ſeul eſt perilleux, & doit eſtre cõpoſé de diuerſes teſtes. Car les eſprits sõt iournaliers auſſi bien que les corps, & le plus ſage des mortels n'eſt pas touſiours ſage.

[k] Le Seigneur de Comtay eſtoit en reputation de ſage & prudent cheualier. Iamais on n'auoit remarqué en ſes opinions, ny cruauté, ny imprudence, & neantmoins il fut blaſmé de ce conſeil cruel & ſa mort rapportee à vn iuſte iugement du Ciel ſelon Ph. de Commines.

[l] Les Heraults, qui publierent ceſte guerre, porterent en la main droicte l'eſpee nuë & la torche ardente en l'autre, menace eſpouuentable de feu & de ſang.

vous en ferés à voſtre guiſe, mais ſi ie la gaigne vous laiſserés en Paix les Bretons.

Le Duc aſſiege a Saintron, les Liegeois en nombre de trente mille viennẽt au ſecours des aſſiegez, ſe logent en vn gros village enuironné de maraits à demye lieüe de l'armee du Duc, là ils ſont attaquez & repouſſez iuſques ſur le bord de leurs foſſez à coups de fleches & de canõs, mais quand les aſſaillans n'eurent plus de fleſches les aſſaillis prindrent cœur, & à coups de picques les chargent & en vn moment en tuent cinq cens, font branler le reſte entre la fuyte & l'eſtonnement. Siege de Saintron.

Le Duc voyant ſon aduãtgarde tourner le dos, fait aduancer les Archers de ſa bataille par leſquels les Liegeois ſont battus & tuez au nombre de neuf mille. Nombre ſelon la verité non ſelon la flatterie & la paſſion qui quelquesfois des nains fait des Geans[1]. Le reſte ſe retira au Liege, & ſi la caualerie du Duc n'euſt eu vn mareſt entre deux, on tailloit les fuyards en piece. Saintron deſeſperé d'eſtre ſecouru ſe rend à la diſcretion du Duc, liurant dix hommes à ſa iuſtice dont les teſtes ſauuerent toutes les autres & ſeruirent d'exemple contre leur rebellion, il en fit de meſme à Tongres qui ſe rendit à ceſte condition & en ceſte decimation[a] ſe trouuerent quelques oſtages de ceux qu'il auoit renuoyé. Il ſe rẽd à diſcretiõ.

Il ſe preſente deuant la ville du Liege, l'vne des plus puiſſãtes & plus peuplees villes du pays. La preſence du Duc fit reſoudre les vns à ſe fier à ſa clemence, les autres à redouter ſa iuſtice. Trois cens hõmes des plus apparens de la ville ſont enuoyez en chemiſe pieds nuds & teſtes nues domander pardon pour le reſte, ſouſmetant ſa ville à ſa diſcretion & ſans autre reſerue que du feu & du pillage. Le Liege ſe rend & demande pardon.

Le Duc qui ſçait que les peuples ſont pluſtoſt vaincus par la douceur que par la cruauté[b] leur accorda ce qu'ils deſiroiẽt, mais quand il enuoya Imbercourt pour entrer dedans, il trouua aux portes du refus & des iniures, car les habitans n'eſtoient pas encore bien reſolus, & craignoiẽt que le Duc qu'ils auoiẽt tant offencé ne leur tint parole, & que la ville ne courut les miſeres du feu & du pillage. Il paſſa la nuict en de grandes perplexités, & eut beaucoup de peine à faire durer ſa vie, & la pacience de

[1] Rarement ſe compte au vray le nombre des morts à vne bataille, les vainqueurs le font plus grand, les vaincus plus petit, & pluſieurs cõme dit Philippes de Commines, pour flatter les Princes, pour vn de tué en comptent cent. On n'a iamais ſçeu au vray le nombre des morts de la bataille de Marignam. Les Frãçois diſoient qu'ils auoient taillé en pieces la moitié de l'armee des Suiſſes qui eſtoit de vingt cinq mille hommes, les Suiſſes diſent qu'eſtans retournés en leur pays, ils ne trouuerent à dire que cinq mille, & que les François en auoient perdu dauantage. Graſenic dit qu'en tout il y en euſt vingt deux mille. Iuſtin en compte plus de quinze mille Suiſſes. Guichardin autant. Varieté qui vient ou d'erreur ou de paſſion.

[a] La decimation a eſté inuentee affin de chaſtier vne multitude en telle ſorte que la crainte en parut eſtre generalement à tous les delinquans & la peine à vn petit nõbre. *Tous ne la ſentoient pas, mais chacun la craignoit.*

[b] Rien ne s'apprinoiſe à cõps de baſton. La ſeuerité effarouche les eſprits, Pericles gaignoit les peuples par les yeux, les oreilles, & le vẽtre par ieux, comedies & feſtins.

ce peuple iuſques au iour. A tout coup ces furieux venans comme vagues impetueuſes ſe ruer ſur ſon logis pour tailler en pieces tout ce qui eſtoit dedans, & negocioit cét accord. Imbercourt les amuſoit aux offres de nouuelles conditions ſur leſquelles ils entroient en nouuelles conferences[p], & puis ſoudain ils ſortent de la maiſon de ville, & montant ſur la muraille euaporans en iniures & vilennies l'ardeur de leur phreneſie contre leur Prince. Comme leur rage fut pluſtoſt laſſee que paſſee, ils furent ſur les deux heures apres minuict, que ſi on les aſſeuroit du feu & du pillage, ils ſe rendroient autrement.

[p] *Aux eſmotions tumultuaires du peuple, il faut pluſtoſt penſer à gagner temps, qu'à contredire & conteſter. Les ſages ont des amuſements propres pour diuertir & diſſiper ces furieuſes ondees.*

M. CCCCLXVII.

Imbercourt les aſſeure que la compoſition ſeroit obſeruee, ſoubs ceſte aſſeurance ils reçoiuent Imbercourt qui ſe ſaiſit des portes, y met des gens de guerre. Le Duc y entre en triomphe, on abbat vingt braſſees du mur pour luy faire ouuerture, le foſſé eſt vny du coſté de la breſche, les tours abbatues, les murailles ouuertes en diuers endroicts, nouuelles loix, nouuelles impoſitions, monde nouueau. Ceſte belle ſtatue[p] dreſſee en la place publicque pour marque de liberté fut tranſportee à Bruges pour memoire funeſte de ceſte deſolation qui aduint le iour ſainct Martin 1467.

Les murailles ſont abbatues.

VII.

[p] Sous ceſte ſtatuë furent graués ces vers,

Deſine ſublimes vultus attollere in auras
Diſce meo caſu perpetuum eſſe nihil,
Nobilitatis ego LEODIS *venerabile ſignum.*
Gentis & inuicta gloria nuper eram
Sum modo ſpectaculum eidentiùs turpe popelli.
Et teſtor Caroli me cecidiſſe manu.

Ceux de Gand ſe firent ſages aux deſpens de ceux du Liege, & allans de l'obeiſſance forcee à la volontaire[q], en trouuerent le ioug plus doux. Le Duc y entra en grande pompe, & les Gantois reconnoiſſants leur faute luy allerent au deuant iuſques à Bruxelles, luy preſenterent les ſoixante douze bannieres des meſtiers de la ville, pour leſquelles ils auoient fait ceſte furieuſe mutinerie apres la mort du Duc Philippes, & qui leur auoit eſté oſtees autresfois, remirent à ſa diſcretion leurs priuileges, payerent trente mille florins au Duc, ſix mille à ceux qui eſtoient à l'entour de luy, & n'eurent pas ſi bõne iſſue de leur reuolte cõme du temps d'Artauelle[r]. Les priuileges neantmoins leur furent conſeruez & confirmez excepté celuy qu'ils appelloient *de la loy*, par lequel de vingt ſix Eſcheuins ils auoient l'election de vingt deux & le Roy de quatre ſeulement; cauſe des reuoltes & mutineries ſi frequentes en ceſte ville, n'appellants aux charges publiques autres que de cet humeur furieux

L'exẽple du Liege profite à Gãd

[q] La prompte reſolution à ce qui ne ſe peut eſuiter, en adoucir la dooleur, & obeir volontairement, c'eſt oſter ce qu'il y a de rude & de faſcheux en la ſeruitude.

[r] Le Comte de Flandres ayant aſſiegé Gaod, & refuſé de prendre à mercy les aſſiegés, ſi tous enſemble ne luy venoient demander pieds nods, en chemiſe, les fit reſoudre à ſe ietter ſur luy. Cinq mille conduits par Philippes d'Artauelle deffirent 40000. hommes, entrerent auec les vaincus dedans Bruges. Le Comte fut caché dedans le greoier d'vne pauure femme, & conduit hors la ville en habit inconno.

& mutin, qui tenoient les cœurs des citoyens ſi diuiſés qu'on eut pluſtoſt rejoint enſemble les pieces d'vn chriſtal rompu que les deſſeins de leurs eſprits. Il enuoya à Bolongne ſur mer les bannieres pour accompagner celles que le Duc ſon Pere y auoit fait mettre pour memoire de pareille rebellion.

Entree du Duc à Gand.

Il fit ſon entree à Gand armé & victorieux. Là le vindrent trouuer les Ambaſſadeurs du Roy, pour le prier qu'il ne ſe meſla plus des affaires de Bretagne ny de Normandie. L'hyuer ſe paſſa en ces conferances, mais le Roy ne pouuant plus temporiſer ny donner temps à ſes ennemys de ſe mettre enſemble entre en Bretagne, prend Chantocé & Ancenis.

Traité des Ducs de Berry & de Bretagne.

Le Duc de Bourgongne s'aduance iuſques à ſainct Quentin pour ſecourir ſes alliez. Le Roy les tient de ſi pres qu'il les fait reſoudre à traicter auec luy, & mettant leur intereſt à couuert, tire d'eux vne renonciation à l'alliance du Duc de Bourgongne. Il ne vouloit pas qu'il fut dit qu'il s'eſtoit armé pour ne rien faire, pour vn ennemy il s'en forme trois, il eſt viuement picqué contre le Roy qui luy dreſſe touſiours de telles parties, deſpité cõtre les Ducs de Normãdie & de Bretagne qui ſe ſont accordez ſans luy, les appellants de peu de cœur & ſans eſprits. Le Roy luy fit poſer les armes pour ſix vingt mille eſcus qu'il luy donna, & qu'il accepta d'autant plus volontiers qu'il auoit enuie de iouyr en repos des premiers contentemens de ſon mariage auec Madame Marguerite d'Yorck ſœur du Roy Edouard qui eſtoit arriuee à Bruges.

C'eſt choſe certaine qu'il n'y a perſonne de laquelle on n'obtienne tout ce que l'on deſire en la mettant hors d'intereſt quelque preiudice que le public en puiſſe receuoir.

Marguerite fille de Richard d'Yorck ſœur du Roy d'Angleterre mariee au Duc Charles en Iuillet 1468. Elle fait ſon entree à Bruges conduite par ſix Cheualiers Adolphe de Cleues, Iaques de Luxembourg, Anthoine Baſtard de Bourgongne, Pierre de Bauffremõt Cõte de Charny, Philippe Pot, & Philippe de Creuecœur.

Le Roy luy enuoya le Cardinal la Balue & Taneguy du Chaſtel, pour luy faire agreer de ſe veoir enſemble, eſtimant que s'il luy pouuoit parler il le ſepareroit du tout de la protection du Duc de Bretagne duquel il eſtoit mal ſatisfait, & ne ſe ſoucieroit plus de celle du Duc de Normandie qui luy eſtoit plus inutile que profitable.

Le Duc ne prenoit point de gouſt à ceſte entre-veuë, eſtant, cõme il diſoit, bien aduerty que le Roy auoit enuoyé ſes Ambaſſadeurs à ceux du Liege pour les ſolliciter à vne nouuelle reuolte. La Balue & du Chaſtel remonſtrent au Duc que les Liegeois auoient eſté ſi mal

l'annee paſſee qu'il n'eſtoit pas croyable qu'ils fuſſent pour retomber aux meſmes malheurs & que s'ils en auoient quelque enuie, ceſte entreueuë des deux Princes la leur feroit paſſer. Raiſon qui fit conſentir le Duc de reçeuoir le Roy à Perõne. Si toſt que le Cardinal la Balue & du Chaſtel eurent fait entẽdre au Roy la reſolutiõ du Duc, il ſe mit en chemin pour l'aller trouuer, partit de Noyon ſur vne lettre que le Duc luy eſcriuit de ſa maïn, pour la ſeurté de ſa venue, ſeiour & retour.

Faute qui fut ſuiuye de pluſieurs fautes [a]. Et faute d'vn iugement mal rangé, & des plus remarquables de la vie & conduicte de ce Prince. Il alloit voir vn Prince qu'il venoit d'offencer, que pouuoit il eſperer que ſe voir contrainct de reparer l'offence? Il auoit enuoyé au Liege des gens pour la faire reuolter, il deuoit rompre ceſte pratique & conſiderer que ſi elle reuſſiſoit, Peronne luy ſeroit vne priſon infaillible d'où il ne ſortiroit qu'il n'euſt fait raiſon au Duc, aux deſpens de ſon courage & de ſon honneur [a].

Faute que le Roy ne ſçeut reparer qu'auec peril.

Si ceſte conſideration n'eſtoit aſſez forte pour empeſcher ſon voyage elle l'obligeoit toutesfois de chercher d'autres aſſeurances qu'en paroles & en papier & ſe ſouuenir que luy meſme n'auoit pas fait grand compte de ce qu'il auoit promis à Conflans, qu'on luy pouuoit rendre la pareille, le meſurer d'vne meſme meſure, & qu'il n'y a rien de ſi leger que le ſerment quand le violement preſente quelque commodité [b] particuliere ou priuee. Dailleurs il n'auoit point d'enfant & fioit ſa vie en vn Prince dont l'ambition eut confondu le Ciel & la terre pour regner, il la donnoit en garde à celuy qui auoit voulu diſſiper ſon Eſtat, en vn mot il met entre les mains de ſon ennemy la ſeurté de ſa perſonne de laquelle dependoit celle de ſon eſtat, eſtimãt plus louable d'eſtre eſtimé temeraire [c] que coüard.

Deux fautes que le Roy fit en la ſeurté de la perſonne.

C'eſt la ſecõde faute qu'il fit en la conduitte de ſa propre ſeurté, car il s'eſtoit fié aux Princes ligués contre luy s'abouchant auec eux au bois de Vincennes, qui ne deſiroient que de ſe ſaiſir de l'authorité royale, pour gouuerner la France à leur gré. Il y alla ſans gardes [d] accompagné du Duc de Bourbon, du Cardinal ſon frere, du Cardinal de la Balue, du Comte de ſainct Paul, du

Il vient trouuer le Duc à Perõne.

[a] Aux fautes importantes le premier pas detraque tout. Il eſt bien plus ayſé de n'y entrer pas que d'en ſortir. Vne faute ſuit l'autre, & celle du iugement aporte volontiers celle du cœur.

[a] Il eſt honteux de ſe veoir reduit à deſaduoüer ſes propres penſees, & ſes intentiõs. Le Roy auoit enuoyé des gẽs pour brouiller le Duc au Liege, il auoit fait cela par imprudence, maintenant il eſt contrainct de l'appaiſer & reculer les affaires de plus qu'il ne cuidoit les auoir aduancees.

[b] Le deſir du proffit, de la vengeance, ou du plaiſir, eſt le belier qui abat le ſerment. Nul de ces trois n'en modere la peine. La diuine eſt le malheur infaillible aux parjures, la mondaine eſt la honte.

[c] La temerité d'vn particulier peut eſtre excuſee quand elle n'a point de ſuitte. La vie de Sparte ne deſpend pas de celle de Callicratidas, mais celle d'vn Prince qui eſt l'eſprit qui donne la vie & le mouuement à ſon Eſtat, eſt touſiours blaſmee.

[d] Perilleux de ſe commettre & fiet à la foy d'vn Prince qui a eſté ennemy en telle ſorte, que l'on ſoit le plus foible. Toſime blaſmé d'imprudence Valerien, qui alla trouuer en petite troupe Sapor.

Gouuerneur de Rouſſillon. Le Duc le vint recepuoir hors de la ville & le mena au logis qu'il luy auoit fait preparer. Incontinent apres arriuerent l'Eueſque de Geneue, le Comte de Breſſe, le Comte de Romont, trois freres du Duc de Sauoye[b], le Mareſchal de Bourgongne, le ſeigneur du Lau, Poncet de riuiere, le ſeigneur d'Vrſé, tous portans la croix ſainct André, & au cœur quelque reſſentiment d'offence[c]. Quand le Roy en fut aduerty il entra en extreme deffiance, & trouua ſes penſees toutes confuſes & enuelopees dans le repentir[d] de n'auoir mieux penſé à ſon voyage. Il enuoya prier le Duc de le faire loger au Chaſteau parce que tous ces Seigneurs qui eſtoient arriuez ne ſ'eloient pas qu'ils ne fuſſent ſes malueillans. Le Duc fut bien aiſe que le Roy choiſit le logis qu'il ne luy euſt oſé donner & le pria de m'eſtre en doute d'aucune choſe.

On le loge au Chaſteau.

Les deux Princes ordonnerent à leurs gens[e] d'aduiſer aux moyens de compoſer leurs differends. Ils reprindrent le traité de Conflans auquel peu de choſes furent adiouſtees pour le regard du Duc. Mais la condition de Monſieur deuint meilleure, car pour la Duché de Normandie il auoit Champagne & Brye auec tous les droits de ſouuerain excepté le reſſort, & le Duc de Bretagne entroit au traité comme allié.

Les choſes eſtant en ces termes les nouuelles vindrent au Duc, que les Ambaſſadeurs du Roy auoient fait reuolter ceux du Liege, s'eſtoient emparé de la ville de Tongres, empriſonné leur Eueſque couſin germain du Duc, tué quinze ou ſeize de ſes Chanoines & ſeruiteurs. Le Duc tout incontinent fait fermer les portes de la ville & du Chaſteau, feignant qu'on auoit pris vne boüette[f] de pierreries, renforce les gardes à la porte du Chaſteau, & dit à ſes priués ſeruiteurs que le Roy eſtoit venu là pour le trahir & tromper. Il eſtoit en telle eſmotion de colere que ſi les premiers auſquels il conta ces nouuelles euſſent voulu mettre de l'huile en ce feu[g], & n'en euſſet pluſtoſt retiré qu'attiſé le bois, il ſe fut reſolu à faire contre le Roy ce qu'il diſoit. Mais autre ne s'y trouua que Philippes de Commines & deux valets de chambre qui n'aigrirent rien.

Il y eſt comme en priſon.

Si iamais Roy de France n'a veu l'image de la peur

[b] Sauoyſiens & Bourguignõs de tout temps s'entraymoiẽt tres fort. PHIL. de. COM.

[c] Le Roy auoit tenu priſonnier le Comte de Breſſe & le ſeigneur de Lau. Il auoit oſté Pinal au Mareſchal de Bourgongne.

[d] Il n'y a rien de plus indigne ou vn Prince puiſſe tomber, que la repentance, meſmes aux fautes que l'on ne peut faire deux fois.

[e] Les Princes qui ont quelque choſe à demeſſer enſemble, s'en doiuent remettre à leur conſeil, pour euiter l'aigreur & l'ardeur ou la contention les peut porter.

[f] Les Liegeois en ceſte reuolte ſe haſterent plus diligemment que le Roy ne penſoit, car ſes deſſeins n'eſtoient pas encores bien digerés, & il ne les tenoit pas ſi habiles.

[g] *Les premiers mouuements des Princes en leur colere, paſſent prõptement en des reſolutions de vengeance, quand ils rencontrent des perſonnes qui les y diſpoſent & confortent.*

que ſur le front de ſes ennemys; elle ſe preſente maintenant aux yeux de Louys qui demeure bien confus en vne triſte meditation de ſa faute, conferant ſon malheur auec celuy de Charles[a] le ſimple eſtant logé au pied de la tour où il auoit eſté empriſonné. Il fit quelque ouuerture pour appaiſer le Duc, & offrit de bailler des oſtages & de procurer des Liegeois telle ſatisfaction que de raiſon.

Il auoit des amys dãs le conſeil du Duc, & faiſant ietter parmy eux douze ou quinze mille eſcus, il fut par ce moyen aduerty des reſolutions que l'on y faiſoit, dont les plus douces & moderees ne luy eſtoient pas agreables. La premiere opinion fut qu'on luy tiendroit parole pourueu qu'il ſe declara ennemy de ceux du Liege. La ſeconde qu'eſtant offencé comme il eſtoit, il y auoit danger de luy donner la liberté pour ſe vanger. La troiſieſme, que l'on deuoit faire venir le Duc ſon frere & les autres Princes pour aduiſer à ce que l'on en feroit. Elles paſſerent toutesfois par ce deſtroit qu'il fut contrainct, & c'eſt la plus grande violence que l'on puiſſe faire à vn Roy, de conſentir à la guerre contre ceux du Liege qui s'eſtoient fiez ſous ſa protection.

Dures reſolutions priſes contre luy au conſeil du Duc.

Le Duc demeura trois iours en de grandes alteres & paſſa la troiſieſme nuict en telle inquietude qu'il ne ſe deſpouilla point, ſe couchant ſur ſon lict puis tout ſoudain ſe leuant, ſe promenant & parlant à Philippe de Commines ſon Chambellan la probité & moderation duquel ſeruit a calmer ces orages impetueux qui agitoient ſon ame. Il eſtoit tout François & deſlors on croit qu'il fit reſolution de ſe retirer en France. Mais il n'eſt pas croyable qu'il y eut de la trahiſon en ſon fait. La candeur & la ſincerité ſi apparente en ſes eſcrits en oſte le ſoupçon. S'il eut eu ce blaſme d'infidelité & d'ingratitude, vices qui ſont la diſſolution de l'humaine[x] ſocieté, le Roy ne luy euſt pas fié tant de grands & importans affaires.

Le Duc de bon matin alla trouuer le Roy au Chaſteau lequel eſtoit deſia aduiſé de ce qu'il venoit luy dire & auoit eu loiſir de penſer à la reſponce & l'accommoder non tant à la raiſon comme à la neceſſite[l], & ſur tout de faire ſi bonne mine que le Duc ne s'apperceut point qu'il euſt mauuais jeu ou qu'il fut en l'apprehenſion de

Auantage d'eſtre preparé en ſa reſponce.

[a] Hubert Comte de Vermandois fit mourir en priſon Charles le ſimple. Le Roy Louys ſon fils pour venger ceſte iniure, fit vne aſſemblee des Princes & principaux ſeigneurs, & leur propoſa ceſte queſtion qu'il feignoit luy auoir eſté enuoyée par le Roy d'Angleterre pour en auoir ſon aduis. Quelle peine meritoit vn metayer qui ayãt inuité ſon maiſtre de venir veoir ſa maiſon, l'auoit mis à mort. Tousdirẽt que c'eſtoit vn crime grandement puniſſable, & Hubert que celuy là deuoit eſtre pendu. *Vous le ſerés*, dit le Roy, *car vous eſtes condamné par voſtre bouche, auſſi toſt dit, auſſi toſt pendu.*

[b] Les aduis de ce qui ſe faiſoit au conſeil do Duc, venoient à ce qu'on dit de Phil. de Comm. auſſi en parle il en ceſte ſorte. *Le Roy eut quelque amy qui l'en aduertit, l'aſſeurant de n'auoir nul mal s'il accordoit ces deux poincts: mais il faiſoit le contraire, ils'e mettoit en ſi grand peril que luy pourroit aduenir.*

[l] Phil. de Com. deuint partiſan du Roy, qui le fit venir en France, luy donna la Seigneurie d'Argenton en Poictou, & la Seneſchauſſee du meſme pays.

[x] Toutes les iniures les plus atroces ſont comprinſes en ces deux mots, d'ingrat & d'infidelle. *Nihil aquè concordiam humani generis diſſociat ac diſtrahit, quàm hoc ingratitudinis vitium.* SEN.

[l] Iamais l'eſtonnement ne ſe doit recognoiſtre ſur le frõt du Prince. Il doit eſtre maiſtre de ſes paroles, mais bien plos de ſa mine, car l'air du viſage les contredit ſouuent, & produit l'interieur du cœur.

perdre, car s'il euſt creu de luy auoir fait peur, il luy euſt donné le mal [m] tout enſemble.

[m] Souuent vn mauuais deſſein commencé, ne s'acheue point quand celuy qui le fait croit qu'il n'eſt point deſcouuert. Et c'eſt vne maxime plus fondee en experience qu'en conſcience eu telles occaſiõs, ou de n'en point tant faire, ou d'en plus faire.

Le Duc eſtoit accompagné des Seigneurs de Crequy, Charny, & la Roche. Il ne pouuoit ſi bien colorer par l'humilité de ſes paroles ſon geſte & ſa façon ſuperbe & menaçante, que le tremblement de ſa voix ne fit cognoiſtre l'eſmotion & l'orage que la colere faiſoit en ſon cœur, & puis il n'y a pas grande raiſon aux humbles paroles & aux contenances reſpectueuſes quand les effects ſont contraires & que l'inferieur braue le ſuperieur [n]. Il luy demanda s'il vouloit tenir le Traicté & venir au Liege pour l'ayder à ſe venger, & l'Eueſque du Liege ſon parent, des Liegeois qui à cauſe de luy & de ſa venue, s'eſtoiẽt reuoltés. Le Roy l'accorda, la Paix eſt iuree ſur la Croix de Charlemagne, & la ville toute pleine de ioye & d'allegreſſe pour ceſt accord, le 12. Octobre, 1468. Oliuier de la Marche raporte cecy autrement que Philippes de Commines, *Le Roy* dit il, *n'eſtoit pas bien aſſeuré de ſes beſongnes, & ſi toſt qu'il vit entrer le Duc en ſa chambre il ne peut celer ſa peur, & dit au Duc, mon frere, ne ſuis-ie pas ſeur en voſtre maiſon, & en voſtre pays:* & le Duc luy reſpõd, *Ouy Monſieur, & ſi ſeur que ſi ie voyois venir vn trait d'arbaleſtre ſur vous, ie me mettrois au deuant pour vous garentir*, Et le Roy luy dit, *Ie vous remercie de voſtre bon vouloir: & veux aller où ie vous ay promis, mais ie vous prie que la Paix ſoit des maintenant iuree entre nous. L'on fit apporter les bras de S. Leu, & iura le Roy de France la Paix entre luy & le Duc de Bourgongne, & ne ſe pouuoit ſaouler de ſe fort obliger en ceſte partie, & le Duc de Bourgongne iura ladite Paix & promit de la tenir & entretenir enuers & contre tous.*

Le Duc vint trouuer le Roy & le cõtraignit de venir au Liege.

Paix iuree.

[n] Auquoy le reſpect & l'humilité des paroles ſi l'action eſt ſuperbe & rebelle? Le iour de la priſe du Roy Iean à la bataille de Poictiers, le Prince de Galles ſeruit S. M. à ſoupé & à teſte nue. Le Roy le prie de s'aſſoir, *Il n'appartient pas au ſubiect*, reſpond le Prince de Galles, & neãtmoins il le tenoit priſonnier.

M. CDLXVIII.

Ils partirent le lendemain, viennent à Cambray [o], entrerent au pays du Liege à l'entree de l'hyuer. Le Roy n'auoit que ſes gardes Eſcoſſoiſes & trois cens hommes d'armes. A la veuë du Liege le Duc tint conſeil de ce qui eſtoit de faire. On luy dit qu'il deuoit renuoyer vne partie de l'armee, car il n'auoit que trop de forces contre vne ville demantelee, & qui ne pouuoit eſtre ſecourue, puis que le Roy eſtoit pour luy. Il ne creut pas ce conſeil & s'en trouua bien, car aupres d'vn puiſſant Roy

[o] Quoy que l'on ſceut dire au Duc de Bourgongne qu'il ſeroit blaſmé de rompre la ſeurté qu'il auoit promis au Roy, il reſpondoit touſiours ces mots, *Il le m'a promis, & il le me tiendra. Je ne feray point de conſcience de le cõtraindre.* Pierre de Goux ſon Chancelier eſtoit de ceux qui le conſeilloient de n'offencer le Roy. OLIV. *de la Marche.*

Roy il ne pouuoit eſtre trop fort[p], & courant la fortune de perdre tout s'il euſt eſté plus foible, la deffiance luy ſeruit bien.

[p] Ce ne fut iamais ſage party, ny reſolution bien aduiſee de mettre en peril toute ſa fortune, & non toutes ſes forces.

Siege du Liege.

Le Duc commande au Mareſchal de Bourgongne qui conduiſoit ſon auantgarde de ſe loger en la Cité ou de gré ou de force. Il y auoit en la ville vn Nonce du Pape pour compoſer les differends qui eſtoient comme perpetuels entre l'Eueſque & le peuple. Ceſtuy cy changeant ſon pouuoir & oubliant ſon deuoir pour le deſſein d'auoir ceſte Eueſché, exhortoit les habitans à ſe deffendre, & leur fit faire vne ſortie auec telle ardeur, que ceux qui eſtoient dehors ne ſe promettoiẽt de r'entrer[q] que victorieux. Ceſte ſortie fut ſi malheureuſe qu'il ſe repentit de ſon conſeil, & apprehendant le peril, ſort de la ville & prent la fuyte, il fut arreſté par les gens du Duc qui promettoiẽt à ceux qui l'auoient pris, d'en faire leur proffit ſans luy en rien dire. Mais comme diſputans & querelans pour les parts de la rançon ils en vindrent parler au Duc eſtant à table, il blaſma en public ce qu'il auoit loüé en ſecret, declarant que la priſe n'eſtoit pas bonne, fit venir l'Eueſque, l'honnora, le careſſa & luy fit rendre tout, laiſſant aux autres le repentir de n'auoir fait ſans bruit ce qui ſe deuoit faire[r] auant que demander ſi on le feroit.

[q] Clearchus fit vne ſortie & mit tous ſes gens en bataille, puis commanda fermer les portes, & ietter les clefs par deſſus la muraille, pour oſter tout eſpoir au ſoldat de rentrer que la partie ne fut perdue ou gaignee.

Eueſque Nonce du Pape deliuré

[r] Il y a des choſes qu'il faut faire auant que demander ſi on les fera. C'eſt la reſponce que fit Pompee ſoupant auec Antoine en vn nauire, quand vn Dizenier luy vint dire que c'eſtoit lors l'occaſion de ſe venger d'eux, & que s'il vouloit il y mettroit tel ordre qu'il n'en reſteroit pas vn.

Le Mareſchal de Bourgongne & Imbercourt gaignent le fauxbourg & donnent droict à la porte de la ville, qui n'attendit pas que la neceſſité contraignit les habitans à demander la Paix en robes noires[s]. Aux premieres aproches les Deputez ſe preſentent pour parlementer, l'eſperance & la cupidité du butin ne permet point qu'on les eſcoute. La nuit ſurprend les aſſaillants auant qu'ils ſoyent logez, & les met en tel deſordre que ne ſçachans où ſe rendre, & s'appellans les vns les autres en confuſion donnent cœur aux aſſiegez de faire vne ſortie[t]. Ils s'arment, les vns de peur, les autres pour n'auoir peur, ils ſe ruent ſur eux par diuers endroicts, car leurs murailles razees l'annee precedente donnoient iour de tous coſtés, ils en tuẽt ſept ou huict cens. Quatre pieces de canons tirees contre la porte le long de la grand rüe leur rendent la pareille & empeſcherent de ſortir ceux qui par la faueur de ceſte premiere ſaillie enauoient

[s] Encores que les Atheniens n'ayent pas eu reputation de grand courage, ils ne demandoient iamais d'accord qu'en robe de dueil preſſés d'vne extreme neceſſité.

Les aſſigés demãdent à parlemẽter.

[t] Qui de nuict attaque le premier a de l'aduantage, car on croit touſiours qu'il ſoit le plus fort. La fuite volontiers ſuit l'eſtonnement. La nuict n'a point de honte.

cnnie.

Ny pour cela, ceux qui eſtoient ſortis ne voulurent rentrer en la ville & ſe bariquerent, ou comme dit Philippes de Commines, ſe taudirent dès chariots qu'ils auoient gaigné & y demeurerent iuſques au iour, lequel deſcouurit leur temerité & donna moyen aux gens du Duc de les repouſſer dans la ville. Là fut bleſſé & tué Iean de Villette[t] ſeul chef de ce peuple, le fauxbourg demeura au Mareſchal de Bourgongne qui auoit fait vne lourde faute de n'auoir mieux ordonné ſon logis[u], principale partie du deuoir d'vn bon capitaine. Le Prince d'Orange y fut bleſſé, & en ceſte action l'Hiſtoire luy donne le ſurnom glorieux d'homme de vertu, comme elle loüe la valeur des ſeigneurs du Lau & d'Vrſé, & reproche le meſpris de l'honneur à plus de deux mille hommes, qui ſous la faueur de ceſte nuit auoient ſacrifié leur ſalut & leur honneur à la fuyte. Fauxbourg du Liege occupés.

Ceſte premiere deffaite affligea le Duc & n'euſt pas voulu que le Roy l'euſt ſçeu s'il euſt eſté poſſible de la celer entre tant de paſſions & de diuers intereſts. Ayant creu que le bruict auoit eſté plus grand que le mal, il l'alla trouuer luy meſme pour le dire, le Roy en fut fort ioyeux, mais c'eſtoit d'vne ioye plus fondee ſur la prudence que ſur la iuſtice, car ſi les deſſeins du Duc n'euſſent proſperé, le Roy en euſt eu du repentir, & pour ce il accommodoit ſon eſprit aux mouuemens de celuy du Duc, eſprouuant que c'eſt vne dure ſeruitude à vn grand de ſe contraindre aux humeurs d'vn moindre. Les troupes du Duc mal menees aux fauxbourgs

Il fut aduiſé d'aller refraichir l'auantgarde plongee dans la fange, aſſiegee de la faim & toute tranſie de froid. Le Duc enuoya trois cens hommes à cheual auec quelques viures pour reconforter ceux qui n'en pouuoient plus[v], & n'auoient mangé de deux iours. Il y vint auſſi & ſe logea au milieu du fauxbourg & le Roy à vn quart de lieüe à vne ferme.

Ce premier ſoir ſur la minuit il y euſt vne alarme bien chaude quoy que l'on fut au cœur d'vn extreme hyuer. Le Roy parut auſſi toſt en la ville que le Duc & l'on s'eſtonna de ſa diligence, ce nom de Roy & ſa preſence fit perdre au Duc toute contenance[w]. L'aymant n'a point de vertu au pres du Diamant, le Roy ne voulut paroi- Alarme donnee Le Roy monte à cheual & ſe trouue auſſitoſt que le Duc en place.

[u] Aux ſorties le chef doit tenir ferme & ne bouger, afin que la preſence maintienne les aſſiegés en deuoir, & qu'il fauoriſe la retraicte de ceux qui ſont ſortis, prenant garde qu'eſtant repouſſé les aſſaillans n'entrét pesle mesle auec eux. Quand ceux du Liege eurent perdu en la premiere ſortie leur chef, leur deffence fut deſeſperee.

[x] Le premier deuoir d'vn bon Capitaine, eſt de ſçauoir loger ſes gens. Pour ce ſeul reſpect Annibal au iugement de Pyrrus eſtoit le premier Capitaine de la Grece apres Alexandre.

[v] Le ſoldat affamé n'a le cœur ny la force de combattre. Ce fut vne grande nonchalance aux Capitaines du Duc, d'auoir engagé les ſoldats ſi pres de l'ennemy ſans auoir pourueu à les faire mãger. Aſdrubal perdit ſes gens contre Scipion pour ce manquement. Vlyſſe reprend Achille de ce qu'il vouloit mener ſes gens à la guerre ſans auoir repeu.

[w] Le Duc, dit Ph. de Comm. ne tint point ſi bonne contenance que beaucoup de gens euſſent bien voulu, pour ce que le Roy eſtoit preſent, & prit le Roy parole & aſseurté de commander.

ſtre autre que Roy, prend la parole & cõmande ce qu'il failloit faire [a]. Autre que luy en vn accident ſi ſoudain n'euſt peu r'aſſeurer les eſtonnez, & cela auec tant de iugement de courage & de Majeſté, que l'on cogneut bien qu'il ſçauoit que c'eſtoit qu'il eſtoit né pour cela, & qu'en telles occaſions les meilleurs coups ſe tirent du chef [b]. Les vns crioient ils ſont icy, les autres ils viennent par vne telle porte, la nuict mettoit tout en doubte & augmentoit l'eſpouuentement [c]. Le Roy commanda au Conneſtable d'aller droict en telle part auec ce qu'il auoit, car diſoit il, s'ils doiuent venir c'eſt leur chemin. On ne vit perſonne, le Roy ſe retira en ſon quartier & le Duc au ſien.

[a] C'eſt acte de grand Capitaine aux accidents non preueus aporter vn ordre prõpt & opportun.

[b] En la guerre on ne combat pas ſeulemẽt auec la force des ſoldats, mais auec l'art & la prudence du General.

[c] Le temps obſcur & mauuais ayde bien à eſpouuenter les gens. *Phil. de Com. lib. 2. cap. 11.*

Le Roy & le Duc logez en ſemble.

Le lendemain le Roy vint loger en vne maiſon proche celle du Duc, lequel entra en quelque ombrage [d] de ceſte voyſinance & fit mettre en vne grange entre deux & percee en diuers endroits pour ſortir plus librement, trois cens hommes d'armes & le meilleur de tout ce qui eſtoit à ſa ſuyte.

[d] Ce changement de logis & ces approches mettẽt le Duc en vne eſtrange inquietude. Il craint que le Roy ne ſe veuille ietter dans la ville qui ſ'eſtoit fiée en ſa protection, qu'il n'ayt quelque deſſein contre luy, que pour le moins il ne penſe à ſe retirer deuant que les Liegenis ſoient domptés & chaſtiés.

Les Liegeois preuoyants qu'ils ne pouuoient eſuiter leur ruine, prennent reſolution d'aller au deuant de la mort, de vendre leur vie plus cherement qu'ils pourroient, & ſurprendre les deux Princes dedans leurs pres logis où ils pouuoient aller de plein pied, car quoy que tous deux feuſſent grands Capitaines, ſi n'auoient ils penſé à ſe retrancher [e]. Les Liegeois n'auoient point de chef, ils prennent pour leur conduicte le deſeſpoir & le hazard & auec cela les deux maiſtres des deux logis où eſtoient le Roy & le Duc, leur intention eſtant de les ſurprendre & de les tuer ou de les mener en la ville auant que leurs gens fuſſent aſſemblez pour les ſecourir.

Sortie des Liegeois.

[e] Faute remarquable à deux grands Capitaines, de n'auoir point fait de tettraochement au ſiege du Liege, douteux, lung & difficile.

La nuict touſiours contraire à ces rencontres [f] leur eſtoit fauorable comme aſſaillans. L'ordre eſtoit que ſix cens des meilleurs ſoldats ſortiroient par les murailles & iroient ſur la minuit au logis de ces deux Princes & ne s'arreſteroient en nulle part, tueroient les ſentinelles & qu'au meſme temps le peuple ſortiroit par la porte auec les cris & les huees les plus effroyables qu'ils pourroiẽt faire pour reſueiller & animer l'execution de ce deſſein.

[f] Tous rencontres & combats de nuits, ſe doiuent eſuiter. Ceſar n'entreprennit riẽ pour l'executer la nuict, & Antonin diſoit qu'encores que les portes de Cremnoe feuſſent ouuertes, il n'y entreroit que de iour.

[g] Les cris ſont vtils en combattãt ou en marchant. Par les cris on a ſouuent iugé de l'iſſuë des batailles, ſelon qu'ils ont eſté plus ou moins eſleués & eſclattans. Vn cris inegal, laſche, & à reprinſes a ſouuent faict cognoiſtre au dehors l'effroy des eſprits, dit TIT. LIV.

Ils ſortent par les breſches de leurs murailles ſur les dix heures, attrappent & tuent la plus part des ſentinelles,

mais au lieu d'aller droict où ils eſtoient commandez, comme ils le pouuoient faire ſans reſiſtance, ils s'arreſtent au pauillon où eſtoit logé le Duc d'Alençon derriere le logis du Duc, & en la grange qui eſtoit entre le logis du Roy & du Duc[b]. *Il ne faut point douter* dit Phil. de Comm. *que s'ils ne ſe fuſſent amuſé en ces deux lieux, & euſſent ſuiuy ces deux hoſtes qui eſtoient leurs guides, ils euſſent tué le Roy & le Duc de Bourgongne, & deſconfit le demeurant de l'hoſt.*

[b] Ceſte faute pour les retranchements, mit les deux Princes en peril d'eſtre tués. Ils ſont neceſſaires pour empeſcher les ſorties du dedans & le ſecours du dehors.

Le Duc qui auoit reſolu de donner vn aſſaut general le lendemain, auoit cõmandé à tous ſes gens de ſe deſarmer, repoſer & rafreſchir, & luy meſme poſa ſa cuiraſſe qu'il n'auoit quicté depuis ſon arriuee, tant les grands labeurs[i] ſont doux & ayſés aux grandes entrepriſes. Le bruict qu'ils auoient fait au pauillon du Duc d'Alençon en fit armer pluſieurs[k], mais cela n'empeſcha pas que la porte & les feneſtres du logis du Duc ne fuſſent aſſaillies de grande impetuoſité

Le Roy & le Duc de Bourgongne en peril d'eſtre pris ou tués.

[i] Les Chefs d'armee doiuent eſtre plus endurcis & laborieux que les autres. Alexandre marchoit ſouuent à pied, à la teſte de ſon armee, mais cõme dit le Pere de Cirus, les trauaux ne ſe doiuent pas meſurer tout de meſme és corps de ceux qui commandent, & de leurs ſoldats, ne ſont ſi griefs aux vns comme aux autres, par ce que l'honneur les fait trouuer bien plus legers à ſupporter au Chef, d'autant qu'il ſçait bien que ce qu'il fait, viẽdra à la cognoiſſance de tout le monde, XENOPH. *Cyropad.*

[k] Pour bien executer vn principal deſſein qui demande de la diligence, il ne ſe faut iamais arreſter en chemin quelque occaſion qui s'en rencontre, ſi elle n'eſt d'vne neceſſité inuincible, le diuertiſſement au pauillon d'Alençon donne l'alarme & eſueille ceux que l'on euſt ſurpris endormis.

A ceſt effort ils aiouſtent vn grand artifice, les vns criants, *Viue le Roy*, les autres *Viue le Duc*, pluſieurs *Viue le Roy & tués* pour mettre les deux Princes en defiance, leurs gens en confuſion, & s'entretuer les vns les autres. Cris qui donnoit au Duc plus de crainte que le peril n'eſtoit grand, & ſes ſeruiteurs ne ſçauoient de quel coſté eſtoit le Roy.

Les deux hoſtes qui les conduiſoient furent tuez dés premiers, le Roy ne ſortit point, les Eſcoſſois[l] cõbatirent vaillamment à ſes pieds, firent boucliers de leurs corps contre ces furieux, & ne recognoiſſant perſonne tuerent autant de Bourguignons que de Liegeois[m]. Le peuple qui deuoit ſortir par la porte, fut recongné, le demeurant taillé en pieces, le Roy & le Duc parlerent enſemble, s'eſtonnant de ceſte temerité, & recognoiſſant bien que s'ils euſſent eſté conduicts leur deſſein fut paſſé plus outre, & qu'ils auoient affaire à des gens plus puiſſans par deſeſpoir que par conduite.

Vaillance & fidelité des Eſcoſſois.

[l] Ceſy ſeruit aux Eſcoſſois d'vne nouuelle recommandation de leur fidelité. Acte qui ſe peut comparer à celuy des Romains qui enuironnẽt Craſſus, diſant que iamais fleſche des Parthes ne toucheroit à ſa perſonne, que premier ils ne les euſſent tous tués les vns apres les autres. PLVT.

[m] La noict ne permit de diſtinguer les amis des ennemis. Les coops ſont la pluſpart vains & ſans rencontre, & les plus vaillans tués par les plus timides. TIT. LIV.

Le Roy ſe veut trouuer à l'aſſaut.

Il ſe retirent. Le Duc en intentiõ de donner l'aſſaut & le Roy de s'y trouuer quoy que le Duc luy eut fait dire qu'il ſe retira à Namur iuſques à ce que la ville fut priſe. Le Roy reſpond à ceux qui luy en parloient qu'encores qu'il douta de l'euenemẽt, parce que le nõbre du peuple

eſtoit grand, preſſé de deux puiſſants & violens mouuemens le deſeſpoir & l'audace, & auoit deſia fait cognoiſtre combien cherement il vouloit vendre[a] ſa vie, il s'y trouueroit auec les autres & n'auoit que faire d'aller à Namur. Il ſe pouuoit retirer ſeurement, car il auoit cent Archers, bon nombre de Gentils-hommes & trois cens hommes d'armes, mais pour plus de peril qu'il n'en voyoit il n'euſt voulu faire vne mauuaiſe demarche. Le reſpect de ſon honneur[b] & ce grand deſir de la gloire l'vnique obiect des grandes ames luy eſtoit plus cher que celuy de ſa vie.

Le Liege pris par aſſaut & quaſi tous reſſiſtãce.

Sur les huict heures du Dimanche trentieſme Octobre 1468. le ſignal de l'aſſaut fut donné, les Bourgeois ne penſant pas qu'on voulut troubler leur repos vn iour de Dimãche[p] (iour aux ſcrupules de ce temps là malheureux pour combatre) & d'aillieurs fort mattez & recreus, parce que tous les iours ils eſtoient de garde s'eſtoient amuſez à diſner. On les ſurprit ſans reſiſtance, chacun ſe ſauua ou aux Ardennes ou aux Egliſes, qui eſchappa la fureur du fer tomba en celle du froid & de la fain, & tous eſprouuerent qu'en vain[q] les hommes gardent les villes ſi Dieu n'en prend le ſoing.

Le Duc maiſtre de la ville vint prendre le Roy & le conduiſit au Palais. Ce Prince accommodant ſes paroles au temps & à l'humeur du Duc loüoit ſa victoire & parloit à tous allans & venans de la vaillance & bonne conduite du Duc qui prenoit vn plaiſir incroyable d'auoir vn Roy pour Panegyriſte. La ville fut reduite en eſtat de ſeruir à la poſterité d'exemple non de commiſeration, mais d'extreme miſere.

Eſtrange ruine & deſolation du Liege.

Les portes & les murailles furent renuerſees, les foſſez comblés, les priuileges reuoqués, les Loix changees, les Egliſes, la grande exceptée, pillées. Le Duc la fit garder par des gens de ſa maiſon, contre les ſoldats qui l'aſſailloient par les deux portes. Choſe eſtrange de voir les Egliſes en peril entre les Chreſtiens, dont les impietez ſont telles que les nations les plus barbares en auroient horreur, car elles ont touſiours reſpecté les lieux ſaincts, mais c'eſtoit vn ſiecle ſi gaſté & corrompu qu'il y auoit deſia des hommes ſans ame, & des ames ſans religion.

Le Duc ne pouuant arreſter ceſte fureur, tua de ſa

[a] Quand vn peuple commence à connoiſtre que les choſes sõt en tels termes qu'il n'en peut arriuer que du mal, il s'aſſeure dedans les perils, change ſon audace en fureur, & ſes eſperãces en deſeſpoir.

[b] Il n'y a grãd courage qui ne treſſaille à ce mot d'honneur. Il faut qu'vn Prince aille par tout où il y va de ſa reputation. Le Roy dit Ph. de Comines là où il y alloit de l'honneur n'euſt point voulu eſtre repris de coüardiſe.

[p] Le Comte de Montford qui fut Iean dit le vaillãt, Duc de Breragne, enuoya dire au Comte de Blois ſon ennemy, qu'il le prioit de remettre au lendemain la bataille qu'il luy vouloit donner, par ce que c'eſtoit vn iour de Dimanche feſte S. Michel, c'eſtoit encores vn des iours auſquels la Comteſſe de Blois ſa femme luy auoit deffendu de combattre. Le Comte de Blois ne voulut croire ny l'vn l'autre, & y fut tué. Cecy aduint l'an 1364.

[q] Le Roy Ferdinand ſortant de Naples auec Dom Friderie, la Reine ſon ayeule, la Princeſſe Ieanne ſa fille, & embarque ſur les galeres pour gaigner l'Iſle Iſchia que les anciens appelloiẽt Enaria, à trente mille de Naples, n'auoit autre parole à la bouche que celle de ce Verſet, où Dauid dit, *Que les veilles & les corps de garde ne ſeruent de rien ſi Dieu ne garde la ville.*

[r] Puiſque Dieu doit eſtre craint & adoré par tout, ce qui appartient à ſon ſeruice doit eſtre religieuſement reſpecté partout, meſme entre les armees. Xenophon dit qu'Ageſilaus ne permettoit point qu'on touchaſt aux tẽples ſituës aux terres ennemies.

main vn ſoldat pour faire deſloger les autres tout fut reduit en vne vaſte & effroyable ſolitude. Le Duc ſe repentit des cruautez exercees en la fureur du ſac, & offrit pour expiation le ſainct George dont encores au iourdhuy ſe pare l'Egliſe ſainct Lambert du Liege.

Le Roy cinq iours apres la deſolation d'vn pays qui ſe fioit au ſecours de ſa puiſſance & qui broncha en ſeruitude[c] pour n'auoir marché droict en ſa liberté, print congé du Duc & luy dit que s'il auoit plus affaire de luy qu'il ne l'eſpargna point, mais que ſi tout eſtoit fait, il deſiroit d'aller à Paris pour faire veriffier leur traité en eſperance toutesfois de ſe reuoir l'Eſté prochain en Bourgongne, *Ie veux* diſoit il *que nous ſoyons vn mois enſemble à faire bonne chere*[d]. La forme & la façon de ſes paroles aydoit fort à la matiere, car il les proferoit auec vn viſage ouuert & d'vn cœur qui ſembloit tout franc, & obligeoient le Duc de luy complaire. Acte de ſageſſe incomparable d'accõmoder ſes paroles & ſes actions à la neceſſité du lieu & du temps où il ſe retrouuoit, & l'humilité en ces accidens ne fait point de tort à vn grand Prince[e] qui ſçait qu'il n'y a autre moyen pour durer auec les eſprits inſolents de leur fortune qu'en diſſimulant. Le Roy propoſe de retourner en France.

Auſſi le Duc cognoiſſant bien l'humeur de ce Prince murmuroit touſiours & faiſoit cognoiſtre ſa deffiance. Il conſideroit que les obligations ſont bien legeres des promeſſes faictes par perſonnes qui ne ſe peuuẽt dire en liberté, que la force n'a aucun pouuoir de preſcrire, force aſſez remarquee aux paroles ſolennelles du ſerment que l'on deſiroit du Roy pour conſentir qu'en cas de contrauention au traité, tous ſes ſubjects ſe retiraſſent de ſon obeiſſance pour adherer au Comte de Charolois. Pource il voulut qu'auant le depart du Roy leur traité fut leu & releu, tous les points bien eſclarcis[f] & entendus, & que ſur tout il declara ſon intention, *Aduiſes Monſeigneur, s'il y a quelque choſe dont vous ayés du repentir, il eſt à voſtre choix de faire ou de laiſſer, ie deſire d'y adiouſter vn article en faueur des Seigneurs de Lau, d'Vrſé & Poncet de Riuiere, à ce qu'ils r'entrent en leurs terres & Eſtats, Ie le veux bien* replique le Roy, *pourueu que le Comte de Neuers & le Seigneur de Croüy y entrent auſſi.* Le Duc qui portoit vne haine extreme à Traicté fait ſans liberté n'oblige point. XI.

[c] La liberté eſt deſirable quand ceux qui ne veulent eſtre ſubiets ont moyen de viure libres, mais comme dit Platon Ep. viii. *Pluſieurs ſont tombés en ſeruitude pour n'auoir bien vſé de leur liberté.*

[d] Les Princes comme tous les hommes pour la qualité de leur nature, ſont ſubiets aux paſſions & alterations, & ne pouuants durer long tẽps au trauail du corps & de l'eſprit ſans ſe laſſer, ont beſoin de relaſche & de recreation. C'eſt ce que le Roy Louys XI. appelle icy bonne chere.

[e] L'humilité ne rabat rien de la grandeur d'vn Prince. Car ou celuy qui s'humilie eſt inferieur & cela luy vient bien: ou il eſt ſuperieur, mais reduit en quelque ſiniſtre party qui le contraint à plier, & s'il en eſchappe l'humilité ne luy apporte point de regret, mais ſi fait bien à celuy qui l'a traité auec arrogance ou orgueil.

[f] Aux traictez de paix il ſe faut bien entendre. Toutes les paroles doiuẽt eſtre bien eſclaircies, & ceux qui ſont compris ou exclus clairement exprimez.

[g] Le manquement en l'obſeruation des promeſſes forcees, n'eſt point honteux, & la force manque à qui l'obſerue.

ceux cy ne parla plus des autres, & le Roy pour le ſurplus declara qu'il vouloit obſeruer le traicté[a].

Il auoit ſi grand deſir d'eſtre loing que pour ne mettre ſon depart en doute ou le retarder, il ne luy eſchappat aucun trait de meſcontentement. Il celoit ſon mal ſi accortement qu'il n'eſtoit poſſible de cognoiſtre s'il l'auoit ſenty. Le Duc fit quelque ſorte de complimẽt pour s'excuſer de ce qu'il l'auoit amené à la guerre du Liege. Il euſt fallu des poudres [b]bien artificielles pour donner gouſt à ceſte ſauſſe, la dorure n'oſtoit pas l'amertume de ces pillules. Il l'accompagna enuiron vne demye lieüe, à l'Adieu & aux embraſſements, le Roy pour ſurabondance d'affection & de confiance luy dit, *& bien* Monſieur *ſi mon frere qui eſt en Bretagne ne ſe contentoit du partage que ie luy donne pour l'amour de vous, que voudriés vous que ie fiſſe?* le Duc reſpond, *s'il ne le veut prendre ie m'en raporte à vous deux, & ne m'en ſoucie, pourueu que faßiés qu'il ſoit content.* Ceſte parole dicte vn peu bruſquement fut bien conſideree par le Roy qui deſlors propoſa de ne loger ſon frere ny en Normandie trop voiſine d'Angleterre, ny en Champagne trop proche de Bourgongne.

Excuſes du Duc.

Paroles du Roy au, depart.

XII. Le Duc continua les rigueurs de la guerre ſur le pays de Franchemont, laiſſant la ville du Liege toute en feu[b] & n'excepta de ceſt embraſement que les Egliſes & les maiſons de ceux leſquels y faiſoiẽt le ſeruice de Dieu[c]. Ils reſpectoiẽt les tẽples apres auoir par toutes ſortes d'impietés offencé celuy qu'ils y adoroient. Cependant que ſes ſoldats s'echauffoient au feu il ſouffrit vn froid extreme & incroyable dans les montagnes de Franchemont où le vin gelé ſe rompoit dans les pipes deffoncees à coup de coignee, & s'emportoit dans les chapeaux & les panniers ſans ſe diminuer. Oliuier de la Marche eſcrit que la tiſane du Duc ſe gela en des flaſcons d'argent, & que la violence en fut ſi grande qu'ils en creuerent.

Guerre en Frãchemõt

Cruel hyuer.

La mort du Roy d'Albanie fut publiee en meſme temps par toute l'Europe. Louys en euſt du regret parce que luy ſeul arreſtoit les furies des Turcs, fleaux cruels pour punir les deſordres du ſiecle depraué. Il fut fils & le plus ieune de neuf enfans de Iean Caſtriot[d] qui commandoit à Croïe principale ville d'Albanie, qui le don-

[a] Aux traictés qui ſe font de pair à pair, les demandes impertinentes ſe deſtruiſent par des pareilles demandes.

[b] Les paroles d'excuſes & de compliments aux actions qui ne ſe peuuent excuſer, ſont cõme eſpiceries & ſauſſes de haut gouſt aux viãdes qui ſont gaſtees & corrompues.

[b] Le Duc ordonna trois mille hommes de pied pour bruſler la ville du Liege, & deffẽdre les Egliſes. Le feu fut mis à trois fois en trois diuers quartiers. On y reſerua trois cẽs maiſons pour les Preſtres, auec leſquelles pluſieurs habitãs ſe logerent. *Pn. de Com.*

[c] L'impieté reſpecte les choſes ſacrées apres que la licence les a violee. Fabius Maximus ayãt pillé & deſolé la ville de Tarẽce en toutes ſortes de cruauutés, cõme ſon Secretaire luy vint dire, *Que feront nous des Dieux de nos ennemis*, il reſpondit, *Laiſſons les Dieux courroucés, aux Tarẽtins.* PLVT. *en la vie de Fabius.*

[d] Voyſane fille du Roy des Tribales partie de Macedoine & de Bulgarie, ayant conceu George Caſtriot, ſongea d'auoir enfanté vn Serpent, de telle grandeur, qu'il trauerſoit tout l'Epire.

na auec ſes freres à Amurath pour ſeurté de la fidelité de ſes promeſſes contrainct de ployer ſoubs le ioug de ceſte domination.

[c] Dieu s'eſt ſerui des puiſſances infidelles pour chaſtier ſon peuple, & ſous diuers moyens, il leur a donné puiſſance de les troubler. Il eſleue Nabuchodonoſor pour ruiner les Iſraelites & pour ce Hieremie l'appelle ſon ſeruiteur, combien qu'il fut tres cruel.

Amurath le Nabuchodonoſor[c] des Iſraëlites, les fit tous circoncire & changer de nom. Georges fut appellé Scanderberg c'eſt a dire Alexandre Seigneur, & comme Alexandre cõmença de ſi bonne heure à faire preuue de ſa valeur que chacun iugea que les trauaux militaires le rendroient digne de ce nom, qu'il acheueroit plus de batailles en effect, que les Princes de ſon temps n'en auoient veu en peinture[d], obtiendroit plus de victoires que les autres n'auoiẽt couru de perils. Il fut fait Sangiac premiere dignité apres celles des Baſchas, puis enuoyé en diuerſes expeditions & recogneu pour ſeul auteur de tout le bon ſuccés qui en aduint en la Grece, en l'Aſie & Hongrie: n'y ayant rien en l'art militaire qui à la fin ne fut en ſes experiences.

Amurath II. fait circoncir George Caſtriot & le nommé Scandeberg.

[d] Scanderberg fut inſtruict à tous les exercices de la guerre auãt que la force du corps peut faire cognoiſtre quelle eſtoit celle de ſon courage, il apprit auſſi la lãgue Turque, Eſclauonne, Arabique, Grecque & Italienne.

Mais ceſte grande valeur le penſa perdre. Amurath apprehendoit d'auoir ſi pres de ſoy vn tel Prince, & les ennemys de ſon courage & plus de ſes eſperances, diſoient qu'il nourriſſoit vn ennemy domeſtique pour affoiblir d'autant ſes intentions, & rompre ſes intelligences. Il fit mourir ſes freres reſolu de luy faire courir la meſme fortune, ſi par ſes deportemens il n'euſt fait cognoiſtre qu'il n'auoit autre pẽſee ny autre paſſion que celle de ſon ſeruice, que ſon Pere[e] & ſes freres renaiſſoient en l'affection qu'il luy portoit. Et de fait comme Amurath pour le ſonder luy euſt preſenté la Couronne d'Albanie, il dit qu'il preferoit l'honneur de ſon ſeruice à tous les Sceptres & Empires du monde, qu'il ſentoit ſa main plus propre à vne eſpee, que ſa teſte à vne Couronne.

[e] Quand Ciceron parle de Põpee, il dit qu'il auoit plus mené de batailles à heureuſe fin que les autres n'en auoiẽt leu aux Hiſtoires, plus conquis de prouinces que perſonne auparauant luy n'en auoit conceu en ſes ſouhaits: Qu'il auoit triõphé preſques autant de fois, comme il deuoit vaquer d'annees à la milice.

Il fait mourir ſes freres.

[f] Apres la mort de Iean Pere de Scandeberg, Amurath ſe ſaiſit du Royaume d'Epire, mit garniſon dedans Croie Scandeberg diſſimula le regret de la mort du Pere, & la prinſe de sõ Eſtat, & le meurtre de ſes freres, & neantmoins deſlors delibera d'arracher ceſte couronne des poings d'Amurath.

Ceſte reſponce contenta Amurath, mais ne luy oſta pas toutes les craintes que la grandeur de ceſt eſprit faiſoit naiſtre en ſon ame, toutes les fois qu'il retournoit des exploits de guerre plus admirables qu'imitables. C'eſt pourquoy ayant reſolu de faire la guerre à Georges Seigneur de Miſie[g], il le fait general de ſes armees tant pour n'en auoir point de plus capable que pour s'en deffaire, eſtimant que ſon naturel prompt & boüillant le potteroit à des perils d'où il ne pourroit ſe deſueloper,

Il entre en doute & ſoupçõ de la vaſleur de Scãderberg.

[g] La Miſie eſt appellee vulgairement par les Turcs, Segorie & comprend la Seruie Boſne Ruſſie, & le Prince s'appelle le deſpot de Seruie.

car ce braue & genereux Capitaine, comme vn autre Caton [k] vouloit veoir à l'œil toutes choſes, & n'auoit autre aduantage aux labeurs militaires que l'honneur de les commander & d'eſtre le premier à les executer. Mais autant de fois qu'il y alla, autant de fois Andrinopoly le vit reuenir chargé d'honneur & de victoire. Trait remarquable de la prouidence de Dieu, conſeruant ce braue courage pour ſon ſeruice.

[k] Caton comme dit Tite Liue, vouloit eſtre par tout & executer toutes choſes en perſonne, ne s'eſpargnant non plus que le moindre de ſes ſoldats, n'ayant autre aduantage par deſſus eux, que l'honneur des commandements.

A la longue Scanderberg qui euſt creu d'eſtre bien reduit à l'eſtroit s'il y euſt eu quelque choſe de clos à ſes penſees [l] & qui auoit touſiours le cœur Chreſtien & Albanois, s'ennuye de viure dans les continuelles inquietudes de tant de deffiances & de coniurations que l'on faiſoit pour le faire mourir, ſe reſout de quiter [m], Amurath, ſe iette du coſté de Hunniades Prince de Tranſyluanie, & auec luy rompt le Baſſa de Romanie qui auoit quatre vingt mille hommes, fait prendre ſon ſecretaire & le poignard à la gorge, le contraint d'eſcrire des lettres au Gouuerneur de Croïe portant commandement de la part d'Amurath de luy conſigner la place.

Scanderberg quitte les Turcs.

Se ioint à Iean Hunia-des.

[l] Le trop de courage & de valeur produit touſiours de l'enuie & de la ialouſie. Les hommes ne peuuent ſupporter en vn eſtranger vn ſi grand accroiſſement de vertu & de merite.

[m] La retraite de Scanderberg fut en l'an 1444. il confera de ſon entrepriſe auec Huniades, pour ſous couleur de luy faire la guerre mais pour auoir moyen de ſe retirer de ſon coſté.

Le Gouuerneur de Croïe obeit & reçoit Scanderberg, tout ce qui eſtoit infidelle paſſa par le fil de l'eſpee, les Chreſtiens furent conſeruez, & ceux qui ſe voulurẽt faire Chreſtiens. Il aſſiegea les autres places d'Albanie & en peu de iours auec beaucoup de peine & ſans argent il reconquiſt l'Eſtat de ſes Peres, fit voler l'Aigle noire [n] à deux teſtes par tout.

Entre en la ville de Croie.

[n] La maiſon de Scandeberg portoit pour ſes armes, vne Aigle de ſable en champ de gueulle. Quand les peuples d'Albanie les veirent arborees aux enſeignes & eſtendarts, ils renouuellerent incontinent les anciennes affections qu'ils auoient enuers leurs Princes.

Iuſques à preſent il auoit combatu pour ſoy meſme, maintenant il combat pour la Chreſtienté. Ladiſlas Roy de Hongrie & de Polongne le prie de l'aſsiſter contre Amurath, il en fut empeſché par Hunniades [o] Deſpote de Tranſyluanie, auſsi la cauſe de la guerre ne ſembloit eſtre iuſte, car elle rompoit vne Paix iuree ſolennellement auec Amurath, la deciſion en fut à Vvarne vallee, és limites de la Miſie ou de Segorie ſur le pont Euxin ou la mer Majour, à quatre iournee d'Andrinopoly, à la honte des Chreſtiens qui furent mis en fuyte, mais le triomphe couſta tant d'hommes à Amurath que toute ſa ioye degenera en vn grand repentir.

Batail-le de Vvar-nes.

[o] Iean Deſpote de Tranſiluanie, autremẽt nommé Huniades, eſtant malcontent du Roy d'Hongrie, par ce que certaines places de Seruye leſquelles luy auoient eſté concedees pour le loyer de ſa vertu, luy eſtoient retenues, refuſa le paſſage à Scanderberg pour ſe ioindre à l'armee Chreſtienne.

S'il en fit quelque triomphe Scanderberg en euſt le proffit, car voyant qu'il auoit retiré ſes forces, il ſe mit

en campagne[p] fit la guerre ſi aſprement que le Turc luy eſcriuit pluſtoſt pour retenir ſes exploicts que pour le menacer de s'en venger, encores que ſes lettres fuſſent toutes bouffies de reproches & de forgueil, ordinaire paſſion d'vn eſprit offencé. Il iure que s'il veut reuenir à luy il eſt preſt d'oublier toutes les offences paſſees, parce qu'il a plus de memoire des ſeruices qu'il luy a fait que de ſon ingratitude, offre de luy laiſſer la ville de Croïe & les terres que ſon Pere tenoit, à condition qu'il remette toutes les autres villes d'Albanie & de Miſie. Lettres d'Amurath à Scanderberg.

Ces lettres furent reçeues auec le meſpris qu'elles meritoient. Scanderberg eſtimant que la peur d'Amurath qui s'en alloit fort caſſé & recreu, les auoit fait eſcrire pour le deſir de laiſſer ſon Empire en quelque ſeurté, il luy fit reſponce toutesfois & apres luy auoir dit qu'il mettroit volontiers en memoire les biens qu'il auoit receu de luy, ſi le renombrement ne luy renouuelloit la ſouuenance d'vn plus grand nombre de maux, il finit en ces mots, *Telle aduenture qu'il plaira à Dieu nous donner nous la ſupporterons. Cependant ny nous, de ce que nous voulons faire, ne demandons conſeil de l'ennemy, ny de vous la Paix, mais eſperons auec le ſecours de Dieu auoir victoire ſur vous.* Peu apres il fut victorieux de trois grandes armees qu'Amurath enuoya en Epire, la premiere conduite par le Baſſa Periſe, & les deux autres par Muſtafa. Reſponce de Scanderberg.

Il gaigna la bataille de Drinon contre les Venitiens, & vſa ſi bien de ceſte victoire que les Venitiens pour luy faire leuer le ſiege de deuãt Dayne[t], qui eſtoit en leur protection, ils conſentirent qu'il euſt vne partie du pays de Scutary qui eſtoit fort à ſa bienſeance. Bataille de Drinon en Dalmatie.

Amurath aſſiege Sfetigrade où Scanderberg tua en duel Periſe Baſſa General de l'armee, elle fut prinſe & ſoudain reaſsiegee par Scanderberg, mais il fut cõtraint de leuer le ſiege[t], par ce qu'il euſt aduis qu'Amurath venoit en Epire auec Mahomet ſon fils pour aſsieger Croïe. Siege de Sfetigrade.

Apres que ſon artillerie fut fondue, la ville battue, pluſieurs aſſauts donnez & ſouſtenus, les mines des aſſaillans eſuentees & deſcouuertes Amurath, ennuyé de la longueur du ſiege, offre de ſe retirer & de laiſſer l'Al-

[p] On dit qu'Amurath apres ce danger eſchappé, s'en demonſtra beaucoup plus triſte qu'il n'auoit apris, & qu'en eſtant blaſmé des ſiens, il reſpondit en ceſte maniere, *Ie ne voudrois* dit il, *ſouuent auoir ainſi gaigné*, A l'endroit où ſe donna la bataille, Amurath dreſſa vne colomne auec l'inſcription de la victoire, & iuſques à huy ſe voyent les monceaux des oſſemẽs des morts qui teſmoignent le carnage auoir eſté merueilleux.

[q] Les lettres commencent en ceſte ſorte. *Amurath & Otoman ſouuerain des Turcs, & Empereur d'Orient n'enuoye aucune ſalutation à Scanderberg ſon tres ingrat ſeruiteur.* Il dit qu'il ne ſçait de quelle parole vſer enuers luy par ce qu'il ne merite pour ſon ingratitude de bonnes paroles, & vn langage rudoyant & aſpre, ne ſera que defaroucher dauantage ſon arrogant naturel.

[r] Vn Prince Chreſtien doit rapporter toutes choſes non à la fortune, mais à la prouidẽce de Dieu, qui eſt la cauſe vnique de toutes les cauſes, qui conduit toutes choſes à la volonté, les mobiles par leurs mouuemens, les immobiles par leur fermeté, les volontaires par leur liberté, les raiſonnables par leur volonté.

[s] Dayne eſt vne petite ville plantee ſur vn haut mont, ainſi que preſque toutes celles d'Epire, elle a toutesfois ſon terroir gras auec tresbon air & ſain, quantité de venaiſon, d'abeilles, & toutes eſpeces d'arbres & de fruicts.

[t] Ce deſcampement fut fort honteux pour Amurath, fort glorieux pour Scanderberg, qui receut pour cela des grãdes coniouiſſances des Princes Chreſtiens, meſmes de Nicolas V. Pape, & de Ladiſlas Roy de Hongrie.

banie à Scanderberg en tiltre de Royaume pourueu qu'il luy en fit hommage & paya tribut. Scanderberg qui ne s'eſtimoit inferieur à l'Empereur tant qu'il ſeroit plus puiſſant[a] que luy en la iuſtice de ſes armes, trouue ces offres ſi contraires à l'honneur de ſa religion, qu'il les reietta magnanimement, diſant qu'il ne ſouffriroit iamais que le nom Albanois fut diffamé de ceſte tache, quand meſme Amurath luy donneroit la moitié de ſon Empire. Ceſte reſponce auec le peu d'apparence de vaincre l'obſtination des aſſiegez, affligea en telle ſorte Amurath qu'il en mourut, ſe pleignant[*] de ſon malheur, qu'apres auoir donné ſubject à tout le monde de parler de ſes triomphes contre les Grecs & les Hongres, il ſe voyoit maintenant contrainct de rendre l'ame deſhonoree deuant les murailles demy ruynees d'vn petit chaſteau[r], à la veuë d'vn ennemy qu'auoit eſté ſon eſclaue.

Mort d'Amurath ſeruant Croie.

La memoire d'Amurath s'en alla auec les larmes. Mahomet luy ſucceda & cependant qu'il penſe a faire quelque choſe digne du commancement de ſon Empire, Scanderberg trauaille à fortiffier Croïe, & reparer les ruines qu'elle auoit ſoufferte. Mais Mahomet ne luy donna pas grand temps pour ce faire, car il l'enuoya incontinent viſiter par Acmat ſon Baſſas auec vne armee de douze mille cheuaux. Si le nombre euſt eſté plus grand il n'euſt ſeruy que pour accroiſtre celuy des morts ou des priſonniers, car Scanderberg ayant pris le Chef priſonnier, maxime[s] qu'il tenoit pour la premiere des ruſes militaires, la deffaite du reſte ne fut pas difficile.

Armee de Mahomet en Hongrie.

Il entrepriſt le ſiege de Sfetigrade, & puis celuy de Belgrade, l'vne & l'autre expedition ne luy apporta que du repentir, & neantmoins encore qu'il euſt eu du pire il vendit à Mahomet ſi cherement ſa victoire qu'il le contraignit de dire que ſon armee n'auoit du triomphe que le nom. Il tourna ſes forces deuers Conſtantinople, où il rendit la victoire horrible en toutes ſortes d'inhumanités & brutalités, & força les eſprits plus retenus & moderez a s'eſtonner[t] d'vn ſi viſible teſmoignage de la faueur du ciel, contre & au preiudice de ceux que la iuſtice eternelle à choiſi pour en reparer les ruines. La longue patience du tout puiſſant & ſa tolerance ſur les meſchants ont contraint pluſieurs à murmurer contre

Priſe de Conſtantinople.

[a] Caton reduit dans Vtique à telle extremité que ſes amis luy conſeilloient de faire appointement auec Ceſar, *C'eſt à faire dit il, à ceux qui ſont vaincus de prier, quand à moy ie me reputeray inuincible, tant que ie ſeray plus puiſſant en droit que Ceſar.*

[*] Entre les preceptes qu'il laiſſa à Mahomet ſon fils, il reitera ſouuent ces mots auec de groſſes larmes, *que iamais il ne ſauſt meſpriſer ennemy, ne ſçachant choſe dont il ſe fut toute ſa vie repenty, & dont il ſe repentiroit encore en l'autre monde, que d'auoir meſpriſé Scanderberg.*

[r] Croïë ville capitale d'Albanie ſituee ſur la cime d'vne montagne preſques inacceſſible de tous coſtez.

[s] On dit que Scanderberg auoit cela de particulier en toutes ſes rencontres & factions militaires, de commencer touſiours ſes premieres & principales ruſes de la victoire par l'attaque & mort du Chef tout le premier, diſant en commun langage, *que la teſte ſe deuoit couper la premiere, & que le reſte du corps tomberoit aſſez tout ſeul, & qu'il ne ſçauoit aucun genre d'animaux en toute la nature qui ſurmeſquit le chef oſté.*

[t] Si les infidelles proſperent, s'ils s'eſleuent ſur les ruines des Chreſtiens il n'eſt permis pourtant d'en murmurer contre l'eternelle prouidence. *Tout beau temerité humaine*, il n'eſt apartient de penetrer dãs l'abime des iugemẽs de Dieu, ny de vouloir definir quand, comment, & iuſques ou il eſt raiſonnable que les meſchãts paſſent.

ſa prouidence, de ce qu'elle ne iette au feu les verges dont elle a chaſtié ſes enfans[b].

[b] Le retardemẽt de la peine des meſchants fait tort à la iuſtice de Dieu. *Deus ſua ſibi patientia detrahit, plures enim Dominum idcirco non credunt quia ſeculo iratum tamdiu neſciunt.* TERTVL. *de Patientia.*

La conqueſte de Conſtantinople fit reſoudre la ruine d'Epire, mais Mahomet y fit ſi mal ſes affaires, fut ſi ſouuent battu qu'il rechercha Scanderberg d'vne Paix ou d'vne treſue, durant laquelle ſe paſſerent les troubles de Naples entre les François & les Arragonois. Les Venitiens offencés en cet accord le preſſent de rompre auec Mahomet, la guerre eſt renouuellee, on combat pour conſeruer la liberté[c] Chreſtienne, & euiter la ſeruitude Turqueſque, Mahomet y enuoya Baillaban auquel il promit la couronne d'Epire, pourueu qu'il luy oſta du monde Scanderberg.

Guerre ſe recõmence en Albanie.

[c] Toutes les guerres dit Polybe liu. xi. ſe font ou pour cõſeruer la liberté, ou pour crainte de tomber en ſeruitude.

Il y fit quatre voyages & autant de fois fut battu, le nombre cedant à la valeur. Mais à la fin Scanderberg voyant que Croïe ne pouuoit plus tenir contre vn ſi puiſſãt ennemy, que toute l'Albanie eſtoit couuerte des troupes barbares & infidelles, il en ſort en habit diſſimulé pour aller demander ſecours au Pape.

Scanderberg demãde ſecours au Pape

[d] Pitoiable conuerſion des choſes, veoir vn Prince qui naguere eſtoit venu en l'Europe auec vne puiſſante armee qui auoit refuſé vne courte Treſue auec l'Empereur des Tures, & contraint maintenant ſur ces vieux ans abandonner ſon pays, & aller loing pour chercher du ſecours, touſiours accompagné de Lange Archeueſque de Dutas.

Paul ſecond n'euſt pas grande pitié de voir ces triſtes[d] reliques de tant de Princes & tant de Chefs de Macedoine & de toute la Grece ny de la commune neceſſité & eminẽt peril de la Chreſtienté. Les Venitiens l'apprehenderent plus viuement & donnerent quelque ſecours à Scanderberg auec lequel & ce qu'il retira des alliez d'Epire, Macedoine, Eſclauonie & Dalmatie, qui pouuoient faire enuiron treize mille & quatre cens bons hommes, il retourna en Albanie deliura Croïe deuant laquelle Baillaban fut tué.

[e] Scanderberg ſur le point d'eſleuer des mains des Turcs la ville de Valmes & naguiere edifiee par Mahomet & arriuee à Liſſe, fut attaqué d'vne forte & violente maladie.

Mahomet y enuoya Allybey & Arabey auec vingt mille Turcs, il n'y euſt pas fait grand progrés ſi la mort[e] ialouſe de la gloire de Scanderberg ne l'euſt ſurpris par vne maladie, ne l'oſant attaquer dans les armees. En ceſte indiſpoſition il aſſembla ſes Capitaines, leur recommanda ſon fils qu'il voulut eſtre conduit en la Poüille iuſques a ce qu'il fut en puberté, le laiſſa ſous la tutelle des Venitiens, & pour dernieres paroles luy dit *que s'il eſtoit bon il luy bailloit vn Royaume certainement ſtable & ferme, s'il eſtoit autre tres foible & imbecille.* En rendãt les derniers ſouſpirs le 17. Ianuier 1467. il donna encores de l'eſpouuantement[f] à ſes ennemys.

Maladie & mort de Scanderberg.

[f] Les Turcs vindrent courir aux enuirons de Croïe, quelques cheuaux ſortirent de la ville par le commandement de Scanderberg, les ennemis croyant qu'il y fut en perſonne, prindrent l'eſpouuente & s'enfuyrent à trauers des montagnes, encores qu'il fuſſent en nombre de quinze mille cheuaux, & quicterent le butin qu'ils auoient fait ſur le Scutarien.

Ce Prince

Ce Prince auec de petites armees en rõpoit de grandes & outre les bonnes qualitez de l'eſprit pour le iugement, la conduite & le conſeil, il auoit vne adreſſe & vne force de corps admirable & comparable ſeulement à celle de ces anciens champions Biton[z], Fuſius, Saluius, Seruilius. En s'abouchant auec Iacques Picenin General de l'armee du Duc de Calabre, il le rehauſſa pardeſſus ſa teſte comme vn enfant de ſix ans. Il auoit vn cimeterre duquel il a fait des traits miraculeux comme d'aualler d'vn ſeul coup la teſte à vn ſanglier & à vn taureau ſauuage qui s'eſtoit rendu fameux pour les ruines qu'il auoit fait au pays, les bleſſures & les morts à ſes aſſaillants. Ceſte adreſſe, force & agilité de corps luy dura toute ſa vie, & l'exercice la rendit quaſi toute telle aux premiers iours de la vieilleſſe, qu'il l'auoit euë aux plus beaux de ſa ieuneſſe.

Force & dreſſe de Scanderberg.

z Biton porta vn grand taureau ſur ces eſpaules. PAVSANIAS Fuſius Saluius mõtoit gaillardement vne eſchelle auec deux cens liures peſant aux mains, deux cent aux pieds, & autant ſur les eſpaules. PLINE. Seruilius cõbatit vingt trois fois corps à corps, & demeura touſiours vaioqueur. PLVT.

a L'exercice conſerue long temps l'addreſſe & la diſpoſition du corps. Philopœmene duquel parle Plutarque, auoit la vieilleſſe agile par le grand exercice. PLVT.

Apres le ſiege de Croïe, on luy preſenta lié & enchaiſné enſemble Iouyma & Hedert le frere & nepueu de Baillaban, cela luy repreſentant ſes cruautez qu'ils auoient exercé ſur les ſiens le porta à telle colere que ſans auoir la patience qu'autre y mit la main d'vn ſeul coup les trançonna tous deux au trauers du corps. Il les punit de la meſme peine que leur Prince puniſſoit les Chreſtiens.

b Mahomet faiſoit mourir vn meſme homme comme de deux morts. D'vn ſeul coup de cimeterre il le faiſoit trẽcher par le faux du corps d'où il arriuoit qu'il mouroit de deux morts à la fois. Car l'on voyoit dit Chalcõdyle, l'vne & l'autre partie ſe demener longs temps pleine de vie apres le coup.

Durant la treſue qu'il euſt auec Mahomet, il luy enuoya ce cimeterre par ce qu'il deſiroit de le voir ayant ouy dire qu'auec cela il tailloit braſſart cabaſſet & ſallade toutes entieres[b], les plus forts & robuſtes bras de ſa Cour voulurent eſprouuer s'il eſtoit vray & ne trouuant pas la vertu qu'on luy donnoit la luy renuoya tout deſpité le remerciant de choſe qu'il penſoit eſtre meilleure, Scanderberg repart, *la vertu de mon eſpee deſpend de mon bras que ie ne luy puis enuoyer parce que ie le reſerue contre mes ennemys.*

Le cimetaire de Scãderberg.

Ce fut vn accroiſſement de gloire & de reputation à la Republique de Veniſe, de voir des Roys & des Royaumes en ſa tutelle, mais elle fit en ce temps vn traict de preuoyance qui monſtre bien que de longue main la ſageſſe tient le timon de cet Eſtat, & luy acquit la couronne de Cypre. Elle adopta pour fille de la Republique l'heritiere de Marc Cornare & la maria au Roy de

c La preuoyance eſt vn des plus apparents effects de la ſageſſe. *Prudenter poſſumus dicere prouidenter.*

Cypre, apres la mort duquel & du poſthume ſon fils elle fut recognue pour Royne & fit vn preſent de ſa couronne aux Venitiens ſes Peres par adoption.

De ceſte meſme action ſortirent deux diuers effects l'vn d'vne grande reſiouyſſãce aux Venitiens, l'vn d'vne extreme affliction à Charlotte de Sauoye Royne de France qui par ce coup, vit ſon frere comme exilé de Cypre, & ſeparé de la Royne ſa femme, l'Hiſtoire en eſt longue & tragique & la vòicy racourcie.

[l] Iacques de Luſignã Roy de Cypre fit mourir Pierre ſon frere, & ſur ce qu'on luy dit que les Geneuois eſtoient entrez au Palais auec armes & qu'ils auoient quelque deſſein ſur ſa perſonne, il fit mourir pluſieurs marchands innocemment. Cruauté qui arma la Seigneurie de Gennes contre luy. Voy ce diſcours bien ample en l'Hiſtoire de Bosivs, de l'Ordre des Cheualiers de S. Iean de Hieruſalem.

Par les meſmes accidens qui ont deſolé d'autres Royaumes, la couronne de Cypre ſortit de la maiſon de Luſignan, où elle auoit demeuré long temps. Vn fratricide en fut cauſe, car Iacques de Luſignan ayant fait mourir ſon frere pour regner ſeul, adiouſta à ceſte cruauté d'autres violences qui le rendirent odieux au peuple, contraignirent les Geneuois de s'armer contre luy pour vanger l'iniure faicte à quelques marchands de leur Republique. Il fut deſpouillé de la couronne, les enfans de ſon frere reſtablis au Royaume & luy emmené priſonnier à Gennes où il euſt vn fils qui fut Roy de Cypre[m], & ce fils vne fille qu'il laiſſa ſeule heritiere de la couronne. On la maria à Louys de Sauoye fils de Louys Duc de Sauoye, & d'Anne de Cypre ſœur germaine du Roy Iean.

Cruauté rend les Princes de Luſignan odieux.

[m] Le Roy Iacques de Luſignan eut vn fils nommé Iean ou Iacques qui fut Roy de Cypre, & Anne qui fut mariee à Louys Duc de Sauoye fils d'Amedee. Iean eut vne fille nommee Charlotte, qui eſpouſa en premiere nopce Iean Roy de Portugal, en ſeconde Louys de Sauoye.

Louys s'embarqua à Veniſe pour paſſer en Cypre, prendre poſſeſſion de ſa femme & du Royaume. Iacques fils baſtard du Roy Iean Eueſque de Nicoſie, paſſe en Egypte, pour auoir du ſecours du Souldan d'Egypte lequel le fit declarer Roy de Cypre, dreſſa vne grande armee de mer pour le rendre en Cypre & eſcriuit en ces termes au Roy Louys. *Tu és venu des parties du Ponant pour occupper en Leuant le Royaume d'autruy, & pour ruiner & deſpouiller l'heritier de ſon iuſte heritage, qui eſt à toy vne fole entreprinſe. L'Iſle de Cypre m'eſt tributaire & touche à moy d'en ordonner, aſſeure toy que ſi tu ne deſloge incontinent, tu mourras du glaiue d'Egypte, Si tu as enuie d'emmener ta femme, ie te le permets, à la charge que tu ne te faſſe ſommer la ſeconde fois.* Ceſte barbare lettre ne meritoit point d'autre reſponce que l'eſpee à la main[n], mais là iuſtice eſtant forcee de ceder à la tyrannie, le Roy Louys par l'entremiſe du grand maiſtre de Rho-

Louys de Sauoye eſpouſe l'heritiere de Cypre.

[n] Inutiles ſont les remonſtrãces quand la Iuſtice eſt inferieure à la force.

des luy remonſtra que par les loix Chreſtiennes le Royaume appartenoit à la fille legitime, que le baſtard en eſtoit exclus & que l'on ne pretendoit point d'apporter aucũ changement aux droicts qu'il auoit ſur la couronne de Cypre cõme protecteur *, ceſte raiſon l'auoit appaiſé & auſſi reſolu de quiter la protection du baſtard, mais il en fut aduerty par Mahomet qui luy fit entendre que c'eſtoit choſe digne de ſa grandeur & vtile à leur commune religiõ de remettre ce Prince en ſes Eſtats, l'exhortant de ſe ſouuenir des iniures que ceux de la nation & encores de la maiſon de Louys auoient fait aux Mahometans, declarant que s'il auoit enuie d'auoir la Paix auec les Chreſtiens il ſe deuoit aſſeurer d'auoir la guerre auec luy.

* Depuis que les affaires des Chreſtiens furent deplorees en Sorie & en Leuant, les Roys de Cypre de la maiſon de Luſignan, pour ſe maintenir, ſe rendirent ſous la protection des Souldans d'Egypte.

L'aſſiſtance du Souldan d'Egypte fit que le Baſtard fut incontinent recogneu de ceux qui nè pouuoient s'oppoſer à ſa puiſſance. Il commanda ſur les corps plus que ſur les cœurs qui eſtans pleins de crainte l'eſtoient auſſi de vœux & de deſirs pour la mort de celui qui ſe faiſoit craindre *. Louys ſe vit contraint de luy quicter la cãpagne & de ſe retirer au Chaſteau de Cerines où il fut aſſiegé par le Baſtard, lequel voyant qu'il luy eſtoit impoſſible de prendre ceſte place, & que tous les Princes de la Chreſtienté eſtoient offencés de ceſte vſurpation, enuoya ſes Ambaſſadeurs au Pape Pie II. pour luy rendre obeiſſance & le ſupplier de le tenir au rang des Roys Catholiques. Le Pape ne les voulut voir, les rẽuoya auec rudes & aigres paroles.

Le Souldan d'Egypte maintient le Baſtard contre le Roy legitime.

* La crainte eſt vne mauuaiſe garde à ceux qui cõmandent car ceux qui craignent penſent touſiours de ſe deffaire de celuy qui les tiẽt en crainte. *Quem metuunt oderunt Quem quisque odit perisse expedit.*

Sur ce Louys ſe vit contraint de ſe retirer vers le Duc ſon Pere, & la Royne Charlotte à Rome pour auoir ſecours, mais les diuiſions d'Italie empeſcherent ce qu'elle deſiroit, & la retindrent là durant le Pontificat de Pie ſecond, de Paul ſecond & de Sixte IV. Louys demeura à Ripaille. Le Pape Pie II. diſoit qu'il auoit eſté chaſſé de Cypre, parce que ſon Pere auoit manqué de ce qu'il auoit promis lors de l'aſſemblee de Mantoüe, pour la guerre ſaincte, & que ce meſme Louys ſon fils s'eſtant lors approché de Mãtoüe, & n'ayãt daigné le voir & luy demander ſa benediction: il auoit dit par prediction aux Ambaſſadeurs de Sauoye, qu'il aduiendroit, que le fils perdroit le Royaume de Cypre, pour la punition de ce

Les Roys & Reine de Cypre ſont leurs Royaume.

* On croit que Louys Duc de Sauoye auoit vne ſecrette mal-vueillance contre le Pape Pie II. par ce qu'il auoit eſté ſecretaire de ſon Pere du temps qu'il eſtoit en baſſe edition, & l'auoit abandonné pour ſe retirer auec Eugene ſon ennemy.

que le Pere faiſoit, & qu'vn iour il demanderoit en vain aux autres le ſecours que ſon Pere auroit deſnie à l'Egliſe. Le Baſtard ſe voyant paiſible poſſeſſeur de la couronne de Cypre ſe ſouuient que Marc Cornaro Gentilhomme Venitien l'auoit ſecouru en ſa neceſſité de nauires, d'argent & de conſeil, & luy auoit donné le moyẽ d'aller trouuer le Souldan d'Egypte, ſe reſout d'eſpouſer ſa fille nommee Catherine, laquelle le Senat de Veniſe apres la mort de Marc Cornaro ſon Pere, auoit adopté comme ſa fille. Le mariage ſe traicta du conſentement de la Seigneurie laquelle luy conſtitua vn grand dot, & ce mariage fut fait l'an 1466.

Cathe-rine Cornare fille adoptiue des Venitiens.

Iacques Roy de Cypre deuint malade d'vne dyſſenterie, & voyant que ſa gueriſon eſtoit deſeſperee, ne ſe trouua pas en la peine que les grands Princes rencontrent auſſi bien que les perſonnes priuees quand ils meurent pour ſçauoir à qui il recommanderoit ſon royaume, ayant le Senat de Veniſe tout à ſa deuotion, mais il ſe trauailloit quel ſeroit ſõ ſucceſſeur qui eſtoit encores dãs le ventre de ſa mere. Mocenique l'aſſeura que les forces des Venitiens, ny ſon particulier ſeruice ne manqueroient iamais aux ſiens. Apres ceſte mort Charlotte demanda ſecours aux Venitiens, le Duc reſpond que la Seigneurie eſtoit obligee à la deffence de celle qui eſtoit ſa fille adoptiue, & que le Roy Iacques l'auoit inſtituee heritiere auec le fruict de ſon ventre, qu'au ſurplus il s'eſmerueilloit de ce qu'elle ignoroit que les droicts des royaumes ſe debattoiẽt pluſtoſt par les armes que par les loix, & que le royaume de Cypre n'auoit pas eſté à elle ſeulle ains auſſi aux Geneuois qui pour lors en tenoient vne grande partie.

La vefue du Roy Iacques fut incontinent troublee de nouuelles eſmotions dedans le Royaume. Vn Eueſque de la maiſon des Gotholans qui auoit beaucoup d'autorité & de creance en l'Iſle, eſtant Ambaſſadeur pour le Roy Ferdinand de Naples, lors que le Roy Iacques mourut, propoſa de marier la Baſtarde du feu Roy de Cypre. Pluſieurs furent de ſon party, mais les plus ſages ſe contenterent de trauerſer ſes eſcueils à yeux ouuerts & oreilles fermees. Ils virẽt les ruines où ils ſe pre-

Ferdinand Roy de Naples recherche l'alliance de la Reine de Cypre.

* Les bien faits ne vieilliſſẽt & ne meurent iamais dans les grands courages, les autres oublient le bien & ſe ſouuiẽnent du mal. *Quid autem eſt eo miſerius, cui beneficia excidunt harent iniuriæ.* SEN.

* Les Princes n'ont pas moins beſoing que les petits de fortes conſolations pour les ayder à ſortir du monde, & laiſſer leurs affaires en quelque ſeurté.

* Quand on a demandé autresfois aux conquereurs des Prouinces, les tiltres de leur conqueſte, les vns ont monſtré leurs canons, & les autres leurs eſpees.

* Il y a des choſes qu'il eſt bon de veoir, & d'angereux de l'entendre & eſcouter.

cipitoient & n'eſcouterent les promeſſes & enchantements qu'on leur faiſoit. Le deſſein du mariage fut executé[x], mais celuy de la royauté demeura en arriere empeſché pat les Venitiens, leſquels y enuoyerent Mocenigue. Le courage des conſpirateurs ſe fleſtrit, leur conduite ſe perdit à ſon arriuée, leur derniere anchre fut la fuyte. L'autorité ſouueraine reſta paiſible à la Royne, laquelle en recognoiſſance du ſecours qu'elle auoit eu de Veniſe fit preſent à Mocenigue d'vn bouclier richement elabouré & d'vn eſtandard de meſme.

Preſent de la Royne de Cypre à Mocenigue.

Elle accoucha d'vn fils qui mourut au bout de l'an. Par ceſte mort elle demeura ſeule Royne ſoubs la protection & deffence de la Seigneurie de Veniſe. Ferdinand Roy de Naples voyant que ſon premier deſſein n'auoit reüſſi pour le mariage de la baſtarde, rechercha la Royne vefue pour ſon fils, employa à ce traicté Riccius Marineus Neapolitain amy fort intime du deffunct Roy & Triſtan Cybellet Cypriot qui auoit vne ſœur à la ſuite de la Royne. Le General de l'armee des Venitiens aduerti de leurs menees & de ce qu'ils vouloient faire, les fit arreſter & les enuoya tout ſoudain à Veniſe[y].

George Cornare frere de la Royne fut enuoyé en Cypre, pour aſſiſter ſa ſœur & la diſpoſer à ſe mettre hors de peine & le Royaume hors de danger en ſe retirant à Veniſe & laiſſant la Couronne au gouuernement de la Seigneurie. Elle qui auoit eſté eſleuee & nourrie à la Royale, & qui ſçauoit la grande difference qu'il y auoit de la vie de Veniſe & de celle d'vne Princeſſe ſouueraine, trouuoit ceſte propoſition bien eſtrange, & iniuſte l'ambition des Venitiens pour deſirer d'auoir des Roys & des royaumes ſoubs leur ſubiection[z]. Mais quand ſon frere luy fit entendre que ſi la Seigneurie de Veniſe abandonnoit ſa protection, comme elle pouuoit faire ſi elle ne ſuiuoit ſes conſeils, elle couroit fortune d'eſtre vn iour la proye du Turc, & ſeruir de triumphe & de ſpectacle au peuple de Conſtantinople: Qu'elle ne ſe deuoit fier aux Princes Chreſtiens, car tous aymeroient mieux l'Iſle & le Royaume qu'elle, & deuoit croire que faiſans pluſtoſt la court à ſa couronne, qu'à ſes beaux yeux, elle auoit tort ſi elle ne preferoit vne vie & demeure aſſeuree à vne royauté incertaine, vn grand

La Royne de Cypre exhortee par ſon frere de ſe retirer à Veniſe.

[x] Les Cypriots ſe ſaiſiſſent du Palais du Roy, fiancent ſa fille baſtarde aagee de ſix ans au baſtard du Roy Ferdinãd, & luy baillent le tiltre de Prince de Galilee.

[y] Triſtan craignant vne plus honteuſe mort s'empoiſonna par vn diamant qu'il auala, & beut de l'eau de la mer apres.

[z] Le plus haut point de grandeur & de gloire ou puiſſe monter vn eſtat populaire ou Ariſtocratique, eſt d'auoir des Roys ſoubs ſa domination. Les Romains ne depoſſedoient pas les Roys des Royaumes de leurs conqueſtes, & Tacite en donne la raiſon *vt haberent inſtrumenta ſeruitutis & reges.*

repos à vn honneur qui n'eſtoit que vent, à vn tiltre qui n'eſtoit que vapeur.

Pour la perſuader, l'Hiſtoire dit qu'aux raiſons[a] de la crainte & du peril il adiouſta celles de la vanité reueſtue des eſtoffes d'vne gloire immortelle. *Quel plus grand honneur*, ce ſont les paroles de G. Cornare, *& quelle plus inſigne loüange pouuez vous laiſſer à l'aduenir de vous que d'auoir remis & donné vn ſi beau royaume à voſtre patrie? & que dans l'Hiſtoire de Veniſe on eſcriue que Catherine Cornare a honoré & accreu du royaume de Cypre l'Eſtat des Venitiens.* Puis il luy repreſenta le peril & la defaueur infaillible en ſa maiſon, ſi elle n'accordoit cela à la Republique, d'autant que chacun croiroit qu'elle en auroit eſté diuertie par ſon frere, auquel elle auoit grande creance.

Battue de foibles raiſons.

[a] L'eſprit eſt bien foible qui eſtime qu'il y ait des raiſons aſſez fortes pour perſuader de quitter vne couronne.

[b] Les conſeils pour intimes & purs qu'ils puiſſent eſtre, ſe reſſentent touſiours de la paſſiõ, & de l'intereſt particulier de ceux qui les donnent.

Ces paroles entrerent en l'ame de la Royne & y formerent la reſolution d'aller à Veniſe & de faire vn preſent de ſa couronne à la Seigneurie. L'Eſtendart de S. Marc fut eſleué en la place publique de Famagouſte, & le Royaume de Cypre deuint Prouince de Veniſe[c]. La Royne fit ſon entree à Veniſe ſur le Bucentaure honnoree des Senateurs & des plus illuſtres Dames de la ville. Le conſeil des dix luy fit preſent de dix liures d'or, & luy en ordonna cinquante pour ſon entretenement au Chaſteau d'Azolle ſur les Collines de Treuiſan.

Sa reſolution.

Son entree à Veniſe.

[c] Catherine Cornare Royne de Cypre receuë honorablement à Veniſe par le Duc Auguſtin Barbadic. Elle mõta au Bucentaure, honneur qui n'auoit iamais eſté donné auparauant à Venicienne quelconque.

Ainſi la republique de Veniſe acquit ſans peine vne riche couronne, & n'y employa autre choſe que ſa prudence, auec laquelle elle a touſiours preferé les conqueſtes faciles aux plus glorieuſes quand elles n'ont eſté ſeparees du hazard. C'eſt vne curieuſe remarque que volontiers les eſtats retiennent l'humeur de leurs premiers fondateurs. L'ambition & le deſir de regner a touſiours eſté en la ville de Rome, par ce que ſon fondateur en eſtoit tout plein, & ne ſe contentãt d'auoir recouuert le Royaume de Numitor ſon ayeul, il ietta incontinent les yeux ſur Albe & ſur tous les petits eſtats qui empeſchoient l'eſtendue de ceſte premiere domination[d]. De maniere que la premiere profeſſion fut celle des armes, qui n'a eſté diſcontinuee par la poſterité, deſireuſe de ceſte gloire & de l'Empire. Il ſembloit que toutes autres vertus leur fuſſent interdites, excepté les militai-

[d] L'Eſtat de Rome s'eſt accreu bien promptemẽt, c'eſt ce que Polybe remarque. Les Romains ayans vne fois acquis la domination de l'Italie, en peu de temps ont aſſubietti toute la terre. ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ πᾶσαν ὑφ' ἑαυτὸν ἐποιήσαντο τὴν οἰκουμένην. POLYB. lib. VI.

res. Au cõtraire les fondateurs de la Republique de Veniſe ont eſté gens qui n'ont pas eu les penſees ſi ambitieuſes ny ſi hautes, qui aymoient la paix & le repos, comme ceux qui trauaillez des longues calamitez de l'Italie & de l'innondation des Barbares s'eſtoient iettez en ces paluś de la mer Adriatique, s'emparerent de pluſieurs Iſlettes qui eſtoient appellees *Venetie*, y demeurerent quelque temps ſe contentant d'vn repos aſſeuré en lieu que la nature rendoit inexpugnable[e], & qui a touſiours braué les efforts des plus puiſſants Princes du monde.

e L'aſſiette de Veniſe eſt naturellement inexpugnable, elle ſe garde ſans muraille & ſans garniſon, & eſt l'vnique qui depuis tãt de ſiecle eſt demeurée inuiolée.

Premieres guerres des Venitiens.

Ceſte premiere inclination de ne s'armer que pour leur propre deffenſe les a fait meſpriſer les armes, & les a rendus plus ſoigneux de ſe maintenir en paix, que d'accroiſtre leur Empire. Qui voudra conſiderer leurs premieres entrepriſes les verra limitees de ce ſeul deſir de ſe maintenir[f], & de ſe conſeruer. Leurs premieres guerres contre les François, furent pour la ſeule deffence de leur liberté. Quand Pepin Roy de France paſſa les monts pour dompter les Lombars, & quand les Huns vindrent innonder impetueuſement ſur l'Italie la ſeule Republique de Veniſe s'oppoſa comme vne chauſſee à ces furieux torrens, & ne ſe faut eſtonner ſi ayant à reſiſter à de ſi grands efforts elle n'a eu le moyen de penſer à d'autres conqueſtes. La ialouſie de l'Empire de la mer l'a tenu long temps en querelle contre les Geneuois, & comme en ſa naiſſance elle n'auoit penſé qu'à ſe fortifier ſur la mer contre les iniures de la terre ferme, auſſi toutes ſes conqueſtes furent maritimes. Faute & nonchalance que les derniers venus[g] ont mieux cõſideré & ont iugé que ceſte Republique n'auoit commencé que trop tard à s'eſlargir en terre ferme & à proffiter des ruines de ſes voiſins. Les deux principales intentions qu'elle a eu pour la grandeur de ſon Eſtat, de ſe maintenir libre, & de ſe rendre riche luy ſont reuſſies, & pour l'vne elle s'eſt touſiours maintenue grande & puiſſante ſur la mer, ne pouuant eſtre offenſée d'autre part, & a continué ces traffiques & marchandiſes, ſans leſquelles (tout autre exercice luy manquant) elle ne pouuoit durer, & ceſte belle fleur de liberté ſe fut fletrie en l'oiſiueté de ces Citoyens. L'induſtrie de la marchandiſe ne luy doit eſtre

f L'art militaire dit le Cardinal Contarin a eſté banny de la Republique de Veniſe, mais cela s'eſt fait inſenſiblement depuis deux cens ans, car auparauant & ſur tout cõtre les Geneuois ils ont eſté fort belliqueux. Par ce meſpris de l'art militaire ils ne le peuuent aider que de forces eſtrangeres, & ne font point choix de Capitaine parmy eux. Ce qu'ils font pour euiter que les particuliers ayans les forces en main n'entreprennent ſur l'Eſtat.

g François Foſcari Duc des Venite ſouloit dire, *Che non potea la Republica creſcere molto di potenza, ſe non haueſſe nell' impreſe di Terra impiegate le ſue forze: la quale coſa perche non hauea prima fatta, però era ſtata molto ritardata, & impedita quella grandezza, alla quale, ſe tale conſiglio haueſſe preſo più per tempo, potea caminare felicemente.*

moins honnorable que l'agriculture aux vieux Senateurs de Rome, & les vns & les autres parmy le labourage & le negoce n'ont laiſſé de produire de grands & illuſtres exemples, des vertus publiques. Il faut donner à Veniſe la gloire de la meilleure conduite de tous les Eſtats du monde, la forme & l'ordre de ſon gouuernement politique eſt en toutes ſes parties ſi bien diſpoſé, entretenu, & obſerué, que ceſte republique parmy tant de diuers accidens de bon-heur & de mal-heur, n'a iamais eſté trauaillee d'aucune diſcorde, ny diuiſion domeſtique, qui a troublé les Eſtats Ariſtocratiques & mis les Gouuerneurs des Republiques en telles frayeurs & deffiances, que les Palais où ils s'eſſembloient pour reſoudre les affaires publiques ont eſté ſouuent deshonnorez de la perte de leur vie, ou de leur liberté [h]. Orages ineuitables aux Eſtats qui ne dependent de la puiſſance d'vn ſeul, ou les petits ſont touſiours maſtinez par les grands, & les pauures ne peuuent ſupporter la longue felicité des riches. Qui veut tenir le peuple en telle obeiſſance, il faut qu'à l'exemple de Rome il luy faſſe part de l'Eſtat [i]. Les Venitiens l'ont aſſubietty par des moyens qui luy ſont fort agreables, il a quaſi la meilleure part de la liberté, & ſes plaiſirs ne ſont limitez que de l'excez, il fait ſes negoces & ſes trafiques paiſiblement, & le Senat a tout le ſoing & toute la peine pour le maintenir en liberté & en repos. Les plus grands ne deſdaignent point les moindres, ils contractent des alliances enſemble, & ne leur ferment pas la porte à certaines charges publiques. Il y a vn ſi grand temperament entre l'Ariſtocratie & la Democratie, car le Gouuernement retenant peu de l'vn & beaucoup de l'autre, eſt affranchi des deſordres & corruptions qui de tout temps ont troublé la tranquilite ciuile.

h Apres que ceux de Milete eurent chaſſez leurs tyrans ils eſtablirent vne Seigneurie Ariſtocratique, mais le peuple ſe mutina touſiours cõtre ceſte ſorte de Gouuernemẽt, les grands viuoient en telle crainte, qu'ils ne pouuoient tenir le conſeil en ſeurté, que dans les Nauires. Les Seigneurs de Samos furent maſſacrez par le peuple lors qu'ils tenoient le conſeil.

i Le gouuernement de la Republique de Rome eſtoit party entre les Conſuls, le Senat & le peuple auec tel rapport de leurs deuoirs & cõmuns offices, que comme a remarqué Polybe, iamais Republique ne fut mieux inſtituee. Toutes choſes y ſont en leur deuoir, πάντα ἐμμένει τοῖς ὑποκειμένοις. Le pouuoir de l'vn eſt touſiours bridé & retenu par celuy de l'autre. *Nulla efferre ſe pars ſupra cæteras valet, neque impotenter ſuperbire. omnia quippe in ſuo ſtatu manent; quoniam alterum cohibeatur impetus, alij ne in ſe quoque inſurgatur perpetuo metuunt.*

FIN DV IIII. LIVRE.

SOMMAIRE DES principales matieres contenues au Cinquieſme Liure.

I. *Le Roy conſidere le preiudice qu'il reçoit en l'obſeruation du Traicté de Peronne.*

II. *Aſſemblee des Eſtats du Royaume à Tours, par l'aduis deſquels le Duché de Guienne eſt donné au Duc de Normandie. Le Duc de Bourgongne adiourné au Parlemẽt de Paris.*

III. *La Cour de Parlement ſe plaint de la reuocation de la Pragmatique Sanction.*

IIII. *Inſtitution de l'ordre de S. Michel, les premiers Princes & ſeigneurs qui en furent honorez, & les obligations des Cheualiers.*

V. *La guerre reſolue aux Eſtats, & commencee contre le Duc de Bourgongne.*

VI. *Eſtrange changement en Angleterre. Le Duc de Clarance frere du Roy Edouard, & le Comte de Vvaruich, prennent les armes contre le Roy.*

VII. *Marguerite femme de Henry VI, Le Duc de Clarance & le Comte de Vvaruich, viennent en France pour auoir ſecours.*

VIII. *Henry VI. en liberté, & Edouard chaſſé du Royaume.*

IX. *Exploict en Picardie, & la guerre declaree contre le Duc de Bourgongne.*

X. *Le Conneſtable luy conſeille de donner ſa fille au Duc de Guienne.*

XI. *Armee du Duc de Bourgongne deuant Amiens.*

XII *Recherche du mariage de l'heritiere de Caſtille pour le Duc de Guienne.*

XIII *Naiſſance de Charles Dauphin de France.*

XIV *Menees du Conneſtable pour rompre les promeſſes de mariages faictes en Caſtille.*

XV *Mort du Pape Paul II.*

XVI *Nouueaux deſſeins pour remettre le Duc de Bourgongne dans les villes de Picardie.*

XVII. *Promeſſe du Roy de rendre Amiens & S. Quentin.*

XVIII. *La mort du Duc de Guienne, change les affaires, reuoque les promeſſes.*

XIX. *Remarque ſur la vie du Duc de Guienne, & la ſeuerité que le Roy ſon frere luy tenoit. Eſtrange mort de Gilles fils de Iean V I Duc de Bretagne.*

XX. *Troubles au Royaume de Nauarre. Le Roy y enuoye des forces.*

XXI. *Siege de la ville de Parpignan. Lettres du Roy au Comte de Lude. Paix entre le Roy, & le Roy d'Arragon.*

XXII. *Iean Comte d'Armagnac chaſſé de ſon pays, & pitoyables diſcours de ſa fortune, & de ſa mort.*

HISTOIRE
DE LOVYS XI.
LIVRE CINQVIESME.

TOut auſſitoſt que le Duc de Normandie fut aduerty que par le traicté de Peronne le Roy auoit promis de luy dõner en appanage les pays de Champagne & Brye, il le ſupplia de luy permettre d'y aller, & de ne ſouffrir plus qu'il lãguit ſi long tẽps pour la poſſeſſion de ſon repos, la principale partie duquel cõſiſtoit à n'eſtre point en peine de le chercher [a]. M. CDLXVIII.

1. Le Roy qui n'auoit rien promis librement penſoit de ſe deſobliger de ſes promeſſes à meilleure condition. Il pratiqua le Seigneur de Leſcun [b] qui eſtoit tout le conſeil de ſon frere, affin qu'il le diſpoſa à ſe conformer à ſes intentions, & qu'il ſe contenta non de ce qu'il deſiroit, mais de ce qu'on luy offroit. La pratique ne fut toutesfois ſi ſecrette que le Duc de Bourgongne n'en fut aduerty par le Cardinal la Balue, cœur double, eſprit turbulent & paſſionné, lequel luy eſcriuit que le Roy traictoit auec ſon frere, qu'on ne parloit point de luy, & qu'il penſa à ſes affaires. Ceſte lettre ſurpriſe le mit en vne cage de [c] fer pour priſon, d'où il ne ſortit que par l'interceſſion du Pape, & ſur la fin de ce regne. Ces cages eſtoient de ſon inuention [d], partie de bois & de fer & couuertes de plaques de fer, ainſi Perille fut roſty dans le taureau qu'il auoit inuenté.

Le Roy gaigne ſon frere par la pratique d'Odet de Rye.

Le Roy eſtant de retour en France, où l'on parloit de ſon imprudence, & de ſa grande credulité à ſon ennemy

Departement du Roy au retour de Peſõne.

[a] C'eſt vne partie du repos que de ne ſe mettre en peine de le chercher.

[b] Qui veut gaigner le cœur d'vn Prince, gaigne premierement les principaux Miniſtres qui le poſſedent, & qui ſont comme les yeux par ou il void, les oreilles par leſquelles il eſcoute & entend.

[c] Le Cardinal la Balue priſonnier au mois d'Auril 1468. La commiſſion pour l'interroger ſur les charges, fut dõnee à Taneguy du Chaſtel Gouuerneur de Rouſſillon, Guillaume Couſinot, le ſieur de Torſy, M. Pierre d'Oriole General des finances.

[d] Les mauuaiſes inuentions tombent ſur les inuenteurs. Le forgeron eſt enferré en ſes fers. Aruntius Paterculus eſt roſty dans ſon cheual d'airain.

faiſoit bonne mine, & monſtroit que ce qu'il auoit fait à Peronne luy eſtoit auſſi aduantageux que s'il euſt eſté reſolu dans Paris[e], mais pour mettre en la fantaſie & en la bouche des Pariſiens d'autres penſees, & d'autres diſcours, il fit crier à ſon detrõpe que tous les oyſeaux qui eſtoient en cages, comme pies, geays, & choüettes luy fuſſent apportez à Amboiſe. Ceux qui auoient charge de ceſte commiſſion, ſe deuoient informer de ce que chaſque oyſeau ſçauoit dire, & où il auoit eſté pris & appris[f]. Traict de prudence & qui alloit au deuant de pluſieurs paroles inconſiderees qui ſe fuſſent dictes contre ce Prince pour s'eſtre engagé inconſiderement en la puiſſance de ſon ennemy, & en tel eſtat qu'il reſſembloit à l'Elephant qui paye ſa rançon par l'iuoire de ſes dents.

Ridicule Edict le 29. Nouſ. 1467.

Pour donçques reparer ceſte faute & reculer ſon frere & le Duc de Bourgongne de leurs pretentions, il trauaille a rompre le traicté, mais il veut faire toute choſe auec ſolemnité, & s'il faut lancer le foudre de la guerre, ce[h] ne ſera qu'auec le conſeil des Dieux, imitant la prudence de ſes predeceſſeurs, qui n'entreprenoient la guerre ſans l'aduis du Parlement. Ainſi Pepin paſſa les Monts au ſecours du Pape, ainſi il s'arma contre les Saxons, ainſi il chaſſa Gaifre de l'Aquitaine, ainſi Charlemagne alla contre le Roy des Lombards, & le Duc de Bauiere, apres auoir communiqué leurs deſſeins au Parlement.

Conuocation des Eſtats à Tours.

Pour ce il fit conuoquer les Eſtats du Royaume en la ville de Tours[i]. Le pretexte de l'aſſemblee ne regardoit que les moyens de pouruoir aux ruines du Royaume, mais la cauſe eſſentielle eſtoit pour faire reſoudre deux choſes l'appanage de Monſieur, & la reſtitution des villes de Somme, toutes deux dependantes de ceſte loy, l'vne des colomnes de l'Eſtat, *Que les terres de la coronne ſont inalienables*, & les appanages ne ſe donnent qu'a charge de retour au deffaut des maſles[k].

11. Et à que deſſein.

La langue a fait de grands ſeruices à ce Prince en diuerſes actions, en celle cy il en fait (ſans artifice toutesfois & ſans affecterie) vn traict de feu pour allumer les volontez les plus froides à ce qu'il veut, il parle à tous les deputez, & ne parle à perſonne qu'il ne luy face cognoiſtre l'importance du Duché de Normandie, les peines

Eloquence naturel du Roy Louys XI.

que les

[e] Faindre d'auoir fait de gré à gré ce qu'on à fait par force, ſont traits de prudence, pour ne perdre la creance & l'opinion que l'on à d'eſtre bien aduiſé & touſiours egal.

[f] Il eſt bon de diuertir les bruits & les diſcours du peuple, mais ſouuent ſi on ne leur permet de dire ce qui eſt vray ils inuentent des fables bien plus preiudiciables. *Fraſtu apud Cremonam rebus prohibuit per ciuitatem ſermones, eoque plures, ac ſi liceret vera narrari quia vetabatur atrociora vulgauerant.* TAC. *Hiſt. lib. 3.*

[h] Vn Prince ne ſe doit reſoudre à la guerre tout ſeul. Iupiter ne darde les foudres nuiſibles ſans le conſeil de douze Dieux. Les Roys de France n'entreprenoient la guerre que de l'aduis des douze Pairs.

M. CCCCLXVIII.

[i] Les Eſtats s'aſſemblent pour l'vne de ces trois raiſõs, pour la regence du Royaume en la minorité du Roy, pour la reformation du Royaume, & pour aduiſer aux moyens de ſecourir les neceſſités de la couronne. C'eſt vn corps de trois ordres, & qui de tout tẽps a eſté aux Gaules.

[k] La Monarchie ne ſouffre ny diuiſion, ny eſtimation pour ce les appanages au puiſné de la maiſon de France ne vont point aux partages & au deffaut des maſles, retournent à la couronne.

que les autres Prouinces en auoient receu lors qu'il eſtoit en la puiſſance des Anglois les peines incroyables que le Roy Charles VII. ſon Pere auoit paſſé pour l'arracher de leurs mains. Qu'encores qu'il n'eſtime pas ſon frere de ſi mauuais naturel que de s'entendre auec eux, ſi ſçauoit il bien que ceux de ſon intelligence en auoient de grandes en Angleterre, qu'il pouuoit auoir des enfans qui ne ſeroient peut eſtre de ſon affection, n'eſtant que trop vray que les Princes de meſme ſang portent leurs penſees plus outre qu'elles ne doiuent, & ne pouuent aller, les montent à de grandes choſes, & ne ſe contentent pas de leur condition. Que pour ces raiſons il ne pouuoit laiſſer le Duché de Normandie. Que ſes promeſſes pour ce regard deuoient eſtre entendues ſainement, & que les affaires d'Eſtat ne ſe traitoient auec des conſiderations ſi ſcrupuleuſes. Qu'il offroit neantmoins de donner tel autre appanage que les Eſtats aduiſeroient, les faiſant iuges & arbitres de cela. Mais ſur tout il recommandoit que la loy du royaume ne fut point offencee*.

Importance de la Duché de Normandie

Ayant ainſi preparé les eſprits, il ouure les Eſtats & y vint auec plus de Majeſté qu'il n'en monſtra en nulle autre action de ſon regne. Le Prince n'en peut trop apporter en ces grandes occaſions, car outre ce que ceſte lumiere plait, elle esblouit & emporte les eſprits, qu'il faut touſiours tenir dans l'admiration qui eſt vn filet qui ne ſe tend iamais que quelqu'vn ne s'y vienne prendre. Son throſne eſtoit ſur vn parquet eſleué de trois pieds & fermé tout au tour, comprenant toute la largeur du haut bout de la ſalle, ſa chaire couuerte d'vn velours bleu ſemé de fleurs de lys ſoubs le dais de meſmes & ſur trois degrés. Il eſtoit veſtu d'vne lõgue robbe de damas blanc brochee de fin or de Chipre bien dru, boutonnee d'or & fourree de Martres, vn petit chappeau noir ſur la teſte, & vne plume d'or de Chipre. A ſes coſtés le Cardinal de ſaincte Suſanne Eueſque d'Angers, René Duc d'Anjou & Roy de Sicile*.

Ouuerture & premiere creance des Eſtats.

Le Prince de Piedmont ieune enfant eſtoit aſſis ſur l'vn des degrés de la chaire, & aux deux coſtés eſtoient debout le Prince de Nauarre Comte de Foix, beaufrere du Roy, les Comtes de Neuers, & d'Eu, le Comte de Dunois grand Chambellan de France eſtoit aſſis pour ſa

Princes qui ſont aupres du Roy

[1] Le bien dire eſt neceſſaire au Prince, mais ſans affecterie, ſon eloquence doit plus paroiſtre en la facilité du naturel propre à cela, qu'à vne trop curieuſe recherche de l'art, car il faut plus de pieces pour faire vn hõme eloquẽt, qu'il n'en faut pour faire vn Capitaine, pour cognoiſtre & diſcourir des choſes particulieres, il faut ſçauoir les vniuerſelles.

* L'ambition de concentre iamais ſes raiſines, ſinon aux ames vigoureuſes, hardies & deſireuſes des nouueautés. Quand elle rencontre l'aduantage du ſang, ou la faueur du peuple, il eſt mal-aiſé qu'elle ſe retienne.

* Le Royaume de France eſt fondé ſur vne baſe triangulaire, la loy Salique, la tenuë des Eſtats, le Domaine inalienable.

* Sur le parquet du Roy eſtoient aſſis, *Le Vicomte de Narbonne, George de Pombrun & les Seigneurs de Tantauille, Chaſtillon, de Rueil, de Longueuille de Laual, de l'Aigle, de Craon de Creſſol, de la Foreſt.*

goutte ſur vne petite ſelle derriere le Roy de Sicile, pluſieurs autres Seigneurs.

Il y auoit deux parquets l'vn au milieu de la ſalle pres celuy du Roy pour les Princes du ſang, le Conneſtable, le Chancelier, le Patriarche de Hieruſalem, l'Archeueſque de Hieruſalem, l'Archeueſque de Tours, & autres Eueſques[a], l'autre grand & ample qui enuironnoit ce premier des deux coſtez, ſeruoit pour les deputez des trois Eſtats. Entre le theatre du Roy, & le parquet des Princes, il y auoit deux bancs qui regardoient le Roy en face, en l'vn eſtoient les Pairs de France, en l'autre les Officiers de la couronne.

Chacun eſtant aſſis[b], toutes les grandeurs de l'Eſtat humiliees à celle du Prince, cõme les faiſceaux & maſſes de anciens Magiſtrats de Rome, le Chancelier ſe leue de ſa place, ſe preſente au Roy à genoux du coſté droict, qui luy dit a l'oreille ce qui eſtoit de ſon intention. Il la fait entendre aux Eſtats, en vne grande & longue harangue, les deputez preparés ſur les inſtructions du Roy, trouuent qu'on ne peut, on ne doit accorder à Charles de France, le Duché de Normandie en appanage. Il eſt dit qu'il demeurera à la couronne, & le Roy prié de conſeruer les anciennes loix du Royaume, ſur ſon patrimoine ſainct, ſacré & inalienable, ſoit par contracts, ſoit par preſcription de quelque temps, & contre qui que ce ſoit ſans que les Princes du ſang ayent en cela plus de faueur ny priuileges que les particuliers[c], le Roy meſme s'eſtant obligé par le ſerment de ſon couronnement, de ne rien aliener, & ce faiſant bailler appanage à ſon frere en tiltre de Duché ou Comté qu'il feroit valoir douze mille liures de rente, & vne penſion de quarante huict mil, ſans le tirer à conſequence[d], pour les autres puiſnés de la maiſon de France.

Le Roy donna le Duché de Guienne outre la riuiere de la Charente, pays d'Agenois, Perigort, Quercy, Xainctonge, Gouuernement de la Rochelle, & Bailliage d'Auins, il transfera le ſiege du Parlement de Guienne de Bordeaux à Poitiers. C'eſte reſolution fut portee à Monſieur, & au Duc de Bretagne, & de Bourgongne, ſes confederés. Monſieur eſtoit ſi mal & ſi deſireux de changer d'air que pour peu de proffit qu'il trou-

Harangue du Chancelier.

Duché de Guienne pour appanage du frere du Roy.

[a] Au ſecond parquet, *Le Marquis du Pont, le Cõte du Perche, le Comte de Guiſe, le Comte de Vendoſme, le Comte Dauphin, le Comte de Menſfort.*

[b] Il eſt remarqué au recueil des grands de France que le Comte de S. Paul Conneſtable de France eſtoit au plus haut bout, & ioignant de luy Monſieur de Traynel, Chancelier de France, veſtus de robbe de velours cramoiſis, & plus bas d'enuiron quatre doigts, & au banc meſme. *L'Archeueſque de Tours, les Eueſques de Paris, Chartres, Perigueux, Valences, Limoges, Senlis, Soiſſons, d'Aire d'Auranches, d'Angouleſme, de Lodeue, de Neuers, d'Agen, de Cemmenge, de Bayenne & autres.*

[c] En l'aſſemblee des Comices du peuple Romain, les Magiſtrats baiſſoient les faiſceaux & maſſes en ſigne d'humilité, & parloient debout au peuple aſſis, monſtrant qu'ils n'auoient aucun pouuoir de commander, & tous Magiſtrats procedoient par requeſtes, vſant de ces mots. *Peto, Iuberis.*

[d] Ce qui peut rendre vne alienation parfaicte & donner tiltre de iuſte poſſeſſion ne comprent point le Domaine lequel eſt inalienable, & ſe peut reuuir quand meſme l'alienation en ſeroit faicte à perpetuité, & ſans que les acquereurs puiſſent repeter le pris des choſes alienees.

[e] Clauſe de conſequence ſuperfluë, & qui monſtre bien de quel reſpect elle eſtoit venuë. Car l'appanage eſtoit ſi peu fauorable, que perſonne ne l'euſt voulu tirer à conſequence, ny ſe former à ceſte legitime. Il y a des maiſons en France dont les Cadets ne s'en contentoient pas.

au au changement de ſa condition, il n'eſtoit pas pour le refuſer. Le ſeigneur de Leſcun le diſpoſa de ſe remettre bien auec le Roy, de prendre ce qu'il luy bailleroit.

Adiournement du Duc au Parlement de Paris.

Les Eſtats reſolurent auſſi que le Duc de Bourgongne ſeroit adiourné à comparoir en perſonne au Parlement de Paris pour faire raiſon au Comte d'Eu[u] de S. Valery, & autres terres qu'il luy retenoit. Le Roy ſe plaiſoit à ceſte reſolution, parce qu'il ſçauoit bien que quand le Duc ſe verroit attacqué en ceſte ſorte, il ne ſe pourroit tenir de faire quelque reſponce de ſon humeur, & de meſpris, & qu'vn eſtourdy executant la commiſſion indiſcrettement pour proffiter à quelque coups l'irriteroit, & le prouoqueroit à faire choſe dont la Cour ſeroit offencee & animee d'en chercher la reparation.

[u] Charles d'Artois Comte d'Eu, mourut ſans enfans l'an 1471. Il fut priſonnier à la iournee d'Azincourt, & demeura 23. ans en Angleterre.

III. La meſme Cour de Parlemẽt enuoya Iean Loyſelier[x], & Iean Henry Conſeillers aux Enqueſtes, pour repreſenter au Roy & aux Eſtats, le grand preiudice que la France auoit reçeu en l'abolition de la Pragmatique Sanction, parce qu'elle eſtoit priuee d'vne regle qui comprenoit toutes les libertés & franchiſes de l'Egliſe Gallicane approuuee au Concile de Baſle, & de Conſtance, que de la caſſation de tels decrets, la France ne pouuoit attendre autre choſe qu'vne grande confuſion de l'ordre Eccleſiaſtique, & vn general appauuriſſement par le tranſport de l'or & de l'argent de là les monts. Mais le Roy ayant obtenu ce qu'il deſiroit contre ſon frere, & le Duc de Bourgongne, porta ſes penſees à d'autres choſes qu'a ce que les Eſtats eſperoient pour le bien[y] public, il les licentia & mit ordre aux intelligences qu'il auoit ſur Amiens, Abbeuille, & ſainct Quentin.

Plantes pour la Pragmatique ſanction.

[x] Les Deputés de la Cour de Parlement remonſtrent au Roy, que honteuſe & injurieuſe eſtoit l'abolition de ceſte Pragmatique, par ce que iamais la France n'auoit eu en ſemblables matieres des ordonnances qui euſſent prins leur authorité de l'Egliſe vniuerſelle. *Que tant qu'elle auoit gardé ceſte Pragmatique, elle s'eſtoit veuë comblee de toute proſperité, creante, & redoutee de ſes ennemis qu'elle auoit chaſſé de Normandie & de Guienne, auoit veu des Prelats de ſi grande Sainctté, qu'ils auoient fait miracles.*

[y] En ces Eſtats on ne penſa pas au bien public, ny au ſoulagement du peuple, qui s'en plaignoit, car Louys leuoit beaucoup plus que le Roy Charles VII.

IIII. Puis ſe repreſentant combien les meſcontentemens des grãds de ſon royaume auoient ruiné ſes affaires, il inuenta vn moyen pour reunir leurs eſprits à ſes volontés, & les y tenir fermes par de nouueaux liens d'honneur & de Foy, leſquels il trouua en l'ordre de S. Michel, qu'il fit non ſeulement recompenſe de la vertu comme le Conſulat Romain, mais marque de la nobleſſe du ſang & de l'extraction[z].

[z] La dignité conſulaire à Rome eſtoit comme diſoit Valerius à ſes ſoldats, *Præmiũ virtutis, non ſanguinis*, & alloit trouuer le Vertueux en quelque maiſon, & en quelque aage qu'il fut.

Les Princes doiuent auoir des choſes à leur pure diſpoſition qui ſoient hors le commerce de leurs ſubiects, & auſquelles ils ne puiſſent aſpirer que par les degrez de

M. CCCCLXIX.

vertu. Les honneurs qui ſe peuuent recouurer pour de l'argent ne ſont plus honneurs, car la venalité les peut faire tomber ſur des teſtes du tout indignes[a]: c'eſt vn grand deſordre quand ceux qui en ſont pourueus, ne peuuent dire qu'ils en ſoient obligez à leur vertu, quoy qu'ils en ayent de belles & viues ſplendeurs, & ne tiennent pas que les choſes ſoient rares, puis qu'on les peut recouurer pour de l'argent[b].

Cauſes pour leſquelles le Roy inſtitua l'ordre de S. Michel.

La fortune peut appauurir les plus grandes maiſons de la Chreſtienté, mais l'honneur qu'elles tiennent de leurs Anceſtres dure touſiours, & vne branche de laurier qui reſte des couronnes de leurs Peres, leur eſt plus chere que toute autre choſe. On ne void point de Prince reduit à telle neceſſité qu'il prefere l'argent à l'hõneur. Et le Roy n'a pas grãd pouuoir en vn Royaume auquel on obtient tout pour de l'argent.

Le Roy en ſe faiſant General & grand Maiſtre de cét ordre, voulut auſſi que ſes plus proches en fuſſent honorés[c]. Il donna le premier collier à Monſieur ſon frere, le ſecond au Duc Charles de Bourbon, & d'Auuergne. Il penſoit y attirer les Ducs de Bourgongne & de Bretagne, mais ils ne vouloient eſtre tenus de comparoir au chapitre.

Le Roy grand Maiſtre de l'ordre.

De cet ordre furent auſſi honnorés des premiers[d], ſeigneurs du Royaume, Charles Duc de Bourbonnois & d'Auuergne, Louys de Luxembourg Comte de ſaint Paul Conneſtable de France, André de Laual ſeigneur de Loheac Mareſchal de France, Iean Comte de Sancerre ſeigneur de Bueil, Louys de Beaumont ſeigneur de la Foreſt & du Pleſſis, Louys d'Eſtouteuille ſeigneur de Torcy, Louys de Laual ſeigneur de Chaſtillon, Louys Baſtard de Bourbon Comte de Rouſſillon Admiral de France, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin grand maiſtre d'Hoſtel de France, Iean Baſtard d'Armignac Comte de Commenges Mareſchal de France Gouuerneur du Dauphiné, George de la Trimoüille ſeigneur de Craon, Gilbert de Chabannes ſeigneur de Curton Seneſchal de Guienne, Charles ſeigneur de Cruſſol Seneſchal de Poitou, Taneguy du Chaſtel Gouuerneur du pays de Rouſſillõ & de Sardaine. Le Roy reſerua de parfaire le nombre des trente ſix

Les premiers Cheualiers.

[a] La venalité des honneurs fait qu'ils ſont moins eſtimés, que la vertu eſt meſpriſee, la ſuffiſance moins neceſſaire, chacun ſe faiſant croire y pouuoir atteindre pour de l'argent.

[b] La gloire eſt l'amour des grands courages. Ceſar eut baffouë qui luy eut preſenté de l'or, & il mouroit d'enuie d'vne branche de laurier.

[c] Par ces ordres le Prince deuient comme Collegue de tout le College. Tybere fit vn ordre des Cheualiers qui s'appelloient *Auguſtales*, il s'en fit le grand Maiſtre, & affin qu'il y eut plus de reputation, vouloit que Druſus ſon fils, T. Claudius & Germanicus ſes nepueux en fuſſent. TACIT. *An. lib. 7.*

[d] L'ancien ordre de France eſtoit des Cheualiers de l'Eſtoille, inſtitué par le Roy Ieã ſurnommé le Bon, l'an 1351. le VI. Ianuier, les Cheualiers portoient vne eſtoile d'or au chapperon, & au plus apparent de leur manteau, & la deuiſe eſtoit, MONSTRANT *regibus aſtra viam*, Cent & huict ans apres Louys XI. fit l'ordre de S. Michel le 1. Aouſt 1469. Cent dix ans apres Henry III. inſtitua les Cheualiers du S. Eſprit l'an 1579. Apres vn ſiecle toutes choſes vieilliſſent.

Cheualiers à ſon eſlection au premier chapitre.

Le Duc de Bourgongne au meſme temps receut l'ordre d'Angleterre, & le Duc de Bretagne, celuy de Bourgongne, l'vn inſtitué par Edouard III. l'autre par Philippes Duc de Bourgongne. Cõme cét ordre auoit vn chef, auſſi auoit il vn lieu certain & determiné, vn habit, vne marque ou enſeigne des Officiers, vne forme de reception, vn ſerment, & vne regle.

[f] Edouard III. inſtitua l'ordre de la Iarretiere de vingt cinq Cheualiers, l'an 1348. Philippe celuy de la Toiſon d'or, l'an 1428. de trente & vn Cheualiers. Amedee de Sauoye dit le Comte Verd celuy de l'Annonciade, l'an 1409. de quatorze Cheualiers.

Le lieu où s'aſſemble l'ordre, depuis il a eſté transferé au bois de Vincennes.

Le lieu, l'Egliſe du Mont ſainct Michel, tant parce que ce lieu eſtoit lors remarqué pour n'auoir iamais fait ioug aux anciens ennemis de la couronne de France, qu'auſſi parce que le Roy Charles VII. diſoit qu'eſtãt ſur le Põt d'Orleans quand il y entra auec la Pucelle Ieanne, il vit non par les fanatiques viſions des Augures comme Ceſar [g], mais veritablement cet Archange combattant à ſes droits. Il ordonna au cœur de l'Egliſe des ſieges pour les Chefs de l'ordre & des Cheualiers auec leurs armes au deſſus du ſiege.

[g] Ceſar allant à la guerre cõtre Pompee, vn Augure ſe preſente à luy tout eſtourdy & fanatique & luy dit, *Tu vaincras Ceſar.* Il fut vray, & Ceſar peu apres eſcriuãt à ſes amis, leur mandoit, *Veni, Vidi Vici.*

L'habit, Vn manteau de damas blanc long iuſques à terre bordé & brodé richement à coquille d'or ſemés en lacs ſur la bordure & fourree dermine tous d'vne longueur & d'vne façon, auec les chapperons de velours cramoiſy à longue cornette, le chapperon du chef de l'ordre, deſcarlate brune moree [h].

[h] Les Cheualiers reueſtus de cet habit, ſõt tenus la veille de S. Michel, de ſe preſenter au Palais du chef de l'ordre, pour le conduite à Veſpres, & le lẽdemain à la Meſſe où chacun offre vne piece d'or à ſa deuotion.

L'habit & la marque de l'ordre.

La marque ou l'enſeigne [i], Vn collier d'or au milieu duquel ſur vn roch eſtoit vne image d'or de ſainct Michel, qui reuenoit pendant ſur la poitrine, le tout du poids de deux cens eſcus d'or, ſans eſmail ny enrichiſſement de pierreries, lequel collier deuoit eſtre porté chacun iour au tour du col à deſcouuert ſur peine de faire dire vne meſſe & donner pour Dieu le tout iuſques à la ſomme de ſept ſols ſix deniers tournois. Aux armées, en voyage & aux maiſons priuees il ſuffiſoit de porter l'image ſainct Michel à vne chainette d'or & laçet de ſoye.

[i] Ils ſont obligés de porter touſiours le collier, exceptés en allant par pays, ou demeurant en leur maiſon, ou allant à la chaſſe, & ſuffit qu'ils portent l'image de l'ordre en vn ruban de ſoye.

Les officiers, Chancelliers, Treſoriers, & Greffiers de l'ordre.

Les officiers, Vn Chancelier [k] pour la garde du Sel de l'ordre, porter les paroles, faire les propoſitions aux chapitres & aſſemblees s'informer des actions des Cheualiers, faire les remonſtrances & corrections, recueillir les voix aux eſlections & les preuues de l'extraction & Nobleſſe. Vn Greffier pour eſcrire & enregi-

[k] De ceſte charge de Chancelier, nul ne peut eſtre pourueu, s'il n'eſt cõſtitué en Prelature Eccleſiaſtique, comme Archeueſque, Eueſque ou dignité notable en Egliſe Cathedrale ou Collegiale, & s'il n'eſt Docteur en Theologie ou en Decret.

ſtrer les actes de l'ordre, toutes les proüeſſes loüables & hauts faits du chef & des Cheualiers, leurs fautes, iuſtifications, corrections & punitions. Vn Treſorier [l] qui aura en garde les tiltres, Reliques & ioyaux, ornemens, tapiſſerie, librairie de l'ordre. Vn Heraut Roy d'armes appellé Mont S. Michel, qui aura penſion de douze cens francs par an, pour porter les lettres & commandements de l'ordre, s'informer des proüeſſes des Cheualiers & en faire ſon rapport.

[l] Le Treſorier doit tenir regiſtre des dons & bien-faicts que les Cheualiers feront à l'ordre.

La reception & le ſerment. Apres le deceds d'vn Cheualier, le Heraut d'armes fait ſon rapport de ce qu'il a verifié de ſes hauts faits & merites. On procede à l'eſlectiõ d'vn autre pour remplir ſa place, les voix ſont donnees & receuillies par eſcrits [m] en plain chapitre, & le Chancelier lequel declare celuy qui en a le plus grand nombre. Si la rigueur de telles informations eut touſiours duré, le temps qui fleſtrit les plus belles actions, & relaſche les plus fermes loix, n'eut riẽ alteré de la beauté & integrité de cet ordre. On ne l'eut pas appellé par meſpris vn chapperon à toutes teſtes, car la Nobleſſe & la vertu ne pouuoiẽt deſirer qualité qui leur apporta plus d'honneur ny de grandeur. Quand celuy qui merite d'eſtre eſleu eſt aduerty de ſon eſlection il ſe preſente au chapitre, & dit ces paroles en s'adreſſant au Roy, Sire ou Monſeigneur s'il eſt du ſang.

[m] Les voix pour l'electiõ d'vn Cheualier, ſeront baillees en biſſets clos, & en vn baſſin d'argent entre les mains du Chancelier.

I'ay veu par voz lettres comment de la grace de vous & de voz tres honorez freres & compagnõs du digne & honnorable ordre de Monſeigneur ſainct Michel, i'ay eſté eſleu [n] a celuy ordre & compagnie amiable, dont ie me tiens grandement honnoré, lequel i'ay reuerem̃ent & agreablement receu & accepté, & vous en remercie tant & le plus que faire puis, & me preſente & offre preſt de obtemperer, obeir & faire touchant iceluy ordre tout ce que ie deuray & pourray. A quoy ſera reſpondu par ledit ſouuerain, ou de par luy accompagné du plus grand nombre des Cheualiers de l'ordre que faire ce pourra. *Nous & nos freres compagnons de l'ordre pour la bonne renommee qu'auons ouy de voz grands biens faits, vertus & merites, eſperans que y perſeuererez & les augmẽterez a l'honneur de l'ordre, recommandation & louange de vous, vous auons eſleu a eſtre perpetuellement, ſi Dieu*

Les obligations du Cheualier receuant l'ordre.

[n] Quand le Cheualier eſleu eſt abſent, le Roy luy enuoye le Heraut de l'ordre auec lettres qui portent le commun conſentemẽt de l'ordre pour ſon eſlection auec copie des ſtatuts de l'ordre, pour aduiſer s'il y veut entrer & s'obliger au ſerment enuers le chef & les membres dece corps.

plaict, frere & compagnon d'iceluy ordre & amiable compagnie, parquoy auez a faire les ſermens qui s'enſuiuent, c'eſt aſcauoir que a voſtre loyal pouuoir vous ayderez a garder, ſouſtenir, & deffendre[a] les hauteſſes & droicts de la couronne & majeſté Royale; & l'auctorité du ſouuerain de l'ordre de ſes ſucceſſeurs ſouuerains, tant que vous viurez & ſerez d'iceluy.

Pour deffẽdre les droits de la couronne.

De tout voſtre pouuoir vous employerez a maintenir ledict ordre en eſtat & honneur, & mettrez peine de l'augmenter ſans le ſouffrir decheoir ou amoindrir tant que vous y pourrez remedier ou y pourueoir.

Les affaires de l'ordre.

S'il aduenoit, que Dieu ne veuille, que en vous fut trouué aucune faute, parquoy ſelon les couſtumes de l'ordre[b] en feuſſiez priué, ſommé & requis de rendre ledit collier, vous en cas le renuoyerez audit ſouuerain ou au threſorier de l'ordre, ſans iamais apres ladicte ſommation porter ledict collier, & toutes peines corrections & punitions qui pour autres moindres cas vous pourroient eſtre enjoinctes & ordonnees, porterez & accomplirez patiemment, ſans auoir pour & a l'occaſion deſdictes choſes, haine & malueillance ne rancune enuers le ſouuerain, compagnon & officiers de l'ordre.

Les diſgratiõs en aide faute.

Que vous viendrez & comparoiſtrez aux Chapitres[q] conuentions & aſſemblees d'ordre, ou y enuoyerez ſelon les ſtatuts & ordonnances dudict ordre, & au ſouuerain & à ſes commis obeirez en toutes choſes raiſonnables touchans & regardans dans le deuoir & affaire d'iceluy ordre, & de voſtre loyal pouuoir accomplirez tous les ſtatuts poincts, articles & ordonnances de l'ordre que vous auez veues par eſcrit & ouy lire, & les promettez & iurez en general tout ainſi que ſi particulierement & ſur chacun poinct en auiez faict ſerment ſpecial.

Aſſiſtãce aux Chapitres & obſeruatiõs des choſes leſquelles y ſeront ordõnees.

Leſquelles choſes ledict Cheualier promettra & iurera és mains dudict ſouuerain ſur ſa foy & ſerment & ſur ſon honneur, ſa main touchant la Croix & les ſainctes Euangiles de Dieu.

Item ce fait ledit Cheualier eſleu ſe mettra reuerẽment deuant ledit ſouuerain, qui prendra le collier[r] de l'ordre & luy mettra autour du col en diſant ou faiſant

[a] Les Cheualiers doiuent ſeruice perſonnel au Roy, en toutes ſes entreprinſes, ſinon en cas d'extreme, & d'euident empeſchement.

[b] Le Cheualier conuaincu de cas reprochable, eſt priué de l'ordre, & luy eſt oſté le collier. Les cas pour leſquels il peut eſtre exautoré, ſont l'hereſie, la trahiſon, & la fuyte le iour d'vne bataille. Le Cheualier qui eſt à tort offencé du Roy, & duquel il ne peut auoir iuſtice, *Fait rendre le collier & ſe departir de l'ordre, ſans forfaire ne charge d'honneur, en prenant toutesfois honorablement congé. Art. xv.*

[q] Le leodemain de la feſte S. Michel ſe doit tenir le chapitre de l'ordre. Là il eſt ordonné aux Cheualiers de teoir ſecrets les conſeils & les corrections. Toos les Cheualiers ſont commandés de ſortir les vns apres les aotres, & commençant par le dernier venu, iuſques au ſouuerain. Et le Chancelier s'informe en prenãt le ſerment de tous les aſſiſtans du chef meſmes, des paroles & actiõs du Cheualier qui eſt ſorty, pour ſçauoir s'il a cõmis, *Contre l'honneur, renommee, eſtat & deuoir de Cheualerie.*

[r] Le colliet, habit & manteau de celuy qui doit eſtre receu, ſera preparé & mis deuant le ſiege du Roy, ſur vo parement de ſatin ou de taffetas touge peodant aox deox coſtés, & ſeront leſdits collier & habits, aromatizés de l'encens apres que le Preſtre aura encenſé l'Autel. *Art. 82. de l'Ampliation des ſtatuts de l'ordre l'an 1476.*

dire ſemblables paroles, *L'ordre vous reçoit à ſon amiable compagnie, & en ſigne de ce, vous donne ce preſent collier, Dieu veuille que longuement le puiſſiez porter à ſa louange & ſeruice, exaltation de ſaincte Egliſe, accroiſſement & honneur de l'ordre & de vos merites & bonne renommee. Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit.* Aquoy ledit Cheualier reſpondra *Amen, Dieu m'en doint la grace.* Et apres ce, ledit Cheualier du premier ſiege qui lors ſera preſent, menera ledit Cheualier nouuellement receu deuers le ſouuerain en ſon ſiege, qui le baiſera en ſigne d'amour perpetuelle, Et pareillement le feront par ordre tous les autres Cheualiers preſens. Parole du Roy en donnant le collier.

Outre ce les Cheualiers ſont obligez à certains reſpets les vns enuers les autres. Ils promettoiẽt à l'entree de l'ordre de ſeruir le Roy comme leur chef en toutes occaſions dedans & dehors le Royaume; & le Roy promettoit de les maintenir en leurs biens, terres & eſtats, comme ſes freres & compagnons, & de n'entreprendre aucune guerre ſans leur aduis [f]. Obligations reciproques des Cheualiers.

[f] Louys XI. s'obligeoit à n'entreprendre la guerre ny autres choſes importantes, ſans le faire ſçauoir aux Cheualiers de l'ordre.

Il penſoit de tenir bien attachés les cœurs qui s'eſtoient ſeparés de luy, mais l'infidelité eſtoit ſi hardie & ſi contagieuſe, que les reſpects de l'honneur & de la conſcience eſtoient trop foibles moyens pour empeſcher qu'elle ne deſbaucha du deuoir ceux qui par les loix de leur naiſſance y eſtoyent plus obligés. Il y auoit de la peine aux gens de bien de ne ſe laiſſer aller au mal, tant la ſaiſon eſtoit licentieuſe, tant il eſt mal-aiſé de faire bien quand chacun fait gloire de mal faire [t], & que les crimes deuiennent exemples & couſtumes.

[t] De faire bien au temps ou les vertus regnent, & les gens de bien ſont en hõneur, c'eſt choſe commune & aiſee, mais ne ſe laiſſer derremper dans les corruptiõs du ſiecle, vouloir le bien & l'oſer l'entreprẽdre, & l'effectuer en mauuaiſe ſaiſon, c'eſt la vraye marque d'vne ame genereuſe.

Iean Duc de Bourbon continua ſes intelligences auec le Duc de Bourgongne, & l'aduertit de ce que le Roy practiquoit ſur les villes de Picardie. Le Conneſtable exerçoit entre les deux Princes toutes ſes menees, craignant que ſi le courroux du Roy ne trouuoit ou agir au dehors, il ne s'arreſta ſur les premiers qui ſeroient au tour de luy, qu'vne longue Paix ne luy retrancha l'entretenement des gens de guerre, le rendant inutile au Roy & ſans reputation dans le Royaume, ſe promettant que tant que la guerre dureroit, il gouuerneroit tout. La perpetuité de ſa charge qui ne pouuoit auoir autre terme que celuy de ſa vie, ne le tenoit point aux apprehẽn- Iotelligences continuees entre la maiſon de Bourgongne & de Bourbon.

ſions où ſont les eſprits de ceux qui les tiennent comme vn loup par les oreilles*. La ſeule Paix luy fait vne guerre ciuile en l'ame, pour ce il aſſeure le Roy que quand il luy plairoit, il luy rendroit S. Quentin, par le moyen des places qu'il tenoit aux enuirons, & executeroit promptement les intelligences qu'il auoit en Flandres & en Brabant.

* Les charges qui ſont eſleuees ſur les autres, doiuent eſtre courtes, affin qu'elles ne deuiennent inſupportables & inſolentes. Les temporelles tiennent ceux qui les poſſedent en deuoir, les perpetuelles en meſcognoiſſance.

V. Guerre declaree.

La guerre deliberee aux Eſtats de Tours, fut auſſi toſt commencee que declaree. Le Duc eſtant à Gand receut l'adiournement pour comparoir en perſonne à la Cour de Parlemẽt, il fit empriſonner l'Huiſſier qui le luy ſignifia comme il alloit à la Meſſe, & deſpité de ſe veoir traicté à l'eſgal du moindre du Royaume, propoſa de comparoir l'eſpee à la main, & de porter la guerre le plus prés qu'il pourroit de ſes Iuges.

Les practiques du Roy commencerent lors à eſclatter, pluſieurs ſe declarerent François. Baudoüin Baſtard de Bourgongne ſe retira au ſeruice du Roy. Le Duc de Bretagne eſt d'accord auec luy. Le Duc de Guienne eſt content, & s'il n'a tout ce qu'il deſire, il ſe contente de ce qui luy ſuffit*. Le Conneſtable mande au Duc de Bourgongne que tout eſt perdu, il n'y auoit point de reſource pour luy en Angleterre qui eſtoit retombee aux meſmes conuulſions qui l'auoient preſque eſtouffé l'annee 1461.

* Accord du Duc de Bretegne auec le Roy à Ancenis, le 18. Septembre 1468.

Le Duc eſt ſurpris.

VI. Troubles en Angleterre.

Edouard obligé de ſa fortune à la vertu du Comte de Vvaruich luy en fit part, & luy donna de belles pieces dependantes de la couronne, & la continuation du gouuernement de Calais, & dequoy accroiſtre ſon reuenu de quatre vingts mille eſcus de rente. Recompenſes toutesfois que le Comte de Vvaruich n'eſtimoit pas proportionnees à ſes grands ſeruices, eſtant d'ailleurs offencé de ce que le Roy l'ayant enuoyé en France pour rechercher l'alliance du Roy par le mariage de Bonne de Sauoye, il s'eſtoit mocqué de luy, en ſe mariant auec la vefue du Comte Gray, ce que Louys fit bien ſentir au Comte de Vvaruich, affin que ceſte plainte demeura comme vne eſpine de meſcontentement dans ſon cœur.

* L'aiſe des plus grands Princes ne ſe doit conſiderer que par leur contentement. Ils n'ẽt que trop, pourueu qu'ils croyent d'auoir aſſés. On demandoit à Zeleclus combien il auoit de reuenu, il reſpondit, *Autant qu'il m'en faut.* PLVT.

* Le Roy d'Angleterre enuoya de Comte de Vvaruich en Angleterre, pour demander en mariage D. Bonne de Sauoye fille de Louys Duc de Sauoye, & ſœur de la Reine.

Et comme les Princes ſe plaiſent d'abattre ceux qu'ils ont hauſſé & ne ſouffrent pas volontiers de ſi hautes te-

ſtes de pauots en leur iardain, Edouard deuint ialoux & de la ennemy de ceſte grande autorité qu'il auoit cultiué & fait croitre ſoubs l'ombre de la ſienne. Il rompit tout a fait auec luy, & l'on dict qu'ayant entrepris ſur l'honneur d'vne ſienne parente [a], le Comte de Vvaruich bleſſé en vne partie de ſon courage ſi ſenſible & delicate commença à ſe degouſter du ſeruice qu'il luy rendoit, & ſe repentant de celuy qu'il auoit rendu par le paſſé, ſe retire de la Cour en ſon Comté de Vvaruich, où ſa mauuaiſe fortune luy fait cognoiſtre la difference de ſes amys [b], & où il monſtre qu'vn grand courage ayme mieux mourir vengé, que viure auec le reproche d'vne offence ou d'vn affront.

Le Cõte Vvaruich ſe reuolte.

Le Duc de Clarence frere du Roy, l'Archeueſque d'Yorck, & le Marquis de Montagu le vindrent trouuer. Chacun y apporte auec ſoy ſes plaintes, & l'vlcere qu'il auoit au cœur contre Edoüard. Le Cõte de Vvaruich repreſente la miſerable fortune qu'ils courent s'ils ne ſe bandent à remettre le Roy Henry au throſne de ſes Peres, & eux en liberté. Pour obliger le Duc de Clarence à ſon deſſein il luy donne ſa fille. Le ſang obligeoit aſſés les deux autres qui eſtoient ſes freres, l'amitié deſquels il pouuoit compter entre les plus doux fruits de ſa felicité [c]. La partie eſt dreſſee, & la reſolution prinſe ſur les conſiderations des choſes preſentes & de l'aduenir fut qu'il iroit à Calais, qu'en ſon abſence on feroit quelque trouble en la Prouince d'Yorck, affin d'y accourir & de prendre les armes. Le pretexte du ſouleuement fut pour le refus de quelques bleds que ceux de la factiõ du Comte de Vvaruich refuſoient de payer pour l'entretenement de l'Hoſpital de S. Leonard d'Yorck, & en auoient d'autres qui en murmuroient, faiſant coure le bruit que ce qui deuoit ſeruir aux pauures entroit en la marmite des grands [d].

Ligue auec le Duc de Clarence.

Eſmotion en la prouince d'Yorck.

Ce refus anima tellement le peuple, qu'en peu de temps on vit quinze mille hommes en armes, marcher droit à Yorck pour auoir raiſon de ceux qui refuſoient de payer ce qu'ils deuoient à l'Hoſpital. Mais comme ils veirent qu'ils eſtoient trop foibles n'eſtans cõpoſés que de ſeditieux, & de mutins naturellement poltrons, & couards, & qu'ils n'auoient point de canon pour forcer

[a] Des offences qui donoent plus viuement au cœur, celles qui regardent l'honneur des Dames, ſont bien ſenſibles. Voicy comme Polydore Virgile, parle de cet attentat, *Nec abhorret a veritate Edoüardum tentaſſe, vt aiunt, neſcio quid in domo comitis, quod ab honeſtate omnino abeſſet cum homo eſſet quo facilè puellos oculis adjiceret, eaſque deperiret.*

[b] Aux diſgraces & trauerſes de la fortune, on cognoit les amys. Nametes à celuy qui luy demandoit la regle pour les cõnoiſtre reſpondit Ἀτυχία PLVT.

[c] C'eſt partie de la felicité & douceur de la vie que de ſe voir aſſiſté d'vn frere. Homere repreſente Telemachus, racontant ſes miſeres entre leſquelles il rapporte qu'il eſt ἀνέψιον ſans frere PLVT.

[d] La ſedition ne ſçauroit auoir de iuſtes cauſes, mais les plus ſpecieuſes & apparentes, ſont quand les particuliers font leur proffit de ce qui appartient au public, c'eſt en vn mot l'inegalité, & l'iniuſtice,

l'entree, ils paſſent à Londres pour demander iuſtice au Roy les torches de rebellion au poingt *.

Armee aux portes de Londres

Soudain que le Comte de Vvaruich fut aduerty de ce trouble il part de Calais auec le Duc de Clarence & ſe vient ioindre à ceſte multitude qui n'auoit beſoing que d'vn chef. La preſence du Roy Henry, & du Comte autoriſa la faction & l'accreut d'vn plus grand nombre auec lequel il ſe reſout à la bataille pour recompenſer les fautes, les ruines, & les occaſions paſſees †. Le Comte de Pembruch que le Roy d'Angleterre auoit enuoyé non tant pour combattre, comme pour chaſtier & punir ces rebelles fut mis en route. La victoire leur demeura, Richard Comte de Riuiere Pere de la Royne Elizabeth, & ſon fils Iean Vdeuille furent tués, le Comte de Pembruch auec les autres Gentilshommes eut la teſte tranchee.

Edouard, ſe fie trop & eſt pris prisonnier.

Le Roy fit rechercher le Comte de Vvaruich de quelque accord, & ſoubs l'aſſeurance qu'il luy en donna negligea de faire bonne garde en ſon camp. Bonne garde qui meſme ne ſe doit oublier entre les amys. L'amour va de iour tout nud, & armé de nuit ‡. Le Comte de Vvaruich ayant recogneu ceſte mauuaiſe garde par ſes eſpions, entreprend de l'attaquer de nuit auec tant d'auantage que tuant tout ce qu'il trouua en ſes retranchements entra ſans reſiſtance iuſques au lieu où eſtoit le Roy, le priſt priſonnier & le mena au Chaſteau de Magdeleine. Mais pour n'auoir bien vſé de ceſte fortune ils ſe ruinerent & perdirent le Roy Henry, pour lequel ils auoient pris les armes, Dieu qui a vn particulier ſoing des Roys leur oſta le iugement, car encores qu'ils cogneuſſent bien qu'il eſtoit impoſſible de rendre le Royaume aſſeuré ny paiſible au Roy Henry tãt qu'Edoüard ſeroit en vie, ils ne le ſceurent toutesfois ſi bien garder qu'il n'eſchappa ayant gaigné ſes gardes par les eſperances, & les belles promeſſes, dont les grands ne ſont iamais auares, quand ils ont beſoing des petits.

Il eſchappe de priſon.

Edoüard eſtant en liberté gaigne Yorck, où il fut receu auec vne ioye auſſi grande qu'ineſperee. Delà il paſſe à Londres pour affermir les volontez que ſa captiuité auoit ébranlees, & conſiderant que la victoire fauoriſe touſiours ceux qui ont l'aduantage & des conſeils & de

* La ſedition eſt touſiours laſche & poltronne, les poltrons ſont touſiours les plus mutins & ſeditieux, *Quantum hebes ad ſuſtinendum laborem miles, tanto ad diſcordias promptior* TACE. *Hiſt. lib. 2.*

† Qui ſeait bien donner vne bataille releue ſa reputation ſi elle eſt abbatue, ſe remet s'il eſt ruiné, excuſe tous les manquemens qu'il pourroit auoir fait en guerre. Car vne bataille gaignee efface tout le malheur ou le reproche des autres actions precedentes.

‡ Crates diſoit que l'amour marchoit de iour tout nud, mais qu'il portoit la cuiraſſe de nuit, & que le Prince qui ſe fie en l'amour de ſes ſubiects, peut aller de iour par tout en ſeureté & ſans crainte, mais de nuit il doit auoir ſa garde.

la force [h], il redreſſe vne puiſſante armee, va chercher le Comte de Vvaruich, le met en route, & reuient triomphant, la victoire ſignalee de la mort de dix mille hommes. Cõbat le Cõte de Vvaruich.

La Reine Marguerite, le Prince Edoüard ſon fils, le Duc de Clarence, & ſa femme, le Comte de Vvaruich leurs enfans, & leurs amys furent contraints de s'enfuyr. Ils ſe preſentent à Calais, le Lieutenant du Comte de Vvaruich ne les voulut receuoir, & à peine permit que l'on porta deux bouteilles de vin pour la Ducheſſe de Clarence deliuree d'vn fils, comme le vaiſſeau eſtoit à l'ancre. Ceſte rudeſſe & indiſcretion pleut tellement au Roy Edoüard, & au Duc de Bourgongne que l'vn luy enuoya le pouuoir pour commander en chef à Calais, & l'autre vne bonne penſion pour accroiſtre ſon entretenement.

Le Roy donne du ſecours au Roy Henry VI.

Le Comte de Vvaruich qui eſtoit en grande eſtime en France, & en grande creance aupres du Roy pour ſes actions hautes & eſleuees qui auoient rendu ſa reputation ineſbranlable [i], enuoya vers le Roy pour le receuoir. Le Roy monſtre vn grand deſir de le voir, & de le ſecourir. Il vint prendre terre à Dieppe, & toute la troupe fut conduite à Amboiſe. Le peuple s'aſſembloit ſur les grands chemins pour voir ſes triſtes reliques de Troye. On auoit par tout ouy parler de ceſte deſolation de la maiſon de Lanclaſtre, on les conſideroit comme prodiges de la fortune qu'elle auoit choiſis pour exemples pitoyables de ſon inconſtance.

Dans ſix moys le Roy leur donne moyen de retourner en Angleterre, auec telles forces qu'Edoüard ne les oſa affronter. Il fut contraint de quicter la partie, & voyant le peril d'attendre que le Comte de Vvaruich fut aux portes de Londres, il ſe retira en Hollande vers le Duc de Bourgongne, n'emportant auec ſoy que l'eſpoir de reuenir [k]. Edoüard contraint de ſe retirer en Flãdres.

Voila Henry VI. tiré de la priſon, & remis au ſiege royal, mais il n'y demeura que ſix moys, car Edoüard ſecouru des vaiſſeaux & des hommes du Duc de Bourgongne, reuient en Angleterre ſe preſente aux portes de Londres, entre victorieux, le Duc de Clarence quicte le Comte de Vvaruich [l], le Roy Henry eſt tué de la VIII.

main du

[h] Grand aduantage a le Prince ſur ſon ennemy quand il le deuance en armes, & qu'il a les conſeils & les executiõs pluſtoſt preſtes que luy.

[i] La reputation eſt vn coloſſe qui s'eſleue difficillement pour ſa peſanteur, mais quãd il eſt debout il demeure ferme, & ſe ſouſtient par ſon propre poix, il y a de la peine à la fonder & eſleuer, car elle ne peut eſtre durable ſur des legeres actions. Celle du Cõte de Vvaruich ne pouuoit eſtre que grande ayant par deux fois changé l'Eſtat d'Angleterre & comme diſpoſé de la couronne.

[k] C'eſt vn pauure equipage à vn Prince qui ſort de ſon Eſtat auec l'eſperance d'y reuenir, mais vne retraite de ceſte ſorte contre vn Prince plus fort eſt honnorable. Valentinian II. quicta Aquilee à Maxime, s'enfuyt en Theſſalonique auec Iuſtine ſa mere & obtint ſecours de l'Empereur Theodoſe qui le remit en ſon pays. *Sigon. lib. 9. Imp. Occ.*

[l] Le Duc de Clarence eſtant en France fut practiqué & gaigné par voe Damoiſelle venue d'Angleterre de la part du Roy ſon frere, & luy promit qu'eſtant en Angleterre il ſe retourneroit de ſon coſté.

Mort du Roy Henry VI.

main du Duc, ſon fils eſt retenu priſonnier, & peu apres tué. Le Comte de Vvaruich demeure mort ſur la place. La Royne eſt faite priſonniere, ainſi le Royaume qu'Edoüard auoit perdu en onze iours, fut regaigné en vn, tãt il eſt vray qu'en vn moment [m] les Eſtats ſe changent, & qu'il eſt mal aiſé de bien vſer des choſes mal acquiſes.

[m] D'ordinaire les enerſions & cõuerſions des Eſtats ſont ſoudaines. *Breuibus momentis ſumma verti poſſunt* TAC. *lib. 8. Ann.*

Durant ces tragedies le Roy qui euſt bien deſiré de les faire durer dauantage, pour d'autant affoiblir les deſſeins du Duc & humilier ſes penſees, continua la guerre qu'il auoit commencé en Picardie. Le Conneſtable qui en toute façon vouloit eſtre vn mal neceſſaire [n] à ces deux Princes, fut bien aiſe de faire cognoiſtre au Duc ce qu'il pouuoit. Il print ſainct Quentin, Amiens luy ouurit les portes, Abbeuille la Citadelle de Picardie entroit en meſme party ſi Philip. de Creuecœur ſeigneur de Cordes n'y fut entré. Le Duc ne ſe tenant aſſeuré au milieu des amys du Conneſtable, ſe retire à Dourlans, & de là à Arras.

Priſe d'Amiẽs & de S. Quentin.

[n] Hibrea ſage citoien de Meſſala ville de Carie, diſoit en ſouriant à Eutidianus hõme fort vtile, mais difficile & inſuportable au gouuernement des affaires publiques, qu'il eſtoit vn mal neceſſaire à la ville, parce que perſonne ne pouuoit durer auec luy pour ſa rudeſſe, ny viure ſans luy pour ſa bonne conduite.

M. CCCCLXX.

Y eſtant il reçeut vne lettre du Duc de Guienne contenant ce mot, *Mettez peine de contenter voz ſubiects, & ne vous ſoucies, car vous trouuerez des amys.* Ainſi le Duc ſe voyant ſurpris, & deſpouillé des villes dont il faiſoit tant d'eſtat, prie le Conneſtable de ne preſſer ceſte guerre ſi chaudement, de ne luy faire le pis qu'il pouuoit, de conſiderer que le Roy ſans offence precedente eſtoit reuenu aux armes, auoit rompu le Traité de Peronne, auant que d'auoir renoncé à ſon amitié [o].

[o] Les Romains auant que de faire la guerre, *renunciabant amicitiam*. Germanicus offencé par Piſon Gouuerneur de Sorie, luy fit dire qu'il n'eſtoit plus ſon amy.

Artifices du Conneſtable de ſainct Paul.

Le Conneſtable bien aiſe de voir l'orgueil de ſon premier maiſtre humilié, luy repreſente le peril beaucoup plus grand qu'il n'eſt, le menace d'vne ruine ineuitable, s'il n'ouure les yeux aux expediens qu'il luy propoſoit, luy faiſant cognoiſtre que dans les tenebres de ſon infidelité, il luy gardoit touſiours vn bon iour pour ſon ſeruice [p].

[p] Ie ne cognus iamais vne bonne iſſue d'homme qui ayt voulu eſpounanter ſon maiſtre, & le tenir en ſuſpition. *Philip. de Com.*

Il ne veut pas pourtant ſe declarer autre que bon François, car pour conduire ſon marché auec honneur, le faut eſtoit trop perilleux de ſainct Quentin à Bruxelles. Le paſſage d'vn contraire à ſon contraire ne ſe fait iamais qu'auec violence [q], il faut qu'il y ayt quelque choſe entre-deux qui aſſemble les deux extremes. Il promet de ſeruir le Duc en effect en ſeruant le Roy en apparence,

[q] Les penſees des hommes ne paſſent pas ſoudainement d'vn extreme à l'autre, elles y vont par degrés.

& de faire cognoiſtre le fruit de ſon ſeruice par celuy de la mauuaiſe intelligence & diuiſion qu'il entretiendroit touſiours & qui eſtoit toute formee entre les deux freres, le Roy & Monſieur, vnique moyen pour eſtre en ſeurté & ſes Eſtats en Paix[f]. Mais que pour finir ceſte guerre qui auoit commencé & continueroit de ſi cruels effets contre luy, il n'y auoit autre remede que degaigner Monſieur en luy accordant ſa fille en mariage: que c'eſtoit là où toutes ſes volontés deuoient viſer comme au vray but de ſon contentement, duquel il ſe pouuoit eſlongner par pluſieurs[g] moyens, & n'y pouuoit arriuer que par ceſte alliance, qûes'il y eſtoit reſolu il ſe rangeroit de ſon coſté, porteroit ſa teſte à ſon ſeruice, la ville de ſainct Quentin, bon nombre de ſes ſeruiteurs, en vn mot qu'il feroit tout iuſques à mettre le feu dans le temple de la Paix[h] pour luy complaire.

Il conſeille le Duc de donner ſa fille au frere du Roy.

Ce n'eſtoit pas par les raiſons de la peur ny de l'eſpouuentement qu'il failloit perſuader ce mariage au Duc de Bourgongne. Vn grand courage ne fait iamais rien pour monſtrer qu'il a peur. Ceſte procedure eſtoit odieuſe au Duc, mais bien plus au Roy, offencé de ce que le Conneſtable vouloit faire vne telle alliance ſans luy en rien dire. Pour meſme faute vn ſeigneur de meſme qualité & dignité auoit perdu la teſte en Eſpagne[i].

Le Duc auoit bien d'autres penſees qu'a donner vn mary à ſa fille. Pluſieurs tenoient qu'il ne l'euſt pas marié tant qu'il euſt veſcu, ſe contentant de la laiſſer contente en ceſte liberté, pour tenir pluſieurs eſperances en ſeruitude, car il entretenoit ceux qui luy pouuoient nuire ou ayder des belles paroles ce ceſte alliance. Les filles des maiſons ſouueraines n'eſpouſent pas tous ceux qu'elles fiancent[k]. Les Princes en ſe mariant conſiderent non leur plaiſir, mais la neceſſité & l'vtilité de leurs affaires.

Diuers deſſeins du Duc ſur le mariage de ſa fille.

Mais voyant que le Conneſtable pour tout remede ne luy propoſoit que ce mariage de Monſieur & de ſa fille, & qu'en l'accordant il mettoit en la creance de tout le monde qu'il y auoit conſenty pour crainte de ſes ennemys, conceut deſlors vne haine mortelle contre luy & iura ſa ruine.

Le Roy qui par la cognoiſſance des choſes paſſees iu-

[f] La haine & diſcorde des freres eſt auſſi bien la ruine des Eſtats comme des familles priuees. Il y a long temps que ce mal eſt au monde, les exemples ſont nez auec luy. Et ſi deux freres n'ont peu viure d'accord au ventre de leur mere, il ne ſe faut eſtonner ſi deux freres armés ſe querellent.

[g] On dit que par diuers moyens on peut arriuer à vne meſme fin. Mais pour donner à vn ſeul but, il n'y a qu'vne addreſſe, les lignes les plus droites ſont les plus courtes. On peut faillir par diuers moyens donnât ou plus haut ou plus bas, à gauche ou à droite. Il eſt de meſmes des actions des hommes.

[h] On trouue des ſeruiteurs à tout faire & ſans condition C. Bloſius diſoit qu'il feroit tout ce que Tiberius Grachus luy commanderoit, voire qu'il bruſleroit le temple de Iuppiter s'il l'ordonnoit. *Val. Max. lib. 4 5. 7.*

[i] Entre les cauſes pour leſquelles le Cõneſtable d'Auales fut decapité à Vailladolit l'an 5453. on remarque parce qu'il auoit oſé faire le mariage du fils de Dom Petro de Portugal ſans la permiſſion du Roy de Caſtille ſon Maiſtre.

[k] Quand on s'eſtõnoit pourquoy Hercules d'Eſte Duc de Ferrare auoit eſpouſé Lucreſſe fille du Pape Alexãdre VI. deſia deſtince à trois maris, & lors veſue de Giſmondo Prince de Biſſelli, que le Duc de Valentinois auoit fait mourir, la ſeule conſideration de la ſeurté de ſon Eſtat, & de ſes affaires en oſtoit l'eſtonnement. *Guicciard. lib. 5.*

[l] Vn eſprit libre ne veut eſtre contraint. *Vt in Principatu beatiſſimum eſt non regi, ita miſerrimum non ſuaderi.*

geoit des futures [a], ne ſe fioit plus à luy, car il auoit bien
Le Roy deſcouure le doubte du Cõneſtable. deſcouuert qu'en ceſte guerre il ſe propoſoit plus ſon intereſt particulier, que le bien de ſon ſeruice, qu'il s'eſtoit rendu l'inſtrument d'vne alliance qui luy eſtoit d'autant plus deſagreable, que ſon intention eſtoit pour le mettre en ialouſie auec ſon frere & tenir ſa grandeur ſuſpecte.

Encores que le Duc de Bretagne continua de nourrir touſiours l'eſprit du Duc de terreurs & de frayeurs, luy mandant que le Roy auoit deſſein ſur Amiens, Bruges, & Bruxelles, eſtoit reſolu de l'aſſieger [*], ou il ſe trouueroit fruſtré, meſmes dedans Gand il ne laiſſa de marcher en campagne auec ſon armee, reſolu de paſſer la riuiere de Somme ſur vn pont qu'il auoit fait à Piquigny, & de combattre le Roy s'il le vouloit empeſcher. Il demeura ſix ſepmaines deuant Amiens, diſant qu'il attendoit que le Roy qui eſtoit cependant à Beauuais, le vint faire deſloger delà. Mais le Roy par ſon temporiſement luy fait cognoiſtre qu'il ne combattoit pas à la fortune de ſes ennemis, mais à la ſienne [b].

XI. La ville eſtoit fortifiee de la preſence des principaux
Siege d'Amiens. chefs du royaume, le Conneſtable, le Grand maiſtre, l'Admiral, le Mareſchal eſtoient dedans auec quatorze cens hommes d'armes, & quatre mille francs Archers, ils auoient entrepris de faire vne ſortie ſur le Duc, & de le mettre comme entre deux fers, entre l'armee du Roy & eux. Le Roy ne le voulut pas, ſon eſprit eſtoit tellemẽt ſuſpendu entre l'irreſolution d'acheuer ou de continuer la guerre, que le moindre esbranlement pouuoit faire trebucher ſa volonté d'vn coſté ou d'autre [c].

Quand vn Prince puiſſant ne fait pas le pis qu'il peuſt ſur l'inferieur, il fait bien cognoiſtre ou qu'il a quelque grand deſſein pour le tromper, ou que la guerre luy deſplait. C'eſt pourquoy le Duc aduerty que le Roy n'auoit eſprouué ce deſſein luy enuoya Simon de Quingey auec vne lettre de ſix lignes de ſa main, en termes d'vne grande humilité & d'vne extreme douleur de voir ceſte guerre commencee ſous ombre de ſon ſeruice pour conter & ſatisfaire les paſſions d'autruy, adiouſtant qu'il croioit que ſi le Roy euſt eſté bien informé de toutes choſes il ne l'euſt pas fait.

Le Roy qui ne vouloit pas tout ce qu'il pouuoit, car

[a] Les choſes paſſees portent le flambeau deuant le iugement, qui veut penetrer en l'obſeurité des futures. Le monde va touſiours à ſa mode, Rien ne ſe dit & ne ſe fait qui n'ayt quelque exemple ancié. Les choſes s'en vont & reuiennent ſous diuers noms & autres couleurs, mais il n'y a que le ſage qui les conſidere.

[*] Ces aduis furent donnés de bouche au Duc de Bourgongne par vn valet de pied du Duc de Bretagne. Le Duc reſpõdit ſur le champ, que ſon maiſtre eſtoit mal aduerty, que les villes dont il parloit eſtoient trop grandes pour eſtre aſſiegees.

[b] Vn Prince ne ſe doit laiſſer aller à telle neceſſité, que ſon ennemy luy puiſſe donner la loy, & l'obliger à combattre. Biorix Roy des Cimbres voyant que Marius le Conſul ne ſe bougeoit luy preſenta la bataille, Marius reſpond que les Romains n'auoient pas accouſtumé de combattre ſelõ le plaiſir de leurs ennemys. *Romanorum mos eſt ſuo non hoſtiũ arbitrio dimicare.*

[c] Quand l'eſprit eſt ſuſpendu entre le faire ou ne le faire pas, il faut bien peu de choſe pour emporter la balance. Vne bien legere raiſon, vn trait d'exemple ou d'auſtriet fait le poids, mais il y a grãde difference entre l'irreſolution, & la ſuſpenſion d'eſprit qui ſe fait par la concurrence, & l'egalité des raiſons.

ſouuent qui tout le veut tout le pert[d], prit plaiſir à ceſte lettre, ayant bien recognu le ieu de ſon frere, du Duc de Bretagne & du Conneſtable, pource renuoye Simon de Quingey auec de bonnes paroles & accorda vne treſue au Duc de Bourgongne, laquelle renuoya chacun chez ſoy, le Roy en Touraine, Monſieur en Guienne, le Duc en Flandres, le Conneſtable à ſainct Quentin d'ou il continuoit touſiours ſes pratiques, & ſe tourmentoit non ſeulement de ſes incommoditez, mais de ce qui ſuccedoit heureuſement à l'vn ou l'autre de ces deux Princes[e].

Treſue accordee pour prendre les armees.

Le Roy qui ſcauoit bien que le Duc de Bourgongne faiſoit porter la marotte de toutes ſes paſſions à ſon frere, le voulut deſabuſer de l'eſperance d'eſpouſer ſa fille, & luy perſuada de rechercher le mariage de la fille de Caſtille. Monſieur ſouſmet ſes volontez à celle du Roy, les deputez ſont enuoyez en Caſtille au Roy Henry IV. Le Roy y eut de ſa part le Cardinal d'Alby, & le ſeigneur de Torcy. Le Duc de Guienne donna ſa procuration au Comte de Bolongne & au ſeigneur de Malicorne, pour conſentir à ce mariage, ſans auoir veu l'eſpouſee, les Princes boiuent ces eaux ſans les voir.

XII. Mariage de l'heritiere de Caſtille.

La recherche fut fort agreable au Roy de Caſtille offencé de ce que ſa ſœur D. Iſabelle s'eſtoit mariee ſans ſon conſentement à Ferdinand d'Arragon, & tenoit à grand honneur que celle que les grands d'Eſpagne tenoient, & qui en effect eſtoit ſuppoſee fille de Caſtille, fut femme du frere du Roy de France, ne la pouuant loger en meilleure maiſon.

Ambaſſadeurs du Roy en Caſtille.

Il commanda à l'Archeueſque de Seuille, à l'Eueſque de Siguença, & au maiſtre de l'ordre de ſainct Iacques de traiter le mariage auec les Ambaſſadeurs de France. Cõme tout fut accordé, le Roy voulut que les promeſſes fuſſent ſtipulees en vne grande campagne[g], proche du monaſtere du *Paular en val de locoia*, à laveuë d'vne incroyable multitude qui accourut.

Apres que le Roy eut renouuellé les declarations contre ſa ſœur D. Iſabelle, & confirmé à ſa fille D. Ieanne le tiltre de Princeſſe & heritiere de Caſtille, le Cardinal d'Alby s'addreſſant à la Royne ſa mere, la ſupplia d'affermer par ſerment ſi D. Ieanne eſtoit au Roy. Elle iura

[d] Vn Prince ne doit point deſirer d'auoir le deſſus & l'extremité de toutes choſes. Les ſages d'Italie diſent, *volere oſtinatamente il ſomme di tutte le coſe*. Quelquesfois en penſant tirer de l'occaſion plus de fruit qu'elle n'en peut produire honneſtement, on ruine les affaires.

[e] Folie miſerable, & folle miſere de ceux qui ne ſe contentent pas de ſe tormenter de leurs propres miſeres, qui ne ſõt que trop grandes, & ſe trauaillent des felicitez d'autruy.

[f] Le Roy deſiroit le mariage de l'Infante Elizabeth de Caſtille auec ſon frere, mais elle fut mariee à Dom Feroande Prince d'Arragon, le Roy Henry traita pour ſa fille D. Ieanne.

[g] En ceſte campagne fut amenee la Princeſſe D. Ieanne par le Marquis de Santellana qui l'auoit en charge, & auquel le Roy donna pour recompenſe de ſon ſeruice trois villes de l'Infantazgo Alocer, Valdoliuas, & Salmeron.

qu'ouy. Il fit pareille adiuration au Roy qui afferme de meſmes. Il n'eut pas fallu chercher les eaux probatrices des Iuifs [h], ny faire nager ceſte fille ſur la riuiere pour ſcauoir la verité de ſa naiſſance. Et neantmoins ſur ceſte affirmation, lors tous les grands luy baiſerent les mains, & fut de rechef iuree Princeſſe de Caſtille. En ceſte qualité le Cardinal d'Alby la fiança au Duc de Guienne le Comte de Bolongne ſtipulant & receuant pour luy les promeſſes.

[h] Les Iuifs pour prouuer l'adultere auuient des eaux qu'ils appellnient de probatiun. La femme adultere creuuit en beuuãt. Les Allemãds eſprnuuoient les enfans legitimes en les faiſant nager ſur le Rhin.

XIII. Naiſſance de Charles VIII.

Comme le Roy trauailloit a donner vne femme à ſon frere, Dieu donne vn fils au Roy [i]. Charles de Bourbon Archeueſque de Lyon fut ſon parrein & luy donna ſon nom. Ceſte naiſſance fit comme renaiſtre le Roy, qui commençoit a vieillir, ſa Maieſté en fut plus reſpectee, les partialités affoiblies, les eſperances de Monſieur eſlongnees, & la France entierement conſeruee en ces deux grandes & ſpeciales faueurs du Ciel, la valeur & la proſperité ou la vertu & la fortune qui ont fait paſſer ſa reputation à trauers tant de ſiecles [k].

[i] Charles Dauphin de France naſquit à Amboiſe le 14. de Iuillet ou ſelon les Annales d'Aquitaine le dernier de Iuin 1470.

[k] La valeur ſans laquelle un ne peut iamais acheuer vne entrepriſe de grãd relief à fõdé la monarchie de France, la proſperité ſans laquelle les eſtats les mieux ordonnez ne ſont pas aſſeurés la conſerue.

Nouuel les menees du Conneſtable

XIIII. Le Conneſtable voyant que par le mariage de Monſieur auec la fille de Caſtille, tous ſes deſſeins s'euanoüiſſoient en fumee, trauaille de toute la capacité de ſon entendement à le diſſuader de ceſte alliance, la luy repreſentant honteuſe pour la naiſſanee illegitime de la Bertrajamine, ainſi l'appelloit on, & perilleuſe pour l'inimitié qu'il l'eſpouſeroit auec D. Ferdinand & D. Iſabelle declarés Roys de Caſtille. De meſme artifice il luy repreſente la grandeur qu'il deuoit eſperer au mariage de la Princeſſe de Bourgongne.

Le Pape Paul II. mourut comme on faiſoit ceſte pourſuite, & apres qu'il l'eut accordé, ſa mort fut ſoudaine & le ſurprint apres auoir tenu le conſiſtoire, & mangé deux melons à ſon diſné, Son eſlection fut auſſi inopinee que ſa mort. Le Cardinal Scarampi qui eſtoit ſon ennemy, rompit au commencement du conclaue la propoſition que l'on en fit, & neantmoins contre l'ordinaire des Elections, les ſuffrages s'accorderent ſur le meſme ſubject qu'ils auoient rejetté, & la contention qui auoit commencé, le conclaue le termina. Ce Pape monſtra vne grande generoſité, car quand il fut eſleu voyant que la goutte & bien plus la honte & le meſcontentement

[l] Paul II. mourut d'vne epoplexie le 28. de Iuillet 1471. ayant regné ſix ans, & dix moys.

[m] Louys Scarampi Cardinal Patriarche d'Aquilee ennemy du Pape Paul II. eſtãt encores Cardinal. Louys reprochoit à Pierre la ſumptuoſité de ſes baſtimens, & Pierre diſoit qu'il aymoit mieux eſtre exceſſif en cela qu'au ieu des dez, ou Louys ſe delectoit.

empeſchant ce Cardinal de venir à l'adoration, il luy alla au deuant, l'embraſſe, l'aſſeure de ſon affection pour l'aduenir, & de l'oubliance des choſes paſſees.

Ce Pape augmenta la pompe de la Cour de Rome; donna aux mules des Cardinaux la houſſe d'eſcarlatte. Platine dit qu'il n'aymoit point les gens de lettres, appelloit heretiques tous ceux qui en faiſoient profeſſion, pource il ſupprima le College des Abbreuiateurs ornéde grands & excellents eſprits. Le reſſentiment que Platine monſtra de ceſte iniure acheua la ruine de ſa fortune, en l'affliction de laquelle il eſcriuit vne lettre au Pape, pleine d'aigreur & d'irreuerence.

[a] La lettre de Platine eſtoit en ces termes, *Si tibi licuit indicta cauſa ſpoliare nos emptione noſtra iuſta ac legitima, debet & nobis licere conqueri illatãiniuriam iniuſtamque ignominiam, eieẽti à te ac tam inſigni contumelia affecti, dilabemur paſſim adregesac principes, eosque adhortabimur, vt tibi concilium indicant in quo potiſſimum rationem reddere cogaris cur nos legitima poſſeſſione ſpolianeris.*

Ce Pape a eſté auſſi blaſmé d'vn extreme deſir de l'argent, & de ne tenir pas les moyens les plus iuſtes pour en auoir, & neantmoins ſa magnificence en la ſumptueuſe fabrique du Palais ſainct Marc, & en la reparation de celuy de ſainct Pierre, oſte l'opinion & le blaſme à ceux qui ſcauent que la magnificence eſt fille de la liberalité. Les promeſſes doncques eſtant rompues en Caſtille, la pourſuite du mariage de la fille du Duc de Bourgongne fut faite auec vne extreme ardeur du Conneſtable, qui ne pouuoit ſouffrir qu'autre que luy s'en meſla. Il repreſente au Duc la grandeur, l'eſtenduë & la cõmodité des Eſtats que ce mariage luy apporteroit apres la mort du frere & du beau Pere, & le luy fait apprehender ſi viuement, que ce ieune Prince qui n'empliſſoit pas ſa fantaſie de petites imaginations pourſuit la premiere recherche de l'alliance du Duc Charles & l'aſſeure qu'elle produiroit de grands effects pour leur commune fortune & vtilité.

Paul II. grand baſtiſeur.

[b] Vne euidente & importante vtilité eſt vn grãd mouuement pour deſtourner l'effect d'vne promeſſe.

Le Duc de Bretagne ſe promettoit l'honneur de l'entremiſe pour choſe qui ne proffitoit qu'a peu de gens & deſplaiſoit à tous. Le Roy ne deſiroit point que ſon frere fut ſi grand[p]. Le Roy d'Angleterre enuoya ſouuent vers le Duc de Bourgongne pour le diſſuader de ceſte alliance, le priant de conſiderer que le Duc de Guienne ſuccedant au Roy qui n'auoit point d'enfans, & tenant les pays de la maiſon de Bourgongne l'Angleterre preuoyoit ſa ruine & deſtruction.

Diuers deſſeins du Roy, & du Roy d'Angleterre.

[p] Les Roys de France ſe ſont repentis autresfois d'auoir agrandi leurs freres. Charles V. donna à Philippe le Hardi le Duché de Bourgongne, que le Roy Iean auoit reuny à la couronne, & le maria à l'Heritiere de Flandres. La maiſon de Bourgõgne en eſt deuenue ſi puiſſante qu'elle s'eſt voulu meſurer à celle de France.

Le Duc de Bourgongne ne vouloit point vn tel gendre, il en donnoit d'vne main l'enuie & le deſir à tous, &

de l'autre il leur en oſtoit l'eſperance, il la promettoit à tous & ne la donnoit à perſonne, il ſe ſeruoit de ſa fille pour entretenir les Princes en ſon amitié, & ſe deſueloper plus heureuſement de ſes affaires, pour reparer par la ruſe les manquemens qu'il recognoiſſoit en ſa puiſſance, eſtimant que ſa foibleſſe le diſpenſoit de tenir parole[q]; & que la tromperie eſtoit glorieuſe contre ſes ennemis.

[q] Autant eſt Inüee la fraude qui fait receuoir vn affront à l'ennemy, comme elle eſt blaſmee quand elle trompe celuy qui n'eſt pas declaré tel. Quand on dit que la tromperie eſt glorieuſe à la guerre, cela ne s'entend point du violement des promeſſes, ny parmles donnees, mais des ſtratagemes ruſes, feintiſes & artifices

Mais il n'auoit point enuie de la marier, & ſe propoſoit plus en ce mariage l'aduancement de ſes deſſeins que le contentement de ſa fille, il la promettoit à Maximilien fils de l'Empereur Frideric, & inclinoit fort de ce coſté pour faire ſes affaires en Allemagne, où il deſiroit fonder quelque creance, car au meſme temps Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche luy auoit engagé pour quatre vingt mille florins le pays d'Elſace, & Briſgœu & le Comté de Ferrete[r]. Il la promettoit auſſi à Nicolas fils du Duc de Calabre pour le ſeparer de l'alliance du Roy qui luy auoit promis ſa fille aiſnée; au Duc de Guiéne pour tenir en ceruelle les Roys de France & d'Angleterre, & à Philippe Duc de Sauoye pour vn autre deſſein. La pratique toutesfois fut tellement eſchauffee par le Duc de Bretagne & le Conneſtable qui promettoit moyennant ce mariage de le remettre dans Amiens & ſainct Quentin, qu'il donna parole d'y conſentir, & au meſme temps aſſeura le Roy d'Angleterre qu'il n'en feroit rien, ſes paroles ſur ce ſuject n'alloient iamais de meſme note[s], & ne s'accordoient pas auec ſon cœur.

Pluſieurs Princes pretendent l'eſpouſer la fille du Duc de Bourgõgne.

[r] Le pays d'Elſaſſ, Breiſgœu la Foreſt noire, & la Comté de Pfirt, ou Ferrette engagée par Sigiſmõd Archeduc d'Auſtriche pour quatre vingt mille florins, à la charge que le Duc de Bourgongne ne chãgeroit rien aux loix & couſtumes du pays, l'an 1469.

[s] Ingenieuſe eſt la comparaiſon de celuy qui dit que les actions des hommes ſont notes de muſique qui dans les eſpaces & dans les lignes qui en haut ores en bas & ismais ou rarement à droit fil pour vne longue traicte.

Le Duc de Guienne & le Duc de Bretagne bien aduertis que leurs eſperances eſtoient trauerſees par le Roy d'Angleterre, faiſoient dire par leurs Miniſtres au Duc de Bourgongne, que ſans l'aſſiſtance des Anglois ils eſtoient aſſes puiſſans, auoient aſſes d'intelligences pour contraindre le Roy à luy faire raiſon & que la principale fin de leurs armes eſtant le bien public du Royaume elles ne pouuoient auoir l'iſſue qu'ils s'en promettoient en employant ſes anciens ennemis, & que tant qu'ils auroient des forces & des moyens en France il n'eſtoit beſoing de les chercher en Angleterre[t].

M. CCCCLXXI.

Le ſeigneur d'Vrſé enuoyé au Duc de la part du Duc de Guiéne.

[t] Tant que l'on ſe peut paſſer du ſecours il ne le faut point chercher, Platon en ſes loix deffend d'aller puiſer de l'eau en la maiſon de ſon voiſin que premier on n'ayt fouillé iuſques au tuf pour eſſayer d'y trouuer en la ſienne.

Ces paroles luy furent portees par d'Vrſé de la part de Monſieur, ſur leſquelles le Duc dit à Philippes de Commines, *Voila le ſeigneur d'Vrſé qui me preſſe de*

faire mon armee la plus groſſe que ie puis, & me dit que nous ferons le grand bien du Royaume, vous ſemble il ſi i'y entre auec la compagnie que i'y meneray que i'y face gueres de bien? Philippes de Commines reſpond en riant. *Il me ſemble que non*: Et le Duc dit *i'ayme mieux le bien du Royaume de France que Monſeigneur d'Vrſé ne penſe, car pour vn Roy qu'il y a i'y en voudrois ſix.* Il euſt bien voulu la piece toute entiere[a], mais recognoiſſant l'impoſſibilité, que la montee eſtoit trop roide, & le ſommet trop gliſſant il ne penſa qu'à rompre ce qu'il ne pouuoit auoir entier[b].

[a] L'ambition s'efforce de diuiſer & mettre en pieces ce qu'elle ne peut rompre ny emporter tout entier.

[b] Il n'y a ſi grand courage qui penſant à ſe faire Roy ne tremble, la montee à la royauté eſt gliſſante, là cime tremblãte, le precipice & la cheute eſpouuentable.

Il prepare de grandes forces, le Roy enuoye les ſiennes en Guienne, offencé de ce que ſon frere auoit remis le Comte d'Armagnac en ſes terres qui auoient eſté confiſquees, & en deſpoüille l'vn & l'autre. Il pratique ſes principaux ſeruiteurs pour plus facilement le chaſſer de Guienne. Le Duc de Guienne preſſe le Duc de Bourgongne de le ſecourir, le Duc enuoye au Roy pour le prier de laiſſer Monſieur en Paix, le Roy dit que ſon intention n'eſt pas de rien alterer au partage de ſon frere, mais d'empeſcher qu'il n'entreprenne outre ſes limites. Et voicy vn trait remarquable de la prudence de ce Prince, cependant que le Duc dreſſe ſon armee il luy enuoye Pierre Doriole Chancelier de France, & le ſeigneur de Craon pour luy faire quelque ouuerture d'accord. La Paix eſt traitee, le Roy promet de rendre Amiens & S. Quentin, le Duc auoit tant de regret d'auoir perdu ces deux villes, tant d'enuie de les recouurer qu'il accorda pour cela tout ce que l'on voulut.

XVI. Paix traitee & promeſſe de rendre Amiens & ſainct Quẽtin.

[7] La ſincerité & la franchiſe eſt bien rare aux intentions des hommes. On a raiſon de dire que leurs volontés ne vont pas droit. Leur cœur eſt aſſis au coſté gauche. Ariſtote au 1. de l'Hiſt. des animaux dit que l'hõme a ſeul le cœur du coſté ſeneſtre, & toutes les beſtes l'ont au milieu de la poitrine.

Les cœurs des hommes ſont tous à la gauche, ce n'eſt que tromperie[7]. La verité, la franchiſe, la loyauté ſont qualités rares incognues & exilees. C'eſt baſſeſſe de cœur de n'oſer dementir ſes promeſſes ny accommoder ſa parole au proffit pluſtoſt qu'à la iuſtice. Ces deux Princes ioüoyent à ſe trõper l'vn l'autre, le Roy n'auoit pas enuie de rien rendre & ſe promettoit qu'vn accidẽt infaillible luy conſerueroit ce que la Paix luy oſtoit. Le Duc de Bourgongne eſcriuoit ſoubs main au Duc de Guienne & au Duc de Bretagne, que l'abandonnement de leur protection & amitié qu'il auoit promis n'eſtoit que feinte, que ſon affection eſtoit touſiours toute pure & en-

tiere à les maintenir. Tous deux ne ſe tenant obligés en l'obſeruance de leur parole ſinon pour faire leurs affaires. Et en ce marché ils ne dirent iamais tout ce qu'ils penſoient[7].

[7] C'eſt ſottiſe de dire tout, mais c'eſt meſchanceté de ne dire la choſe comme on la penſe. C'eſt baſſeſſe de cœur quand la parole dement la penſee.

Simon de Quingey qui auoit commandement d'aller vers le Duc de Bretagne pour luy en renouueller les eſperances & proteſtations auſſitoſt que la Paix ſeroit effectuee, preſſoit fort le Roy de la iurer. Le Roy qui auoit bien compaſſé ſon temps le remettoit de iour en iour, leſchoit & formoit tout à loiſir ce petit Ours. Quingey qui ſçauoit l'intention de ſon Maiſtre ne l'oſoit importuner. Le Roy alloit tout doucement, & ne prenoit pas la moitié du vent qu'il pouuoit prendre pour arriuer à point nommé au port de ſes deſſeins, eſtimant le gain du temps ſi neceſſaire à qui veut faire ſes affaires, qu'il ne ſe peut achepter trop cherement ny attendre trop longuement. Il temporiſa ſi accortement qu'il le fit ioindre où il deſiroit. Voila vn Courrier qui apporte nouuelles de la mort du Duc de Guiēne, mort qui change la face des affaires & priue le Duc de tout ce qu'il ſe promettoit.

Profitable temporiſemēt aux choſes ou le Roy ne ſe pouuoit obliger trop tard.

XVII.

[8] Quand les Barbares demanderent argent à Sertorius allant en Eſpagne pour le paſſage par leurs terres, ceux qui eſtoient auec luy ſe courrouçoient diſans que c'eſtoit vne honte & indignité trop grande qu'vn Proconſul du peuple Romain paya tribut à ces meſchans Barbares, mais Sertorius ne ſe ſoucia point de la honte qu'ils diſoient que ſe luy ſeroit, ains reſpondit, *qu'il achetoit le temps qui eſt la choſe que doit tenir plus chere celuy qui aſpire a faire de grandes choſes*, & contenta les Barbares auec de l'argent, puis fit ſi bonne deligence qu'il s'empara de l'Eſpagne, PLVT.

Elle aduint le douzieſme iour de May 1471. & la façon fut ſi violente que les membres ſe tournans contre leur propre mouuement par les conuulſions eſtranges rendirent le corps tout deffiguré, les dents, le poil & les ongles tomberent au malade auant que mourir.

Mort du Duc de Guiēne.

On creut que ce fut par poiſon. Eſtant vn iour d'Eſté à S. Seuert auec la Dame de Montſoreau, l'Abbé de ſainct Iean d'Angely qui eſtoit des fauoris du Duc, preſenta à la collation vne belle Peſche à ceſte Dame, elle en prit la moitié, la trempa dans du vin, & donna l'autre à Monſieur. Elle en mourut bien toſt apres, le Duc fut ſouſtenu plus long temps, mais ſi malade que le bruit courut de ſa mort du meſme iour qu'il euſt pris le mortel morceau.

Comme le Roy receut ceſte mort.

Si le Roy fut content de ceſte mort il le faut recueillir de la parole qu'il dit quelque temps auparauant quand on luy apporta la nouuelle de la mort du frere du Roy Henry de Caſtille. *Il eſt trop heureux d'auoir perdu ſon frere.* C'eſtoit Alphonce[9] qui auoit eſté eſleu Roy par les Caſtillans & en la ligue dreſſee contre le Roy Hen-

[9] D. Alphouce deuzieſme fils de Iean II. Roy de Caſtille, & frere de Henry mourut de peſte à Cardegnoſa bourg proche d'Auila le 5. de Iuillet 1468. Il eſtoit aagé de ſeize ans, auoit eſté declaré Roy trois ans auparauant, ſa mort ne fut pas ſans ſoupçon de poiſon.

ry. Ce mot de frere luy eſtoit comme vn beau nom pour ſignifier vne mauuaiſe choſe, s'il le pleura ce furent larmes de ioye, & ſi elles ne furent feintes, elles furent incontinent eſſuyees.

Le peu de ſoing qu'il mit à faire punir ceux que l'on accuſoit de l'auoir empoiſonné, confirma l'opinion qu'il en eſtoit content & n'effaça pas en l'eſprit de pluſieurs, celle qui croyoit que ceſte mort venoit de ſon commandement pour par la mort d'vn ſeul aſſeurer le repos de pluſieurs[e]. Il commanda au ſecretaire de l'Eueſque d'Angers de luy apporter les procedures faites par deuant ſon maiſtre & Louys d'Amboiſe ſur ceſte mort. Claude de Seyſel en ce qu'il a eſcrit de l'Hiſtoire de Louys XII. dit ſur ceſte occaſion. *Pluſieurs y a qui dient, ce que toutesfois ie n'aferme pas, qu'il fut cauſe de faire mourir ſondit frere par poiſon, mais bien eſt choſe certaine qu'il n'euſt iamais fiance en luy, tant qu'il veſquit, & ne fut pas deſplaiſant de ſa mort.*

[e] C'eſt vn malheur extreme à vn Prince quand il ſe void contraint d'eſtre cruel enuers ſon propre ſang, pour aſſeurer le repos de ſon Eſtat.

XVIII. Quel eſtoit le Duc de Guienne.

La courſe de ſa vie a eſté ſi courte que la fortune n'a pas eu le temps de le courir longuement, elle ſe mit apres luy de ſi bonne heure qu'elle ne ceſſa qu'il ne fut matté & abbatu, & ne recognut que la miſere eſt le propre appanage de la vie, voire de celle des plus grands[d]. Il n'auoit pas l'eſprit aſſez ferme pour ſe deffendre de ces affronts, il eſtoit autant facille à toutes ſortes de perſuaſions comme le Roy ſõ frere eſtoit accord & retenu. L'Hiſtoire de Bretagne dit que pour vray il n'auoit cœur ny hardieſſe, l'inconſtance luy appartenoit en toute proprieté. Il diſtoit promptement ce qu'il auoit appreuué & receu[e]. Il n'eſtoit pas ſemblable en fortune à ſon Pere, ny en courage à ſon ayeul, ny en prudence à ſon frere, & c'eſt merueille comme les enfans degenerent, comme la nature à eſſient ſe plait en ces contraires productions, faiſant naiſtre des coüards, des ignorans, des meſchans du ſang des Princes vaillans, ſages & bons. Ainſi le vinaigre vient du vin[f].

[d] En l'homme il n'y a que miſere, c'eſt la miſere toute viue, il y eſt du tout né & du tout propre. On eſcrit que les femmes de Meneco quand elles ſont accouchees ſaluent leurs enfans de l'aſſeurance de leur miſere en ces trois mots, *Enfant tu es venu au mõde pour endurer, endure, ſouffre & tais toy.* Elles chantent cela pour les endormir.

[e] La conſtance eſt le ſeau des actions. Ils eſt des eſprits cõme des corps. Ny l'vn en reiettant les conſeils, ny l'autre les viandes ſe peut eſleuer & nourrir.

[f] Vn bon arbre ne produit point de mauuais fruit, & l'on voit bien qu'a des bons Peres naiſſent des mauuais enfans. Le Prouerbe des Iuifs eſt, *Homets ben jin*, le vinaigre eſt le fils du vin. *Natum crebro tanquam ex induſtria malum è bonis agreſtes è doctioribus & cæteris. Aum commodi ſeu contra genus* AVR. VICTOR. *in Caligula.*

Les impreſſions furent fort faciles en ceſte legereté. La rigueur que le Roy Louys XI. luy tenoit le porta à eſcouter ceux qui dans ſes meſcontentements vouloient trouuer leurs contentements. C'eſt iniuſtice à vn frere ſouuerain de ne pouruoir à l'entretenement de ſes puiſ-

nés leſquels il doit compter au nombre de ſes forces & felicités. Ils ſont de meſme ſang & fondés en part & portion de droits ſucceſſifs, mais ceux-cy ne ſe ſont iamais bien trouués d'auoir troublé la maiſon pour cela, & conſpiré auec les membres contre le chef.

Tragique fin de Gilles de Bretagne.

Vingt ans auant ceſte mort, la France en auoit veu vn inſigne exemple en Bretagne. Il n'y a point de danger d'en mettre l'Hiſtoire vn peu à l'eſcart. Gilles[g] fils de Iean V. Duc de Bretagne & frere de François premier, ne ſe contentãt de ſon appanage ſe retira au Guildo Chaſteau prés de la mer au quartier de Matignon.

[g] Iean V. Duc de Bretagne laiſſa trois enfans, François, Pierre & Gilles.

Le Duc ſon frere fait croire au Roy Charles VII. qu'il eſtoit là pour fauoriſer l'Anglois d'aduis & d'intelligence[h]. Creance d'autant plus facile a paſſer en l'ame d'vn Roy ombrageux, que ce Prince auoit eſté nourry en Angleterre, & le Roy luy auoit donné l'ordre de la Iarretiere, & l'eſtat de Conneſtable. Sur ceſte premiere impreſſion le Roy l'enuoye prendre, le met entre les mains du Duc, & le Duc l'enuoye priſonnier à Chaſteau Briãt,

Procés fait au Prince de Bretagne.

cõmande à ſon Procureur General[i] que ſon procés luy ſoit fait pour trahiſon, mais point de crime & point d'accuſateur.

[h] Aux premiers ſoupçons e ôtre la fidelité de quelqu'vn on adiouſte incontinent la communication des amys. On fait vne exacte reueuë des actions paſſees qui eſtãeeotooconfirment le doubte des preſentes.

[i] Le Duc demanda au Procureur general ce qui ſe deuoit faire en ce procés. Le bõ hõme reſpõd qu'il ne voyoit pas ce qu'on y peuſt faire, & que par la couſtume l'aiſné n'auoit point de iuſtice criminelle ſur ſon iuueigneur, & que le Duc ne le pouuoit iuſticier en ſa iuſtice. Reſpõce plus ſimple que vraye *Hiſt. de Bret. liu. XI.*

La main qui l'auoit bleſſé le voulut garir. Le Roy informé de ſon innocence s'employa pour ſa deliurance. Le Duc ne l'oſe eſconduire, mais comme on le veut mettre en liberté ſes ennemis ſuppoſent des lettres du Roy d'Angleterre ſur leſquelles le Roy change d'aduis, le fait garder plus eſtroitement au chaſteau de Touffort. Là il eſt reduit à des langueurs & ſouffrances plus extremes que n'eſtoient celles des carrieres de Siracuſe[k], car on luy refuſe l'eau, & s'il a du pain, ce ſont des bribes d'vne pauure femme qui l'entẽdant crier à la faim les luy tend par vne feneſtre ſur le bord du foſſé. Ses gardes qui auoient entrepris de le faire mourir de faim, voyant que cela duroit trop, l'eſtranglent. Ils luy donnerent loiſir de penſer à ſa conſcience, il chargea vn Cordelier[l] d'ajourner ſon frere au Ciel, puis qu'il n'y auoit point de iuſtice à la terre pour ſon innocence. Le Duc comparut.

[k] Le traittement de ceux qui eſtoient enfermés en la geole des carrieres de Syracuſe eſtoit fort ſeuere, car ils n'auoient pour leur viure qu'eouiron deux eſcuellés d'orge & vne d'eau par iour, PLVT. *en la vie de Nicetas.*

Gilles de Bretagne adiorne ſon frere deuãt Dieu.

[l] Gilles de Bretagne pour dernier propos chargea vn Cordelier d'aller vers le Duc François 1. & luy dire l'eſtat auquel il l'auoit laiſſé, & les maux qu'il ſouffroit par iniuſtice, qu'il n'en auoit peu auoir raiſon, mais qu'il s'en remettoit au iugemẽt de Dieu de ant lequel il l'appelloit.

La mort arrachant ceſte eſpine du cœur du Roy, luy donnoit moyen de mieux repoſer, s'il eut eu l'eſprit ca-

pable de repos. Il le portoit en plus que d'vn lieu [m], & l'eſpanchoit en pluſieurs deſſeins, ſe meſlant des affaires de ſes voiſins comme des ſiens. Il eſt vray qu'il eut de grandes trauerſes par ſes plus proches. Iean II. Duc d'Alençon premier Prince du ſang, fut mis priſonnier au Chaſteau du Louure pour conſpiration auec les ennemis du Roy, & en meſme temps on vit d'autres Princes affligés de pareilles maladies domeſtiques. Louys n'eſtoit pas marry de les embroüiller, il fit tout ce qu'il peut pour combler la meſure de leurs ennuits ne ſe ſouciant comme on dit de faire des ennemis pourueu qu'ils vinſſent à ſon moulin.

Priſon du Duc d'Alençon au moys de Feurier 1472.

[m] Vn eſprit qui ne ſe reſerre en certains deſſeins vit en perpetuelle inquietude. Philippes de Commines parlant de ce Prince dit ces mots, le temps qu'il repoſoit ſon entendement trauailloit, car il auoit affaire en moult de lieux & ſe fut auſſi volontiers empeſché des affaires de ſon voiſin comme des ſiens.

XVIII.

Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon a eu les proſperités & aduerſités publiques & priuees, ſi vagues & diuerſes qu'on ne ſcauroit dire s'il a eu plus de l'vn que de l'autre, ſa ieuneſſe fut agitee & ſa vieilleſſe ne fut pas tranquille mais touſiours le courage luy demeura inuincible au plus fort de la [n] tourmente.

[n] Ceux qui font profeſſion de lageſſe & perdent cœur aux aduerſitez, ſemblent aux Pilotes qui deuiennent malades durant la tourmente.

Charles Prince de Nauarre fait la guerre à ſon Pere.

Charles fils vnique & heritier preſumptif de la couronne de Nauarre, priſt les armes contre luy pour eſtre Roy. Henry IV. Roy de Caſtille qui auoit eſpouſé ſa premiere fille fauoriſa ſes rebelles de Barcelonne, & Gaſton Cõte de Foix mary de Leonor ſa ſecõde fille voyãt qu'il eſtoit empeſché contre les Caſtillans entrepriſt de le deſpoüiller de la couronne de Nauarre. Petro de Portugal fut eſleu Roy, & mourut [o] au ſiege de Tortoſe. René d'Anjou Duc de Lorraine & Comte de Prouence deſireux de recouurer le tiltre de Roy qu'il auoit perdu à Naples, accepta la meſme eſlection par l'aduis du Roy Louys XI. & enuoya le Duc de Calabre ſon fils en Eſpagne auec des troupes de France leſquelles iointes auec celle du Comté de Rouſſillon aſſiegerent Gironne.

[o] Apres que les Caſtillans eurent declaré le Roy, D. Ieã indigne de la couronne comme meurtrier de ſon propre fils, ils eſleurent D. Pedro III. Conneſtable de Portugal fils de D. Pedro Duc de Coimbre.

Les Fraçois aſſiegẽt Girõne.

Les Arragonnois furent battus & rompus, le Prince D. Ferdinand fils du Roy de Nauarre en peril d'eſtre priſonnier [p]. L'Hiuer ſuruint, le Duc Calabre retire ſes troupes à Parpignam, fit vn voyage en France pour auoir de nouuelles forces, il en amena dix mille hommes auec leſquels il contraignit le Roy Iean de leuer le ſiege deuant la ville de Peralte, qui eſtoit extremement preſſee l'artillerie auoit fait vne grande ouuerture & l'aſſaillant ſe promettant

[p] A la bataille de Denia le Prince D. Ferdinand fut priſonnier, Rhoderic de Rebolledo ſe fiſt prendre en ſa place pour luy donner moyen de ſe ſauuer, le Roy le rachepta pour dix mille florins.

promettoit de la forcer au premier aſſaut. La nuict du iour qu'il ſe deuoit donner, le Duc de Calabre entra ſi furieuſement dans les quartiers ſans eſtre deſcouuert, des ſentinelles qui dormoient, que chacun ne penſa qu'à ſe ſauuer. Aux combats de nuict l'effroy eſt ſi grand que le premier qui commence acheue & gaigne. Le Roy meſme ſe ſauua à teſte nue deuers Figuers. La France fit des feux de ioye de ceſte victoire qui fut ſuiuie de la prinſe de Gironne, mais peu de iours apres elle regretta le Duc de Calabre qui mourut à Barcelonne d'vne fieure ardente & peſtilentielle.

Mort du Duc Iean de Calabre.

Comme le Roy de Nauarre eut acheué la guerre ciuille contre ſes ſubiects, il ſe vit enueloupé en la guerre contre les François. Le Roy Louys XI. ſouuent importuné des plaintes ordinaires qu'on luy faiſoit des exceds & inſolences des François qui eſtoient à Rouſſillon, & que les habitans de Parpignan s'eſtants reuoltés contre leur garniſon l'auoient contraint de ſe retirer au Chaſteau, enuoya dire au Roy qu'il le rembourça de ſes trois cens mille eſcus, & retira ſon pays, ou qu'il luy en paſſe vente entiere, ou luy donna ſeurté & caution de ſon rembourſement. Le Roy d'Arragon trouuant toutes ces trois conditions bien rudes, reſpond qu'il ne pouuoit encore deſgager la Comté & ne luy ſeroit point d'honneur de l'aliener faiſant partie de la couronne d'Arragon & que c'eſtoit choſe non ouye de preſſer vn Roy à donner caution les gages eſtant ſuffiſants pour cela.

xx. Le Roy prenant ceſte reſponce pour refus ſe prepare à la guerre, & fait ſon appareil lentement pour auoir tant plus toſt la victoire. Du meſme ſoing qu'il ſe prepare à l'offenciue contre le Roy de Nauarre, il donne ordre qu'il ne puiſſe pourueoir à la deffenciue, & à fournir la ville de Parpignan de viures & commodités neceſſaires pour ſouſtenir le ſiege. Il en donna le commandement au ſeigneur du Lude. La lettre qu'il luy eſcriuit ſur ce ſujet merite bien d'eſtre conſideree, comme tiree de ſon original & remplie de pluſieurs traicts qui deſcouurent l'humeur de ce Prince, l'ordre & la conduite de ſes affaires, & la façon d'eſcrire de ce temps là.

Monſieur le Gouuerneur le Comte de Cardonne & le Caſtellà d'Empoſte sõt arriués a Paris. Iay enuoyé deuers

R

[r] Il eſt aiſé de faire vne ſurpriſe, quand les ſentinelles sõt endormies. Les Romains conſiderans que la ſeurté de l'armee ou du camp dependoit de leur vigilance auoient des cris & deſt rõpettes pour les tenir eſueillées. Il y en auoit auſſi qui faiſoient des rõdes auec des clochettes à meſme effect. Et de tout cela on en trouue des exemples en TACIT. Hiſt. V. Polybe. nus liu. 2. ſtratagem. de Clearchus. Thucydide liu. 4.

[s] Les habitans de Parpignã prierent Iean Roy de Nauarre, ou de donner au Roy de France d'autres gages pour ſeurté des deniers qu'il luy auoit preſté, ou de leur permettre de ſe retirer ailleurs.

[t] Il ne faut eſtre deſarmé pour demãder quelque choſe à ſon ennemy, & ne ſe faut point preparer à la guerre precipitamment pour vaincre plus prõptement. *Diu apparandum eſt bellum vt vincas celerius, quia longa belli preparatio celerem facit victoriam.* SEN.

Le Seigneur du Lude, comme il ſe void par la ſubſcription de ceſte lettre, eſtoit Gouuerneur du pays du Dauphiné & Chambellã du Roy Louys XI.

eux Monſieur Daire & le ſieur Bouffille pour ſçauoir, & ſentir d'eux s'ils venoient pour faire quelque bon appointement, ou s'ils venoient pour me tromper ou diſſimuler. Ledit Bouffille eſt retourné deuers moy & a ce qu'ils trouuent ils n'ont apporté nouuelles qui vaillent, & leur intention n'eſt que de m'entretenir en paroles, a ce qu'ils ayent recueilly leurs bleds.

Et pource faut que ie face du Maiſtre Louys & vous du Maiſtre Iean, & en lieu de ce qu'ils nous veuillent trõper que nous monſtrions plus habiles qu'eux. Au regard de moy ie les entretiendray icy iuſques à la premiere ſemaine de May, & cependant vous partirez à la plus grande diligence que vous pourrez, & ferez mettre ſus cent lances au Dauphiné pour mener auec vous, & les faites conduire par Monſieur de S. Priet ou le Pouillalier, ou par eux enſemble, c'eſt à ſçauoir par ledit ſieur de S. Priet quatre vingt lances, & par ledit Pouillalier vingt, ou tout à luy ſeul ou aux deux enſemble, ainſi que vous aduiſerez que la choſe ſe pourra mieux conduire à mon proffit; car ie remets ceſt article à vous.

Ie vous enuoye vne lettre que ie leur eſcrits par le Beauuoiſien, lequel i'ay chargé leur dire & faire ce que vous aduiſerez.

Et pour le payement deſdites cent lances vous faut trouuer promptement mille frans pour leur bailler au partir, car ils ne feront qu'vne raze pour brusler les bleds, & faire le gaſt & eux en retourner, qui eſt dix francs par mois pour chacune lance, & veu qu'ils n'ont nuls archers & ne demeurent que huict ou dix iours, il leur doit ſouffire, conuient que l'on trouue façon de recouurer leſdits mille francs, ſoit ſur cõfiſcations des bleds, ou autrement. Et quant viendroit à l'extremité que ne les pourriez trouuer, auant qu'il y euſt faute, prenez les contans ſur le fait du Treſorier du Dauphiné, auquel i'eſcrits bien expreſſement: mais faites ſi bonne diligence que leſdits gens d'armes puiſſẽt partir le vingt cinquieſme iour de ce mois, & ſi vous prenez quelque argent ſur le Dauphiné ie le rembourſeray. Monſieur le Gouuerneur le plus grand ſeruice que vous me pouuez faire, c'eſt de faire ſi grande diligence que vous ayez bruslé tous leurs bleds de bonne heure, car par cela il leur ſera force de dire le mot.

I'ay parlé au Capitaine Odet Daidre qui eſt bien content d'y aller, & le vous enuoye auec ſes cent lances pour vous aider à faire legaſt, & me ſemble que quand vous ſerez tous aſſemblez que vous eſtes aſſez de gens.

I'enuoye Yuon Diliers deuers Monſieur de Charluz pour faire mettre ſus cent lances en Languedoc, auſſi eſcris audit ſieur de Charluz qu'il face mettre ſus de ſes francs-archers des plus prochains des marches de par delà, iuſques au nombre de trois mille, & qu'il les face marcher & tirer en Rouſſillon auec vous, & que tout ſoit preſt à partir au vingtcinquieſme iour de ce mois d'Auril. Et pour le payement des cent lances de Languedoc, & auſſi deſdits francs-archers i'eſcrits au General & au Treſorier de Languedoc qu'ils leurs facent bailler contant quatre mille francs: c'eſt à ſçauoir auſdits cent lances mil francs, & auſdits francs archers trois mil francs.

Auſſi i'enuoye Deſtueille deuers Monſieur Dalbi, qui porte vne commiſſion addreſſant à luy, à Monſieur de Charluz & audit ſieur Deſtueille, & chacun d'eux pour faire mener grande quantite de viures à Narbonne, & ailleurs ſur la frontiere, afin que les gens d'armes n'en ayent aucune faute: mais il faut bien garder que ſoubs l'ombre de cela il n'en ſoit mené nuls à Parpignan.

I'ay chargé audit Beauuoiſien le conduire par vous, & auſſi ou cas que Monſieur de S. Priet mene les cent lances du Dauphiné, ledit Beauuoiſien m'amenera Hardouin de la Iaille, lequel i'ay eſcrit audit de S. Priet m'amener.

Ie vous ay enuoyé Raoulet de Balpargue, & Claux le canonier pour vous aider à meſnager, mettez les bien en beſongne, & n'eſpargnez rien. Le ſieur Bouffille partira dedans deux ou trois iours, & me ſemble qu'auec ces cent lances, les voſtres, ceux du Dauphiné, ceux de Languedoc, & ceux du Capitaine Odet, auec les trois mille francs-archers, au plaiſir de Dieu, vous ſerez aſſez gens pour leur bruſler & faire legaſt par tout leur pays, & pour prendre les meſchãtes places & les abbatre, & celles qui ne ſe pourront abbatre les bruſler & deſmolir.

I'eſcrits auſſi aux General Treſorier & aux Officiers de Languedoc qu'ils facent ce que Monſieur Dalbi & vous leur direz, le Beauuoiſien vous dira le ſurplus. A Dieu Monſieur le Gouuerneur, Ie vous prie que vous

me faciez ſçauoir de vos nouuelles. Eſcrit à Senlis le neufieſme iour d'Auril. V. Louys. plus bas N. Tilhart.

L'armee du Roy aſſiegea Parpignan. Le Roy D. Iean de Nauarre ſouteint le ſiege, le Prince Dom Ferdinand le vint ſecourir, & contraignit les François de ſe retirer; Louys entendant ceſte honteuſe retraitte, commanda à ſes Capitaines de retourner promptement, & d'emporter la place ou d'y mourir. Le ſiege dura huict mois, les aſſiegez ſouffrirent vne famine extreme: car apres auoir mangé cheuaux, chiens, chats & rats, ils mangerent la chair de ceux qui eſtoient tuez aux aſſauts, aymant mieux mourir en ceſte ſorte que de retourner ſous la domination de France. Leur opiniaſtreté toutesfois n'empeſcha que le Roy ne leur feiſt reſentir les effects de ſa Clemence, les receuant à compoſition, lors meſmes qu'ils n'en pouuoient plus [x]. Ainſi la Comté de Rouſſillon demeura à la France tout le regne du Roy Louys. Le Roy Charles ſon fils la rendit au Roy Ferdinand [y]. Elle auoit couſté au Roy ſon Pere beaucoup de gens & d'argent. Sa Chronique dit que l'on diſoit en ce temps là, que le pays d'Arragon eſtoit le Cimetiere des François. Phillippes de Commines dit, qu'au Comté de Rouſſillon il y mourut & ſy perdit maints hommes de bien, car ceſte guerre dura longuement.

Siege de Parpignan.

Famine extreſme & reddition de Parpignan.

[x] L'obſtination & la fureur d'vne ville aſſiegee ne doit empeſcher la bonté ny la clemence du Prince. Laurens Palatin d'Hongrie, s'eſtonnant de ce que l'Empereur Sigiſmond laiſſoit la vie, les biens, & tenoit pour bons ſubiets ceux qu'il auoit vaincu, reſpond en ceſte ſorte, *Je tue mes ennemis en leur pardonnant, & en leur faiſant du bien ie les oblige.* Æneas Sylv. lib. 3. Comm.

[y] Charles VIII. rendit le Comté de Rouſſillõ au Roy Ferdinand d'Arragon, & luy quitta la ſomme pour laquelle il eſtoit engagé, cela fut l'an 1494.

La Paix fut faite entre Louys & D. Iean Roy de Nauarre & d'Arragon, les Ambaſſadeurs duquel eſtans venus en France furent bien receus & carreſſez du Roy, qui leur donna au deſpart deux taſſes d'or du poids de quarante marcs, & eſtimees trois mille deux cens eſcus d'or, & afin qu'ils iugeaſſent de toute la piece par vn eſchantillon, il leur fiſt veoir le peuple de Paris en armes, où l'on conta cent quatre mille hommes, l'original dit, qu'ils eſtoient veſtus tous d'vne liuree, la caſaque rouge & la croix blanche [z].

Ambaſſadeurs du Roy d'Arragon en France.

[z] Comme vn Prince foible ne doit faire monſtre de ſes forces, auſſi qui eſt puiſſant fait gloire de monſtrer ce qu'il peut. Le Roy d'vne ſeule ville de ſon Royaume fait veoir cent mille hommes en armes, le 20. Auril 1470.

XXI.

La fortune de la maiſon d'Armagnac fut enuelopee en celle d'Arragon. Iean Comte d'Armagnac auoit eſpouſé Madame Ieanne de Foix fille du Comte Gaſton de Foix & de D. Leonor d'Arragon. Ceſte alliance ne le peut garantir de l'indignation du Roy Louys XI. en la fureur de laquelle il trouua la perte de ſa liberté, puis de ſes biens, & en fin de ſa vie.

Le Cõte Iean d'Armagnac chaſſé de ſes terres.

Le Roy n'auoit peu oublier de quelle ardeur il s'eſtoit ietté dans le party des Bourguignons en la guerre du bien public, apres auoir promis de ſe retirer de toutes Ligues & aſſociations contraires aux intentions du Roy, ny de quelle affection il auoit ſuiuy les ieuneſſes & les boutades du Duc de Guyenne ſon frere, qui l'auoit remis en ſes terres contre ſon commandement.

Accuſé par vn Anglois

En l'annee mil quatre cens ſoixante neuf, vn nommé Iean Bon du pays de Galles en Angleterre, apporta au Roy des lettres que le Roy Edoüard auoit eſcrites au Comte d'Armagnac, & la reſponce que luy faiſoit le Comte. Le Roy les liſant auec la paſſion dont il eſtoit preuenu, & croyant facilement vn homme ſeul * à la ruïne d'vn qui en valoit pluſieurs, & qui luy en couſteroit beaucoup, iugea que l'infidelité n'eſtoit pas choſe nouuelle en vn eſprit qui en auoit deſia rendu les preuues, & ſans autre inquiſition enuoye le Comte de Dammartin auec douze ou treize cens lances, dix ou douze mille francs-archers pour ſe ſaiſir de la perſonne, terre & Eſtats du Comte.

* Mettre en peine pluſieurs teſtes ſur le rapport d'vne lãgue eſt trait d'vne iuſtice bien extreme & odieuſe. *Graue militibus viſum, quod in cauſa Falconis multos milites ad vnius ſerui teſtimonium occidi præceperat. Pertinax.* IVL. CAPITOL.

Ses terres miſes entre les mains du Roy.

Eſtant arriué en la ville de Rhodets, il mit ſoubs la main du Roy tout le pays, changea les officiers, feiſt crier & publier à haute voix & ſon de trompe qu'il n'y euſt homme de quelque eſtat ou condition qu'il fût qui s'aduouaſt d'eſtre ſeruiteur ny officier du Comte d'Armagnac, & fit aucune pourſuitte pour luy, à peine de confiſcation de corps & de biens *. En ces extremitez il n'y a perſonne qui ſe veuille perdre de gayeté de cœur, & pour autruy. Les gens de bien ſont marris de mettre en peine leurs amis. Cõme c'eſt office d'amitié de courre vn peril pour ſes amis, & temerité d'aller aux perils ſans occaſion, auſſi eſt-ce cruauté de mettre les autres en peril.

* Il n'y a rien de ſi puiſſant ny formidable qu'vne publique declaration de la haine du Prince contre quelqu'vn, meſmes parmy vn peuple qui n'eſtime ſes Gouuerneurs que par l'autorité & la creance qu'ils ont du ſuperieur.

Le Comte de Dammartin mit en butin & partage toutes les places & ſeigneuries qui appartenoient au Comte d'Armagnac. S'il en prit ſa part comme on luy reprocha, il fit contre le deuoir d'vn chef qui ſe doit contenter de la gloire du commandement & de l'execution *, & laiſſer au ſoldat ce qui ne regarde que le gain.

* La gloire & l'honneur de bien executer les commandemens de ſon Prince ſert de butin, au departement duquel celuy qui commande doit cõſiderer qu'il n'y a rien pour luy. Themiſtocles voyãt vne grande quantité de colliers & de chaiſnes ſur le champ des ennemis dit à celuy qui l'accompagnoit, *Prenez en car vous n'eſtes pas Themiſtocles.*

Le Comte d'Armagnac voyant qu'il failloit du temps pour eſclaircir ces bruits, & que ſouuent l'innocence

eſt contrainte de ceder à vne ſoudaine enuie[a], fut conſeillé de ſortir hors le Royaume & ſe retira à Fontarabie auec ſa femme, ne voulant que ſa perſonne demeuraſt à la diſcretion du Comte de Dammartin, lequel aduerty de ſa fuyte, paſſe plus outre, ſe ſaiſit de la ville de Leſtore. La Cour de Parlement de Paris ſur les informations des intelligences que le Comte d'Armagnac auoit auec les ennemis du Royaume, decreta adiournement perſonnel contre luy. Le procez luy eſt fait par deffaut & contumace[b], & par arreſt donné le ſeptieſme de Septembre 1470. condamné à perdre la teſte. Mais il eſtoit en lieu de ſeurté, & ou l'arreſt ne pouuoit eſtre executé, & auoit bien intention comme Alcibiades, de faire cognoiſtre à ceux qui l'auoient condamné à la mort, qu'il eſtoit en vie.

Il ſe retire a Fontarabie.

Apres auoir ſouffert deux annees entieres les miſeres & incommoditez que reçoiuent ceux qui chaſſez de leurs propres maiſons, viuent aux terres eſtrangeres, eſprouué que les aſtres errans ne ſont pas plus heureux que les fixes[c], & ayant viuement tenté de ſe remettre aux bonnes graces du Roy, comme il veit que par la reſolution des Eſtats tenus à Tours, le frere du Roy quittoit la Normandie & prenoit la Guyenne pour ſon appanage, & qu'il eſtoit arriué à Bourdeaux, iugea qu'il ne pouuoit chercher autre refuge ny protection que la proſienne, luy fait remonſtrer la miſere de ſa vie, qui eſtoit telle qu'en viuant la vie luy eſtoit vne viue mort[d], & le pouuoir que ſes ennemis auoient en contre ſon innocence. Le Duc de Guyenne en euſt pitié, & luy bailla prouiſion pour eſtre remis & reintegré en toutes ſes terres.

Reuient en Guyenne ſous la protection du Duc.

Cela deſpleut au Roy, lequel voyoit bien que le Duc de Guyenne ſe ralliant auec ceux qu'il tenoit ennemis de ſa Couronne, & continuant la recherche du mariage de la fille du Duc de Bourgongne, eſtoit pour reueiller la Ligue qu'il penſoit d'auoir eſtouffé. Ceſte crainte[e] fit qu'il enuoya cinq cens lances ſur la frontiere de Guyenne, de l'Infanterie & du Canon, differant à vn autre temps vne plus particuliere vengeance contre le Comte d'Armagnac.

Armee du Roy en Guyenne.

Il la reſſentit cruellement apres la mort du Duc de

[a] Il faut donner du temps aux eſmotions pour les faire vieillir & eſuanoüir, quand on n'a moyen d'y reſiſter. L'Innocẽce meſme ſe trouue bien empeſchee quand elle eſt ſurpriſe. *Relinquendũ rumoribus tempus, quo ſeneſcant plerumque innocentes recentis inuidiæ impares.* TAC. ANN. lib. 2.

[b] Le premier deffaut fut obtenu le 24. Nouembre 1469. le ſecond le 19. Feurier 1469. le troiſieſme le 6. Aouſt 1470. & auant tout cela le Comte de Dammartin auoit ſaiſi toutes les terres du Comte d'Armagnac.

[c] Il ny a plus doux ſeiour que celuy de ſa propre maiſon. Ceux qui eſtiment heureux ces courreurs de Prouinces en Prouinces, reſſemblent ceux dit Plutarque, qui iugent les eſtoiles errantes plus heureuſes que les fixes.

[d] Ce n'eſt pas viure que d'eſtre touſiours en crainte & en frayeur de tomber entre les mains d'vn puiſſant ennemy, & qui a les mains longues. *Ita viuere vt non ſit viuendum miſerrimum eſt.* CIC.

[e] Vn Prince ne ſçauroit plus clairement faire cognoiſtre qu'il craint ſon vaſſal qu'en l'eſlongnant de luy. Alexandre feiſt faire vn cris, portant permiſſion à tous les bannis de retourner en tous leurs pays excepté aux Thebains, & pource Eudamidas diſoit qu'Alexandre ne craignoit que les Thebains. PLVT.

de Guyenne, lors que le Roy enuoya le Seigneur de Beaujeu frere du Duc de Bourbon, le Cardinal d'Alby Eueſque d'Arras, les Seneſchaux de Toulouze & de Beaucaire ; Le Seigneur du Lude, & pluſieurs autres Capitaines, grand nombre de gens de guerre & d'Artillerie, leſquels mirent & tindrent le ſiege au deuant de Leſtore l'eſpace de ſix ou ſept ſepmaines.

Siege de la ville de Leſtore.

Le Comte d'Armagnac leur enuoya ſon Chancelier & l'Abbé de Peſſant[i], pour leur dire qu'il n'eſtoit pas beſoing d'employer de ſi grandes forces contre luy, que les commandemens du Roy ne trouueroient point de reſiſtance en ſes terres, que tout eſtoit en ſon obeiſſance & diſpoſition, & meſme ſa perſonne, pourueu qu'il pleuſt au Roy de luy bailler bonne ſeurté, affin de pouuoir aller deuers luy pour iuſtifier ſa vie & ſa fidelité.

[i] Les deputez du Cõte d'Armagnac furẽt l'Abbé de Peſſant qui fut apres Abbé de S. Denis & Eueſque de Lombes. Les Seigneurs de Barbaſan, de Raulſac, & de Palmarieux.

Ces offres ne furent receuës, les capitulations de l'inferieur eſtans lors plus odieuſes[k] qu'elles n'ont eſté depuis auec les Roys. Tout le pays fut couru, pillé & ruiné, ſans que le Comte permit à ſes gens de ſe deffendre, declarant touſiours qu'il eſtoit ſeruiteur du Roy, ne deſirant que de l'aller trouuer pour ſe iuſtifier, offrant de remettre la ville de Leſtore, & pour plus grande declaration de ſa volonté feiſt eſleuer ſur les tours & murailles les croix blanches & les armes de France.

Le Cõte deſire ſauf cõduit pour ſe iuſtifier.

[k] On a touſiours trouué eſtrange qu'vn ſubiet duquel toutes les volontez doiuent eſtre conuerties en obeiſſance, & les raiſons en humilité, vueille capituler auec ſon Prince Le Duc de Nemours, le Comte de S. Paul, le Duc de Breragne, le Comte d'Armagnac s'en ſont repentis trop tard.

Les Seigneurs de Beaujeu & Cardinal d'Alby voyant que ſans rien hazarder des forces du Roy ils pouuoient entrer dans la place par vn accord que le Roy ne tiendroit s'il ne vouloit[l], entrerent en traité auec le Comte d'Armagnac, & fut accordé, Que ledit Seigneur de Beaujeu comme Lieutenant du Roy ayant pouuoir ſpecial de ce faire, quittoit & pardonnoit tous cas, crimes & delits qu'il pouuoit auoir commis enuers le Roy, tant pour auoir adheré au Duc de Guyenne[m], qu'autrement. Qu'à luy ny à ſes ſeruiteurs ne ſeroit fait allant & venant, aucun trouble ny empeſchement. Qu'il pourroit aller ſeurement deuers le Roy à cent ou ſix vingts cheuaux, ſans armes, pour ſe iuſtifier[n] des charges à luy impoſees, ſelon les offres par luy faites. Que le Seigneur de Beaujeu & le Cardinal d'Alby obtiendroient pour plus grande ſeurté toutes lettres & expeditions neceſſaires. Que ce pendant il pourroit demeu-

Traité fait auec le Comte d'Armagnac.

[l] Deſia ceſte Maxime *Que le Prince contraint de faire quelque pax ou traité à ſon deſauantage, s'en peut departir quand il luy plaiſt*, auoit pris pied par les conſeils des Princes.

[m] Le Comte d'Armagnac auoit ſuiuy le Duc de Guyenne en la guerre du bien public, & depuis s'eſtoit qualifié ſon Lieutenant general.

[n] Vn Seigneur de qualité ne doit rien tant deſirer que de mettre au iour ſon innocence, & ſe veoir purgé de toute accuſation. Pour la cõſideration de leur honneur pluſieurs ont voulu que leur procez fut fait.

rer en ſes pays de Gaſcongne en tel lieu que bon luy ſembleroit, reſerué en ſa ville de Leſtore, laquelle ſeroit baillee entre les mains du Seigneur de Beaujeu.

Fut auſſi accordé, qu'au cas qu'on ne luy bailla ceſte ſeurté, ou que les choſes promiſes ne feuſſent effectuees, la ville de Leſtore luy ſeroit rendue. Le Seigneur de Beaujeu ayant receu les commandemens du Roy ſur cet accord & la ſeurté demandee, la luy enuoya en la ville de Barran ou il eſtoit lors, par laquelle il luy eſtoit permis d'aller trouuer le Roy accompagné de ſoixante cheuaux. Mais au lieu d'y aller, il executa vne entrepriſe qu'il auoit ſur la ville de Leſtore par le moyen de Iean d'Aymier. Le Cadet Albret* la ſurprit, fit priſonnier le Seigneur de Beaujeu, & les Seigneurs & Gentils-hommes qui eſtoyent auec luy. D'Aymier fut mis en quatre quartiers à Tours, & le Cadet d'Albret ſeigneur de ſaincte Baſile eut la teſte tranchee à Poictiers.

Leſtore reprinſe par le Comte d'Armagnac.

Nouuelles forces ſont ſur ce enuoyees au Cardinal d'Alby, aux Seneſchaux de Thoulouze & de Beaucaire pour aſſieger Leſtore. Le ſiege dura trois mois, & le Cardinal voyant que la force† ſeroit foible, y adiouſta la ruſe, car les villes & les Republiques perdent leur liberté, & ſont aſſubietties par l'vn & l'autre. On remit ſur le tapis les precedentes conditions de l'accord. L'Abbé de Peſſans Eueſque de Lombes & le Chancelier du Comte viennent de ſa part pour traitter. On luy accorda la ſeurté qu'il deſiroit pour aller trouuer le Roy. Abolition des choſes paſſees, & des ſeruices & aſſiſtances qu'il auoit fait au Duché de Guyenne contre le Roy, pardon aux Seigneurs & Gentils-hommes de ſon party, & de tout ce qui s'eſtoit fait au recouurement de la ville de Leſtore‡. Moyennant cela, il remettoit au Roy Leſtore. Les articles furent ſignez par le Cardinal Ranfort, Balſac, Gaſton du Lyon, Iean Daillon Seigneur du Lude, le Ieudy 4. de Mars 1472.

Second Traitté ſoubs l'aſſeurance duquel le Cõte d'Armagnac eſt tué.

En execution du Traitté le Comte d'Armagnac deliura au Cardinal le Chaſteau de Leſtore, fit deſarmer ſes gens, & retirer ſon canon, faiſant ouurir toutes les portes aux gens du Roy§. A ceſte entree il y euſt vn grand deſordre, le Traitté fut rompu, le Comte d'Armagnac tué en ſa maiſon, expoſé nud ſur le paué, la ville pillee,

* En la deffence du Comte d'Armagnac il eſt dit, que voyant que le Seigneur de Beaujeu luy commandoit de vuider le pays, il le ſomme & requit de luy rendre la ville de Leſtore, attendu qu'il n'auoit plus ville ou il ſe peut retirer, & qu'elle luy fut remiſe.

† Pour aſſubiettir les hommes il faut l'vn des deux, ou la force ou la trõperie. Sparte fut forcee par Alexandre, Syracuſe trompee par Denis.

‡ Ce traitté iuſtifioit le Cõte d'Armagnac s'il euſt eſté repreſenté, mais il n'a point eſté veu. On dit que le Secretaire du Comte qui en eſtoit ſaiſi fut menacé d'eſtre ietté dedans vn puys s'il ne les remettoit au Cardinal d'Alby.

§ Ceux qui ſe fient ſont faciſement trompez. Les ſages ſe preparent aux perils dedans les aſſeurances. *In ipſa ſecuritate animum ad difficilia ſe præparet.*

la Comteſſe d'Armagnac menee priſonniere au Chaſteau, & peu de iours apres auorta d'vn fils, les Chaſteaux & murailles de la ville razees & abbatues, & le feu mis en tous les endroits, en fin tout traitté auec la licence que la rigueur de la guerre permet contre les villes & les peuples rebelles [c].

Charles d'Armagnac frere du Comte fut conduit priſonnier à la Baſtille. Ceſte priſon qui fut de quatorze ans, luy cauſa des ennuits & regrets extremes, & comme le trajet n'eſt pas grand de la melancholie à la manie, l'eſprit s'en affoiblit, & le rendit incapable de releuer les ruines de ſa maiſon. On luy donna pour curateurs quelques Seigneurs du pays.

Charles d'Armagnac priſonnier & hors de ſõ ſens.

Pluſieurs ont eſcrit la priſe de Leſtore & la mort du Comte d'Armagnac d'autre façon, & telle que ſi ceux qui auoient entrepris de iuſtifier ſa memoire l'euſſent tenue veritable elle ne ſeroit oubliee en leur Apologie. Ils diſent doncques, que le Cardinal d'Alby entra en quelque traitté auec le Comte d'Armagnac pour la fermeté duquel il vſa d'vne damnable ruſe [d], car voyant que le Comte craignoit de tomber entre les mains du Roy, il iura ſes promeſſes par les plus ſolemnels myſteres de ſa Religion, baillant la moitié d'vne hoſtie conſacree au Comte & prenant l'autre, Que cependant les gens de guerre ſe coulerent dedans la ville, & que le Comte les voulant charger, craignant vne [e] ſurpriſe, ils crierent au ſecours, l'armee du Roy entra par les breſches que le canon auoit fait, la ville fut pillee & ruinee, tout paſſa par le fil de l'eſpee, le Comte tué, Monſieur de Beaujeu & les autres Gentilshommes priſonniers deliurez.

Damnable perfidie.

Telle fut la fin tragique & funeſte du Comte d'Armagnac. La Fortune qui deſiroit d'abatre & renuerſer la grandeur de ſa maiſon, luy ferma les yeux pour ne conſiderer les perils qui la menaçoient. Elle n'eut plus puiſſant inſtrument que la hayne que le Roy luy portoit. Haine conceüe de longue main, nourrie & eſleuee par pluſieurs actions trop libres & hardies. Il fut pource enuironné de tant de perplexitez & d'inquietudes qu'il ne luy en failloit pas d'auantage pour faire cognoiſtre ſa cõſtance & la rendre non comme vne paille [f] qui fume, mais comme vn precieux metail qui luyt & ſe purifie

[c] Le Raſement, le feu, le ſac, ſont les peines ordonnees contre les villes rebelles. Albe fut raſee, Carthage bruſlee, le peuple des Veiens exterminé. Ainſi on rencontre ſouuent en l'Hiſtoire Romaine ſur la punition des reuoltes & ſeditions. *Muri deſerti, ſenatus abdutus.*

[d] Les Payens auoyent les ſermens en ſi grand reſpect qu'ils eſtimoyent que le periure trompoit les Dieux. *Iuſiurandum perinde æſtimandum, quàm ſi Jouem fefellisſet deorum iniuriæ dijs curæ.* TACITE. Plus les promeſſes ſont accõpagnees & reueſtues d'eſtranges ſermens & de myſteres, plus elles ſont ſuſpectes. L'accord entre le Roy de Nauarre & Charles de France Regent fut iuré ſur l'hoſtie.

[e] Iuſques à ce que la capitulation ſoit faite toutes ruzes, toutes ſurpriſes ſont permiſes. On ſe mocque de ceux qui ſe laiſſant ſurprendre en cea marchez crient à la deſloyauté. Aux voyes d'hoſtilité rien de plus excellent que la tromperie, rien de plus ſeur que la deffiance.

[f] L'affliction nuit aux vns & profite aux autres, comme en vn meſme feu *aurum rutilat & palea fumat, & ſub eadem tribula ſtipula comminuuntur, frumenta purgantur.* Il faut conſiderer, non ce qui eſt enduré, mais qui endure & cõment. *Tantum intereſt non quæ, ſed quales quiſque patiatur. Nam paris modo exagitata nexhalat horribiliter cænum & ſuauiter fragrat vnguentum.* AVG.

dans le feu. Elles furent ſi extremes, que ſi au commencement on luy en eut fait veoir vne petite partie, ou le choix d'vne mort bien cruelle, de quel courage eut-il embraſſé celle-cy pour euiter les malheurs de l'autre? Tous les plus violens tourmens que peut ſouffrir vn corps ne ſont que legeres eſgratigneures au reſpect des cuiſantes playes des douleurs de l'eſprit. La conſcience luy en donna de profondes, car on eſcrit qu'il auoit offencé, nõ ſeulement la Majeſté du Roy par ceſte troiſieſme reuolte, mais encores celle du Dieu viuant en vne inſigne meſchanceté, ſe remariant auec ſa ſœur, ſoubs vne fauſſe diſpence[a]. Conionction autant abominable maintenant par la religion, comme elle eſtoit autresfois deſirable par la raiſon de la neceſſité[a]. Inceſte du Cõte d'Armagnac.

[a] On dit qu'Ambroiſe de Cambray referendaire du Pape Calixte III. donna ceſte diſpence pour de l'argent, en fut accuſé & priſonnier au monaſtere du mont Oliuet.

On lit au xvij. liore de la Cité de Dieu vn beau trait ſur ces nopces inceſtueuſes. *Cõmixtio ſororum & fratrum, quanto ſit antiquior compellente neceſſitate, tanto poſtea facta eſt damnabilior religione prohibente.*

Incontinent apres la mort du Roy Louys XI. Charles d'Armagnac ſon frere ſupplia le Roy Charles VIII. d'eſtre remis & reintegré aux terres & Eſtats de la maiſon d'Armagnac, & receu à purger les accuſations & charges faites contre ſon frere, remonſtrant que par la ſeuerité du Roy Louys XI. & par le grand credit qu'auoient ſes ennemis, il n'auoit iamais peu obtenir ſauf-conduit pour ſe venir preſenter & iuſtifier. Memoire du Cõte d'Armagnac receuë.

Le Roy Charles par la deliberation des Princes, Prelats & autres grands Seigneurs de ce Royaume le luy accorda, le 3. Auril 1483. & fut remis en la iouyſſance des biens de la maiſon d'Armagnac. Apres ſa mort pluſieurs en pretendirent[a] la ſucceſſion. Puis la Cour de Parlement par Arreſt du 7. Septembre 1510[b]. les receut a iuſtifier la memoire du Comte.

[a] Les pretendans eſtoient
CATHERINE D'ALENÇON Comteſſe de Laual.
CHARLES Duc d'Alençõ.
CHARLOTTE D'ARMAGNAC, femme de Charles de Rohan.
ALAIN D'ALBRET.
LE CARDINAL de Luxembourg.
LOVYSE DV LYON, femme de Charles Baſtard de Bourbon Seneſchal de Thoulouze.
FRANÇOIS PHILEBERT de Seyſſel.

[b] La Cour de Parlement declara les biens de Iean d'Armagnac confiſquez au Roy le 7. Sept. 1470. Quarante ans apres à meſme iour elle reçoit ſes heritiers à purger ſon crime & releuer ſa memoire.

Charles Duc d'Alençon, dont l'ayeul auoit eſpouſé la ſœur du Comte d'Armagnac, tira la iuſtification des meſmes raiſons dont il eſtoit accuſé. On diſoit qu'il auoit receu des lettres du Roy d'Angleterre, & que Ian Bon les auoit apportees au Roy auec la reſpõce. Son innocẽce en cela eſtoit fort euidente, car s'il euſt receu ſes lettres & y euſt voulu faire reſponce, il ne les euſt pas rendu au porteur. C'eſtoient des artifices & tours d'habilitez, diſoit le Duc d'Alençon, des Gouuerneurs de Louys XI. qu'on appelloit ſes Maiſtres Ieans, pour tenter la fidelité du Comte d'Armagnac, & auoir part à ſon butin. Que ſi Ian Bon euſt eſté vray Meſſager du Iean Duc d'Alençon auoit eſpouſé Marie d'Armagnac.

Roy d'Angleterre, comme il feignoit d'eſtre, il n'euſt porté les lettres au Roy.

Que le Comte d'Armagnac eſtoit naturellement ennemy des Anglois, & eſtant à Fontarabie il s'y comporta enuers eux en telle ſorte, que l'on s'eſtonnoit comme il eſtoit exilé[b] pour les auoir fauoriſé. Il ne permettoit que ſes ſeruiteurs euſſent aucune parole ny conuerſation auec les Anglois qui traffiquoient en ceſte contree, & auint vn iour ainſi que la ieuneſſe de Bayonne eſtoit venue danſer deuant la Comteſſe d'Armagnac ſa femme, vn Anglois auec la croix rouge ſur l'eſtomach ſe coula dedans la ſalle, auec le peuple qui eſt accouſtumé à ſuyure les dances. Le Comte qui tenoit le rencõtre d'vn Anglois auec la croix rouge d'auſſi mauuais augure que les Anciens celuy[c] d'vn more auec la couronne de cypres, cõmanda à ſes Gentilshommes, meſmement au Carbon & au petit Santignem qu'ils le chaſſaſſent, & comme ceux-cy couroient ſur luy la dague nuë, Mauleon Maiſtre d'hoſtel ſe mit au deuant, diſant qu'ils eſtoient en pays eſtranges, & que ceux de la ville ſe pourroient eſmouuoir contre vne telle voye de fait, Quoy voyant le Comte d'Armagnac print le baſton du Maiſtre d'hoſtel en chaſſa l'Anglois hors ſon logis, & luy fit ſauter les degrez.

Le Cõte d'Armagnac grand ennemy des Anglois

[b] Qui ſe veut iuſtifier doit viure en telle ſorte parmy ceux ou il eſt exilé que ſon innocence en ſoit apparente, & ſon retour plus facile. On a veu des bannis pour l'integrité de leurs vies plus heureux parmy les eſtrangers qu'en leur propre maiſon.

[c] L'ancienne ſuperſtition r'apportoit à mauuais augure le rencontre d'vn More. L'exemple eſt en Brutus chez Plutarque. L'Empereur Seuerus r'encontrant vn More portant vne couronne de cypres ſur ſa teſte *iratus ab oculis remoueri præcepit & colorem eius taliſmo omine, & coronã.*

Qu'eſtant party de Fontarabie pour s'en venir deuers le Duc de Guyenne, ſe trouua dauanture vn Anglois ſur la coſte de la mer, lequel il feiſt prendre & mener priſonnier à Leſtore, pource ſeulemẽt qu'il eſtoit Anglois.

Le Roy François quitte à ſa ſœur ſes pretentiõs ſur les terres du Cõte d'Armagnac.

Le Roy François premier, la premiere annee de ſon regne, par lettres patentes donnees à Compiengne au mois de Feurier l'an 1514. remit au Duc d'Alençon & Madame Marguerite ſa femme[d] & leurs enfans, tous ſes droits à certaines conditions, leſquelles aduenues la maiſon d'Albret s'en eſt trouuee ſaiſie.

[d] M. Marguerite d'Orleans ou de Valois, ſœur vnique du Roy François I. fut mariee en premieres nopees à Charles Duc d'Alençon, en ſecondes à Henry II. du nom XXVI. Roy de Nauarre.

Iean Duc d'Alençon reçeut vn deſplaiſir ſi ſenſible & extreme de la miſerable fortune du Comte d'Armagnac que toutes ſes affections ſe refroidirẽt au ſeruice du Roy, & deſlors portant touſiours en ſon cœur cet vlcere, rechercha la protection du Duc de Bourgongne. Mais cela ne fit que d'aduancer ſon malheur & ſa liberté.

Il faut finir ce diſcours par ce mot, que la reputation des ſeruices des Seigneurs de la maiſon d'Armagnac à la France contre les Anglois, excluoit tout ſoupçon d'intelligence auec eux, eſtant vray qu'ils ne furent iamais bons Anglois, leur ont touſiours reſiſté, ont employé leurs vies & leurs biens pour les chaſſer de ce Royaume, & les ont deteſté comme ceux qui auoient occis leurs predeceſſeurs cruellement & inhumainement.[a] Mais le malheur du ſiecle eſtoit tel qu'il falloit aduoüer ce qui eſtoit creu plus par coniecture que par aſſeurance. Qui eſt tenu de tous pour meſchant, eſt contraint de le faire. Bernard d'Armagnac.

[a] Bernard Comte d'Armagnac Conneſtable de France pour ſouſtenir la querelle de la Couronne fut tué à Paris, & eſcorché tout vif. Il ſeruit le Roy ſi courageuſemẽt, que les bons François eſtoient appellez *Armagnacs*.

Les eaux r'entrent en la mer d'où elles ſont ſorties. Ceſte belle prouince d'Armagnac cõſiſtant és terres qu'on dit les Comtés d'Armagnac & Falenſac, bas Armagnac, Perdiac, Biran, & Baran, és Vicomtés de Lomaigne, Auuillar, Feſenſaguet, & Brouliois és ſeigneuries de Lectoure, Auzan, Riuiere baſſe où eſt Caſtelnau, & Malbourquet, Aure, Magnoac, Barrouce, Neſtes eſt reuenue toute entiere à la couronne de Nauarre, ſous le regne de Henry d'Albret Roy de Nauarre, Comte de Foix & d'Armagnac. Voy les cõmentaires de M. du Boloy ſur l'Edict de la reunion du Domaine de Nauarre.

FIN DV V. LIVRE.

SOMMAIRE DES principales matieres du Sixieſme Liure.

I. *Deſplaiſir & courroux extreſme que receut le Duc de Bourgongne pour la mort du Duc de Guienne.*

II. *Cruautez & inhumanitez exercées à Neſle en Vermandoys.*

III. *Memorable ſiege de Beauuais.*

IV. *Courſes & rauages de l'armee du Duc de Bourgongne en Normandie.*

V. *Le Roy ſepare le Duc de Bretagne de l'intelligence & de l'amitié du Duc de Bourgonge.*

VI. *Ambitieuſes penſees du Duc de Bourgongne, pour leſquelles il va trouuer l'Empereur Frideric à Treues.*

VII. *Aſſemblee de Bouuines & la reſolution prinſe contre le Conneſtable.*

VIII. *Le Roy & le Conneſtable ſe parlent ſur vne chauſſee vne barriere entre deux*

IX. *Nouueaux deſſeins du Duc de Bourgongne en Allemaigne.*

X. *Le Roy fait remuer l'Archeduc d'Auſtriche les Suiſſes & quelques villes d'Allemaigne contre le Duc.*

XI. *Pierre de Hagembach Lieutenant du Duc de Bourgongne deſcapité à Briſſac.*

XII. *Armee du Duc de Bourgongne en la Comté de Ferrete & ſur la frontiere de la Comté de Bourgongne.*

XIII. *Places prinſes & bruſlées par les troupes du Roy en la frontiere de Picardie & en Artois.*

XIIII. *Ambaſſade du Roy à l'Empereur Frideric, lequel fait reſponce par vn Apologue.*

XV. *Continuation du ſiege de Nux, artifice du Conneſtable.*

XVI. *Le Roy Edoüard d'Angleterre paſſe en France & enuoye ſes lettres de deffy au Roy.*

XVII. *Prudence du Roy pour deſtourner ceſt orage.*

XVIII. *Le Duc de Bourgongne leue le ſiege deuant Nux.*

XVIIII. *Manquement du Conneſtable à ce qu'il auoit promis au Roy d'Angleterre & au Duc de Bourgongne.*

XX. *Premiere ouuerture de la Paix entre les deux Roys & conferences de leurs deputez pour traicter la Paix.*

XXI. *Le Roy met peine à faire cognoiſtre au Duc de Bourgongne le double ieu du Conneſtable.*

XXII. *Treſue accordée pour neuf ans entre les deux Roys le Duc de Bourgongne s'en offence, & les paroles qu'il euſt ſur ce ſuiet auec le Roy d'Angleterre.*

XXIII. *Bonne chere faite aux Anglois à Amiens.*

XXIIII. *Abouchement des deux Roys ſur le Pont de Piquigny pour iurer la Paix.*

XXV. *Paroles eſchappées au Roy ſur le traicté de la Paix.*

LIVRE SIXIESME DE L'HISTOIRE DE LOVYS XI.

SI la mort du Duc de Guyenne n'euſt mis en la bouche du Roy ceſte exception, *les choſes ſont changées*, ſa parole qui eſtoit [a] autant que tous les fermés de ſa religion, l'obligeoit à remettre au Duc de Bourgongne Amyens & Sainct Quentin. Le Duc qui s'eſtoit armé pour les reprendre, voyant que le Roy auoit changé de volonté ſe reſoult à tout perdre, ou à tout auoir. M.CCCCLXXII.

a Autant ſ'oblige le Prince par ſa ſimple parole, que les perſonnes priuées par leurs fermēs. *D. d'Alphonſe Panorme, en ſa Vie.*

Lamort du Duc de Guyéne rōpt le traité

Il eſcrit aux villes pour les ſouſleuer contre luy, & en parle plus indignement qu'Artaban Roy de Perſe de Tibere [b], le deſcrie comme Tyran de ſon peuple, meurtrier de ſon frere, pariure en ſes promeſſes, & en ceſte fougue commença de faire la guerre par le feu, ce qu'il n'auoit iamais fait. Sorte d'hoſtilité inconnuë aux Chreſtiens & à ces genereuſes nations qui n'ont point d'eſpee ſinon pour tuer au combat [c], & qui tiennent, que moins ils tuent d'hommes plus il en reſte pour honorer leur triomphe.

b Suetone dit, que Tibere fut deſchiré par les lettres d'Artaban, luy reprochant ſes meurtres, ſes patricides, ſa laſcheté, & ſes voluptez. *Parricidia, cædes, ignauiam & luxuriam.*

c Deſpoüiller les vaincus, les mettre à rançon, ſaccager les terres ſont les iuſtices de la guerre. Mais iamais cela n'a eſté permis apres la Victoire, & les ennemis rendus, c'eſt choſe impie, dit Platon au 5. de ſa Rep. de bruſler, gaſter & deſoler tout à fait les pays les vns des autres, ains ſuffit d'en enleuer les fruicts annuels.

Il aſſiegea Neſle en Vermandois, le Roy y auoit mis vn Capitaine nommé le petit Picard auec trois cens Archers de l'Iſle de France, il ſouſtint vaillamment les aſſaults des Bourguignons, mais preſſé de la neceſſité accepta la compoſition de ſortir auec ſes gens vies ſauues & armes laiſſees. La perfidie fut eſtrange & ſuiuie d'vn

Cruautez exercées en la prinſe de Neſle.

excés de cruauté toute brutalle. Si toſt que les aſſiegez furent deſarmez, les Bourguignons les tuent. Chacun croit que l'Egliſe luy doit ſeruir d'azile, tout le peuple y court, & le ſoldat y fait vne boucherie telle, que le ſang en regorge de tous coſtez. Le capitaine & ſes compagnons furent pendus & eſtranglez.

Le Duc [d] ne prit pas moins de plaiſir au ſang qu'au ſac de ceſte ville. Entrant en l'Egliſe il profera ces paroles plus ſeantes à la bouche d'vn Buſyre que d'vn Prince Chreſtien, & du ſang des Roys Treſchreſtiens; [d] *Voila qui eſt beau, i'ay de bons bouchers*. Le regret de la mort de Monſieur, & de la perte de Sainct Quentin le porta à ces violences, qui deſlors furent comptées & remarquées par les Caſſandres de ce temps-là, pour la principale cauſe qui prouoqua la Iuſtice à retrancher la courſe de ſes iours pour vanger le ſang innocent. [e]

Paroles inhumaines du Duc de Bourgongne

d En la Chronique de Louys XI. ſe liſent ces mots ſur la deſolation de Neſle. *Vendredy 12. Iuin 1472. le Duc de Bourgongne entra tout à cheual en l'Egliſe, en laquelle y auoit bien demy pied de hault de ſang des pauures creatures illec eſtans, qui à ceſte heure eſtoient tous nuds giſans illec morts: Et quand ledit Bourguignon les veit ainſi abbatus, ſe cõmença à ſeigner, & dit qu'il voioit moult belle choſe, & qu'il auoit auec luy de moult bons bouchers.*

Autant que la colere fut enflãmée au cœur de ce Prince autant durerent ſes cruautez, car ayant fait raſer Neſle, il ſe preſenta deuant Roye, qui ſe rendit ſans defenſe. Loüiſet de Balagny Mouy, Rubempré, qui auoient enuiron deux cens lances, en ſortirent auec perte de tout ce qui eſtoit dedans. Butin qui valut aux victorieux plus de cent mil eſcuz. Delà il penſa ſurprendre Beauuais, les meſures des eſchelles ſe trouuerent auſſi mal prinſes que de ſes deſſeins. La colere [f] le portant à la precipitatiõ, & ceſte cy à l'imprudẽce, & ayant failly ce premier deſſeing, *il deſira*, dit Phil. de Comines, *de la prendre d'aſſault & de la bruſler*. Il fit tirer deux coups de canon qui firent vn grand trou à la porte, où les aſſaillis ſe defendirent courageuſement, & à la fin y mirent le feu, qui amuſa les aſſaillans, pour ne donner ordre aux aduenües du coſté de Paris. Faulte qui ruina leur deſſein, faulte qu'vn chef d'armee doit bien preuoir: & qui euſt perdu Cæſar [g] deuãt Alexie s'il n'y euſt penſé. Faute qui fut le ſalut de Beauuais, & qui fit cognoiſtre l'iniuſtice de l'entrepriſe, & qu'il y a là hault vn œil tout voyant qui aueugle la malice. Il iroit mal pour l'innocence ſi la meſchanceté eſtoit touſiours accompagnee de Prudence, elle a plus de fureur & de rage que de conduicte & de reſolution pour nuire.

Siege de Beauuais.

Ces aduenues doncques demeurãs libres, les aſſiegez

e Vn Prince cruel ne dure pas long temps. Anaſtaze IV. Empereur l'eſtoit, & n'auoit point de Religion, à la fin vn vieillard d'vne face ſeuere luy parut en sõge, & luy dit pour tes impietez, ie te retranche quatorze annees de ta vie, & mourut incontinant, *Paul Diacre, liu. xv.*

f Tant que le iugement eſt offuſqué de colere, la cruauté luy fait prendre d'eſtranges reſolutions. Valentinian fut cruel, parce qu'il eſtoit colere, auſſi toſt qu'on luy diſoit vn mot de traoërs, la colere le mettoit hors des gonds, elle le fit mourir & l'on trouua que toutes ſes parties internes en eſtoient ſeichees & bruſlees.

g Cæſar acquit vne grande reputation au ſiege d'Alexie où il ſe vit aſſiegeant & aſſiegé. Il y auoit cent ſeptante mille hõmes dedans, & trois cens mille dehors, il les empeſcha de ſe ioindre & contraignit la ville de ſe rendre. PLVT.

III.

Secours enuoyé par le Roy.

furent ſecourus de viures & de munitions par les villes de Paris & d'Orleans [h] & de bon nõbre de gens à pied & à cheual. Le principal honneur du ſecours appartient à la memoire du Cõte de Dammartin, des mareſchaux Ioachim & de Loheac qui ſuiuis de pluſieurs [i] autres cauaiiers ne furent pas ſi toſt entrés qu'entendant l'aſſaut, quittent leurs cheuaux aux femmes qui les gardẽt & les penſent, & eux portent leurs teſtes ſur la muraille pour repouſſer les ennemis & leur aſſaut lequel dura depuis 7. heures iuſques a vnze heures auant midy du Ieudy IX. Iuillet 1472. & auquel le Duc de Bourgongne perdit quinze à ſeize cents hommes.

h Orleans ſecourut Beauuais, de cent pipes de vin. Paris de pioooiers, canoos, poudres, arcs & traits.

i L'Hiſtoire nomme ceux qui furent à ce ſecours le Comte de Dammartin, le Mareſchal Ioachim, le Mareſchal Loheac, Guillaume de Vallee, les Seigneurs de Cruſſol, de Rubempré, d'Eſtouteuille, de Torcy, de Bueil, de Salezard, de Vignolles, de Ctoi.

Braue exploit du Capitaine Salezard.

Le lendemain le Capitaine Salezard fit vn acte heroique, l'occaſion [k] auãt laquelle c'eſt folie d'entreprendre & folie encore de la laiſſer paſſer luy en dõna le moyen. La perte de tant de gens en ceſt aſſaut, l'effroy & l'attente de pis auoit dõné de l'eſtonnement en l'armee des aſſaillans. Il fait vne ſortie ſur le point du iour, ſurprend l'ennemy en ſon parc, y met le feu, tue tout ce qu'il rencontre, gaigne deux bombardes dont la ville auoit eſté battuë, deux ſerpentines, vn gros canons de bronze qu'on nommoit l'vn des douze Pairs que le Roy auoit perdu en la bataille de Montlehery.

k Par tout il faut eſpier l'occaſion, & l'empoigner. Veſpaſien diſoit ſouuent vn mot que Pittacus luy auoit appris γνῶθι καιρόν. Connois le temps, on diſoit à Rome, *veni in tempore*. Cõme iloe faut rien entreprẽdre auant l'occaſion, il ne faut rien remettre apres.

Encores qu'en ces occaſions pluſieurs n'ayent pas plus de part a l'àpeine & au peril, [l] que la mouche au labeur du bœuf, ou à la courſe du cheual, tous diſent toutesfois, nous auons couru, nous auons vaincu, & tous ſe donnent la meilleure part de la gloire. Les hommes qui ſe trouuerẽt au ſiege de Beauuais ne la peuuẽt deſnier aux femmes, car elles ſe preſenterent vaillamment & plus que virilemẽt ſur la muraille, iettant des pierres, des feux d'artifice, des eaux & des liqueurs boüillãtes ſur les ennemis. On a veu en l'Egliſe des Iacobins de Beauuais vn drappeau qu'vne femme nommee Ieanne Foucquet arracha des mains d'vn enſeigne qui auoit gaigné le haut de la muraille. C'eſtoit bien pour faire connoiſtre que la vertu ne diſtingue [m] ny le cens, ny le ſexe, & que l'on trouue des femmes qui peuuent apprendre aux hommes à viure & à mourir.

l La preſẽce inutile ne doit point auoir de part à la gloire d'vne penible action.

Courage des femmes de Beauuais.

m En la republique de Platõ les fẽmes ſont appellé es aux charges Politiques & militaires. Ariſtote ne diſtingue point le vertus maſles des femelles.

IIII. Le Duc de Bretaigne auoit promis au Duc qu'il

n Si le Duc de Guienne ne fuſt mort dit Phil. de Cómines, ie croy que le Roy euſt eu beaucoup d'affaire, car les Bretõs eſtoiẽt preſts & auoiẽt beaucoup d'intelligence dedans le Royaume, & plus que iamais en auoient eu, leſquelles failloient toutes à cauſe de ceſte mort.

ſe trouueroit deuant n Rouën pour l'ayder à l'aſſieger. Le Duc de Bourgongne y alla, & voyant qu'il ne paroiſſoit point, car la mort de Monſieur auoit reduit tous ſes deſirs ſouz le ioug de la crainte & de la raiſõ, il ſe cõtenta de bruſler tout ce quartier de Normandie iuſques aux portes de Dieppe.

Les meſmes furies de la guerre que le Duc auoit fait veoir en Normandie furent ouyes ſur la frontiere de Champagne où le Cõte de Rouſſy fils du Conneſtable les conduiſit. Le Comte Dauphin d'Auuergne rendit la pareille en Bourgongne, & de tous les coſtez la victoire ne fut illuſtrée que par le deplorable eſtat où les vaincus eſtoient laiſſez.

o Illuſtre eſt la victoire qui dompte & aſſubiettit, non qui rend perpetuelle mẽt miſerables les ennemis. Le Conſul Petelius deſarma de biens, vendit comme eſclaues les Liguriens, qu'il auoit vaincus: le Senat trouua qu'il y auoit de la cruauté, reuoqua tout ce qu'il auoit fait, concluant, *Clarem Victoriam intendendam ſeruando in afflictos fieri.* T I T. L I V. 42.

Le Duc court & ravage la Normãdie.

Le Roy auoit des affaires o à plus qued'vn lieu, quãd il tournoit la teſte contre le Duc de Bourgongne, il eſtoit aſſeuré d'auoir le Duc de Bretaigne aux talons, & comme il les a ſeparez en deſſein d'appaiſer l'vn & de contenter l'autre, il les void reioints à luy faire la guerre. Les Ambaſſadeurs du Duc de Bretagne le vindrent trouuer au pont de See & luy apporterẽt des paroles & des offres d'affection & de ſeruice de la part du Duc, qui craignoit vne ſoudaine inuaſion du Roy qui auoit vne armée de cinquante millehommes preſte à inonder ſur ſon pays. V.

p Le Prince ne doit pas touſiours faire tout ce qu'il peut contre ſes ennemis.

Le Duc de Bretaigne demande la paix.

Le Roy auec toutes p ſes forces ne voulut pas faire tout ce qu'il pouuoit contre ces entrepriſes Giganteſques, reſeruant les coups de ſon tonnerre en vn autre temps. Tant plus lentement les Princes prennent les armes, tant plus difficilemẽt les peut on retirer des armees, il ſe reſout de vaincre sãs combattre, conſiderãt que le Seigneur de Leſcun eſtoit le premier anneau de la chaine des cõſeils du Duc de Bretagne, que tout ce qu'il y auoit d'eſprit, de cõduite & d'experiẽce en Bretagne reſidoit en la perſõne de ce Seigneur, q lequel apres la mort du Duc de Guienne ſon maiſtre s'eſtoit retiré au pres du Duc de Bretaigne, bon Frãçois & fidelle, qui n'auoit iamais voulu conſentir que les places de Normandie fuſſent dõnees aux Anglois, il creuſt que s'il le pouuoit faire sõ ſeruiteur, l'accord qu'il faiſoit auec le Duc de Bretaigne ſeroit bien plus ferme, & le ſeparant de l'alliance du Duc de Bourgongne le rendroit ſi foible que tou-

q Phillippes de Commines en parlant du Seigneur de Leſcun, dit qu'il n'y auoit en Bretaigne ny ſens ny vertu, que ce qui procedoit de luy.

Le Roy attire à ſõ ſeruice le Seigneur de Leſcun.

tes ſes forces ne ſuffiront à ſa deffence. Il n'y a rien de ſi ayſé que de mener quelqu'vn où la neceſſité le conduit. Le Seigneur de Leſcun eſtant gaigné fit veoir au Duc ſõ maiſtre qu'il n'y auoit autre ſeureté en ſes affaires que la protection du Roy. L'accord ſe fit moyennant quatre vingt mille francs pour le Duc. Le Seigneur de Leſcun en eut ſix mille de penſion, vingt quatre mil eſcus d'or content, l'ordre de S. Michel, la Comté de Cominges, la moitié du gouuernement de Guyenne, les ſenechauſſee de Vennes & de Bourdeloys. La Capitanerie de l'vn des chaſteaux de Bourdeaux [f] que le Roy Charles VII. auoit fait baſtir, & celles de Bayonne & de Saint Seuert. Des Eſſars & Souppleinuille inſtruments de ceſte negociation, furent auſſi recongnus, [t] la liberalité du Roy ne pouuant laiſſer paſſer aucun ſeruice ſans recompenſe.

[s] Quand vn Prince a gaigné la perſonne qui a plus de creance & d'authorité aupres de celuy, auec lequel il traitte, il faict touſiours ſes affaires aduantageuſement & ſeurement.

[f] Le Roy Char. VII. ayãt repris Bordeaux y fit faire deux Chaſteaux, le Chaſteau Trompette, du coſté de la mer, & ce luy du Han, deuers la terre ferme.

[t] Phil. des Eſſars, Gẽtil-hõme de la maiſõ de Bretaigne eut en don quatre mille eſcus, douze cens francs de pẽſion, le Bailliage de Meaux, la maiſtriſe des eaux & forests de Frãce. Souppleinuille qui eſtoit au Seigneur de Leſcun, ſix mille eſcus en don, vne penſion & des Eſtats de ceſte qualité.

Treues annuelles entre le Roy & le Duc de Bourgõgne.

Les affaires de Bretaigne compoſées, le Roy alla en Picardie, c'eſtoit ſa couſtume & celle du Duc de Bourgongne de faire treue tous les ans pour ſix mois, à l'entree de l'hiuer : durãt laquelle il y euſt pluſieurs allees & veuë pour eſtouffer les cauſes de la guerre que l'õ tenoit eſtre enfermees dans les penſees du Conneſtable, lequel commençoit à ſe garder du Duc & s'eſlongner du Roy.

Philippe de Commines dit que le Chancelier de Bourgongne la vint faire, mais comme c'eſtoit la premiere annee de ſon arriuee à la Cour, il ne fut pas aſſez curieux d'en ſçauoir la verité, qui ſe tire des articles qui en furent publiez & ſignéz par le Comte de S. Paul Conneſtable de France, deputé de la part du Roy, & par Philippe de Croï, Gui de Brunen Seigneur d'Imbercourt, Anthoine Rollin Seigneur d'Emeri, pour celle du Duc de Bourgongne. Les deputez promettoient de faire ratiffier ceſte treſue dans le 1. iour de Decẽbre, elle finiſſoit le premier d'Auril enſuiuant, & entre deux ſe deuoient aſsẽbler à Amiens [v] pour le traitté de paix.

Le Conneſtable ſuiuant l'intention du Roy ſon maiſtre, & ce qui eſtoit traitté auec le Seigneur de Leſcun, vouloit que le Duc de Bretagne ne fut compris en la treſue entre les alliez du Duc de Bourgongne. Les deputez remonſtrent que le Duc de Bretaigne eſtoit

[v] Aſſemblee arreſtee en la ville d'Amiens au premier Decembre 1472. pour traitter la paix & la reſtitution de S. Valery, que le Duc de Bourgongne demandoit.

leur allié ſe fioit en eux, [a] ne le pouuoient oublier au nombre de leurs amis, qu'il n'a point renoncé à leur amitié, qu'ils le tiennent encore pour leur allié, que ſouuent il les a quitté par lettres & parolles, s'eſt tenu auec eux en effet. Que la ieuneſſe luy donne bien quelque ardente ebullition de ſang, mais que la raiſon le fait touſiours reuenir à ſoy & à ſon bien. Que des à preſent le Duc le nomme entre ſes alliez, laiſſant à ſon option toutesfois de declarer dans le premier iour de Feurier s'il veut eſtre compris entre les alliez du Roy ou du Duc. Il fallut paſſer par là. Le Roy voulut auoir quinze iours pour nommer ſes alliez, & huit iours apres qu'il les auroit nommé pour y adiouſter ceux qui ſeroient oubliez.

a Oublier les alliez aux traitez & accords eſt vne injure contre la bonne foy & la loy de l'amitié, *Vnde maiores eam quæ ſocium fefellißet in verorum bonorum numero non putauerunt habere oportere. Cic.*

MCCCCLXXIII.

Le Duc de Bourgongne qui vouloit employer le loiſir de la trefue à ces grandes imaginatiõs, qui empliſſoient ſa teſte de fumee, & ſon cœur de flammes eternelles, propoſe de s'allier auec l'Empereur, il veut eſtendre les bornes de ſon Empire d'vne mer à l'autre, ſon eſprit paſſe touſiours pl⁹ outre ſans regarder en arriere.[b] Il ſe tenoit deſia pour Roy d'vne partie des Gaules, il deuoroit en ſonge toutes les Allemaignes, Dieu luy auoit donné de grãdes Prouinces qu'il eſtimoit meriter quelque tiltre plus releué que de Duc ou de Cõte: pour l'acquerir, il fit vn voyage à Trier vers l'Empereur Friderich, s'eſtant preparé fort ſuperbement à la ſolemnité de ceſte declaratiõ publique de Roy de la Gaule Belgique.

Le Duc de Bourgongne deſire de ſe faire Roy.

VI.

b Les Princes ont ce deffaut qu'ils ne regardent iamais ou fort peu derriere eux. Ils deliberent bien ſur l'allee & le paſſage, mais iamais ſur le retour. Leopold Archeduc d'Auſtriche, parlant comme il feroit paſſer vne armee de vingt mille hommes dans le cantõ de Schuuits, Kune de Stock, ſon boufon luy diſt: *Ie n'en ſuis pas, tu parles bien comme tu y entreras, & tu ne penſe pas cõme tu en pourras ſortir.* Leopolde fut deffait à Morgarten *Munſter*. La meſme repartie fut faite au Roy François I. par Amaril, ſur la propoſitiõ du paſſage des Alpes.

Il y arriua enuiron la Saint Michel de l'an MCCCC LXXIII. l'Empereur luy alla au deuant, le conduit en la ville, luy offre ſon logis. Le Duc ſe contenta de retourner loger en vn Monaſtere hors la ville, pour auoir ce qu'il pretendoit, il offrit a l'Empereur le mariage de ſa fille auec l'Archeduc Maxmilien ſon fils, qui ſucceda l'Empire. C'eſtoit acte de prudẽce [c] au Duc, de pẽſer à la ſucceſſiõ de ſes eſtats puis qu'il n'auoit qu'vne fille, mais c'eſtoit vanité d'achepter ſi cherement le tiltre de Roy. La couronne, le ſceptre, & les autres ornemens Royaux furent faits, il ne tint qu'à l'Empereur que le Duc ne s'en para, mais ayant demandé des conditions deſ-agreables, leur entreueuë ſe rompit ſans qu'il en reuſſit, ny Royauté ny mariage.

Il va à Trier pour ſe faire couronner par l'Empereur.

c Touſiours vn Prince doit penſer que ſon ſucceſſeur ne ſoit incertain, *Ne ſucceſſor incertus ſit.* Ceſte certitude coupe chemin aux menees & partialitez.

l'Empereur ſe mocque de ceſte demande.

L'Empereur pour ne l'amuſer & abuſer luy refuſa [a] promptemẽt la Couronne, part de Trier ſecrettemẽt s'embarque ſur le Rhin ſans luy faire reſponce, ne ſe tenant obligé de dire Adieu à qui eſtoit venu ſans mot dire. Le Duc demeure ſeul la bouche ouuerte à l'air de ſes eſperances, iurant Saint George que Frideric s'en repentiroit, & qu'il auroit par la force ce qu'on refuſoit à ſes prieres & merites. Ils demeurerẽt vn mois enſemble, les diſcours publics eſtoient des moyẽs de faire la guerre au Turc, les particuliers ſe paſſoient ſur ceſte royauté. Ainſi ils partirent tous deux auſſi mal-contens, qu'ils auoient monſtré de contentement en leur rencontre.

a Biẽ que l'on tienne les ſoudains refus eſtre les meilleurs & que celuy qui nie promptement abuſe le moins, ſi eſt ce que quand la perſonne qui eſt refuſée eſt ſi puiſſante quelle ſe peut vãger du refus, il faut gaigner temps auec lequel toutes choſes s'accommodent.

Le Duc paſſe par la Comté de Ferrette.

Le Duc de Bourgongne viſita les terres qui luy auoient eſté engagees, il en fait vne curee à ſes gens de guerre, qui traittent les pauures payſans ſi cruellement que deſlors chacun penſa de rechercher [c] ſon premier maiſtre. Colmar luy refuſa les portes. Il paſſa les feſtes de Noel à Briſſac, & y acheue l'annee 1473. Au cõmencement de là ſuiuante il retourna à Mombeliad, de là à Beſançon, puis à Dijon.

c Auſſi toſt que le Duc fut party de Briſſach les gẽs de guerre pillerent la ville & y commirent toutes ſortes d'inſolẽces & bruſlerent le monaſtere des Auguſtins.

MCDLXXIIII.

Les Miniſtres des deux Princes preuoyans que tant que le Conneſtable ſeroit en vie, la paix demeureroit touſiours incertaine, & qu'vn meſme Soleil la verroit naiſtre & mourir, font leurs remonſtrances veritablement conſcientieuſes à leurs Maiſtres, & les diſpoſent à vne bonne reconciliation, pour laquelle de leur conſentement fut aſſignée vne conferẽce à Bouuines [d] pres de Namur. le Roy enuoya de ſa part le Seigneur de Courton gouuerneur de Lymoſin, Iean Heberge Eueſque d'Eureux, le Duc de Bourgongne y enuoya Guillaume Hugonet ſon Chancelier, & le Seigneur d'Imbercourt.

Aſſemblé à Bouuines entre les deputez du Roy & du Duc de Bourgongne

d Conference des deputez du Roy & du Duc de Bourgongne à Bouuines en l'an 1474. recherchee par Himbercourt pour ſe vãger de l'iniure que le Conneſtable luy auoit fait à Roye.

La premiere propoſition fut de ſe deffaire du Conneſtable qui eſtoit fort affligé de la mort du Duc de Guienne, car c'eſtoit l'abeille qui luy dõnoit le miel & la cire. [e] Ils eſtiment qu'il eſtoit l'eſprit de diſcorde duquel ſortoient toutes les inuentions pour rendre la Paix peu durable, la guerre perpetuelle & conſeruer ſon auctorité dans la confuſion. Ils diſoient qu'il eſtoit comme le laurier du haurre d'Amycus qu'on appelloit enragé, par ce qu'vne ſeule branche miſe en vn vaiſſeau mettoit tous

e Vne grande authorité ne ſe peut conſeruer en vne ſaiſon où elle n'eſt ny recognue ny reſpectee: celle du Conneſtable ne pouuoit durer qu'en guerre. La guerre eſtoit ſon element, elle entretenoit ſes eſtats, & le faiſoit reſpecter du Roy & du Duc de Bourgongne.

ceux qui eſtoient dedans en trouble & en diuiſion. Et reſolurent que le premier qui s'en pourroit ſaiſir le feroit mourir dans huit iours, apres la priſe ou le remettroit à ſa partie pour en diſpoſer à ſon plaiſir,

Reſolu nō prin ſe de fai re iuſti- ce du Conne ſtable.

Les meilleures reſolutions s'eſuanoüiſſent ſi toſt qu'elles ſont eſuentées, le Conneſtable euſt le vent de ceſte propoſition,[f] & aſſembla toutes les ruſes de ſon eſprit, conſulta auec tous les artifices de ſa prudence pour rompre ceſte aſſemblee, il aduertit le Roy des recherches que le Duc auoit faites, pour le tirer à ſon party, des grands efforts qu'il auoit fait pour eſbranler ſa fidelité, & de quelle conſtance & generoſité il auoit reietté ſes offres, ne pouuant & ne voulant conceuoir grandeur plus aſſeurée ny aſſeurance plus heureuſe que le ſeruice de ſon Roy, au delà duquel il n'y auoit choſe au monde digne de ſon affection ny de ſa ſouuenance, le ſuppliant *de ne vouloir croire les paſſions*[g] *des deputez de Bouuines qui marchādoient ſa teſte pour en faire vn cruel ſacrifice à la vengeance du Duc de Bourgongne & l'appaiſer du regret de ne l'auoir peu tirer vif à ſon ſeruice, ny le porter à vne ſi laſche trahiſon contre ſon Prince.*

Le Conneſtable ſe remet en la bōne opinió du Roy.

Le Roy le creut d'autant plus facilement qu'il ſçauoit bien que ceux qui eſtoient à Bouuines eſtoient en particulier les ennemis du Conneſtable, & deſiroient trouuer leur vengeance dans ſa diſgrace enuers les deux Princes.

Obtiēt ſauf cō duict pour ve nir trou uer le Roy.

Ceſte [h]particuliere inimitié venoit de ce que le Conneſtable en vne aſſemblee tenuë à Roye auoit donné vn demēty au Seigneur d'Himbercourt. Vn homme d'autorité & de grande dignité ne veut eſtre contredit, toutes les reſnes de la patiēce ſe rompent, mais la verité eſt vne ſi precieuſe parure de l'ame, que quand elle en eſt deſpoüillee on ne la connoit plus. Il eſt d'vn homme menteur comme d'vne fauce piece, on ne la veut pour rien, & depuis que la langue a vne fois prins ce train de mentir & deſdire ſa conſcience, il eſt malaiſé de l'en retirer. Chaſque menterie à vn Gentilhomme principalement meriteroit vne degradation des armes pour vn mois, ou vn baniſſement de la Cour & des bonnes compagnies pour quelques iours.[i]

Demēty donné au Seig. d'Himbercourt.

Ce dementir que Philippe de Cōmines appelle vil-

f Les graods affaires veulent eſtre conduits auec ſecret & iugemēt: La reſolutiō prioſe à Bouuines coortre le Conneſtable ne fut pas ſecrette, il en euſt l'aduis, & par ce moyen deſtourna l'orage qui le menaçoit, mais ce ne fut que differer vn mal ineuitable.

g Vn iugement bien clair & biē entier eſt neceſſaire pour cognoiſtre de quelle intention ſont donnez les aduis qui regardēt la fidelité d'vne perſoone de creance: car ſouuēt ſe ſont artifices de ſes ennemis pour les rendre ſuſpects & inutiles. *Quand le Prince eſt enombrage de ſes bons ſeruiteurs il demeure à la diſcretion des autres.* De ceſte ruſe vſa Zenon contre Phalaris.

h Vn homme qui a du pouuoir & de l'autorité & qui aſpire à plus, ne ſouffre point d'eſtre empeſché oy contredit. Craſſus eſtant en l'aſſemblee qui ſe tenoit pour departir les gouuernemens des Prouinces, ſe voyant contredit par vn autre luy dōna vn coup de poingt ſur le viſage & l'en enuoya tout enſanglanté. PLVT.

i Alfonce Roy de Caſtille fils du Roy Ferdinand eſtant à Burges l'an 1368. fit vn ordre de Cheualerie qu'il ap-

lennie & outrage bien toſt dit couſta depuis la vie l'honneurs les biens au Conneſtable. Himbercourt ne fit autre reſponce, ſinon *que s'il enduroit ceſte iniure il n'attribüa point cet honneur à luy, mais au Roy, ſous la ſeurté duquel il eſtoit venu là pour Ambaſſadeur, & auſſi à ſon maiſtre duquel il repreſentoit la perſonne & qu'il luy en feroit rapport.*

Partant le Roy qui conſidere la force que peut auoir ceſte iniure ſur Himbercourt, depeſche incontinant vn Gentilhomme auec commandement aux deputez de ne paſſer outre ſur les reſolutions qui regardoient le Conneſtable, auquel il commande de le venir trouuer & luy donne toutes les aſſeurances qu'il demande tant il deſire de le retirer du precipice où ſon ambition le pouſſoit.

VIII. Le Roy vint pres de ſainct Quentin paſſant le temps à la chaſſe aux enuirons de Noyon, de Compiegne & de la Fere pour ſe deſennuyer de l'attente du Conneſtable, lequel cognoiſſant l'humeur de ce Prince plein de vengeance & de deſdain, & que contre le naturel de Ceſar il n'oublioit iamais les iniures, capitula pour ſa ſeurté de l'allée & du retour auec des formes & des conditions bien hardies à vn ſuiet. Son ſalut eſtoit en l'humilité, & il le cherche en [f] l'orgueil qui fait que ces fautes precedantes ſont en plus haute veüe, & que les moindres ſont reputées grandes.

Il vient trouuer le Roy ſur la chauſſée entre Noyon & Cõpiegne.

Il fallut faire vne barriere ſur vne chauſſée à trois lieuës de Noyon, tirant vers la Fere ſur vne riuiere dont le Conneſtable auoit fait releuer les guez. La barriere aſſeuroit ce qui eſtoit de ſon coſté, car le Roy auoit deux fois autant de gens que luy, qui n'auoit oſé limiter le nombre de ceux qui ſuiuroient ſa Maieſté.

Il ſe treuua le premier ſur ceſte chauſſée, & le Roy enuoya Philippe de Cõmines faire ſes excuſes de ce qu'il le faiſoit attendre. Le Roy vint incontinent apres, & treuua le Conneſtable armé de ſa cuiraſſe ſoubs vne robe deſceinte, & trois cens Gentilhommes à ſa ſuite.

Il eſt armé & ſuiuy de trois cés cheuaux.

Traict d'vn eſprit deffiant & d'vne conſcience tremblante. Vn vaſſal ne doit iamais paroiſtre auec trop deſclat & de ſuite deuant ſon Prince. [m] Bien aduiſez ſont ceux qui en cela ſuiuent plutoſt le chemin de l'ancienne

pelloit de la bande, & entre autre ſtatuts il y en auoit trois remarquables: Que le Cheualier fut touſiours veritable, & que celuy qui ditoit vne menterie s'en alla vn mois ſans eſpee: Que le Cheualier euſt touſiours de bonnes armes en ſa chambre, bõs cheuaux en ſon eſcurie, bonne lance à ſa porte, bonne eſpee à ſa ceinture à peine de perdre le nom de Cheualier: Que celuy qui auroit mãgé des choſes puantes cõme aulx & Oignons demeura vn moys ſans aller à la Cour ny s'aſſeoir aux tables des Cheualiers.

k Notable faute à vn Prince de traiter ſon ſubiet à l'egal d'vn Prince ſouuerain. Des abouchemens de telle inegalité il n'en peut naiſtre que du meſpris au plus grand & du peril tout certain à l'inferieur.

l Les corps qui ſont faciles à purger le ſont auſſi à guerir, mais quand l'humeur reſiſte à la medecine, la gueriſon eſt bien difficile. Le Conneſtable eſtoit malade d'vne ardente fieure d'ambitiõ, l'humeur qui entretenoit le mal eſtoit l'orgueil, au lieu de le purger il ſe nourrit de tout ce qui le peut augmenter, ſe preſentant deuant ſon Prince comme deuant ſon compagnon.

m En certaines nations barbarement ſages perſonne pour grand qu'il ſoit ne ſe preſente au Roy ſinon veſtu de quelque robe deſchirée qui couure les bons habits, afin que tout l'ornement demeure au Prince.

prud'hommie & ſimplicité que la nouuelle fineſſe & la vaine oſtentation que la flatterie des derniers venus a tant loüé. Mais aux entendemens plus parfaitz on void les grandes imperfections, demeurer touſiours debout & ne broncher iamais, c'eſt choſe toute admirable & diuine.

Le Roy remarqua bien la brauerie du Conneſtable ſans en faire ſemblant, & parce qu'il eſtimoit la diſſimulation la premiere des Royales vertus, il ne laiſſa de loüer ſa prudence & ſa conduitte, voulant bien qu'il creut le contraire de [n] ce qu'il portoit en ſon ame. Cinq ou ſix Gētilzhommes & Seigneurs de part & d'autre qui ſe trouuerent à l'abouchement, s'eſtonnerent de ceſte arrogance qui en fin abattroit celuy qui s'appuyoit ſur elle, renuerſeroit le coloſſe, le romproit en autant de piece qu'elle auoit de deſſeins.

Le Roy diſſimule l'orgueil & l'inſolence du Conneſtable.

[n] C'eſt vn moyen de tamener vn eſprit eſgaré de ſa fidelité & de ſon deuoir, que de faire ſemblant qu'on n'a iamais doute ny de l'vn ny de l'autre, ſouuēt on a rendu vn ſeruiteur fidelle pour le penſer tel.

C'eſtoit vn deſplaiſir fort ſenſible au Roy [o] de veoir qu'vn ſubiet vn deſerteur traicta auec luy à la façon d'vn iuſte ennemy. Comme il s'aduance de ſon coſté deuers la barriere, le Conneſtable fait autant de chemin du ſien pour le rencontrer, & faiſant la reuerence à ſa Maieſté entre aux excuſes de ce que la iuſte apprehenſion des mauuais deſſeins de ſes ennemis (qui eſtoient au tour de ſa Maieſté, & qui ne le pouuant charger de crime le chargeoient d'enuie) l'auoit contrainct de venir en cet equipage & rechercher vn lieu de ſeurté & vne ſuite aſſeuree, affin que leur mauuaiſe volonté ne fut plus puiſſante que la ſageſſe & la bonté de ſa Maieſté: *Qu'il ſçauoit que pluſieurs fondoient leurs eſperances ſur ſa ſepulture & ſur la ſucceſſion de l'Eſtat de Conneſtable,* [p] *qualité qu'il ne deſiroit conſeruer que pour le ſeruice de ſa Maieſté, & faire cognoiſtre qu'elle ne pouuoit tomber aux mains d'vn plus homme de bien: Qu'en tout ce qui regarderoit le ſeruice d'vn ſi grand Prince & d'vn ſi bon Roy ſes affections ſeroient deſmeſurées.*

Il ſe excuſe de ce qu'il eſt venu armé ſur l'inimitié du Cōte de Dammartin.

[o] C'eſt vn regret fort cuiſant en l'ame d'vn grand Prince de veoir qu'vn ſubiet infidelle traite & capitule auec luy, cōme font les ennemis. Tibere ne le pouuoit ſouffrir de Tacfarinates, quoy que plein d'aduantages & de proſperités en Affrique, luy demandant quelques villes de ſeurté & de retraicte il ſe ſentoit meſpriſé, & le Senat de Rome offencé de veoir, dit Tacite, qu'vn deſerteur & vn voleur traita auec luy à guiſe d'vn iuſte ennemy. *Quod deſertor & prædo hoſtium more ageret.*

[p] Les grands n'ont quelquefois plus grāds ennemis que les grandes charges dont il ſont pourueus. Ceux qui en ſont deſireux ſe bandent à leur ruine. *Ma maiſon d'Arbre* diſoit vn citoyen proſcrit, *eſt cauſe de ma miſere.*

Le Roy le receut benignement, le traita comme de pair à pair, & ſembloit n'eſtre venu auec la Maieſté de Roy. Il [q] paſſa la barriere pour plus grande preuue de ſa confiance, & luy dict *qu'il eſtoit le bien venu, qu'il ne vouloit point qu'il s'en retournaſt ſans auoir toutes les aſ-*

Le Roy le reçoit auec beaucoup de careſſes.

[q] Partout il faut que la Maieſté accompagne le Prince, & s'il en veut rabattre quelque choſe, ce ne doit pas eſtre en public. L'Empereur Hadrie eſtoit marry quand on luy

ſeurances

ſeurances qu'il pouuoit deſirer de ſa bonne volonté: Qu'il vouloit oublier tout le paſſé & faire eſtat de luy comme de la perſonne du monde qu'il cheriſſoit le plus & la plus vtile à ſon Royaume. qu'il ne ſçauroit rien faire pour luy qui ne fut touſiours moindre, que ſon merite & ſon deſir. Ces paroles qui ſembloient ſortir du cœur & des penſées plus pures du Roy, charmerent les ſens du Cõneſtable pour ne conſiderer que les Princes [q] couurent leur deſdain de careſſes fauſſes & trompeuſes.

[q] Vn Prince offencé donne à ſes paroles & à ſon viſage l'art qu'il luy plaiſt. Neqõbaiſe & embraſſe. Seneque *factum natum & conſuetudine exercitus velare odia fallacibus blanditiis.* Tac. Ann. lib. 14.

Le Conneſtable voyant qu'il auoit paſſé tant de bancs & d'eſcueils ſans courir fortune, n'en eſt pas plus humble ny moderé, ne ſe ſouciant d'oppoſer ſa modeſtie [r] à l'enuie des vns ny ſa diſcretion au meſpris des autres. Il paſſe la barriere du coſté du Roy, le ſuit à Noyon & renouuelle les promeſſes de fidelité qu'il luy auoit faict *de ſe departir de toutes les intelligences & praticques qu'il auoit auec ſes ennemis* & en donna promeſſe par eſcript au Roy. C'eſtoient les ſeelz dont on parloit en ce temps là & qui ſe rencontrent ſi ſouuent en l'hiſtoire des alliances & traictes de paix. Cela fait, il reua à Sainct Quentin, eſtonné en ſoy meſme comme Le Roy auoit ſi accortement diſſimulé [s] vne ſi apparente hardieſſe.

Il en deuint plus ſuperbe & arrogãt

[r] Et courtoiſie adoucit la haine, la modeſtie l'enuie, la vertu le meſpris & la prudence apprend de marcher droict entre l'enuie & le meſpris.

[s] La diſſimulation des fautes apparentes & qui ne ſe peuuent plus deſguiſer eſt dangereuſe au Prince: Car celuy duquel il diſſimule la faute ſe deffie dauantage & craint que ce ne ſoit pour en faire veoir le vengeance en vn temps plus opportun, crainte qui le fait reſoudre à la preuenir. Valeus ayant deſcouuert quelques ſoldats en faute ne les punit pas, mais il ne laiſſa de les accuſer, affin que la diſſimulation ne les fit reſoudre à pis faire, *& ne diſſimulans ſuſpectior foret.*

Le Roy diſoit qu'auec patience & le laiſſant faire il en viendroit à bout. Quand la reſolution & la couſtume ſe rencontrent auec le pouuoir & l'autorité il n'y a rien d'impoſible. D'aillieurs vn grand courage emporte tout, les choſes vont d'vn extreme à l'autre, ce qui eſt eſleué s'abaiſſe, le dur s'amollit, l'obſcur, le profond & le ſecret ſe deſcouurent, il n'y a que de gaigner le temps, qui produit de iour en iour des nouueautés bien contraires à l'imagination des hommes.

La patience & le temps donnẽt moyen au Roy d'en auoir raiſon.

Les ſeruiteurs du Roy murmuroiẽt pourtant qu'il euſt ſouffert ſi pres royalement le meſpris d'vn vaſſal: *Qu'vn ſubiect*, diſoiẽt ilz, *ſoit ſi temeraire que de demãder des ſeurtés pour venir trouuer ſon Prince. Les Suiſſes [t] ſe faſcherẽt quoy que ruinés & en deſordre d'en donner à Ceſar, diſant qu'ilz auoiẽt acouſtumé d'ẽ receuoir & nõ d'ẽ doner. Quelle*

[t] Ceſar ne vouloit s'aſſeurer des promeſſes, des Suiſſes ſans oſtages, Diuico l'vn de leurs Chefs reſpõd pour eux qu'ils auoient appris de leurs maieurs de ſouloir touſiours receuoir des oſtages & non pas d'en donner & que le peuple Romain en ſçauroit bien que dire Cæs. lib. 2.

inſolence & temerité apres auoir obtenu des ſeurtés vouloir auoir le choiſ d'vne place aduantageuſe ſur vne chauſſée bordée de gens de guerre, preſentée à ſon Maiſtre, & à vn beſoing contre luy trois cens Gentilz-hommes qui n'ont pouuoir que par les fiefz [v] qu'ilz tiennent, & ne ſont entretenus en ſa gendarmerie que par ſon argent? Qu'vn Roy ayt ſouffert vne barriere entre luy & ſon vaſſal pour parler enſemble, vous n'en croiries rié, vous qui viurés apres nous, & qui porterés la peine d'vne telle imprudence! Vn grand Prince qui n'oſe rien refuſer à ſon ſubiect eſt puſillanime. [x] C'eſt acte d'vn courage libre de refuſer quelque choſe, & d'vn grand Prince de ſçauoir ce qui ſe doit demander ou deſnier, & ſur tout de n'accorder legerement ce qui eſtant vne fois donné ne ſe peut redemander ny oſter. Tu as fait Conneſtable, tu as fait vn trait de telle hardieſſe que tu deuois bien prendre garde qu'on ne ſçeut que tu l'euſſe oſé penſer.

[v] Les fiefs & arriere-fiefs ſont marques inſignes en France du pouuoir ſouuerain du Prince, ils eſtoient autresfois à vie. Hue Capet les a rendu hereditaires à la charge du ſeruice de l'eſpée.

[x] Donner tout ce qui ſe demande eſt le fait des hommes qui ne ſont pas à eux, & qui dependent d'autruy. *Mucho pide el loco, mas loco, es el que lo da.*

Le Roy porte touſiours deuant les yeux de ſon eſprit le portrait de la chauſſée & de la barriere.

Le Roy ſe retint par ſa douceur.

Le Roy diſſimuloit tout, & bien qu'il euſt voulu oublier, il eſprouuoit combien il eſt mal aiſé de s'empeſcher qu'on ne ſe ſouuienne de ce qui offence. Il ne pouuoit perdre ce qu'il ne pouuoit garder, & touſiours ſa memoire s'empliſſoit des tableaux de la chauſſée & de la barriere, mais il vouloit donner loiſir au pecheur de ſe repentir. [y] L'euenement iuge de ſon conſeil, car par la douceur de ces bonnes paroles & des careſſes qu'il fit au Conneſtable il ſe retint du ſault qu'il alloit faire à la diſcretion du Duc de Bourgongne.

[y] Sitoſt qu'il y a du deuoyement en l'affection & au deuoir d'vn ſubiet de conditiõ il y faut remedier, mais premier par douceur que par rigueur. Il eſt bon de donner temps pour ſe recognoiſtre & ſe rauiſer. Les ſeconde des pẽſées corrigẽt, les premieres. On blaſme Cecinna de trop de chaleur en la punition des offences ne donnant point de temps pour le repentir. *Proximam quamque culpam autequam pœniteret vltum ibat.* TACIT. *lib.* 17.

Le Roy ne laiſſoit pourtant de bien conſiderer ceſte inſolence. Le Conneſtable aymant mieux faillir à ſe faire valoir trop, que peu, [z] eſpanchoit au dehors ſon contentement. [a] Le Roy retenoit au dedans ſon deſplaiſir, & bridoit ſa colere par ceſte raiſon que la venge ance differée ſe peut executer & l'executte ne ne ſe peut r'appeller. Il tenoit le deſſein de s'ẽ reſſẽtir fortcouuert ſoubz les apparẽces d'vne grande bien-veuillance, reſolu neãtmoins de ne mourir qu'il n'euſt foulé aux piedz l'orgueil du Conneſtable, & qu'il ne luy euſt faict baiſſer la teſte, mordre la terre & les doigts pour ſe ſouuenir de ſõ deuoir, & qu'il ne ſe faut ioüer à ſon Prince non pas meſ-

[z] On peut faillir eſgallement à eſtimer trop, & à n'eſtimer pas aſſés quelque choſe.

[a] La moderation veut que les grands contẽtemens que l'on reçoit de l'accueil de ſon Prince ne ſoiẽt produits par l'excés de la ioye & de l'inſolẽce. Les plaiſirs de l'eſprit qui eſt inuiſible doiuent tenir de ſa nature & ne ſe laiſſer veoir.

mes à ſon tableau.[b]

Le Conneſtable d'autre coſté deuint plus inſolent & glorieux, ſes ſeruiteurs diſoient que leur maiſtre eſtoit en ſeurté, qu'en ceſte action le Roy auoit bien monſtré qu'il le craignoit, que l'orage de quel coſté qu'il vint paſſeroit touſiours ſur ſa teſte ſans l'offencer, que ſes merites le couuriroient contre toutes les coniurations de ſes ennemis, que perſonne n'oſeroit entreprendre ſur ſa perſonne, & en vn mot qu'on ne ſe pouuoit paſſer de luy. Ils ne conſideroient pas que iamais il n'en print bien à ceux qui ſe ſont mis en peine de ne veoir perſonne deuant eux, & de n'aller apres les autres.[c]

Il y auoit lors Trefue entre le Roy & le Duc de Bourgongne, celuy là ne penſoit qu'à reünir les volontés & les affections de ſes ſubiects à ſon ſeruice, & à faire punir les obſtinéz. Le Duc de Bourgongne qui n'auoit mis autres limites à ſon ambition que la poincte de ſon eſpée eſtoit en Gueldres, Prouince que Arnoul Duc de Gueldres, pour punir d'vne iuſte exheredation la deſ-naturée ingratitude d'Adolfe, ſon fils priſonnier à Gandez auoit donné au Duc en mourant.

IX. Le Duc de Bourgongne prend poſſeſſion du Duché de Gueldre.

Ces deſſeins s'eſleuoient l'vn ſur l'autre comme monceaux de flots qui ſe font & deffont deux meſmes, ilz alloient à l'infiny & l'execution de l'vn eſtoit le commencement de l'autre, ſon eſprit[d] vaguant par tout n'eſtoit iamais en vn lieu, il deſiroit ſi ardemment ce qu'il n'auoit pas, & l'eſperoit tant impatiẽment qu'il ne ſe ſoucioit de ce qu'il auoit acquis, il ioüoit touſiours ſans cognoiſtre la fortune du ieu & ne ſçauoit ſe retirer.

L'armée qu'il auoit lors eſtoit des plus belles en ſoldats ſes ſubiectz, & en eſtrangers Anglois, & Italiens. La preſomption qui touſiours corrompt le iugement, offuſque la raiſon, obſcurcit l'entendement, ſouſleue la volonté contre la iuſtice, luy[e] faiſoit croire qu'il n'y auoit grandeur au monde qui deut arriuer à la ſienne. Il ſe reſout à ne veoir rien entre la Bourgongne & le pays de Hollande qui ne ſoit ſoubz ſa main, il ſe

b Tout ce qui regarde le Prince eſt ſacré, c'eſt crime d'y toucher ſans reſpect. C'eſtoit offence capitale de s'aſſeoir au pres de la ſtatue d'Auguſte, & d'auoir porté ſon image en quelque lieu peu honnorable. Suetone le dit, *Haec quoque capitalia erant circa Auguſti ſimulachrum ſeruum fodiſſe, veſtem mutaſſe, nummo vel anulo effigiem impreſſam latrinae aut lupanari intuliſſe.*

c Double eſt le tormẽt de l'ambitieux, il craint de n'aller apres les autres, & deſire d'aller deuant tous. Seneque elegammeot à cela, *Ambitioſa tumida res eſt, vana, ventoſa: nullum habet terminum. Tam ſollicita eſt ne quem ante ſe videat, quam ne ſe poſt alium.* SEN. Epi.

d L'eſprit qui eſt par tout n'eſt en nulle part. Pour bien acheuer vn deſſein, il n'en faut point commencer pluſieurs. Il y a differeoce de faire beaucoup d'entrepriſes & beaucoup de choſes.

e Auſſi toſt que l'ambition a mis le ſiege de ſon Empire en la fantaſie d'vn Prince qui a de la ieuneſſe des forces & du courage elle le fait reſoudre à toutes ſortes de deſſeins & ne permet point qu'il en ayt de limités ny eſperances meſurées.

promet tout cela en prenant le pays de Colongne & de Lorraine, il tenoit la Comté de Ferrete d'engagement de Sigiſmond Archiduc d'Auſtriche, les Princes d'Allemagne qui n'auoient dit mot tant que ce Prince auoit fait bruire ſes armes le long de la Meuſe ne ſe peuuent taire de le veoir en ce deſſein de paſſer le Rhin. Quand les forces d'vn grand ſe remuent extraordinairement, les moindres eſtats ſe reſſerrent & s'vniſſent.

Il entrepréd le Siege de Nuz ſur le Rhin.

f L'accroiſſement des eſtats d'vn Prince belliqueux donne de la ialouſie & de l'ombrage aux autres Princes. Sortir des bornes & limites de ſon Empire, c'eſt allarmer tous les voiſins. Auguſte conſeilla Tibere de reſſerrer l'Empire de Rome dedans certains termes. Tãt que le Duc de Bourgongne fait la guerre en France, les autres Princes demeurẽt aux eſcoutes, mais quand il deſconuſte ſon deſſein plus outre tous les Princes penſent à l'empeſcher.

Le Duc aſſiege Nuz & colore ſon deſſein du droict de l'Archeueſque de Colongne contre le fils du Landgraue de Heſſe, mais il n'a autre tiltre que celuy que l'ambition porte à la poincte de ſon eſpée, autre deſſein que de bloquer Colongne & remonter par le Rhin iuſques à Baſle.

MCCCCLXXIIII.

Plusieurs conſeilloient au Roy d'empeſcher l'accroiſſement de la grandeur de ce Prince, les conſeils tenoient de l'humeur des g Conſeilliers, les timides diſoient ce qu'ilz euſſent faict en telles occaſions, les flatteurs accommodoient leur aduis à ſon gouſt: Ceux qui marchoient plus ſincerement & auſquels la prudence &l'experience auoient eſclaircy le iugement diſoient au Roy qu'il deuoit deſirer au Duc plus d'ambition h qu'il n'en auoit, ne ſe pouuant mieux venger de luy, que de le laiſſer faire & approuuer le deſſein qu'il auoit d'entreprendre ſur l'Allemagne, car c'eſtoit vn rocher contre lequel ſes deſſeins ſe briſeroient, qu'il trouueroit à qui parler, qu'ayant pris vne place il entreprendroit d'en auoir encore vne autre, ne ſe ſaouleroit iamais d'vne entrepriſe, que plus il ſeroit embroüillé plus il ſ'embroüilleroit, en vn mot qu'il ſe verroit reduit à ces termes *Trop embraſſer & peu eſteindre.*

Le Roy eſt bien aiſe que le Duc embraſſe pluſieurs deſſeins pour s'y embaraſſer.

g Les conſeils reſſentẽt de la paſſion des Conſeillers. Cela ſe reconnoit aux maladies de l'eſtat, de meſmes qu'en celles du corps. Tullus Marcellinus eſtant malade d'vn mal ineutable aſſemble ſes amis pour deliberer de ſa mort. *Vnuſquiſq; aut quia timidum erat id illi ſuadebat quod ſibi ſuaſiſſet, aut quia adulator & blandus id conſilium dabat, quod deliberanti gratum fore ſuſpicabatur.* SEN. ep. 77.

h A vn ennemy ambitieux il faut tailler plus de beſongne qu'il n'en ſçauroit faire. Maxime dont Louys XI. s'eſt bien ſeruy contre Charles Duc de Bourgongne.

Le Roy qui ſçauoit que les plus profondes penſées du Duc eſtoient de faire venir les Anglois en France, le recherchea d'vne prolongation de Trefue. Ilz ioüoient tous deux à qui tromperoit ſon compagnon, leurs paroles eſtoient ſur la Trefue & leurs penſées à la guerre. Le Duc preſſé des Anglois de venir en France pour ioindre ſes forces aux leurs, dit qu'il n'y peut conſentir & s'excuſe ſur ſa parole donnée à l'Anglois,

i Tromper ſon ennemy ſous les eſperances & les propoſitions d'vn accord & d'vne trefue, c'eſt vne naturelle ſa-

Le Duc de Bourgongne fait venir en France le Roy d'Angleterre.

Sur ce refus le Roy luy taille de la beſongne de tous coſtés, faict reſſouuenir Rene Duc de Lorraine de l'iniure que le Duc luy auoit faict en le tenant priſonnier. Rene picqué de ce ſouuenir depeſche promptement vn heraut pour luy donner le deffy. De meſmes le Roy met en teſte à l'Archiduc Sigiſmond de rachepter Ferrette, & aux villes de Baſle, Straſbourg, Colmar & autres intereſſées aux deſſeins du Duc de fournir l'argent pour deliurer le pays d'vn ſi faſcheux Prince [k] & elles d'vn ſi terrible voiſin. Par ce moyen le Duc eſt deſpoüillé des prouinces engagées & deſ-abuſé de la conqueſte d'Allemagne, dont ſes peuples faiſoient deſia la carte. [l] Au meſme temps que le rembourcement fut ordonné, & les deniers conſignés, l'Archeduc Sigiſmond fit prendre priſonnier Pierre Hagēbach lieutenant general pour le Duc en tous ſes pays engagés. Le procés luy fut fait par vingtſept iuges, deux de chaſque ville Straſbourg, Baſle, Schletſtart, Colmar, Kentzingē, Freibourg, Neuuemburg, Soleurre Berne, & huit de Briſſac, le Preſidēt d'Enſiſheim. La iuſtice fut prompte, le 4. de May on le met en priſon, on luy donne la queſtion, le neufuieſme on le fait venir deuāt ſes iuges, on luy dōna vn Aduocat. On l'accuſoit de pluſieurs violences, excés & concuſſion n'ayant moyen de ce iuſtifier, on le condamné à perdre la teſte. Il fallut paſſer par là. Il portoit pour ſa deuiſe trois dez & ce mot Ie paſſe. [m]

Mort de Pierre d'Hagebach Gouuerneur de Ferrette & pays d'Alſace.

S'eſcrimer, iniuſtices & excés.

Il paſſoit vrayment en excés & en cruauté les plus cruels, la cruauté enuers les hommes, l'impieté enuers Dieu le monterent ſur ce theatre pour funeſte exemple des iſſuës malheureuſes d'vn pouuoir effrené, iniuſte & inſupportable, & que pour commander aux peuples lōguement & ſeurement il faut plus deſirer d'eſtre aymé que craint, [n] d'eſtre bon que puiſſant.

Louys faiſoit mouuoir tous les reſſorts de ces cōſeils, il eſtoit la maiſtreſſe rouë de ces grands mouuements, & penſoit d'occuper tellement l'eſprit du Duc de Bourgongne en diuers endroits, qu'il oublieroit les deſſeins qu'il auoit en Frāce, & qu'il ſeroit à repos cependant que ſon ennemy ſeroit en trouble. La mort [o] d'Hagembach offença grandement le Duc, il cōmanda à ſes ſeruiteurs

les Romains ne pouuoient appreuuer quelque profit qu'elle leur apporte. *Veteres*, dit Tite, *haud nomen iſtam ſapientiam improbabant nec aſtu magis, quàm vera virtute bella geſſiſſe maiores, &c.*

[k] Le Roy fut bien ſeruy en ceſte negociation d'vn nommé Iulle de Silligny Suiſſe de nation & de dignité Eueſque de Lyon & puis de Grenoble.

[l] Quand les Princes ont fait quelque deſſein de conqueſter vn pays, ceux qui en deſirent l'execution ne ceſſent d'en parler & d'en repreſenter les pourtraicts. Le peuple d'Athenes ne taiſoit que parler de la conqueſte de Sicile quand le voyage de Nicias reſolu il traſſoit en terre la forme de l'Iſle, contoit les ports & les moyens quelle donnoit d'entreprendre ſur l'Affrique PLVT. en la vie de Nicias.

[m] Pierre d'Hagembach eut la teſte trenchée à Briſſach le 9. May 1474. aux torches & flambeaux. Ses lacquais & ſeruiteurs portoit ſa deuiſe de trois dez & ce mot Ie paſſe: En ce temps la on fit courir ce diſtiqūe. *Omnis ſpes fallax, ſed fallaciſſima laidi Hagembach Ich Paſſe ſpes tua fulta fuit.*

[n] Apres que Philippe Roy de Macedoine eut vaincu les villes de Grece on le conſeilla d'y mettre de bonnes garniſons pour aſſeurer ſa conqueſte, *i'aime mieux* dit il *eſtre appellé par long temps debonnaire que peu de temps ſeigneur.*

[o] La plus grāde fineſſe d'eſtat eſt celle que practiquoit le plus fin & habile Empereur Romain *parem in Urbe, bellum procul habere.*

qui eſtoiẽt en Bourgongne de courir le pays de Ferrette.

A ce commandement le Mareſchal de Bourgongne de la maiſon de Neufchaſtel l'vne des quatre anciennes [p] de Bourgongne vient aux enuirons de Mombeliard, pour ſe faire rendre la place, & dit au Gouuerneur que s'il ne la rendoit il mettroit en peril la vie du Prince de Virtemberg que le Duc auoit fait prendre aupres de Luxembourg. [q] Il reſpond que ce Prince n'eſtoit pas priſonnier de bonne guerre, qu'il auoit des freres intereſſés à la garde de la place, & auſquels il eſtoit obligé de la garder. Braue reſponce. Qui commande en vne place, n'en doit ſortir qu'en homme de bien. Le ſang de ſes enfans eſpanché deuant ſes yeux ne le doit mouuoir. [r]

XII. Armes du Duc de Bourgogne ſur la frõtiere d'Allemagne.

Ceux de Baſle aduertis que le Duc de Bourgongne practiquoit Mombeliard pour s'aſſeurer du paſſage y enuoyent des gens. Le Mareſchal de Bourgongne donne en proye la Comte de Ferrette à ſon armée. Les Suiſſes aſſemblés à Lucerne ne peuuent ſouffrir leurs voiſins ſi mal traités. Ils declairent la guerre au Duc de Bourgongne & luy enuoyent les patentes qu'ils appellent *feinds brief* lettres d'ennemis. Le Mareſchal de Bourgongne y fait reſponce, & ſe void auſſi toſt frappé que menacé.

Les Suiſſes & quelques villes d'Allemagne ſe liguent contre le Duc.

Le premier iour du moys de Nouembre les troupes des Ligues, & des autres villes leur confederées contre le Duc de Bourgongne arriuent à Baſle qui les fournit de canon & de munitions & vont droit aſſieger Hericourt ville appartenante au Mareſchal de Bourgongne, lequel ſe preſente auec dix mille hommes pour faire leuer le ſiege. Il eſt repouſſé auec perte de plus de deux mille: Eſtienne de Hagembach frere du decapité rendit la place à compoſition de vie ſauue, pluſieurs furent menés priſonniers à Baſle & bruſlés, tout vifs par iugement du Magiſtrat pour des crimes qui ne peuuent eſtre punis trop rigoureuſement. [s]

Ils aſſiegent & prennẽt Hericourt.

En ce temps on ne faiſoit point la guerre l'hiuer, la gendarmerie ſe tenoit aux guarniſons, elle ſe recommence furieuſement au mois d'Auril de l'année ſuiuante, le Roy fut contraint d'y entrer. Les Allemands & les Suiſſes ſe plaignants de ce qu'il demeuroit à la feneſtre regardant ceux qui ſe battoient: Chaſcun trauaille à la

p On a donné l'honneur de l'antiquité, de la nobleſſe, de la valeur & de la grandeur à quatre maiſons de Bourgõgne, *Vienne, Chalon, Neufchaſtel, & Vergy.*

q Heoty de Vvirtẽberg priſonnier de guerre du Duc Charles de Bourgongne en ſa ieuneſſe l'an 1474. Ebethard ſon oncle le tint priſonnier l'an 1499. Munſter dit que c'eſtoit pour manie. Il mourut l'an 1519. & fut pere du Comte George de Vvittemberg.

r L'an 1292. Schane Caſtille frere de Sancho Roy de Caſtille aſſiegeant Tariffe fait dire à Alfonce pere de Guſman Gouuerneur de la place que s'il ne ſe rendoit il feroit mourir ſon fils vnique lequel il tenoit priſonnier: Alfonce reſpond *pour cent enfans ie ne manqueray à mon deuoir, & ſi vous auez tant d'enuie du ſang du mien tenez voila mon eſpie ſeruez vous en.* Peu apres comme il eſtoit à table auec ſa femme il entendit vn grand bruict, croyant que ce fuſſent les ennemis il va droict à la ouuaille: On luy dit qu'on auoit veu ruer ſon fils *ie penſois* dit il, *que les ennemis eſtoient dans la ville* & s'en retourna ſans aucun ſigne de trouble ny d'eſtonnement. Conſtance admirable.

s Il n'y a point de meſchanceté qui ſoit nouuelle & qui n'ayt ſon exemple. On a ouy parler autrefois de tous les deſordres qui ſe font entre les geos de guerre. La Chronique de Baſle dit, que ceux cy furent bruſlés pour Sodomie, forcement de femmes, & pour auoir prophané les Egliſes, foulé aux pieds le ſainct Sacremẽt, bruſlé, aſſaſſiné, & couſu les parties honteuſes des femmes.

ruine de la maiſon de Bourgongne, dont la grandeur donnoit à tous de l'enuie & la diſſipation promettoit du profit à pluſieurs. [t] L'Empereur Friderie faict entrer vi-
[t] Difficilement ſe maintient vne puiſſance qui a beaucoop d'enuieux, & la principaoré moins enuiée eſt plus durable.
ures & hõmes dedans Nuz, & ſe preſente auec toutes les forces d'Allemagne pour faire deſcamper l'aſſaillant. Le Roy luy faict la guerre en Bourgongne Picardie & Artois: Le Duc de Lorraine luy enuoye vn desfy. Les
XIII. Suiſſes aſſiegẽt Põtarlier ſur le Doux, prẽnẽt Blammõt, Orbe leur porte les Clefs, en deux mois ils ſe rendent maiſtres de neuf villes ou Chaſteaux. Les Bourguignõs bruſlent au tour de Pourrentru & de Mombeliard quarante villages & rauagent toute la franche montagne.

Armée du Roy ſur les terres du Duc de Bourgõgne.

Pour tout cela il ne s'eſtonne point. Plus d'ennemis plus de triomphe. La grandeur de ſon deſſein luy en amoindrit toutes les difficultés. On ne luy ſçauroit tant repreſenter d'inconueniens qu'il n'eſpere dauantage [u] de fruit de ceſte guerre d'Allemagne. Le Roy priſt d'aſſault le Chaſteau de Tronquoy. Mondidier & Roye ſe rendirent à compoſition. Corbie ſe fit battre trois iours, ces deux villes furent bruſlées contre ce que Philippe de Commines leur auoit promis de la part du Roy en faiſant la capitulation. Ce n'eſtoit pas ſon intention que ceſte guerre dura long temps, mais qu'elle contraignit le Duc de Bourgongne de prolonger la trefue & de ſe cõtanter de deux ou trois ennemis qu'il auoit hors le Royaume. Ce n'eſtoit pas ce que les amis du Roy deſiroient, car ils s'offençoient de ce qu'il demeuroit neutre tandis qu'il les eſchauffoit à ſe battre, & ceſte neutralité ne diminua pas le nombre des ennemis, comme des amis. [x] Daillieurs le Duc de Bourgongne s'entant bien les coups fourrés que le Roy luy donnoit l'aymoit mieux auoir ennemy deſcouuert que ſecret. Il eſtoit auſſi tant plein de vengeance & d'indignation contre le Roy qui auoit iuré & aſſemblé toutes les nuées & les ventz pour ſouſleuer ceſte tempeſte contre luy qu'il euſt pluſtoſt remué tout l'Acheron, que de ne faire cognoiſtre la fureur de ſa paſſion. Toutes ſes reſolutions auoient cela d'eſtrange qu'elles ne luy promettoient autre ſalut que le danger. Danger en la continuation du ſiege de Nuz: danger en vne nouuelle guerre contre les

Tronquoy Mondidier Roye & Corbie rendue au Roy.

[u] Qui ſçait que l'iſſue de ſon deſſein luy prepare de grãds effects d'honneur & d'vtilité, & que la perte ne luy peut apporter des ruines eſgales à ſes eſperances, ne ſe laiſſe ayſément diſſuader de ce qu'il propoſe.

[x] Encores que la neutralité n'oblige point les amis, & ne ruine point les ennemis *neque amicos parat neque inimicos tollit*, ſi eſt-il vray que quand le Prince a moyen de l'eſtre, comme il le peut quand il ſurpaſſe ou en grandeur & dignité ou en forces & puiſſance ceux qui ſe battent il a touſiours l'honneur de ce veoir l'arbitre & le iuge. Mais pour les petis Princes la neutralité eſt dangereuſe. *Il faut eſtre ou le plus fort ou auec le plus fort.*

Suiſſes, danger à ſe ſeruir du ſecours d'Angleterre qu'il attendoit impatiemment.

Le Roy commanda au baſtard de Bourbon Admiral de France de porter le Balay ardant dans le pays d'Artois & de Ponthieu ſur l'aduis qu'vne dame[y] luy donna, & dont elle ſe repentit: car elle ſe trouua dans les flames du feu quelle auoit allumé. A la prinſe d'Arras furent prins priſonniers Iacques de Luxembourg frere du Conneſtable, le Seigneur de Contay & le Seigneur de Caroucy.

Le baſtard de Bourbõ fait la guerre en Artois.

y Philip. de Commines dit *que ceſte femme fut creue car elle eſtoit femme d'eſtat, mais il ne loue point ſon œuure, parce* dit-il, *qu'elle n'y eſtoit point tenue.* Elle receut de grandes pertes en ceſte guerre, que le Roy repara.

XIIII. Ambaſſadeur du Roy à l'Empereur Frideric.

Le Roy enuoya à l'Empereur Frideric Iean Tiercelin Seigneur de la Broſſe pour l'aduiſer du progrés de ſes forces contre le Duc, & l'inuiter à faire de meſme de ſon coſté, affin de partager enſemble les deſpoüilles, l'Empereur prenant pour ſa part les Prouinces qui eſtoient mouuantes de l'Empire, & le Roy celles qui dependoient de ſa couronne.

Cet Ambaſſadeur plus fidelle à celuy qui l'enuoyoit qu'agreable[z] à qui il eſtoit enuoyé ne tira pas grand fruict de ſa legation. La reſponce de l'Empereur fuſt par cet Apologue: Trois chaſſeurs allants pour prendre vn Ours qui faiſoit du mal au pays auoient beu par aduance & credit en vne tauerne ſur l'opinion du proffit qu'ils feroient en vendant la peau, & l'hoſte leur acreut vn eſcot, [a] s'aprochants de la cauerne où ilz le penſoient ſurprendre l'Ours leur vint au deuant, les effraya en telle ſorte que l'vn gaigna vn arbre, l'autre s'enfuit deuers la ville, le troiſieſme moins habile ſe ietta aux pieds de l'Ours feignant d'eſtre mort, car il auoit ouy dire que ceſte beſte pardonne aux morts, comme le Lyon à ceux qui s'humiliẽt, porte le muſeau au né & à l'oreille pour iuger s'il eſtoit mort & le croyant tel d'autant qu'il retenoit ſon ſouffle quicte. Celuy qui eſtoit ſur l'arbre & qui auoit conſideré tout cela demandoit à ſon compagnon ce que l'Ours luy auoit dict à l'oreille, il m'a dit: *Qu'il ne faut iamais marchander la peau de l'Ours qu'il ne ſoit mort.* Par là il vouloit faire entendre à ce docteur qu'il falloit premier prendre le Duc & puis parler de partager ſa deſpoüille & qu'il n'y a prudence qui tienne ferme quand il faut deliberer ſur [b] l'aduenir.

z L'Ambaſſadeur ne doit deſirer apres ce qui eſt de la ſuffiſance propre à ſa charge, autre qualité que d'eſtre agreable au Prince auquel il eſt enuoyé, & fidelle à celuy qui l'enuoye. Le premier deſpẽd de la ſorte d'affaire qu'il negocie, le ſecond de la conſcience.

a L'exemple eſt vn moiẽ fort bon à la perſuaſion & ſe peut former non ſeulement des choſes faictes & aduenues, mais des feintes & controuuees, comme ſont les fables dont la gentileſſe & naifueté plaiſt & inſtruit: Steſiare s'en ſeruit en diſeourant aux Imeriens, Eſope aux Samiẽs, Menenius, Agrippa aux Romains.

Plaiſant Apologue pour ce ſubiect.

L'omiſſion en ſeruis un ſupplices clemẽtia Plin.

b C'eſt folie de deliberer ſur l'aduenir.

Le Duc continuë le ſiege deuant Nuz maſchant de furieuſes vengeances contre deux qui auoient ſi mal traicté ſes ſubiects. Ce grand exploict d'Arras où il a perdu tous les chefs de ſes forces l'affligе fort, & le mal euſt eſté plus grand ſi le Conneſtable ne l'euſt amoindry auec l'apparente diminution de ſon deuoir & de ſa fidelité enuers le Roy, lequel luy auoit commandé qu'au meſme temps que le baſtard de Bourbon donneroit en Artois il aſſiegea Auénes en Henaut. Deux ou trois iours ſe paſſerent en ce ſiege fort nonchalamment ſans guet ny garde. S'il y auoit de la grandeur de courage en ces troupes, il y auoit auſſi peu d'ordre & d'obeiſſance. Il ſe retira à S. Quentin craignant de perdre ceſte retraicte, il s'excuſa ſur vne entrepriſe qu'il diſoit auoir deſcouuert[d] de deux ſoldats qui ſe vantoient eſtre payés & commandés pour le faire mourir.

Intelligence du Conneſtable auec le Duc de Bourgongne.

Il demeura à Sainct Quentin continuant le commerce de ſa foy aux deux Princes. Il mandoit au Duc qu'il auoit vn extreme regret que le Roy fit ſon proffit de ſon abſence, il mandoit au Roy que les affaires du Duc ſe portoient bien eſtimant ne pouuoir trouuer autre ſeurté que dans les craintes & les alarmes qu'il leur donnoit.

Il taſche de tenir les deux Princes en crainte.

Mais comme il vit que ce Lyon[e] quelque fieure & quelque tremblement qu'il euſt n'en deuenoit pas plus doux, il creut qu'il n'auoit autre chemin de ſon ſalut que de s'en eſlongner, & que ſon dernier refuge eſtoit en la confiance de ſon premier maiſtre auquel il auoit offert l'entrée dans S. Quentin penſant que ſon frere Iacques de Luxembourg y iroit auec quelques troupes & ſans porter la Croix S. André.

Il ſe iette entierement du coſté du Duc de Bourgõgne.

Il faiſoit ces marchés quand la crainte le preſſoit & qu'il ne ſçauoit plus à qui ſe fier, pour deſtourner les deſſeins du Roy, mais quand le peril eſtoit paſſé il ne vouloit point ouyr parler de ſes promeſſes & retenoit le drap & l'argent. Il abuſa par trois fois le Duc de Bourgongne de ſemblables feintes, ſon frere priſonnier deuant Arras le declara au Roy ſi franchement que cela ſeruit beaucoup pour adoucir la rigueur du traitement qu'vn priſõnier de ceſte cõditiõ pouuoit auoir. Il ſe vou-

les choſes non encores aduenuës, qui butte de ſi loing ne donne iamais au blanc. On peut bien preuoir diuers accidés, mais la variete en eſt ſi grande que deux ou trois ſe preſenteront ſi peu preueus qu'ils changeront toutes les reſolutions.

e Ceſar diſoit qu'il ne deſireroit moins en l'homme de guerre la modeſtie & l'obeiſſance que la proüeſſe & grandeur de courage C Æ S. lib. 7.

d I'ouy moy meſmes ſon hõme par le commandement du Roy, & dire tant d'eſpeces appatentes qu'il ne s'en failloit gueres qu'il ne fut creu, & que l'vn des deux ne fut ſoupçonné d'auoir dit au Conneſtable quelque choſe qu'il deuoit taire. *Phil. de Com. lib. 4. chap. 4.*

e L'aduerſité humilie & adoucit les grands, comme la fieure quarte rompt la fuite du Lyon.

f Vn traitement gratieux & humain rend la miſere de la priſon plus ayſee à ſupporter. *Plvt. en la vie de Nicias.*

loit bien couurir de la protectiõ du Duc de Bourgongne, mais il preuoyoit que la bourraſque ſeroit ſi grande que les feüilles de l'arbre noyeroient celuy qui ſe mettroit deſſoubs. Il n'apprehende rien tant que le repos du Roy, & la Paix du Royaume. Il donne aduis au Duc d'attirer les Anglois à ſon ſecours & à la vengeance de ſes iniures, & ſur cet aduis l'Anglois eſt ſolicité fort ardemment de paſſer la mer.

MCCCCLXXV.

Edoüard Roy d'Angleterre qui eſtoit aux années ſaines, eſueillées & vigoureuſes pour vn grand deſſein empoigne ceſte occaſion, en laquelle il eſperoit de recouurer les droits que ſes Peres luy auoient acquis ſur la coronne de France; Il fut bien toſt perſuadé à paſſer la mer, penſant qu'il n'auroit non plus de peine à conqueſter vne partie de la France, qu'il en auoit eu à reduire toute l'Angleterre ſoubs ſon obeiſſance. XVI. Edoüard Roy d'Angleterre vient en France.

La ſouuenance du ſecours que le Roy Louys XI. auoit donné à ſon ennemy adiouſtée aux vieilles inimitiés qui ont faict des deluges de ſang en ce Royaume ne permit qu'il s'arreſta à conſiderer la iuſtice [g] ou l'iniuſtice de ſon entrepriſe. Le Duc de Bourgongne l'aſſeuroit de ioindre ſes forces aux ſiennes, le Conneſtable luy repreſentoit de grandes foibleſſes & defaillances du Roy, luy offroit Sainct Quentin, pour ſe refreſchir. Voila vne grande armée à Douure preſte à paſſer deçà. Elle eſtoit compoſée de quinze cents hommes d'armes, quinze mille Archers grand nombre d'hommes de pied, tous bons [h] ſoldats & hardis, quand ils ont demeuré quelque temps deçà la mer. Il ne tint qu'à luy de la faire plus grande & puiſſante, car il n'y a entrepriſe qui ayt à ſa ſuitte plus de veux ny de voix en Angleterre que celle qui ſe fait contre la Frãce. Tout le monde y court, les bources ne ſont liées que de feüilles de pourreaux, car le Roy n'a droit de rien exiger ſur ſon peuple ſans le commun accord de ſon parlement, ſi ce n'eſt quant il faut faire la Guerre en France. Vray eſt qu'ayant employé aux affaires de ſa maiſon vne partie des deniers leués pour ceſte guerre, & ſe treuuant court, il inuenta vne douce façon pour en auoir, faiſant aſſembler les plus riches & ayſés du Royaume, & leur repreſentant la grandeur de ſon

Il meſle ſes interetts auec ceux du Duc de Bourg. Les fauces aſſeurãces qui luy ſont dõnées par le Duc de Bourgongne & le Cõneſtable.

Anglois fort prõpts & deliberés pour paſſer en Frãce.

g Traian diſoit qu'on ne deuoit iamais entrer en vne iniuſte guerre. Il eſt ſeul des Empereurs Romains qui n'a iamais perdu bataille.

h Il n'eſt rien plus ſot ne plus mal adroit que les Anglois, quand ils paſſent premierement, mais en bien peu d'eſpace ils ſont tres bõnes gens de guerre, ſages & hardis. *Phil. de Com. lib. 4. chap. 5.*

deſſein, la gloire & le proffit que le Royaume en pouuoit eſperer les cõiuroiẽt de le ſecourir de leurs moyens, & qu'à ceſte occaſion il recognoiſtroit ceux qui l'aymeroient, encores qu'il ne fut que le diſpenſateur & ordinateur[i] de ce qu'ilz dõneroiẽt, & appelloit ce tribut la *bien-veuillance*, les vns par honte, les autres par vanité, quelques vns par zele remplirent ces coffres.

Le Duc de Bourgongne fit monter des vaiſſeaux de Hollande, Zelande pour la faire paſſer. Elle faiſoit nombre de quatorze ou quinze mille hommes, & menaſſoit de faire effect au double. Le Conneſtable faict entendre au Roy que l'armée eſtrangere deuoit prendre terre en Normandie, & ſon aduis ſembloit d'autant plus croyable que le Roy n'ignoroit point que le Duc de Bretaigne ne conſpira aux deſſeins du Roy d'Anglererre.

Vn heraut apporte les lettres de la declaration de la guerre.

Surquoy arriue vn Heraut qui apporte les lettres de deffy du Roy d'Anglererre, lettres pleines de brauerie & d'audace, & toutes enflées de la paſſion du Duc de Bourgongne & du ſtil de[k] quelque mauuais François. Il demandoit le Royaume de France, comme ſon ancien herirage, declairoit ſes armes iuſtes pour le r'auoir & pour mettre les François en liberté & les deliurer des foulles & oppreſſions qu'ils enduroient.

La lettre leuë le Roy rire à parr celuy qui les auoit apportées & luy parle ſeul & en paroles de telle emphaſe qu'il le laiſſa en opinion que l'entreprinſe du Roy d'Anglererre, n'eſtant ſouſtenuë que de la foibleſſe du Duc de Bourgongne & de la diſſimulation du Conneſtable & des paſſions de quelques Anglois, ne trouueroit pas grand credit en France, & le renuoie auec trois cens eſcus de preſent & vne piece de velours cramoiſy de trẽte aulnes ſi plein de bonne volonté qu'il promettoit de ne le reuenir veoir que pour luy demander ou offrir la paix. La Chronique dit que le Roy enuoya au Roy Edoüard le plus beau Courſier qu'il euſt en ſon eſcuyerie: Et puis vn aſne, vn loup, & vn ſanglier, toutes marques d'affection & de penſees autres que de guerre & d'inimitie, car ce n'eſt pas moindre teſmoignage d'amitié de receuoir vn preſent que de le donner.[l]

Le Roy luy parle à part & luy donne vn preſent.

Ce grand Prince aymant mieux ſauuer vn citoyen

i Le Prince n'eſt que le receueur & le diſtributeur des deniers publics, & ceux qui les donnent conſiderent plus la publique neceſſité que les priuées cõmoditez du Prince. Ariſtote l'appelle φύλακα καὶ ταμίαν Cuſtodem & diſpenſatorem rei communis nõ rei proprioru. ARIST. li. 3. Polit. chap. 11.

k Il apporta au Roy vne lettre de desfiance de par le Roy d'Anglererre en beau langage & en beau ſtile, & croy que iamais Anglois n'y auoit mis la main. Il requeroit au Roy qu'il luy rendit le Royaume de France qui luy appartenoit, affin qu'il peuſt remettre l'Egliſe & les nobles & le peuple en leur liberté ancienne, & les oſter des grandes charges & trauaux enquoy ils eſtoient, & en cas de refus il proteſtoit des maux qui en enſuiuroiẽt en la forme & maniere qu'il eſt accouſtumee de faire en tel cas. CHRONIQ.

l Qui donne offre l'amitié qui reçoit l'accepte & s'oblige d'aymer. C'eſt pourquoy entre les braueries & altieretes des Romains on a remarqué celle cy de deſdaigner les preſens qui ne venoient de mains amies. Pharnax enuoya vne couronne d'or à Ceſar lequel luy manda qu'il fit premierement ce que luy eſtoit commandé & quand il l'auroit fait qu'il luy enuoya les preſens que les Empereurs Romains apres l'heureoſe iſſuë de leurs entreprinſes auoient accouſtumé de receuoir de leurs amis.

quetruer cent ennemis eſtoit reſolu de ne rien hazarder que de l'argent, preferant le prix d'vne paix aſſeurée à vne victoire incertaine, & quoy que ſon armée fuſt grãde & puiſſante, en nombre de plus de cent mille hommes, il ſe vouloit monſtrer vn Hercul [m] plutoſt en deffendant qu'en aſſaillant. Il ſçauoit que le corps n'eſtoit pas bien purgé de ces vitieuſes humeurs, qu'il y auoit encores de grands vents pour faire des tempeſtes & des tremblements, que la France n'eſtoit pas ſans cela comme l'Egypte.

Conſideratiõs du Roy pour ne rien hazarder.

Ceſte deſcente des Anglois, auoit pour mouuement trois grandes paſſions, l'Ambition, la Vengeance & la Crainte. Le Roy d'Angleterre commandoit en ſon armée, & l'ambition commandoit en l'ame du Roy d'Angleterre, qui ſe promettoit toute la cõqueſte du Royaume. Le Duc de Bourgongne s'eſiouyſſoit de veoir les Anglois venger ſa querelle comme ils auoient fait autrefois l'iniure de ſon ayeul. Le Conneſtable penſoit ne pouuoir autrement appaiſer la renaiſſante crainte que luy repreſentoit vne perte infallible & de ſa vie & de ſa fortune qu'en attiſant touſiours ce trouble.

[m] Les Preſtres du temple de Hercules en Sicile annoncerent aux Syracuſains qu'ils ſeroient victorieux pourueu qu'ils ne fuſſent point les premiers à aſſaillir & qu'ils ne fiſſent que ſe deffendre, pour autant que Hercules eſtoit ainſi venu au deſſus de toutes les entreprinſes en ſe deffendant quand on le venoit aſſaillir. PLVT.

Le Roy ſe vit bien empeſché à deſtourner cét orage, car il falloit contenter ces trois paſſions. Il auoit vn grand nombre de ſeruiteurs de la fidelité deſquelz il ne doubtoit point, [n] il n'y auoit point de rebellion deſcouuerte dans les villes, mais pluſieurs grãds ſe promettoiẽt que les Anglois les vengeroient de leur meſcontentement. Il craignoit que S. Quentin ne fut la proye de ſes ennemis. Il n'auoit pas moins de peine de garder que le Conneſtable ne faillit que de chercher les moiens de punir ſa faute. Il le mande de le venir trouuer pour ioindre ſes conſeilz aux ſiens & ſe preparer à vne iuſte deffence contre ſes ennemis, luy promettant de luy donner la recompenſe qu'il luy demandoit pour la Comté de Guiſe.

[n] C'eſt vn grand aduantage à vn Prince contre le meſcontentement de quelques grands d'auoir les cœurs & les affectiõs entieres du peuple. De peu d'ennemis on ſe peut bien aſſeurer, mais contre vn general qo'elle ſeurté. *Quello che ha per nemici pochi facilmente, & ſenza molto ſcandalo ſi aſſicurà: ma chi ha per nemico vniuerſale, non ſi aſſicura mai.* GVICCIARD. *lib. 11. cap. 16.*

Le Roy mande au Conneſtable de le venir trouuer

Le Conneſtable faict entendre au Roy qu'il ne deſiroit rien tant que d'eſtre pres de ſa Maieſté pour luy rendre le deuoir de ſon ſeruice & luy faire de nouueaux veux de fidelité & d'obeiſſance pourueu qu'il luy pleuſt de iurer ſur la Croix Sainct Laud qu'il ne luy feroit,

ny per-

Il ne veut venir ſinõ quele Roy iure ſa ſeurté ſur la croix de S. Lau.

ny permettroit qu'on luy feit aucun mal.[o]

Elle eſt en la ville d'Angers en laquelle le peuple garde ceſte vieille creãce que ceux qui iurẽt ſur ceſte croix & ſe pariurent, meurent miſerablement auant la fin de l'année. Le Roy manda au Conneſtable qu'il auoit iuré de ne faire iamais ce ſerment à homme viuant, & qu'il n'y en auoit point d'autres qu'il ne fit volontiers pour l'aſſeurer encores qu'il ſe deuſt fier[p] à ſa parole.

[o] Conſtantin ne voulut aller à la Cour de Michel Paphlagon Empereur de Conſtantinople qu'il n'euſt fait iurer ſa ſeurté ſur le boiſde la vraye Croix, ſur limage de noſtre ſeigneur & ſur la lettre eſcrite de ſa main. Angarus. CEDREN. *Ann. pag.* 607.

Ce refus deſcouurit aſſés l'intention du Roy, & le Conneſtable ſçachant qu'il n'auoit point fait de difficulté vne autrefois de faire le meſme ſerment pour le Seigneur de l'Eſcun, iugea qu'il n'y auoit autre ſeurté pour luy que de ne s'approcher du Roy, & ne le veoir qu'en peinture.

[p] Les princes veulent eſtre creus à leur mot: C'eſt grãde temerité à vn ſubiect de faire iurer ſon Prince, & tout iurement dit Plutarque eſt comme vne gehẽne & torture qu'on dõne aux perſõnes libres. ὁ ὅρκος βάσανος τοῖς ἐλευθέροις.

Le Roy s'excuſe de ce ſerment & de le Conneſtable de venir.

Cependant l'armée d'Angleterre paſſe la mer, deſcend à Calais auec tant de difficultés qu'elle y employa trois ſepmaines, & ſi elle euſt rencontré quelque empeſchement auec la promptitude & la diligence que les affaires[q] de la mer ſoudaine & muable requierent elle ſe fut diſſipée d'elle meſme. Vn ſeul nauire d'Eux prit deux ou trois des Anglois.

[q] Cezar eſtant arriué en Angleterre ayant moüillé l'ancre admonneſte ſes lieutenants accoſtumez d'vſer de diligẽce. Car les choſes de la marine ſont fort ſoudaines & muables, elles ſe doiuent executer en vn inſtant & en vn clin d'œil.

Mais le Roy n'entendoit pas la mer & ceux qui auoient charge de ſes armées en ſçauoiẽt encores moins que luy. Les François n'ont iamais fait de grandes expeditions nauales encores que leur coſte ſoit plus grande que celle de leurs voiſins, & qu'il ſoit bien malaiſé qu'vn Prince qui n'eſt puiſſant ſur mer[r] puiſſe accroiſtre ny maintenir ſon Empire. Si la France euſt pris plaiſir à la mer elle euſt porté bien loing les fleurs de lys, mais ce meſpris des expeditions nauales luy a coupé les aiſles auec leſquelles elle deuoit voler ſi haut que tout le monde s'en fut eſtonné. On croyoit en ce temps là que qui eſtoit vaillant en terre ne le pouuoit eſtre en mer. Erreur preiudiciable, car vn Capitaine accouſtumé à combattre les vents & les eaux & les hommes deuiendra plus facilement Capitaine de terre où l'on ne combat que les hommes qu'vn homme de terre ne deuiendra bon homme de mer.

[r] La puiſſãce maritime vaut beaucoup plus que la terreſtre à l'acquiſitiõ & conſeruation d'vn grand Empire. Le Royaume de Portugal eſt deuenu puiſſant par la nauigation. La republique de Gennes s'en alloit à vne grande eſtenduë de pays ſi les diſcordes ciuiles n'euſſent arreſté ſes deſſeins de mer.

Les Frãçois ont meſpriſé la marine.

Quand le Roy d'Angleterre fuſt arriué à Calais il raporta à mocquerie de n'y treuuer le Duc de Bourgõgne

& deſlors recognut ſa foibleſſe, & luy manda que s'il ne s'aduançoit il le cõtraindroit à pẽſer à ce qu'il ne deſiroit.

Voila ce Prince reduit entre deux extremes & toute la prudence ne luy peut marquer vn milieu. Il trouue de la honte à deſloger deuant Nuz. Il void du peril à ne ſe rendre auec les Anglois. Dieu l'auoit frappé d'vn coup d'eſtourdiſſement pour le bien de la France, car s'il euſt attendu le paſſage des Anglois ſans faire le voyage d'Allemagne ces deux forces iointes enſemble eſtoient aſſes fortes pour faire ce que ſeparées leur eſtoit impoſſible. Comme le Roy d'Angleterre le preſſe de venir en diligence, l'Empereur luy preſente la bataille pour le faire leuer le ſiege de Nuz. [r] Au meſme tẽps que les deux armées eſtoiẽt en preſence, & que Albert Duc de Saxe qui portoit l'eſtendard de l'Empire, & Albert Marquis de Brandebourg preſſoit l'Empereur pour commander la charge, les Trompettes que l'on attendoit pour en donner le ſignal ſonnerent la publication de la Paix, le trente-vnieſme de May. L'article ſecret portoit ceſte condition Que le Duc bailleroit ſa fille à Maximilien & la declareroit heritiere de tous ſes Eſtats s'il decedoit ſans enfans maſles. Munſter dit que l'Empereur pour le deſir de ce mariage ne fit pas tout le mal qu'il pouuoit faire au Duc, & qu'il luy donna dix mille Florins. Le Duc diſoit qu'il ne ſe retiroit que pour obeir aux remõſtrãces que le Pape luy en faiſoit par ſon legat, auquel la place fuſt remiſe pour colorer de quelque apparance le deſcampement, d'autant plus faſcheux [s] au Duc qu'il ſçait la ville eſtre reduite aux extremités n'ayant patience ny pain pour plus de dix iours, apres auoir ſouſtenu vn an entier tous les efforts de l'aſſaillant & toutes les neceſſités que d'ordinaire affligent & deſeſperent les villes viuement aſſaillies.

Le Duc de Bourgongne preſſé des Anglois.

Il s'en vient en diligence & auec petit train à Calais n'oſant faire veoir au Roy d'Angleterre l'Eſtat auquel l'opiniaſtreté de ce ſiege auoit mis ſon armée. [t] Le Conneſtable qui auoit offert la planche pour paſſer les Anglois en France la retire maintenant. Il auoit permis qu'auſſi toſt que les armées ſeroient enſemble, il ouuriroit les portes de S. Quentin, & il tire contre ceux qui s'en aprochent par le commandement du Duc. Et

Il vient trouuer le Roy d'Angleterre à Calais.

r Si l'aduantage n'eſt apparent, il ne faut iamais riſquer la bataille auſquelles on void de grands & terribles effets par des accidens fort legers & non preueuz.

s Le deſcampement eſt hõteux apres vne lõgue perſeuerance, qui ſeule doit forcer les villes. Mais il donna au Duc ce contentement que ſes ennemis ne furent compris au Traité. *Aconditionibus pacis excluſi ſunt Lud. Franc. Rex. Sigiſmundus Exarcha Auſtriæ, Renatus Lotharingiæ Dux & Helueticij* CHRON. PN. M.

Eſt eſtraint de leuer le ſiege de Nuz.

t L'armee du Duc de Bourgõgne auoit eſté affoiblie au ſiege de Nuz de la perte de quatre mil hommes, ce qui luy reſtoit courut le pays de Lorraine & de Bar cependãt qu'en bien petite fuyte il alla trouuer Edoüard à Calays.

Il vient trouuer le Roy d'Angleterre à Calays.

neantmoins cherchant vn beau nom à vne laide choſe, a il luy veut faire croire par Louys de Creuille depeſché expreſſement, que le manquement de ſa parole eſt prudence, qu'il a raiſon, que s'il receuoit ſes gens ſans quelque forme de reſiſtance, il ſe rendroit inutile à ſon ſeruice, perdroit la creance qu'il auoit parmy les François, l'opinion & l'eſtime que le Roy faiſoit de ſa fidelité: Que rien ne pouuoit changer ſon affection dont il luy donneroit des preuues infaillibles cõtre tous & ſans exception quelcõque ſupplioit le Duc que la lettre qu'il luy eſcriuoit ſeruit d'aſſeurance de la meſme intentiõ enuers le Roy d'Angleterre. Ces paroles iurées & reiurées auec ardeur & efficace, tiennent les eſprits de ces deux Princes en balance encores qu'ilz fuſſent en doute du contraire. b

a C'eſt grãde pitié dit Caton en opinant contre Catilina que nous ſommes venus au temps que l'on attribue le nom des meſchantes choſes aux bonnes. SALVST. in Catil.

Le Conneſtable aſſeure le Duc d'ouurir les portes de S. Quentin.

Charles aſſeure Edoüard qu'il ne falloit que paſſer outre; que S. Quentin eſtoit à eux, Edoüard s'aſſeuroit de l'amitié de celuy duquel il auoit eſpouſé la niepce. Le Duc diſoit qu'il n'oſeroit faillir, qu'il eſtoit forcé de ſe declarer ſon ſeruiteur n'ayant rien d'aſſeuré en France apres tant de cheutes & de recheutes qui le rendoient irreconciliable au Roy.

La Reine d'Angleterre eſtoit niepce du Conneſtable.

b Il n'y a rien ſi difficile à croire que quand il eſt affermé & iuré hardiment & ardemment par quelqu'vn fuſt il en reputation d'eſtre vn tres peut. L'efficace du ſerment met l'eſprit ſinon en perſuaſion & en creance, au moins en doute & ſuſpenſion du cõtraire. Guicciardin ledict legãment au liure 1. *non puo quaſi eſſere che quello che molto efficacemente s'afferma non facci qualche ambiguità e titubatione nelli animi de terminati à credere il contrario.*

Ilz viennent doncques à Peronne & de là s'aduãcent pour aller à S. Quentin. Ceux qui ſe preſentent des premiers en opinion d'y entrer furent cõtraints de tourner le dos en diligence & faire reculer l'armée qui les ſuiuoit. Le Roy d'Angleterre crie à la trahiſõ & deſlors ſe reſout de n'en perdre la ſouuenance pour s'en vanger. c Le Duc de Bourgongne donne des excuſes & dit que le Conneſtable a l'intention bonne, mais que la place merite bien quelque ceremonie, qu'il ne veut point acquerir le reproche de s'eſtre rendu à la premiere veuë de l'ennemy, & qu'il cognoit ſon humeur de ne rien tenter que lors qu'il le peut faire ſeuremẽt, vtilement & hõnorablemẽt.

Eſtoit à coups de canons ceux qui ſe preſentoient pour y entrer.

c Vn manquement de parole & de foy ne s'oblie pas, & la ſouuenance a touſiours pour ſes aſſeſſeurs la vengeãce & le courroux. Darius pour n'oublier l'offence qu'il auoit receu des Athenies auoit touſiours vn Page qui luy diſoit à l'oreille quand il ſe mettoit à table. *Sire ſouuenez vous des Atheniens.*

Il en iugeoit en ſon ame d'vn autre air, & Edoüard cognoiſſant bien que le Conneſtable les trompoit, ne cela pas que le Duc luy auoit faict tort de l'embarquer ſur ſes aſſeurances. Le Duc prend congé ſoubs pretexte d'aller querir ſes forces & ſe retira en Brabant pour paſſer à Mezieres & au Duché de Bar.

Le Roy d'Angleterre ſe repend d'auoir creu.

Le Roy d'Angleterre ne trouuoit pas à ſon gouſt la raiſon d'vn ſi ſoudain depart & recognoiſſoit bien que les affaires du Duc n'eſtoient pas en bon eſtat & pouuoient empirer.

[a] Ceux qui ont beſoing du ſecours des eſtrangers promettent merueille pour les engager & volontiers ne tiennent la moitié de leurs promeſſes.

Les Anglois ſe treuuent eſtonnés & eſperdus cõme ſont volõtiers ceux qui fondent leur entrepriſe ſur les promeſſes & les paſſions des eſtrangers. [a] Leurs volontés ſont comme ſuſpenduës entre l'eſperance & le repentir. Pour toutes les villes dont ils ſe promettoient la cõqueſte, & qu'ils auoient tenu autrefois ils n'ont que Perone encores n'eſt-ce que par forme de paſſage & de refreſchiſſement. La ſaiſon eſt incõmode. Le Duc de Bretaigne demeure qu'oy pour veoir le ieu, & qui gaignera. Il n'a que trop irrité le Roy, qui de nouueau a retiré d'vn ſecretaire d'Angleterre deux lettres de la main d'Vrſé, [a] l'vne au Roy d'Angleterre, l'autre à Haſtings ſon grand chambellan qui deſcouurent ſes practiques, & la promeſſe qu'il auoit fait de ſe ioindre aux Anglois.

[a] Le Duc de Bretaigne promettoit de ioindre ſes forces à celles d'Angleterre & receuoir trois mille Anglois. Ce deſſein fut deſcouuert par deux lettres eſcrites par le Seigneur d'Vrſé qui eſtoit lors au ſeruice du Duc de Bretaigne.

Toutes ces raiſons portent l'eſprit d'Edoüard à penſer à la paix. Il a autour de luy des gens qui voudroient deſia auoir repaſſé la mer. Ses principaux ſeruiteurs n'eſtans pas trop eſchauffés à la guerre, & ſe ſouuenants de la ſalue de S. Quentin treuuent que les Anglois ont tort de ſe fier aux François contre les François, & de croire que les corbeaux ſe creuent les yeux l'vn l'autre.

Les principaux ſeruiteurs du Roy d'Angleterre luy conſeillent la paix.

La ceremonie eſtoit à qui parleroit le premier, il n'y auoit perſonne entre ces deux Princes qui eut entrepris de faire le hola, il eſtimoit que le premier qui demanderoit la paix ſe confeſſeroit vaincu. Il y a vne grande diſparité aux affaires des Princes & des perſonnes priuées, leurs reigles & maximes ſont fort differentes & comme les Roys de Thrace les dieux qu'ils ſeruent ne ſont pas les dieux du commun. [b]

[b] La diſſemblance des affaires des grands ſe preſente en pluſieurs reſpects & ceremonies qui ne ſont pas conſiderées entre les perſonnes priuées. Le Roy de Thrace eſt diſtingué de ſon peuple par la difference du ſeruice de ſes dieux, il a les ſiens à part qu'il n'eſt permis à ſes ſubiects d'adorer.

Les plus confidents du Roy d'Angleterre Hauuard & Stanlay donnerent moyen de rõpre ceſte glace: On auoit pris vn valet de l'armée du Roy lequel fut rẽuoyé sãs rãçõ cõme le premier priſõnier des Anglois. Eſtãt en liberté & ſur le poinct de partir Hauuard & Stãlay luy dirẽt; *Recõmãdez nous à la bõne grace du Roy voſtre maiſtre*

Occaſiõ qui fit l'ouuerture de la paix.

ſi vous pouuez parler à luy. Il n'y manqua pas, & le Roy ſe ſouuenant de ce que Iartiere luy auoit dit conneut que ſon veloux auoit operé.

Ces recommandations le mirent en vne grande perplexité. Tout ce qui vient de la part de l'ennemy eſt ſuſpect. Il faict mettre le porteur aux fers craignant qu'il ne fut eſpion, il eſt enquis, ſondé & examiné curieuſement par ſes confidans, luy meſme luy parle, il le treuue ferme ſans varier. Ce trauail d'eſprit luy dura iuſques au lendemain auec lequel il ſe mit à table tout penſif. Quād il eſtoit en ſes profondes imaginatiōs, l'eſprit meſpriſoit tellement les actions du corps & les laiſſoit en tel deſordre qu'on ne l'euſt pas pris pour homme ſage.[e]

Poſture de Louys xi. en ſes reſueries.

Apres qu'il euſt bien reſué il dict à l'oreille à Philippe de Commines, qu'il ſe leua de table & alla diſner en ſa chambre & qu'il fiſt venir le valet du Seigneur des Halles & ſçeut de luy s'il voudroit aller en l'armée du Roy d'Angleterre en habit de Heraut. Il s'eſtoit aduiſé de ceſt homme auquel il n'auoit parlé qu'vne fois, & quoy que Philippe de Commines luy dict qu'il ne luy ſembloit auoir ny la taille ny la façon, pour cela il n'en voulut point d'autre.

Iugemēt du Roy à diſtinguer les eſprits.

Il en auoit faict le choix comme d'vn homme de bon ſens & qui auoit, dict l'Hiſtoire, la parole douce & amiable. Il conſideroit que ſi la charge qu'il luy donnoit ne reüſſiſſoit, il en ſeroit quitte pour le deſaduoüer, & faire cognoiſtre qu'il n'y eſtoit que ſoubz les habits d'autruy comme les ioueürs de comedies [d] *Sy vous m'accordéz ce que ie demande* diſoit Poliſtratidas, *ie me feray bien aduoüer, ſinon ie vous declare que ie n'ay point de charge.*

Il ne l'a voulut accepterpour choſe que luy ſçeut dire ny offrir Phil. de Com. il ſe ietta à genoux, cōme s'il eut eſté condamné à la mort. [e] Le Roy luy vint parler & en vn mot le gaigna, luy ptomettant de l'argent & vn eſtat d'Eſleu en l'iſle de Réz. Il le fallut habiller, & y eut biē de la peine à luy faire vne cotte d'armes, plus encores à le faire partir ſecrettement ſans eſtre veu, & d'auantage à l'inſtruire de tout ce qu'il deuoit dire. Sa cotte d'armes eſtoit en vne bougette à l'arçon de la ſelle auec commandement de ne la prendre que quand il entreroit en

Heraut depeſché au Roy d'Angleterre.

[e] Philippe de Commines repreſente en ces mots la façon & la grace du Roy Louys quand il auoit quelque phātaſie en la teſte. *Incōtinent qu'il fut aſſis à table & euſt vn peu imaginé comme vous ſçauez qu'il faiſoit en telle maniere qu'elle eſtoit bien eſtrange à ceux qui ne le cognoiſſoient, car ſans le cognoiſtre l'euſſent iugé mal ſage, mais ſes œuures teſmoignent bien le contraire.*

[d] On demanda à Poliſtratidas Ambaſſadeur de Sparthe s'il venoit de la part de la Republ. ou de la ſienne, il reſpondit elegamment Αἴτε τῦ χαμῶ δημοσία, αἴτε ἰδιωτεύομαι, ἰδία.

[e] Quād il ſembla au Roy que noſtre homme fut en bon propos. Il enuoya par le grād eſcuyer querir vne banniere de trompette, pour luy faire vne cotte d'armes: car ledit Seigneur n'eſtoit point conuoiteux, ny accompagné de Heraut ne de Trompettes comme ſont pluſieurs Princes. PHIL. DE COM. *lib. 4. ch. 7.*

l'armee des Anglois. Phil. de Com. marque en cét endroit le peu de ſoing & de curioſité que le Roy auoit des marques de la grandeur de la Majeſté des Roys, quand il dit que l'on ne trouua en tout ſon camp vne cotte d'armes, & qu'il en fallut faire vne de la banniere d'vn trompette pour habiller cét Heraut. Iamais les puiſſances ſouueraines n'ont eſté ſans cela.[f]

[f] Touſiours les Princes ont eu des marques de grandeur & de Maieſté. Le Senat ordonna 24. Licteurs pour marcher deuant Auguſte. Auant que les Empereurs Romains euſſent pour marque de Majeſté le feu, & le Diademe, ils auoient les maſſes & faiſceaux enuironnez de Lauriers. *Exuuiæ, arma cæteraque aulæ*, dit TACIT.

Arriué qu'il eſt en l'armee, on le conduit en la tente du Roy d'Angleterre : on luy demande quel il eſt, d'où il eſt, & ce qu'il vient faire. Sa cotte d'armes reſpond ſur la premiere demande, & pour le ſurplus il dit, *Qu'il a commandemẽt de parler au Roy, & de s'adreſſer à Hauard & Stanley*. Le Roy d'Angleterre eſtoit encores à table, en attendant qu'il ait diſné, on fait bonne chere au Heraut, & puis on le preſente au Roy, pour dire ſa creance. Il s'en faut tenir à ce qu'en a eſcrit celuy qui l'auoit inſtruit, & qui l'a raporté en ceſte ſorte.

Inſtruit Parles. d'Angle-terre.

Que le Roy auoit deſiré de long temps d'auoir bonne amitie auec luy, & que les deux Royaumes peuſſent viure en Paix: & que iamais depuis qu'il auoit eſté Roy de France, il n'auoit fait guerre ny entrepriſe contre le Roy, ne le Royaume d'Angleterre, s'excuſant [g] *de ce qu'autrefois il auoit recueilly Monſeigneur de Vuaruich, & diſoit que ce n'auoit eſté ſeulement que contre le Duc de Bourgongne, & non point contre luy. Auſſi luy faiſoit remonſtrer que ledit Duc de Bourgongne ne l'auoit point appellé, ſi non pour en faire vn meilleur appointement auec le Roy, ſur l'occaſion de ſa venüe, & ſi autre en auoit qui y tinſſent la main que ce n'eſtoit ſinon pour en amender leurs offenſes, & taſcher à leurs fins particulieres: & du fait du Roy d'Angleterre ne leur chaloit au demeurant comment il en allaſt : mais qu'ils en fiſſent leurs beſongnes bõnes. Auſſi luy faiſoit remonſter le temps, & que ia s'approchoit l'hiuer, & qu'il ſçauoit bien qu'il auoit fait grãde deſpence : & qu'il y auoit pluſieurs gens en Angleterre qui deſiroient la guerre par deça, tant nobles que marchands. Et quand ce viendroit que le Roy d'Angleterre ſe voudroit mettre en deuoir d'entendre au traitté, que ledit Roy s'y mettroit, tant de ſon coſté que luy & ſon Royaume deuroient eſtre contens: & afin que mieux fut inſor-*

Ce qui luy dit de la part du R. cy.

[g] Ces propoſitions ſemblẽt peu genereuſes, tiennent de la peur, & ſont indignes d'vn grãd Prince, qui doit faire cognoiſtre à ſes ennemis qu'il ne demande & n'accorde rien par forces. Mais Philippe de Commines excuſe le Roy, & dit que *Si Dieu n'euſt diſpoſé le Roy à eſtre ſi ſage party, le Royaume eſtoit en grand dan-ger.* Puis il adiouſte. *Nous auõs lors beaucoup de choſes ſecrettes parmi nous: dont ſuſſent venus de grands maux en ce Royaume, & promptement ſi ceſt appointement ne ſe fuſt trouué, & bien toſt, tant du coſté de Bretagne, que d'ailleurs. Et croy veritablement aux choſes que i'ay veües en mon temps que Dieu auoit, & à ce Royaume en eſpeciale recommandation.*

Demãde de paſſeport pour vne conferẽce.

mé de ces choſes s'il vouloit donner vn ſauf-conduit pour le nombre de cent cheuaux, que le Roy enuoyeroit deuers luy Ambaſſadeurs bien informéz de ſon vouloir: ou ſi le Roy d'Angleterre aymoit mieux que ce fuſt en quelque village à my chemin des deux armées & que leurs gẽs s'y trouuaſſent des deux coſtés il en ſeroit tres-content, & enuoyeroit ſauf conduit.

Pluſieurs croyoient que pour toute reſpõce, Edoüard diroit au heraut, *Nous en parlerons dedans Paris*[h], mais ceſte premiere ouuerture fut ſi agreable, qu'il accorda les paſſeportz pour les deputez de la conference. L'Angleterre l'auoit pluſtoſt contraint que perſuadé aux chimeres de ceſte guerre. Il auoit leué de grands deniers pour ſon paſſage, la guerre les tiroit de ſes coffres, la paix les y conſeruoit & y en mettoit d'auantage; les guerres ciuiles auoient tellement affoibly & appauury l'Angleterre qu'ils n'en pouuoit eſperer au beſoing ny gens ny argent. Il auoit faict paſſer auec luy vne douzaine des deputés des communes d'Angleterre, qui eſtoiẽt deſia bien ennuyés de la guerre & de coucher à la ſolade: Ceux cy approuuoient ceſte propoſition de la paix, & diſoient que ſi elle eſtoit iuſte & raiſonnable[i] il y auroit de l'imprudence à la refuſer, & que l'on ſe deuoit contenter d'auoir reduit le Roy de France à la paix au Roy d'Angleterre, dautant meſme qu'vn grand Roy ne ſe peut humilier d'auantage, ny deſcendre plus bas que de rechercher ſon ennemy pour la paix.

Raiõs qui perſuadent l'Anglois a la Paix.

Les paſſeports ſont expediéz de part & d'autre, & les deputéz entrent en conference en vn village proche d'Amiens, à la veuë des deux armées qui n'eſtoient ſeparées que de la diſtance de quatre lieuës. Le baſtard de Bourbon Admiral, Sainct Pierre, & Heberge Eueſque d'Eureux pour Louys: Hauuart, Chalanges & Morton, qui depuis fut Chancelier d'Angleterre pour Edoüard.

Deputés pour la paix.

L'ouuerture de l'aſſemblée fut par la demande du Royaume de France, que les Anglois diſoient leur appartenir, fondans leurs pretentions ſur celles d'Edoüard III.[k] qui en qualité de fils d'Elizabeth fille de Philippe le Bel auoit diſputé premierement la regence & puis la

h Arſaces Roy des Parthes enuoya dire à Craſſus que s'il eſtoit enuoyé par les Romains pour luy faire la guerre il ne vouloit point de paix: mais s'il eſtoit venu de gayeté de cœur, & pour deſirer d'occuper le Pays, qu'en ce cas il ſe contenteroit de le laiſſer aller vies & bagues ſauues. A cela Craſſus brauement, Ie vous feray reſponce dedans la ville de Seleucie, l'Ambaſſadeur de Parthes ſe prit à rire & luy monſtroit la psume de ſa main luy dit, *pluſtoſt naiſtra du poil dedãs ce creux de ma main Craſſus, que tu voyes la Cité de Seleucee la tienne.*

i C'eſt puſillanimité à vn Prince de faire connoiſtre trop euidemment qu'il deſire la Paix. C'eſt imprudence de la refuſer quand elle eſt iuſte. Si la Paix eſt iuſte & honneſte dit Polybe, au 4. c'eſt bien à la verité ie ne ſçay quoy de treſbeau & de treſbon. Ce neantmoins il ne faut pas rié faire d'iniuſte & deſraiſonnable, ny ſouffrir rien qui ſoit honteux pour en iouyr.

k Edoüard III. Roy d'Angleterre fils d'Edoüard II. & de Marguerite ou d'Elizabet de France diſputa la royauté ou la regence l'an 1328.

ſucceſſion de la couronne contre Philippe le Bel, en penſant renuerſer l'ancien ordre de la Loy Salique: Les Anglois de la demande generale viennent à la particuliere, & ſe reſtreignent au Duché de Normandie & de Guiéne. On leur dict que comme Edoüard n'auoit point eu de droict au tout, ſa felonnie l'auoit priué des parties.[m]

Reſtriction de la demande generale.

l La loy Salique exclud les femmes de la ſucceſſion de la couronne, elle porte ſes mots, *Nulla portio hereditatis mulieri veniat, ſed ad virilem ſexum tota terra hereditas perueniat.*

m Edoüard III. feiſt homma-ge des Duchés de Guienne & de Normandie au Roy Philippe de Valois qu'il appella ſon cher Seigneur & Couſin en l'Egliſe Cathedrale d'Amiens le 6. de Iuin 1331.

Comme le Roy n'eſtoit pas reſolu de leur donner rien en fonds, auſſi ne leur vouloit il refuſer ce qu'ils demanderoient raiſonnablement en argent. Quand il n'y va que de l'argent, & qu'il n'eſt queſtion que d'ouurir la bource, il ne faut pas faire l'eſpargnant ny le difficile. La ſeurté & la felicité de l'eſtat ne ſe meſure pas à certain pris.[n] Il ferme les yeux à tout cela, auſſi bien qu'à pluſieurs autres formalités que la Maieſté de la couronne de France n'euſt pas laiſſé paſſer en vne autre ſaiſon, car Edoüard ne l'appella en toute ceſte negociation que ſon couſin Louys de France.

n Vn Prince ne doit point ſe ſoucier de l'argent pour chaſſer loing ſon ennemy: & pluſtoſt que de luy donner quelque piece de ſon Eſtat auec laquelle il puiſſe demeurer en crainte de perdre le tout, il doit mettre toutes choſes en peril & hazard.

Il leur offre ſoixante & quinze mille eſcus pour les fraiz de l'armée, l'eſcu à trente trois ſolz pieces, le mariage de ſon filz le Dauphin auec la Princeſſe d'Angleterre, & vne penſion de cinquante mille eſcus tous les ans iuſques à ce que le mariage fut conſommé. Ces offres ſont acceptés, la Trefue accordée pour neuf ans, oſtages donnéz de la part du Roy d'Angleterre pour la retraicte de ſon armée. Il y euſt auſſi compromis à peine de trois millions d'eſcuz pour terminer & compoſer leurs differends dedans trois ans au iugement de quatre arbitres. Charles ſeptieſme auoit chaſſé les Anglois de France à coups deſpée, & Louys les faict ſortir par vn traict de plume.[o]

Mariage du Dauphin & de la Princeſſe d'Angleterre

o Par contraires moyens on arriue à meſme fin. Charles VII. chaſſe les Anglois de France à coups deſpée, & Louys XI. à poignée d'eſcus. Annibal par la cruauté domioe l'Italie, & Scipioo par la douceur l'Eſpagne.

Le Conneſtable penſoit bien que les broüillats entretenus par les vapeurs de ſes ruſes dureroient dauantage, & ce fut bien à ſon regret que le Soleil de la paix les diſſipa. Il enuoye au Roy Louys de Creuille Gentilhomme de ſa ſuite, & Iean Richer ſon ſecretaire pour luy dire que ſon deſſein n'auoit iamais eſté que de le bien ſeruir, que la preuue de ſon ſeruice eſtoit le refus qu'il auoit fait à ſes ennemis de l'entrée de S. Quentin, mais qu'il eſtoit d'aduis qu'on trouua moyen de renuoyer cet orage delà la mer.

Louys de Creuille enuoyé au Roy de la part du Conneſtable.

Le Roy qui vouloit que le trompeur fut trompé[p], & que le Duc de Bourgongne ſçeut comme cet homme
XX. le trompoit en ſon double, ieu fait mettre derriere vne porte que l'Hiſtoire appelle Oſte-vent le Seigneur de
Ce Cõtay fut pris priſonnier deuant Arras. Comtay grãd ſeruiteur du Duc lors priſonnier du Roy & Philippe de Commines pour eſcouter la creance de Creuille qui n'eſtoit que pour luy rendre compte du voyage qu'il auoit fait vers le Duc de la part du Conneſtable pour le ſeparer de l'amitié des Anglois, & qu'il l'auoit tellement diſpoſé à cela que peu s'en eſtoit fallu qu'il ne les euſt fait charger & deſtrouſſer.

Creuille qui iugeoit par la contenance & par l'attention du Roy le plaiſir qu'il prenoit à ce diſcours contrefaiſoit le geſte, la poſture & la parole, & rapportoit le ſerment du Duc, frappoit du pied contre terre, iuroit ſainct George & appelloit Edoüard blanc borgne & fils d'vn Archer qui portoit ce nom.

Si Comtay n'euſt veu & ouy Creuille, il n'euſt pas creu qu'vn homme bien ſenſé euſt oſé parler ſi indignement de ſon maiſtre, & le Roy feignant la dure oreille prenoit plaiſir à la repetition des mots principaux de ce compte, & ſon ame toute aux gros boüillons de la ioye, dõnoit hardieſſe à celle de Creuille pour faire valoir ce diſcours, affin que Comtay l'entendit mieux, & qu'il cogneuſt[q] que le Conneſtable ſe mocquoit de ſon maiſtre.

Opiniõ du Conneſtable d'achepter la Treſue. Pour concluſion le Conneſtable à ce que diſoit Creuille trouuoit bon que lon acheptaſt la treſue auec les Anglois & qu'on leur donna quelque ville comme Eu & Sainct Vallery.

Le Roy ſe contentant de ce qu'il auoit ouy, dit à Creuille qu'il feroit ſçauoir de ſes nouuelles au Cõneſtable. Il mit en liberté Comtay pour raporter au Duc de Bourgongne ce qu'il auoit entendu derriere l'Oſte-vent des diſſimulations du Conneſtable, lequel enuoya ſon confeſſeur au Roy d'Angleterre pour luy dire
Le Conneſtable aduiſe Edoüard de ne ſe fier au Roy. qu'il ne ſe fia aux paroles du Roy, n'attendit qu'il luy donna de bõ gré Eu & Sainct Vallery, mais qu'il s'en ſaiſit par force pour hyuerner ſes troupes en eſperãce de ſe loger & mieux & plus au large, & luy offrit cinquante mille eſcus pour luy ayder à faire la guerre: *Dictes à vo-*

[p] Les trompeurs ſont touſiours trompés. Ceux qu'ils trompent veillent à leur rẽdre la pareille, & leur meſme tromperie les ruine. Annibal apres la mort de Marcellus eſcrit aux Salapiens ſous le nom de Marcellus, duquel il auoit pris le cachet qu'il s'en alloit en leur ville. La nuict prochaine Criſpin lieutenãt de Marcellus qui ſçauoit les trõperies & les ruines d'Annibal donne aduis de ceſte mort. Annibal ſe preſente aux portes de Salapie, les premiers rangs qui ſçauoiẽt parler Romain demandent d'ẽtrer. Les gardes bien aduertues & faiſans bõne mine en laiſſent entrer enuirõ ſix cẽs, laiſſent tomber le marcheconlis & les taillent en pieces. PLVT.

[q] Florence a veu vn pareil artifice. Pierre de Medicis pour faire cognoiſtre que Louys Sforce Duc de Milan en conſeillant le Roy Charles de paſſer les monts ne deſiroit pas pourtant qu'il y feit ſes affaires, feiſt mettre derriere vne tapiſſerie l'Ambaſſadeur de France & feignant ſon indiſpoſition, máda querir l'Ambaſſadeur de Milan, lequel entrant ſur le diſcours des deſſeings de Louys Sforce ſon maiſtre dit tout ce qu'il peut pour faire cognoiſtre que les intentions des François n'eſtoient pas celles de ſon maiſtre GVICCIARDIN.

ſtre maiſtre, reſpond le Roy d'Angleterre *que c'eſt vn mocqueur, que ie ne me repens point de la paix, puis qu'il s'eſt repenty de ce qu'il m'auoit promis.* Le Roy neãtmoins pour faire cognoiſtre au Conneſtable qu'il faiſoit eſtat de ſes conſeils donna au Roy d'Angleterre Eu & Sainct Valery pour logis ſeulement durant que l'on traiteroit la paix. Mais il y auoit mis tel ordre que les Anglois eſtoient pluroſt dedãs ces villes en priſon qu'en garniſon.

[t] Il y a des choſes où il vaut mieux eſtre trompé que ſe deffier. Le Roy eſtoit bien informé des infidelitez du Conneſtable & neantmoins pour l'entretenir en bonne humeur & oe luy dõner occaſion de pis faire differe ſes conſeils & les loüe.

Le Conneſtable par la reſponce d'Edoüard ſe vit comme au deſeſpoir auec plus d'occaſion de s'eſtonner cõme il viuoit, quede s'eſiouïr de ce qu'il eſtoit en vie, apprehendant d'vn coſté la ſeruitude & de l'autre la punition & ne voyant autre port en ceſte tourmente d'eſprit que la mort.

[f] Extreme mal'heur d'eſtre reduit entre deux grandes puiſſances & n'auoir moyen de ſe maintenir. Vn bidet entre deux grands cheuaux eſt touſiours ſubiet à quelque coops de pied.

Les Ducs de Bourgongne & de Bretaigne eſtoient compris en ceſte trefue s'ils le vouloiẽt eſtre. Le Duc de Bourgongne aduerty de ce traité, vient de Luxembourg auec ſeize cheuaux treuuer Edoüard, qui recogneuſt au front de ſon couſin le courroux qu'il portoit au cœur & faiſant l'eſtonné d'vne arriuée ſi prompte & ſoudaine, luy demãda qui l'amenoit. *Ie viens* dit le Duc *pour parler à vous. Voulés vous* dit Edoüard *que ce ſoit à part ou en public.* Sur ce pas le Duc qui ne pouuoit plus tenir ſa colere, & qui venoit pour dire tout ce qu'il voudroit ſans penſer qu'il pourroit auſſi entendre ce qu'il ne voudroit pas, [t] demanda au Roy d'Angleterre s'il auoit la Paix? *Non* dit Edoüard, *mais bien vne Trefue pour neuf ans en laquelle vous eſtes compris auec le Duc de Bretaigne, & ie vous prie de vous y accommoder.* Le Duc replique au langage de l'Anglois qu'il entendoit & parloit, Que l'armée ne deuoit paſſer la mer pour cela. Que ce traité ruinoit la reputation des Roys d'Angleterre & quelle auoit bien beſoing de ce cœur de Lyon enterré à Roüen. [v] Puis il adiouſte, *Ie vous auois procuré vne occaſion de faire vos affaires, que vous ne recouurerés iamais pour auoir ce qui vous appartient. Ce n'eſtoit pas pour mon intereſt, car ie m'en pouuois paſſer, & pour vous monſtrer que ie n'ay que faire de voſtre Trefue par S. George ie ne traiteray auec le Roy que vous ne ſoyés retourné en Angleterre & que vous n'y ayés demeuré plus de trois mois.* E-

[t] Qui ſe prepare à dire ce qu'il veut ſe doit auſſi diſpoſer à entẽdre ce qu'il ne voudroit pas.

Paroles entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgongne.

[v] Richard I. Roy d'Angleterre fut appellé cœur de Lyõ il mourut à Oſeney & ſon cœur fut enterré à Roüen, vn Poëte aſſez bon, pource tẽps, là luy fit cet Epitaphe.

Piſtera Carcelium, corpus fouſ ſernas Edwardi,
Et cor Rhotomagum magne Richarde tuum.
In tria diuiditur tnus qui plus fuit vno
Nec ſupereſt tuo gloria tanta viro Et cet autre.
Hic Richarde iaces ſed mors ſi cederet armis,
Vilia timore tuo cederet ipſa tuis.

doüard ne prenant point de plaiſir en ces boutades le laiſſe là. Il monte à cheual & s'en va comme il eſtoit venu content d'auoir dit ce qu'il vouloit dire à celuy qui n'auoit pas fait ce qu'il deuoit faire, & portant ſur le cœur vn extreme deſplaiſir que ce traité luy oſta le moyen d'acquerir de la gloire [x] aux deſpens du Roy, & de luy donner encores vne bataille.

[x] Perdre l'occaſion de quelque choſe de grãd par le moyẽ des armes eſt vn regret fort poignant à vn grand courage. Epaminondas ſe demonſtra bien en faiſant trancher la teſte à ſon fils qui auoit donné & gaigné la bataille, ſe plaignant de ce qu'il luy auoit comme ſouſtraict vne partie de ſa gloire.

Le Roy craignant que la colere du Duc & les menées du Conneſtable ne miſſent Edoüard en repentir, ou en quelque deffiance de l'execution de ce qu'on luy auoit promis, voulut rendre ſes procedures hors de tout ſoupçon. La confiance eſt le vray ciment de l'amitié. Les Anglois entroient à toute heure & en telle troupe qu'ils vouloient en la ville d'Amiens. Il y auoit aux portes de grandes tables chargées de bons vins, de viandes de haut gouſt & fournies de bõs compagnons pour inuiter & ſouſtenir tout allãt & venant. Tous les cabarets, & les hoſtelleries eſtoient pleines. Le Mareſchal de Gié ayant commandement de recognoiſtre comme les Anglois viuoient entra vn matin en vne Tauerne où on luy dit qu'ils auoient deſia fait cent & vnze eſcots & n'eſtoit pas neuf heures. Le ſoldat treuuoit apres d'autres commoditez qu'il eſt bien doux de bien diſner & de ne rien payer. Il eſtoit au pouuoir du Roy de faire couper la gorge à neuf ou dix mille qui n'auoiẽt peu ny porter leurs iambes ny treuuer les portes pour s'en retourner en leurs quartiers tant ils eſtoient ſaouls. On ſe contentoit de veoir enyurés de vin, ceux qui ſe vouloient enyurer de ſang.

XXIII

Le Roy penſe prudemment a la ſeurté d'Amiens.

Gran ſabores comery noeſcotar.

Toutesfois comme on luy vint dire qu'il y auoit du peril de laiſſer entrer tant de gens il quitta ſes heures, qu'il diſoit & la ceremonie des Innocens. [y] Tous les iours ſont bons & propres pour penſer à ſa deffence & ſeurté.

[y] Les Romains remarquoiẽt les iours heureux pour aſſaillir, mais tous eſtoient bons pour ſe deffendre MACROB. lib. 1. ſatur. cap. XVI.

Il en faut croire ce qu'en dit celuy qui l'a veu & là eſcrit. *Comme le Roy ſe leuoit & diſoit ſes heures quelqu'vn me vint dire qu'il y auoit bien neuf mille Anglois en la ville. Ie me deliberay prendre l'aduenture de luy dire, & i'entray en ſon retrait, & luy dit, Sire nonobſtant qu'il ſoit le iour des Innocens ſi eſt il neceſſaire que ie vous die ce que*

l'on m'a dit, & luy compta au long le nombre qui y eſtoit, & touſiours en venoit & tous armés, & que nul ne leur oſoit refuſer la porte de peur de les meſcontenter. Ledit Seigneur ne fut point obſtiné, mais toſt laiſſa ſes heures, & me dit qu'il ne falloit point tenir la ceremonie des Innocens. [z] Dequoy il faut recueillir que le iour auquel s'eſtoit rencontré la feſte des Innocens eſtoit pour tout le reſte de l'annee ſuyuante ſuperſtitieuſement ceremonieux à ce Prince, & qu'il ne vouloit point qu'on luy parla d'affaires Phil. de Commines ayant couru le hazard d'eſtre baffoüé en ceſte occaſion.

[z] La Religion Chreſtienne raporte à ſuperſtition les obſeruations des iours, *eos culpat.* dit S. Aug. *qui dicunt non proficiſcar hodie quia præpoſterus dies eſt.*

Il receut toutesfois ceſt aduis en telle humeur qu'il creut qu'il pourroit remettre ſes heures à vne autre heure & s'en diſpenſer, affin d'auiſer que ceſte troupe ſe retira doucement. Il fit porter ſon diſné en la maiſon des portiers non pour faire cognoiſtre ſa deffiance, mais pour mieux careſſer les Anglois qui entroient & ſortoient. Il en arreſta pluſieurs pour manger à ſa table, fit donner à boire aux autres, & pas moins ne laiſſoit de penſer à la ſeurté de la ville, ayant fait armer trois cens hommes aux maiſons de leurs Capitaines, & ordonné quelques vns ſur le portail pour veiller à l'entrée des ſoldats. Le Roy d'Angleterre aduerty de ce deſordre enuoya prier le Roy de ne permettre plus l'entree. *Cela ne ſe fera point*, reſpond le Roy, *mais s'il luy plaiſt d'enuoyer des Archers de ſa garde à la porte, ils laiſſeront entrer ceux qu'il voudra.* Cela fut fait, le Roy ayãt par ceſte diſſimulation obtenu ce qu'vn plus grand bruit euſt rendu difficile.

Diſné du Roy à la porterie d'Amiens.

Mais Louys n'auoit point d'argent en ſes coffres pour payer les ſommes accordées. Il eſpreuua quelle peine il y a de tirer de l'argent d'vn peuple en vne preſſante neceſſité. [a] Les financiers luy en refuſerent, Paris fournit ceſte ſomme ſous l'aſſeurance du rembourcement dans trois mois. Il ne reſtoit plus qu'à choiſir vn lieu pour l'entreueüe des deux Roys. Ce fut Piquigny ville que les Sybilles d'Angleterre auoient marqué lõg temps auparauant pour vne ſi grande & heureuſe action. On dreſſe vne barriere ſur le pont de la riuiere de Somme de telle façõ que l'on pouuoit paſſer librement les bras

[a] Encores qu'on die que le Prince ne doit auoir d'autres treſors que dans les bourſes de ſes ſubiects, il peut rẽcõtrer des occaſions ſi preſſees qu'ẽ s'il n'en a dans ſes coffres il eſt en vn party fort perilleux.

Piquigny ville marquee par les predictions d'Angleterre.

les bras à trauers & ſans guichet pour les corps, le Roy s'eſtãt ſouuenu [b] d'auoir ouy dire que celuy qui fut laiſſé à la barriere de Mõtereau-faut-Yonne ſeruit pour auancer l'execution qui auoit attiré tant de calamité en Frãce. Car le Duc Iean inuité de paſſer luy quatrieme receut à deux pas de là le coup de Taneguy du Chaſtel.

[b] Le paſſé eſt le precepteur du preſent. En pareille occaſiõ fut tué le Duc Ieã à Montereau Faut-yonne où il eſtoit venu treuuer le Dauphin qui depuis fut Charles VII. pour traicter quelque accord.

Le xxix. d'Aouſt M. CCCCLXXV. le Roy ſe rendit le premier ſur la barriere, parce qu'il eſtoit en ſa maiſon, & receuoit vn Prince eſtranger. [c] Il eſtoit accompagné du Duc de Bourbon, & du Cardinal ſon frere. Il ſe plaiſoit en ces actions de parade, faire habiller quelqu'vn comme luy. Philippe de Commines le fut ce iour là. Il auoit huit cens hommes, Edoüard y vint auſſi apres qu'vn Gentilhomme l'eut aduerty de l'arriuée du Roy. Le Duc de Clarence ſon frere l'accõpagnoit. Le Duc de Cloceſtre ſon oncle ne s'y voulut trouuer, car ceſte trefue luy deſplaiſoit. Il auoit à ſes eſpaules toutes ſon armee en bataille, chacun auoit douze Seigneurs [d] qui les accompagnoient. Il y auoit du coſté de Louys quatre Seigneurs Anglois & autant de Frãçois du coſté d'Edoüard pour veoir s'il y auoit quelque deſſein au préiudice de leur maiſtre.

Fatreueue du Roy de France & du Roy d'Angleterre.

[c] Pluſieurs prennent ceſte ceremonie d'vn autre biais, & diſent que c'eſt au plus grand de ne ſe treuuer pas le premier, & deſe faire attendre.

[d] Iamais les Princes ne ſe doiuent veoir & aboucher enſemble qu'auec eſgale ſeorté de part & d'autre. Philippe Roy de Macedoine ne voulut deſcendre en terre, ains parlementa de la proüe de ſa galere au I. F. qui demeura ſur le riuage, lequel comme il luy euſt demandé de quoi il auoit peur, ie ne crains perſonne teſpõd Philippe, fors les Dieux immortels, mais ie ne me fie pas de tous ceux que ie voy là auec vous. TITE LIVE. LI. XXXII.

Edoüard portoit la tocque de velours noir, vne grãde enſeigne de pierrerie faite à fleur de lys, beau Prince, & d'vne riche taille, mais il cõmençoit deſia à prendre ventre. A deux ou trois pas pres de la barriere il ſe deſcouure, met vn genoüil en terre & feit pas trois fois ceſte reuerence auant que de ioindre le Roy qui l'attendoit appuyé contre la barriere, apres des embraſſemens fort eſtroits & affectionnez pour faire parler le cœur par ces demonſtrations d'amitié & d'affection, la Paix eſt iuree ſur le Meſſel & la Croix.

Edoüard Roy d'Angleterre fort beau Prince

[e] Aux entre veuës & ceremonies des Roys, le plus grand ſe treuue le premier au lieu aſſigné pour monſtrer que c'eſt le plus grand que les moindre vont treuuer.

Le Roy qui connoiſſoit l'eſprit d'Edoüard accomodoit ſon diſcours, ſes humeurs à l'entretenement d'vn plaiſir qui ne couſte rien le rire, diſant touſiours quelque mot qui auoit ceſte vertu parmy les plus ſerieux. Et par ce qu'Edoüard auoit de la ieuneſſe, de la beauté [f] & de l'amour, il le pria de ne retourner en Angleterre sãs veoir les Dames de Paris que le Cardinal de Bourbõ

[f] Phil. de Commines dit qu'Edoüard eſtoit des plus beaux Princes de ſon ſiecle, mais qu'au temps de ceſte entre-veuë il commençoit à

qui eſtoit là luy donneroit l'abſolution. Edoüard monſtre à ſes yeux & à ſon ſilence que ceſte ſemonce luy eſtoit agreable. Le Roy ne le preſſa pas dauantage ſe ſouuenant que ſes predeceſſeurs n'y auoient que trop battu le paué. Ces deux Princes eſtoient ſi accorts qu'il eſtoit mal-aiſé que l'vn peut auoir par ſubtilité quelque aduantage ſur l'autre, & l'artifice de l'vn paroiſſoit au dehors, l'autre cachoit le ſien au dedans. g

Le Roy offre ce qu'il ne voudroit pas eſtre accepté.

Penetre dans les penſees du Roy Edoüard.

Ils parlerent aſſez longuement enſemble pour ouurir leurs cœurs l'vn à l'autre, mais pluſtoſt affin que Louys tira les vers du nez d'Edoüard, qui pour n'auoir ny l'eſprit ny l'experience de celuy là n'y regardoit pas de ſi pres. Le Roy recognut qu'il auoit vn extreme deſir d'aſſiſter & deffendre le Duc de Bretagne, & qu'il ſe tenoit obligé à cela, diſant n'auoir iamais trouué vn meilleur amy au beſoin. Pour le regard du Duc de Bourgongne il ne monſtroit pas d'eſtre tant en peine de ſa fortune, car comme le Roy luy euſt dit *que ferons nous ſi mon frere de Bourgongne ne veut entrer en la treſue*, le Roy d'Angleterre repart, *ie le ſemondray de rechef, & s'il n'y veut entendre ie m'en rapporte à vous deux.*

Reſtoit la fortune du Conneſtable, en la premiere conference du Traicté. Le Roy d'Angleterre indigné du manquement de ſa parole, auoit dit qu'il auoit moyen de faire veoir au Roy ſes mauuais ſeruiteurs, & dequoy les conuaincre de trahiſon enuers ſa Majeſté. Les deputez n'auoient pas tenu grand compte de cela, eſtimants que c'eſtoit vn artifice pour ſe faire valoir dauantage & intimider le Roy de telle praticque & intelligẽce, & quand il en ſeroit quelque choſe que l'eſtat des affaires du Roy deffendoit vne recherche trop curieuſe de la fidelité de ſes ſubiets, h mais le Roy qui ne meſpriſoit rien, iugea deſlors que c'eſtoit vn traict lancé contre le Conneſtable, & c'eſt pourquoy il en vouloit eſtre biẽ eſclaircy d'Edoüard, lequel ne diſſimulant pas qu'il auoit trop & de trop grands meſcontentemens contre le Conneſtable, luy fit l'hiſtoire de ſes preuarications, & pour preuue luy remit deux lettres de ſa main.

Apres vn long diſcours accompagné d'infinies ca-

deuenir gros. La beauté eſt vne qualité qui embellit les autres qui ſont neceſſaires au Prince. Celle cy eſt vaine ſans les autres, & viẽt mieux à vne femme, & ne ſert que pour leur plaire. Maximin fils de l'Empereur Maximin eſtoit ſi beau que les femmes deſiroient d'eſtre aymées de luy, & qu'il les rendit meres. IVL. CAP. VL.

g Les vns font veoir leurs artifices de premier rencontre, les autres les tiennent fort couuerts, & là ce void la tromperie qu'apres qu'on eſt trompé. A cela ſe rapporte le different qui fut entre le Renart & le Leopart pour la varieté de leurs peaux: Celuy là ſe vantoit de l'auoir plus belle au dehors, cõme marquee & mouchee de diuerſes marques, *cela n'eſt rien*, dit le Renard, *mon bigarrement eſt au dedans.*

h Il y a des temps où il n'eſt pas bon de deſcouurir toutes maladies, remuer les humeurs, ny purger les corps. On dit à Pompee qu'il y auoit dans les papiers de Sertorius pluſieurs lettres des Senateurs de Rome qui l'exhortoient de venir en Italie entreprendre ſur Rome. Pompee fit vn acte non de ieune homme ains d'vn courage

reſſes, honneurs & reſpects: Les deux Roys ſe ſeparent; Edoüard paſſe la mer laiſſant les oſtages dans les delices & feſtins de Paris, & les principaux Seigneurs de ſa Cour ne parlent que de la liberalité du Roy. Les Heraux & les trompettes d'Angleterre ſur le depart crierent ces paroles, *largeſſe, largeſſe, au treſ-noble & puiſſant Roy de France, largeſſe, largeſſe:*

raſſis, meut, & bié compoſé, car il fit bruſler toutes ſes lettres ſans en lire vne ſeule, ny permettre qu'autre en leut. PLVT.

Le Roy alla coucher à Amiens, par chemin. Il s'entretint de ce qu'il auoit remarqué en ceſte action, dit confidemment à Philippe de Comminес ces paroles., *I'ay trouué le Roy d'Angleterre ſi preſt de venir à Paris que cela ne m'a point pleu. C'eſt vn tres-beau Roy, il ayme fort les femmes, il pourroit trouuer quelque affettee à Paris qui luy pourroit bien dire tant de belles paroles qu'elle luy feroit enuie d'y reuenir. Ses predeceſſeurs n'ont que trop eſté à Paris & en Normandie. Sa compagnie ne me vaut rien deçà la mer, mais ie le veux bien delà pour bon frere & amy:*

i La liberalité eſt le Soleil entre les autres lumieres de la royauté. C'eſt la myrrhe qui garde la reputation des Roys incorruptible.

Sage remarque du Roy.

Arriué à Amiens, comme il ſe vouloit mettre à table, Hauuart l'vn des oſtages penſant luy faire grand plaiſir, luy vint dire à l'oreille que s'il auoit agreable il feroit venir le Roy d'Angleterre iuſques à Amiens, & peut eſtre à Paris pour y faire bonne chere auec ſa Maieſté. Le Roy qui ayant ſauué le Capitole, [k] ne penſoit qu'à faire largue aux Gaulois pour paſſer, receut ceſte parole auec vn bõ viſage quoy qu'elle ne luy pleut pas, & comme pẽſant ailleurs ſe mit à lauer & à parler d'autre choſe. Hauuart l'en fit ſouuenir apres ſouper, n'ayant pas remarqué l'intention du Roy par ceſte premiere deffaite. Le Roy preſſé de cet importũ, dit qu'il ſe voyoit ſur le poinct de monter à cheual pour ſçauoir ce que voudroit faire le Duc de Bourgongne & luy faire courir la fortune des armes puis qu'il auoit meſpriſé l'occaſion de l'accord.

k Il fait bon veoir le dos de l'ennemy. Les Gaulois demãderent des batteaux pour paſſer le Tybre, le Senat commanda de leur en donner, & eſtans mis en route leur aſſeura le chemin pour ſe ſauuer. POLIÆNVS *lib. 1.*

Mauuais ſourd qui ne veut entendre.

Ceux qui paſſerent à regret la mer euſſent eſté bien aiſes de trouuer quelque occaſion pour faire plus de ſejour en France, ils en auoient quelque raiſon pour le bien de leur Eſtat, & de deſirer que Paris ſeruit à Londres ce que Carthage auoit ſeruy à Rome. [l] Ils auoient tant de chaudes teſtes parmy eux que ſi on ne luy don-

l Les eſtats ſe maintiennent par les communes craintes & ialouſies qu'ils ont l'vn de

noit de l'exercice hors de l'Iſle, ils eſtoient capables de recommencer le ieu du Comte de Vuaruich.

l'autre. Pon ce Scipion Naſica conſeilloit la cõſeruation de Carthage quoy qu'elle eut mis en compromis la liberté de Rome, *ne metu ablato æmula virtus, luxuriari fœlicitas virtù inciperet.* FLOR. *lib. 2. de Bello Punico.*

'Tant que le Roy demeura à Amiens, il fut viſité des Anglois, meſme de ceux qui ne s'en vouloient retourner ſans preſent. Le Duc de Cloceſtre qui faiſoit ſi fort le courroucé de ceſte trefue la trouua bonne apres que le Roy luy euſt donné de la vaiſſelle & des cheuaux. Ce Prince ne laiſſoit de ſemer en des terres ſteriles, la crainte de l'ingratitude ne l'empeſchoit point d'obliger ceux qui au partir de là ne luy en ſçauoient point de gré. [m] Il eſtoit fort content de ceſte iournee, mais il eſtoit marry que le Roy d'Angleterre euſt declaré tant de paſſion pour le Duc de Bretagne, car ſon deſir eſtoit de ne le laiſſer en paix. Il le fit encor ſonder par les Seigneurs de Bouchage & ſainct Pierre, mais ils n'en r'apporterent que des bruſques paroles, iurant qu'il repaſſeroit la mer ſi on querelloit le Breton. [n]

Le Roy donne des preſens aux Anglois.

m On ne laiſſe pas de ſemer apres vne moiſſon infertile. Il ne faut laiſſer d obliger apres vne ingratitude. Encores que le bien fait periſſe chez autruy, il ne le faut pas faire perir chez ſoy.

Le Roy voyant qu'en vain il ſe trauailloit de les ſeparer, il penſa de rendre bon amy celuy qu'il ne pouuoit declarer iuſte ennemy puis qu'il eſtoit comprins en la trefue. Pource il y euſt traicté de paix entr'eux ſigné & reſolu en l'Abaye de la Victoire pres de Senlis du 16. Octobre 1475. publié au Parlement de Paris, & aux Eſtats de Bretagne.

Edoüard declare que le Duc de Bretagne eſt ſon amy

n Outre l'obligation que le Roy Edoüard auoit au Duc de Bretagne pour l'auoir aſſiſté en ſes plus grandes neceſſitez, il craignoit qu'en le meſcontantant il ne mit en liberté Henry qu'il tenoit priſonnier.

Le Roy d'Angleterre ne fut pas plus content de reueoir ſon Royaume que le Roy monſtroit de ioye de l'auoir eſlongné du ſien. Il eſchappe quelque fois aux Princes de dire dans le cabinet des paroles libres qui ſont incontinent recueillies & rapportees. Le Roy eſtãt quelques iours apres le depart du Roy Edoüard, parmy ſes ſeruiteurs, s'eſiouiſſoit de l'heureuſe yſſuë de ſes affaires, diſoit qu'il n'y auoit rien tel que vaincre ſans combattre, [o] & que ceux qui s'en alloient du lieu où ils eſtoient venus pour faire la guerre, & s'en retournoient ſans la faire eſtoient touſiours vaincus. Il ſe mocquoit de ce que pour du vin & de l'argent il auoit enuoyé les Anglois. Ce flus de paroles auec plus de verité que de prudence, tombe aux oreilles d'vn marchand Gaſcon demeurant en Angleterre, & lequel eſtoit entré au cabinet pour demander permiſſion de tirer certaine quan-

Paix entre le Roy & le Duc de Bretagne

Reparation des paroles eſchappees.

o La victoire qui couſte moins de ſang eſt la plus glorieuſe, diſoit Alphonſe Roy d'Arragon, PANORME *en ſa vie.*

Entendues par vn marchand Gaſcõ.

tité de muids de vin auec l'exemption des Gabelles. Le Roy euſt bien deſiré que ceſtuy-cy pour auoir veu la Pallas de ſes conſeils toute nuë, euſt eu outre l'aueaglement la ſurdité, mais il n'en fit point de ſemblant, recognoiſſant toutesfois que la diſcretion n'auoit pas eſté l'arbitre entre ſa langue & ſon cœur, qu'il auoit trop parlé, le Marchand trop veu & trop eſcouté, [p] qu'Edoüard chaud & boüillant eſtoit pour faire ſeicher ceſte premiere fleur de paix qui ne faiſoit que ſortir de ſon bouton, ſi ces paroles luy eſtoient rapportees, ſe reſout ſur le champ d'achepter ce Marchãd ſous quelque pretexte de ſon ſeruice. Il employa pour cela Philippe de Commines qui le gaigna en luy offrant vn office en la ville de ſa naiſſance, la traite des vins qu'il demandoit, mille francs pour faire venir ſa famille, à la charge toutesfois qu'il n'iroit point en Angleterre, le Roy ſe condemnant volontiers à cela pour la peine d'auoir trop parlé.

Cauſe non preueuë d'vne bonne fortune.

[p] On a veu des Princes qui ont fait mourir de leurs ſeruiteurs pour auoir entendu des paroles dont le rapport eſtoit dangereux. Alexandre y proceda plus ſagement, car voyant qu'Ephestion auoit veu en ſa lettre vn aduis important il ne fit que luy toucher les leures de ſon cachet ſans luy dire autre choſe, & plus royalement Louys qui achepta bien cherement des perſonnes qui pouuoient emporter des paroles qui luy eſtoient eſchappees inconſiderément.

Les plus courageux & ſur tout les François qui s'eſtoient retirez en Angleterre blaſmoient ceſte paix. Pluſieurs la tenoient pour vne œuure du Ciel, diſant qu'elle auoit accomply les Propheties, que le ſainct Eſprit [q] l'auoit fait, qu'vn Pigeon blãc auoit paru le iour de l'entreueuë des deux Roys ſur la tente d'Edoüard, & que tout le bruict de l'armee ne l'auoit peu faire bouger de là.

Pigeon blanc ſur la tente d'Edoüard.

[q] De petites choſes on tire des grands augures. Au conclaue tenu pour l'election d'vn Pape apres la mort de Paul IIII. vne colombe volant & repoſant ſur la cellule du Cardinal Iean Ange Mediquin qui fut nommé Pie IIII. fuſt prinſe pour aſſeurance de ſon election.

Vn Gentilhomme Gaſcon qui ſeruoit le Roy d'Angleterre nommé Bretailles ſe faſchoit de ceſte paix, & ſe mocquoit de ceſte reſuerie. Il diſoit que ce Pigeon battu de la pluye s'eſtoit mis ſur ceſte tente comme ſur la plus haute pour s'eſſuyer au Soleil, il en parla à Philippe de Commines qui le cognoiſſoit, & luy dict; *Vous auiez bien raiſon de vous mocquer de nous.* A cela, & non ſur cela, de Commines (combien de batailles a gaigné voſtre Roy) *Neuf* reſpond Bretailles, [r] *Et combiẽ en a-il perdu? vne ſeule, c'eſt celle qu'il pouuoit gaigner en France, perte ſi grande qu'elle obſcurcit tout l'honneur des neuf qu'il a gaigné, car ceſte dixieſme eſtoit le couronnement de toutes les autres.*

Prudẽce de Ph. de Commines a deſtourner des diſcours inutils.

[r] Edoüard IIII. Roy ſe treua en neuf batailles combattant à pied pour aſſeurer la courooe d'Angleterre ſur ſa teſte, & ruiner la maiſon de Lanclaſtre.

On vint dire au Roy que ce Gaſcon eſtoit homme

libre, & qu'en la liberté de ſes paroles il pourroit faire cognoiſtre les penſees de ſon maiſtre, & alterer les eſprits de pluſieurs. Le Roy l'enuoya querir, le feit diſner à ſa table, & par ſa bourſe luy ferma la bouche, & luy fit dire comme les autres, que le ſainct Eſprit auoit faict la paix. En vne heure Bretailles fonda vn reuenu aſſeuré pour touſiours ſur la timidité de ce Prince. [f]

Traité de Paix entre le Roy & le Duc de Bourgõgne.

Le Duc de Bourgongne voyant que le Roy d'Angleterre eſtoit loing commença de penſer à ſoy. Il a veu la legereté des Anglois, Cointay luy a repreſenté celle du Cõneſtable, & les diſcours qu'il auoit entendu derriere l'Oſteuẽt. Tout cela ne permet qu'il s'opiniaſtre contre la raiſon, & puis le Roy eſt armé ſur la frontiere de Hainault qui la demãde, & offre de la faire, & il reſſent bien viuement la grande perplexité que ſouffre vne ame irreſoluë & comme ſuſpenduë entre les eſperances & la craincte. [t]

[s] On peut dire du Roy Louys xi. ce que Plutarque dit de Nicias, il ne donnoit pas moins à ceux qui pouuoient mal faire qu'à ceux qui meritoiẽt d'auoir du biẽ & qui eſtoiẽt dignes de ſe ſeruir de ſa liberalité, de ſorte que ſa timidité eſtoit vo reuenu & vne ſẽre aux meſchans auſſi bien que ſa liberalité l'eſtoit aux gens de bien.

[t] Cependant que les craiotes & les eſperances ſuſpendent noſtre ame nous ne touyſsõs pas du preſent & l'aduenir nous tourmente.

Hugonet Chancelier du Duc mande au Roy que s'il luy plaiſoit enuoyer ſes députez ſur le Pont à mychemin d'Auẽnes & de Veruins, ceux du Duc s'y trouueroient pour reſoudre ſur ce qui ſe preſentoit. Le Roy y voulut eſtre quoy que ſon Conſeil l'en diſſuada & mena auec luy Hauuart & Chene, oſtagés que le Roy d'Angleterre auoit laiſſé. L'vn marry de la paix, voyant les députez du Duc de Bourgongne accompagnés de grãd nombre de gens de guerre bien montez & armez, dit que ſi le Duc euſt faict vẽoir au Roy d'Angleterre beaucoup de gens de ceſte ſorte, il n'euſt pas ſi toſt repaſſé la Mer. Philippe de Commines auquel ſes paroles furent dites ne reſpondit rien, il auoit tant de patience à eſcouter, tant de retenuë à parler que ce ne luy eſtoit point de peine de ſe taire aux occaſions où la langue eſchappe. [v]

[v] Qui n'eſt patient à ſe taire ne peut eſtre diſcret à parler.

Le Vicomte de Narbonne qui les auoit ouy, dit, que ſans doute le Duc de Bourgongne en auoit bon nombre, mais que les Anglois auoiẽt tant d'enuie de retourner en Angleterre qu'ils s'eſtoient contentez de ſix cens pipes de vin, & d'vne penſion que le Roy leur donnoit. Cet Anglois qui auoit vn grand deſplaiſir de ceſte paix, le ſentit redoubler par ceſte mocquerie, & tout fumant

de colere. *C'est bien ce que chacun nous disoit que vous vous mocqueriez de nous, appellez-vous l'argẽt que le Roy nous donne pension,* [x] *c'est tribut, & par S. George vous en pouuez bien tant dire que nous retournerons.* Philippe de Commines, ô le sage homme! rompit ce discours, & de serieux & picquant qu'il estoit & pouuoit se rendre pire (Car le François n'eust iamais souffert qu'on eust appellé la France tributaire d'Angleterre) le changea en risee. Mais l'Anglois s'en offença & s'en plaignit au Roy qui se courrouça fort au Vicomte de Narbonne pour n'auoir consideré qu'aux mauuaises demandes les bonnes responces coustent peu & proffitent beaucoup, & qu'il faut peu de chose pour faire reuenir vn ennemy qui s'en va mal-content. [y]

Les Anglois appelloient tribut ce que le Roy accordapour la Dauphine.

[x] Chacun donne des noms aux choses cõme il luy plait. Ce qui estoit en effet pensiõ, l'Anglois l'appelle tribut. Mot insupportable à vne nation libre. Saluian deplorant la condition de l'Empire Romain qui payoit tribut aux François, lesquels s'estoiẽt nouuellement saisis des Gaules, dit, *Aurum quod pendimus, munera vocamus, dicimus dona esse quod pretium, & quidem condition is miserrimæ.*

Les députez s'assemblerent de part & d'autre & ne s'accorderent point, chacun voulant tenir le bon bout de son costé, & le poinct absolu de toutes choses. Le Roy dit aux siens qu'il ne vouloit point tant de paroles, & fit venir ceux du Duc, s'enferma auec eux, & auant que sortir conclud la trefue pour neuf ans commençãs le 13. du mois de Septembre, 1475. & finissans à mesme iour de l'annee 1484. Le Duc voulut que Baudouin bastard de Bourgongne, le Seigneur de Renty, Iean de Chata, Philippes de Commines fussent exclus & priuez du benefice de ceste trefue, laquelle toutesfois ne fut pas si tost publiee pour sauuer le serment du Duc qui auoit iuré de n'y entendre si tost.

Mucho vale y poco cuesta á mal hablar buena respuesta.

[y] Les paroles de mespris ou de mocquerie, enflãment les cœurs à des resolutiõs autres que l'on ne les attend. Cabades Capitaine de Perse assiegeant Amide, & voyant que le siege seroit long & difficile se dispose à s'en aller & le quiter. Les habitans enorguillis de cela se presentent sur la muraille, crient au poltron & se mocquent de ceste retraite. Cabades s'en picque de telle sorte qu'il y retourne, les presse, les force, & les saccage.

Comme on estoit en ce traité le Roy d'Angleterre marry que le Duc de Bourgongne fist ses affaires à part, enuoya Thomas de Montgommery au Roy pour l'asseurer qu'il retourneroit au printemps auec vne puissante armee pour acheuer de ruiner le Duc de Bourgongne, mais le Roy qui l'aymoit bien où il estoit, dit que la trefue qui estoit sur le tapis estoit la mesme qu'il auoit faict auec luy, & n'y auoit rien de plus ny de moins, mais que le Duc auoit desiré ses patentes à part.

Ainsi la paix est faicte & auec les Anglois & les Bourguignons. Ces broüillards qui au matin sembloiẽt si espais qu'on pensoit de ne veoir le Soleil de tout le iour se dissippent en vn moment & laissent la France en

la meſme clarté & ſerenité qu'elle eſtoit au parauant.

Les Sages de ce temps là, cognurent & recognurent le ſoing particulier de la prouidence de Dieu ſur ceſte Mõnarchie, ayant par ſa grace ſinguliere eſchappé vn ſi terrible orage. Ce n'eſtoit pas la premiere ſecouſſe ny la plus forte maladie qui auoit eſprouué la fermeté de ſes forces. Les fondemens de cet Eſtat ſont ſi bien poſez, ſes Loix ont ſi prudemment preueu toutes ſortes d'accidens qu'encores qu'il n'y ait rien de conſtant au monde, & que la nature va roulant toutes choſes, ores en haut, ores en bas, il eſt demeuré debout en ſes plus grands eſbranlemens, & s'eſt ſouſtenu comme vn coloſſe de ſon propre poids. La compoſition de ce corps eſt ſi forte & vigoureuſe qu'il s'entretient meſmes de ſes excez & deſordres, les autres Eſtats auec tout leur regime ne ſe portent pas mieux, & le moindre deſordre qu'ils font met leur vie en peril.[a]

[a] Tous les eſtats du monde ont eſpreuué ſon inconſtance. Où ſont les Empires d'Aſſyrie, de Perſe, de Mede, d'Egypte, de Iodée, de Macedoine, *Quicquid in alium Fortuna ſubit ruitura leuat.* Et Platon dit que les choſes ſont en ce monde comme ſur l'Euripe, ores en haut, ores en bas. ἄνω καὶ κάτω.

La Prudence du Roy fut l'inſtrument de la prouidence de Dieu pour mettre ſon Royaume hors du danger qui le menaçoit. Il eſt vray que ſi la neceſſité qui n'a point de loy n'excuſoit la procedure de ce Prince, & ſi l'hõneur du trait ne demeuroit à qui a le profit, on trouueroit bien à redire à ce que le Roy fit pour auoir ceſte paix. Vn Prince moins timide & prudent euſt hazardé vne bataille pluſtoſt que de paſſer ſous l'orgueil de ſes ennemis, mais ces altieres & genereuſes formes de traiter ſont enterrées dans les ruines de la ſuperbe & triomphante Rome, & n'en eſt demeuré que l'admiration que l'hiſtoire en repreſente. Iamais les Romains ne receurent condition ny capitulation[b] de l'ennemy armé, iamais ils ne firent retraicte en deſordre, iamais General ny chef des exercites Romains ne donna le deuant à vn plus grand fuſt-il Roy, iamais aux Prouinces eſtrangeres ils ne quicterent les marques de leur auctorité, iamais ils ne permirent que l'eſtranger pour grand qu'il fuſt entraſt à cheual en leur logemẽt.[c] En vn mot iamais Prince n'euſt les eſprits ny les reſolutiõs eſleuees à plus de generoſité.

[a] Plutarque dit que la republique de Sparte reſſembloit vn corps qui de tout temps a fait diette, & qui s'altere au moindre deſordre.

[b] Comme les Romains ne receuoient iamais les offres, ny les conditions de l'ennemy tant qu'il eſtoit armé, auſſi n'alloiẽt ils iamais où ils les appelloiẽt. Si tu es puiſſant tu n'y dois forcer, ſi tu ne le peux, ie dois aller où ma cõmodité me porte.

[c] Quand Tigranes vint treuuer Pompee pour ſe rendre en ſes mains, les Licteurs luy dirent qu'il deuoit mettre pied à terre, parce qu'on n'auoit iamais veu perſonne entrer à cheual aux logements des Romains. PLVT.

FIN DV SIXIESME. LIVRE.

SOMMAIRE DES MATIERES principales contenues au ſeptieſme liure.

I. Perplexité du Conneſtable apres la Paix.

II. Le Roy luy mande de le venir trouuer.

III. Il ſort de S. Quentin & ſe retire à Monts en Hainault.

IIII. Le Roy ſe ſaiſit de S. Quentin, & ſomme le Duc de Bourgongne d'effectuer l'article de l'aſſemblee de Bouuines touchant le Conneſtable.

V. Il eſt deliuré au Roy & conduict à la Baſtille, ſon procés faict, condamné à mort & executé.

VI. Proffit & blaſme que le Duc de Bourgongne receut par la mort du Conneſtable.

VII. Armee du Duc de Bourgongne en Lorraine.

VIII. Attentat ſur la vie du Duc deſcouuert par le Roy.

IX. Armee du Duc contre les Suiſſes.

X. Voyage du Roy à Lyon.

XI. Siege de Granſon. Les Suiſſes donnent & gaignent la bataille, & reprennent Granſon auec vn grand butin.

XII. Le Duc recherche le Roy de la continuation de la trefue.

XIII. René d'Anioù Roy de Sicile vient veoir le Roy à Lyon.

XIIII. Armee du Duc de Bourgongne deuant Morat, deffaite par les Suiſſes.

XV. Les Suiſſes entrent dedans le pays de Vau, & le Duc ſe retire en la Franche-Conté.

XVI. Yoland Ducheſſe de Sauoye ſœur du Roy quicte le party

de Bourgongne.

XVII. *Alfonce de Portugal vient demander ſecours au Roy.*

XVIII. *Henry IIII. Roy de Caſtille declaré indigne de la Couronne.*

XIX. *Accord entre le Roy de Caſtille, & le Roy de Portugal.*

XX. *Affliction, ſolitudes & regrets du Duc de Bourgongne apres la bataille de Morat.*

XXI. *René Duc de Lorraine aſſiege & prend Nancy.*

XXII. *Armee du Duc de Bourgongne deuant Nancy, & trahiſon du Comte Campobaſſe.*

XXIII. *Deffaite du Duc de Bourgongne & ſa mort, remarque de ſon courage, & exemple memorable de ſa iuſtice.*

XXIIII. *Mort de Galeas Duc de Milan.*

LIVRE SEPTIESME DE L'HISTOIRE DE LOVYS XI.

PAR le Traité de Pequigny, le Conneſtable de Sainct Paul ſemble vn arbre battu de trois vents contraires, qui toutesfois s'accordent pour le mettre racines contre-mont. [a] Il penſoit rendre la guerre perpetuelle entre le Roy de France, le Roy d'Angleterre, & le Duc de Bourgongne, le voila bien eſtonné de les veoir d'accord entr'eux & contre luy. Il s'eſt rendu indigne de grace enuers le premier, de ſecours & de deffence enuers le ſecond, de toute eſperance enuers le troiſieſme, & en opinion enuers les trois, qu'il vouloit faire du compagnon [b] auec eux, rehauſſer ſa reputation & ſes merites ſur les ruines de leurs affaires, meſler ſes cēdres parmy celles de leurs Eſtats, & s'éterniſer non en bruſlant vn ſeul temple, mais les Eſtats de tous les trois. MCCCCLXXV.

Le Conneſtable de S. Paul n'eſt bien auec perſonne.

Le Roy luy auoit faict du bien pour le reſpect non de ſa perſonne, mais des ſeruices qu'il luy pouuoit faire, & comme il vit ſes affections alterées, ſa volonté fut auſſi refroidie, & fit cognoiſtre que les grandes haines venoient des grandes amitiés. [c] Il ne pouuoit oublier les pratiques & les menées qu'il auoit faict pour tenir la France en trouble ny ceſte arrogante & inſolente monſtre d'armes ſur la chauſſee de Compiegne, ny les lettres eſcriptes au Roy d'Angleterre, à la veuë deſquelles il auoit iuré la *paſque Dieu* ſon grand ſerment, & lequel il ne viola iamais, qu'il en mourroit, ny tant d'autres traits d'vn eſprit qui ſe rendoit mal'heureux pour ne

Mal auec le Roy.

[a] Les grands entendemens font bien ſouuent de grandes fautes, & rarement, voit-on vn grand eſprit ſans quelque meſlange de folie dont la plꝰ pure ſort de la plus fine ſageſſe: & pource Thucydide ne veut point que l'on choiſiſſe aux conſeils des Princes ny en la conduite des affaires, ces eſprits tranſcendans & releuez, mais mediocres qui ſont les moins opiniaſtres.

[b] Comme il eſt dangereux de ſe prendre à ſon egal, auſſi eſt-il furieux de queteler ſō ſuperieur & vouloir aller du pair auec luy.

[c] Les bienfaits du Prince ne ſont pas pour le reſpect des perſonnes, mais pour les cōſiderations des ſeruices, ou merites qu'ils reconnoiſſent en leurs ſeruiteurs. Quād ces qualitez ſe changeot, il ne faut trouuer eſtrange ſi de meſme leurs faueurs & affectiōs s'alterent.

pouuoir ſupporter ſa felicité.

Le Duc ne luy auoit iamais pardonné les reprinſes des villes d'Amiens, & d'Abbeuille. Le deſir de ſa vengeance eſtoit vne riuiere [d] qui ne laiſſoit d'auoir ſon cours à trauers les rochers des difficultez de ſes affaires. Il ne pouuoit oublier l'artifice dont il auoit voulu vſer pour marier ſa fille au Duc de Guyenne, ny le refuz de receuoir ſes gens à S. Quentin apres les auoir fait venir. Il eſtoit encores indigné [e] de ce qu'il auoit faict le premier la guerre en ſes terres auec le feu, les autres s'eſtans contentez du fer, car tandis qu'il eſtoit campé deuant Amiens, le Conneſtable auoit couru le pays de Haynault, & bruſlé le Chaſteau de Seurre appartenant à Baudouin de Launoy que le Duc aymoit. Le Roy d'Angleterre eſtoit offencé de ce que l'ayant conſeillé de venir en France pour y triõpher, il eſtoit cauſe qu'il s'en retournoit ſans triomphe. Tous trois euſſent pluſtoſt faict faire vn autre enfer que de laiſſer telles infidelitez imprimées.

Mal auec le Duc.

Mal auec le Roy d'Angleterre.

[d] La vengeance ne laiſſe de courir encores qu'elle ne paroiſſe pas. Plutarque la compare aux riuieres qui coulent ſous terre par quelque eſtendue de pays & apres deſcouurent leurs deſcharges plus impetueuſes.

[e] Les offenſes ſouuent renouuellées ſe terminent en des peines immortelles.

Toutes choſes ſembloient eſtre bandées & coniurées à ſa ruine, il ne ſe peut tenir debout voyant au tour de ſoy tant de perſonnes abbattuës. [f] Les deſplaiſirs que la fortune luy a fait dans les ruines publiques ſont augmentez par pluſieurs autres particulieres trauerſes, ſa femme ſeul appuy de ſa grandeur eſt morte, Iacques de ſainct Paul ſon frere priſonnier, la Scale ſon neueu reuenant d'Angleterre arreſté par les gens du Roy, & trouué ſaiſi de perilleuſes inſtructions. Le Comte de Roucy ſon fils entre les mains du Duc de Bourbon. Le Comte de Dammartin ſon ennemy faict bruire les forces du Roy tout proche de ſainct Quentin. Le Prince d'Orenges eſt en liberté portant tiltre de *Prince par la grace de Dieu*. [g] Toutes ces choſes luy eſtoient autant d'eſpines dans ſon lict pour l'empeſcher de dormir, il ne ſonge, il ne veille, il ne penſe qu'à ſe tenir ferme contre tant d'impetueuſes ſecouſſes de la fortune, mais il veut guerir ſes maux [h] par d'autres maux. Il reſſemble vn vaſe de terre qui ne peut faillir de ſe rompre ſoit qu'il tombe ſur vne pierre, ou que la pierre tombe ſur luy.

[f] Ce n'eſt pas merueille de ne s'eſmouuoir ny eſbranler en la traoquilité, mais il le faut eſtonner de veoir vn hõme s'eſleuer lors que tous les autres s'abaiſſent & demeurer ferme au tour de ceux qui trebuchent Sen. ep. 73.

[g] Vacarmes eſtranges font la ialouſie & l'enuie en l'eſprit de ceux qui vont du pair. Le Conneſtable S. Paul ne peut veoir la proſperité de quelques grands qui eſtoiẽt en la Cour, il eſt marry que le Prince d'Orenges ſoit ſorty de priſon pour treote mille eſcus, que le Roy luy a permis de porter tiltre de *Prince par la grace de Dieu*, battre mounoye, donner graces de tous crimes excepte *d'heresie & de leze majeſté*.

[h] Pernicieux remede. guerir le mal par le mal & penſer arriuer à la gueriſon par les deſordres qui forment les maladies, l'intemperance du malade fait la cruauté du Medecin.

L'éguille de ſon cadran tourne deuers la clemence du

Roy comme à ſon Nort. Il luy enuoye Rapine ſon ſecretaire auec des paroles de ſoye, humblement douces, le ſuppliant de croire que le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgongne ne deſiroient que de le porter en l'extremité du deſeſpoir, & le contraindre de chercher ſes aſſeurances vers eux puis qu'il n'en pouuoit trouuer au pres de ſon Roy: Que le deſir de ſe vanger de celuy qui ne les auoit offencé que pour n'offencer ſa Maieſté, auoit donné cours aux calomnies contre luy publiées, & fauoriſées par la mal-vueillance de ſes ennemis qu'il auoit pres de ſa Majeſté, meſmes des Seigneurs de Dammartin & de Lude qui ne l'aymoient point, & ſon ame ne ſe pouuoit plier à ceſte reigle toute diuine d'aymer ſes ennemis.[k]

Il recherche les bonnes graces du Roy.

Les bons maiſtres cognoiſſent les ouurages les vns des autres, vn ſeul traict faict iuger de quelle main eſt le tableau. Le Roy grand maiſtre en diſſimulation, iugea que tout ce que le Conneſtable vouloit faire n'eſtoit que feintiſe, qu'vn naturel ambitieux, ſe contrefaict comme il veut, que le meſchant n'eſt iamais pire que quant il veut feindre l'homme de bien. C'eſt pourquoy toute l'huile de ces belles paroles ne feit que d'enflammer dauantage le caillou de ſa vengeance, & de la concurrence de ces deux contraires ſe feit la derniere tempeſte qui emporta & perdit le Conneſtable. Il feignoit toutesfois d'appreuver ſes intentions, les diſoit bonnes, appella vn ſecretaire pour eſcrire vne lettre, par laquelle il luy donnoit aduis de ce qui s'eſtoit paſſé auec les Anglois, & que pour la peine & trauail d'eſprit où il ſe trouuoit pour le demeſlement de pluſieurs grandes affaires, il auoit bien beſoin de ſa teſte. Quand il luy euſt promis de la ſauuer, il euſt excepté le col de ſa promeſſe, tant[n] il eſtoit contraint faire vn exemple de la perfidie d'vn mauuais ſubject. Rapine n'eſtoit pas aſſez fin pour ſe prendre garde de deux choſes qui ſe paſſerent en ce moment, l'vne que le Roy ſe retournant deuers le Seigneur Hauart deputé du Roy d'Angleterre, & le Seigneur de Contay leur expliquant le contre-ſens de ceſte lettre dit, *ie n'entends point que nous euſsions le corps, mais bien la teſte.* L'autre que le Seigneur du Lude e-

Ariſtote parle d'vn rocher qui s'allume arrouſé d'huile.

Le Roy luy mande qu'il a bien beſoin de ſa teſte.

k Aymer ſes ennemis c'eſt vne action toute diuine, aymer les amis humaine, hayr ſes amis brutale. Mais les hommes ſont faicts comme cela, & ſur tout les grands, ils ne peuuent ſupporter la proſperité de leurs ennemis.

l Il y a du peril à croire aux paroles & aux actions de ceux qui ont quelq̃ deſſein, car pour y attiuer la cupidité apprend à feindre toutes choſes.

m Les paroles ne ſeruent pas touſiours pour ouurir mais pour couurir les intentions, Archidamus fils d'Ageſilaus diſoit que les moutons ne ſçauoient qu'vne notte, mais les Roys en auoient de diuerſe ſorte pour en vſer comme il leur plaiſoit.

n Paul Etizze Podeſta de Negrepont s'eſtant rendu l'an 1470. à condition qu'on luy ſauueroit la teſte, Mahomet le fit ſeier en deux & comme il ſe plaignoit du manquemẽt de parole, on luy dit, que les ſiancs n'eſtant pas compris en la promeſſe de luy ſauuer la teſte IVSTINIEN.

mandoit à Rapine s'il ne ſçauoit où eſtoit l'argent content de ſon maiſtre, parole qui deuoit condamner la bouche dont elle eſtoit ſortie à vn ſilence [a] perpetuel. Elle fut pluſtoſt proferee que conſiderée. Il y a des entendemens qui trahiſſent la prudence & la diſcretion, leur ſoudaineté s'arreſte aux premiers obiets, ils ne ſont pas preſts à toute heure. Ceſte parole deuoit ſeruir de trompette pour donner l'alarme au Conneſtable, lequel entendant ce que Rapine auoit fait & ouy, ayma mieux fier ſa ſeurté à vne bonne place qu'aux bonnes paroles du Roy.

[a] Par la loy des Gymnoſophiſtes ceux qui ont vne fois abuſé de l'vſage de la langue ſont condemnez à vn ſilence perpetuel.

Il auoit faict baſtir le Chaſteau de Han, & dedans vne tour de l'eſpaiſſeur de trente ſix pieds, ſur la porte de laquelle on voyoit vn cordõ entrelaſſé auec deux houpes pendantes deçà & delà & ce mot de ſon humeur, *Mon Mieux*. Il s'aſſeuroit de trouuer touſiours ſon mieux en ceſte place au pire eſtat de ſa fortune, & que de-là il verroit comme du bord les ondes, & les vents ſe ioüer de la France, mais il n'y a Rocque ny Acrocorinthe qui tienne à la preſence du Prince qui veut punir la perfidie de ſon ſubiet. Contre vn iuſte ennemy il faut faire veoir qu'vn grand courage n'a pas moins de clemence des-armé que de vaillance ayant les armes en main, [c] mais contre la deſloyauté & l'ingratitude toute pitié eſt cruauté. Il auoit propoſé de s'y retirer, mais conſiderant qu'il ſeroit aſſiegé par les armes du Roy & du Duc, & que ſes terres eſtant toutes enclauées dans celles du Roy, il n'y en auoit point de ſeure retraitte pour luy, il ſe reſout d'aller en Allemagne employer ſon argent en vne place ſur le Rhin, ou de paſſer en Eſpagne. Il n'y auoit plus de Sainct en Paradis auquel il ſe vouluſt fier. Par Sainct Quentin il s'eſtoit touſiours mis à l'abry des coups de tõnerre contre les deux Princes. Par Sainct Quentin il eſperoit de paſſer ſans atteinte entre tant de traits tirez contre luy. Il a voulu mettre ces Princes en crainɛte & en doute, & ils le mettent maintenant en frayeur, [p] & aux triſtes penſées de ſa ruyne. Ce Chaſteau de Sainct Quentin ne luy eſt plus qu'vne priſon. Il n'entend iamais nommer ce nom, que ſon cœur ne ſe mette en tourmente.

Chaſteau de Han.

Houpa deça Houpe dela mon mieux.

En quelles perplexitez ſe treuue le Conneſtable.

[c] Mithridat Roy de Boſphore eſtant deffait & vaincu, pria l'Empereur de luy faire bonne gnetre, la reſponce fut contre & genereuſe, *qu'il y y auoit à Rome autant de clemence contre les vaincus que de courage contre les ennemis armez.*

[p] Perilleuſe conduite, tenir ſon maiſtre en crainte & en ialouſie, *combien que toute perſonne dit Phil. de Commines, recherche à ſe mettre hors de ſoupçon & crainte, & que chacun haye ceux qui l'ytiennent, ſi n'y en a il nul qui en cet article approche les Princes, car ie n'en cognen oncques nuls qui de mortelle haine ne haiſſent ceux qui les y ont voulu tenir.*

Il adiouſtoit à ces meditations la hayne publique, ſouſleuée contre luy par l'inſolence de ſa conduite, s'eſtant ſeruy de ſes grandes charges [o] pour donner de l'enuie aux grands, & pour fouler les petits, & de-là les Satyres & chanſons diffamantes qu'on auoit entendu publiquement par Paris, & qui auoient eu plus de credit & de cours par la deffence que par la permiſſion de les lire, car telles drogues perdent incontinent leur ſenteur quand elles ſont eſuentées, la peine à les recouurer en augmente la curioſité. Preſſé doncques & oppreſſé de ſes difficultez, toute reſolution l'abandonne, comme il s'eſt abandonné ſoymeſmes. Peril à ſortir, peril à demeurer. La France le menace de mort, l'Angleterre de captiuité, Flandres de mocquerie.

[o] Il faut que les grands hommes en l'adminiſtration des affaires publiques ſe rendent illuſtres & non enuiez par leur inſolence & orgueil.

Il ſe retire à Monts en Haynault.

En ces tranees & frayeurs, qui ne ſont pas ſi grandes au dehors que celles que ſa conſcience luy donne au dedans, pour veoir qu'il eſt tenu de tous, comme né [p] à la ruine publique, il iette les yeux du coſté où la nature les luy auoit oüuert, & aymant mieux ſe dõner au Duc que de ſe laiſſer prẽdre au Roy, s'en va à Monts en Hainault ſous le ſauf-conduict qu'on luy donne, auec quinze ou vingt cheuaux, ſans conſiderer que la plus ferme amitié ne va pas outre les autels ny les reſpects du deuoir que l'on doit aux plus grands, & qu'aux accidens d'iniuſtice la preuue [q] en eſt dãgereuſe. Il ſe fia en celle du Seigneur d'Eymerye, Baillif de Hainault le plus aſſeuré de ſes amis, lequel y commandoit pour le Duc.

[p] Il vaudroit beaucoup mieux n'eſtre point au nombre des hommes, que d'eſtre compté entre ceux qui ſont nais pour la ruine publique.

Mucho ſabe la raposa pero mas el que la toma.

[q] Dangereux d'eſpreuuer ſes amys contre les Princes & les loix. Alcibiade pour entrer en ceſte preuue appella vn ſoir ceux qu'il penſoit eſtre ſes amis, & les mena l'vn apres l'autre en vn lieu obſcur leur monſtrant le ſimulacre d'vn corps mort, & diſãt que c'eſtoit vn hõme qu'il auoit tué, les priant de l'ayder à l'enterrer & le celer, mais il ne treuua qu'vn entre tous qui y voulut entendre à ſçauoir Callias, *Heureux qui a beaucoup d'amis: Malheureux qui en a affaire.*

Il eſt mal aiſé de prendre vn vieux Renard, mais à la fin on le prend, & qui l'attrappe eſt plus fin que luy. Le Roy ſçachant qu'il eſtoit hors de ſon terrier, & dans les terres du Duc de Bourgongne, faict aduancer diligemment huict cens cheuaux vers Sainct Quentin à fin de luy oſter ceſte place, & auec elle toute eſperance de recouurer l'amitié du Duc de Bourgongne, lequel ne ſe ſoucioit du Conneſtable de Sainct Paul que pour l'enuie qu'il auoit d'auoir Sainct Quentin, tellement qu'eſtant aduerty que le Roy eſtoit dedans, & qu'il ne le pouuoit auoir par autres mains que par les ſiennes, il ne

ſe ſouuint du Conneſtable que pour renouueller la vengeance des offenees qu'il luy auoit faict.

Le Roy qui ne vouloit point vſer enuers le Conneſtable du pouuoir [r] que le Ciel n'a donné qu'aux Roys, ne penſe qu'à ſe deffaire du Conneſtable, fait ſommer le Duc de maintenir & d'effectuer ce qui auoit eſté accotdé & conuenu entr'eux ſur ce ſujet, attendu qu'il eſtoit retiré aux terres de ſon obeiſſance. Ceſte promeſſe obligeoit le Duc de faire la iuſtice du Conneſtable dans huict iours ou de le rendre au Roy, lequel deſiroit l'auoir pluſtoſt vif que mort afin d'en vſer à ſa diſcretion, & de luy faire perdre la vie comme il luy euſt pleu, ou de la luy laiſſer pour ſa gloire. [s]

[r] Le pouuoir de ſauuer les hommes de la mort eſt vn preſent (dit Seneque) ſi excellent, que les Dieux ne l'ôt communiqué ſinon aux Princes.

[s] Tout homme qui doit la vie, vit à la gloire de celuy qui l'a luy a donnée.

Le Duc qui deſiroit d'auoir Sainct Quentin, Han, & Bohain, & ne les pouuoit auoir qu'en accompliſſant ceſte promeſſe, commanda au ſieur d'Eymery de donner des gardes au Conneſtable, & luy deffendre de ſortir de ſon logis. Ce n'eſt pas aſſez le Roy qui ne veut pas perdre le Conneſtable pour le faire [t] gaigner au Duc enuoie le ſeigneur du Bouchage pour le preſſer, ou de le dépeſcher, ou de luy remettre. Il a vne armée en Champagne preſte à ſecourir le Duc de Lorraine s'il le faſche par le manquement de ſa parole.

[t] Ce n'eſt pas ſe deffaire d'vn mauuais ſeruiteur que de le chaſſer & disgratier en luy baillant moyen de demeurer auec ſon ennemy, il s'en faut aſſeurer. Si Iugurtha l'eut fait il eut eſchappé la trahiſõ de Bomilcar. SALL.

Le Duc de Bourgongne ſomme deffeuer le traicté de Bouuines.

Quoy que le Duc fuſt tout porté à la ruine du Conneſtable, ſi eſt-ce qu'il n'eſtimoit pas raiſonnable de remettre entre les mains du Roy celuy qui s'eſtoit mis ſous ſa protection, & pource differa long temps d'accomplir ceſte promeſſe, car d'vn autre coſté le Conneſtable qui ne voyoit plus deuant ſes yeux que des fantoſmes eſpouuentables, dont l'imagination eſtoit ſans ceſſe troublée des horreurs de la vengeance du Roy, & la conſcience [u] ne trouuoit aucune ſatisfaction en ſon faict, ſupplioit le Duc de ſe ſouuenir de la foy qu'il luy auoit donnée, à laquelle il s'eſtoit ietté comme à vn haure de ſeureté contre la longue tempeſte de ſa fortune.

[u] Quand la conſcience n'eſt ſatisfaicte toute autre ſemblãce eſt mauuaiſe. C'eſt le priuilege d'vn homme de bien de viure en tranquilité de conſcience.

Le Conneſtable deliuré au Roy.

Mais le Duc qui meſuroit ſa Religion à l'aulne de ſon profit, & qui deſiroit eſperdument de r'auoir S. Quentin, apres quelques remiſes, commanda à Hugonet ſon Chancelier, & à Imbercourt de le deliurer. Ceux-cy d'ailleurs offenecz par le Conneſtable, executerent ce

cõmandement en diligence, ce fut vne douleur [x] bien ſenſible de veoir ſa vie & ſa fortune à la diſcretion & à la mocquerie de ſes ennemis qui le menerent à Perõne, & le conſignerent au baſtard de Bourbon Admiral de France, & au Seigneur de ſainct Pierre qui le rendirent à Paris. Ils ne demeurerent pas long temps au contentement de ceſte vengeance de leurs ennemis, car les Gantois les feront tantoſt mourir aux yeux de la Ducheſſe de Bourgongne qui n'aura moyen de les ſauuer.

Empriſonné en la Baſtille.

L'infortuné Cõneſtable veſtu d'vn manteau de camelot noir doublé de velours, monté ſur vn petit cheual, s'en va plaignant le violement de la foy publique; comme il accuſoit [y] ſon imprudẽce, & ſe condemnoit deſia par le ſentiment de ſa conſcience, auſſi ſes ſeruiteurs accuſoiẽt [z] ſa puſillanimité de n'auoir tenté quelque autre chemin pluſtoſt que celuy de Greue. On le faict paſſer par la porte de ſainct Anthoine pour entrer en la Baſtille le chappeau enfoncé pour ne monſtrer le viſage chargé de honte & de palleur d'vne ſi tragique condition. Trois heures apres que les gens du Duc l'eurent remis, ils receurent lettres qui deffendoint de le deliurer, mais la deffence vint trop tard.

Les yeux de l'homme ne peuuent veoir le Soleil fixement, ils le voyẽt toutesfois dans vn baſſin. Il eſt impoſſible de comprendre les iugemens du Soleil de iuſtice, il les faut conſiderer en la vie & en la vanité du Cõneſtable qui paſſa comme vn traict en l'eau. Soudain qu'on le vit priſonnier, on dit qu'il n'y eſtoit pas pour en ſortir, luy meſmes creut qu'en perdant ſa liberté, il ne pouuoit ſauuer ſa vie, qu'il eſtoit mort, que ce luy ſeroit folie de deſirer la vie [a] puis qu'en viuant il ne pouuoit rien faire qui peuſt faire reuiure ſa reputation.

Quant il fut à la Baſtille il y trouua le Chancelier, le premier Preſident & quelques Conſeillers de la Cour, deſia preparez à venger l'iniure publique, & faire cognoiſtre cõme le corps ſe reſſent de la bleſſure du chef, [a] l'Admiral leur dit que par le commandement du Roy, il leur remettoit le Cõneſtable pour luy faire ſon procés en toute diligence ſur les lettres eſcrits & ſeellez qũe le

Son procés luy eſt faict.

[x] Aux infortunes on ſent que l'affliction ſe redouble quant on ſe repreſente le contentement que les ennemis en receuront. Ceſar ſurpris par les corſaires en Aſie, & eſtant par eux detenu priſonnier, ſécria tout haut. *O quel plaiſir tu auras Craſſus quand tu entendras ma priſon.* PLVT. en la vie de M. Craſſus.

[y] Vn homme de cœur doit faire tout ce qui ſe peut pour euiter d'eſtre reſerué à l'exemple & l'infamie d'vne iuſtice publique; Pour ce reſpect Eumenes conjuroit ſes ſoldats de le tuer, & leur diſoit ſes braues mots. Vous ne deuez craindre qu'Antigonus en ſoit mal content, car il ne demande Eumenes que mort & non pas vif. Ou ſi vous ne voulez employer vos mains à cet office, deſliez m'en l'vne des miennes ſeulement, elle ſuffira pour cet effet, & ſi d'auanture vous doutez de me mettre vn glaiue en la main, iettez moy pieds & poings liez aux beſtes. PLVT.

[z] Qui ne veut rien faire, qui faſſe cognoiſtre en mourant qu'il a veſcu, ne doit pas tant techer de viure. Les Troglodytes diſoient qu'vn tel deſir de la vie à qui n'auoit rien fait digne de viure, eſtoit vn extréme mal'heur. DIO. lib. 3. cap. 3.

[a] C'eſt le grand intherest de la choſe publique, diſoit Ateius Capito qu'on puniſſe rigoureuſement ceux qui tant ſoy peu attentent contre le Prince, ſinon qu'õ vouluſt dire que le corps n'a que faire, & ne ſe doit ſoucier quand on bleſſe & offence le chef. SVET.

Roy d'Angleterre, & les Ducs de Bourgongne & de Bourbon auoient enuoyé, & qu'il leur preſenta.

Les Empires du monde marchent ſur deux pieds, ſur la recompenſe du bien, & ſur la correction du mal.[b] Il faut aller droit ſur l'vn & ſur l'autre ſans broncher ny clocher, & encores vaut-il mieux faillir du pied droict qui eſt la récompenſe qui dit gauche, qui eſt la peine enuers qui que ce ſoit. De ce pied on alla contre le Conneſtable, mais vn peu viſte. Il ſe vid reduict aux termes que l'on ne conſideroit les ſeruices paſſez, mais les offences preſentes. Il ſupportoit ceſte affliction autant impatiemment [c] comme il auoit paſſé les proſperitez inſolemment.

On cõmence ſon procés par ſes reſponces. Il faut qu'il parle ou qu'il ſe taiſe, ſa parole deſcouure la trahiſon, ſon ſilence le traiſtre. Il n'y a que la pitié qui parle pour luy, & on n'en trouue point pour les crimes de ceſte ſorte. Ses propres eſcrits eſtoient contre luy. Il confeſſe que pour entretenir ſon eſtat de Conneſtable, & troubler l'eſtat du Roy, il entretint touſiours la guerre entre le Roy & le Duc de Bourgongne, & pour cet effect luy auoit baillé ſon ſeellé, & promis que quand les gens de guerre qui marcheroient ſous ſon commandement ſeroient preſts de frapper, il les feroit reculer. Ses confeſſions.

Que voyant [d] le mariage traicté & conclud entre Monſieur de Guienne frere du Roy, & la Princeſſe de Caſtille, il eſcriuit à Monſieur de ſe garder bien de paſſer outre, luy faiſant croire qu'auſſi toſt qu'il ſeroit party pour aller en Eſpagne querir ſa femme, le Roy eſtoit reſolu d'enuoyer vne armee en la Duché de Guiẽne pour le deſpoüiller, & le rendre miſerable, & que s'il vouloit entendre au mariage de la fille du Duc de Bourgongne, il ſe promettoit de la luy faire auoir, pourueu qu'il enuoya ſon ſeellé au Duc de Bourgongne, & qu'il paſſaſt procuration pour obtenir diſpenſe du ſerment de ſes promeſſes de mariage de la Princeſſe de Caſtille.

Que le Duc de Bourgongne luy ayant enuoyé homme expres pour auoir ſon ſeellé, qu'il vouloit enuoyer au Duc de Sauoye, il voulut qu'ils paſſaſſent vers le Duc de Bourbon pour l'attirer à leur ligue & intelligence

[b] Le defaut de la remuneration du bien n'eſt pas ſi preiudiciable en vn eſtat que l'impunité du mal.

[c] Ceux-là portent inſolemẽt les proſperitez & impatiemment les aduerſitez qui penſent que ny l'vn ny l'autre ne ſe puiſſe changer.

[d] Qui deſire perpetuer la guerre en vn eſtat ſuiue la maxime du Cõneſtable de S. Paul, *tenir touſiours le Roy en mauuaiſe intelligence auec ſes plus proches.* Comme les Princes du ſang eſtans bien vnis auec le Prince le tendent plus aſſeuré & redouté, auſſi quand ils ſont deſbauchez, ne peut eſtre que l'eſtat n'en patiſſe. De cela ſe liſẽt deux beaux exemples l'vn d'Hipparcus en Thucid. l'autre de Sext. Tarq. en Tite Liue.

contre le Roy, lequel leur reſpõdit, *qu'il aymeroit mieux deuenir auſſi pauure que Iob*, que de conſentir à leur conſpiration, & que malheur en prendroit à la fin.

Que le Roy ayant commãdé d'eſcrire au Roy d'Angleterre, à la Reyne, à monſieur de Sombrezet, & à Mõſieur de Candale pour le faict du Comte de Vuaruich, il eſcriuit tout le contraire des intentions du Roy.

On le voulut ouïr ſur la barriere, & la chauſſee de Compiegne. A ce mot il reconnut ſa mẽconnoiſſance, & que la perfection des actions de l'homme depend de ſe bien connoiſtre. [f] Il ne pouuoit deſnier que là il n'euſt faict le compagnon auec ſon maiſtre. Il confeſſa que quand il parla au Roy pres de Compiegne, il fit faire vne barriere entre le Roy & luy afin de parler en ſeureté, & que le Roy neantmoins paſſa la barriere pour l'accoller & le prier de tenir ſon party, ce qu'il iura & promit, & que toutesfois deux iours apres le Duc de Bourgongne luy enuoya homme expres pour ſçauoir de luy s'il vouloit tenir ce qu'il luy auoit promis, & luy offrir vne pẽſion de dix mille liures.

Qu'il auoit eſcrit au Duc de Bourgongne, qu'il trouuoit bien façon de prendre le Roy au collet, puis le faire mourir ou mener quelque part, & qu'il mettroit la Reyne & le Dauphin en tel lieu qu'on les pourroit touſiours trouuer.

Reconnoiſſance des lettres par luy eſcrites.

On luy faict connoiſtre les lettres qu'il auoit eſcrites au Roy d'Angleterre, il les reconnut, & quand il n'y euſt eu que cela, il demeuroit aſſez conuaincu. Le Roy preſſoit fort les Commiſſaires qui alloient peſamment en choſe de telle importance. Le crime de leze-Majeſté eſtant euident, les opinions s'en allerent à la mort par les voyes, & les voix de l'extremité, & du plus haut poinct de la iuſtice, & l'arreſt en fut prononcé en Parlement par le Preſident de Popincourt.

Il eſt mandé au Parlement pour eſtre ouy.

Il eſtoit neceſſaire que le priſonnier l'entendit au Parlement, & pource le Seigneur de ſainct Pierre alla de bon matin à la Baſtille pour le faire venir, en entrant en ſa chambre il demanda qu'il faiſoit, & s'il dormoit, il reſpond qu'il y auoit long temps qu'il eſtoit éueillé, mais qu'il ſe tenoit au lict penſant, & fantaſiant. Le Sei-

[e] Il n'y a miſere comparable à celle que la trahiſon & l'infidelité apportent. Et pource le Duc de Bourbon eut mieux aymé la condition de Iob que de ſe reuolter contre ſon Roy.

[f] Le premier precepte ou pluſtoſt le ſommaire de toutes les inſtructions de la conduite de la vie, n'eſt que de ſe bien cognoiſtre. De là dependent les bonnes ou mauuaiſes yſſuës des actions. Heraclitus parlant d'vne grande & haute occupation de ſon eſprit, diſoit, qu'il le cherchoit ſoy-meſmes.

Phil. de Commines dit que la diligence en ceſte procedure fut trouuee fort eſtrange, & que le Roy preſſoit fort les Commiſſaires. Les Hiſtoriẽs n'õt pas remarqué le temps, mais il le faut recueillir & coniecturer de ce que le Comte de Merle fils du Conneſtable enuoya le 4. Decembre vn heraut nommé Montioye qui teſidoit d'ordinaire auec le Conneſtable à Iean Ladrieſche Preſident des Comptes natif de Brabant pour le prier de ſecourir & arreſter le Conneſtable. Si cela eſt le commencement de la priſon cõme il eſt croyable, le procez fut fait en quinze ou ſeize iours.

gneur de ſainct Pierre luy dit que la Cour de Parlement voyoit ſon procés, pour l'expedition duquel il eſtoit neceſſaire qu'il fuſt ouy. Il ſe leue & ſe prepare pour aller au Palais, ſans penſer que de là il ſeroit conduict à la mort. Et parce que la Cour auoit ordonné que le Seigneur d'Eſtouteuille Cheualier Preuoſt de Paris l'accompagneroit, il entra en quelque ſoupçon que c'eſtoit pour le tirer des mains de Philippes l'Huillier, Capitaine de la Baſtille qui eſtoit ſon amy, & le traittoit doucement pour le mettre en celles du Preuoſt de Paris ſon ennemy, qu'il croyoit receuoir par vne volupté [g] inhumaine beaucoup de contentement de ſon mal'heur. Il craignoit encores que le peuple qui l'auoit autant hay à la fin comme admiré au [h] cõmencement, conceut contre luy vne haine implacable, & déchire ſa reputation en eſcripts, [i] comme en paroles publiques ne luy fit quelque outrage par les ruës. Le Seigneur de ſainct Pierre l'aſſeura, & luy oſta l'vne & l'autre craincte, luy diſant qu'il ne ſortoit point d'vne priſon pour aller en vne autre, & qu'il ne permettroit iamais qu'il fuſt offencé en ſa compagnie. Ainſi il alla au Palais à cheual au milieu de ſainct Pierre & d'Eſtouteuille. Arriué au pied des degrez du Palais, le Seigneur de Gaucourt, Gouuerneur de Paris, & Denis Heſſelin le vindrent rencontrer pour le mener à la Tournelle, où il trouua le Chancelier qui l'ayant exhorté à la patience, luy demanda l'ordre de ſainct Michel. Le Conneſtable l'oſte de ſon col, le baiſe, & le luy donne. Il l'auoit receu de la main meſme du Roy, eſtant le troiſieſme des quatorze qui premiers le receurent.

Hay & deteſté par le peuple de Paris.

g Rire des maux d'autruy eſt vne volupté inhumaine, pleurer des maux d'autruy eſt vne miſere eternelle.

h Il eſt en nous qu'on nous priſe ou meſpriſe. Iamais perſonne ne fut plus meſpriſé au commencement, ny moins à la fin que Brutus.

i Au mois de Iuin de l'an 1471. le Roy par cry public promut trois cens eſcus d'or à qui denonceroit l'autheur des eſcrits publiez contre l'honneur du Conneſtable. Henry Mariette, qui auoit eſté Lieutenant criminel de Paris, & Pierre le Mercier eſcolier, furent priſonniers pour ce faict, & renuoyez abſous.

Le Chancelier luy demande auſſi l'eſpée [k] de Conneſtable: il reſpond qu'elle luy auoit eſté oſtee quant il fut fait priſonnier. Cela faict le Chancelier ſe retire & laiſſe le Conneſtable en quelque opinion que la iuſtice s'arreſteroit à ceſte degradation d'hõneur, & luy laiſſeroit en don le reſte de ſa vie, lequel toutesfois il ne deuoit ny deſirer ny accepter en luy eſtant offert apres auoir perdu [l] ce qui eſtoit plus cher que tout cela. Mais voicy le Preſident de Popincourt qui luy prononce l'arreſt & luy parle en ceſte ſorte. *La Cour vous a decla-*

Son Arreſt luy eſt prononcé.

k Quand les hommes conſtituez en ces hautes charges ſont condamnez à perdre la vie, la mort de l'honneur par la degradation precede celle du corps par le ſupplice.

l Rien ne reſte à perdre à qui a perdu la reputation. C'eſt mourir trop tard que ſuruiure à ſon honneur.

ré & declaire criminel de crime de leze-Maieſté, & cõme tel vous a priué & priue de l'office de Cõneſtable de Frãce, & de tous vos offices, honneurs, eſtats & dignitez, & pour punition, vous a condemné & condemne à ſouffrir mort, & eſtre decapité en la Greue à Paris, declare tous & vn chacun vos biens, meubles & immeubles confiſquez au Roy, & combiẽ que veu l'enormité des grands & execrables crimes de leze-Maieſté que vous auez commis, vous deuiez eſtre [m] *eſcartelé, vos quatre membres penduz en voye publique, & le corps au gibet: neantmoins pour aucunes conſiderations à ce mouuans la Cour, meſmement voſtre dernier mariage dont ſont iſſus enfans & autres cauſes, elle a ordonné qu'apres l'execution publiquement faicte de voſtre perſonne, voſtre corps ſera inhumé en terre ſaincte ſi vous le requerez.* Le Conneſtable auec vn eſtonnement ordinaire aux accidens ſi eſtranges & ſoudains, & excuſables aux hommes plus conſtans, qui ſouffrent bien la mort & ont horreur [n] de la veoir, reſpond, *Ha! Dieu ſoit loué, voicy bien dure ſentence, ie luy ſupplie & requiers qu'il me donne grace de bien le reconoiſtre au iourd'huy.* On luy donna quatre Theologiens pour le conſoler, mais en ſes extremitez la conſolation eſt vne partie du mal. Ils le diſpoſerent à revnir toutes ſes penſees au dernier acte le plus important de ſa vie pour l'acheuer [o] à ſon ſalut, car il n'y va que de la perte du corps & de l'ame, la mort eſtant vn ieu tel qu'en la bien ioüant on y aduanture peu pour gaigner beaucoup.

quatre Theologiens l'exhortẽt à bien mourir.

Il demanda au Chancelier qu'il luy fuſt permis de receuoir la ſaincte Euchariſtie, mais cela luy fut refuſé. [p] On aduiſa que la meſſe ſe diroit deuant luy, & qu'à la fin on luy donneroit du pain benit. Deſlors il ne beut & ne mangea, & demeura auec ces Theologiens en l'examen de ſa conſcience iuſques entre vne & deux heures apres midy qu'il fut mené à cheual en la maiſon de ville, où il diſpoſa de ce que le Roy luy promettoit de diſpoſer par ſa derniere volonté, fit le partage entre les quatre mandians de ſoixante demy eſcus, qui eſtoient toutes les bagues & pierreries qu'il auoit couſuës en ſon pourpoint, & dont le Bourreau penſoit faire bu-

Il diſpoſe de ſes bagues.

[m] Par la grandeur des peines on conſidere l'enormité des crimes. La trahiſon & la felonnie, ont touſiours eſté ſeuerement punies.

[n] La nature abhorre la mort. Vn homme vaillant va librement aux perils, & s'eſmeut toutesfois de ceux qui y demeurent. Il y en a qui reçoiuent plus conſtamment le coup qu'ils ne l'apprehendent. SEN. Epiſt. 58.

[o] La iuſtice en tuinant & deſtruiſant le corps, donne touſiours du temps pour penſer au ſalut de l'ame. Au point de la mort, l'homme couche de ſon teſte, cela perdu il n'a plus rien à perdre.

[p] Si l'Euchariſtie ſe doit deſnier à ceux qui ſont condamnez par iuſtice, les reſolutiõs s'en tirent du ch. *ſuper eo de hæret in 6 & C. quæſtum* 13. 9. 2.

q Iean Roy d'Hongrie que Sultan Solyman fit Roy de Bude à la charge du tribut fit trancher la teſte à Grittus fils d'vn Duc de Veniſe. Quād le bourreau l'eut deſpouillé il treuua en ſes chauſſes vne petite bourſe où il y auoit des pierreries à quarāte mille eſcus. Paul. Iou. lib. 32.

tiſt. Pluſieurs Princes & Seigneurs tenoient lors & tiennent encores maintenant acte de ſageſſe & de preuoyance de n'eſtre iamais ſans quelques pieces d'or, parce que l'on ſe peut trouuer en tel deſtroit & ſi mal ſuiuy & aſſiſté des ſiēs que faute de cent eſcus ou beaucoup moins pour arreſter le mauuais deſſein de quelques deſeſperez on peut courre ſoudainement vne dangereuſe fortune.

Il auoit en l'vn de ſes doigts vne bague d'vn petit diamant, il pria le Penitencier de l'Eueſque de Paris de la mettre dans le doigt de l'image noſtre Dame de Paris, & luy offrir de ſa part. Il chargea vn autre de donner à ſon petit fils vne pierre qu'il portoit au col, & qui reſiſtoit au poiſon, le Chancelier l'a retint pour la preſenter au Roy.

Ces ordonnances faictes on le conduict ſur vn grand eſchaffaut, duquel on montoit ſur vn autre plus petit, mais plus eſleué là où il deuoit receuoir ſa fin r de ſa vie pour peine. Sur le plus grand eſtoient le Chācelier, le Seigneur de Gaucourt & quelques autres officiers du Roy, toute la place & toutes les feneſtres eſtoiēt remplies iuſques au plus haut eſtage des maiſōs. Il eſtoit mōté ſur l'eſchaffaut les mains libres. L'executeur les lia auec vne petite corde. On luy preſenta vn carreau d'autre eſtoffe que ne ſont ceux ſur leſquels les Conneſtables s de France font ſerment au Roy. Il le remua du pied, & le mit à ſon point, & s'agenouilla deſſus le viſage, tourné deuers l'Egliſe noſtre Dame. Là à la veuë du Ciel, & de deux cens mille hommes, le flambeau de la guerre eſt eſteint le xix. Decembre 1475. Il mourut fort effrayé, mais plein de deuotion & de repentance: mourir tremblamment comme cela, ce n'eſtoit pas mourir en homme qui auoit porté l'eſpée de France. Le Bourreau ne deuoit pas eſtre plus hardy t à frapper que luy à preſenter le col pour receuoir le coup. Ainſi celuy qui ne ſe ſoucioit & ne penſoit qu'à la diuiſion à la teſte diuiſee des eſpaules, laquelle comme pleine de vent va en l'air, le corps bronche en terre, la vie qui luy reſte faict vn peu de mouuement qui faict remuër la teſte à part, & le corps à part, mais, c'eſt ſans

r Douce eſt la mort quand c'eſt la fin & non pas la punition de la vie. Et l'on dit qu'il eſt bien faſcheux de mourir ſuant que d'eſtre malade.

Il eſt executé en la place de Greue.

s Les Conneſtables & les Chancelliers de France font ſermēt au Roy à genoux ſur vn quarreau de velours. Icy on preſenta au Conneſtable vn quarreau de laine aux armes de la ville de Paris.

Il meurt trēbliāt.

t En quelque lieu quela mort attaque vn hōme genereux il faut qu'il meure genereuſemēt. La generoſité du courage diminuë quelque choſe de l'infamie du ſupplice. Rubrius Flauius condamné a perdre la teſte par Neron, comme le bourreau luy dit qu'il tendit hardiment le col, il reſpondit, *Tu ne frapperas pas ſi hardiment que ie te preſenteray ma teſte.*

ame, car elle ne ſe diuiſe point. Les Cordeliers porterent le corps en leur Egliſe, & l'on diſoit lors ſur la diſpence qu'ils eurent auec le Curé de ſainct Iean en Greue que deux cens cordeliers auoient eu la teſte coupée. Il faut fermer ce diſcours par vne maxime ſi certaine que qui l'affermera ne peut mentir. *Iamais perſonne n'a voulu faire le fin auec ſon Prince qu'à la fin ne s'y ſoit trompé, & n'y a rien de plus veritable par les cõſiderations de l'exemple de l'experience & de la raiſon que qui tient ſon maiſtre en crainte le contraint de s'en deliurer.*

Importance de l'office de Conneſtable.

Ceſte place demeura plus de quarante ans ſans eſtre remplie, car ſa puiſſance eſt de ſi grande eſtenduë ſur toutes les forces du Royaume, & le nom eſt de ſi grand & eſclatant luſtre, que ſi elle tombe entre les mains d'vn homme ambitieux, elle eſt capable de faire marcher ſon authorité à l'eſgal de celle du Roy, ſi d'vn Prince du ſang, il eſt le Roy du Roy, ſi d'vn autre, les Princes ny les grands du Royaume ne luy obeïſſent point, & ſon commandemẽt cõme dit Bertrãd du Gueſclin, [y] regarde pluſtoſt les grands que les petits.

Les biens du Conneſtable confiſquez furent rendus à François de Bourbon Comte de Vendoſme eſpouſant Marie de Luxembourg. Sa delicateſſe & petite taille apporta en ceſte maiſon la petiteſſe du corps de ces grands Princes qui en ſont ſortis, & qui au parauant eſtoient de ceſte belle & riche ſymmetrie. La premiere beauté des hommes admirée & deſirée aux Roys,

Comme le Roy auoit monſtré en la mort du Conneſtable vn exemple de ſa iuſtice, il en fit veoir vn de ſa bonté enuers le Duc d'Alençon, [z] permit qu'il ſortit du Louure où il eſtoit priſonnier, & qu'il fuſt logé en vne maiſon de bourgeoiſe à Paris. La fortune de ce Prince eſtoit à plaindre, & la conſideration de ſa naiſſance obligeoit les Princes à commiſeration. Il eſtoit du ſang de France, & la maiſon d'Alençon eſtoit vne branche de celle de Valois. Charles de France Comte de Valois euſt deux fils, Philippes de Valois Roy de France, & Charles de Valois Comte de Chartres, puis d'Alençon, lequel mourut à la iournée de Crecy. Il fut pere de Iean premier Duc d'Alençon, lequel eſpouſa Marie de

Le Duc d'Alençon en liberté.

[y] Bertrand du Gueſclin refuſa d'accepter l'eſtat de Cõneſtable, parce qu'il eſtoit ſimple Cheualier & n'oſoit entreprendre de commander aux freres, couſins & nepueux de ſa Majeſté. Ceſte charge eſtendant pluſtoſt ſes commandemens ſur les grãds que les petits. Le Roy Charles luy dit meſſire Bertrand ne vous excuſez point par ceſte voye, car ie n'ay frere, couſin, nepueux, Comte ny Baron à mon Royaume qui ne vous obeiſſe de bon cœur & ſi quelqu'vn le faiſoit autrement il me deplairoit FROISSARD.

[z] Le Duc d'Alençon eſt conduit du Louure en la maiſon de Michel Loillier le Ieudy 28. Decembre 1475. à ſix heures du ſoir par Iean de Hailay Cheualier do Goet auec quatre torches comme l'a remarqué l'auteur de la Chronique.

[a] Charles de Valois frere de Philippe de Valois Roy de France a eu quatre enfans de Marie d'Eſpagne ſa ſeconde femme, Charles qui fut Iacobin & puis Archeueſque de Lyon, Pierre Comte d'Alençon, Philippe Archeueſque de Rouën, Robert Comte du Perche.

Bretagne & d'elle euſt ce Iean II. du nom Duc d'Alençon, ſon fils René Duc d'Alençon eſpouſa Marguerite de Lorraine, delaquelle il euſt Charles dernier Duc d'Alençon marié à Marguerite d'Orleans ſœur vnique du Roy François premier, & mourut ſans enfans.

MCCCCLXXVI.

Le Duc de Bourgongne par la mort du Conneſtable reçeut du Roy S. Quentin, Han & Bohain, & la deſpoüille du deffunct, qui pouuoit valoir quatre vingts mille eſcus. Il ſe repentit d'auoir perdu celuy qui luy auoit faict gaigner ſi bonne part en France, il fuſt blaſmé de luy auoir donné vn ſauf-conduict pour le rendre & le deliurer à qui le pourſuiuoit apres les aſſeurances de protection & de deffence. Ce manquement fut marqué pour preſage infallible de la ruine de ſa maiſon.

Voicy le iugement que le Seigneur d'Argenton fait de ceſte deliurance. *Il n'eſtoit nul beſoin au Duc de Bourgongne qui eſtoit ſi grand Prince & de maiſon ſi renommee & honnorable de donner vne ſeurté au Conneſtable pour le prendre & fut grande cruauté, la bataille où il eſtoit certain de la mort & pour auarice.*

Les Annales de la Franche-Comté de Bourgongne adiouſtent vne autre cauſe qui fut que le Duc ſe ſaiſit d'vne grande ſomme de deniers à Auſſonne, leuez par la publication de la Croiſade, & deſtinez à la guerre contre les infidelles. Deſlors il ne fit pas que pour s'approcher de ce precipice, faiſant ſa ſepulture dans ſes propres deſſeins, comme les vers à ſoye meurent dedans leurs ouurages.

Le Duc de Bourgongne entre à S. Quentin.

Il commença à ſe deſfier de ſes propres ſubjets pour prendre des eſtrangers. Quand vn * Prince eſt reduit à ce mal'heur, tout s'en va en deſroute. Il renouuelle en ſon ame toutes les penſees qu'il auoit eu autresfois, pour ſe vanger de ceux qui l'auoient offencé. Il ſe veut deſfaire de ceux qu'il eſtime les plus foibles, & ſe ſouuenant qu'eſtant deuant Nuz, René Duc de Lorraine luy auoit enuoyé vn deffy, couru & rauagé la Duché de Luxembourg, razé Pierre-fort, pour ſe venger de ce qu'apres la mort de Iean Duc de Calabre & de Lorraine, il l'auoit fait priſonnier, il ſe reſout de l'en faire repentir, il arme pour la conqueſte de Lorraine, par laquelle outre les tiltres hereditaires de Roy de Hieruſalem, & de Sicile qui ſont en ceſte maiſon, il ſe promettoit de ſe rendre ſi puiſſant contre les Allemans, qu'il feroit repentir l'Empereur de luy auoir refuſé le tiltre de Roy.

* Le Prince eſt bien affoibly qui eſt contraint de ſe deffier de ſes ſubiets & de ſe ſeruir des eſtrangers, l'obeiſſance, l'affection & la fidelité deſquels n'eſt attachée à autre reſpect que de la ſolde. Il eſtiment que leur foy eſt desobligee quand l'argent manque.

Declare la guerre au Duc de Lorraine.

L'ambition luy trouble l'imagination, luy repreſente en po-

la poſſeſſion tout ce qu'il n'a qu'en eſperance, il croit que tous les vaiſſeaux [a] qui vont ſus mer ſont à luy, mais comme la Lune s'eclipſe quand elle eſt pleine, la fortune qui l'auoit tant fauoriſé s'obſcurcit quand il croit de luy auoir donné le rond & le plein. Il penſe faire retirer ſon chariot triomphant, non par des Lyons comme Marc Anthoine, ny par des Elephans comme Pompee, ny par des Cerfs comme Aurelien, mais par des Princes, comme Seſoſtris. [b] Il eſt auſſi proche que Seſoſtris d'eſprouuer l'inſtabilité de ceſte roüe, & que les faueurs de la fortune ne ſont pas des preſens, mais des appaſts.

Grands deſſeins de l'Ambitieux.

Le Comte de Campobache paſſant à Lyon pour aller en Italie auoit faict offre au Roy de luy mettre en main le Duc ſon maiſtre ou priſonnier ou en vie, aſſeurãt pouuoir ayſément faire l'vn par le poiſon, & l'autre quant le Duc monté ſur vn petit cheual recognoiſſoit ſon armée ſelon ſa couſtume. Il deſcouurit ceſte ingrate & damnable intention à Simon de Pauie Medecin de Lyon & à S. Pry Ambaſſadeur pour le Roy en Piedmont.

Trahiſon & attentat du Cõte de Campobache.

Le Roy deteſta auec horreur vne telle meſchanceté, à laquelle la generoſité du ſang de France ne luy euſt permis de conſentir pour en acquerir la Monarchie de l'vniuers. [c] Vn Prince qui entreprend de ſe desfaire de ſon ennemy autrement que par la voye des armes eſt meſchant. Toute trahiſon eſt maudite & execrable. Il en aduertit [d] le Duc par le Seigneur de Conray, mais il meſpriſa cet aduis ne pouuant prendre creance de l'intention de celuy qui le donnoit; & croyant que c'eſtoit pour rendre ſuſpecte l'affection d'vn ſeruiteur vtile & neceſſaire, monſtra qu'il faiſoit plus d'eſtime de ce traiſtre qu'il n'auoit iamais faict. Au meſme temps MCCCCLXXVI. en Octobre fut puny à Paris Iean Bon natif du pays de Galles ſeruiteur domeſtique du Roy pour auoir conſpiré d'empoiſonner le Dauphin. Il fut condemné par ſentence du Preuoſt de l'Hoſtel à perdre la teſte: le Roy luy fit dire ſur le point de l'execution s'il aymoit mieux perdre les yeux que la teſte, il reſpondit qu'ouy: le Bourreau les luy creua & le ren-

Le Roy aduertit le Duc de Bourgongne de la mauuaiſe volonté de Campobache.

[a] L'ambition repreſente les choſes ſelon que l'ambitieux les deſire ou les propoſe. Elle trouble l'imaginatiõ. Traſille croit que tous les vaiſſeaux qui ſont au Pyree ont fait voile pour luy, il en tient regiſtre, il eſt marry que ſon frere Caton le veüille deſabuſer, car il n'eſt iamais plus content qu'en ces reſueries.

[b] L'inſolence de Seſoſtris Roy d'Egypte en la proſperité fut ſi grande & deſreglee qu'il fit atteller quatre Roys à ſon coche au lieu de cheuaux, l'vn deux iettant les yeux ſur le tour continuel de la roüe eſclata de rire, & enquis par Seſoſtris, Pourquoy il rioit. *Ceſte roue*, dit ce pauure Prince, *meſtant en haut ce qui eſt en bas me fait ſouuenir de ma condition, & conſiderer que la voſtre peut eſtre de meſmes.*

[c] Magnanime fut la reſponce d'Alfonce premier Roy de Naples à Roger Comte de Pallanza qui ſe preſentoit pour faire mourir le Roy de Caſtille: *Quand ce ſeroit* dit il *pour deuenir Roy de tout le monde, ie ne conſentiray iamais à vne telle meſchanceté.*

[d] C'eſt acte d'vn cœur franc & genereux de reietter ceux qui s'offrent de trahir leurs maiſtres. Fabricius enuoya à Pyrrhus celuy qui s'eſtoit offert de l'empoiſonner.

dit à ſa femme.

Le Duc eſtoit lors fort eſchauffé au Siege de Nancy, Campobache confident fort eſtroit de René, deſconſeilloit ceſte entreprinſe. Le Duc ne pouuant gouſter les raiſons qu'il luy repreſentoit, ſe laiſſa tellement emporter à la colere, qu'il luy donna vn ſoufflet, & neantmoins contre toute euidence de raiſon, & toutes les regles de prudence qui ne permettent point de ſe fier [d] à des ſeruiteurs traités de ceſte façon, il le retint aupres de luy.

[d] Vn homme de cœur qui a receu quelque indignité & outrage deſire de s'en vẽger, & couue longuement ce deſir en ſon cœur: apres cela il s'en faut deffaire, & ne s'y fier iamais plus. C'eſt le precepte de Thucydide, *Quiconque ſe ſent iniurié à tort de celuy qui n'auoit point d'occaſiõ de luy courir ſus, s'il s'en peut vne fois demeſler, il faſchera de s'en reſſentir plus aigrement que d'vn tout formel aduerſaire.*

Il vient à bout de Nancy, la Lorraine faict ioug. Ce n'eſt pas aſſez, l'ambition luy donne de nouueaux deſſeins. Il ſe ſouuient que pendant qu'il eſtoit en ſon camp de Nuz, les Suiſſes entrans en Bourgongne auoient pris Blaſmont, aſſiegé Hericourt, & deſfait en bataille deux mille Bourguignons. Il ſe ſouuient des plainctes que Iacques de Sauoye Comte de Romont frere du Duc de Sauoye luy faiſoit, il le veut vanger en ſa vengeance, & auec luy la Maieſté ſouueraine des Princes, qui eſtoit offencée par le ſouſleuement de ſes peuples, qui liguez pour ſe faire maiſtres d'eux meſmes diſoient que le troupeau eſtoit mieux [e] gardé par pluſieurs que par vn ſeul, & en moins de cent ans auoient eſteint en leur pays toute la memoire de ceux qui leur commandoiẽt.

Le Duc de Bourgongne ſe ſaiſit de la Lorraine.

[e] Ceux qui veulent preferer le gouuernemẽt de pluſieurs à celuy d'vn ſeul, diſent, que le troupeau eſt mieux gardé par pluſieurs chiens, que par vn ſeul. On leur reſpond qu'vn vaiſſeau qui a pluſieurs nochers & patrõs court plus de fortune que celuy qui n'en a qu'vn bon.

Le Roy le coniure de ne s'amuſer à la conqueſte du pays où il ne pouuoit entrer fort qu'auec peril de mourir de faim, ny foible ſans eſtre battu, que les ennemis qu'il trauailloit auoient aſſez de peine à viure en paix, & qu'il en deuoit chercher de [f] meilleurs.

Veut vanger l'iniure du Comte de Romont.

[f] Contre vn ennemy desja pauure & miſerable il n'y a pas grand eſpoir de guerre ny de proffit. On cõſeilloit à Iulie l'Empereur de faire la guerre aux Gotz. Ie veux dit-il, de meilleurs ennemis, il les faut laiſſer aux marchands qui les vendent cõme il leur plaiſt. SIGONIVS *lib. 6. Imp. Occid.*

Le Roy partit de Tours au commencement de Feburier de l'annee 1476. paſſa en Bourbonnois & en Auuergne, fit ſa neufaiue à noſtre Dame du Puis, deſcendit à Lyon & en Dauphiné. C'eſtoit pour tenir ſa frontiere [g] couuerte & aſſeurée, le Duc de Bourgongne, & les Suiſſes eſtans en armes, & pour veoir de plus pres qu'elle ſeroit l'iſſuë de leur differend. Le deſir d'en auoir des aduis plus ſouuent luy fit eſtablir les poſtes. Il apprehendoit viuement que le Duc de Bourgongne ne fit quelques progrés contre les Suiſſes, ce qui euſt eſté vn grand accroiſſement de puiſſance, car il auoit à ſa

Eſtabliſſement des Poſtes.

[g] Du coſté que le voiſin eſt armé il faut pourueoir à la frontiere.

diſpoſition toute la maiſon de Sauoye, & la Ducheſſe quoy qu'elle fuſt ſœur du Roy, eſtoit du rout paſſionnée pour la croix rouge. [h] Le Roy de Sicile Cõmte de Prouence luy offroit la Prouence. Galeas Duc de Milan eſtoit ſon allié. Les Princes d'Italie eſtoient de ſon inrelligence, ce luy eſtoir vn extréme conrenremẽr de veoir tanr de gens rechercher ſon amitié, [i] & ſe pouuoir paſſer de la leur. Les Allemans diſoient au Roy que s'il ne ſe declaroit contre le Duc, ils s'accorderoient auec luy pour luy faire la guerre.

Le Roy qui voyoit & bien loing & bien arriere, iugeoit que la proſperité de ſes affaires ne pouuoir durer ſi les entrepriſes du Duc proſperoiẽt contre les Suiſſes. Comme les Suiſſes ſont aduertis que c'eſt à bon eſcient qu'il les vient veoir, ils ſe preparent de luy faire cognoiſtre que comme le deſir de dominer luy eſtoit naturel, la reſolurion de ſe bien deffendre leur eſtoir auſſi naturelle. [k] Mais pour mettre tout le tort de ſon coſté, ils luy enuoyent leurs dépurez pour le ſupplier de les laiſſer en paix, offrent de ſe départir de toutes les alliances qui luy ſeroient deſagreables, meſme à celle de France, que leur pays ne meritoit pas la peine qu'il prendroit, car tous les butins & rançons que ſes ſoldars en pouuoienr eſperer ne valoienr pas les eſperons ny les mords de bride de ſa caualerie. Les deputez des ligues qui n'eſtoient lors que [l] de huict communaurez, ne r'emporterent que des paroles de colere de ce Prince qui eſtoir offencé, & du ſecours qu'ils auoient donné au Duc de Lorraine, & de l'iniure qu'ils auoient faict au Comte de Romont, luy ayanr prins vne charette chargee de peaux de mourons, vne iniure ſi legere fut la ruyne d'vne maiſon, dont la marque plus illuſtre eſtoit la roiſon d'or d'vn mouron.

Les Suiſſes prient le Duc de Bourgõgne de les laiſſer en paix.

Ceſte guerre doncques commencee pour moins que des figues & des raiſins, & la hure d'vn ſanglier, deſchargea ſes premieres fureurs ſur Yuerdun, prit & reprir en peu de iours. Granſon ville proche du Lac de Neuf chaſtel eſt aſſiegée, deffenduë ſeulemenr par quatre cens Suiſſes du Canton de Berne, leſquels ne ſe trouuans aſſez forts, ny la ville tenable contre de ſi grands

L'ẽgere occaſion de la guerre contre les Suiſſes.

h Le Duc de Bourgongne ſouſpiroit apres la Duché de Milan, René Roy de Sicile Duc d'Anjou teooit la conqueſte infaillible & pource, deſiroit de l'adopter pour fils & luy remettre la Comté de Prouence. Le Duc ſous ceſte eſperance auoit enuoyé Chaſteau Guyon en Piedmont pour auoir des gens, & les faire paſſer en Prouence.

i Les offres du ſecours d'alliance & d'amitié ſont agreables & magnifiques quãd on a'eu peut paſſer, *Magnificum* dit Tacite, *latumque tantis ſociorum auxilijs amburi neque indigere.*

k On ne treuue plus de ces peuples. Il n'y en euſt iamais de ſi ſimples que de ſe ſousmettre volontairement à la ſeruitude ſans deffence ny reſiſtance'. Cõme c'eſt choſe naturelle dit Hermoerares aux Siciliens de vouloir dominer ſur ceux qui de bon gré s'y preſenteñt. Auſſi eſt ceele propre de l'hõme de ſe reuanger & deffendre pour ſe guarantir des iniures qu'on luy voudroit faire. THVCYDIDE.

l La liberté des Suiſſes a cõmencé en l'an 1315. pour l'alliance d'Vry Schoits, Vuderuuald. Lucerne s'aſſocia à ces trois cantons l'an 1332. Zurich 1351. Zug & Glaris 1352. Fribourg & Berne 1501 Soleuore 1481. Baſle & Schaffouſue l'an, 1501. Appenzel 1514.

m Peu de choſe ont occaſionné de grandes armées à ſe mettre aux champs. Vn Suiſſe nommé Elico apporta d'Italie des figues & des raiſins aux Gaules pour leur faire cognoiſtre l'abondance, & les delices do pays: Les Gaulois ſor ce ſeul mouuement paſſerent les Alpes Les Lombards y furent inuitez par meſmes allechemens. La guerre entre les Etoles & Arcades fut longue & ciuile pour la hure d'vn Sanglier.

éfforts, car le Duc auoit cinquante mille hommes, vne grande quantité de pieces d'artillerie, & de diuers calibres, [n] l'abandonnent, y mettent le feu, & ſe retirent au Chaſteau, dans lequel ils compoſent, & ſont receuz à vie ſauue. La capitulation ne fut pas obſeruée, car le Duc offencé de ce que les aſſiegez s'eſtoient faict battre pluſieurs iours en fit pendre quatre vingts, noyer deux cens, & mit le reſte à rançon: acte qui donna du deſeſpoir aux autres villes, & le deſeſpoir tant de courage, qu'elles ſe reſolurent à ne ſe fier plus à la foy de ce Prince, & de ſe veoir pluſtoſt ruynées que renduës.

Victorieux de ceſte premiere reſiſtance, il ſe promet l'iſſuë de meſme, & comme s'il eſtoit dans ces montagnes, non pour combattre, mais pour triompher, il diſcourt pluſtoſt de ce qu'il fera apres la victoire, que de ce qu'il doit faire. [o] Son camp eſt vne mõſtre generale des richeſſes, & magnificences de ſa maiſon, dont le cõtentement dépend plus des yeux d'autruy que des ſiens propres. Il ne paroiſt iamais que paré & armé ſuperbemẽt. Il ſe fait ſeruir de ce qui eſt de plus excellent au cabinet de ſes peres, & parmy ſes grandes richeſſes, ce qui eſt pur or n'eſt pas le plus precieux. Il ne ſe monſtre aux Ambaſſadeurs eſtrangers que tout brillãt de pierreries, ce ne ſont que pauillons & tentes de drap d'or, & de meubles ineſtimables, car il y en auoit plus en ceſte maiſon qu'aux trois plus grandes de l'Europe, l'equipage auſſi rare en pieces vtiles que celuy de Darius le fut en bouches inutiles, & vrayement conuenables à vne armée de femmes ou d'Eunuques. [p]

Les Suiſſes s'aſſemblent pour ſecourir Grançon, croyans que les aſſiegez leur en donneroient le temps. Le Canton de Berne y enuoya huict mille hommes, les autres en firent dix mille, ils ſe rendirent à Neuf-Chaſtel le iour meſmes de la compoſition, qui fut le dernier du mois de Feurier 1476.

Le ſamedy veille des brandons troiſieſme iour de Mars, ils marchent en campagne auec l'ordre bien ſeant en toutes choſes, mais vtile & beau à la guerre, [q] & eſtans arriuez à Baſts vilage au deſſus de Neuf-chaſtel, ils ſe veulent ſaiſir du Chaſteau de Famerku, qui eſt fermé entre la montagne & le lac, duquel le Duc s'eſtoit em-

[n] I. de Setres dit que le Duc de Bourgongne auoit cinq cent pieces de canons de toutes ſortes. L'Hiſtoire des Soiſſes dit que l'on gaigna au butin quatre cents pieces *bey 400. allerley büchſen.* Si l'on conſidere l'equipage neceſſaire à tout cela on le raportera à vne fable.

Armée puiſſante en hommes. & en artillerie.

[o] Ridicule preſumption de s'aſſeurer de ce qui depend de l'incõſtance de la fortune. Ceſar ſe mocque des Capitaines de Põpee qui parloiẽt plus comme ils y ſeroient de la victoire que de la façoo qo'ils combattroient. *Nec quibus rationibus ſuperare poſſent, ſed quemadmodum vti victoria deberẽt cogitabant.* CÆS. *lib. 3. de Bell. Ciu.*

[p] Parmenion eſcriuant à Alexandre de ce qu'il auoit trouué dans le bagage de Darius, compte trois cens courtiſans, pour la muſique, quarante ſix hommes pour faire les couronnes & les bouquets de fleurs, deux cens ſeptante faiſeurs de ſauces, vingt neuf potiers, quarante parfumeurs. & enuiron quatre vingt officiers do Goubelet. ATHEN. *lib. 13. cap. 30.*

Le Duc eſtale toutes les richeſſes de ſa maiſon au ſiege de Granſon.

[q] Rien n'eſt tant recommãdé en la guerre que l'ordre ſoit au marcher ſoit au combattre. Xenophon dit que c'eſt la plus belle & plus vtile choſe des hommes. Entre les preceptes de Vegece cetuy-cy eſt ſingulier, *Vt omnes milites in acie vel in itinere incedendi ordinem ſeruent.* VEG. *lib. 3. cap. 9.*

Suiſſes viennẽt au ſecours de Grãſon apres la perte.

paré le iour precedent, l'armée ayant gaigné le haut d'vn coſtau, deſcouurit celle du Duc de Bourgongne, rangée en trois gros bataillõs, le canon en teſte, les Suiſſes ne penſoient pas de les veoir ſi toſt en cet ordre, & cognurent bien que c'eſtoit à bon eſcient & qu'il ſe falloit ioindre.

Rencontre des deux armees à Granſon.

Pource ils font marcher l'auant-garde où eſtoient les troupes des cantons de Berne, de Schvuitz & de Bienne, la bataille ſuiuoit apres où eſtoient les bannieres & eſtãdars des Cantons, qui ne s'arborẽt iamais ſinon pour les plus grandes occaſions où il y va du peril de la Republique. On les tient touſiours au milieu du gros, cõme les pieces plus ſacrées & inuiolables de l'armée; ils eſtimẽt infamie & mal'heur de les perdre. Les reproches qui ſont encores au iourd'huy les plus honteux parmy eux, renouuellent la memoire de telles pertes. [r] Vne ville ne ſçauroit attirer ſur elle vne plus grande preuue de peu de valeur, que d'auoir perdu ſon enſeigne, comme le ſoldat ne ſçauroit rien faire de plus indigne de ſa profeſſion que d'abandonner ſon drapeau. [s]

Eſtendarts des cantons de Suiſſe.

Ils auoient quelque peu de caualerie cõduite par Erman d'Eptingen. Celle de Straſbourg eſtant d'enuiron douze cens cheuaux, perdit l'occaſion de s'y trouuer ayant changé de quartier le iour precedẽt pour l'incommodité du fourrage; ne penſant point que le Duc de Bourgõgne deuſt ſi toſt paroiſtre. L'Infanterie de Baſle fut ordonnee à l'arriere garde pour craincte que les ennemis ne donnaſſent à dos.

Erman d'Eptingen. Coronnel de la Caualerie des Suiſſes.

Ce pendant le Duc ſe remuë, aſſemble ſes trois gros bataillons, faict aduancer quelques lances pour cõmancer la charge, elles dõnent auec de grands cris, ſignes de courage, & vne impetuoſité de meſme ſur la bataille des Suiſſes, qui les ſouſtient vaillamment. Au meſme temps la Caualerie des Suiſſes entame le flanc de l'armée du Duc, l'infanterie la ſuit de telle roideur que les Bourguignons ſont cõtraits de reculer; ceux qui eſtoiẽt aux derniers rangs prindrent ce reculement pour fuite, & ſe mirent en deſordre.

L'armee du Duc rangee en deux gros bataillons.

Ce peu de caualerie qui auoit faict cet effect, vouloit pourſuiure les fuyards, eſtimans que l'on douteroit auec raiſon de ſon courage contre ceux qui tenoient

[r] On reproche à ceux de Zurich que pour auoir perdu leur drapeau à la bataille dõnee à Vuioterberg, on y adiouſta depois par deshonneur le bandeau du diademe de pourpre, mais les marques de ceſte qualité eſtoiẽt noires, Et ce bandeau a eſté donoé a Zurich par l'Empereur Raoul d'Habspourg par honneur. SIMLERVS.

[s] Le ſoldat Romain faiſoit ſerment de ſuyure le chef par tout, de ne rien faire contre les peuples, & de n'abandonner les enſeignes, μήτε σημεῖα καταλείψειν. Polib. lib. 1.

[t] Les cris au commencemẽt de la bataille eſtoiẽt pris par les Romains pour deſir de combattre & abondance de courage. Vn capitaine au 2. liure de Tite liue parle en ceſte ſorte à ſes ſoldats, *ſi tam ſatis animis eſt, decernique placet, agite dum, clamorẽ qualem in acie ſublaturi eſtis, hic tollite, indicem voluntatis, virtutiſque veſtræ.*

bon, ſi elle n'en faiſoit quelque preuue contre ceux qui s'en alloient. [a] Le Coronnel Eptingen le retint, remonſtrant le peril qu'il y auoit de ſuiure en ſi petit nõbre vne ſi grande & puiſſante armée qui eſtoit toute entiere, n'auoit ſouffert autre mal que celuy qu'elle s'eſtoit fait en ſon eſtonnement, qu'elle ſe pouuoit r'allier, tourner teſte, & leur oſter l'aduantage qu'ils auoient, & fort facilement eſtans eſloignez de l'infanterie qui ne pouuoit pas ſuiure la chaſſe.

Victoire cuuere des Suiſſes & reprinſe de Grãſon.

Le Duc n'auoit que trop de gens. La multitude [x] n'a iamais gaigné les grandes victoires. Pyrrhe ne demandoit que quinze mille hommes pour aſſaillir tout le monde. Il y auoit proche de là vne petite Colline, ſur laquelle le Duc r'allie ce qu'il peut des trouppes, & ſe preſente de nouueau pour combattre, mais les Suiſſes animez & enflez du bon heur de ce premier rencontre, retournent furieuſement à la charge. La caualerie du Duc recognut ſa foibleſſe contre ſes gros bataillons de picques, ſi elle euſt mis pied à terre l'effort euſt eſté plus grand, [y] mais l'eſpouuantement eſtoit tel que l'armée du Duc ſe reſout auſſi toſt à l'abandonnement general, de camp, de bagage & d'artillerie qu'à combatre.

Les Suiſſes en reprenant Granſon, dépendent ceux de leur nation que le Duc auoit fait pendre, & en leur place attachent & eſtranglent de meſmes licols autant de Bourguignons. Le butin fut de plus de trois millions d'or en meubles & bagues, dequoy les victorieux faiſoient ſi peu de compte par l'ignorance du prix & de la choſe, qu'ils donnoient l'or pour du cuiure, l'argent pour l'eſtain, mettoient en pieces des tentes & des pauillons de drap d'or pour en habiller leurs femmes & leurs enfans. Ils viuoient encores en ceſte ſalutaire ignorance de l'argent qui a rendu Sparte durant [z] cinq cens ans la Reine de la Grece.

Le gros diamant du Duc eſtimé vn chef d'œuure du Soleil fut vendu pour vn florin à vn Preſtre, qui fut ſi religieux qu'il l'enuoya aux Seigneurs de ſon canton, leſquels luy en donnerent trois frãcs. On dit que ceſte piece paſſa par pluſieurs mains à peu de pris, qu'elle vint en celle d'vn Geneuois de Lyon qui la vendit vnze

[a] Qui n'attaque ceux qui ſont eſbranlez ſera bien retenu contre ceux qui ſont ferme. On dit à Agis qu'il deuoit laiſſer paſſer les ennemis, & comment dit il attaquerons nous ceux qui reſiſtent, ſi nous ne combattons ceux qui prennent la fuyte. PLVT.

[x] L'exercite Romain eſtoit d'ordinaire de vingt quatre mille hommes & pour le plus de cinquante mille. Auec ce nombre ils combattirent les Gaulois, & les Africains: Ils faiſoient la guerre auec l'ordre & l'art ceux cy auec le nombre & la fureur.

[y] Philippe Viſcomte Duc de Milan aſſailly de dix-huit mille Suiſſes enuoya le Comte de Carmignolle auec ſix mille cheuaux & quelque peu d'infanterie pour les combattre, il fut repouſſé auec perte mais recognoiſſant le grand aduantage des armes des Suiſſes contre la caualerie ſe reſout de retourner, & eſtant proche feit mettre pied à terre à ſes gẽs d'armes qui rompent les Suiſſes, les tuent iuſques à quinze mille, le reſte polant les armes, ſe rendit.

[z] Sparte fut floriſſante par les loix de Lycurgue, mais lors que ſous le regne d'Agis elle ſçeut que c'eſtoit que de l'or & de l'argent, & quel le commença d'aymer & admirer les richeſſes, elles furent violees & aoeantes. PLVT. en la vie de Lycurgue.

mille florins,& puis elle fut au Pape Iules ſecond pour vingt mille. On trouua encores trois rubis balais pareils, appellez les trois freres, & la baſle de Flandres, ioyaux ineſtimables,& peu eſtimés par les Suiſſes. Leur General fit pluſieurs Cheualiers apres ceſte victoire, trois de Zurich, quatre de Berne, deux de Baſle, quelques vns de Straſbourg.

Republiques ont produit de grands hommes.

La valeur n'eſt pas moins recognuë aux Republiques qu'aux Monarchies, en celle-là on ayme les gens vaillans, en celle-cy on les craint: & bien qu'aux Republiques [a] on apprehende touſiours qu'il n'y en ait qui pour exceller les autres en merite, n'entreprennent auſſi de les paſſer d'authorité: ſi eſt il vray que l'Europe pour auoir eu plus de Republiques que l'Afrique & l'Aſie aſſuietties ſous l'vnique puiſſance à eu de plus excellens Capitaines qu'elles, & depuis que Rome ne fit de tout le monde qu'vne Republique,& que la vertu n'euſt autre theatre que Rome, les Eſtats de l'Europe commencerent de negliger l'excellence des armes, la vertu ne donnant ſes faueurs ny ſes recompenſes ailleurs qu'à Rome.

[a] Des Republiques ſortent des hommes plus excellens que des Royaummes, parce que les hommes deuiennent excellents & fõt preuue de leur vertu ſelon qu'ils ſont employez ou reconnus par le Prince ou la republique, de maniere qu'où il y a pluſieurs principautez & diuers eſtats, auſſi on y treuue touſiours plus grand nõbre d'hõmes vaillants. L'Aſie en a eu peu, parce qu'elle eſtoit toute ſouz l'Empire d'vn ſeul. En Afrique de meſmes. Et Carthage en a beaucoup eſleuez. l'Europe ayant eſté partie en diuers Empires en a eu plus que tout le reſte, & la crainte que l'vn a eu de l'autre a fait que la profeſſion des armes a touſiours eſté viue & entiere & que ceux qui y ont excellé ont participé aux honneurs ou recompenſes publiques.

Courage du Duc de Bourgogne apres la perte de la bataille.

Ce luy fut vn grand regret d'auoir eſté vaincu par ceux qu'il meſpriſoit & eſtimoit indignes de ſon courage, mais bien plus de veoir que ſa reputation qu'il auoit conſeruée ſi haute & ſi entiere en eſtoit abbatuë. Car on ſçauoit qu'il eſtoit venu tout d'vne traitte depuis Grançon iuſques à Ioigne, & que c'eſtoit choſe honteuſe que l'infanterie euſt faict fuyr quinze lieuës vne puiſſante caualerie.

Mais il luy reſte aſſez de courage pour ne ployer ſous la rigueur de ceſte infortune. Il ne s'en prend pas à ſa temerité, mais à l'aueuglemẽt de la fortune,& au hazard iournalier des armes. Il n'a riẽ perdu qui ne ſe recouure pour de l'argẽt, la perte ne regarde que luy, & ſi elle merite du regret autre cœur n'en doit eſtre touché que le ſiẽ. Il croit que la grãdeur de ſa maiſon,[b] & de ſa fortune demeure debout tant qu'il aura vne armée ſur pied. Il conjure les principaux Seigneurs qui ſouffrent en ceſte perte de l'oublier,& de changer leur faſcherie en ire contre des ennemis indignes d'vn tel butin,& leur faire

[b] L'imprudence prent la fortune pour la garentir des reproches qu'on luy fait de ſa mauuaiſe cõduire. La fortune eſt ſeule loüée en toutes les actions des hommes, ſeule eſtimee ſeule outragee, ſeule prinſe à partie des mauuais euenemens.

achepter cherement le peu de proffit qu'ils en ont receu.[c]

Ainſi il ſe reſout au reuanche, mais rien ne le met en apprehenſion que le Roy. Il craint qu'il ne faſſe ſon proffit de ceſte perte & qu'il ne le broüille, c'eſt pourquoy il luy enuoye le Seigneur de Comtay pour luy dire cet accident, & l'opinion qu'il a de le reparer à ſon aduantage, le ſuppliant en paroles de l'humilité conuenables à la condition de ſes affaires plus qu'à la grandeur de ſon courage, d'entretenir la treſue & de l'excuſer s'il ne s'eſtoit trouué à Auxerre comme ils l'auoient propoſé enſemble.

Il enuoye vers le Roy qui eſtoit à Lyon.

Encores que le Duc fuſt en mauuais eſtat, le Roy toutesfois conſiderant qu'il n'auoit rien perdu que ſa reputation, & que ſes eſtats luy demeuroient & ſes forces, ne voulut pas rompre auec luy, & l'aſſeura de tout ce qu'il deſiroit pour la Treſue. Il ne pouuoit croire que ce Prince fuſt ruiné tant qu'il luy reſteroit vne eſpée en main.[d] Il ſçauoit que ſes ſubiets luy portoient tant d'affection & de fidelité qu'ils ne le laiſſeroient long temps en ceſte neceſſité, que les armes eſtoient iournalieres, & que toutes les nations du monde auoient pluſieurs exemples, & la France quelques-vns, comme les vaincus auoient dompté les victorieux, & qu'vn Prince n'eſt pas ruiné tant qu'il a l'eſprit, l'eſpoir & l'eſpée de reſte.[e]

Le Roy s'informa particulierement de ceſte deffaite, Comtay luy dit que le nombre des morts n'eſtoit que de ſept hommes d'armes, mais la perte du bagage ineſtimable. Le Roy entre ſes priuez ſeruiteurs faiſoit bien cognoiſtre que rien ne luy deſplaiſoit que le petit nombre. Il commanda que l'on fiſt bonne chere à Comtay qui ne faiſoit pas ſemblant d'ouyr le peuple de Lyon chantant par les ruës la honte & la ruine de ceſte iournee, le courage des Suiſſes & la temerité des Bourguignons, car en ce temps là il n'y auoit point de bataille qui tout auſſi toſt n'euſt ſa chanſon & ſon vers[f] de ville.

Nombre des morts à la bataille ne fut que de ſept hommes.

Ce rude coup fit bien du changement aux eſprits & aux affections. Ceux qui redoutoient le courage & admiroient la proſperité de ce Prince, commencerent à le meſpriſer incontinent apres la nouuelle de ceſte route.

c Genereuſes doiuēt eſtre les paroles qui ſortent de la bouche d'vn Prince apres quelque perte. M. Craſſus voyāt que les Parres portoient la teſte de Publius Craſſus ſō fils au bout d'vne lance & que ceſte veuë abbattoit le courage de ſes ſoldats, il s'en alla criant le long des bandes ces paroles. *C'eſt à moy ſeul que touche le dueil & la douleur de ceſte perte, mais la grandeur de la fortune & de la gloire de Rome demeure inuincible en ſon entier, tant comme vous ſerez ſur vos pieds. Toutesfois ſi vous auez aucune compaſſion de moy pour m'auoir veu perdre vn ſi vaillant & ſi vertueux fils, ie vous ſupplie que vous le veuillez monſtrer en la conuertiſſant en ire contre vos ennemis, & faites leur achepter cher la ioye qu'ils en ont receue.*

d Grande eſt la perte de la reputation, on ne la doit iamais hazarder, mais elle ſe peut recouurer tant que l'eſtat demeure, cela perdu on trauaille en vain d'y reuenir. Miſerable eſt vn Prince vaincu, plus miſerable chaſſé de ſes eſtats.

e Tant qu'vn Prince eſt debout quelque ruine qu'il y ayt en ſes affaires il ne le faut pas tenir pour perdu. Maſſaniſſa mis en route par Syphax ſe ſauue a la nage, ſe cache en vne grotte, le bruit courut de ſa mort. Il ſe remit en campagne apres qu'il fut guery d'vne playe qu'il auoit receu, il r'entre en ſon Royaume, Leonidas fils de Syphax l'en chaſſa vne autresfois, il s'enfuit auec ſept cent cheuaux & par le moyen de Scipion eſt reſtably.

f La couſtume a eſté fort ancienne de faire des hymnes & des chanſons des batailles & des victoires. Il y en a des exemples en Ariſtophane & en Plutarque en la vie de Flaminius. Charlemagne fit recueillir toutes les Rithmes Alemandes ſur ſemblable ſujet.

Il n'y eut plus d'amy, plus d'amitié. Le Duc Galeas de Milan, renonçant aux alliances qu'il auoit fait auec luy, ſupplie le Roy de renouueller celles qu'il auoit auec la France, & luy offre cent mille ducats. Le Roy fit ceſte braue & altiere reſponce à ſon Ambaſſadeur, *Dites à voſtre maiſtre que ie ne veux point de ſon argent, & que i'en leue vne fois l'an trois fois plus que luy, & de la paix, & de la guerre, i'en feray à mon vouloir, mais s'il ſe repent d'auoir laiſſé mon alliance pour prendre celle du Duc de Bourgongne, ie ſuis content de retourner comme nous eſtions.* Sur ceſte parole les Trefues furent publiées de nouueau.

Ces bonnes nouuelles augmentoient bien le plaiſir que le Roy prenoit à Lyon, où le Duc René d'Anjou le vint veoir. Ce bon Prince qui auoit veu mourir ſes trois fils, & n'auoit plus qu'vne fille, [g] donnoit quelque eſperance au Duc de Bourgongne de l'adopter pour ſon fils, & de luy remettre les droits de ſa maiſon ſur la Couronne de Sicile, auec la Comté de Prouence, & deſia ce Prince auoit enuoyé Chaſteau Guyon en Piedmont auec vingt mille eſcus pour leuer quelques gens de guerre, & de là les faire paſſer en Prouence pour en prendre poſſeſſion. Le Roy qui en eſt aduerty mande à Philippe Comte de Sauoye d'arreſter Chaſteau Guyon auec ſon argent & ſes gens. Chaſteau Guyon euſt bien affaire de ſauuer ſa perſonne en perdant ſon argent, adiouſtant ceſte perte aux autres que ſon maiſtre auoit receuës.

René Duc d'Anjou auoit donné la Comté de Prouence au Duc de Bourgogne

g René Duc d'Anjou, eut d'Iſabelle fille de Charles Duc de Lorraine trois fils qui moururent en la fleur de leurs ans. Iean Duc de Calabre, Nicolas Duc de Bar, Louys Marquis du Pont, & Yolande.

Le Roy le pria de le venir veoir à Lyon, & de ne rien faire auec le Duc de Bourgongne qui le miſt en peine de le deſfaire. Le bon homme eſtant mal content du Duc de Lorraine qui l'auoit contraint de donner ſa fille Yoland d'Anjou à Ferry ſon fils, ſe reſout à ce voyage. Il mena auec ſoy Iean Coſſé Seneſchal de Prouence, lequel auec vne franchiſe digne du ſiecle où il viuoit, & peu cogneuë à ceux de ſa nation, (car il eſtoit Sicilien) remonſtre au Roy que tout ce que le Duc René auoit traité auec le Duc de Bourgongne ſur le faict de la Prouence & de la Sicile, & ce qu'il en auoit démembré au profit du [h] Prince d'Orenges, n'auoit eſté que pour faire ſentir à ſa Majeſté le tort qu'il luy faiſoit en luy dete-

Il vient veoir le Roy à Lyon.

h Apres la mort de Charles premier du nom Duc de Lorraine, René Duc d'Anjou pretendoit la Duché, comme mary d'Iſabelle fille de Charles. Il perdit la bataille contre le Comte de Vaudemont, fut faict priſonnier & contraint de bailler ſa fille Yoland à Ferry de Lorraine fils d'Anthoine Comte de Vaudemont.

i René de Sicile vendit à Louys de Chalon l'homma-

geresſort & ſouueraineté de la principauté d'Orenges ſon fils la ſouſmit au Parlement de Dauphiné, & puis le Roy Louys la luy rendit.

nant les Chaſteaux de Bar & d'Angers, & le trauerſant en toutes ſes affaires, que ce deſpit l'auoit porté à ſes reſolutions, leſquelles toutesfois il n'auoit deſiré d'executer ſi autrement il pouuoit auoir raiſon de ſa Majeſté. Plaintes qu'il fait cõtre le Roy par ſõ ſenechal de Prouẽce.

Le Roy prenant en bonne part la franchiſe de ce diſcours comme eſpuré & de flatterie, & aſſaiſonné de diſcretion.[k] Il y remarquoit de la verité qu'il ne pouuoit deſaduoüer, qui l'obligea d'effacer par toutes ſortes de careſſes & de bons offices les meſcontentemens que le bon homme ſon oncle Roy de Sicile auoit contre luy. La Chronique dict *,qu'il luy feit grand chere à Lyon, luy feit veoir la foire de ſainct Iean, & les belles bourgeoiſes & dames de Lyon,* mais il recognut bien ceſte bonne chere, car auant que d'en partir, il contenta le Roy des aſſeurances qu'il deſiroit pour adiouſter la Prouence à la Couronne.

[k] Accõmoder ſon diſcours à la flaterie pour plaire, c'eſt impudence, mais c'eſt vne grande indiſcretion de ſe rendre trop libre & hardy, pour euiter la complaiſance & la flatterie. Il faut tenir le milieu. La bienſçeance vient de la mediocrité, τὸ καλὸν ἐκ τοῦ μεσότητος ἔστιν.

Le Duc de Bourgongne auoit aſſiegé Morat petite ville à deux lieuës de Berne auec vne armée de quatre vingts mille hommes. Les Suiſſes auoient douze mille picques, dix mille halebardes, dix mille harque buſes. Le Duc de Lorraine s'y trouua auec les troupes que le Roy luy auoit donné, & quoy qu'elles ne fuſſent pas en grand nombre, il en fut loué des Suiſſes. [l] Il y pouuoit auoir en tout trente mille hommes, & trois à quatre mille cheuaux. Le Duc de Bourgõgne aſſiege Morat.

[l] On s'ennuyoit dit Phil. de Commines en noſtre Court du Duc de Lorraine. Quand vn grand homme a tout perdu le ſien, il ennuye le plus ſouuent à ceux qui le ſouſtiennent.

Le Duc de Bourgongne ne penſoit pas qu'il fuſt poſſible aux Suiſſes ny au Duc de Lorraine de ſecourir Morat, & neantmoins ils l'entreprennent & l'executent fort heureuſement. Cõme ils ſe preſentẽt le Duc les ſaluë à coups de canons qui donnent ſi furieuſement dedans leurs troupes que l'on vit incontinent pluſieurs cheuaux ſans cheualiers. Les Suiſſes pourtant ne laiſſent de paſſer outre, car le chemin où ils eſtoient n'eſtoit que pour aller en auant ou reculer en arriere: ils donnerent dans les troupes du Duc, les repouſſent, contraignent pluſieurs de chercher leurs ſeuretez dans le lac où ils ſe plongent iuſques aux mentons: ils ne ſont pas plus aſſeurez en l'eau qu'ẽ terre, la fureur du ſoldat victoireux les y tuë comme canards. Elle ſe rougit incontinent du ſang de ce carnage, pluſieurs ſe ſauuerent en la prochai- Bataille de Morat gaignee par les Suiſſes

ne foreſt,& y furét tuez. A quoy tant de paroles?le Duc reuint de Suiſſe comme Xerxe [m] de Grece.

Ils ſe rendent maiſtres du pays de Vaux.

Les Suiſſes ayant demeuré trois iours ſur le champ de bataille licencierent la moitié de leurs troupes, & auec l'autre reprindrent les places que le Duc auoit pris,Peterlingen,Romont, Milden, entrent à Loſanne ſans reſiſtance, & trouuent que tout s'en eſtoit fuy. Ils ſe rendent maiſtres de tout le pays de Vaux,& eſtiment d'en pouuoir faire autant de la Sauoye pour faire cognoiſtre que ceux qui [n] ne vouloient eſtre leurs amis, eſtoient leurs ennemis, qu'il n'y auoit rien entre-deux. M. Yoland mere & tutrice du Duc auoit contreuenu aux traitez d'alliance, ayant fauoriſé la querelle du Comte de Romont contre eux, & donné paſſage aux troupes du Duc de Milan & aux Bourguignons pour faire la guerre en Suiſſe. La ville de Geneue en payant vingtquatre mille florins ſe garantit de l'orage que ſon Eueſque de la maiſon de Sauoye attiroit ſur elle.

Geneue cõpoſe auec eux.

Le Duc ſe retira en la Franche-Comté, accablé de tant de regrets & d'ennuis que perſonne ne l'oſoit aborder. Si ceſte grande bataille ne fit deſcendre de l'eau de l'air, comme on dit qu'apres les grandes & ſanglantes batailles tombent de groſſes pluyes, [o] elle en tira bien des yeux d'vne infinité de femmes vefues & d'orphelins, car le nombre des morts fut de dixhuit mille hommes de part & d'autre. l'Hiſtoire d'Allemagne parle de vingt-deux.

Extreme affliction du Duc apres la bataille

La Ducheſſe de Sauoye conduite à Rouure

Le Duc deſpité d'vn ſi mal'heureux ſuccez qu'il auoit entrepris plus pour venger les iniures de la maiſon de Sauoye que pour les ſiennes propres, & craignant que la Ducheſſe de Sauoye ne ſe reconciliaſt auec le Roy ſon frere, & que les Sauoyſiens ne ſuiuiſſent la fortune de la victoire commanda à Oliuier de la Marche de ſe ſaiſir de la Ducheſſe & de ſes deux fils. Il l'arreſta aupres des portes de Geneue,la mit en croupe, & donna ordre à ceux de ſa troupe de faire de meſmes de ſes deux fils & de ſes deux filles.Le Duc de Sauoye fut ſauué & porté à Geneue. Oliuier de la Marche pourſuiuit ſon chemin toute la nuict, paſſe la montagne,arriue en vn lieu qu'on dit la My-iou, & de là à ſainct Claude,

[m] Qui voudra voir en quel equipage reuint Xerxe de Grece où il auoit mené cent mille hommes, qu'il liſe la Satyre 10. de Iuuenal *ſed quales redyit ? nempè vna nouè ereminus, Fluctibus & tardo per denſa cadauera prora, Et tot res optata exegit gloria pœnas.*

[n] Ariſtenus dit au 9. liure de Tite Liuien parlant aux Etholiens, *Romanos aut ſacios habere oportet, aut hoſtes, media via nulla via eſt.*

[o] Apres des groſſes batailles viennent de groſſes pluyes, par ce qu'il y a quelque Dieu qui laue & purifie la terre ſouillee du ſang humain,ou pource que les corps morts & le ſang reſpandu rendent de groſſes vapeurs qui eſpoiſſiſſent l'air. PLVT.

puis à Rochefort,& en fin à Rouure pres Dijõ. Le Roy la tira de là par le Seigneur de Chaumont, & la fit venir à Tours [p] où il eſtoit deſcendu au partir de Lyon. Comme elle fuſt arriuée, il la ſalüa en ces paroles. *Madame de Bourgongne vous ſoyez la tres-bien venuë.* Elle reſpondit qu'elle eſtoit bonne Françoiſe, & toute preſte d'obeyr à ſes commandemens. Il la prit au mot,& ceſte premiere reſponce fut la meilleure. [q] Leurs humeurs & leurs paſſions eſtoient bien contraires pour en tirer l'eſſence d'vne parfaicte amitié. Pluſieurs choſes s'eſtoient paſſées en leur vie qui auoient comme détrempé & relaſché le ciment de ceſte fraternelle bien-vueillance. Philippe de Commines dit qu'il la mena en ſa chambre, la fit bien biẽ traitter, *Vray eſt qu'il auoit tres grande enuie d'en eſtre dépeſché, & elle deſiroit auſſi ardamment d'eſtre loing.*

[p] La Ducheſſe de Sauoye eſtant priſonniere à Rouure enuoya vers le Roy pour le ſupplier de la mettre en liberté. Si elle n'euſt eſté en ces extremitez, elle ne l'eut pas fait, car la haine auoit eſté fort grande entre le Roy & elle.

[q] Les premieres reſponces des femmes ſont communement les meilleures. C'eſt ce qu'Vlyſſe conſidere en Homere preſſant l'ame d'vne femme de reſpondre viſtement.

Le Roy euſt bien deſiré qu'elle euſt marié les Princes ſes enfans à ſon humeur, mais elle s'excuſa & fit en ſorte que par ſon moyen,& l'entremiſe du Duc de Lorraine, & de l'Archiduc d'Auſtriche, elle retira des Suiſſes partie des terres qu'ils auoiẽt occupés en leur payãt cinquante mille florins pour les fraiz de la guerre, mais il fut impoſſible au Comte de Romont de r'entrer aux ſiennes. Huict iours apres le Roy la fit conduire en ſon pays auec ſes enfans, mais auant que de ſe ſeparer l'vn de l'autre, ils voulurent eſtre aſſeurez des promeſſes d'amitié qu'ils auoient faict, & ne ſe fians aux ſimples paroles, ils y adiouſterent l'eſcriture & les ſermens. Ils ſe priuerent du contentement que leurs volontez pouuoient receuoir en produiſant librement les effects d'vne reciproque affection & confiance. Ils aymerent mieux en eſtre obligez à la religion qu'à la nature.

Elle ſe accorde auec les Suiſſes.

De ceſte fleur de Lis, ſont ſortis trois Princes qui ont regné en Sauoye, [r] elle fut mere de Philebert & de Charles : Philebert regna dix ans ſous ſa tutelle, chacun deſiroit d'auoir ce Prince en ſa puiſſance. Le Roy Louys comme ſon oncle maternel, Charles Duc de Bourgongne, comme ſon parent & ſon voiſin, Les Comtes de Breſſe, de Romont, & de Geneue ſes oncles paternels, vouloient exclurre Galeas Duc de Milan qui luy auoient

[r] Ame III. Duc de Sauoye mary d'Yoland de France ſucceda à Louys II. ſon pere l'an 1468.
Philippes VII. marié à Marguerite de Bourbon. l'an 1466.
8 Philebert, & Marguerite d'Auſtriche.
9 Charles & Beatrix de Portugal.

auoit donné ſa fille, en print auſſi la conduicte. Il mourut à Lyon, & ne laiſſa point d'enfans.

Charles ſon frere luy ſucceda & eſpouſa Blanche de Mont-ferrat: d'eux naſquit Charles VI. dont le regne

XVII. ſterile ne fut plus court que ſa vie que de neuf mois. Il veſcut ſix ans onze mois. Philippe Comte de Breſſe fils de Louys triſ-ayeul de Charles Emanuel, & qui auoit eſté priſonnier à Loches luy ſucceda, grand Prince, cõme ont eſté tous ceux dont la fortune a eſté agitée & trauerſée.

Il mourut à Montcallier d'vne cheute de deſſus vn lict le 16. Auril, 1496.

Au retour du voyage de Lyon, Alfonce Roy de Portugal vint ſaluër le Roy qui eſtoit à Tours, il y eſtoit venu comme à ſon dernier refuge, ne pouuant plus reſiſter à la puiſſance du Roy D. Ferdinand & d'Iſabelle. La cauſe de leur debat merite bien d'eſtre ſçeuë, & pour l'entendre ſe faut ſouuenir qu'il a eſté dit cy deſſus que par la Paix entre le Roy Iean de Caſtille, & Iean de Nauarre, Blanche fille aiſnée de Nauarre fut mariée à Henry de Caſtille, Prince des Aſturies, & que le mariage ne fut conſommé par l'impuiſſance & froideur du mary.

Impuiſſance du Roy Henry de Caſtille.

La pudeur & la modeſtie de ceſte Princeſſe luy firent diſſimuler ſon mal'heur, duquel on ne pouuoit inconſiderément entrer en doubte, car le Prince eſtoit d'aſpect tout homme & tout braue, mais ſes actions eſtoient fort languiſſantes & eneruées. Ils n'auoient que quinze ans quand ils furẽt mariez. A trente & vn il ſucceda à ſon pere qui mourut l'ã 1454. d'vne fiebure quarte apres auoir faict mourir D'Aluaro de Lune [s] ſon Conneſtable, & regna quarante neuf ans & ſix mois. Henry luy ſucceda, & Alfonce ſecond fils fut grand maiſtre de l'ordre de ſainct Iacques, il luy euſt volontiers donné ſa Couronne pour le deſplaiſir qu'il auoit des deſobeiſſances de Henry. Sa fille D. Iſabelle n'auoit que trois ans, à laquelle il donna la ville de Cuellar, & vne grande ſomme de deniers pour ſon mariage. Toutes choſes reüſſirent autrement qu'il ne les auoit proiettees. La prouidẽce eternelle qui a eſcrit en ſes tables de diamant les aduantures des choſes qui ſont, qui ont eſté & qui ſeront, en auoit diſpoſé d'vne autre maniere.

Alphonce Roy de Portugal à Tours.

Or comme la patience la plus conſtante ſe laſſe à la

10. Emanuel, Philebert, Marguerite de Valois.
11. Charles Emanuel Catherine d'Auſtriche.

s Ceux que la fortune variable & inconſtante a exercé & eſprouué ſe conduiſent mieux que les autres. Tacite le dit de Caractacus. *Quem multa ambigua, multa proſpera extulerant, ne casero Britannorum imperatores præmineret.* Apres que ſuſte Lipſe pour confirmer ceſte verité a parlé de Charles V. & de Louys X. il adiouſte, le Duc Emanuel, Philebert de Sauoye & cõclud, *Verissimum igitur Græcorum verbum ἐξ ὧν ἔπαθες, ἔμαθες.* I'ay apprins de ceux qui m'ont bleſſé. *Miseria prudentiæ bona mater.*

t Le Pape Eugene III. donna diſpence du degré de proximité qui eſtoit entre les eſpoux, & l'an 1440. les nopces furent faites à Madril.

Dom Aluaro de Lune abuſant de la grandeur de ſa charge, & de la grande affection que ce Roy luy portoit fut hay des Princes & grands Seigneurs de Caſtille. Il contraignit le Roy à le bannir de la Court pour ſix ans. Sa faction gaigna le Prince D. Henry, lequel s'atmacointe ſon pere, & fit en ſorte qu'il fut remis en grace, & faict maiſtre de l'ordre S. Iacques, mais comme il ſe voulut reſſentir de l'iniure de ſes ennemis, & faire cõtre eux diuerſes entrepriſes, la Reine Iſabel les fauoriſant fit reſoudre le Roy à le mettre en priſon, & à le faire mourir ſur vn eſchaffaut à Vailladoly. Le Roy confiſqua tous ſes biens, on mit vn baſſin d'argent à l'endroit où eſtoit ſa teſte pour receuoir ce que les paſſans voudroient donner pour ſon enterrement. Exemple remarquable de l'inconſtance des faueurs des Roys & de la fortune. *Aſsi loa la vida, a la tarde loa el dia.*

longue ceſte Princeſſe ayant long temps ſupporté l'impuiſſance de ſon mary, commença d'en murmurer, il en preuint ſes plainctes, preſente requeſte au Pape pour eſtre ſeparé d'elle, & remonſtre qu'elle eſt ſterile, ne peut eſtre mere, & les affaires de Caſtille demandent vn heritier. Le Pape rompit le premier mariage, & permit qu'il ſe remariaſt à l'Infante Ieãne de Portugal ſœur du Roy Alfonce, & fille du Roy Edoüard, Princeſſe excellemment belle, qui plus deſireuſe d'eſtre Reine que d'eſtre femme, conſentit à ce mariage, quoy qu'elle fuſt aduertie de l'impuiſſance du mary qu'elle prenoit, & qui tout grand Prince qu'il eſtoit n'euſt pas trouué femme, au lieu où chacun en peut auoir pour ſon argent. Auſſi monſtra elle bien qu'vne habile femme ne meurt point ſans heritier.

Le Pape diſſout le mariage pour ſterilité.

Suppoſition de mary de ſon conſentemẽt

Dailleurs le Roy tenoit à ſi grand deshonneur le blaſme d'impuiſſant, que pour faire cognoiſtre le contraire, & auoir des enfans pour ſucceder à ſa Couronne, il conſentit que Bernard de Cueua vn de ſes fauoris * coucha auec la Reine, laquelle deuint groſſe incontinent, & affin que l'on ne penſaſt que ce fuſt par ſuppoſition, il voulut qu'elle accoucha entre les bras de Henry Cõte d'Albe de l'Iſter Archeueſque de Tolede, & le Marquis de Villena, ce fut d'vne fille qui euſt pour ſes parrains le Comte d'Armignac Ambaſſadeur pour le Roy Louys XI. en Caſtille.

* On eſcrit que D. Ieanne conſentit par force à cela, mais quand elle eut faict le ſault, elle euſt plus beſoin de frein que d'eſperon. Incontinence & impudence extreme. Eſtant comme releguée au Chaſteau d'Alacaes ſous la garde de l'Archeueſque de Seuille, elle eut de Pedro neueu de l'Archeueſque deux enfans D. Ferdinand & D. Apoſtol.

La prudence & la diſcretion pouuoit rẽdre ceſte tromperie plus heureuſe qu'elle ne fut, car l'Eſpagne fit demonſtration d'vne incroyable allegreſſe pour la naiſſance de ceſte fille, mais il y euſt de l'imprudence & de l'indiſcretion de tous coſtez. Le Roy qui vouloit confirmer ceſte opinion qu'il eſtoit galand homme recherche l'amour d'autres femmes, leſquelles recognurent in continent la piperie. La Reine faiſoit ſemblant d'en eſtre ialouſe, & s'entretenoit doucement auec D. Bernard, en telle ſorte que les grandes priuautez qu'il auoit auec elle firent doubter de ſa pudicité, & quand on veit que le Roy l'honnoroit des principales charges du Royaume, meſme de la maiſtriſe de l'ordre de ſainct Iacques, & puis du Duché d'Albuquerque, on creuſt

qu'il luy faiſoit ioüer ſon perſonnage en ceſte Comedie, qui ſe termina par des effects cruels & tragiques, car les grands du Royaume ſe ligurent pour ſe ſaiſir de D. Alphonce & d'Iſabelle frere & ſœur, afin que ceſte baſtarde ne les priuaſt de leurs droits.

Alfonce declaré Roy de Caſtille cõtre ſon frere.

Alphonce en l'aage de douze ans fut par eux declaré Roy de Caſtille, & lors D. Henry monſtra bien la foibleſſe & laſcheté de ſa nature, car au lieu de s'oppoſer à ſes mutineries, il leur laiſſa prendre tant de creance & d'authorité que l'Archeueſque de Tolede eſtant mandé pour le venir trouuer afin d'appaiſer ce trouble, il dit à celuy qui luy apporta ce commandement, *dites à voſtre Roy que ie ſuis ſaoul de luy & de ſes affaires, & qu'en bref on verra qui eſt le vray Roy de Caſtille.*

XVIII

Henry IIII. degradé de la Royauté.

Les grands du Royaume s'aſſemblent en vne grande campagne pres d'Auila pour degrader le Roy de la dignité Royalle. Ce qu'ils ne peurent faire en ſa perſonne, ils le feirent à ſa ſtatuë [a] qu'ils preſenterẽt ſur l'eſchaffaut, & comme le Herault diſoit que D. Henry eſtoit degradé de la dignité Royalle, l'Archeueſque de Tolede oſtoit à la ſtatue la Couronne, le Comte de Plaiſance l'eſpée, le Comte de Beueuent le ſceptre, & cela fait Diego Lopes la jetta hors le ſiege royal. L'eſtendart d'Alfoce fut eſleué, & le pauure Henry hué & meſpriſé. On voulut vuider le differend par vne bataille deuant Oluiedo. [a] Les deux armees combattirẽt par ordre d'eſcadron l'vn apres l'autre. L'Archeueſque de Tolede menoit le ſien ayant vne eſtole blanche ſur ſes armes. Le combat dura trois heures, & ſe finit auec vn ſi grand deſordre de part & d'autre que les deux partis firent des feux de ioye pour la victoire.

Le Pape enuoya ſon Legat [b] pour pacifier ſes troubles, durant lequel le Roy D. Alfonce ayant regné trois ans mourut de peſte à Cardegnoſa. La ligue voulut declarer Iſabelle heritiere du Royaume, ce qu'elle ne voulut accepter viuant le Roy ſon frere, ſurquoy la Paix ſe fit, par laquelle Iſabelle fut declarée Princeſſe de Caſtille le dixneufieſme Septẽbre 1468. à condition qu'elle ne ſe pourroit marier ſans le conſentement du Roy ſon frere. On la voulut marier à Alfonce de Portugal,

[a] Quand le Roy Henry ſceut cette degradation, qui fut au mois de Iuin, 1465, il dit, *I'ay eſleué & nourry des enfans, & ils m'ont meſpriſé. Ie ſuis venu nud du ventre de ma mere & nud m'attend la terre: nul ne peut viure ſi pauure cõme il eſt né, & ſi Dieu me chaſſe maintenant pour mes pechez, il me conſolera apres & garantira, car ſon infime puiſſance eſt celle qui occit & remet en vie, celle qui bleſſe, & guerit: celle qui donne les Seigneuries & les oſte, qui hauſſe les Roys & les abbat quand il luy plaiſt.*

[a] Bataille d'Oluiedo l'an 1467. On n'eſt pas encores d'accord à qui demeura la victoire. D. Alfonce parut armé de toutes pieces accourageant les ſiens D. Henry ne ſe treuua point à la meſlee, & entra triomphant ſur la nuict à Medina del Campo.

[b] D. Antoine de Veoeris Eueſque de Leon, Legat du Pape eſtant en Eſpagne cõmanda de poſer les armes à peine d'excommunication, les grands d'Eſpagne s'y oppoſerent, & dirent qu'ils eſtoient appellans au Concile. Le Licencié Iean d'Alcocer, & le Docteur Alfonce de Madrigal furent commis pour cet appel.

qui eſtoit veuf, & de D. Ieanne auec Iean fils aiſné de Portugal, à condition que ſi du mariage de la Princeſſe Iſabelle ne naiſſoiét enfans, ceux qui naiſtroient du mariage de D. Ieanne ſuccederoient au Royaume de Caſtille. Mais D. Iſabelle auoit ſes penſees ailleurs, & ayant moit Ferdinand fils de Iean Roy de Nauarre & d'Arragon, lequel elle fit venir à Vaillad olit en habit deſguiſé, & l'eſpouſa le 18. Octobre, 1469.

Iſabelle de Caſtille eſpouſe D. Ferdinand d'Arragon

Le Roy Henry fut tellement irrité de ce mariage qu'il declara ſa ſœur deſcheuë de tous les droits qu'elle pouuoit pretendre en la Couronne de Caſtille, & fit declarer Ieanne ſa fille ſa vraye heritiere, laquelle fut mariée à Charles Duc de Guyenne, comme a eſté dit cy deſſus.

Ce traité de mariage fut rompu par la mort du Duc de Guyenne. Le Roy Henry mourut auſſi, & quoy que la [d] Couronne fuſt aſſeurée à Ferdinand & à Iſabelle, Ieanne continua le tiltre de Reine de Caſtille, & en ceſte qualité ſe maria auec le Roy Alfonce de Portugal: Occaſion d'vne grande guerre. Le Roy de France mal content de la maiſon d'Arragon, & de la guerre de Perpignan enuoya des troupes au Roy de Portugal ſous la conduicte d'Aman d'Albret.

Troupes Françoiſes en Caſtille.

Mais le Roy de Portugal ayant perdu toutes ſes entrepriſes & ſes partiſans, fut contraint de ſe retirer en Portugal, ne retirant autre triomphe de la guerre de Caſtille que la Princeſſe D. Ieanne ſa femme, laquelle toutesfois il ne voulut eſpouſer premier que s'aſſeurer du Royaume de Caſtille, & pource il alla en France pour implorer le ſecours du Roy Louys, auec lequel il auoit traité alliance par ſes Ambaſſadeurs, [e] leſquels ſous la bonne chere qu'on leur fit, & les bonnes paroles qu'on leur donna durant le Traité, ſans penſer plus outre, exhorterent leur maiſtre de venir en France, l'aſſeurant qu'il feroit plus par ſa preſence pour le ſecours qu'il deſiroit que par l'entremiſe de ſes ſeruiteurs, que l'on pourroit faire vn mariage de Monſieur le Dauphin auec D. Ieanne ſa niepce.

Alfonce Roy de Portugal vient en France.

Il paſſa à Marſeille, vint à Lyon, & deſcendit par la riuiere de Loire à Tours où il dit au Roy la cauſe de

o D. Iſabelle eſtoit recherchee en mariage par le frere du Roy Louys, & par le frere du Roy d'Angleterre. Elle choiſit D. Ferdinand Prince d'Arragon. Il la vint voir incognu. D. Guttiere de Cardona qui le conduiſoit le luy monſtra, diſant en langue Eſpagnolle, *Eſſe es, C'eſt-il.* Auquel la Princeſſe reſpondit promptement & *eſſe* ſeront tes armes. A ceſte cauſe la maiſon & poſterité de ce Cheualier porte encore à preſent entre ces blaſons & deuiſe vne S.

d Mort de Henry IIII Roy de Caſtille, l'an 1474. le quatente vnieſme an de ſon aage, & le vint-vnieſme de ſon regne, il fut enterré au Monaſtere de Gadalupe en la Chappelle Maiour, il ordonna cinquante deux lampes d'argent ardantes iour & nuict ſur ſa ſepulture.

e Les Ambaſſadeurs ont ſouuent engagé leurs maiſtres à des voyages fort ruyneux. Philippes de Commines qui auoit negocié auec ceux de ce Roy de Portugal dit, que s'ils euſſent eſté bien ſages, ils ſe feuſſent mieux informez des choſes de deçà auant que de conſeiller à leur maiſtre ceſte venuë qui luy porta tant de dommage.

Demande de ſecours au Roy.

ſon voyage. [f] Elle n'euſt pas eſté ſecrette quand il ſe fuſt teu. Les Roys ne ſe trouuent iamais à la porte des autres Roys pour offrir ny pour donner, mais bien pour demander & ſupplier. Il portoit en ſa main vne lampe qui deſcouuroit ſon cœur [g].

Les affaires du Roy ne permettoient pas qu'il fuſt enuers ce Prince plus liberal des bons effects que des bonnes paroles. S'il n'euſt conſideré que l'Eſtat d'Eſpagne, il euſt procedé autrement, mais il auoit touſiours ce perpetuel obiet de la grandeur de la maiſon de Bourgongne, de laquelle il n'oſoit rien iuger tant que le Duc auroit les armes en main, & pource il ayma mieux manquer à ſes amis qu'à ſoy meſme. Pour reſoudre le ſecours que le Roy de Portugal deſiroit de luy, il conſulta pluſtoſt la raiſon [h] que l'affection, luy repreſenta la grande deſpence qu'il faiſoit en Allemagne & en Lorraine pour l'entretenement de ſon armee qu'il ne pouuoit licencier ſans s'expoſer au peril d'vne ſurpriſe, & à la mocquerie de n'auoir penſé & preueu à ſon faict.

Les affaires qu'il a contre la maiſon de Bourgongne luy permettent de le ſecourir.

Le Roy de Portugal croyant que s'il pouuoit mettre les affaires de ces deux Princes en tel terme; que l'vn n'euſt aucun ſubiect de doubter de l'autre, il tireroit du ſecours de tous les deux, entreprit d'aller en Lorraine pour coniurer & induire le Duc à s'accommoder auec le Roy. Son voyage ne fut pas long, car ſur les premieres propoſitions il recognut l'impoſſibilité de ſes entrepriſes, & reuint trouuer le Roy, lequel continuant les careſſes & les honneurs qu'il luy auoit faict à ſon arriuee le pria de voir Paris, & ce pendant moyenna pour luy enuers le Pape Sixte IIII. [k] vne diſpence pour pouuoir eſpouſer D. Ieanne ſa niepce.

Le Roy de Portugal moyenne la Paix mais en vain.

La Chronique & la Martinienne rapportent curieuſement comme il y fut receu le 23. Nouembre 1476. Le Seigneur de Gaucour Gouuerneur de Paris, Robert d'Eſtouteuille Preuoſt de Paris l'allerent rencontrer ſur le chemin d'Orleans vers les moulins à vent. Le Chancelier d'Oriole auec les Preſidens & Conſeillers des Cours ſouueraines; pluſieurs Prelats furent au deuant: Le Conſulat luy preſenta le Poiſle à la porte ſainct Iacques. Le Recteur de l'Vniuerſité auec les Docteurs &

[f] La neceſſité force les Princes, meſmes à des choſes indignes de leur qualité. On eſcrit que ce Prince ſupplioit le Roy de le ſecourir auec tant d'ardeur & d'humiliré, qu'il ſe iettoit à genoux à ſes pieds.

[g] Les incommoditez des grands Princes ne ſe peuuent celer. La pauureté, diſoit Ariſton, eſt vne lampe qui eſclaire & fait veoir toutes les miſeres du monde.

[h] Les reſolutions prinſes par le conſeil de l'affection ſont ſubiettes au changement, celles qui ſont fondees ſur la raiſon durét touſiours.

[i] Les Sages voyent toutes ſortes d'accidēs en leurs penſees on ne les ſçauroit ſurprendre, ceſte parole, ie n'y penſois pas, ne ſort iamais de leur bouche. Seneque l'appelle le mot des ignorans, *Audimus aſ quando voces imperitorum dicentium; Neſciebam hoc in his reſtare. Sapiens ſcit ſibi omnia reſtare: quicquid fuſtum eſt dicit ſciebam.*

[k] Encores que D. Ferdinād, & D. Iſabelle de Caſtille fiſſent de grandes oppoſitions à Rome contre le mariage du Roy Alfonce de Portugal & D. Ieanne ſa niepce fille de ſa ſœur, le Pape en accorda la diſpence à l'inſtance que luy en fit le Roy.

Profeſſeurs le receut à ſainct Eſtienne des Grecs, l'Eueſque & le Clerge de Paris à noſtre Dame. Les iours courts & les longues harangues adiouſterent le feu à la grandeur de la ceremonie. [l] On fit marcher deuant luy cinquante torches pour le cõduire en la maiſon d'vn marchand nommé Laurens Herbelot en la ruë des Prouuelles. Il fait entree à Paris.

On luy monſtra les excellences & les beautez de Paris. Il vit le Parlement la Cour des Pairs, le plus auguſte Senat de l'Europe où il contoit autant de Roys que de Senateurs. François Haſle Archidiacre de Paris, Aduocat du Roy, & Pierre de Brabãt Aduocat en la Cour, & Curé de ſainct Euſtache plaiderent vne cauſe en regale, la Chronique dit, *qu'il les faiſoit moult bel ouyr.* Deux hõmes d'Egliſe plaident vne cauſe au Parlement.

Or c'eſt icy que l'ignorance de ce temps là me faict pitié, peu de gens eſtoient enſeignés, peu de gens enſeignoient en France. L'Italie auoit bien recueilly quelques beaux eſprits de ce grand naufrage de la Grece. Le tyran d'Orient ne permet point l'exercice des bonnes lettres, [m] car on luy faict croire que les gens qui ſçauent, s'animent promptement de grandes & hautes reſolutions contre la ſeruitude qui les maſtine. [n] Mais ceſte lumiere n'auoit peu paſſer en France à trauers les bataillõs des gens de guerre, & les bons liures qui ne ſe conſeruent que dans le temple de la Paix eſtoient encores dans la pouſſiere des cloiſtres, ils ne couroient pas par les mains des hommes du monde, & l'on craignoit tant que ceux qui eſtoient les maiſtres du bien dire ſur le tapis, ne le fuſſent du bien faire en la campagne & à la veuë des ennemis, que [o] toute l'eloquence eſtoit toute moiſie en la barbarie.

Ces grandes & belles actions de ce temps là où il falloit deſployer les maiſtreſſes voiles du bien dire, ſe donnoient à des Docteurs de Sorbonne. Ils entreprenoient de faire les ouuertures des Eſtats, & de iuſtifier ou condamner les Princes au Conſeil du Roy. Voicy maintenant vn Curé de la plus grande parroiſſe de Paris qui faict preuue de la grace & de la grandeur de l'eloquence Françoiſe au premier parlement de France deuant vn Roy eſtranger, l'Ignorãce de ce temps là n'en trou-

[l] Le feu porté deuant le Prince, eſtoit l'vn des ornemens de la Majeſté. Ce n'eſtoit pas en flambeau ny en torche, mais en lampe ou en falot, *præuncius ante, Signa dedit curſor poſita de more lucerna.* CORIPPVS, *lib. 2.* Herodian dit que Pertinax vint au Senat, ſans permettre que l'on portaſt deuãt luy le feu ny autre choſe τῶν βασιλικῶν μεβόλων des marques de l'Empire. M. le Preſident Bertier dit que le meſme honneur a eſté donné aux Patriarches en l'Egliſe Grecque, & le tire de Balſamon *In reſponſ. de Patriarch. Privileg.*

[m] La Grece a donné à l'Italie ces beaux eſprits. Emanuel Chriſolotas Athenien. George de Trebizõde, Theodore de Gaze Macedonien, Hermonime Spartiate, Gregoire Typheinas, Iean Argyropile Conſtantinopolitain, Laonic Chalcõdyle Athenien, Mate Muſure, Cãdiot, Iean Laſcaris.

[n] Les liures & les ſciences donnent plus que toute autre choſe aus hommes le ſens de ſe recognoiſtre, & de ſentir le mal de la ſeruitude & de la perte de la liberté.

[o] Caton fut d'aduis que le Senat renuoya Carneades qui eſtoit venu à Rome de la part des Atheniens, parce que ſon eloquence attiroit la ieuneſſe Romaine à le ſuiure, & la diſpoſoit à imiter pluſtoſt le bien dire que le bien faire en la guerre & au maniment des affaires. PLVT.

uoit point de plus capables. Il meritoit qu'on luy donnaſt de l'argent pour ſe taire, comme il en deuoit donner pour parler. [p]

[p] Les anciens Orateurs ont gaigné de l'argent & pour parler & pour ſe taire. Quelqu'vn demáda à Demoſthene ce qu'il auoit gaigné pour parler, & il reſpondit, *i'ay vendu cinq talens le ſilence d'vn iour.* PLVT.

Apres que le Roy de Portugal euſt demeuré quelque temps à Paris, on luy mit en l'imagination (comme le ſoupçon entre facilement en des ames affligeés) que le Roy qui auoit confirmé au meſme temps les anciennes alliances [q] de France auec Caſtille, le vouloit faire prẽdre, il penſa de ſe retirer en intention de s'enfermer en vn Monaſtere, ou de faire le voyage de Hieruſalem, n'eſperant plus que de Dieu le ſecours que vainement il auoit attendu des hommes. Le Roy ne le voulant abandonner en ceſte perplexité fit armer quelque vaiſſeau de Normãdie pour le conduire en Portugal, où ſon fils deſeſperant ſon retour auoit deſia pris le tiltre de Roy.

[q] Alliances d'entre France & Caſtille, confirmées par les deputez des deux Roys, entre Bayonne & Fontarabie.

Alphõce ſe retire en Portugal.

XIX. D. Beatrice vefue de D. Ferdinand de Portugal tante de la Reine de Caſtille entrepriſt de les mettre d'accord, priant ſa niepce de venir à Alcantara pour en conferer enſemble. Leur conference produiſit la Paix centenaire, [r] au contentement des deux Royaumes, & à la gloire des deux Roys qui deſlors porterent leurs armes & leurs deſſeins à la conqueſte des terres neufues. [t] Par ceſte paix il fut dit que le Roy de Portugal n'eſpouſeroit D. Ieanne, qu'elle vuideroit le Royaume de Portugal, ou ſi elle y vouloit demeurer auroit le choix ou d'eſpouſer le Prince D. Iean de Caſtille nouuellement né, quand il ſeroit en aage, ou d'entrer en vn Monaſtere. Ceſte Princeſſe eſleut pluſtoſt le Monaſtere que le mariage, & print le voile de ſaincte Claire au Royal Monaſtere de Coimbre, & pour la grandeur de ſon courage au meſpris du monde merita de la poſterité le ſurnom d'excellente.

[r] Il fut dit par cet accord, que la paix ſeroit gardee entre les Roys de Caſtille & Portugal pour cent & vn an à venir.

[t] L'an 1475. fut le premier voyage en la Guinee par les mariniers de Caſtille, apres auoir conquis les Canaries l'an 1417. De ceſte nauigatiõ des Canaries Iean de Betãcour Cheualier François fut General, & en porta tiltre de Roy. De celle de Guinee, Pedro de Colides.

Et s'accorde auec les Roys de Caſtille.

La fuite de Granſon, la perte de Morat, deux funeſtes accidens à vn eſprit inſupportable en proſperité, [s] & en aduerſité, apporterent au Duc des afflictions inconſolables, & le firent demeurer ſix ſemaines en ſolitude à Riuiere, laiſſant croiſtre ſa barbe nonchalamment, ſentant ſon entendement bien affoibly, la chaleur naturelle ſi refroidie qu'on luy faiſoit boire le vin tout pur, au lieu de la ptiſane qui eſtoit au parauant ſon breuuage

XX.

[s] Il y a des eſprits qui reſſemblent les corps malades qui s'offencent & du chaud & du froid, ils ne peuuent ſouffrir ny la proſperité ny l'aduerſité.

Eſtat du Duc de Bourgõgne apres la bataille de Morat.

ordinaire. Et pour luy faire reuenir les eſprits & le ſang au cœur, on luy appliquoit en ceſt endroit diuerſes ſortes de remedes, & ſi par interualle ſon bon ſens luy reuenoit, ce n'eſtoit que pour conſiderer plus viuement le malheur de ſes affaires.[v]

[v] Vn grand cœur eſt bien ſenſible & delicat aux offenees publiques. Mahomet ſe voyãt contraint de leuer le ſiege de Belgrade auec perte & honte demanda du poiſon pour ſe tuer. Iamais il ne ſe ſouuenoit de cet affront qu'il ne donna de la teſte contre la muraille & s'arrachala mouſtache.

La ſolitude dont il ſe ſeruoit pour paſſer ſon mal, ne faiſoit que de l'augmenter, & luy repreſenter qu'il n'y a pire eſtat que celuy d'vn eſprit mal cõtent en vn corps mal ſain. Il ne ſouffroit point qu'on luy parlaſt, il forcenoit contre ceux qui luy parloient. S'il euſt permis d'eſtre veu il ſe fuſt allegé, & en l'allegreſſe & ſerenité de ſon viſage ſon peuple & ſes gẽs de guerre euſſent repris leſeſprits quecet accidẽt auoit eſgaré.[x] Les grandes douleurs veulent eſtre euaporees, car plus elles ſont retenues, plus elles groſſiſſent & demeurent violentes, mais cela fait il leur faut monſtrer le front deſchargé de toute perplexité & baſſeſſe de cœur. Le temps ne faiſoit que d'agrandir la playe en l'ame de ce Prince, ſes amis & ſes alliez le meſpriſoint. Galeas Duc de Milan voyant que par ce coup toutes ſes intelligences eſtoient eſtourdies en Italie, luy tourne le dos. Frideric Prince de Tarrẽte abuſé de l'eſperance du mariage de ſa fille, s'allient auec la maiſon de France. Tant que ce Chariot triomphãt alloit bien, chacun vouloit eſtre deſſus, maintenant qu'il eſt renuerſé on le quitte.[y]

[x] Aux changemens de leur fortune les Princes entrent en furie contre ceux qui les veulent aduiſer. Le Roy Perſeus apres auoir eſté deffait par Paul Emile, tua deux de ſes plus grands amis qui s'aduancerent de luy dire quelque verité. Tout deſplait à vn eſprit affligé.

Il eſt meſpriſé de ſes amys.

[y] La proſperité trouue beaucoup d'amis & de parẽs. L'infortune & la miſere n'en ont point: les amitiez pour l'ordinaire ſuiuent la fortune qui a la faueur & le bon euenement à ſes coſtés.

Le Duc de Lorraine rentre en ſon pays.

Le Duc de Lorraine voulant proffiter au malheur du Duc de Bourgõgne recouure les places perduës en Lorraine auec la caualerie qu'il auoit de France, & quelque infanterie des Suiſſes & des villes d'Allemagne. Il aſſiege Nancy & contraint le Seigneur de Bures de la maiſon de Croy de ſe rendre apres auoir attendu & ſollicité en vain le ſecours de ſon maiſtre.[z] Les Anglois qui eſtoient dedans, ayants perdu Cohin leur chef cõmencerẽt à murmurer de la longueur du ſecours plus que de la langueur du ſiege, car ils n'auoient autre tourment que de l'impatience de ce qu'ils attendoient. Ils dirent à de-Bures que s'il ne compoſoit, ils feroient eux meſmes leur appoinctement. De-Bures au lieu de ſe roidir à vne demande ſi peu iuſte & honorable ſe laiſſat aller. Le Pilote creut les forçats, & le medecin ſe rendit

XXI.

[z] René Duc de Lorraine reprend pluſieurs places que les Bourguignons tenoient. Eſpinal ne le voulut rendre ſans le voir, parce qu'on luy faiſoit croire qu'il eſtoit mort. Nancy apres auoir ſouſtenu le ſiege dix ſemaines ſe rendit le 7. Nouembre 1476.

complaiſant au malade. [a] La compoſition ſe fit, & trois iours apres le ſecours parut.

Le Duc de Bourgongne pour ne donner loiſir au Duc de Lorraine de la fortifier & fournir d'hommes & de viure, la bloque de rous coſtés ayãt Põtamouſſõ pour retraicte. Ce n'eſtoit pas de l'aduis des meilleurs Capitaines, [b] qui eſtimoient que ſe ſaiſiſſant des petites places aux enuirons il luy coupoit les viures, & la reduiſoit à la faim ſans trauailler ſon armee qui auoit plus beſoing de ſe refreſchir en garniſon que de camper. Mais ſes conſeils eſtoient deſreiglez, la colere & la fureur precipitoient ſon eſprit. [c] Ses volontés eſchappées de toute raiſon & conduite ſembloient conſpirer contre luy meſme pour tant plus toſt le faire ioindre ſon malheur. [d] Il ne voulut croire le Pape Sixte IV. qui luy enuoya ſon Legat le Cardinal de Friuli [e] pour traicter la paix entre luy & les Suiſſes.

Le Duc de Bourg. aſſiege Nancy

Au plus fort de l'hiuer & d'vn hiuer d'extreme rigueur, il campe deuant à Nancy, Rene Duc de Lorraine eſtoit à Lucerne pour auoir ſecours des Suiſſes. Ils luy donnent huit mille hommes qui paſſent à Baſle, trauerſent Alſace, pillent les Iuifs des villes de Enſisheim, Colmar, Schletſtatt, ne faiſant point de conſcience de prendre en gros aux Iuifs ce que par leurs vſures ils auoient deſrobé en detail aux Chreſtiens.

Les Suiſſes enuoyent du ſecours au Duc de Lorraine.

Charge ſur les Bourguignons.

Toutes les forces du Duc de Lorraine aſſemblées, il en faict deux troupes, qui touresfois n'eſtoient pas pour s'eſgaller à celles du Duc de Bourgongne, grandes en nombre, mais fort affoiblies & languiſſantes pour les pertes precedentes & l'incommodité de la ſaiſon extremement rigoureuſe, & en laquelle neantmoins les deux Ducs ſe plaiſoient cõme s'ils euſſent eſté dãs les delices de leurs maiſons. [f]

Sur le commencement de Decembre les Suiſſes & Allemans du Duc de Lorraine en ſortant de Bergarten chargent les Bourguignons qui eſtoient à S. Nicolas, & en tuent plus de cent, gaignẽt pluſieurs cheuaux. Le bruit de ceſte charge porté au camp deuant Nancy, eſueille les Bourguignons qui ſoudain font battre aux champs pour ſecourir leurs amys & regaigner le butin

[a] Pompee ſe reſout à la guerre à l'appetit de ſes ſoldats, ce que ne deuoit pas faire vn pilote de nauire ſeulement, tant s'en faut qu'il fut excuſable en vn capitaine general & contre ſon opinion, car il ſouloit loüer les Medecins qui ne complaiſoient iamais aux volontez & appetits des ordonnez de leurs patiens. PLVT.

[b] Rien n'aduance tant le malheur d'vn Prince que de ne vouloir croire conſeil, & preſumer plus ſçauoir que tous. On tient celuy, dit Paul Emile, qui voudroit manier toutes choſes de ſa teſte ſeule, & de ſa ſeule fantaiſie pluſtoſt pour vn arrogant & brutif que pour homme ſage. TIT. LIV. *lib. 44.*

[c] D'vne entrepriſe conduite par colere & fureur il n'en faut eſperer bonne, iſſuë, —— *furor iraq. mentem præcipitant.*

[d] Phil. de Commines dit que Dieu propoſe tels vouloirs aux Princes quand il luy plaiſt muer leur fortunes. *lib. 5. ch. 5.*

[e] Le Cardinal de Friuli legat du Pape eſtãt à Baſle exhorta les Suiſſes à poſer les armes. Ils diſirẽt qu'ils ne le pourroiẽt faire que le Duc de Bourgongne ne fut hors de la Lorraine.

[f] La delicateſſe ne vient pas bien à vn chef de guerre dans les armees. Tacite repreſente Corbulo en l'eſtat qu'vn general d'armee doit eſtre aux faiſons plus incommodes. *Ipſe cultu leni, capite intecto in agmine, in laboribus frequens adeſſe: laudem ſtrenuu. ſolatium comuni. dux exemplum omnibus oſtendere.* TAC. *Ann. lib. 13.*

que les ennemis auoient fait à S. Nicolas. Au meſme temps les François & Lorrains qui ne ſçauoient rien de tout cela donnent d'vn autre coſté dans le quartier des Bourguignons, en tuent beaucoup & y mettent le feu: On creuſt que ſi cela fut arriué à deſſein & auec intelligence, Nancy eſtoit deliuré.

La famine le preſſoit extremement, les habitans eſtoient reduits à manger les chiens, les cheuaux & les chats, leur principale reſiſtance eſtoit en l'extreme fureur [g] d'vn deſeſpoir, qui les eut fait ſortir comme loups affamés hors du bois. 23.

[g] C'eſt vne hardieſſe eſtrange que la fureur de la neceſſité, quand il n'y a point d'autre ſalut que le danger.

Il eſtoit impoſſible d'y faire entrer des viures, autrement qu'au peril de beaucoup de gens. Les aduenuës eſtoient ſi bien gardées que les ruſes & ſtratagemes que l'on practique volontiers aux aduitaillemens des viures, ne pouuoiẽt reüſſir. [h] René ſe reſout d'y ietter quelques ſacs de farine ſoubs l'eſcorte & le hazard d'vne compagnie de Gensdarmes. Ils ne paſſerent pas tous, pluſieurs furent arreſtés & preſentés au Duc, lequel commanda qu'ils fuſſent pendus par la rigueur de ceſte loy de guerre, qui veut que tout homme pris en effort d'entrer dans vne place pour la renforcer apres que le canon a ioüé ſoit puny de mort. Entre ceux-cy eſtoit vn Gentilhomme de Prouence, nommé Ciffron maiſtre d'Hoſtel du Duc de Lorraine, lequel dict qu'auant mourir il deſiroit declarer quelque choſe importante au propre ſalut dela perſonne du Duc. Campobaſſe qui le recõnoiſſoit, par ce qu'il auoit eſté employé au marché de ſa trahiſon & intelligence auec le Duc de Lorraine, fait croire au Duc de Bourgongne que ce deſir de parler n'eſt que pour deſirer de viure & gaigner autant de temps. Ce Duc trop facile en choſe de ſi grande ſuitte & qui ne ſe doit negliger, commande qu'on le deſpeſche. Ciffron dit que ce n'eſt le deſir de prolõger ſa vie, mais bien d'alleger ſa conſcience qui le fait requerir d'eſtre ouy, on le raporte au Duc qui renuoye ſçauoir ce qu'il a enuie de dire. C'eſt adiouſter de la cruauté à la mort que de refuſer au condamné vn peu de temps. [i]

Famine extreme de Nancy.

[h] Des factions militaires cõme l'aduitaillement d'vne ville preſſee eſt des plus difficilles, auſſi eſt il des plus ſignalees. La ruſe y peut plus que la force. Celuy de Landre en l'an 1443. eſt des plus memorables par le Roy François I. à la barbe de l'Empereur Charles v. Il feignit de donner la bataille, & comme la caualerie legere eſtoit à l'eſcharmonche, il fit entrer les viures, & cela fait ſe retira.

Ciffrõ n'eſt ouy du lant deſcouurir l'infidelité de Campobaſſe.

Ciffron n'en vouloit point pour ſoy, car il eſtoit reſolu à la mort, mais il en demanda pour aſſeurer la vie du

[i] Donner du temps pour ſe preparer à la mort, eſt acte de iuſtice & d'humanité. Les iugemens de Neron ſembloient d'autant plus cruels, qu'il ne dõnoit qu'vne heure pour y penſer.

Duc, auquel il fait dire que ce qu'il auoit ſur le cœur ne ſe peut fier qu'au Duc meſme. Cãpobaſſe qui apprehandoir extremement les dernieres paroles de Ciffron ſe tenoir proche du Duc, afin d'oſter tout moyen de deſcouurir ſa trahiſon, c'eſt pourquoy en ſortant de la chambre du Duc, il dict que le Duc ne vouloit point veoir Ciffron & qu'il commandoir qu'on le depeſchaſt, ainſi en l'eſtranglant on eſtouffa en ſa poitrine l'aduis qui pouuoit ſauuer la vie du Duc. *Miſerable condition de ceux deſquels on ne croit le malheur qu'apres qu'il eſt arriué.*

Campobaſſe quicte le Duc de Bour.

Le ſoufflet que Campobaſſe auoit receu du Duc de Bourgongne, ſouffloit perpetuellement en ſon cœur le feu de la vengence qu'il renoit enfermé, & afin qu'il n'en perdir le ſouuenir il le cõſeruoit par l'objet ordinaire d'vne deuiſe ingenieuſement cruelle. Elle eſtoit d'vn figuier qui par ſa propre force fẽdoit le marbre d'vn antique monument. [l] Ne pouuãt plus tenir couuert le feu de ſa vengeance, ny cacher le ieu de ſa rtahiſon deſnaturee & craignant que les aſſieges qu'il fortifioit d'aduis & de conſeils ne le deſcouuriſſent paſſe dans les troupes de René, & affoiblit l'armee du Duc de quelque caualerie qui le ſuit. Ceſte raiſon qui rend les traiſtres odieux & la rrahiſon agreable le fir bien recueillir en la Cour de René. Il n'y a ſi grande meſchanceté qui ne ſoir la bienvenuë quand elle proffire. Le vice treuue pluſtoſt femme que la vertu mary. Les Suiſſes & les Allemãs qui eſtoient en l'armee du Duc de Lortaine deteſtoienr vne telle laſcheté, [m] proteſtants qu'ils ne vouloient combattre auec vn traiſtre. René l'enuoye à Cõde ſur les Mozeſle pour garder le paſſage & faire ſon profir du ſac des gens du Duc de Bourgongne. On conſeilloit au Duc de ſe reculer au Pontamouſſon pour refreſchir ſon armee & de ne l'expoſer en la foibleſſe où elle eſtoit au hazard d'vne bataille, & de croire que le ſecours des viures que René apportoit aux aſſiegés ne reſpondoir pas à la neceſſiré qu'ils en auoient. Que ſon armee compoſee de troupes eſtrangeres n'eſtoir pas pour ſupporter long temps les fatigues de la guerre ny les rigueurs de l'hiuer, eſtant vray que le ſoldat qui ne

Le Duc de Bour. meſpriſa le Conſeil.

[k] l'Empereur Domitien diſoit que la condition des Princes eſtoit miſerable, en ce qu'ayant deſcouuert des coniurations faites cõtre eux, on ne les croit iuſques à ce qu'ils ſont tuez. On leur dit touſiours, il n'en ſera rien, il ne peut eſtre.

[l] Nicolas de Campobaſſe portoit pour deuiſe le figuier de Meala, *Marmora Mealæ findit capriſicus.* MART. *lib. 10.*

[m] Iamais ceux qui abandõnent leur deuoir & leur fidelité ne sõt eſtimez. Les Princes les careſſent & honnorẽt pour quelque rẽps, mais les Seigneurs qui sõt au pres d'eux les regardent de trauers,

cris s'eſleua parmy eux pour faire remuer l'artillerie. Il n'eſtoit plus temps. Les Suiſſes ayant repris leur halaine & faict leurs prieres viennent fondre impetueuſement ſur l'Infanterie du Duc de Bourgongne & apres quelque reſiſtance gaignent les retranchemens, là font reculer & la mettent en deſordre. La caualerie voyant l'Infanterie en route chercha ſon ſalut du coſté que Cãpobaſſe empeſchoit la fuyte & la retraicte. Tous les Bourguignons furent à la diſcretion de leurs ennemis. Le Duc recognu par les gens du traiſtre Campobaſſe fut tué d'vn coup d'alebarde, & deux coups de picque. [q]

Le corps du Duc tué à la bataille ne ſe treuue.

Apres la bataille on eſtoit en peine de ſçauoir ce qu'il eſtoit deuenu: On le cherche entre les viuãs & puis parmy les morts. Il n'y a point de difference, les corps ſont tous nuds, le Lyon auoit eſté deſpoüillé par quelque miſerable leurier qui ne l'eut oſé regarder en vie. [r] On le treuue en vn foſſé, le viſage emplaſtré dans la fange & le ſang l'hiuer rigoureux ayant glacé tout cela, on ne le peut connoiſtre. La nature ne luy ayant pas faict plus de part de terre en ceſte cheute qu'au moindre ſoldat, le bruit eſtoit qu'il s'eſtoit ſauué, & de regret d'vne telle perte, veſtu d'vn habit de Pelerin pour aller par le monde: [s] Le Duc René de Lorraine enuoya à Mets ſçauoir ſi on l'auoit veu paſſer, le Secretaire de la ville s'en eſtãt informé aſſeura qu'on ne l'auoit point veu.

Il eſt reconneu par vn Page.

Campobaſſe arreſtant & tuant les fuyards auoit reſerué vn Page du Duc lequel ſeruit pour recognoiſtre ſon corps, ce qu'il fit à pluſieurs marques, au mãquemẽt des dents de la machoire ſuperieure qu'il auoit perdu en ſa ieuneſſe par vne cheute, à la cicatrice du coup receu à la gorge à la bataille de Mont-lhery, à la fleſtriſſeure de la peau ſur l'eſpaule qu'vn charbon luy auoit laiſſé, à vne fiſtule qu'il auoit ſoubs l'ombril, & aux grandes ongles qu'il portoit plus qu'autre perſonne de ſa Cour.

Les enſeignes & drapeaux du Duc furent incontinant portez à René, qui conſiderant les fuſils dont elles eſtoiẽt marquees dit, *Quel malheur quand ce pauure Prince s'eſt voulu chauffer, il n'a peu ſe ſeruir de ſes fuſils pour faire du feu.* [t]

[q] Quand le corps du Duc de Bourgongne fut recõnu, on luy vit vn coup d'alebarde qui luy fendit la teſte par deſſus l'oreille iuſques aux dẽts vn coup de picque à la cuiſſe, & vn autre par le fondemẽt.

[r] Les couards & chetifs chiens mordent bien les peaux des beſtes ſauuages quand ils ſont à la maiſon & leur arrachent bien les poils, mais ne touchent point à elles aux champs. PLVT.

[s] On vit en la ville de Bruxelle dioceſe de Spire vn hõme nud, affublé ſeulement d'vn linceuil lequel on diſoit eſtre le Duc de Bourgongne.

[t] Le corps du Duc de Bourgongne fut recõnu par vn Medecin Portugais, par le baſtard de Bourgongne, par Oliuier de la Marche, & par ſes valets de chambre.

[v] Les enſeignes du Duc de Bourgongne eſtoient marquees d'vn fuſil entre deux tronçons de bois, voulant dire qu'il eſtoit en ſa puiſſance de faire vn grand embraſement de guerre quand il luy plairoit.

Le corps fut tiré d'entre les morts & porté en la ville de Nancy & apres qu'on l'euſt laué & habillé d'vn ſimple habit de toille, on le mit ſur vne table, le dais de velours noir deſſus en vne chambre tapiſſée de meſme. Le Duc portant le dueil de ceſte mort aux habits & la ioye de ſa victoire au cœur le voulut veoir & ne fit pas le ſcrupule de Pompee qui deſtourna ſes yeux du corps mort de Mithridates Roy de Pont de peur d'exciter encontre ſoy l'ire vengereſſe de ſes Dieux. Enterré à Nancy.

A ceſte veuë le Duc s'eſmeut de douleur, comme la compaſſion n'eſt pas moins naturelle aux grands courages, que la cruauté contre les morts meſmes eſt propre aux ames viles & poltronnes. [x] En le prenãt par l'vne des mains il luy dit *voſtre ame ait Dieu, Vous nous aues fait moult de maux & douleurs.* Il le fit enterrer auec toutes ſortes d'honneurs funebres n'y ayant deſpenſe plus agreable que celle qui ſe fait pour enterrer ſon ennemy.

x Au ſpectacle des ruines de la nature & aux tragicques effets de la fortune les grãds cœurs ſe ſerrent. Alexandre ſentit ſes yeux s'emplir liſant ces mots en Perſe ſur le tombeau de Cyrus, *Ie ſuis Cyrus qui cõquit l'Empire des Perſes qu'on ne porte point d'enuie à ce peu de terre qui couure mon pauure corps.*

C'eſt choſe eſtrange de ce que l'on eſcrit & que l'on croit que le lendemain Iour de l'apparition des Roys, Le Roy Louys eſtãt à la meſſe, l'Archeueſque de Vienne luy dit en luy preſentãt la Paix, *Reſioüiſſez vous Sire, voſtre ennemy eſt mort.* Les Courriers qui porterent ſi promptement ceſte nouuelle ſe pouuoient vrayement nommer vents comme ceux d'Elius Verus. [y] Et comme les peuples ne croyent pas ce qu'ils ne deſirent, ſes ſubiets demeurerent long temps incredules en la verité de ceſte mort. Ils diſoient que le regret de ceſte perte le tenoit caché, qu'on l'auoit veu en habit de pelerin. On a peine de croire la mort des Princes que l'on ayme, & qui ont gaigné les cœurs par leur debonnaireté. [z] Le Roy eſt addueny de ceſte mort dés le lendemain.

y l'Empereur Ælius Verus donna des aiſles & les noms des vents à ſes courriers appellant l'vn la Biſe, l'autre le grand vent, l'autre l'Auſtre &c.

z La debonnaireté des Princes a vn tel pouuoir que non ſeulement quand ils ſont preſents, mais en leur abſence, eſtans bien loings, ils en laiſſent vne ſi viue eſtincelle allumee és cœurs des perſonnes de les reſpecter & aimer, que les Lacedemoniẽs trois ans apres auoir chaſſé leur Roy Cleomene onques ne voulurent entendre à en creer d'autre qu'ils ne feuſſent aſſeurez de ſa mort.

Ce Prince diſoit, & ſon tombeau le dit encores qu'il n'auoit iamais eu de repos en ſa vie. Il vouloit eſtre en deſſein & en execution l'Aigle des Princes, & cõme les Aigles ont touſiours dãs leur nid des pierres qui ſonnẽt, il auoit touſiours quelque martel en teſte de quelque deſſein qui luy rompoit le repos. Qui herita du matelas ſur lequel il dormoit le deuoit garder pour faire dormir, puis qu'vn hõme de telle inquietude y auoit peu dormir. Quelle ſoit l'honneur du Duc.

Il ne faut ſouffrir que l'honneur enuielliſſe n'y qu'il

vſe comme vn habit, quelque belle action le doit renouueller. Il vouloit par des nouueaux deſſeins & des nouuelles entrepriſes ſouſtenir le bruit de ſa reputation qu'il eſtimoit ſe paſſer incontinãt ſi quelque autre courageuſe action ne le renouuelloit, & ne craignoit rien tant que par ſon oiſiueté donner occaſion au peuple de demander ce qu'il faiſoit. Les petits ne ſont pas obligés de rendre raiſon de tout ce qu'ils font, mais on veut ſçauoir ce que font & ce que ne font les grands. [a] Le grand courage luy fuſt donné pour trauailler ſon corps & tormenter ſon eſprit. Il n'auoit pas la puiſſance egale à ſon ambitiõ, moins d'orgueil ou plus de puiſſance. Sa vie eſtoit trop courte pour faire ce grand chemin. Il ne ſe fuſt pas contenté de la moitié de l'Europe. Tout ou rien. Il auoit plus de valeur que de conduitte. De ce Roy & de ce Duc on eut fait la compoſition d'vn grand Prince, [b] & tout parfait, car des deux parties eſſentiellement neceſſaires pour faire vn grand Capitaine la ſageſſe & la vaillãce, il n'en auoit qu'vne, & ſe vouloit faire valoir par des actions plutoſt animees de courage, que portees & ſouſtenues de conſeil.

Quel eſtoit l'humeur du Duc.

L'excés de ſon ambitiõ

Mais il eſtoit laborieux & diligent, deux qualités bien requiſes à qui veut faire le Capitaine. Il vouloit eſtre par tout, reconnoiſſoit luy meſme l'aſſiette de ſon camp, les auantages, les incõmodités des enuirons, prenoit garde à qui alloit & venoit, entroit & ſortoit. Se promenoit d'heure à autre parmy les gens de guerre, reprenant les Capitaines en ſecret & les ſoldats en public, quand ils ne les trouuoit en leur deuoir. Il n'y a point de fortune ſi petite qui ne veuille de la prudence pour la conduire, & plus elle eſt grande plus elle eſt aſſiegée des difficultés. Ce Prince deuint ſi inſolent, & entra en vne ſi grande opinion de ſa valeur apres ſes premiers faits d'armes qu'encores que ſes naturelles inclinations ne fuſſent pas purement guerrieres, il ne prit plaiſir à autre exercice qu'à celuy de la guerre, [d] auec vne ſi grande preſumption qu'il n'eſtimoit prudence comparable à ſes conſeils ny force egale à ſa vaillance, encores qu'en celle la il y eut de l'impacience & de la tromperie, & en celle-cy de la temerité & de l'im-

Il fut ſurnõmé le trauaillant.

[a] Vn Prince ne doit iamais dõner occaſiõ au peuple de s'enquerir de ſon oyſiueté. Caton auoit raiſon de dire; *Non minus otij, quàm negotij clarorum virorũ rationem exstare oportere.*

[b] Qui euſt peu prendre partie des cõditions du Roy noſtre maiſtre & partie des ſiennes on en euſt bien fait vn Prince parfait: Car ſans nulle doute le Roy en ſens le paſſoit de trop, & la fin la monſtré par ſes œuures. PHIL. DE COM.

[c] Bon capitaine eſt celuy qui a la prudence & la valeur. Annibal eſtoit vaillant & Fabius ſage. Ceſtui-cy par ſa prudence ſappa l'ardeur du courage & l'impetuoſité de l'autre. *Non è meno vfficio del valoroſo capitano fare operatione di ſauio che d'animoſo* GVIC. *lib. 2.* Paul Emile exhortoit Mãre Varron ſon collegue de moderer par la froideur de la prudence, les chauds boüillons de ſon courage.

[d] Le Duc Charles de Bourgongne fut ſurnõmé de pluſieurs le trauaillant, par ce qu'il vouloit tout veoir & tout faire, ſe donnant vne peine incroyable & extraordinaire en toutes occaſions.

petuoſité. Preſomption ſi violente en ſon imagination qu'il n'euſt pas quité le deuant à Annibal ny à Scipion. [e] Il auoit fait de ſon cœur vn temple où il n'adoroit autre Deité que ſon ambition.

[e] Antigonus enquis, qui eſtoit le meilleur Capitaine, reſpondit Pyrrhus s'il eut veſcu l'aaged'homme. Mais qu'entre ceux qui viuoient le premier rang eſtoit deub à Hannibal, le ſecond à Scipion, le troiſieſme à Antigonus.

Depuis la iournee de Mont-lehery, il ne fit rien par conſeil, tout à ſa teſte & ſelon ſes humeurs, ne pouuant tenir en bride la fierté de ſon orgueil, ny moderer la grãdeur de ſes deſſeins. [f] La vanité fit vn ſi grãd ombrage à l'arbre de ſa fortune qu'elle en fit mourir la racine.

Il deuint preſumptueux & inſupportable depuis la bataille de Montlehery.

[f] Apres que Paul Emile euſt vaincu Perſeus Roy de Macedoine, il dit ces beaux mots, *apprenons à nous humilier, & tenons en bride noſtre fierté & noſtre orgueil.*

Sa mort fut la ruyne & la diſſolution de ce grand corps de la maiſon de Bourgongne, qui ſoubs quatre Ducs auoit duré enuiron cent ans en continuelle felicité & proſperité. Ainſi tout finit, & l'Empire meſmes de Rome qui commãdoit à tout ce qu'il y auoit de grand, de riche, de puiſſant & de beau en la terre habitable eſt à la fin tombé en pieces. [g]

Quatre Ducz Philipe Iean Philipe Charles

[g] L'Empire de Rome du tẽps de l'Empereur Adrien auoit deux cẽs mile hõmes de pied & quarante mille cheuaux nttretenus d'ordinaire auec trois cens Elephans de guerre & deux mille chariots armez de trois cens mille harnois cõplets, & en teſmoigne quant aux forces de la marine, plus de deux mille galleres & de douze cens galeaces & hui ct cens vaiſſeaux pompeux, dorez argentez, diaprez pour l'oſtentatiõ ſeulement & en argent contant plus de cinquante million d'or. APPIAN ALEXANDRIN *en ſa preface.*

Il auoit des vertuz dignes d'vn Prince, mais l'orgueil, la preſomption, & l'opiniaſtreté en obſcurciſſoient toute la gloire. Il fut ſur tout grand iuſticier, & l'on rapporte vn exemple admirable de ſa iuſtice contre vn Gouuerneur d'vne ville de Zelande, lequel aymoit iuſques à fureur vne Dame eſgallement belle & ſage, & qui auoit fié la garde de ſa beauté à l'amour de la vertu. Il entreprit ſur ſon honneur, & ceſte violente curioſité de penetrer dans les voluptez d'autruy le porta à la rechercher & ſeruir. Voyant qu'il ne la pouuoit vaincre par les prieres, les ſeruices & les preſens, il y employa vne inſigne meſchanceté, faict empriſonner ſon mary feignant d'eſtre aduerty de quelque intelligence qu'il tramoit auec les ennemis. Le voila en eſtat ou de ſe iuſtifier ou de mourir, car en telles accuſations il n'y a point d'autre chemin. [i] Sa femme ſe iette aux pieds du Gouuerneur, duquel elle auoit ſi ſouuent meſpriſé les prieres le ſuppliant pour l'innocent, & l'innocence parlant clairement pour la liberté du priſonnier. [k] Et cõment dit le Gouuerneur, preſentez vous des prieres à celuy dont vous tenez toutes les volontez ſous vos loix, rendez moy à moy, & ie vous rendray voſtre mary; il eſt mon priſonnier, & ie ſuis le voſtre, il eſt en voſtre puiſſance de nous mettre tous deux en liberté.

[h] Plutarque dit que l'adultere eſt vne curioſité de la volupté d'autruy, πολυπραγμοσύνη τῆς ἀλοτρίας ἡδονῆς.

[i] Qui eſt preuenu de crime ne doit plus penſer qu'a mourir ou a ſe iuſtifier. C'eſt ce que manda ceſte courageuſe femme de Sparte a ſõ fils quand on luy vient dire qu'il eſtoit accuſé de crime, ἢ πάσχειν ἢ σῶσαι, *Ou te deffais de la vie, ou de l'accuſation.* PLVT.

Exemple remarquable de ſa Iuſtice.

Elle ſe void reduite entre la honte & la craincte, la rougeur premierement, & puis la palleur peinte ſur ſon viſage teſmoignent l'vne & l'autre paſſion pour la honte de perdre ſon honneur, par vn crime plus odieux en ſa nation qu'en nulle autre,[k] & la craincte de ne recouurer ſon mary. Le Gouuerneur ne luy donne pas le loiſir de ſe recognoiſtre ny de prẽdre party, car croyant qu'elle eſtoit en eſtat de ne luy oſer rien refuſer, il prend du corps ce qu'il ne pouuoit auoir du cœur, & ne voulant plus de compagnõs en ceſte tyrannique poſſeſſion, adiouſte à ſa lubricité la cruauté qui ſe plaiſt en ceſte compagnie, & faict volontiers ſeiour dans les ames laſches. [l] Il faict trencher la teſte au mary, la femme le ſomme de ſa parole pour le mettre en liberté, il luy dict qu'elle aille en la priſon & le prenne: elle y va le cœur tout enflé, & de la ioye de la deliurance de ſon mary, & d'vn grand deſir de le vanger de ceſte iniure, mais elle le trouue mort eſtendu au cercueil. Elle ſe iette ſur luy, & auec des cris effroyables deteſte l'inhumaine & cruelle tromperie du Gouuerneur, ſort de là plus furieuſement qu'vn Tigre [m] à qui on a deſrobé ſes petits, raconte à tous ſes amis ceſte cruelle aduanture.

Eſprit cõbattu de craincte & d'amour.

Cruauté laſche & vilaine.

On la conſeille d'aller trouuer le Duc. Elle y court, ſe iette à ſes pieds & auec des larmes de vengeance & de douleur luy raconte ceſte iniure, & en demande iuſtice. Le Duc entendant vn accident ſi barbare faict venir le Gouuerneur, lequel confronté à ceſte femme, ſent ſon viſage rougir de honte autant qu'il la void pallir de regret, & apres auoir deſnié tout tremblant vn crime qui n'auoit autre teſmoing que ſa conſcience, & eſpreuué que les meſchancetez ſe commettent plus ayſement qu'elles ne s'excuſent, [n] il embraſſe le Duc par les genoux, luy demande pardon, & promet d'eſpouſer ceſte femme pour reparation du tort & du deshonneur qu'il luy auoit faict. Elle demande la vengeance de la mort de ſon mary; non l'amitié ny l'alliance de celuy qui l'auoit tué. Ceux qui ſont preſens la conſeillent d'accepter l'offre puis que le mal eſtoit faict, & que la iuſtice pouuoit bien venger, non reparer ſon iniure. Elle contraincte de recourir à l'oubliance, la Deeſſe des infortu-

[k] Quand Tacite parle des couſtumes des Allemans & la Duché de Gueldres eſt la deſcription de la Germanie, il dit, *Pauciſſima in tam numeroſa gente adultera, quorum pœna præſens, mariti permiſſa, acciſis crimbus nudatam corã propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.*

[l] La cruauté eſt vn vlcere de l'ame prouenant de ſa foibleſſe & laſcheté. AMMI. MARCELL. *liu. 27.*

[m] L. Lipſe qui a eſcrit ceſte Hiſtoire dit en ceſt endroit. *Retinere & placare conatur fruſtra non tigrin magis ſauias fœtu capto, ſtatimque amicarũ fidis aduocatis, rem denarrat eius ordinem & culpam ſuam non culpam: ac conſilium viamque vltioni exquirit: Cõſentiunt omnes ad Principem eundem: qui inter alias virtutes inſignes habuit, niſi ſuperbia, & peruicacia corripuiſſet, eximiam iuſtitiæ cultorem.*

[n] On a de la peine à tolerer & deſguiſer vne meſchanceté. Vn ancien Iuriſconſulte importuné par quelque tyran d'excuſer le parricide que ce Tyran auoit commis tuant ſon propre frere, reſpondit; Qu'il eſtoit bien plus difficile d'excuſer vn fotfait que de le commettre.

nez, ſe reſout de ſe donner à celuy qui luy auoit rauy ſon honneur & ſon mary, & l'obliger encor de la vie qu'il ne pouuoit ſauuer que par elle. Les promeſſes ſont eſcriptes, ſtipulees & iurées, le Duc y adiouſte ceſte condition que le mary mourant le premier ſans enfans, tous ſes biens demeureroient à ſa femme. Cela accordé, leurs cœurs ſacrifient à la concorde conjugale, & promettent de viure paiſiblement enſemble. Il ne ſemble point qu'il y eut autre choſe à faire, ny qu'vn Ciel ſi ſerain comme celuy de ceſte iournee euſt des foudres & des tonnerres. [o] Le Duc ſe tournãt deuers la femme luy dit eſtes vous contente: *Ie le ſuis Monſeigneur*, reſpond elle, *par voſtre bonté & iuſtice. Ie ne le ſuis pas* repart le Duc, qui ne laiſſoit pour tout cela de bien conſiderer comme le public eſtoit offencé en ce crime, qu'vn Prince peut bien declarer, mais non rendre le coulpable innocent, qu'il eſt obligé à faire iuſtice, [p] rendre compte du ſang innocent, n'y ayant triomphe eſgal à celuy que le Prince eſleue à ſa gloire en faiſant iuſtice. Il commanda à la femme de ſe retirer, fait mener le Gouuerneur en priſon, & voulut qu'au meſme lieu qu'il auoit fait mourir le mary de ceſte femme on luy trencha la teſte, & qu'il fuſt auſſi mis en vn cercueil. [q] Cela fait il enuoye à la priſon ceſte femme, laquelle effrayee d'vn tel ſpectacle, & de ſe voir vefue en ſi peu de temps de deux maris, fut ſaiſie d'vne douleur ſi violente que peu de temps apres elle ſuiuit le chemin que ſes deux hommes luy auoient tracé.

L'oubliance Deeſſe des infortunez.

Femme priuee en meſme tẽps de deux marys.

Mais pour finir la vie & le diſcours de Charles Duc de Bourgongne, il mourut aagé de quarente trois ans. Il vint au monde à Dijon la veille de ſainct Martin l'an 1433. Le iour meſmes de ſon bateſme il reçeut le colier du toiſon d'or, & auec le nom de Charles que le Duc Charles Duc de Bourbon luy donna, le tiltre de Comte de Charolois, & de Seigneur de Bethunes.

La maiſon de Bethune entra en celle des Comtes de Flandres, long temps auant que celle de Flandres entra en la maiſon de Bourgõgne. Baudouin Comte de Flandres qui acquit l'Empire de Conſtantinople par la force de ſes armes & l'heureuſe aſſiſtance d'Antoine & Coeſ-

o *His iam peractis noſter Carolus ad fœminã dic, ſodes animo tuo factum iam fatis? Satis inquit mulier: At nondũ meo, ille ſubijcit & ablegata fœmina iubet Prefectum in illum ipſum carcerem duci in quo maritus caſus & pariter ceſum in arcam ligneam ſine Capulum deponi. Facta ſunt, tum mulierem ignaram eò mittit: quæ inopinato iterum caſu conterrita, duobus maritis eodem fere tempore eodem certe ſupplicio amiſſis mox in morbum incedit & fato obijt.*

p Vn Prince rendant iuſtice également ſ'acquiert plus de gloire que s'il auoit donné des limites à la mer, vaincu les mõſtres, ruiné les Enfers & ſouſtenu le Ciel.

q D. Ferdinand de Gonzague Lieutenant general de l'Empereur Charles V. en Italie fit faire vne ſemblable reparation à vne Dame Italienne. Il fit trancher la teſte au rauiſſeur apres luy auoir fait eſpouſer celle qu'il auoit raoie, & donnér tous ces biens.

ne de Bethunes eut deux filles de Henry Comte de Champaigne. Ieãne mariee en premieres nopces à Ferdinand Prince de Portugal, & en ſecondes à Thomas Prince de Sauoye, mourut ſans enfans. Marguerite ſa ſœur eſpouſa Guillaume de Dampierre, & en eut trois fils & vne fille, Guy, Guillaume, Iean, & Marie. Guy eſpouſa la fille de Fegard de Bethune, Robert de Bethune luy ſucceda, à Robert Loys de Neuers, à Loys de Neuers, Loys de Malain pere de Marguerite fille vnique laquelle fut mariee à Philippe Duc de Bourgongne biſayeul de Charles. Ceſte maiſon de Bethunes a [r] ſenty comme les autres les iniures du temps & de la fortune. Du temps qui change & rechange toutes choſes, qui fait croiſtre l'herbe ſur la pointe des tours, & donne des bornes meſmes aux Empires & aux Monarchies. De la Fortune qui faict des maiſons & des hommes, comme l'auditeur de comptes des iettons, & le fondeur des medailles. Celuy-là les faict valoir à ſa fantaſie, ceſtuy-cy iette en plomb & en or vne meſme image. Elle a demeuré comme abbatuë ſous les ruines de ceſte maiſon de Bourgongne, il ne luy reſtoit que la ſouuenance de ſa grandeur, & la triſte conference de ce qu'elle eſtoit, à ce qu'elle auoit eſté, mais la vertu ne permit iamais que la fortune effaça du courage de ſes deſcendans la magnanimité qui leur eſtoit hereditaire. La valeur & la generoſité eſtoient marques auſſi naturelles en leurs cœurs que l'anchre, l'ache & la lance aux enfans de Seleucus, de Pithon & de Semes, mais comme ce fleuue qui ayant trauerſé ſous terre de grandes contrees, ſe faict veoir plus ſuperbe & impetueux, ceſte maiſon demeurera enuiron cent ans comme incogneuë & eſlongnee des faueurs & des grandes charges, elle ſemblera vn exemple de vertu ſans fortune, de fidelité ſans credit, de merite ſans recompenſe : ce ne ſera que pour paroiſtre plus glorieuſe, plus puiſſante & heureuſe que iamais.

[r] La maiſon de Bethunes a produit pluſieurs grands capitaines ſous ce nom de Robert. Robert qui d'effit Máfroy en Sicile, & eſpouſa la fille de Charles d'Anjou: Robert qui aſſiegea & força la Rochevandais. Voy le Panegyric de M. le Duc de Sully.

[s] Pluſieurs en naiſſant ont porté des marques de leur extraction, les enfans de Seleucus portoyent à la cuiſſe vne Aucre, ceux de Pithon de Niſibe auoyent au corps l'impreſſion d'vne hache, les enfans de Semes fondateurs de Thebes auoyent vne lance.

XXIV. Au meſme temps Galeas Duc de Milan fut aſſaſſiné, ſes iniuſtices & cruautez l'auoient rendu odieux & inſupportable. Il fit enterrer tout vif vn Preſtre auec le corps d'vn treſpaſſé qu'il n'auoit voulu enterrer ſans ar-

Le Roy n'auoit que ſept ans quand il ſucceda à ſon pere, & la diuiſion fut grande pour ſçauoir qui auroit la regence & tutelle du Royaume, les vns eſtoient pour la Reine Marie ſa mere, les autres pour Iacques Kenneth, & Georges du Glas Comte d'Anguſe. La Reine ſe fit declarer ce qu'elle vouloit eſtre, & ceux qui eſtoient pour elle diſoient que ſi l'on regardoit la proximité, il n'y auoit perſonne plus proche du fils que la mere: ſi l'on conſideroit le bien de l'enfant, perſonne n'en pouuoit auoir plus de ſoing qu'elle: Que ſi on ne luy pouuoit debatre le degré de proximité, c'eſtoit imprudence de mettre en doubte ſon affection & fidelité, ayant en cela la nature pour caution: [a] Que ſi l'on s'arreſtoit à l'vtilité publique, la condition de ſa naiſſance eſtoit conſiderable, parce qu'eſtant eſtrangere nullement preuenuë d'amitié ny de paſſion, on ne trouueroit pas qu'elle peuſt ſupporter les vns au preiudice des autres, comme pourroient faire ceux qui auoiēt des alliances, des parēs & des intelligences dans le Royaume, portoient leur deſſein outre la vie du Roy, & pouuoient baſtir ſur ſa ſepulture: Que pour elle la mort de ſon fils ne luy promettoit autre fruict qu'vn regret perpetuel, & partant eſtoit obligee de deſirer ſon ſalut & ſa conſeruation.

Diſpute en Eſcoſſe pour la regence.

Les Eſcoſſois haiſſent l'Empire des femmes.

Kenneth voyant cela excite le peuple à ſe reſſentir de l'iniure qu'on faiſoit aux loix d'vn Royaume qui auoit touſiours deteſté la domination des femmes comme contraires à celles de la nature, [b] & qui auoit veu le regne de cent Roys ſans qu'vne ſeule de leurs filles euſt ſuccedé. Ne trouuera on point diſoit-il entre tant de milliers d'hommes vn homme qui ſoit capable de commander à des hommes, faut-il qu'vne nation qui n'a autre exercice que les armes ſoit contrainēte ſouſmettre ſon eſpee aux loix d'vne quenoüille & ſe laiſſer gouuerner à la diſcretion d'vne femme, & d'vne femme eſtrangere. [c] Pour appaiſer ceſte diſcorde, on reſolut de laiſſer les choſes en l'eſtat qu'elles eſtoiēt pour vn mois, durant lequel les paſſions pour ces deux partiz ne firent que de s'eſchaufer dauantage. Pluſieurs du Royaume aymoient mieux obeyr à la Reine qu'à vn autre qui ſeroit de condition eſgalle ou ſuperieure à eux.

pues eſpanchees en diuers membres, mais ſi toſt qu'vne partie eſt offencee tout s'aſſemble & y court. Ainſi en eſt il des eſtatz tant qu'ils ſont en paix au premier trouble tout ce qu'il y a de meſchant, deſeditieux & de rebelle s'euapore & ſe deſcouure.

[a] Ces raiſons ſont raportees elegamment par celuy qui a ecrit l'Hiſtoire. *Alys parentum propinquorum, affinium eſſe opes quorum præſidio freti vel delicti excuſationem vel faciliorem veniam ſperare poſſint. Interdum etiam cogi vt ad eorum libidinem ſuas actiones accommodarent: ſibi vero in ſola innocentia ſpem defenſionis fore. Vnum enim eſſe filium quem ſpectaret: cuius omnia emolumenta cum ſuis vtilitatibus eſſent communia.*

[b] La Gynecoctatie eſt droitement contre les loix de nature, qui a donné aux hommes la force, la prudence, les armes, le commaodement, & la oſté aux femmes & la loy de Dieu a diſertemment ordonné que la femme fut ſuiette à l'homme, non ſeulement au gouuernement des Royaumes & Empires: ains auſſi en la famille de chacū en particulier, BODIN *liu. vi. ch. 5.*

[c] La premiere femme qui a ouuert la domination de l'Eſcoſſe aux femmes a eſté Marie Stuard & Marie fille de Henry VIII. en Angleterre.

Mais comme en telles occaſions vn homme de creance & d'authorité faict de grandes merueilles, tirant les cœurs & les opinions où il luy plaiſt, Iacques Kenneth Archeueſque de ſainct André, ayant remonſtré au Parlement [d] Que donner l'authorité à la Reine eſtoit contreuenir aux anciennes loix du Royaume, expoſer l'Eſcoſſe aux dangers, & les Eſcoſſois à la mocquerie d'vne domination honteuſe, & qui iuſtifieroit le reproche qu'on leur pourroit faire de commander aux hommes, & d'eſtre commandez par les femmes.

[d] Caton voulant faire ſentir aux Romains que le commandement des femmes eſtoit honteux, leur dit ces mots. *Tous les hommes commandẽt aux femmes, nous commandons aux hommes, & les femmes nous commandent.* PLVT.

Que l'Eſcoſſe n'auoit iamais ſçeu que c'eſtoit que du commandement des femmes, ne trouuoit point de nõs en ſa langue pour l'exprimer, n'auoit iamais veu femme preſider en ſes Conſeils, ny en ſes Parlemens, ny diſpoſer de la iuſtice & des finances, & que ce que les autres nations appelloient Reine, l'Eſcoſſe l'appelloit femme de Roy: [e] Que pour ces raiſons il ne pouuoit conſeiller aux Eſtats du Royaume de preferer le gouuernement d'vne femme à celuy d'vn homme, ny à la Reine de l'entreprendre, la ſuppliant de croire que ceux qui le luy conſeilloient le faiſoient plus pour leur fortune que pour ſon honneur: Qu'encores que ſes vertus ne fuſſent incogneües à l'Eſcoſſe, & que l'on deuſt bien eſperer de la force de ſon eſprit, & de la grandeur de ſon courage, on n'auoit que trop d'exẽple des ruynes que les habiles femmes auoient cauſé aux Eſtats, lors que voulans exceller leur ſexe, elles auoient voulu paſſer les termes ordonnez de la nature: [f] Que ſon aduis eſtoit que l'on choiſiſt vne ou pluſieurs perſonnes capables pour commander au Royaume en attendant que le Roy euſt aſſez de force en l'eſprit & au corps pour les en deſcharger:

Ils appellent les Reines femmes des Roys.

[e] L'Hiſtoire d'Eſcoſſe rapporte les paroles de Iacques Kenoed. *Maiores noſtri adeo grãt à cura publica mulieribus mandanda alienã, vt ſi omnia verum vocabula excutias, ne muliebrie quidem imperij nomen apud eos inuenias. Quorſum enim ei rei nomen impoſuiſſent cuius ipſi nullũ penitus vſum habuiſſent, nec impoſterum vllum fore ſperabant? Quas enim Reginas alij ſuo quisque ſermone, nos Regum vxores appellamus.*

[f] Zenobia Palmyrena apres auoir vaincu les Parthes & deffendu vaillammẽt l'Empire Romain ſe viſt à la fin vaincue & priſonniere. En vn moment elle perdit le Royaume que ſon mary auoit amplifié & enrichi. Cela ſert pour monſtrer que les entrepriſes des femmes par deſſus leur portee ſont touſiours dangereuſes.

Ceſte opinion fut ſuiuie de la plus grande partie, & ceux qui euſſent bien deſiré de l'empeſcher, ſe voyants emportez & tondus par le nombre y conſentirent. Mais afin que l'vne des factions n'euſt point d'auantage ſur l'autre l'on en prit deux de chacune auec pouuoir ſur la garde du Prince & l'adminiſtration du Royaume. On laiſſa à la Reine le ſoing de la nourriture des deux freres, Alexandre Duc d'Albanie, & Iean Comte de Marc &

Conſeil ordõné pour la Regence du Roy & du Royaume.

des deux filles. Elle mourut l'annee ſuiuante. Les affaires eſtans ainſi eſtablies en Eſcoſſe, le Roy d'Angleterre fit vne trefue pour quinze ans auec l'Eſcoſſe.

Sur le VI. an de ſon regne, Robert Bodio eſprit hardy, deſireux d'auoir part aux affaires, trouue moyen de s'approcher de ce ieune Prince, luy dit que c'eſtoit aſſez demeuré ſous la tutelle de ces vieillards, qu'il eſtoit tẽps qu'il fiſt cognoiſtre ce qu'il eſtoit, & ce que Dieu l'auoit faict naiſtre. Les perſuaſions de regner & de commander ſont touſiours bien douces, meſmes aux Princes qui croyent de ne pouuoir commencer trop toſt ny finir trop tard à regner. Le Roy ſur ce diſcours ſe laiſſa mener à Edimbourg pour commencer ſon regne. Les Regents du Royaume ſe reſſentent de ceſte hardieſſe, font faire le procés à Robert Bodio. Mais le Roy declarant qu'il n'a rien faict que pour ſon ſeruice & par ſon commandement, luy donne ſa Lieutenance generale au Royaume: le faict compagnon & de ſon authorité & de ſes affaires, [h] luy fie ſa propre perſonne, ſes freres, ſes ſœurs, ſes forteresſes & ſes villes iuſques à ce qu'il ait attainct l'aage de vingt ans, oblige tous les grands qui eſtoient autour de le recognoiſtre en ceſte qualité, donne ſa ſœur aiſnee en mariage à Thomas Bodio fils de Robert.

Robert Bodio fauori du Roy.

Ce que le Roy penſoit faire pour aſſeurer ceſte naiſſante grandeur fut ce qui la renuerſa, car les grands du Royaume en eurent tant d'ennuy & de ialouſie, & s'imaginerent tant de perils en ceſte grande communicatiõ de l'authorité Royale en vne perſonne priuee [i] qu'ils coniurerent la ruyne de ceſte maiſon. Le Roy auoit demandé en mariage Marguerite fille du Roy de Dannemarch, & on luy auoit accordé dautant plus volontiers que par le Traité ſe terminoit le differend qui eſtoit entre les deux couronnes pour les Iſles Orcades. Il fut queſtion d'y enuoyer quelqu'vn pour conduire la Reine: Ceſte charge fut donnee à Thomas Bodie par l'aduis de ſes ennemis, afin que cet eſloignement refroidiſt ceſte grande ardeur de l'amour du Roy (comme volontiers les affections des Princes ne ſont que pour fauoriſer ce qu'ils voyent) & que l'abſence affoiblit ſa faction,

Les grands conuirent contre luy.

h Tibere appelloit Seian *Socium laborum*, faiſoit honnorer ſon effigie par les Palais & par les Theatres. TAC. lib. 4.

i Les points reſeruez à la Maieſté ſouueraine, ne ſe doiuent iamais communiquer au ſubiet, non pas meſmes par commiſſion, à fin qu'on ne face ouuerture aucunement au ſujet d'entrer au lieu de ſon Prince.

donnant plus de courage à ſes ennemis à dreſſer leur partie contre luy. Ceux qui n'auoient dit mot durant ſa grande proſperité crient maintenant aux ſangſuës d'Eſtat, aux corbeaux & harpies. [k] Toutes les plainctes que l'on auoit fait contre le pere pour la mauuaiſe adminiſtration des affaires ſont réueillées & rallumées de telle ardeur que le Roy ſe voit comme forcé de les eſcouter & d'y pourueoir. Le Parlement conuoqué à Edimbourg, luy en faict tres-grande inſtance, il ne ſe peut bander contre des reſolutions ſi ſalutaires, & on luy fait bien cognoiſtre que la force de ſon eſtat ne conſiſtoit qu'en l'accord de ſes volontez auec celles du Senat. [l] Robert Bodio eſt mandé pour y comparoir en perſonne & rendre compte de ſes actions. Sa fuite en Angleterre le rend conuaincu. Son fils eſtant malade & ne ſe pouuant ſauuer fut arreſté priſonnier, & condemné de perdre la teſte au printemps enſuiuant: Thomas Bodio arriue à Edimbourg auec la Reine, bien eſtonné apres tant de perils qu'il auoit couru pour ſon ſeruice de veoir ſa maiſon ainſi abbattuë & ruynee, & ſur l'aduis que ſa femme luy donna du peu d'eſpoir qu'il auoit de ſe remettre en grace, retourne en Dannemarch, paſſe en Allemagne & ſe retire en France pour prier le Roy Louys XI. de faire ſa paix auec le Roy d'Eſcoſſe, mais comme il vit que le Roy ne vouloit rien faire pour luy, il ſe retira vers le Duc de Bourgongne auquel il fit de grands & bons ſeruices.

Le Parlement condamne Bodio.

Son fils ſe retire en Flandres.

Mais il ne ioüit pas longuement de la paix & tranquilité qu'il y penſoit trouuer, car le Roy d'Eſcoſſe qui vouloit veoir ceſte maiſon du tout abbattuë commande à ſa ſœur de quicter ſon mary. [m] Elle eſtoit bien reſoluë de courir la fortune de ſon mary, mais luy meſme la pria d'aller trouuer le Roy ſon frere croyant qu'il ne pouuoit auoir plus de faueur ny mieux ſolliciter la fin de ſon exil que par elle. Soudain qu'elle y fut le Roy la maria à vn autre, faict venir ſes enfans qui eſtoient en Flandres: Thomas Bodio meurt de regret à Anuers, & le Duc de Bourgongne ſon heritier par desherence luy faict dreſſer vne belle & riche ſepulture, non tant pour le ſoin de ſa memoire que pour dreſſer à la Fortune le trophée

[k] Pour vn temps on ſouffre, & l'on diſſimule les iniures & oppreſſions publicques des particuliers, mais auſſi toſt qu'il y en a vn qui commenee à crier tous les pourſuiuent.

[l] Vn Prince ne ſçauroit rendre trop de faueur, de bien-veuillance & de protection au Conſeil general de ſon Eſtat, duquel ſortent les reſolutions pour le bien de la choſe publique. Othon parlant du Senat de Rome, diſoit à ſon armée: *Quid vos pulcherrimam hanc vrbem, domibus, tectis, & congeſtu lapidum, ſtare credatis: Mutа iſta & inanima intercidere ac reparari promiſcuè poſſunt æternitas rerum, & pax gentium, & mea cum veſtra ſalus, incolumitate Senatus firmatur.* Tac. lib. 1 Hiſt.

[m] Haine extreme d'vn extreme amour qui contraint le Roy d'Eſcoſſe de rompre vn bien qui ne ſe pouuoit diſſoudre que par la mort. Exemple qu'il n'y a rien d'aſſeuré en la grande faueur des Princes. Enſeignement qu'il faut fonder ſa felicité en ſoy meſme, & non ſur autruy. L'Homme commence a deuenir ſubiect de la fortune quand il eſtablit ſa felicité hors de ſoy meſmes.

Digitized by Google

trophee qu'elle auoit acquis à la ruine d'vne maiſon, [n] contre laquelle il ſembloit qu'elle n'euſt point de pouuoir.

[n] Maiſons des Bodies auſſi toſt abbatuë qu'eſleuee. *Ita* dit l'Hiſtoire d'Eſcoſſe. *Bodiorum quatum erat in Scotia florentiſsima familia intra paucos annes & creuit & corruit, magno poſteris documento quam hinc lubrica regum adoleſcentium amicitia.*

L'eſprit & le bō naturel du Roy ſe deſbauche.

Le Roy ce pendant qui auoit eſté nourry en vne grande licence, ſe laiſſe aller où ſes humeurs le portēt, & met ſon Eſtat en telle confuſion qu'il n'y reſte quaſi rien d'entier n'y de ferme. Les Trefues eſtoient expirées auec l'Angleterre, & l'on croyoit qu'il faudroit venir à la guerre, parce qu'en ce temps là les Anglois auoient pris & pillé vn grand vaiſſeau d'Eſcoſſe, mais le Roy Edoüard qui apres auoir faict ſes affaires en France ne ſe ſoucioit plus que de ſe donner du bon temps, ne fit point de difficulté de rendre ce qui auoit eſté pris, afin que la Trefue fuſt continuee, & le mariage de l'vne de ſes filles traité auec le fils aiſné du Roy pour mieux cimenter cet accord.

Le Roy d'Eſcoſſe enuoye deux Ambaſſadeurs au Duc de Bourgongne pour auoir iuſtice de quelque plainte que faiſoient les marchands qui traffiquoient en ſa coſte: Comme ils furent arriuez en Flandres, vn Medecin nommé André les vint veoir. Il eſtoit grand ſorcier, & de ceux qui pour deſrober la diuination, penſent imiter la diuinité, abuſer le monde de preſtiges & illuſions dont les demons les abuſent. [o] Il rencontra toutesfois auec eſtonnement, car il leur dit qu'ils ne ſe deuoient tant haſter, parce que dans deux iours ils auroient des nouuelles du Duc qui leur feroient changer de reſolution. Les deux iours ne furent pas expirez que la nouuelle de la mort du Duc fut apportee à Gand.

André Medecin Eſcoſſois grand ſorcier.

[o] Les Demons inſpirent aux eſprits des ſorciers des preſtiges & illuſions pour ne veoir ce qui eſt, & veoir ce qui n'eſt pas. *Quidquid miraculi ludum per demones faciunt* Min. Felix. Singes de la Diuinité, & larrons de la diuination, *emulantur diuinitatem dum furantur diuinationem.* TERT. *Apolo. Cap.* 22.

Accident qui rompit leur legation & les renuoya en Eſcoſſe, où eſtans ils n'oublierent de dire au Roy (comme les Courtiſans parlent volontiers à leur maiſtre de ce qui luy eſt agreable) qu'André Medecin leur auoit predit la mort du Duc de Bourgongne. La curioſité & l'oiſiueté auoient deſia formé l'eſprit de ce Prince à receuoir ces reſueries pour ſciences infaillibles, & croyoit qu'il ne pouuoit eſtre Roy s'il n'eſtoit Magicien. [p] La galanterie de la Cour eſtoit toute en ces impoſtures, s'il y auoit quelque eſprit gaſté de ces erreurs, il eſtoit incontinent porté au cabinet du Roy, l'eſprit duquel reſ-

Le Roy s'adonne aux ſorcelleries & preſtiges.

[p] Apulee dit que pour eſtre Roy en Perſe il faloit eſtre Magicīē, *Vlli inter Perſas conceſſum eſt Magum eſſe, haud magis quàm regnare.*

Roy ce qu'il en eſperoit, paſſa en Angleterre & perſuada Edoüard IIII. de faire la guerre au Roy d'Eſcoſſe. [v]

Les grands du Royaume apprehendans cet orage, s'aſſemblent de nuict en vne Egliſe, deliberent de ietter en la mer tout ce qui auoit cauſé la tempeſte, & qui faiſoit que le Roy ſe ioüoit à la pelotte des teſtes de ſes ſubiets, eſtant neceſſaire de ſe deffaire des ennemis domeſtiques deuant que de combattre les eſtrangers. Le Roy qui auoit des eſpions par tout eſt aduerty de ceſte aſſemblée, enuoye Cocheran l'vn de ſes fauoris pour recognoiſtre, il eſt rencontré par Archimbaud du Glas Comte d'Amguſe, qui le prend par le colet, & de la meſme chaiſne d'or qu'il portoit l'enchaine par le col, & le donne en garde à des ſoldats en attendãt qu'il fuſt iour, à la poincte duquel il fut conduict au gibet déplorant ſa mauuaiſe fortune qui ne l'auoit eſleué que pour l'abiſmer. Les vns crioient qu'on le dépeſchaſt, il donnoit de la pitié aux autres. [y] Tous s'eſioüiſſoient de veoir la Cour purgée de ceſte peſte, il va droict à la chambre du Roy, ſe ſaiſit de tous ſes Empiriques d'Eſtat, ſous le goüuernement deſquels l'impieté auoit eu tant de ſuite, l'iniuſtice tant de credit en Eſcoſſe, & les faict tous pendre.

Conſpiration des grands, eſt executee.

Le Roy d'Angleterre fit ſon proffit de ceſte broüille-rie, car ayãt enuoyé Richard Duc de Cloceſtre ſon frere en Eſcoſſe auec vne puiſſante armée, il cõtraignit le Roy à luy rendre Baruich que les Eſcoſſois auoient gardé vingt & vn an, & moyennant ceſte reddition la Paix fut traictée & iurée.

Le Roy d'Angleterre armé.

Les grands d'Eſcoſſe penſoient que le Roy deuiendroit ſage n'ayant plus les inſtrumens de ſa folie autour de luy, [z] mais il fit penſer autrement quand ayant aſſeuré ſes affaires au dehors il commença de tirer raiſon du dedans, & de ſe reſſentir de ceux qui luy auoient donné la loy. Cela fit vne nouuelle reuolte, pour appaiſer laquelle, le Roy recourut au Pape qui enuoya vn Legat pour remettre au deuoir les rebelles, & fit prier par ſes Ambaſſadeurs les Roys de France & d'Angleterre de l'aſſiſter & eſtouffer vn mal dont la contagion ſe pouuoit eſpancher dedans leurs peuples. Ne ſe tenant aſ-

v Il eſt touſiours dangereux de faire la guerre ſur les conſeils d'hommes exilez de leur pays, & reduits à ces extremitez de le tuyner pour ſe vanger. La paſſion les tranſporte facilement, ils promettẽt ce qu'ils ne peuuent tenir, & leurs volontez ſont ſubiettes à chaogement.

x A vn Prince cruel, rien de ſi peu de reſpect que le ſang de ſon peuple Stratocles voyant qu'on luy auoit achepté pour ſon ſouper des teſtes & cols de beſtes, dit que c'eſtoit de ce dont ceux qui manioient la choſe publique inüoient à la pelotte PLVT. *en la vie de Demetrius.*

y En ces changemens de fortune, les vns chantent, les autres pleurẽt: Quand Rhadamiſtus fit arreſter & enchaiſner Mithridates, le peuple ſe ſouuenant de la rigueur de ſes commandemens adiouſtoit des coups de poing à ſon malheur: d'autres regrettoiẽt le changement de ſa fortune, *Vulgus duro imperio habitum probra ac verbera intentabat. Et erant contra qui tantam fortunæ commutationem miſererentur.* TAC. *Annal. lib. XII.*

z Pour eſtre ſage, il ſe faut eſloigner de la conuerſation des fols, *Magna pars ſanitatis eſt hortatores inſania relinquiſſe.* SEN. *Ep. 94.*

ſeuré à Edimbourg, il ſe voulut retirer à Sterling, mais le Gouuerneur luy refuſa l'entrée : Le voila contrainct de tẽir la campagne, n'ayant point de retraitte : ſes ennemis le rencontrent, il accepte la bataille qu'ils luy preſentent, & combat vaillamment, mais ſentant ſon cheual bleſſé, il ſe retire en vn moulin où il fut pourſuiuy & tué l'an 1488. le trente-vnieſme an de ſon aage, & le vingt-huictieſme de ſon regne.

Le Roy d'Eſcoſſe eſt tué.

FIN DV SEPTIESME LIVRE.

SOMMAIRE DES MATIERES

principales contenuës au huitieſme liure.

I *Le Roy eſt conſeillé de faire ſon proffit des diuiſions d'Italie, mais il n'y veut entendre.*

II. *Troubles à Florence, & coniurations contre la maiſon de Medicis.*

III. *Le Pape excommunie les Florentins, & pour l'amour d'eux les Venitiës armant contre eux le Roy de Naples.*

IIII. *Le Roy ſe declare pour les Florentins, deffend d'enuoyer argent à Rome. Les Venitiens ſe liguent auec les Florentins.*

V. *Il enuoye ſes Ambaſſadeurs à Rome, & eſt l'arbitre du differend. Ouuerture pour la Paix, les empeſchemens de la part des Venitiens.*

VI. *Plainte du Pape contre eux.*

VII. *Intelligences du Duc de Bretagne deſcouuertes, & lettres ſurpriſes par le Roy.*

VIII. *Supplice de Pierre Landais.*

IX. *Villes de la Riuiere de Somme repriſes par le Roy.*

X. *Negociation d'Oliuier le Dain à Gand. Prinſe de la ville de Tournay.*

XI. *La Princeſſe de Bourgongne enuoye ſes Ambaſſadeurs au Roy pour auoir ſa Paix & ſa protection.*

XII. *Le Roy gaigne ſes Ambaſſadeurs. Reddition des villes de Hedin, Therouenne & Monſtreüil. Siege de Boulongne. Vingt deux deputez d'Arras pendus.*

XIII. *Arras ſe rend à compoſition, qui n'eſt pas obſeruée.*

XIIII. *Ceux de Gand s'eſleuent contre la Princeſſe, & veulent auoir part en la conduicte des affaires. Leurs Ambaſſadeurs enuoyez au Roy en rapportent vne lettre que la Princeſſe auoit eſcrit, contraire à leur Ambaſſade.*

XV. *Le Chancelier de la Princeſſe, & le Seigneur d'Imbercourt Gouuerneur du Liege executés a mort.*

XVI. *Ingratitude & impieté d'Adolphe de Gueldre contre ſon pere.*

XVII. *Le Roy entretient l'amitié du Roy d'Angleterre, & empeſche qu'il n'incline du coſté de la Princeſſe de Bourgongne.*

XVIII. *Mariage de Maximilien Archeduc d'Auſtriche, auec la Princeſſe de Bourgongne.*

XIX. *Armée du Roy en la Franche Comté.*

XX. *Premiere alliance de la France auec les Suiſſes.*

XXI. *Eſtat des affaires de Caſtille ſous le nouueau regne de Ferdinand & d'Iſabelle.*

XXII. *Mort de Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon.*

XXIII. *Paix & alliances renouuellées auec les Eſpagnols.*

XXIIII. *Blanche Comteſſe de Foix, Reine de Nauarre, mere de pluſieurs enfans.*

XXV. *Bataille de Guinegaſt.*

XXVI. *Siege de Rhodes par Mahomet ſecond, & la valeureuſe reſiſtance du Grand maiſtre.*

XXVII. *Mort de Mahomet ſecond.*

LIVRE HVITIESME DE L'HISTOIRE DE LOVYS XI.

DEVX grandes occaſions ſe preſenterent au Roy apres la mort du Duc de Bourgongne pour accroiſtre ſon Empire. En la premiere il ſembloit que l'Italie ne fut diuiſée que pour ſe revnir ſous la domination d'vn ſeul & qu'autre qu'vn Roy de France ne le pouuoit ny entreprendre ny eſperer. MCCCC LXXVII

On le conſeilloit de faire ſon proffit de ces diuiſions & renouueller les droits que la Couronne de France auoit ſur le Royaume de Naples depuis Charles Comte d'Anjou [a] & de Prouence, frere de ce grand Roy qui reçeut nommé par la puiſſance de ſes armes, & bien plus par la ſainɛteté de ſa vie merita d'eſtre declaré ſainɛt.

Droits de la maiſon d'Anjou ſur Naples.

Robert de ſaint Seuerin le vint trouuer & luy feiſt diuerſes ouuertures pour le mouuoir à cela, mais luy qui eſtoit Prince faiſant plus d'eſtat de l'eſſence que de l'apparence des choſes n'y voulut entendre. Les Geneuois le prioient de les prendre ſous ſa domination ayant veſcu heureuſement ſous celle du Roy Charles VII. Il ſe contenta que Iean Galeas [b] Duc de Milan luy fit hommage, & quand ils diſoient qu'il ſe donnoit à luy, *il les donnoit au diable* ne voulant point de domination ſi mal fõdée que ſur le ſable mouuãt des volõtez d'vn peuple. Auſſi eſtoit il reſolu de ne ſe point meſler des affaires d'Italie, comme ayant bien apris de ſes peres qu'enuoyer des armes de-là les Monts, n'eſtoit autre choſe que *d'acquerir du repentir auec de grandes deſpences & de grandes difficultez.* [d]

Sur Gennes.

[a] Le Pape Vrbain III. appella Charles d'Anjou contre Mãfroy, & luy promit l'inueſtiture des deux Siciles. Charles arriua à Rome l'an 1264. au moys de May & là reçeut de Clement IIII. & de la meſme main la Couronne à S Iean de Lateran le 28. de Iuin.

[b] Robert de Saint Seuerin vint trouuer le Roy pour le faire reſoudre à venir en Italie. Paul Emile dit que le Roy luy reſpondit qu'il auoit apris de ſes Peres que les François n'auoiẽt iamais peu rien garder en Italie.

[c] Iean Galeas Duc de Milan fait hõmage pour ſa mere de la Duché de Gennes au Seigneur d'Argenton retournãt de ſon Ambaſſade de Florẽce, l'an 1476.

[d] Les Geneuois ont ſouuent cherché maiſtre, Guichardin dit qu'ayant auec grande in-

Ferdinand d'Arragon Roy de Naples. Le Duc d'Vrbin fut General de l'armée du Pape & du Roy de Naples: & auec luy les deux fils du Roy de D. Frideric Duc de Tarente courut le pays Florence, eſpargnant toutesfois ce qui appartenoit à Laurens de Medicis, afin de le rendre ſuſpect & imprimer au peuple ceſte creance qu'ils s'entendoient enſemble.

Armée du Pape & du Roy de Naples contre les Florentins

III.

Ceſte Republique eſtoit aux conuulſions mortelles de ſa liberté, ne ſçachãt quaſi plus ce qu'elle deuiendroit. Ses medecins aymoient mieux la veoir pourrir de langueur, que de la guerir, ou enſeuelir.[k] Elle auoit paſſé par toutes les formes des Gouuernemens que les loix ont eſtably ſur les peuples. De l'Oligarchie, elle prend l'Ariſtocratie, & puis le peuple ſe bande cõtre la Nobleſſe, & ſe void reduict à prier le Pape de leur donner vn Prince. Ce fut Charles d'Anjou [l] frere du Roy Sainct Louys allant à Naples.

Eſtranges chãgemens a Florẽce.

A peine leur a-il faict cognoiſtre la difference qu'il y a de la iuſte domination de la Monarchie & des confuſions populaires, que ceux qui eſtoient nourris à ne ſouffrir point de maiſtre, remettẽt en credit l'Eſtat populaire, puis ils reuiennent à la ſouueraineté, & ſe ſouſmettent au Duc d'Athenes, contre lequel ils formerent trois coniurations, & le contraignirent de les quicter, [m] puis ils reuiennẽt à leurs premieres confuſions, changent & rechangent leur police & leur gouuernement, eſtimans d'auoir beaucoup proffité au change quand ils auoient de nouueaux officiers, & que ceux qui les gouuernoient auoient de nouueaux noms, l'entendement du peuple eſtant entierement eſtouffé au deſir de la nouueauté: tellemẽt que l'on trouue qu'en moins de cent ans ils ont changé ſept fois leur Eſtat, chacun voulant auoir ſa part des affaires, & s'eſtimant plus capable que ſon voiſin.

Le Duc d'Athenes mourut à leur retour nee de Poictiers.

Celuy auquel ils ſont maintenant doibt eſtre conſideré le plus déplorable, & le ſeroit dauantage ſi le Roy n'euſt monſtré ſon affection à leur deffence. Il n'enuoya pas des forces contre leurs ennemis, mais il fit vn Edict portant deffence à ſes ſubiets d'enuoyer argent en Cour de Rome par lettres de change ou autrement,

Florence en cent ans a changé ſept fois d'eſtat.

IIII.

i Ainſi Annibal pillant & bruſlant les maiſons qui eſtoient au tour de Rome, deffendit que l'on toucha à celle de Fabius Maximus.

k Pauſanias diſoit que celuy eſtoit bon medecin qui ne laiſſoit point languir ny pourrir les malades, mais qui les enterroit promptement. PLVT.

l La ville de Florence s'eſt veuë deſolee par les cruelles factions du peuple qui fit couler le ſang par les rues & mit le feu par tout. Les Luquoys les vindrent ſeparer, & fut reſolu que l'on prendroit vn maiſtre de la main du Pape pourueu qu'il fut de ſang Royal. Ce fut Charles d'Anjou frere du Roy Saint Louys.

m Il eſt bien malaiſé que le peuple demeure lõg temps en vne meſme forme de gouuernement, meſmes quand c'eſt vne nation remuante, actiue & ſubtile. Ces changemens ont eſté remarquez aux Atheniens, Samiens, Megariẽs, Syracuſains, Florentins, Genenois. Les Atheniens ont changé ſix fois en moins de cent ans. Les petits Cantons des Suiſſe ſe ſont maintenus en leur premier eſtat populaire.

lique & pour la ſubſtentatiõ des pauures, s'employe à telles guerres, & pour telles partialitez contre le peuple Chreſtien, & pour ſouſtenir telles conſpirations d'vſurper les Seigneuries d'Italie, & tels meurtres & execrables delitz. Semblablement eſt choſe bien eſtrange qu'on ſouffre les exactions indeuës qui ſe font en Cour de Rome par Bulles expectatiues & autres moyens, & par les vacans qu'on leue contre les ſaincts Canons & decrets de l'Egliſe faicts & conſtituez par les Saincts Peres, & contre la determination de l'Egliſe vniuerſelle, & des Saincts Conciles pour employer l'argent qu'on a tiré à achepter Comtez & Seigneuries pour les bailler à gens de petite condition, & les eſleuer ſans merites precedens, & ſans ayde ne ſecours qu'ils puiſſent donner à l'Egliſe. Entre tous lss Roys & Royaumes de la Chreſtienté, Nous, noſtredit Royaume de France & pays du Dauphiné, & generalement tous nos ſubiects auons merueilleuſement grand intereſt & dommage pour la grande quantité d'argent qui contre leſdits ſaincts Decrets & contre les libertez de l'Egliſe de France ſe tire & ſe paye à grande & exceſſiue taxe.

Les Venitiens ſe ligueret auec les Florentins. Le Pape les excommunie, ne s'offençant pas moins de ceſte confederation que de tout le trouble arriué à Florence. Le Duc de Milan entre auſſi en leur ligue, la guerre ſe fit auec l'animoſité dont les eſprits eſtoient lors tranſportez. Les Venitiens meſpriſent les coups de ce foudre, & s'eſtonnent que Rome eſtant payẽe ait deffendu au Pontife de veoir des hommes morts, o & ſouffre Chreſtienne qu'il faſſe entretuer les viuans, que la Preſtreſſe de Pallas n'oſe maudire Alcibiades, & que le Pape Chef de l'Egliſe interdiſe toute vne Republicque.

Ligue des Venitiens & des Florentins.

L'Italie s'alloit rendre la forge & l'Arſenal des guerres de la Chreſtienté, ſans eſpoir d'eſteindre le feu que ſon opiniaſtreté auoit allumé que par le ſang des vaincus. Le Roy recognoiſſant bien que tout le proffit de ceſte guerre regardoit le commun ennemy, enuoya ſes Ambaſſadeurs au Pape pour le ſupplier de ne ſe rendre implacable enuers ces deux Chreſtiennes Republiques. Le Pape les reçeut auec beaucoup de contentement, comme les Anges & meſſagers de la Paix. Ils arriue-

Le Roy prie le Pape pour la Paix d'Italie.

o Les Pontifes à Rome deſtournoient leurs yeux de tout rẽcontre funeſte. Quãd Tibere fit l'oraiſon funebre de ſon fils, il y auoit, dit Seneque, vn voile entre luy & le corps, *quod Pontificis oculos à funere arceret.* S E N. *in conſ. ad Martiam.*

p La Preſtreſſe de Pallas à Athenes ne voulut iamais maudire Alcibiades, bien quele peuple luy commanda, car i'ay, reſpondit-elle, l'eſtat de Preſtriſe pour prier pour les hommes non pas pour les maudire.

rent à Rome au mois de Feburier, [q] & eurent audiance auſſi toſt qu'ils la demanderent. Ils remonſtrent au Pape, que l'affection du Roy enuers le Sainct Siege, ſon zele & ſa pieté au ſeruice de l'Egliſe l'auoit obligé à rechercher les moyens d'eſteindre ceſte grande diuiſion & reunir les volontez des enfans auec celle de leur pere, parce qu'il eſtoit bien aduerty que la Chreſtienté auroit beſoin de ioindre toutes ſes forces pour reſiſter au Turc qui auoit deſſein d'attacquer ceſte année la Chreſtienté & commencer peut eſtre par l'Italie: Que pource la Ligue promettoit d'entendre à quelque pacification afin de pouuoir contribuer ſes forces & ſes moyés à la commune deffence de la Chreſtienté.

Offres que le Roy fait pour la Ligue.

Le Pape [r] remercia de grande affection les Ambaſſadeurs du Roy, loüa tant qu'il peuſt ce vrayement loüable deſir de Louys qu'il appelloit le grand Roy, (qui dit' grand, dit aſſés, c'eſtoit le glorieux tiltre des Roys d'Orient, [s] & qui comprend toutes ſortes de grandeur) Il declara que quand il ſe preſenteroit occaſion de rechercher & aduancer le bien de la Chreſtienté, ſon affection ne cederoit iamais à nul autre, & qu'il l'auoit bien faict connoiſtre tout le temps de ſon Pontificat, en tant de Legations qu'il auoit enuoyé par tout pour maintenir la Paix publique & faire ceſſer la guerre, & parce moyen ſeruir aux neceſſitez & à la deffence de la foy. Que iamais Eueſque [t] ne ſe vendit plus volontiers pour ſes freres qu'il feroit pour la liberté de tant de pauures Chreſtiens qui ſouſpiroient ſous le ioug des infidelles.

Le Pape deſire la Paix.

Les Ambaſſadeurs du Roy comme arbitres & iuges du differend propoſerent quelques articles pour le terminer, & entre autres, Qu'il y auroit ſuſpencion d'armes & de cenſures: Que le Cardinal de ſainct George ſeroit mis en liberté, Que l'on ordonneroit quelques ſuffrages & prieres pour ceux qui auoient eſté tuez au trouble de Florence: Que les Florentins & le Seigneur Laurens de Medicis s'humilieroient au Pape, comme ils offroiét de le faire pour la reuerence du Siege Apoſtolique, & que tous enſemble demanderoient l'abſolution à la forme ordonnée par l'Egliſe: Qu'ils bailleroient caution

Les Ambaſſadeurs de France font ouuerture des moyens d'y paruenir.

q Tout ce diſcours eſt tiré de l'oraiſon qui eſt aux Actes du Vatican de Sixte IIII. belle, iudicieuſe & elegante pour le temps, & pour l'eſtat de l'affaire, elle commence en ceſte ſorte. *Proximo Februario venientes ad nos dilectos filios Oratores Chriſtianiſſimi Francorum regis, pro noſtra in eum principem ſolita charitate lati ſuſcepimus. Auxit lætitiæ miſſionis tam longinqua cauſa. Ad pacem enim in Italia procuranda dicebantur venire.*

r *Egimus pro meritis gratias, & pium magni regis deſiderium laudibus quibus potuimus extulimus. Non vinci nos tanti boni affectu monſtrauimus.*

s Pour les tiltres des Roys celuy de grand eſt excellent, & commun aux Roys de Perſe, μέγας βασιλεὺς Ἀρταξέρξης.

t L'hiſtoire d'Affrique dit que Paulin Eueſque de Nole apres auoir vendu tout ſõ bien pour rachepter les eſclaues Chreſtiens luy meſme ſe vendit aux Vandales pour ſes freres.

caution & aſſeurance de leur obeiſſance & fidelité, & de conſeruer les libertez & franchiſes de l'Egliſe. Que toutes les forces des vns & des autres ſeroient ioinctes & vnies, & payees pour deux ou trois ans, afin de faire la guerre au Turc. [u]

Comunique les articles au Conſiſtoire.

Le Pape ayant communiqué ſes articles & les inſtructions des Ambaſſadeurs de France au college des Cardinaux: Chacun loüa l'integrité, la Religion & la ſageſſe du Roy, mais on trouua qu'ils n'eſtoient pas aſſez amples & entiers aux choſes qui regardoient l'honneur du ſainct Siege, que le Pape conſideroit ſur toute choſe, & neantmoins ils furent approuuez pour l'eſperance qu'ils produiroient la Paix & l'vnion des forces Chreſtiennes contre l'ennemy de l'Egliſe, & auſſi parce que le Roy ſe faiſoit fort de faire conſentir les Venitiens & les Florentins à tout ce qui ſeroit iugé raiſonnable pour la ſatisfaction du ſainct Siege.

Reçoit les Ambaſſadeurs de Veniſe Milã Florence ſigillez enſeble.

Soubz ceſte aſſeurance, les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Florence ſont les bien venus, car le Pape croyoit qu'ils venoient pour faire tout ce que le Roy auoit promis de leur part: Sans ceſte creance il ne les euſt pas receu, car de tout temps ceux qui ſont [x] excommuniez trouuent les portes de l'Egliſe fermées quand ils s'y preſentent pour contredire ſes iugemens & excuſer leur faute. Mais comme on fut ſur le Traicté, & que le Pape croyoit qu'il n'y auroit autre difficulté que pour les ceremonies & circonſtances de la reparation qu'il deuroit à l'offence faicte au ſainct Siege, vn Courrier arriue aux Ambaſſadeurs de Veniſe, leur apportant la nouuelle de la Paix, & l'accord qu'ils auoient faict auec Mahomet, par laquelle ils luy quictoient Scudry, Tenare, Promontoire de Lyconie, l'iſle de Lemnos, promettoiẽt de luy payer tous les ans huit mille eſcus pour la liberté du commerce. Ceſte Paix donna de la ioye aux Venitiens, mais elle mit en frayeur tous les Princes d'Italie, car ce Tyran en eſtoit ſi voiſin qu'il les voyoit du port qu'il venoit d'occuper. [y]

Le Pape en fut extremement deſplaiſant voyant que les fondemens du repos de la Chreſtienté eſtoient renuerſez, & que le Roy eſtoit deſaduoüé de ceux au

[u] *Non multos poſt dies iidem oratores ſicut interuol atque aduerſantes nobis mediatores accederant, ita media quædam ad conueniendum ſcripta dederunt integritatem, religionẽ, & ſapientiam domus Regis noſtratia Iudicio tamen noſtro & venerabilium fratrum noſtrorum ad honorem ſedis, quem imprimis ſeruatum volebant ſatis non plena.*

[x] Les excommuniez ne ſont point ouys, ſinon pour demander pardon & abſolution. Le Pape Nicolas en l'Epiſtre neufieſme à Louys & Charles Roys de France leur dit, qu'il ne peut ouyr le Roy Lothaire en ſes raiſons pour auoir eſté deſobeiſſant à ſes commandemens.

Quod ſi contra propoſitum noſtrum fortè præſumpſerit venire Remam minime cum qua cupit honeſtate vel huc ſuſcipietur, vel hinc profecto regredietur.

[y] Mahomet aſſiege Scudri le cinq. Iuin, auec quatre vingt & cinq mille hõmes le ſiege dura neuf mois.

nom deſquels il auoit faict tant d'inſtance pour vne ligue contre le Turc. [z] Toutesfois il communiqua aux Ambaſſadeurs de Veniſe les articles, & ils demãdent terme pour y reſpondre & auoir aduis de leurs ſuperieurs. Ceſte reſponce fut attenduë vingtdeux iours, le Pape eſtimant que plus ils demeureroient à conſulter, tant plus la reſolution ſeroit iuſte & raiſonnable. [a] Mais pour toutes reſponces, ils demandoient que les armes & les cenſures auant toutes choſes fuſſent ſuſpendues, adiouſtant de grandes plainctes & que Sixte ſouſtenoit contraires à la verité, & le prioient de les reſoudre dans huict iours.

Demandent ſuſpenſion d'armes & de cẽſures.

Le Pape rapporte tout cela au Conciſtoire. On treuue que c'eſtoit choſe bien dure [b] de ſuſpendre l'excommunication auant que les excommuniez euſſent donné aucune ſatisfaction à l'Egliſe, ny faict demonſtration de repentance. Choſe encores bien rude que l'accuſé dõnaſt la Loy à ſon Iuge, que le Iuge ſe miſt au deuoir de l'accuſé, & l'accuſé fiſt l'office de Iuge. Ridicule que l'on demandaſt la ſuſpenſion de ce qui n'auoit eſté obſerué, & qu'on leur accordaſt ce qu'ils auoient deſia pris d'authorité priuée, & l'on diſoit s'ils craignoient les cenſures, pourquoy les meſpriſent-ils? s'ils ne les craignent point, pourquoy veulent-ils qu'on leur accorde des choſes qu'à leur iugement ils n'eſtiment pas neceſſaires.

Cela eſt trouué bien dur au Conciſtoire.

Il n'eſt pas touſiours neceſſaire de ſuſpendre les armes ſoubs couleur de la Paix.

D'aillieurs on conſideroit qu'il n'eſtoit pas touſiours expedient de poſer les armes pour faire la Paix: Que pluſieurs Traictez s'eſtoient faits & dedans & dehors l'Italie au plus fort des armes: Que non ſeulement en ceſte ſuſpenſion il y pouuoit auoir du dommage, mais encore du peril, parce que le cours de la correction eſtant interrompu, les eſprits ſe rendoient incorrigibles & plus obſtinez, & neantmoins les Ambaſſadeurs de France remonſtrerent que les conſiderations particulieres ne pouuoient auoir tant d'effect que les generalles pour le bien commun de la Chreſtienté: Que la Paix que les Venitiens auoient faict, n'empeſchoit pas que les autres puiſſances ſouueraines d'Italie ne ſe miſſent enſemble pour reſiſter au Turc en s'obligeant d'en-

z *Indulsimus pro fidei cauſa vehementius, & quia potiſsimũ cõſicienda pacis fundamẽtũ ſubmoueri ex hoc vide bamus, nec minus ipſius Regis Chriſtianiſsimi gratia, ineuitis dedecus maximo pere redũdat quod dum ſe huius pacis ad Lꝛga requiſitionem autorem profitetur ab ijs tamen pro quibus oratti, tam inuriosè contra fidei cauſſam affectus fuerit.*

a *Fatemur errorem (dilecti filij) dies tam multos interpoſitos, ad ſaniora conſilia pertinere credidimus, quanto inter eos conſulebant diutius tanto & iuſtius & reuerentius ad ſalutem animarum vtiliùs reſponſuros putauimus.*

b *Dura res videbatur minuſque eſtimationi Apoſtolicæ dignitatis conueniens, ad eorum condemnatorumque nutum, nullã pœnitentiæ ſignificationem edentium irrogatas pœnas ſuſpendi, dieſque tantum octo ad eam ſuſpenſionem edici. Peruerſa & cõfuſa iuſtitiæ norma haud dubiè apparebat ex reo iudicem, & ex iudice reum conſtitui. Porrò autem cum Cenſuræ ipſa noſtra ludibrio habitæ eſſẽt, magiſtratumque imperio interdictum nullibi obſeruatum, omnibus in locis omnia profanata, ridiculum iudicabatur, id ſuſpendi quod ſeruatum nõ eſſet, id concedi quod ſibi peccatores ante ſumpſiſſẽt. Etenim ſi cenſuras timebãt, quærebatur cur eas ſpreuiſſent, ſi non timebant, expediens non videbatur rem iudicio peccatorum non neceſſariã vel concedi, vel peti.*

tretenir chacun certain nombre de gens de guerre pour tel temps qu'il ſeroit aduiſé.

Sur ceſte conſideration les cenſures & les armes ſont ſuſpendues. [c] Les Ambaſſadeurs de Veniſe & de Florence entrent en la diſcuſſion des articles, ils n'en treuuent point qui leur ſoit agreable, font de nouuelles demandes & veulent qu'on leur reſtitue tout ce qui a eſté pris durant la guerre, paſſent legerement ſur tous les intereſts & les reſpects du Pape, & diſent clairement que les affaires ont changé de face, n'eſtant plus en l'Eſtat qu'elles eſtoient auant qu'ils euſſent faict la Paix auec le Turc, laquelle ils declarent vouloir maintenir conſtamment & entierement. Pour le regard de demander abſolution à la forme de l'Egliſe, point de nouuelles. [d] Ils eſtiment que ce ne leur ſeroit point d'honneur d'entretenir vne odieuſe memoire des choſes paſſees, en faiſant dire des anniuerſaires pour les ames des treſpaſſez, & pour donner nouuelle aſſeurance de leur affection enuers l'Egliſe, pas vn mot.

Les cenſures ſont ſuſpendues, & treſue d'armes.

Comme le Pape viſt cela, il fit aſſembler le Conſiſtoire, & tous les Ambaſſadeurs, [e] ceux de l'Empereur Frideric, de Loys Roy de France, d'Edoüard Roy d'Angleterre, de Ferdinand Roy d'Arragon, de Maximilien Archiduc d'Auſtriche & des confederez. Il ſe plaint du meſpris de ſon authorité, dit aux Ambaſſadeurs de la Ligue qu'il déploroit l'obſtination de leurs Princes pour n'auoir eſcouté les Cõſeils ſalutaires & la voix de leur Pere, de la bonté duquel ils abuſoient, & auoient plus de confiance en leurs armes qu'en l'affection de l'Egliſe leur mere: Qu'il auoit vn extreme regret que l'Ambaſſade du Roy, & les bons offices qu'il auoit rendu au Sainct Siege demeuraſſent ſans effect, que pour luy ſa conſcience ne luy reprocheroit iamais d'auoir meſpriſé aucune choſe pour la Paix de l'Egliſe, qu'il auoit touſiours les bras ouuerts pour receuoir à toutes heures ceux qui ſe voudroient repentir. Et parce que les Ambaſſadeurs de Veniſe, Florence & Milan demandoient leur congé, il declara qu'ils eſtoient libres, qu'il ne vouloit forcer la neceſſité de leur retour, mais que s'ils vouloient demeurer, ils le pourroient fai-

Conditions de la paix reſuſees.

Dolences du Pape.

[c] *Ea iis diſceptandis anguſtiis publica charitas priuatum noſtrum periculi vicus, & deſiderio intenti ad ea quæ Galliæ Oratores ſuæ procurãda pacis, & orationes & mandata & mediis regio nomine edidere: de iare noſtro deceſſimus, acquieſcendumque putauimus.*

[d] *Pia inſuper ſanctaque impiè, & nefariſſimè occiſorum Chriſtianorum Domini ſuffragia & Cardinalis legati ac enſionem ambagibus quibuſdam præcerent. Qui vero monumenta declinandum exiſtimant, ſi nobis eam infamiam putant aquo animo per Deum ſuperſtas iſſicy eorum deponant: Nam conſcientia pluris eſt nobis quam omnium ſermo & imbecillus, quorum teſtis eſt Deus, malorum calumnias veras nobis laudes adſcribimus. Extremè iniquæ criminationis manauimus labire quæ tot defunctorum animas reſpergeret iuſto carere: Quæ ſi ad ſeipſos eam infamem referunt in pregſactora delere de ciuitate memoriam cupiunt: ſuis hoc adhibiè inſectiſſis & mortalibus duris. Ad ſtruendam enim contritionem, proximiſque præbendum exemplum, ſubleuandumque imprimis extinctorum animas ſtare ante oculos peccatum voluntas duranimitatem recuſationis, ac culpa hoc eſt, non miſericordiæ poſtulati noſtri.*

Vertimur ad veſtrales & cõfederati Oratores, quorum cauſa hæc agimus, lamentamur primo coram Deo & fratribus noſtris, cæteriſque Legatis in hoc loco præſentibus, vocem patris, & plena ſalutis conſilia adhuc audiendi a nobis eſſe. Clementia noſtra veſtros Principes piè non vſos plus apud eos armorum & belli ſiduciam, quàm Patris veſtri & Matris veſtræ Apoſtolicæ ſedis charitate obſeruantiam; valuiſſe. Angimur quoque tam longinqua miſiſſenem amiciſſimi Regis eorumq; eius & vigiliis pro viribus ſuſceptas ſanctãque pro fide propoſitam ſucceſſam per vos non habuiſſe.

ré en toute ſeureté, que peut eſtre le temps & leur preſence pourroient apporter de la facilité aux choſes qui ſembloient difficiles, & que quelques fois les Traictez ſe rompoient pour ſe renoüer plus fort.

Mais il eſt temps de repaſſer les mõts & veoir comme le Roy faict ſon proffit de ces derniers accidents.

Les Eſtars ſont comme les nauires, toutes choſes n'y vont iamais ſi bien qu'il n'y en ait touſiours en deſordre. Il ſembloit bien que la mort du Duc de Bourgongne euſt mis la France en tel eſtat qu'elle ne pouuoit rien deſirer de mieux pour rendre ſa felicité parfaicte, mais il y a encores vn autre Duc qui empeſche ceſte perfection.

C'eſt celuy de Bretagne qui depuis le Traicté faict à la Victoire proche de Senlis, n'a diſcontinué ſes practiques en Angleterre ne ſe ſouuenant que les Anglois auoient touſiours reſerué ceſte Prouince pour l'exercice de leurs armes quãd ils ſeroient ennuyez de la Paix, [g] & qu'ils ons pris plaiſir de la veoir broüillee auec la France. Le Duc apporta bien plus d'ardeur & de ſollicitude à cela quand il vit qu'il auoit perdu le Duc de Bourgongne s'aſſeurant que le Roy viendroit fondre ſur luy, & qu'à la fin il ſeroit en verité ce que dit la fable de l'Aloüette entre les ſerres de l'oiſeau. [h] Pource il enuoye ſouuent viſiter le Roy pour l'entretenir en bonne opinion de ſes peines & de la fidelité de ſes promeſſes, & ne laiſſe pour cela de continuer ſes practiques auec le Roy d'Angleterre.

Intelligence du Duc de Bretagne.

Recherche l'amitié du Roy.

Le ſecret de ceſte menée dépendoit de Pierre Landays, Sur intendant des affaires & des finances du Duc, homme des plus habiles pour conduire ſemblables monopoles, qui auoit de la flatterie pour les grands, de l'arrogance & brauerie pour les petits, difficile & ſeuere à ceux qui alloient du pair auec luy. Il ſe ſeruoit d'vn nõmé Maurice Bromel, qui portoit & r'apportoit les paquets. Le Roy qui auoit des eſpions par tout deſcouure les meſſages, gaigne Bromel, lequel par le moyen d'vn Normand qui ſçauoit contrefaire la ſignature du Roy d'Angleterre & du Duc de Bretagne & des ſecretaires de leurs commademens, remettoit au Roy l'original de

Qui deſcouure ſes menées en Angleterre.

g Edoüard III. Roy d'Angleterre ne voulut que le Duc de Bretagne fut compris au Traicte de Bretigny, afin d'auoir moyen d'eſcouler ſur ceſte Prouince les humeurs boüillantes de ſon Royaume, & auoit ou ſe deſcharger de ſes gens de guerre.

h Le foible reçoit du plus puiſſant telle loy qu'il luy plaiſt. L'Aloüette dit Heſiode demandoit à l'Eſparuier pourquoy il la violentoit, *pourquoy*, reſpond l'Eſparuier *te plains tu miſerable, en ton pouuoir t'a vn plus fort.*

i Ces trois qualitez attribuées à Landays ont eſté données à Curtius Rufus, homme qoe Tibere pour celer la baſſeſſe de ſon extraction, diſoit eſtre né de ſoy meſme, *Curtius Rufus videtur mihi ex ſe natus*, Tacite adiouſte qu'il eſtoit, *aduerſus ſuperiores triſtis adulatione arrogãs minoribus inter pares difficilis. TAC. Annal. lib. xi.*

leurs lettres, & portoit en Angleterre & en Bretagne la copie contrefaicte.

Et fait veoir au Chancelier de Bretagne le double ieu.

Le Duc de Bretagne qui penſoit en cela n'auoir autres teſmoins que le Soleil, & le Roy n'en pouuoir auoir aucune cõnoiſſance, [h] luy enuoyoit ſouuent de ſes ſeruiteurs pour l'aſſeurer qu'il eſtoit tout entier à ſa deuotion, & ne vouloit deſpendre que de luy. Quand le Roy euſt moyen de veriffier le contraire par les preuues que le Normand luy auoit mis en main, il fit arreſter Chauuin Chancelier de Bretagne, & tous ceux qui l'aſſiſtoient en ſon Ambaſſade, au nombre de ſix où ſept du Conſeil du Duc, & leur fit tenir priſon fermée dix ou douze iours, ſans qu'ils ſçeuſſent pourquoy ny comment. [i]

h Aux actions que l'on penſe faire plus ſecrettement, il y a touſiours vn teſmoin irreprochable, la propre conſcience.

Chauuin voulant iuſtifier les déportemens de ſon maiſtre, & rapportant ceſte priſon au pouuoir qu'vne grande calomnie auoit eu ſur l'eſprit du Roy, on luy montre toutes les lettres qui teſmoignoient l'eſtroicte intelligence qui eſtoit entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bretagne, *Voſtre maiſtre*, diſoit le Roy, *à grand tort de ce que m'aſſeurãt d'vn coſté de ſon affection, il faict veoir de l'autre tout le contraire en la recherche des anciens ennemis de ceſte Couronne, Ie luy ay dit ſouuent que tant qu'il tiendroit les Anglois pour amis, il ne pouuoit eſtre qu'ennemy de la France, & affin qu'il ne s'excuſe, & ne contrediſe ceſte verité, voilà vingt-deux lettres ſur ce ſuiet.* Chauuin les void & les conſidere, ſa Rhetorique n'eſt pas aſſez fine pour excuſer le Duc, il ayme mieux adoucir la iuſte colere du Roy en aduoüant & cedant que de l'irriter dauantage en contrediſant.

i Quand vn Prince inferieur ne va poiot rondement ny ſinceremẽt auec le plus puiſſant, il ne faut treuuer eſtrãge ſi ceſtui-cy fait connoiſtre la connoiſſance qu'il a de ſes fineſſes ſur ceux meſmes qui n'en ſçauent rien, & qui par le droit des gens n'en peuuẽt eſtre recherchez. Louys XI. fait pource empriſonner Chauuin Chancelier, le ſeneſchal de Vennes, & ſix Cõſeillers du Duc de Bretagne.

Pierre Landays ſoupçonné de trahiſon.

Maurice Bromel le iuſtifie.

Le Duc de Bretagne voyant que par la trahiſon de ſes ſeruiteurs, ſa foy ne pouuoit eſtre incoulpable enuers le Roy, faict venir Pierre Landays qui ſeul auoit eu la charge de ceſte negociatiõ; Ceſtui-cy tout confus n'a autre reſponce que la proteſtation de ſon innocence, ſe ſoubſmettant à toutes les rigueurs de ſa iuſtice, s'il ſe trouuoit attaint d'vne telle deſloyauté : Puis ſe ſouuenant qu'il ne s'eſtoit ſeruy en cela que de Maurice Bromel qui auoit porté les lettres & les reſponces, il le fit prendre priſonnier: Le miſerable confeſſa tout, &

ſur ſa confeſſion fut ietté dans vn ſac en l'eau afin que le Roy n'en ſçeuſt point dauantage.

Pierre Landays eſtoit ſur le pendant du precipice de ſa vie & de ceſte grande faueur qu'il auoit aupres du Duc de Bretagne, ſi Bromel ne ſe fuſt trouué, mais il ne ſe contenta point d'auoir eſchappé le peril, ſa malice enragée y plongea le Chancelier Chauuin, la iuſtice & l'integrité duquel il ne pouuoit ſupporter, enrageant de le veoir ſi homme de bien. La vertu la plus chetiue peut dõner de l'enuie à vne grandeur vicieuſe. Il penſoit que la rouë de ſa fortune ne ſe pouuoit bien arreſter tant qu'il ſeroit eſclairé d'vn œil ſi vif & ſi net à reconnoiſtre & cenſurer ce qu'il faiſoit & ce qu'il ne faiſoit pas. Mais il a bien plus de peine à l'accuſer qu'à le calomnier, Les actions de Chauuin ſont comme des tableaux bien liſſez & bien polis, les mouches de la meſdiſance ne s'y peuuent arreſter, elles ſe repoſent ſur les lieux ſcabreux & raboteux.

Haine de Landays cõtre le Chancelier Chauuin.

Il faict croire au Duc que ſans Chauuin le Roy n'euſt iamais deſcouuert la negociation d'Angleterre, qu'il s'entendoit auec luy, dépendoit de ſes commandemẽs, & eſtoit ſon penſionnaire. Le Duc ſi coiffé de Landays qu'il ne voyoit que par ſes yeux eſcoute ceſte calõnie, charge l'innocence de ce bon ſeruiteur, le faict empriſonner & mourir d'ennuy, de langueur & de faim en priſon. [m] Il eſtoit en tel aage qu'il ne pouuoit viure beaucoup d'années, pour ſoy & ſa memoire viura touſiours pour exemple memorable des iniures & outrages que la fortune faict à la vertu.

Mort du Chancelier en priſon & enterrement pauureté.

De là à peu de temps Landays compare ſur le theatre de la iuſtice de Dieu pour faire connoiſtre la honte qui l'attend au dernier eſchelon de ſa grandeur. Le Duc ne peut empeſcher qu'il ne ſente iuſtement la meſme fortune qu'il a faict courre à Chauuin, car il eſt fait priſonnier en la chambre meſme du Duc, ſon procés luy eſt faict, il confeſſe inſolemment & arrogamment tous les excez de ſa vie ſous l'aſſeurance que le Duc luy a donné de le ſauuer & de le tirer d'entre les mains du Bourreau. En fin pour ſes concuſſions, violences, pilleries, outrages & autres crimes, il eſt condemné à eſtre pendu &

Proces fait à Landays.

l Vn homme de bien eſt vn grand tourment aux ames malignes & meſchantes, car encores qu'elles blaſment & fuyent la vertu, elles ne laiſſent pas d'en conſiderer la gloire & la lumiere, & que tout ce qu'il y a de beau au monde luy eſt tributaire. Ἅπας ὁ ὑπὸ γῆς καὶ ὑπὲρ γῆν χρυσὸς οὐκ ἀντάξιος ἀρετῆς. Tout l'or qui eſt deſſus & deſſous la terre, n'eſt comparable à la vertu. PLAT. & PLVT.

m Chauuin Chancelier de Bretagne apres deux ans & demy de priſon meurt de lãgueur & de ſouffrance en la priſon. Quatre pauures gueux le porterent en terre en l'Egliſe des Cordeliers de Vennes.

Digitized by Google

eſtranglé, & l'Arreſt executé ſans que le Duc en fut aduerty, les portes du Chaſteau gardées iuſques à ce que l'execution fuſt faicte, afin que nul n'y entraſt. Ce Landais eſtoit venu de fort bas lieu, & de garçon de tailleur d'habit du Duc, euſt charge de ſa garderobbe, & peu à peu fuſt eſleué au pouuoir abſolu des affaires de Bretagne: Quand la meſconnoiſſance ſaiſit ceux qui d'vne baſſe condition ſont portez aux grandes charges, elle faict qu'ils abuſent de leur faueur, s'oblient eux meſmes & ne reſpectent point leur fortune, auec l'humilité & la moderation qu'il faut.

Il eſt pendu à Nantes le 19. Iuillet. 1485.

Miſere du Duc Iean de Bretagne.

La Bretagne n'auoit pas beſoin d'vn ſi grand Roy pour ennemy, ° elle auoit eſpreuué les ruynes & deſolations où la iuſtice de Dieu reduict les Principautez pour les pechez des Princes & des peuples. La diuiſion entre les maiſons de Montfort & de Blois l'auoit mis aux dernieres extremitez, & elle auoit veu vn traict d'extréme hardieſſe du vaſſal contre ſon Seigneur, le Duc Iean ayant eſté priſonnier d'Oliuier de Blois auec vn traictement ſi indigne qu'il eſt comme priué de l'Element, que toutes les puiſſances du monde ne peuuent oſter à l'homme, n'y ayant que la mort qui le priue de l'air. Ce pauure Prince n'en a qu'en tenebres, ᵖ & en l'eſpace d'vne chambre bien eſtroicte, & ne peut veoir que par vn trou faict à la poincte d'vne eſpingle, le Soleil pour lequel pluſieurs ont creu qu'ils eſtoient ſeulement au monde. Sorte de vie bien plus faſcheuſe que la mort, & qui s'y trouue reduict à l'ame bien forte s'il ne luy eſchappe quelque murmure de ce que Dieu le laiſſe tant viure. L'vn des Sages Stoiques croyoit qu'il donnoit bien congé à l'homme pour ſortir de la vie quand il ne luy donnoit moyen de viure.

Anaxagoras diſoit qu'il eſtoit au monde pour admirer le Soleil.

VIII.

Villes de la nieſce de ſomme reprinſes.

Mais retournons veoir le Roy. Si toſt & auant que la nouuelle fuſt aſſeurée que le Duc Charles eſtoit mort, il rompit la Trefue qui deuoit encores durer ſept ans, s'empara d'Abeuille, Dourlans, Monſtreüil, Montdidier, Peronne, Han, Bohain, Sainct Quentin, & des villes de Somme, leſquelles par la mort de Charles dernier maſle de la maiſon de Bourgongne reuenoient au Roy.

Il euſt bien deſiré d'en faire autant de tous les pays

n Il fut aduiſé que le Comte de Comminges iroit entretenir le Duc cependant que l'execution ſe feroit, quand le Duc le veit il luy demanda en quel eſtat eſtoit le procez de Landays. Il reſpond que les Iuges luy en vouloient venir parler, ils feront bien, dit le Duc, car quelque cas qu'il puiſſe auoir commis ie luy dõne ſa grace, & ne veux qu'il meure. Quand il ſçeut l'execution, il dit que ſon traiſtre compere le Comte de Comminges l'auoit trompé. Il eſtoit ſi mal de ſon eſprit qu'on ne le laiſſoit veoir qu'à peu de gens.

o Le Duc de Bretaigne declare le pitoyable eſtat de ſa priſon en l'arreſt donné entre le Comte de Pontbieure où ſont ces mots, les feneſtres de noſtre chambre furẽt cloſes & fermées, nous fiſmes vn petit pertuis auec vne eſpingle picquee en toile ciree qui eſtoit à vne feneſtre & par iceluy pertuis regardiõs en la Court du Chaſteau. Il dit auſſi que Marguerite de Chiſſon mere du Comte de Ponthieure ſe venoit mocquer de luy & diſoit ce mot, *Depoſuit pontentes de ſede.* *Hiſt. de Bretaigne lib. XI.*

p Quand Dieu dit Epictete oſte les choſes neceſſaires, le viure, l'habit, les ſens, il ſonne la retraite, il ouure la porte & te commãde de venir.

Auguſte de ſon Mecene, [r] & de l'autre comme d'Agrippa.

[r] Auguſte Ceſar ayma deux hommes principalement Agrippa pour ſa patience, & Mecenas pour ſon ſecret & ſa diſcretiõ. Apres la guerre Actiaque eſtant en conſeil auec eux comme il ſe deuoit gouuerner, Agrippa le conſeilla de faire vne vie priuée. Mecenas de penſer à la Monarchie. DION. PAVT. & SVET.

Affronts qu'il receut en l'audiance de la Princeſſe.

Oliuier ayant demandé audiance à la Princeſſe, & refuſant de parler à elle autrement qu'en ſecret & à part, ſe fit mocquer de luy, & ceſte mocquerie regardoit celuy qui l'auoit enuoyé, ſans conſiderer que telles commiſſions n'appartiennent qu'à des perſonnes ou de naiſſance ou de merite illuſtres, & qu'il ſemble que l'on meſpriſe le Prince auquel on enuoye des Ambaſſadeurs de baſſe condition. [x]

[x] Ceux qui portent cerille d'Ambaſſadeurs doiuent eſtre perſonnes de creance & de reputation. Ceſar dict que les Suiſſes luy enuoyerent *des Ambaſſadeurs, le principal deſquels eſtoit Denico, celuy qui en la guerre Ceſarienne auoit eſté chef des Suiſſes.*

Comme on ſe print garde qu'il faiſoit des practiques par la ville, il courut fortune d'eſtre ietté dans la riuiere, il ſe retira à Tournay, pratiqua trente ou quarãte hommes, par le moyen deſquels il y fit entrer Mouy auec ſa compagnie qu'il auoit à S. Quentin, ſe ſaiſit de ceſte ville, & enuoya à Paris ſept ou huict des Gouuerneurs.

Se ſaiſit de la ville de Tournay.

Le Conſeil de la Princeſſe voyant que la foy de ſes peuples eſtoit eſbranlée, les villes de Picardie rendues au Roy, qu'elle auoit affaire à vn Cyrus, & qu'elle n'eſtoit pas vne Tomyris [y] pour luy dire ſi tu ne viens i'iray, que chacun ſuiuoit la fortune du plus puiſſant, dépeſcha au Roy vne grande Ambaſſade de pluſieurs Seigneurs de tous les ordres du pays, entre leſquels eſtoient Guillaume Hugonet Chancelier & le Seigneur d'Imbercourt, les deux principaux ſeruiteurs du Duc Charles. Ils trouuent le Roy à Peronne où il auoit faict ſon entrée & luy preſentent les lettres de la Princeſſe qui le ſuppli oit de la proteger pluſtoſt que de l'oppreſſer, comme ayant l'honneur d'eſtre ſortie de la maiſon de France & de conſiderer plus le pitoyable eſtat de la cõdition preſente & de ſon ſexe, qui d'ailleurs eſtoit ſuiect aux conſeils & à l'autorité de gens paſſionez, que les reſpects de ſon propre intereſt : Que toutes les occaſiõs de hayne & d'offence deuoient eſtre enſeuelies dans le tõbeau du Duc Charles ſon pere: [z] Que c'eſtoit de la pieté d'vn grand Prince ſon parent & ſon ſouuerain de la deffendre aux pays & eſtats auſquels elle ſuccedoit ſelon les loix & ordõnances des Roys ſes predeceſſeurs, & en fin qu'elle eſtoit reſoluë de remettre ſes affaires à la bonne conduite de quatre perſonnes de la doüairiere

[y] Cyrus ayant entrepris ſur les Maſſagetes peuples de Scythie, Tomyris leur Reine, impetueuſe hautaine & ſuperbe luy enuoya offrir le choix ou de l'aller attaquer dedans ſon pays, auquel elle l'attendoit de pied ferme, ou qu'il l'attendit au ſien, où elle l'iroit trouuer.

La Princeſſe de Bourgongne enuoye au Roy pour le ſupplier de la proteger.

[z] Quand l'autorité ſuprememe ſe rencontre en vne femme, il faut bien qu'elle ſoit ſouſtenuë de grandes & hautes vertus, d'vn genereux courage & d'vne ſage conduicte pour ſe maintenir. Au premier refus naiſſent les meſcontentemens, & puis les factions. Simon Roſgon Eueſque d'Agrie, demanda à la Reine Elizabeth fille de Sigiſmond, femme d'Albert Roy de Hongrie l'Archeueſché de Strigonie, Elle reſpond, *Tant que ie regneray vous ne l'aurez point.* Il repart, *Tant que ie viuray vous ne regnerez.* Ils ſe tindrent tous deux parole.

Elle eſtoit du ſang de France, ſon biſayeul paternel eſtoit fils du Roy Iean.

ſa mere ſœur du Roy Edoüard d'Angleterre, de Rauaſtein frere du Duc de Cleues ſon proche parent, d'Hugonnet ſon Chancelier, & du Seigneur d'Imbercourt.

Le Roy leur donna de belles paroles, & ayant entretenu chaque deputé l'vn apres l'autre, ſuiuãt touſiours ce premier precepte de ne rien forcer tout à coup & deſpoüiller poil apres poil la queuë du cheual, [a] il attira les principaux à ſa deuotion ſous l'aſſeurance du mariage de ſon fils auec leur maiſtreſſe. Hugonet ayant tout ſon bien en Picardie deuers Amiens & Imbercourt en Bourgongne, ſe donnent à luy pour premiere preuue de leur affection, diſpoſent Philippes de Creuecœur ſeigneur de Cordes à leur ouurir les portes de la Cité d'Arras, le tenant pour diſpencé du ſerment enuers la Princeſſe. Ils eſtimoient que ce mariage ce faiſant il n'y auroit rien à partager entre la maiſon de France & de Bourgongne.

Il ſe trompe par les propoſitions.

Sur la meſme opinion, Hedin, Theroüenne & Monſtreüil ſe rendent. [b] Boulongne n'y creuſt pas ſi legerement, elle ſe fit battre, le Roy y entra & trouuant ceſte ville commode pour la fortification de ſa frontiere, comme elle a touſiours eſté fort renommée en l'vne & l'autre coſte de ceſte Mer, en compoſa auec le Seigneur proprietaire Bertrand de la Tour, & comme nouueau Seigneur, en fit hõmage deſceint & d'eſperonné, teſte nuë & à genoux à la Vierge Marie, donnant pour droict & deuoir à ſon image vn cœur d'or maſſif peſant deux mille eſcus, à telle condition que deſlors en auant luy & ſes ſucceſſeurs Roys tiendroient le Comté de Boulongne de la Vierge, luy en feroient hommage & à chacune mutation de vaſſal payeroient vn cœur d'or fin de ce poids.

Il ſe rend.

Boleſgne ſoubz l'hommage de la Vierge Marie.

Ainſi la Princeſſe de Flandres ſe void contrainćte de quicter ce qu'elle ne peut garder. [c] Le Roy toutesfois ne tenoit encores d'Arras que la Cité laquelle de Cordes luy auoit remis, & où il demeuroit pour y commander. Le Seigneur du Lude deffit & deſtrouſſa la Caualerie que ceux de Doüay y enuoyoient, & en ce rencontre fit priſonnier de Vergy qui demeura vn an priſonnier & enferré pour ne vouloir faire ſerment au

Continuation du ſiege d'Arras.

a Pour monſtrer que la perſeuerance & la continuation vient à bout petit à petit de toutes choſes, Sertorius fit amener deux cheuaux, l'vn maigre, foible & vieil, l'autre grand & fort. Derriere celuy-la il fit mettre vn grand homme & puiſſant, derriere ceſtuicy vn petit foible & debile. Au ſignal l'homme puiſſant print à deux mains la queuë du cheual maigre & la tira de tout ſon effort, cõme s'il l'euſt voulu arracher, mais il trauailla & ſua en vain. L'hõme foible qui eſtoit derriere le grand cheual ſe mit à tirer la queuë poil apres poil & la deſpouilla ſans peine en bien peu d'heure. PLVT.

b Ce que les anciens appelloiẽt *Geſſoriacum* ſe nomme auiourd'huy par les François *Bolongne*, par les Anglois, *Bolen*, par les Flamans, *Beunen*. Beatus Rhenanus dit auoir vne vieille inſcription où eſtoient ces mots, GESSORIACVM, *quod nunc Bononia*.

c Il vaut mieux quitter ce qu'on ne peut garder que le perdre en le gardant. Philippe de Macedoine abandõna de ſon gré aux Romains pluſieurs places, & vne grãde eſtenduë de pays qu'il voyoit ne pouuoir deffendre que de paroiſtre de l'auoir perdu malgré luy. Ainſi apres la bataille de Cannes les Romains refuſerent de ſecourir pluſieurs de leurs alliez aymant mieux les perdre que d'auoir le blaſme de ne les auoir peu garentir. T. LIV. *Dec.* 4.

Roy, faiſant connoiſtre opiniaſtrement qu'il ne pouuoit ceſſer d'eſtre ſeruiteur de la maiſon de Bourgongne, ny commencer d'eſtre affectionné à celle de France, [d] Ceux de la ville ſe voyant preſſez demandent vn paſſeport au baſtard de Bourbon Admiral de France pour vingt deux ou vingtrois députez feignant d'aller à Boulongne trouuer le Roy & traicter auec luy.

Vingt deux députez d'Arras pendus

Ils s'acheminent ſous ce paſſeport, mais eſtans ſuiuis & ſurpris ſur le chemin de Flandres, ils furent menez à Hedin, & là par ſentence du Preuoſt, condamnez à eſtre décapitez. Le Roy arriuant ſur ceſte execution, deffendit de l'acheuer. Touſiours les Princes font ceſſer les ſupplices où ils ſe treuuent. On luy dit qu'entre les executez eſtoit vn Pariſien nommé Oudard de Buſſy, auquel il auoit donné vn eſtat de Maiſtre des Comptes en la Chambre d'Arras. Il fit planter en la place publique & ſur vn Cheuron ſa teſte reueſtue d'vn chapperon d'eſcarlate fourré de menu vair.

XII.

Breſche faicte, aſſault vaillamment donné & laſchement ſouſtenu Arras ſe rend à compoſition, la victoire ne fut que des murailles, car les cœurs demeurerent fermes en l'affection de la maiſon de Bourgongne. [e] Auſſi le Roy iugeant bien l'impoſſibilité de rendre ce peuple obeiſſant, & luy imprimer au cœur les fleurs de Lis, fit ſortir la pluſpart des habitans [f] & y mit des François naturels & originaires, voulant que la ville fuſt appellee ville Françoiſe, & qu'auec ſon premier nom elle perdit l'ancienne mal-veillance qu'elle portoit à la France.

Reddition d'Arras a ceſte occaſion.

Ancienne & enuieillie mal veillance de ceux d'Arras contre les François.

Ce peuple ne fut pas ſi toſt rendu qu'il fit cognoiſtre le regret qu'il auoit d'eſtre reduict ſous les commandemens d'vn nouueau maiſtre, car comme le Roy euſt enuoyé le Cardinal de Bourbon, le Chancelier d'Oriole, des Cordes Gouuerneur de la ville, & Guyot Pot Bally de Vermandois pour receuoir le ſerment de fidelité, ils ſe virent aſſaillis au Monaſtere ſainct Vaaſt où ils diſnoient, d'vne furieuſe eſmotion de ce peuple, criant tue, tue: Les ſeruiteurs du Roy n'en eurent que la peur, mais le repentir en demeura à ces enragez, car pluſieurs d'entr'eux furent pillez & tuez, & la ville mulctée de ſoixante mil eſcus.

[d] Il eſt honteux de ſe departir bruſquement de l'affection qu'on doit à ſon Prince. L. Mænius Cẽtenier d'Auguſte, eſtant priſonnier fut conduit à M. Antoine qui luy demanda, *que veux tu qu'on faſe de toy, Qu'on m'eſtrangle, repart Manius, car ny pour grace, ny pour ſupplice ie ne ceſſeray iamais d'eſtre ſoldat de Ceſar & ne commenceray d'eſtre le voſtre.*

[e] Il ſe treuua bon nombre de Citoyens d'Arras qui ſe laiſſerent pendre pluſtoſt que de dire, *vine le Roy.*

[f] Peupler vne ville d'anciẽs ſubiets, & en chaſſer les naturels habitans, eſt vn moyẽ de s'en aſſeurer, mais fort inhumain. C'eſt pitié de veoir des pauures gens chargez de leurs enfans ſur leurs eſpaules ſortir par le commandement de Philippes Roy de Macedoine des villes matitimes de leur naiſſance pour aller en Emathie, quitter leurs maiſons & leurs heritages à des Thraciens. TIT. LIV. *lib.* 10. *Decad.* 4.

La Princeſſe demeuroit à Gand & eſtoit bien en peine de tenir les Gantois en bride. Elle cognoiſſoit bien leur ſedition, mais elle diſſimuloit le nombre [h] des ſeditieux, faiſant en apparence eſtat de la fidelité de ceux dont elle tenoit la reuolte & perfidie certaine. Ils voulurent r'auoir les priuileges que ſon pere & ſon ayeul leur auoiẽt oſté, ils entreprẽnent la conduicte & l'abſoluë direction des affaires, ne pouuant ſouffrir ceux qui pour leur prudence & experience auoient merité les premieres places au Conſeil de la Princeſſe, laquelle n'auoit perſonne capable de faire teſte à la mutinerie qui ne ſe fortifie iamais que par la foibleſſe & laſcheté de qui la peut reprimer. [i]

Gantois prompts aux eſmoõs.

Entrepreñẽt de commander.

Ils firent vne aſſemblée par forme d'Eſtats & reſolurent que de là en auant elle ſe gouuerneroit par l'aduis des Eſtats, leſquels enuoyeroient au Roy pour luy faire entendre ceſte reſolution, & le ſupplier de l'agréer & appreuuer, & en ceſte conſideration ceſſer les actes d'hoſtilité ſur ſes pays.

Ces Ambaſſadeurs viennent treuuer le Roy penſant luy apporter quelque ſujet d'vn grand contentement, & l'aſſeurent que leur Princeſſe ne deſiroit que l'honneur de ſon amitié & de ſa protection, reſoluë de ne rien faire que de l'aduis des trois Eſtats de ſes pays. Le Roy qui ſçauoit bien l'humeur des Gantois, la confuſion des affaires de ceſte Princeſſe, & qui auoit enuie de profiter en ce trouble, [k] leur dit. *Meſſieurs, ie ne ſçay que penſer de la cauſe qui vous faict venir icy, ſçachant bien qu'elle n'eſt pas conforme à celle que vous me dictes, & que voſtre maiſtreſſe n'aduoüera pas qu'elle ait donné charge de me dire qu'elle vouloit ſe conduire par l'aduis des Eſtats du pays, car elle m'a faict entendre ſa volonté tout au contraire.* Comme ceux cy proteſtoient de la verité de leurs inſtructions & faiſoient les reſolus, le Roy les entẽd tout froidement, leur monſtre la lettre eſcrite de la main de la Princeſſe, & apportées par Hugonet ſon Chancelier & Imbercourt.

Ambaſſadeurs contredits & confus.

Le Roy remet aux Ambaſſadeurs de la Princeſſe l'original de ſa lettre.

A la veuë de ceſte lettre, qui portoit que la Princeſſe eſtoit reſoluë de remettre ſes affaires à la diſcretion de quatre perſonnes & non des Eſtats, ils finiſſent leur Ambaſſade

h Il n'eſt pas bon de tenir pour meſchant en apparence tous ceux qui le ſont en effect. On ne trouua pas neceſſaire anciennement que tous les ſerfs fuſſent marquez, afin qu'ils ne recognuſſent leurs forces. En recherchant tous les mutins & les ſeditieux, ils ſe connoiſſent, on leur apprend combien ils ſont.

i Le peuple qui a peur eſt touſiours humble & traitable. Auſſi toſt que les mutins voyent vne eſpée iuſticiere & puiſſante deuant leurs yeux, ils ſe deffient les vns des autres. Tous enſemble ce ſont Lyons, & ſeparez Cheures.

k En pluſieurs choſes, mais principalemẽt en cecy, Loys a imité le plus habile & cauteleux Empereur des Romains qui tenoit pour vne des meilleures & plus ſalutaires maximes d'eſtat, Auoir la Paix chez ſoy, & la guerre au loin. Les Princes qui ont ſuiuy ce grand chemin ſont touſiours arriuez a vne entiere proſperité de leurs affaires, les autres s'en ſont eſgarez.

Digitized by Google

Ambaſſade, & n'attendent point d'autre reſponce; ſe contentent de ſe veoir trompez, & le Roy les laiſſe aller tous enflez de colere & de vengeance.

Ils ſe preſentent donques à la Princeſſe pour rendre compte de leur Ambaſſade, ſe pleignant auec aigreur & indiſcretion qu'on leur auoit fait porter au Roy vne parole contraire à ce qu'elle auoit deliberé, qu'on s'eſtoit reſerué la verité au cœur, & on leur auoit mis le menſonge en la bouche pour les faire perdre. Comme la Princeſſe voulut iuſtifier de la pureté & naifueté de ſes intentions, aſſeurant que ce qui leur auoit eſté dõné en leur inſtruction eſtoit la meſme choſe qu'elle auoit eu en la penſée, ils luy preſentent la lettre que le Roy leur auoit donné. Elle tint cela pour vn grand affront & pour vn meſpris de meſme, & le ſang qui luy monte au viſage faict connoiſtre le trouble de ſon ame. Les Gantois ne pouuant deſcharger leur colere ſur elle, ny ſur ſa belle mere, ny ſur Rauaſtain, la vomiſſent ſur Hugonnet & Imbercourt les deux meilleures & principales teſtes du Conſeil de la Princeſſe.

Ils ſont à l'inſtant ſaiſis, empriſonnez & accuſez d'auoir faict rendre la Cité d'Arras, [m] prins argent d'vn particulier de Gand pour luy donner plus fauorable yſſuë d'vn procés, & d'auoir contreuenu aux priuileges de la ville de Gand, leſquels ne peuuent eſtre alterez ny enfraints ſans peine de mort. Sur ces accuſations, mais pluſtoſt ſur ces calomnies, les Maires & Eſcheuins de la ville de Gand les condamnent à perdre la teſte.

En ſix iours le procés eſt faict, le nombre de leurs amis, l'euidence de l'innocence qui en ſes extremitez eſt la derniere anchre ne les peuuent ſauuer. [n] Trois heures apres la ſentence prononcée ils ſont executez ſans reſpect de l'appel qu'ils auoient interietté au Parlement de Paris ny de la reuerẽce du iour l'vn des plus religieux de l'année, le ieudy abſolut 3. Apuril 1476. La Princeſſe bien informée des merites & des ſeruices des condamnez, fit tout ce qu'elle peuſt pour les ſauuer. Elle les alla demander en l'Hoſtel de ville, ſe preſenta encores au ſupplice. Et comme en vne multitude il y a touſiours diuerſes intentions, les vns crioient qu'on les deli-

Ils la preſentent à la Princeſſe qui en eſt contre ſcandaliſée.

Les 5 ſeigneurs Hugonnet & Imbercourt condãnés à mort.

La Princeſſe faict ce quelle peut pour les ſauuer.

[l] Quand les deputez de Gand ſe preſenterent au Conſeil de la Princeſſe, & qu'ilz eurent dit que le Roy leur auoit fait veoir le contraire de leur legation, la Princeſſe s'eſchauffa à ſouſtenir qu'elle n'auoit rien fait contre leur inſtruction. *Lors* dit Philippes de Commines, *le Penſionnaire de Gad tira de ſon ſein ladicte lettre deuant tout le monde & la luy bailla. Il mõſtra bien qu'il eſtoit homme tres-mauuais & de peu d'honneur de faire ceſte honte à ceſte ieune Damoiſelle, à qui vn ſi vilain tour n'appartenoit pas d'eſtre fait: car ſi elle auoit fait quelque erreur, le chaſtoy ne luy en appartenoit point en public, il ne faut pas demander ſi elle euſt grand' hõte: car à chacun elle auoit dit le contraire.* Fin de Com.

[m] Olinier de la Marche dit que le Chancelier Hugonet confeſſa d'auoir recelé & tenu ſecrettes les lettres du Due de Bourgongne eſcriptes à Nancy, la connoiſſance deſquelles importoit grandement pour le ſalut de ſa perſonne & de ſon armee.

[n] L'Innocence eſt le dernier ſecours des miſerables, & ſert de beaucoup a qui n'a que cela de reſte. Elle a quelquefois mis le condamné en la place du iuge Neri fils d'Vgucione de Fagiuola Seigneur de Lucques condãné à mort, Caſtruccio, & le peuple deliura le cõdamné que l'on menoit au ſupplice & le mec en la place de Neri.

ure, les autres qu'on les dépeſche. Ceux-cy furent creus, & elle contrainte de deſtourner ſes yeux & de ſe retirer. Ils furent regrettez [o] de leurs ennemis meſmes, mais moins de ceux qui ſe ſouuenoient du mauuais tour qu'ils auoient ioüé au Comte de Sainct Paul. Ainſi les ſeruices les plus obligeans le public ne treuuent pas touſiours des yſſues ny des recompenſes heureuſes. Il en eſt ſouuent comme d'vn ruiſſeau, apres que ſon eau belle & claire aura arroſé les bois, les iardins & les vergers d'vne maiſon Royale, & nettoyé les immondices qui y ſont, on le fera perdre en quelque puante & obſcure cloaque.

o La vertu eſt touſiours regrettée, & ceux meſmes qui l'ont perſecutée la deſirent. Le peuple de Rome regretta Manlius qu'il auoit fait mourir.

Ceſte execution faite, les Gantois pour faire connoiſtre qu'ils ſçauoient entreprendre & executer ſans ceux qu'ils auoient faict mourir, eſtablirent vn iniurieux oſtraciſme, chaſſerent les plus meritans de la choſe publique, & du ſeruice de la maiſon de Bourgongne, aſſemblerent quelques forces à Gand, Bruges & Ypre.

Malheureuſe recompenſe de gens ſorciers

Adolfe de Gueldres eſtoit priſonnier à Namur par le Duc de Bourgongne, & la priſon eſtoit vne peine trop douce & honnorable pour ſon impieté. [p] Sa memoire ſera perpetuellement des-honnorée en l'hiſtoire pour la cruelle & inhumaine ingratitude dont il vſa enuers ſon pere. Comme il ſe vit en l'aage capable de commander il ſe faſcha de ce que ſon pere viuoit & regnoit ſi long temps, pource il faict des factions parmy les ſubiects, auſquels il rend le pere odieux, & les faict paſſer facilement de la hayne à la rebellion, & d'icy aux armes. Le pere plus puiſſant en forces cõme en droict, aſſiege le fils en la ville de Voulonne, le range à ſon deuoir. La guerre qui luy auoit promis des contentemens en fantaſie luy donne de la repentance en eſſence.

p Il y a des peines trop honnorables pour certains crimes & certaines perſonnes. Le people d'Atheoes murmura de ce qu'Hyperbolus homme meſchãt, auoit eſté condamoé à l'Oſtraciſme, peine qui n'appartenoit que aox grands.

XV.

Ingratitude eſtrãge

Accord entre le Duc de Gueldres & ſon fils.

Les Princes voiſins offencés d'vne guerre tant iniuſte qu'elle ſe deuoit vuider à coups de pierre [q] contre le fils trauaillent à les accorder, & les font conſentir à vn traicté, par lequel la ville de Nieumegue demeuroit ſous le pouuoir abſolu du fils ſans que le pere y euſt rien à connoiſtre. Mais qui veut tout, ne ſe contente d'vne partie. Aldofe rompt le traicté, & tranſporté de fureur

q La loy de Dieu permet au pere de lapider l'enfant deſobeiſſant. Elle eſt au 21. ch. du Deoteronome en ces termes. Quand vn homme aura engendré vn enfant deſbauché & rebelle, lequel n'obeira point à la voix de ſon Pere ne de ſa mere & ils l'auront chaſtié, & il n'obeira point à eux le prendront & le produiront aux anciens de celle ville a la porte de iugement. Et leur diront Ceſtui-cy noſtre fils eſt deſbauché & rebelle & ne peut obeir a noſtre voix, il eſt gormand, yurongne & paillard. Le peuple de la ville le lapidera de pierres & mourra: afin que vous oſtiez le mal du milieu de vous & que tout Iſraël l'oyant craigne.

& de deſpit faict prendre & pendre quelques ſeruiteurs de ſon pere, & ſe reconnoiſſant touſiours trop foible contre luy, penſe à fortifier ſa cauſe par l'aſſiſtance d'vn plus puiſſant. Il s'en va trouuer Philippe le Hardy Duc de Bourgongne, & deſguiſant la verité accuſe ſon pere, s'excuſe, repreſente ſa miſere & la grande rudeſſe exercée & continuée tant de temps contre luy.

Ce bon Prince euſt les oreilles bouchées à ſes plainctes ſçachant qu'elles eſtoient ſans occaſion & ſans raiſon, & ne faiſant pas comme ceux qui craignent de tirer par les cheueux ceux qui ſont tombez en l'eau & aymen t mieux les laiſſer noyer que de leur faire mal, il luy faict ſentir bien aſprement que ſon deſſein eſtoit toute ingratitude & impieté. Comme il void qu'il n'aduance rien, il entreprend (profane & impie) le voyage de la Terre Saincte, il n'en retourna pas meilleur, car par tout il ſe portoit ſoy meſme. [q] Il ne ſçait au retour à qui s'adreſſer qu'à ſon pere, le ſupplie de le remettre en ſa grace & de conſiderer que la neceſſité a eſté plus puiſſante en luy que le deuoir, & que s'il ne fut deuenu miſerable, il ne ſeroit pas meſchant. [r] Le pere le reçoit & s'eſiouit de ſon retour comme de la brebis perduë & retrouuée.

Adolphe de Gueldres retourne en deuoir pour n'y demeurer guetes,

q Les eſprits ne ſe changẽt pas en changeant de ſeiour. Les voyages ne proffitent à ceux qui portent auec eux, le mal qui ne ſe guerit pas pour changer d'air. *Quid miraris nihil tibi peregrinationes prodeſſe, cum te circumferas?* SEN.

r La neceſſité porte la volonté aux excez. Pluſieurs ne ſeroient meſchans s'ils n'eſtoient miſerables. *Experrus ſum parum fidei miſeriis eſſe.* SAL. *in Iugurth.*

Mais ſous ceſte feinte obeiſſance & ce repentir ſimulé, il couue & commet vne inſigne meſchanceté. Quelques iours apres il vint reuoir ſon pere qui ſe tenoit à Graue auec ſa femme, lequel le reçoit comme ſon fils, & n'a point de memoire pour ſe reſſentir de ſes débauches paſſées. Il inuite ſes amis pour ſe reſiouyr auec luy du retour d'vne perſonne ſi chere, on paſſe le iour entier à la table, on y adiouſte vne partie de la nuict, & ce qui reſte eſt pour la dance. Le pere qui pour ſa vieilleſſe eſtoit eſchappé des folies de la ieuneſſe comme d'vn maiſtre furieux, [s] ſe contrainct pour la compagnie, deſplaiſt à ſon humeur & à ſa ſanté pour plaire à ſon fils, ayant mieux beu que les ieunes, veut encores danſer comme eux, puis il ſe deſrobe de ceſte ieuneſſe, ſe retire & ſe couche, à peine a-il fermé les yeux pour ſe repoſer que voicy vne troupe de ſoldats de Nieumegue, que le fils auoit introduict ſecrettement qui ſe preſen-

s Ceux qui ſont affranchis des voluptez & deſbauches de la ieuneſſe ſe doiuent reioüir, comme ceux qui ſont échappez d'vn maiſtre furieux & inſupportable. PLVT.

tent à la porte de ſa chambre, heurtent rudement, & demandent d'entrer. Le pere qui penſoit que ce fuſſent encores des danſeurs leur dict, *Meſsieurs c'eſt aſsez danſé, ie vous quitte la partie, ie n'en puis plus pour ceſte nuit, A Dieu, bonſoir.*

Ils forcent la porte & entrent, contraignent le Duc de ſe leuer & de les ſuiure. Il demande *ou me voulez vous mener, & ou eſt mon fils*: il treuue l'infidelité & la ruine ou il eſperoit la deffence & le ſecours. [t] Ce barbare luy dit bruſquement, *Depeſchez, depeſchez, il faut marcher & obeir à la neceſsité.* Ils ne luy donnerẽt pas plus de loiſir que pour prẽdre ſa chemiſe & ſans bas de chauſſes le tirent de la chambre, le font ſuiure tout nud & à pied le fils qui eſt à cheual. Ils le meinent a Bure & l'enferment en vn cachot puant & obſcur. Il conduit ſon pere priſonnier à Bure.

Il y demeura ſix moys ou comme d'autres eſcriuent ſix ans. [†] Ceſte longue priſon donna ſujet à chaſcun de parler de l'ingratitude du fils. Les Princes & Seigneurs voiſins s'en offencẽt, & entre autres Iean Duc de Cleues ſon beau frere. Sur l'inſtance qu'il en fait, le Pape & l'Empereur Frideric mandent à Adolphe de rendre la liberté, le pays & l'obeiſſance à ſon Pere, & ſur le meſpris de ce commandement eſcriuent au Duc de Bourgongne de ne ſouffrir plus ceſte impieté. Le Pape & l'Empereur le teſtifient de ceſte impieté.

Le Duc eſtoit lors aux enuirons de Dourlans, il commande à Adolphe de le venir treuuer & d'amener ſon Pere. Adolphe n'oſe deſplaire à vn ſi puiſſant voiſin. Le Duc les entend en leur plainctes, les confronte l'vn à l'autre. Le fils accuſe le Pere d'actes vilains & meſchans, dont il ſe purge ſur le champ, & par le teſmoignage des Seigneurs aſſiſtans, à ceſte confrontation, la calomnie du fils eſt decouuerte & deteſtee, alors le Pere tranſporté d'vne extreme douleur preſenta le combat ſeul à ſeul a ſon fils. Le Duc ne le voulut permettre, car l'euenement incertain ne pouuoit eſtre (de quel coſté que fut la victoire) ſans vn crime certain. Ayant conferé de cet affaire auec ceux de ſon conſeil, il ordonne que le Pere retiendroit le tiltre de Duc auec la ville de Graue & trois mille eſcus pour ſon entretenement, tout le reſte ſeroit au fils. Encores que ce iugement fut ſi fauorable Le Duc de Bourgongne iuge le different.

[t] *Miſer, vbi auxilium putat, exitium eſt: & ille improbus, Pater (inquit) Neceſsitati parendũ eſt, age, ſequere. Nec tantillum expectans, vt tuniculam interiorem aptet atque induat, ne tibialia quidem ſuat. I. Lips.*

[†] Phil. de Commines dit, qu'il y demeura ſix mois. I. Lipſe parle de ſix ans. *Pater quis autem filium nudis pedibus & corpore, ita ſequitur Buram vſque. Ibi carcere tetro includitur, & ſex annos totos (non illius ſed & populorum impietatem culpo) ſex annos detinetur.* Il y a de l'apparence qu'il y fut long temps, car il y eut grand guerre entre le Duc de Cleues & Adolphe, & le Duc de Bourgongne trauailla pluſieurs fois à les appaiſer.

pour le fils que l'on creuſt que l'affection [x] du iuge fut plus portée deuers luy que pour le Pere, le fils toutesfois deſnaturé qu'il eſt & detracqué [y] de toute l'obeiſsãce & reuerẽce qu'il deuoit, n'y voulut acquieſcer, disãt que sõ Pere auoit aſſez regné & qu'il ſe deuoit cõtẽter de la penſion de trois mille eſcus & qu'il ne mettroit iamais le pied dans le pays de Gueldre, en peu de paroles qu'il aymeroit mieux ietter ſon Pere dans vn puis & ſe precipiter apres, que de conſentir aux conditions de ce iugement. [z]

Adolphe ne veut acquieſcer le iugement.

Le Duc preſſé d'aller en ſon armee deuant Amiens les laiſſe ſur ceſte diſpute & ne voulut changer ſon iugement. Le fils craignant que ſon obſtination ne le mit au lieu où il auoit mis ſon pere & connoiſſant que peu de gens eſtoient pour luy, ſe deſrobe, & deſguiſé d'habits à la Françoiſe, prend le chemin de Graue; Mais paſſant la riuiere à Namur luy deuxieſme, il fut reconnu par vn Preſtre, arreſté par les autres & conduit au Duc de Bourgongne qui l'enuoya priſonnier à Vileuor depuis à Courray où il demeura miſerable & ſans que perſonne eut pitié de ſa miſere [a] iuſques à ce que les Gãtois le mirent en liberté pour eſtre leur General en la guerre de Tournay. Le pere en mourant auoit donné le Duché de Gueldres au Duc de Bourgongne.

Il ſe derobe & eſt arreſté priſonnier.

La guerre doncques entrepriſe par ceux de Gand contre Tournay, & la mutinerie eſchauffee inſolemment contre la Ducheſſe de Bourgongne, ils auoient beſoin d'vn chef, car ſans cela leurs mains n'eſtoient pas trop redoutables. Ils iettent les yeux ſur Adolphe, le tirent de la priſon, & inſenſés qu'ils ſont penſent que ce cruel qui n'a peu aymer ſon pere, aura ſoing de leurs affaires. [b] Ils luy en donnent l'abſolut commandement, reſolus de l'eſleuer plus haut que ſes predeceſſeurs, & le faire mary de leur Ducheſſe. Les peuples en ſes deuoyemens ont fait des coups plus inſenſez & des elections plus imprudentes que cela.

Il eſt mis en liberté par les Gantois.

Il les mena à Tournay, où apres auoir bruſlé les fauxbourgs, il fut tué. Sa mort ne luy donna pas plus d'honneur que ſa vie. La Princeſſe ne fut pas marrie de cet accident, car s'il fuſt reuenu triomphant de cet exploict, les Gantois l'euſſent contrainct de l'eſpouſer, & plu-

x Adolphe auoit eſpouſé Cathetine de Bourbon fille de Iean Duc de Bourbon, & de Agnes de Bourgongne ſœur de Philippe. Le Seigneur d'Argenton dit que le Duc fauoriſoit Adolphe, pour le reſpect de ce mariage.

y Decius fut loüé de ce qu'il refuſa l'Empire, diſant qu'il craignoit qu'eſtant Empereur il ne deſaprit d'eſtre fils. *Imperet pater meus, meum imperium ſit parere humiliter imperanti.* VAL. MAX. *lib.* 4.

z C'eſt choſe impie, dit Platon, de contraindre & forcer le pere & la patrie. Il dit encor que l'enfant ſe doit garder de l'offencer, car il n'y a priere que les Dieux exaucent pluſtoſt que celle des peres ſur leurs enfans.

a C'eſt cruauté & inhumanité que d'auoir pitié d'vn patricide. La peine qu'il endure pour grande & pour extreme qu'elle ſoit ne donne tant de frayeur, que le crime porte d'horreur & d'execration.

b Qu'elle pieté doit-on attendre de celuy qui a eſté impie & inhumain enuers ſon pere? *Qui fallere audebit parentes qualis erit in ceteris?* CASSIOD.

MCCCCLXVIII.

ſtoſt que d'auoir vn mary de leurs mains, elle l'euſt pris de celle du ſort, comme autres fois auoit faict l'heritiere de Boeme, qui eſpouſa Primiſlaus, & le tira du labourage à l'honneur de ſes nopces & de ſa couronne. Primiſlaus laboureur deuint Roy de Boeme.

[c] Lybuſſa fille de Gracus ſecond Roy de Boëme declaraen l'aſſemblee des eſtats de ſon Royaume qui ſe retenoient en vne grande campagne qu'elle prendroit pour mary celuy au deuant duquel s'arreſteroit vn cheual qu'elle fit laſcher ſans conduitte ny contrainte. Il s'arreſta au prés de Primiſlaus qui labouroit en ſa terre. On le prend, on le conduit à la Princeſſe qui le prend pour mary & le donne pour Roy à ſon peuple. Ceſt abus furent long temps gardez en l'Egliſe Cathedrale de Prague & monſtrez aux Rois de Boëme pour ſe faire ſouuenir de leur origine.

Les affaires de la Princeſſe de Bourgongne empiroiét. La multitude des Medecins perdoit le malade. Le Roy auoit vne puiſſante armée qui tenoit en bride tous les pays bas, elle eſtoit commandée en ſon abſence par le baſtard de Bourbon Admiral de France. Rien ne s'entreprenoit de la part des ennemis qui ne fuſt deffaict. Entre pluſieurs exploits de guerre qui ſe firent en ceſte frontiere, ie treuue que Guerin le Groin Baillif de ſaint Pierre le Mouſtier & Robinet du Queſnoy tous deux Capitaines de cent lances, prindrent vn grand conuoy d'argent qui venoit à Doüay, & en petite troupe deffirent vn grand nombre de cauallerie qui le conduiſoit.

Si le Roy d'Angleterre ſe fuſt declaré pour la Princeſſe de Bourgongne toutes choſes euſſent changé de face, elle euſt moins apprehendé la puiſſance & l'inimitié du Roy de France, lequel auoit preueu cela & y auoit bien pourueu. Il connoiſſoit qu'Edoüard aymoit ſes aiſes & qu'il n'eſtoit pas pour ſe paſſionner trop ardemment des differends de ſes voiſins, il le faiſoit eſclairer par ſes Ambaſſadeurs, l'entretenoit ſouuent de viſites & de preſens, [d] & ſur tout de l'eſperance du mariage de ſon fils auec ſa fille que l'on appelloit en Angleterre la Dauphine. Il faiſoit payer à point nommé en la ville de Londres les cinquante mil eſcus du Traicté de Piquigny, que les Anglois nommoient le tribut de France, il donnoit de grandes penſions au Chambellan, Chancelier, Admiral & grand Eſcuyer d'Angleterre, cela faiſoit parler les vns & taire les autres ſur les affaires de France. [e] Tous les Ambaſſadeurs qui venoient ne s'en retournoient iamais ſans loüer ſa liberalité, & ſe tenir comme obligez à fauoriſer ſes intentions, & par ſes procedures il ſe tenoit aſſeuré de ce coſté.

xvii.

Le Roy conſerue l'amitié de l'Anglois.

[d] Enuoyer des Ambaſſadeurs ſages & accorts ſous diuerſes couleurs aux Princes que l'on redoute, c'eſt le vray moyen pour ſe garder d'eux, & preuenir leurs deſſeins.

[e] Ietter de l'or dans le conſeil du Prince c'eſt vn grand charme aux eſprits auares & cupides. L'or eſt vne medecine qui en meſme temps y fait deux effects contraires, PARLER ET TAIRE.

Cela fit reſoudre la Princeſſe de Bourgongne à ſe marier & ſuiure le Conſeil de la Dame de Halluin ſa premiere Dame d'honneur, qui eſtoit de prendre vn homme & non vn enfant, car elle eſtoit capable d'en

La Princeſſe de Bourgongne veut vn homme pour mary.

faire. Elle refuſa le frere du Roy d'Angleterre, & le fils du Duc de Cleues. On a creu que ſi on luy euſt propoſé le Comte d'Angoleſme Pere du Roy François I. elle y euſt entendu, [g] ſes affections eſtant tournees à auoir vn Prince de France quoy qu'elle ſe tint offencee de ce que le Roy auoit eſté cauſe de la mort de ſes deux bons ſeruiteurs, Hugonet & Imbercourt.

L'Empereur Frideric luy enuoya ſes Ambaſſadeurs pour la faire ſouuenir de la lettre qu'elle auoit eſcrite par le commandement du Duc Charles ſon pere portãt promeſſe de mariage à l'Archeduc Maximilien ſon fils. Le Duc de Cleues qui auoit vn autre deſſein l'inſtruit [h] de ſe remettre à ſon conſeil & de ne dire autre choſe aux Ambaſſadeurs, mais à la veuë de ceſte lettre & d'vn diament qui l'accompagnoit, elle declara qu'elle auoit eſcrit la lettre, & donné le diamant par le commandement de ſon pere. Le mariage eſt traicté, & Maximilien ſe rend en Flandres pour le conſommer, & auant l'année expirée le premier fruict de ce mariage fut Philippes pere de Charles V. [i] Maximilié n'auoit lors que vint ans & voulant faire veoir que l'amour de la Princeſſe de Bourgongne n'auoit pas eu les yeux bandez pour le choiſir entre tant de riuaux mit peine à recouurer ce qu'elle auoit perdu.

Elle eſpouſe Maximilien fils de l'Empereur Frideric.

Le Roy enuoya Craon [k] en Bourgongne, qui ayant la force en main & aſſiſté de Iean de Chalons Prince d'Orenges rãgea ſous l'authorité du Roy la ville de Dijon. Le Prince d'Orenges voyant que ceſtui-cy luy paſſoit la plume par le bec, & ne luy remettoit les places qu'il prenoit comme le Roy auoit commandé, ſe deſpite, ſe reuolte reprend quaſi tout ce que Craon auoit gaigné en la Comté, & ſe iette dedans Gy.

De là Craon aſſiegea Dole meſpriſant ceux qui eſtoient dedans comme gens qu'il tenoit ſans courage & ſans reſiſtance. Ce meſpris accompagné de nonchalance luy fiſt perdre ſon honneur, la grace de ſon Roy [l] & la ville qu'il pouuoit prendre. Car les aſſiegez feirent vne ſortie ſous la faueur d'vne nuict obſcure, venteuſe & pluuieuſe ſi à propos qu'ils le ſurprindrent & le cõtraignirent de ſe retirer auec perte d'vne partie de l'artille-

XVIII

Dole aſſiegé.

[g] Il y auoit vne grande diſparité d'aage entre le Dauphin & ceſte Princeſſe qui fut mere de trois enfans auant que ce Prince euſt l'vnzieſme an de ſon aage.

[g] L'auteur des Annales d'Aquitaine dit cecy en ceſte occaſion. Le Roy Looys perdit le ſens en ce paſſage, car s'il euſt voulu il l'euſt mariée auec Mõſieur Charles Duc d'Angouleſme Pere do Roy François qui de preſeot eſt.

[h] Au Conſeil tenu ſor la reception des Ambaſſadeurs, le Duc de Cleoes dit qu'apres qu'il aoroiét dit leur creance, la Princeſſe de Bourgongne leur diroit qu'il eſtoient les tres bien venus & qu'elle mettroit en conſeil ce qu'ils luy aocient dit. Rien plus. PHI. *de Com.*

[i] Quand Maximilien vint eo Flaodres il n'auoit que 20. ans. Il naſquit l'an 1458. Eleonor fille d'Edoüard Roy de Portugal fut ſa mere.

[k] Pierre ou George de la Trimoüille Seigoeut de Craon Lieutenant de l'armee do Roy eo Bourgongne.

[l] La faute d'vn geoeral d'armee eſt bien punie par la perte de ſon honneur & de l'affectioo de ſon Prince. Les Romains n'auoient point de peines cootre telles fautes, affin que leurs Capitaines n'euſſent les eſprits troublés des peuls & inconueniens ordinaires en telles charges & des exemples de ceux doot les fautes auroiét eſté punies de mort, car il eſt *impoſſible de bien deliberer ny reſoudre entre la crainte & le ſoupçon.*

rie & de trois mille hommes.[m]

Charles d'Amboiſe ſeigneur de Chaumont fut en ſa place, lequel conſeilla au Roy de renouueller les alliances auec les Suiſſes & affoiblir dautant la maiſon de Bourgongne. La perſuaſion de ce conſeil ne fut pas difficille. Le Roy n'eſtimoit rien de plus conuenable à la ſeureté de ſes Eſtats, que d'affoiblir ſes ennemis d'intelligence & d'amis. Il enuoya pour praticquer ceſte ligue, & en fit la pourſuitte ardemment. Il auoit eu tant de contentement en la ruine des plus opiniaſtres de ſes ennemis que depuis les batailles de Granſon & de Morat il n'auoit fait que parler de la valeur des Suiſſes [n] & eſtimer leur amitié. Il les mit en plus grande reputation qu'ils ne l'auoient eu auparauant encores qu'ils euſſent bien honnoré, l'eſtabliſſement de leur liberté, du triomphe de neuf ou dix batailles, & que l'on peut dire d'eux, comme Tite-Liue des Romains,[n] que iamais Republique ne s'eſt plus maintenuë en ſon ancienne diſcipline ny ou l'auarice ayt eu moins de credit & la ſimplicité plus d'honneur qu'en celle des Suiſſes.

Pour ces raiſons, le Roy fit Ligue deffenſiue auec eux, & par le traicté ſe donna le nom de premier allié de leur republique & ſe dit leur Bourgeois. [o] Eux luy promirent de luy fournir ſix mille hõmes en tout tẽps à quatre florins & demy d'Allemagne de ſolde par mois. Il leur donna outre ce vne penſion de vingt mille francs diſtribuable entre eux. Par le moyen de ceſte alliance ſes forces accreurent grandement en Bourgongne. Doll e fut prinſe d'aſſaut, deſtruite pillée, & renduë toute dolente. Mais ce pillage appauuriſſoit d'autant le Roy, eſtant vray que ce que l'on oſte aux villes vaincuës eſt perdu pour le vainqueur.[p] Auſsõne ne dura que cinq iours, Beſançon ville imperiale demeura en ſes libertez & ne fut contrainɛte à plus de deuoir qu'elle n'auoit accouſtumé d'en rendre aux Comtes de Bourgongne. Verdun ne ſe rendit que par force, & ſouffrit les peines de ſon opiniaſtreté. Beaune les euita en ſe ſouſmettant à quarante mille eſcus d'amende.

XIX. Premiere alliance de la France auec les Suiſſes.

Le Roy en trauaillant à la ruine de la maiſon de Bourgongne ne laiſſoit d'apprehender l'exaltation de celle

m Le Roy Louys XI. a fort eſleué la reputation des Suiſſes. Depuis les victoires qu'ils gaignerent contre Charles Duc de Bourgongne, il les mit en grande eſtime, il enuoyoit les Ambaſſadeurs auec de riches preſens. Il leur donna depuis la bataille de Granſon iuſques à ſa mort plus d'vn million de florins de Rhin.

n *Nulla vnquam Reſpublica nec maior, nec ſanctior, nec bonis exemplis ditior fuit. nec in quam tam ſera auaritia luxuriaque immigrauerint, nec vbi tantus ac tamdiu paupertati ac parſimoniæ honos fuerit.* TIT. LIV. *lib.* 1.

o Le Duc de Sauoye diſoit que ce tiltre de premier allié de Suiſſe luy appartenoit priuatiuement à tous autres

p Crœſus Roy de Lydie voyant les ſoldats de Cyrus courir par la ville de Sardes demanda où ils couroient, ils vont au pillage de la ville, repart Cyrus, *il ne me prennẽt rien*, replique Crœſus *tout ce qu'ils emportent eſt à toy, non à moy.*

de Caſtille, voyant que par le mariage de Ferdi-
XX. nand & Iſabelle, les Royaumes de Caſtille & d'Arra-
gon qui auoient eſté ſeparées quatre cens quarante cinq
Eſtat des affaires de Caſtille. ans eſtoient reünis. ¶ Il n'euſt pas eſté marry ſi la conten-
tion qui fut entre eux à qui auroit le gouuernement de
la Caſtille, euſt duré dauãtage. La Reine Iſabelle diſoit
que comme fille du Roy Iean de Caſtille elle eſtoit ſeul-
le heritiere du Royaume & que ſon mariage ne luy de-
uoit oſter ſa qualité. Le Roy Ferdinand diſoit qu'il eſtoit
fils de Iean deuxieſme Roy de Nauarre & d'Arragon
deſcendu en droicte ligne de Iean premier Roy de Ca-
ſtille, & qu'il n'eſtoit raiſonnable qu'vne femme porta le
ſceptre d'vn ſi grand Royaume. ' Il fut arreſté par l'ad-
uis des grands, que les lettres & expeditions ſe feroient
au nom de tous deux & ſoubs le ſeel des deux Royau-
mes de Caſtille & d'Arragon & les mõnoyes battuës
ſoubs coings & armes ſpeciallement parties.

¶ Caſtille & Arragon n'eſtoient au commencement que Comtez, ils furent faits Royaume apres la mort du Roy de Nauarre D. Sancho le Grand qui fut le dernier Comte d'Arragon & de Caſtille.

' I. Lipſe parlant de ce Prince & de ceſte Princeſſe en fait ce iugement. *Maritus cætera vir egregius reſtrictior aut timidior erat retinere ſua melior quam augere. Hæc dilatabat.*

Ce iugement duquel Ferdinand ne fut pas con-
tant, eſtoit fondé ſur les grandes & éminentes vertus
Vertus d'Iſabelle de Caſtille. d'Iſabelle vne autre Zenobie d'Eſpagne, & qui ne reſ-
pirãt rien que de grãd & genereux, grande iuſticiere s'il
y en euſt iamais & inexorable aux rebellions, ' rendit la
Cour d'Eſpagne vne vraye academie d'honneur & de
vertu, de laquelle ſortit Cõſalue le grand capitaine. Ses
conſeils eſtoient ſuiuis comme oracle & ſouuent ſon
mary & les grands du Royaume ayant eſprouué que riẽ
ne ſe faiſoit de grand s'il n'eſtoit approuué de ſon aduis
ne diſputoiẽt iamais contre ce qu'elle auoit deliberé.

' La cité de Seuille s'eſtant reuoltée par les factiõs entre les maiſons de Guſman & de Pont, La Roine D. Iſabelle y alla & remit toutes choſes en ſon deuoir. Elle fit pendre tous ceux qui eſtoient au chaſteau pour luy auoir refuſé l'entrée.

C'eſt elle qui feiſt & acheua la guerre de Portugal
chaſſa les Mores de Grenade, adiouſta le Royaume de
Nauarre à celuy de Caſtille & donna moyen à Chriſto-
phle Colomb ' de deſcouurir les terres neufues. On la
loüe auſſi d'vne grande & conſtante pieté, d'vne admi-
rable continence & ſobrieté n'ayant iamais beu vin. El-
Elle fauoriſe les gens ſçauãs. le ayma les gens ſçauãs & ſe delecta en la cõnoiſſance de
la langue Latine. Toute courageuſe aux aduerſitez de
l'eſprit, car eſtant au traité du mariage de ſa fille auec le
Roy Emanuel de Portugal cõme on luy apporta la mort
de ſon fils vnique, elle ne ceſſa de pourſuiure retenant
la douleur, iuſques à ce qu'Emanuel en fut aduerty
par d'autres. Toute conſtante aux douleurs du corps

' L'an 1492. le 3. Aouſt la Reine D. Iſabel fit partir Chriſtophle Colomb de Palos de Moguet en Andalouſie pour la nauigatiõ, & deſcouuerte des Indes Occidentales. Ayãt nauigé deux mois & huit iours il fit la premiere deſcente en l'Iſle de Guanahamo des Lucais entre la Floride & Cula,

car elle faiſoit ſes enfans ſans ſe plaindre & ſans crier, La conſtance aux douleurs & de l'eſprit & du corps.

Le Roy Louys fort ialoux de la Comté de Rouſſillon qui eſtoit vne eſpine au pied de Caſtille, tenoit les Roys en doute & en deſpence deſiroit la conſeruation du Royaume de Nauarre, entre les mains des ſucceſſeurs du Roy D. Iean qui mourut ſur la fin de lannée 1479. y XXI.

Il fut grand Prince, & qui comme les autres paſſa par les piques de la fortune. Il a eſté dit cy deſſus que ſon fils Charles, & apres ſa mort ſes ſubiets de Barcelonne, & apres tout cela le Roy de Caſtille, & puis le Roy de France luy firent la guerre. Il vit ſon Royaume en des confuſions horribles par les factions des maiſons de Beaumont & Grand-mont qu'il auoit veu naiſtre, & negligé de les eſteindre en leur naiſſance. Mort de D. Iean Roy de Nauare & d'Arragon.

Sur la fin de ſes iours, lors qu'il auoit plus beſoin d'vn tombeau que d'vne femme, & que la Loy Papia z l'auoit bouclé, & auoit plus de quatre vingts ans, il deuint amoureux d'vne ieune fille nommée Francine Roze, qui n'eſtoit pas vn remede pour luy faire ouurir les yeux que l'extreme vieilleſſe, comme pour l'intereſt d'vne ſi longue demeure au monde luy auoit oſté.

L'année deuant ſa mort il alla veoir ſon fils D. Ferdinand à Victoria pour conferer ſur les affaires des Royaumes qu'il luy laiſſeroit: En ce rencontre du pere qui n'auoit auec luy que des vieillards dont le moins aagé auoit paſſé ſoixante ans, & du fils qui auoit toute la fleur de la Nobleſſe de Caſtille. On remarqua que le pere donna par tout & en toute choſe le deſſus au Roy D. Ferdinand ſon fils, comme chef de la maiſon de Caſtille dont il eſtoit venu. a La diſpute de ceſte preſeance auoit eſté commencée au Concile de Conſtance, & vuidée en celuy de Baſle en faueur de Caſtille. Alphonce V. Roy d'Arragon ne la vouloit point ceder à ſon pere Iean II. Roy de Caſtille. b La Loy de la Maieſté ſe treuua plus forte que celle du reſpect & de la naturelle obeiſſance dont le fils pour grand qu'il ſoit ne ſe peut diſpenſer enuers le pere. La Couronne de Caſtille a touſiours pretendu que celle d'Arragon c dépendoit de ſa ſouueraineté, & que ſi elle en eſtoit libre, c'eſtoit par grace. Le Roy D. Iean II au retour de ce voyage Loy de la Majeſté.

y Le Prince D. Iean de Caſtille eſtant marié à Marguerite d'Auſtriche mourut à Salamanque. L'hiſtoire d'Eſpagne dit que le Roy D. Ferdinand pour faire entendre ceſte mort à ſa femme D. Iſabelle, fit contir le bruit que luy meſme eſtoit mort, & tout ſoudain comparut deuant elle, ainſi vne ſoudaine conſolation entre deux grandes douleurs modera l'vne & l'autre.

x *In partus acutiſsimis doloribus & gemitum & vocem ſupprimebat rem incredibilem, niſi à fidiſsimis matronis quæ à cubiculi cura erant: id certo ſe cognouiſſe Marianeus Siculus adfirmaret:*

y D. Iean d'Arragon mourut à Barcelonne aagé de 81. ans, ayant regné en Nauarre cinquante trois ans & quatre mois, vingt & vn an ſix mois en Arragon, & fut enſeuely au Monaſtere de Poblete.

z Auguſte ſur ſes vieux iours fit paſſer la Loy Papia au Senat. Elle auoit pluſieurs chefs, & entre autres l'homme de ſoixante, & la femme de cinquante ans ne ſe marioiét. Ce mot de Boucle eſt de Seneque, & apres luy de Lactance. *Quid ergo eſt quare apud Poetas ſalaciſsimus Iuppiter deſierit liberos tollere? verum ſexagenarius factus eſt & illi lex Papia ſibullam impoſuit?*

a Alphonce V. Roy d'Arragon fiere de Ieao 2. Roy de Naoarre, voulut que ſes Ambaſſadeurs cedaſſent à ceux du Roy Henry 4. de Caſtille, en ſignant les articles du traicte fait à Naples entre eux.

b Il eſt difficile quelquesfois de ceder le droict que l'on a par la nature à celuy de la fortune & de la dignité, teſmoing le Senateur de Veniſe, qui ne vouloit ceder à ſon fils, quoy qu'il fuſt Doc, & pour obliger ſon pere il portoit touſiours vn grand crucifix, auquel le pere diſoit qu'il faiſoit la reuerence.

mourut à Barcelonne.

Ce fut par ſon Conſeil que la Paix au meſme temps fut traictée entre le Roy Louys XI. & les Roys de Caſtille pourconfirmer les anciennes alliances qui eſtoient entre les deux Coronnes. [d] Les Ambaſſadeurs de France furent le Seigneur de Leſcut & l'Eueſque de Lombais Abbé de ſainct Denis. Ceux de Caſtille Iean de Gamboa Capitaine de Fontarabie, & Iean de Medina Conſeiller du Roy. Ils ſe trouuerent à ſainct Iean de Luz. Ceſte Paix traictée, les Ambaſſadeurs de Caſtille vindrent en France, furent receuz à Paris auec de grãds honneurs le ſamedy troiſieſme Iuillet, 1479. On en rendit autant aux Ambaſſadeurs de France qui allerent à Guadalupe où eſtoiẽt D. Ferdinãd & D. Iſabelle empeſchez à punir la deſobiſſance du Marquis de Villena qui auoit empeſché D. Georges Mãriquez de chaſtier ceux de Cinchilla qui s'eſtoient reuoltez [e]

Paix & alliance renouuelée auec les Eſpagnols.

[d] Phil. de Commines dit que les alliances de France & de Caſtille ſont de Roy à Roy, de Royaume à Royaume, & d'homme à homme de leurs ſubiets.

Les articles furent iurez de la part du Roy, & de plus accordé que la ville de Parpignan ſeroit miſe en dépoſt és mains du Cardinal d'Eſpagne, & que les deux Roys nommeroient arbitre pour decider dans cinq ans ce que le Roy Louys pretendoit luy eſtre deu.

Apres la mort de Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon, D. Ferdinand ſucceda aux Eſtats paternels d'Arragon & de Sicille, & D. Leonor aux maternels comme fille de Blanche Reine de Nauarre, mais ceſte ſucceſſiõ qu'elle auoit voulu aduancer contre les loix de la nature & de l'humanité, eſtant blaſmée par les hiſtoires d'Eſpagne d'auoir faict empoiſonner ſa ſœur aiſnée, [f] ne paſſa pas le quinzieſme iour apres ſon couronnement. Elle euſt du Comte Gaſton de Foix pluſieurs enfans. Gaſton Comte de Foix, Iean Vicomte de Narbonne, Pierre Cardinal de Foix, Iacques qui ſeruit le Roy Louys XII. aux guerres de Lombardie, & cinq filles, [g] Marie femme de Guillaume, Marquis de Mont-ferrat, Ieanne mariée au Comte d'Armagnac, Marguerite mariée à François Duc de Bretagne, Catherine mariée au Comte de Candale, D. Eleonor promiſe au Duc de Medina Celi.

M. Blãche Cõteſſe de Foix, Reine de Nauarre.

[e] En ce temps que la Court eſtoit à Guadalupe le Marquis de Villena Chef de faction irrité de ce que ſes ennemis auoient faict pendre ſix de ſes ſoldats, voulut rendre la pareille ſur autant des leurs ſes priſonniers: Le ſort tumbe ſur vn ſoldat de Villeneuue de Lazara prés d'Alarcoo, au lieu duquel ſe preſenta ſon cadet & ſupplia d'eſtre mis en ſa place, dautãt que ſon frere auoit femme & enfans, & luy libre ſoo offre fut accepté. Hist. D'Esp. *lib. 22.*

[f] D. Blanche repudiée de Henry l'impoiſſant, fut menée comme priſonniere à Leſcut en Bearne par Gaſtõ de Foix ſon beau frere, afin qu'elle ne ſe remariaſt. Les Eſpagnols eſcriuent que ſa ſœur Alienor le fit empoiſonner.

[g] De ceſte maiſon de Foix ſont nés en meſme temps quatre Reines couſines germaines, Catherine Reine de Nauarre, Germaine Reine de Caſtille & d'Arragon, Anne Reine de France & Ducheſſe de Bretagne, Anne Reine de Boëme & de Hoogtie.

La Paix de Caſtille n'empeſcha pas le cours de la

guerre que le Roy auoit contre Maximilien d'Auſtriche, lequel pour diuertir les forces & les deſſeins du Roy aſſiegea Theroüenne. [h] De Cordes la vint ſecou- 1479.
rir. Maximilien luy va au deuant. Le rencontre des deux XXIII
armées fut à Guinegaſte. La [i] Caualerie Françoiſe ne démentant ſon ancienne proüeſſe rompit celle de Maximilien, la chaſſa iuſques à Aire, eſbranla l'infanterie, Elle fut toutesfois retenuë par la fermeté & le bon ordre des Capitaines qui combatoient à pied. Maximilien ſe mit auec l'Infãterie: les Comtes de Rhomont & Engelbert de Naſſau ſe porterent ſi vaillamment en ceſte iournée que l'honneur leur demeura, le champ & le proffit à Maximilien. Les François victorieux s'amuſerent au pillage [k] & perdirent la victoire qui leur eſtoit aſſeurée. Bataille de Guinegaſte

Quand la nouuelle en fut portée à Louys, il ne creuſt pas qu'il y euſt tant de mal comme l'on diſoit. S'il eſt vray dit-il que la victoire ſoit perduë pour moy à-Dieu toutes mes conqueſtes. Cette perte fit la treſue & la treſue la paix. La Chreſtienté en auoit bien beſoin pour aſſembler toutes ſes forces contre Mahomet qui aſſiegeoit Rhodes. Le Roy obtint vn Iubilé du Pape Sixte, & le fit publier par le Royaume pour faire recueillir des aumoſnes au ſecours, & à la deffence de ce puiſſant bouleuard de la Chreſtienté, mais l'hiſtoire ne dit point qu'il donna rien du ſien à la Religion comme auoit faict le Roy Charles VII. pour ſe preparer contre l'agreſſion d'vn ſi puiſſant & formidable ennemy, qui ſous les vaines & trompeuſes recherches de la [l] Paix trauailloit à deſcharger ſur eux toutes les furies de la guerre. Memorable ſiege de Rhodes

Elle fut vaine toutesfois cõtre Rhodes par la valeur & la vigilance du grand Maiſtre d'Aubuſſon qui ſur les premiers aduis qu'on luy donna du deſſein de Mahomet pourueut diligemment à la deffence & ſeureté de la ville, fit abbattre quelques Egliſes qui la pouuoient affoiblir & incommoder ſi elles eſtoient occuppées par les aſſaillans, mais il ne voulut entreprendre ceſte démolition tumultuairement, ny de pouuoir abſolu, il ouyt les Papaſſies Calloyers, Preſtres & Moynes qui eſtoient intereſſés. Ceux-cy par la permiſſion du Metropolitain

h Maximilien campa deuãt Theroüenne auec vingt mille Flamans, quelques troupes d'Allemans & trois cens Anglois. Elle fut ſecouruë par de Cordes auec huict mille francs archers, vnze cens hommes d'ordonnance.

i La Caualerie Gauloiſe a touſiours eſté eſtimée & redoutée. Plutarque, Polybe, Appian la loüent. Ceſar dict qu'en la guerre d'Afrique trente Cheualiers Gaulois mirent en route deux mille Cheualiers Numides.

k La Cupidité du pillage a ſouuent faict perdre la victoire à qui l'auoit toute aſſeurée. Ceux qui eſchapperent de ceſte bataille & ſe trouuerent à celle de Nouare ne firent pas ceſte faute en pourſuiuant la victoire que de s'arreſter à piller. On entendoit les cris par la Campagne, *Souuenez vous compagnons de Guinegaſte.*

l Rien ne fauoriſe tant les deſſeins de la guerre q̃ l'opinion de la Paix. Mahomet fit que Zizimi ſon fils propoſa à Demetrio Soſtano Ambaſſadeur de l'ordre quelques ouuertures de treſue & ſous ceſte negociation dreſſoit ſon equipage de guerre.

tropolitain des Grecs & de l'Archeueſque [m] Coloſſenſe ou de Rhodes, car il y a vne grande relation d'autorité & d'obeiſſance, de puiſſance & de reſpect entr'eux y conſentirent. En tous ſes deſſeins il reſpecta touſiours les conſeils & les aduis du Roy, & l'informa de tout ce qui ſe paſſoit, meſmes des fortifications qu'il faiſoit en l'Iſle, des ouuertures d'accord que Mahomet propoſoit pour les tromper, le ſupplia que les Commandeurs & Cheualiers François qui eſtoiēt par les Commanderies de ſon Royaume ne perdiſſent vne ſi belle occaſion de ſeruir la Chreſtienté. [n]

[m] Il y a touſiours eu vn grand raport entre les ordres de l'Egliſe. Les inferieurs n'ont rien ordonné ſans l'aduis des ſuperieurs. Le Sinode de Laodicée deffendoit aux Eueſques departis par les villages de la prouince de ne rien faire ſans l'Eueſque qui eſtoit en la ville μὴ δεῖν χωρεπισκόπους ἀνευ γνώμης τοῦ ἐπὶ πόλεως τοῦ ἐν τῇ πόλει.

MCCCCLXXX.

Le Siege de Rhodes commença apres celuy de Scutarj ſur la fin du mois de May, 1480. apres que Mahomet euſt connu qu'il eſtoit impoſſible d'auoir des Rhodiens le tribut qu'il leur demandoit, & moyennant lequel il leur laiſſoit ſa Paix. L'armée ſe campe ſur le Mōt ſainct Eſtienne, & aux collines des enuirons. Elle eſtoit de cent mille hommes, & grande quantité d'artillerie, vne grande bande de Caualerie & d'Infanterie deſcend impetueuſement de la montagne pour reconnoiſtre la ville de Rhodes, elle fut par deux fois battue & repouſſee. Les batteries dreſſées, le canon donna contre la Tour de ſainct Nicolas. Le Grand Maiſtre fut informé de tout ce qui eſtoit en l'armée des Turcs par vn Ingenieur Allemand qui ſe ietta dans la ville, quicta les infidelles feignant que le ſeul zele de ſa Religion le conduiſoit, rapporta l'eſtat du Camp & apprit ce qu'on ne pouuoit apprendre que de luy, mais ſon zele eſtoit pure perfidie & trahiſon, pour laquelle il fut peu de temps apres pendu par le commandement du grand Maiſtre qui craignoit plus les traiſtres que les ennemis. [o]

Tribut refuſé à Mahomet.

Trahiſon d'vn ingenieur Allemand

[n] Siege de Scotari où les aſſaillans tirerent tant de fleſches dans la ville que les aſſiegés long temps aptes le ſiege ne bruſloient autre bois que des fleches. Mahomet fut contraint de leoer le ſiege. Les Venitiens Seigneurs de Scutari pour auoit Paix, le luy quicterent.

Il refreſchit la garniſon de la Tour ſainct Nicolas, & y ordonna des plus vaillans Cheualiers & meilleurs ſoldats pour la garder, recognoiſt les ruynes que la batterie y auoit fait & les fait reparer diligemmēt. Les Turcs l'attaquent auec vne ferocité incroyable, mais ils furēt ſi bien recueillis qu'en moins d'vne heure ils y perdirent ſept cens ſoldats ſans les bleſſez & ceux qui en ſe retirant ſoudainement aux galeres ſe noyerent. Le grand Maiſtre s'en alla triomphant à Rhodes rendre graces au

Aſſaut des Turcs.

[o] Aux ſieges des villes les menees qui ſe font au dedās ne ſont pas moins a craindre que les efforts qui ſe fōt au dehors. Scipion l'Affricain diſoit qu'il ne ſe dōnoit pas tant de peine pour ſe garder de l'ennemy que des traiſtres.

pour faire des cordes contre les Turcs plus volontiers que ne firent iamais les Dames de Rome, d'Aquilée ou de Biſance pour garnir les ares contre leurs ennemis. Comme le Baſcha vit que la ſeule preſence du grand Maiſtre eſtoit la principale force & deffence de Rhodes, il appoſta deux hommes pour l'empoiſonner. Le premier ſurpris, & tremblant aux premieres demãdes qu'õ luy fit entrãt à Rhodes deſcouurit le ſecõd.

Le Baſcha veut faire aſſaſſiner le grand Maiſtre.

La Tour de ſainct Nicolas auoit tant de commandement & d'auantage ſur le port que les ennemis iugeans que toute la deffence de Rhodes ne dépendoit que de-là, donnent vn aſſaut de nuict, & a l'heure qu'ils s'imaginoient que les aſſiégez laſſez & trauaillez des continuelles fatigues du iour en negligeoient la deffence, font prendre terre ſecrettement à leurs troupes, donnent droict contre le Mole (c'eſt le port où eſtoit autres-fois le Coloſſe l'vne des merueilles du monde) * mais ils trouuerent qui les attendoit, & repouſſa en telle ſorte que retournans en deſordre, ils y laiſſerent grãd nombre de leurs compagnons.

* Le Coloſſe du Soleil de Rhodes eſtoit de la hauteur de ſeptante coudées & de Bronze eſleué ſur le port, les nauires & vaiſſeaux paſſoient entre les iambes: Il fut abbatu par vn tremblement de terre & demeura lõg temps en repos au riuage. Mabia Capitaine des Sarrazins ayant deffait Conſtãt fils de Conſtantin & neueu d'Heraclius en vne bataille nauale, ſe ſaiſit de Rhodes vendit le metal du Coloſſe à vn Iuif qui en chargea neuf cens cheuaux, & l'enuoya à Alexandrie l'an 654. c'eſt à dire 1460. depuis que Cæſar l'Indien excellent ſculteur leſt faict.

Le Baſcha iugea par ces premiers efforts de l'iſſuë du ſiege, & creut qu'en vain il hurtoit ce Rocher, & qu'il falloit gaigner le grand Maiſtre par vne autre voye. Il demanda à luy parler ſur le bord du foſſé, & là luy dit qu'il s'eſtonnoit de ſa preſomption & temerité de vouloir reſiſter à vn ſi puiſſant Prince, & s'oppiniaſtrer à luy refuſer le tribut, ne pouuant auoir plus d'honneur que d'eſtre tributaire d'vn Prince auquel les plus grands de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe payoient tribut. x

x C'eſt vne demande bien facheuſe & importune, de demander vn tribut à des gens libres, & eſt meſme inſupportable a ceux qui ſont nez pour la ſeruitude. Les Roys de Grenade & de Caſtille demandoient a Muley Albohacen, le tribut & les arrerages encourtus, ſes Ambaſſadeurs reſpondent, que les Roys de Grenade tributaires à ceux de Caſtille eſtoient morts, & partant leur obligation eſteinte auec eux & qu'és monnoyes de Grenade ne ſe battoient plus eſpeces d'or n'y d'argent mais ſeulement fer de lance, & de fleches & autres telles armes pour les tournoi contre les ennemis, & ſe deliurer de toute ſeruitude & charge.

Quoy que le grand Maiſtre n'eſtima pas raiſonnable de perdre temps en paroles & en reſponces, parce qu'ẽ telles occaſions vn General ne doit pas auoir les mains à la langue, mais bien la langue aux mains, il ne voulut toutesfois que le Baſcha retournaſt ſans reſponce, comme ſans proffit de ſon diſcours, & pource il luy dict,

Generẽſe & braue reſponce du grand Maiſtre.

Sçaches que tu n'as affaire à des Aſiatiques laſches & effeminez, mais à des Cheualiers Chreſtiens, qui ſont preſts de s'enterrer ſous les ruines de la ville pluſtoſt que de penſer à la rendre.

Les murailles de Rhodes auoient deſia enduré en peu

de iours trois mil cinq cens coups de canon, les Tours, les Buſtions, les plus beaux edifices eſtoient abbattus & ruinez. La breſche eſtoit faicte par tout horſmis aux cœurs des Cheualiers reſolus de ſe perdre pluſtoſt que de quiter. y Le Baſchas pour encourager dauantage les ſoldats à l'aſſaut donna la ville au pillage & le fit publier à ſon de trompe, declarant que rien ne fut ſauué ſinon les enfans pour les mener au Serail du grand Seigneur, que tout le reſte paſſaſt par le fil de l'eſpée, ayant faict faire huict mille paulx pour empaller ceux qui ſeroient pris en vie.

y La conſtance & le courage ne s'eſpreuue iamais mieux qu'aux villes aſſiegées. On en a veu des exemples admirables. Quelques vns plus par obſtination, toutesfois que par raiſon ont premierement tuez leurs femmes & leurs enfans, puis ſe ſont tuez ou eſtretuez eux meſmes pour acquerir l'hõneur d'eſtre conſtans.

Le Baſchas promet l'iſſue au pillage de ſon armee.

Toutes choſes preparées, quarante mille Turcs viennent à l'aſſaut du coſté de la muraille des Iuifs & du quartier de Hieruſalem, & y vont ſi impetueuſement qu'il ſembloit que leur Prophete fuſt à leurs eſpaules, comme les Dieux des Egyptiens. z L'effort fut ſi grand que la reſiſtance des Chreſtiens ne peuſt empeſcher que les eſchelles ne fuſſent dreſſées, la muraille gaignée, & les enſeignes plãtées en ſigne de victoire. Mais elles n'y demeurerent gueres. Le grand Maiſtre & Anthoine d'Aubuſſon Vicomte de Montelier ſon frere viennent au ſecours, trouuent que pluſieurs Turcs eſtoient dedans la ville, ils les taillent en pieces, repouſſent le reſte & le ſuiuent iuſques au deuant du pauillon du Baſchas, prennent l'eſtendart Royal du Turc & le portent à Rhodes.

Eſcalade repouſſee.

z Le Roy Amaſis faiſant la guerre aux Arabes fit marcher apres les Egyptiens, les ſtatuës des Dieux qu'ils adoroient, affin qu'ils allaſſent plus gaillardement aux pesils, en ſe ſouuenant qu'ils auoient derriere eux leurs Dieux pour ſpectateurs & qu'ils eſtoient obligez de les ſauuer & ne les laiſſer au pouuoir des ennemis. POLIÆNVS *lib VII.*

On dit qu'en cet aſſault les Turcs virent a en l'air ſur les murailles vne luiſante Croix d'or, vne Vierge veſtuë de blanc, le bouclier au bras, la lance à la main & vn homme affublé d'vne peau de chameau, ſuiuis d'vne grande troupe de gens armez & tout rayonnans qui ſembloient ſe preſenter au ſecours de la ville: Que les aſſaillans furent tellement effrayez & eſtonnez de ceſte viſion que ceux qui eſtoient plus proches des murailles n'oſerent paſſer outre, & ceux qui en eſtoient encores eſloignez prindrent la fuite: Ce miracle a eſté eſcrit par tous les hiſtoriens qui ont parlé de ce ſiege, & Guillaume Coarſin Viſ-Chancelier de l'ordre en parle amplement en ſes commentaires.

Viſion miraculeuſe.

a Ceſte viſion eſt rapportee par I. Boſio en la I. partie de ſon Hiſtoire en ces termes. *Nel medeſimo punto vide l'eſſercito Turcheſco in aria vna riſplendente Croce di color d'oro, & apparue vna virgine di candidiſſimi panni veſtita con lo ſcudo imbrunciato e vna lancia in mano & deo era vn huome d'humili pãni veſtito cõ vna pelle di Camelle in doſſo. Dietro al quale ſi vedeua vna ſchiera di ſoldati di ſplendentiſſime armi armati, ch in ſoccorſo della Citta pareua, che frettoloſamente veniſſero. Alla qual viſione, reſtarono gl infedeli tanto ſtupefatti e attoniti che quelli ch' erano ancor lontani, non ardirono alle mura approſsimarſi egli altri ch' erano vicini, di tanto horrore e, di tanto ſpauento s'empierono, che co'l diſordine, e con la paura che detta habbiamo toſto in fuga ſi voltarono.*

Le Baſchas deſpité d'vne conſtãce & reſolution ſi par-

faite ſe retire, fait conduire diligẽment ſon artillerie, dequoy vn general doit auoir ſoing ſur tout, car la perte en eſt honteuſe. Il la fit embarquer auec les bleſſez. La rage qu'il n'auoit peu vomir ſur les habitans de Rhodes parut par tout au tour de la ville, ne laiſſant arbre ſans le couper, vignes ſans arracher, & maiſons ſans y mettre le feu. Comme le Baſchas fut ſorty du port, il deſcouure deux groſſes Nauires que Ferdinand Roy de Naples enuoyoit au ſecours. Il iugea que ce luy ſeroit vn affront de les laiſſer paſſer ſans combattre, mais en deſpit de [a] luy & de vingt galeres dont ſes deux Nauires furent aſſaillies elles entrerent au port apres auoir combatu trois heures entieres.

Retraicte des Turcs.

Ainſi Rhodes le clair Soleil de la Mer ſi renommée dans les hiſtoires & les fables de l'antiquité fut conſeruée aux Chreſtiẽs. Toute la ville en ſigne de reſiouiſſance fit des feuz de ioye, tira les canons, fit ſonner les cloches. Les trompettes, clairons & tambours eſtoient ſur la muraille, ſur la nouuelle que le grand Maiſtre receut par les lettres du Pape Sixte IIII. d'vne puiſſante armée qui venoit à ſon ſecours. Le Baſchas deſireux de ſçauoir la cauſe d'vne telle allegreſſe enuoya quelques Grecs pour le demander aux ſentinelles, on leur dict que c'eſtoit parce que l'armée Chreſtienne eſtoit proche, ce que luy eſtant rapporté il fit moüiller l'anchre & donner voile aux vents le dixhuictieſme d'Aouſt, ayant demeuré en ce ſiege quatre vingts neuf iours & perdu la meilleure partie de ſon armée.

Recognoiſſance pour la deliurãce du ſiege.

a Parce que iamais pour nuageux que fut le iour on ne vit Rhodes ſans Soleil, les anciens diſoient qu'elle eſtoit conſacrée au Soleil. Elle eſt en la Mer Carpatie en la Prouince de Lycie, & ſeparée de la coſte par vn bras de Mer qu'on dit le canal de Rhodes large de vingt mille. Elle eſt longue & quarrée d'enuiron cent & viogt mile de circuit. Elle a la Lycie du Septentrion, l'Egypte au midy, Cypre au Leuant, & Cãdie au Ponant.

Ceſte valeureuſe reſiſtance à la conſeruation de l'Iſle de Rhodes apporta beaucoup de gloire à la Chreſtienté, & obligea les Chreſtiens d'en loüer le Dieu des victoires pour le rendre propice & fauorable quand [b] il ſeroit reclamé en pareille neceſſité, puis que la deffence des villes ny la route des exercites ne ſe peut eſperer que de ſa main. La Croix triompha des Croiſſans. [c] Mahomet depuis cet affront ne fit que languir, & propoſa pour ſe vanger de grands efforts contre l'Italie, & rien moins que de faire de Rome vne autre Conſtantinople, du Vatican vn ſerrail, du Latran vne Moſquee. En l'apprehenſion de telles ruynes & deſolations, Sixte IIII.

XXV.

Mort de Mahomet Empereur des Turcs

b Xenophon exhorte les hommes d'honnorer les Dieux en la proſperité afin qu'ils ſoient propices & amis en la neceſſité.

c Les Chreſtiens aux guerres contre les infidel'es auoient ſouuent ce mot pour eſperance de victoire, *La Croix ſera victorieuſe.* En la guerre de Baſile cootre les Manicheeos, les Chreſtieos crioyent. Σταυρὸς νίκησε. CEDRENVS.

eſtoit ſur le point de quicter Rome & venir en France, l'Italie eſtant trop foible pour reſiſter à vn ſi puiſſant ennemy qui s'eſtant rendu maiſtre de douze Royaumes en la petite Aſie, de l'Archipelago de l'Albanie & de la Sclauonie, de tout l'Empire de Conſtantinople & de Trebizonde, menaçoit d'entrer bien auant en l'Europe du coſté de Poüille & de Calabre où il auoit faict des deſolatiõs extremes, & deſpoüillé l'Italie de la fleur de ſes Caualiers, & peut eſtre n'y euſt pas trouué des Princes qui euſſẽt ſi courageuſemẽt rẽuoyé ſes Ambaſſadeurs, ny meſpriſé ſes menaces cõme fit Mathias Coruin Roy d'Hongrie & de Pologne: car quand ce barbare luy euſt mandé de luy rendre le Royaume de Polongne, il fit ceſte reſponce braue & hardie à ſes Ambaſſadeurs, *Allez, dittes à voſtre maiſtre qu'il regne en Grece par mon moyen, & qu'il n'y demeurera que tant qu'il me plaira.*

Mahomet II. fit la guerre trois ans en Poüille & Calabre, emporta de force les villes d'Vdrunte, Tarente & Leucé.

Genereuſe repartie de Mathias Coruin, rapportée par Ioachin Cureus aux Annales de Sileſie. Mahomet le redouta touſiours depuis.

FIN DV HVICTIESME LIVRE.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

principales contenües au neufieſme liure.

I *Maximilian n'vſe pas bien de l'aduantage de la iournee de Guinegaſte.*

II. *Attentat ſur la perſonne du Roy, miraculeuſement empeſché.*

III *Pareille entrepriſe de ſcouuerte & punie.*

IIII. *Prinſe & reprinſe de Beaune & de Verdun.*

V. *Sigiſmond Archiduc d'Auſtriche donne ſes eſtats à l'Archiduc Maximilian ſon neueu.*

VI. *Louys de Bourbon Eueſque du Liege tué par Guillaume de la Marche.*

VII. *Eſtabliſſement d'vne nouuelle Milice de gens de camp.*

VIII. *Belles remarques des aduantàges de l'Infanterie ſur la Caualerie.*

IX. *Mort de Mahomet II. Empereur des Turcs. Abregé des principales actions de ſa vie & de ſes cruantez.*

X. *Deſſeins du Roy ſur la Lorraine: Eſtat de ceſte maiſon depuis le Duc Iean iuſques à Yolande d'Anjou femme de Ferry Comte de Vaudemont.*

XI. *Variable fortune de la maiſon d'Anjou au Royaume de Naples depuis Louys II. fils du Roy Iean iuſques à René Duc d'Anjou.*

XII. *Mort de René Duc d'Anjou, ſes vertus & exercices. Il inſtitua l'ordre du Croiſſant.*

XIII. *Charles Comte du Mayne & Prouence fait donation au Roy de la Comté de Prouence.*

XIIII. *Le Roy ſe ſaiſit de la Duché de Bar.*

XV. *René Duc de Lorraine General de l'armee des Venitiens.*

XVI. *Guerre de Ferrare contre les Venitiens. Le Pape & le Roy de Naples s'en meſlent. Venitiens excommuniez.*

XVII. *Paix traictée contre le gré du Pape, magnanimité de ſon courage.*

XVIII. *Grand & vrgent beſoin que l'Egliſe auoit de la tenuë d'vn Concile.*

XIX. *Hardie entrepriſe d'vn Prelat contre le Pape.*

LIVRE NEVFIESME DE L'HISTOIRE DE LOVYS XI.

Maximilien n'vſe pas bien de la iournée de Guinegaſte.

QVE ſeruent aux Cerfs ces teſtes ſi belles & ſi fortes s'ils n'ont point de cœur pour en vſer? L'Archiduc Maximilien a plus de ſubiect de ſe repentir que de s'eſiouyr du ſuccez de Guinegaſte, pour ne s'eſtre ſeruy de l'occaſion & de ſon aduantage. S'il ſe fuſt preſenté deuant Theroüenne ou deuant Arras, il n'y euſt trouué que de l'eſtonnemẽt pour reſiſtance. Il ne l'oſa entreprendre, [a] tellement que ceſte iournee qui luy deuoit acquerir de la gloire enuers les Flamens ne luy apporta que du meſpris, auſſi ſçauoient-ils bien que le champ de bataille ne luy eſtoit demeuré que pour luy repreſenter l'inegalité de la perte, ayant perdu beaucoup plus de gens que le Roy, qui eſtoit touſiours maiſtre de l'Artois, ſans lequel les Comtes de Flandres ne ſont qu'à demy Princes.

Il y perdit plus qu'il n'y gaigna.

Il en prend mal aux Eſtats qui ſont contraints de chercher des maiſtres eſtrangers, qui ſont comme iambes ou bras poſtices aux corps naturels. Il n'en eſt guetes mieux pour les Princes qui ſont touſiours odieux, & n'eſtans bien aymez ne peuuent eſtre bien obeys. [b]

Maximilien n'auoit pas eſté nourry aux affaires, ſa ieuneſſe ne pouuoit eſtre meure deuant le temps, l'Empereur Frideric ſon pere Prince des plus auares du monde ne luy auoit pas donné beaucoup de gens ny d'argent pour faire les merueilles que l'on eſperoit de luy auant que de le veoir, en vn mot, il n'auoit pas ſacrifié à la reputation [c] entrant au pays. D'ailleurs comme l'on s'offence plus du manquement des choſes promiſes que

Son aage ſans eſperiẽce.

[a] Phil. de Commines dit qu'apres la bataille de Guinegaſte ſi Maximilié euſt eu cõſeil de retourner deuant Theroüenne, il n'euſt trouué ame dedans, & autant en Arras.

[b] C'eſt vn tiltre glorieux à vn Prince quand il ſe peut dire bien aymé de ſon peuple. Cela ne ſe peut acquerir que par des vertus toutes Royales, & qui ſont plus eſtimables que les Royaumes: *Il regnare dipende ſpeſſo della fortuna, ma il Re che ſi proponga per vnico fine la ſalute & la felicità de popoli ſuoi dipende ſolamente da ſe medeſimo & della propria virtù GVICE. lib. 1.*

[c] Par les premiers iugemẽs que l'on faict d'vn nouueau Prince, ſa reputation en eſt foible ou forte, & partant les Sages conſeillent, *Inſtandum fame nam prout prima cedunt conſentur vniuerſa.*

XVI. *Guerre de Ferrare contre les Venitiens. Le Pape & le Roy de Naples s'en meſlent. Venitiens excommuniez.*

XVII. *Paix traictée contre le gré du Pape, magnanimité de ſon courage.*

XVIII. *Grand & vrgent beſoin que l'Egliſe auoit de la tenuë d'vn Concile.*

XIX. *Hardie entrepriſe d'vn Prelat contre le Pape.*

LIVRE NEVFIESME
DE L'HISTOIRE DE LOVYS XI.

Maximilien n'vſe pas bien de la iournée de Guinegaſte.

QVE ſeruent aux Cerfs ces teſtes ſi belles & ſi fortes s'ils n'ont point de cœur pour en vſer? L'Archiduc Maximilien a plus de ſubiect de ſe repentir que de s'eſiouyr du ſuccez de Guinegaſte, pour ne s'eſtre ſeruy de l'occaſion & de ſon aduantage. S'il ſe fuſt preſenté deuant Theroüenne ou deuant Arras, il n'y euſt trouué que de l'eſtonnemẽt pour reſiſtance. Il ne l'oſa entreprendre, [a] tellement que ceſte iournee qui luy deuoit acquerir de la gloire enuers les Flamens ne luy apporta que du meſpris, auſſi ſçauoient-ils bien que le champ de bataille ne luy eſtoit demeuré que pour luy repreſenter l'inegalité de la perte, ayant perdu beaucoup plus de gens que le Roy, qui eſtoit touſiours maiſtre de l'Artois, ſans lequel les Comtes de Flandres ne ſont qu'à demy Princes.

a Phil. de Commines dit qu'apres la bataille de Guinegaſte ſi Maximilié euſt eu conſeil de retourner deuant Theroüenne, il n'euſt trouué ame dedans, & autant en Arras.

Il y perdit plus qu'il n'y gaigna.

Il en prend mal aux Eſtats qui ſont contraints de chercher des maiſtres eſtrangers, qui ſont comme iambes ou bras poſtices aux corps naturels. Il n'en eſt guetes mieux pour les Princes qui ſont touſiours odieux, & n'eſtans bien aymez ne peuuent eſtre bien obeys. [b]

b C'eſt vn tiltre glorieux à vn Prince quand il ſe peut dire bien aymé de ſon peuple. Cela ne ſe peut acquerir que par des vertus toutes Royales, & qui ſont plus eſtimables que les Royaumes: *Il regnare dependa ſpeſſo della fortuna, ma il Re che ſi propongа per vnico fine la ſalute & la felicità de popoli ſuoi dependa ſolamente da ſe medeſimo & della propria virtù* GVICE. *lib. 1.*

Maximilien n'auoit pas eſté nourry aux affaires; ſa ieuneſſe ne pouuoit eſtre meure deuant le temps, l'Empereur Frideric ſon pere Prince des plus auares du monde ne luy auoit pas donné beaucoup de gens ny d'argent pour faire les merueilles que l'on eſperoit de luy auant que de le veoir, en vn mot, il n'auoit pas ſacrifié à la reputation [c] entrant au pays. D'ailleurs comme l'on s'offence plus du manquement des choſes promiſes que

Son aage ſans experience.

c Par les premiers iugemẽs que l'on faict d'vn nouueau Prince, ſa reputation en eſt foible ou forte, & partant les Sages conſeillent, *Inſtandum fama nam prouti prima cedunt conſentur vniuerſa.*

de celles qui ſont ſimplement eſperées, on ne voyoit point que l'Empereur Frideric ſe ſouciaſt de l'aſſiſter, ny de le ſecourir des forces eſgalles au beſoin qui le preſſoit, car il auoit mãdé aux bõnes villes qu'auſſi toſt qu'il auroit mis ordre aux affaires de l'Empire il ſuiuroit ſon fils, & neantmoins il le laiſſoit en vne confuſion de miſeres, [d] & n'auoit pas ſeulement dequoy fournir à l'entretenement de ſa propre maiſon, de maniere que la Princeſſe fut contrainćte de vendre & engager partie de ſon domaine.

d Par les lettres que l'Empereur Friderie eſcriuit à la ville de Dole, & qui ſont en datte do 12. Feurier, 1477. on void qu'il promettoit de le ſuiure incontinent. *Nos vero compoſitis pauliſper negotiis noſtris eundem filium noſtrum Ducem Maximilianũ illico ſubſequemur & ad vos in propria perſona accedere volumus parati & inclinati vt ad omnẽ gratiam & fauorẽ quos vos intuitu dictorum ducis Maximiliani, & conſoralis Duciſſæ Mariæ imparturi poſſumus. Ann. de Bourg.*

Ainſi la bataille de Guinegaſte ne fut ſuiuie d'autre perte. Le Prince d'Orenge ſeul s'en voulut preualoir ayant veu que ce qu'il auoit deſſeigné contre la perſonne du Roy ne luy apportoit que de la honte & du repentir. La vengeance inuente de vilains artifices pour ſe contenter. Offencé contre le Roy de ce qu'il ne luy auoit tant donné d'authorité qu'il en penſoit meriter, ne ſe contenta d'auoir quicté ſon ſeruice pour ſuiure l'Archeduc, & faire reuolter contre luy les villes de Bourgongne. Il entreprit encor ſur ſa vie, eſtimant que pour ſe deliurer de crainćte il s'en deuoit deffaire du tout. [e] M. d'Eſpilly Aduocat general du Roy au Parlement de Dauphiné, qui eſt de ceux qui en merite & en ſuffiſance voiẽt plus de gens qui les ſuiuent qu'il n'y en a qui les precedent m'a enuoyé vn extraict des regiſtres de la Chambre des Cõptes de Dauphiné qui porte vn eſtrange exemple de cela, & ſert de phare tres clair que la prouidence eternelle n'a iamais manqué à la conſeruation de ceſte Monarchie, deſtournant touſiours les coups que l'enfer auoit ſuſcité pour en aduancer la diſſipation. Envoicy l'hiſtoire.

Attétat commãdé par le Prince d'Orenge.

e Entreprendre ſur la vie de ſon ennemy c'eſt vn teſmoignage & de crainćte & de couardiſe, pour l'apprehenſiõ qu'il ne s'é reſſentre, c'eſt vn conſeil de ſeurete, non de courage.

Iean Renond natif de S. Chaumond en Lyonnois, & faiſant profeſſion de mercier, & d'appoticaire [f] en la ville de Clermont en Auuergne, entreprit d'aller à Florence pour y veoir vn nommé Franciſquin lequel il auoit ſeruy autresfois, & qui eſtoit ſeruiteur de la maiſon de Medicis & luy menoit vn cheual d'enuiron dix-neuf à vingt eſcus en eſperance qu'il luy feroit quelque bien, car les gens de ceſte ſorte ne donnent que pour receuoir: Il ſe mit en chemin deuant Paſques. paſſa la ſe-

Iean Renond Lionnois.

f Par le proces verbal il eſt dit que ce Renond eſtoit marié à Clermoot, qu'il auoit deux freres à Lion, l'vn beneficié en la grande Egliſe, & Pierre Renond Chauſſetier demeurãt en l'vn des loüages de l'Hoſtel de maiſtre Michel Lambert, mary de la Sibille.

maine ſaincte & les feſtes à Lyon, & en partit le lundy apres l'octaue, tira droict à Nantua où il fut rencontré par cinq hommes qui le menerent à S. Claude au Seigneur d'Erbens, lequel le fit priſonnier parce qu'il ſe diſoit François, & l'enuoya au Prince d'Orenge qui eſtoit lors à Arbois.

Priſonnier du Prince d'Orenge.

Le Prince d'Orenge s'informa curieuſement de tout ce qu'il ſçauoit, & recognoiſſant à ſon diſcours que le deſir de tirer quelque choſe du maiſtre qu'il auoit ſeruy à Florence l'auoit fait entreprendre vn ſi grand voyage, que la neceſſité le faiſoit capable de toutes choſes, & qu'elle le rendoit de l'humeur d'vn malade, auquel peu de choſe donnee à propos ſert d'allegement, [g] commẽça de ietter quelques paroles de la longueur & difficulté des chemins, & l'aſſeurant de plus de bien auec moins de peine, luy demanda s'il ſeroit pas auſſi content qu'on luy en fiſt où il eſtoit lors que d'en aller querir ſi loing. Renond reſpond qu'il le vouloit bien, & qu'il eſtoit tout preſt de le ſeruir enuers tous & contre tous, & fuſt-ce pour aller contre le Roy. Le Prince d'Orenge repart, *c'eſt bien parlé, tu és celuy que ie demande*, & commanda qu'on luy fiſt bonne chere, & deſlors luy fut permis d'aller par la ville par tout où il voudroit aller, & neantmoins on le faiſoit accõpagner par vn Liegeois afin qu'il n'eſchappaſt. Le baſtard d'Orenge le ſonda pour veoir s'il continuoit en ceſte volonté, s'il y alloit franchemẽt ou a regret, [h] & l'aſſeura qu'en y perſeuerant, il trouueroit vne fortune entiere & heureuſe, que s'il vouloit faire ſerment de ſeruir fidellement l'Archiduc d'Auſtriche, le Prince d'Orenge auoit pouuoir de luy faire du bien, & ſon autorité eſtoit telle que s'il luy donnoit la moitié du pays, la donation ne ſeroit point reuocquée. Ces paroles firent les effets que l'on peut imaginer en vne ame de ceſte ſorte, & en telle affliction qui pour ſe mettre en liberté, il euſt promis tout ce que l'on euſt voulu.

S'offre à tout faire.

On l'engage par eſperance de grands bienfaits.

[g] Les bien-faicts qui preuiennent les demandes de ceux qui en ont beſoing. & que la neceſſité preſſe ſont de grands effects & ſemblent ces legers remedes qui donnez à propos ſoulagent beaucoup les malades, *in agris oportunitas cibi ſalutaris eſt, & aqua tempeſtiuè data remedij locum obtinet.* SEN.

[h] Il ne faut rien eſperer de bon de ce qui s'entreprend à contrecœur *Permultum intereſt vtrũ fronte noſtra quid faciamus an inuiti.* ARIST.

Le Prince d'Orenge eſtimant qu'il n'y auoit plus rien a faire qu'à l'obliger, le faict venir en ſa chambre en la preſence du baſtard d'Orenge pour iurer ſur vn Meſſel, & ſur la figure du Crucifix de faire tout ce qu'il luy cõ-

manderoit, & adiouſtant à ſon ſerment ceſte condition, i que s'il ne le faiſoit il renonçoit Dieu, Chreſme. & Bapteſme. Renond iure, tranche librement ces paroles, prend chambre en enfer (ce ſont ſes mots) s'il manque d'effectuer ce que luy ſera commandé, mais ſon cœur ne conſentoit en aucune façon au ſerment, aymãt mieux tromper ſon hoſte que trahir ſon maiſtre.

Iure de faire tout ce que ſõ voudra.

i Trois conditions doit auoir le ſerment. la Verité le Iugement, & la Iuſtice, ſi l'vne manque c'eſt execration. Il ſe faut touſiours garder de iurer pour trõper celuy qui ſe fie au ſerment qu'on luy fait. *In dolo iurat qui aliter facturus eſt quam promittit, cum periurium ſit nequiter decipere credentem. Aug. 22. q. 2. can. in dolo.*

On le laiſſa encor trois iours pour veoir s'il perſeuereroit en ceſte reſolution, & remarquer s'il y auoit de la froideur en ces paroles ou de l'eſtonnement en ſon viſage parce que les paroles les plus certaines en apparance ſont volontiers alterées par l'inconſtance de la volonté, le naturel des hommes eſtant tel qu'il oſte ſouuẽt la volonté à toutes ſes volontez, k & en ces marchez ſi perilleux, il ne faut pas achepter les hommes au ſon cõme les vaſes deſtain, il faut que les yeux & interieurs & exterieurs en iugent.

k Rien de ferme ny de conſtant aux reſolutions humaines, l'homme eſt ſubiet de reietter la choſe de la meſme main qu'il la promet & la iure, *Quia non ex toto vult non ex toto imperat.*

Le Prince d'Orange luy fit bailler vn cheual & le mena à Bleterans, le fit venir en ſa chambre, commanda au baſtard d'Orange de luy apporter cinq boettes de plomb, preſentant leſquelles à Renond l'adiura par le ſerment qu'il auoit faict d'en vſer comme il luy diroit. Il luy fit veoir que ſes boettes eſtoient plaines de diuerſes liqueurs, & que chacune portoit la difference de ſa couleur, puis luy dit, *tu ſçais que le Roy apres auoir entendu la Meſſe, ou qu'il a faict ſes deuotions a accouſtumé de baiſer la terre & ſouuent les coings de l'Autel.* l *Tu trouueras moyen d'eſpancher de ces liqueurs aux endroits où il ſe mettra à genoux, & en frotteras les coings de l'Autel, & afin que la couleur reſponde aux paremens qui ſeront deſſus, & que la diuerſité ne face que l'on prenne garde à la tache, tu prendras de la liqueur verde ſur les paremens verds, de la noire ſur le noir, de la blanche ſur le blanc, & de meſme de la rouge, & de la bleuë ſur les couleurs qui ſeront pareilles, la blanche ſe peut mettre ſur la terre & ſur la couleur griſe. Elles ſont toutes de ceſte compoſition, qu'auſſi toſt qu'elles ſeront eſpanchees il n'en paroiſtra rien & perſonne ne s'en pourra apperceuoir, mais prens bien garde que tu ne les touches de la main.*

On luy monſtre cinq boettes de poiſon.

l La vengeance eſt aueugle elle ne reſpecte la ſainctteté des lieux ny la reuerence des choſes. Les Princes doiuent eſtre inſtruits par cét exemple que la mort les eſpie & les peut ſurprendre par tour. Au meſme temps que i'eſcriuois cecy i'auois adiouſté ces vers aux Tablettes de la vie & de la mott.

Par les myſteres ſaints la mort n'eſt diuerſe.
D'attaquer les plus grands meſmes deuant l'autel.
Henry de Luxẽbourg meurt en prenant l'Hoſtie
Et Victor boit la mort au calice immortel.

Ceſte deffence de ne les toucher fit que Renond demanda

demanda au Prince en quele façon il les pouuoit mettre ſur les paremens de l'Autel ſans les frotter du doigt. Le Prince luy dit, *Tu prendras vne chandelle de cire, & en moüilleras le bout feignant de faire ton offrande, tu baiſeras ſelon la couſtume les coings de l'Autel, & puis tu les toucheras du bout de ta chandelle de cire, en frottant l'endroit où tu croiras que le Roy baiſera l'Autel.*

Renond qui auoit horreur en ſon ame de tout cela, monſtroit en ſes paroles qu'il n'y auoit rien à penſer plus iuſte, ny plus aiſé à faire. Il tardoit au Prince d'Orenge qu'il fut deſia loing, & luy ſembloit que ſa vengeance quoy que tiree par la cruauté, l'audace, l'impatience & l'impudẽce comme par quatre Tygres [l] n'alloit pas aſſez viſte, diſant touſiours que puis que le Roy ne l'auoit voulu pour ſon ſeruiteur, il ne le tiendroit iamais pour ſon maiſtre. Renond promit de faire tout cela, & n'y apporta aucune difficulté ſinon de pouuoir ſortir du pays ſans eſtre retenu, parce que ſi toſt qu'il ſeroit dans les terres du Royaume il eſtoit en aſſeurance & ne craignoit rien. Le Prince d'Orenge luy bailla de l'argent, & le fit conduire hors le pays de la Franche-Comté, & luy donna vn paſſeport pour paſſer en Breſſe, luy promit deux cens eſcus, & parce que Renond diſoit que la recompenſe ne ſeroit pas eſgalle au ſeruice qu'il entreprenoit, il iura [m] ſur des heures qu'il auoit en mains que s'il faiſoit ce qu'il luy commandoit, il luy donneroit l'office de par deſſus de la Sauluerie de Salins vallant deux mil quatre cens liures de gages, que s'il mouroit il feroit donner à ſa femme & à ſes enfans trois cens liures de rente & vne maiſon en la ville de Salins pour leur retraitte, & en vn mot qu'on luy feroit plus de bien qu'on ne luy en promettoit.

Il promet de le faire.

l Le chariot de la vengeance a quatre rouës, la cruauté, l'impatience, l'audace, l'impudence. *Valde enim velox currus iſte adeffundẽdum ſanguinem, qui nec innocentia ſiſtitur, nec patientia retardatur, nec timore frenatur, nec pudore inhibetur.* BERNARD.

m Les grands pour l'execution de leurs deſſeins ne demandent pas des termes à moitié, ils meſpriſent les ſeruices limitez & conditionez.

Il ne reſtoit plus qu'à faire l'Epitaphe du Roy, mais comme ils eſtoient ſur ces diſcours le ſieur d'Erbeins arriue qui les rompit, & le Prince fit retirer Renond, lequel deſcendit en vne chambre dont le tuyau de la cheminee reſpondoit à celle du Prince, & pouuoit entendre fort aiſement tout ce que l'on diſoit. Apres que d'Erbeins euſt parlé au Prince des affaires de la guerre & que Dijon, Chaalons & Beaune eſtoient pour

Ceſte mauuaiſe negociation eſt rompuë.

ſe rendre aux Archiducs. * Il ouyt que le Prince luy dit, *Vous nous auez amené vn homme qui nous eſtoit bien neceſſaire pour les boëttes que vous ſçauez.* Sur ce d'Erbeins dit au Prince qu'il auoit tres mal beſongné d'auoir deſcouuert ceſte matiere à vn homme qui eſtoit François. *Si vous luy auez promis* (diſoit-il) *de le faire Cheualier, le Roy le fera Comte. Il a faict Cheualier vn ſoüillon de cuiſine, & luy a donné de grands biens pour luy auoir deſcouuert vne ſẽblable entrepriſe. Et quel remede* dit le Prince, *il le faut ietteren la riuiere,* replique d'Erbeins, *afinqu'il ne deſcouure riẽ.* Le Baſtard d'Orenge dit que ce ſeroit mal faict, attendu qu'il auoit eſté pris en Sauoye, en habit de marchand non de ſoldat, que c'eſtoit vn pauure homme qui n'auoit iamais parlé à homme de guerre que le chapeau en terre.

Danger ou ſe treuue Renõd.

Ce premier inſtrument eſtant deuenu inutil entre les mains de ce Prince, il ne quicta pour cela ceſte mauuaiſe beſongne, tant ſa vengeance eſtoit allumee de rage, & de deſpit contre le Roy qui l'auoit meſpriſé comme vne perſonne qui ne luy pouuoit faire ny bien ny mal.* Le Prince demanda de qui on ſe ſeruiroit pour les boettes, d'Erbeins reſpond qu'il luy donneroit vn de ſes ſeruiteurs nommé Catherin, perſonne fort fidelle qui ſçauoit aller & parler, cognoiſſoit beaucoup de gens à la Cour, auoit eſté l'hyuer paſſé à Arras, à Paris & à Tours. On faict venir ce Catherin qui promit de faire tout ce que l'on voudroit. Lors le Prince d'Orenge commanda au Baſtard d'Orenge de mener Renond à Salins, de prẽdre garde qu'il n'eſchappaſt, *Vous ferez bien,* dit Catherin, *car s'il va en France ie me garderay bien d'y aller, parce qu'il deſcouurira tous nos deſſeins, & d'autãt qu'il me cognoiſt il m'accuſera,* Il auoit raiſon de penſer à cela, car s'il euſt eſté deſcouuert on ne luy euſt pas donné loiſir de ſe repentir. Le Baſtard d'Orenge dit qu'il luy mettroit de ſi gros fers aux pieds qu'il le garderoit bien de voler. Le lendemain Renond fut mené à Salins, logé à Chaſtelbelin & enferré en vne chambre baſſe d'vn fer peſant plus de cent liures.

Vn autre eſt employé à l'attentat.

Renond priſonnier enferré & mis à rançon.

Le Baſtard d'Orenge alla à Beaune q pour le reduire en l'obeiſſance de l'Archeduc, & cela faict, il reuint à Chaſteau-belin, dit à Renond qu'il eſtoit ſon priſonnier de guerre, & qu'il failloit qu'il ſe mit à rançon, Renond

a Les villes de Dijon, Beaune, Verdun ſe reuolterent contre le Roy. Le ſeigneur de Chaumont qui en eſtoit Gouuerneur les reprit. Phil. de Com. dit que ce fut par la faute du ſens de ſes ennemys, & que Dieu donne la ſageſſe & la conduitte à la part qu'il veut ſouſtenir.

o Le Roy, dit Phil. de Com. ne cuidoit point que le Prince d'Orenge eut cœur, ne façon de rebellet le pays de Bourgongne, comme il fit au moins vne grand' partie.

p Il y a des crimes dont l'exemple eſt ſi neceſſaire qu'il faut que les preuenus ſoient incõtinẽt deſpechez. Aux autres excés il eſt bon que la repentence precede la peine, & le bõ Prince *non pœna ſemper, ſed ſæpius pœnitentia contentus eſſe debet.* TAC. IN VIT. AGRIC.

q Le Proces verbal duquel le pays fit de grandes reiouiſſances pour la reduction de Beaune & pour ces mots.

Renõd prisõnier enferré & mis à rançon.

ne ſçeut faire autre choſe que de pleurer, diſant que ce n'eſtoit pas ce que le Prince d'Orenge auoit promis. Le Baſtard d'Orenge luy dit que ce n'eſtoit point là le lieu des larmes, que l'eau y eſtoit chere, & qu'il ſe deuoit reſoudre ou à la rançon ou à ſauter du rocq en bas, ne pouuant faire autrement, il promet de payer deux cens eſcus dans la feſte ſainct Iean Baptiſte, & que s'il ne s'aquictoit dans ce temps là, il payeroit le double.

Il ſe trouua en ceſte perplexité le premier iour du mois de May feſte de ſainct Iacques & ſainct Philippe, il fit ſon vœu à noſtre Dame du Puy en Velay, & à ſainct Iacques en Galice, promit d'y aller rendre ſes vœux s'il eſchappoit de ceſte priſon, & de ne veoir femme ny enfans iuſques à ce qu'il euſt reuelé au Roy la machinatiõ

Deliuré par miracle.

du Prince d'Orenge. Sa priere acheuée Dieu qui a touſiours eu vn ſoing particulier du Roy & du Royaume de France, luy donna moyen de rompre ſes fers, & de ſortir de ceſte priſon pour aduertir le Roy de ces choſes tant importantes à la propre ſeureté de ſa perſonne, & de ſon Eſtat. [f] La craincte qu'il euſt d'eſtre ſuiuy luy fit prendre le chemin de Loſannes, & de-là ſe rendit en diligence à Bourges, & aduerty que le ſieur de Bouchages eſtoit à Bourges, & qu'il eſtoit l'vn des principaux ſeruiteurs du Roy, il s'addreſſa à luy pour luy dire tout

Vient à Bourges & declare ce que deſſus.

ce qu'il auoit appris du Prince d'Orenge. Le ſieur de Bouchages fit venir Raul Pichon Conſeiller du Roy pour ouyr ceſte declaration, & en fit dreſſer vn procés verbal qui fut enregiſtré en la Chambre des Comptes de Dauphiné, & qui eſt en datte du vingt-huictieſme May, mil quatre cens ſoixante dixhuict, Signé Imbert de Baterne. R. Pichon.

De ce diſcours on en void naiſtre vn autre. Le Seigneur d'Erbens pour faire cognoiſtre au Prince d'Orenge qu'inconſiderement il auoit choiſi vn François pour eſtre le porteur de ſes boëttes & l'executeur de ſes deſ-

Autre attentat.

ſeins, parce qu'outre les liens de Dieu & de la nature qui l'obligeoit à ſon Prince, & à ne rien tenir de ce qu'il promettroit contre luy, [f] l'eſtat où il eſtoit en promettant le diſpenſoit de ſa promeſſe, luy dit que ſi Renond le faiſoit pour l'eſpoir de la recompence, il en auoit plus du Roy que de nul autre, & qu'il auoit fait Che-

Et en faiſant leſdictes feſtes & dãces ouit & entendit que ceux qui eſtoient en la chambre au deſſous d'icelle où ledit depoſant eſtoit en ladite tour, crierent à haute voix en diſant telles parolles, viue, viue Bourgõgne & de la reſte vn. Et ainſi le dirent par trois ou quatre fois, pareillement le dirent les autres qui eſtoient audit Chaſtel Bebin.

[f] Le proces verbal porte qu'apres que Renond eut fait ſon vœu, les fers d'où il eſtoit enferré s'entrouurirent, & trouua façon d'eſchappet par le moyẽ de deux lances qu'il attacha bout à bout l'vne de l'autre, & des cordes qu'il trouua.

[f] Les promeſſes iniuſtes ne ſe doiuent pas tenir, s'eſt iuſtice de s'en departir: Iniuſtice de les garder, ſi elles ont eſté extorquées par force & elles n'obligent point, car la volonté de celuy qui promettoit n'eſtoit pas libre.

charrette affin que le peuple de Paris le vit, non tant à la honte de ce miſerable qu'à la confuſion du Duc de Bourgongne parce que l'on diſoit publiquement qu'il auoit commandé vn attentat ſi enorme. On luy fit ſon procés, [v] & fut condemné à eſtre eſcartelé, ſes quatre quartiers portez és quatre bonnes villes frontieres auec vne inſcription contenant la cauſe du ſupplice, ſes maiſons raſées, le lieu de ſa natiuité deſtruict ſans iamais y eſtre faict edifice. Iugement ſainct & iuſte. Si les lieux pour eſtre innocemment complices de quelque enorme & ſignalee meſchanceté ont eſté appellez ſcelerez & ſcelerats, ceux qui ont produict & ſouffert ces meurtriers, tueurs & empoiſonneurs des Roys doiuent eſtre tenuz pour execrables & maudits. [x]

Lieux ſcelerez & execrables.

La crainte d'vn pareil ſupplice ne deſtourna pas de pareilles penſees vn nommé Iean Bon Anglois, lequel entreprit d'empoiſonner le Dauphin. Il fut condemné à perdre la teſte par ſentence du Preuoſt de Paris. Comme il eſtoit au ſupplice il deſira qu'on recommanda au Roy ſa femme & ſes enfans. Le Roy voulut que la perte de la vie fuſt moderee à la perte des yeux. Il accepta ceſte cõmutation de peine qui ne l'obligeoit qu'a marcher [y] en compagnie & le ſauuoit d'vn paſſage où l'on ne trouue pas de compagnon, & n'y a eſpoir de retour. I'ay creu que le Roy le fit ſe ſouuenant du ſeruice que ce miſerable luy auoit rendu en la deſcouuerte dé quelques menees du Comte d'Amignac comme il a eſté dit cy deſſus.

Iean Bõ Anglois

Eſtrange commutatiõ de peine.

Dieu diſſipa les mauuaiſes penſees que le Prince d'Orenge auoit ſur la vie du Roy, mais les deſſeins ſur les villes de Bourgongne reuſſirent. Il fit reuolter Beaune, & comme nous venons de dire le baſtard de ſa maiſon y entra. Verdun ſe declara auſſi contre le Roy. Les villes de Mons-aujon, Chaſtillon ſur Seine, Semur, Bar ſur Seine ſuiuirent ceſte route. Chaumont Lieutenant general au pays les reprit auſſi promptement qu'elles auoient eſté priſes, fit punir chaudement & ſeuerement ceux [z] qui auoient conduict ceſte reuolte. Les ennemis manquerent de ſens & de iugement, & Philippe de Commines rapporte cela à la difference des hommes

Beaune ſe reuolte

Il eſt repris & les rebelles punis.

v Execution de Iean Hardy le ieudy 30. Mars, 1474. La Chronique dit que la teſte qui auoit eſté eſleuee en la place de Greue fut emportee incontinent apres ſecrettement.

x Le lieu où Iullia fit paſſer ſon carroſſe fut le corps de Seruius Tullus ſon pere, tué par Tarquin. La porte par où ſortirẽt les trois cens Fabiens pour aller à la bataille où ils moururent. Le champ de bataille où Claude pere de Druſus fut malade, la place où les Veſtales eſtoiẽt enterrees viues, furent appellez Scelerés.

y Il n'y a affliction qui ne trouue touſiours quelque choſe pour ſe conſoler. Aſclepiades eſtant deuenu aueugle, diſoit que l'aueuglement luy apportoit ce contentement de ne marcher qu'accompagné, ſe faiſant conduire par vn ieune garçon.

z La punition d'vne rebellion, ſe doit faire promptement & aſprement, comme fit Q. Fuluius ſur les Capoüans, deſquels il fit mourir quatre vingts ſans en dire mot à ſon Collegue, ny attẽdre les commandemens du Senat. *Ita ad Capuam res compoſita conſilio ab omni parte laudabili ſeuerè & celeriter in maximè noxios animaduerſum.* T. Liu. lib. 16.

qui ſe doit rapporter aux ſecrets iugemens de la prouidence eternelle pour la faueur ou défaueur des Princes & des Eſtats. Les memoires de la Franche-Comté du ſieur Golu en accuſent l'auarice de Frideric Empereur, & la foibleſſe des garniſons qui eſtoient en Bourgongne. Giury compoſa pour Beaune à quarante mil eſcus. Le Bailly d'Auxois rendit Semur. Guillaume de Vaudré fuſt priſonnier à Seurre. Simon de Quingey & Cottebrune à Verdun.

Auarice de l'Empereur Frideric.

Les efforts du Prince d'Orange qui s'eſtoit retiré à Baſle n'euſſent pas tant duré en ceſte Prouince ſi l'Archeduc Sigiſmond ne s'en fuſt meſlé, & s'il n'euſt quitté l'alliance du Roy. Il s'irritoit ſoudain, & ſoudain s'appaiſoit. [a] Ces humeurs ne ſe rencontrent iamais aux Princes qu'elles ne leur donnent ou trop de meſpris, ou trop de crainte. Il ſe laiſſoit mener par le nez au gré de ſes [b] ſeruiteurs qui le trompoient auſſi bien en le faiſant craindre comme en le faiſant eſperer. Par le Conſeil des vns il auoit ſuiuy le Roy contre le Duc de Bourgongne, par l'aduis des autres & au pire eſtat il quite le Roy pour ſon neueu l'Archeduc Maximilian, enuoye des trouppes Allemandes en Bourgongne ſous la conduite de Simon de Quingey, ſe deſpoüille de tous ſes Eſtats, & ne s'en reſerue qu'vne penſion. [b]

Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche.

Troupes tirees d'Elſace & de la Comté de Ferrette.

a La legereté, la colere & la facilité ne viennent pas bien à vn Prince. Il en eſt ou craint plus qu'il ne faut, ou priſé moins qu'il ne deſire. Tel eſtoit Virellius *quem ſubitis offenſis aut intempeſtiuis blanditijs mutabilem contemnebant, metuebantque.*

Ce qu'il y euſt de perte en la bataille de Guinegaſte fut recompenſé par le gain de la ville d'Aire, & par le trouble qui arriua au Liege. Louys de Bourbon Eueſque du Liege frere de Iean & Pierre de Bourbon eſtoit enuieilly en la hayne que les Liegeois luy portoient, & laquelle entroit profondemẽt en leur ſouuenance toutes les fois qu'il ſe ſouuenoient que pour venger ſes propres iniures le Duc de Bourgongne les auoit reduict en la miſere & deſolation qu'ils reſſentoient encores. Guillaume de la Marche ſurnommé le Sanglier d'Ardenne qui auoit eſté eſleué & nourry de la main de ce Prince, & qui eſtoit penſionnaire de la maiſon de Bourgongne, entreprit de le faire mourir & de faire ſon fils Eueſque.

Louys de Bourbon Eueſque du Liege.

b Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche, n'ayant eu aucuns enfans du premier ny du ſecond mariage, donna ſes biens à ſon neueu l'Archeduc Maximilian. Phil. de Cõmines dit qu'il ſe laiſſoit gouuerner par ſes ſeruiteurs, & qu'il n'y euſt iamais en luy grand ſens ny grand honneur.

Pour executer ce deſſein, il fit vne trouppe de tous les deſeſperez & ſçelerats qu'il peut trouuer dedans Paris, (foreſt en ce temps là où telles beſtes ſauuages ce ca-

choient)[c] leur donna des caſaques rouges, & pour liuree vne hure de Sanglier ſur la manche, & auec eux, s'achemine dans le pays du Liege. Il communique ſa conſpiration à quelques Liegeois qui promirent de le ſeruir. Incontinent ils prennent l'alarme de veoir ces ſangliers dedans leurs vignes, remonſtrent à l'Eueſque qu'il ne les y falloit pas laiſſer, que s'il vouloit ſortir pour les chaſſer chacun le ſuiuroit.

Trahiſon des Liegeois.

Ce bon Prelat dont le courage ne remettoit pas telles parties à vne autrefois, & n'eſtimoit pas que les palmes fuſſent plantees pour les timides, ſe reſout auſſi promptement qu'il en eſt prié d'aller au deuant de ces voleurs. Comme il les veut charger les Liegeois l'abandonnent, il ſe void enueloppé de ces ſangliers, & tué inhumainement par le chef qui le fit deſpoüiller nud & mené à la place de la grande Egliſe. Maximilian fit peu apres trancher la teſte à la Marche.

Quoy que le Roy iugea la paix difficile entre Prouinces ſi proches, ſi intereſſees, ſi accouſtumees à ſe quereller, cõme il eſt mal aiſé que deux voiſins qui ont touſiours à ſe demãder quelque choſe ſoient long tẽps d'accord,[d] la perte toutesfois de la bataille de Guinegaſte fit reſoudre le Roy à la rechercher. Reſolution qui ne pouuoit naiſtre que d'vne grande prudence, & apres auoir bien cõſideré qu'elle eſtoit neceſſaire, ſihõnorable & vtile. Vn Prince qui eſt deſia bien auant en la vieilleſſe, qui void de grands meſcontentemens parmy les grands, & qui entend de grandes plainctes entre les petits, qui a ſes enfans ieunes & en bas aage ne doit plus penſer à la guerre s'il n'eſt aſſeuré de la pouuoir commencer & acheuer heureuſement. Pour l'auoir à meilleur compte, il fit amas de nouuelles forces pour rentrer en guerre s'il ne pouuoit tirer l'aduantage qu'il deſiroit, & conſiderant que l'Infanterie auoit eu tout l'honneur de ceſte iournee, il dreſſa vn corps d'armee de gens de pied de dix mille hommes, deux mille piõniers, ſix mille Suiſſes, & quinze cens cheuaux pour s'ẽ ſeruir à toutes occaſions.

VII. Nouuelle milice.

Cet eſtabliſſement ſe doit compter entre les exemples de ſa bonne conduitte, ou pluſtoſt entre les inſtru-

c Il n'y a point election de gens de guerre que de ceux qui ſont preuenus de crimes, & qui à tout pas ſont eſpouuantez de l'horreur de leurs meſchancetez & des effroys de la iuſtice. La racaille des villes eſt touſiours diſſoluë en toutes ſortes de vices, & ceux principalemẽt *quibus ob egeſtatem & flagitia maxima peccandi neceſſitudo*

d Les Eſtats voiſins ont touſiours quelque choſe à deſmeſler. Les Romains & les Carthaginois ont demeuré cinq cens ans en paix, mais depuis que les vns & les autres commencerent à eſtendre leurs frontieres & à s'approcher, le ſoupçon, la ialouſie & l'enuie de leur grandeur l'vn de l'autre les mettent en guerre.

Incommodités du fourrage pour la cauallerie.

le fourrage & prouiſion, que ſouuent elle eſt plus preſſee de la neceſſité du dedans qu'elle n'eſt trauaillee par les efforts du dehors, & touſiours les cheuaux donnent plus [h] de peine au General pour les nourrir qu'il n'en a pour diſcipliner ſes ſoldats. Aux aſſauts des places la Cauallerie n'y ſert de gueres s'y elle ne met pied à terre pour ioüer le ieu de l'Infanterie. Aux iournees de bataille l'Infanterie qui eſt fauoriſee du lieu, qui a moyen de ſe retrancher & couurir, qui eſt bien meſlee de picques, va touſiours plus que du pair auecque la Caualerie. Il eſt vray que la Caualerie a de grands aduantages, car l'homme à cheual a de meilleures iambes que les ſiennes, il choque & pouſſe plus furieuſement, a plus de force, de fougue & de ſouffle que celuy qui eſt à pied.

h Phillippes pere d'Alexandre, voulant camper en vn lieu aduantageux pour les ſoldats, mais mal à propos pour les cheuaux, s'eſcria que c'eſtoit vne grande pitié que de noſtre vie, qui luy faloit eſtre ſubiect à la commodité des cheuaux.

Aduantages de l'infanterie.

L'Infanterie ſe leue plus promptement, ſe conduict & ſe loge plus facilement, ſe paye & s'entretient plus commodément, combat plus ſeurement & courageuſement, & ſe r'alie plus aiſément. Pour la facilité de la leuee elle eſt ſi grande en France [i] depuis que les gueres ciuiles ont armé les peuples, qu'il n'y a parroiſſe où l'on ne trouue des ſoldats qui ont porté les armes, & d'autres qui ſont determinez pour encourre la fortune. Les Prouinces ſont tellement peuplées que quand le Roy auroit perdu autãt de batailles que le plus puiſſant conquerant luy en pourroit donner, il ne le ſçauroit deſarmer d'Infanterie. Adiouſtez à cela que les cheuaux propres à la guerre ſont touſiours chers & rares, & que l'on trouue touſiours plus d'hommes que de cheuaux.

i Nous ne ſommes plus au temps des vieilles guerres, lors qu'il n'y auoit que les Gentils-hommes qui s'adõnaſſent à l'exercice des armes. Au iourd'huy chacun a liberté de l'aller chercher hors le Royaume, & pluſieurs ſont deuenuz ſoldats ſans ſortir de leur village.

On ne ſçauroit deſarmer la France.

k Les Romains pour repouſſer les Gaulois qui s'eſtoient ſaiſis de quelques villes de Lombardie, firent vne deſcription de leurs forces & du nombre des hommes propres à la guerre. Ils trouuerent ſix cens mille hõmes de pied, & ſoixante mille cheuaux.

Pour le payement, on ſçait bien que la difference eſt grande de la paye du gend'arme à celle du ſoldat, & qu'il eſt plus aiſé de mettre ſur pied mille hommes que cent cheuaux. Pour la facilité du logis, l'Infanterie ſe couure & ſe retranche en campagne, & ſe fortifie comme dans vne ville, & ſi on la loge dans vn village, elle ſe tient ſerree pour ſe deffendre, & ne s'eſcarte pas comme la Cauallerie.

Propts exploits de la Cauallerie.

Pour l'aduantage du combat, il eſt vray que la Cauallerie [l] a cela qu'elle a pluſtoſt faict, mais auſſi on a veu les batailles ſe perdre volontiers par le deſordre & l'im-

l Aux combats la Cauallerie fait ſon effet & ſon office plus promptemẽt, *Equeſtrium virtutum proprium cito parare, cito cedere victoriam.*

petuoſité de la Caualerie, qui ne peut quaſi ny prendre ny garder ſes rangs, ne s'y remettre les ayant perdus, & ſouuent elle ſe reiette & renuerſe ſur l'Infanterie, la rompt & la foulle auec plus de deſordre que les Elephans [m] des anciens, à la diſcretiõ deſquels on fioit la teſte de l'armée. L'homme à pied combat bien plus ſeurement & plus reſolument que l'homme à Cheual. En quelle perplexité ſe treuue vn vaillant homme monté ſur vn Cheual qui n'a point de cœur? Que ſera-ce d'vn poltron ou d'vn eſceruelé ſur vn Cheual courageux? Combien en void on qui ſont emportés par leurs Cheuaux en des perils non preueus, & qui ne ſçauent non plus ſe retenir au tranſport de la fuite que s'arreſter en l'ardeur du combat. [n]

Pour la commodité de la conduitte, ſoit pour faire marcher ou loger ou combattre l'Infanterie paſſe par tout, la Cauallerie ſe rencontre ſouuent en des lieux dont les paſſages ſont ſi dificiles que les gens-darmes deuroient deſirer non des Cheuaux communs, mais des Pegaſes. Parlant de cecy à vn braue Caualier François fort connu en ſes dernieres guerres, & qui a encores du commandement en la Caualerie du Roy, il m'a dit, *que l'incommodité du fourrage y auoit eſté ſi grande que les gens de Cheual s'eſtoient quelquesfois eſloignés de quinze à vingt lieües du Camp pour en treuuer: Que tel alloit à la guerre auecq' cinq ou ſix Cheuaux qui ne combattoit que ſur vn, & neantmoins les peuples eſtoient contraincts à nourrir les perſonnes & beſtes inutiles: Qu'il falloit plus de charettes pour dix hommes de Cheual que pour vne compagnie de gens de pied: & que ſi ces aduis eſtoient creus on imiteroit en cela les Eſpagnols qui donnent les honneurs les recompenſes, les marques de la vertu à l'Infanterie, le rebut & les beſongnes à la Caualerie.*

La Caualerie fit perdre la bataille de Courtray, & l'Infanterie deffit le Conte de Flandres deuant Gand. La Caualerie voulant auoir tout l'honneur de la iournée de Poictiers, vint à la charge deuant que l'Infanterie euſt moyen de ioindre, cela fut cauſe que les Anglois dont toute la force n'eſtoit qu'en l'Infanterie gaignerẽt la bataille. A la iournée de Guinegaſte la Caualerie de

[m] L'vne des plus grandes forces de l'armée de Lenant conſiſtoit aux Elephans: Il falloit bien, dit M. de Montagnes, *quant il reſpondit: à bon eſcient de la creãnce de ſes beſtes & de leurs diſcours, leur abandonnant la teſte d'vne bataille: là où le moindre arreſt qu'elles euſſent ſçeu faire pour la grandeur & peſanteur de leurs corps le moindre effroy qui leur euſt fait tourner la teſte ſur leurs gens eſtoit ſuffiſant pour tout perdre.*

[n] Ceux qui parleot de la guerre auec ſcience & experience, tiennent qu'ordinairement quand la Caualerie s'auance de donner la premiere, elle fait perdre les victoires, ſonnent retournãt foudre ſur les gens de pied ſoit en leur apportant l'eſpouuantemẽt, tant à cauſe qu'apres s'en eſtre imprimés vne grande opinion, & ſi eſtre fié le plus ſouuent du gain de la bataille ils viennent tout d'vn coup à eſtre deceuz, & pource que la route de la Caualerie eſt touſiours pleine d'eſtonnement.

[o] Il eſt plus honnorable en Eſpagne d'eſtre dans l'Infanterie qu'en la Caualerie. Le contraire eſtoit à Rome. Valerius Conſul dit à ſa troupe, *Agite iuuenes præſtate virtute peditem, vt honore atque ordini præſtatis. LIV.*

l'Archeduc Maximilien abandõna l'Infanterie qui tint ferme & garda le champ de bataille. On a veu cy deſſus que les hommes d'armes de la iournée de Mont-lehery qui ſembloient deuoir ſouſtenir le Ciel de leurs lances, ſe renuerſerent ſur les Archers, & les foulerent aux pieds, leur faiſant plus de mal que les ennemis. Il eſt vray que ce qu'il y eut de heureux & de glorieux en ce rencontre vint de l'Arriereban de Dauphiné qui faiſoit l'Auantgarde ſous la conduite du Baron de Sauſſonnage lequel y fut tué, carde quatre cens Gentilshommes qui moururent en ceſte bataille, il y en eut cinquãte quatre de Dauphiné. On a veu deuant les troubles leurs noms & leurs armes en vne Chappelle du Conuent des Iacobins de Grenoble.

Arriereban de Dauphiné.

Auſſi pour tout ce diſcours il ne faut pas que la Caualerie ſoit bannie des armees, ſi Rome [p] en euſt eu qui euſt peu aller de l'air & du courage de la Françoiſe, elle eut pluſtoſt porté le ſuperbe tiltre de Reine & Maiſtreſſe des nations. Mais elle eſtoit contrainte de faire de neceſſité vertu, car voulant au commencement que tous les peuples fuſſent bons à la milice, & tous n'ayans moyens d'eſtre Cheualiers, ſa principale force fut eſtablie en l'Infanterie. Romulus [q] ayant diuiſé le peuple en trente Curies, ne fit que trois Centuries de gens de Cheual. Et pour iuſtifier de ceſte pauureté on void que lors que Lucius Tarquinius de race Patricienne fut fait Conneſtable par Lucius Quintius Cincinatus, il auoit touſiours combattu à pied pour n'auoir moyen de ſe monter.

[p] A ceux qui diſent que les Romains ont fait leurs conqueſtes par l'infanterie, il faut repartir que de meſmes les Parthes ont agrandy leur Empire auec la cauallerie, & que M. Anthoine les ayant vaincu en dix-huit batailles, ſentit ſes victoires inutiles pour l'inegalité de la cauallerie. PLVT.

[q] Romulus ne fit que trois centuries de cheualiers. Tul. Hoſtilius y adiouſta dix turmes. Tarquinius ordonna que le nombre ſeroit de trois cens. Seruius diſpoſa le peuple en cinq claſſes, qui faiſoient nonante trois centuries, dont il y en auoit dix-huit pour la cauallerie.

La Caualerie eſt grandement neceſſaire en diuerſes occaſions que l'on ne ſçauroit deſmeſler ſans elle. S'il faut faire vne longue traitte pour ſurprendre l'ennemy ſaiſir les aduenuës, couper & occuper les paſſages, regaigner le canon, inueſtir les villes, tenir les ennemis en alarme & en eſchec, brider la campagne, faire le degaſt, empeſcher les viures & le ſecours aux aſſiegez, la Caualerie fait tout cela & plus promptement & plus efficacement que les gens de pied. Souuent elle a regaigné ce que l'infanterie auoit perdu, a ſeule ſauué l'Eſtat [r] & l'on ſçait bien que les Parthes ont fait d'auſſi

Neceſſité de la cauallerie.

[r] Sext. Tempanius voyant les Voliſques venir à la charge contre luy dit ces mots, *Niſi hæc armata cohors ſiſtat impetum hoſtium, actum eſt de imperio.*

grands exploits auec la caualerie que les Romains auec l'infanterie, mais il eſt certain que les hommes d'armes ont touſiours eſté battus, lors qu'ils ſe ſont ioüez à l'Infanterie, & pource on void ſouuent que les Cheualiers Romains quittoient leur cheual pour combattre & rõpre l'Infanterie, & les reprenoient pour la pourſuiure quand elle eſtoit en fuitte. [s] Le meſme a eſté remarqué aux armees des Anglois & des Bourguignons.

s Titus Largius au lac Regille le conſul Valerius contre les Sabins firent mettre les Cheualiers à pied pour combattre: Et quand Largius eut rompu les Latins ils les fit remonſter pour pourſuiure. *Equitibus admotis equi, vt proſequi hoſtem poſſent.*

Mais pour reuenir au camp que nous auons laiſſé, ce n'eſtoit pas aſſez d'auoir fait ceſte leuée de gens de guerre pour tenir la campagne & ſeruir à tout beſoin, ſi on n'y euſt adiouſté deux choſes neceſſaires pour la rendre vtile, l'entretenement & la ſeurté, car ſi elle fut touſiours demeurée deſcouuerte aux iniures de l'air & aux entrepriſes du premier aſſaillãt, ou ſi elle euſt eſté cõtrainte de ſe deſbaucher pour chercher à viure, elle euſt ſemblé ces Pyramides d'Egypte de grande montre & oſtentation & de nul proffit. Le Roy pourueut au premier, & impoſa ſur le peuple vne taille que Philippes de Commines appelle *exceſſiue & cruelle.* [t] La neceſſité iuſtifie toutes ſortes d'impoſitions, car tout ce qui eſt neceſſaire à l'eſtat eſt iuſte, & tout ce qui eſt vtil eſt neceſſaire. La neceſſité va plus haut que la loy, [v] & quand le Prince en eſt preſſé, il conſidere plus ce qu'il fait que ce qui ſe doit faire : ſa iuſtice va d'autre pas & d'autre train que celle des Princes, & les choſes qui ſemblent eſtre contre les loix ne ſe font que pour faire viure & durer les loix.

t L'entretenement des gens de camp, couſtuit au Roy quinze cens mille francs par an.

Vanité des Pyramides d'Egypte.

v La neceſſité apprend aux Princes de commander aux loix, & les diſpence de ſuiure les loix, elle excuſe ce qu'ils font, *Neceſſitas magnum imbecillitatis humanæ patrocinium omnem legem frangit.* SEN.

Pource qui veut tirer du ſeruice de quelque hoſe la doit faire durer, car ce qui n'eſt pour touſiours, ne peut proffiter en tout temps, & qui veut qu'elle dure, doit faire durer les moyens qui la maintiennent. [x] Le repos des Prouinces ne peut eſtre ſans armes & armees, les armes ne ſe treuuent, & les armees ne s'entretiennent sãs argent, l'argent qui ſe doit employer aux neceſſitez publiques ne ſe tire que des commoditez particulieres. Le ſenat diſoit que Tybere ſupprima le vintieſme denier impoſé par Auguſte ſur les ſucceſſions & heritages : ce ſage Prince n'y volut entendre, parce que cela eſtoit affecté pour l'entretenement de ſa milice.

Les armes ne s'entretiennent ſans les tributs.

Impoſition ſur les heritages.

x Il ne faut toucher aux tributs ſur leſquels ſe maintiennent les moyens de faire la guerre. Auguſte ordonna vn fond perpetuel & certain pour l'entretenement des gens de guerre du vingtieſme denier des Legats & ſucceſſiõs. Apres ſa mort le Senat pria Tybere de l'eſteindre & ſupprimer. Dion dit qu'il ne le voulut faire, & Tacite rend la raiſon. *Quod militare ærarium eo ſubſidio niteretur.*

Pour

Pour le ſecond il fit faire grande quantité de tentes & de pauillons pour tenir les gens de guerre à couuert & des chariots pour les enclorre & retrancher. Toute cela ſe fuſt treuué foible contre vn puiſſant effort s'il n'y eut mis de l'Artillerie. Ie n'eſtime pas peu de choſe la loüange que Philippe de Commines luy donne d'auoir touſiours eſté bien garny *d'Artillerie en ſes armees & mieux que iamais Roy de France*, car les grands deſſeins des Princes ne s'executẽt pas à coup de mains. Sa Chronique dit que ſur la fin de l'annee 1478. il fit faire douze groſſes bombardes, grande quantité de boulets de fer aux forges de Creil, & des pierres à bombarde aux carrieres de Peronne.

Louys XI. puiſſant en artillerie.

Depuis que les hommes ſe ſont rendus tant ingenieux non pour imiter la nature comme Zeuxis en ſa vigne, Appelles en ſa Venus, Memnon en ſa ſtatuë, Miró en ſa vache, Architas en ſa colombe, Sapor en ſon ciel de verre, Mont-royal en l'aigle de bois, & en la mouche de fer, Albert le grand en la teſte de Bronze, mais pour l'offencer & deſtruire, que les eſprits ont donné au fer des ailles & du feu pour faire venir plus promptement la mort, que ce moyne y Allemand deſcendit aux enfers pour y treuuer vne ſorte de feu à la ruine de l'homme, comme Promettee eſtoit monté au ciel pour y prendre celuy dont il les penſoit animer, & que l'Europe a connu ce qui n'eſtoit en vſage qu'aux nations [z] inconnuës, l'Artillerie a eſté vne marque de puiſſance & de grandeur aux eſtats; qui ne ſe peuuent dire forts ny aſſeurés s'ils en ſont deſpourueus puis que rien ne ſe peut acquerir ny conſeruer ſans cela.

Excellents ouurages.

Artillerie treuuee.

Rien de fort ſans canon.

Le canon a declaré foibles toutes les forteresſes que les anciens tenoient inexpugnables, il n'y en a point qui ne redoute ce foudre, & ſi elles renuerſent les efforts & conſomment les moyens & la patience de laſſaillant ce n'eſt que par le canon. Il fait des coups ſi terribles a des effects qui ſont tellement hors l'vſage des anciennes machines qu'il a changé [a] toutes les vieilles formes des ſieges & des batailles. Les poudres & les feux artificiels ſont multipliés en tant de ſortes & ont atteint vne ſi grande perfection, que la guerre qui ne ſe faiſoit autrefois qu'auec le fer ne ſe fait auiourd'huy qu'auec le feu.

Il a changé les formes de la guerre.

x Quãd Anthoine eut reſolu de forcer Cremone, il demãda à ſes ſoldats s'ils auoient auec eux des machines propres a forcer les villes, & comme ils dirent que non, s'eſtonna qu'ils creuſſent que les murailles ſe peuſſent rompre auec les ongles & les pointes des eſpees, *num ſecures dolabras & cetera expugnãdis urbibus fecit attuliſſent rogitabat, & cum abnuerent Gladijs inquit & pilis perfringere ac ſubruere muros vllas manus poſſunt?* TACIT.

y L'Inuention de la poudre à canon & de l'artillerie eſt de Barthelemy le Noir Moyne Allemãd. Launee eſt rapportee diuerſement, les vns la mettent 1320. les autres 1354. & les autres 1380.

z Les Portugais treuuerent au Royaume de Pegu des pieces d'Artillerie que les Chinois y auoient apporté quinze cens ans auparauant & les Chinois rapportent cette inuention à vn eſprit malin qui l'enſeigna à leur premier Roy nommé Vitei pour ſe deffendre contre les Tartares plus de mille ans auant la naiſſance de IESVS CHRIST.

a L'Artillerie eſt cauſe que la guerre ſe fait maintenant plus iudicieuſement & conſiderément qu'autrefois que les parties ſe fuiſſoiẽt par des batailles. Chacun cherche de gaigner temps & de chaſſer la neceſſité du coſté de l'ennemy. On ne ſe à la fortune que ce que ſon ne peut commettre à la prudence. On conduit les deſſeins auec plus de longueur & plus de ſeureté.

On fait marcher les canons à la teſte de l'armee & tiennent le rang des Elephans & aux chariots armez de faux qui fauchoint & rafloint tout ce qu'ils rencontroint. On leur donne l'honneur de commencer ces grandes iournées ou il y va du ſalut de l'Eſtat. Ils ouurent les paſſages, en font de nouueaux. Tout ce qui vient par vn chemin, ſe diſſipe en vne douzaine pour ne les rencontrer, rien ne ſe preſente que pour receuoir la mort ou pour prendre la fuyte. Ils ſont les iuges en dernier reſſort des doutes de la victoire, & s'il ſe preſente vn bataill on d'infanterie ſi puiſſant, ſi meſlé de picques, ſi couuert de mouſquets qu'il ſe moque de tous les efforts d'vn Prince victorieux, & merite ce glorieux nom de *muraille armee*, il faut qu'à la veuë du canon il rende les armes ou qu'il ſouffre la peine de ſa temerité, & ſe voye plus toſt abbatu que les herbes ou les bleds qui ſont fauchés & moiſſonnez.[c]

Tout cede & fait rouge au canon.

C'eſt donc l'Artillerie qui fait que le Prince va du pair auec le Iupiter tonnant, fait ſauter les rochers abyſme, & accable les Geants ſous les montagnes qu'ils ont eſleué contre luy. Ces bouches de bronze qui vomiſſent le fer ailé de feu publient la grandeur & augmentent la reputation de ceux qui les font parler. Toutes les trompettes de leur gloire ne ſonnent pas ſi haut & ne ſe font entendre ſi loing que ces fluſtes. Ce ſont les tiltres plus certains du droit des armes, & ne ſont point ſubiets à contredits. Auſſi la dépence en eſt toute Royale & n'y a Prince pour grand & puiſſant qu'il ſoit qui à la longue ne la ſente inſupportable. On eſcrit[d] que le Roy Henry II. en ſon voyage d'Allemagne ne fit tirer coup de canon qui ne luy reuint à trois cens eſcus.[d]

La dépence en eſt royale.

Toutes les machines de guerre connues des anciens ont eſté meſpriſées pour mettre en vſage l'Artillerie qui a tous les effects & les efforts des arcs, des fleches, des beliers, des frõdes & baliſtes, des ſcorpions & de ces terribles machines qui enleuoint les hommes en l'air, emportoint les galeres entieres, pouſſoient & portoint de ſi grande roideur & violence des rochers, des pie-

Le mot d'Artillerie vient d'Arme & Telũ.

h Les Elephans ont eſté employes à la teſte des armees. — *ſi quidem Tyrio ſeruus ſedet am. Annibali.*

b Dion appelle la quatrieſme legion. πολεμικὸν τὸ τάγμα. Voy ce qui a eſté dit cy deſſus au premier liure. feuil. 28.

c Le terrible effect du canon eſt ingenieuſement repreſenté par le Saluſte S. du Bartas ſu poëme de la Loy.

Quand on voit dix canons qui donnent tous enſemble,
Dans vn dru bataillon, toute la terre tremble.
Icy vn bras rompu, va rompre vn autre bras,
La d'vn corps miparty la moitié tombe bas
L'autre ſe tient de bout icy vole vne targe.
Et dans les camps ſe fait vne feneſtre large.

d Blaiſe de la Vigenere dit qu'au voiage du Roy Henry l'an 1552. en calcula qu'à D'anuilliers & à Iuoy places de peu d'importance, qui neãtmoins endurerent des milliers de coups de canõ, il n'y eut coup de canõ qui ne couſtaſt au Roy (tout fatterail & l'equipage de l'Artillerie cõté) deux ou trois cents eſcus. De maniere que la douzaine de ſes eſteufs reuenoiẽt à trois mil ſix cens eſcus.

erres de Moulin,[e] des hommes meſmes qu'ils les faiſoiẽt ſauter de là les murailles, les riuieres, & les montagnes des lieux qu'elles vouloient aſſuiettir ou deſtruire.

e Les Baliſtes eſtoient frondes machinales qui portoiẽt de loing & de grands coups. Quelquefois on y mettoit des hõmes ou vifs ou morts. Pelagius ieune homme d'Eſpagne ſe voyant forcé de cõſentir à l'infame & execrable volupté d'Almanſor luy donna du poing ſur le né, dequoy irrité il le fit ietter par vne de ſes frondes par delà la riuiere de Betis in *Guadalquibir*, l'an 895. *Infixit eum funda machinali trans Batim missa scopulosis ruinis illidendum.*

Premieres inuentiõs rudes & imparfaites.

Mais comme les inuentions ne naiſſent pas parfaictes les premieres pieces d'Artillerie toutes de fer auec des bandes & cercles de meſmes eſtoient ſi lourdes ſi mal faictes, ſi difficiles à manier, ſi mal equippeés & de ſi mauuais calibre qu'elles auoient plus de monſtre que d'execution, & ne ſeruoient qu'à eſtonner ceux qui s'eſtõnoint pour le bruit. f La Chronique rapporte vn exẽple qui mõſtre bien le peu d'induſtrie & d'adreſſe qui eſtoit meſme aux Maiſtres de ce meſtier, car tous les officiers de l'Artillerie s'eſtans aſſemblez le Lundy deuant les Roys l'ã 1448. aux chãps deuant la Baſtille S. Anthoine pour eſſayer vne groſſe bombarde que le Roy auoit fait faire à Tours, du premier coup elle tira & porta ſon boulet du poids de cinqcens liures de fer iuſques à la iuſtice du pont Charenton. Ils iugerent qu'elle ne s'eſtoit pas bien vuidée qu'elle ſeroit nettoiée, rechargée & tireé. Le fondeur faiſant l'office de canonier ſe ſeruit ſi mal de ſon eſcuuillon qu'il y laiſſa du feu, tellement qu'ayant vuidé les lanternes de poudre & roulé le boulet, la bombarde ſans attendre qu'elle fut amorcée ny que le feu luy fut donné par la lumiere ſe deſchargea d'elle meſme, fit ſauter le fondeur en l'air & en pluſieurs pieces tua tant loing que pres vingt deux hommes, en bruſla & eſtropia pluſieurs autres. g

f Toutes les Inuentions mechaniques ſont rudes & groſſieres en leur enfance. L'exemple eſt en l'Artillerie & en l'Imprimerie. Les batteries de ce temps là eſtoiẽt ridicules, ne ſeruoient qu'à vne inutile diſſipation de poudre. On tiroit de loing à coup perdu, & cinq ou ſix volees entre deux ſoleils.

Bombarde faite à Tours.

Artillerie de bronze.

Noſtre ſiecle plus induſtrieux & ſubtil ayant fait fondre les canons de bronze, c'eſt à dire de l'alliage de l'eſtain & du cuiure plus doux & flexible que le fer, l'Artillerie a commencé d'eſtre bonne aux guerres de l'Empereur Charles V. & de François premier, & meilleure ſoubs le regne de Henry II. Le Roy Henry IIII. l'a mis en ſa perfection. La France ne pouuoit porter le tiltre d'inuincible auant que ſes Arſenals fuſſent remplis de ce dont l'indigence affoiblit les plus puiſſans Empires, elle ſe peut vanter maintenant d'auoir les clefs de toutes les fortereſſes de l'Europe, & qu'il n'y en a point qui ne bronche & ne s'humilie à la veuë de ce foudre quand au premier mot de Iuppiter il

France inuincible.

g La Chronique adiouſte que les pieces du corps de ce fondeur, furent recueillies & enterrees à l'Egliſe ſainct Merry & que l'õ crioit par les carrefours, priez Dieu pour Iean Maugué fondeur de Bombarde, qui nouuellement eſt allé de vie à treſpas entre le ciel & la terre au ſeruice du Roy noſtre Sire.

ſera lancé par l'Aigle qui le porte & qui ne demande que OVI EST-CE?

Princes Chreſtiens troublés de guerres ciuiles.

• Si les Princes Chreſtiens euſſent voulu euaporer ailleurs qu'en l'Europe ceſte guerriere ardeur qui les trauailloit à leur propre ruine, Dieu auoit fait naiſtre vne belle occaſion pour y employer & les gens du camp de Louys XI. & toutes les forces des autres Empires Chreſtiens au renuerſement de celuy des Turcs qui fut merueilleuſement eſbranlé & ſecoüé par la mort de Mahomet. [h] Il mourut en ce temps à Nicomedie. Le Pape Sixte en fut ſi ioyeux qu'il ordonna trois iours de feſte à Rome pour loüer Dieu & le remercier de ce que ſon Egliſe eſtoit deliurée d'vn tel fleau. En mourant il maudit trois fois Rhodes. Il fut Prince plus ſage & ruſé qu'autre de la maiſon des Ottomans, comme celuy qui en toutes ſes conqueſtes adiouſta la ruſe à la force. Il eſtoit de taille groſſe, neruеuſe & robuſte d'vn né aquilin & tellement crochu que la pointe deſcendoit ſur la leure. Il commença tout ieune qu'il eſtoit à ſe plaire aux geſtes d'Alexandre le Grand, ſe promettant de les ſurpaſſer ou eſgaler. [i] Du premier iour qu'il s'aſſit au throſne d'Amurat [k] ſon Pere (qui regna trente deux ans, Prince chery des ſiés & fort equitable aux, ennemis) il voulut eſtre ſurnommé le Grand.

Sixte IIII. ſe reſiouit de la mort de Mahomet.

VIII

Mahomet ſe fait ſurnommer le grand.

h Mahomet II. Emp. des Turcs mourut le 3. de May. 1481. le 52. an de ſon aage.

i Mahometne ſe propoſa autre patron que celuy d'Alexandre non pour l'imiter en vertus, mais en ſes ambitions.

k Amurat mourut deuant le chaſteau de Croïe l'an 1450.

Il auoit en apparence la Religion de Mahomet, mais ayant eſté nourry en la Chreſtienne par ſa mere fille de Lazare Prince de Seruie, & inſtruit d'elle aux prieres & confeſſiõs de foy des Chreſtiens, quand il fut à l'Empire il ſe veid en telle incertitude de ce qu'il deuoit croire, qu'il ſe reſolut à ne croire du tout rien, ne ſe ſouciant non plus de l'Euangile que de l'Alcoran, ſe mocquant de Mahomet qu'il diſoit eſtre vn eſclaue & voleur tenant ſes propheties pour fables & ſes loix pour impoſtures.

Mahomet fils d'vne Chreſtienne.

Le Pere mourant luy auoit recommandé Turcin ſon fils aagé de dixhuit moys, & il auoit promis de ne le faire paſſer par la rigueur de la maiſon des Ottomans, mais comme il n'auoit point de foy enuers Dieu, n'en garda iamais aux hommes, [l] il oblia ceſte promeſſe, car ſi toſt

l Il ne faut attendre aucune obſeruation de foy d'vn Prince qui n'a point de religion.

que la mort eut fermé les yeux à ſon Pere, il tira cet enfant des bras de la nourriee pour luy donner de la teſte contre la muraille, diſant qu'il ne vouloit que ſon Pere fut enterré tout ſeul. Moiſe l'vn de ſes principaux ſeruiteurs le pria de ne ſouiller ſes mains en ſon ſang. Ceſte raiſon ne fut que pour changer de Bourreau, car il luy commanda de le tuer. Moiſe fait apporter de l'eau & en la preſence de Mahomet en verſe ſi abondamment dans la bouche de cet enfant qu'il l'eſtouffe & le noye.

Inhumanité extreme.

La mere accourant à ceſte inhumanité remplit la maiſon de cris effroyables & donne de terribles imprecations ſur Mahomet, qui pour la conſoler luy dit, *Qu'en vain elle vouloit par les larmes faire reuiure ſon fils, qu'elle ſe deuoit conformer à la loy* [m] *qui ne vouloit que le Prince arriuant à l'Empire ſouffrit en vie ſes freres n'y pouuant auoir qu'vn chef en l'Empire ny qu'vn ſoleil au ciel, mais que ſi elle deſiroit quelqu'autre choſe & quoy que ce fuſt, elle s'aſſeura de l'obtenir.* Ceſte femme changeant ſa douleur en vengeance demanda le cœur de Moiſe. Mahomet a l'inſtant commanda qu'on l'attacha pieds & mains, & du meſme couſteau qu'elle plonge dans ſa poitrine, luy ouure le coſté, en arrache le cœur, le donne aux chiens, & s'appaiſe [n] auec cela.

Vengeance ſoudaine.

Amurat auoit vn autre fils de ſix mois nommé Calepin, & preuoyant bien qu'il ſeroit impoſſible qu'il euita la mort s'il eſtoit reconnu par ſon fils le recommanda à Hali Baſſa le priant de le ſauuer. Ce perfide pour ſe mettre en la bonne grace du nouueau Prince luy deſcouurit ceſte innocente creature. Calepin eſt reconnu par trente Matrones, & eſtranglé ſur le champ. Hali Baſſa ne demeura pas long temps en l'impunité de ceſte perfidie, car apres la priſe de Conſtantinople, Mahomet le fit eſtrangler, l'accuſant d'infidelité, d'intelligence auec les Chreſtiens, & qu'il auoit deſtourné ſon Pere Amurat du ſiege de ceſte ville. Il porte les deſſeins plus haut que ſes Peres, il ne reſpire que la Monarchie de l'vniuers & le deſir de la gloire luy fit aimer ceux qui empeſchent que celle des Princes ne vieilliſſe & fauoriſer les hommes de ſçience [o] contre l'intention de ſon legis-

Perfidie de Hali Baſſa.

Mahomet ayme les gens ſçauãs.

[m] Inhumaine & deſnaturee eſt ceſte couſtume. Auſſi ne faut il point chercher de loix ſi iuſtes en vn empire tyrannique. Ils diſent qu'il vaut mieux faire mourir peu de perſonne que d'expoſer vn milion à la mort par les guerres qui naiſtroient en la maiſon de Ottomans, ſi le grand Seigneur ſouffroit des Princes de ſon ſang. Mais où eſt la loy du Dieu qu'ils adorent qui approuue vn Parricide? Couſtume vrayement tyrannique & toutesfois vieille. Les ſucceſſeurs d'Alexandre dit Plutarque, s'entretuoient ordinairement iuſques à leurs meres, femmes & enfans, & quant aux freres, c'eſtoit choſe couſtumiere.

[n] L'Autheur de l'Hiſtoire de Scandeber racontant ceſte Hiſtoire au liure VII. adiouſte ces mots. *Vtile enſeignement à ces eſprits corrompus qui proſtituent leur conſcience aux vicieuſes paſſions des Grands.*

[o] Mahomet ſe pleut à l'Hiſtoire & aux Hiſtoriographes? Il aima & fauoriſa Iean Marie de Vicence, par ce qu'il auoit eſcrit la guerre des Perſes contre Vſſan Caſſan en langue Turqueſque & Italienne.

lateur qui pour mieux maſtiner les eſprits & les aſſommer ſous le ioug de la ſeruitude interdit aux ſiens la cõnoiſſance des lettres. p Il fit eſcrire en langue Arabeſque les vies des grands Capitaines, & ſur tout celle d'Alexandre qu'il prenoit pour ſon patron, mais il n'eut pas ſa generoſité aux batailles, ny ſa moderation aux victoires. Il en vſa bien plus cruellement quand à la prinſe de Conſtantinople il fit porter par moquerie la teſte de l'Empereur Conſtantin par toute ſon armée, & tuer en trouppe les hommes comme moutons. Les plus apparents qui s'eſtoient retirez dans le Temple de Saincte Sophie eſtans amenez deuant luy comme il eſtoit à table, il ſe donna ce cruel plaiſir de veoir ſauter leurs teſtes ſoubs l'eſpee des bourreaux. Quand il prit Trebizonde il donna ſa parole à l'Empereur Dauid Commene & à ſes deux fils, il les mena à Conſtantinople en triomphe auec les principaux ſeigneurs, leurs femmes & leurs enfans, mais ce ne fut que pour adiouſter à la honte de leur mort la qualité de leur malheur, & rendre le ſpectacle plus ſolemnel, les faiſant executer en public. En la prinſe de Chalcidec'eſtoit crime capital de pardonner à l'homme au deſſus de vingt ans: Il fit eſcorcher par le menu & comme piece à piece quelques Seigneurs Albanois, & fit durer quinze iours ceſte barbarie, affin qu'il eut loiſir de gouſter la douceur qu'il prenoit en ceſte cruauté.

Il aſſiegea le Chaſteau de Iaiſſe en Boſne, le Roy ſe rendit à compoſition qu'il emporteroit tout ce qu'il auroit dedans, mais la foy ne luy fut pas gardee, car il le fit lier à vn arbre & tuer à coups de fleches, luy reprochant ſon auarice & qu'il auoit mieux aimé ſe ſauuer auec ſon argent qu'auec ſon honneur.

Il s'eſtoit ſeruy de Mahomet Baſſa en ſes plus grandes affaires & l'aymoit comme ayant eſté nourry dés ſa ieuneſſe auec luy. Ce miſerable auoit eſté Chreſtien & ſouſpiroit touſiours dedans ces grands honneurs à la liberté du Chriſtianiſme, car les plus grands n'ont autre tiltre que d'eſclaue du grand Seigneur, & quoy qu'il fut eſleué ſur les plus hautes teſtes de l'eſtat, ſon naturel hautain & ambitieux s'eſtimoit eſtre au deſſous de tou-

p Le Temple de S. Sophie qui auoit eſté baſti par Iuſtinian l'Empereur, fut pillé de ſes richeſſes, & des precieuſes Reliques que l'Empereur Conſtantin auoit conſerué ſi chetement, il deuint vn bordeau & vne eſtabletie à cheuaux.

Ses cruautez en la priſe de Conſtãtinople Trebiſonde & autres villes.

q Mahomet aſſiegea Chalcide en Negrepont l'an 1470. la prit en trente iours, y perdit quarante mille hommes.

Fait tuer à coups de fleches le Roy de Boſne.

r Rien de plus honteux ny vituperable à vn Prince que de ſe rendre ſans deffence ny ſans tenter quelque hazard. Ceux qui flechiſſent ſans coups frapper ſont plus dignes de blaſme & reproches que ceux qui ſe mettent en deuoir de reſiſter courageuſement. THVCYDIDE *en la remonſtrance aux Athoniens.*

tes tant qu'il ſeroit ſerf & qu'il en verroit vn ou deux au deſſus de luy. Se confiant doncques aux bonnes graces & faueurs de ſon maiſtre il luy fit vn ſumptueux feſtin, & à l'iſſuë luy offrit cinquante mille eſcus, le ſuppliant de le declarer libre luy oſtant le nom odieux d'eſclaue & luy laiſſant celuy de ſeruiteur tres-fidelle & treſ-obligé. Mahomet fut tellement irrité de ceſte demande qu'ayant ſur le champ commandé à ce Baſſa de mettre le ventre contre terre, il luy tint le pied ſur la gorge & le foulla à diuerſes repriſes iuſques à ce que ce miſerable commença à crier : *Ie vous rends graces, Seigneur, Ie vous rends graces. Ce m'eſt trop d'heur de viure ſous vos pieds.* Viure apres cela, c'eſt bien ſe declarer indigne d'auoir reçeu la vie & d'auoir moins de courage que ce garçon [t] de Sparte qui ſe voyant contraint à vn ſeruice que ſa condition ne deuoit refuſer, s'eſcria, *Ie ne ſeruiray point*, & en diſant cela ſe rompit la teſte contre la muraille.

Orgueil foulé aux pieds.

Generoſité d'vn ieune Spartain.

Le ſiege de Belgrade fut le theatre & de ſon pouuoir & de ſon malheur, car il ne fit iamais plus d'effort & n'eut vne armee plus puiſſante. Il auoit fait porter ſon canõ en pieces par ſes gens de guerre & quand il fut en la Myſie il en fit diuerſes pieces de groſſeur des-meſurée, car il ſe plaiſoit à ces machines effroyables, ayant employé au ſiege de Conſtantinople vne bombarde pour mouuoir laquelle on ſe ſeruoit des bras de deux mille hommes, & de ſeptante ioug de bœufs.

Iuſques icy la fortune luy auoit fait touſiours les doux yeux, maintenant elle luy fait reçeuoir vn affront ſi ſenſible qu'il eſt contraint d'eſtimer heureux ceux qui n'auoiẽt iamais eu que du malheur, car ignorans l'eſtat de la proſperité, ils ſupportoient plus doucemẽt l'infortune. [v] Il reçeut en ce ſiege vn coup de fleſche pour lequel il fut conduit ſecrettement à Sarne, affin que ce coup n'abbatit le courage des Turcs & ne fortifia celuy des Chreſtiens. Apres qu'il fut penſé il demanda ce que l'on faiſoit au camp. On luy dit, *que tout eſtoit en deſordre, le Baſſa d'Aſie tué, les principaux Capitaines mis en route, quarente mille hommes ſur le champ, l'artillerie perduë, & que l'on perdoit temps de penſer prendre vne vil-*

Grande perte en ce ſiege.

[s] Vn eſprit ambitieux ne peut ſouffrir rien plus haut que luy. M. Craſſus eſt le tableau des hommes de ceſte humeur. Ceſte folle ambition l'auoit tant aueuglé qu'il ne ſe pouuoit contenter de preceder tant de milliõs d'hommes, ains s'eſtimoit par maniere de dire eſtre le derõier de tous, & que tout luy deffailloit pour autant qu'on le tenoit inferieur & moindre que deux autres ſeulement. PLVT. en la vie de MARC. CRASSVS.

[t] Vn ieune garçon de Sparte contraint de ſeruir, dit qu'il ne le feroit pas Οὐ δουλεύσω. il le dit & le fit, car comme on luy eut commandé d'apporter vn pot de chãbre, il ſe donoa de la teſte cõtre la muraille. A cela Seneque, *Tam prope libertas eſt ſeruit aliquis?*

[v] L'aduerſité eſt inſupportable à ceux qui ont touſiours gouſté la proſperité. Denis de Corinthe eſtimoit heureux ceux qui dés leur enfance auoient eſté malheureux. *Latiores reliquit quos nunquam fortuna reſpexit quam quos deſeruit.* SEN.

le que la ſeule preſence de Iean Coruin rendoit inexpugnable. Ceſte parole mit Mahomet en telle rage, & la rage en tel deſeſpoir que deſpitant le ciel, maudiſſant la terre & blaſphemant contre Dieu, il demanda du poiſon pour ſe faire mourir, & voyant qu'on luy refuſoit, il fit mettre le feu en ſon camp & ſe retira. Iſſeveut empoiſonner par deſeſpoir.

Comme la mal-heureuſe iſſuë pour luy du ſiege de Belgrade luy fit deſirer la mort, celle de Rhodes, & le regret de ſe veoir vaincu apres n'auoir fait que vaincre le fit mourir. [x] Deſeſperé doncques de dompter les Rhodiens, & ayant continué toutes les fureurs & violences de la guerre contre ce puiſſant rempart de la Chreſtienté quatre vingt iours, il ſe retire à Damiate, [y] de la à Nicomedie où il fut ſaiſy d'vne colique ſi violente qu'il en mourut. Phil. de Commines dit, *qu'au retour de l'eſté tous les ans l'vne de ſes iambes s'enfloit ſi deſmeſurément qu'elle s'eſgaloit à la groſſeur du corps, & ſe deſenfloit au bout d'vn temps ſans que l'on peut ſçauoir la cauſe de ce mal.* Il la rapporte à la gourmandiſe & à la punition de Dieu, peut eſtre eſtoit-ce la meſme en laquelle Bladius frere du Prince de Valachie plongea ſon couſteau pour ſauuer ſon honneur contre ce bouc qui le vouloit forcer aux voluptez infames & des-naturees d'vne ſterile Venus. [z] Ses cruautez & inhumanitez reſolurent quelques ſoldats de ſa garde de le tuer en ſon lict. La coniuration deſcouuerte par vn Chreſtien il fit eſtrangler les coniurateurs. & deſlors ne permit à perſonne d'entrer en ſa chambre plus aagé de douze ans. Pour toutes ſes raiſons Mahomet eſt le ſecond de ces trois grands Princes que Philippes de Commines eſleue ſur les autres pour auoir regné en meſme temps. Le Roy Louys XI. eſt le premier & Matthias Huniades le troiſieſme,

x Mahomet demeura quarante ſix iours deuãt Belgrade, le ſiege commença le 13. Iuin. fut leué le 6. Aouſt. 1456.

y Il eſt bien dur à vn Prince d'eſtre vaincu apres auoir touſiours gaigné des victoires. Boleſlas III. Roy de Polõgne, ayant gaigné quarante ſept batailles, & contraint à la derniere contre les Ruſſiens de fuir, mourut de regret. CROMER. Lib. VI.

Mahomet meurt de regret.

z Amurat ſon Pere en auoit voulu faire autant à douze ieunes Gentilshomme Polonoois qu'il reſeruoit pour ceſte abomination, ils ſe reſolurent de le tuer, mais eſtans deſcouuerts ils s'entretuerent pour euiter vne vie plus miſerable ou vn ſupplice plus hooteux & cruel.

Faces execrables de ſa vie.

Le Roy auoit des penſees qu'il n'eſtendoit pas ſi loing car ſe voyant approcher de l'Occident de ſes iours il ne les portoit pas dedans l'Orient, il les conduiſoit ſur ſes voiſins de proche en proche, comme ſur la Lorraine & la Prouence. Il eſtimoit les conſeils de planter des bornes à ſon Empire indignes du courage d'vn grand Prince. Il vouloit que la France fut comme vn grand &

puiſſant arbre, qui par l'eſtenduë de ſes branches & de ſon ombre empeſche l'accroiſſement de ce qui eſt autour. [s] Les eſtats de Nauarre, Flandres, Bretagne, Sauoye, Prouence n'eſtoient pas d'auantage en la puiſſance de leur Princes qu'en la ſienne, & trembloint ſoubs ſon autorité, comme la colombe ou le Perdreau ſoubs le vol de l'oiſeau. Les deſſeins qu'il eut ſur Lorraine & Prouence furent executez en adiouſtant la prudence à l'occaſion, & la force à la raiſon.

Deſſeins du Roy ſur la Lorraine & la Prouence.

[s] Auguſte fut auteur du conſeil à Tibere *coercendi intra terminos imperij.* Leçon fort difficile à vn Prince qui a du courage. *Vna & ea vetus cauſa bellandi eſt profunda cupido imperij & dunitiarum.* SALL.

Pour entendre ceſte procedure il faut ſçauoir que Iehan Duc de Lorraine eſpouſa en premieres nopces Sophie fille d'Eberhard Comte de Vvirtemberg & en eut deux fils Charles & Frideric. [t] Charles luy ſucceda au Duché de Lorraine, eſpouſa Marguerite fille de Robert de Bauiere Comte Palatin, de laquelle il eut pluſieurs enfans qui moururent deuant luy, & n'eut pour heritiere qu'Iſabeau. Frideric Comte de Guiſe eſpouſa Marguerite fille de Henry Comte de Vaudemont & en eut Anthoine Comte de Vaudemont. Charles maria Iſabeau ſa fille à René Duc d'Anjou & de Calabre, Duc de Bar, Comte de Prouence, Roy de Sicile, Naples & Hieruſalem. De leur mariage ſortirent Iehan, Louys, René Charles, Elizabeth, Marguerite, Yolande, & Anne. Apres la mort du Duc Charles, René voulut entrer au Duché comme en l'heritage de ſa femme. Anthoine Comte de Vaudemont l'empeſcha par ceſte raiſon, *que les maſles excluent les filles.* [v] Le differend ſe termina premieremẽt par les armes, René perdit la bataille de Blainuille & demeura priſonnier d'Anthoine Comte de Vaudemont qui le donna au Duc Philippe de Bourgongne lequel l'auoit ſecouru, & puis par le mariage de M. Yolande fille de René, & d'Iſabeau auec Ferry fils d'Anthoine de Vaudemont, le Duché de Lorraine demeura en effect à René mary d'Iſabeau & en eſperance à Ferry mary d'Yolande. Iehan ſucceda au Duché de Lorraine. Il auoit eſpouzé Marie fille [x] du Duc Charles de Bourbon qui mourut en l'enfantement de Nicolas Marquis de Pont ſon troiſieſme fils, lequel ſucceda au Duché de Lorraine apres la mort de ſon Pere & de ſes freres. Il quitta l'affection que ſes peres auoient porté à

IX.

Eſtat de Lorraine.

René d'Anjou Duc de Lorraine.

[t] Les enfans de Charles Duc de Lorraine furent, Rodolphe, Loys, Charles, Robert, Frideric, Marie, mariee à Eogueraod Comte de Coocy Marguerité ao Comte de Baden & Iſabeau à René Duc d'Aniou.

[v] Au concile de conſtance Antoine Comte de Vaudemont demanda à l'Empereur Sigiſmond l'ioueſtiture du Duché de Lorraine contre René d'Aniou attendo que c'eſtoit fief imperial duquel les femmes eſtoint incapables.

[x] Iean & Marie eurent 4. enfans, Yſabeau qui fut mariee à Iacques Roy d'Eſcoſſe, René, Iean, & Nicolas.

la France & ſe ietta au party du Duc de Bourgongne ſoubs l'eſperance de luy donner ſa fille en mariage. La mort le ſurpit l'an 1473. aux penſees de ſe marier, & de renouueller vne ſeconde entrepriſe ſur la ville de Mets, [y] la premiere luy ayant eſté malheureuſe. Nicolas Marquis du Pôt.

[y] Nicolas Duc de Lorraine ſe voulut ſaiſir de la ville de Mets par ce ſtratageme. Il fit charger des tonneaux ſur des chariots feignant qu'ils eſtoient pleins de vins, il y auoit des ſoldats dedans Ils y entrent, mais apres qu'ils ſont entrez ſe voulant ſaiſir de la porte la grille fut abattüe, & eux pris & tuez en la ville qu'ils vouloient ſurprendre.

Ainſi il ne reſtoit point de maſles de la branche des Ducs de Lorraine, il n'y auoit que celle des puiſnez de Vaudemõt & de Guiſe. La loy gardoit le droit de la ſucceſſion aux filles du Duc René d'Anjou & d'Yſabeau de Lorraine. Marguerite Reine d'Angleterre eſtant priſonniere n'y pretendoit riẽ. Yolande vefue de Ferry Comte de Vaudemont y ſucceda. Elle eſtoit mere de pluſieurs enfans, & le droict d'aineſſe donna le tiltre de Lorraine à René, mais Yolande s'en reſerua l'autorité & le commandement qu'elle tint dix ans. Branche de Vaudemont.

René s'aſſeuroit d'eſtre Comte de Prouence comme il eſtoit Duc de Lorraine, & que ſon ayeul maternel en diſpoſant de ſes eſtats ſe ſouuiendroit de luy, mais le Roy l'auoit diſpoſé à faire ſõ heritier. [z] Charles du Mayne ſon neueu, comme il fit en toutes ſes terres excepté en la Duché de Bar, qu'il donna à René Duc de Lorraine auec les terres de Lambeſq & d'Orgon. Il donna à Iean ſon fils naturel les villes de S. Remy, S. Canat & le Marquiſat du Pont. Tous deux vouloient auoir la Prouence, & le bon homme pour leur monſtrer qu'elle ne ſeroit ny à l'vn ny à l'autre, vn iour qu'il eſtoit à table ietta vne eſpaule de mouton à deux chiẽs qui s'entrebattoient pour l'auoir, & au meſme inſtãt fit partir vn grãd Dogue qui les eſcartant ſe rendit maiſtre de la piece. *Il ſera de meſmes*, dit René, *de vos affaires vous vous battrez, de ce qu'vn plus puiſſant emportera.* On voit encore cet embleſme en relief en vne chaire de ſon Oratoire en l'Egliſe Saint Sauueur d'Aix.

[z] René Duc d'Anjou Roy de Sicile, Comte de Prouẽce fit ſon teſtament à Matſeille le 22. Iuillet 1474.

Ce diſcours fondé ſur les propres originaux contredit l'opinion de ceux qui ont eſcrit, [a] que René donna à Louys XI. la Comté de Prouence: Que la perte de la bataille de Granſſon ayant refroidy les volontez de pluſieurs Princes enuers le Duc de Bourgongne, le Roy René changea celle qu'il auoit faict de l'inſtituer ſon heritier, & qu'eſtant venu à Lyon il renonça tout à fait a René n'a point diſpoſé de la Prouẽce au profit du Roy.

[a] Erreur de quelques Hiſtoriens qui ont creu ce que la Chronique a dit de ceſte donation portant expreſſement que René eſtant à Lyon, *voulut & accorda auec le Roy qu'apres ſa mort la Comté de Prouence retourneroit de plein droit au Roy, & ſeroit vnie à la couronne.*

ſon amitié conſentit que la Prouence fut vnie à la couronne à la charge que le Roy mettroit en liberté ſa fille vefue de Henry VI. Roy d'Angleterre & priſonniere d'Edoüard, & que pour ſa rançon il payeroit cinquante mille eſcus: Que moyennãt ceſte sõme elle quitta toutes les pretentions qu'elle pouuoit auoir ſur la Prouence: Que pour contenter celles que les enfans de ſa fille Ducheſſe de Lorraine y auoient auſſi, il leur laiſſa les terres de Lambeſq & d'Orgon: Que pour faire connoiſtre au Roy que la declaration de ſa volonté eſtoit ſortie de ſon cœur auec vn contentement extraordinaire il eſcriuit de ſa main en lettres d'or ceſte donation, & l'enrichit d'vne belle enlumineure. b

b Faut remarquer qu'entre les qualitez que René pont encere teſtamẽt il adiouſte celle de Comte de Prouence, Barcelonne, Forcalquier & Piedmont.

Le teſtament de ce Prince ne parle vn ſeul mot du Roy Louys, & ne ſe void point qu'il en ait fait d'autre, quoy que l'annee ſuiuante il le vint treuuer à Lyon. Il nomma pour executeurs de ſon teſtamẽt *la Reine Ianne de Laual ſon eſpouſe, Charles Comte du Mayne ſon premier & principal heritier, René Duc de Lorraine ſon ſecõd heritier M. Guillẽ de Harcour Cõte de Tancaruille, M. Gui de Laual Cheualier & Seigneur de Loüe Seneſchal d'Aniou. M. Iean de la Vignolle Doyen d'Angers, Preſident des grands iours & des Comptes d'Anjou, M. Iean Penot Docteur en Theologie ſon confeſſeur. M. Pierre, le Roy, dit, Bemanon Vichancelier & eſleu d'Angers. M. Iean Buel Docteur es loix & iuge d'Anjou, & M. Guilhen Tournelle Archipreſtre d'Angers & M. des Cõptes.* Il voulut auſſi que s'il decedoit en Prouence l'Archeueſque d'Aix & le Grand Seneſchal de Prouence fuſſent des executeurs de ce teſtament.

Executeurs de ſon teſtamẽt.

c Outre le contentement que la remarque de ces noms peut apporter aux familles qui y ont part, elle ſert à la curioſité de diuerſes qualités iointes en meſmes perſonnes, & qui en ce temps ſemblent incompatibles.

Le Roy aduerty que René Duc de Lorraine faiſoit des menées en Prouence & craignant qu'il ne fit changer les volontez du Roy René commanda que l'on s'en ſaiſit, & luy fit tendre tant de filets qui luy euſt eſté impoſſible d'en eſchapper ſi de bonne heure il ne ſe fut ietté à Marſeille où il s'embarqua, demeura trois mois ſur mer, paſſa en Sicile, vint à Veniſe, & trauerſant par les Griſons ſe rendit en Lorraine ne plaignant les dangers courus ny le temps perdu pour s'eſlongner d'vn Prince irrité, dont la clemence n'eſtoit qu'vne ſeuerité laſſée.

d Les Roys ont les mains longues, & pluſieurs filets pour attrapper leurs ennemis. Il eſt malaiſé d'euiter toutes les embuſches, πᾶς ἀνὴρ ἀνθρώπου πλέον οὐδὲν ἐπίσταται ἢ φεύγειν PLATO.

René eut ce malheur inſupportable aux grands courages de ſuruiure la grãdeur de ſa maiſon. Il vit rompues & briſées les couronnes qui auoiẽt honoré les teſtes des Roys ſes predeceſſeurs. Louys Duc d'Anjou sõ ayeul ſecond fils du Roy Iehan auoit acquis le ſecond tiltre du droit de France ſur la couronne de Naple, mais ſa mauuaiſe conduitte apres la bataille qu'il gaigna contre Ladiſlas l'an 1383. e & dont il ne tira le proffit qu'il deuoit, le contraignit de quitter l'Italie où il eſtoit entré auec vne armee de cinquãte mille hommes, & ſe retirer en France auec le regret du malheur de ſes entrepriſes. Bataille a Roeque ſeiche.

e Bataille à Roeque ſeiche où les troupes de Ladiſlas furent rompues par celles de Louis, mais la victoire ne fut point pourſuiuie. Quand Ladiſlas parloit de ce rencõtre, il diſoit que le premier iour d'icelle ſes ennemis auoient eſté maiſtres de ſa perſõne & de tout sõ Royaume ayãt fait deuoir de vaincre, le ſecond euſſent peu eſtre ſeigneurs du Royaume & non de ſa perſonne s'ils euſſent ſuiuy la victoire & le troiſieſme iour ils n'auoient rien peu ny ſur ſa perſonne ny ſur ſon Royaume.

Son fils Louys III. Duc d'Anjou fut encore declaré Roy de Naples par le Pape, & inſtitué heritier par Ieanne II. qui auoit ſuccedé à Ladiſlas ſon frere. Ceſte Princeſſe ſi fameuſe en l'hiſtoire pour ſes impudicitez fut mariee au Duc de Gueldres en premiere nopce, & en ſeconde à Iacques de Bourbon Comte de la Marche lequel elle chaſſa & de ſon lict & de ſon Royaume, & ce pauure Prince choiſit le conuent des Cordeliers de Beſançon pour ſa derniere retraitte, & s'y fit porter ſur vne ciuiere en deſpit des grandeurs & vanitez du monde. Elle mourut à Coſſence ſans lignee l'an 1434. & reſtant ſeule de la maiſon de Duras laiſſa heritier par teſtament René Duc de Bar frere de Louys. Ianne meurt a Coſſence.

f René apres la bataille perduë a Bleinuille l'an 1431. contre le Comte de Vaudemont & le Mareſchal de Bourgongne fut priſonnier.

Alfonſe Roy d'Aragon qui auoit eſté adopté par Ieãne, & depuis par elle meſme exheredé tenoit Gaette aſſiegee. René deliuré de la priſon f où le Duc de Bourgongne l'auoit detenu arma pour aller à Naples où il auoit enuoyé Yſabeau & ſes enfans. Il eſt receu à Naples comme Prince victorieux. Le Pape luy enuoya l'inueſtiture du Royaume à la charge du tribut. Ce fut l'occaſion d'vne allegreſſe grande & extraordinaire à Naples ſuiuie des honneurs ſi grands qu'on eut raiſon de les prendre pour ſignes g de l'inconſtance de ce peuple. Il alla à cheual par les ruës en habit Royal, la couronne ſur la teſte, le ſceptre en main, fit vingt ſept Cheualiers, & les choiſit du nombre des Seigneurs plus illuſtres & vaillants, & de ſes plus fideles ſeruiteurs. Alfõſe Roy d'Aragon fils Adopti de Ieãne de Naples.

g Ceſte grande ioye du peuple & les honneurs qu'il rend à ſes nouueaux Princes ſont touſiours ſuiuis de quelque trait de ſon inconſtance. Ceſte ſuraboundance d'honneur eſt vn mauuais ſigne de la bien vueillance.
πολλὴ περὶ ἀρχὰς πρόμιον ἀσφαλὲς πρᾶξις
PLVT. in Demet.

Il regna

Il regna aſſez heureuſement quatre ans, mais il eut touſiours Alphonſe d'Arragon en teſte lequel aſſiegea Naples auec quatre mille cheuaux, vn grand nombre de gens de pied. Il y entra par vn ancien conduit d'eau qu'vn maſſon luy deſcouurit, & qui eſtoit le meſme par lequel Belliſſaire ce grand Capitaine y eſtoit entré neuf cens & cinquante ans auparauant, & en auoit chaſſé les Goths. Ceſte ville en vne nuict ſe vit toute Arragonnoiſe. René en ſortit, & retourna en France auec beaucoup de douleur de ſa perte, mais plus de reſolution de viure en paix, deteſtant du tout la guerre & l'ambition qui l'entretenoit.

Siege de Naples.

Alphonſe meurt oppreſſé vifuement en ſon ame d'auoir manqué de parole à Louys d'Anjou. [i] Ferdinand ſon fils eſt couronné par le Pape Pie ſecond. Iean Duc de Calabre fils de René entreprend de reconquerir le Royaume que ſon pere auoit perdu. Les Geneuois luy armerẽt trois vaiſſeaux de charge & dix galeres, luy preſtent ſoixãte mil eſcus. Il retira du port de Marſeille douze galeres, & promeſſe du Roy Charles VII. d'vn plus grãd ſecours au beſoin. Auec cela il arriue à Gaette, où les plus grands du Royaume accoururent pour luy baiſer les mains, & ſe declarer pour luy. Il gaigna la bataille de Sarny & de S. Fabian, & fut merueilleuſement bien ſeruy du Comte Iacques Picenin, ainſi nommé pour ſa petite taille, & qui dans vn petit corps auoit vn courage inuincible & des forces de Geant. [k] Il eſtoit general de ſon armee, & tenu pour l'vn des plus vaillans Capitaines de ſon temps.

Ferdinand baſtard d'Alfonſe.

[i] Alphonſe auoit promis par capitulation expreſſe de ne troubler ny moleſter Louys ſon couſin en la couronne de Naples: Mais vne couronne eſt trop belle pour ne rompre auec l'amy, & faire trop le conſcientieux. Il practiqua la Roine Ieanne pour l'adopter, & elle pour ſeureté de ceſte adoption luy remit les deux chaſteaux de Naples.

[k] Il ne faut pas auoir tant d'égard à la grandeur & hauteur du corps qu'à la force & vigueur du courage. Homere dit que Tydee pere de Diomede eſtoit petit, mais bataillard & vaillant.

La puiſſance des Arragonnois eſtoit ruinée à fleur de terre, ſi le Pape [l] qui craignoit que la proſperité des affaires de France ne prejudiciaſt à la liberté de l'Italie ne ſe fuſt ligué auec les autres Princes au ſecours de l'Arragonnois aſſiegé dans Barry, ville mal fortifiee & pirement pourueuë contre les neceſſitez du ſiege. Mais toute leur ligue euſt ſeruy de peu ſi elle n'euſt eſté renforcée par ceſt autre Mars d'Albanie Scanderberg que Ferdinand appella à ſon ſecours, & que le Pape Pie ſecond coniura de l'aſſiſter. Il y vint pour l'eſtroicte amitié qu'il auoit eu auec Alphonſe, & fut grandement exhorté à ce voyage par les remonſtran-

Bataille gaignee par le Duc de Calabre.

[l] Pie II. ſe declara pour Ferdinand Roy de Naples & luy en donna la couronne, à condition qu'il rendroit à l'Egliſe les terres de Beneuent & Terracine occupees par Alphonſe d'Arragon ſon pere. Au Concile qu'il conuoqua à Mantouë l'an 1459. il exhorta les Princes Chreſtiens à ſecourir Ferdinand cõtre Iean Duc de Calabre.

ces de Paul Ange Archeueſque de Duras. Scanderberg ſe ioinct à Duras aux galeres Italiennes, & de là vient à Raguſe [m] attendant ſes trouppes, & preparant l'auitaillement pour faire voile en Pouille. Paul Ange.

Il contraignit le Duc Iean de Calabre de leuer le ſiege de Barry, & gaigna la bataille d'Vrſare. Le Duc ſe retira du peril par la viſteſſe de ſon cheual, gaigna Troye où il fut receu & tiré ſur la muraille par vne corde, & de là ſe feit conduire à Gennes où il trouua vne galere qui le porta en France, deſeſperé de pouuoir rien plus à Naples & en Sicile, d'où il ne rapporta que le nom de Duc de Calabre. Il fut ſuiuy de quelques Capitaines, qui pour auoir couru ſa fortune n'oſoyent demeurer ſous la domination des Arragonnois, [o] tellement que René enuieillit dans les plaintes de ceſte vſurpation fauoriſee par les Papes. Toutes ſes eſperances furent mortes pour le recouurement de l'heritage de ſes peres [o] & pour comble de regrets veit fleſtrir en ſon fils & en ſon nepueu la premiere branche de ceſte puiſſante & Royale maiſon d'Anjou.

René ſuruiuant à ſon fils & à ſon nepueu mourut l'annee 1480. Prince qui eut de grãdes & eminẽtes qualitez, digne d'vne meilleure fortune, grand iuſticier, & ennemy des longues expeditions. Il diſoit quelquesfois quand on luy preſentoit à ſigner, lors qu'il alloit à la chaſſe ou à la guerre que la plume eſtoit vne ſorte d'armes dont le Prince pouuoit vſer en tout tẽps. [p]

Le regne d'vn ſi bon Prince fut bien regretté, car il traittoit ſes ſubiects en paſteur & en pere. On dit que quand ſes Treſoriers luy portoyent la taille Royale qui eſtoit de ſeize florins par feux, & la Prouence en peut auoir trois mil cinq cens, il s'informoit de l'abondance ou ſterilité de la ſaiſon, & quand on luy diſoit que le vent Meſtral auoit long temps regné, il leur remettoit la moitié, & quelquefois toute la taille. Il ſe contentoit de ſon domaine, & ne trauailloit le peuple de nouueaux ttibuts. Il paſſoit ſon temps à des peintures [q] telles & ſi excellentes qu'on les voit encores à preſent en la ville d'Aix. Il peignoit vne perdrix quand on luy apporta la nouuelle de la perte du Royaume Eloge de René d'Anjou.

m Raguſe eſtoit appellée anciennement Epidaure ſur la mer Adriatique. Elle a vn chaſteau tenu en ce temps pour inexpugnable, ſon gouuernement eſt Ariſtocratique.

n Le Comte Picenin eſchappé de ce peril, demeura quelque temps caché en Italie. François de Sforce Duc de Milan l'ayant fait venir ſous fauſſe promeſſe de le faire ſõ gendre, le liura au Roy Ferdinand qui le fit mourir.

o L'ioueſtiture du Royaume de Naples ayant eſté vne fois accordee par les Papes à la maiſon d'Anjou, ne pouuoit eſtre donnee contre ſon gré à celle d'Arragon. On entend ſouuent ces mots aux barreaux *Id quod noſtrum eſt ſine cauſa noſtra à nobis auferri non poteſt.*

p Le Roy René encore qu'il fuſt armé ne laiſſoit de rendre iuſtice à ceux qui la demandoyent, & diſoit. *Que la plume des Princes ne deuoit iamais eſtre pareſſeuſe: Que les lõgues expeditions faiſoient perdre la bienveuillance & l'affection des peuples.* On a eſcrit qu'il ne beuuoit point de vin, & cõme les Seigneurs de Naples luy en demandoyent la raiſon: il diſoit que c'eſtoit pour faire mentir Tite Liue, qui auoit dit que les bons vins auoyent fait paſſer les Alpes aux François.

q Michel de Montagne dit au 2. liu. de ſes Eſſais ch. 17. de la preſumption, qu'eſtant à Bar-le-Duc il vit preſenter au Roy François II. vn portraict que René Roy de Sicile auoit fait de ſoy.

de Naples, & ne voulut pour cela tirer la main de la beſongne, tant ſon eſprit y auoit de plaiſir.

Il veſcut long temps. Vn Preſident de Prouence harenguant deuant le Roy Charles neufieſme l'an 1573. dit qu'il auoit eſté veu par aucuns eſtant lors en vie. Il inſtitua l'ordre de cheualerie qu'on appelloit du Croiſſant. Les Cheualiers portoyent vn Croiſſant ſur le bras droict auec ce mot, L'OS EN CROISSANT les animãs par cela à rechercher & deſirer l'accroiſſement de leur valeur & reputation. Il mourut à Aix, ſa femme fit porter ſon corps en France, & par vne ingenieuſe ſubtilité trompa les Prouençaux qui le vouloyent auoir.

Charles ſon neueu ſuccede

Sa mort ne fit en Prouence autre changement que de perſonne. Charles ſon nepueu fils du Comte du Mayne fut recogneu Comte de Prouence, mais ce ne fut que pour peu de temps: car il mourut ſans acheuer la ſeconde annee de ſon Regne.

Peu de iours auant ſa mort & le dixieſme de Decembre 1481. il fit ſon heritier le Roy, & apres ſon decés Charles ſon fils & les autres Rois ſes ſucceſſeurs [r] le ſuppliant de tout ſon cœur de faire iouïr ſes ſubiects du pays de Prouence des graces, franchiſes & priuileges qu'ils tenoyent du Roy René, luy recommandant ſon couſin François ſeigneur de Luxembourg, pour le tenir en la Cour de S.M. & le maintenir aux terres de Martigues qu'il luy donnoit. Il ne luy recommanda particulierement autre de ſes ſeruiteurs qu'vn Archer de ſa garde nommé le grand Picard.

[r] L'inſtitution de l'heritier eſt en ces termes dans le teſtament, *Et quia heredis inſtitutio eſt caput & fundamentum cuiuslibet teſtamenti dictus Sereniſſimus Dominus noſter Rex in omnibus regnis commitatibus, Vicecomitatibus, &c fecit, inſtituit & ordinauit, ac ore ſuo proprio nominauit ſibi heredem ſuum vniuerſalem & in ſolidum Chriſtianiſſimum Excellentiſſimum Principem ac Dominum Ludouicum Dei gratia Francorum Regem, eiuſdem conſobrinum & Dominum chariſſimum atque Reuerendiſſimum & poſt eius obitum illuſtriſſimum & clariſſimum D. Delphinum &c.*

Donne la Prouence au Roy

Il y eut peu de diſtance entre le teſtament & la mort, moins entre la mort & la prinſe de poſſeſſion, car le dixneufieſme du meſme mois de Decembre 1481. le Roy fit expedier vne commiſſion à Palamedes Forbin Cheualier, Seigneur de Sollier, Chambellan du Comte de Prouence, pour en prendre poſſeſſion & commander au païs en qualité de Lieutenant general, auec pouuoir d'ordonner abſolument des offices, inſtituer & deſtituer les officiers, remettre, quitter & abolir les crimes, voire de leze-Majeſté, confirmer ou reuoquer les anciens priuileges en ordonner de nouueaux, aſſembler les Eſtats, impoſer deniers, leuer

Palamedes Forbin.

gens de guerre pour ſe faire obeïr. La qualité de ceſte reconnoiſſance eſtoit vn grand teſmoignage de celle du ſeruice qu'il auoit rendu au Roy ayant ſeul diſpoſé ſon maiſtre à faire vn ſi beau preſent à la France. Mais comme tout changement apporte de l'eſtonnement, il y eut encore quelque trouble pour executer ceſte donation, les vns criant, viue Lorraine, les autres viue France.

[a] Ceſte commiſſion eſt datée de Thoüars le 29. Decembre 1481. preſent le Comte de Marle Mareſchal de France, d'Eſtellan Bailliſ de Roüe.

XIII.

René Duc de Lorraine reconnoiſſant que ſes amis eſtoient foibles & ſon pouuoir impuiſſant [b] contre le Roy ne fut conſeillé de s'opinaſtrer en Prouence. Il paſſa les monts auec cent hommes d'armes & vn regiment de mille hommes de pied. Le Roy enuoya vne garniſon Eſcoſſoiſe à Bar ſoubs la charge du Seigneur d'Aubigny, fit refaire les murailles, & mettre les armes de France ſur les portes, telles qu'on les y voit encores. Il demeura en Italie iuſques apres la mort du Roy, le iour de laquelle il eſtimoit l'Orient de ſes eſperances qui n'eſtoient ſouſtenuës que de la creance que luy donnoit le Duc de Bourbon [c] que ceſte ſaiſon aſpre & rigoureuſe ſeroit ſuyuie d'vne plus douce. Les Venitiens le prierent d'accepter la charge de general de leur armée de terre contre le Duc de Ferrare. C'eſtoit vne guerre qui eſbranlant la paix d'Italie mettoit en doute la paix de la Chreſtienté & donnoit vn grand aduantage au Turc qui regardoit de fort pres ces tragicques fureurs. L'occaſion en fut telle:

René Duc de Lorraine mal cõtent.

Guerre contre le Ferrarois.

[b] Qui hurte vn plus puiſſant que luy, ne fait que de ſe rompre. Plus puiſſant ſe dõt entẽdre d'Eſtats, de peuples, de forces & d'argent. Vn ſage Italien dit à ce propos, *Se tu trouui vna machina creſciuta per la felicita & diſciplina, d'otto cento anni, diſcoſtati da eſſa, che è coſa impoſsibile, quando pur ella cadeſſe, che tu non rouini ſotto.*

[c] Ceſte eſperance ne fut pas vaine, car la premiere annee du Regne de Charles luy rendit la Duché de Bar & vne compagnie de cent lances.

Apres la mort de Borſio d'Eſt, Hercules d'Eſt, ſon frere voulut ſucceder à la principauté, Lionnel d'Eſt frere de ceux cy auoit laiſſé Nicolas ſon fils qui auoit la meſme pretention. L'Italie fut comme partie pour les deux, l'vn eſtoit pour l'oncle, l'autre pour le neueu. Les Venitiens ſecoururent ſi puiſſamment & ſi à propos Hercules que le ſceptre de ſes peres luy demeura.

Il eſpouſa Leonor fille de Ferdinand d'Arragon, & fortifié de ceſte nouuelle alliance laiſſa refroidir l'ardeur de l'amitié que ſes Peres auoient conſerué auec les Venitiens, comme d'ordinaire les Princes ne font pas

grand chemin ſur les pas & les brizées de leurs predeceſſeurs, & s'ils loüent leurs regles ils ne s'y aſſuiettiſſẽt pas pourtãt.[x] Il reſtablit les ſalines de Commachio contre les anciennes conuentions, oſta aux marchands Venitiens les exemptions & franchiſes des dacesdont ils auoiẽt iouy, fit dreſſer vn fort pres le cap d'Argent pour borner ſes eſtats, & diſſimula l'outrage que le magiſtrat de Veniſe reſident par accord dans la ville y receut, ayãt ſouffert qu'il fut excommunié par l'Archeueſque de Ferrare.

[x] Borſio auoit entretenu fort curieuſement l'amitié de la Seigneurie de Veniſe. Quand il arriuoit quelque diſpute entre eux pour les limites, ou que les officiers de l'vn entreprenoient ſur les iuriſdictiõs de l'autre, Borſio s'en venoit à Veniſe peu accompagné, & comme perſonne priuee, dire ſes raiſons au Senat.

Les Venitiens luy declarent la guerre.

Les Venitiens quoy que laſſez de la guerre par les grandes ruines qu'elle leur auoit produit contre les Ottomans la declarent contre Hercules d'Eſt, la fondent ſur la neceſſité de leur deffence qui iuſtifie toutes ſortes de procedures, fait treuuer bon tout ce qui eſt vtil. Toutes heures y ſont bonnes. [y] Ils firent dreſſer deux armees par terre & autant par mer, l'vne pour courre la coſte de la Poüille & de Calabre & empeſcher le ſecours de Ferdinand, l'autre demeura le long du Pau. Le Pape fut au commencement pour eux & empeſcha Alphonſe Roy de Naples de paſſer auec quatre mille hommes pour ſecourir ſon beau frere. Le Senat enuoya au ſecours du Pape Robert d'Ariminy qui gaigna la bataille contre Alphonſe d'Arragon, mais ceſte victoire luy couſta la vie qu'il finit incontinent apres.

[y] Quand il ſe faut deffendre il n'eſt plus queſtion de penſer ny à la Iuſtice ny à la Religion. Le peril certain & inconuable iuſtiffie les armes. Les Romains tenniẽr quelques iours pour malheureux aux entrepriſes, mais quãt la neceſſité les forçoit de ſe rendre, ils n'y regardoient rien, *dies certos & euitabiles obſeruabant cum inferenda in haſtes arma non propulſanda forent.*

Sixteeſt pour les Venitiens.

Ferrare fut aſſiegee, & le bon heur & la valeur de l'aſſaillant preſſa la ville en telle ſorte qu'elle ne pouuoit plus durer. Le Pape qui auoit incité les Venitiens à la guerre les exhorta à la paix, & voyant qu'ils n'y vouloyent entendre ſe declara pour le Ferrarois, tira contre eux le glaiue ſpirituel & les en frappa, mettãt leur Republique en l'interdit. Deux Cardinaux Venitiens Battiſta Zeno, & Iean Michele reſiſterent courageuſemẽt à ceſte reſolution, mais le Pape ne laiſſa pour eux de paſſer outre, il eſt vray que cõme en l'ardeur des armées, on ne penſe pas touſiours à la Religion, les cenſures furent meſpriſées des Venitiens, qui ne les reſpecterẽt pas cõme vne bonne medecine, mais comme vn emplaſtre d'empirique, dont les Papes ſouloyent vſer à toutes ſortes de bleſſures. Ils trouuoyent eſtrange qu'on les vou-

Puis il ſe declare contre eux.

[z] On eſcrit que le meſme iour moururent les deux plus grands Capitaines d'Italie Frideric d'Vrbin à Ferrare, & Robert d'Arimini à Rome. Le Pape Sixte fit mettre ſoe ſa ſepultureces mots. *Veni vidi vici, & Pontificiretuli, mors fecundis rebus inuidet.*

luſt contraindre à la paix, laquelle toutesfois on n'auoit obſerué lors qu'ils eſtoyent occupez à la guerre contre le Turc. Les Princes d'Italie ſe liguent contre eux, & en l'aſſemblee des confederez qui fut tenuë à Caſal-Maior ſur le Cremonois, Frideric de Gonzague Prince de Mantouë, fut eſleu chef & general de l'armee, l'honneur de l'entrepriſe, & de la premiere authorité eſtant reſerué à l'Arragonnois. Il n'y eut Prince, ville, ny Republique en Italie excepté Gennes qui ne trẽpa en l'entreprinſe de la ruine de la grandeur de Veniſe. [a]René de Lorraine que la mort & la ruine de Charles de Bourgongne auoit eſleué à la reputatiõ du plus grand Capitaine de ſon ſiecle ſeruit glorieuſement en ceſte expedition.

Frideric de Gonzague.

a La grandeur de Veniſe eſtoit lors ſuſpecte aux Potentats d'Italie, & ſi elle euſt eſté accruë de l'eſtat de Ferrare, le chemin luy eſtoit ouuert à de plus grands deſſeins.

Les vns & les autres s'ennuyerent bien-toſt de ceſte guerre. On parla de traitter la paix à Ceſara, mais la propoſition demeura ſans effect. Elle fut continuee à Tourbolles entre Robert Sanſeuerin & Louys Sforce qui l'acheuerent, & fut dit, *Que les Venitiens r'entreroyent dans les places qu'ils auoyent perdus durant ceſte guerre en Lombardie, & retireroyent toutes les garniſons qu'ils auoyent deçà & delà le Pau, demoliroyent tous les forts dreſſez ſur ſon riuage, & rendroyent à Hercules d'Eſte tout ce qu'ils luy auoyent pris, excepté le Polleſin de Rouigo qu'ils retiendroyent pour eux, & iouyroient des meſmes droicts tant vieux que nouueaux qu'ils ſouloyẽt auoir dans Ferrare & aux enuirons.*

Paix accordee.

Telle fin eut la guerre ſociale qui couſta aux Venitiens en moins de deux ans trois millions ſix cens mille ducats. La paix fut receuë de tous auec des contentements tels que l'on peut imaginer, apres des ſaiſons ruïneuſes & calamiteuſes. On fit des feux de ioye, des ieux & des combats de grande ſumptuoſité à Veniſe. [b]

b Quand Guichardin parle de ceſte paix, il dit qu'elle fut honorable pour la Republique de Veniſe, honteuſe pour tout le reſte de l'Italie, laquelle auec vn contentement ſi grand & general, & en vn temps qu'elle eſtoit floriſſante de richeſſes, d'armes & de forces, s'eſtoit bandee à la ruine des Venitiens, Dieu n'ayant pas voulu que les effects de ſa ſeuerité & de ſa miſericorde, de ſon ire & de ſa paix, *fuſſero in poteſta d'vn huomo ambicioſiſſimo & ſuperbiſſimo ſotto poſto al vino & à molte altre inhoneſte voluntà che la effercitaſſe ad arbitrio delle ſue cupidità, non ſecondo la conſideratione della iuſtitia o del bono publico della Chriſtianità.*

XV

Le Pape Sixte entendant ceſt accord en mourut de regret. Il auoit ſouſleué tous les Potentats d'Italie en l'aſſemblee de Cremone contre les Venitiens. Il porta ſon courage & ſes reſolutions par deſſus tous les deſſeins, les menaces & les efforts de ſes ennemis: & lors que pour l'intimider ils declarerent qu'ils le feroyent citer de comparoir au Concile, il fit cognoiſtre qu'il ſup-

Regrets de Sixte pour la paix.

portoit ces menaces, de meſme façon que le medecin, les iniures du phrenetique, & reſpondit: [c] *Qu'il prendroit touſiours à vn grand bien la tenuë d'vn Concile, lors qu'il y auroit eſperance par l'euidence de leurs meſchancetez de les contraindre à rendre à l'Egliſe les biens dont ils l'auoyent deſpouillé.* Platine adiouſte que ceſte reſponſe, preuue de la force de l'eſprit, & de la grandeur du courage de ce Pape eſtonna ceux qui le penſoyẽt eſtonner.

Sa reſpõſe magnanime.

XVI.

Neceſſité de l'Egliſe.

L'Egliſe pourtant auoit bien beſoin de ceſte ſaignee, comme du remede plus ſalutaire aux deſordres que le temps apporte aux choſes les plus ſainctes & les mieux ordonnees. Elle s'en ſeruit heureuſement aux premieres annees de ſa naiſſance ſous la conduicte & direction des Apoſtres, [d] & en a touſiours vſé depuis. Le Roy ſe rendit peu ſoigneux de procurer ce remede. Eſtant picqué de ce que le Pape Sixte auoit fait contre les Florentins, il defendit le tranſport de l'or & de l'argent à Rome, commanda aux Eueſques & Prelats de ſon Royaume de s'aſſembler à Orleans, & y enuoya le Comte de Beaujeu pour y preſider. Mais ce ne fut pas auec la ferueur & le courage que ſon pere apporta en l'aſſemblee de l'Egliſe Gallicane à Bourges. Où il y va du ſeruice de Dieu il faut bien y aller d'autre air que quand il n'eſt queſtion que de l'intereſt des hõmes. Les baſtimens publics veulent eſtre faits d'autre ordre & d'autre eſtoffe que les particuliers. Moyſe ſouſtient deuant Dieu la cauſe du peuple auec des larmes. il deffend celle de Dieu contre le peuple auec les armes. Il vint à Orleans pour paſſer à Cl ry, & n'y demeura qu'vn demy iour, pour rompre l'aſſemblee, ſe contenta d'auoir tiré du Pape ce qu'il deſiroit en faueur des Florentins, & promit de le continuer à Lyon.

Louys XI. neglige l'aſſemblee du Concile.

Cela ne fit que rendre les ſouſpirs plus ardents des gens de biẽ qui bruſloyent du zele de la maiſon de Dieu, & qui voyoient bien que la playe eſtoit incurable, que le chancre auoit ſaiſi les parties interieures, que l'Egliſe eſtoit en paix auec les heretiques & infideles, & en trouble perpetuel auec ſes propres enfans. *I'ay nourry*, diſoit-elle, au rapport de S. Bernard, *des enfans,*

Deplorable effat de l'Egliſe

[c] *Sixtus ingenti animo ſummaque conſtantia reſpondiſſe fertur Se concilium quidem libenter ad meſſurum vbi ſperaret ſe omnium horum Principum criminibus patefactis res plurimas Eccleſia ablatas ab iis repetiturum. Vnde qui illum metu expugnare ſperabant ab eodem perterriti alia perfugia quaſere.*

[d] Du temps des Apoſtres & en ceſte premiere naiſſance de l'Egliſe où tout tenoit encore de la pureté de ſon inſtitution, il y eut quatre Conciles ou aſſemblees Apoſtoliques. Le premier l'an 34. apres la venuë de noſtre Seigneur où fut nommé Mathias à l'Apoſtolat: & l'aſſemblee pouuoit eſtre de cent & vingt fideles. Le ſecond en la meſme année pour l'eſlection des Diacres, du nombre deſquels fut S. Eſtienne. Le 3. l'an 48. ſelon Onuphrius & 51. ſelon Baronius pour la Circonciſion & l'hereſie de Cherintus. Le 4. pour la permiſſion de la Circonciſion pour quelque temps afin d'enſeuelir la Synagogue en honneur l'an 58. Decés quatre Conciles parle l'hiſtoire des Actes des Apoſtres ch. 1. & 15. & 21.

ie les ay exalté, & ils m'ont meſpriſé. [e] *Ils m'ont des-honoré par la turpitude de leur vie, par les ſaletez de leur commerce & des affaires qui ſe font aux tenebres.* La Chronique de Baſle rapporte vne eſtrange hiſtoire de la paſſion ou pluſtoſt de la fureur dont fut tranſporté vn Religieux Iacobin qu'elle nomme André Archeueſque de Krain, homme de ſçauoir & de courage, qui pouſſé de la preſomption [f] (vice deſtournant touſiours les eſprits du deuoir pour les mettre à quartier des voyes communes) paſſe les monts, ſe rend à Baſle, preſche en la grande Egliſe contre Rome, comme contre vne nouuelle Babylone, coniure l'Empereur, le Roy Louys XI. pour procurer l'Aſſemblee d'vn Concile contre ſes ſcandales. Si toſt que le Pape Sixte IIII. en fut aduerty, il commanda au Magiſtrat de Baſle de le remettre entre les mains de ſa iuſtice. Le Senat reſpond qu'il auoit deſia donné aduis de ce mouuement à l'Empereur Frideric, attendoit ſes commandemens ſur cela, & ſupplie le Nonce du Pape d'auoir patience, & de croire qu'il ne ſeroit rien fait au preiudice du ſainct Siege.

XVI. André Archeueſque de Krain.

L'Archeueſque fit publier le 13. Iuillet de la meſme annee 1482. vn manifeſte par lequel en deplorant les ruines de l'Egliſe, coniuroit & prioit tous les miniſtres & paſteurs de la ſe courir & en conſequence du Decret de Conſtance de s'aſſembler [g] à Baſle pour aduiſer aux remedes, & d'autant que le Pape l'auoit declaré excommunié il ſe porta pour appellant contre ceſte ſentence, & n'ayant point de traict plus aſſeuré pour donner contre ceſte excommunication que le manquement de puiſſance, il ſouſtint que Sixte quatrieſme n'eſtoit entré par la porte, mais comme vn larron en la chaire ſainct Pierre, qu'il mettoit en commerce les choſes ſacrees, ſe plaiſoit plus d'eſcorcher que de nourrir les ouailles de Ieſus Chriſt.

Excommunié par le Pape.

Les Princes & les Republiques d'Italie n'eſtoyent pas bien auec luy, tous le menaçoyent d'vn Concile & ores que Pie II. ſon [h] predeceſſeur euſt appellé elles formes de ſe pourueoir contre les Papes execrables, ils monſtroyent n'en trouuer point de meilleures

[e] *Vox plangentis in tempore iſto. Filios enutriui & exaltaui, ipſi autem ſprenerunt me ſprenerunt & maculauerunt me à turpi vita, à turpi quæſtu, à turpi commercio: à negotio denique perambulante tenebris.*

[f] La preſumption porte les eſprits hors du chemin commun, elle ſuit les routes incogneuës & embraſſe les nouueautez. Vn eſprit preſumant peu de ſoy demeure aux termes de l'innocence & de la ſimplicité.

[g] Le Concile de Conſtance en la Seſſion 39. ordõna que de dix en dix ans on aſſembleroit le Concile vniuerſel.

[h] Le Pape Pie II. excommunia ceux qui appelleroyent du Pape au Concile. Iules II renouuelle la meſme excommunication. *Silueſt. verbo. excommunicat. T. num. 93.* & apres ſur tous les Papes l'vne compris en la Bulle du Ieudy abſolut.

pour retenir l'excés : Chacun crioit apres la reformation des abus, mais ce qui pouuoit eſtre loüable aux plaintes publiques ne iuſtifioit pas la hardieſſe d'vn particulier qui entreprenoit de porter la cenſure iuſques ſur la teſte du Pape, & le nombre des fols n'excuſe pas la folie. [i]

Sixte le declara Heretique, Apoſtat, perturbateur du repos de l'Egliſe, du corps de laquelle il eſtoit retranché comme membre pourry, indigne d'en exercer le miniſtere, d'y tenir aucune dignité, & de participer aux ſainćts Sacrements, le condamne à tenir priſon fermee en vn monaſtere, au pain & à l'eau iuſques à l'entiere expiation de ſes crimes.

i L'erreur commun donne quelque excuſe, mais le nombre de ceux qui faillent ne rend pas la faute moindre. C'eſt touſiours mal fait de faire le fol auec ceux qui ne ſont pas ſages. λυπεῖ γὰρ ἐμὲ σοφὸν τοὺς μὴ σοφούς.

Cõme heretique & perturbateur de l'Egliſe.

De meſme l'Empereur trouua la procedure de ceſt Archeueſque bien hardie, & luy fit dire qu'attẽdu qu'il n'eſtoit que perſonne priuee il deſiroit de ſçauoir de quelle authorité il pretendoit faire aſſembler le Concile: Il reſpond, *Que les neceſsitez publiques de l'Egliſe approuuoyent ſon zele, & coniuroyent l'Empereur d'y tenir la main, à l'exemple de l'Empereur Sigiſmond* [k] *& de ſes predeceſſeurs, leſquels n'auoyent eſpargné aucune choſe pour ſon repos & tranquilité & pour en arracher les abus. Partant le ſupplioit de ne faire difficulté de donner les patentes & ſaufconduits neceſſaires pour la conuocation du Concile, autrement qu'il reſpondroit deuant Dieu du mal que ſa nonchalance rendoit incurable.*

k L'Empereur Sigiſmond trauailla Chreſtiennement pour eſtoufer la nouuelle opinion des Huſſites en Boheme, procura la cõuocation du Concile de Conſtance, & s'y trouua.

Le Pape veut qu'on le luy remette.

Le quatrieſme iour de Septembre Pierre de Kettenheim Prieur de Velpach, & le Prieur d'Erford, le Prieur de Mortau ſe preſentent de nouueau au Senat de Baſle, declarent qu'il leur eſt mandé proceder contre eux par toutes les rigueurs de la iuſtice de l'Egliſe, s'ils ne remettoyent en leurs mains ce reuolté, pour en faire punition exemplaire. Il fut honoré des vns comme vn ſainct Paul, ce grand citoyen du ciel, la colomne des Egliſes, Ange terreſtre, homme celeſte, il fut meſpriſé des autres comme vn ſeditieux, vn Abironite, vn rebelle. Aux vns il ſembloit choſe bien dure que pour auoir dit, non à l'oreille comme font les eſpions & les calomniateurs, mais publiquement & en la grande Egliſe d'vne telle ville, que le feu eſtoit à la maiſon, que la mine alloit

ioüer pour faire renuerſer le baſtiment que Satan auoit planté les eſchelles pendant que les ſentinelles eſtoient endormies, on voulut traitter vn Eueſque ſi rigoureuſement, & qu'en tout cas l'on deuoit [l] conſiderer la choſe qui eſtoit bonne & ſalutaire, non la perſonne qui pouuoit eſtre paſſionnee. On ſe ſouuenoit auſſi que pluſieurs grands perſonnages enuiron ce temps là auoient dit, qu'en ces deſordres on pouuoit ſuyure des mouuemens extraordinaires ou de puiſſante auctorité ou de charitable [m] admonition. Parole de Gerſon.

Les autres diſoyent que le deſir eſtoit bon, mais qu'eſtant conduit d'orgueil & de preſumption il rẽdoit odieux celuy qui le propoſoit: Que celuy qui fut frappé de mort pour auoir de ſon propre mouuement tendu la main à l'arche, craignant qu'elle ne renuerſaſt, ſeruoit d'vn terrible exemple du peril qu'il y a de s'entremettre irreueremment aux choſes ſainctes.

Le Senat reſpondit ne pouuoir ſatisfaire aux volontez du Pape que premier il n'eut entendu celle de l'Empereur. Sur ceſte reſponſe la ville eſt interdite. L'Empereur enuoye vn Cordelier à Baſle, qui en vne grande aſſemblee tenuë pour l'ouyr, & où ſe trouuerent les Ambaſſadeurs des Princes de la ligue d'Italie, [n] diſt ce qui eſtoit de ſa charge, & parla de ceſt Archeueſque comme d'vn Goliath qui s'eſtoit eſleué contre l'exercite du Seigneur. Il diſt auſſi qu'eſtant à Rome pour les affaires de l'Archiduc Maximilian au temps que le Pape auoit eſté aduerty de ces troubles & mouuemens pour l'aſſemblee d'vn Concile, le Pape luy auoit commandé de paſſer vers l'Archiduc Sigiſmond, & depuis vers l'Empereur, pour ſçauoir d'eux s'ils approuuoient & fauoriſoyent ceſte reuolte, & de meſme ſe plaindre de ce que la ville de Baſle qui auoit touſiours eſté fort obeiſſante au ſainct Siege s'eſtoit laiſſee aller ſi peu conſiderément à telles impoſtures [o] & impreſſions: Que l'Empereur ayant bien recognu que tout ce qu'il faiſoit pour la conuocation d'vn Concile procedoit d'vne extreme haine & que ſa raiſon eſtoit toute degeneree en paſſion contre le Pape, & d'vne arrogance effrontee voulant en qualité de perſonne priuee entreprendre la Se plaint à l'Empereur de la ville de Baſle

l On dit qu'il faut conſiderer le conſeil à part, & celuy qui le donne auſſi à part. Les Ephores firent prononcer par vn homme de biẽ l'aduis qui auoit eſté donné par vn qui n'eſtoit pas. *In his quæ à malis bene fiunt, hic tenendus eſt modus, vt appareat, auxilium diſplicuiſſe non factum.* PLIN. *Paneg. Trajani.*

m Au temps du Roy Charles VII. chacun parloit de reformatiõ. Gerſon eut la hardieſſe de dire que la pourſuitte ſe pouuoit faire *Per quoſcunque fideles præſertim maiores auctoritatiua poteſtate, ſiue charitatiua admoni ione. Gerſon Propoſ. vtil. ad extirp ſchiſm.*

n En ceſte aſſemblee ſe trouuerent Iosias de Seligny Eueſque de Sion & de Grenoble, Anthoine de la Roche Prieur de Montau: Claude de Tholongeon, Guillaume de Rochefort.

o Les deſirs & les effects des deſirs qui tendent à reunir les membres d'vne meſme famille, ſous vn meſme chef ſont iuſtes & louables. Dieu les aſſiſte. Il n'y a que Satan qui a fauoriſé & auancé le ſchiſme & la diuiſion. Nous ſommes tous de meſme eſtoffe, nous faiſons tous vne partie des veſtemens, nous n'auons beſoin que d'vne couſture. *Sartura tantum opus eſt.* Mais il n'eſt pas raiſonnable d'eſcouter tous ceux qui en parlent.

reformation de l'Egliſe, & de conuoquer vn Concile, ce qui n'appartenoit qu'au Pape. L'intention de l'Empereur [o] eſtoit que l'on ſe ſaiſiſt de la perſonne de ceſt Archeueſque, & qu'elle fuſt miſe en bonne & ſeure garde, & en tel lieu qu'on le peuſt repreſenter au Pape.

L'Empereur commãde que ce Prelat ſoit arreſté.

Au meſme inſtant il exhibe les patentes de l'Empereur par leſquelles il eſtoit mandé à toutes les prouinces, potentats, villes, & communautez de mettre la main ſur ceſt Archeueſque. Puis luy addreſſant ſa parole l'exhorta de recognoiſtre ſa faute & s'humilier enuers le ſainct Siege pour entrer en la bonne grace du Pape, qui voyant ſa repentance pouuoit auoir pitié de luy, offrant pour ceſt effect toutes ſortes de bons offices qu'il pouuoit deſirer de luy.

André perſiſte en ſes propoſitions.

L'Archeueſque reſpond en ceſte ſorte: *Ie n'ay iamais manqué d'obeiſſance ny de reſpect enuers l'Empereur, & rien ne m'a porté à parler contre le Pape, que le Zele de l'honneur de Dieu. Ie ſçay faire diſtinction de la perſonne & de la dignité, de la chaire & de celuy qui y eſt aſsis. I'ay veu auec beaucoup de regrets les ſcandales & les abominations qui regorgent à Rome, & comme le Pape ſe plaiſt plus à tondre qu'à paiſtre les brebis que Ieſus Chriſt au prix de ſon ſang a tiré de la gorge du loup: [p] I'ay creu qu'il n'y auoit moyen d'y remedier que par la tenuë d'vn Concile general, & voyant que contre l'intention du Decret du Concile de Conſtance on auoit laiſſé paſſer plus de trente ans ſans tenir Concile, & que les Decrets de celuy de Baſle n'eſtoyent obſeruez ny executez, apres en auoir diuerſes fois conferé auec les Cardinaux à Rome, & recognu que le mal eſtoit negligé, Ie me ſuis addreſſé au Senat de Baſle, comme en lieu plus commode pour faire entendre mes bonnes intentions: & ſi en cela i'ay failly, ie me ſouſmets au iugement de l'Empereur, du Roy de France & du Concile, & prens l'Vniuerſité de Paris pour mon Aduocate [q] proteſtant de n'auoir iamais eu l'intention d'offenſer le Pape, & ne puis eſtre appellé calomniateur, ayant la verité comme garand de tout ce que ie dis, & ſupplie qu'on me donne encore trois iours afin de reſpondre plus pertinemment à ce qu'on dit contre moy.*

A ceſte parole le Cordelier repart, *Que s'il y auoit*

o Ce n'eſt pas que l'Empereur ne deſiraſt fort ardemment la tenuë d'vn Concile, ayant eſcrit au Roy Charles VII. pour ſe trouuer ou enuoyer à Mayenne, afin de remedier aux neceſſitez de l'Egliſe l'an 1423. mais il n'approuuoit pas ceſte inſtance particuliere.

p Le Paſteur doit paiſtre les brebis de Ieſus Chriſt, mais, *illud quod hic dicitur, Paſce aliqui mali mutãt in tõde, quia multum ſtudent circa ſubditos exactionem temporalium exercere. & de paſtu non curant.* CHRISOST.

q Ces mots ſe liſent en l'original, *Lab er ſich hienor der Key. May. dem Konig zu Frãckreich vnnd kurfürſten Concilio vnderuorſſen, vnnd die Vniuerſitet zu Paris zur Aduocatin erwehlet.*

du deſordre en l'Egliſe, auſsi auoit elle ſes Docteurs pour l'enſeigner & corriger, à la doctrine deſquels il failloit pluſtoſt getter les yeux que ſur leurs mœurs & actions, [t] *que ce n'eſtoit à luy d'en entreprendre la correction.* Et parce qu'ẽ ces diſcours il teſmoignoit ſon opiniaſtreté, il ſommoit le Senat de Baſle de ſe departir de ſa protection & de l'arreſter priſonnier. Les Nonces & Commiſſaires deputez par le Pape firent la meſme inſtance, diſant qu'on ne le pouuoit refuſer au Pape qui eſtoit ſon iuge legitime.

[t] La doctrine peut eſtre bonne & la vie mauuaiſe. Si le Paſteur vit bien, c'eſt ſon profit, s'il enſeigne biẽ, c'eſt le tien, prens-ce qui eſt à toy, & ne te meſle de l'autruy. Vne mauuaiſe & infertile terre peut porter de l'or.

Le Senat de Baſle remit au prochain conſeil la deciſion de l'affaire. Le Nonce du Pape & les autres deputez s'y trouuerent, l'Archeueſque y comparut, auſsy la contention fut longue & animée de grande ardeur & affection de part & d'autre. [s] Les Ambaſſadeurs des Princes d'Italie liguez contre le Pape euſſent bien deſiré vn Concile pour humilier ce grand cœur de Sixte, & diſoient que l'on deuoit demeurer aux termes du Concile de Conſtance qui auoit clairement declaré, *Que le Pape obeiroit au Concile*, luy auoit preſcrit le temps de la conuocation du Concile, & l'auoit obligé à ne poſſeder de la dignité du Cardinalat ou de la legation de la Marche Angelo Corrario qui auoit porté le nom de Gregoire XII. Que la meſme doctrine du Concile de Conſtance auoit eſté ſuiuie & pratiquée en celuy de Baſle: [t] Que ſi l'on eſtoit la conſtance & la fermeté neceſſaire à l'obſeruation de ſes Decrets on mettroit l'Egliſe aux langueurs & inquietudes que reſſentent les corps qui ont les nerfs foulez, les membres deſnoüez & les os diſloquez.

[s] En l'aſſemblee du Senat de Baſle le Samedy 21. Decembre 1483. l'Archeueſque de Crain eſt fait priſonnier lors que l'on deliberoit s'il le deuoit eſtre.

Diſpute de l'autorité du Pape & du Cõcile.

[t] Le Concile de Cõſtance en la ſection 4. fit vn decret, auquel il declaroit qu'il repreſentoit l'Egliſe vniuerſelle & auoit ſa puiſſance immediatement de Dieu à laquelle chacun eſtoit obligé d'obeir voire meſme le Pape.

Les Miniſtres du Pape diſoient au contraire, Que l'Egliſe eſtoit vne monarchie parfaite, ne tenoit ſon origine ny de Dauid, ny d'Alexandre, ny d'Auguſte ny de Frideric, ne reconnoiſſoit autre eſtabliſſement: Que l'Egliſe, ne dependoit d'autre iuge que de Dieu: que meſmes le Concile aſſemblé à Sinueſſe, ne voulut condamner ce pauure Pape idolatre par force, qui depuis a eſté tenu pour vn grand ſaint, & lequel par vne extreme foibleſſe de cœur & laſche crainte de la mort auoit obey à l'impieté de Diocletian & ſacrifié à ſes Dieux, car s'eſtant

Gregoire XII. antipape.

s'eſtãt ietté en terre, confeſſant ſa faute l'vn des petes du Concile [u] prenãt ſa patolle dit; *Il s'eſt condemné iuſtemẽt par ſa bouche, il eſt ſoubmis par ſa bouche à l'Anatheme. Iamais perſonne n'a iugé le Pape, car le premier ſiege n'eſt iugé de perſonne*: Que le Concile de Conſtance en obligeant les Papes à l'execution de ſes decrets n'auoit penſé qu'aux Antipapes: & non à ceux dont l'eſlection eſtoit ſaincte & legitime. Quand les vns diſoient que le premier ſiege n'eſtoit iuge de perſonne, les auttes repartoient que cela s'entendoit des auttes ſieges particuliers, & non de l'aſſemblée genetale de toute l'Egliſe.

Ces longues altercations aduancerent la nuit aux approches de laquelle Cintius d'Vrſin Commandeur de S. Iean de Hieruſalem entte dans le Senat, met la main ſur le collet de l'Archeueſque & le conduit priſõnier à la tour de *Spalen*. Le Senat en fut fort offencé, & feit faire commandement au Nonce du Pape de ſortir de la ville, attendu que ſa charge eſtoit finie. Il ſe retira & fit publier à Rhinfeld, Conſtãce & autre lieux des nouuelles declarations de l'interdit contre ceux de Baſles deffendant à toutes ſortes de perſonnes de conuerſer ou communiquer auec eux.

La ville de Baſle interdite

Le priſonnier cependant languiſſant en l'attente de ce qu'il deuiendroit, priſt le plus court chemin de ſa liberté, [x] & iugeant que s'il viuoit en peine ſa laſcheté en eſtoit cauſe, & que la mort luy pouuoit donner la clef des champs, il changea ſa patience en deſeſpoir, & le Ieudy apres la ſainct Martin de l'an 1484. on trouua qu'il s'eſtoit eſtranglé des cordes de ſon lict.

Ceſte execrable ſorte de mort fut tenuë ſecrette iuſques à ce qu'on ſceuſt quelle ſeroit l'intention du Pape, apres laquelle le dernier executeur de iuſtice entra en la priſon, miſt le corps dans vn tonneau, le iecte dans le Rhin. [y] Les deputez du Pape vindtent à Baſle, & l'intetdit ayant eſté obſerué trois iours, fut leué, & la ville deliuree des cenſures du Pape.

On ne ceſſa pout cela de deſirer que le Pape entrepriſt à bon eſcient la reformation des deſordres de l'Egliſe. Les deſirs de ceſte ſorte ſont iuſtes, mais il ne les faut eſlãcer auec ardeur de paſſion & indiſcretiõ de zele.

u En ceſte Hiſtoire de Martellin, on treuue ſouuent que les Eueſques diſent, *Iudica cauſam tuam noſtro iudicio non condemnaberis*: & qu'apres ſa confeſſion, vn d'eux dit. *Iuſtè ore ſuo condemnatus eſt, & ore ſuo Anathema ſuſcepit Maranatha Quoniam ore ſuo condemnatus eſt. nemo enim vnquã iudicauit Pontificem, nec præſul ſacerdotem ſuum, quoniam prima ſedes non iudicabitur à quoquam.*

x L'Hiſtoire porte ces mots, *Verweilet ſich die andlung eben lang bys leſtlich der Ertzbiſchoff ſambſtags nach Martini 1484 tar inſeinet gefangenſchaffi andem ſelbſoer auſſi demſpanbett gezogen hangend gefunden vuard.*

y Se tuer ſoymeſmes a eſté teu autrefois pour acte de courage. Platon le deffend en ſes loix. Les Thebains le deteſtẽt. Les Atheniens coupent & iettent à la voirie la main de celuy qui s'eſt tué.

Exemple qu'il n'eſt raiſonnable en telles ſouffrances & perplexitez de l'Egliſe que l'orgueil d'vn particulier entteprenne d'y mettre ordre. Il faut laiſſer ces penſees aux Princes & aux Magiſtrats. Le ſimple peuple doit attendre en patience au pied de la montagne que Moyſe deſcende pour luy faire entendre la volonté du Seigneur. Le vaiſſeau où eſt enfermee ceſte ſaincte famille qui n'a veuë ny iour que deuers le ciel paroiſtra à la fin victorieux des flots du deluge, & viendra ſurgir ſur la montagne d'vne heureuſe tranquilité.

FIN DV NEVFIESME LIVRE.

SOMMAIRE DV CONTENV

au Dixieſme Liure.

I. *Affoibliſſement & alteration de la ſanté du Roy au commencement de l'annee 1480.*

II. *L'Apoplexie le ſaiſit aux Forges de Chinon. Ses deportemens pour conſeruer touſiours ſon authorité, & ſe garder d'eſtre meſpriſé.*

III. *Liberté du Cardinal de la Balue. Ruze pour l'obtenir.*

IIII. *Generoſité du Cardinal d'Eſtouteuille pour maintenir la dignité du Cardinalat: & pour celle de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Sa mort.*

V. *Foules & oppreſſions du peuple.*

VI. *Deſir du Roy pour reformer la iuſtice & retrancher la longueur des procés.*

VII. *Recheute de ſa maladie à Tours. Il rend ſon vœu à S. Claude, paſſe au retour à Salins, y eſtablit le Parlement de la Franche-Comté.*

VIII. *Mort de Marie Ducheſſe de Bourgongne femme de Maximilian l'Empereur.*

IX. *Remonſtrance du Roy au Dauphin au chaſteau d'Amboiſe.*

X. *L'Eſtat des pays bas à la diſcretion des Gantois.*

XI. *Traicté de Paix & du mariage du Dauphin & de la Princeſſe Marguerite d'Auſtriche. Pretenſions de la Couronne de France ſur la maiſon de Bourgongne. Articles du mariage.*

XII. *Mort du Roy d'Angleterre. Variables accidents de ſa fortune, troubles en Angleterre pour ſa ſucceſſion.*

XIII. *Le Comte de Richemond priſonnier du Duc de Bretagne arriue à la Couronne d'Angleterre par l'aſsiſtance du Roy.*

XIIII. *Mort de François Phœbus Roy de Nauarre. Procés entre M. Catherine ſa ſœur & Iean de Foix Vicomte de Narbonne.*

XV. *Mort d'Alphonſe Roy de Portugal.*

XVI. *Louys r'entre aux apprehenſions de la mort. S'enferme au Pleſsis: ne veut voir les Ambaſſadeurs de Bajazeth.*

XVII. *Zizimi fils de Mahomet ſe reuolte contre Bajazeth, ſe ſauue à Rhodes, eſt conduit en France.*

XVIII. *Eloge de Matthias Coruin Roy de Hongrie.*

XIX. *Empirement de la maladie du Roy.*

XX. *Il fait venir à Tours François de Paule Calabrois. Eſtranges bizarreries de ſa maladie.*

XXI. *Sa defiance. Ses ombrages contre Iean Duc de Bourbon.*

XXII. *Publication de la Paix entre le Roy & Maximilian d'Auſtriche. Mariage de Charles Dauphin auec la Princeſſe Marguerite. Magnificence faicte à leur entree à Paris.*

XXIII. *Troiſieſme & derniere recheute de la maladie du Roy. Ses dernieres actions. Son bon ſens iuſques au dernier ſouſpir. Sa mort.*

LIVRE DIXIESME DE L'HISTOIRE DE LOVYS XI.

AV commencement de l'année mil quatre cens quatre vingts, Louys commence a mourir & a craindre la mort, laquelle ne vient iamais si à terme, qu'elle n'apporte de la terreur & de l'effroy. [a] Ses forces s'affoiblissent mais son courage se fortifie & se roidit en l'apprehension qu'il a qu'on ne face des desseins sur son tombeau, & qu'on n'attende pas qu'il soit au bout de la carriere. Il desire de l'acheuer auec l'autorité, la Majesté & la reputatiõ qu'il a commencé, & ne veut pas qu'on le connoisse mourant ny qu'on l'estime mortel. Il fait en sorte qu'au Ponant de sa vie, l'ombre de sa reputation & de son respect est plus grande qu'en plein midy de son regne. Il sent bien neantmoins que l'entendement n'a plus la force ny la vigueur d'autre fois, que ce qui luy reste de vie est deuenu aigre, que la vieillesse [b] ne vient pas seule luy ayant aporté diuerses incõmoditez, vne melancholic incorrigible, des agitations desprit à diuerses repriſes, vne fieure lente, vn torment d'Hemorroides. Il luy reste plus de prouision qu'il n'a de chemin à faire, il serre & embrasse lors qu'il faut lascher & quicter. Ses desseins sõt de grande estenduë, & ses desirs raieuniſſent, il ne se peut deffaire de nouuelles esperances, son ame est comme suspenduë entre la crainte de la mort & l'esperance de la vie, son entendement est vne pierre de moulin, qu'vn flot cõtinuel d'affaires torne & vire iour & nuict. Bienque sa vie s'en aille en langueur & douleur, il aime mieux le mal

MCDLXXX.

[a] La viene se doit considerer que par la fin: Si elle est belle & glorieuse tout le reste a sa proportion. *Quomodo fabula, sic & vita, non quamdiu, sed quàm bene acta sit, refert. Nil ad rem pertinet, quo loco desinas, quacunque voles, desine, tantùm bonam clausulam imponas.* SEN.

La vieillesse trouue ses compagnes.

[b] Quand le vin & la vie sont au bas ils aigusſent. ANTIPHANES.

[c] La vieillesse deuient auare quand elle n'a plus affaire de biens, elle craint que terre ne luy faille. On demanda à Simonides pourquoy il estoit si espargnant en sa grande vieillesse, *Parce*, dit il, *que i'ayme mieux laisser mon bien apres ma mort à mes ennemis, que d'auoir besoin en ma vie du secours de mes amis.*

d Il n'y a vie ſi penible, languiſſante & douloureuſe qui ne ſe ſouſtiẽne de quelque eſperãce eſloignée des frayeurs de la mort. Quand le Philoſophe Stoicien Antiſtheoes eſtoit aux priſes auec vne extreme douleur, il crioit, *Qui me deliurera de ces maux?* Diogenes en luy preſentaot vn couſteau, luy dit, *Ceſtui-cy ſi tu veux, & bien toſt. Ie ne te dis pas de la vie*, repart le Philoſophe, *ie dis des maux.*

eſtre que le non eſtre, & deſir d'eſtre deliuré du mal pluſtoſt que de la vie, qui pour douloureuſe qu'elle ſoit a touſiours quelque heure de relaſche,[d] car ſi les douleurs ſont violentes elles ſont courtes, & ſi elles ſont courtes elles ne donnẽt pas loiſir de ſe plaindre. Eſtant allé ouïr la meſſe à vne petite paroiſſe proche des forges de Chinon, il ſe treuua mal, & tomba en vne grande deffaillance des forces de l'eſprit & du corps, perdit la parole & toute connoiſſance. Il fut ſecouru ſi promptement par le Seigneur du Bouchage qui eſtoit ſon medecin & fut depuis Archeueſque de Vienne qu'apres auoit pris vn clyſtere, l'eſprit luy reuint, monta à cheual retourna aux forges & y diſna. II.

Maladie du Roy feudalne & violente.

e Il entendoit peu de ce qu'õ luy diſoit: mais de douleur il n'en lentoit point: *Il me ſatisfaiſoit que ie couchaſſe en ſa chambre; Il ne formoit guieres de mots, ſe le ſeruis par l'eſpace de quinze iours à la table, & à l'entour de ſa perſonne comme valet de chambre, que ie tenois à grand honneur, & y eſtois bien tenu.* PHIL. DE COM.

Mais la difficulté de parler luy demeura ſi grande qu'il ne ſe faiſoit plus entendre que par ſignes. Philippe de Commines qui le ſeruit de valet de chambre en ceſte maladie luy ſeruit auſſi de truchement e lors qu'il ſe cõfeſſa à l'official de Tours. Et parce qu'eſtant ſurpris de ceſte maladie on le porta de la table aupres du feu & qu'on l'en peſcha de s'approher des feneſtres, il ſe ſouuint de tout cela, & eſtant reuenu à ſoy demanda qui eſtoient ceux qu'ils l'auoient retenu par force & l'auoient empeſché de prendre l'air, comme on les euſt nommé, il les chaſſa & ne les vouluſt voir n'ayant iamais trouué bon que le Roy Charles ſon Pere euſt eſté contraint de manger par ce qu'en nulle choſe le ſubiect ne deuoit forcer ſon Prince.[f]

Ce fut vne Apoplexie imperfaite.

f Nous ne voyons pas volõtiers ceux qui ont eſté les ſecrets teſmoins ou de nos fautes, ou de nos imperfectiõs. Le ſinge ſe mirant & voyant ſa laideur, ſes rides & ſa figure ſi difforme, rompt le miroir.

Il penſoit qu'auſſi toſt qu'vn Prince ſe laiſſoit conduire au gré de ſes ſeruiteurs, il eſtoit comme en tutelle & en ſeruitude & ne vouloit que ceſte grande auctorité laquelle il auoit conſerué ſi entiere toute ſa vie fut en rien retranchée, de maniere que l'imagination eſtant affoiblie & troublée par la vieilleſſe: la melancholie & la deffiance ne pouuoient ſouffrir qu'il fut contredit ny diſſuadé d'aucune choſe ayãt ſouuent ces parolles en la bouche: *Penſez vous que ie ne ſçache pas ce que ie fais.* Rien ne le trauailloit tant que la crainte que ſon mal ne fut connu. g Car il eſtimoit qu'auſſitoſt que ſa foibleſſe & ſes infirmitez ſeroient deſcouuertes on le tiendroit comme mort & inutil au monde, qu'il ſeroit meſpriſé

Il conſerue ſõ auctorité entiere iuſques au dernier ſouſpir.

Il craint le meſpris auãt coureur de la ſedition.

g Il n'y a tieo dont vn Prince qui commence a vieillir ſe doiue tant garder que de dõner cõnoiſſance qu'il deuient peſant & que la force & vigueur de ſon eſprit s'affoiblit Car l'ambition de dominer eſt ſi chatoüilleuſe que chacun veut donner ordre à ces manquemens.

de ſes ſubiets, leſquels iroient d'vne traitte du meſpris, à la ſedition.

Il craignoit qu'à la fin on ne luy fit croire qu'il n'eſtoit pas en ſon bon ſens, & qu'on ne le voulust contrerooler en l'expedition des affaires. C'eſt pourquoy auſſi toſt qu'il ſentoit que ſes deffaillances eſtoient paſſées & que les eſprits eſtoient cõme à demy rẽtournés, il vouloit mourir en l'action & debout [h] il ſe faiſoit apporter tout ce que ſes ſecretaires auoient expedié, feignãt n'entendre plus qu'il n'auoit de vigueur ny de lumiere d'entendement. Il faiſoit ſemblant de lire les lettres & quoy qu'il les tourna quelquefois tout à rebours & qu'il en eut bien peu de connoiſſance il ſe failloit bien garder de l'aduiſer.

Il veut voir les deſpeſches & expeditions des affaires.

[h] Veſpaſien affligé de diſſenterie dont il mourut ne laiſſoit pour cela de ſe leuer & de ſe remuer. ſes medecins luy diſoient, qu'il empiroit ſon mal, & le conſeilloient de ſe tenir en repos. Il leur reſpondit, *Il faut que l'Empereur meure debout.*

Le malheur de cét accident fut le bon-heur du Cardinal de la Balue [i] duquel il ſe ſouuint entre les ſcrupules de ſa conſcience. Il auoit pris autant de plaiſir de le deffaire & l'abbattre cõme il auoit eu de contentement de le faire & de l'eſleuer. Il le fit empriſonner premierement à Montbaſon, confiſqua ſes biens, dõna ſes meubles aux Commiſſaires qui faiſoient ſon procez. La vaiſſelle d'argent fut venduë, & l'argent remis entre les mains du Treſorier des guerres: Tanneguy du Chaſtel Gouuerneur de Rouſſillon eut ſa tapiſſerie, Pierre d'Orioles General des finances ſa librairie, le ſeigneur de Cruſſol vn tappis de vingt quatre aunes à fond d'or, des martes Sibelines, & vne piece d'eſcarlatte de Florence. Quand on ne cõſidereroit autre choſe que la malignité du naturel de cet hõme trõpeur, perfide, ambitieux & tel reconnu des Italiens parmy leſquels il a veſcu & y eſt mort, [k] la cauſe de ſa priſon ne pourroit eſtre que iuſte. Son eſprit qui l'auoit logé là pour auoit employé toutes les ruſes & inuentions à fomenter la diſcorde ciuile, & qui ſemblable au ſerpent portoit tout le corps où il pouuoit paſſer la teſte, luy fornit vn grand ſtratageme pour ſe mettre en liberté. Il vriſoit & beuuoit ſi ſecrettement ſon vrine que l'on creut que telle retention le feroit mourrir. Le Roy le fait viſiter, ſes medecins diſent que ſa vie eſt deſeſperee, le Roy qui eſtoit abbatu de maladie entre en quelque ſcrupule

[i] Empriſonnement du Cardinal la Balue au mois d'Aouſt de l'an. 1469.

III. Met en liberté le Cardinal la Balue.

Belle ſubtilité pour former vn ſtratageme.

[k] Hierome Garimbert parle de ce Cardinal en ces termes. *Egliſu di natione Franceſe da Verdune povero, plebeio, triſto, cupido ſempre ai none rapacita & ribalderie.*

qu'il auoit tort d'auoir tenu douze ans entiers vn Cardinal en vne cage de fer, que l'Egliſe en eſtoit ſcandaliſée & ſa liberté offenceé. Le Cardinal de S. Pierre *ad vincula*, qui fut depuis appellé Iules ſecõd, & qui eſtoit venu Iules II. Legat en France. en France pour moyenner la paix prend le Roy en ceſte bonne penſée, [1] luy fait ſentir l'offence de l'Egliſe en la longue captiuité d'vn tel Miniſtre, prie pour ſa liberté qui fut incontinẽt accordée. La Balue s'en alla à Rome & fut tout le reſte de ſa vie ennemy de la Frãce, & pour ceſte cauſe fort fauoriſé de Ferdinand Roy de Naples. Il mourut Eueſque de Preneſte & fut enteré a S. Praxede. Ce Prelat eut toute ſa vie les penſees & les inclinatiõs guerrieres & militaires eſprit fougoux, remuãt, eſtourdy. La Chronique dit qu'en la guerre du bien public il alloit à cheual de nuict & de iour pour veoir les corps de garde. Il impetra du Roy la commiſſion d'aller faire les monſtres de gens de guerre à Paris. Le Comte de Dammartin voiant la confuſion & le renuerſement que l'ambitiõ de ce Prelat apportoit aux charges publiques, ſupplia le Roy de luy permettre d'aller tenir le chapitre de la grande Egliſe d'Eureux. Si les contraires aſpects & les ombrages relcuent & rehauſſent les choſes oppoſées, les grandes & excellentes vertus de Guillaume d'Eſtouteuille Cardinal de Rouã paroiſtront icy à leur iour. Il fut l'ornemẽt des Cardinaux de ſon ſiecle, & iamais la peur du peril n'y la crainte du mal [m] ne l'empeſchent de faire le bien. Rome iettoit les yeux ſur luy, comme autresfois Athene ſur Ariſtide. Il fut merueilleuſement ialoux de la dignité de ſa robbe & conſiderant que le monde n'eſtoit qu'vn theatre ſur lequel chacun eſtoit obligé de ioüer le perſonnage que ſa vertu ou ſa fortune luy auoient donné, il voulut touſiours faire le ſien auec conſtance & honneur. Le Roy Charles VII. luy commanda d'aller à Rome auec les Ambaſſadeurs qu'il enuoyoit au Pape Calixte III. pour luy rendre l'obeiſſance, il s'en excuſa non pour crainte d'expoſer ſa ſuffiſance [n] au rencontre d'vne plus grande, mais pour n'offencer l'honneur du Cardinalat qui ne luy permettoit d'accepter autre legation que de l'autorité du Pape.

Le Cardinal de Rouã.

1 Grande eſt la diſpute ſur l'exemption de gens d'Egliſe de la puiſſance des Princes. Les vns tiennent qu'elle eſt ordonnée de droict diuin, les autres par grace & conceſſion.

m Faire bien ou il n'y a point de danger, c'eſt choſe vulgaire, mais faire le bien ou il y a du peril : c'eſt le propre office d'vn homme de bien. Faire mal eſt choſe trop facile & trop laſche.

n L'ignorance & l'imbecillité craignent la rencontre parce qu'elles penſent qu'eſtãt comparées, auec vne autre, leur imperfection paroiſtra incontinent.

Du meſme courage qu'il maintint l'honneur du chappeau il ſoutint celuy de l'Egliſe & de la France. Le Bariſel de Rome ayant rencontré vn homme en flagrant delit, & n'ayant point de bourreau pour le faire mourir ſur le champ contraignit vn pauure Preſtre qu'il treuua demandant l'aumoſne ſur le paué de faire ceſt office. En vain il luy remonſtre qu'il eſt Preſtre, qu'il eſt François, qu'il n'a iamais fait acte indigne de l'vn ny de l'autre. Le Bariſel qui auoit quicté le timon de la raiſon à l'orage de la colere ° laquelle auoit rempli ſon eſprit de fumée, ſe ſent tellement emporté de la paſſion de punir le crime, qu'il n'eſcoute plus l'innocent & le menace de luy faire ioüer le perſonnage du criminel s'il ne vouloit faire celuy de bourreau.

Cruauté du Bariſel de Rome.

° Vn iugement troublé de colere ſemble vn vaiſſeau ſãs patron & ſans gouuernail, ou vn logis d'où le maiſtre eſt contraint de ſortir par le feu & la fumée qui eſt dedans. La fin de tout ce qui ſe fait en colere eſt le commencement du repentir.

La crainte de la mort qui auoit contraint de plus grand que luy a faire pis, le fait reſoudre à ceſte infame execution, apres laquelle il ſe retire les yeux baiſſez de honte, en la maiſon du Cardinal d'Eſtouteuille, ſe plaint de ceſte iniure & demande Iuſtice. Le Cardinal conſiderant qu'en l'offence de ce pauure homme, la dignité de l'Egliſe & l'honneur de la nation eſtoient bleſſez, enuoya querir le Bariſel, & luy ayant fait connoiſtre ſa faute, commanda à ſon muletier de le pendre à vne croiſee de la ſalle auec le cheueſtre de l'vn de ſes mulets.

A la veuë de ce Bariſel pẽdu aux feneſtres les officiers du Pape en firent de grandes plaintes, & le Cardinal d'Eſtouteuille fut ſur le poinct de ſe retirer en France, mais comme le Pape Nicolas en fut aduerty, il blaſma la cruauté & l'iniuſtice dudict Bariſel, qui auoit tellement deſiré la peine en autruy P qu'il n'auoit pas conſideré celle où il s'engageoit. Il loüa la iuſtice du Cardinal, & le pria de ne ſortir de Rome.

Nicolas Pape iuſte.

P C'eſt l'ordinaire de l'iniuſtice de ſe plonger au mal où elle veut mettre les autres. *Dat pœnas dum exigit.* Ce ſont ruines qui ſe rompent ſur ce ſur quoy elles tombent.

Il y demeura vingt & huict ans, & mourut en la meſme annee de la mort du Roy Louys XI. Il fut fait Camerlingue de Sixte IIII. Eueſque d'Oſtie & Doyen du College. Il fit baſtir l'Egliſe de S. Auguſtin, & enrichit de grands biens celle de Saincte Marie la Grande. Les Chanoines de ceſte Egliſe & les Religieux de l'autre ne rendirent pas à ſa memoire le reſpect qu'ils luy deuoient: car comme on le voulut enterrer ils entrerent

en diſpute pour ſa deſpouille auec vn ſi grand deſordre que les anneaux qu'il auoit aux doigts luy furent oſtez, & peu s'en fallut qu'il ne demeuraſt tout nud par l'indiſcretion de ceux qu'il auoit reueſtu. p

Ceſte premiere maladie ne dura qu'enuiron quinze iours q au bout deſquels il alla voir le camp de la nouuelle milice qu'il auoit dreſſé & le fit mettre en bataille en vne vallee pres du pont de Larche en Normandie, ayant fait faire grand nombre de tentes & de pauillons pour loger tout cela en campagne, grand nombre de chariots pour le clorre & ſeruir de retranchement. Pour l'entretenemẽt il fallut faire des nouuelles leuées de deniers & des tailles exceſſiues, car il ſe montoit par an quinze cens mille frãcs. Ceux qui eſtoient aupres de luy quand ceſte maladie le print conſiderans la foule que le peuple en receuoit, & croyans que c'eſtoit fait de luy firent diuerſes ordonnances pour la ſuppreſſion de ceſte taille. V. Oppreſſions du peuple.

q Durant ceſte maladie les affaires s'expedioient par l'Eueſque d'Albi, par ſon frere le Gouuerneur de Bourgongne par le Mareſchal de Gié, & le Seigneur du Lude qui eſtoiẽt logez en deux petites chambrettes ſous la ſienne.

On croyoit que ceſte maladie luy auoit touché le cœur pour eſtre plus ſenſible aux miſeres & calamitez de ſon peuple, car les remonſtrances faictes ſi ſouuent ſur ce ſujet n'auoyent de rien ſeruy, & l'on n'eſperoit autre ſoulagement que celuy qui viendroit de ſon propre mouuement. r Il propoſa de reformer tous les excés de ſon Royaume. S'il ne peut auoir l'honneur d'auoir bien regné il deſire de rendre ſon regne meilleur en ſa mort qu'en ſa vie, eſtimant qu'il n'y a rien qui face plus regretter vn Prince que quand il meurt dedans quelque grande action pour le bien de ſon Royaume. VI. Excez en la iuſtice.

r *Il auoit fort oppreſſé ſon peuple* (dit Phil. de Commines) *& plus que iamais Roy ne fit: mais par authorité & remonſtrances l'on ne luy a ſceu faire ſoulager: & falloit qu'il vint de luy, comme lors euſt fait, ſi Dieu l'euſt voulu preſeruer de maladie & pource fait bon bien faire tandis qu'on a loiſir & que Dieu donne ſanté & entendemẽt aux hommes.*

Il vouloit commencer ceſte reformation par la Iuſtice, & Phil. de Commines dit, qu'il n'ayma point la Cour de Parlement de Paris, parce qu'il auoit à contrecœur pluſieurs choſes. Il auoit tant meſpriſé de donner les grandes charges à la recommandation du merite & de la ſuffiſance & d'y conſiderer l'honneur & la condition des perſonnes, que l'ignorance auoit la reputation qui appartenoit à la ſcience, & l'on pouuoit dire que la France eſtoit trahie par les Aſnes comme Troye par le cheual. s La Chicane triomphoit dans les Palais, & plongeoit en des goulphes de broüilleries & de con-

s Le ſiecle eſtoit dans les eſpaiſſes tenebres de l'ignorance, laquelle affoiblit toutes les reſolutions de bien faire. Diogenes diſoit que Troye auoit eſté trahie par des cheuaux & la Republique d'Athenes ſe perdoit par des aſnes.

fuſions ceux qui s'y addreſſoyent pour auoir iuſtice. Elle ſe rendoit auec des langueurs & longueurs inſupportables, & pource il entreprit de retrancher les procedures de l'inſtruction des procés, & ces longues formalitez, qui rendoint la iuſtice comme vne vigne qui pour n'eſtre coupée produit beaucoup de bois & peu de fruict. Les loix ſont faictes pour les maladies publiques & toutesfois lors qu'il y a eu plus de Loix la Republique a eſté plus corrompuë & plus foible. [t]

t Abreger les procés & retrancher ce qu'il y a d'inutil & de ſuperflu aux loix a eſté l'entrepriſe autresfois des grands Princes Theodoſe, Iuſtinian, Charlemagne, Frideric Empereurs.

Mais telles bõnes penſées luy vindrent tard, on dit que la Taupe ouure les yeux quand elle eſt ſur le poinct de mourir. Les functions de ſon ame eſtoient languiſſantes & abbatues. Ce n'eſtoit plus ce grand eſprit qui donnoit l'eſprit & le mouuement à tous les eſprits de ſon Royaume, ce premier mouuant qui faiſoit remuer toutes les ſpheres de la Chreſtienté, & qui, ſans ſortir de ſon cabinet [u], tenoit en ceruelle tous ſes voiſins. Ce qui luy reſte de vie eſt à la diſcretion de toutes ſortes de langueurs. Ceſte froide melancholie ne ſe peut eſchauffer, elle trouue du frais aux plus ardents iours de l'annee, elle l'aſſomme d'vn chagrin perpetuel & inſupportable aux ſiens, & bien plus à luy meſme. La triſteſſe & la maladie le trainent par vn meſme chemin à la mort. On cerchoit tout ce qui le pouuoit reſioüir. On fit venir tous les iouëurs de violle & de cornemuſe des enuirons, & pluſieurs bergers du païs de Poictou pour chanter, le reſioüir, & garder du ſommeil qui l'aſſignoit à vn dormir perpetuel. Mais comme la flamme s'eſtouffe par ſa fumee, ce grand deſir de la vie, ceſte puſillanime crainte de la mort eſteignoit la clarté des plus belles actions de ſon aage, [x]

Son chagrin & la melancolie.

u La prudẽce fait de grands coups ſans bouger d'vne place. Edoüard d'Angleterre voyant que Charles V. ſans ſortir d'vn lieu lui faiſoit tant de peine, diſoit cecy, *Ie ne cognu iamais Roy qui moins s'armaſt: Il me donne plus de peine & de trauerſes auec ſes miſiſines que ne firent oncques ſon père & ſon ayeul auec leurs grandes forces & armees.*

x Il faut boire ioyeuſement ceſte couppe quand Dieu la preſente. Qui a ferme eſperance d'vne vie eternelle ne doit pas redouter vne mort temporelle. Ce ſoucieux deſir de la vie ne retient rien de la generoſité de l'eſprit. *Marrobodnus non exceſſit Italiaper duodeuiginti annos conſenuitque multum imminuta claritate obtinuit an vitendi cupidinem*, Tac. Annal. lib. 2.

VI. Recheute à Tours.

Vn an apres ceſte maladie luy reuint à Tours, où vne conuulſion le ſaiſit pareille & plus violente que la precedente, tellement qu'il fut tenu pour mort & demeura enuiron deux heures couché ſur vne paillaſſe. Le Seigneur du Bouchage & Philippe de Commines le voüerent à ſainct Claude, & ceſtui-cy eſcrit qu'incontinent apres la parole luy reuint. Changement que l'eſprit doit conſiderer comme toutes les autres merueilles de la main de Dieu par l'humilité de ſon zele

& non par la ſubtilité de ſon iugement.[y] Il s'en alla à Argenton pour changer d'air, & y demeura vn mois fort malade, puis retourna à Tours, & de là s'achemina à S. Claude pour y rendre ſon vœu, où il a laiſſé vne memoire perdurable de ſa pieté & deuotion.[z]

Au retour il paſſa à Salins où il eſtablit le Parlement de Bourgongne, que les ruines & extremes fureurs de la guerre auoit chaſſé de Dole. Il fit des Ordonnances pour le reglement de la iuſtice qui ſont encores obſeruées en la Franche-Comté. Eſtant à Beaujeu en Beaujolois il ſceut la mort de Marie Ducheſſe de Bourgongne qui eſtoit tombée de cheual allant à la chaſſe, & auoit laiſſé deux enfans, Marguerite & Philippes, & n'en fut pas marry, preuoyant que ceſte mort apporteroit du changement aux affaires de Maximilian: car les Gantois n'eſtoyent pas pour ſouffrir la domination de Maximilian, & Maximilian ne pouuoit endurer les humeurs des Gantois.[a]

Mort de Marie de bourgogne.

Au retour de ce voyage il voulut veoir ſon fils le Dauphin au chaſteau d'Amboiſe où il auoit demeuré depuis ſa naiſſance ſans le veoir, & ne permettoit pas qu'il fuſt veu de toutes ſortes de gens, car ſe ſouuenant qu'en meſme aage les grands du Royaume s'eſtoyent ſaiſis de luy contre ſon pere Charles VII. Il craignoit la pareille.[b]

Le Roy va voir ſõ fils à Amboiſe.

L'vn des plus preſſans & poignants regret qu'il pouuoit auoir à la fin de ſa vie fut l'apprehenſion du blaſme que la France luy donneroit d'auoir negligé la nourriture de ce Prince, & auoir penſé ſi tard à reparer ces manquemens. Il voulut que les remonſtrances qu'il luy fit en la preſence de ſes plus confidens ſeruiteurs fuſſent publiees en forme d'Edict, & enregiſtrees aux Cours ſouueraines, afin que ſon peuple connut que ſi le regne du fils ne reſpondoit aux eſperances qu'il en auoit la cauſe ne deuoit eſtre renuoyee ſur les inſtructions du pere.

Louys par la grace de Dieu Roy de France, Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & de Dioys. A tous ceux qui ces preſentes lettres verront, Salut, Sçauoir faiſons, Que nous conſiderans la naiſſance de toutes choſes

y L'office de l'Eueſque eſt bien different de celuy du Capitaine, l'vn ne peut & ne doit faire celuy de l'autre. La-ction Spirituelle dit, Nicephore & l'adminiſtration Politique ne viennent pas bien enſemble.

z La Chronique dit qu'en ce voyage pour la ſeureté de ſa perſonne, il mena huict cens lances & ſix mille combattans.

a Quand Manlius fut eſleu Conſul, il dit aux Quirites, *Cherchez vn autre à qui vous donnerez ceſt honneur. car ie ne ſçaurois endurer vos façons de faire, ny vous mes commandemens*, Liv. lib. 6. Dec.

b Claude Seiſſel dit que le Roy ne vouloit que ſon fils fuſt veu *de nobles hommes & gens d'eſtat dont à eſté grand doubte entre pluſieurs gens s'il eſt mors ou vif.* Et ie ſtime q̃ ceſt vne des raiſons qui a fait eſcrire que Charles VIII. eſt ſuppoſé.

ſes et la fin et termination d'icelles, et meſmement d'humaine nature, qui en briefs iours termine ſon temps: Et que Dieu noſtre Createur nous a fait de ſi grandes graces qu'il luy a pleu nous faire chef, Gouuerneur et Prince de la plus notable Region et nation de deſſus la terre, qui eſt le Royaume de France, dont pluſieurs des Princes et Rois nos predeceſſeurs ont eſté ſi treſ-grands, vertueux et vaillans qu'ils ont acquis le nom de Roy Treſ-Chreſtien, [a] *tant en mettant et reduiſant à la bonne foy Catholique pluſieurs grands pays et diuerſes nations habitées par les infideles, et extirpant les hereſies et vices de noſtredit Royaume, et entretenant le S. Siege Apoſtolique et la ſaincte Egliſe de Dieu en leurs droicts, libertez et franchiſes qu'en faiſant pluſieurs autres beaux faicts dignes de perpetuelle memoire, et tellement qu'il en y a certain nombre tenuz pour ſaincts & viuans eternellement en la treſ-glorieuſe compagnie de Dieu en ſon Paradis, lequel noſtre Royaume & autres nos pays & ſeigneuries, nous auons graces à Dieu & par l'interceſſion & treſbenignité de la glorieuſe Vierge Marie ſa mere, ſi bien entretenu, defendu & gouuerné que nous l'auons augmenté & accreu de toutes parts par grand' cure, ſollicitude & diligence, à l'aide auſſi de nos bons, vrais & loyaux officiers, ſeruiteurs & ſubiects, iaçoit que tantoſt apres noſtre aduenemẽt à la Couronne, les Princes & Seigneurs de noſtre ſang & lignage, & autres grands Seigneurs* [b] *de noſtredit Royaume ou qui ſoit la plus grand part d'iceux ont conſpiré, fait, conduit & mené contre nous & la choſe publique de noſtredit Royaume pluſieurs grandes practiques, trahiſons & conſpirations, tellement que par le moyen d'icelles ſi grandes guerres & diuiſiõs s'en ſont ſur ce ſuiuies & conduictes que merueilleuſe effuſiõ de ſang humain, deſtruction de pays & deſolation de grand nombre de peuples en ſont aduenuës qui ont duré preſque depuis noſtredit aduenemẽt iuſques à preſẽt qui encore ne ſont du tout eſteintes, & qui apres la fin de nos iours pourroyent recommencer & longuement durer, ſi aucune bonne prouiſion n'y ſeroit donnée: Parquoy nous ayant à ce regard & conſideration, & meſmement l'aage où nous ſommes & certaine maladie à nous ſuruenuë, pour laquelle auons eſté en treſ-grande deuotion veoir*

[a] Les Roys de France portent le tiltre de tres-Chreſtiens depuis Clouïs. Charle le Chauue eſt appellé tres-Chreſtien en ſon ſacre. Les Papes Innocent & Honoré III. en leurs bulles au Roy Philippe Auguſte & Louys VIII. les appellent tres-Chreſtiens, Le Legat Apoſtolique, & trois Eueſques nommez en leurs lettres eſcriuent que le Royaume de France eſt tres-Chreſtien. DV TILLET.

[b] Les Princes & Seigneurs de la Ligue furent Charles de France frere du Roy, Iean d'Aniou Duc de Lorraine & de Calabre, Iean Duc d'Alencon, Charles de Bourgongne Comte de Carolois, Iean Duc de Bourbon, Francois Duc de Bretagne, Iacques d'Armaignac Comte de la Marche & de Caſtres Duc de Nemours, Iean Comte d'Armaignac ſon Oncle, Ieã Comte de Dvnois & de Lõgueuille baſtard d'Orleans Louys de Luxembourg Cõte de S. Pol, Charles Sieur d'Albret, pere du grãd Alain, & Anthoine de Chabannes Comte de Dammartin.

& viſiter le glorieux corps ſainct & amy de Dieu Monſieur ſainct Claude, dont ſommes grandement amandez & retournés à l'aide de noſtre dit Createur, de ſa treſbenoiſte mere & dudit Saint, à bõne proſperité & sãté, Ayõs deliberé, conclud & diſpoſé de apres le retour de noſtre dit voyage veoir noſtre treſ-cher & treſ-amé fils Charles Dauphin de Vienne & luy remonſtrer, pluſieurs & notables choſes pour le dreſſement de ſa vie en bonnes mœurs, gouuernement, entretenement & conduite de la Couronne de France s'il plaiſt à Dieu qu'elle luy aduienne apres nous. Pour leſquelles choſes accomplir, & apres que nous auons eſté de retour d'icelluy noſtre voyage en noſtre ville d'Amboiſe, nous ſommes allé au chaſteau dudit lieu où eſtoit noſtredit fils le Dauphin, qui touſiours y auõs fait tenir & nourrir & en la preſence de certain nombre de Seigneurs & Dames de noſtre ſang & lignage, & autres grands perſonnages gens de noſtre Conſeil, Capitaines, Officiers, tant de nous que de noſtredit fils; auons fait venir iceluy noſtredit fils pardeuers nous & luy auons fait dit & remonſtré les choſes, paroles & remonſtrances deſſuſdites & qui s'enſuiuent.

a Heureux ſont les Princes qui apprennent les formes de bien ſegoer ſur les exemples & les inſtructions de leurs Peres. Leon les receut de l'Empereur Baſile, & Philippe Auguſte de S. Louys. Car ſi la plus haute ſçience du Prince eſt de cõnoiſtre ſoo eſtat, la coonoiſſance n'en peut eſtre plos fidelle & certaine que de ceux qui en oot l'experience. Le Liure de l'Empereur Conſtãtin Porphyrogenete pour l'inſtructron de ſon fils aſſocié à l'Empire qui ſe treuoe en la Bibliotheque du Roy n'eſt que ſur ce ſubiect, & comme eſcrit M. Caſaoboo qui l'a en garde en l'Epiſtre vrayement belle & ſçauante ſur Polybe, *ſciebat vetus regnandi Princeps ad negotia gerenda in quibus Reipub. ſalus continetur illud adprimè deſiderare vt ingenia hominum probè nota ſint quibus cum agitur ſine illi ſint ſubditi, ſine amici, ſine ſocij, ne hoſtes.*

Premierement apres recitation par nous faicte à noſtredit fils des choſes deſſuſdites ou de la plus grand' part d'icelles, nous luy auons remonſtré le grand deſir que nous auons qu'il peuſt apres nous paruenir à l'aide de Dieu à la Couronne de France ſon vray heritage & qu'il la peuſt ſi bien gouuerner & entretenir que ce feuſt à ſon honneur & loüange au proffit & vtilité des ſubiects du Royaume, Dauphiné & autres pays & Seigneuries & de la choſe publique.

b Ceſte inſtructioo ne regarde que l'eſtabliſſement des affaires du Prince & ne s'eſtend ſor les deuoirs de la conſcienee, oy ſur ces vertus qoi deiſirent les Roys la pieté & la iuſtice. Mais a quoy tant d'inſtructioos ? Pour rendre la conduite du Prince heureuſe, il faut qu'il oſte de ſon eſprit ſes mots, *s'il plaist il eſt permis, s'il ſe peut il ſe doit.* Le bon Prince ne doit vouloir que ce qu'il doit. *Cæſari cum omnia licent, propter hoc minus licet: vt ſuæ celeritatis eſt poſſe quãtum velis ſic magnitudinis velle quãtum poſſis; vel potius quantum debeas.* PLIN. PANEG. TRAI.

Item & que s'il plaiſoit a Dieu faire ſon commandement de nous & que noſtredict fils ſeroit cõme dit eſt, paruenu à ladite Couronne de France, nous luy auons commandé, ordonné & enioinct ainſi que Pere peut faire à ſõ fils qu'il ſe gouuerne, entretienne, maintienne en bon regime & entretennement dudit Royaume, Dauphiné & pays par le conſeil, aduis & gouuernement de nos parens & Seigneurs de noſtre ſang & lignage des autres grands ſeigneurs Barons, Cheualiers Capitaines & autres gens ſages notables de bon Conſeil & conduite & principal-

lement de ceux qu'il ſçaura & recognoiſtra auoir eſté bons, loyaux à feu noſtre treſ-honoré Seigneur & pere, que Dieu abſolue, à nous & à la Couronne de France, & qui nous auront eſté bons & loyaux officiers ſeruiteurs & ſubiects.[a]

Item luy auons auſſi par expres commandé, ordonné & enioinct que quand il plairoit à Dieu qu'il paruienne à ladite couronne de France, qu'il entretienne aux charges & offices qu'il trouuera eſtre en noſdits Royaume, Pays & Seigneuries, leſdits Seigneurs de noſtre ſang & lignage, les autres Seigneurs, Barõs, Gouuerneurs, Cheualiers, Eſcuyers, Capitaines & Chefs de guerre, & tous autres ayans charges, gardes & conduicte de gens, villes places, & fortereſſes, & les officiers ayans offices tant de iudicature qu'autres, de quelque maniere & condition que leſdits officiers, offices & charges ſoyent, ſans aucunement les charger, changer, muer, ne deſappoincter, ny aucun d'eux, ſinon toutesfois qu'ils fuſſent & ſoyent trouuez, qu'ils, ou les aucuns d'eux fuſſent & ſoyent autres que bons[b] *& loyaux, il en eſpere bien & deüement, & que deuë & iuſte declaration en ſoit faicte par iuſtice, ainſi qu'en tel cas appartient.*

Item & afin que noſtredict fils puiſſe & vueille mieux penſer & auoir à cœur, entretenir & accomplir noſtredicte ordonnance, inionction & commandement luy auons remonſtré les grands maux, inconueniens, & dommages irreparables qui nous aduindrent peu de temps apres noſtredit aduenement à la Couronne de noſtre Royaume, pour ne les auoir maintenus en leurs eſtats, charges & offices qui a bien duré, à la treſ-grande foule, dommage & deſtruction de pluſieurs nos pays & ſubiects, & qui encore dure, ſans y auoir fin de paix, iaçoit ce que, comme dict eſt, graces à Dieu, nous n'auons rien perdu de la Couronne, mais icelle augmentée & acreuë de grandes terres & Seigneuries, eſperant de brief au plaiſir & vouloir de noſtre Createur y faire mettre paix tranquillité & vnion, & que quand noſtredit fils ſeroit le ſemblable & n'entretiendroit & cõtinueroit leſdits ſeigneurs et officiers, il luy en pourroit sẽblablemẽt ainſi ou pis aduenir et que ſur tãt qu'il aime le biẽ, hõneur et augmẽtatiõ de luy, dudit Royaume et autres

a Bodin eſcrit au liu. 4. de ſa republique chap. 4. que le Roy Louys XI. fit encores vn autre Edit, declarant tous offices perpetuels, ſi la reſignatiõ, la mort, ou le forfait n'y apportoit du changement; & ordonna que la deſtitution pour forfait n'auroit lieu ſi la forfaiture n'eſtoit iugée.

b L'officier qui craint d'eſtre deſtitué tient toutes ces actions nettes, & ſe garde bien de broncher. Le Prince toutesfois ne doit deſtituer ſans cauſe, & l'vne des plus grandes loüanges qu'on dõne au Roy Robert eſt, qu'il ne deſtitua oncques officier s'il n'auoit forfaict.

c Le Roy Louys XI. venãt à la Couronne deſapoincta tout à coup les anciens ſeruiteurs de ſon pere qui le manierent ſi bien qu'il fut à vn poinct pres de quitter, comme il confeſſa depuis, & de perdre ſa Couronne & ſon eſtat.

nos pays & ſeigneuries qu'il y euſt bien regard, ſans faire ny venir au contraire pour quelque cas qu'il aduienne.

Item, & leſquelles Remonſtrances par nous faictes à noſtre fils le Dauphin pour le bien de la Couronne de France, & afin que leſdites Ordonnãces, commandemens, inionctions à luy faictes ſortiſſent effect, & en fuſt perpetuelle memoire, nous auons demandé à noſtredict fils qu'il luy ſembloit, & s'il eſtoit pas bien content, deliberé & en bon propos, vouloir & intention de faire entretenir & accomplir les choſes deſſuſdictes, & autres par nous à luy dictes, & meſmement touchant leſdites charges & offices. A quoy nous a fait humblement reſponce & dit de bouche que treſvolontiers il obeiroit, accõpliroit & feroit de bon cœur & de tout ſon pouuoir les commandemens & enſeignemens, ordonnances & inionctions que nous luy faiſons, dont treſ-humblement il nous remercioit.

Item nous luy auons en outre commandé qu'il ſe retiraſt deuers aucuns de ſes gens & officiers qui illec eſtoiẽt, & parlaſt à eux ſur les choſes deſſuſdictes par nous a luy remonſtrées, & qu'il aduiſaſt bien s'il vouloit pas entretenir tout ce que nous luy auons enioinct & ordonné: Ce qu'il a fait, & puis apres nous a dit telles paroles et ſemblables: Monſieur à l'aide de Dieu & quand ſon bon plaiſir ſera que les choſes aduiennent, i'obeiray à vos commandemens & plaiſirs, & feray, entretiendray, & accompliray ce que m'auez enioinct, commandé & enchargé. *Et à ceſte cauſe nous luy auons dit, que depuis que pour amour de nous il le vouloit, qu'il leuaſt la main & le promiſt d'ainſi le faire & tenir: ce qu'il a fait.*

Item apres pluſieurs autres choſes par nous à luy remonſtrées deppendans des choſes deſſuſdites, & ainſi de pluſieurs ſeigneurs nos aduerſaires [b] *de noſtre Royaume qui touſiours auoient eſté contraires à nous & à ladite Couronne, dont en partie les maux & inconuenients deuant dits eſtoient aduenuz, à ce qu'il y print bien garde, nous luy auons recõmandé aucuns de nos loyaux ſeruiteurs & officiers qui illec eſtoient preſens & les aucuns al ſens, luy remonſtrant que bien & loyaument ils nous auroient ſeruis, tant à l'encontre de nos aduerſaires, à l'entour de noſtre perſonne, qu'autrement en pluſieurs & diuerſes manieres,*

a Marque d'vne grãde douceur en vn Prince ſeuere, & d'vne grande bonté en vn pere difficile, la vraye pointe de ſon autorité ſur ſon fils pour vn commandement ſi iuſte, il tonde premierement la volonté, puis il luy permet de conſulter & mettre en deliberation ſon obeiſſance, dõt l'obligatiõ eſt ſcellée du ſeau de la nature, laquelle n'a dõné aux hommes aucune cõmiſſion pour commander & aſſeurer les autres, excepté au pere que Proclc appelle l'image du Dieu ſouuerain.

b Vn Prince ne ſçauroit laiſſer precepte plus vtile & fructueux à ſon fils que de luy faire cognoiſtre les amis de ſon eſtat pour les cherir, & les ennemis pour s'en garder, les vns & les autres le cognoiſſent par les effects, mais les hommes ne regardent que le viſage & Dieu void le cœur,

dont & deſquelles choſes & chacunes d'icelles leurs circonſtances & dependances, nous auons ordonné & commandé à noſtre Amé & feal Notaire & Secretaire Maiſtre Pierre Parent illec preſent en faire toutes lettres & prouiſions, patentes & clauſes declaratoires de noſdicts vouloir, commandement & ordonnance que beſoin ſera, tant durant noſtre regne que celuy de noſtredict fils, & au commencement de ſondict regne par maniere de confirmation auſdicts officiers & confirmant iceux en leurſdictes charges & offices, & auons ainſi cõmandé & enioinct à noſtredict fils le faire faire par ledict Parent, comme noſtre Secretaire & le ſien. Si donnons en mandement par ces preſentes à nos amez & feaux Conſeillers les gens de nos Cours de Parlement dudict Royaume & Dauphiné, Eſchiquier de Normandie, Gens de nos Comptes, Generaux Conſeillers de nos finances, de la Iuſtice de nos Aydes, Maiſtres des Requeſtes de noſtre Hoſtel, Preuoſt de Paris, à tous Baillifs, Seneſchaux, Preuoſts & autres nos iuſticiers & officiers, ou à leurs Lieutenans, & chacun d'eux & comme à luy appartiendra qui à preſent ſont & ſeront cy apres de noſtre temps & de noſtredict Fils, Que nos preſentes Ordonnances & Declarations & toutes & chacunes d'icelles choſes en ceſdictes preſentes contenues & chacune d'icelles leurs circonſtances & deppendances ils facent, entretiennent & accompliſſent & facent entretenir & accomplir de poinct en poinct, inuiolablement, ſans enfraindre, ny iamais aller ny venir au contraire, ores ne pour le temps à venir, pour quelque cauſe & occaſion que ce ſoit, & y contraignant ou faire contraindre reaument & de fait les empeſchants & contrediſans, & tous autres qu'il appartiẽdra & qui pour ce ſeroyent à contraindre par la prinſe de leurs lettres au contraire, caſſation & annullation d'icelles, arreſt & detention en noſtre main de leurs biens, empriſonnement de leurs perſonnes, & tout ainſi qu'il eſt accouſtumé faire pour nos propres beſongnes & affaires, nonobſtant oppoſitions ou appellations, Clameur de Haro, doleance ou quelconque Ordonnance faicte ou à faire pour nous ou noſtredict fils, reſtriction ou mandement,

a Incontinent apres la mort de Louys XI. le Parlement de Paris ordõna que les officiers continueroyent en leurs charges comme ils auoyent fait auparauant, attendant la reſponce du nouueau Roy. Ce qui monſtre que les charges ſont ſuſpendues iuſques à ce que ſa volonté ſoit connuë ſuyuant vn ancien arreſt du mois d'Octobre 1382.

deffences & lettres à ce contraires, pour leſquelles ne voulons eſtre aucunement differé, ne le contenu, effect & execution de ceſdictes preſentes retardé ny empeſché en aucune maniere. Et pource que de ces preſentes pluſieurs pourroyent auoir à beſongner en diuers lieux: Nous voulons qu'au vidimus *d'icelles, fait ſous ſeel Royal ou ſigné par ledict Parent ou autre de nos Notaires, Secretaire ordinaire plaine foy ſoit adiouſtée comme à ce preſent original. En teſmoin de ce nous auons fait mettre noſtre ſeel à ceſdictes preſentes. Donné au Chaſtel d'Amboiſe le vingtvnieſme Septembre, l'An de grace mil quatre cens vingt-deux, & de noſtre Regne le vingt-deuxieſme. Par le Roy, Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de Beaujeu, Le Comte de Marle Mareſchal de France, l'Archeueſque de Narbonne, le Seigneur de Bochage, de Percigny, du Pleſſis de Solhes, Iean de Doyac Gouuerneur d'Auuergne, Oliuier Guerin Maiſtre d'hoſtel, & pluſieurs autres preſens. Signé Parent.*

Mecompte en l'Hiſtoire.

La datte de ceſt Edict deſcouure le meſconte de Phil. de Commines [a] lequel dit qu'en l'annee mil quatre cens quatre vingt & trois, le Roy voulut veoir le Dauphin ſon fils, lequel il n'auoit veu de pluſieurs années, & que toſt apres qu'il luy euſt parlé il fut ſaiſy de la maladie dont il mourut, car ceſte remonſtrance ſe fit au chaſteau d'Amboiſe au mois de Septembre de l'année 1482. & le Roy ne mourut qu'au mois d'Aouſt de l'annee ſuyuante. Mais pour reſoudre le doute des temps, il peut eſtre que le Roy peu de iours auant ſa mort voulut veoir le Dauphin, lors qu'on le mena à Paris pour y faire ſon entree & celebrer ſon mariage, & que Phil. de Cõmines ne s'eſtant pas trouué à Amboiſe quand ces premieres remonſtrances furent faictes, & retenu en Dauphiné ou en Sauoye où le Roy l'auoit enuoyé auec troupes contre le Comte de Breſſe il n'en a point eu de connoiſſance, & pource a eſcrit, *que le Roy n'auoit veu le Dauphin de pluſieurs années au parauant.* Et ſi l'Hiſtoire eſt l'image de [b] verité, & ſi la verité ne doit auoir en toutes choſes qu'vn viſage pareil & vniuerſel comme pourra elle accorder la Chronique a

a Phil. de Commines fut enuoyé en Sauoye pour faire mettre en liberté le ſeigneur d'Illins Daophinois que le Roy auoit dõné pour gouuerneur au Duc Philebert ſon neueu. Quand le Comte de Breſſe vit l'armee du Roy à Maſcon il fit ce que l'vn deſira de luy.

b L'hiſtoire eſt la preuue des temps, la lumiere de la verité, la vie de la memoire, la maiſtreſſe de la vie, la trompette de l'antiquité. C'eſt l'image de la verité, & comme l'image eſt parfaicte qui repreſente au vray l'original, l'hiſtoire doit repreſenter toutes choſes en leur ſimple verité.

l'edit? Elle eſcrit que le Roy allant rendre ſon vœu à S. Claude & auant que partir de Touraine il vit le Dauphin à Amboiſe & luy donna ſa benediction : Qu'au moys d'Octobre de la meſme année eſtant retombé en ſa maladie, il ſe fit porter à Amboiſe pour l'exhorter à ce qu'il deuoit faire. Cela fait que ie ne m'eſtonne plus ſi aux choſes ſecrettes & importantes les Hiſtoriens ne donnent pas touſiours des aſſeurances entieres, perpetuelles & immuables, puis qu'en celles qui ſont publiques ils ſe diſpenſent ſi librement de la certitude.

En la Chronique.

Les inſtructions que le Roy fit au Dauphin furent treuuées bonnes & ſainctes, mais elles ne pouuoient faire fruict qu'auec la Paix. Tout le reſte eut ſeruy de peu ſans cela, n'y ayant rien à quoy vn Pere qui laiſſe vn ieune heritier doiue plus veiller qu'à rendre ſon heritage paiſible & aſſeuré. Reſolu doncques de donner la Paix à la France qui l'attendoit comme vn don du Ciel, [c] il penſe à donner vne femme à ſon fils autre que la Princeſſe d'Angleterre qui luy fut promiſe par le traité de Piquigny.

c On ne ſçauroit rien donner au peuple de plus agreable ny de plus ſalutaire que la Paix. *Vt circunſpiciamus omnia quæ populo grata ſunt atque iucunda, nihil tam popularе quàm pacem quàm concordiam, quàm otium reperiemus.* CICERO. PRO LEGE AGR.

Apres la mort de la Ducheſſe de Bourgongne, les Gantois s'eſtoiẽt ſaiſis du Prince Philippe & de la Princeſſe Marguerite ſes enfans & diſoient à l'Archiduc Maximilien que la garde & la tutelle leur en appartenoit. Le Roy qui deſiroit que la Princeſſe Marguerite fut mariée au Dauphin, & ſçauoit bien que par le moyen des Gantois, les conditions du traicté ſeroient à ſõ aduantage commande à des Cordes d'en faire quelque ouuerture auec deux ou trois petits compagnons de la ville de Gand qui s'eſtoient acquis de la creance dedans les reuoltes & ſeditions de ce peuple. Ceux-cy accommodans leur deuoir au temps & à la fortune tranſportez de leur paſſion particuliere, (poiſõ [d] mortelle des affaires d'importance) & degoutez de la domination molle & ſimple de Maximilien conſentent viſtement aux propoſitions de Cordes & promettent de les faire reüſſir au gré du Roy.

Propoſition de Paix & du mariage.

d Toute paſſion & affection particuliere eſt vn venim en la conduite & deliberation des affaires. *Peſſimum veri affectus & iudicij venenum ſua cuique utilitas.* TACIT.

Il y eut peu de peine, car les Gantois pour coupper chemin à toutes les difficultez que le Pere pouuoit propoſer au mariage de ſa fille luy dirent bruſquement qu'ils ne vouloient plus de guerre auec la France. Ils luy

paſſoient deſia la plume par le bec, faiſant & deſfaiſant pluſieurs choſes contre ſes intentions. D'aillieurs le Pape Sixte & par la raiſon de ſon office comme pere commun & par la Loy de la religion qui ne voit rien de plus Chreſtien [e] que de faire la paix, ſollicitoit le Roy & l'Archiduc de s'accorder, pour ioindre leurs forces contre l'ennemy commun des Chreſtiens, & leur auoit enuoyé le Cardinal S. Pierre *ad vincula* pour les y exhorter.

Le Pape ſmeé moyenna la Paix.

Les deputez de part & d'autre s'aſſemblent à Arras. On mit ſur le tapis toutes les pretentions de la courõne de France ſur la maiſon de Bourgongne. L'intẽtiõ du Roy eſtoit que les riuieres retournaſſent à la mer d'où elles eſtoient ſorties, & ſa raiſon ſur la Loy du Royaume qui ne fait nulle part aux femmes des biens de la courõne pour en acquerir la proprieté, & les appanages donnez aux Princes de France ne paſſent à leurs filles quand ils ne laiſſent point de fils: bref, ſur ce que, [f] *le domaine de la courõne eſt inalienable, n'eſt ſubiect a preſcription*, car les hommes ne peuuent rien preſcrire contre Dieu ny les particuliers contre l'Eſtat. Pour appliquer la regle à la pierre & l'hypotheſe à la theſe, les deputez du Roy mõſtroyent que le Duché de Bourgõgne, la Franche conté, les Cõtez de Flandre, d'Artois & de Hainaut eſtoient pieces de la couronne. Si leur diſcours ne fut en ces termes, la ſubſtance fut telle.

Traicté d'Arras

Les commencemens de la domination de Flandres comme ceux de tous les grands Empires du monde ont eſté foibles, [g] incertains enuelopez de fables. Le pays fut peuplé par vne colonie de Saxons que Charlemagne y mena, gouuerné ſous l'autorité de la Couronne de Frãce par les Seigneurs Foreſtiers. [h] L'eſtat commença par Baudoüin ſurnommé bras de fer & continua en ſa poſterité, mais comme elle finit par Mahaud fille de Baudoüin V. la Flandre paſſa ſous la domination des Ducs de Normandie, puis de Thierry Comte d'Alſatie qui eſpouſa Sibille fille de Foulques d'Anjou Roy de Hieruſalem & n'eut qu'vne fille qui fut heritiere du Comté de Flandres & mariée à Baudoüin IIII. du nom Comte de Hainault. De ce mariage ſortit Baudoüin Cõte de Flã-

e Rien de plus propre au Chreſtié que de faire la Paix ἴδιον χριστιανῦ ἐς τὸ εἰρηνοποιεῖν. Basil.

f Anciennement en la maiſon de France les enfans auoient leur partage en ſouueraineté. Cela fut abrogé en la troiſieſme lignée & reglé en telle ſorte que les puiſnés ne pourroient pretendre en la ſucceſſion du Roy leur pere, ſinon vne prouiſion pour leur viure & entretenir laquelle (deffaillãt les hoirs maſles) retourneroit a la Couronne. Sur ce y eut arreſt au proffit du Roy Philippe tiers pour le Comté de Poictiers & terre d'Auuergne, contre Charles premier Roy de Sicile frere de ſainct Louys au Parlement de Touſſaincts 1283.

g Les eſtats comme toutes les choſes du monde ont trois temps, le commancement, l'accroiſſement, & le declin les Grecs nomment cela plus proprement, ἀρχὴ, ακμὴ & ῥοπὴ ou φθορὰ.

h Les Gouuerneurs & gardiés de Flandres (dit M. du Tillet) auant Baudouïn ſurnommé bras de fer, eſtoient officiers muables à volonté des Rois de France encores qu'aucuns fils ayent ſuccedé les offices de leurs Peres pour eſtre heritiers de leur vertu & ſe nommoient foreſtiers, non que leur charge fut ſeulement ſur les terres eſtant lors pleines de la foreſt charbonniere mais la garde de la mer leur eſtoit commiſe.

dres VIII. de ce nom qui fut Empereur de Conſtantinople & mourut à Andrinopoly ne laiſſa que deux filles, Icanne qui mourut ſans enfans & Marguerite, h Cõteſſe de Flandres, qui eſpouſa Guillaume de Bourbon fils d'Archambauld Sire de Bourbon. Il fut Pere de trois fils, Guillaume qui mourut ſans enfans, Guy Comte de Flandres & Iean Sire de Dampierre.

Guy Comte de Flãdres.

Guy Comte de Flandres eſpouſa Mahaud fille & heritiere de Robert (aultres le nomment Fegard) de Bethune, de laquelle il eut cinq fils & trois filles. Robert de Bethune ſon fils qui a merité le ſurnom de grãd, autant pour la grandeur de ſa vertu que de ſa fortune luy ſucceda. Charles d'Anjou Roy de Sicile frere de S. Louys luy donna ſa fille aiſnée en mariage, ne pouuant plus glorieuſement reconnoiſtre ſa valeur qui luy auoit mis deux couronnes ſur la teſte par la victoire de la bataille de Beneuent [i] où le parricide Manfroy finit ſa tyrannie, ſon honneur & ſa vie. Il les eut porté plus long temps & plus heureuſement s'il eut creu le conſeil de ce Prince [k] qui treuuoit barbare & inhumain celuy de la mort de Cõradin & de Frideric d'Auſtriche priſonniers de guerre. De ce mariage naſquit Charles qui mourut impubere, & Louys qui fut pere de Louys II. Comte de Flandres. Il eſpouſa Marguerite de France fille de Philippe le Long, lequel traitant des conditions de ce mariage voulut que Robert de Bethune ſon ayeul declaira que les enfans qui en naiſtroint fuſſent Comtes de Flandres. Ce Louys de Bethune ſurnommé de Crecy, parce qu'il mourut à la bataille de Crecy, laiſſa vn fils auſſi nommé Louys & ſurnommé de Malain. Ces noms ſi diuers n'ont qu'vne ſource. Malain eſt Bethune, & Bethune eſt Flandres. Les plus grandes familles de l'Europe ont oublié leurs premiers noms pour continuer ceux de leurs partages, appanages & ſucceſſions. Ainſi on void *Bourbon* pour *France*, *Auſtriche* pour *Habſpourg*, & en ceſte Genealogie des Comtes de Flandres, *Dampierre*, pour *Bourbon*, *Bethune*, pour *Flandres*, & ſans autre diſtance que de Pere à fils, *Neuers* & *Malain* pour *Bethune*.

Robert de Bethune.

Louys II. de Bethune.

Louys III. de Bethune.

Louys de Bethune ou de Malain eſpouſa Margue-

h Marguerite Comteſſe de Flandres qui regna trente ans eut deux maris, le premier Bouchar Anglois, dont elle eut vn fils qui mourut enfant & Guillaume de Dãpierre ſecond fils d'Archambaud Sire de Bourbon Pere de Guy Comte de Flandres Pere de Robert de Bethunes.

i Bataille de Beneuent le 10. Feurier 1265. où Manfroy baſtard de Conrad lequel il auoit empoiſonné fut tué.

k Robert de Bethune Comte de Flandres n'appreoua la mort de Conradin. L'Hiſtoire qui la deteſte luy reſerue ceſt hooneur *virique nouo ac regio nomine indigno crudelitatis in orbe Chriſtiano exemplo ſecuri vitam eripit fruſtra Flandria Comite monente, generoſum victorem decere moderationem, & clementiam. Sed vicit vox cruenta vita Conradini, mors Caroli, mors Conradini, vita Caroli.*

l Charles de Bethune fils de Robert Comte de Bethone mourut à vnze ans. On eſcrit qu'il apporta du ventre de ſa mere vne figure de Croix entre les deux eſpaules.

rite fille du Duc de Brabant, & en eut ſa fille vnique Marguerite qui en premiere nopces eſpouſa Philippe Duc de Bourgongne, & aux ſecondes Philippe le Hardy fils du Roy Iehan. De ceſte verité en ſort vne autre. Que la couronne de France auoit le droit de l'hommage & du reſſort ſur la Comté de Flandres auant ce mariage. Le meſme ſe dit les villes de l'Iſle, Doüay, Orchies, & Bethune.

Comté d'Artois.

Conſequemment l'Artois ne peut eſtre ſeparé de la France, non plus que la Comté de Flandres d'ou il eſt venu, car les parties ſuiuent la nature de leur tout. Le Roy Louys IX. executant la volonté de Louys VIII. ſon pere le donna pour appennage à ſon frere Robert, à condition qu'il ne pourroit eſtre transferé aux filles qui naiſtroyent du mariage de luy & de Mahaud fille du Duc de Brabant. Pour ces raiſons le traitté d'Arras entre le Roy Charles VII. & Philippe II. Duc de Bourgongne reſerua expreſſement la foy, hommage & ſouueraineté des terres qui releuoyent de la Couronne. [m]

La Franche-Comté.

La Franche-Comté a fait partie de l'eſtat ſous Clouis & Clotilde. Le Duché de Bourgongne en a touſiours eſté vne des plus belles fleurs. Henry premier Roy de France le donna à Robert de France ſon frere pour ſon appennage. Sa poſterité l'a tenu iuſques à Philippes fils d'Eude. Philippe IIII. eſpouſa Ieanne fille aiſnée du Roy Philippe le Long. Par ceſte alliance furent vnies les deux Bourgongnes, & de ce mariage vint Philippe Prince de Bourgongne qui fut marié à Ieanne fille de Robert Comte de Boulongne, lequel mourut à la bataille de Crecy. [n] Philippe ſon fils ſurnõmé de Rouure ſucceda au Duché de Bourgongne apres la mort de ſon ayeul l'an 1354. Il fut marié impubere à Marguerite de Flandres fille vnique de Louys troiſieſme Comte de Flandres, & mourut à quatorze ans, l'an 1362. Par ſa mort le Duché de Bourgongne retuint à la Couronne, par droict de retour, & par la proximité du ſang, le Roy Iean ſe treuua le plus proche à la ſucceſſion. Ceſte proximité eſt fort aiſée à verifier, eſtant vray que Robert Duc de Bourgongne euſt quatre fils & deux filles d'Agnes de France fille du Roy S. Loys, Hugues, Eude, Louys, Robert, Ieanne & Mar-

m Le Roy Louys VIII diſpoſa en ceſte ſorte du pais d'Artois, *Volumus & ordinamus quod filius noſter ſecundus natu habeat totam terram Attrebatenſem, in feudis & domanijs & totam aliam terram quam ex parte matris noſtre Elizabeth, poſſidemus ſaluo dotalitio matris ſue. Quod ſi idem qui Attrebatenſium tenebit ſine hærede deceſſit volumus quod terra tota Attrebatenſis & alia terra quam tenet ad filium noſtrum Regni noſtri ſucceſſorem & liberos integrè redeat.*

En to' traittés meſme auxappanages dõnés aux enfans de la maiſon de France & aux erections des Duchés Marquiſats Comtés & Principautez il y a touſiours reſeruation des droits ſouuerains & du reſſort.

n Philippe le Lõg eut quatre fils de Dame Ieanne de Bourgongne, Ieanne mariée au Duc de Bourgongne Marguerite mariée a Louys de Crecy, Iſabeau mariée a Guy Dauphin de Viennois qui fut tué d'vn coup de traict deuant le Chaſteau de la Pierre, Blanche Religieuſe de l'humilité noſtre Dame au monaſtere de Lonchan pres Paris.

guerité. Hugues fut Duc & mourut ſans enfans. Eude luy ſucceda, Ieanne fut mariée à Philippe de Valois pere du Roy Iean qui ſeul reſtoit des deſcendans de Robert. Il le fit vnir & incorporer o à la Couronne, & le donna à Philippe le Hardy ſon fils pour cauſe de ſeruices & de recommandation.

Philippe le Hardy Duc de Bourgongne

Les Deputez de Flandres eſtoient bien inſtruits de ce qu'ils deuoient reſpondre, & quand ils ne l'euſſent pas eſté, la denegatiõ ſeruoit de raiſon, car aux diſputes de cõſequence, cõſentir c'eſt laſcheté, & nier prudence. Ils diſoiẽt que les raiſons tirées des loix & des couſtumes obſeruées ne faiſoiẽt point de preiudice que les Appanages les pairries & les fiefs n'eſtoient pas incompatibles auec la qualité des fẽmes. Iudith fille de Charles le Chauue a porté à ſes ſucceſſeurs Comtes de Flandre les pays bas en leur plus grande eſtenduë. p Les meſmes prouinces ont eſté regies en diuers temps par des femmes, Marguerite d'Alſas, Ieanne de Conſtantinople, & Marguerite de Malain.

Les Pairries de France ont eſté tenuës par femmes, q les exemples en ſont en Normandie, Guienne, Tholoze, Bretagne. Raoul eſpouſa la fille de Louys Roy de France, qui eut pour ſon dot la Normandie. Eleonor fille de Guillaume Comte de Guyenne eut en mariage ceſte belle prouince. Alphõſe frere du Roy S. Louys fut Comte de Tholoſe par ſa femme. Mahaut d'Artois r par iugement de Philippes le Bel ſucceda au Comté d'Artois, par ceſte ſeule raiſon que les filles eſtoiẽt capables de ceſte ſucceſſion, & que repreſentation n'auoit lieu en ligne directe.

Reſponce aux obiectiõs

A tout cela les Deputez de France tranchoient nettement; *Que les prouinces vne fois vnies à la Couronne n'en peuuent iamais eſtre demembrées* : Que les grands Empires ſouffriroyẽt de grandes ſecouſſes & alteratiõs, ſi les filles eſtoyent eſgalees aux maſles aux droicts des ſucceſſions, car leurs Couronnes ſeroyent deſmẽbrees en pluſieurs pieces, d'autant qu'on trouue aux Republiques en general, & aux familles en particulier plus de filles que de maſles : Que ſi les exemples auoient plus de force que la raiſon & qu'il fallut vuider

o En l'inueſtiture qui eſt du VI. Septembre 1363. ont lit ces mots, *& ad memoriam reducentes grata & laude digna ſeruitia, qua charisſimus Philippus filius noſter quarto genitus, qui ſponte expoſitus mortis periculo nobiſcũ imperterritus & impauidus ſtetit in acie prope Pictauos vulneratus, captus, & detentus in hoſtium poteſtate: ibi & poſt liberationem noſtram, hactenus exhibuit indefeſſe vero amore filiali dulcius ex quibus ſuam merito cupientes honorare perſonam, perpetuoque præmio fulcire ſibi paterno correſpondentes amore ſpem & fiduciam gerentes in domino, quod ipſius creſcente prouidentia dicti noſtri ſubditi Ducatus eiuſdem, à ſuis oppreſſionibus releuabuntur.*

p L'ancienne eſtenduë de la Comté de Flandres eſtoit entre la mer Oceane, l'Eſcault & la Some.

q En France les femmes sõt capables de tenir Pairries ont ſeance, & leur opinió és iugemens des Pairs. Mahaud Cõteſſe d'Artois ſe treuua au iugement du procés de Robert Comte de Flandres. 1315. Et en ceſte qualité les Ducheſſes d'Orleans & Cõteſſes d'Artois furent adiournees pour iuger le procez de Iean de Montfort Duc de Bretagne.

r Mahaud d'Artois fit exclurre de la ſucceſſion de Robert I. Cõte d'Artois. Robert ſon petit fils par deux Arreſts l'vn de Philippe le Bel donné à Aſnieres le 9. Octobre 1309. l'autre de Philippe le Long. 1318.

le different ſur le nombre, on ne pourroit contredire l'auctorité du Roy Philippe le Bel, qui voulut que la Comté de Poictou qu'il auoit donné à Philippe ſon fils retourna à la couronne defaillants les hoirs maſles, en ſuitte dequoy comme Eude IIII. Duc de Bourgongne & Ieanne de Frãce ſa femme fille de Philippe le Long euſſent pretẽdu la ſucceſſion de ceſte Comté de Poictou cõtre le Roy Charles le Bel, ils en furent deboutés par arreſt du Parlement donné le 22. Feurier. La meſme ſon a eſté obſeruée aux autres appanages des Princes de France pour les prouinces de Berry, d'Orleans, Aniou, le Maine, le Comté de Clerimont, le Comté d'Artois, Alançon, le Per-che, Eureux.

t Philippe le Bel voulut que la Comté de Poictou qu'il donnoit à Philippe ſon fils qui depuis fut Roy de France ſurnõmé le Lõg retourna à la Couronne au defaut des hoirs maſles à la charge que le Roy ſeroit tenu de marier les filles.

Cõté. de Poictou.

Les deputez n'eſtoient pas d'accord de leurs faicts, & la preuue n'en eut iamais eſté ſi claire qu'on n'y eut touſiours treuué quelque exception ou diuerſité. D'aillieurs ils traittoient pour deux Princes qui ne s'arreſtoient pas aux paroles & tenoient toutes choſes en doute; c'eſt pourquoy ils iugeoiẽt que pour le bien de la paix ils deuoient donner plus de pouuoir à la bonne foy qu'à la deffiance v qui eſt l'eſcueil contre lequel les affaires s'eſchoüent & ſe rompent. Ils fermirent les yeux à pluſieurs choſes, & ſe deſtournerẽt de ce que la neceſſité des affaires leur deffendoit de rencontrer, car aux traitez de ceſte ſorte, il faut *que celuy qui peut dõner donne, & qui ne le peut ſe faſſe liberal de ce qu'il ne peut vẽdre ny garder. Qui tout le veut tout le perd.* Les choſes paſſerent comme on deſiroit non par la rigueur de la reſtitution, mais en faueur du mariage de Charles Dauphin & de Marguerite x Princeſſe de Flandres, car l'Archiduc & les Eſtats repreſentant le Prince Philippe comme heritiers de la Princeſſe Marie conſtituerent pour le dot, & promirent les Comtez d'Artois de Bourgongne, le Maſconois, Auxerrois, Salins, Barſurſeine & Noyers pour elle & ſes hoirs maſles & femelles : à deffaut deſquels toutes leſdites terres debuoient retourner au Prince Philippe y & à ſes hoirs.

v Aux traités il eſt neceſſaire d'apporter toutes les cautions que la prudence & la preuoyance peuuent fournir, mais au partir de là il ſe faut fier de ceux auec leſquels on traicte, autrement il eſt impoſſible de rien reſoudre. Polybe le dit en deux mots. τὸ μηδὲν πιστεύειν πλοῦς ἄπρακτος.

x Marguerite d'Auſtriche fut mariée au Dauphin, mais elle ne fut pas ſa femme, car en l'annee 1492. il la renuoya & eſpouſa la Ducheſſe de Bretagne. Elle fut mariee au Prince de Caſtille qui mourut la premiere annee de ſon mariage.

Maxime des Traités

y Philippe I. fut marié à D. Iean de Caſtille & en eut pluſieurs enfans.
CHARLES. V. Emp.
FERDINAND Roy des Romains, puis Empereur Roy d'Hongrie.
D. ELEONOR Royne de Portugal & de France.
D. MARIE femme de Louys Roy d'Hongrie.
D. YSABEAV Reine de Danemarck.
D. CATHERINE femme de D. Iuan Roy de Portugal.

Que ſi les terres retournoient en autre main que du Prince Philippe & de ſes heritiers, le Roy les pouuoit retenir iuſques à ce que le differẽt pour les villes de l'Iſle

Doüay

Doüay, & Orchies ſeroit vuidé. Ce que deuoit eſtre fait dans trois ans apres le cas aduenu. Seroient leſdites Seigneuries tenuës & regies ſoubs la main du Dauphin, lequel deuoit faire raiſon des deniers empruntés és Cōtés de Bourgongne & Artois, & permettre que les penſiōs accordées par les Princes precedents euſſent effect.

Et ſi le mariage ne ſe faiſoit toutes ces places deuoient retourner au Prince Philippe en reſeruant le doüaire de 50000. florins par an aſſignés ſur le bois de Vincennes, Mōtargis, Crecy & autres lieux de Champagne, Brie & Touraine. En la minorité du Prince Philippe, & auant ſon mariage ne pouuoit le Roy ou Dauphin demander le gouuernement de ſes pays bas.

Pardon general aux bannis d'vne-part, & d'autre & chacun r'entroit au ſien, ſans reſtitutiondes fruicts. Le Roy promettoit de fauoriſer le ſieur de Romont pour le recouurement de ſes terres.

Tous priuileges donnez par les Princes demeuroyent à ceux qui les auoyent obtenus.

Les maiſons de Flandres à Paris & à Conflant reſtituées au Prince Philippe, & celle d'Artois à Dame Marguerite.

Ce mariage fut la porte par où pluſieurs familles de la Frāche-Comté paſſerent en France: Les Seigneurs de la maiſon de Chalon, Iean Dandelot grand Eſcuyer de France, Baillif d'Amont, Iacques de Colligny pere de Gaſpard de Colligny grand Admiral de France, Guy de Rochefort ſieur du Pluuaut Chancelier de France, Iean d'Aché ſieur de Vereu Capitaine de Dijon & Baillif d'Auxois & Chambellan du Roy Louys, Iacques de Vaudré, & quelques vns de la maiſon de Mouy & de ſainct Fal.

Ces conditions ſi aduantageuſes furent accordees ſans difficulté car le Roy auoit gaigné ceux de Gand, qui auoyent les enfans entre leurs mains, & qui ne penſoyent qu'à affoiblir Maximilian, & luy oſter les moyens de s'armer contr'eux, ſans conſiderer que fuyant vn mal ils ſe plongeoyent en vn autre, donnant au Roy dequoy les mettre à ſa diſcretion, & qui reſſembloyent le cheual qui ſe laiſſa brider & monter par l'hōme pour

a Il fut auſſi accordé que le Prince d'Oranges, le Comte Ioigny. Leonard de Chalon, ſieur M. Guillaume de la Baume ſieur d'Ilain M. Claude de Theolongeon Sieur de la Baſtie compris en la paix & retourneroient en leurs biēs de Bourgōgne, Dauphiné & du Royaume.

b Si ceux de Gand euſſent peu faire bailler au Roy les Comtes de Namur de Hainault & tous les ſubiects de ceſte maiſon qui ſont de la langue Françoiſe ils l'euſſent volontiers faict, dit Phil. de Commines pour affoiblir Maximilian.

combattre le cerf.

Durant ce traité le Roy eſtoit ſi appally, defiguré, & extenué qu'on ne l'euſt pas recognu, & en vne autre Religion on l'euſt dauantage loüé pour aller au deuant de la mort que pour l'attendre. Ce n'eſtoit plus qu'vn ombre & vne voix, aux plus ardents iours de l'Eſté ſon corps ſe contentoit de ſa propre froideur, ſans chercher d'autre rafraiſchiſſement. Il faiſoit difficulté de ſigner les articles, non qu'il ne les approuuaſt, mais pour cacher la difformité de ſon mal, [c] & n'y auoit perſonne ſi hardy pour luy parler ny demander aucune choſe.

c Quand l'aage ou la maladie laiſſent au Prince quelque difformité il ne ſe doibt faire veoir que rarement Tybere pour ce viuoit hors de Rome, *faciès parum decora ætas grauior, valetudo imbecillo ſæpe riſui & faſtidio fuit.* IVLIPS. ex TACITO.

Quand le Roy d'Angleterre eut aduis de la reſolution de ce mariage, il en eut tant de regret qu'il ſe laiſſa mourir. Il voyoit ſes eſperances trompées en France, ſes actions meſpriſées en Angleterre, & ſe repentoit de n'auoir creu ſon Conſeil qui iugeoit neceſſaire de rompre de bonne heure auec le Roy, & ne ſouffrit qu'il ſe fortifiaſt des ruines de la maiſon de Bourgongne, s'emparant des villes ſi proches d'Angleterre, car la prinſe de Boulogne le menaçoit de la perte de Calais & de Guines.

Il recompenſa ſur la fin de de ſes iours les peines de ſa vie, & ſe plongea dedans les delices, prenant du ſoin pour ſe faire gras & gros. Ce qui eſtoit ſuperflu luy deuint neceſſaire. [d] *Nulle autre choſe*, dit Philippe de Comines, *n'auoit en ſa penſee qu'aux Dames (& trop plus que de raiſon) & aux chaſſes, & à bien traiter ſa perſonne. Quand il alloit à la ſaiſon à ſes chaſſes, il faiſoit mener pluſieurs pauillons pour les Dames, & en ceſt eſtat il y auoit fait grand chere, & auſſi il auoit le perſonnage auſſi propice à ce faire que iamais ie viſſe, car il eſtoit ieune & que autant que nul homme qui ait veſcu de ſon temps.* [e]

L'accroiſſement d'vne ſi grande voyſine tient le Prince en perplexité & quelquefois en telle irreſolution que n'oſant faire la guerre il faict des choſes preiudiciables à la paix.

Ses exercices & ſes plaiſirs.

e Edoüard fut en ſa ieuneſſe eſtimé pour exceller en beauté & belle taille, tous les Princes de ſon ſiecle, mais quād il vint en France l'an 1475. il s'eſtoit fait fort gras. Peu de gens le deuiennent qui n'y mettent peine.

Entrant au Royaume il ſe vit ſurpris de l'orage, & chaſſé par celuy qui l'auoit aidé à le reconquerir, il ſe retira en Hollande auec deux Hurques, vn petit Nauire, & beaucoup de gens ſans argent, ſe vit contrainct de donner vne robbe fourrée de Martres pour le payement du marinier qui l'auoit conduit. Au bout de ſix mois il entra à Londres, lors que les ennemis meſmes le tenoyent perdu. En vnze iours le Comte de Vvaruich auoit gaigné tout le Royaume pour le Roy Henry VI.

Edoüard en vingt iours & au peril de deux grandes batailles le regaigna. Le plus fort l'emporta [f] & demeura Roy paiſible auec le regret toutesfois d'eſtre obligé de la paiſible poſſeſſion de ſon Royaume aux cruautez & inhumanitez par luy exercées contre ſon propre ſang. Car il fit mourir le Roy Henry VI. & Edoüard Prince de Galles ſon fils, & le Duc de Clarence ſon frere.

La cauſe de la mort de ce frere n'eſt pas bien claire. L'opinion plus commune eſt que contre le gré du Roy ſon frere il voulut armer pour ſecourir la Princeſſe de Bourgongne. Polydore Virgile dit que s'en informant il appriſt de ceux qui viuoient de ce temps là que le Roy Edoüard eſtant aduerty par vn deuin [g] que le nõ de celuy qui luy ſuccederoit commençoit par vn G. ſe mit en teſte que Georges Duc de Clarance ſon frere eſtoit pour oſter la couronne à ſes enfans ; & ſur ceſte apprehenſion il le fit mourir en vne pipe de maluoiſie. D'autres ont eſcrit qu'il recherchoit l'alliance de la Princeſſe de Bourgongne, & que la Ducheſſe Marguerite ſœur d'Edoüard fauoriſoit ſes deſſeins que le Roy ne deſirant vne ſi grande fortune à ſon frere l'empeſcha: Qu'au meſme temps l'vn des ſeruiteurs du Duc ayant eſté condamné à la mort pour empoiſonnemẽt, le Duc de Clarance s'en offença & en parla en telle ſorte que le Roy prenant ſes paroles pour menaces de quelque grand trouble le fit mettre & mourir en priſon. [h] Acte qui toutesfois luy donna tant de deſplaiſir & de repentir que s'en ſouuenant & de la grande precipitation de ſon iugement par les ennemis de ſon frere comme on luy venoit demander la grace pour quelqu'vn condamné à la mort, il diſoit touſiours, [i] *Mon pauure frere n'a eu perſonne qui ait intercedé pour luy.* Il laiſſa deux enfans Marguerite qui fut mariee à Richard Pole, & Edoüard que le Roy fit Comte de Vvaruich.

Il fait mourir le Duc de Clarãce ſon frere.

Toutes les trauerſes qu'Edoüard auoit couru ne luy donnerent tant de deſplaiſir qu'il receut de contentement au retour de la guerre de France par la paix qu'il en rapporta & le traicté de mariage qu'il fit de ſa fille auec le Dauphin de France & la penſion de cinquante mille eſcus. Auſſi quand il vit le Dauphin marié auec

f On eſt obligé quelquefois à la fortune, & quelquefois à la ruſe de l'heureuſe iſſuë des grandes entrepriſes, mais volontiers le plus fort eſt le maiſtre, ἐσθλὸς ἐὼν, ἅμα καὶ τύχης ἀγαθῆς· *Occurrat fors qui mage fortis erat.*

g Touſiours les reſponces des Sorciers & des deuins ſont douteuſes, trompent celuy qui en eſt curieux. Ceux cy deurent vray l'entendãt du Duc de Cloceſtre, & le Roy ſe trõpant l'interpreta de ſon frere.

h Georges Duc de Clarance frere du Roy d'Angleterre choiſit de mourir dans vn vaiſſeau de maluoiſie pour mourir: *non ſine quadam voluptate quam adferre ſolet leuis diſſolutio animi*, dit Seneque, ou pours'enyurer & ſe ſouſtraire de l'horreur & ſentiment de la mort. Druſus ſe voulut laiſſer mourir de faim ne mãgea de neuf iours que de la bourre de ſon lict. TACIT. lib. 6. ANNAL.

i Des coups cruels & precipités le repentir eſt certain & Caracalla ayant fait mourir ſon frere Geta ne s'en ſouuenoit & ne voyoit iamais ſa ſtatuë qu'il ne pleura. Il fit empriſonner Lætus qui auoit conſeillé ce Parricide. Il rendit toutes ſortes d'honneurs à ſa ſepulture. *Funus Getæ accuratius fuiſſe dicitur, quam eius qui à fratre videretur occiſus.* ÆLIVS SPARTIANVS.

Madame Marguerite d'Auſtriche. Il en eut tant de regret qu'il ſe reſout de retourner en France pour venger ceſte iniure. La colere & le regret fut ſi violent en ſon ame qu'il en mourut le dixieſme d'Auril à Vveſtmunſter, où le Parlement eſtoit aſſemblé pour delberer de la guerre de France. Son corps fut porté au Cihaſteau de Vvindſor, & enterré en l'Egliſe de Saint Georges. Il eut dix enfans d'Elizabeth ſa femme, & laiſſa viuans Edouard Prince de Galles & Richard Duc d'Yorch.

Toute ſa vie il fut liberal & mourut auare. Il recommanda ſa femme, ſes enfans & ſon Royaume à Richard Duc de Gloceſtre, lequel pour regner fit mourir Edouard qui ne regna que deux mois, & Richard ſes neueux. [l] Les filles furent declarées baſtardes par le Parlement ſur ce qu'vn Eueſque afferma qu'il auoit eſpouſé Edouard auec vne Dame d'Angleterre auant qu'il fut marié à la Reine Elizabeth de Riuiere. Il ſe fit couronner Roy au mois de Iuillet enſuiuant. Le parricide de ſes deux nepueux apporta tant de ſcandale & d'horreur en tous les ordres du Royaume, & la mere qui s'eſtoit ſauuée dans la franchiſe [n] de Vveſtmunſter ayant bien preueu la rage de ce Tigre remplit la ville de Londres de ſi eſtranges plaintes que chacun treuua ce deſir de regner inhumain & Tyrannique l'ayant contraint à deſchirer brutalement les loix de la nature, & tremper ſes mains en ſon propre ſang. [n]

Dieu ſuſcita le Comte de Richemont qui eſtoit priſonnier du Duc de Bretagne. Les gens de bien le deſiroient pour venger le ſang innocent, & ce Tyran preuoyant bien qu'il n'auoit rien à craindre que de ce coſté, enuoya Thomas Huton vers le Duc de Bretagne pour faire en ſorte qu'il ne fut mis en liberté [o] & rechercha l'amitié du Roy Louys, lequel ne voulut reſpõdre à ſes lettres, ny oüir ſes Ambaſſadeurs, l'appellant treſcruel & tres-meſchant pour le meurtre de ſes neueux.

Le Roy aſſiſta le Comte de Richemond, lequel mis en liberté par le Duc de Bretagne paſſa en Angleterre auec trois mille Normands des plus meſchans dit Commines que l'on peut treuuer en la prouince & fut in-

l Edoüard euſt vn baſtard nommé Arture, ſes filles furent mariées a diuers Princes, Brigide la derniere fut Religieuſe.

m Ceſte confiance & recõmandation de choſes ſi cheres obligeoit le Duc de Gloceſtre à en auoir ſoing. Iſdigerdes Roy de Perſe voiant que l'Empereur Arcadius ſõ ennemy luy recommandoit Theodoſe ſon fils ſe reſentit obligé à conſeruer ſes eſtats, & deſpouillãt toutes ſes paſſions de linimitié precedente declaira la guerre à qui voudroit troubler ſon pupille.

n Les Egliſes ſont lieux de Franchiſe, mais elles ne donnent point de ſeureté qu'aux innocens, & a ceux qui ſont pourſuiuis à tort. Les temples des anciens eſtoient l'Aſile de trois ſortes de gens des criminels, des eſclaues & des debiteurs.

o L'Ambition de regner neſt retenuë n'y du reſpect de la pieté, ny des mouuemens de la nature enuers les enfans de l'Ambitieux. *Cupido regni fratre & filia potior.* TACIT. ANN. *lib. 12.*

55 frere tuant ſes coſtaus.

continent fortifié de tous ceux qui eſtoient offencez en la mort de leur legitime Prince donna vne bataille trois ou quatre iours apres ſon arriuée, en laquelle ce tyran fut tué & le Comte de Richemond reconnu pour Roy. En toutes ces grandes reuolutions il faut confeſſer vne iuſtice eternelle, vengereſſe toſt ou tard des iniquités, les recherchant & ſuiuant dans les generations des enfans qui ſont punis pour les pechés de leurs anceſtres. Henry IIII. fit mourir en priſon Richard II. Henry VI. ſon petit fils meurt priſonnier d'Edoüard Richard Duc de Gloceſtre fait mourir les enfãs d'Edoüard Richard Duc de Gloceſtre eſt tué par Richard Comte de Richemond, & ceſtuicy fut deffaict en bataille par Henry VII. Que veut dire tout cela ſinon qu'il y a vne iuſtice q eternelle qui chaſtie les meſchans par eux meſmes, & ſe ſert deux pour fouëtter les autres & ſi elle differe la punition publicque pour vn temps, la ſecrette n'abandonne iamais le crime & eſt vne perpetuelle eſpine au cœur du criminel.

Le Roy baſtiſte de quelquenombre de gens de guerre.

q Auſſi toſt qu'vn mechant a commis vne mechanceté il eſt priſonnier de la iuſtice de Dieu, & comme vn poiſſon il demeure pris à l'hain de la douceur & du plaiſir qu'il a pris a le faire. Le remord de la conſcience luy en demeure imprimé qui le tire & le gehenne iour & nuict.

Mourut auſſi François Phœbus fils de Gaſton Comte de Foix & il ſucceda à Eleonor d'Arragon ſon ayeule en l'âge de douze ans & regna ſoubs la tutelle de ſa mere. r Le Royaume de Nauarre eſtoit tellement diuiſé qu'il auoit beſoin d'vn Prince plus redouté & experimẽté & neantmoins parce qu'il eſtoit parent proche des Roys de Frãce & de Caſtille les plus factieux demeurerent en paix, & luy firent ſerment de fidelité, lors qu'il entra auec des applaudiſſemens incroyables en ſa ville de Pampelune le 10. Decembre 1482.

r Madame Magdelaine de France durant la minorité de ſon fils portoit ce tiltre. *Magdelaine fille & ſœur des Roys de France Princeſſe de Vienne, tutrice & gouuernante de noſtre treſ-cher & treſ-aimé fils Francois Phœbus par la grace de Dieu Roy de Nauarre.*

Incontinent apres ſon couronnement le Roy Ferdinãd de Caſtille luy offrit en mariage Ieanne ſa ſeconde fille. La Reine ſa mere declara touſiours qu'en cela ſes volontez deppendoient de celles du Roy Louys XI. ſon frere. l'Hiſtoire d'Eſpagne dit qu'il auoit enuie de le marier auec D. Ieanne Religieuſe a Poimbre affin de renoueller les pretentions qu'elle auoit au Royaume de Paſtille, comme fille de Henry IIII. & par ce moyen il s'aſſeuroit touſiours de la Comté de Rouſſillõs, Mais comme ſa mere l'euſt ramené en Bearn, il fut empoiſonné a Pau en ioüant d'vne fleuſte, mourut en ce regret que ſa

vie & ſa mort ne proffitoient à perſonne [s] n'y ayant rien qui touche plus viuement vn grand cœur que quand il ne vit & ne meurt que pour ſoy. Il dit en mourant ceſte ſaincte parole que la bouche du fils de Dieu prononça, peu d'heures auant ſa mort, *Mon Royaume n'eſt pas de ce monde.* S'il eut veſcu, il eſtoit né pour eſtre grand Prince, mais le monde a bien parler, eſt ſi peu de choſe, que le Philoſophe auoit raiſon de ſe moquer de ce qu'Alexandre y auoit porté le tiltre de grand. [t]

M. Catherine ſa ſœur luy ſucceda, & fut mariée à Iean d'Albret. Iean de Foix Vicomte de Narbonne ſon Oncle la querella pour les Comtez de Foix & de Bearn, diſant qu'eſtans terres enclaucées dans le Royaume de France, où les femmes ne ſuccedent point, la Reine Catherine n'y pouuoit rien pretendre, & de viue force & voye de fait ſe ſaiſit de Maſeres & de Monthaut, aſſiegea Pamiers, & ne le peut prendre. La Reine Catherine aduertit de ceſte inuaſion le Roy Louys XI. [v] lequel enuoya des Commiſſaires au Pays pour faire deffence au Vicomte de Narbonne de proceder par voye de fait à peine de perdition de droit.

Catherine de Foix Reine de Nauarre.

Ce different fut de telle importance, qu'il en voulut eſtre le iuge, apres luy. Charles VIII. en fut l'arbitre. A la fin il fallut paſſer au dire de la Cour de Parlement de Paris. Iean de Foix Vicomte de Narbonne & apres ſon decez le Procureur General du Roy comme tuteur & curateur de Gaſton de Foix, ſon fils diſoit contre Catherine de Foix, Que les filles incapables pour leur ſexe de dignitez ne peuuent ou doiuent venir à ſucceſſion de Royaume, Duchez ou Comtez, mais ſeulement les maſles, & l'on n'en eut diſpoſer par teſtament. [y]

Differẽt pour les tertes de Bearn Foix & Bigorre.

Le Roy fiſt conſulter les plus ſçauans Iuriſconſultes de ſon Royaume, pour ſçauoir quel eſtoit le droict de ſa niepce. On trouua qu'il dependoit de ceſte maxime: *Que le neueu ou le petit fils repreſente ſon Pere & ſon ayeul au droict de primogeniture. Que ce droict ſe tranſfere & tranſporte aux enfans de l'aiſné encore qu'il meure auant le Pere, & tient lieu de legitime.*

On conſidera auſſi l'vſage & la commune obſeruance de ce Royaume, auquel le fils aiſné mourant &

[s] Comme on doit deſirer de neviure pour ſoy ſeul, la mort eſt loüable qui eſt employée pour le public, ἀισχρὸν ζῆν μόνοις ἑαυτοῖς καὶ ἀποθνήσκειν. *Turpe eſt ſibi ſoli vivere & mori.* PLVT.

[t] Alexandre ſe fit enſeigner la Geometrie pour apprendre la grandeur de la terre. Il connut que le tiltre de Grãd qu'il portoit, eſtoit faux, cõſiderãt, *quam puſilla terra eſſet ex qua minimum occupaverat. Quis enim eſſe magnus in puſillo poteſt.* SENE.

[v] La France fournit pluſieurs exemples contre le Vicomte de Foix, pour monſtrer que les filles plus proches excluẽt les maſles plus eſlongnés.

[x] Le Roy Charles VIII. voulut mettre les parties d'accord & pour ce commit le Cardinal de Foix, & Mõſieur d'Alby, voyant qu'ils ne le pouuoient accorder les renuoya à la Cour. *I'ay veu tout ce qui s'y fit par les eſcrits que m'en acõmuniqué* M. Galland *l'vn des plus celebres Aduocats de ce Parlement.*

[y] Quand on dit que les femmes ſont incapables de dignitez, cela s'entend des charges qui conſiſtent en functiõs & en offices. Vne femme ne peut eſtre Conſul, preſident, Chãcelier, mais quand la dignité eſt patrimoniale & annexee au fief, telle dignité peut appartenir à la femme auſſi bien que la iuriſdiction.

delaiſſant vn fils ſuccede a l'ayeul, comme euſt faict ſon pere ſans que le ſecond fils de l'ayeul y puiſſe pretendre aucune choſe: car le neueu exclud l'oncle, & la repreſentation a lieu en ce *R*oyaume aux fiefs indiuiſibles.

Ieanne de Bretagne.

Au temps du Roy Charles V. ſa maieſté ſeant auec les Pairs de France, en ſa Cour de *P*arlement, Ieanne de Bretagne mariée a Charles de Blois [z] fut declarée heritiere de la Duché de Bretagne comme repreſentant ſon pere contre Iean Comte de Montfort ſon Oncle. Elle eſtoit fille du ſecond frere du Duc de Bretagne, & le Comte de Montfort eſtoit le troiſieſme frere. Alain Seigneur d'Albret comme fils de l'aiſné Vicõte de Tartas qui eſtoit decedé ſucceda à ſõ ayeul aux terres d'Albret & debouta de la ſucceſſion, le Seigneur de Sainɛte Bazile ſon Oncle, & le Seigneur d'Orual puiſné de ſon ayeul. [a]

[z] Charles de Blois & Madame Ieanne de Bretagne ſa femme ioüirent de ce Duché par leſpace de 25. ans ou enuiron iuſques à ce que Iean de Montfort ſecouru des forces d'Angleterre, tua Charles de Bloisen bataille, & chaſſa ſa femme hors de la Duché.

[a] En la maiſon d'Albret y a pluſieurs Comtez: la Comté de Gaute, la Comté de Dreux, la Cõté de Peyragore & pluſieurs Vicomtez & Baronnies. On eſtimoit ceſte maiſon riche de ſoixante mille liures de reute du tẽps du Roy Louys XI.

Le *R*oy Philippes en l'an mil trois cens dix neuf iugea le procés entre Mahaut fille du Comte d'Artois & Meſſire *R*obert d'Artois ſon Oncle, & par ſon iugemẽt fut dit que la fille ſuccederoit comme plus prochaine à ſon Pere. Louys Comte de Flandres n'eut qu'vne fille la plus riche heritiere de la Chreſtiẽté, laquelle ſucceda a ſon Pere au Comté de Flandres en deboutant le Duc de Brabant ſon Oncle, & fut mariee à *P*hilippes de Frãce fils du *R*oy Iean premier, Duc de Bourgongne. [b] Le Duché de Guienne qui comprent toute la Gaſcogne tant ce qui eſt du reſſort de Thouloze, que de Bourdeaux, & d'auãtage fut portée à la couronne d'Angleterre, par le mariage de la fille de Guillaume Duc de Guienne auec Henry fils d'Eſtienne Roy d'Angleterre.

Marguerite de Flãdres.

[b] Traicté du mariage du Duc de bourgõgne auec Marguerite Princeſſe de Flandres le 12. Auril, 1369.

[d] Eleonor fille vnique de Guillaume Duc de Guienne & Cõte de Poictiers fut mariée à Louys Roy de France & par luy repudiée ſe maria à Henry fils du Roy d'Angleterre & Duc de Normandie.

Henry Roy de Nauarre Comte de *C*hampagne laiſſa vne fille qui fut mariée au Roy Philippe le Bel, laquelle ſucceda à ſon Pere en la Comté de Champagne.

Marguerite de Poictou.

Le dernier Comte de *P*oictou [d] auoit vne fille nõmée Marguerite, laquelle fut mariée au fils aiſné de Frãce, & ſucceda à ſon pere nonobſtant que lors fut viuant le Comte de S. Valier ſon Oncle.

[e] La Comté de Poictou & la ville de Poictiers reunie à la couronne par le Roy Charles VII. l'an 1436.

Raymond quinzieſme & dernier Comte de Tholoze mourant ſans enfans maſles, Ieanne ſa fille vnique luy ſucceda, & fut mariée à Alfonce de France fre-

frere du Roy S. Louys. [e] Mathieu Comte de Foix [f] mourant ſans enfans en l'an 1398. ſa ſœur Germaine nommée Iſabelle luy ſucceda & fut mariée à Archambaut de Grailly. Louys de Luxembourg Comte de Saint Pol eut pluſieurs enfans, mais la fille de ſon fils aiſné qui fut mariée au Comte de Vendoſme fut ſeule heritiere de ſes biens comme repreſentant ſon pere qui eſtoit l'aiſné.

e Ce mariage d'Alfonce de France & de Ieanne Comteſſe de Tholoſe fut traicté l'an 1228.

f Mathieu fils de Roger, fils de Gaſton, fils de Roger, Bernard Comte de Foix.

Le Comte de Lauragais ne laiſſa qu'vne fille qui ſucceda en la Comté, de laquelle elle fit donation au *Roy* de France.

Beatrix de Nauarre.

Le Comte de Caſtres eut vne fille qui fut mariée à vn puiſné de la maiſon de Bourbon Comte de la Marche, laquelle apres la mort de ſon pere luy ſucceda aux Comté de Caſtres & de Vendoſme & [g] debouta de la ſucceſſion ceux de Montfort qui eſtoient ſes Oncles. De ce mariage naſquirent deux fils, Iacques de Bourbon l'aiſné qui fut Comte de la Marche & de *C*aſtres & le puiſné qui fut Côte de Vendoſme, Iacques de Bourbon [g] eſpouſa Beatrix de Nauarre, Eleonor leur fille vnique fut mariée [h] à Bernard Comte d'Armaignac, & de Perdiac, laquelle, apres la mort du pere luy ſucceda tant en la Comté de la Marche qu'en la Comté de Caſtres & debouta de la ſucceſſion le Comte de Vendoſme ſon Oncle. Vray eſt que ces Comtez ſont demeurées en la maiſon de Bourbon par tranſaction. [i]

g On tient que Madame de Vendoſme ne ſucceda en la Comté de S. Pol par droict de ſucceſſiõ, mais par le moié d'vn traicté de paix, & que ſes Oncles eſtoient tous incapables de ceſte ſucceſſion, par ce que les biẽs de Louys de Luxembourg leur pere auoient eſté confiſquez.

h Mariage du Roy Iacques de Bourbon Comte de la Marche auec Beatrix fille de Charles II. Roy de Nauarre le xv. Aouſt 1405.

Guillaume Vicomte & Seigneur de Montpellier quoy qu'il eut pluſieurs parens de ſon nom n'eut autre heritier que ſa fille Marie femme de Pierre Roy d'Arragon. Peronnelle fille du Comte de Bigorre [k] ſucceda à ſon pere au Comte de Bigorre l'an 1264. fut mariée a Boſon de Matas, Vicomte de Marſan & Gabardan. De ce mariage y ſſit D. Mathée mariée a Gaſton Prince de Bearn laquelle ſuccedant a ſes Pere & mere apporta à la principauté de Bearn ces belles pieces Bigorre, Marſan, & Gabardan. De meſmes par la fille de ce Gaſton Prince de Bearn [h] nommée Marguerite mariée à *R*oger Bernard Comte de Foix, tout cela eſt venu en la maiſon de Foix. Exemples qui ſeruent pour confirmer ceſte generale obſeruance du *R*oyaume

Perſonnel le de Bigorre.

i Le Roy fit donation de la Comté de la Marche a Monſieur & Madame de Bourbõ depuis les enfans du Duc de Nemours furent reſtituez en leurs biẽs. Y eut procés pour faire caſſer ceſte donation & puis accord par lequel la Cõté de la Marche demeura en la maiſon de Vendoſme en Bourbon, en recompenſãt les enfans du Duc de Nemours.

k I. du Tillet dit que ceſte Peronnelle de Bigorre eut cinq maris. 1. Gaſtõ de Bearn 2. Ninion Sance Comte de Sardaigne 3. Guy de Monfort 4. Raul Teſcu 5. Boſon de Mathas.

Qu'en toutes Duchez, Comtez, Vicomtez, Baronnies, terres & Seigneuries, les filles eſtans en degré plus prochains ont ſuccedé & ont eſté preferées aux maſles. De maniere que ſi le Roy Louys XI. euſt veſcu il euſt coupé le neud decc procez,en prononceãt pour la niepce contre l'Oncle.Son iugement eut eſté fondé,I. ſur le droit de primogeniture & de repreſentation, II. ſur les conuentions du mariage d'entre Gaſton de Foix & M. Magdelaine de France portant expreſſementque les enfans qui en naiſtroient ſuccederoient à toutes les terres deFoix & de Bigorre lors tenües par Gaſton de Foix ſon pere,III.ſur les anciennes couſtumes & obſeruances du Royaume IIII. ſur le teſtament & derniere diſpoſition du Comte de Foix.

Alphonce de Portugal mourut auſſi en meſme temps.Il eut ſa part des miſeres des Roys,il entra enfant au Royaume. [i] Mal pour luy, & mal encore pour ſes ſubiects.Sa mere Leonor ſœur du Roy Iean II. d'Arragon fut priuée par les eſtats de la regence que ſon pere luy auoit ordonné.Pedro Duc de Coimbre la fit empoiſonner.Alphonſe prit les armes pour venger la mort de ſa mere. Pedro fut tué deuant Liſbonne d'vne fleche empoiſonnée.On voulut marier Alfonce à Ieanne fille ſuppoſée de Henry IIII. de Caſtille, la tragedie en a eſté iouée cy deſſus. Il mourut à Sinta âgé de 49. ans l'an 1482. l'an 43. de ſon regne,& fut enterré au Monaſtere Royal de la Bataille de l'ordre des freres preſcheurs.

Mort d'Alfonce Roy de Portugal.

Depuis les guerres d'entre luy & le *Roy* de Caſtille & le voyage peu heureux qu'il fit en France, il ne fit que languir.Il ſe vit contraint de paſſer en France pour auoir du ſecours. La fortune ne le pouuoit mettre en vn eſtat plus deplorable, car il n'y a rien de ſi triſte que de veoir aux requeſtes, vn Prince chaſſé de ſon eſtat. La pitié ſe change incontinent en meſpris & la cõſideration de ce qui eſt honneſte n'emporte pas celle de ce qui eſt vtil. Il a beau dire que les *Roys* ſont freres, qu'vn ſang *Roy*al appelle l'autre que leurs intereſts ſont communs, que *Rome* eſt ſa mere, les Senateurs ſes peres, leurs enfans ſes freres, ſi le ſecours qu'il demande ne proffite a celuy qui le donne

[i] Tel que Dieu donne le Prince,tel il le faut receuoir, mais le plus ſage de tous les Roys dit malheur a vn Royaume qui eſt commandé par vn enfant Metius Falconius Nicomachus appreuuant l'election que le Senat auoit fait de Tacite deſia vieil & caſſé, dit ces paroles, *Dij auertant principes pueros & patres patrie dies impuberes: & quibus ad ſubſcribendum magiſtri literarij manus teneãt quos ad conſulatus dandos dulcia & circuli & quacunque voluptas puerilis inuitet. Quæ malum, ratio eſt habere imperatorem qui famam curare non nouerit,qui quid ſit Reſp. neſciat nutritorem timeat, reſpiciat ad nutricem manum magiſtratuum illibus terrorique ſubjaceat,faciat eos conſules,Duces, Iudices quorum vitas, merita, ætates, familias & geſta non noueris.*

il s'en retournera plus mal content qu'il n'eſt venu. k

Ainſi voila trois *Roys* embarqués quaſi en meſme temps au vaiſſeau de la mort, Dieu ſçait ſeul le port où ils ſont arriuez. Il retire encores au meſme temps M. Ieane de France Ducheſſe de Bourbon, afin que Louys ait moins de regret de laiſſer le monde. La Chronique appelle ceſte Princeſſe *treſ-noble, puiſſante ſaincte, des bons viuans l'exemplaire.* Elle mourut au Chaſteau de Moulin au moys de May de l'an 1482.

Toute ſa vie elle auoit trauaillé à fomenter & entretenir l'amitié du *Roy*, ſon frere ſur les bonnes affections du Duc de Bourbon ſon mary ſçachant que la cõcorde de la France & la grandeur de ſa maiſon ne tenoient qu'a cela, & l'on luy peut dõner la gloire de la paix qui ſe fit à *Ryon*, par laquelle les principaux tizons de ce grand embraſement de la ligue furent eſteints. Pour ce tous ceux qui aimoient le repos iettoient les yeux ſur ceux de ceſte Princeſſe, & les tenoient les Pleiades de la France, dont les douces influences font fleurir l'oliue de la paix. l

Mort de la Ducheſſe de Bourbon.

Au meſme temps mourut Iean de Bourbon II. de ce nom Comte de Vendoſme. *C'*eſt icy que l'eſtonnement m'arreſte tout court d'où vient qu'en toute l'Hiſtoire du Roy Louys XI. Philippe de Cõmines n'a parlé en aucune façon de ceſte pepiniere de *C*eſars d'Alexandres, ceſte Royale branche qui a produit le plus grand *Roy* qui ait iamais porté coronne en teſte ny ſceptre en main. Il parle bien de quatre freres de *Iean II.* Duc de Bourbon, de *C*harles *C*ardinal de Bourbon, de Pierre Seigneur de Beaujeu, de l'Eueſque du Liege & ne dit rien de *Iean II.* Cõte de Vendoſme qui a veſcu ſoubs le regne de *C*harles *VII.* & a paſſé iuſques à la fin de Louys *XI.*

Philippe de Commines exacte diligent iudicieux.

Il ne ſe faut pas eſtonner que la Chronique ayt oublié d'en parler. Elle court ſouuent apres les bagatelles & les papillons & laiſſe les actions les plus belles & celebres. Comme il y a des iniures qui ſont reparees par la ſeule qualité de ceux qui les font, m auſſi on void des eſcrits de ſi mauuaiſe façon & de ſichetiue eſtoffe qu'il eſt indifferent d'y eſtre ou de n'y eſtre pas. Mais comme s'eſt il peu faire qu'vn ſi diligent, ſi exacte & ſi iudicieux Hiſto-

k Aux grandes de liberatiõs l'vtile va deuant l'honneſte. Demetrius fils de Seleucus auoit eſté donné pour oſtage & nourry des ſon enfance à Rome prioit les Romains de le remettre en ſon Royaume qui eſtoit tenu par les enfans d'Antiochus & pour les mouuoir à cela appelloit Rome πατρίδα καὶ τροφὸν ſa patrie & ſa nourrice, les Senateurs ſes peres, leurs enfans ſes freres. Mais pour tout cela le Senat ſe tint au plus ſeur & vtile, aſſiſta les enfãs d'Antiochus foibles & petits ayãt fort ſuſpecte la grandeur du courage & la fleur de l'age de Demetrius, ὑπεδεδοίκει τὴν ἀκμὴν τοῦ Δημητρίου. Polyb. Excerp. Legat.

l Les Princeſſes qui ſeruent a faire meurir & fleurir la paix sõt Pleiades des Eſtats où elles ſont alliées. Pline dit que l'Olivier pouſſe ſous l'influẽce des Pleiades *Cõcipiunt olea Virgiliarum exortu hoc ſydus illarum eſt.* Polybe dit qu'entre les Grecs le Caducee, entre les barbares l'Oliue eſt vn ſignal de paix & d'amirié, σύμβολα φιλίας. Polyb. liu. 3.

m Le meſpris ou la baſſeſſe de l'iniuriant efface le reſſentiment de l'iniure. Crates ayant reçeu vn coup ſur le viſage par Nicodromus homme de vile condition ſe couurant pour rouuengeance de mettre ce mot ſur la bleſſure, Nicodromvs *faciebat.*

rien n'ayt ietté les yeux ſur ceſte maiſon qui tenoit en admiration ceux de la France, & n'ait parlé des actions de Iean, II. Comte de Vendoſme qui n'eſtoient pas œuures d'ambition, mais de vertu, n'auoient pas pour ſimple obiet la gloire, mais le contentement de ſa propre conſcience, aymant mieux qu'elles fuſſent grauées en la memoire des gens de bien, que ſur le front des œuures publiques.

L'hiſtorien qui en ſupprime l'honneur, offence le public, rauit ſacrilege la recompenſe de la vertu, [m] & enuie meſchant le fruict qui en peut venir, car quoy que les hommes puiſſent naiſtre genereux & tout pleins d'ardeur pour l'amour de la vertu, ſi ont ils beſoing qu'on leur en repreſente ſouuent les preceptes & les images, qu'on leur monſtre les ſtatues qui ſont eſleuées au temple de la memoire taillées du cizeau de l'eternité. Encores n'eſt-ce pas aſſez de les faire veoir reueſtuës & parées de palmes & des couronnes de leur triomphe, ils veulent qu'on les repreſente en telle ſorte qu'elles ſemblent reſpirer, parler [n] & leur dire, *vous ſerez comme nous, ſi vous viuez comme nous.*

Les bel. les actions doiuẽt eſtre cõnues.

Ce labeur peut auoir de grands manquemens. On en treuue aux plus parfaicts, mais ils ſeront pluſtoſt reconnus partir de l'entendement que de la volonté, que ie ſens affranchie en ceſte ſorte d'eſcrit, de haine & d'amour furieuſes paſſions qui empeſchent de veoir le vray & connoiſtre le faux. On me reprochera pluſtoſt l'ignorance que le menſonge, & mes eſcrits aurõt touſiours plus de ſel que de fiel. Et de quel frõt paroiſtroient ils en ce ſiecle ſi obligé aux glorieux labeurs du *Roy* s'ils eſtoient des-honnorez comme les autres d'vne ſi iniurieuſe oubliance de ſes Peres.

L'Hiſtoire doit eſtre eſpuree d'amour & de haine.

IEAN *Comte de Vendoſme triſ-ayeul de* HENRY IIII. *Roy de France & de Nauarre fut fils de* LOVYS grand Maiſtre de France, Gouuerneur de Picardie, fils de LOVYS Comte de Vendoſme, fils de IEAN Comte de la Marche, fils de IACQVES Conneſtable de France, fils puiſné de LOVYS de Clermont Duc de Bourbon, premier fils de ROBERT de France ſecond fils de S. LOVYS. Son ayeule fut Catherine, heritiere de la

m Le plus doux fruict d'vne grãde & heroique action c'eſt de l'auoir faite. Ceux la ſe trõpent qui penſent doonet à la vertu autre gloire qu'elle meſmes. Elle ne ſçauroit trouuer hors de ſoy recompenſe digne d'elle.

n Les eſprits s'excitent à l'amour de la vertu par les exẽples de la gloire & de l'honneur qui decore la memoire des hommes qu'elle a rendu illuſtres, pource Polybe dit, qu'on repreſentoit à la ieuneſſe Romaine leurs images comme ζώσας καὶ πνεούσας viuantes & reſpirantes pour l'animer à ce deſir de la gloire qui accompagne les gens de bien σωφρονιζούσης ἀγαθοὺς τοὺς ἀνδρῶν εὐκλείας. POLYB. lib. 6.

maiſon de Vendoſme ſa mere Ieanne de Laual fille de Guy de Laual ſurnommé de Gaure. n

Son Pere mourut l'an 1447. & ceſte mort aduint en vn temps ſi plein de trouble qu'il luy fallut ceindre l'eſpée auſſi toſt par la neceſſité de la commune deffence, que par la raiſon de la qualité & de la bien-ſeance. Il fit ſes premiers exercices d'armes ſous ce braue Achilles de France Iean d'Orleans Comte de Dunois, & ſe treuua au ſiege de Roüen, de Bordeaux & de Fronſac auec Iean Comte de Clermont fils de Charles Duc de Bourbon, & Charles de Bourgongne Duc de Neuers. Il ſeruit le Roy Charles VII. en toutes les occaſions qui ſe preſenterent pour la reſtauration de la France & pour la deliurer de l'oppreſſion de ſes ennemis, & merita le glorieux tiltre de treſ-fidelle ſeruiteur des volontez de ſon Roy, & compagnon inuincible de ſes perils.

n La Seigneurie de Laual fut erigée en Comté par le Roy Charles VII. à l'inſtance que luy en fit Louys de Bourbon Comte de Vendoſme, & fut le premier acte de ſouueraineté apres ſon couronnement.

*C*es deux qualitez qui luy deuoient acquerir de la bien-veüillance enuers ſon ſucceſſeur, ne luy apporterent que de la des-faueur, en laquelle il ſe conſoloit par la connoiſſance qu'il auoit de l'humeur de ce Prince qui n'aymoit ceux de ſon ſang ny ceux que ſon Pere auoit aymé. Cela ne fut capable d'alterer ſon deuoir, car il cõſerua entiere la reputation de l'ancienne fidelité de ceux de ſa maiſon enuers la couronne, p & encores que Iean II. Duc de Bourbon declaré de la ligue du bien public, par ce que le Roy l'auoit deſpoüillé du Gouuernement de Guienne d'où il auoit chaſſé les Anglois, & l'auoit reduit ſoubs l'obeiſſance de la Couróne, il ne s'embarqua pour cela au meſme vaiſſeau, & ne voulãt veoir la tempeſte du bord du riuage ſe treuua à la bataille de Montlhery auec François & Louys ſes enfans, l'vn deſquels fut priſonnier du Comte de Charolois. Comme l'exemple du chef de ſa maiſon ne le fit reuolter, le reſſentiment de ſon propre intereſt ne le rendit mal content. Son Pere auoit porté le baſton de grand Maiſtre, & ſon biſayeul l'eſpée de *C*onneſtable de France. Le Roy Louys XI. diſpoſa de l'vn & de l'autre en faueur de perſonnes auſſi eſloignées de la comparaiſon de ſes merites que de la qualité de ſa naiſſance. Il n'en murmura pourtant & n'en fit le mal-content, conſiderant qu'il n'eſt non

Sa conſtance au ſeruice du Roy.

p Ceſte branche de Vendoſme a cela de glorieux qu'elle ne s'eſt iamais ſeparée du ſeruice de ſes Roys, quaſi tous les Princes de la France furent de la Ligue du bien public Iean Comte de Vendoſme n'y voulut entendre. Quand le Duc d'Orleans prit les armes cõtre Madame Anne de France il attira a ſon party Charles Cõte d'Angouleſme & les principaux Seigneurs de France: la ſeule maiſon de Vendoſme demeura auec la tutrice du Roy.

n'eſt non plus permis au plus grand Prince du ſang que au moindre officier de la Couronne de donner la loy aux volontez du ſouuerain pour le faire ployer a ſes paſſions, & que les elections des *Roys* en la diſtribution des honneurs ne ſont pas aſſubietties aux regles de la Iuſtice diſtributiue qui garde la proportion entre la recompenſe & le merite. A la fin ceſte charge de grand Maiſtre de France eſt retournée en la maiſon d'où elle eſtoit ſortie. Elle honnoroit les autres, *Charles de Bourbon* Comte de Soiſſons l'honnore auiourd'huy par les belles & hautes qualités que le *C*iel adiouſte à la grandeur de ſa naiſſance. Il a remis l'ordre en la maiſon du Roy, & a fait renaiſtre la gloire du ſeruice de ſa Majeſté.

Charles Comte de Soiſſons.

q Le Roy de France ne tenant ſa couronne que de Dieu & de la loy ancienne du Royaume partage les honneurs comme il luy plaiſt. C'eſt vne grande violence à vn courage de luy faire hayr ce qu'il ayme & abbaiſſer ce qu'il eſleue.

Du meſme courage que Iean II. ſuyuit le Roy contre ſes ſubiets rebelles, il le ſeruit contre les ennemis eſtrangers, & fut employé auec le Duc de Bourbon pour diſſiper l'orage dont le Roy Edoüard IIII. menaçoit la France y eſtant venu non tant pour combattre comme pour y receuoir le triomphe que la vanité de ſon ambition luy promettoit.

r Il ſe treuua en ceſte grande aſſemblée d'Amboiſe de tous les Princes du ſang & des principaux officiers de la couronne pour reſoudre la guerre contre la maiſon d'Yort en Angleterre & contre le Duc de Bretagne ou ſe fit la ligue pour la deffence de la maiſon de Lanclaſtre & Edouard fils d'Henry VI. fut marié à la fille du Comte de Vuariuc.

Les preuues de ſon ſeruice ne ſont pas eſclairées par celles de la recompenſe & l'on peut dire que ce Prince ne s'eſtant pas treuué en la diſtribution des grands honneurs du Royaume n'a pas eu grand part aux faueurs & liberalites du Roy. On le void bien tenir ſon rang au ſacre & en l'aſſemblée des eſtats, mais n'eſtant point de ceux qui furent honnorés des premiers colliers de l'ordre de S. Michel, il eſt demeuré au rang de ces grandes ames dont le contentement ne depend que d'elles meſmes. Tous les Princes du ſang ne peuuent pas auoir tous les honneurs du Royaume. Tous les Planettes ne font pas ombre. Le refus d'vne dignité augmente la gloire de celuy qui l'a bien merité & la conceſſion ne rend pas illuſtre celuy qui en eſt indigne.

s On ordonna des ſtatuës à ceux qui auoiẽt fait la guerre en Afrique contre Tacfarinates ſans le vaincre. Dolabella y alla le deffit & le tua. Il demanda les meſmes honneurs qu'on auoit donné aux autres Tibere le refuſa & Tacite dit ſur cela. *Sed neque Bleſus illuſtrior & huic negatus honor gloriam intendit.* TAC.

Il eut ſix filles, Ieanne de Bourbon mariée à Iean II. Duc de Bourbon. Catherine mariée a Gilbert de Chabannes, Ieanne mariée a Louys de Ioyeuſe, Charlotte femme d'Engelbert de Cleues Comte de Neuers, Renée Abeſſe de Xainte & puis de Fonteuraud, & Yſa-

beau Abeſſe de Caen, & deux fils François. Comte de Vendoſme, qui eſpouſa Marie de Luxembourg, Charles ſon fils premier Duc de Vendoſme eſpouſa Françoiſe d'Alençon, & eut d'elle ſept fils & ſix filles. Le ſecond des fils fut Anthoine qui eſpouſa Ieanne d'Albret heritiere de la maiſon de Nauarre de Foix, d'Albret de Bearn & d'Armagnac. De leur mariage eſt né Henry IIII. Roy de France & de Nauarre. Le troiſieſme fut Louys de Bourbõ Prince de Condé Pere de Henry Prince de Condé, de Henry Prince de Conty, de Charles Comte de Soiſſons, & ayeul de Henry Prince de Condé premier Prince du ſang. Le puiſné des enfans de Iean II. Comte de Vendoſme fut Louys chef de la branche de Montpenſier & de la Roche ſur-Yon que la mort a coupé de ce grand arbre. Il en reſte vne fille promiſe à Monſieur le Duc d'Orleans ſecond fils du Roy.

Henry de Bourbon Roy de France & de Nauarre &c.

La mort deliura le Comte de Vendoſme des ennuys qu'vne plus longue vie euſt augmenté pour les ombrages & deffiances que le Roy prenoit ſur tous les Princes de ſon ſang, & qui le tenoient touſiours dans les diuerſes agitations de la haine & de la peur. Il eſt impoſſible que celuy qui par ſes extremes rigueurs & ſeuerités a offencé pluſieurs ne craigne touſiours, il ne peut ſe fier à ſes ſubiects, comme à ſes enfans puis qu'il ne les a pas traicté en Pere, il a part à la crainte qu'il a rendu commune. Par tout où il iette les yeux il void des marques de ſa ſeuerité, auſſi n'en treuue il point qui ne le mette en doubte. Crainte à ſes enfans, crainte par deuant, crainte par derriere, & comme en ſa vie il auoit touſiours plus deſiré d'eſtre craint qu'aymé, il ſe treuua à la fin compoſé de la meſme humeur, craignant plus qu'il n'aymoit.

Iuſques icy il ſemble n'auoir eu confiance à perſonne qu'à Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu ſon gẽdre. Confiance ſi grande qu'il luy remettoit tout le ſoing des affaires, lors que le plaiſir de la chaſſe l'entretenoit par les foreſts non des iours, mais des mois entiers. L'autheur des memoires & Annales de la maiſõ de Bourbon qui a veu les originaux de pluſieurs grãds traitez en parle en ceſte ſorte. *Ce Monſieur Pierre de Bourbon Sei-*

t Louys de Bourbon eut deux fils Iean Comte de Vẽdoſme & Louys de la Roche ſur-Yon chef de la Branche de Mompenſier.

v L'amour eſt vn puiſſant corps de garde a la perſoone du Prince. Ageſilaus dit qu'il viura bien aſſeuré ſans gardes s'il commande à ſes ſubiects comme vo bon Pere à ſes enfans. Il ſe doit faire aymer de ſes ſubiects & craindre des eſtrangers. *Amorem apud populares, metum apud hoſtes quarat.* TAC.

x Vn Prince doit eſtre craint & aymé, mais par ce qu'il eſt mal aiſé que ces deux choſes ſoyent enſemble il vaut mieux eſtre craint & eſt plus ſeur, par ce que les Princes qui ſe ſont foodés ſur l'amour du peuple ont eſprouué qu'il n'y a rien de plus incoſtant, & les hommes offencent pluſtoſt celuy qui ſe fait aymer que celuy qui ſe fait craindre, mais il faut qu'en ſe faiſant craindre il ne ſe rende point odieux.

gneur de Beaujeu fut tellement en la bonne grace du Roy, que ſa Maieſté deſirant s'eſloigner des affaires ſe tenoit ordinairement à Chamois & places voiſines, pays lors tous boccageux & plein de Sauuagine, faiſant tenir ledit Seigneur Pierre de Bourbon ſon gẽdre à Montereau ou Fautyonne pour eſtre chef du conſeil, & auquel ſe retiroiẽt ceux qui auoient affaire en cour, pour en auoir deſpeſche: le Roy aimant les bois & la chaſſe pour le relaſche de ſes ſoucis, ſe repoſant au reſte du tout ſur ledit ſieur de Beaujeu. Auſſi diſoit ſa Maieſté, qu'il haiſſoit à mort ceux de Bourgõgne, d'Anjou, d'Alençon, & les Ducs de Bretagne, pour leur ſuperbe & fierté: au contraire qu'il aymoit Monſieur Charles d'Artois Comte d'Eu par ce qu'il ne tenoit rien de l'arrogance de ſes predeceſſeurs, & plus encor ceux de Bourbon pour leur douceur & humilité. [c] Iamais ceſte vertu ne ſe treuua en vn grand cœur qu'elle ne luy acquiſt du pouuoir & de l'affection ſur les autres cœurs. L'orgueil eſt ſterile, l'humilité fructifié, la vigne rampant ſur la terre porte vn fruict excellent, les cypres les plus hauts & les plus droits ſont inutils.

De tant plus qu'il fut liberal de ſes graces & faueurs au Seigneur de Beaujeu, il en fut auare au Duc de Bourbon ſon frere. Il auoit vne haine implacable contre Iean II. Duc de Bourbon fils de Charles l'Achille de la Frãce. Ceſte haine eſtoit nourrie d'vn renaiſſant reſſentiment qu'il auoit de ce que ce Prince deplorant les deſordres de l'eſtat, les miſeres & oppreſſions du peuple & le mauuais traitement que Charles Duc de Berry ſouffroit, auoit ietté les premiers fondemens de la Ligue en eſtoit ſorty par le traité de Ryon, & y eſtoit rentré par deſpit de ce que durant ce traitté le Duc de Milan par le commandement du *Roy* auoit couru & ruiné ſon pays de Beauiolois & de Foreſt.

Iean II. Duc de Bourbon.

Mais par ce qu'il eſtoit Prince de grande puiſſance, de grand courage & de grãde creance au cœur de toute la France, il ne voulut euaporer ce feu de vengeance & d'indignation qu'il auoit contre luy, & conſidera plus ce qu'il pouuoit que ce qu'il deuoit faire. Et le Duc qui connoiſſoit le naturel de ce *Roy* ſçauoit bien que tous les Princes eſcriuent les offences qu'on leur fait ſur

c Ce n'eſt pas le premier teſmoignage que les Roys de France ont rendu de la debonnaireté, ſageſſe & moderation des Princes de la maiſon de Bourbon. Quand le Roy Charles V. paſſa d'Auignon où il auoit veu ſe Pape Clement VI. en Languedoc pour mettre ordre aux plaintes du pays contre les foules & oppreſſions qu'ils auoient ſoufferts ſous le Gouuernement du Duc de Berry ſon Oncle, il commanda aux Ducs de Berry & de Bourgongne de ſe retirer & ne voulut auoir autre Prince aupres de ſa Majeſté que Louys Duc de Bourbon ſon Oncle maternel, Iean de Bourbon Comte de la Marche, & de Vendoſme qu'il aymoit infiniment. Il rendit raiſon de ce triage & dit deuant tous *qu'il aymoit ces Princes par ce que iamais ils n'auoient ſeruy autre maiſtre n'auoient point d'ambition ny de deſſein contre l'eſtat, & n'auoient iamais donné occaſion de ſe plaindre d'eux.*

l'airan & le ſeruice qu'on leur rend ſur le ſable demeure long temps retiré en ſon Duché de Bourbonnois ſans vouloir aller à la Cour.

Le Roy qui ne deſiroit que d'affoiblir ſes ennemis & mettre la diuiſion entre eux luy donna le gouuernement de Languedoc diſſimulant le ſouuenir des choſes paſſées. Soubs ceſte aſſeurance le Duc de Bourbõ monſtroit qu'il ne reſpiroit autre choſe que le ſeruice du Roy n'auoit plus de contentement que de luy en rendre les preuues eſgales à ſon affection, & pource le ſuiuit à Peronne, & faut croire que ſans luy ce voyage il eut donné à ſes ennemis plus d'hardieſſe d'executer les dangereux conſeils qu'il auoit reſolu pour l'arreſter, car outre les reſpects de la parentee, le Duc de Bourgongne reſpectoit ce Prince qui auoit les deux principales parties neceſſaires aux grands Capitaines, la valeur & le bon heur. [d]

d Les deux qualités neceſſaires à vn general d'armee ſont la valeur & le bon heur. *Duo ſunt quæ claros duces faciunt ſumma virtus, ſumma felicitas.* LAT. PAC. PANEG.

On a veu cy deſſus que le Conneſtable de S. Pol fit ce qu'il peut pour le remettre dans le party du Duc de Bourgongne & le faire ioindre aux forces du Roy d'Angleterre, & que ce braue Prince fit connoiſtre qu'il n'y auoit rien qui fut capable d'eſbranler ſa fidelité non pas meſme quand il ſeroit reduit en la miſere de Iob. Encores que la ſincerité de ſes actions n'euſt iamais peu arracher la taye que la deffiance auoit mis ſur les yeux de ce Prince, il ne voulut troubler le contentement qu'il receuoit par le teſmoignage que ſa conſcience rendoit de toutes ſes actions à la foy & à la vertu. Auſſi le Roy preuoyant que ſi ſes ennemis eſtoient fortifiez de ſa faueur & de ſes forces, il luy donneroit bien de la peine le coniura de le venir treuuer. Il s'excuſa ſur la reſolution qu'il auoit fait de viure en ſa maiſon au repos que perſonne ne luy pouuoit enuier l'ayant acquis auec des peines & des trauerſes incomparables, ſupplia le Roy de le laiſſer au port de ceſte tranquilité apres tant de tempeſtes qu'il a couru & de ſe contenter du ſeruice que les autres Princes de ſa maiſon & ſon baſtard l'Admiral luy rendoit.

Fidelité du Duc de Bourbon.

e Vne extreme oppreſſion n'eſt pas vn moyen legitime pour armer contre ſon Prince. Les rebelles cherchent des pretextes & des couleurs pour ſauuer leurs meſcontentemens. Les bons ſubiets ſouffrent en patience.

f L'honneur de la glorieuſe victoire de Ftomigny eſt donnee à Iean II. Duc de Bourbon qui lors prenoit le nom des Comtes de Clermont, car il chargea les Anglois ſi viuement que ſans perte que de dix perſonnes, il deffit cinq mil Anglois, & en print quatorze cens priſonniers.

Le Roy le prie & le coniure de venir recueillir en Picardie les meſmes fruits qu'il auoit receu autrefois en

Guienne à la honte & confuſion des Anglois, & luy enuoye l'Eueſque de Mande pour luy dire plus confidemment ſes prieres & ſes commandemens, & l'aſſeurer que l'occaſion n'eſtoit pas moins belle & glorieuſe qu'a Frommigny.

Le Duc ne voulant à vne ſi grande occaſion manquer à la Frãce, & ſe ſouuenant que ſes predeceſſeurs n'auoient deſiré plus glorieuſe ſepulture que de mourir ſur vn champ de bataille couuert du ſang des ennemis [a] & pour oſter au Roy toute opinion qu'il eut volonté d'eſcouter le Conneſtable qui le ſollicitoit viuement, il remit entre les mains de l'Eueſque les lettres du Conneſtable, proteſtant de ne porter iamais les armes contre le ſeruice du Roy. Les effets ne furent pas eſlognez de ces parolles, car voyant que les trouppes du Duc de Bourgongne s'approchoient par taſter ſes pays il monte à cheual, les met en route. Le Comte de Conches y fut tué, le Comte de Rouſſillon Mareſchal de Bourgongne priſonnier, le fils du Comte Dammartin, le ſieur de Lõgy de l'Iſle, de Digoine, de Ruygni, de Chaligny, & les deux fils du ſieur de Viteaux, l'vn deſquels eſtoit Comte de Ioigny. Puis aſſeuré de la deſcente des Anglois & qu'ils auoient paſſé la mer, il vint treuuer le Roy auec ſix cens cheuaux & commanda à vne partie de l'armée du Roy qui eſtoit proche de Beauuais. Apres que les choſes furent reduites aux termes que le Roy les deſiroit, & que le Roy d'Angleterre eut repaſſé la mer il ſe retira à Moulins pour rendre les derniers deuoirs à ſa mere [b] & deſlors reſigna le ſeiour de la cour a ſes freres.

Commande en l'armee du Roy.

Apres la mort du Duc de Bourgongne il ne ſe voulut meſler de la guerre que le Roy commença contre ſa fille & d'vn diſcours eſpuré de toute flatterie vice indigne des grands courages, [c] ne diſſimula point le iugemẽt qu'il en faiſoit, diſant que le Roy luy deuoit dõner vn meilleur tiltre & plus raiſonnable que du ſimple deſir de ioindre les païs bas à ſa couronne. Ce iugement ſi libre & veritable offença fort le Roy qui deſlors propoſa de faire connoiſtre au Duc de Bourbon que ceſte derniere offenſe auoit renouuellé le ſentiment des premieres. Il fit faire des informations ſecrettes contre luy, mais redou-

N'approuue la guerre d'Anglois.

[a] Les Princes de la maiſon de BOVRBON qui ſont morts pour le ſeruice de la couronne. PIERRE de bourbon fut tué le 19. Septembre 1356. a la iournée de Poictiers: LAQVES & PIERRE ſon fils à la iournée de Brignay pres Lyon, LOVYS a la iournée d'Azincourt 1415. FRANÇOIS a la iournée S. Brigide le iour ſainct Croix en Septembre 1515. IEAN a la iournée S. Laurens 1557. ANTHOINE au ſiege de Roüen 1562.

[b] Mort de Madame Agnes de Bourgongne au mois de Decembre 1476. Elle fut femme de Charles Duc de Bourbon & mere de Iean deuxieſme du nom Duc de Bourbon, Charles Cardinal Archeueſque de Lyõ, Pierre Sieur de Beaujeu, Louys Eueſque du Lieger, & Iacques qui mourut a Bruges & Madame Ieanne de Bourbon eſpouſe du Seigneur d'Arlay Prince d'Orange, & Marguerite de Bourbon femme de Philippe Comte de Breſſe.

[c] Vn grand courage parle librement, mais ſans aigreur ny meſdiſance. La flatterie eſt marque de ſeruitude, & la meſdiſance vſurpe fauſſement celle de la liberté. *Adulationi fœdum crimen ſeruitus, malignitati falſa ſpecies. Libertatis ineſt.* TACIT. Hiſt. lib. 1.

tant ſon courage & ſa reputation, il ne voulut pas que la rigueur de ſa iuſtice alla droit à luy, il l'attaqua par ſes officiers & donna commiſſion a Iehan Auin Conſeillier en la Cour de Parlement & à Iehan Doyac pour informer contre eux, eſtimant que pour ſe tirer de peine ils ſeroient cõtrains d'y mettre leur Seigneur. [a] Ils decreterẽt adiournemẽt perſonnel contre ſon Chancelier, ſon Procureur General, le Capitaine de ſes gardes & pluſieurs autres qui ſ'comparurent auec plus de confiance pour ſe deffendre que la calomnie n'eut d'aſſeurance pour les accuſer. Apres leurs reſponces les Commiſſaires ne ſçeurent que leur dire, & la Cour de Parlement qui reconnut bien que c'eſtoit vn artifice pour trauailler le Duc de Bourbon à qui la probité & l'integrité (deux rares qualitez en ce ſiecle) luy auoient acquis le ſurnõ de bon & les affections de tous les peuples les eſlargit à pur & à plain. La Chronique dit que ceſte procedure ſe fit contre Dieu & raiſon.

Void ſes officiers preuenus.

Ce luy fut vn regret bien poignant & bien ſenſible de veoir ſa fidelité en doubte & ſes ſeruices en meſpris. Mais il conſidere toutes ſes occurences d'vn œil ouuert, & d'vn front courageux, auec les aduantages que la bonne conſçience luy donne, en iuge d'vn eſprit remis & aſſeuré, deplorant le mauuais conſeil du Roy qui l'entretenoit en ſes grandes rigueurs en vn âge qui n'y eſtoit pas propre. [b] Vn autre n'eut peu deſnier les larmes à vne douleur ſi penetrante, il en eut perdu le ſomme & ſon corps n'eut treuué autre repos que celuy que l'inquietude apporte par l'agitatiõ de l'eſprit. Mais les afflictiõs qui aſſaillent les gens de bien ne leur font autre mal que de bruſler les liens qui les empeſchent de porter leurs mains comme leurs cœurs vers le Ciel. Ils beniſſent le nom de Dieu au milieu des flammes, la priſon meſme ne priue de la douceur d'vn profond ſommeil celuy qui ſouffre pour la iuſtice. Son repos eſt ſi ferme qu'il faut que l'Ange du Seigneur qui le vient deliurer le pouſſe pour l'eſueiller.

Souſtiẽt ceſte iniure patiemment.

Or il eſt temps que Louys faſſe le chemin que ces grands Roys luy ont tracé. Il ne manque plus que ceſte piece au chariot triomphant de la mort, & il ne ſçauroit

a Claude de Seyſſel, dit que le Roy Louys XI. enuoya au Duc de Bourbon *de ſes Miniſtres, gens de petite condition pour luy faire ſous couleur de Iuſtice pluſieurs choſes bien aigres & intollerables, penſant pour le grand cœur qu'il cognoiſſoit en luy de le prouoquer a faire quelque violence ou reſiſtance, mais cognoiſſant iceluy Duc à quelle fin tout ſe faiſoit l'endura patiemment, & eſchappa par ſolerance & diſſimulation.*

b La ſeuerité n'eſt pas bonne au Prince dont l'aage decline. Il a beſoin de ſe faire aymer Galba le reconnoit bien. *Nocuit antiquus rigor & nimia ſeuerita cui iam pares non ſumus.* TAC.

deſirer meilleure compagnie que de trois Roys qui y ſont deſia & de ſes parens plus proches. [c] Il a paſſé par tous les offices de la vie il ne luy reſte que le dernier, mais c'eſt le plus difficile & le ſeroit moins s'il y eut penſé de meilleure heure. Si allant par le chemin de la vie, il eut penſé au logis de la mort on ces frayeurs qui le tiennẽt en vn eſtat pire que le mourir ſeroiẽt deſia diſſippées. Les accidens preueuz de loing conſiderés ſans eſtonnement & attendus de pied ferme ne troublent pas l'eſprit comme ceux qui le ſurprennent. Ces penſees eſtoient engagées à tant de choſes mortelles & periſſables qu'il auoit peu de ſoing des immortelles & celles cy toutesfois alloient deuant lui & l'attendoient, les autres alloient apres & l'abandonnoient. Il s'eſt amuſé à recueillir les pommes d'Attalante, & a d'autant retardé le fruit & le prix de ſa courſe. Au chemin du ſalut qui s'arreſte recule & qui recule ſeperd & s'eſgare. Il y a trois ſortes de gens que Dieu n'ayme point ceux qui s'arreſtent, ceux qui tornent en arriere, ceux qui s'eſgarẽt. Il faut dõner courage aux premiers, appeller les ſeconds & redreſſer les autres.

c Apres que l'on a paſſé par toutes les charges de la vie il ne faut refuſer celle de la mort. Seneque à celuy qui laiſſoit à regret les charges & offices qu'il auoit exercé en la vie. *Et ne ſcais tu pas que mourir eſt auſſi vn des deuoirs de la vie. Quid tu neſcis, vnum eſſe ex vitæ officijs & mori.* SEN. *Ep.* 77.

Louys ſe treuue en vn paſſage ſi difficile qu'il a beſoing qu'on l'excite, qu'on luy tẽde la main, qu'on le ſouſtienne, qu'on le remette. [d] Il ne peut qu'il ne murmure contre la loy de l'vniuers, qui ne le laiſſe iouïr à cœur ſaoul des contentemens de la vie. Mais pour auoir ſur le point de la mort du contentement de reſte, il faut que toute la vie en faſſe prouiſion. Ceſte parolle *ie meurs content* ne ſe trouue pas touſiours en la bouche, & ne ſort pas du cœur des Princes qui ont eu tant de peine à ſe contenter, & en la vie deſquels comme en celle du reſte des hommes on treuue de la *vanité, de la foibleſſe, de l'inconſtance & de la miſere*. Les grandes oppoſitions que Louys fait au decret de la mort monſtrent qu'il n'eſt pas encore content de l'vſufruict de la vie. Il ſe plaint d'auoir deſcouuert le port & deſire de ſe remettre de nouueau dans les vagues & les flots impetueux du monde, il luy ſẽbloit qu'vn peu plus de vie luy eut fait cueillir les fruits de tant de deſſeins qu'il auoit ſemé en diuers lieux & regrettoit que la mort ne ſouffroit qu'il vit terminer

d C'eſt vne douce conſolation en l'eſprit d'vn Prince entre les trances & les effrois qui ſe treuuent au deſtroit de la vie & de la mort quand il n'a affaire qu'à ſoy, que toutes ſes entrepriſes ſont acheuées & qu'il peut dire, *ie meurs content.*

Les derniers doiuẽt profiter aux precedens.

XVI.

ce qui l'auoit commencé.

Ceſt choſe toutesfois bien remarquable qu'auant ſa mort il ait veu toutes choſes nouuelles ou renouuellées dedans les autres Empires de l'Europe, comme ſi la prouidence eternelle de Dieu ne l'euſt laiſſé au monde que pour conſiderer ces grands changemens qui effrayerent Angleterre, Arragon, Nauarre, Eſcoſſe. Et bien que ce fuſſent choſes eſlongnées de ſa veuë, il ne peut qu'il ne s'en paſſionne, & ne s'en informe comme intereſſé en toutes choſes.

Offices de Bajazetau Roy.

Sa curioſité toutesfois fut retenuë par les reſpects de ſa religion au meſpris qu'il fit des offres d'amitié que luy faiſoit Bajazeth lequel luy enuoya vn roolle de toutes reliques que ſon Pere auoit treuué à la priſe de Conſtantinople, & de la terre ſaiete & promettoit de les rendre, pourueu qu'on l'aſſeura de Zizimi ſon frere qui s'eſtoit rendu aux cheualiers de Rhodes. Ceſte piece eſt belle & digne d'eſtre icy eſtenduë.

e Bajazeth eſtoit l'aiſné & Zizimi cadet, ceſtuy-cy diſoit qu'il eſtoit fils d'Empereur parce qu'il eſtoit né durant le regne de Mahomet, & Bajazeth auparauant.

Mahomet laiſſa deux enfans, Bajazeth e laiſné ſurnommé par les Turcs Ildrimi, c'eſt a dire foudre, commandoit en la Paphlagonie vers la mer noire où le pont Euxin, Iehan appelle Zizimi, c'eſt à dire amour, eſtoit à Conio cité de Licaonie. Les Ianiſſaires n'eſtoient pas d'accord, lequel des deux ſuccederoit, le premier eſtoit tenu pour effeminé, & diſſolu, l'autre menoit vne vie plus virile & ſoldateſque. La diſpute fut ſuiuie d'vne grande ſedition, le Treſor du grand Seigneur fut pillé: pluſieurs voulans que le ſcepte fut donné à qui auroit la meilleure eſpee. La faction de Bajazeth par la prudence d'Acmet Baſcha demeura victorieuſe, & Zizimi contrainct de ſe retirer en l'Aſie mineure, & de là paſſa en Hieruſalem, puis au grand Caire vers le Soudan d'Egypte.

f Le droit de gens à touſiours preferé laiſné au puiſné quelque aduantage de force & de valeur qu'il y ait eu en ceſtuy-cy & encores que Perthus eut ordonné que celuy de ſes enfans qui auroit l'eſpée plus tranchante luy ſucceda: ce neantmoins l'aiſné moins vaillant l'emporta.

XVII.

Zizime ſe retire vers le Caraman.

Le grand Caraman entendant la diuiſion qui eſtoit entre ces deux freres, creut que c'eſtoit l'occaſion qu'il deuoit empoigner aux cheueux pour recouurer le Royaume de Cilicie que Mahomet auoit oſté inuité & ſolicité par lettres & par Ambaſſadeurs Zizimi de ſe ioindre a luy. Ils font vne armée & ſe preſentent aupres du mont Taurus pour donner la bataille à Bajazeth. Zizi-

mi conſiderant l'inegalité des forces (car l'armée de Bajazeth eſtoit de deux cens mil hommes) & que s'il tomboit entre les mains de ſon frere il le feroit mourir cruellment, penſe qu'il n'auoit autre retraicte qu'aux terres des Chreſtiens. g Ce ne fut pas ſans biẽ violenter ſa cõſcience, rõpre ſes habits en ſigne de rompement de ſon cœur & de ſes entrailles en telle reſolution, car il eſtoit grand obſeruateur de ſa Religion, & ſi ialoux, qu'il entroit en furie quand il voyoit vn Turc yure. Il beuuoit de l'eauë ſucree, & quelquesfois du vin, pourueu qu'il fut meſlé d'eſpiceries & dautres liqueurs, diſant que ce meſlange l'alteroit en telle ſorte que ce n'eſtoit plus vin. Il n'y a Loy ou l'humaine ſubtilité n'apporte des exceptions.

g Eu vne douleur ou quant il ſe diſoit quelquechoſe d'execrable les Iuifs & les Mahometans ſe tomproient les habits. Entre les actes de colere & de fureur de Maximin, remarquez par Capitolin ſont ceux-cy, *incurrere in parietes, veſtem ſcindere gladium, arripere quaſi omnes poſſet occidere.*

Par l'aduis doncques de Caraman il laiſſe ſa femme & ſes enfans au Soudan d'Egypte, ſe reſout de chercher fortune & ſecours entre les Chreſtiens, & ſe retirer à Rhodes apres auoir eſcrit ceſte lettre à Bajazeth, *Zizimi Roy à Baiazeth ſon treſ-cruel frere.*

Lettre de Zizimi à Baiazeth.

En te demandant h *ce qui eſtoit iuſte & honneſte, toy violateur des loix diuines & humaines & meſpriſeur de la Mahometane contrainct ſon frere à recourir au nõ Chreſtiẽ & à ceux particulierement qui portent la croix pour la grãde inimitié qu'ils ont à noſtre puiſſante maiſon. Ie ſuis cõtraint de me retirer vers eux pour ſauuer ma vie & tu es ſeul cauſe de ce mal, ſi tu m'euſſe accordé ce que ie demandois ſi iuſtement, ie me fuſſe tenu paiſiblement en la frontiere, & ton frere Mahometan comme toy & de ton meſme ſang ne ſeroit contraint de ſe ioindre aux Chreſtiens auec leſquels il luy ſera impoſſible de ſeruir Dieu ſelon les ceremonies de noſtre loy.* i *I'attends de Dieu la vengeance d'vne ſi grande meſchanceté, & prie noſtre grand Prophete de te donner vne punition eſgalle à ton crime, ſi noſtre Pere euſt preueu ton impieté, ie m'aſſeure qu'auec ſa propre eſpee, ou auec le poiſon il t'euſt fait perdre la vie: Il a exalte & eſleué la maiſon des Ottomans, il ſemble que tu prennes plaiſir à la deſtruire. Mais il eſt impoſſible qu'vn Empire que tu as vſurpé auec tant de tyrannie & de cruauté dure long temps, l'edifice ne peut eſtre ferme ſur vn fondement ſi mauuais. Vn iour viendra que pour vengeance de ton impieté quelqu'vn ſera contre toy & tes enfans ce*

h Baiazet receuant ceſte lettre & l'ayãt leu demeura deux iours retiré ſans eſtre veu de perſonne, monſtrant vn grãd ſentiment & vn deplaiſir extreme que ſon frere ſe fuſt retiré vers les Chreſtiens meſmes aux Cheualiers de Rhodes les plus grands ennemys qu'il eut en la Chreſtienté.

i Zizimi eſtoit touſiours triſte & affligé comme priué de l'exercice de ſa Religion. Au premier feſtin que le Grand Maiſtre luy fit il auoit de la muſique de toutes ſortes d'inſtrumens. Il n'en fut pas plus ioyeux. On luy fit veoir vn marmiton de cuiſine Turc eſclaue qui chanta ou hurla quelque chanſon à la Turque il y prit vn ſingulier plaiſir.

que tu entreprens contre moy & les miens, Adieu & prens garde à l'extreme ruine qui te menace.

Zizimi fut bien reçeu à *R*hodes le 24. Iuillet 1482. le grand Maiſtre luy enuoya Aluaro de Stuniga Prieur de Caſtille auec les galeres de l'ordre pour le conduire, il luy alla au deuant auec tous ſes Cheualiers. Zizimi ſe vit tout confus de tant d'honneurs qu'il reçeuoit en vne ville que ſon Pere auoit voulu ruiner. Il fit connoiſtre incontinent qu'il auoit enuie d'aller en France & de ſe ietter entre les bras du Roy encore qu'il fut conuié de pluſieurs autres Princes de le venir treuuer. Le grand Maiſtre ayant ſur ce reçeu le commandement le fit conduire.

k L'eſſay que l'on fait aux Princes eſt ancien. Xenophõ au premier de la Ciropædie monſtre comme les Perſes en vſoient. Tacite parle de Halotus qui portoit les plats & faiſoit l'eſſay de la viande de Claudius *inferre epulas & explorare guſtu ſolitus*. Athenée dit que les Romains appelloient celuy qui auoit ceſte charge παρατέστην & les Grecs παρατέστην.

On luy faiſoit l'eſſay[k] comme aux Princes, (couſtume ancienne & connuë des Romains qui la tenoient des Perſes) dequoy s'eſtonnant & voulant faire connoiſtre qu'il ne s'eſtoit pas rendu à eux pour s'en deffier, prenoit de tous les plats dont il eſtoit ſeruy, & en mangeoit auant que l'eſſay en fut fait. *Les eſprits nobles & genereux* diſoit Zizimi *ne ſont point deffians ny ſoupçõneux. Ie ne crains point d'eſtre empoiſonné entre des Cheualiers ſi braues & nobles, & ſi ie l'euſſe crains, ie n'euſſe fié mon ſalut entre leurs mains, ie veux viure parmy eux comme perſonne priuée, & non comme Prince.* Baiazeth eſtoit en ſi grand ſoupçon & deffiance qu'il ne fut mis en liberté, & ne troubla ſes eſtats qu'il paya tous les ans quarante cinq mille ducats au Treſorier de la Religion, trente cinq mille pour le train & l'entretenement de Zizimi, & dix mille pour reparer le degaſt que Mahomet ſon pere leur auoit fait au ſiege de Rhodes[l] & voulut que les Ambaſſadeurs qui portoient le premier payement, paſſaſſent en Auuergne pour veoir en quel eſtat il eſtoit. Et conduit à Tourne

l Accord paſſé entre le G M. & Baiazeth le 8. Decembre 1482. Accord digne de memoire car il ſe peut dire que le grand Turc pour viure en paix & craignant que Zizimi ne retourna en Turquie fut cõtraint de ſe rendre tributaire des Cheualiers de Rhodes.

Le grand Maiſtre eſcriuit à tous les Princes de la Chreſtienté que ſi on ne meſpriſoit ceſte belle occaſion de diuiſer l'Empire des Ottomans par le moyen de Zizimi on le pouuoit deſpoüiller de tous les Eſtats qu'il auoit rauy aux Chreſtiens & par vn gage ſi cher & important brider en telle ſorte tous ſes deſſeins que la Chreſtienté pouuoit demeurer long temps en paix &

tranquilité, car il n'oſeroit rien entreprendre tant que ſon frere ſeroit au pouuoir des Chreſtiens.[m]

Mais en ceſte ſaiſon l'Italie eſtoit toute broüillee de diuiſions. Le Pape, les Venitiens, les Geneuois & les Siennois eſtoient liguez contre le *Roy* Ferdinand de Naples, les Florentins, & le Duc de Milan. L'Empereur s'excuſa de n'y pouuoir entendre. La Chreſtienté n'en tira pas le proffict qu'elle pouuoit & negligea ceſte occaſion comme la precedente offerte par vn des fils d'Amurath qui s'eſtoit fait Chreſtien, & maintenoit que Mahomet eſtoit illegitime & ſuppoſé.[n]

Matthias Coruin Roy d'Hongrie enuoya ſes Ambaſſadeurs au Pape pour le prier de faire que le Roy treuua bon de luy remettre Zizimi, ſe promettant par ce moyen que la Chreſtienté ſeroit vengée de la honte & de la perte qu'elle auoit reçeu à lacruelle & ſanglante iournee de Vvarne. Arreſtons nos yeux ſur les excellentes vertus de ce braue Prince, qui eſt le troiſieſme des trois plus grands Princes que Philippe de Commines dit auoir regné en meſme temps (temps qui ne produiſoit les choſes que bien mediocres) & les deſtournons vn peu du premier qui s'en va à la mort, & n'eſt plus qu'vn triſte & lamentable tableau des ruines de la vie.

Bataille de Vvarne.

Matthias Hunniades ou Coruin fut ſecond fils de Iean Hunniades grand Seigneur de Valachie, lequel apres la mort d'Vladiſlas Roy de Polongne & de Hongrie tué à la iournée de Vvarne fut choiſy en l'âge de vingt ans du commun conſentement des Hongres pour eſtre chef & Lieutenant General du Royaume.[o]

Il auoit la force en campagne, le courage au cœur l'occaſion en main pour monter plus haut & ſe faire Roy, mais il ſe voulut tenir en ceſt eſtat & conſerua la Couronne à Ladiſlaus fils d'Albert d'Auſtriche & d'Elizabeth fille de Sigiſmond Roy d'Hongrie. L'Empereur Frideric le retira apres la mort de ſon Pere pour le nourrir & l'eſleuer. Les Hongres le voulurent auoir & ſur le refus que fit l'Empereur de le rendre, Coruin courut le pays d'Auſtriche, de Stirie & de Carinthie, les remplit de feu & de ſang, chaſſa les Boemiens des villes qu'ils tenoient en Hongrie, remit Ladiſlaus en ſa ville ca-

m Baiazeth craignoit au dedans & au dehors. Zizimi auoit des amys. Il fit mourir tous ceux qu'il ſoupçonnoit de le fauoriſer, & entre autres Acmath Baſcha qui auoit pris Otrante. Iſaac Baſcha fut deſpouillé de ſes charges.

n Apres la prinſe de Conſtantinople quelques Chreſtiens ſe ſaiſirent de Mahometh fils legitime d'Amurath & le donnerent au Pape Nicolas V. qui le fit nourrir en la religion Chreſtienne, & aux bonnes lettres. Apres la mort il ſe retira vers l'Empereur, & puis vers Matthias Coruin Roy d'Hongrie, & ſçachant la diſpute qui eſtoit entre Baiazeth & Zizimi fit entendre au grand Maiſtre de Malthe que les pretentions de l'vn & de l'autre eſtoient vaines.

o Des batailles entre les Chreſtiens & les Turcs celle de Vvarne a eſté la plus memorable en perte. Elle dura trois iours & trois nuicts. La victoire qui ſembloit fauoriſer les Chreſtiens au commãcement leur tourna le dos. Le Roy Vladiſlas d'Hongrie y fut tué. Elle fut le 10. Nouembre 1444.

pitale & au troſne de ſes peres à l'âge de douze ans. Ce grand ſeruice meritoit vne pareille recompenſe, mais comme les ſoupçons, les deffiances & les calomnies ſont plantes qui viennent d'elles meſmes en la Cour des Princes. Coruin eſprouua combien il eſt mal aiſé aux grandes vertus de s'en deſmeſler, & courre long temps ſur les briſées de la felicité par la ſeule conduite de la prud'hommie.

p Les ſoupçons & les detractions aux Cours des Princes nuiſent non ſeulement à ceux contre qui elles ſont faites, mais a ceux qui les inuentent & qui les reçoiuent & eſcoutent. Le Prince ne les doit eſcouter facilement quand meſme elles regardent ceux qu'il ne ſcauroit punir ſans meſconnoiſtre les grands ſeruices qu'il en à reçeu.

La vertu fut en ce braue courage comme le lierre qui ruine & abbat la muraille qui le ſouſtient. La gloire qui eſt le fruit de la vertu fit ſecher l'arbre, & ceſte reputation fondée ſur les merites excita contre luy l'enuie & l'enuie forma la calomnie, monſtre d'enfer plus cruel que l'enfer qui ne tourmente que les meſchans & elle donne de cruels ſupplices aux innocens. Il n'y auoit rien en luy qui la d'eut offencer que la grandeur de ſes merites & de ſes ſeruices qui le faiſoient eſtimer, l'Hercul de l'Hongrie & le rempart de l'Europe, car luy ſeul auoit preſenté ſa teſte comme vne forte chauſſée contre ces furieux torrens, Amurath & Mahomet. Vlric Comte de Cilie deſpité de ce qu'il auoit rompu les deſſeings de ſon ambition en Dalmatie luy dreſſa vne partie en l'opinion de Ladiſlaus ieune Prince qui creut aiſément qu'vn tel courage n'eſtoit pas pour aller de l'air de ſes autres ſubiects, & qu'vne autorité qui eſt exceſſiue n'eſt pas aſſeurée. La mort le deliura de ceſte calomnie, mais le calomniateur la continua ſur ſes enfans Ladiſlaus & Matthias qui s'en reſſentirent bien rudement. Celuy la ne pouuant plus ſupporter l'inſolence & l'orgueil du Comte de Cilie vint auec luy a d'eſtranges paroles & des paroles à l'eſpee & le tue.

Calõnie pire que l'enfer.

q L'Hiſtoire donne à Iean Coruin cét eloge, *Huius & felicitas tyrannorum impetus repreſſit, velut obiecta moles, exundans flumen. Nec quiſquam regum, aut ducũ res maiores & Europa vtiliores aduerſus Turcas geſſit.*

Le Roy fut fort eſtonné d'vn coup ſi hardy contre le premier de ſes ſeruiteurs & deſlors propoſa de s'en venger, mais couvant ſa vengeance ſoubs vne feinte oubliance il iura à Temisvuar ſur l'Euchariſtie de ne s'en reſſentir ny reſſouuenir iamais & pour plus grãde preuue de bien veüillãce luy fit preſent d'vne robbe d'eſcarlatte brochée dor. Il fit venir Ladiſlaus & Matthias à Bude ſoubs couleur de donner à Ladiſlaus le commandement pour l'execution d'vn grand deſſein & la cõduicte d'vne

r La duree d'vne grande puiſſance & qui eſt par deſſus la condition de celuy qui la tient n'eſt pas aſſeurée, *Nunquam ſatis fida potentia vbi nimia.* TACIT.

cte d'vne puiſſante armée contre le Turc & à Matthias la Lieutenance generale au Royaume. Ils y allerent legerement & ſans conſiderer ce que le Pere [f] leur auoit dit autresfois de ne ſe fier à vn Prince offencé. Le Roy ne ſe tenant obligé de tenir parolle a vn ſubiect, qui l'auoit tant offencé [g] fit trancher la teſte à Ladiſlas.

Dieu monſtra ſur le point de ceſte cruelle execution l'innocence de l'executé, & que comme ce Prince confondoit ſes accuſateurs au dehors, il auoit veſcu en telle ſorte qu'il ne ſentoit point d'accuſatiõ au dedans. [h] On le fait venir au ſupplice les mains liées, & veſtu de la robbe que le Roy luy auoit donné. Il ſe met à genoux, recommande ſon ame a Dieu, tend le col pour receuoir la mort. Le Boureau luy donne trois coups & le fait broncher à terre, il ſe releue quoy qu'il fut lié, & de toute les forces de ſa voix & de ſon cœur inuocque Dieu, teſmoing de ſon innocẽce. Au quatrieſme & cinquieſme coup le boureau achẽue de le tuer. Ladiſlaus voyant que ceſte mort auoit vlceré les eſprits des plus grands du Royaume, & qu'il n'eſtoit pas aſſeuré parmy eux, il ſe retire en Boeme, & meine auec luy Matthias.

Mort de Ladiſlas Coruin.

Les amis du Comte Vlric le voyant conduire en priſon ſe mocquoint de luy, diſant, *que ce n'eſtoit pas là le chemin de ſe faire couronner Roy comme il auoit proietté.* Le feu de ce grãd courage [i] ne pouuant ceſſer de bruſler & de s'eſleuer, quoy que couuert ſoubs la cendre de ceſte infortune, reſpondit, *que s'il eſtoit Roy, il feroit punir leur meſchanceté d'vne autre façon.* Ces deux freres ſeruirent d'exemple à la raiſon, qui aſſeure combien il eſt perilleux de ſe fier à vn Prince ieune, puiſſant offencé & mal conſeillé. Il ne gouſta pas longuement de ceſte vengeãce, car peu apres eſtãt à Prague il fut empoiſonné par vne Dame deſpitée de ce qu'il la quittoit pour eſpouſer Magdelaine fille du Roy Charles VII.

Mathias Coruin priſonnier à Prague.

Incontinent que Michel Zilaſius frere de la mere de Matthias fut aduerty de ce changement, & que George Poguebrac traittoit courtoiſement Matthias, il aſſembla tous ſes amis, vint aux eſtats de Peſte accõpagné de vingt mille hommes, & demanda d'eſtre ouy. Il repreſenta les grands ſeruices du Comte Iean Hunia-

f Deux freres qui penſent d'auoir offencé vn Prince doiuent craindre de ſe laiſſer prendre enſemble.

g Quand vn Prince tient ſa parolle à ceux qui l'ont offencé, adiouſte beaucoup à la gloire de ſa reputation.

h Se preſenter au ſupplice ſans eſtonnement ceſt le triomphe de ſon innocence qui ne ſent point d'accuſation au dedans, & n'eſt point confonduë de celle qui ſe fait au dehors. *Sic vixi vt accuſatorem exterius non timeam vinam ſic vixiſſem vt intra me ipſam accuſatorem conſcientiam non haberem.* Greg.

i Vn courage heroique & geneteux pour quelque accident qui le preſſe ne peut rien ſouffrir que l'offence.

des qui par ſa valeur & ſon courage auoit merité d'eſtre appellé le foudre[k] & le tonnerre des Turcs, ſe plaint de l'ingratitude dont il auoit eſté guerdonné, & l'indigne traitement de ſes enfans cõtraint les vns à la pitié & les autres à la reconnoiſſance de ſi grands merites. Cõme il vit les eſprits eſbranlés, il iugea qu'il ne deuoit rien faire a demy. Les peuples veulent eſtre pris au mot & les opinions ſont comme pieces de monnoye qui pour eſtre peu loyales ne laiſſent d'eſtre eſtimees par le cours & la miſe. Les reſolutiõs qui ſe prennent en telles aſſemblées ne ſont pas touſiours de la connoiſſance de ce qui eſt, mais de ce que l'on ſouſtient eſtre. Il fit dire par ceux qui auoient de l'autorité que l'Hongrie ne pouuoit eſtre ſans Roy & n'en pouuoit eſlire vn meilleur que Matthias : Que ſi les elections ne ſe faiſoient de volonté il eſtoit la pour le faire couronner de viue force, & diſant cela monſtra nud le cimeterre qu'il iura de ne remettre au foureau que la reſolution ne fut prinſe conforme a la ſienne. Les eſtats d'Hongrie dirent que l'on ne deuoit perdre temps a chercher vn autre Prince & qu'elle n'en pouuoit deſirer vn plus connu, plus genereux ny de meilleure race: Bref on le declare Roy d'Hongrie.

Eſt propoſé aux eſtats d'Hongrie.

L'aduis de ceſte election fut porté diligemment à Georges Poguebrac Roy de Boeme qui ſoupoit, & Matthias eſtoit aſſis au bas de ſa table. Si toſt qu'il eut leu la lettre il le fit monter au deſſus de luy. Matthias ſe treuua en vne grande confuſion d'eſprit. Sa condition le faiſoit douter de tout ce qu'il n'entendoit, & ſes penſées ſe trouuant obſcurcies d'vne infinie varieté de faux iours. Apres ſoupé Poguebrac luy dit ce qui en eſtoit, le ſalüe & l'embraſſe comme Roy d'Hongrie, le prie de l'aymer cõme frere. Matthias le promet & leurs promeſſes furẽt confirmees par le mariage de luy & de Catherine fille de Poguebrac auec laquelle il le fit conduire en Hongrie.

Il commença auſſi toſt à triompher qu'à regner, car combattre & vaincre luy eſtoit meſme choſe. En meſme temps ſuiuy de ſes propres forces, plus grandes en courage & diſcipline qu'en nõbre & en ames[n] il acheua glorieuſement trois grãdes entrepriſes, l'vne cõtre l'Em-

k Iean Huniades deffendit l'Hongrie contre Amurath & Mahomet. Il repouſſa Mahomet du ſiege de Belgrade. L'Hiſtoire dit qu'il fut nommé *Fulmineus terror Turcorum.*

l Il eſt ayſé au fils de monter aux honneurs qua od il treuue que ſon pere lu y ena dreſſé l'eſchelle.

m Aller de la priſon à la Royauté & d'vne grande miſere à vn ſupreme honneur, ſont des effects de la prouidence & bonté de Dieu qui eſleue les humbles & abbatus & abbat les ſuperbes & eſleuez.

n La victoire eſt aſſeurée aux Princes dont les forces ſont compoſées de ſes propres ſubiects qui ont l'obeiſſance parfaicte, la diſcipline entiere & la tollerance infatigable.

pereur Frideric qu'il cõtraignit de luy rendre ce qu'il tenoit de la couronne de Hongrie, la ſeconde contre les Boemiens deſquels il rompit les factions & les coniurations, la troiſieſme contre Mahomet II. auquel il donna pluſieurs fois occaſion decroire que la valeur, la conduite & generoſité de Iean Huniades ſon Pere eſtoient reſuſcitées en luy. o

o Ces trois qualités furent eminentes en Iean Huniades *Vaillant, ſage & genereux. Ducum omnium* dit l'Hiſtoire *qui cum Turcis arma contulerunt illo tempore clariſſimus, ſolers, ac ſagax in proſpiciendis, patiens in expectandis, celer in arripiendis, acer in perſequendis rerum occaſionibus atque, in ipſis rebus urgendis pertinax, in conficiendis felix, ac fortunatus.*

Il recognut Iaiſſe & vint-ſept chaſteaux des enuirons, paſſe la riuiere de Saue, entre en la haute Myſie & en deux aſſauts ſe ſaiſit de Zerbenic où ſont les belles minieres d'argent, chaſſe Suela ce fameux voleur de la Boeme, appaiſe les ſeditions de la Tranſſiluanie, chaſtie ceux qui en eſtoient autheurs p & qui auoient fait Roy Iean Comte de S. Georg[illegible], aſſiege, bruſle & deſtruit Romanſarre. Les flammes du feu de ſa iuſtice eſpouuantent toute la Moldauie. Toutes les furies ſortirent de l'enfer pour ſuiure ſon armée & vanger ſur ces infidelles Prouinces les iniures de la Chreſtiété. Guerre qui fut toute cruauté, cruauté qui fut toute iuſtice. La victoire touſiours inſolente & principalement aux guerres ciuiles q n'eut pitié que de ceux qui n'en auoiẽt plus beſoing. Il ayma mieux deſtruire les villes pour ſauuer les ames que ſauuer les villes & deſtruire les ames. q Il laiſſa par tout tant de marques des fureurs & frayeurs de la guerre qu'encores aujourd'huy le pays en deplore les effects, & en compte les exemples. Ce que le fer eſpargne fut emporté par le feu & le demeurant par la faim.

Voy ce qui a eſté dit cy deſſus en la vie de Mahomet.

p La punition qui vient à propos, & ſeuerement faicte ſur le chef d'vne coniuration en offence peu & en eſpargne pluſieurs.

q La pitié ny la moderation n'excite pas touſiours la faueur aux cœurs des victorieux qui meſmes ſont contraincts de donner quelque choſe à la licence & pource Ciceron dit que *Victoria ciuilibus bellis ſemper eſt inſolens.*

Pour ce le nom de Matthias deſlors ſeruit d'eſpouuentail aux femmes & aux enfans d'Hongrie & faiſant en toutes occaſions le deuoir de general & courant quelquefois le hazard du ſoldat comme ſi ſon corps eut eſté emprunté, il fut bleſſé d'vne fleſche à la cuiſſe, diminua tellement le nombre de ſes ennemis que la prouince fut aſſeurée & ſon armée riche de deſpoüilles. r

Sa vaillance & ſa conduitte.

Eſtant de retour à Agria il vint à Bude où il reçeut les prieres du Pape Pie II. & de l'Empereur Frideric pour faire la guerre contre les Huſſites. Il l'entreprit. Ce ne fut pas la ſeule obeiſſance du chef de l'Egliſe qui le porta à ceſte guerre, ny le deſir de triompher de la ve-

r Matthias eſt blamé d'ingratitude d'auoir faict la guerre à George Roy de Boeme qui luy auoit donné la liberté & ſa fille en mariage. Ceſte guerre fut malheureuſe à l'vn & à l'autre & preiudicible à la Chreſtienté.

rité, l'ambition y eut bonne part, l'amour d'vne nouuelle couronne le fit oublier le bon traictement qu'il auoit receu en ſa priſon de Poguebrac & le diſpenſa des obligations qui ſemblent ne ſe pouuoir ny deſnoüer par la mort ny acquitter que par la vie. Les grandes entrepriſes ne ſont point ſcrupuleuſes, & s'il faut violer les loix de la pieté, c'eſt pour contenter celles de l'ambition. On eſcrit que ces deux Rois ſe firent la guerre dix ans, & que le duel de leur Bouffons à coups de poing les accorda. A la fin Matthias deſpoüilla George de Poguebrac des prouinces de Morauie, Sileſie & Luſatie, & la mort de la coronne.

Faict la guerre aux Huſſites.

s Matthias Roy d'Hongrie & George Roy de Boeme ſe guerroyerent dix ans pour le faict de la religion & au partir de la ils s'accorderent que la religion de celuy ſeroit meilleure & tenue pour telle le fol duquel vaincroit l'autre à coups de poing.

Matthias ſe fit declarer & couronner Roy de Boëme & Marquis de Morauie. Quelques Boemiens refuſerẽt d'obeir, formerent vn party ſoubs le nom d'Vladiſlaus fils de Caſimir Roy de Polongne, lequel ils reconnurent pour leur Roy. Matthias y vint, preſſa ſi viuement ſes rebelles, les traitta auec tant de rigueur & deſeuerité, que toutes les villes ſe ſousmirent à tout ce qu'il luy pleut pour auoir ſa paix & leur pardon.

Eſt couronné Roy de Boeme.

t Ceſte conſpiration fut ſi vigoureuſe & forte que de ſeptante cinq tribus du Royaume il n'en demeura que neuf à leur premiere deuotion.

Ces longues & faſcheuſes guerres auoient tellement eſpuiſé ſes coffres que pour entretenir ſon armée, il fut contraint de mettre la main ſur les biens des Egliſes. Les Prelats d'Hongrie s'y oppoſerent & les principaux Seigneurs du Royaume s'accorderent auec eux t conſpirãts enſemble de le chaſſer du Royaume. Iuſques icy il auoit fait veoir ce que pouuoit la biẽ vueillance & la force, maintenant il vſe ſi bien de la prudence & de la moderation, que r'entrant au chemin du deuoir d'vn bõ Prince, il rameine facilemẽt ſes peuples en celuy de bõs ſubiects: v & parce moyen pluſieurs qui s'eſtoient iettez en l'armee de ſon ennemy reuindrent à luy. Vladiſlaus enfermé & preſſé en Nitrie fut contraint pour en ſortir de s'accorder auec Matthias & retourner en Polongne.

Les grands du Royaume d'Hongrie malecontens.

v Sage eſt le Prince qui quelquefois ne deſdaigne donner quelque ſatisfaction à ſes ſubiects qu'il a offencé & principalement quand il craint vn plus grand mal.

Caſimir ſon pere ſe reſſentant de ceſte honteuſe retraitte & prenant ſa part de l'affront ſe reſerue le tout de la vengeance, fait vne armée de Polonnois, Boemiẽs Ruſſiens & Tartares au nombre de ſoixante mille combattants entre en la Morauie & Sileſie pour recouurer

ce que Poguebrac y auoit perdu. Les premieres iournées furent ſi fauorables qu'il ne conſidera pas l'inconſtance de la fortune & eſgara ſes penſees en l'erreur cõmun aux Princes qui negligent la tourmente dans le calme de leurs affaires.

x Aux grands deſſeins les Princes ne penſent qu'à ce qu'ils feroient quand ils les auront executé & ne iettent pas les yeux ſur ce qui peut empeſcher l'execution & qui comme dit Polybe a beſoin d'vne grande prouidence, πολλῆς δεῖται τῆς προνοίας. Polib. xi.

Matthias ne iugea pas qu'il fut bien ſeant à ſa reputation ny à ſon courage de les attendre, il leur va au deuant auec huict mille cheuaux, & ayant pourueu de viures & des munitions la ville d'Vratiſlauie & ſe loge dãs les fauxbourgs & les attend de pied ferme ſans vouloir rien hazarder. z Tous les iours il faiſoit des ſorties & des eſcarmouches au dommage des Polonnois qui n'en reuenoient iamais ſans regretter quelques priſonniers & beaucoup plus de morts. Et pour monſtrer qu'il faiſoit peu de compte de tous leurs efforts, qu'il pouuoit peu perdre, y & beaucoup gaigner, il fit dreſſer ſur les murailles des Theatres de bois pour les Dames les plus apparantes de la ville & pour celles principalemẽt qui n'eſtoient faictes que pour eſtre aimées. Elles regardoient les Cheualiers qui faiſoient des ſorties ſur les ennemis & ſe iettoient courageuſemẽt pour l'amour d'elles dans les perils. Au retour elles loüoient leur courages & les animoient à continuer. S'ils eſtoient bleſſés elles faiſoient le premier appareil, s'ils reuenoiẽt victorieux ils leur preſentoient leurs priſonniers, les armes & les drappeaux qu'ils auoient gaignez.

Le Prince ne doit attendre que l'ennemy le vienne treuuer & le contraigne de nourrir à ſes deſpens.

Plaiſir ſiege de ville.

y C'eſt vn grand aduantage) vn general d'armée quand il eſt aſſeuré que la victoire luy apporte de grands fruicts & & de grands effects & que la perte ne peut eſtre eſgale au profict.

Les Princes d'Allemagne voulans deſtourner cet orage & craignans que ce feu allumé a la frontiere ne paſſa plus outre s'employent pour l'eſteindre. Erneſte Duc de Saxe electeur, Iean Marquis de Brandebourg, font vne armée de ſix mille cheuaux ſe preſentent deuant Vratiſlauie declarent qu'il ne ſont là que pour ſe iecter ſur celuy qui ne voudra viure en paix. Ainſi par leur entremiſe la paix fut faicte le douzieſme Feburier l'an mil quatre cens ſeptante einq, & la Sileſie partagée entre Ladiſlaus & Matthias.

z Les courages de ces trois Princes furent dompés par l'eloquence du Marquis de Brandebourg qui en l'aſſemblee des trois Roys Caſimir Roy de Pologne, Ladiſlas Roy de Boeme, & Matthias Roy d'Hongrie diſcourut auec tant de grauité & de vehemẽce *vt præ admiratione adſtantes obſtupuerint. Ita tunc, virtute Erneſti Saxonis & eloquentia Ioannis Marchionis hæc vera Germaniamagno diſcrimine liberata, redijt ad tranquillitatẽ.*

Ceſte guerre finie il en commenca vne autre contre l'Empereur, aſſiega Boeme & contraingnit l'Empereur à demander la paix. Le Pape Sixte & le Senat de Veniſe qui ne vouloient point iriter l'Empereur luy oſterẽt

à Matthias les eſtats & penſiõs qu'il luy donnoient, afin que l'Empereur connuſt qu'il ne fauoriſoit ces deſſeins. Pour cela Matthias ne laiſſa de preſſer l'Empereur pour effectuer ce qu'il luy auoit promis & voyant qu'il le penſoit entretenir de la vanité de ſes paroles, il recommance la guerre, aſſiege & prẽd Hãbourg ſur les confins d'Auſtriche & de l'Hongrie. Mahomet penſant profiter à ceſte diſcorde court le pays de Dalmatie de Carinthie & de Friuly & en tire vn grand nombre d'eſclaues, mais ils furent mis en liberté & ceux qui les conduiſoient taillés en pieces, eſtant rencontré, par les Capitaines de Matthias. [a] L'Empereur Frideric le rechercha encore de la paix, laquelle ne ſe pouuant reſoudre demeura dans les termes d'vne treſue. Peu de temps apres Matthias[b] mourut à Vienne d'vne apoplexie, l'an 1490. en l'aage de quarante ſept ans, il auoit eſpouſé en ſecondes nopces Beatrix fille de Ferdinand Roy de Naples, de laquelle il n'eut point d'enfant, & ſe laiſſa fort emporter à ſes humeurs ambitieuſes & ennemies de repos.

Mort de Matthias Hunias des.

La loüange que l'on donne à Matthias de grand Prince & grand Capitaine n'obſcurcit pas celle d'auoir fait reuiure les ſciẽces & les bonnes lettres & fauoriſe ceux qui en faiſoient profeſſion & entre autre Iean de Monroyal, l'ornement des Mathematiques. Il remplit ſa Bibliotheque des plus excellens liures qu'il peut trouuer par tout le monde de laquelle ſont ſortis quelques fragments de Polybe & de Diodore Sicilien. [c] Si apres la mort de Mahomet on luy eut remis Zizimi cõme il deſiroit & en auoit ſupplié le Pape: il eut renuerſé la tyrannie des Ottomans, car Baiazeth ſur ces apprehenſions le cherchoit d'accord: d'aillieurs le Pape vouloit qu'il fit la guerre contre les Huſſites de Boeme.

Retournons veoir ce que fait Louy ſences triſtes & ſombres penſées du iour qui doit eſtre le iuge de tous les autres. Il a mis fin à tous ſes deſſeins, la loy de la nature veut qu'il finiſſe. Il ne vit plus que par precaire & les iours qui luy reſtent ne ſont que pour les meſnager en ſorte qu'ils profitent à ceux qu'il a paſſés & perdus. Ses ſeruiteurs luy dõnent du courage & ſes medecins n'ont point de remede pour ſa gueriſon, ils l'entretiennent

a Le portrait de ce Prince le fait d'vne taille plus haute que l'ordinaire, les yeux ouuerts & vifs, les ſourcils rehauſſés, la teſte groſſe, le viſage blanc & bien coloré le frõt large, les cheueux blancs.

b Celuy qui a eſcrit l'Hiſtoire des Roys d'Hongrie finit le diſcours de la vie de Matthias en ces termes, *In ſomma non ſi può dire altro di vantaggio: ſe non ch' e vanita il perſuaderſi, che altre perſonnagio ſi trouaſſe, allhora in tutte le parti pareggiãte l'inuitto & glorioſo Mathia Corumo: ſe l'ambitione d'vna principeſſa Aragoneſe non lo haueſſe tirannegiato.*

c Vn Prince qui aime la gloire, fait conte de ceux qui en ſont les trompettes. Les plus vaillãs ont fait des choſes dignes d'eſtre eſcrites, & en ont eſcrit dignes d'eſtre leuës Corn. Sulla, Cæſar, Auguſte, Claudius, Traian, Adrian.

de vaines eſperances & retirent ſes pẽſées de tout ce qui peut auguementer ſon chagrin. Et parce qu'on luy dit que la biſe qui regnoit lors rendoit les corps malades & nuiſoit aux fruicts, il commanda aux Pariſiens d'aller en proceſſion à Sainct Denis pour la faire ceſſer. d

d La Chronique dit que pour appaiſer ceſte biſe tous les eſtats de Paris furent à diuerſions en proceſſion à S. Denis au mois de Feurier. Et que les meſmes prieres ſe firent au mois de May ſuyuant pour la ſanté du Roy.

Mais il eſt bien plus trauaillé de la deffiance. Ce luy eſt vn tourment en comparaiſon duquel toutes ſes autres afflictions ſemblent moindres: il craint que ſon fils ne luy rende la pareille qu'il fit à Charles ſeptieſme ſon pere & qu'il ne demeure chef de part. Quand Pierre Duc de Bourbon ſongendre entre en ſa chambre il veut voir ſi ceux de ſa ſuitte ſont armez. Il demeure auec autant de peur parmy les ſiens comme vn paſſant en peut auoir dans vne eſpeſſe foreſt toute diffamée de voleries & d'aſſaſſins. e

e Le Prince eſt heureux qui ne ſe deffie de ſes ſubiects qui peut dormir en ſeureté auec eux, voire dans les bois comme diſoit Eberhard Duc de Vvirtemberg.

Il ſe porte touſiours deuant ſes yeux, il craint que l'on ne luy aduance ces iours que les vieilles factions ne ſe renouuellent, autrefois il diſſimuloit tout maintenant il ſe deffie de tout, il ne ſe ſouuient du paſſé que pour ſe vanger des offences. Il redoute ſon gendre, il craint ſa fille, il a peur de ſon fils.

Il craint que ſon fils ne luy rende la pareille.

Et affin que l'affoibliſſement de ſon eſprit ne ſe iugeaſt par l'indiſpoſition de ſon corps, & pour faire connoiſtre que ce ne ſont pas les iambes, mais biẽ l'eſprit qui cõmande & qui regne il fait diuerſes ordonnances qui font croire au peuple qu'elles ne peuuent eſtre ſorties que d'vn eſprit bien fort & d'vne diſpoſition ferme & vigoureuſe, car encores que ces deſirs ſemblent auoir des cauſes & reſorts ridicules ils partent neantmoins de ceſte grande & conſtante reſolution d'acheuer ſa vie en l'action.

f L'autorité & la ſeuerité doiuent ſouſtenir le meſpris de la vieilleſſe, l'Empereur Seuere deuint goutteux les grãds de la Court le meſpriſerent & donnerent le ultre d'Empereur à ſon fils Seuere ſe fait porter au Palais & fait trancher la teſte à ces ſuperbes qui le meſpriſoient & comme ils furent a ſes pieds pour luy demander pardon. *Apprenez* leur dit il, *que c'eſt la teſte qui commande & non les iambes.*

Mais ce n'eſtoit plus qu'vne Anatomie cheminante, & chacun s'eſtonnoit comme il ſe pouuoit tenir debout Phil. de Commines dit qu'en ces voyages qu'il fit en diuers lieux depuis ſa premiere maladie aux Forges de Chinon *ſon grand cœur le portoit*. Il n'a maintenant aupres de luy que deux ou trois hommes de petite condition & de mauuaiſe renommée, leſquels apres ſa mort furent incontinent chaſſez de la Cour. Il changeoit ſouuent de valet de chambre & de telle autre ſor-

te de ſeruiteurs & pour excuſer ce changement diſoit que c'eſtoit l'vn des plaiſirs de la nature. Il ne permettoit qu'on luy parla d'autres affaires que de celles qui ne pouuoient expedier que par ſon commandement. Le Prince en pleine ſanté nedoit eſtre ennuyé ny importuné de toutes choſes.

f Tandis qu'vn Prioce ſe tōpt la teſte pour aduiſer aux choſes de peu de conſequence, les plus inportantes ſe paſſent & ſoublient. Il n'eſt pas raiſōnable d'ennuyer le Prince de toutes ſortes d'affaires ny l'obliger a faire le perſonnage d'vn Chaoceliet ou d'vn Preſident *maius aliquid & excellentius a Principe poſtulatur.* Tac.

Les remedes humains deffaillant à ſa gueriſon on recouruſt aux extraordinaires & l'on fit des choſes que l'original appelle eſtranges. Phil. de Commines, *dit que le Pape Sixte IIII. eſtant informé que par deuotion il deſiroit auoir le corporal ſurquoy chantoit Meſſe Monſieur S. Pierre tantoſt luy enuoya auec autres pluſieurs reliques leſquelles luy furent renuoyées.* g Il ſemble que Phil. de Commines fait grand tort à la memoire & au courage d'vn tel Prince quand il dit que iamais homme ne craignit tant la mort & ne fit tant de choſes pour cuider l'euiter, & qu'aux apprehenſions qu'on ne l'aduancea il ne ſe fioit n'y à ſon fils ny à ſes filles ny à ſes gendres. Quelle folie, offencer la nature pour euiter ce qu'elle a ordonné? quel aueuglement penſer reſiſter au temps qui emporte tout. Torne la teſte de tous coſtez, tu verras des ruines de villes, pourquoy non des hommes? Voy Megare deuant toy, Ægine à dos, Pyrée à droite, Corinthe a gauche. Qu'eſt-ce tout cela? Ruine, meſpris, ſolitude, horreur. h

Fait venir le ſainct hōme de Calabre.

g De cecy & de ce que le grand Turc luy enuoya offrir les reliques treuuees a Conſtantinople Philp. de Commines conclud comme ce Prince eſtoit eſtimé & honoré par le monde.

h Sulpice conſole Ciceron par les ruines de ces quatre villes anttefois floriſſantes & dit. *Hemnos homunculi indignamur ſi quis noſtrum interijt cum vno loco tot appidorum cadauera projecta ſint.*

On luy dit qu'il y auoit en Calabre François de Paule Hermite d'vne admirable ſainćteté & auſterité, vie qui faiſoit de grands miracles. Il ne ceſſa qu'il n'euſt obtenu du Pape permiſſion pour le faire venir en France eſtimant que par ſa preſence & ſes prieres il pourroit prolonger ſa vie & reculer ſa mort. Ce ſainct homme n'auoit acquis la reputation de ſainćteté à fauſſes enſeignes. Il en auoit fait profeſſion depuis ſon enfance i par vne humilité & auſterité de vie incroyable. Dieu luy auoit donné le don de Prophetie & s'eſtoit ſeruy de ſes mains pour faire connoiſtre la puiſſance des ſiennes. Il auoit paſſé le detroit de Sicile ſur ſon manteau eſtendu ſur les flots, le patron du vaiſſeau ne l'ayant voulu receuoir & le reiettant comme vn poids inutile. Le Roy enuoya gens expres iuſques à Naples pour le faire venir, il

Paſſé le deſtroit de Sicile ſur ſon manteau.

i François de Paule iſſu de bas lieu ſe fit hermite des ſon enfance. Il ſortit de ſon hermitage pour baſtir vne petite Egliſe au pres de Paule on il ietta les premiers fondemens de ſon ordre ſur l'humilité appellant Minimes ceux qui en feroient profeſſion & ſur l'auſterité les obligeant par vn quatriſme vœu a vn Careſme perpetuel. Il mourut à Tours âgé de 93. ans.

passa à Rome, fut honnoré de tous pour la saincteté de sa vie. Comeil entra en sa chambre se ietta à ses pieds le Roy le pria de vouloir allonger le terme de ses iours. Il eut encore desiré de faire descedre le Soleil de dix lignes & reculer les ombres de sa monstre. Philippe de Commines ne rapporte point la responce de ceſt Hermite & nous a priué d'vne si iuste curiosité, il dit seulement, *qu'il respondit ce que sage homme deuoit respondre.* Il n'y alla pas auec ceſte ostentation & ceſte parade que l'on récontre à ceux qui sçauent, car il estoit tel que S. François desiroit que ses religieux fussent plus sçauans à prier qu'à lire. [k] Il auoit la parole douce, attrayante & facile & *son langage Italien*, peu commun & connu en France, seruoit bien à le faire admirer. Il faut croire que ceſte lumiere de l'esprit de Dieu luisant clairement en vn esprit desbroüillé des choses du monde [l] luy fit dire des paroles si non toutes diuines, pour le moins toutes espurées de la complaisance & de la flatterie qui en ces extremitez amuse touſiours les Princes pour leur faire croire qu'ils sont eſlongnez de la mort quoy qu'ils l'ayent sur le bord des leures. Il y en a bien qui des asseurét qu'ils doiuent esperer plus de bien qu'ils n'en ont iamais eu, mais il y en a peu qui leur faſſent connoistre qu'ils doiuent craindre des tormens plus grands qu'ils n'ont iamais enduré. Il est permis aux Medecins des corps [m] de mentir aux malades, mais ceux qui ont le soin de la gueriſon de l'ame ne le peuuent & ne le doiuent.

Flateurs complaisans au chãt des Princes.

Dieu fit vne grande grace à ce Prince de luy enuoyer vn homme de ceſte sorte pour l'aider à mourir qui entre plusieurs grandes qualitez neceſſaires à ceſt office meſme enuers vn tel Roy luy pouuoit parler sans feintiſe & sans flatterie, car les Princes en ces extremitez ont beſoin de gens qui ne reſſemblent pas aux enfans de Zebedee qui parlent des sceptres & des honneurs, quand Ieſus Chriſt parle de la Croix. Il leur faut faire cognoistre que le monde & tout ce qu'il y a de grand & d'admirable au monde est indigne de l'ame qui n'est pas faite pour le monde, le monde est fait pour elle, [n] qui estant de substance exempte de corruption & par consequent de mort ne peut auoir des obiects disproportionnez.

k François d'Aſſiſe diſoit qu'il aymoit mieux que ſes Religieux ſçeuſſent bien prier, que bien lire.

l Comme le Soleil ſe void mieux en l'eauë claire & nette qu'en vn bourbier fangoux, de meſme, la clarté diuine luyt d'auantage aux eſprits eſpurez des choſes du monde qu'en ceux qui ſont touſiours brouillez dans ſes ſollicitudes.

m Platon au 3. de la Republique permet aux Medecins, dementir & promettre la ſanté meſme al'extremité au malade & pour luy donner courage.

n Le ſalut du corps depend de celuy de l'ame: Lame dit Chryſoſtome, n'a pas eſté faite pour le corps, mais le corps pour elle. Qui neglige le premier & a trop de ſoing du ſecond, perd les deux.

tionés à ſa puiſſance ne ſe doibt plaire aux choſes mortelles & corruptibles, & eſtãt l'Image ° de Dieu elle n'a rien qui ſe raporte à ſon eſſence eternelle que ſon immortalité. Dieu n'a point eu de commencement, elle n'a point de fin. Dieu eſt touſiours & l'hõme ne deſire rien que de perpetuer ſon eſtre. La forme de ſon entendement eſt la verité, & n'y a autre verité que Dieu. Le grand monde n'a qu'vn ſoleil, le petit n'a qu'vne ame, & les deux n'ont qu'vn Dieu.

° Comme le triangle ne ſe peut remplir que du triangle, il n'y a rien capable de remplir le cœur de l'homme que Dieu. *Cæteris omnibus occupari poteſte repleri omninò non poteſt, capacem enim Dei, quidquid deo minus eſt non implebit.* BERN.

Ce bon homme entreprenoit de rendre capable ce Prince de deux choſes dont l'apprentiſſage eſt fort difficile aux hommes & les Roys y ſont peu dociles, d'aymer Dieu & de meſpriſer le monde. Le monde entretient leurs eſprits en tant de choſes que les hommes iugent dignes d'eſtre aimées qu'ils ne peuuent loger en leur cœur autre affection & ne penſent point à cet amour, duquel les Anges viuent & bruſlent eſtant le feu du monde intellectuel comme le Soleil du celeſte & l'elementaire du noſtre. Le Princes au lieu d'aymer Dieu aymẽt eux meſmes, ils treuuẽt que tout eſt fait pour l'amour d'eux. Ils diſpoſent ſi abſolument de toutes les beautés & voluptez du monde qu'ils n'en deſirent point d'autres. Ils ont ſous leur puiſſance tant de grands & beaux eſprits qu'ils n'ont point d'enuie de changer de ſejour pour veoir ceux de l'autre monde. P Pour eux tout ſe fait, contre eux rien ne ſe dit, pour eux les poiſſons coupent les ondes, les oyſeaux battent l'air, les beſtes marchent ſur la terre, les hommes courent, trauaillent, ſuent, & ſe tuent. Pource quand à la fin la conſcience leur commande d'eſleuer leur penſées deuers le ſejour ou leur face eſt tornée, de remonter vers leur origine, de ne reſpirer que l'eternité, de meſpriſer les fumées du monde, admirer les lumieres du Ciel, ils ont la teſte ſi peſante, les yeux ſi eſbloüys, qu'ils n'y peuuent entendre, *qui ayme le monde, l'amour de Dieu n'eſt point en luy*. L'œil ne peut veoir en meſme inſtant le ciel & la terre.

Amour diuin.

Les Princes ont toutes ſortes de contentemens.

P On demanda à Cercidas Megapolitain s'il mouroit volontiers, pourquoy non, dit il, car apres ma mort, ie verray ces grands hommes, Pythagoras entre les Philoſophes, Hecatæus entre les Hiſtoriens, Homere entre les Poëtes, Olympe entre les Muſiciens. AVL. *lib. 15. de* VAR. *Hiſt.*

Les exhortations de François de Paule iettent au cœur de ce prince quelques ſemences de l'amour de Dieu, mais les penſees du monde ſont les oyſeaux qui

l'emportent & eſtouffent dans les eſpines des affaires. D'vne pieté tardiue & qui ne fleurit que ſur l'hyuer de la vie, les fruicts ne ſont iamais bien meurs. Il la faut cultiuer de bonne heure. P Le meſme Dieu qui vouloit que le feu bruſlaſt touſiours ſur ſon Autel, veut que la pieté ſoit touſiours viue & ardente dans le cœur du Prince. Elle eſtoit quelquesfois bien allumee dans celuy de Louys, mais le premier vent du monde la ſouffloit. Son cœur auoit de bonnes pointes quand la neceſſité & l'affliction le preſſoiét, mais il les laiſſoit emouſſer au premier beau Soleil de la proſperité. Mal naturel à la fragilité des hommes qui ne font bien que pour la crainte du mal, & ſe rendéte ſclaues volontaires deſchoſes auſquelles ils doiuent commander & qui ſont crées pour eux. Il y a peu d'homme au monde qui ne rougiſſe au reproche que ſa propre conſcience luy peut faire, *Que s'il luy eut donné la dixieſme partie du temps qu'il a employé pour ſa chair, elle s'en porteroit bien mieux.* q

Vne pieté tardiue.

p La pieté vient tard quant elle ne recourt à Dieu qu'au beſoin. Bion auoit vaincu Athée & auoit empoiſonné pluſieurs eſprits de l'impieté de Theodore ſon Maiſtre reduict à la fin en la lãgueur d'vne extreme maladie, il commance d'aduouer qu'il y auoit des Dieux, mais c'eſtoit pour le gueurir. Iuſenſé dit celuy qui eſcrit ſa vie *de n'auoir creu qu'il y eut des Dieux que quand il eut beſoin de leurs ſecours.* Diog. Laert. lib. 4.

Louys doncques ſuyuant le premier train de ſa vie ſe monſtre plus deuotieux que conſcientieux, plus tremblant de ſuperſtition que conſtant de pieté, r plus deſireux de la ſanté du corps que de celle de l'ame, car comme on euſt dreſſé vne oraiſon expreſſe a Saint Eutrope pour luy recommander l'vn & l'autre, Claude de Seyſſel dit qu'il fit oſter ce mot de l'ame, diſant que c'eſtoit aſſez que le Sainct luy fit auoir ſanté du corps ſans l'importuner de tant de choſes.

q Ce reproche eſt pareil à celuy de Marc Varron en ſes ſatyres. *Si quantumopere ſumpſiſti vt tuus Piſtor bonum faceret panem eius duodecimam Philoſophiæ dediſſes tempore bonus iampridem eſſes factus.*

r De ceſte maladie fut frappé Alexandre, lequel ayant veſcu impie mourut ſuperſtitieux. On ne void à ſa moit autour de luy que des deuins, des augures, que des choſes des plus legeres faiſoient des prodiges.

Il eſtoit entré en vne ſi grande confiance que le Sainct homme le gueriroit, qu'à tout propos il enuoyoit au Pleſſis pour luy dire qu'il ne tenoit qu'à luy que ſa vie ne fut prolongee. D'autant qu'il ſe fioit au bon homme, d'autant eſtoit il en deffiance de tous ſes ſeruiteurs. Le Chaſteau eſtoit bien gardé, les murailles fermees & crenelées de broches de fer & reueſtuës de groſſes barrieres. Les Arbaleſtriers eſtoient aux eſcoutes dans les foſſez s auec commandement de tirer ſans connoiſtre quiconque s'en approcheroit auant que la porte fut ouuerte. Il euſt volontiers tiré l'eſchelle apres luy en s'allantcoucher. Il chãgeoit tous les iours de gens & deppendoit de la rudeſſe de Iean Cottier ſon Medecin

s Les gardes & ſes deffiances ſi extraordinaires n'eſtoient pas ſans quelque ſubiect à la verité de Phil. de Comm. il fut quelques parolles entre aucuns d'entre eux ce Pleſſis depeſcher les choſes ſelon leur aduis, pour ce que rien ne ſe deſpeſchoit, mais ils ne l'oſerent entreprẽdre, dont ils firent ſagement, car il y auoit bien pourueu.

auquel il donnoit tous les mois dix mille eſcus, ne luy oſoit rien refuſer & luy promettoit tout ce qu'il deſire, pourueu qu'il chaſſe le Phantoſme i eſpouuãtable de la mort, au nom de laquelle il ſe coule entre ces draps. Ce Medecin luy diſoit quelquesfois par brauade, *Ie ſçay biẽ qu'vn matin vous me chaſſerez auſſi bien que les autres, mais ie iure Dieu que vous ne viurez pas huict iours apres.* Ce pauure Prince au lieu de le traitter cõme Maximin [k] faiſoit les ſiens, luy donne tout ce qu'il veut, Eueſchez, benefices & offices. Le ſaint homme de Calabre tout au contraire ne ceſſoit de veiller, de ieuſner, & de prier pour le Roy, & il ne fut iamais poſſible de le diuertir des penſées de ſa pauureté. Le Roy ne peut aſſez donner a celuy là & ne peut contraindre ceſtuy cy de receuoir. [l]

Alexandre Tiran de Phere viuoit en telle deffiance que la chambre ou il auoit accouſtumé de enucher eſtoit gardée par deux chiens terribles à tous ceux qui ſe preſentoient & en laquelle on montoit par vne échelle.

k Maximin l'Empereur cõmanda qu'no tua ſes medecins par ce qu'ils ne le pouuoient guerir de ſes playes.

Bellean tutheſe.

l Antipater Roy de Macedoine diſoit qu'il auoit deux amis d'Athenes. Phocion & Demades. Il ne pouuoit contenter l'vn, en ne ceſſant de luy donner, & ne pouuoit mouuoir l'autre a receuoir en ne ceſſant de luy offrir. PLVT.

Il ſe paroit quelquefois en habit riche & ſuperbe contre ſa couſtume, mais ce n'eſtoit que ſur vne gallerie comme vn eſclair, & pour dire, *ie ſuis encore icy*, ou pour par ceſte rareté rendre de l'admiratiõ à la Maieſté & à la grauité comme les Roys d'Egypte. [m] Toute ſa Cour n'eſtoit que de ſon Medecin & de Maiſtre Oliuier. Chacun commençoit à s'ennuyer de ceſte ſolitude. Les François veulent veoir & preſſer leur Roy. Ils ne font pas la Cour à credit, & ne ſeruent point de Maiſtre inuiſible. Il ordonna diuerſes affaires dedans & dehors le Royaume enuoyant querir aux Prouinces eſlongnées diuerſes choſes pour l'oſtentation & rareté [n] comme des petits Lions en Affricque, des Alcee, Ellans, ou Buffles en Suede & Dannemarç, d'autres pour le ſeruice & l'excellence des Allans en Eſpagne, des Mulles en Sicile, des cheuaux a Naples, des petites leurettes en Bretagne. Il changeoit ſes Officiers, caſſoit ſes Cappitaines, retranchoit & oſtoit les penſions, & tout cela pour faire parler de luy, & de peur qu'on ne le tienne pour mort, quoy qu'il ſoit bien difficile de celer le treſpas d'vn grand Roy. [o] On pouuoit dire de ces deſſeings comme Stratonicque des baſtimens des Rhodiẽs qu'il entreprenoit comme s'il eut eſté immortel, [p] car il craignoit qu'en ne faiſant rien, il ne mit le peuple en ceſte curioſité de ſçauoir ce qu'il faiſoit, & n'apprehendoit

Curioſitez recherchez aux pais eſtranges.

Publication de la Paix.

m Les anciens Roys d'Egipte ſe monſtroient rarement au peupſe & touſiours auec quelque façon nouuelle portant tantoſt du feu ſur la teſte, tantoſt quelque oyſeau où quelque brauche pour faire la nuue & mouuoit l'admiration.

n Tant plus les Princes ont de choſes rares & peu connues, plus leur grandeur eſt appsrãte, ceſt pour ce qu'ils font nourrir pluſieurs animaux qui ne ſeruent qu'à la monſtre des Tigres, des Lioos, des Onces.

o Il n'y a rien qui ſe puiſſe moins celer que la mort du Prioee.

p Stratonie diſoit que les Rhodiens mangeoient comme s'ils deuoient mourir bien toſt, & baſtiſſoiẽt comme immortels. PLVT.

doit pas tout la haine de ſes ſubiects comme le meſpris.

En ces dernieres & extremes langueurs il fit publier la Paix a Paris comme l'Archeduc l'auoit fait publier à Bruxelles. Car il auoit eſté dit qu'elle ſeroit publiee aux parlements de France & aux principalles villes de l'obeiſſance de l'Archeduc, & iurée par les Abbez, Prelats & nobles des Comtez d'Artois & de Bourgongne affin que l'on connut qu'elle n'eſtoit pas faite ſeulement auec les Princes pour ne durer que tant qu'ils viuroient mais auec les Princes & les peuples. La Princeſſe Marguerite * fut amenée à Hedin par la Dame de Rauaſtin fille naturelle du Duc Philippe. Le Comte de Beaujeu & M. Anne de France ſa femme la reçeurent & l'amenerent a Amboiſe où eſtoit le Dauphin. Elle fit ſon entrée a Paris au commencement du mois de Iuing & fut mariée au mois de Iuillet.

Publication de la Paix.

a Ce mariage eſtoit tellement contre le gré de l'Archeduc que Phil. de Com. dit que s'il l'euſt peu oſter à ceux qui l'amenoient il l'eut voulontiers faict auant qu'elle ſortit de la terre, mais ceux de Gand l'auoient bien accompagnée.

La Chronique rapporte en ces termes les magnificences qui furent faictes a ceſte entree. Le Lundy deuxieſme iour du mois de Iuing enuiron cinq heures du ſoir fit ſon entrée en la ville de Paris, Madame la Dauphine accompagnée de Madame de Beauieu, Madame l'Admiralle & autres Dames & gentils femmes, & entrerent a ladite heure audit lieu de Paris par la porte S. Denis où eſtoient preparées pour ſa venüe trois beaux eſchaffaux & en l'vn deſquels eſtoit tout en haut vn perſonnage repreſentant le Roy comme ſouuerain, au ſecond eſtoient deux beaux enfans vn fils & vne fille veſtus de damas blanc faiſant & repreſentant mondit Seigneur le Dauphin & madicte Damoiſelle de Flandres & aux autres eſtages au deſſous eſtoient deux perſonnages de mondit Seigneur de Beauieu & de Madame ſa femme, & chacun d'iceux perſonnages a coſté eſtoient les eſcuſſons des armes deſdites Seigneuries & Dames, & ſi y auoit auſſi quatre perſonnages, c'eſt aſſauoir l'vn de Labour, l'autre du Clergé, l'autre marchandiſe & l'autre nobleſſe qui tous dirent vn couplet a icelle entree.

Entree de M la Dauphine.

Les nopces faictes à Paris auſquelles furent inuitées, les bonnes villes du Royaume, le Roy voulut que ſon fils retourna à Amboiſe n'eſtimant raiſonnable que ce nouueau Soleil ſe leua auant l'Occident de ſa

b Les filles des Princes ſouuerains qui ne portent tiltre de Roys ne ſont appellées Meſdames, ains Meſdamoiſelle. En France les filles du fils aiſné du Roy ſont appellées Meſdames des leur naiſſance, les autres ne ſont appellées que Meſdamoiſelles & aptes l'aduenemẽt à la couronne Meſdames auec le ſurnom de France.

vie. C'eſte grande reiouiſſance de toute la France ne faiſoit que d'augmenter ſa triſteſſe pour ſe voir contraint de quitter la place à ſon fils. Tous les ſecours que les hommes peurent inuenter ſoubs le ciel furent employés. Il ſe fit apporter la Sainte Ampoulle, [c] le Clergé de Paris, la Cour, le Parlement, l'Vniuerſité & les autres compagnies allerent en proceſſion au deuant d'elle, le dernier iour de Iuillet 1483. iuſques à S. Anthoine des champs. Elle logea pour ce ſoir en la Saincte Chappelle & le lendemain, elle paſſa outre & fut ſuiuie en la meſme compagnie iuſques à noſtre Dame des Champs. Philippe de Commines *dit qu'il auoit intention d'en prẽdre pareille onction que celle de ſon ſacre.* Dautres ont eſcrit que c'eſtoit pour connoiſtre la decadance de ſa vie, car quand le Roy eſt mort elle eſt vuide & ſe remplit miraculeuſement pour le ſacre du nouueau.

[c] Ceſte Saincte Ampoulle fut veuë par Phil. de Commines ſur le buffet du Roy en la chambre du Pleſſis à l'heure de ſa mort. D'autres ont eſcrit qu'il rendoit l'eſprit comme elle arriuoit.

Le Lundy vingt cinquieſme iour du mois d'Aouſt il fut ſaiſy de la maladie qui finit ſes iours & le contraignit de ſe reconnoiſtre non ſeulement mortel & mourant, mais comme mort. Ce fut lors qu'il enuoya à ſon fils tous ceux qui le venoient veoir leur diſant *Allez trouuer mon fils voſtre Roy, ſeruez le bien,* & les chargeoit tous de quelque parolle pour luy dire & plus confidemment Eſtienne de Vers Baillif de Meaux qui auoit eſté ſon gouuerneur. Il luy enuoya auſſi les principaux Officiers, le Chancelier auec les ſeaux & toute ſa ſuyte, les Cappitaines de leurs gardes & leurs Archers, la vennerie & la fauconnerie. Mais ſon intention eſtoit de ne les y laiſſer pas long temps, ſi la ſanté luy pouuoit reuenir auſſi aſſeurée qu'il ſentoit le courage ferme & le ſens & le iugement fort, le cerueau n'eſtant point empeſché des malignes fumées de ſon mal, car il auoit vn continuel flux de ventre. Auſſi void on que les ames en ceſte ſeparation du logis où elles ont eſté enfermées & dont elles ont beaucoup d'occaſion de ſe plaindre reprennent vne nouuelle force par la ioye qu'elles conçoiuent de rentrer en la ſphere de leur repos. Elle ordonne dit vn grand homme de ce ſiecle plus prudemment & plus ſaintement de toutes choſes, preuoit plus certainement l'aduenir le predit & prophetiſe

Deſcription de Louys XI.

M. le preſident du Vair

[a] Le corps ſe plaint de l'ame comme d'vne faſcheuſe hoſteſſe l'ame ſe plaint du corps comme d'vn faſcheux logis. *Vt qui in alieno habitant multis aguntur incommodis, ſemperq; de aliqua domicilij parte querantur: Ita animus nunc de capite, nunc de pedibus, nunc de ſtomacho, nunc aliud de aliquo queritur ſignificans ſe eſſe non in ſuo domicilio, ſed vnde breui ſit emigrandum.* SENECA.

parce qu'elle commance à ſe rapprocher de ſon origine & a ſe reioindre à ceſt eſtre immortel, & participer à la vie eternelle.

Toſt apres vne floibleſſe le prit & luy fit perdre la parolle, il la recouura pour dire au Duc de Bourbon qu'il allaſt treuuer le Roy ſon fils, & qu'il en eut ſoing, le chargeant de pluſieurs choſes extraordinaires, & qui euſſent faits de terribles eſclats s'ils euſſent trouué quelque eſprit aigre & difficile.

Philippe de Commines dit en cet endroit ce qu'il luy en ſemble, & confirme ſon aduis par les euenements. *Il luy donna toute la charge & gouuernement du Roy, & luy commanda qu'aucunes gens n'en approchaſſent, & luy en dit pluſieurs bonnes & notables cauſes, & ſi en toutes le Seigneur de Beauieu eut obſerué ſes commandemens (ou à tout le moins en partie, car il y eut quelque commandement extraordinaire & que n'eſtoit de tenir) & qu'en generalité il les euſt plus gardez, ie croy que c'euſt eſté le proffit du Royaume & le ſien particulier, veües les choſes aduenües depuis.*

Cõmandemens extraordinaires du Roy.

q Phil. de Commines marque icy la diuiſion qui fut entre Madame Anne de Fraoce & le Duc d'Orleans, dont il na rien eſcrit en la ſuyte de l'Hiſtoire. Diuiſion cauſe de l'aſſemblee des eſtats de Tours, puis d'vne ligue dont les premiers effors parurent deuant Orleans, les ſeconds finirent en Bretagne par la bataille de S. Aubin le 28. Iuillet 1488. & par la priſe du Duc d'Orleans.

Ce commandement du Roy rencontrant vn eſprit doux, facile, & moderé, n'eut pas les effects qu'il deuoit auoir. La bonté & la douceur ſont quelquesfois nonchalãtes aux choſes qui veulent de l'ardeur & de la viuacité. Ce Prince eſtoit des meilleurs de ſon ſiecle, ce n'eſtoit que douceur & humanité. Tant plus ces qualités ſont rares aux Princes tant plus elles ſont excellẽtes. La rogance ne deffaut point à ceux qui n'ont faute de rien. L'orgueil ſuit touſiours la felicité. C'eſt vn miracle quand on voit vn grand Prince humain, facile & affable. Rome ne treuua point de ſurnom plus odieux au dernier de ſes Roys que celuy de ſuperbe, & comprit en ce mot tous les vices pour leſquels elle changea la forme de ſon gouuernement, & en deſpit du Roy perdit la Royauté. La douceur toutes-fois & la facilité de ce Prince donna vn grand fondement aux troubles qui arriuerent pour la regence du Royaume.

r L'humilité & la debonnaireté ſont belles qualités aux grands. *Humanitas tam clara in imperatore quam rara eſt. Nam quum indiſcreta felicium pediſſequa ſit ſuperbia, vix cuiquam contigit & abundare fortuna & indigere arrogantia. Cuius quidem ita maioresnoſtros ſemper pertæſum eſt, vt grauiorem ſemper putauerint ſeruitute contemptum.* LAT. PAC. PAN.

Le Roy ne veut quõ luy parle de la mort.

Le Roy auoit dit ſouuent en ſa vie qu'en quelque extremité qu'on le vit, on ne luy prononça iamais ce mot de mort, le treuuant trop dur a l'oreille d'vn Roy. Si faut il qu'il ſouffre, qu'elle ſe preſente & qu'elle luy o-

s Ces craintes qui arriuent à la diſſolution d'vne ſi douce cõpagnie que le corps & lame ne vieonent pas des foibleſſes de cœur ny de courage, le terrible mot de mort à ũté de l'eſprit du fils de Dieu des parolles de douleur à mis en tremblement les cœurs le plus conſtans & Stoiques à peint ſur le front de pluſieurs grands & vaillans capitaines, la palleur & la rougeur. Le plus grand courage du monde n'iroit pas au peril s'il n'eſtoit aſſeuré d'y demeurer.

ſte la couronne de la teſte comme elle a oſté les armes, la maſſe, le ſceptre, & l'eſpee des mains d'Achille, d'Hercule, d'Alexandre, & de Ceſar. Ceux qui auoient charge de ſa conſcience attendoient que luy meſme ſe ſentant deffaillir le reconnut. La reſolution de luy ſignifier ce iugement fut prinſe entre vn Theologien, ſon Medecin, & M. Oliuier. Ils y allerent bien bruſquement & auec peu de reſpect comme gens qui auoient adiouſté l'impudence à la baſſeſſe de leur condition, leur harangue fut en ces termes, *Sire, il nous faut acquiter de la charge de nos conſciences, n'ayez plus d'eſperance a ce ſaint hõme ny en autre choſe, car ſeurement il eſt fait de vous & penſés a voſtre conſcience, car il n'y a nul remede.* Chacun dit quelque mot aſſez bref pour luy faire cõnoiſtre qu'ils eſtoient d'accord de ſa mort. Il reſpondit, *i'ay eſperance que Dieu m'aydera*, & la chair voulant tromper l'eſprit par vne vaine confiance de ſes forces, & ſe declarer ouuertement contre la conſtance & reſolution que ce dernier point de la vie deſiroit de luy, pour faire bien iuger de ſon courage luy fit dire, *ie ne ſuis peut eſtre pas ſi malade que vous penſez*. A demy mort il veut contrefaire le ſain. L'eſprit, le corps, les forces, luy deffaillent & la ſeule diſſimulation tient bon. t Il ayme mieux vſer en l'angueur que rompre courageuſement la chaine qui tout grand Prince qu'il eſt le tient en la ſeruitude de la vie.

Indiſcretion de ceux qui luy en portoient les nouuelle.

On creut à Paris qu'il eſtoit mort cinq iours auant qu'il mourut.

t Louys à eu de grandes conuenances en ſon regne & en ſa vie a l'honneur de Tibere, l'iſſuë s'en reſſent encores. *Tiberium iam corpus iam vires nondum diſſimulatio deſerebat, idem animi vigor ſermone ac vultu intentus quaſita interdum comitate quamuis manifeſta defectione tegebat.* Tac. lib. VI. Ann.

Il eſtoit enuironné de reliques & s'en ſeruoit comme de barricades ne penſant point que la mort eut la hardieſſe de paſſer par deſſus pour l'attaquer. Il eſtoit ſi ſouuent mort que cinq iours auant qu'il mourut la nouuelle courut a Paris deuant l'accidẽt pour vne pamoiſon qui le ſurprit. v Ceux qui eſtoient autour de luy le tenoient pour depeſché, chacun penſoit à ſes affaires. Et tout à coup voila le mort qui demande à manger. On le vit reuenir & reuiure tout a vn inſtant auec vne parolle nette, vn entendement ferme & vn iugement tel qu'en la vigueur de ſon âge, ordonnant pluſieurs choſes pour le bien de ſon eſtat, comme ſi ceſte deffaillance de toutes les forces du corps n'euſt eſté que pour laiſſer mieux penſer l'eſprit, & dit, *dites a de Cordes qu'il l'aiſſe*

v Tibere faiſoit tout ce qu'il pouuoit pour cacher ſa mort, ſur le bruict qui en courut Caligula veut entrer en l'Empire, voila le mort qui demande a manger & ſon ſucceſſeur en grand tremblement. Mais Macro qui auoit eſté de ſes fauoris voyant que cela duroit trop, le fit eſtouffer à forces de couuertures. *Macro intrepidus opprimi ſenem iniectu multæ veſtis iubet diſcediq; ab ianua*, Tac.

l'entrepriſe que nous auons ſur Calais, affin de n'irriter les Anglois & qu'il ne bouge de ſix mois d'auprès du Roy mon fils, & qu'on ne penſe plus a faire la guerre au Duc de Bretagne ny aux autres voiſins de ce Royaume de cinq ans pour le moings. Il vouloit que la paix commença le nouueau regne affin que le Roy creut en aage & la France en commodité. *Ie veux eſtre enterré a noſtre Dame de Clery, & accompagné a mon enterrement de tels & tels.* On luy dit que la ſepulture des Rois de France eſtoit à S. Denis que ſon pere & ſes ayeux y eſtoient, *c'eſt tout vn,* dit-il, *ie veux eſtre là,* Il auoit eu tant de deuotion a la Vierge Marie, luy auoit fait tant de vœux, auoit reçeu tant de viſibles effects de ſon interceſſion qu'il voulut que ſon Temple fut le deſpoſitaire de ſes os.

x L'Egliſe S. Denis eſt la ſepulture des Roys de France, D'agobert en fut le fondateur & y fut enterré, les Roys ſes predeceſſeurs ont leurs ſepultures en diuers lieux. Cloüis eſt enterré à Saincte Geneuiefue, Childebert Chilperi Cloiare à S. Germain des Prez, Clouis ou Louis à Chelles, Pepin à S. Denis, Charlemagne à Aix la chappelle, & leurs ſucceſſeurs ont leurs ſepultures en diuers lieux, mais le nombre plus grand eſt à S. Denis.

La maladie l'auoit ſaiſy le Lundy & quoy que l'on creuſt qu'il ne deuſt pas veoir le lendemain, ſi dit-il, que *la bonne Dame le feroit viure iuſques au Samedy.* Il fut vray, ſa priere retourna en ſon ſein. Il acheua la ſepmaine, le dernier iour de ſa vie fut vn Samedy trétieſme iour d'Aouſt a huict heures du ſoir, ayant veſcu ſoixante ans & regné vingt trois.

Mort du Roy Louys XI.

y Ie croy dit Phil. de Com. que depuis ſon enfance il n'eut iamais que tout mal & trauail iuſques à la mort, ie croy ſi tous les bons tours qu'il à eu en ſa vie eſquels il à eu plus de ioye & de plaiſir que de trauail & d'ennuy, eſtoient bien nombrez qu'il s'en trouueroit bien peu, & croy qu'il s'en trouueroit bien vingt de peine & de trauail entre vn de plaiſir & d'aiſe.

Il a demeuré au mõde plus qu'aucun Prince de ſa race, c'eſt à dire de la troiſieſme branche des Rois de France, mais il a peu veſcu. Qui a long temps couru la mer en tempeſte & en tourmente, qui n'eſt iamais arriué au port ne peut pas dire qu'il a beaucoup manqué, mais qu'il a eſté longuement agité de la tempeſte. De meſme qui a long temps veſcu aux trances & trauerſes de la vie ne peut dire que ſa vie ayt eſté longue, mais bien qu'il a eſté long temps dans les flots & les vagues du monde.

Il n'eſt pas mort auec ce regret de n'auoir rien fait au monde, celuy qui en mourant n'emporte autre marque de ſon âge que la vieilleſſe ſort honteuſement de la vie. Louys XI. ne s'en eſt pas allé auec le regret de n'y auoir rien fait, & d'auoir laiſſé eſcouler le torrent de l'aage z ſans en retenir quelque choſe, car ſes ſucceſſeurs luy donnent la gloire de les auoir mis hors de page, & la France luy eſt obligée de l'auoir embelly des couronnes de Ducs & de Comtes. La mort de Charles dernier Duc de Bourgongne luy rendoit le Duché & la Com-

z D'vne eau coulante on ne retient que ce que l'on eſpuiſe pour en viet, de meſmes du cours de la vie il n'en reſte que ce que la vertu reſerue pour la gloire d'auoir veſcu. *Tantum habes à currente flumine quantum hauris ita ex annis ſemper eunibus nihil accipe niſi quod in res duraturas vocaris.*

té de Bourgongne, mais le bon droit voulut eſtre aſſiſté de la force tellement, que ces prouinces furent pluſtoſt conquiſes que renduës.

Il reunit auſſi à la couronne les Duchés d'Anjou & du Mayne qui en auoient eſté ſeparées pour l'appannage de Charles premier Roy de Sicile [a] & données pour le dot de Madame Marguerite de Sicile laquelle eſpouſa Charles de France Comte de Valois. Ce mariage rendit à la France l'eſperance qu'elle auoit comme perduë de reunir ces prouinces, puiſque contre la loy du Royaume elles auoient ſeruy au mariage d'vne fille.

a Le retour des Comtez d'Anjou & du Maine qui auoient eſté fort eſlongnées de la couronne en fut aproché par le mariage de Charles de Valois qui eſpouſa la fille de Charles II. Roy de Sicile à la charge de renoncer aux droits & eſperances de la couronne de Vaance & d'Arragon.

La France luy eſt encore obligée de l'aquiſition de la Comté de Prouence par les moyens qui ont eſtez repreſentés cy deſſus. La piece ne fut pas entiere, car la principauté d'Orange en demeura ſeparée encores qu'en l'annee mil quatre cens ſeptante cinq, il eut acquis l'hõmage & le reſſort de Guillaume de Chalon Prince d'Oranges, & l'eut ſoubsmis a celuy du Dauphiné.

b Louys de Chaalon Prince d'Orange achepta de René Roy de Sicile l'hommage & la ſouueraineté de la principauté d'Orange qui eſtoit teoo ë du Comté de Prouence & Guillaume de Chaalon le veodit au Roy Louys XI.

Il paſſa le ſoixante troiſieſme an de ſon aage qu'il auoit touſiours apprehendé par ce que les Roys de ceſte branche n'y eſtoyent pas arriué. Et comme ceſt le naturel des hommes de deſirer deviure & ſe repentir d'auoir veſcu, quand il l'eut atteint il eut volontiers reculé ce terme auquel la nature par les grandes maladies dont il eſtoit abbatu le chaſſoit de la vie, non comme d'vn naufrage, mais comme d'vne hoſtellerie où il auoit fait bõne chere. [c] Auſſi les Princes & ceux qui ont veſcu a leur aiſe ne craignent pas la mort par baſſeſſe de cœur, comme pluſieurs penſent, mais par la longue accouſtumance en leurs delices & contentemens. Il n'arriua pas a ce port ſans tourmente & ſans courre de grands perils dõt il fut garenty par la meſme main qui auoit deſtourné pluſieurs damnables attentats ſur ſa perſonne. Le plus douteux de ces accidẽts fut à Peronne, le plus grand a la bataille de Mont-lehery, le plus inopiné ſur la porte du Chaſteau d'Alençon qu'vn grand quartier de pierre ſe deſtachant de la voute ne luy fit que frizer la manche. Accident qui fait veoir qu'il ny a perſonne qui ſçache ou la mort le doit ſurprendre, & que le ſage la doibt attendre de cœur & de pied ferme en tout lieu.

Aage de Louys XI.

Les perils qu'il a couru.

c Themeſtius compare la mort des vieux a la ſortie d'vne hoſtellerie, celle des ieunes au debris d'vn naufrage.

d C'eſt accident arriua le Dimãche huictieſme Aouſt 1473. Edoüard premier Roy d'Angleterre ioüant aux eſchets finit le ieu ſi à propos qu'vne grande pierre cheut ou il eſtoit ſoudain qu'il en fut leué & laquelle l'euſt tué s'il y fut demeuré, c'eſt inſtant. *Thomas Walſingham.*

Ce regne fut aſpre, difficile & agité d'eſtranges reuolutions. Ceux de ce temps là diſoient que iamais le monde n'auoit eſté plus meſchant. L'opinion qui comme la Harpe d'Orphee remuë touſiours les petits, greſles & menus eſprits a rendu commune parmy eux ceſte creance que le monde empire tous les iours, que l'aage d'or s'eſt changé en argent puis en cuiure, & à la fin en fer & en bronze, que le temps de nos ayeux fut meilleur que celuy de nos Peres[e] que le noſtre a ranchery ſur leur mechanceté, & que ceux qui viendront apres nous ſeront encores plus meſchants. Mais ie treuue dãs le ſiecle de ce Prince des meſchancetez auſſi fameuſes que celles que l'õ a veu depuis. Sa Chronique en produit pluſieurs, outre ces grands deſuoyemens que l'hiſtoire a remarqué aux actions publiques, comme de rebellions d'infidelitez, d'attentats, de trahiſons, & de coniurations, & ſans mettre au iour pluſieurs autres excez qui ſont demeurez eſtouffez en la conſcience de deux ou trois. I'ay recueilly les exemples qu'elle en rapporte comme vn amas de pluſieurs poiſons pour en faire vne theriaque contre les vices. Le premier en monſtrant vne grande licence fait voir vne grande bonté. L'année que le Roy fit ſon entree à Paris, vne ieune femme quitta ſon mary pour aller aux deſbauches ou ſa volõté la portoit, & apres ſon mary, *bien conſeillé*, ce ſont ſes mots, la reprit. Les ſages tiennẽt ſecrettes les aigreurs & les douceurs du mariage. Ce temps là comme celuy qui fut deuant, & qui eſt venu apres fournit des exemples de ceux qui en faueur de Mecenas [f] ont fermé les yeux tandis que l'on careſſoit leurs femmes.

Paradoxe que le monde n'empire

En la guerre du bien public on vit paſſer à Paris deux cens Archers a cheual, & a la queüe huict garces & vn moyne noir leur confeſſeur. L'an 1465. le ſixieſme Iuin vn bonnetier de la ruë S. Denis eſtrangla ſa femme en ſa maiſon & vn laboureur de Clignancourt luy couppa la gorge. Vne autre damoiſelle de Paris fut accuſée d'adultere & d'empoiſonnement par ſon mary. Vn pere abuſa long temps de ſa fille, en eut pluſieurs enfans, & comme les meſchants ne ſe contentent pas d'vne ſeule meſchanceté, & qu'vn abyſme tire l'autre de l'inceſte

Exemple de diuers excez.

[e] Il eſt vray que tant plus le monde vad auant plus il s'eſlongne de l'innocence & de la ſimplicité de ce premier âge.

Ætas parentum peior auis tulit
Nos nequiores mox daturos
Proles vitioſiorem.

Mais en tous ſiecles les hommes ont eſté corrõpus & debordés. Seneque dit que le ſien s'en plaignoit, & que ceux qui viendroient apres feroiẽt la meſme plainte.

[f] Galba ayant donné à ſouper à Mecenas, voyant que ſa femme & luy commençoit à comploter d'oeillades & de ſignes, ſe laiſſa coulet ſur ſon couſſin repreſentant vo homme agraué de ſommeil pour faire eſpaule à leurs amours. Ce qu'il adueüa d'aſſez bonnes grace: car ſur ce point vn valet ayant pris la hardieſſe de porter la main ſur les vaſes qui eſtoient ſur la table: il luy cria tout franchement, comment Coquin? vois-tu pas que ie ne dors que pour Mecenas.

g Depuis qu'vn eſprit s'eſt ſousmis à la tyrannie du vice il n'eſt pas meschant en vne ſeule eſpece de crimes. *Quiſquam hominum eſt quem tu contentum videris vno Flagitio.* IVVEN.

parricide,[g] il faiſoit mourir ſes enfans auſſi toſt qu'ils eſtoient nais. Il fut pendu à Paris & ſa fille bruſlée a Magny pres de Pontoiſe. Trois Sergens à verge forcerent la chambre d'vn Preſtre de Paris, le battirent & excederent outrageuſement, furent condemnez à eſtre battus de verges par les carrefours de Paris. Vn Religieux du Tẽple eut la gorge couppée parvn de ſes freres. Le grand Prieur de France aſſiſté des commandeurs & Cheualiers le condemnerent a demeurer priſonnier en vn lieu tenebreux nourry de pain de douleur & deauë de triſteſſe. Vne belle bourgeoiſe de Paris qui eſtoit des plus eſtimées entre les femmes de bien, eſcouta le Comte de Foix qui entreprenoit ſur ſon honneur ſe laiſſa vaincre & quitta pour le ſuiure, pere, mere, mary & enfans. Vn Chauſſetier preuenu de pluſieurs larcins ſe coupa la lãgue pour ne rien confeſſer. On vit pluſieurs libels diffamatoires qui furent publiées à Paris cõtre les principaux Officiers du Roy, meſme contre le Conneſtable de S. Paul. Vn franc Archer fut condemné à eſtre pendu & eſtranglé au gibet de Paris pour ſacrilege[h] en l'Egliſe de Meudon. Vn Cordelier preſchant indiſcrettement fut banny du Royaume. En l'annee 1478. au mois d'Octobre vn moine hermaphrodite vſant des deux ſexes deuint gros d'enfant. Voila comme en ce temps là auſſi bien qu'au noſtre les exces & les deſordres eſtoiẽt couſtumes. Le monde n'eſt qu'vn eſgout de toutes ſortes d'ordures. *O la vile choſe*, dit vn Ancien & *abiecte que l'homme s'il ne s'eſleue au deſſus de l'homme.* On en void peu qui ſoient hommes de bien, pour le ſeul reſpẽt de l'integrité & de la probité. S'ils entrent au temple de la vertu, c'eſt touſiours par quelque fauſſe porte.

h L'eſcole de medecine de Paris le demanda pour le tailler & voir ſur luy comme ſe faict & ou reſide la pierre au corps humain, dont pluſieurs eſtoient lors trauaillez il fut guery & ſauué de la peine de mort.

Voy cy qui eſt dit cy deſſus au premier liure fol. 44.

Louys XI. eut trois fils & trois filles. Ioachin mourut ieune, & ceſte mort tira auec les regrets du cœur du pere, vn vœu de ne connoiſtre iamais autre femme que la Reine. François Duc de Berry mourut l'an 1474. Ceſte perte l'enferma quelques iours au chaſteau d'Amboiſe ne voulant veoir ny eſtre veu, & ne conſiderant pour ſe reſoudre que les enfans des Roys eſtoient hommes nés dedans les cris & les plaintes de leurs meres, & pleurans leurs propres miſe-

res comme les autres hommes, [i] Ceſte douleur eſtoit humaine debuoit eſtre pleurée humainement, & conſolee parceſte raiſon, *que la choſe qui ſe rend à qui elle appartient ne ſe doibt dire perduë*. Mais il eſt dur de veoir mourir vne belle fleur au leuer du iour. Vaines raiſons, celuy qui la fait naiſtre la peut cueillir quand & comme il luy plaiſt.

Louyſe ſa premiere fille mourut auſſi en enfance, Anne fut fiancee à Nicolas Marquis du Pont, petit fils de René Duc d'Anjou, lequel ne l'eſpouſa pas, car le Duc de Bourgongne ialoux de ceſte alliance luy propoſa le mariage de Marie ſa fille vnicque, pour ſoubs ceſte eſperance qui fut vaine, le retirer du ſeruice de ceſte couronne. Elle fut mariée à Pierre Duc de Bourbon. Ianne ſa troiſieſme fille à Louys XII. & par luy repudiée le premier an de ſon regne. De maniere que ſe treuuant odieuſe a ſon mary, deſ-agreable a pluſieurs, elle quicta le monde. [k] Son pere ne l'aymoit point par ce que la nature luy auoit donné occaſion de ſe plaindre de ſa difformité & de n'auoir imprimé aucune marque de ſes faueurs, ny ſur ſon viſage, ny ſur ſa taille. Car elle eſtoit noire, petite, & vouſtee. [l] Le Seigneur de Leſguiere ſon Gouuerneur la cachoit ſouuent ſous ſa robbe lõgue quãd le Roy la rencontroit, affin qu'il ne s'affligeaſt deſa veuë. La haine du Roy, Louys XI. ſon pere, la mort du Roy Charles VIII. ſon frere, le diuorce du Roy Louys XII. ſon mary deſtremperent toutes les douceurs de ſa vie en l'amertume de la croix, & la rendirent comme vne mer orageuſe ou elle n'eut autre port que celuy de la mort. Les enfans des grands pour deuenir enfans de Dieu, ſont tenus de boire comme les petits dans le calice de l'affliction. [m] Le chemin du Ciel eſt tout ſemé d'eſpines. Le glaiue flamboyant paroit à l'entree du Paradis. La terre promiſe aux fidelles eſt abondante en laict & en miel. Le laict eſt premier ſang que laict. Le miel vient des fleurs ameres, les roſes croiſſent entre les eſpines.

Filles du Roy Louys XI.

Son mary ne l'ayma point, & neantmoins durant le temps qu'il fut priſonnier en la groſſe tour de Bourges, il n'euſt autre ſecours ny aſſiſtance que de ceſte princeſſe,

i Stratonicus artiſan d'Athenes entendant que la mere de Thimothée crioit en l'enfantement. Il dit, *comme eſt elle criée ſi elle euſt fait vn artiſan.* Il ſe mocquoit de ceſte commune flatterie qui paſſoit lors des enfans des Roys comme des enfans des Dieux. ATHENEE.

k Eſtant deſmariée elle eſpouſa la ſolitude que toute ſa vie elle auoit deſiré. En ſon enfance le Roy luy demãda de quel ordre elle vouloit auoir ſon confeſſeur, elle choiſit le gardien du conuẽt des Cordeliers d'Amboiſe.

l Labeauté eſt vne piece de ſi grande recommandation que ceux qui n'en ſont fauoriſez ſont moins agreables a ceux meſmes qui naturellement les doiuent aymer.

m Heureuſes ſont les peines & les afflictions qui sõt pour amender & ſauuer, non pour deſtruire & perdre les affligez. La marque des Citoyẽs du Ciel eſt la croix, ceux que la main de Dieu deſdaigne de frapper ſont ceux qu'elle ne daigne amander.

La cauſe de leur diuorce fut la ſterilité & le deffaut du conſentement au mariage. Claude de Seyſſel dit qu'il la luy donna affin que la ſterilité luy oſta le pouuoir d'auoir enfans tant il auoit en haine le ſang Royal.[n]

n La cauſe du diuorce fut la ſterilité & le deffaut du cõſentemẽt au mariage: Louys declarant que le Roy Louys XI. la luy auoit fait eſpouſer par force.

Cauſe de la diſſolution du mariage de Louys XII.

Sa conſolation fut en ceſte ſolitude par ce qu'elle y recouura la liberté qu'elle auoit deſité, le Roy luy dõna le Duché de Berry pour ſon apẽnage, la ville de Bourges fut ſa retraicte auec vne pẽſion de douze mille liures de rente. Elle fiſt la reigle des religieuſes de l'Annonciade autrement l'ordre de la Vierge Marie, laquelle fut approuuée & confirmée par le Pape Alexandre VI. l'an 1501. & fit baſtir le monaſtere de S. Lautens de Bourges. L'habit de ſes Religieuſes eſtoit d'vne robbe de bleu ou de couleur azurée, le couurechef blanc, & le ſcapulaire rouge, vne corde de dix neuds en ſignification des dix vertus ou conſolations que la vierge Marie eut en ſa vie. o Elle mourut à Bourges le 4. Feurier 1504. Son corps fut bruſlé & les cendres jettées au vent aux premiers troubles lors que le Comte de Montgomery priſt la ville de Bourges.

o Les dix neuds de ceſte corde ſe rapportoient à la Pureté 1. la prudence 2. l'humilité 3. la Foy 4. la vertu 5. la louange 6. l'obeiſſance 7. la pauureté 8. la patience. 9. la pitié 10. de la Vierge Marie.

Reigle des religieuſe

Charles ſon fils luy ſucceda en l'aage de treize ans les hiſtoires de ce temps là parlent bien de la grandeur de ſon courage & de la foibleſſe de ſon eſprit. Elles ſont toutes d'accord que il n'eſtoit n'y de grand entendement n'y de grande prudence. Deux grands deffauts en deux petits mots, & qui ſont fort eſtendus aux actiõs de ſa vie, ou l'on void qu'il fait entreprendre legerement & qu'il eſcoute pluſieurs choſes touſiours preiudiciables aux eſcoutans. Si la felicité de l'eſtat depend de bien obeir, ſi le bien obeir depend de bien commander, ſi le bien commander depend de la prudence du Prince, quel bon commandement doit on attendre d'vn Prince, qui n'a l'entendement bon & n'a rien acquis pour le rendre meilleur. Quelle eſpetance qu'il puiſſe bien commander aux autres & a ſoy meſme.

p Vn Prince doit eſtouper ſes oreilles aux raports & doit fuyr *Clandeſtinas exiſtimationes nullaq́, magis quam audientibus inſidiantes ſuſurros. Melius omnibus quam ſinguliscredi tur. Singuli enim decipere & deci poſſunt, nemo omnes neminẽ omnes fefellerunt.* C. PLIN. PANEG.

Apres que Philpipe de Commines a monſtré qu'il eſtoit atteint de la meſme fieure d'eſprit de Charles VII. ſon ayeul, & de Louys XI. ſon pere qui tous deux eurent peur de leurs enfans, & que pour ceſte raiſon il

paſſa incontinent les ennuits & les regrets de la mort du Dauphin ſon fils, il adiouſte que ce Prince *ne fut iamais que petit homme de corps & petit entendement, mais eſtoit ſi bon que l'on ne pouuoit veoir meilleure creature.*

Quel fut Charles VIII.

Claude de Seyſſel dit qu'il fut bõ Prince plus noble & plus grand beaucoup de cœur que de corps conuoiteux d'honneur & de la gloire deſirant toutes choſes bonne & honneſtes autant que ſon aage peut porter *& qu'il deffaillit en la fleur de ieuneſſe lors qu'il commençoit a entendre ſon cas.* Pierre Deſrey Champenois qui a fait ſa Chronique dit qu'eſtant ſorty des foibleſſes & imbecillies de ſon premier âge, la ieuneſſe, donna de grandes eſperances de plus de force & de vigueur d'eſprit, & qu'il s'exerçea en la connoiſance de pluſieurs choſes qui rendent les princes ſçauãs en la difficile ſçiẽcẽ de toutes. *Apres le treſpas de ſon pere, dit ce Chroniqueur & qu'il eut prins la dignité royale, il commença moult volontiers a lire les liures eſcrits en langage François & ſi voulut encores prouuer & faire experiment pour ſçauoir la langue Latine & de faire comme vn treſbon Prince, il occupa volontairement ſa ieune adoleſcence à ſeruir deuotement Diiu, & ouyr le conſeil dee ſages deſirant ſçauoir & comprendre pour bien regir & gouuerner.*

n La ſçience de regner & de commander eſt la plus haute & difficile de toutes. Les liures y peuuent ſeruir parce qu'ils fourniſſent des exemples dont la breueté de la vie ne peut voir les eſperences. Mais le bon entendement y fait tout. La ſcience qui vient des liures peut ſeruir d'ornement non de fondement. La Philoſophie des Princes eſt la fermeté, la foy, la ſincerité, des autres ſciences ne ſont que fard comme dit Platon.

La nonchalance toutesfois de Louys XI. a le faire nourrir & eſleuer royalement à donné ſubiet au plus celebre Hiſtorien qui fut de ce temps là, & qui a eſté depuis d'eſcrire ce qui ne ſe peut que d'vn Prince mal né & pirement eſleué. Ne luy en deſplaiſe pourtant, car ce Charles qu'il nous donne pour vn ignorant eſt celuy meſmes qu'il compare a Iule Ceſar, par ce que ſa venuë & ſa victoire en Italie fut vne meſme choſe. Car il eſt vray qu'il donna plus d'effroy & d'eſtõnement a l'Italie au bruit de ſa venuë qu'elle n'en auoit eu autrefois à la deſcente des Gaulois. Il mit tous les potentats en alarme, Piſe en liberté, Florence en tremblement, Sienne en ſoubçon, & ayant les effets de ſes deſirs plus grands & plus eſleuez que ceux de ſes eſperances, entra armé dans Rome, la lance ſur la cuiſſe, mit ſon canon en la principale place, ſe fait reconnoiſtre & admirer par tout pour Commiſſaire du Dieu, viuant ſur la reformation

t *Carlo condetto ad allogiare al Caſtel Capoano gia habitatione antica de re Franceſi hauendo cõ marauigliuſe corſo d'inaudita felicita ſopra l'eſſempio di Iulio Ceſare prima vinto che veduto & con tanta facilita che non fuſſe neceſſario in queſta eſpeditione ne ſparare mai vn paglione ne rompere mai pur vna lancia.*

SOMMAIRE DE l'vnzieſme Liure de l'Hiſtoire de Louys XI.

I. *Liberté des iugemens ſur la vie de Louys XI.*

II. *Examen particulier de ſes actions. Sa Pieté. Ses deuotions & ſes pelerinages. Ses fondations & bien-faits enuers les Egliſes. Comme il ſe comporte enuers le Pape. Ne ſouffre point les predications ſeditieuſes. Commande la feſte de Charlemagne.*

III. *Quel il fut enuers le Roy Charles VII. ſon pere, enuers ſon fils, ſa femme, les Princes de ſon ſang.*

IIII. *La Majeſté. Le ſoin qu'il eut d'en conſeruer la reuerence, il eſt peu ſoigneux de la pompe, quels furent les principaux officiers de ſa Couronne, il eſt fort retenu à conferer les tiltres d'honneurs & de dignité, il ne veut perpetuer les grandes charges, il meſpriſe les marques de ſa Majeſté.*

V. *La Magnificence. L'ordre & la deſpence de ſa maiſon. Il reçoit magnifiquement les Ambaſſadeurs des Princes eſtrangers. Ses baſtiments.*

VI. *La Clemence. Il ne laiſſe point d'offences impunies. Ses priſons & ſes cages de fer. Rigoureux traictement du Duc d'Alençon & du Duc de Nemours. Il vange les vieilles offences qu'il auoit receuës auant qu'eſtre Roy, & n'oublie celles de la Ligue du bien-public. La ſeuerité le rend à la fin craintif & deffiant.*

VII. *La Iuſtice. Il inſtitue les Parlements de Bordeaux & de Dijon. Il n'aime point le Parlement de Paris. Remonſtrance libre & courageuſe du Preſident de la Vacquerie. Comme il faut que les principaux Miniſtres ſe comportent enuers les Princes. Des audiances des Rois.*

HISTOIRE
DE LOVYS XI.
LIVRE VNZIESME.

ON iuge librement de la vie des Princes apres leur mort, l'eſclat de leur pourpre ne touche plus les yeux, & les iugemens que l'on en fait ſont eſpurez de la flatterie, qui augmente le bien & diminue touſiours le mal qu'ils font. Le Roy oblige bien celuy qui parle de ſa vie, quand il ne luy donne point d'occaſion de mentir en le loüant: car les Princes ne ſont iamais ſi parfaicts que la verité ne trouue de grandes exceptions aux plus belles qualités de leurs louanges, & auant que la ſtatuë ſoit parfaicte il faut bien oſter du marbre & chercher exactement la forme dedans la matiere. Phil. de Commines apres auoir dit qu'il auoit veu les plus grands Princes de ſon temps, & qu'en tous il y auoit eu du bien & du mal par ce qu'ils eſtoient hõmes, il adiouſte pour verité affranchie de toute flatterie, *que Dieu auoit creé Louys XI. plus ſage, plus liberal, plus vertueux qu'eux, & qu'en luy auoit trop plus de choſes appartenantes à office de Roy & de Prince qu'en nul des autres. Ie les ay* dit-il *preſque tous veu & ſceu ce qu'ils ſçauoiẽt faire, parquoy ie ne deuine point.* Ceſte grande auctorité qu'il conſerua entiere iuſques au dernier ſouſpir & la porta bien auant dedans la mort, eſtoit ſouſtenue de trois puiſſantes colonnes que ſa propre prudence auoit eſleuees, la ſeuerité, la conſtance & la reputation.

Iugemẽt libre apres la mort.

[a] Themiſtius voyant que la Cour de l'Emp. Iouinian eſtoit toute pleine de flatteurs diſoit qu'ils adoroiẽt la pourpre pluſtoſt que la perſonne, & que la Cour eſtoit vn Euripe, dont les flots en vn moment fluoiẽt & refluoiẽt. NICEPH. CALL. *lib.* 10. *cap.* 42.

[b] La Maieſté qui eſt la forteresſe inuincible du Prince, eſt conſeruee plus par la ſeuerité que la trop grande douceur & facilité. Elle veut auſsi de la conſtance, & que rien ne ſe face ou deface legerement. La reputation la maintient & veut que tout depende d'elle, & qu'il n'y ait autre auctorité que la ſienne.

Phil de Cõmines met hors du pair le Roy Louys XI.

• Mais parce que les belles ames ſont cõme le miel ſaliue des aſtres, qui perd beaucoup de ſa pureté paſſant par les regions de l'air & par les enrailles des abeilles qui le formẽt, & que l'or des vertus des Princes ne ſe peut tirer tout pur de leur vie, eſtant touſiours broüillé de diuerſes matieres eſtrangeres, il faut cõſiderer ſi la pieté qui eſtoit en luy a rien retenu de la ſuperſtition ou de l'hypocriſie, la clemence de la crainte, la iuſtice de la cruauté, la prudence de la ruſe, la liberalité de la prodigalité, & les autres belles qualitez de l'artifice & de la diſſimulation. On en peut dire maintenant ſon aduis ſans crainte de deſplaire, & ſans blaſme de flatterie. ‹ La louange peut paſſer libre & hardie, ſans autre neceſſité ny obligation que du reſpect que l'on doit à conſeruer la memoire des Princes, contre les outrages de la meſdiſance & de la calomnie.

‹ Les louanges non neceſſaires ſont meilleures. *Neminem magis laudari Imperatorem decet, quàm quem minus neceſſe eſt.* LAT. PAC. *Panegyr.*

La poſterité qui n'entend les choſes que de la voix de ceux que les bienfaicts ou les offences ont obligé de s'en ſouuenir, reçoit touſiours les flatteries ou les menſonges pour verité ‹. Il eſt bien ſeant à la peinture de repreſenter en porfile Hannibal & Antigonus pour cacher l'œil qui leur manque, mais il faut que l'Hiſtoire monſtre le viſage tout entier, afin que les Princes recognoiſſent leurs vices dedans le pourtraict des autres. Celle-cy les a marqué pour faire voir qu'il n'y a rien de parfaict au monde, & que ſi la tapiſſerie de la vie de ce Prince eſt belle & agreable conſideree par l'endroit, on la trouue par le reuers fort deffigurée de nœuds & de couſtures.

‹ Ou la flatterie ou la haine deſtournent l'Hiſtoire du grand chemin de la verité, pource Tacite proteſte que ceux dont il parle ne luy ont eſté cognus, ny par offence ny par liberalitez receües. *Mihi Galba, Otho, Vitellius nec beneficio nec iniuria cogniti.* TAC. *Hiſt. lib.* 1.

Cõme les mẽſonges ſont propres à atteſter.

Il ne faut pas chercher ſes Eloges dedans les Hiſtoires des eſtrangers, qui en parlent comme ſi Dieu l'eut fait naiſtre pour le malheur du public, la ruine & la deſolation du peuple, la greſſe & l'embompoint duquel il eſtimoit dangereux à la ſanté de tout le corps, & tenoit pour maxime que l'on ne deuoit point faire de mal au peuple, ny en attendre du bien.

• Buchanan dit que Louys XI. *Tyrannidem exercebat*: qu'il n'auoit rien de plus accouſtumé *quàm ex vſu & ſuis commodis ſine diſcrimine fidem fallere, quibuſcumque; ſed præcipuè agnatis Principibus.*

La Chronique en parle ſur la fin en ceſte ſorte. *Ce Roy en ſon viuant à cauſe d'aucuns perſonnages qui eſtoient à l'entour de ſa perſonne, comme Oliuier le Diable dit le Daim ſon barbier, Iean de Doyac & autres pluſieurs, leſquels il croyoit plus que gens de ſon Royaume, fit durant ſon regne beaucoup d'iniuſtices, maux & violen-*

ces, & tellement qu'il auoit mis ſon peuple ſi au bas, qu'au temps de ſon treſpas eſtoit preſque au deſeſpoir.

Tout cela n'eſt qu'vn crayon de ſes humeurs, pour en voir le tableau tout entier, il faut conſiderer quelle a eſté ſa religion & ſa pieté enuers Dieu, & ſon obeiſſance enuers le Roy, puis nous paſſerons à ſon affection enuers ſa femme, ſon fils, ſon pere, & ſes plus proches les Princes de ſon ſang, & ſes ſeruiteurs. De toutes ces choſes les iugemens en ſeront reſeruez à la verité & à la diſcretion, qui veut que la memoire des Princes ſoit touſiours reuerée, & que l'on parle de leurs defauts, non comme vices, mais vertus imparfaictes[f]. Pour le premier le bien eſt touſiours bien, le mal touſiours mal, l'opinion ne peut changer l'eſſence des choſes; ceux la ſont bien hardis qui veulent que les actions ſoient autres qu'elles ne paroiſſent. La calomnie n'ayant pas la veuë aſſez ferme pour voir la vertu en ſa ſplendeur, ſe ſert de fauces lunettes, appelle crainte ce qui eſt prudence, hypocriſie ce qui eſt deuotion, & inhumanité ce qui eſt iuſtice. Ie trouue que Claude de Seyſſel a iugé bien hardiment de la deuotion & pieté de ce Prince, en ce qu'il eſtime d'auoir penetré dans l'interieur, par les obſeruations qu'il a fait de l'exterieur. Il l'a repreſente toute melancholique & bigotte, touſiours tremblante & effarouchée en l'horreur de la peine eternelle. *Sa deuotion*[g], dit-il, *ſembloit plus ſuperſtitieuſe que religieuſe: car à quelque image ou Egliſe de Dieu & des Saincts, & meſmement de Noſtre Dame qu'il entendit que le peuple eut deuotion, ou qu'il s'y fit quelques miracles, il y alloit faire ſes offrandes, ou y enuoyoit homme expres. Il auoit au ſurplus ſon chappeau tout plain d'images, la plus part de plomb ou d'eſtain, leſquelles à tout propos quand il luy venoit quelques nouuelles bonnes ou mauuaiſes, ou que ſa fantaſie luy prenoit, il baiſoit, ſe ruant à genoux quelque part qu'il ſe trouuaſt ſi ſoudainement quelquefois, qu'il ſembloit plus bleſſé d'entendement que ſage homme.*

Tels iugements ſont du reſſort de celuy qui tient & iuge les cœurs des Roys, mais il eſt vray que la religion de ce Prince ſe iettoit tout au dehors & ne retiroit pas l'ame au dedans. Elle eſtoit populaire & ceremonieuſe, cõme ſi elle euſt eu pour obiet de ſon culte vne diuinité

II. Iugemẽt de la pieté & religion de Louys XI.

Hardieſſe du iugemẽt de Claude Seyſſel.

Demi ſeul iuge des cœurs.

[f] Les vertus des Princes ſe doiuent dire ſans flatterie, & les vices par diſcretion, il ne faut exprimer tout à fait leurs defauts, mais les paſſer comme vertus non du tout parfaictes. C'eſt l'aduis que donne PLVTARQVE d'eſcriuant la vie de Cimon.

[g] La vraye pieté ſe ſouſtient de ſoy-meſmes, elle rend l'ame traiſche, allaigre & filiale; elle veut que l'homme de bien ſoit tel, quand l'on n'en deuroit iamais rien ſçauoir.

viſible, & que ce fuſt aſſez de paroiſtre ſainct & ne l'eſtre pas[h]. Sa Chronique dit qu'vn iour de Dimanche 8. de Septembre, allant des Tournelles à noſtre Dame, il paſſa par l'Egliſe de la Magdelaine *pour ſe ſouſcrire frere & compagnon de la grande confrairie aux Bourgeois de Paris.* Le Dieu du peuple eſt le Dieu des Roys, mais le ſeruice exterieur de la religion donne pluſieurs choſes à la ſimplicité des peuples, qui ne viennent pas bien à la Majeſté des Roys.

[h] La religion veut auoir vn exercice exterieur & public auec ſes ceremonies. Le Prince y eſt obligé, & c'eſt impieté à tout autre d'y contredire & d'en troubler l'ordre. Mais le ſeruice qui ſe faict par l'eſprit reſpond à l'eſſence de Dieu, qui eſt tout eſprit, & ce qui ſe faict au dehors eſt plus pour nous que pour luy.

S'il faut iuger des cauſes par les euenemens on peut dire que les pelerinages à pied & à cheual, & les deuotions plus ardentes de ce Prince ont ſouuent couuert des deſſeins qui repugnoient à la pieté & à la iuſtice. Il y attrapoit touſiours quelqu'vn, & ſur ceſte opinion que l'apparence de la religion faict de grandes merueilles en la creance du peuple[i], l'empeſchant de iuger temerairement de la vie & des actions de celuy qu'il void ſi priué auec Dieu, on dict qu'il accommodoit ſa religion à ſes deſſeins, pluſtoſt que ſes deſſeins à ſa religion. On ne parloit point encore en ce temps de ceſte impie maxime, *Qu'il ſuffit que le Prince ſemble eſtre exterieurement religieux & deuotieux, encore qu'il ne le ſoit point.* Maxime d'Atheiſme qui ſe mocque de Dieu pour tromper les hõmes, de Dieu qui à la fin confond les hypocrites, qui veut eſtre ſeruy d'vn cœur pur & ſans feinte, duquel il void & ſonde le fond & le plus profond[k]. On a beau dire que le monde ne s'arreſte qu'à l'exterieur, & ce qui eſt en apparence. Il n'eſt pas poſſible en faict de religion dont les actions ſe doiuent reiterer ſi ſouuẽt, que l'hypocriſie les puiſſe touſiours ſi bien ioindre & aſſortir, qu'il n'y en ait quelque vne qui ſe laſche & deſcouure la piperie. Le Seigneur du Haillan Hiſtoriographe de France, qui a promis de faire voir l'hiſtoire entiere de ce Roy, & en a donné l'abbregé en ſon liure excellent & iudicieux des affaires de France, parle de ſa religion en ces termes. *Iamais homme ne fut plus bigot & ſuperſtitieux que luy, il faiſoit des choſes qui eſtoient bonnes en apparence, mais à mauuaiſe intention, & par ſa bigotterie il penſoit tromper Dieu & le monde. Les ſuperſtitieux & bigots ne craignent pas de faire mal, pour l'opinion qu'ils ont d'auoir leur abſolution par les actes de*

Pelerinages de Louis XI.

[i] L'opinion qui paſſe par le peuple de la ſainteté de ſon Prince faict de grands efforts. Sertorius auec ſa biche auoit imprimé telle ſuperſtition en la teſte de ſes gens, qu'ils ne penſoient pas d'eſtre gouuernez par vn hõme qui auoit le ſens & l'entendement plus grãd qu'eux: mais croyoient fermement que c'eſtoit quelque Dieu qui les conduiſoit.

Maxime de Machiauel.

[k] On fait auteur Machiauel de ceſte maxime, que le Prince nouueau ne peut obſeruer toutes les choſes pour leſquelles les hommes ſont eſtimez bons, eſtant ſouuent cõtrainct pour maintenir ſon eſtat, de faire des choſes contre la foy & religion, ſortir du bien quand il le peut, entrer au mal quand il y eſt cõtraint.

leur bigotterie & ſuperſtition[l]. *Il oſtoit aux pauures pour donner aux Egliſes, & plus foulla ſon peuple de tributs & de tailles que nul autre Roy de ſes predeceſſeurs: auſſi rendit-il ſon peuple mal affectionné enuers luy.*

Il ſe confeſſoit ſouuent parce qu'il touchoit les malades des eſcrouëlles vne fois la ſemaine. C'eſt le ſeul miracle qui eſt demeuré perpetuel en la religion des Chreſtiens & en la maiſon de France. Que ce mal dont le germe eſt vne incorrigible cacochimie, l'apparence vn vlcere hideux à voir, dangereux à toucher, pour la pluſpart incurable, ſe gueriſſe par ces paroles, *le Roy te touche Dieu te guerit*, ce ſont merueilles par deſſus la portée du diſcours & du iugement[m]. Ie dis miracle perpetuel, car depuis Clouis premier Roy Chreſtien il a continué à ceux qui ont ſuccedé à ſa religion & à ſa Couronne, les autres Royaumes ont bien eu de pareilles graces gratuitement données, mais elles n'ont pas duré. Les Roys d'Angleterre gueriſſoiēt l'epilepſie, ceux d'Hongrie la iauniſſe, ceux de Caſtille les demoniaques.

Guerison des escroüelles.

Ie n'ay peu recueillir quelles perſonnes il employoit pour le ſeruice de Dieu & la conduite de ſa conſcience. Ie trouue qu'outre le grand Chapellain ou Archichapelain il auoit deux Chapellains & vn Clerc de Chapelle, & qu'vn Cordelier nommé frere Iean Vouſte fit long temps l'vne de ces charges. La Chronique dit que peu de temps auant ſa mort il fit ſon Conſeiller & Aumoſnier vn Docteur de Tours nommé Maiſtre Martin Magiſtri, lequel mourut à Clery apres le voyage de ſainct Claude. Dans les comptes de la deſpence de ſa maiſon on void qu'il obligea la ville de Tours de payer tous les iours de la ſemaine le Vendredy & Samedy exceptez vne piece *de beuf Royal* d'vn pied en carré aux Lepreux de la maladerie de Tours, & pour ce faire paya la ſomme de mil liures, employées à l'acquiſition des rentes & heritages, pour la fondation de ceſte piece. La lepre qui ſe faict d'vn ſang aduſte & melancholique, demande des viandes moins terreſtres[o], eſtant certain que l'aliment engēdre les maladies, & engendrées les entretiēt.

Piece de beuf donnée aux Lepreux.

Il accorda à la ſaincte Chapelle du Palais de Paris la moitié des regales, pour les employer à l'entretenement de l'Egliſe & de ſes ornemens. Il fonda les Religieuſes

[l] L'hypocriſie ne peut durer long temps. La menterie ne peut tromper longuement. La nuit ne dure que tant que le Soleil eſt eſloigné de l'horizon. Les iugemens s'arreſtent bien ſur ce qu'ils voyēt. *Perche dit* Macchiauel *tocca à ciaſcuno, à vedere, à pochi, à ſentire*, mais a la fin le maſque tombe.

[m] Que Clouis ayt gueri le premier des eſcrouëlles, on le tire de l'epiſtre d'Hormiſda Pape. S. Louys adiouſta à la ceremonie de l'attouchemēt le ſigne de la croix. Son bras eſt à Poblette, où les eſcrouëlleux vont en peleringage pour eſtre gueris.

[n] On trouue que celuy qui eſtoit chef & directeur du ſeruice de Dieu en la maiſon du Roy eſtoit appellé Apocriſaire ſous la premiere race, Archichapelain ſous la ſeconde, & grand Chapelain, & grand Aumoſnier ſoubs la troiſieſme.

[o] L'air, l'eau, & la nourriture peuuent non ſeulement alterer la tēperature du corps mais encores celle de l'eſprit — *Sunt qui non corpora tantum, Verum animos etiam valeant; mutare liquores.*

Cordelieres de l'Aue Maria, qui eſtoit l'ancien conuent des Beguines, ſorte de Religion qui eſtoit comme neutre entre les Mariées & les Religieuſes. Son effigie & celle de la Reine Charlotte ſe void en la vitre du chœur. Il enrichit de grands reuenus les Egliſes de Noſtre Dame de Clery & de la Victoire.

Eſtant à Lyon en l'annee 1476. il donna au Chapitre de l'Egliſe de Fouiere*, les rentes & gardes de S. Simphorien le Chaſtel, la ferme de la Chaſtellenie de Charlieu, pour l'obliger à dire tous les iours quelques meſſes à vne chapelle appellee Noſtre Dame de bon Conſeil. Les lettres qui en furent expediees mõſtrent la grande deuotion de ce Prince au ſeruice de la Vierge Marie, & cõmencent en ces termes. *Nous ayans conſideration aux treſ-grãdes & ſingulieres graces que Dieu noſtre Createur nous a faict par cy-deuant, à l'interceſſion de ſa benoiſte mere la glorieuſe Vierge Marie, à laquelle apres Dieu ſon fils, nous auons touſiours eu ſpecial reffuge & eſperance, & laquelle en la conduitte de nos plus grands faicts & affaires, nous a touſiours imparti ſa grace & interceſſion enuers Dieu ſon fils, tellement que par ſon moyen & aide noz Royaumes & Seigneuries ſont graces à Dieu conſeruees, entretenues & demeurées en leur entier, ſous nous & noſtre vraye obeyſſance, nonobſtant quelconques entrepriſes, machinations & conſpirations, qu'ayent eſté faictes depuis noſtre auenement à la Couronne, allencontre de nous & de noſtredit Royaume, Seigneurie & ſujets, tant par nos ennemis & aduerſaires que autres nos rebelles & deſ-obeyſſans ſujets, leurs adherans & complices.* I'ay eu cecy par M. Fauure Threſorier de la grande Egliſe de Lyõ.

Il a eſté l'inſtituteur de pluſieurs choſes pieuſes, dont l'obſeruation a paſſé iuſques à nous†. Sa deuotion à la Vierge Marie luy fit ordonner qu'à l'heure de Midy chacun prieroit au ſon de la cloche, & diroit la ſalutation de l'Ange pour la paix du Royaume.

L'Empereur Charlemagne a eu de grandes & eminentes vertus. Il ſe declara ennemy de Didier Roy des Lombards qui s'eſtoit reuolté contre le Pape. Il pacifia l'Italie, dompta les Saxons, chaſſa les Sarrazins d'Eſpagne. Mais ceſte entrepriſe fut plus grande & hardie que proffitable & heureuſe: car Gannes autrement dit Eloge de Charlemagne.

* Ceſte Egliſe eſt vne des remarquables antiquitez de la ville de Lyõ. Le mot de Fouiere vient de *Forum veneris* ou *Forum veris*. Elle eſt fort obligee à la memoire de S. Thomas Archeueſque de Cantorbery.

† L'inſtitution de la priere qui ſe faict à midy, au ſon de la cloche fut le premier iour de May 1472.

Gannelon le trahit, & fut la cauſe de la memorable route de Rõceuaux[r], où ſe perdirent ſes braues & genereux Caualiers dont la valeur incroyable n'eſt plus creuë que ſur la verité des Romans. Il ioignit l'Empire Romain à la Monarchie de France. Mais le Diademe Imperial ne le guerit pas de grandes afflictions d'eſprit qu'il eut tout le temps de ſon Empire, par la reuolte des Sarrazins en Eſpagne, des Eſclauons ou Danois & des Normans. Trois ans deuant ſa mort, en l'aage de ſoixante huict ans, il s'adonna aux choſes ſainctes & au ſoin de la Religion & de l'Egliſe, dreſſa l'Vniuerſité de Paris par l'aduis d'Alcuin ſon Precepteur, & la peupla des plus ſçauantes teſtes de ce temps là.

Fondateur de l'Vniuerſité de Paris.

Il eut quatre femmes & pluſieurs concubines, la grandeur de ſa vertu & les merueilles de ſa reputation le rendirent comme adoré de ſes peuples & redouté des eſtrangers[r]. Le Sophi de Perſe & le Preſtre Iean d'Ethiopie recherchent ſon alliance. Il baſtit deux belles maiſons l'vne à Inghelheim lieu de ſa naiſſance, l'autre à Nieumegue, fit le pont de Majance ouurage de dix années, qui vn an auant ſa mort par vn ſoudain embraſement fut ruiné en moins de deux heures. Il edifia l'Egliſe d'Aix la Chapelle où il eſt enterré, durant ſa vie il fit aſſembler ſix Conciles, à Majance, à Reims, à Tours, à Chaalons, à Arles, à Francfort, & fit des reglemens pour la reformation de l'Egliſe. Il mourut le vingt huictieſme Ianuier & le huictieſme iour de ſa maladie, l'an huict cens quatorze, le ſoixante vnzieſme de ſon aage, & le quarante-ſept de ſon regne, inclus quinze ans de ſon Empire.

Ses baſtimẽs.

Sa mort

Pour ſes grandes & heroiques vertus qui ſeruent d'exemple & de patron aux Princes, & pour ceſte grande magnificence aux Egliſes, pour laquelle Philippe de Cõmines dit qu'vn Chartreux appelloit ſaint Ieã Galeas Duc de Milan[t], le Roy Louys XI. voulut que le iour de ſa mort fut chommé & ſolemniſé comme le Dimanche. L'Egliſe ne ſolemniſe pas la naiſſance des ſaincts, elle fait feſte du iour de leur mort, qui eſt vne ſorte de naiſſance toute autre que la premiere, n'y ayant non plus de proportion du monde d'où ils ſortent, au Ciel ou ils entrent, qu'il y en a du ventre d'où ils ſortent au

Sa canoniſation.

[r] En la vallee de Ronceuaux moururẽt ces vaillans Capitaines, Roland, Renaud de Montauban, Arnoul de Bellande, Ogier le Danois. Charlemagne fit ces quatre vers ſur la mort de Roland fils de ſa ſœur.

Tu patriam repetis triſti nos orba relinquis,
Te tenet aula nitens, nos lachrymoſa dies,
Sed quo luſtra geris octo & bina ſuper annos,
Ereptum terris, ineſſe ad aſtra redis.

[r] Charlemagne fit vn liure pour la reformation de l'Egliſe, qui porte auiourd'huy ce tiltre *Capitula Caroli Magni*, & contient des preoces de ſa grande pieté. Quand il alloit aux Egliſes collegialles & aux Monaſteres, il pſalmodioit auec les Preſtres, diſoit les leçons des matines, & les faiſoit dire à ſes enfans & aux autres Princes de ſa Cour.

[t] Philippe de Commines viſitant l'Egliſe de Pauie, & croyant la ſtatue de Iean Galeas Duc de Milan à cheual, plus haute que l'Autel, qu'vn Chartreux natif de Bourges appelloit ſainct, il luy demanda pourquoy il l'appelloit S. puiſque les villes qui eſtoiẽt pourtraictes autour de luy eſtoient autant de marques de ſa tyrannie, il reſpondit tout bas, nous appellons ſainct ceux qui nous font du bien. Il fit baſtir ceſte Chartrouſe.

monde ou ils entrent. Il fit oſter ſa ſtatue du rang ou elle eſtoit entre celle des Roys, pour en faire vne image ſur l'Autel de la Chappelle du Palais auec celle de ſainct Louys. Il voulut que la ſienne fuſt en ſon rang d'autre façon & à genoux deuant l'image noſtre Dame.

Mais quelque grande ardeur de zele qu'il eut enuers l'Egliſe, il ne laiſſa pourtant de faire cognoiſtre aux Papes enquoy & pourquoy ils eſtoient obligés à la Couronne de France. Les Roys de France ont merité le glorieux ſurnom *de fils aiſné de l'Egliſe* pour l'auoir deffendu de grands ennemis, & deliuré de terribles perſecutions. Encore trouue on qu'à la derniere dont elle eſt menacée, elle n'aura autre liberateur qu'vn Roy de France *, ce qui a faict dire & eſcrire à pluſieurs que la Majeſté de l'Egliſe ne ſera abbatuë tant que durera celle de la Couronne de France. La deuotion de Louys ne le rendoit pas inſenſible aux iniures que la puiſſance temporelle pouuoit receuoir de la Spirituelle. Le Pape Pie II, Paul II, & Sixte IIII. cognurent bien que ceſt eſprit n'eſtoit pas pour ſe ſouſmettre en toutes choſes ſans en cognoiſtre la raiſõ. Il ne diſſimula pas le tort que Sixte IIII. * faiſoit à ſa dignité de Pere & Paſteur commun du peuple Chreſtiẽ, en ſe bandant cõtre les republiques de Florence & de Veniſe, & ſupportant les exactions induës qui ſe faiſoient en la Chancellerie de Rome. Il deffendit à tous d'y enuoyer argent pour en auoir des prouiſions de benefices, par bulles & graces expectatiues, à peine de confiſcation de corps & biens, fit don aux denonciateurs des meubles, bagues & cheuaux des contreuenans. Il eſtablit des Commiſſaires par les principalles villes du Royaume, pour veoir & viſiter les bulles & prouiſiõs qui ſeroiẽt apportées de Rome, affin de ſçauoir ſi elles eſtoiẽt contraires aux priuileges & libertez de l'Egliſe Gallicane. » Il commanda aux Eueſques & Prelats qui reſidoient en la Cour de Rome, de veiller ſur leurs troupeaux, de ſe tenir en leur Eueſchez à peine de priuation du temporel de leurs reuenus, & de ſe preparer à la tenue du Concile de Lyon quand il ſeroit conuoqué, ſur l'inſtance qu'il en vouloit faire au Pape. Il fut aduerty que les Religieux allans aux Chapitres generaux de leur ordre hors le Royaume, eſtoient em-

Les Papes obligez à la Couronne de France.

Prouiſions abuſiues.

* Ceſte opinion eſt fondée ſur vn traicté de l'Antechriſt, que les vns attribuent à ſainct Auguſtin, d'autres à quelques peres anciens, & pluſieurs à Rabanus. Voy ſur ce ſubiet le 8. diſcours ſur l'Apocalipſe, *du R. P. le Docteur Suares de S. Marie Portugais predicateur du Roy.*

* Le Pape Sixte offencé de la violence faicte au Cardinal Riario ſon Neueu & à l'Archeueſque de Piſe, excommunia les Florentins & declara qu'il employeroit contre eux & les Venitiens *ſa perſonne, biens & tout ce qu'il pourroit finir.* Le Roy ſur cet aduis iugea n'eſtre raiſonnable que le bien deſtiné au ſeruice de Dieu fuſt employé à la guerre, & fit deffences de porter argent à Rome.

» Le Sire de Gaucourt Châbellan du Roy fut commis en la ville d'Amiens. La Cõmiſſion eſt rapportee par le ſieur du Tillet.

ployez à porter des pacquets & des aduis, il leur fit deffence d'aller aux Chapitres qui ſe tiendroient aux Prouinces eſtrangeres. La peine fut diuerſe. Il ordonna le banniſſement à ceux de Ciſteaux & de Clugny, & les declara incapables de tenir benefices en France, & pour le regard des Mendians outre le banniſſement, il dit *qu'il extirperoit, deietteroit & mettroit hors du Royaume tous les Religieux de l'ordre de ceux qui contreuiendroient à ſon Edit.*

Religieux employés aux meſſages.

Quelque reuerance qu'il porta aux gens d'Egliſe, ſi ne voulut il point qu'ils ſortiſſent des inſtructions publiques, pour faire les cenſeurs des affaires d'Eſtat: car telles ſortes de diſcours agitent plus les eſprits qu'ils ne les allegent. Ce ne ſont que nuées qui eſclatent en des bruits de ſedition, irritent les Princes, ſemblent les fleches de Thrace tirées contre le Ciel pour l'appaiſer. Il fut aduerty que Frere Antoine Fradin Cordelier natif de Ville-Franche en Beaujollois, parloit hardiment de la mauuaiſe adminiſtration des affaires, il enuoya Oliuier le Daim à Paris ſur le commancement de l'année 1479. pour luy faire defendre la chaire. Le peuple qui va comme on le mene ſe mutina contre ceſte pourſuitte, & ſuiuit en trouppe ce predicateur pour le deffendre, les femmes meſmes portoient des pierres & des couſteaux en ſon ſermon, pour s'en ſeruir contre ceux qui l'euſſent voulu offencer.

Sermõs ſeditieux.

D'vne licence on en vid naiſtre pluſieurs, comme les fautes s'entreſuiuent, & la ſedition fut pour eſclorre quelque grand mouuement. La Cour de Parlement y mit la main en telle ſorte, qu'elle donna ſujet au Roy de ſe contenter pluſtoſt de la repentance que de la peine de ce ſimple peuple. Elle commanda au Cordelier de ſortir de Paris & de ne preſcher ſeditieuſement en nulle autre Prouince. Elle conſidera que la France auoit veu & ſouffert de terribles agitations par le vent de ſes eſprits, & que l'Angleterre auoit eſté trauaillée violemment ſous le regne du Roy Richard par les ſermons ſeditieux d'vn ſeul homme, qui voulant confondre tous les ordres en vne pernicieuſe eſgalité, diſoit touſiours en ſes ſermons, que quand Adam mangea la pomme il n'y auoit point de Gentil-homme, que la na-

Vne faute attire l'autre.

a Les deffences par cet Edit donné à Selõgnes le 3. Septẽbre 1476. ſont generales contre les Religieux de l'ordre de Ciſteaux, de la Chartrouſſe de Clugny & les quatre Mẽdians: mais les Chartreux ne ſont point compris en la peine. Par le meſme Edict il eſt parlé des freres mineurs de trois ordres.

a Les diſcours des affaires d'Eſtat en vn temps rude & difficile entrent dans les eſprits ſeditieux, comme cloux ardans dans bois verd. Ce ſõt canaux dit M. le Preſident du Vair, par leſquels ſe diſtillent les affections dont le vulgaire s'abreuue, & dont il eſt puis apres pouſſé à de bonnes ou mauuaiſes actions.

b Les peuples vont comme troupeaux qui ne conſiderẽt pas *quo eundum ſed quò itur.*

c Les fautes legeres ſe doiuent reparer auec le pardon, les grandes auec la ſeuerité, & le Prince, comme Iulius Agricola ne ſe doit pas touſiours appaiſer par la peine, il faut que ſouuent il ſe contente du repentir de ceux qui ont failly, *Nec pœna ſemper, ſæpe pœnitentia contentus eſſe debet.* TAC.

ture miniſtre de Dieu auoit creé tous les hommes de meſme forme, les auoit ietté en vn meſme moule comme freres & compagnons, logez en meſme terre, & que ſi Dieu euſt voulu faire ceſte diſtinction entre les hommes, il euſt dés le commencement ordonné ceſte difference.

* Les Eueſques d'Angleterre ayant deffendu la chaire à Iean Ball Preſtre d'Angleterre, il alla preſcher par la campagne ſeditieuſement, & ſe faiſoit ſuiure par le peuple. Eſtant à Blacben eſcouté de deux cens mille hommes, il commence en ces termes. *Vohan Adam delſ and Eue ſpan vvho vvas than a Gentleman, Quand Adam manges la pomme ou eſtoit le Gentil-homme?*

Vn grand homme de ce temps dit ſur ce ſujet ces parolles, ſi belles, illuſtres & veritables que l'Hiſtoire ne s'egare point de faire quelque pas hors du grand chemin pour les conſiderer. *C'eſt de verité*, dit il, *choſe eſtrange que de la force de la parolle principalement animée de la paſſion. Car vous direz, qu'a ſqu'elle moule & peſtrit les ames, & que c'eſt vn feu allumé qui rencontrãt vn autre corps l'allume & l'enflamme, pour ſi loin qu'il ſoit de luy comme la Naphte qui s'allume à la ſeule veüe du feu. Iay ſouuent obſerué des hommes qui non pas auec vne parole eloquente, mais à peine articulee & intelligible ſans aucun diſcours de raiſon, mettoient le peuple qui les voyoit en cholere pource qu'ils y eſtoient, tant aiſement les paſſions ſe communiquent par la parole & paſſent de celuy qui parle a celuy qui entend.* La meſme ialouſie qu'a le mary pour l'honneur de ſa femme, le reſſentiment qu'a le fils pour l'amour de ſon pere, les meſmes mouuemens qu'a le fidele miniſtre pour le ſeruice de ſon Prince, le predicateur les doit auoir pour la gloire de Dieu, il doit ſeicher pour le zele de ſa maiſon, pour l'accroiſſement de ſon ſeruice, toute autre paſſion qui le tranſporte n'eſt que fureur.

Puiſſãt charme du diſcours.

* Qui ne fait l'eloquence en la bouche d'vn homme de bien & de creance, puis que ſortant d'vn eſprit brouillon & ſeditieux, elle a de ſi grands effects. Vn ſeul mot d'vn hõme digne de foy, ὡς λόγος σπουδαῖος ἀνδρὸς ἀγαθοῦ dit Polybe, peut deſtourner les hommes de mauuaiſes entrepriſes & les porter aux bonnes. L'eloquence en vn meſchant hõme eſt du poiſon en vne coupe d'or.

Apres le ſeruice de Dieu la pieté regarde l'obeiſſance & l'honneur que l'on doit aux peres & aux parens. Il eſt vray que Louys commit contre ceſte loy, non ſeulement en ſon premier aage, dont la foibleſſe & facilité aux impreſſions d'autruy pouuoient excuſer ſa faute, mais en ſa pleine virilité qui le rendoit inexcuſable, & lors qu'il ne pouuoit ignorer que ſon deuoir enuers ſon pere, eſtoit ſi naturel, ſi religieux, & ſi eſtroictement commandé par les loix diuines & humaines, qu'il eſt vaincu par tout autre deuoir. La ioye que le Roy Charles VII. eut de ſa naiſſance, ne luy dura pas ſi long temps que la triſteſſe qu'il eut de ſes deſ-obeiſſances. Il auoit crié comme les autres Noë quand il naſquit, & ce mot qui en

Quel fut Louys XI enuers ſõ pere.

† Tous les offices de la pieté cedent à celuy de l'enfant enuers le pere, le fils qui void ſon pere & ſon fils en danger de vie, s'il ne peut ſecourir les deux, il doit laiſſer ſon fils pour ſauuer le pere, car l'obligation qu'il luy doit eſt plus ancienne que l'amour qu'il porte à ſes enfans. Cymon ne pouuant pour ſa pauureté donner la ſepulture à ſon pere que premier il n'eut payé ſes debtes, vendit ſa liberté.

qui en ſa ſource ne ſignifie que repos & conſolation, fut preſage de l'ennuy & de la peine qu'il en eut toute ſa vie. Il eſt vray que ceſte morne ſeuerité dont il regardoit toutes ſes actions, fut bien cauſe de ſes desbauches[f]. Car ne voulant ſeparer l'auctorité de pere de celle de Roy, il ayma mieux le tenir en crainte & en obeyſſance par la ſeuerité de l'vn que par la douceur de l'autre, creut ne pouuoir mieux iouyr de ceſt eſprit qu'en le tenant de court & retenant les eſlancemens de ſon courage, & qu'eſtant en neceſſité il ſeroit touſiours en obeyſſance.

[f] La rude, ſeuere, & imperieuſe procedure des peres enuers leurs enfans les faict deſpiter & de baucher. Voicy vn conſeil tant diuin que S. Paul donne aux peres. *Parentes ne prouocetis ad iracundiam filios veſtros ne deſpondeant animam.*

Il auoit dixhuict ans auant que d'auoir aucun appanage, non pas meſmes ce qui luy appartenoit depuis le iour de ſa naiſſance: car le pere conſideroit que ſi en l'aage de douze à treize ans & lors qu'il n'auoit aucune part en l'eſtat il s'eſtoit faict chef d'vne grande eſmotion, l'accroiſſement des moyens & de l'aage le porteroit à de plus grandes entrepriſes. Le premier exemple de ſa deſ-
La pragueric. obeyſſance fut le trouble de la Pragueric, qui a eſté repreſenté cy-deſſus, lors qu'il ſe laiſſa prendre & ſe deſroba du Comte de la Marche ſon Gouuerneur, que les Chroniqueurs ont appellé Prince du ſang, & par erreur pris la femme pour le mary. Car il eſt vray que Iacques de Bourbon[g] Comte de la Marche, Roy de Naples & fils de Iean de Bourbon premier Comte de Vendoſme, n'ayant eu de ſon premier mariage qu'vne fille, l'a donna à Bernard d'Armagnac Comte de Perdriac, & par ce mariage porta le nom de Comte de la Marche & Gouuerneur de Louys XI[h].

[g] M. Eleonor de Bourbon fille de Iacques de Bourbon Comte de la Marche mariee au Comte de Perdriac fils du Cnmte d'Armagnac.

Pour ceſte raiſon il ne luy remit que bien tard la domination du pays de Dauphiné, & encores en luy remettant il ne voulut que la deſtitution des officiers dependit de ſes caprices, ce ſage pere ayant bien recognu que ſes actions eſtoient ſi vagues, inconſtantes & contraires à elles meſmes, qu'il eſtoit quelquefois malaiſé de croire qu'elles fuſſent ſorties d'vn meſme eſprit, car il n'y a rien d'egal[i] s'il ne vient d'vne meſme reſolution. C'eſt pourquoy par les patentes qui furẽt expediées à Charlieu le 28. Iuillet 1440. le Roy ne reſerue autre choſe, ſinon qu'il ne deſtituera les officiers eſtablis aux charges & que le Chancelier de France gardera le ſceau de Dauphiné.

[h] On eſcrit que Louys chaſſa le Comte de la Marche ſon Gouuerneur, parce qu'il auuit aduerty le Roy Charles que le Duc d'Alençon eſtoit venu à Nyort pour le ſubotner.

[i] Les volontez des hommes ſe changent non ſelon les mouuemens de la raiſon, mais ſelon les vents des occaſions. *Nemo non quotidie conſilium mutat.*

Chancelier de France garde les ſeaux de Dauphiné.

Pour prendre poſſeſſion de ceſte Prouince, il enuoya à Grenoble Iean Seigneur de Gamaſches Cheualier, Gabriel de Bernet Eſcuier ſieur de Targey, M. d'Hoſtel du Roy, qu'il appelloit ſes Ambaſſadeurs *. Ils preſenterent les lettres du Roy & celles du Dauphin au Conſeil Delphinal, en preſence de Iuuenel des Vrſins Cheualier ſeigneur du Treynel Lieutenant en la prouince, en l'abſence du Seigneur de Gaucour qui en eſtoit Gouuerneur, & des principaux ſeigneurs de la Prouince.

* Cecy eſt tiré d'vn liure de la Chambre des Comptes de Dauphiné, intitulé *Liber Curiæ*, & m'a eſté enuoyé par *M. le Franc* Threſorier de France.

Eſtienne Guillon Preſident en ce Conſeil harangua ſur ceſte occaſion, mais d'vne façon qui tenoit fort de la rudeſſe & ſimplicité de ce ſubiet là, & qui parleroit auiourd'huy de cet air on s'eſtonneroit pourquoy les pieds feroient tant de tort aux oreilles que d'en ſouffrir l'attention[l]. On trouuoit bien en ce temps-là des gens qui ſçauoient parler, mais peu capables de diſcourir elegamment. Il ſera fort aiſé de iuger de la beauté du baſtiment par le frontiſpice, voicy la premiere periode de ceſte harangue. *Puis qu'il eſt du plaiſir de Meſſieurs les Ambaſſadeurs de noſtre treſ-redoutable Seigneur & Prince Monſeigneur le Dauphin Louys, Que ie vous die aucune choſe faiſant à la matiere de leur Ambaſſade, pour obeyr à eux comme ie le dois faire, ie le diray au moins mal que ie pourray, à l'aide de noſtre Seigneur & de ſa mere & auſſi à la bonne ſupportation & correction d'eux & de vous tous Meſſieurs, & pour le mieux deſduire ie prens pour theme*, filius datus eſt nobis dominator dominus & in manu eius poteſtas & imperium. *Iſaye troiſieſme & neufieſme chapitre*[m]. Tout le diſcours va de meſme cadence & s'eſtend ſur les louanges du Dauphin toutes enuelopées, ou pluſtoſt noyées dans les allegations de diuers paſſages de la Theologie & des loix.

Haranguedu Preſident au Cõſeil Delphinal.

l Ariſtote a vn cauſeur qui luy demandoit ſi ſon diſcours n'eſtoit pas eſtrange, non reſpondit-il, mais ſi eſt bien qu'vn homme ayãt des pieds ſe donne vne ſi longue patience pour t'eſcouter.

m En ce temps-là les actions publiques ſe faiſoient comme les ſermons, & touſiours on prenoit quelque paſſage de l'eſcriture ſaincte, pour fondement du diſcours.

I'eſtime bien que lors on auoit plus de conſideration aux choſes qu'aux paroles, & que l'on ſe ſoucioit plus de faire que de parler, que les diſcours eſtoient ſans pompe & ſans vanité, & ne retenoient rien de ceſte effrontée parlerie qui veut faire croire que le battu doit payer l'amende, & que le vaincu eſt le victorieux[n]. Mais en ceſte action il n'y a ny choix de termes, ny choix de raiſon, & pour ne la rendre du tout ſans inuention, il s'amuſe

Simplicité de l'eloquence de ce temps.

n Thucydide & Pericles auoient charge au gouuernement de la Republique d'Athenes, & n'eſtoient iamais bien d'accord. Archidamus Roy de Lacedemone appelloit vne lutte leur contention & demandant à Thucydide lequel eſtoit le plus fort, il reſpondit, *Apres que i'ay mis par terre Pericles, il faict croire à ceux meſmes qui l'ont veu, qu'il n'eſt pas vaincu, & qu'il eſt demeuré debout.*

aux lettres du nom de Louys, & dit qu'en ce mot *Ludouicus* il y a neuf lettres, la premiere repreſente la *liberalité* de ce Prince, la ſeconde qu'il eſtoit *veritable*, la troiſieſme qu'il *domineroit* & ſeroit craint, la quatrieſme qu'il eſtoit *orthodoxe*, la cinquieſme *vigilant*, la ſixieſme *iuſticier*, la ſeptieſme *charitable*, la huictieſme *vertueux*, la neufieſme qu'il eſtoit remply de *ſapience*. Ayant acheué le panegeric du Dauphin, il donne ſur celuy de ſes Ambaſſadeurs & dit que le ſieur de la Gamaſche qui s'appelle Iean eſt le precurſeur de Ieſus-Chriſt, & l'autre l'Ange qui annonça ſon incarnation à la Vierge Marie, pource qu'il s'appelloit Gabriel.

Ces ſortes d'eſcrits ſemblent aux medailles que l'on cherit plus pource qu'elles marquent & le teſmoignage qu'elles rendent des doubtes de l'antiquité que pour leur propre beauté, auſſi n'en void on point qui ne porte quelque lumiere aux plus obſcures difficultés, & ne ſerue au reglement des grands affaires. On void au commencement de celle-cy comme ce Preſident trauaille à deſ-abuſer ceux qui tenoient que le Dauphiné deuoit recognoiſtre le Dauphin du meſme iour qu'il eſtoit né, car il ſouſtient *que le fils aiſné de France ne peut eſtre reconnu pour Prince & ſeigneur du Dauphiné, que apres qu'il a pleu au Roy luy en donner les prouiſions & le commandement.*

[a] Le Dauphin n'eſt reconnu pour Prince du Dauphiné qu'apres que le Roy luy en a donné le pouuoir.

Deſplaiſir du Roy Charles VII.

L'Hiſtoire a repreſenté en ſon lieu, comme il ſe retira en Dauphiné & de là en Flandres. Deſplaiſir extreme au Roy & qui luy dura iuſques ſur le bord de ſa foſſe. En l'vn & en l'autre de ſes voyages il fut touſiours accompagné de la neceſſité. Les bourſes de ſes ſeruiteurs eſpuiſées au voyage de Dauphiné, ils empruntaſt de ceux de Romans cent eſcus. La cedulle qu'il en fit eſt gardee curieuſement entre les papiers publics de ceſte ville.

Or il eſt vray que Louys XI. fut tel enuers Charles VII. ſon pere, qu'il ne deſira pas que Charles VIII. ſon fils le reſemblaſt en cela, & redoûtant que la diſpoſition de ſa nature ne fut ſecouruë par la nourriture, il ne ſe ſouucia de l'eſleuer aux vertus dignes de la charge des Princes. Ce manquement n'eſtoit pas tant de la faute du pere comme du temps, ou ceſte vieille erreur eſtoit

Meſpris de la nourriture de Louys XI.

[b] On tenoit en ce temps-là que la ſcience faiſoit tort au courage, & l'on voioit les plus vaillans de ce temps-là fort groſſiers & ignorans. On dit auſſi que l'Italie s'eſtant amuſée aux ſciences pluſtoſt qu'aux armes, auoit donné vn grand auantage à ceux qui l'auoient domptée.

iurée par les plus grandes familles, que l'eſtude des ſciences rabat les courages. Il voulut qu'il ne ſceut autre latin que pour dire ces deux mots, *Qui ne ſçait diſſimuler ne ſçait regner*[1]. Le Prince laiſſe aſſez ſçauant ſon fils quand il l'a rendu capable de ſe faire obeyr. L'obeyſſance eſt la ſcience des Princes[2].

[1] Le Roy Louys XI. ne vouloit point que ſon fils apprit autre ſcience que celle de la diſſimulation, en laquelle il fut paſſé maiſtre, & diſoit auſſi qu'en liſant les liures il y trouueroit tant d'accidens & de perils, qu'il en deuiendroit moins courageux.

[2] Autre ſcience n'eſt neceſſaire au Prince que de bien commander pour eſtre bien obey, ἡ παιδαρχία μάθημα ἐσθ' ἁρχοντος. PLVT.

De deux filles qu'il eut il n'ayma que celle qu'il donna au Duc de Bourbon, l'aiſnée eſtoit vn triſte rencontre à ſes yeux, il faillit encores en l'affection qu'il deuoit à la mere, & ne luy donna pas telle part de ſon cœur qu'elle en deuoit auoir. Claude de Seyſſel dit *que tant qu'il fut en aage victorieux, il luy tint bien mauuaiſe loyauté de ſa perſonne, il l'a tint touſiours petitement accompagnée, & accouſtrée la plus-part du temps en quelque Chaſteau ou il l'alloit veoir quelquefois, plus pour deſir d'auoir lignée que pour plaiſir qu'il print auec elle, & pour la crainte qu'elle auoit de luy, & pour autres rudeſſes qu'il luy faiſoit ſouuent, eſt bien à croire qu'elle n'auoit pas grandes voluptez ny grands paſſetemps en ſa compagnie, mais qui pis eſt à la fin de ſes iours il l'enuoya au Dauphiné & deffendit expreſſement qu'elle ne fut point aupres de ſon fils quand il ſeroit Roy.* Des contentemens de la vie celuy du mariage eſt des plus deſirables. C'eſt vn pays rude, les chemins y ſont flanqués de hayes & de buiſſons. Il eſt impoſſible d'y aller iuſques au bout ſans eſtre accroché de quelque ronce ou eſpine[1], & ce grand Prince qui puiſa abondamment toutes ſortes de ſciences dans les threſors de la ſageſſe eternelle, nombre entre ſes premieres felicités la concorde du mariage, eſtimant heureux celuy qui a vne ſage femme, & aduouë qu'il n'y a rien de plus agreable à Dieu que la concorde coniugale.

Louys XI. mauuais mary.

[1] Le mariage eſt bon de ſoy, mais il eſt ſubiet à de mauuais accidens. Pour eſclaircir ceſte verité. Gregoire apporte la comparaiſon d'vn chemin net & droit, qui neantmoins a coſté des buiſſons qui peuuent accrocher les habits. *In via quidem munda non offendimur, ſed à latere naſcitur quæ pungamur.* GREG. 12. MORAL.

Celle des freres ne luy plait pas moins, il n'y en eut point entre le Roy & le Duc de Guyenne ſon frere, & l'on ne pouuoit pas dire d'eux ce que l'on eſcrit de ces deux Beſſons, dont l'vn reſſentoit les maladies de l'autre. Il n'y auoit entre eux rapport de complexion ny de volōté. Le Duc de Guyenne ayāt veu que ſes hardieſſes en la ligue du bien-public, & celles des Ducs de Bretagne, de Bourgongne & de Bourbon auoient eſté recompenſées, & que pour auoir des faueurs du Roy il

Mauuais frere.

[1] Deux freres furent eſtimés beſſons parce qu'eſtans atteins de meſme maladie, le commencement, le progrez & le declin eſtoit eſgal en l'vn & en l'autre. AVG. *lib. 5. de la Cité.*

eſtoit bon de ſe faire craindre, il continua touſiours ſes menées auec ceux qui luy pouuoient faire peur, & tenir ſon eſprit aux apprehenſions de la guerre.

Ceſte grande rigueur que le Roy luy tint ſe pouuoit excuſer & ſouſtenir de ceſte grande raiſon, de n'agrandir en temps de trouble & de licence les Princes du ſang. Si ſon frere euſt eu plus de part en l'eſtat qu'il n'en auoit, & ſi ſon appanage euſt eſté plus prés de ſes ennemis, la ligue du bien public euſt duré d'auantage. Il penſa au commencement de le contenter en luy donnant pour luy & ſes hoirs maſles le Duché de Berry, puis le Duché de Normandie auec pouuoir d'impoſer toutes ſortes de ſubſides, mais il ne faiſoit cela que pour la neceſſité de ſes affaires & pour diſſiper l'orage de la Ligue. Peu apres il le chaſſa de la Normandie & le contraignit de ſe retirer en Bretagne auſſi pauure que iamais.

[a] Le Duché de Berry luy fut donné en appanage au mois de Nouembre 1461. & l'an 1465. il entra au Duché de Normandie & les terres que le Duc d'Orleans y tenoit, comme les Comtés de Mortagne & Longueuille.

Ceſte rudeſſe eſtoit approuuée par l'aduis des Eſtats, qui ne iugeoient raiſonnable d'oſter vn ſi beau fleuron de la Couronne, & diſoient qu'il ſe deuoit contenter de l'offre que le Roy luy faiſoit de douze mille liures de rente en tiltre de Duché, & quarante huict mil liures de penſion[a], à la fin il luy donna le Gouuernement de Guyenne, mais il commanda à Iean de Poupincourt Preſident des Comptes de Paris, de ne luy remettre les lettres que premier il n'eut rendu celles des autres appannages & ſatisfait aux renonciations. Ce n'eſtoit qu'vn eſchantillon de la piece entiere, car il n'auoit de ceſte grãde & belle Prouince de Guyenne, que le Bourdelois, le Baſadois & les Landes. Il n'en iouyt ny longuement ny paiſiblement, car ſi toſt qu'il y fut il y trouua vn grand trouble pour les limites que les officiers du Roy diſputoient contre luy, & pour leſquelles le Duc de Bourgongne ſe voulut remuer, & à la fin cela ſe paſſa par appoinctement qui fut veriffié au Parlement deux ans apres. La mort luy donna vn partage plus paiſible & aſſeuré en l'autre monde.

Appanage deſtiny en corps d'eſtat.

[a] Ceſt offre eſtoit faicte ſuiuant l'ordonnance du Roy Charles V. en Octobre 1374. par laquelle il voulut que Monſieur Louys de France ſon ſecond fils, eut pour ſon appanage douze mil liures, & quarante mil liures pour vne fois pour dreſſer ſa maiſon.

Si elle n'eut fait la meſme grace au Duc d'Orleans & ne l'eut tiré des ennuys de ceſte vie, il en eut declaré la cauſe de la meſme reſolution qu'il l'a fit cognoiſtre au Roy Charles VII. La mort violente de Louys Duc d'Orleans ſon pere, ayant inuité les Anglois à monter

ſur le Theatre pour y ioüer pluſieurs années le perſonnage des Roys de France, luy fit prendre les armes & ioindre la vengeance de ceſte mort à la deffence de la France. Il fut priſonnier à la bataille d'Azincourt & conduit en Angleterre, où il demeura vingtcinq ans. Sa liberté & ſon repos vindrent du coſté d'où eſtoient ſorties les cauſes du malheur de ſa maiſon & de ſa captiuité. Phil. Duc de Bourgongne paya deux cens mille eſcus pour ſa rançon, le maria à Marie de Cleues ſa niece, & luy donna l'ordre de la toiſon [a]. Il ne fut pas receu du Roy Charles VII. ſelon ſes eſperances & la grandeur de ſa qualité. Ce meſcontentement le fit ioindre aux intentions des Ducs de Bourgongne, de Bretagne, d'Alençon, & autres grands Seigneurs qui s'aſſemblerent à Neuers pour faire en ſorte que le Roy Charles VII. fit plus de compte & de leur qualité & du deſordre du Royaume qu'il ne faiſoit [b].

bataille d'Azincourt.

Aſſemblee de Neuers l'an 1442.

[a] Le Duc d'Orleans receut l'ordre du Duc de Bourgongne, l'an 1440. apres ſon retour d'Angleterre. Sa rançon fut de deux cens mille eſcus.

[b] Aſſemblee des Princes mal contents l'an 1442. à Neuers: L'Archeueſque de Rheims Chancelier de France fut enuoyé pour moderer leur colere, & les aſſeurer de tout ce qu'ils deſiroient.

Cela fut incontinent reparé, car les Anglois en faiſoient leur proffit, & le Duc d'Orleãs reprit le rãg & l'autorité que la dignité de ſa naiſſance luy dõnoit aupres du Roy, lequel l'employa en la conference qui ſe fit à Tours pour la treſue entre la France & l'Angleterre, ſoubs la faueur & renouuellement de laquelle il entreprit la conqueſte de Milan apres la mort de Philippe Marie. Le ſuccez de ceſte entrepriſe fit veoir que trop legerement il auoit creu ceux qui la repreſentoient ſi facile, que le premier iour qu'il armeroit la Lombardie, luy deuoit donner le Chaſteau de Milan. Il paſſa en Italie pour entrer en la poſſeſſion du Duché [a], mais comme on a touſiours reproché aux François de ne penſer iamais au retour quãd ils paſſent les Mõts, eſtant là il fut incontinent deſpourueu de moyens neceſſaires pour y faire quelque grand effect, & fut contraint de finir ſes entrepriſes au meſme temps qu'elles commençoient. Le fruict de ſon voyage fut la conqueſte du Comté d'Aſte, le ſurplus demeura à Frãçois Sforce. Ce Comté d'Aſte luy ſeruit de retraicte quelque temps apres, la grandeur de ſon courage ne luy pouuant permettre de demeurer aupres du Roy, pour le peu d'eſtime qu'il faiſoit de luy. Meſpris qui entama ſon cœur d'vne douleur ſi ſenſible que Claude de Seyſſel ne trouue point d'autre cauſe de ſa mort.

[a] C'eſt vne grande faute à vn Prince de croire legerement ce qu'on luy repreſente de la facilité d'vn grand deſſein, encores que les retenuz & moderez ſoient ſubiets à ſe laiſſer emporter à ces perſuaſions ſpecieuſes. *Credulitas error eſt magis quam culpa & quidem in optimi cuiuſque mentem facillimè irrepit.* CICERO.

Cauſe de la mort du Duc d'Orleans.

Louys Due d'Orleans ſucceda à ce mauuais traictement, & affin que ce meſpris fut vn contrepoix à la grandeur de ſon courage, il voulut que ſa nourriture fut moins exquiſe que la generoſité de ſon naturel ne le permettoit, & le contraignit par force d'eſpouſer ſa fille impuiſſante & contrefaicte[a], luy donnant à ronger plus de vingt ans vn os d'ennuy & de regret.

Suiuant ceſte maxime d'humilier les Princes de ſon ſang, il ne fit pas meilleur traictement au Comte d'Angouleſme & ne voulut qu'il penſa au mariage de la Princeſſe de Bourgongne, aymant mieux que ce grand & puiſſant eſtat fut en la puiſſance d'vn Prince eſtranger. Il redoutoit le courage de tous ſes plus proches, les tenoit comme opprimez ſous le rocher du meſpris & de la neceſſité, & les eſloignoit des grandes charges. La ſource de ſes liberalitez & de ſes bien-faicts eſtoient taries pour eux, car il faiſoit de la France comme d'vn grand verger duquel il couppoit, arrachoit, tranſplantoit les arbres comme il luy plaiſoit.

Ceſte grande & puiſſante maiſon de Bourbon, qui ſeule peut conter autant de triomphes que la Frãce a eu d'ennemis, qui la premiere de toutes les autres a porté la Courõne Ducale eſquiua ces coups[b]. Il l'a voulut heurter de la meſme rigueur que les autres, mais il l'a trouua bien plus ferme, car elle le contraignit de conuertir ſes outrages & ſa haine en d'autres effects de bien-veillance & d'affection. Car il donna le premier colier de l'ordre à Iean Duc de Bourgongne ſon frere, qui auoit eſpouſé Madame Ieanne de France fille de Charles VII. & Madame Agnes ſa fille à Pierre de Bourbon, auquel il confia tous ſes grands affaires, luy donna les biens du Comte d'Armagnac, mais ne voulut qu'il portaſt le tiltre de Comte.

Grandeur de la Maiſon de nourbõ

[a] L'Auteur des memoires de la maiſon Royale de Bourbon dit que Louys XI. faiſoit nourrir le plus groſſierement qu'il pouuoit Louys Duc d'Orleans, affin de luy abbattre le cœur genereux de ceux d'Orleans, Claude de Seyſſel dit qu'il vſa enuers luy de beaucoup de rudeſſes, & taſcha de le faire mourir.

[b] Ceſte famille Royalle de Bourbon a eſté tant eſtimée de nos anciens Monarques, qu'elle a eſté la premiere entre les Princes du ſang, honorée du tiltre & dignité Ducale. Car ores que le Duché de Bourgongne fut long temps auparauant l'erection du Duché de Bourbon, ſi eſt ce qu'il ne fut compris en la maiſon de France que du temps de Charles V. ſeulement, & fut le Duché de Bourbon erigé par Philippe de Valois ayeul dudit Charles V. Mem. *de la Maiſon de Bourbon.*

La Maieste. Apres les deuoirs qui obligent le Prince au ſeruice de Dieu & à l'amour des ſiens, il n'y a rien qui doiue plus tenir ſon eſprit en action que le ſoin de la Majeſté, car c'eſt vn reſſort ſi delicat que s'il ſe laſche ou deffait toute la machine de l'autorité eſt en deſordre, il deuient vn Roy de Tragedie. Quand ie parle de la Majeſté, ie n'entends pas que pour la conſeruer le Prince demeure comme les Roys de Perſe,

en vn Chaſteau de trois foſſés & autant de murailles [c], qu'on ne luy parle que par vne ſarbatane comme aux Roys de Bornéy, qu'il ne voye ſes ſubiets que la teſte nuë & couuerte de cendre, ou qu'il ne paroiſſe qu'vne fois l'an comme les premiers Roys de France, mais i'entends parler de ceſt inuiolable & eſclatant reſpect qui oblige le Prince à ne rien dire, faire, ou accorder contre la dignité de ſa Couronne, ne peut ſouffrir d'eſtre contraint, & ne ſe monſtre iamais aux actions publiques qu'auec tout ce qui eſt conuenable & neceſſaire à ſa grandeur & puiſſance [d]. Ceſte Majeſté en fin qui ſemblable à la verge de Moyſe qui eſtant tenuë en la main eſtoit l'outil de choſes admirables, & rampant à terre n'auoit rien que de l'horreur & du meſpris.

Vaine & ridicule grauité des Princes

Majeſté cõparée à la verge de Moyſe.

Louys XI. eut touſiours vne grande vigilance à maintenir ceſte Majeſté, eſperduëment deſireux de la reuerence, du reſpect & de la reputation, bien que toutes ſes façons priuées & familieres y fuſſent fort contraires. Ce ſoin fut la derniere chemiſe qu'il deſpoüilla. Il le fit paroiſtre ſur le bord de ſes leures lors qu'il en pouſſa les dernieres paroles de ſa vie. Il luy donna deux eſtançons, la crainte & l'admiration [e]. Vn autre l'euſt maintenuë auec la bien-veillance & l'autorité, mais il faillit ce premier chemin à l'entree de ſon regne, & ne le ſçeut tenir deſpuis ceſt eſgarement. Il trouua des humeurs ſi farouches, ſi accouſtumées à la licence que cõme l'intemperance du malade iuſtiffie la ſeuerité du medecin, il fut contraint de ſe ſeruir de la fureur pour faire ſages les furieux.

Ainſi ſa Majeſté fut redoutée des plus grands Prince de l'Europe, ne fut meſpriſée impunément de perſonne, & reueree de tous ſes ſubiets. Ceſte Majeſté reſſembloit aux portraicts qui ſont plus beaux de loin que de prés. Elle eſtoit admirée aux Prouinces eſtrangeres, mais on la voyoit comme obſcurcie en la nonchalance & facilité dont il offençoit ſouuent les grandes actions. Les Caſtillans au voyage de Bayonne ſe mocquerent de veoir ſi peu de pompe & de Majeſté autour de luy [f]. Aux iours de parade il faiſoit habiller quelqu'vn comme luy, bien que le Prince ne doiue iamais faire choſe qui le faſſe chercher parmy ſes ſeruiteurs, il faut que

Couſtume de Louys XI. aux ceremonies.

[c] Les Roys de Perſes ont eſté pluſtoſt adorés que tenerés de leurs peuples. Ils demeuroient en vn Chaſteau enuironné de trois foſſés, & de trois murailles, ne parlant qu'à peu de gens, & neantmoins auoient nouuelles en vn iour de tout leur Empire deſpuis le deſtroit d'Helleſpont iuſques à l'Inde Orientale, par les ſentinelles diſpoſées ſur les montagnes.

[d] Les actions, & les paroles des Princes ſont tellement conſiderées, que les peuples en iugent comme ils les congnoiſſent, & pource elles doiuent touſiours tenir du grand & s'il le peut du diuin. Vn ancien Grec diſoit *que le Prince ne deuoit iamais parler deuant le peuple autrement qu'il feroit ſur le Theatre en vne Tragedie.*

[e] L'auctorité ſouueraine du Prince eſt la Maieſté, qui eſt comme vne image viue & animée du grand Dieu que le Prince repreſente. Elle eſt l'appuy & la protection de l'eſtat, & ne ſe peut meſpriſer ny offencer ſans que tout le corps s'en altere. *Maieſtas Imperij ſalutis tutela.*

[f] A l'entreueüe du Roy Louys XI. & d'Edouard IIII. à Piquigny, Philippe de Cõmines fut habillé comme le Roy.

ſplendeur de ſa Maieſté le deſcouure comme vn Aſtre ſur les moindres flambeaux.

Les grands qui enuironnent le Prince rehauſſent la grandeur de la Majeſté. Les offices de la Couronne ſont ordonnés pour cela, & les grandes dignités que la France communique aux grands merites adiouſte la reuerence, eſchauffe & anime les courages à les meriter. Elle ſemble au iardin des Phæaces qui abondent en toutes ſortes de fruicts. Il eſt à propos de faire voir icy ceux qui durant ce regne en gouſterent[s]. CONNESTABLE. Louys de Luxembourg Comte de S. Paul. Autre que luy ne porta l'eſpee durant ce regne. CHANCELIER. Pierre de Moruilliers. Iuvenel des Vrſins ſieur de Treynel. Pierre d'Oriole.

Offices de la Couronne.

[s] Quand le Roy Louys XI. vint à la Couronne, il n'y auoit point de Connestable, Artus Duc de Bretagne Comte de Richemont l'eſtoit ſous le regne de Charles VII.

GRAND MAISTRE. Le ſieur de Nantoillet, Iean de Croï, Charles de Melun, Antoine de Croï, fils de Iean de Croï, Antoine de Chabannes Comte de Dammartin. GRAND CHAMBRIER. Iean II. Duc de Bourbon[h]. GRAND CHAMBELLAN. Iean d'Orleãs Comte de Dunois. Antoine de Chaſteauneuf ſieur du Lau. MARESCHAVX de France. André de Laual ſire de Loheac, Iean Baſtard d'Armagnac Comte de Comminges, Ioachim Rouaut ſieur de la Gamaſche du Boiſmenard, Pierre de Rouan ſieur de Gyé. *Ils n'eſtoient que deux iuſques au Roy François I.* ADMIRAL. Iean ſire de Montauban. Louys Baſtard de Bourbon Comte de Rouſſillon. Louys ſieur de Grauille. MAISTRE DES ARBALESTRIERS[i]. Iean d'Eſtouteville ſieur de Torcy. GRAND BOVTEILLER ET ESCHANSON. Le ſieur du Lau.

[h] L'office de Grand Chambrier de France a eſté long temps en la maiſon de Bourbon. Le Roy S. Louys le donna à Robert de France ſon fils Louys I. Duc de Bourbon, Charles I. Iean II. Pierre II, Ducs de Bourbon.

[i] Le grand Maiſtre de l'Artillerie de France, ou le Colonnel de l'infanterie ont ſuccedé à ceſte charge.

Le Roy Louys XI. n'auoit point de grand Eſcuyer

On ne void point qu'il eut de grand Eſcuyer, ny de grand Panetier. Ioachim de Rouaut fut à ſon ſacre premier Eſcuyer. Yuon du Fau grand Veneur. Louys de Laual ſieur de Chaſtillon grand Maiſtre des Eaux & Foreſts.

L'ancien ordre de France portoit que les Cheualiers Bannerets, le grand Panetier, le Cheualier Trenchant, le grand Eſchanſon, le grand Queux, ſeruiroient le Roy aux quatre feſtes annuelles, & on leur donneroit à chaſcun quarante liures, comme Louys XI. negligea ceſte gratification, les autres oublierent ce deuoir.

L'vn des preceptes de la Majeſté porte que les marques de ſouueraineté ne ſoient communiquées[k]. Il permit toutesfois au Prince d'Orange de ſe dire *Prince par la grace de Dieu*, & au Roy René de Sicile de ſeeller en cire iaulne l'an 1469. ce qui n'appartient qu'aux Roys de France, les autres Princes de la Chreſtienté ſeellent en cire de diuerſes couleurs, & à Charles Comte d'Angouleſmes deliurer les priſonniers aux nouuelles entrees qu'il feroit aux villes ou il commandoit[l].

Seau de France en cire iaune.

Il fut bien retenu à donner les tiltres d'honneurs & de dignités aux grandes familles. Vn Prince ne ſçauroit auoir en cela trop de retenuë, car il arriue ſouuent que les conſiderations qui fauoriſent le particulier merite d'vne perſonne, finiſſent auec elle quand elle meurt, & quād la dignité eſt attachée à la perſōne cōme ſont les tiltres feodaux des Ducs, Marquis, Cōtes & Barōs, la famille pour laquelle la gratification en a eſté faicte s'en trouue deſpouillée quand les terres en ſortent[m]. De là vint qu'en Angleterre telles dignités ne ſont point conioin-

Police d'Angleterre ſur les tiltres des maiſons.

tes aux terres & aux fiefs, mais au ſang & à la ſuyte des familles. L'Allemagne ne les communique pas à toute la poſterité, ains ſeulement à ceux qui deſcendent des maſles. Il y a des maiſons qui d'elles meſmes ſont ſi grandes & ſi illuſtres qu'elles honnorent les tiltres qu'on leur donne Le Roy Charles VII. ſon pere ayant erigé en Pairrie la Comté de Foix pour Gaſton de Foix il confirma ceſte erection, mais il n'en fit point de nouuelles. Ceſte maiſon de Foix eſtoit en ce temps-là des plus illuſtres de la Chreſtienté, ſe comparoit aux ſouueraines[n]. Gaſton de Foix qui viuoit du temps du Roy Charles V. alloit du pair auec les Roys. Quand le Roy Charles VI. fut à Thoulouſe, il enuoya le Comte de Sancerre Mareſchal de France, & le Seigneur de la Riuiere l'vn des premiers de ſon Conſeil, vers le Comte de Foix qui eſtoit lors à Mazere, pour le prier de le venir trouuer, ou que luy meſme l'iroit voir. Il ne s'excuſa ſur les indiſpoſitions de ſa grande vieilleſſe & marry de ce qu'il n'auoit preuenu ceſte ſemonce, partit de Mazere auec ſix cens cheuaux, vint trouuer le Roy à Thoulouſe, & l'hiſtoire dit que ce preſentant au Roy il eſtoit ſuiuy de deux cens Gentils-hommes tous

Train magnifique du Cōte de Foix.

[k] De nulle choſe le Prince ne doit eſtre plus eſpargnant que des honneurs qui dependent de ſa Maieſté.

[l] En ce priuilege donné pour vne fois l'an 1477. à Charles Comte d'Aogouleſme, les priſonniers des crimes de leze Maieſté furent exceptez.

[m] Pluſieurs n'approuuent pas que les tiltres feodaux de Ducs, Marquis, Comtes & Barons ſoient donnez en France à la terre & non au ſang, car il aduient que tel perdant ſa terre, perd auſſi le moyen de ſouſtenir le tiltre qui luy demeure.

[n] On void qu'aux grandes ceremonies les Comtes de Foix ſont nommez deuant les Princes, & precedent les Comtes de Vendoſme. La raiſon n'eſt autre ſinon que les aiſnés des maiſons des Princes precedent les puiſnez des autres maiſons, & pource aux Eſtats tenuz à Tours les Comtes de Neuers, d'Eu & de Foix precedent le Comte de Vēdoſme.

veſtus de ſoye, & remarque entre ceux-là le Vicomte de Bruniquet & ſes freres, Roger d'Eſpagne [a] Seigneur de Monteſpan, ſorty du ſang d'Arragon & chef de la maiſon de Monteſpan, & le Seigneur de Corras qui le premier a eſleué l'honneur des Comtes de Caramain maiſon grande & riche, alliée à celle de Foix, & qui (puiſque les maiſons & les familles ont leur periodes ainſi que toutes les autres choſes du mõde) ne pouuoit deſirer vne plus glorieuſe cheute qu'en la maiſon de Monluc, ou elle commence à renaiſtre. Le Roy Charles VI. luy rendit ceſte viſite aux eſtreines de l'année [b] 1390.

Origine des maiſõs de Mõteſpan & de Caramain.

[a] Eſpagnolet d'Eſpagne fils de Roger d'Eſpagne, fils de Leon d'Eſpagne.

Il fauoriſa auſſi de ſemblables declarations d'honneurs la maiſon de Laual, que long temps auparauant eſtoit tenuë des plus illuſtres de France, n'ayant iamais eu faute ny d'enfans ny de premieres dignités & alliances de France, comme celle qui a pour tige la maiſon de Montmorency [c] premiere Chreſtienne de France, & n'y a difference entre leurs armes que des cinq coquilles d'argent adiouſtées à la croix. Pource il voulut que François de Laual ſeigneur de Gaure, fils d'vne fille de la ſœur germaine du Roy Charles VII. tint le meſme rang que les Comtes de Vendoſme, tant au Conſeil qu'au Parlement & aux autres actions publiques, & en fit expedier ſes lettres au Mans le 29. Nouembre l'an 1467. pour ſeruir de priuilege ſpecial & perpetuel à ſa poſterité.

Maiſõ de Laual.

[b] En ce voyage le Comte inſtitua ſon heritier le Roy Charles VI. qui toutesfois ne l'accepta pour ne frauder le Vicomte de Caſtellan, legitime heritier.

[c] On rapporte l'origine de la premiere maiſon de Montmorency au temps de S. Denys, par lequel le premier cõuerty des Cheualiers de France, fut vn Seigneur de Montmorency, & pour ce l'ancienne deuiſe de ceſte maiſon eſt *Dieu ayde aux premiers Chreſtiens.*

Il auoit fort meſpriſé les marques glorieuſes & honnorables [d] de la Majeſté. Bodin eſcrit qu'ayant chaſſé preſque les Gentilshommes de ſa maiſon, il ſe ſeruoit de ſon tailleur pour tous Herauts d'armes, & de ſon barbier pour Ambaſſadeur, & de ſon Medecin pour ſon Chancelier (comme vn antique Roy de Syrie, de ſon Medecin Apollophanes qu'il fit chef de ſon Conſeil. Philippe de Commines le monſtre bien à l'endroict où il repreſente la peine que l'on eut de dreſſer l'equipage d'vn Herault qu'il enuoyoit au Roy d'Angleterre. Les Herauts ſeruoient à la Majeſté du Prince, aux occaſions de la guerre & aux iours plus ſolemnels de la paix, ils auoient diuers noms & diuerſes charges, & portoient les tiltres ou des Prouinces du ſouuerain, ou de quelque autre celebre occaſion, comme en France les Herauts

[d] De tout temps les Princes ont eu des perſonnes ordonnées pour ſeruir en temps de paix & de guerre, à l'ornement de la Maieſté & à la grandeur Royale, les Heraults ont eſté inſtituez en France pour ce reſpect, ils portent en temps de paix les mailles ſur le haut de l'eſtomach, & en temps de guerre la cotte d'arme ſemée de fleurs de lys. Ilz ont mené en l'Egliſe & au Cloiſtre de ſaincte Catherine du Val des Eſcoliers vne vingtaine de leurs ſepoltures, qui monſtrent la forme de leurs maſſes & de leurs eſcuſſons.

ſont nommez diuerſement, & l'on trouue ſouuent en l'Hiſtoire de France ces noms donnez aux Herauts *Monjoye S. Denys*, *Mont S. Michel*[a], au rencontre deſquels vn grand perſonnage d'Italie a bronché & fait rire ceux qui s'en donnent garde, car ayant trouué en nos Hiſtoires que le Roy Louys XI. auoit enuoyé deux Herauts à Bajazeth, pour ſe plaindre de la paix rompuë auec les Venitiens, il rapporte ces noms en ceſte ſorte *Monſieur Gaudio de S. Denys*, *Monſieur de S. Michel*, pour dire l'Heraut Monjoye ſainct Denys, ou Mont S. Michel. Erreur de Boſio en l'Hiſtoire de Malthe.

Ils eſtoient creez aux grands & ſolemnels feſtins, & comme on preſentoit le vin au Prince apres qu'ils auoit beu, il donnoit la couppe à celuy qu'il faiſoit Heraut, affin d'en former ſon eſcuſſon. Oliuier de la Marche dit que quelquefois le Duc Philippe de Bourgongne leur donnoit le nom du pays ou le vin qu'il beuuoit lors eſtoit creu, & cela faict les autres Herauts luy bailloient la cotte d'armes chargée des armoiries du Prince. Il y auoit plus de ceremonies à la creation des Roys d'armes, car il falloit que la ſuffiſance fut atteſtée par tous les Roys d'armes & Herauts que l'on pouuoit trouuer, & eſtoiẽt diſtingués des autres par vne couronne croiſetée qu'ils portoient en teſte. Leur principalle charge regardoit la diſtinction des armes des familles, pour conſeruer les anciennes & empeſcher l'vſurpation des nouuelles. Ils pouuoient deffendre aux roturiers de porter des armes qui n'eſtoient conuenables à leur profeſſion, & aux nobles de timbrer leurs armoiries autrement que leurs peres, ny ouurir les heaumes ou les couronner ſans permiſſion. C'eſtoit auſſi leur deuoir de garder les blaſons des armoiries[b] des maiſons, pour y auoir recours aux diſputes qui pouuoient naiſtre ſur les differences & conformités. Ils tenoient regiſtre des deuiſes & couleurs des maiſons ſouueraines, comme du blanc pour *France*, du noir pour *Angleterre*, du rouge pour *Bourgongne*, du bleu pour *Sauoye*, du iaulne pour *Lorraine*, du verd pour *Anjou*. Le Roy d'armes en la maiſon des Ducs de Bourgongne prenoit garde qu'aux annobliſſemens, on ne donna le rouge pour le champ des armoiries, parce que c'eſtoit la couleur reſeruée pour Creatiõ des Herauts. Office des Herauts d'armes

[a] Ce mot de Monioye S. Denis a eſté autresfois le cry guerrier des François. On dit qu'il eſt venu de ce que dit Cloüis en la bataille prés de Colongne, lors que craignãt de la perdre il promit de croire en Ieſus-Chriſt adoré par Clote ſa femme, & de le tenir pour ſon IOVE. Dés-lors on crioit aux batailles *Monioye ſainct Denys*, pour dire: *Chriſt* que S. Denys a preſché en Gaule, eſt mon *Ioue*. c'eſt à dire mon Iuppiter. Le mot de *Ioue* s'eſtant changé en celuy de *Ioye*. *Voy le liure des Antiquitez Gauloiſes du Preſident Fauchet.*

[b] Il y auoit de grandes conſiderations à la forme de l'eſcuſſon & au tymbrement des armoiries. L'eſcuſſon du Chevalier pouuoit eſtre taillé, eſquarré & vuidé à ſon plaiſir, & y adiouſtoit vn tymbre pris d'vne partie de l'armoirie, & le heaume fermé & tout droit. L'eſcuſſon de l'Eſcuyer eſtoit rond comme vn rondache & n'auoit point de tymbre, mais le ſeul heaume fermé & tourné d'vn coſté.

Digitized by Google

uée pour le Prince. Ceſte maiſon eſtoit toute dans les reſpects & les ceremonies d'vne pompe ſouueraine. Quand le Duc mangeoit en feſtin ſolemnel, outre toutes les magnificences communes aux Roys, il auoit derriere luy les Roys d'armes & les Herauts reueſtus de leur cottes & couronnes, & deuant luy eſtoient aſſis à vne table baſſe deux Huiſſiers & deux Sergens auec leurs maſſes, qui auoient touſiours les yeux ſur les ſiens, pour au moindre ſignal qu'il feroit executer ſes commandemens, meſme pour arreſter priſonnier les grands que l'on ne pouuoit prendre ailleurs.

Magnificence de la maiſon de Bourgõgne

Ces charges ont eſté meſpriſées par le meſpris des perſonnes qui ne les ont deſiré que pour en couurir l'indignité de leur naiſſance. Autresfois elles n'eſtoient tenues que par Gentilshommes, l'honneur deſquels les portoit aux perils, du meſme courage que les moins genereux en reuiennent. Ils auoient la garde de la Chambre du Roy & faiſoient la charge qu'ont fait deſpuis les Archers de la garde. Ils rendirent preuue de leur valeur à la iournée de Bouuines ſous Philippe Auguſte, pour raiſon dequoy S. Louys fonda l'Egliſe ſaincte Catherine du Val des Eſcoliers, le Roy Charles V. y eſtablit leur confrairie, & où l'on void encores auiourd huy pluſieurs ſepultures qui ont conſerué l'ancienne forme de leurs habits & de leurs armes.

[a] Les Sergens d'armes portoient de iour la maſſe deuãt le Roy & gardoient ſa chambre de nuict, c'eſt pourquoy le Seigneur du Tillet eſtime qu'ils tenoient le lieu des Archers de la garde.

Ce que Phil. de Commines remarque du Gaſcon qui entra iuſques au *retraict* ou eſtoit le Roy auec trois ou quatre, confirme encore ceſte opinion du peu de ſoing qu'il auoit des formes bien ſeantes à la Majeſté, car encores qu'il n'y eut des Huiſſiers aux portes, ceſte facilité d'entrer iuſques au cabinet eſtoit dangereuſe. Ses predeceſſeurs auoient pourueu à cela, & les Chambellans eſtoient obligez par le deuoir de ceſte charge de ne le permettre, mais il meſpriſa cela tout le temps de ſon regne iuſques à la fin qu'il y penſa plus qu'il ne falloit, paſſant d'vne grande facilité & confiance à vne rigoureuſe ſeuerité & deffiance pour tenir ſes portes fermées. On trouue ces parolles fort remarquables en l'ordonnance du Roy Philippes le Long. *Apres la cure de l'ame, l'on ne doit mie eſtre ſi negligent de ſon corps, que pour negligẽce ou autre mauuaiſe garde, nuls perils aduiennẽt, ſpe-*

Deuoir des Chambellãs.

[b] Le premier ſoing de la perſonne du Roy appartient au grand Chambellan, il eſtoit tenu de coucher au pied du Roy quand la Royne n'y eſtoit, & ainſi Pierre grand Chambellan du Roy ſainct Louys, fut enterré à S. Denis au pied de ſon maiſtre, en la maniere qu'il eſtoit à ſes pieds de ſon viuant. Encores auiourd'huy en l'aſſemblée des Eſtats, & quand le Roy tient ſon lict de Iuſtice le grand Chãbellan eſt aſſis à ſes pieds.

ciamment quand pour vne personne, pourroient estre plusieurs troubles : nous ordonnons, & de ce speciamment chargeons nos Chambellans que nulle personne mescogneuë, ne garçon de petit estat n'entrent en nostre garderobbe, ne mettent main, ne soient à nostre lict faire, & qu'on n'y souffre mettre nuls draps estranges. Et commandons aux maistres de nostre Hostel, qu'ils se prennent garde que nostre eschançonnerie, nostre cuysine & tous autres mestiers & officiers de nostre Hostel, soient si bien & diligemment gardez, que nuls perils en puissent aduenir, & ces choses voulons-nous estre gardées & tenues és Hostez de nostre compagne & de nos enfans.

L'autre precepte de la Majesté est de ne perpetuer les grandes charges en vne maison, & les rendre hereditaires[u]. L'ordre & la iustice de l'estat veulent que la distribution en soit faicte comme par tour à celles qui ou par la qualité de la naissance ou la grandeur de leur merite en sont capables. La dictature perpetuelle a renuersé l'Estat de Rome, la grande autorité donnée aux Maires du Palais a ruiné la premiere famille de nos Roys. A ces ambitieux des mesmes charges que leurs ayeux ont tenu, il faudroit souhaitter la moderation & la candeur de Q. Fabius surnõmé le grand, lequel apres auoir tenu cinq fois la dignité de Consul, & compté plusieurs grandes functions en sa maison, pria le Senat de ne conferer cet honneur à son fils, non qu'il en fut indigne, mais par ce qu'il sçauoit bien quel tort receuoit la Republique de la perpetuité des grandes charges en vne famille. C'estoit aymer l'estat plus que soy-mesmes. Louys XI. prit plus de plaisir qu'il ne retira de contentement & de fruict en changeant souuent d'officiers. Quand vne charge est exercée dignement & vtilement par quelqu'vn la demission en est iniuste, le seruice du Prince en souffre, car la place ne se remplit iamais de personne de pareille suffisance & d'experience, le public s'en ressent[x], les nouueaux venus alterés & affamés de faire leurs affaires, en preferent les interests aux considerations publiques. Les Estats les plus sains ont tousiours quelques vlceres. Changer de remede & changer de Medecin est vne mesme chose. Les playes n'ont point loisir de se fermer quand on change souuent d'appareil.

Les grades charges ne doiuent estre hereditaires.

Q. Fabius Maximus.

Il faut maintenir ceux qui les exercent bien.

[u] La perpetuité d'vne grande charge est dangereuse. Ceux qui ont long temps cõmandé se faschent d'obeyr. *Antiquitas voluit prouinciarum dignitatem annua successione rerum parari, ne diutina potestate vnius infolescerent.* CASSIOD.

[x] En vne autre occasion Q. Fabius monstra qu'aux elections des grandes charges il ne faut cõsiderer que le bien public, il ne voulut consentir que T. Octacilius qui auoit espousé la fille de sa femme fust Consul, ne l'estimant capable de ceste charge, ny du courage tel qu'il le falloit pour faire teste à Hannibal. T. LIVE. *liu.* 24.

[y] Comme la ruine des familles vient ordinairement des nouueaux seruiteurs, aussi la cheute des Estats vient des nouueaux Magistrats qui entrent aux charges sans experience.

Il deſapointa du gouuernement de Guyenne le Duc de Bourbon & le donna au Baſtard d'Armagnac[a]. Il oſta au ſieur de Bueil l'eſtat d'Admiral de France & le donna au meſme Baſtard, puis au Baſtard de Bourbon ſon gendre, lequel luy fit de grands ſeruices ſans conſiderer leſquels il luy oſta le gouuernement de Picardie, pour le donner à Philippe de Creuecœur ſeigneur de Cordes ou Eſquerdes. Il voulut que ſes Lieutenans au Gouuernement de Bourgongne tinſſent leurs charges comme le loup par les oreilles, il l'oſta à de Cordes & le donna à Chaumont, qui mourut l'an 1481[b].

[a] Iean d'Andie Seigneur de Leſcun, baſtard d'Armagnac, Comte de Comminge, Chef de la maiſon de Ribeyrac.

Changemẽs en diuerſes charges.

Il oſta les Seaux à Pierre de Moruillier & les donna à Iuuenel des Vrſins, auquel il les auoit oſté quand il vint à la Couronne, puis les donna à Pierre d'Oriole. Il oſta l'office de Mareſchal de France au ſeigneur de Loheac, & pour luy rendre l'oſta au Comte de Comminges Baſtard d'Armagnac. Charles de Melun eſtoit ſon Lieutenant en ſa ville de Paris, il le deſpoüilla de ceſte charge puis la donna au Comte d'Eu & le fit Grand maiſtre de ſa Maiſon. Entrant à Paris il fit Preuoſt de Paris acques de Villiers ſeigneur de l'Iſle Adam. Apres la guerre du bien-public il le depoſſeda de ceſte charge & la donna à Robert d'Eſtouteuille. Toute ſa Chronique eſt pleine de ces changemens en toutes ſortes de dignités & d'offices.

[b] Le Roy Louys XI. deſpité que le Seigneur de la Trimoille n'auoit pris Dole, luy oſta le Gouuernement & le donna à Charles d'Amboiſe qui eſtoit Gouuerneur de Champagne.

V. magnificence de Louys XI.

La Magnificence. La Majeſté du Prince eſt ſuiuie de ſa Magnificence, qui eſt vne des fleurs de ſa Couronne, c'eſt la feuille qui rehauſſe l'eſclat de ce diament. Elle ſe produit en pluſieurs lieux & à diuerſes occaſions, mais elle à ſon theatre en ſa maiſon, à ſa Cour, preſide à ſa deſpence & paroit encores au particulier ornement de ſa perſonne.

[a] Iamblique appelle la Magnificence la Couronne de l'Empire du Prince, & dit que c'eſt ce que l'on admire entre les principales actions du Prince.

Louys XI. s'en ſoucioit ſi peu qu'à veoir ſes habits on eut dit qu'il vouloit viure pauure pour mourir riche. Il s'habilloit ſimplement de drap de petit prix, & ne prenoit plaiſir de voir les habits ſumptueux Sa Chronique dit *qu'il portoit des pourpoints de fuſteinne*, ſoit qu'il fit cela pour rendre ſa façon plus populaire, ou pour retrancher à ſon exemple les deſpenſes inutiles, eſtimant qu'vn Roy qui ne doit rien porter qui ſente la femme, paroit plus par les ornements de l'eſprit que par ceux du

Habits de Louys XI.

corps. Elle ne le representé bien vestu qu'vne seule fois. Ce fut quand pour acheuer le traicté de Conflans, il alla iusques à la Grange aux Merciers auec peu de suyte & de bruit, *vestu d'vne longue robbe desceinte fourrée d'hermines, qui luy estoit beaucoup mieux seante que les autres habits qu'il auoit accoustumé de porter.*

[c] L'habit du Prince ne doit estre trop superbe ny pompeux. Romulus s'habillant d'escarlatte ou de pourpre perdit l'affection des siens, ny lascif & dissolu comme de Neron, de Caligule, de Commodus, de Heliogabale, ny de façon estrange, car pour cela Hieroſme de Siracuſe fut odieux à ſon peuple.

On void aujourd'huy à Paris en la maiſon d'vn Conſeiller d'Eſtat le lict où il couchoit, & on ne le peut voir ſans s'eſtonner du luxe de ce ſiecle & de la ſimplicité de celuy-là. Il eſt de damas iaulne & incarnat ſans clinquant ny paſſement, les franges ſans façon. Bodin dit, *que par mocquerie il portoit vn chappeau gras & du plus meſchant drap: & meſme on trouue en la Chambre des Comptes vn article de ſa deſpence portant vingt ſols pour deux manches neufues à ſon viel pourpoint, & vne autre article de quinze deniers pour vne boite de graiſſe pour graiſſer ſes bottes, & neantmoins il hauſſa les charges plus que ſon predeceſſeur de trois millions par chacun an, & aliena grande partie du Domaine.* Le lict de Louys XI.

La deſpence de ſa maiſon fut beaucoup inferieure à celle de pluſieurs Seigneurs de ce temps. Toutes choſes y ſont fort exactes, la frugalité recommandée en telle ſorte & le luxe ſi odieux, qu'il ne falloit pas repaſſer du bord de Sclauonie [d] en celuy d'Affrique pour manger des eſcreuices. Par les comptes on void qu'elle s'augmente ſelon les années, les affaires & les voyages. Elle ne paſſe point trente ſix mille liures iuſques en l'année mil quatre cens quatre vingts qu'elle vint à quarante trois mille ſix cens dixneuf liures. Elle fut l'année mil quatre cens quatre vingts vn de ſoixante ſix mille ſix cens quatre vingts liures, & en la derniere de ſa vie de quatre vingts mille ſix cens trois liures [e], & neantmoins il ne bougea du Pleſſis depuis le huictieſme Nouembre iuſques au ſeptieſme Septembre de l'année ſuyuante qu'il fut porté en la ſepulture à Noſtre Dame de Clery. Remarquable liberalité.

[d] La diſſolution a eſté grande aux perſonnes priuées par les exemples qu'Athenee en raporte, & entre autre d'Eſopus ioueur de Tragedie qui eſtant arriué en Sclauonie pour y mãger des Eſcreuices qui eſtoient fort eſtimées en ceſte Prouince, comme on luy eut dit que celles d'Affrique eſtoient meilleures fit voile en Affrique.

[e] La deſpence de la maiſon du Roy pour ce qui regarde ſeulement la bouche, eſtoit l'an 1471. de 28. m. 31. l. l'an 1472. de 29. m. liur. l'an 1473. 32. m. 8. c. l. l'an 1474. 25. m. 2. c. l. l'an 1475. 30. m. 3. c. l. l'an 1476. 30. m. 4. c. l. l'an 1477. 36. m. 8. c. l. l'an 1478. 34. m. 8. c. l. l'an 1479. 37. m.

Le nombre des ſeruiteurs pour le ſeruice ordinaire de ceſte deſpence n'eſtoit pas grand, les gages petits, en comparaiſon du temps où nous ſommes. Ils ſeruoient toute l'année, & l'année commençoit au mois d'Octobre. Autres que ceux-cy ne ſont couchés en l'eſtat de ſes penſions volontaires. Deux Chappelains à raiſon penſions volontaires.

de dix liures par mois chacun & vn Clerc de Chapelle à cent ſols. Vn valet de Chambre du Roy à quatre vingts dix liures par an. Quatre Eſcuyers de cuiſine à ſix vingts liures par an chacun. Vn haſteur, vn potager, vn ſauſſier, vn queux, vn ſommelier d'armeures, deux valets de ſommiers à raiſon de dix liures par mois chacun. Deux galloppins de cuiſine à huict liures par mois, vn porteur, vn patiſſier, vn boulanger, deux charretiers à chacun ſoixante liures par an, vn pallefrenier & deux de ſes aydes vingt quatre liures par mois. Vn Mareſchal de forges, à ſix vingts liures. Le Maiſtre de la Chambre des deniers du Roy auoit douze cens liures, & le Contreroleur cinq cens. On ne donnoit que cinquante ſols pour les robbes de valets, & douze liures pour les manteaux des clercs, Notaires & Secretaires de la Maiſon & Couronne de France.

[f] Le Roy Louys XI. donna trois cens liures d'accroiſſement à Martin Barthelot maiſtre de la Chãbre des deniers; la Chambre des Comptes ne le voulut paſſer ſans vne iuſſion, qui fut expediée à Paray le Moinat le 6. Auril 1481.

Sa deſpence n'eſtoit pas toute en vn lieu pluſieurs y proffitoient, & puiſoient leurs commodités en ſes viues ſources de la Magnificence du Prince. I'ay remarqué aux Comptes[g] de la Chambre aux deniers, qu'il ne paſſe année ſans faire pluſieurs voyages, & que Paris ne le void que rarement. Cependant il ne tenoit pas la Chambre pour y viure à ſon aiſe, & n'imitoit les premiers Roys, qui ne paroiſſoient à leurs peuples que comme les images des Dieux que l'on tiroit vne fois l'an de leurs boiſtes dorées, il viſitoit les Prouinces, il ne paſſoit pas les douze mois en vn ſeul logis du Zodiaque, & ne renuoyoit pas les affaires au Maire du Palais[h].

Louys XI demeure peu à Paris, ſon ſeiour plus ordinaire eſt au Pleſſis.

[g] Par ces Comptes de la maiſon du Roy qui ſe rendoient tous les mois, on void qu'en douze ans ils ne ſont rendus que deux fois à Paris, l'vne en l'Hoſtel du Roy aux Tournelles, l'autre en celuy de M. Iean de Popincourt.

[h] Cloüis II. xii. Roy de France commença à donner à ſes ſucceſſeurs iuſques à Charlemagne le nom de Faineant. On ne les voyoit qu'vne fois l'an.

La Magnificence n'eſt pas touſiours aux deſpences priuées qui ſe font en la maiſon des Princes, à vne grande multitude de cheuaux & de chiens, ny à la monſtre des Lyons, des Tygres, des Leopards & des Elephans. Elle doit paroiſtre à receuoir, loger, traicter & deffrayer les Princes eſtrangers & leurs Ambaſſadeurs. Ce Prince en telles occaſions fit voir que la Magnificence n'habite que les maiſons des Roys, & que la France en eſtoit le Theatre. Il reçeut en ceſte ſorte le Roy de Portugal, la Royne d'Angleterre & le Prince de Galles ſon fils, René d'Anjou Roy de Sicile, le Duc de Sauoye, les Princeſſes de Sauoye, Anne, Louyſe & Marie[i].

Magnificence où s'eſtend.

[i] La deſpence de ces trois Princeſſes ſe monta quatre cens vingtcinq liures vnze ſols, depuis le 28. Octobre iuſques au 24. Nouembre.

Par les meſmes reſpects de la magnificence, qui veut

que le Prince trauaille autant à contenter les yeux & les eſprits, d'autruy que ſoy-meſme[k] il fit pluſieurs autres deſpences eſtimées & priſées des ſiens & des eſtrangers. Il traicta & deffraya pluſieurs fois & pour pluſieurs iours les Ambaſſadeurs d'Angleterre, d'Hongrie, d'Arragon & de Naples. L'année 1477. au mois de Mars le Roy d'Angleterre l'enuoya viſiter par le Milord Hauart ſuiuy de ſoixante dix perſonnes, qu'il deffraya tout le temps de ſon ſeiour en France. La bonne chere qu'il fit aux Anglois à Amiens apres le traicté de Piquigny, & les douze pipes de vin du cru de la Faye Monjan qu'il fit conduire iuſques à Dieppe pour les donner au Roy Edouard d'Angleterre, obligea les Anglois à ces cris d'allegreſſe que l'on entendit en leur armée, & au depart, *Largeſſe au noble Roy de France.*

[k] Le Prince fait pluſieurs choſes dont il ſe diſpenſeroit s'il n'auoit autre perſonne à contenter que la ſienne. *Magnum eſt perſonam in Repub. tueri principis qui non animis ſolum, ſed oculis ciuium ſeruire debet.* Cic.

Mais comme il y a vne Magnificence qui eſt toute en fleur, & qui s'acquiert de grands applaudiſſemens parmy les peuples, il y en a vne autre qui n'eſt pas ſi floriſſante & a beaucoup de fruit. C'eſt celle qui donne des penſions aux eſtrangers & les oblige au ſeruice du Prince[l], qui nourrit, eſleue & recompenſe les beaux eſprits, entretient les excellens artiſans, fauoriſe les belles inuentions, & tous ceux qui ont quelque credit enuers la poſterité. Autre ſorte de Magnificence

[l] C'eſt gratifier ſa memoire que d'obliger les hommes ſçauans qui ont du credit enuers la poſterité. Seneq.

Il y en a encore vne autre qui eſt toute Chreſtienne, & qui n'a eſté cognuë que par les Roys Tres-Chreſtiens qui ſans offencer la grandeur de leur Majeſté, rendoient leur maiſon le refuge des miſerables. Robert fils de Hugue Capet auoit ordinairement mille pauures à ſa ſuyte, leur donnoit des montures pour le ſuiure & prier Dieu pour luy[m]. Louys IX. en auoit ordinairement ſix vingts, & en Careſme douze vingts qu'il nourriſſoit des viandes de ſa table. Magnificence Chreſtienne

[m] Louys IX. Roy de France a fondé en France vingthuict Colleges, & mourant commanda à ſon fils d'eſtre deuot enuers Dieu, & charitable enuers les pauures.

Encores n'eſt-ce pas la toute l'eſtenduë de la Magnificence, elle va plus outre & veut paroiſtre aux ieux, aux ſpectacles, aux iouſtes, & touſiours en choſes rares & peu communes[n]. Quand les peuples voüent des Hecatombes de cent bœufs & de cent brebis, les Empereurs offrent cent Aigles & cent Lyons. Mais la deſpence qui va toute aux yeux n'entretient le peuple que tant qu'il ne ſe ſouuient du vẽtre. Souuenance qui le diſpen-

[n] Aux calamités publiques les Grecs & les Romains voüoient les Hecatombes. On y ſacrifioit cent animaux ſur autant de buchers, *ſi verò Imperatorum votum eſſet, centum Leones, centumq; aquila vnà mactabantur.*

ce de toute autre choſe,& n'a autre part aux ſoucis publiques,ſinon celuy qui pouruoit aux moyens de le cõtenter [a]. Quand il ſouffre quelque incommodité tous les ſpectacles, tous les ieux, tous les amuſemens qu'on luy donne l'ennuyent & luy font dire que la feſte ſe fait à ſes deſpens.

[a] Le peuple ne ſe ſoucie de la conduitte ny de la fortune des affaires, pourueu qu'il trooue du bled au Marché. *Vulgo vna ex Republica Annona cura.* TAC.

Il faut donc que la Magnificence du Prince porte ſes effects aux choſes dont le plaiſir combatte auec l'vtilité, & qui ne ſe paſſent auec le contentement que l'eſprit les admirant en reçoit, comme ceſte fille de Merueille qui eſmaille inutilement en l'air ſon demy cercle. Le Prince ne doit pas imiter l'orgueil des Pharaons d'Egypte,qui employoient les ſueurs de leurs peuples & les threſors de leurs coffres en œuures d'oſtentation [b], & penſoient plus à la vanité qu'à l'vtilité. Pour ce les Princes ont fait renommer leur Magnificence aux œuures publiques & à la decoration des villes qui ſembloient n'auoir eſté ruinées que pour eſtre rebaſties plus ſuperbes, & qui ont acquis l'honneur de les auoir laiſſé à leurs ſucceſſeurs, bien plus belles qui ne les auoient receuës de leurs predeceſſeurs [c].

Oeuures de vanité & d'oſtentatioo.

[b] On dit que les Pyramides eſtoient œuures inutiles,mais la ſtructure eſtoit vtile au Prince,qui par ce moyen faiſoit trauailler ſes ſubiects que l'oiſiueté euſt gaſté & porté à la reuolte & ſedition. Polybe remarque ces deux achemineméns de ſedition *μάθημα τὴ σχολάζειν.*

[c] La ville de Rome fut obligée de ſa decoration & de ſes plus illuſtres ornemens à l'Emp. Auguſte, qui pource diſoit *Romam lateritiam accepi, marmoream relinquo.* SVET.

On ne void point qu'il avt fait de grandes œuures és baſtimẽs, auſſi eſt-il bien difficile à vn Prince de tenir l'eſpée d'vne main & la truelle de l'autre. Il fit baſtir l'Egliſe noſtre Dame de Clery,& reparer celle de la Victoire prés de Senlis,l'enrichit de ſa munificẽce& embellit le grand Autel de ſeize lampes d'argent. Sa ſtatuë eſt à la droicte. On le void encores ſur le portal auec celle de la Royne Charlotte, & par tout leurs armes & celles du Dauphin. Philippe Dieu donné auoit fait baſtir ceſte Egliſe en ſouuenance de l'heureuſe victoire [d] qu'il eut contre les Flamans. Il ne reſte de l'ancien edifice que la nef & le cloiſtre: la ceinture de l'Egliſe, tout le chœur & le portail ſont du nouueau,& portent vne remarquable difference de l'Architecture de ces deux regnes. La premiere eſt ſimple & baſſe, l'autre eſt ſuperbe & plus releuée que ce temps-là ne le portoit.

[d] Bataille de Bouuines au mois de Iuillet l'an 1214. gaignée par Phil. Auguſte ſur Othon de Saxe,& Iean Roy d'Angleterre. Ferdinand Cõte de Flandres y fut fait priſonnier & mené à la tour du Louure. Le Comte de Salbery Anglois à S. Quentin.

Il n'a point laiſſé en France autre marque de ce ſoing public,& quoy que Philippes de Commines luy donne l'honneur d'auoir plus fait que *ſes predeceſſeurs aux fortifications de ſon Royaume*, cela a eſté ſi peu de choſe

que la memoire ny le fruit n'en eſt pas demeuré à ſes ſucceſſeurs[f]. Ceſte gloire qui a embelly les lauriers des Princes victorieux, & qui a donné aux marbres vne muette eloquence pour eterniſer leur nom, appartenoit à HENRY IIII. le reſtaurateur des ruines dont la France reiettoit la cauſe autant ſur la licence des François, la nonchalance de ſes Roys, que ſur l'iniure du tẽps & les deſſeins de ſes ennemis. Comme on luy peut donner la gloire d'auoir rendu la vie, l'ordre & la liberté à la France, auſſi peut-on dire qu'il luy a donné vne nouuelle face, nouuelle force & nouuelle beauté. Les forteresſes de la France qui trembloient & s'humilioient aux premieres approches de l'aſſaillant ſont deuenuës inexpugnables. Les maiſons des Roys qui ſembloient de grandes ſolitudes, & s'eſtoient reſſenties comme les autres de la fureur & de la licence des troubles, portent maintenant ſur leurs frõtiſpices les glorieuſes marques de la felicité de ſon regne. Les lieux ſteriles & inhabités ſont deuenus fertilles & frequentés, les villes adiouſtées aux villes & les riuieres iointes aux riuieres, pour la facilité du commerce.

[f] Les Empereurs Romains ont conſeruë leur memoire par la reparation des ruynes publiques, Auguſte reſtaura le Theatre de P. Emile, Tibere celuy de Põpée, Caligule les murs de Siracuſe, Veſpaſien le Capitole, Tite les Theatres, Antonin celuy d'Adrian, Alesandre Seuere les ponts de Traian.

Tous les ponts, tous les ports, tous les paſſages, tous les grands chemins ſont honnorez des monnuments eternels de la vigilance de ce Prince ſur la grandeur de ſon eſtat & les neceſſitez de ſon peuple, lequel outre la part qu'il a aux vtilitez publiques de ces grands ouurages, retire d'vne main pour le ſalaire de ſes ſueurs ce qu'il paye de l'autre pour les tributs de ſon deuoir, car l'Eſpargne de France qui fait vn perpetuel reflus de ce qu'elle reçoit, ne reſſemble pas celle de quelques Empereurs qui ne rendoit iamais rien de ce qu'elle prenoit, & qui pource a eſté comparée au Carybde, mais auec ceſte difference que ce goulfe iette à bord ce qu'il a deuoré & rien ne ſortoit de cet abyſme. Ainſi le proffit rend le trauail agreable, & ceux qui trauaillent ſi vtilement ſe plaignent durant le Solſtice d'Eſté que le iour paſſe trop toſt. Ainſi les pauures ne ſe peuuent excuſer de leur miſere tant qu'ils ont les bras de reſte. Ainſi l'oiſiueté, la peſte des eſtats eſt chaſſée, & ne trouue retraicte qu'entre les mains qui faineantes deſrobent les fruicts de celles qui trauaillent.

[g] L'Eſpargne d'vn Prince auare eſt comparée par Latinus Pacatius au Goulfe de Carybde. *Noſter ille pirata quicquid vndecunque conuenerat, id nobis ſibique periturum in illam ſpecus ſui Caribdim congerebat. Bona noſtra ad ærarium, vna & perpetua via ibant, nullas eorum reliquias, nulla fragmenta, vel ſero victa faſtidio, illa communis vorago remeabat.*

L'Eſpargne des Empereurs comparée à Carybde.

[h] Le Prince doit entretenir des œuures publiques afin que l'oiſiueté ne produiſe la ſedition, & que les pauures ne ſe puiſſent excuſer de n'auoir moyen de gagner leur vie, car ou il y a de l'oiſiueté on trouue touſiours des mutins & des larrons.

La ſtructure de ces grands & incomparables ouurages, où l'on void les merueilles de l'induſtrie des Mirons, des Phidies, des Appelles & des Lyſippes, & qui ſont dignes d'eſtre contés pour le huictieſme miracle du monde s'il eſt vray qu'il y en ait eu ſept, ne pouuoit eſtre ordõnée par autre que par ce Treſ-grand, Treſ-Auguſte & Treſ-victorieux Prince le MEILLEVR [a] des Roys de France & de Nauarre, autre que le Duc de Suilly grand Voyer de France ne pouuoit executer ces commandemens auec plus d'ordre, de generoſité & de ſollicitude. La France luy eſt obligée de ſa decoration, de l'enrichiſſement de ſa Couronne, du reſtabliſſement de ſes droits & du recouurement de ſa premiere ſplendeur & felicité. Pour elle il a mis ſa practique le premier en ceſte grande maxime de la ſcience politique, *Maintenir les lieux fertiles par le commerce, les ſteriles par les manufactures.* Cét Eloge n'eſt pas de moy, ie le tiens de la propre bouche du Roy.

[a] Le plus glorieux tiltre d'vn Prince eſt celuy de BON, que le Senat ordonna à Traian. *Nec video ſi poteſt optimus, niſi qui eſt omnibus optimis in ſua cuiuſque laude præſtantior. Minus eſt enim Imperatorem & Cæſarem & Auguſtum quam omnibus Imperatoribus, & Cæſaribus & Auguſtis eſſe melior.* PLIN. *Paneg.*

VI. Louys XI. ne ſçait que c'eſt de pardõner.

LA CLEMENCE. Ceſte belle perle ne paroit point en ſa Couronne [x]. Ceſte grande & royale vertu qui pardonne aux affligés, releue les abbatus, rompt les courantes de la colere, luy eſtoit incognuë. Iamais Prince ne trouua pourtant plus d'occaſion de s'en faire honneur, mais ceſte trompeuſe maxime que la Iuſtice du Prince peut touſiours & en tout cas eſquiuer [y], gauchir & coudre à la peau du renard celle de Lyon, remplit ſon regne de tragiques exemples de ſeuerité, & luy dõna en mourant ce contentement de n'auoir laiſſé aucune offence impunie.

[x] La vertu qui eſleue les Roys au Ciel eſt la Clemẽce. *Conſulere patria, parcere afflictis, ſera*
Cade abſtinere, tempus atque ira, dare
Orbi quietem, ſæculo pacem ſuo,
Hæc ſumma virtus, petitur hac cælum via.
SEN. *in Octau.*

[y] Le Prince peut meſler la prudence auec la iuſtice, eſtre colombe & ſerpent, auec ces trois conditions, que ce ſoit pour l'vtilité neceſſaire, euidente & importante de l'Eſtat, que ce ſoit auec meſure & diſcretion, que ce ſoit à la deffenciue & non à l'offenciue.

Philippe de Cõmines ayant à viure ſoubs le regne du fils n'a pas eſcrit tout ce qu'il ſçauoit & pouuoit dire de celuy du Pere, encores n'en dit-il que trop pour en faire connoiſtre la rigueur. *Il eſtoit* ce ſont ſes mots *ſuſpicionneux cõme ſont les Princes qui ont beaucoup d'ẽnemis, & qui ont offencé pluſieurs comme il auoit. Il n'eſtoit point aymé des grands perſonnages de ce Royaume, ne de beaucoup de menus, & ſi auoit plus chargé le peuple que iamais Roy ne fit.*

Tous les princes sõt deffias.

Quand Commines eut voulu pourtraire vn Prince cruel, il n'eut employé que les couleurs dont il faict la deſcription de ces rigoureuſes priſons, ces cages de fer

& ſes fillettes[a]. Il dit *qu'elles eſtoient de bois couuertes de pattes de fer, qu'il auoit fait faire à des Allemans des fers treſ-peſans & terribles pour mettre au pied, & y eſtoit vn anneau pour mettre vn pied, fort malaiſé à ouurir comme vn carquant, la chaine groſſe & peſante, & vne groſſe boulle de fer au bout, beaucoup plus peſante que n'eſtoit de raiſon, & les appelloit on les fillettes du Roy.* Les rigoureuſes priſons. Bien que les ſupplices ſoient les effects de la Iuſtice & qu'ils ſoiẽt neceſſaires, par ce que *c'eſt nuire aux bons que de pardonner aux meſchants*, il porte toutesfois quelque image de cruauté, quand meſme le Prince y apporte plus de curioſité & de ſollicitude qu'il ne doit, & qu'il les employe autant contre les innocens que les coulpables. *I'ay veu*, dit Phil. de Commines, *de gens de bien priſonniers auoir les fers aux pieds, qui deſpuis en ſont ſaillis à grand honneur & qui ont eu de grands biens de luy, & entre autre vn fils de Monſeigneur de la Gruture de Flandres pris en la bataille, lequel ledit Seigneur maria & fit ſon Chambellan & Seneſchal d'Anjou, & luy bailla cent lances. Auſſi au Seigneur de Piennes priſonnier de guerre, & au Seigneur de Vergy:* car il connut à la fin que la rigueur ne fait que d'effaroucher les eſprits, les bouffées impetueuſes de labiſe ne ſçaut oiẽt faire quitter le manteau au paſſant, le Soleil donnant ſes rayons peu à peu l'eſchauffe en telle ſorte qui le fera mettre en chemiſe, les nobles cheuaux obeyſſent à l'ombre de la verge, les aſnes contẽt leurs pas au nombre des coups.

Le regne de ce Prince fut terriblement orageux, on ne pouuoit pas dire comme celuy d'Antonin, qu'il n'auoit point reſpandu de ſang[b]. Triſtan ſon grand Preuoſt qui meritoit auſſi iuſtement que Maximin pour ſes façons barbares & ſeueres, le nom de Triſte eſtoit ſi prompt à l'execution de ſes rigoureux commandemens qu'il a quelquefois faict perdre l'innocent pour le coulpable, a touſiours diſpoſé ce Prince à ſe ſeruir pluſtoſt de l'eſpée pour punir les fautes, que de la bride pour empeſcher de broncher. Vn eſprit plus moderé l'euſt retenu, & les Princes en ces orages ne font que ce qu'il plaiſt à ceux qui conduiſent les effects de leurs volontés. Vn Prince n'eſt pas moins des-honnoré pour la multitude des ſupplices, que le medecin reçoit de blaſme, par la

[a] Le Cardinal de la Balue inuenteur des cages de fer y fut logé des premiers & y demeura quatorze ans. *Lacum fodit & aperuit eum & incidit in foueam quam fecit.*

[a] Tant plus rares ſont les ſupplices, plus l'exemple en eſt profitable. Les remedes qui gueriſſent doucement ſont touſiours preferables à ceux qui bruſlent & eſtropient. Affecter auſſi des peines nouuelles & contre la maniere accouſtumée du pais ſont marques de cruauté.

[b] Le regne de l'Empereur Antonin fut ſi bon qu'Herodian l'appelle ἀναίμακτον, c'eſt à dire ſans ſang.

[c] La multitude des ſupplices dit Seneque apporte auſſi mauuaiſe reputation au Prince que la multitude des entertemens aux Medecins. La trop grande rigueur rend les peines contemptibles, augmente le nombre des meſchans & faict que par deſpit l'on ſe faict meſchant.

mort & l'enterrement des malades qu'il a penſé, & Claude de Seyſſel ne pouuoit rien dire de plus aigre à la memoire de ce Prince qu'en ce qu'il eſcrit, *que l'on voyoit autour des lieux où il ſe tenoit grand nombre de gens pendus aux arbres, & les priſons & autres maiſons circonuoiſines pleines de priſonniers, leſquels on ouyoit bien ſouuent de iour & nuict crier pour les tourmens qu'on leur faiſoit, ſans ceux qui eſtoient ſecrettement iettez en la riuiere.*

Pluſieurs grands Princes ont eſprouué la ſeuerité de ſes humeurs. Iean Duc d'Alençon eut à la fin autant d'occaſion de murmurer contre ſa iuſtice, qu'il en auoit eu de louer ſa Clemence au commencement de ſon regne. Il auoit eſté condamné à perdre la teſte ſoubs Charles VII. le Roy le remit en liberté & en honneur pour quelques années apres, le faire paſſer par les meſmes armes [a]. Il le faict prendre & mener à la tour du Louure. Son procés luy fut faict l'an 1474. & l'arreſt prononcé en ces termes. Le 18. iour de Iuillet. *Veües par la Cour les charges, informations & confrontations de teſmoins, allencontre de Iean d'Alençon, ſes confeſſions voluntaires, les procez & autres choſes qui faiſoient à veoir, touchans les grands & enormes cas & crimes par luy commis & perpetrez par les conſpirations, machinations & traictez, que par pluſieurs & diuerſes fois il a mené & conduict, faict mener & conduire auec les Anglois, anciens ennemis & aduerſaires de ce Royaume, & autres rebelles & deſobeyſſans au Roy & au grand detriment, preiudice & dommage du Roy, detention & ſubuerſion de la choſe publique du Royaume, en meſcognoiſſant par ingratitude la grande grace que le Roy luy auoit faict, en venant contre la forme & les conditions ſoubs leſquelles le Roy luy auoit faict ladicte grace, & pareillement les autres qualitez des crimes qu'il a commis. Veu auſſi & conſideré tout ce qui faiſoit à veoir & conſiderer en ceſte partie, à grande & meure deliberation, Dict a eſté que la Cour a declaré ledit Iean d'Alençon crimineux de crime de leze-Majeſté & d'homicide, & d'auoir faict faire & forger fauce monnoye, au coing & armes du Roy, & commet tel ladicte Cour l'a condamné & condamne à receuoir mort, & eſtre executé par Iuſtice, & auec ce a declaré*

Arreſt demort contre le Duc d'Alençon.

Crimes dont le Duc d'Alençon fut accuſé.

[a] Le Duc d'Alençon priſonnier au Chaſteau de Loches fut mené à Paris le vj. Iuio 1473. par le ſeigneur de Gaucourt & le ſire de la Chaleliere maiſtre d'Hoſtel du Roy, auec vingtquatre Gentilshommes & cinquaote Archers.

[b] Iean d'Alençoo par arreſt donné à Vendoſme le x. Oct. 1458. & prononcé par le Chancelier, le Roy Charles VII. ſeant à ſon ſiege fut condamné à receuoir mort, & eſtre executé par Iuſtice, pour auoir cõdoict & fait conduire pluſieurs traictez & appoinctemens auec les Angloia. Il fut prononcé au Duc d'Alençon en la priſon où il eſtoit par le Preſident de Tourettes.

[f] Le Roy allant en Touraine ſur la fin de la premiere année de ſon regne, trouua priſonnier à Loches Iean Duc d'Aleoçon & le mit en liberté.

[g] La monnoye eſt vn des droicts de la ſouueraineté. C'eſt crime de Maieſté d'en faire ſoit bonne ou fauce. Pluſieurs Seigneurs en France ont eu droict d'en battre, mais tels priuileges ont eſté reuoquez par Edict expres du Roy François I.

tous & chacuns ſes biens eſtre cõfiſquez & appartenir au Roy, l'execution toutefois de la perſonne dudict Ieand'Alençon reſeruée iuſques au bon plaiſir du Roy. Le Roy le deliura de la peine, mais il luy en laiſſa vne plus faſcheuſe que celle de la mort, l'ignominie & la priſon[h].

[h] I. Bodin au liure 4. de la Rep. chap. vi. dit que la Cour de Parlement fit ceſte reſpõce le 26. Auril 1475. Elle auoit faict de meſme au procez du Duc d'Alençon du temps du Roy Charles VII. l'an 1458.

Il ne laiſſa non plus en paix le Roy René de Sicile ſon oncle maternel. Il commanda à ſa Cour de Parlement de luy faire ſon procez. Elle fit reſponce qu'il ne pouuoit eſtre iugé de crime de Majeſté qu'en la preſence du Roy. Il eut le courage de ſe ſouſtenir contre ce choc, & comme on a veu cy-deſſus attendit que le tẽps eut guery l'vlcere de la haine que le Roy auoit contre luy.

Le Duc de Nemours ne peut eſchapper la ſeuerité de ſa iuſtice, laquelle il auoit meſpriſée par de grandes recheutes en meſme fautes. Si le Duc de Bourgongne fuſt reuenu victorieux des Suiſſes & des Lorrains le Roy n'euſt pas eſté moins en peine de le faire mourir que de le mettre en liberté[i]. La longueur de ſa priſon auoit diſpoſé ſon eſprit à ſortir ſans regret de celle du corps à meſpriſer la mort & à hayr la vie. Les Princes trouuent les offences de ceux qu'ils ont obligés plus ſenſibles & moins pardonnables. Le Roy auois erigé la Comté de Nemours en tiltre de Duché, il luy auoit pardonné & remis la felonnie de la ligue du bien-public, & neantmoins oubliant les effects d'vne telle obligation & le ſerment de fidelité, incontinent apres que le Duc de Guyenne ſe fuſt retiré en Bretagne il luy enuoya homme exprez deſguiſé en Cordelier pour luy offrir corps & biens, declarant qu'il eſtoit preſt de le ſeruir comme il fiſt contre le Roy ſon ſouuerain Seigneur. La mort du Duc de Guyenne contraignit le Duc de Nemours de recourir pour la ſeconde fois à la miſericorde du Roy, par vne ſeconde abolition que le Roy luy accorda ſur le ſerment qu'il luy fiſt de ne conſpirer iamais contre ſon Prince. Peu apres il aſſiſta & ſecourut le Comte d'Armagnac, & renouuella les practiques & intelligences qu'il auoit auec le Duc de Bourgongne. Toutes ces legeretez eſtoient degenerées en autãt de crimes qui ne pouuoient demeurer impunies, & qui l'aſſeuroient que la mort ne le pouuoit ſurprendre. Son eſprit eſtoit obli-

[i] La captiuité eſt vn acheminement à la liberté de l'eſprit pour s'affranchir de la tyrannie du corps. C'eſt acte de generoſité de plus meſpriſer la mort que hayr la vie. *Fortium virorum eſt magis mortem contemnere quam odiſſe vitam.* Q. Cvr. *l.* 5.

Diuerſes recheutes du Duc de Nemours.

[k] L'extraict du procez enuoyé aux Prouinces & Parlemens porte que ce ſerment fut fait en preſence de ſix Notaires Apoſtoliques & ſix Notaires Royaux, & ſur la Croix & Couronne de noſtre Seigneur.

gé de s'y reſoudre du meſme iour qu'il eſtoit entré en des reſolutions qui ne ſe pouuoient expier autrement. [1] Le Roy le fit prendre à Carlat & l'enuoya priſonnier au Chaſteau de Pierreſciſe, qui eſtoit lors par delà les murailles de Lyon. Quelque temps apres il le fit conduire à Paris, ou ſon procez luy fut faict par la Cour de Parlement [m]. Le Comte de Clermont ſeigneur de Beaujeu y preſida par Commiſſion du Roy. Il confeſſa tout ce qui eſt dict cy-deſſus, & outre ce qu'il auoit eu intelligence auec le Conneſtable de S. Paul pour ſe ſaiſir du Roy & de Monſieur le Dauphin. Que le Duc de Bourgongne luy auoit mandé que s'il les pouuoit prendre il auroit pour ſa part la ville de Paris & l'iſle de France. Que Mõſieur le Dauphin ſeroit remis entre les mains de Monſieur de Breſſe, & le Roy enuoyé ou tranſporté hors le Royaume de France [n]. Sur ſes confeſſions il fut condamné à auoir la teſte tranchée aux halles de Paris le quatrieſme iour d'Aouſt 1477. Il eſtoit Pair de France, mais ceſte qualité ne fuſt miſe à ſon arreſt, d'autant que par accord faict le 17. Ianuier 1469. il auoit renoncé à ſa pairrie, & conſenty d'eſtre iugé comme perſonne priuée en cas de recheute.

Il eſt priſonnier à Lyõ au Chaſteau de Pierreſciſe.

Cõfeſſions du Duc de Nemours.

L'Arreſt de mort luy fut prononcé par Meſſire Pierre d'Oriole Chancelier de France [o]. Il n'euſt point de refuge à ſon innocẽce car elle ne paroiſſoit point, ny à la clemence du Roy qui eſtoit laſſée de le ſecourir, il recourut à la foy qui eſt la premiere vertu du Prince, diſant *qu'il ne ſ'eſtoit rendu que ſous l'aſſeurance du pardon qu'on luy auoit promis.* Le Roy declara qu'il n'auoit rien promis & qu'il l'euſt pluſtoſt forcé dans le Chaſteau de Carlat, que de le receuoir à vie ſauue apres auoir tant de fois merité la mort. Il voulut pource que les principaux poincts dont il eſtoit preuenu & qui ſe tiroient du procez, fuſſent enuoyez aux autres Parlemens & par les Prouinces, affin que l'on connut ce qui auoit irrité la ſeuerité de ſa iuſtice.

Il ne pardonna iamais à ceux qui ſe trouuerent enueloppez en la ligue du bien-public, ny à ceux qui ſe banderent contre luy pour ſuiure les intentions de ſon frere. La haine qu'il eut contre l'Eueſque de Paris parut encore apres la mort de ce Prelat, car eſtant aduerty

[1] L'innocence peut eſtre ſurpriſe, le crime ne l'eſt point, car le peché & la peine ſont beſſons. C'eſt an reſte quelque ſorte de contentement de preuoir par ou l'on doit paſſer. Iulien en mourant remercioit les Dieux de ce qu'ils ne l'auoient tué par ſurpriſe.

[m] Par l'accord fait entre le Roy Lonys XI. & Iacques d'Armaignac Duc de Nemours le dixſeptieſme Iuin l'an 1469. iceluy Duc renonça à ſa Pairrie, voulant eſtre iugé comme perſonne priuée, au cas qu'il faillit apres d'obeyſſance audit Roy, lequel ne luy tint celle rigueur & garnir ſadite Cour de Pairs pour ſon iugement fait à Noyon l'an 1477. le quatrieſme Aouſt. Dv Tillet.

[n] Le Duc de Nemours confeſſa en outre qu'il auoit creu & conſulté les deuinations d'vn Cordelier, Docteur en Theologie, les liures duquel auoient eſté bruſlez en la ſalle de l'Eueſque de Paris.

[o] Le Prince doit touſiours garder ſa parole inuiolablement & eſtimer ſa foy fondement de iuſtice. C'eſt vne grande gloire à vn Prince quand ſa langue eſt d'accord auec ſon cœur. *Mors eſt in principe noſtro mentis linguæque concordia non modò humilis & parui animi ſed ſeruile vitium ſcit eſſe mendacium.*

qu'il eſtoit regretté de tous les ordres de Paris, il commanda au Preuoſt & Eſcheuins de Paris de luy dreſſer vn Epitaphe, qui porta les mauuais ſeruices qu'il auoit faict à ſa Majeſté, par ſes intelligences auec les Princes de la Ligue du bien-public. Comme ceux qui eſtans les plus proches de ſon ſang ont ſenty des effects de ſon couroux, auſſi ceux qui croyoient d'eſtre les plus proches de ſon cœur n'en ont pas eſté quittes [p], & ne ſont deuenus vieux ſans auoir eſprouué la verité de ceſte vieille maxime. *Que les faueurs des Princes vieilliſſent incontinent*: car vn Prince ſe laſſe de donner, où le fauoriſé plein de faueurs ne ſe ſoucie d'en cultiuer la durée. On faict vn grand compte de la peur qu'il fit au ſeigneur du Lude & au Comte de Sancerre. Antoine de Chaſteauneuf ſeigneur du Lau doit eſtre allegué pour exemple & de ſes faueurs & du mal'heur qui accompagne les fauoris. La Chronique dit qu'il fut grand Bouteiller de France, Seneſchal de Guyenne, grand Chambellan du Roy, & de luy plus aymé qu'onques n'auoient eſté autres, ayant eu en moins de cinq ans trois à quatre cens mille eſcus des bien-faicts du Roy. Mais il faut attendre la fin & ne iuger de l'edifice auant qu'il ſoit acheué [q]. Voicy le reuers de la medaille. Au retour du voyage de Peronne il le fit mettre en priſon au Chaſteau de Suilly ſur Loire. Il commanda à Triſtan de le tirer de là & le mener à Vſſon en Auuergne. Il en eſchappa. Pluſieurs furent punis pour ceſte euaſiõ Charles de Meluñ hõme d'arme de la cõpagnie de l'Admiral & Capitaine d'Vſſon eut la teſte trãchée à Loches, le fils de ſa fẽme nõmé Remonet & le Procureur du Roy à Vſſon.

Faueurs des Princes peu durables.

Antoine de Chaſteauneuf.

Ce Charles de Melun ne doit pas eſtre prins pour Charles de Melun qui commandoit en la Baſtille lors que Paris fut aſſiegé par l'armée du bien-public, & lequel ne peut euiter que ſa fidelité ne fut autre en la creãce de ſon Roy, qu'elle ne paroiſſoit aux preuues de ſon ſeruice. Il ſentit l'orage de la fortune en la defaueur qu'il receut quand le Roy luy oſta l'office de grand Maiſtre de France, pour le donner au ſeigneur de Craon.

Les exemples ordinaires des nouuelles peines pour les vieilles fautes rendoient les repentances vaines. Ses recherches eſtant redoutées des innocens, & deffendant

[p] Les faueurs & les graces que l'on reçoit des Princes ne ſont pas immortelles. *Fato potentia* (dit Tacite parlant de Mœcenas) *rara ſempiterna, an ſatias cupit, aût illos cum omnia tribuerunt, aut hos cum iam nihil relinquunt eſt quod cupiant.*

[q] Aluare de Luna que Iean Roy de Caſtille eſleua & ayma ſur tous les hommes de ſon Royaume, diſoit à ceux qui admiroient & eſleuoient ſa fortune. *Ne iugez du baſtiment auant qu'il ſoit acheué.* Il mourut par les mains du Bourreau.

aux coulpables ſe fier aux aſſeurances de ſa clemence. Tous eſtoient en crainte & en garde, non tant pour luy que contre luy. Il ſçauoit bien qu'il auoit les yeux bandez pour frapper à tort & à trauers ſelon ſa colere & la ſoudaineté de Triſtan, qui auoit reduit les marques de la Majeſté à l'eſpée & au cordeau. Quād il euſt iuré par autant de dieux que les Egyptiens, les Aſſyriens, les Perſes & les Grecs en adoroient, perſonne ne s'y fut fié. C'eſt pourquoy ceux qui auoient ſuiuy ſon frere conſiderant qu'il ne ſçauoit que c'eſtoit d'oublier les iniures, & qu'il ſe moquoit de ce Royal precepte. *Le Prince qui veut beaucoup ſauuer doit beaucoup pardonner*, prenoyent party au ſeruice de ceux qu'ils eſtimoient moins reconciliables auec luy.

Seuerité de Triſtan l'Hermite.

[a] Les Egyptiens adoroient autant de Dieux que la terre leur produiſoit de fruicts, les Aſſyriens autant qu'ils auoiēt de villes, les Perſes autāt qu'ils voioiēt d'Eſtoilles ou de feux, les Grecs autant qu'ils auoiēt de fontaines.

Claude de la Chaſtre qui l'auoit quitté ſur quelque meſcontentement pour ſeruir le Duc de Guyenne, lequel l'honnora de pluſieurs charges, & entre autres de la garde de ſa perſonne, s'eſtoit retiré en ſa maiſon de Nancey apres la mort de ce Prince, & le Roy qui auoit & la colere ſoudaine & la haine longue contre les offences de ceſte ſorte, & qui ne trouuoit iamais petites les plus legeres qu'on luy faiſoit, l'enuoya prendre priſonnier par Triſtan ſon compere & le tint enuiron vn mois balançant ce qu'il en deuoit faire, car il n'auoit faict autre faute que de bien ſeruir le Duc de Guyenne, conſeruant ſa foy en ſa pureté parmy de grandes tentations, & ſe voyant priſonnier faiſoit plus de gloire d'eſtre innocent en priſon que coulpable en liberté. Il le fit venir & luy demanda *s'il eſtoit en volonté de le ſeruir auſſi bien comme il auoit faict ſon frere.* Il reſpond qu'il ne ſçauroit iamais rendre tant de ſeruice à ſa Majeſté que ſon affection ne fut encore plus grāde, & que le ſeruice qu'il auoit rendu au Duc de Guyenne ſeruoit de preuue de la fidelité qu'il rendroit touſiours à qui ſeroit ſon maiſtre. Le Roy luy dit qu'il ſe vouloit ſeruir de luy, & voulant que ſa garde fut compoſée auſſi bien de ſes ſubiects comme des eſtrangers, luy fit deſpecher vne commiſſion pour dreſſer vne compagnie de cent Gentilshommes pour la garde du corps, puis ſe ſouuenant que ſa femme auoit eſté fort ſcandaliſée & alterée de ſa priſon, que les plus foibles ſont aſſez puiſſans pour nuire.

Claude de la Chaſtre.

Loups craint la vengeance des fēmes.

[b] Si le Prince a ſuiet de colere elle doit eſtre ouuerte & incontinent paſſée, il eſt peu genereux de la tourner & conuertir en haine.

[c] Admirable eſt la foy qui à trauers de grands accidens & de viues pourſuittes demeure immaculée.

[d] L'infidelité des ſubiects a contraint les Princes de ſe ſeruir des eſtrangers pour leurs gardes. Alex. Seuere a eſté le premier qui prit des ſoldats d'aſpects rudes, terribles & affreux, & pource Dīō dict que ſon entrée à Rome fut odieuſe. Les Empereurs ſe ſeruoient d'ordinaire de Gaulois, d'Italiens, d'Eſpagnols, Alemans ou Macedoniēs. L'Empereur de Cōſtantinople ſe ſeruoit d'Anglois, Tibere ſe ſeruoit d'Allemans, Neron auoit des Hollandois & Friſons, Herode en Iudée des Allemans.

Il luy dit, *Eſcoute Capitaine Claude les femmes ſont mauuaiſes quand elles veulent mal à quelqu'vn, voila vne paire de gands parfumez, que tu porteras à la tienne de ma part auec cinq cens eſcus qui ſont dedans. Ie ſçay qu'elle a eu grand peur quand le compere Triſtan t'alla prendre, dis luy qu'elle ne m'en veuille point de mal & me reuiens trouuer dans trois mois auec ta compagnie. Ie te donne vne de mes bonnes mulles pour te porter plus à ton aiſe.* Ceſte compagnie a eſté la premiere compagnie Françoiſe, ny ayant auparauant que celle des Eſcoſſois[y], & s'appelle encore auiourd'huy l'ancienne garde Françoiſe. Claude de la Chaſtre qui en fut premier Capitaine mourut aagé de lxxxj. an ſoubs le regne de Louys XII. Apres ſa mort cinq de ſes ſucceſſeurs & heritiers de meſmes armes comme luy ont conſecutiuement commandé en ceſte charge. Elle eſt commandée auiourd'huy par M. de Pralins.

[y] La premiere garde du corps a eſté Eſcoſſoiſe, & pource le Capitaine des gardes Eſcoſſoiſes porte le tiltre de premier Capitaine des gardes du corps du Roy, il commence l'année & ſert le premier quartier.

Ancienne cõpagnée Françoiſe.

Les offences n'enuieilliſſoient pas en ſa memoire, & les coups ſourds que ſa cõſcience luy donnoit au reproche de tant de gens qui auoient eſté battus & abbatus du foudre de ſa Iuſtice, ne le rendoient pas plus facile au pardon. Il n'oublia iamais le deſplaiſir qu'il receut durant le courroux & l'indignation du Roy Charles ſon Pere. Trois grands perſonnages du Parlement de Grenoble, Iean Baile de Procureur du Roy Conſeiller, & de Conſeiller Preſident. Guy Pape Conſeiller au meſme Parlement & eſtimé dans les Cours ſouueraines & les Vniuerſitez de toute l'Europe, l'oracle de la iuriſprudence, René de Tomaſſin auſſi Conſeiller ſentirent en leur vieilleſſe les rudes coups de la memoire de ce Prince. Ils s'eſtoient declarés tous trois pour le pere contre le fils, & ne voulans en ceſte diuiſion biaiſer entre la iuſtice & la prudence reſiſterent à ſes deſſeins, & deſtournerent ceux qui s'eſgaroient de leur deuoir pour ſuiure ce Prince.

Il recherche les vieilles offẽces.

[z] Vne conſcience agitée du remords de ſes cruautés & inhumanités ſouffre de terribles ſupplices ſans mourir. Telle eſtoit celle de Herode & de Catulle qui eſtoient effrayés toutes les nuicts des ſpectres de ceux qu'ils auoiẽt fait mourir, & auoient touſiours leurs plaintes & ſouſpirs aux oreilles.

Auſſi toſt que Louys fut à la Couronne il ſe ſouuint de tout cela[a], non pour s'en ſeruir à la gloire de la clemence & au contentement d'vne bonne conſcience qui ſe plait de pardonner à ceux meſmes qui ne le meritent pas, & remet à Dieu la vengeance, mais pour donner des nouuelles peines aux vieilles fautes, & comme

[a] Vn Prince qui pardonne les offences donne vn grand repos à ſa conſcience. Le Panegyric de Conſtantin porte ce beau trait. *Sibi imputet quiſquis vti nolnit beneficio tuo, nec ſe dignum vita iudicauit quam per te luceret vt viueret: tu quod ſufficit conſcientiæ tuæ etiam non merentibus peperciſti. Sed ignoſce dicto non omnia potes, diſ te vindicant & iuuant.*

ſon naturel eſtoit plus prompt à la vengeance de l'offence qu'à la recognoiſſance du bien-fait, & plus facile à hayr qu'à aymer[a], il fit expedier vne cõmiſſion à Tours le 22 Auril 1462. & l'enuoya au Preſident de la Chambre des Comptes & à vn ſien Maiſtre d'Hoſtel, pour faire le procés à ces trois bons ſeruiteurs du Roy Charles VII.

[a] Ce ſont paſſions fort naturelles que de ſe reſſentir de l'iniure, c'eſt ſtupidité & laſcheté de n'auoir point de sẽtiment d'vne iniure, & c'eſt folie d'eſtimer iniure ce qui ne l'eſt pas. *Iraſci in quibus nõ oportet, inſipientis eſt. Non iraſci in quibus oportet inſipientis eſt.* ARIST. 3. ETH.

Les chefs de l'accuſation eſtoient, *qu'ils auoient aſſiſté & ſecondé le Roy Charles en l'occupation par luy faicte du Dauphiné*, car ainſi parloient-ils, *contre Louys Dauphin, vray & vnique ſeigneur de la Prouince, qu'ils auoient trauerſé & empeſché les deſſeins & volontez de leur ſouuerain Seigneur, & que les eſtats generaux de la Prouince aſſemblez à Grenoble ne luy accordaſſent vne ſomme de deniers, pour le ſecourir en ſes neceſſitez lors qu'il eſtoit en Flandres. Que Bayle faiſoit empriſonner tous ſes ſeruiteurs qui venoient pour ſes affaires, & dependoit entierement du Roy Charles, duquel il auoit obtenu pour l'vn de ſes enfans l'Archeueſché d'Ambrun, & pour l'autre l'Eſtat de Procureur General.*

Les accuſés ſont ouys ſur cela, & l'innocence qu'ils ſentent en leur ame leur met des paroles ſi genereuſes en la bouche que les Iuges les entendans ne les diſtinguoiẽt des plus hommes de bien, que par la haine de leur Prince & leur mauuaiſe fortune[b], & les eſtimoiẽt plus dignes des recompenſes du Pritanée que des ſeuerités de l'Areopage. Ils furent toutesfois contraints de prononcer ſur ces accuſations leur Arreſt le deuxieſme de Iuin enſuiuant, par lequel les accuſez *declarez conuaincuz de felonnie, ingratitude & leze Majeſté commiſe contre le Dauphin, ſont priuez de leurs offices, charges & dignitez, & condamnez à reſtituer les gages par eux receuz depuis le depart du Dauphin pour ſe retirer en Flandres, leurs fiefs, terres, ſeigneuries, iuriſdictions & autres biens releuans du Dauphin confiſquez, & eux bannis perpetuellement du Dauphiné, auec deffence de ne reuenir iamais à peine de la hart.*

[b] Les Iuges deliberoient de qu'elle peine ils feroiẽt mourir Socrates. Ciceron dit que ſur les diuerſitez des opiniõs il parla en ceſte ſorte. *Ego ob eam quæſtor dignum me cenſeo qui publicum alar in Prytaneo.*

Arreſt rigoureux.

Ils acheuerent le reſte de leurs iours ſous la rigueur de ce iugement, & ne laiſſerent à leurs enfans que l'eſperance d'vn regne plus doux, n'en ayant point eu ſous celuy de ce Prince[c]. Apres ſa mort le Roy Charles VIII.

[c] Ceux qui auoient eſté donataires de ces biens ne s'en vouloient deſſaiſir, & oppoſoient aux lettres de Charles VIII. celle de Louys XI. Par Arreſt donné ſolemnellement par les Commiſſaires, en preſence du Lieutenant de Roy du 28. Iuin 1484. Il fut dit, *Priorem ſententiam minus debitè fuiſſe latam nec talem eos pati debuiſſe, ſed potius abſoluendos.* M. de Franc Treſorier de France à Grenoble m'a inſtruit de cecy.

par ces lettres du 23. Mars 1483. les reſtablit en leur honneur, fame & reputation, & voulut que tous les biens leur fuſſent rendus, quoy que ſceuſſent faire au contraire ceux qui les tenoient comme confiſquez.

Les exemples de ceſte ſeuerité portent la raiſon de la crainte & de la deffiance qui agitoit ſon cœur, le tenoit enfermé comme le feu des Veſtales, mettoit en garde autour de luy la ſolitude & le ſilence, eſtant raiſonnable qu'il eut peur de ceux auſquels il auoit fait du mal, car ny les grands ny les petits ne peuuent aymer ceux qui leur ont fait mal. A cela peut battre ce qu'eſcrit Claude de Seyſſel[a]. Bien ſe declara euidemment la crainte qu'il auoit de ſes ſubiects quand il ouyt dire que le Duc Galeas Sforce auoit eſté par aucuns Milannois occis en la Cité de Milan, vn iour de feſte & en l'Egliſe. Car il creut la garde autour de ſa perſonne & deffendit qu'on ne laiſſaſt homme approcher de luy. Et ſi aucun s'en efforçoit commandoit qu'on l'occiſt. Et outre plus faiſoit par vn Page porter apres luy vn eſpieu pour ſoy deffendre qui le voudroit outrager, lequel apres qu'il eſtoit en ſa chambre tenoit au cheuet de ſon lict: & veritablement il apparut bien à ſa mort s'il eſtoit aymé ou hay. Car la toutes ſortes de gens s'en reſiouyſſoient, bien peu en y eut qui en furent marris, non pas de ſes meſmes ſeruiteurs & de ceux auſquels il auoit faict de grands biens. Mais ſi autre choſe que la malueillance du peuple ne diffformoit la memoire de ce grand Prince elle n'en ſeroit pas moins glorieuſe, les iugemens vulgaires ſont les iugemens d'imprudence, & les affections du peuple ſont touſiours indiſcrettes, il reiette ce qui eſt bon, il approuue ce qui eſt mauuais, ce qu'il dit eſt faux, ce qu'il louë eſt infame, ce qu'il entreprent eſt fureur, il fait les choſes plus grandes qu'elles ne ſont[c].

Galeas Duc de Milan eſtoit beau-frere du Roy.

[a] La crainte qui vient de la rigueur & ſeuerité de la peine ne produit iamais la bienueillance des peuples. *oderunt quos metuũt.* Et il eſt malaiſé de reſiſter longuement à vne haine publique. *Plebi multa manus princeps vna cernix.*

[c] Ceux qui ont bien cognu comme le peuple ont comparé ſes iugemens à la tempeſte. *In imperita multitudine eſt varietas & inconſtantia & crebra tamquam, ſic ſententiarum commutatio.* Cic. *pro domo ſua.*

SA IVSTICE. On ne luy peut oſter l'honneur de l'erection de deux Parlemens, pour rendre la Iuſtice à ceux de Guyenne & de Bourgongne. Il inſtitua celuy de Bordeaux au commencement de ſon regne, & celuy de Dijon incontinent apres la mort de Charles le terrible. Nous auons dit cy-deſſus le regret qu'il eut de n'auoir reformé tant de choſes qui eſtoient diffformées ſoubs ſon regne, & principallement l'adminiſtration de

la Iuſtice. Il auoit eſté nourry en vn ſiecle de tant de licence, que comme il auoit eſté contraint de voir & de ſouffrir pluſieurs iniuſtices [c], il ne ſe ſoucia que de faire la iuſtice ſoy-meſmes ſelon les loix de ſa volonté, eſtimant que ſon deuoir eſtoit dans les limites de ſon plaiſir, & la raiſon en celles de ſa volonté.

[c] Le Prince ne ſe doit iamais diſpenſer des loix de la raiſon. Ces paroles ſont flatteuſement tyrauniques. *Licet ſi libet in ſumma fortuna id æquum quod validius nihil iniuſtum quod fructuoſum: ſanctitas Pietas, fidie, priuata bona ſunt, quæ inuat reges tant.*

Haine de Louys XI. contre le Parlement.

Mais quand ſa vie ſeroit ſi pure & ſi nette que le plus ſeuere Caton n'y trouueroit rien à reprẽdre, touſiours y auroit il bien de la peine d'excuſer ce que Philippes de Commines dit *qu'il hayſſoit le Parlement de Paris*, & qu'il auoit deliberé de le brider. Ce traict n'eſt pas vn petit moucheron ſur le viſage de ſa reputation pour l'embellir, mais bien vn malin vlcere pour le deffiguret. C'eſt du deuoir d'vn bon Prince d'auctoriſer l'adminiſtration de ſa iuſtice ſouueraine, ſouſtenir ſes venerables teſtes qui en conçoiuent les oracles, conſeruent les Ancyles de l'Eſtat, ſont touſiours chargées de mortier pour en reparer les ruines, ſont les Miniſtres & les interpretes de la loy [f], qui eſt l'inuention la plus rare & le don le plus excellent que le Ciel ayt donné aux hommes.

[f] La loy eſt le Prince auquel il faut obeyr, le chef qu'il faut ſuiure & la regle qu'il faut appliquer à toutes les actions. ARIST. 3. POLIT. C'eſt l'inuention & le don des dieux. Ἐφεύρημα καὶ δῶρον θεῶν. DEMOST. *in Ariſtog.*

Les racines de ceſte haine eſtoient fort profondes, & les premiers effects parurent l'an 1442. que le Roy Charles VII. ſon pere le laiſſa à Paris pour y commander en ſon abſence. Le Comte du Maine ſe voulut ſeruir de ceſte occaſion & de ſa faueur pour faire verifier quelques priuileges. La Cour de Parlement en eſtant preſſée & comme contrainɛte, mit à la vetification ceſte clauſe *par l'exprés commandement*, pour monſtrer que ſi les ſuffrages euſſẽt eſté libres elle ne l'eut pas fait [g]. Il enuoya querir les Preſidens de la Cour & leur commanda d'effacer ceſte clauſe autrement qu'il quitteroit tout, & ne ſortiroit de Paris que cela ne fut: La prudence de la Cour le contenta. La clauſe fuſt effacée de l'Arreſt, & retenuë ſur le regiſtre.

[g] On trouue ſouuent és regiſtres des Cours ſouueraines ces mots, *De expreſſo mandato, & de expreſſimo mandato*, & quelquefois *multis vicibus reiterato.*

Voy ce qui a eſté dit cy-deſſus au liure 2.

Le changement qu'il fit au Parlement incontinent apres ſon ſacre fut vne branche de ceſte racine [h], & i'eſtime que cela ſert encores de raiſon, à ce que ſur l'execution du traicté de Conflans, les lettres furent addreſſées au Chancelier & au Conſeil priué premier qu'au Parlement. Auſſi eſt-il vray qu'il a ſouuent voulu que les volontés de la Cour s'accommodaſſent aux ſiennes,

[h] Y a eu difficulté, *dit le Seigneur du Tillet*, Si és lettres patentes l'adreſſe deuoit premierement eſtre au Conſeil priué qu'au Parlement. Le 12. Octobre 1465. le Chancelier de France confeſſa qu'il trouuoit eſtrange qu'en celles octroyées par le Roy Louys XI. au Comte de Carolois ſuiuant le traicté de paix de la guerre ſurnommée du bien-public: l'adreſſe eſtoit à luy & audit Conſeil priué, premier qu'audit Parlement.

& que l'ayant menacé ſur le reffuz qu'elle fit de veriffier quelques Edicts qu'elle trouuoit iniques[1], le Preſident de la Vacquerie lequel il auoit retiré du ſeruice de la Princeſſe de Flandres, le vint trouuer auec bon nombre d'autres Preſidens & Conſeillers en robbes rouges. Le Roy eſtonné de veoir ceſte proceſſion rouge, demanda ce qu'ils venoient faire. *Sire* reſpond la Vacquerie, *nous venons remettre nos charges entre vos mains, & ſouffrir tout ce qu'il vous plaira pluſtoſt que d'offencer nos conſciences en veriffiant les Edicts que nous auez enuoyé.* Il eſtoit fort delicat & ſenſible à ces mots de conſcience, & n'acceptoit pas volontiers ce qu'on luy renuoyoit pour la charger. Il les reuoqua ſur le champ & promit de n'en faire plus qui ne fuſt iuſte & raiſonnable. Ceſte boutade toutesfois n'eſt pas louée de ceux qui comparent le Magiſtrat quittant ſa charge pour n'approuuer les volõtés du Prince au Marinier[a] qui abandõne le timõ durant la tempeſte, au Medecin qui iugeant la maladie incurable ne ſe ſoucie du malade, & ne daigne vſer des remedes qui adouciſſent la douleur, quand ils voyent innutils ceux qui la peuuent guerir.

En ces occaſions les exemples des hommes de bien que l'on doit imiter, & les aduis des ſages qu'il faut honnorer, doiuent porter le flambeau deuant le iugement. Celuy qui le premier en France a eu en garde les ſeaux ſacrés de deux Couronnes, ſe voyant quelquefois contraint de mettre en œuure & en lutte la conſtance de ſon deuoir, auec l'auctorité abſoluë des commandemẽs du Roy, monſtre comme les autres ſur leſquels la dignité de ſon office, ſes vertus, ſes experiences & ſes merites luy donnent la preéminence, doiuent compoſer & compaſſer leurs deportemens. Quand le Roy pour ſe tirer de l'importunité de quelques eſprits difficiles à contenter, & qui abuſant de la diſcretion de demander ſe deſpitent quand on vſe de la liberté de refuſer, luy commande paſſer au ſeau des choſes qui paſſent par deſſus les formes ordinaires de la Iuſtice, qui ſont ſans exemple comme ſans raiſon[1], on luy a entendu dire qu'il s'eſtimeroit inexcuſable, indigne de ſa charge, & de porter le tiltre de premier Miniſtre de la Iuſtice ſouueraine du Roy, s'il ne luy repreſentoit le tort qu'elle receuoit en luy comman-

[1] Iean de la Vacquerie eſtoit penſionnaire de la ville d'Arras, quand apres la mort du Duc Charles le Roy l'enuoya ſommer de ſe rendre. La Vacquerie dit que cela ne ſe pouuoit, parce que c'eſtoit l'ancien patrimoine des Comtes de Flandres & alloit aux filles au defaut des maſles.

Bodin liure 3. chap. 4. de la Repub.

[a] Si le Magiſtrat eſt receuable à quitter ſon Eſtat pluſtoſt que de verifier vn Edict. C'eſt vne queſtion traictée par Bodin liu. 3. chap. 4. de ſa Republique, mais fort ſuperfluë: car il n'y a perſonne qui en cela ne ſçache ce qu'il doit faire.

Pour rien le Magiſtrat ne doit quitter ſon office.

[1] L'exemple eſt vn flambeau bien clair aux choſes douteuſes, car celles qui ne ſont point fondées ſur l'exemple ne peuuent eſtre ſouſtenues de la raiſon. *Quod exemplo fit id etiam ineſſere putant.* Cic. *ad Sulpicium.*

dant des choſes deffenduës par ſes loix, & qui ſeroient odieuſes à ſon propre iugement, ſi l'importunité ne les auoit pluſtoſt arrachées qu'obtenuës de ſa bonté, on a veu comme dextrement il adiouſte aux remonſtrances les prieres treſ-humbles de n'offencer la choſe la plus ſacrée que la ſageſſe de Dieu ayt laiſſé aux Princes pour la felicité de leurs Eſtats. Et quand ces remonſtrances n'ōt eſté conſiderées, que ſa Majeſté a eu d'autres mouuemens, que les effects qui ſembloient deſtournés de la Iuſtice ont fait voir des cauſes que le temps, les perſonnes & les affaires rendoient legitimes & neceſſaires, il a touſiours conuerty ces raiſons en obeyſſance, ſe contentant d'auoir teſmoigné l'integrité de ſa volonté ſans s'opiniaſtrer contre celle du Prince, qui paſſe pardeſſus les loix, & qui declare iuſte tout ce qui accommode ſes affaires, car il n'y a point de loix qui commande au Magiſtrat de ſe perdre en ſouſtenant le party de la Iuſtice contre la puiſſance du Prince, & la prudẽce laquelle portoit le flambeau deuant toutes les autres vertus, veut que l'on manque à tout pluſtoſt qu'à ſoy-meſme [m].

La Iuſtice eſt toute la felicité des Empires.

Cōſeil particulier & eſtroit.

Quand les volontés du Prince ſont eſloignées de la raiſon on les y doit r'amener doucement & diſcrettement. Il ne faut pas croire qu'il ne puiſſe rien ſans l'aduis de ſes Parlemens [*]. Le Roy ne ſeroit pas Roy s'il y auoit en ſon Royaume vne autorité par deſſus la ſienne. Les grandes reſolutions qui regardent le ſalut de l'eſtat ne ſe traictent pas aux grandes compagnies, où le ſecret qui eſt comme leur eſprit ne ſe peut tenir long temps ſans s'euaporer [•]. Les Monarques ont touſiours eu vn conſeil ſeparé du Senat, qui d'ailleurs eſt aſſés trauaillé du flus & reflus des procés, & non ſeulement ils ont reſerué les grandes affaires à leur Conſeil, mais encores ont ils voulu auoir des perſonnes choiſies confidemment pour leur faire part des plus hautes & importantes occaſions. Cela n'eſt pas ſans exemple, car les plus grands & les plus heureux fondateurs de l'Empire Romain auoient outre le Senat vn Conſeil eſtroit de peu de perſonnes [p].

Les Parlemens ont le ſoin de l'execution des Edicts du Roy, ils les publient & les font obſeruer, ils en tiennent les regiſtres afin qu'au beſoin on y ait recours. Il eſt vray que les Princes ſe ſont monſtrez quelquefois ſi ab-

[m] Entre les preceptes que Polybe enuoya à Demetrius pour le tirer du peril où la ieuneſſe & l'imprudẽce l'engageoit, ceſtuy-cy eſt remarquable, πάντα μᾶλλον, ἢ σαυτὸν πρόδ. Quitte tout pluſtoſt que toy-meſmes. Polyb.

[*] Les Roys ont touſiours eu vn Conſeil à part pour deliberer & reſoudre les grands affaires de leur eſtat. Les Pairs de France n'entroient point au Conſeil du Roy & la qualité de leur Pairtie ne les y portoit s'il ne plaiſoit au Roy. Auſſi a on obſerué qu'aux ordonnances pour l'adminiſtration du Royaume & pour les regences en l'abſence & minorité des Roys, il n'eſt parlé en aucune façon des Pairs de France.

[•] Le ſecret ne ſe tient pas aux grãdes compagnies, tout ce qui ſe faiſoit au Senat de Rome eſtoit ſeuenté, les enfans des Senateurs en cõtoiẽt des nouuelles à leur mere, & Tite Liue s'eſtõne que les Ambaſſadeurs de Grece & d'Aſie n'auoiẽt rien peu ſçauoir des propos que le Roy Eumenes auoit dit en plain Senat contre le Roy Perſeus.

[p] Iules Ceſar auoit pour Cõſeil eſtroit & du cabinet Q. Pædius & Corn. Balbus Auguſte, auoit Mecenas & Agrippa, & auec eux traittoit les affaires les plus grandes & les plus importantes.

ſolus en leurs volontés que les ſages qui eſtoient de leur conſeil ne les pouuants retenir ny moderer, ont ſouuent approuué les difficultés que les Parlemens ont apporté à leurs Edicts & les fauoriſoient, par ce qu'elles eſtoient conformes à la raiſon & conuenables à l'vtilité publique. Car encores que le ſouuerain ſoit par deſſus les loix, & qu'il puiſſe deſroger au droit ordinaire enquoy giſt proprement la ſouueraineté, il eſt neceſſaire que la puiſſance abſoluë ſoit retenuë par la ciuile, & qu'il conſidere qu'en deſtruiſant la loy & offençant la Iuſtice, il ſemble au lierre qui abat la muraille qui le ſouſtient.

Ie laiſſe aux ſages de conſiderer ſi l'on fit bien de mettre en la bouche du Roy Charles IX*. au treizieſme an de ſon aage & deuxieſme de ſon regne ces paroles, *ie ne veux plus que vous meſliez d'autre choſe que de faire bonne & brieue Iuſtice. Car les Roys mes predeceſſeurs ne vous ont mis au lieu où vous eſtes que pour cet effect: & non pour vous faire ny mes tuteurs, ny protecteurs du Royaume, ny conſeruateurs de ma ville de Paris: & quand ie vous commanderay quelque choſe, ſi trouuez aucune difficulté, ie trouueray touſiours bon que m'en faciez remonſtrances, & apres les auoir faictes ſans plus de replique ie veux eſtre obey.* paroles du Roy Charles au Parlement.

Mais quand l'Eſtat eſt gouuerné par vn ſage Prince, duquel la reputation eſt fondée ſur de grandes & eminentes vertuz, ils n'ont autre part en l'eſtat que l'hõneur de l'obeyſſance*. La puiſſance Royale eſt vn Occean dans lequel toutes les autres comme riuieres perdent leur nom, ce ſont eſtoiles qui empruntent leur lumiere de celles du Soleil & n'en ont point à ſa preſence. L'autorité du Roy eſt vn Occean.

Il eſt quelquefois neceſſaire qu'ils reſiſtent aux commandemens que l'on a pluſtoſt arraché par importunité, qu'obtenu par raiſon du mouuement du Prince, & les remonſtrances qu'ils font en telles occaſions doiuent touſiours eſtre conſiderées. Mais ſi le Prince a d'autres raiſons & d'autres reſpects & que ces penſées n'aillent par la route commune, ce n'eſt plus à eux de faire les difficiles, ils ne doiuent attendre la troiſieſme iuſſion, & vaut mieux diſſimuler & ſupporter quelques choſes extraordinaires aux volontés du Prince que de l'irriter. On ſçait que l'opiniaſtreté & la reſiſtance de Papinian Voy la ſageſſe de Chaton.

* Ces parolles ſont rapportées par Bodin au 3. liure de la Republique chap. 1. & adiouſte que le Parlement fit encores d'autres remonſtrances, d'autant qu'il y eut partage ſur la publication de ſes lettres qui donnerent occaſion à l'Arreſt du priué Conſeil du xxiiij. Septemb. enſuiuant, par lequel le partage fut declaré nul, auec deffence au Parlement de mettre en deliberation les ordonnances emanées du Roy concernant les affaires d'Eſtat: ce qui auroit eſté fait auſſi par les lettres parentes de l'an M. D. XXVIII.

* Le deuoir du Magiſtrat ſouuerain eſt d'obeir au Prince, ployer ſous ſa puiſſance, commander aux ſuiets, defendre les petits, faire teſte aux grands & Iuſtice à tous.

Papinian. aux volontez de Caracala les rendirent plus cruelles & violentes[x]. Les ſages penſent vne meſme choſe mais ils ne la diſent pas. Ils tiennent touſiours vn meſme chemin, mais il ne vont pas touſiours d'vn meſme pas, ſi la tempeſte empeſche de ſurgir au port c'eſt prudence d'obeyr au vent & de ne ſe bander contre l'orage[y].

Louys XI. pouſſa iuſques à l'excez la puiſſance abſoluë. Son Preuoſt alloit prendre les priſonniers qui eſtoient en la Conciergerie du Palais, & les faiſoit noyer à l'endroit de la Grange aux Merciers. Sur la fin de ſes iours il trouua ſa conſcience grandement oppreſſée du meſpris de la Iuſtice. Il voulut reparer cela mais il eſtoit arriué au Sabbat de la ſemaine auquel il n'eſtoit plus permis de trauailler. Au mois d'Auril de l'an 1482. il enuoya en ſa Cour de Parlement l'acte du ſerment qu'il auoit faict à ſon ſacre[u], pour l'exhorter à rendre bonne iuſtice & l'acquitter de ceſte obligation. C'eſt en quoy la condition des Princes eſt à plaindre. Ils ſont chargés du propre poids de leur conſcience, & des excez qui ſe font en tous les ordres du Royaume pour en auoir negligé les remedes. Quelle paix peut auoir l'eſprit qui trauaille à combattre ſes fautes & celles d'autruy[z]?

Qui conſiderera comme il ſe communique facilement à toutes ſortes de perſonnes, comme il les eſcoute volontiers croira que s'il n'a eu ſoing de la iuſtice en general il la rendu à tous en particulier. Mais il faillit en cela auſſi bien qu'en autre choſe, car il eſt eſgalement mauuais d'eſcouter tout le monde & de n'eſcouter perſonne, & fit voir qu'aux choſes que l'on eſtime parfaictes entre les hõmes il y a touſiours dequoy en oſter ou adiouſter, & cela eſt ſeulement parfaict auquel rien ne manque, & outre lequel rien n'eſt[y]. Phil. de Commines a remarqué en deux endroicts de ſon Hiſtoire que ſon oreille eſtoit ouuerte à chacun, au premier il dit, *Nul homme ne preſta iamais tant l'oreille aux gens, ny ne s'enquiſt de tant de choſes comme il faiſoit, ne qui voulut iamais cognoiſtre tant de gens.* Au ſecond, *De maintes menues choſes de ſon Royaume ſe meſloit dont il ſe fuſt bien paſſé, mais ſa complexion eſtoit telle & ainſi viuoit. Auſſi ſa memoire eſtoit ſi grande qu'il cognoiſſoit toutes choſes & cognoiſſoit tout le monde, & en tous pays & à*

Facilité à parler & ouyr.

[x] Caracala ayant fait mourir ſon frere Geta il commanda à Papinian d'en faire ſes excuſes au Senat. Papinian dit tout court *qu'il n'en feroit rien & qu'il n'eſtoit pas ſi facile d'excuſer que de faire vn parricide.* Caracala irrité de ceſte reſponce le fit mourir & ne ceſſa de continuer ſes cruautés, qu'vne procedure plus diſcrette eut retenu. SPARTIA.

[y] L'office d'vn homme ſage eſt compris par Ciceron en ces paroles, *Vt in nauigando tempeſtatis obſequi artis eſt, ſic omnibus nobis in adminiſtranda reipub. propoſitum eſſe debet, Nõ idem ſemper dicere ſed idem ſemper ſpectare.*

[u] Le Roy au ſerment de ſon ſacre promet de defendre ſes ſubiets de toutes rapines & iniquités, & qu'en tous iugemeus il commandera equité & miſericorde, afin que Dieu clement & miſericordieux la luy octroye & à ſes ſuiets.

[z] C'eſt vne faſcheuſe entrepriſe de corriger ſes vices & combattre ceux des autres. *Neque enim multum prodeſt vitia ſua projeciſſe ſi cum alienis rixandum eſt.* SENEC.

[y] Rien de parfaict aux vertus des hommes. Rien ne peut naiſtre des hommes qui ſoit en toutes ſes parties parfait. Οὐδὲ φυσεται τις ἀπὸ θνητῶν ἢ ἐπικήρων σπερμάτων πρὸς πάντα ἄμεμπτος. Nunquã è mortalis ſemine naſcetur qui ſit omnibus bonitatis numeris abſolutus. DIONYS. HALIC. lib. viij.

L'entour de luy. C'eſt de l'office du Roy entendre les plaintes de ſes peuples, auec vne douceur & benignité qui ne deſpriſe point la Majeſté. Dieu qui les a conſtitués iuges de leurs ſuiets, leur demandera raiſon de la iuſtice demandée & non renduë*. Demander iuſtice à vn Roy c'eſt luy rendre vne ſorte d'hommage qui ne peut appartenir à autre & confeſſer qu'il tient ſur les hommes le rang que Dieu tient ſur les Roys. Mais parce qu'ils ne peuuent participer à toutes choſes, voir tout & entendre tout & eſtre par tout, ils ſe repoſent ſur la diligence & la fidelité de leurs ſeruiteurs, dont les vns les aident de leur eſprit, conſeil & langue, les autres de leurs mains, leur eſpée & leur fortune. La France a touſiours eſté feconde en perſonnes de ceſte qualité, elle en produit encores tous les iours, & ne s'eſt encore laſſée de tant d'enfantemens. Les Princes ſont comme ouuriers, leurs officiers ſont les outils auec leſquels ils peuuent coupper & tailler comme il leur plaiſt. Et bien que toutes les charges ſoient diſtinguées, qu'elles ayent leurs bornes, que la truelle ne doiue faire l'office du marteau, elle ſe rapportent à vne meſme fin, le ſeruice du Prince duquel depend le ſalut public, qui eſt la perfection de l'ouurage.

Les Princes ſe repoſent ſur leurs Miniſtres.

L'oreille du Prince eſt comme le temple de la Deeſſe Horta qui eſtoit ouuert en tout temps, mais les prieres y doiuent eſtre courtes, & conduites par la reuerence & l'humilité, car le Iuppiter de Crete a des oreilles aux pieds. Celles qui ſont iniuſtes ſont mortes enuers le Roy & mortelles enuers Dieu pour celuy qui les fait. Il faut parler au Roy cõme ſi on eſtoit entẽdu de Dieu, il faut parler à Dieu comme ſi on eſtoit entendu des hommes. Il y en a qui demandent aux Roys des choſes qu'ils ne voudroient donner à qui les leur demanderoit, & d'autres qui rougiroient ſi on ſçauoit les prieres qu'ils font à Dieu. Pource le Prince renuoye ou il luy plaiſt ces requeſtes pour voir ſi elles ſont iuſtes & ciuiles. Il luy ſeroit impoſſible de les eſcouter & appointer, ſans faire tort aux affaires qui ne demandent point de remiſes pour les reſoudre*. La grandeur de ſa Maieſté eſt offencée quand on la fait deſcendre à la ſollicitude des choſes baſſes. La Prudence qui eſt le flambeau de ſes actions

* Les Roys rendront compte de l'adminiſtration de la iuſtice ſur leurs peuples. Le plus ſage des Roys les en aduertit. SAP. 6. *Audite reges terra & intelligite, diſcite iudices finium terræ, prabete aures vos, qui continetis multitudines, & placetis vobis in turbis nationum, quoniam data eſt à Domino poteſtas vobis & virtus ab Altiſſimo, qui interrogabit opera veſtra, & cogitationes ſcrutabitur: quoniam cum eſſetis miniſtri regni illius non recte iudicaſtis, nec cuſtodiſtis legem iuſtitiæ, neque ſecundum voluntatem Dei ambulaſtis.*

* C'eſt importuner le Prince que de luy rendre raiſon des petites choſes. Quand Pline eſcrit à Traian *de ſeruis damnatis qui ſe miniſterijs publicis immiſcuerunt*, il donne à ſa lettre ceſte preface. *Salua magnitudine tua, Domine, deſcendis reportare ad meas curas cùm tot milibi deberis referendi ad te de quibus dubito.*

actions & le ſerpẽt qui ombrage ſon front [b] leur deffend de ſe rompre la teſte de toutes ſortes d'affaires qui ſont ſouuent repreſentées par perſonnes qui ne voyent ny gueres loin ny gueres arriere, qui meſlent & confondent les propos dés l'entrée, & parlans ſans raiſon veulent eſtre eſcoutez auec patience.

[b] Le Roy d'Egypte Bocchoris eſtant de ſa nature rude, aſpre & impetueux, la Deeſſe Iſis loy enuoya vn ſerpent, lequel s'entortillãt à l'entour de ſa teſte luy faiſoit ombre, afin que ſes iugemens fuſſent aſſaiſonnés de prudence & de iuſtice.

Il faut embellir ce diſcours de la meſme autorité qui a eſclairé le precedent. Les propos qui ſe tiennent à la table des Chanceliers de France ſont touſiours ſur quelques matieres belles & agreables à apprendre, vtiles & neceſſaires à ſçauoir, & l'on peut dire que la delicateſſe des eſprits y trouue ce que le luxe fourniſſoit à la bouche de quelques Empereurs [c] des oiſeaux d'vn air eſtranger, des poiſſons des cottes eſloignées, des glaces en Eſté & des fleurs en Hyuer. Au temps que i'eſcriuois cecy & au commencement de ceſte année i'appris à ceſte table ce que ie n'euſſe trouué ailleurs pour l'ornement de ceſte obſeruation. Vn Maiſtre des Requeſtes parlant comme les loix de France auoient pourueu à toutes choſes, & que meſme elles auoient obligé les Chanceliers de France à donner Audiance publique à huis ouuert, vn autre loüa la couſtume du feu Roy qui donnoit audiance à certains iours de la ſepmaine à tous ceux qui ſe preſentoient, & que ce pourtraict du Roy aſſis ſous vn pauillon que l'on void au ſeau, eſt vne ancienne marque de ce qui ſe faiſoit autresfois. La fin du diſné finit ce diſcours, & le Chancelier qui en auoit conſideré iudicieuſement toutes les parties, reſpondit en paroles plus graues & eloquentes que ie ne les ſçaurois rapporter, mais quaſi en ce meſme ſens. *Il eſt vray que le Prince doit prendre peine à entendre les plaintes de ceux qui ſe preſentent, & s'il ſe peut ne permettre que perſonne ſe retire mal content de ſes reſponces. Mais il faut diſtinguer le temps & les affaires* [d]. *Pour accommoder les exemples anciens aux choſes qui ſe font auiourd'huy, il faudroit de meſme rendre les ſaiſons & les occaſions ſemblables. Nous ne ſommes plus au temps qu'vne ſimple femme arreſta Philippe de Macedoine, ou l'Empereur Adrian pour l'ouyr. Le Royaume de France a eſté autresfois a vne ſi grande tranquillité qu'il ne faut point s'eſtonner de ce qu'eſcrit le Seigneur de Ioinuille, que S.*

[c] Le luxe n'eſtime rien que par la rareté & la deſpence. *Quæſitiſſima dapes, non guſtu ſed difficultatibus æſtimabantur, miracula autumni longinqui maris piſces, alieni temporis poma, æſtiua niues, hyberna roſa.* MAM. *Panegyr. Iul.*

Audiãces du Chancelier de France.

[d] La douceur & la debonnaireté du Prince doit paroiſtre en ſes reſpõces. On trouuoit mauuais que Veſpaſien entretenoit touſiours de bõnes mais inutiles paroles ceux qui luy parloient, il reſpondit *perſonne ne doit partir mal contens d'aupres de l'Empereur.*

Louys donnoit audiance ſous vn cheſne aupres du bois de Vinciennes à tous ceux qui ſe preſentoient là. Il y auoit ſi peu d'affaires que le Roy aſſiſté de quelqu'vns, & ſans beaucoup de peine les pouuoit reſoudre en vne matinée. Ceux qui eſtoient ordonnés pour les expedier à la barre s'y preſentoient quelquefois inutilement[c].

S. Louis donne audiance ſous vn cheſne.

[c] En ce temps-là il y auoit trois Maiſtres des Requeſtes appuyés ſur la barriere de la porte du logis du Roy, pour recevoir les requeſtes & les plaintes des parties, iuger ſommairement les differends & s'appelloient les iuges de la porte.

Mais depuis que les affaires ſont venuës inonder ſur les penſées des Roys, comme par autant de canaux & de digues que de Prouinces, & qu'il leur a fallu pouruoir au dedans & au dehors, ils ont eſté contraincts de reſeruer leurs eſprits aux choſes plus vrgentes, & remettre le ſoing des particuliers à leurs ſeruiteurs. C'eſt le ſage aduis de Iethro, lequel voyant comme Moyſe ſon gendre ſe trauailloit à toutes ſortes d'affaires, luy dit franchement qu'il n'y entendoit rien, qu'il ſe ruinoit le corps & l'eſprit pour ne rien faire, & luy conſeilla de choiſir des hommes capables pour le ſoulager. Le Roy en fait de meſme, il a des gens ſur leſquels ſelon leur vacation il ſe deſcharge du ſoing des affaires. Mais pour cela il ne laiſſe d'ouyr ceux qui ſe preſentent. Ses principaux ſeruiteurs luy parlent à toute heure, & par tout, les autres[f] *au proumenoir, à la table, à l'iſſue de ſon cabinet, en tous lieux publiques. Il ſe monſtre à ceux qui l'attendent, ſon accez eſt facile, il eſcoute patiemment ceux qui luy parlent, & les renuoye à ceux qu'il luy plait pour les expedier. Et de verité il ſe faut eſtonner qu'vn Prince qui a tant de grãds objets, dont les vns tiennent en perpetuelle action ſa prudence & ſa iuſtice, d'autres ſa pieté & ſa clemence, pluſieurs ſa puiſſance & ſon courage, ayt touſiours l'eſprit preſent à ce que l'on deſire, & permette d'eſtre importuné en tant de ſortes.*

Conſeil de Iethro.

[f] Le facile accez fait vne partie de la debonnaireté & du deuoir du Prince. Lat. Pac. dit cecy de l'Emp. Theodoſe. *Creber egreſſu expectantibus populis te fateris, nec videris modo patiens ſed facilis adiri, è proximo recepta vota hominum obtorum.*

Quant aux audiances qui ſe donnoient autresfois à certain iour elles n'ont pas aporté les fruicts eſperez que l'on en attendoit. I'en puis parler parce que i'eſtois de ce temps-là. Ie ſçay bien auſſi que pluſieurs ont voulu dire que les audiances qui ſe donnent à l'iſſuë du diſné[g] *ſont infructueuſes, parce qu'elles n'apportent pas les reſolutions aux affaires, il les faut prendre ailleurs, les importuns en abuſent, on y perd beaucoup de temps & l'eſprit ſe trauaille en la diuerſité & confuſion. Mais i'ay touſiours tenu que cela faiſoit vne partie de la charge, & que ceſt acte*

Audiãce du Roy Henry III au retour de Polongne.

[g] Par l'ordonnance des Eſtats de Blois ſous le Roy Hẽry III. le Chancelier doit donner audiance tous les iours à l'iſſuë de ſon diſné, & les Maiſtres des Requeſtes ſõt tenus de s'y trouuer pour recevoir les Requeſtes de ceux qui ſe preſentent.

de Iuſtice d'ouyr la plainte d'vn pauure homme, luy donner l'addreſſe de ce qu'il doit faire, luy monſtrer ce qu'il n'a pas faict conſoler la longueur d'vne iuſte eſperance, arreſter le cours d'vne pourſuitte temeraire & inutile, faire connoiſtre aux vns ce qui ſe peut & ce qui ſe doit, & aux autres, ce qui n'eſt ny poſſible ny raiſonnable. Ce n'eſt pas peu de choſe de donner ce contentement à ceux qui deſirent eſtre ouys, & qui rendroient leurs plaintes fort conſiderables, s'ils y adiouſtoient qu'ils ne trouuent perſonne qui les eſcoute. Voila le Mercure de ceſte table[h].

[h] Le dernier traict qui ſe beuuoit aux feſtins des Grecs eſtoit dedié à Mercure, pource Pollux en Athenee appelle ἐρμῆν τὸν τελευταῖον πότον.

De ce diſcours il faut recueillir que les bons ſeruiteurs ſoulagent leurs maiſtres de pluſieurs grandes importunités qui s'en iroient droit à eux. Les Princes ne doiuent eſtre importunés de toutes choſes. Tibere ſe mettoit en colere de ce que le Senat luy renuoyoit ce qu'il pouuoit reſoudre ſans luy. Les eſprits des Princes doiuent eſtre reſerués comme le vaiſſeau de Salamine, d'Athenes, ou le Bucentaure de Veniſe, pour les grandes & importantes occaſions. Tandis que le Prince trauaille aux choſes grandes les petites vont leur train, les grandes rouës font mouuoir les petites, mais quand il s'amuſe aux petites les grandes en ſouffrent. Il y a des perſonnes & des affaires qu'on ne peut remettre au lendemain. Les Ambaſſadeurs veulent eſtre ouys, ils ne ſe contentent pas de remiſe, l'indiſpoſition du Prince n'excuſe pas l'audiance[i].

Le Prince doit reſeruer ſon eſprit pour les grands affaires.

[i] Les Ambaſſadeurs de Lacedemone eſtans venus trouuer le Roy Lygdamis, il fit difficulté de les ouyr, & pour s'excuſer contre fit le malade. Lors les Ambaſſadeurs, Nous ne ſommes venus pour lutter contre luy, mais pour luy parler.

Outre les exemples du meſpris de la iuſtice qui ne ſont pas clairs ſemez en pluſieurs endroicts de l'Hiſtoire de Louys XI. où l'on void des procez commencés par l'execution & les executions ſans exemple[k], Elle dit qu'en pluſieurs procedures il vouloit que la iuſtice ſe fit à ſon gré, & ne s'en fioit pas à ceux qui en auoient la charge. On monſtre encore au Pleſſis lés Tours, l'endroit où il ſe tenoit pour voir ſans eſtre veu ſon Preuoſt quand il examinoit les priſonniers, & par ce moyen ſçauoit ſi ce qu'ils diſoient de la façon & qualité du crime eſtoit eſcrit, ce que toutesfois ne doit eſtre blaſmé que par l'extreme deffiance qu'il auoit de toutes choſes. Car vn officier qui ſe void eſclairé de l'œil & de la preſence du Prince ne bronche pas ſi toſt[l].

[k] On fait d'eſtranges contes de ſes executions. La Chronique dit que le ieudy huictieſme iour d'Octobre, Triſtan l'Hermite fit noyer en la riuiere de Seine vn nõmé Silueſtre le Moine natif d'Auxerre.

[l] La preſence du Prince profite par tout, elle fait que ce qui va bien peut encore aller mieux, il y a au Diuan de Conſtantinople vne feneſtre de laquelle le grand Seigneur peut voir ſans eſtre veu comme ſe rend la iuſtice à ſon peuple.

Ceſte paſſion de faire rendre laiuſtice à ſa fantaſie

donna de douloureuſes tranchées à ſa conſcience. Philippe de Commines dit que ſe ſouuenant de deux grãds perſonnages qu'il auoit fait mourir, le Duc de Nemours & le Conneſtable de S. Pol, *de l'vn il fit conſcience à ſon treſpas & de l'autre non*, ſurquoy on a eſcrit que ce repentir fut pour le Duc de Nemours, il en deuoit encore auoir pour l'autre ayant fait faire ſon procez auec beaucoup d'ardeur & de precipitation.

Aux Eſtats qui furent tenus incontinent apres ſa mort, on repreſenta diuerſes ſortes d'iniuſtices qui durant ſon regne auoient affligé le peuple, chaſcun ſe plaignant qu'il ne s'eſtoit ſoucié de maintenir la iuſtice vierge[m].

[m] Parce qu'vne grande integrité eſt neceſſaire en l'adminiſtration de la iuſtice, Proclus dit que la iuſtice eſt vierge, les Egyptiens la repreſentoient par vn œil ouuert, Νίκης ὀφθαλμός. L'œil ne peut rien ſouffrir de ſale. Et ſi la iuſtice peut auoir trois cens maladies comme l'œil, la comparaiſon en eſt bonne.

On dit en ceſte aſſemblée que le Roy auoit pourueu aux offices de iudicature des gens ſans ſuffiſance & experience, & que l'on remettoit les lettres en blãc pour y mettre les noms de ceux qui plus en offroient, qu'on les donnoit aux hommes de guerres, à veneurs, aux eſtrangez inconnus & gens non lettrés, pour les faire exercer par d'autres & en retirer proffit: Que les Secretaires de la Chancellerie ſe faiſoient payer exceſſiuement à leur diſcretion, & que pour le ſeau d'vne confirmation d'vn priuilege de ville on auoit exigé quatre cens eſcus d'or[n]. Que les lettres d'appel auoiẽt eſté deniées à la Chãcelerie & au Parlement, à ceux qui recouroient à la Iuſtice ſouueraine du Roy contre les iniuſtices & oppreſſions des iuges inferieurs[o]: Que ceux qui rendoient la iuſtice aux Parlemens exigeoient de grandes & exceſſiues eſpices, pour ſe rembourſer des offices par eux achetés: Que pluſieurs auoient eſté accuſez pour crimes deſquels ils eſtoient innocens & dont les accuſateurs auoient don des confiſcations, & quelquefois la commiſſion pour faire le procez, ou pour conduire ſur les lieux les Commiſſaires: Que le nombre des Sergens eſtoit multiplié en telle ſorte qu'aux Bailliages & Seneſchauſſées où il n'y en ſouloit auoir que vingt ou trente, il y en auoit cent ou deux cens.

[n] Ceſte exaction comparée au temps où nous ſommes eſtoit extreme, car le prix de toutes choſes eſt ſurhauſſé de vingt fois autant, & l'on faiſoit pour vn eſcu ce que l'on ne fait auiourd'huy pour vingt. *Voy l'Apologie de Bodin.*

[o] Le Prince ne peut oſter à ſes ſubiects la voye d'appel de requeſte ciuile, & de reſtitution. Caligule augmenta beaucoup la haine publique lors qu'il donnoit pouuoir à tous les Magiſtrats de iuger ſans appel.

Multiplication de Sergens.

Pluſieurs Seigneurs & autres ſe preſenterent en ceſte aſſemblée pour auoir les biens, terres & offices dont ils auoient eſtez deſpouillez.

LA PRVDENCE. Si la Iuſtice n'a eu au cœur de ce VIII.

Prince le rang qu'elle y deuoit auoir, la Prudence ne ſe peut plaindre qu'elle n'ayt eu le ſien en ſa teſte. Prudence qui ſe forme par vne longue & aſſidue obſeruation des cauſes, des actions & des euenemens. Elle l'obligea ſelon les occaſions°, de feindre vne choſe & d'en executer vne autre, de mettre la main à la rame quand le vent ne vouloit rien faire ſans le voile. Elle tira de ſes eſprits des conſeils que la iuſtice eut blaſmé, ſi la neceſſité du temps ne les eut approuué. Toutes les plaintes de la ſageſſe Politique ſont delicates contre ſes deportemens, n'ayant rien faict que touſiours ſon flambeau n'ayt marché deuant. On s'eſtonne toutesfois de ce que ſi peu prudemment il negligea l'occaſion de faire ſes affaires en Angleterre & puis en Flandres. Pour le premier il fut en ſon pouuoir par trois fois de luy rendre la pareille, & faire ſon profit de ſes diuiſions. Ses mains furent auſſi continétes ſur ce remede que les yeux d'Antigonus ſur la religieuſe de Diane[p]. Iean du Tillet qui a remarqué cecy dit pour toute raiſon que ce Prince *eſtoit plus celebre d'entendement que d'hardieſſe.*

Louys XI. a eſté des plus ſages & aduiſez princes de ſon ſiecle.

° Les Philoſophes enſeignent, & l'experience aſſeure que la prudence ſe forme ἐξ ἐπιτηδεύσεως par l'obſeruation, & que quiconque ſera ἐπιτηδευτικὸς, curieux d'obſeruer deuiendra prudent.

Pour le ſecond, Aux affaires d'eſtat non plus qu'en la guerre on ne peut faillir deux fois. Les peuples pleurent les fautes de leur Prince. Il en fit vne dont la France porte encores l'eſpine au cœur. Ceux qui ont conſideré ce manquement diſent que ſur ce pas l'eſprit luy manqua. Ceſte maiſon de Bourgongne apres la perte de trois batailles & la mort de ſon Prince eſtoit abbatuë à fleur de terre. L'heritiere ſe trouuoit à vn pitoyable eſtat & comme expoſée au meſpris de ces propres ſubiets, ſon courage fut exercé iuſques à la ſueur iuſques au ſang. Il n'y auoit rien de ſain ny d'entier aux eſtats qui luy reſtoient, la ſedition ou la peur en auoit glacé tout le ſang. C'eſtoit vn corps qui eſchappé de l'Apoplexie eſtoit tombé en paralyſie. Elle n'apprit pas à tenir le timon en la bonnace, les tempeſtes & les orages la ſurprennent du premier iour qu'elle y met la main. Il ne luy reſte que l'eſperance au Ciel. Et en ceſte confiance elle s'aſſeuroit qu'encores que la verité fuſt offencée & perſecutée de tous, elle demeureroit victorieuſe[q].

Deſolation de la maiſon de Bourgógne.

p Quand il y va de l'accroiſſement de l'Eſtat le Prince ne doit pas eſtre ſi ſcrupuleux pour empoigner l'occaſion qui ſe preſente, comme Antigonus Roy de Macedoine qui rencontrant vne Religieuſe de Diane d'Epheſe, ſortit de la ville pour n'en deuenir amoureux.

q La verité à la fin vient au deſſus de toutes les traueries qu'on luy donne. τέλος δὲ ἑαυτὴν κατακρατεῖ, καὶ κατανικᾷ τὸ ψεῦδος. *ad extremum ſuapte vi ipſa obtinet & ipſum vincit mendacium.* POLYB. *lib.* 13.

Son deſir eſtoit bien de ſe tenir ſous la protection de la France, & de s'y marier, ſi l'inegalité de ſon aage euſt

permis le mariage d'elle & du Dauphin de France. Le Roy la pouuoit marier au Comte d'Angouleſme pere du Roy François I. mais il craignoit d'agrandir vn Prince de ſon ſang, & de broncher à la meſme errcur du Roy Charles V.

Ce deſſein fut bien en ſon eſprit mais il ne s'y arreſta pas, il n'y paſſa que comme vn eſclair, & ſon Hiſtoriographe dit *que Dieu ne luy permit pas de prendre ceſte matiere qui luy eſtoit ſi grande par le bout qui luy eſtoit neceſſaire*, il fit comme ceux qui par trop d'ardeur & d'impatience prennent le tiſon du coſté le plus chaut[a]. Il ſuiuit le conſeil de la violence, & pource voulut eſtre aſſiſté de ceux qui le pouuoient empeſcher, & leur fit part en imagination de ce que peut eſtre il ne leur eut pas donné ſi la fortune luy en eut laiſſé la diſpoſition. Il propoſoit de quitter les pays de Brabant & de Hollande à quelques Seigneurs d'Allemagne, le voiſinage deſquels ne luy apporteroit ny ialouſie ny ſoupçon. Il s'eſtoit rendu ſi puiſſant & ſi redoutable en la creance du Roy d'Angleterre, & le tenoit ſi attaché à ſes volontés par de ſi forts liens, que non ſeulement il le deſtourna de ſecourir la Princeſſe de Bourgongne, mais l'obligea à luy faire la guerre ſur les offres qu'il luy faiſoit de luy payer dix mille Anglois pour quatre mois, luy remettre les quatre premieres villes de Brabant, Bruxelles, Anuers, Malines & Louuain, & de luy laiſſer le pays de Flandres en ſouueraineté ſans hommage s'il le pouuoit conquerir. Ces offres ſortant plus de la neceſſité des affaires que de l'intention du Roy qui ne deſiroit que faire ſes affaires en Bourgongne & en Artois, & ſeparer & affoiblir les forces de ſes ennemis furent bien & ſagement peſées par le Roy d'Angleterre[b], lequel reſpondit que ſi le Roy eſtoit en ceſte bonne volonté de luy faire quelque part de ſa conqueſte, il aymeroit mieux auoir de celles qui eſtoiẽt deſia conquiſes en Picardie, & qu'en luy remettant Boulongne il ſe declareroit pour luy contre la Princeſſe de Bourgongne.

Le Roy doncques ayant meſpriſé le chemin de la douceur & de la raiſon pour ſuyure celuy de la force & de la fortune, negligea auſſi l'occaſion que ce premier eſtonnement de la Princeſſe & de ſes peuples luy met-

Les bõs cõſeils ſont inſpirés de Dieu

Quatre principales villes de Brabant.

[a] La ſageſſe humaine fait bien ſouuent l'ingenieuſe en ſes elections a choiſir le pire party. L'archer qui outrepaſſe le blanc eſt auſſi bien en faute comme celuy qui n'y attiue.

[b] Le moins qui eſt vtile & certain doit eſtre preferé au plus qui eſt inutil & incertain. Le Roy d'Angleterre ayme mieux le Boulonois en effect, que Brabant ny Flandres en eſperance. D'ailleurs les Anglois ne pouuoient cõſentir a vne guetre qui leur rompoit le commerce des pays-bas.

toient en main, & qu'il luy laiſſa la liberté de ſe marier & de porter ces belles Prouinces à vne maiſon eſtrangere, toutes choſes deuindrent impoſſibles, Maximilian ayãt eſpouſé la Princeſſe releua en grande ſolemnité l'ordre du toiſon [f], pour monſtrer qu'il vouloit auſsi reſtablir les affaires de ceſte maiſon.

[f] Oliuier de la Marche rapporte la ceremonie qui ſe fit au releuement de cét ordre, & dit que l'on s'eſtõnoit que le Roy n'eut preuenu l'Archeduc.

Pour cela on ne laiſſe de luy donner l'honneur du plus ſage de ſon ſiecle. Il fit paroiſtre ſa prudence à bien conſulter & deliberer, à bien iuger & reſoudre, à bien conduire & executer. C'eſtoit vne prudence toute ſienne & qui ne dependoit ny du mouuement ny des diſcours d'autruy. C'eſt pourquoy quand il demanda à Brezay Seneſchal de Normandie, la raiſon pourquoy il diſoit que ſon cheual eſtoit grand & fort, bien qu'il fut de petite & foible taille. *Parce* reſpond Brezay, *Qu'il porte vous & tout voſtre conſeil.* C'eſt vne grace bien ſinguliere du ciel quand les actions des Princes deſpourueuës de conſeil reüſſiſſent heureuſement. Car comme vn Prince a beſoin de l'ame pour viure, le conſeil luy eſt neceſſaire pour regner [g]. Bien foible eſt le conſeil qui n'eſt compoſé que de ieunes teſtes. Les ieunes ont bien quelque bonne pointe, mais elle ſemble celle des eſpics. La force du conſeil eſt en la prudence qui ne s'acquiert que par l'experience, & l'experience ne vient qu'auec le temps. On peut bien naiſtre capable de ſageſſe, mais le ſeul temps fait les ſages. Les ieunes vignes portent le vin abondamment, mais les vieilles font le bon. En tout ce qu'il entreprenoit il monſtroit la force de ſon eſprit, parlant des armes il paroiſſoit n'auoir iamais fait autre choſe que de combattre les hommes & aſsieger les places, traictant des affaires d'Eſtat il ſembloit qu'il euſt paſſé toute ſa vie au conſeil [h].

Parties de la Prudence.

[g] Tout Prince a deux conſeils, l'vn interieur & l'autre exterieur. L'interieur eſt celuy qui naiſt en la teſte de ſa propre intelligence & iugement. L'exterieur eſt celuy de ceux qui l'aſsiſtent au maniment de ſes affaires.

[h] Les grandes ames ſont toutes en tieſtes, en tout ce dont elles ſe meſlent, Quand Catõ aunit les armes en main il ſembloit qu'il n'euſt iamais faict autre choſe. Qnand il parloit des ſciẽces on euſt dit qu'il n'eſtoit iamais ſorty de l'academie.

Il s'informoit curieuſement & exactement de toutes choſes & de toutes perſonnes qu'il connoiſſoit n'eſtre capables d'y apporter de l'artifice ny du deſguiſement. Vn Prince adiouſte à ſa reputation beaucoup d'eſtime & de reſpect quand il croit qu'il ſçait tout. Philippe de Commines remarque encores vn effect de ſa prudence à ſemer la diſcorde & la diuiſion entre ceux qui ſe vouloient accorder contre ſon ſeruice. *Le Roy Louys noſtre maiſtre a mieux ſceu entendre ceſt art de ſeparer les*

gens que nul autre Prince que i'aye iamais cognu: & n'eſpargnoit l'argent, ne ſes biens, ne ſa peine: & non point ſeulement enuers les maiſtres, mais auſſi bien enuers les ſeruiteurs[a].

[a] Il faut eſcouter toutes choſes pour en tirer du profit. Valere Publicole eſt loué de Plutarque & de la liberté qu'il donnoit à chacun de s'informer de ce qui le regardoit. De meſme ſi Iſocrates recommande pour cela Euagoras Roy de Cypte. Mais il faut vne grande diſcretion à ce qui ſe dit pour & contre les particuliers.

Autre trait de ſa prudence d'auoir allumé & entretenu le feu qui conſommaſt les forces, & mit en cendre l'ambition de ſon ennemy. En faiſant mouuoir les reſſorts de la guerre d'Allemagne, de Suiſſe & de Lorraine, il demeura à repos. Il auoit moyen de deſcharger ſon Royaume du poids inutile de gens qui ne peuuent viure qu'en trouble. Comme le flus & reflus eſt neceſſaire à la mer pour ſe deſcharger des grandes ordures & glages immondes que la bonnaſſe amaſſe, auſsi faut-il qu'vn grand Empire ſe purge & pouſſe au dehors les mauuaiſes humeurs qu'vne vie morte & oyſiue met enſemble.

Bien que ſa promptitude à parler luy ayt ſouuent preiudicié, il a voulu toutefois que l'on cognut que ſon chapeau meſmes n'auoit point de part à ſon ſecret. Le ſilence eſt le pole & le piuot des grandes entrepriſes, & il ne doit pas eſtre ſeulement pour les paroles, mais encores pour le geſte & la mine, car les yeux & le viſage ſont les muets interpretes des paſſions de l'ame[y]. Elles ne ſe peuuent executer qu'en certain temps, ſur certains lieux auec certaines perſonnes & par certains moyens. Si l'vn ou l'autre eſt negligé ou deſcouuert, il faut que le tout s'en aille en fumée. La concurrence de pluſieurs choſes eſt neceſſaire pour l'execution d'vn deſſein, le manquement d'vne ſeule ſuffit pour le ruiner, mais il n'y a iamais rien d'aſſez quand le parler eſt de trop.

Le ſilence eſt l'ame des grãdes occaſions.

[y] Qui conduit vn grand deſſein doit ſçauoir conduire ſa langue & ſa mine. Il ne ſe faut pas taire ſeulemẽt de la lãgue, mais bien plus de l'eſprit χρὴ δὲ σιγᾶν μὴ μόνον τῇ γλώττῃ πολὺ δὲ μᾶλλον τῇ ψυχῇ, car adiouſte Polybe, pluſieurs ont deſcouuert par leur viſage les deſſeins qu'ils tenoient couuers & cachés en leur ame. Polyb. *lib.* ix.

La prudence a encores ſujet de ſe plaindre de ſa longueur. Il a ſouuent payé & pour la peine de trop parler. Mais qui peut impoſer le ſilence aux Princes? La liberté de leur parole eſt vne marque de leur autorité, c'eſt la pointe, le poiuré, & le ſel du diſcours, mais la diuerſité des occaſions la rend perilleuſe, elle bleſſe quelquefois les eſprits les plus doux & patiens, & comme toute bleſſeure a ſa douleur, il n'y en a point qui ſemble legere à qui la ſent, & ſe chãge ſouuent en vlcere incurable[z]. *Il y a des heures qu'il ne faut rien dire, d'autres qui permettẽt de dire quelque choſe, mais il n'y en a point pour tout dire.*

[z] Rien ne peut arriuer aux hommes libres de plus faſcheux que d'eſtre empeſché de parler librement. La liberté du diſcours, dit Democrite, eſt marque de courage & de generoſité.

Belle regle de parler.

Outre l'exacte intelligence de ſes affaires il auoit de iugement grand au choix des hommes, & la prudence admirable pour les retenir & cõſeruer. Il en faiſoit cõte, les obligeoit, ne les laiſſoit vieillir en quelque meſcontentement, ny en l'attente du fruict de leurs ſeruices. Il ſçauoit mettre la pierre en œuure, enrichir l'enſeigne & embellir le tableau par le prix de l'eſmail de l'or & de l'ornement. Il cognoiſſoit non ſeulement ceux de ſon Royaume qui eſtoient capables d'eſtre employez en diuerſes functions pour ſon ſeruice, mais auſſi quels eſtoient les plus dignes Miniſtres chés les Princes ſes voiſins. Il ſçauoit en quelles teſtes reſidoit la ſuffiſance d'Angleterre, d'Eſpagne, de Portugal, & ne ceſſoit qu'il n'y eut imprimé quelque bonne imagination pour s'en ſeruir *. Quand il rencontroit quelque eſprit ferme qui reiettoit ſa recherche & refuſoit ſes offres, il ne laiſſoit reffroidir pour cela ſa pourſuitte, eſtimant que l'on ne pouuoit trop employer de temps à gagner vn homme qui pouuoit nuire ou ſeruir. Les Princes penetrent par tout où ils peuuent faire paſſer le Soleil des abyſmes. Tãt qu'ils auront des pluyes d'or ils trouueront des Danaës. Il ne conſeruoit la ſouuenance des mauuais offices qu'ils luy auoient faict, que pour les obliger à luy en rendre de meilleurs, & n'apprehendoit point le peril qu'il y a en telle reconciliation.

Prudẽce de Louys XI. qui recherche les hõmes.

Il rechercha l'amitié des Princes deſquels il pouuoit auoir beſoin. François Sforce b fut de ſes meilleurs amis, pour l'obliger à ſes intentions il oſta à René Roy de Sicile la ville de Sauonne & la luy donna. C'eſt de luy qu'il receut du ſecours en la guerre du bien-public, c'eſt à luy qu'il ſe vouloit rendre ſi la neceſſité l'eut contraint.

Ce fut acte de grande prudence d'auoir lié à ſa deuotion tous les Princes dont les Eſtats faiſoient frontiere à la France. Le Duc de Bretagne n'oſoit plus regarder l'Angleterre. Le Comte de Foix & le Royaume de Nauarre eſtoient ſoubs ſa protection. Le Duc d'Anjou Roy de Sicile auoit diſpoſé de la Comté de Prouence ſelon ſon deſir. Le Duc de Lorraine eſtouffoit en ſon ame ſes plaintes & murmures & receuoit la loy de ſes volontés, & quoy qu'il luy fut obligé de l'auoir deliuré d'vn ennemy irreconciliable, & que ſon ſceptre fuſt af-

Princes dependãs des volontez de Louys.

* La vraye ſcience du Prince eſt de cognoiſtre les hõmes: non ſeulement ceux auſquels il commande, mais ceux dont il peut eſtre bien ſeruy pour commander. A la connoiſſance des hommes il faut adiouſter celle des propres affaires. Auguſte excella en cela, & fit vn liure ou eſtoient contenues, *Opes publicæ quantum ciuium ſocierũq; in armis quot claſſes, regna, prouincia, tributa aut veſtigalia, & neceſſitates ac largitiones.* Tac.

b Fr. Sforce fut le premier Gentilhomme de ſa race. Il auoit eſté Cordonnier. Son courage le potta à la tyrannie de Milan ayant eſpouſé la fille baſtarde de Philippe Matie dernier Duc.

ferrny par l'eſpée dont ce Prince combattit à la bataille de Nancy, & laquelle ſe void encores en l'Hoſtel de Guiſe à Paris, ſi eſt-ce que comme les Princes n'ayment pas volontiers[e] ceux auſquels ils ſont obligés, il le recõpenſa des meſcontentemens qui ont eſté repreſentez cy-deſſus, & pour le regret deſquels il ſortit de la Cour & puis de la France.

[e] Vn grand Prince ne veut rien deuoir. Il n'y a que Traian à qui Pline puiſſe dire *debes Cæſar & ſoluis.* Les Princes ne ſe tiennent iamais obligez. *In principe rarum ac prope inſolitum eſt, vt ſe putet obligatum, aut ſi putet amat.*

La maiſon de Sauoye quoy que fort affectionnée à celle du Duc de Bourgongne, deppendoit en tout des mouuemens de ce Prince. Il auoit eu en ſa puiſſance le Duc, la Ducheſſe & les Princes leurs enfans. C'eſtoit au temps que la Sauoye ne s'eſtimoit heureuſe qu'entant qu'elle aymoit la France & en eſtoit aymée. Ceſte amitié s'eſt entretenuë long temps par les mariages & alliances de ces deux maiſons. La France a donné des femmes aux Princes de Sauoye, la Sauoye a trouué des maris en France. L'hiſtoire de Sauoye eſt toute embellie de fleurs de lys[d]. Bonne de Bourbon eſpouſa Amé VI. Anne de Berry Amé VII. Marie de Bourgongne Amé VIII. Yoland de Valoys Amé IX. Marguerite de Bourbon Philippe I. Marguerite de Valoys Philebert II. tous Ducs de Sauoye. Le Roy Louys XI. eſpouſa Charlotte de Sauoye & Charles Comte d'Angouleſme pere du Roy François I. Louyſe de Sauoye. Le temps a faict voir que les lignes qui eſtoient ioinctes au centre de ceſte amitié ſe ſont trouuées fort ſeparées en la circonference de leurs deſſeins.

[d] Amé VIII. premier Duc de Sauoye eſtant encores au berceau fut marié à Marie de Bourgongne fille de Philippe le Hardy Duc de Bourgongne, oncle de Charles VI. & en l'aage de vingt ans conſomma le mariage.

Mariages de France & de Sauoye

Louys XI. trauailla long temps pour gagner Philippe fils de Louys II. & luy faire oublier le reſſentiment qu'il auoit de ſa priſon au Chaſteau de Loches où il demeura deux ans, & connoiſſant la grandeur de ſon courage & de quelle reſolution il auoit ſeruy le Duc de Bourgongne contre luy, ne ceſſa qu'il ne l'eut obligé à ſes intentions. Il le fit Cheualier de ſon ordre, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Chambellan & en fin Grand Maiſtre de France, & luy donna de grands entretenemens, mais les ſeruices qu'il rendit au Roy ne furent pas de moindre conſideration, ayant empeſché que la Prouence ne paſſa ſoubs la puiſſance du Duc de Bourgongne, & traicté le mariage de Madame Marguerite d'Auſtriche auec le Dauphin, laquelle neantmoins fut

Philippe Cõte de Breſſe.

mariée à ſon fils Philebert. Les hommes font les fiançailles & Dieu faict les mariages. Quand il arriua au ſceptre de Sauoye il auoit LV. ans. L'indiſpoſition non tant des années que des ennuys & des trauaux de l'aage, lauoit mis en tel eſtat qu'il n'auoit plus que faire des faueurs de la fortune ny des plaiſirs de la volupté[e], & reſſembloit vn baſtiment de la ruine duquel on ne s'apperçoit que du iour qu'il tombe, auſſi ne dura il que dix-huit mois.

e La vieilleſſe a ſa volupté ou pour le moins ce bien la luy eſt au lieu de volupté qu'elle n'en a que faire.

Son mariage.

Il fut marié deux fois. La premiere auec Madame Marguerite de Bourbon fille de Charles premier de ce nom Duc de Bourbonnois, & d'Agnes de Bourgongne laquelle mourut hectique au pont d'Ains, & fut enſeuelie à Brou l'an 1483. De ceſte Marguerite il eut Philebert dit le beau, qui luy ſucceda au Duché de Sauoye, & vne fille nommée Louyſe mariée à Charles Comte d'Angouleſme & mere de François I. Roy de France[f], & vne autre fille nommée Phileberte qui fut femme du magnifique Laurens de Medicis, que Vanderburch appelle Iulien frere du Pape Leon dixieſme. Il eſpouſa au ſecond lit Claude de Pōthieure fille du Cōte de Pōthieure de la maiſon de Bretagne, de laquelle il eut deux fils. Le premier fut Charles qui apres la mort de ſon frere Philebert fut Duc de Sauoye, pere de Philebert Emmanuel le plus ſage Prince de ſō ſiecle, qui veſcut en toutes les parties de ſa vie ſi glorieuſement, qu'en quelque point que la mort la coupp[a][g], il luy reſta touſiours aſſez de gloire pour vne immortelle reputation. Charles Emanuel ſon fils s'eſt acquis celle de Prince vaillant, liberal, magnanime. Les Aigles volent plus bas que ſon courage. Le ſecond fut Philippe Duc de Nemours & Comte de Geneuois, pere de Iacques ayeul de Charles qui mourut à Annecy & de Henry Duc de Nemours qui reſte auiourd'huy le ſeul Prince de ceſte genereuſe branche. Il eut auſſi vn fils naturel nommé René, qui pour ſes vertus fut Grand Maiſtre de France duquel ſont venus les Comtes de Tende & de Villars & deux filles, l'vne Comteſſe de Brienne, l'autre femme d'Anne de Montmorency Conneſtable de France.

Ses enfans.

f Pingon ne fait aucune mētion de Philebette née du premier lict, & il baille ceux-cy au ſecond, Charles, Louys, Philippes, Philebette, Abſalom, & Iean Amé. Vanderburch les nomme Charles, Philippe, Philebert, Iean, Abſalom.

g C'eſt tout vn où nous acheuions noſtre vie, coupons la où nous voudrōs, pourueu que nous y mettions vne bōne concluſion. SENEQ.

Ceſte grande & vtile ſcience de ſeparer les eſprits & les volontés de ceux qui luy pouuoient nuyre, ne s'e-

ſtendoit pas ſeulement ſur les ſeruiteurs & les miniſtres du meſme Prince, il ſçauoit encore comme il falloit ſepârer les Princes de meſme ſang & famille. Il mania comme il voulut le cœur de Sigiſmond[a] & le tourna, ores contre l'Archeduc Maximilian, & ſes perſuaſions furent ſi fortes en l'eſprit de ce Prince bon & facile, qu'il luy fit croire que Maximilian auoit des deſſeings ſur ſa vie pour tât pluſtoſt entrer en la iouyſſance des eſtats qui luy eſtoient aſſeurés par ſa mort. Sigiſmõd à la fin ſe laiſſa deſabuſer, & connut que la ruyne de l'Archeduc ſon neueu le regardoit de ſi prés que la Franche-Comté ne ſe pouuoit perdre que le Comté de Ferrette ne fut auſſi expoſé en grand peril, & n'eut grand ſubiet d'apprehender l'accroiſſemẽt d'vn ſi puiſſant voiſin, pource il accorda la leuée de quelques trouppes en ſes Eſtats d'Elſaſſ & de Ferrette, qui furent employées aux ſecours & à la deffence de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté[b] lors que le ſeigneur de Chaumont d'Amboiſe la tenoit aſſiegée. Le Roy trouua moyen en perdant Sigiſmond de gagner les Capitaines qui conduiſoient les trouppes, de maniere qu'ils permirent à vn grand nombre des francs Archers du camp du Roy de ſe couler en la ville auec leurs trouppes, leſquels ſe ſaiſirent des portes, donnerent entrée au reſte de l'armée. La ville fut expoſée au ſac & au pillage & des ennemis & des eſtrangers, & le feu acheua de perdre & ruiner ce que le ſoldat n'auoit peu deſtruire ou emporter, & n'y eut maiſon eſpargnée que celle où eſtoit logé le General.

Par ceſte meſme ſcience de caualer & gaigner les hõmes & ſçauoir deſnouër les nœuds ſans couper la corde, il eut à ſa deuotion les plus confidents miniſtres d'Angleterre. Philippe de Commines dit qu'il fut employé pour gaigner le ſeigneur de Haſtingues, comme *autresfois le Duc de Bourgongne s'eſtoit ſeruy de luy pour le faire ſon amy à mil eſcus de pention.* Il ſe rendit fort difficile à ſe reſoudre à cela, mais comme l'argent ſemble à la fleſche de Cephale qui ne tire iamais en vain[i], & qu'vne longue pourſuitte esbranle les plus conſtantes reſolutions, il ſe laiſſa emporter à deux mil eſcus de penſion. Le Roy luy enuoya Pierre Cleret l'vn de ſes Maiſtres d'Hoſtel, pour luy porter cet argent & luy en rapporter quittance

[a] L'Archeduc Sigiſmond d'Auſtriche fut gagné par le Roy, le party duquel il ſuiuit & contre le Duc de Bourgongne & contre l'Archeduc Maximilian. Il reuoqua l'adoption qu'il auoit fait en ſa faueur, croyant ceux qui diſoient que pour accourcir ſes eſperances il luy vouloit abreger la vie.

Sigiſmond d'Auſtriche.

[b] Exemple deplorable du malheur que courent les villes ſecourues de forces eſtrangeres, dont la fidelité n'eſtant acquiſe ny maintenue que par l'argent deppend touſiours du plus offrãt. Dés-lors Dole fut appellée la dolante, & ſur ſa deſolation la poëſie de ce temps là, plus ſimple qu'ingenieuſe fit ce quatrain qui eſt raporté par le ſieur de Golu.

L'an mille quatre cens neuf & ſeptante
Fut priſe Dole qui ſe deule
Par l'armée du Roy tres puiſſante,
Contre puiſſant foible ne peult.

Sac & deſolation de Dole.

[i] L'argent fait tout. Il gaigne des creatures & les oblige d'oublier leur premier deuoir. Les volontés & les deuoirs ſe battent auec des pieces d'argent.

quittance pour la mettre auec les autres, & iuſtifier à l'aduenir que non ſeulement Haſtingues grand Chambellan d'Angleterre, mais encore le ſeigneur de Hauuart grand Amiral, le ſeigneur de la Chainée grand Eſcuyer & Thomas de Montgommery auoient eſté penſionnaires du Roy de France. Cela s'appelloit proffiter en donnãt, & faire de la liberalité vn commerce[k]. Philippe de Commines rapporte naïfuement ce qui ſe paſſa entre eux. Clairet vouloit auoir vne quittance, Haſtingues n'eſtoit pas ſi mal aduiſé que de la donner, Clairet luy remonſtroit qu'il auoit affaire à vn Maiſtre fort ombrageux, & que s'il ne luy faiſoit apparoir de la deliurance de ceſte ſomme il pourroit dire qu'il l'auoit deſrobé, & partant deſiroit ſeulement vne lettre de trois lignes addreſſante au Roy, Haſtingues voyant qu'il y auoit de l'apparence en ces raiſons, & beaucoup plus en celles qui ne luy permettoient d'eſcrire, fit cognoiſtre que l'on ſe deuoit fier à ſa foy & à ſa parole[l], qu'il eſtimoit plus que cent obligations par eſcrit. Il reſpond en ceſte ſorte, *Monſeigneur le Maiſtre ce que vous dites eſt bien raiſonnable, mais ce don vient du bon plaiſir du Roy voſtre maiſtre & non pas à ma requeſte, s'il vous plaiſt que ie les preigne, vous les mettrez icy dans ma manche & n'en aurez autre lettre ne teſmoin. Car ie ne veus point que par moy on die que le Chambellan d'Angleterre ayt eſté penſionnaire du Roy de France, ne que mes quittances ſoient trouuées en ſa Chambre des Comptes*[m]. *Ledit Clairet ſe tint à tant & luy laiſſa ſon argent, & vint faire ſon rapport au Roy qui fut bien courroucé qu'il n'auoit apporté ladite quittance, mais il en loüa & eſtima ledit Chambellan & plus que tous les autres ſeruiteurs du Roy d'Angleterre, & depuis fut touſiours payé ledit Chambellan ſans bailler quittance.*

Prudẽce de Haſtingue.

Il fut ſi grand Architecte qu'il employoit toutes ſortes d'eſprits, de fortunes & de conditions aux baſtimens de ſes deſſeins. Il ne rechercha pas ſeulement d'auoir à ſa deuotion les principaux Miniſtres des Roys, il attira encore ceux qui auoient de la creance & de l'autorité dans les villes libres & les Republiques. Pource il aymoit le grand Coſme de Medicis, & eut du regret de ſa mort qui aduint aux premieres années de ſon regne. La

Louys XI. recherche des intelligences dans les Republiques.

[k] Eſperer quelque fruit de ce que l'on donne c'eſt trafiquer & mettre ſon argent à vſure, c'eſt penſer retenir en laſchant & receuoir en donnant. *Non eſt beneficium quod in queſtum mittitur.*

[l] Il n'y a rien qui oblige d'auantage que l'aſſeurance que l'on prend de la foy & de la conſcience de quelqu'vn. Il eſt plus aiſé de rompre les liens ciuils que ceux de l'honneur.

[m] Vouloir que le bien-faict retourne au mal'heur & à l'infamie de celuy qui le reçoit c'eſt iniuſtice. *Hoc eſt in odium beneficia perducere.*

loy de la prudence l'obligeoit de s'entretenir d'vne maiſon d'ont l'auguſte felicité attiroit à ſon admiration les plus grands de l'Europe. La Vertu contraignoit l'enuie meſme de laiſſer croiſtre ceſte palme qui ſe redreſſoit plus on la vouloit courber *, & faiſoit connoiſtre que ce n'eſt pas moindre imprudence de ſe faſcher de la gloire & proſperité du merite, que de ne pouuoir ſouffrir que le Soleil luiſe, que Iuppiter commande & qu'Apollon prononce ſes oracles. Enuier en ce temps-là la gloire de la grandeur de la maiſon de Medicis c'eſtoit vouloir priuer le coloſſe de la vertu de ſon ombre, qui eſt la gloire.

* Quand l'enuie s'eſt bien trauaillée & deſpitée contre la gloire naiſſante d'vne maiſon il luy eſt force à la fin de ceder, ſes yeux ne peuuent plus porter vne lumiere ſi brillante.
Eſt aliquod meriti ſpatium quod nulla ſuperat inuidia menſura capit. CLAVD. *in laud. Stilichon.*

Louys XI. auoit de grandes conſiderations pour en faire eſtat, ſçachant que le grand Coſme de Medicis auoit fait Duc de Milan François Sforce, que les richeſſes de ſes ſeruiteurs auoient releué les eſperances preſque abbatuës de pluſieurs grands Princes *, que ſans luy Edouard IIII. ne fut rentré en ſon Royaume, & le Duc de Bourgongne eut perdu ſon credit en Italie. On ne parloit en ce temps-là que de la pieté & de la magnificence du grand Coſme de Medicis, qui auoit ouuert la barriere à ſa poſterité pour monter au ſouuerain commandement de la Toſcane.

Richeſſes de la maiſon de Medicis.

* Vn ſeruiteur de Pierre de Medicis preſta à Edouard IIII. ſix vingts mille eſcus, & vn autre cinquante mille au Duc de Bourgongne pour vne fois & quatre vingts mille pour vne autre.

Il viuoit en Citoyen, commandoit en Prince, & ſa patrie luy donna le tiltre de Pere. Sa vertu fut le rempart des gens de bien †, ſa maiſon le refuge des beaux eſprits outragés de la fortune, & le port des muſes chaſſez de Grece. Sa Magnificence parut en quatre millions d'or qu'il employa aux baſtimens des Temples & des Palais. Il n'y eut perſonne à Florence qui n'eut ſacrifié à ſa liberalité. Il ſecourut d'vn million d'or les miſeres des pauures, & de tout ſes biens les neceſſités publiques. La vertu luy donna plus que la fortune ne luy oſta. Il acquit ce que peu de gens pouuoient acquerir, & perdit ce que pluſieurs grands perſonnages auoient perdu aux troubles & confuſions. Les grands hõmes ſe reſſentent plus du mal qu'ils ont fait que de celuy qu'ils ſouffrent innocemment. Sa fortune n'eut plus coniurée ennemie que ſa vertu ‡. L'enuie qui eſt le fruict de la felicité coniura contre luy ſi puiſſamment que ſon innocence eſtãt reputée tromperie, ſon zele feintiſe, ſa generoſité ambition, il fut relegué à Veniſe qui le reçeut auec honneur,

† Vn homme de bien eſt vn grand tempart aux gens de bien contre vn puiſſant citoyen qui les perſecute. Tel fut Nicias à Athenes à l'encõtre de la meſchanceté, audace & temerité de Cleon PLVT. *in Nicia.*

‡ Les accidens ne troublent point l'homme ſage, qui poſſede en repos ſa conſcience. *Hominem ſapientem turpitudine, non caſu, & delicto ſuo non alterius iniuria commouentur.* M. TVL. Cic.

blaſmant la rigueur deſnaturée d'vne ſi mauuaiſe mere enuers ſes enfans.

Les choſes changerent de face, ceux qui l'auoient condamné & chaſſé furent proſcrits & bannis de Florence. Le peuple qui a des acclamations & pour eſleuer & exalter ce qui luy plaiſt [r], & pour abbattre ce qu'il hait, luy donna à ſon retour des applaudiſſemens incroyables, l'appellant ſon protecteur & ſon pere. Il y veſquit en dictateur, y commanda en Prince, eſgalemẽt aymé des bons & redouté des meſchans. Le timon de l'Eſtat fut trente ans en ſes mains, auec tant de prudence & de moderation que la liberté ne ſe pouuoit donner garde du ioug qu'elle accoloit. Il employa iudicieuſement la ſeuerité aux choſes où la douceur eſtoit dangereuſe, & diſoit quelquefois qu'il valloit mieux pays ruiné que pays perdu, & que le gouuernement d'vne Republique ne ſe manioit pas le chappelet en main. Ses aduis eſtoient reſpectés pour oracles, ſes experiences pour maximes, ſa preſence appaiſa les diuiſions ciuiles donna de la reputation aux entrepriſes & aux executions de la guerre de Piſe & de Luques [s], & augmenta celle de Florence en tels termes que ſes ennemys connurent que tant que Coſme viuroit l'eſtat n'auoit beſoin de Prince, le Senat de Conſeil, ny le peuple de ſupport. Il vint au monde le iour ſainct Coſme & ſainct Damian l'an 1389. & en ſortit l'an 1464. Le Roy continua ceſte bonne volonté enuers ſes enfans, & pour teſmoignage donna à Pierre de Medicis trois fleurs de lys qui embelliſſent encores auiourd'huy les armes de ceſte maiſon. Il appelloit couſin Laurens de Medicis qui fut eſtimé en Italie l'arbitre irrecuſable de ſon repos.

Exil & retour de Coſme.

Pierre de Medicis.

Laurẽs de Medicis.

[r] Le peuple eſt inconſtant, flatteur & eſtourdy. Il cria ſoixante fois à l'Empereur Claudius Auguſte, *Claudi dij te nobis præſtent*: TREBEL. POLL. A Alexandre Seuere. *Auguſte Innocens Dij te ſeruent.* LAMPR. A Antoine le Debonnaire, *Antonine Pie Dij te ſeruent, Antonine Clemens Dij te ſeruent.* VULCAT. GALL. Voila ſes acclamations flatteuſes & fauorables. L'Empereur Commodus eſprouua les autres. *Hoſtis patriæ honores detrahantur, Parricida honores detrahantur, Parricida trahatur.* LAMPRID.

[s] Vn grand homme eſt en vn eſtat toute choſe. Quand Ciceron eſcrit à Brutus, il luy dit qu'encores qu'Antoine puiſſe refaire ſes trouppes & ſon armée, *ſentiet nec ſenatui conſilium, nec populo Romano virtutem, nec Reipub. te vinc Imperatorem.*

Les ſceptres & les couronnes viennent du Ciel, les hommes les portent mais Dieu les donne. Sa prouidence eternelle qui diſpoſe des Eſtats comme il luy plaiſt, à changé le Gonfalon de Florence en Sceptre, & la liberté populaire en la plus iuſte ſorte des puiſſances ſouueraines, & l'a rendu hereditaire en la maiſon de Medicis pour recompenſer les grandes vertus qui en ſont ſorties au bien public, la vaillance d'Euerard, la probité de Silueſtre, la pieté du grand Coſme, la magnanimité de Pierre, la magnificence de Laurens, la generoſité de

Iulien, la iuſtice de Coſme, la conſtance de François, la prudence de Ferdinand.

Ceſte maiſon a eſté honnorée de l'alliance des premieres Couronnes de la Chreſtienté. Elle a donné à l'Egliſe trois Papes, à la France deux Roines, Catherine qui a ſauué le vaiſſeau lors que les vents du dedans & du dehors auoient coniuré de le mettre à fonds. MARIE que le Ciel a fait naiſtre pour la gloire, la conſolation & l'ornement de l'Empire de France & a voulu qu'elle ayt refuſé la Couronne Imperiale pour la Tres Chreſtienne. C'eſt la branche de laurier que l'Aigle de la prouidence eternelle a fait tomber dans le ſein de noſtre Auguſte. C'eſt l'Aſtre ſoubs les douces influences duquel la France reſpire & eſperc. C'eſt la mere Tres-Auguſte & tres-heureuſe de trois grands Princes, les trois fermes colonnes de cét Eſtat, tous trois capables d'heriter la maſſe de ce grand Hercul leur pere. Mere encores de trois Princeſſes, trois Perles produites ſous les faueurs d'vn Ciel tres-ſerain & tres-fauorable.

Marie de Medicis.

[a] Iean de Medicis eut deux fils, Coſme ſurnómé le grand la branche duquel eſt finie à CATERINE Royne de France. Laurent Pere de Pierre. Pere de Iean, P. de Iean II. P. de Coſme premier grand Duc de Florence, P. de François Pere de MARIE Royne de France & de Nauarre.

La prudence doncques de Louys XI. treſillustre en tant de ſortes, a encores eſclairé la France en l'ordre & en l'inſtitution de pluſieurs choſes. On le fait auteur de l'eſtabliſſement des poſtes. Ie n'ay peu recouurer aucun Edict ny ordonnance de ſon temps, ny de ceſte inſtitution. L'vſage en fut bien plus ancien mais, il ne fut reſtably que ſoubs ſon regne. Le ſuccez de la guerre du Duc de Bourgongne hors le Royaume, le tenoit en perpetuelle agitation d'eſprit, & les nouuelles ne luy en venoient iamais aſſez diligemment, c'eſt pourquoy il ordonna les poſtes par certaines ſtations & relaiz des cheuaux d'heure en heure. Les anciens ont eu des couriers qui ont fait des diligences admirables à pied & à cheual[a]. Cyrus pour eſtre aduerty diligemment de ce qui ſe faiſoit en l'eſtenduë de ſon Empire, cõſidera combien pouuoit faire vn cheual de chemin par iour, & eſtablit ſelon ceſte diſtance des hommes & des cheuaux pour faire courrir ſes pacquets. Il n'eſt pas croyable qu'auant Louys XI. les Roys de France n'euſſent des moyẽs pour donner des aiſles aux affaires d'importance, eſtant vray que de tout temps les Princes ſe ſont ſeruis de l'addreſſe des hommes & de la viteſſe des beſtes pour cela,

Eſtabliſſement des Poſtes.

Xenophon lib. 8. Herodot. lib. 8.

[a] Philipides enuoyé par les Atheniens à Lacedemonie pour auoir du ſecours, fit en deux iours mille deux cens ſoixante ſtades. Euchidas enuoyé par les meſmes à Delphe pour demander le feu ſacréfit en vn iour mil ſtades. Les Grecs contoient par ſtades qui eſtoient de ſix cens pieds. Les Romains par mille qui eſtoit de mille pas, & Plutarque dit que huit ſtades pouuoient faire vne mille.

& Ceſar dit que les Gaulois enuoyoient leurs commandemens aux Prouinces les plus eſloignées par des cris[a], qui eſtans receuz en vn lieu ſe portoient en l'autre auec telle diligence & diſpoſition, qu'il remarque que ce qui fut fait à Geneue au Soleil leuant fut publié le ſoir en Auuergne. Les Roys du Perou font porter en ceſte ſorte leurs nouuelles, ils ont ſur les grands chemins des poſtes ou cabannes ordonnées de demy lieuë en demy lieuë, le premier courrier crie au ſecond ce qui luy eſt commandé, le ſecond le porte de meſme courſe au troiſieſme, & ainſi iuſques à ce qu'il arriue où il eſt ordonné[r]. L'Empereur Auguſte ordonna des coches en certains lieux pour conduire ceux qui portoient ſes commandemens par les Prouinces, ou qui luy en aportoient des nouuelles, auparauant il y en auoit de louage & Ceſar s'en ſeruit en ce chemin qu'il fit en ſi peu de temps, de Rome au riuage du Roſne.

P. Cicero lib. 1. ch. 41.

[a] La diligence des Gaulois à faire courre leurs nouuelles eſt remarquée par Ceſar liu. 7. de la guerre des Gaules. *Vbi maior atque illuſtrior res incidit clamore per agros regionesque ſignificant: hunc illy deinceps excipiunt & proximis tradunt, vt tunc accidit, nam qua Genabi oriente ſole erant geſta ante primam confectam vigiliam in finibus Aruernorum ſunt audita.*

[r] Auguſte comme rapporte Suetone, *Iuncti primò modicis interuallis per militares vias dehinc vehicula diſpoſuit.* Il parle auſſi de la diligẽce de Ceſar par coches. *Longiſſimas vias incredibili celeritate confecit, expeditus meritoriâ rhedâ, centena paſſuum millia in dies ſingulos.*

Paris la Rome de France, le miracle des villes de l'Europe dont il ſeroit le diamant ſi elle eſtoit vn anneau, doit à ce Prince la plus fauorable conceſſion & confirmation des priuileges dont il iouyt & dont les Roys l'ont touſiours gratifiié, eſtimant raiſonnable qu'il porta les marques de leur faueur & du proffit qu'il reſſent de l'ordinaire preſẽce de leur Majeſté. Il permit à chacũ des Bourgeois de pouuoir prendre par chacun an vn ſetier de ſel pour leur prouiſion, en payant le droit du marchant ſeulement, d'acquitter l'impoſition foraine, en payant ſix deniers pour liure au lieu de Paris, & douze deniers aux extremitez du Royaume & ſans eſtre tenu de bailler caution de la vente, de ne pouuoir eſtre contraints de loger par fourrier les officiers du Roy ny gẽs de guerre ſi bõ ne leur ſembloit[s], de n'eſtre tenu de plaider ailleurs qu'en la ville de Paris pour quelque cauſe que ce ſoit, d'eſtre deſchargez des deuoirs & ſeruices du ban & arriereban pour les fiefs qu'ils tiennent, à la charge toutesfois de ſe tenir en habillemens defensibles & ſuffiſans ſelon la valeur de leurs fiefs & arrierefiefs pour la garde & defence de la ville.

Priuileges des parisiẽs

[s] Ces Priuileges furent amplifiés & confirmés durant la guerre du bien-public: parce que le peuple apprehendoit qu'ils ne fuſſent revoqués quand elle ceſſeroit, la Chronique dit qu'il declara en grande compagnie qu'il deſiroit de les augmenter plûtoſt que d'en retrancher aucune choſe.

De meſmes la ville de Lyon, ce puiſſant bouleuard de l'Eſtat, luy eſt obligé du premier eſtabliſſement des foires. Le commerce eſt vn grand chemin pour faire

Foires de Lyõ.

paſſer en vn eſtat les commodités eſtrangeres, mais il peut cauſer vn dãgereux tranſport de l'or & de l'argent s'il ne s'entretient par la commutation des denrées, & comme il ne doit eſtre permis pour la ſortie de celles qui ſont neceſſaires & dont les ſubiets peuuent auoir faute*, ny de celles qui ne ſont encores miſes en œuure qu'on dit manufacturées, auſſi la permiſſion doit eſtre facile & libre de celles qui ſont cruës aux eſtrangers, affin que le peuple y gaigne le proffit de la main. Or ſur les remonſtrances que l'on fit à ce Prince que les foires qui eſtoient à Geneue tiroient vne grande quantité de deniers hors de la France, il eſtablit quatre foires franches à Lyon & en fit expedier les patentes à S. Michel ſur Loire le 20. Octob. 1462.

* L'vn des plus iuſtes & anciens moyens d'augmenter les tributs du Roy, ſur l'entrée, la ſortie & paſſage des marchandiſes. C'eſt l'impoſition foraine, droit ancien aux ſouuerains, & s'appelle *Portorium quod mercium quæ importantur exportantúmue nomine penditur.*

Le commerce ne peut receuoir iniure plus ſenſible que celle de l'affoibliſſement ou ſurhauſſement des mõnoyes, qui offence le droict des nations. S'il y a quelque choſe en l'Eſtat qui doiue eſtre immuable, c'eſt le pied de leur valeur. La prudence n'eſt louée que par la conſtance de ce qu'elle delibere*. Elle apprend d'accommoder les accidens qui ſont muables & innumerables à la raiſon qui eſt ſtable & vne, & non la raiſon aux accidens. Quand le cours des monnoyes eſt deſreglé & incertain; tout eſt confuſion. Louys XI. changea le cours des monnoyes en l'année 1473. ordonna que les grands blancs courroient pour xj. deniers tournois & auparauant n'en valoient que dix. Il mit les targés à vnze deniers tournois qui ſe paſſoient pour douze. L'eſcu à trente ſols trois deniers tournois, & à ceſte proportion les autres eſpeces. Puis conſiderant que l'vne des cauſes de l'affoibliſſement des monnoyes venoit de ce que les officiers prenoient leurs gages & entretenemens ſur les droicts de ſeigneuriage & braſſage, qui doiuent eſtre inconnus aux Eſtats grands & puiſſans*, & ne ſont bien ſeans qu'aux petits qui veulent tirer proffit de tout, & augmentent le reuenu de la forge des monnoyes, en l'année 1475. il deſapointa & caſſa les Generaux & Maiſtres des monnoyes, & mit en leurs places quatre Commiſſaires, ſire Germain de Merle, Nicolas Potier, Denys le Breton & Simon Auſorran, & ordonna que les eſcus d'or du Roy, qui parauant auoient eu cours pour

Reglement des mõnoyes.

* Les Eſtats de Tours apres la mort du Roy Louys XI. demanderent par leurs cayers que ces foires ne ſe tinſſent que deux fois l'an, à Paſques & Touſſaints & en autre ville que Lyon, parce qu'elle eſtoit trop prés de l'extremité du Royaume.

* Le Prince qui eſt garand de la iuſtice publique, & ſubiet au droict des gens, ne doit permettre que le cours des monnoyes ſoit variable & incertain au preiudice de ces ſubiets & des eſtrangers qui traictent auec luy, & trafiquent auec les eſtrangers. Pource les Roys d'Arragon veoans à la Couronne faiſoient ſerment de ne changer le cours ny le pied des monnoyes approuuées.

* Les anciens ne ſçauoient que c'eſtoit que de droict de ſeigneuriage & braſſage, & les mõnoyes s'eſtoient point affoiblies pour les gages des officiers, qui ſe prenoient ſur d'autres ſortes de deniers, & affin que la fabrique de la monnoye fut hors de tout ſoupçon de tromperie, elle ſe faiſoit aux lieux publics, cõme à Rome au Temple de Iunon, & Charlemagne fit deffence de forger autre monnoye qu'en ſon Palais.

vingt quatre ſols pariſis & trois tournois, auroient cours pour trente cinq vnzains vallans vingt cinq ſols huict deniers pariſis, & que on feroit des autres eſcus d'or qui auroient vn croiſſant au lieu de la couronne qui eſtoit és autres eſcus, & vaudroient trenteſix vnzains du prix de vingt ſix ſols ſix deniers, & des douzains neufs de douze tournois piece.

La Liberalite. On mentiroit d'appeller ce Prince auare, auſſi bien que de le dire liberal. Il ne ſçeut iamais que c'eſtoit que d'eſpargner, non pas meſmes en la vieilleſſe que l'auarice trauaille plus l'eſprit qui en a moins affaire. Il ne ſçeut que c'eſtoit de donner auec raiſon & diſcretion à qui combien & comment. Il ne donnoit pas d'vn viſage de refuſant mais allegrement & franchement. On ne ſe tient obligé de ce qui ſe donne par importunité & que l'on a pluſtoſt arraché que receu. Les graces lentes ſont auſſi faſcheuſes que les viſtes ſont douces. La liberalité doit preuenir les demandes, quelquefois les eſperances & iamais le merite. Elle ne conſidere pas quel eſt celuy qui reçoit, mais iuſques où vad la grandeur du courage & de la fortune de celuy qui donne, & l'aduertit qu'il y en a qui meritent d'eſtre eſconduits quand ils demandent, & d'autres qui ne demandent point & meritent qu'on leur donne [e].

Οἰκεῖαι χάριτες γλυκεῖαι.

[d] L'auarice qui vient ſur la fin de la vie n'eſt point excuſable. Que ſert-il de ſe fournir de tant de choſes pour le peu de chemin qui reſte. *Auaritia ſenilis vituperanda eſt maximè. Poteſt enim quicquam eſſe abſurdius, quàm quo minus viæ reſtat eo plus viatici quærere?* Cat. Mai.

Il donnoit bien de bonnes parolles, mais ſes promeſſes eſtoient ſi aſſeurées que l'on ſe pouuoit dire obligé du iour qu'il promettoit. On pouuoit tenir pour receu tout ce qu'il offroit. Il n'y a rien de ſi grand ne ſi agreable qui ne perde beaucoup de ſa grace quand pour l'attendre il faut quelquefois conſommer la patience & les moyens. Pluſieurs pour donner plus de gouſt à leurs bons offices y adiouſtent les artifices de la longueur & de la difficulté, mais à la fin les eſperances laſſées deſobligent, les differées offencent, les trompées deſeſperent.

[e] Quelqu'vn eſtimant qu'il n'y auoit rien ſi honneſte que de demander & receuoir, demanda vn iour en ſoupant au Roy de Macedoine Archelaus vne coupe d'or là où il beuuoit. Le Roy commanda à ſon Page de la porter & dõner à Euripides qui eſtoit à la table, & tournant ſon viſage deuers celuy qui la luy auoit demandée luy dit: Quant à toy, tu es digne de demander & d'eſtre refuſé parce que tu demande, mais Euripides eſt digne qu'on luy donne encore qu'il ne demãde pas.

Il eſtoit liberal à ceux qui luy apportoient quelques grandes nouuelles, & s'entretenoit ſouuent de l'iſſuë des affaires auant que d'en eſtre aduerty. Il donna au Seigneur de Bouchage & à Philippe de Commines quatre cens marcs d'argent pour luy auoir apporté la premiere nouuelle de la bataille de Morat. Le Seigneur du Lude porta celle de la deffaite de Nancy, ſi agreable à ce Prin-

[f] La vraye & pure liberalité ne ſçait, *vota hominum fatigare, nec adhibere eos meritis ad tẽ difficultatis.* Paneg. Theod.

[g] Philippe de Commines dit que ce Prince diſoit quelquefois, *Ie donnerey tant à celuy qui m'apportera telle nouuelle.*

ce qu'il en perdit toute contenance. Mais il ſe fit prodigue pour complaire à ſon medecin. La crainte de ſon infidelité luy fit dõner en moins de cinq mois cinquante quatre mille eſcus en argent cõptant.

Il ne recompenſoit pas ſeulement les actions de merites leſquelles il deſiroit eſtre publiées, & que tout le monde fut comme vn Soleil pour les voir, mais encores il ne permettoit que les paroles genereuſes & qui partoient d'vn cœur franc & hardy fuſſent inutiles à ceux qui les auoient proferées. Iacques de Luxembourg frere du Comte de S. Pol eſtant fait priſonnier deuant Arras, il s'informa fort particulierement de luy de ce qui s'eſtoit paſſé quand il ſe preſenta de la part du Duc de Bourgongne pour entrer dans S. Quentin, & combien de gens il auoit pour y entrer. Il reſpõdit qu'à la troiſieſme fois il auoit trois mil hõmes. Le Roy luy demãda, & ſi vous fuſſiés entré dedans le plus fort pour qui euſſiez vous tenu[l]. *Il eſt vray*, dit-il, *que les deux premiers voyages ie ne venois que pour conforter mon frere, mais à la troiſieſme veu qu'il auoit trompé mon maiſtre & moy par deux fois, ſi ie me fuſſe trouué le plus fort i'euſſe gardé la place pour mon maiſtre, ſans toutesfois faire aucune violence à mon frere, ſeulement ie n'en fuſſe pas ſorty quand il eut voulu.* Ceſte reſponce fut ſi agreable au Roy qu'il luy donna la liberté, vne compagnie de gens d'armes & de grands eſtats. Il auoit beaucoup de penſionnaires en ſa maiſon. Le nombre ſe peut eſtimer de ce que Philippe de Comm. dit qu'il fut ordonné pour eſtre leur chef en la guerre de Bourgongne, lors que le Prince d'Orange l'auoit fait reuolter [k].

Il n'y a liberalité plus iniurieuſe que celle qui diſpoſe par force des biens & des volontez d'autruy, & ſingulierement aux choſes qui ſont hors le commerce des hommes, & en celles qui ne ſont legitimes ſi elles ne ſõt libres & dont l'eſtre & la forme depend, non de l'autorité de celuy qui le commande mais de celuy qui l'execute. Claude de Seyſſel trempant touſiours ſa plume dans le fiel de ſa paſſion, a bien noircy à cét endroit la memoire de ce Prince, en ce qu'il le fait diſpoſer d'autorité abſoluë de ce qui doit deſpendre de celles des loix. *Il vouloit que tous benefices non pas tant ſeulement les*

[h] Les tenebres doiuent fauoriſer les vices, mais il feroit à deſirer pour les belles actiõs que tout le monde fut vn Soleil.

Genereuſe reipoſe de Iacques de Luxembourg.

[l] Philippe de Comines dit que le Roy luy demanda s'il ſe fut trouué le plus fort s'il eut tenu pour le Roy ou pour le Conneſtable.

[k] Le Roy, *dit Phil. de Comm.* m'enuoya en Bourgongne auec les penſionnaires de ſa maiſon, & fut la premiere fois qu'il bailla chef auſdits penſionnaires, & depuis a accouſtumé cette façon iuſques à ceſte heure.

Eueſchez, Abbayes & dignités fuſſent conferez à ſa volonté, quelquefois à gens de guerres ou autres tels qu'il choiſiſſoit, & ceux qui luy contrediſoient, traictoit de ſorte que bien peu de gens ſe trouuoient qui luy oſaſſent deſobeyr pour quelconque homme qu'il requiſt, & outre ce faiſoit ſouuent pour autres cauſes arreſter, bannir, empriſonner & mal traicter de ſon autorité Legats du Pape, Cardinaux, Prelats & autres gens d'Egliſe, & iceux ſpolier du reuenu de leurs benefices. Et pareillement les mariages que les ſaincts Canons veulent ſur toutes choſes eſtre contractez de franche volonté & ſans contrainćte, il faiſoit ſouuent faire à ſon plaiſir pour enrichir ſes ſeruiteurs, malgré les peres, meres & parẽs des femmes, meſmes quand elles auoient grands mariages ou groſſes ſucceſſions.

bienfait aux endormis

Pour le premier, le conte que rapporte Corozet du Preſtre qu'il trouua endormy en vne Egliſe & auquel il donna vn benefice, afin qu'il peuſt dire que le bien luy eſtoit venu en dormant, monſtre qu'il auoit plus de ſoing de donner les benefices aux perſonnes, que les perſonnes aux benefices. Pour le ſecond, encores que des choſes qui deſpendent plus de l'eſlection des hommes, il n'y en ait point qui demande plus de liberté que le mariage, car ſa forme ne conſiſte qu'au conſentement lequel ne peut eſtre libre quand le Prince y employe ou ſes prieres[l], qui ſont commandemens, ou ſes commandemens qui emportent force & contrainćte, il eſt pourtant bien neceſſaire que les Princes ſe meſlent des mariages, qui ſont les fondemens & les ſeminaires des villes & des communautez, & principalement de ceux des grandes familles en la durée & concorde deſquelles l'Eſtat eſt intereſſé[m]. Auſſi eſt il touſiours bon que ſon autorité par vne proportion harmonique accorde pluſieurs choſes que l'egalité d'vne iuſtice geometrique qui accommode chaſque choſe à ſon ſemblable ne pourroit accorder, meſmes aux mariages qui en toutes les polices du monde ne ſe contractent pas ſelon la ſeuerité des douze tables[n], car les pauures font leur fortune auec les riches, les maiſons d'ancienne nobleſſe ne refuſent de s'allier auec celles qui ne ſont que de naiſtre. Louys XI. ne s'endormoit point en telles occaſions, voulant

[l] Les prieres des Roys ſont commandements, *Armata ſunt preces regum.*

[m] Le mariage eſt la ſource des ſocietés humaines, *Prima ſocietas in coniugio eſt, principiũ urbis ſeminarium reipublicæ.*

[n] La loy des douze Tables vouloit que les nobles fuſſent mariez aux nobles ſeulement & les roturiers aux roturiers, les Princes aux Princeſſes, les riches aux riches, & fut cauſe de pluſieurs ſeditions, pour appaiſer leſquelles Canuleius Tribun du peuple la feit caſſer.

que les mariages des grandes maiſons ſe fit à ſa diſcretion. C'eſt pourquoy M. Agnes de Bourgongne femme du Duc Charles de Bourbon craignant d'y eſtre contrainte, tira vne promeſſe ſignée de ſa main en datte du dernier Mars 1467. qu'il ne contraindroit de marier ſa fille Marguerite de Bourbon au Comte d'Armagnac, car elle auoit deſir de la donner au Comte de Breſſe[o]. La preuue des mariages que ce Prince affectionna le plus ſe tire de trois lettres dont i'ay veu les originaux, le premier fut de Louys de Ioyeuſe auec Ieanne de Bourbon, fille de Iean de Bourbon Comte de Vendoſme & ſœur de François de Bourbon & de Louys de Bourbon Comte de la Roche ſur Yon[p]. La premiere lettre eſt à Madame du Lude en ces termes, *Madame du Lude mamie ie me recommande à vous, vous ſçauez ce que ie vous ay eſcrit, & comme ie ſuis maintenãt empeſché pour la guerre veu le pays là où ie ſuis, ie ne puis pas entendre au mariage de Madammoiſelle de Vendoſme & de mon neueu Louys de Ioyeuſe ainſi que ſi i'eſtois par de là, & pource que ie m'en attends autant à vous que ie ferois à ma propre perſonne, ie vous prie ſur tout le ſeruice que vous me voulez faire, que incontinent ces lettres veuës vous me ferés ce plaiſir de prendre la peine d'aller enuers elle vn cinq ou ſix iours pour l'ẽtretenir, & ſçauoir quãd elle voudra accomplir ce qui a eſté accordé & le me mandés (& quelque guerre qu'il y ait ie vous enuoyeray mon neueu garny de la ſeureté que ie luy ay promiſe,) & puis quand ce ſera fait vous me le renuoyerez, & luy dites qu'elle ne ſe ſoucie point de luy ne de la Comté, car ie luy feray plus de bien que ie ne luy ay promis & à elle auecque, & auant que i'en fiſſe iamais parler ſi auoy-ie deliberé de luy en faire largement, & ie vous prie m'amye que vous faciez pour luy comme pour l'vn de vos enfans: car là où vous ſerez, il me ſemble bien que ſes beſongnes ne pourroient mal aller, & ie le vous recommande tant que ie puis. I'ay chargé à Monſieur le Gouuerneur voſtre mary vous en eſcrire plus au long, & ſi eſcrits à Madamoiſelle de Vendoſme vne lettre de creance ſur vous, vous luy en direz mon intention & à Dieu Madame auquel ie prie qu'il vous ayt en ſa ſaincte garde. Eſcrit à Arras le vingt deuxieſme iour d'Auril V. Louys, vn cœur*

Lettre du Roy à M. du Lude.

[o] Marguerite de Bourbon fille de Charles Duc de Bourbon & de M. Agnes de Bourgongne fut mariée à Philippe de Sauoye Comte de Baugie & de Breſſe l'an 1471. & mourut au mois d'Auril 1483.

[p] La Comté de la Roche ſur Yon fut acheptée par Iean Comte de Vendoſme du Roy René de Sicile, & l'achapt ratifié par le Roy Louys, lors du mariage du Seigneur de Ioyeuſe & de M. Ieanne de Bourbon.

renuerſé, & plus bas Heßoire.

Lettre du Roy Louys XI. à M. du Lude.

La ſeconde eſt au Seigneur du Lude, *Monſieun le Gouuerneur, i'ay à ceſte heure receu vne lettre de Monſieur de Cerſay que ie voudrois bien eſtre à ceſte ſaincte Croix à Montargis. Ie n'attends plus rien ſi n'eſt Madammoiſelle de Vendoſme, ie vous prie toutes choſes laiſſées vous la me'ameniés à Vēdoſme afin que ie m'en puiſſe aller mon chemin & amenez Madammoiſelle Marquiſe auec elle, & ne vous ſouciez que apres que les nopces ſeront faictes ie vous donneray bon loiſir d'aller veoir Madame du Lude. Ie vous prie auācez vous afin que ie voiſe voſtre bel Hoſtel en recōpenſe du Pleßis, & à Dieu Monſieur le Gouuerneur mon amy. Eſcrit à Breſſeau prez Chaſteau-Renault le vingtdeuxieſme iourd'Auril, ſigné V.*[o] Lovys, *& plus bas N. le Mareſchal.*

[o] Au bas de la lettre il y a de la main du Roy ce mot, *A Maiſtre Jan* d'vn caractere mal formé, comme de ceux qui apprennent à eſcrire.

Ces deux lettres eſtans de meſme iour & ſur meſme ſubiet à diuerſes perſonnes & en deux diuers lieux, font cognoiſtre qu'elles furent enuoyées en diuerſes années & conſequemment que la pourſuitte de ce mariage fut longue & difficile.

Le ſecond mariage pour lequel il s'affectionne fut celuy de la Marquiſe de Laual & du Seigneur de Thorigny. La lettre pour cét effect eſt eſcrite à la meſme Dame du Lude. *Madame du Lude i'eſcrits à Monſieur du Lous pour le mariage de Madamoiſelle Marquiſe de Laual & de Monſieur de Thorigny & pource ie vous prie qu'il ſe conclue & ie vous aſſeure que c'eſt pour ſon grand bien, car ie leur feray tant de biens à l'vn & à l'autre qu'ils en deuront eſtre contens, & quand i'euſſe cognu que ce n'euſt eſté ſon auantage ie ne l'euſſe point pourchaſſé. Ie l'enuoye deuers Monſieur du Loue & deuers vous pour y faire concluſion, & que la choſe ſe faſſe, pourquoy ie vous prie que vous vous y trauailles tellement qu'il n'y ait point de faute, & à Dieu Madame du Lude. Eſcrit à Noyers le vingtvnieſme Iuillet, ſigné V.* Lovys, *& plus bas N. le Mareſchal.*

Si donques Louys XIe. ne fut auare de ce que ſa conſcience luy deffendoit donner, il ne faut trouuer eſtrange s'il fut liberal de ce qui n'eſtoit pas ſien, & ſi ne trouuant plus en ſa bource dequoy continuer ſes largeſſes il mit la main autrepart. La liberalité eſt vne lampe qui ſe cōſomme en eſclairant, pour la faire durer long temps

[p] La liberalité du Prince eſt plus douce quand celuy qui la reçoit eſt aſſeuré que perſonne ne regrette la choſe donnée, & qu'autre que le Prince n'en a moins. *Quod gratiſſimum eſt accipientibus, ſciunt dari ſibi quod nemini eſt ereptum, locupletatiſq; tam multis pauperiorem eſſe ſolum principem tantùm.* Plin. Panec.

il faut que l'huile ne defaille point, que l'on donne non que l'on iette [a]. Qui veut que ceſte grande & royale vertu luiſe touſiours il ne doit point permettre que la prodigalité l'eſteigne & en retranche les functions, & la face reſſembler aux ſaiſons qui pour eſtre ou exceſſiues en humidité ou en ſechereſſe cauſent les ſterilités. Vn Prince qui veut donner à pluſieurs & ſouuent ne peut donner beaucoup qu'à la fin la ſource ne ſe tariſſe, car il n'y a que Dieu duquel les threſors ne ſe puiſſent eſpuiſer. Pour donner à tous & touſiours il faudroit que le Prince euſt touſiours vne pluye d'or du Ciel.

La liberalité ne doit degenerer en prodigalité.

Sa liberalité fut non ſeulement deſreglée mais iniuſte. Il donnoit ſans autre conſideration que de ſon plaiſir, auſſi n'y a il perſonne qui s'enrichiſſe pluſtoſt des bienfaits des Princes que ceux qui ſeruent leurs plaiſirs ou qui manient leurs finances [b]. Monſtrelet dit qu'il donnoit largement à ceux qui ſeruoient à ſes plaiſirs & ne donnoit aux autres que peu ou rien. Sa liberalité en cela fut iniurieuſe qu'elle auoit la main paralitique pour payer les gages de ſes domeſtiques. I'ay remarqué par les comptes de la deſpence de ſa Maiſon, que depuis l'année mil quatre cens ſoixante vnze iuſques à ſa mort ils ne receurent argent que pour deux années & demy, quoy que les gages fuſſent fort petits en comparaiſon du temps où nous ſommes.

Ie trouue quelquefois ce Prince reduit à ces termes, qu'il emprunte de ſes ſeruiteurs non des milliers d'eſcus pour les donner à des bouffons [c], mais des petites ſommes qui font iuger qu'à l'occaſion il n'eut pas fourny les plus grandes. I'ay veu au compte de la Chambre des deniers qu'eſtant au voyage d'Arras il emprunta d'vn de ſes ſeruiteurs nommé Iacques Hamelin la ſomme de trois cens vingt liures ſeize ſols huict deniers, *pour l'employer à ſes plaiſirs & voluptez*, & que faiſant venir vne Damoiſelle de Dijon nommée Huquette Iacquelin vefue de feu Philippe Chamargis, au mois d'Aouſt de l'an mil quatre cens ſoixante dixneuf [d], vn valet trenchant qui l'alla querir auança les frais & de ſon voyage & du ſeiour qu'elle fit à Tours, & que ſur les dernieres années de ſon regne, les pelerinages augmentans la deſpence des aumoſnes & de ſes offrandes, le Maiſtre de la Chambre aux

[a] Le Prince ne doit pas dõner tout à coup, il doit faire filer ſa liberalité. *Multi ſunt qui non donant ſed projiciunt. Non voco liberalem pecuniæ ſuæ iratum.* SEN.

[b] Monſtrelet ſur l'année 1465. dit que Louys XI. mettoit tous les iours ſur ſon peuple de nouuelles tailles, & entendoit à aſſemblet threſors tant pour rembourſer le Duc de Bourgõgne que pour faire ſes plaiſirs, & donnoit largement à braconniers & fauconniers, à autres gens ne donnoit que peu ou neant.

[c] On trouue en l'Hiſtoire des dõs prodigues aux bouffõs. Roſcius auoit trẽte ſix mil eſcus de l'eſpargne de Rome tous les ans, pour ſe preſenter pour faire le badin vne douzaine de fois deuant le peuple.

[d] Ceſte deſpence depuis le premier iour d'Aouſt iuſques à l'vnzieſme Decembre ſe monte à la ſomme de deux cens quatre vingts dixhuict liures.

bre aux deniers eſtoit en peine de luy fournir des eſcus ſol en eſpeces, & les acheptoit cinq deniers de plus que le prix courant, qui eſtoit de trentecinq ſols[t].

Mais ce qui auiourd'huy ſemble peu de choſe eſtoit beaucoup en ce temps-là, par la rareté de l'or & le bon marché de toutes ſortes de denrées. La preuue de l'vn eſt l'euidence de l'autre, & pour mettre hors de doute tous les deux qui n'a leu que ce puiſsãt Empire des Gaules, mais pluſtoſt ce grãd Oceã des richeſſes qui arrouſe toute la terre eſtoit ſi deſpourueu d'argent, que apres la iournée de Poitiers on n'auoit que la monnoye de cuir auec vn cloux d'argent, & que le Roy Iean ſe vit en la meſme peine qu'auoit eſté S. Louys pour payer ſa rançon? Il ne peut iamais trouuer ſoixante mille francs en credit à ſon extreme neceſſité, & fut contraint de retourner en Angleterre pour deſgager ſa parole par l'engagement de ſa perſonne, luy ayant eſté impoſſible de trouuer ſa rançon[u]. La rareté de l'or faiſoit tort à la bonne volonté que ſes ſubiets auoient de le voir en liberté. Ceſte verité ſe peut encore monſtrer par les petits mariages & appanages des enfans de France. Yſabeau de France fut mariée au Roy d'Angleterre à dixhuict mille tournois de douaire, & Charles Comte de Valoys n'eut que dix mille liures de rente en appanage, & Philippe de Valoys en ordonnant l'appanage de Iean ſon fils veut que la fille aiſnée n'ayt que ſept mille liures de rente en aſſiete[x].

Pauureté du Royaume de France du tẽps du Roy Iean.

Pour le ſecond, l'eſtat de la deſpence de ce temps-là, tel qu'il a eſté repreſenté cy-deſſus en parlant de la magnificence de ce Prince, monſtre que toutes choſes eſtoient à peu de prix & n'y auoit rien de cher ny de malaiſé à trouuer que l'argent. I'ay remarqué aux comptes de ceſte deſpence, qu'ayant donné commiſſion à vn nommé Pierre de Caſtello ſommeiller de ſon Eſchançonnerie pour achepter vingt quatre pieces de vin, dont la moitié ſeruoit *pour la prouiſion de ſon Hoſtel*[y], & l'autre fut donnée en preſent au Roy d'Angleterre, le tout ne couſta que huit vingt huit liures.

Deſpẽce reglée par les occaſions

Il y a des occaſions qui rendent la deſpence plus grande & ſumptueuſe, comme eſt touſiours celle qui ſe faict

[t] Pour plus de preuue de ces neceſſités il faut conſiderer ce que Phil. de Commines dit, qu'ayant accordé ſix vingt mille eſcus au Duc de Bourgongne pour les fraiz de l'armée qui vint en Picardie l'an 1468. il n'en paya que la moitié contant.

[u] Le Roy S. Louys fut en grand peine pour payer ſa rãçon qui eſtoit de deux cens mille peſans d'or que le Seigneur de Ioinuille eſtime cinq cens mille liures.

[x] L'an 1331. le Roy Philippe de Valoys ordonna ſept mille liures de rente en aſſiete pour la premiere fille de Frãce, deux mille en aſſiete & cinquante mille vne fois payée pour la ſeconde.

[y] Par les meſmes comptes il ſe void qu'en l'année 1473. il fit achepter trente pipes de vin de Graue.

pour les Ambaſſadeurs, car les grands veulent que tout ce qu'ils font paroiſſe grand*. Celle de ce temps-là ne ſe doit pas eſtimer par le prix. Il a eſté dit cy-deſſus que trois Princeſſes de Sauoye ayant demeuré au Pleſſis vingthuict iours, leur deſpence ne ſe monta que quatre cens vingtcinq liures.

* La deſpence eſt vne marque de la grandeur & de la magnificence de celuy qui la fait. Ὁ γὰρ ὄλβιος ὄλβια πάντα. Lo beato omnia beata.

Quand il fut à Hedin en l'année 1477. il fut viſité des Ambaſſadeurs d'Angleterre ſuiuis de ſoixante dix perſonnes, ils y demeurerent dix iours, & leur deſpence monta quatre cens quatrevingts dix liures. Nicolas de Hauſtrebruch Ambaſſadeur du Roy d'Hongrie luy ſeptieſme d'hommes & cheuaux demeura quinze iours à Arras, & la deſpence fut de deux cens ſoixante liures. La deſpence de Thomas d'Acquin Ambaſſadeur du Roy de Naples depuis le 12. Septembre iuſques au premier de Mars 1473. ſe monte neuf cens trente ſept liures.

Qui conſidere tout cela s'eſtonne de voir touſiours vuide l'eſpargne de ce Prince, touſiours le peuple aux plaintes de ſon appauuriſſement. En vn mot l'or eſtoit rare. La France n'en a connu l'abondance que par le traffique d'Italie, laquelle auoit cõme en reſeruetout l'or de l'Europe & ſi abondamment que lors que la France ne donnoit aux filles des Roys que ſoixante mille liures en mariage pour vne fois, vn Vicomte de Milan (peu de choſe en comparaiſon d'vn grand Roy) donna deux cens mille eſcus à ſa fille*. Mais depuis que la France a contraint les Eſpagnols d'vne force ineuitable d'aller chercher de l'or aux Indes pour auoir de ſes bleds, & les Anglois, Eſcoſſois & tous les peuples ſeptentrionnaux de rompre les entrailles de la terre & y rechercher les mines d'or & d'argent pour auoir ſes vins & ſon ſel, elle s'eſt veuë toute d'or. Le commerce de la mer de leuant aſſeuré par l'alliance de la maiſon de France auec celle des Ottomans a eſté vne ſource d'or pour l'enrichir*, & celuy de la ville de Lyon auec la permiſſion du change vne autre ſorte d'aymant, qui a faict que les plus celebres marchands de l'Europe affriandez de la certitude du proffit y ont apporté vne infinité d'or & d'argent, de maniere que les choſes qui ſe donnoient à vil prix, parce que l'or eſtoit bien cher, ſont deuenues bien cheres quand l'abondance a rendu l'or moins rare qu'il

* Charles I I. Vicomte de Milan donna deux cens mille eſcus pour le mariage de ſa fille auec Lyonnet fils du Roy d'Angleterre & ſon frere Barnabas qui auoit la moitié du Comté de Milan donna deux millions d'or pour le mariage de neuf filles legitimes & deux baſtardes, encores qu'il eut cinq enfans maſles & deux baſtards.

La France enuoye l'Eſpagne aux Indes.

* Par l'alliance auec la maiſon des Ottomans, les marchans François ont dreſſé maiſon, boutique & magazin en Alexandrie, au Caire, à Baruth, à Tripoly, à Faix & à Maroc, à l'exemple des marchands Venitiens & Genenois.

n'eſtoit: Autresfois pour peu d'argent on auoit beaucoup, maintenant on donne peu de choſe pour beaucoup d'argent. Tout eſt enchery de vingt & trente fois plus qu'il n'eſtoit, & à ceſte proportion on faiſoit plus pour vn eſcu qu'on ne ſçauroit faire auiourd'huy pour vingt[c]. C'eſt pourquoy les ſages on dit que l'eſtat des finances ſoubs Charles VII. qui reuenoit l'an 1449. à quatre cens mille liures y compris le Domaine, n'eſtoit gueres moindre ayant eſgard à l'eſtimation des choſes, que l'eſtat des finances de quatorze millions l'année que mourut Charles IX. & que par ceſte conſideration on trouuera que ce que le Roy Louys XI. leuoit eſtoit beaucoup plus que ce qui s'eſt leué depuis.

[c] La demonſtration de cela ſe void en pluſieurs regiſtres de la Chambre des Comptes, mais elle change les contredits en eſtonnament & admiration quand on void qu'au couſtumier d'Anjou arreſté l'ao 1508. le mouton gras auec la laine n'eſt eſtimé que ſept ſols ſix deniers, & en celle d'Auuergne cinq ſols, & quatorze ans apres celle de Bourbonnois le priſa vnze ſols ſix deniers.

Mais ceſte liberalité de Louys XI. deuint odieuſe lors que pour la faire durer le peuple fut cõtraint d'ẽdurer de grãdes oppreſſiõs, ce Prince ne cõſiderant ny les choſes données, ny d'où elles venoient, mais ſeulement quelle eſtoit la main qui donnoit[d]. Philippe de Commines penſe luy faire grand honneur quand apres auoir dit qu'il chargeoit ſon peuple beaucoup plus que le Roy Charles VII. ſon pere, & que c'eſtoit grande compaſſion de voir ou ſçauoir ſa pauureté, il adiouſte *vn bien auoit en luy noſtre bon Maiſtre, c'eſt qu'il ne mettoit rien en threſor, il prenoit tout & deſpendoit tout, & fit de grands edifices à la fortification & deffence des villes & places de ſon Royaume, & plus que tous les Roys qui ont eſté deuant luy. Il donna beaucoup aux Egliſes, en aucune choſe euſt bien vallu moins, car il prenoit des pauures pour donner à ceux qui n'en auoient aucun beſoin*[e]. *Au fort en nul n'a meſure parfaicte en ce monde.* Le Prince qui oſte aux vns pour donner aux autres perd plus de cœurs qu'il n'en gaigne, la haine de celuy qui eſt deſpouillé eſt plus grande que la recognoiſſance de celuy qui eſt reueſtu, & ceux meſmes qui ſe tiennent chargez de bienfaits à la ruyne d'autruy ſont ſubiets d'eſtre ſacrifiés à la haine publique.

[d] La liberalité ne conſidere pas celuy qui reçoit. Alexandre fit preſent d'vne ville à quelqu'vn qui luy dit que ce preſent n'eſtoit pas conuenable à ſa fortune, ie ne regarde pas dit Alexandre ce que tu dois receuoir, mais ce que ie dois donner. PLVT.

Prẽdre tout & donner tout.

[e] L'excés de la liberalité ruine l'eſtat, & c'eſt choſe iniuſte quand il faut remplacer par iniquité ce qu'vne largeſſe deſreglée a diſſipé quand elle eſt immoderée, elle rebutte & deſgoute plus de gens qu'elle n'en contẽte. *Sequuntur largitionem rapinæ. Cum enim dando egere coperint homines alienum bonum manum afferre cogunturnec tãta ſtudia aſſequuntur coram, quibus dederunt, quanta odia eorum quibus ademerunt.* CIC. Offi. lib. 2.

Largeſſes immoderées de Louys XI.

Ces largeſſes immoderées le pouſſerent à des conſeils extremes, & aux remedes qui pour auoir touſiours de la violence pouſſent les eſprits aux extremes reſolutions. Ils mirent la France aux abois & en telle ſorte qu'incontinent apres la mort de ce Prince il fut dit aux

Eſtats de Tours[f], *qu'en pluſieurs lieux les hommes, femmes & enfans eſtoient contraints par faute de beſtes, de labourer la charruë au col & encores de nuict, le iour les pouuant produire aux Commiſſaires des tailles.*

[f] On ne trouue point de cauſe de rebellion & ſedition plus viue & ardante aux eſprits des peuples que pour ſe deſiurer des rigoureuſes exactions. Archeus Roy des Lydiens fut pource pendu par ſes ſubiects les pieds contremont. Theodoric Roy de France y perdit la Couronne.

Ces tailles eſtoient rigoureuſes, & ſi rigoureuſe encore la forme de les exiger qu'elles mettoient au deſeſpoir ceux qui les vouloient & ne les pouuoient payer, ou qui ne pouuoient ſouffrir l'iniuſtice commune en telles exactions de fauoriſer les riches & fouler les pauures[g]. La Chronique dit qu'en l'année 1477. vn nommé Laurens Garnier de Prouins tua vn Collecteur ou Receueur de la taille, & pour ce fut condamné à eſtre pendu & eſtranglé. Son frere obtint du Roy la reſtitution de l'honneur de ſon corps & de ſa memoire, le fit deſpendre vn an apres l'execution, & comme il le faiſoit paſſer par la ville de Paris en vn cercueil fort honnorablement pour le mener à Prouins, le crieur qui alloit deuant ou par mocquerie, ou par ſimplicité, ou pour effacer l'infamie de ſa mort, inuitoit le peuple de *prier pour l'ame de Laurens Garnier qu'on auoit nouuellement trouué mort ſous vn cheſne.*

Rigoureuſe exaction des tailles.

[g] Les rigoureuſes contraintes s'addreſſent pluſtoſt aux pauures qu'aux riches. Cela ſe faiſoit deſia du temps de Caſſiodore. *Exactorum nimietas, dum à potentibus contemnitur, in tenues conuerſa graſſatur, & ille potius ſolueret aliena, qui erat deuotus ad propria.*

Ce Prince tira de l'argent de tous les endroicts qu'il peut. Le corps fut ſaigné de toutes ſes veines. Il luy fut impoſſible de remuer ces grandes machines d'affaires ſans de grands moyens[h], & pource fut contraint de tondre le pré autant qu'il en eut beſoin, & ſi ſouuent qu'il luy pleut, il ne ſe deffit pas de ſes ennemys ſi grãds & ſi puiſſans, il n'entretint pas la guerre en leurs eſtats, il ne les eſloigna pas du ſien, il n'adiouſta pas à la Couronne tant de belles pieces, il ne commanda pas ſi abſolument aux volontés de ſes ſubiets, il ne penetra pas ſi auant dans les conſeils de ſes ennemys, il n'entretint pas ſi long temps des armées en diuers lieux, dedans & dehors le Royaume, il n'auoit pas à ſa deuotion les Secretaires, Eſpions, Capitaines, Harangueurs & ſeruiteurs domeſtiques des ennemys pour rien, ſans rien deſpendre, ſans payer de grandes penſions, ſans employer de grandes ſommes, & ſans auoir touſiours autant d'or en reſerue qu'il en faut pour forcer vne place, pour gagner vn homme de faction, & pour deſtourner vn peril.

Les grandes affaires demandent de puiſſans ſecours.

[h] Vn eſtat ne ſe peut ſouſtenir que par les impoſts, aydes & tailles. Neron apres auoir tout deuoté le Domaine voolut oſter les tributs, le Senat loüa ſa bonne volonté & le remerciant le pria de n'y toucher, pour n'eſbrãler les fondemens principaux ſur leſquels la Republique eſtoit appuyée. *Vectigalia nerui eſſe Reipub. ſemper diximus.* Cic.

Auec cét argent il remua toute l'Europe, il emporta

les cœurs[i], il gaigna les principaux ſeruiteurs de ceux qui troubloient ſes affaires. Il attira le Seigneur de Leſcun ſur qui ſon frere ſe repoſoit. Les principaux Capitaines du Duc de Bourgongne le quitterent pour le ſuiure. Apres ſa mort il gaigna ſi accortement Philippe de Creuecœur que ſans peine il entra dans les villes qui eſtoient capables d'exercer & arreſter long temps ſes forces. Il le fit Mareſchal de France & Gouuerneur de Picardie. On eſcrit qu'ayant faict de grandes entrepriſes, & receu de grands deniers pour les executer, le Roy en voulut ſçauoir le compte, il le dreſſe en peu d'articles & fait voir qu'il y auoit procedé ſincerement, & en hõme qui ne ſe vouloit enrichir iniuſtement[k], & que tout cét argent-là s'en eſtoit allé à l'entretenement des gens de guerre de pied & de cheual, & en diuerſes occaſions pour le ſeruice du Roy, en telle ſorte qu'il faiſoit monter la deſpence plus que la recepte. Le Roy eſtoit vn peu ennuyé de tant d'argent, & Philippe de Creuecœur offencé de ce qu'il y alloit ſi exactement, voyant qu'il preſſoit fort pour ſçauoir ou il auoit eſté employé, luy dit, Sire *i'ay acquis pour cét argent les villes d'Aire, Arras, S. Omer, Bethunes, Bergue, Dunquerque, Grauelines, Bourbourg, s'il plaiſt à voſtre Majeſté de me les rendre ie luy rendray tout ce que i'ay receu.* Le Roy iugeant bien ceſte recherche inutile reſpõd, par *la Paſque Dieu Mareſchal il vaut mieux laiſſer le mouſtier où il eſt.*

Philip. de Creuecœur

Par là on void qu'aux grandes occaſions de rien on ne fait rien, & que l'on donne les aiſles aux grands courages pour les eſleuer à la gloire. Mais il n'y a ſi grand ne ſi preſſant affaire qui doiue reduire le Prince à voir le fond de ſa bource, s'il n'a moyen de la remplir. Il n'y a point de neceſſité ſi elle n'eſt extreme, qui luy permette de toucher à l'argent qui eſt au Chaſteau des ſept tours[l]. Ceſte ſcience des finances la plus difficile de toutes ne conſiſte pas ſeulement à trouuer la ſource de l'argent, mais à l'eſpandre en telle ſorte qu'elle ne tariſſe & ne s'eſpuiſe iamais[m]. Louys XI. fit bien le premier, il entendit mal le ſecond, & rien du tout le troiſieſme. Le peuple donne au Prince à regret quand il l'employe mal & inutilement, & que les finances ſont maniées peu fidellement. Philippe de Commines dit que pour ſe tirer de

De rien on ne fait né.

[i] Comme il y a des fleurs qui ne ſe tournẽt que deuers le Soleil, on vuid des eſprits qui ne ſe meuuent que par l'or, & reſſemblent la ſtatuë de Memnon qui ne rendoit ſes otaeles que le Soleil ne l'eut touché.

[k] Iamais les richeſſes mal-acquiſes ne furent heureuſes aux acquereurs. *Nulli cui rapina feliciter ceſſit gaudium rapti duranit in poſterum.* SEN. *Epiſt.* XVII.

[l] En vn puiſſant eſtat il faut touſiours auoir de l'argent en reſerue. Le Ture ne touche iamais à l'argent qui eſt au Chaſteau des ſept tours à Conſtantinople, qu'en cas d'extreme neceſſité.

[m] Tout le ſecret de la ſcience des finances cõſiſte à trouuer de l'argẽt à l'employer & à le conſeruer.

la perplexité en laquelle il ſe trouua à Peronne *il fit diſtribuer quinze mille eſcus, que celuy qui en euſt la charge s'en acquitta mal & en retint vne partie.* C'eſt en quoy l'imprudence du Prince ne ſe doit excuſer, & l'infidelité du Miniſtre ne ſe peut aſſez ſeuerement punir. Ceſte ſcience demande toutes les puiſſances de l'ame, elle n'eſt pas de celles qui n'exercent que l'entendement & ne rempliſſent que la memoire, ne delectent que la volonté, tous les trois y ſont bien empeſchez, car il faut que celuy qui s'en meſle, ſçache & entende le bien qu'il veuille, & faſſe le bien & qu'il ſe ſouuienne de l'vn & de l'autre, pour ne deffaire ce qu'il aura fait, ne s'eſloignant iamais de ceſte iuſte maxime qui oblige *de faire touſiours marcher le public deuant le particulier* [a].

[a] Qui viſe au bien vniuerſel ne ſe doit deſtourner aux reſpects des intereſts particuliers. *Nulla lex ſatis commoda omnibus eſt id modo quæritur ſi maiori parti & in ſumma prodeſt.* T. Liv.

Pauureté de l'Eſtat de Lacedemone.

Tant d'armes & de courage que l'on voudra, ſi l'argent manque les entrepriſes les plus hardies demeurent imparfaictes & ridicules. La Republique de Lacedemone ne trouuoit rien d'impoſſible à la force de ſon courage, ny rien de facile à la foibleſſe de ſes moyens. Elle en auoit aſſez pour deffendre ſa frontiere & conſeruer ſa liberté *, & les Eſtats qui n'auront que ce deſſein ne ſe regleront iamais mieux que ſur ſa police, mais ceux qui voudront commander à pluſieurs & eſtendre leur Empire, ſuiuront pluſtoſt le chemin de Rome que de Sparte. Si toſt que le courage donnoit des aiſles à celle-là, en l'vne des mains, la pauureté luy attachoit vn rocher de plomb à l'autre. Son armée n'eſtoit pas pluſtoſt à la frontiere pour faire la guerre, que ſes Ambaſſadeurs eſtoient à la porte des Roys de Perſe ou d'Egypte pour auoir du ſecours [b].

* L'exemple de la Republique de Lacedemone ſuffit pour regler vn Eſtat qui n'a point d'ambition, *at ſi maiora quis moliatur, ac glorioſius ducat.* τὸ πολλοῖς μὲ ἡγεῖσθ πολλῶν δ' ὑπάρχειν ἢ διατάξειν præeſſe multis, late imperare & dominari, tum enumerò fatendum eſt Lacenicam Reipub. formam eſſe imperfectam & longè præſtare Romanã. Polyb. lib. 6.

Entreprendre ſur le ſecours de ſon voiſin n'eſt pas moindre marque d'imprudence que de foibleſſe. Les Lacedemoniens eſtoiẽt touſiours aux emprunts. Lyſandre & Calicratides emprunterent de l'argent des Roys de Perſe, Ageſilaus & Cleomenes des Roys d'Egypte.

Comme la Republique de Sparte eſt fondee ſur des Loix vrayement iuſtes & heureuſes, ainſi celle des Suiſſes eſt remplie d'hommes belliqueux & robuſtes. La pauureté a fait tort au courage de celle là, ne luy permettant d'entreprendre pardelà le Peloponeſe où la monnoye de fer de Lycurge n'euſt ſceu esblouyr vn eſpion, ny endormir vne ſentinelle, de meſme la ſterilité du païs a contraint celle-cy d'employer ſes hommes au ſeruice des conquerants pluſtoſt qu'à l'eſtendue de ſes limites.

Sterilité du pays de Suiſſe.

La fortune a ſouuent offert aux Princes de grands

& hardis deſſeins, mais le manquement & la mauuaiſe adminiſtration de l'argent a changé leur feu & leur flamme en fumee, & a fait que ne pouuant couronner leurs colonnes de belles figures, ils y ont mis des grotteſques & des marmouſets hideux & deffigurés. Vn eſtat ſans argent eſt vn corps ſans nerf & ſans mouuement. Il n'y a authorité de commandement, ny perſuaſion d'eloquence qui eſgale le pouuoir de l'argent ſur les eſprits, les volontés & les forterelles. Sans cela rien ne ſe faict. Si Hannibal n'euſt eu de l'argent il n'euſt ſceu paſſer les Alpes.

Faute de l'argent.

Louys XI. n'a eſpreuué que trop ſouuent qu'vn Prince qui n'a riẽ en ſõ eſpargne, ſe met en peril de ſouffrir honteuſement les outrages & les offences d'vne neceſſité. Quand la lune eſt au deffaut, la mer a plus d'orage & de tempeſtes, quand l'argent dont la lune eſt le Hierogliphe entre les metalliſtes manque le peuple qui eſt plus ſubiect aux orages que la mer Egee, ny les Cyclades eſt touſiours en mutinerie & en ſedition & meſpriſe le Prince qui eſt neceſſiteux. Et bien que pluſieurs tiennent qu'il vaut mieux que les richeſſes de l'eſtat ſoient eſpãchees parmy le peuple qu'enfermées dans le temple de Saturne, [r] parce que cõme la greſſe de la brebis reuiẽt toute au paſteur, les richeſſes des ſubiects ſont toutes à la diſpoſition du Prince, il y a toutesfois des occaſiõs ſi peu eſperees & preueües qu'elles ſe peuuent perdre faute de bien peu d'argent. Nous ferons voir en vn autre endroit que les miſeres des derniers troubles de Frãce ſont venues pour le refus de vingtcinq eſcus [r], qui retarda vn Courrier du voyage duquel dependoit le ſuccés d'vne grande reſolution.

La richeſſe du peuple eſt la richeſſe du Prince.

L'honneur de la guerre à qui en a le profit.

Le Prince a pluſtoſt trouué en ces coffres qu'aux bources de ſes ſubiects ce dont il a beſoin. L'hiſtoire a remarque en quelle peine fut Louys XI. pour trouuer l'argẽt accordé au Roy d'Angleterre & cõme il y employa le credit des principaux qui eſtoient aupres de luy. Si Paris ne l'eut ſecouru en ceſte neceſſité l'honneur de ceſte guerre & par cõſequẽt le profit ne luy fuſt pas demeuré.

Par la grace de Dieu & la ſinguliere prouidence du Roy, la France n'eſt pas aux apprehenſions de ces extremes defaillances, le reſte du monde ne ſe peut paſſer

[q] Hannibal gaigna ceux qui tenoient les paſſages pour de l'argent. Tite Liue dit *inopem tantum iter ingreſſum vix penetraturum ad Alpes fuiſſe.* Tit. Liv. lib. 23.

[r] Le Threſor de Rome & les archiues eſtoient au temple de Saturne, parce qu'au tẽple de Saturne ne regnoit que loyauté & fidelité parmy les Romains. Valerius Publicola choiſit ce lieu la comme fort ſeur en veue de tout le monde, & par-conſequent mal aiſé à ſurprendre & à forcer.

[r] Ceux qui ne conſeillent pas aux Princes l'amas de grands threſors le font par la crainte que ce ne ſoit l'occaſion d'vne guerre actiue ou paſſiue: car ou le Prince ſe reſoult facilement à la guerre par les moyens qu'il a de la ſouſtenir, ou l'ennemy entreprend de la faire contre luy, pour l'eſpoir d'vn ſi grãd butin. L'Empereur Conſtãs, comme dit Eutrope, diſoit que les richeſſes de l'Eſtat eſtoiẽt mieux en la bource de pluſieurs qu'en vne ſeule, *contabeſcentibus extremis paulatim emoritur & ipſe ventер: nec diu poſſunt conſtare principes vbi contabeſcit reſpublica.*

d'elle, elle ſe peut paſſer du reſte du monde. Elle ſe void en vn eſtat plus auguſte que ces dernieres miſeres ne luy permettoiẽt d'eſperer, partie de ſon domaine deſengagé, ſes debtes acquittées enuers ſes amis & aliez, ſes forteresſes munies & ſes frontieres aſſeurées, ſa Couronne auſſi puiſſante & redoutée ſur la teſte de ce grand Roy, que ſon regne ſurpaſſe en puiſſance & grandeur, en Iuſtice, clemence & felicité celuy de ſes predeceſſeurs. *Puiſſant Empire qui as tenu pied ferme contre le cours du temps qui emporte les Eſtats les mieux fondés en grandeur les plus triomphans en gloire. Ces douze ſiecles que tu as franchis ne t'ont donné que de l'accroiſſement, les coniurations des plus grandes puiſſances de l'Europe n'ont fait qu'eſpreuuer tes forces. Belle & riche France que l'ingratitude de tes propres enfans n'a peu eſbranler, ſi tu as quelquesfois ignoré ta puiſſance, tu ne peus aujourd'huy diſſimuler quelle eſt la felicité d'vn eſtat qui vit en repos aſſeuré.*

Eſtat floriſſant de la France.

On ne trouuoit autrefois en l'eſpargne que des debtes. Les affaires difficiles que les Roys auoient eu à demeſler auec leurs voiſins & leurs propres ſubiects, les auoient contraints de vendre le domaine la principale partie de l'entretenement de leur Majeſté. Autrefois les nerfs de ce corps eſtoient retirés, ſes functiõs n'eſtoient plus ny viues ny libres, maintenant que ce grand Eſculape a reſſoudé ſes membres luy a rendu la vie la chaleur & le mouuement, la France peut dire qu'elle n'a eſté heureuſe que du iour qu'elle fut vaincue par ſes armes victorieuſes[a].

C'eſt l'Hercul qui a couppé les teſtes de l'hydre qui a deliuré la France, attaché au caucaſe de l'indigence & qui apres des labeurs incroyables a dedié la paix, ceſte blanche biche Menalee qui a la teſte & les pieds d'or, Les rayõs de ceſte gloire replient ſur tant de grands entendemens, tant de courages heroiques qui ont ſuiuy la Iuſtice de ſes eſperances & les trauerſes de ſa fortune. Vn bon Prince a de l'intereſt à la loüange de ſes ſeruiteurs, il ſe reſſent de ce qui les honore, il s'eſmeut de ce qui les offence, & vn bon ſeruiteur ne ſçauroit deſirer vne plus glorieuſe reconnoiſſance de ſes ſeruices que dans le cœur & le iugement de ſon maiſtre. Chacun

* La felicité du regne de Traian fit dire à Rome le meſme que l'Egypte ne ſe pouuoit paſſer de Rome, & Rome ſe pouuoit paſſer de l'Egypte. *Vrbi annona tuis opibus tua cura vſque illuc redundauit & ſimul probaretur, & nos Ægypto poſſe & nobis Ægyptum carere non poſſe.* PLIN. *Paneg. ad Traj.*

* Par l'eſtat general des finances de l'an 1560. on trouue au chapitre de recepte cẽt dix mille liures tous les ans du domaine, & par l'eſtat de l'an 1572. il n'eſt fait aucune recepte du domaine.

[a] Lat. Pac. faiſant parler Rome au Panegyrique de Theodoſe, dit cecy. *Quãdo me Nerua tranquillus amor generis humani Titus pietate memorabilis Antoninus teneret, quum mœnibus Auguſtus ornaret, legibus Hadrianus imbueret, finibus Traianus augeret, parum mihi videbar beata, quia non eram tua.*

ſçait & pluſieurs entendent l'eſtime que le Roy fait de ceux du Duc de Suilly qui ſont tels que comme toutes les nations de la terre donnent à ce grand Roy la palme de la valeur en la reſtauration de ce grand Empire de France, elles ne luy peuuent deſnier la gloire d'vne grande Prudence & d'vn iugement treſ-clair, & preuoyant en l'eſlection qu'il en a fait pour luy confier la conduitte des principales pieces de ſon eſtat.

L'eloquence la plus pure a deſia monſtré ſes richeſſes ſur ce ſubiet par des diſcours que l'on ne peut ſuiure que par les yeux de l'admiration & le deſir de les imiter. Vn eſprit grand, rare & heureux, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils & Preſident en vne compagnie ſouueraine a fait parler les marbres ſur ceſte verité. Son Panegyre rempliſſant les eſprits d'eſtonnement, & les yeux de merueille a fait voir qu'vne ſeule ligne ſuffit pour iuger de l'excellence de la main qui l'a tiré. I'en ay pris ceſte periode comme vn brillant de pierreries pour embellir ce diſcours. *Ce grand Henry a logé ſes finances dans le temple de voſtre integrité, temple fermé pour les prophanes, temple où la vertu ſeule trouue place pour receuoir la reconnoiſſance de ſes trauaux. Vous auez fait reconnoiſtre à toute l'Europe, qu'il n'y a place fortifiée ou par la nature ou par l'art, ou par l'vn & l'autre enſemble, qui puiſſe long temps tenir contre le foudre de l'artillerie que le Iupiter de la France vous a mis en main comme à ſon Aigle fidele, pour le porter indifferemment là où il commandera. C'eſt maintenant que noſtre grand Roy ſe peut ſeoir en ſon throſne de Iuſtice & chaſtier les rebelles ſelon leur demerite: car bien que les offences des hommes ſoient ſans nombre, il peut lancer autant de coups de tonnerre qu'on ſçauroit commettre de forfaits. L'eſclat de tant de perfections & des armes dont vos magazins ſont remplis esbloüyt les yeux des ſubiets & des peuples voiſins de la France, les vns les craignent, les autres en ſont aſſeurés: mais les vns & les autres admirent eſgalement vne ſi redoutable puiſſance au Roy & en vous vne ſi grande induſtrie, qui auez ſceu pourueoir aux moyens qui nous rendent la paix ſi affermie que nous la pouuons donner, & l'oſter à qui bon nous ſemble, qui fait que le Roy eſt auiourd'huy l'arbitre de la Chreſtienté.*

Voy le Panegyre de M. le Duc de Sully auec la traduction latine.

7 M. And. Valadier l'Epiſtre belle & iudicieuſe à M. Duret, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils & Preſident en ſa Chambre des Comptes dit cecy, en parlant du Duc de Sully. *Prorſus Chriſtianiſſima Maieſtatis intereſſet, vt cui omnes late nationes fortitudinis inuicta palmarium vel inuita concedût, etiam ſumma prudentia ſapientiaq; in fortiſſimo Viro ad potiſſimas huius Imperij partes adminiſtrandas deligendo gloriam haud imita, vel ignaua deferrêt. Quid enim conſunctius eſſe poteſt, quàm principis gloria, eiuſque, cui ſummam rerum conſulto commiſerit claritudo? Ego verò ita cenſeo conſcſcoque, quem tam maturo iudicio Rex omnibus antetulerit, nec laudari ſine maxima regis aliqua laude, nec reprehendi ſine claro eius nonnullo dehoneſtamento, nec impeti ſine ſumma eius iniuria poſſe.*

• La Vaillance, vient à ſon ordre en l'obſeruation des vertus & des vices de ce Prince. C'eſt vne curioſité ſuperfluë de la rechercher entre ſes vertus, car quoy qu'on die que la nature fait peu de gens vaillans, & que la valeur vient de la bonne inſtitution, ſi eſt-il vray que les Roys de France naiſſent tous vaillans*. Ceſte vertu qui par excellence eſt appellée ſimplement vertu qui contient pluſieurs autres vertus toutes heroïques & royales, la magnanimité, la prudence, l'aſſeurance, la conſtance & la perſeuerance pour vaincre, rompre & ſupporter toutes ſortes d'accidens & de difficultés, retourne des combats de la meſme ſorte qu'elle y vad, ne craint non plus la mort en ſa maiſon qu'aux armées, a ſon ſiege au cœur & à la volonté. Ce Prince n'apprit pas la ſcience militaire par le diſcours, il monta à cheual à quatorze ans & continua iuſques à ce que ſon pere euſt chaſſé les Anglois de ſon Royaume*. Il fit preuue de ſon courage en la meſlée de Monlehery, en l'alarme & en l'aſſaut du Liege & en la guerre d'Artois. Sa prudence corrigea l'ardeur de ceſte valeur, car ce qui eſtoit eſtimé valeur auant qu'il fut Roy eut porté le nom de temerité, apres qu'il fut à la Couronne. Philippe de Commines dit qu'il eſtoit aſſez craintif de ſa propre nature, & ne vouloit rien hazarder. Mais par tout & pour pluſieurs grandes occaſions il luy donne la gloire d'auoir porté ſes reſolutions par deſſus toutes ſortes d'accidens & de perils. Il faut iuger du courage par toutes les dimenſions & non ſeulement par la hauteur & la grandeur, mais encores par la lõgueur & l'eſtenduë, n'eſtant pas aſſés d'eſtre magnanime à qui n'eſt longanime. L'aduerſité eſt la touche des eſprits, nul ne peut iuger de ſon bon-heur ny de ſes forces, s'il n'a eſprouué celles du mal'heur & la vigueur de ſes ennemis. Elle eſt ſçauante maiſtreſſe de toutes profeſſions, & fait que les ruines, les naufrages, les routes produiſent les preceptes qui forment la ſuffiſance, & aſſeurent le iugement des Architectes, des Pilotes & des Capitaines.

Il donnoit les charges militaires à qui eſtoit capable de les exercer, aimoit les hommes reſolus & determinés aux perils & leur faiſoit du bien. Par la capitulation du Chaſteau de Hedin Flamen de Launoy qui eſtoit

x

Vaillance naturelle aux Roys de France.

* La vaillance reſiſte conſtamment à tous les accidens qui peuuent esbranler la foibleſſe humaine. *Timendorum contemptrix quæ terribilia & ſubiugare libertatem noſtram nitentia deſpicit, prouocat, frangit.*

* Celuy qui n'eſt ſoldat que pour auoir veu des batailles en peinture reſſemble celuy qui entend la Muſique & ne ſçait pas chanter.

* Qui n'a eu ny ennemy ny mal'heur ne peut faire eſtat de la force de ſon courage. *Miſerum te eſſe iudico, qui nunquam fueris miſer, traxiſti ſine aduerſario vitam. Nemo ſcit, quid poſſeris, neque tu quidem ipſe. Opus eſt enim ad ſui notitiam experimento. Quid quiſque poſſit, nonniſi tentando didicit.* SEN.

Gouuerneur demeura au ſeruice du Roy [c], toutes ſes terres ſe trouuant lors en la puiſſance & dans les Eſtats du conquerant, le Roy donna vne penſion à Raoül de Launoy ſon fils. Apres le ſiege de Hedin le Roy aſſiegea & fit battre Queſnoy le Comte, breche faicte, l'aſſaut donné, Raoul de Launoy pour commencer ſon ſeruice par quelque belle preuue de ſõ courage & de ſa valeur grimpoit ſur les ruines de la muraille à trauers les coups, les feux & les flammes ſi courageuſement que le Roy voyant & admirant ſon courage dit tout haut, *il eſt trop ardãt il le faut enchaiſner.* La place emportée d'aſſaut, le Roy l'ẽuoya querir & luy dit, *Paſque Dieu mõ amy vous eſtes trop furieux en vn combat, il vous faut enchaiſner pour moderer voſtre ardeur, car ie ne vous veux point perdre, deſirant me ſeruir de vous plus que d'vne fois*, & en diſant cela luy mit au col vne chaiſne de cinq cens eſcus & luy donna vne compagnie de gens de pied [d]. Il fut fait Bailly d'Amiens & Lieutenant pour le Roy à Gennes. Ceux de ſa maiſon ont porté long temps autour de l'eſcuſſon de leurs armes vne chaiſne en ſouuenance de ceſte gratification.

Sermẽt du Roy Louys XI.

[c] Autre choſe ne doit eſtre conſiderée aux prouiſions des grandes charges qui ne ſe peuuent exercer qu'en preſence & en perſonne, que l'experience & la ſuffiſance. Tibere conſideroit bien la qualité de la naiſſance pourueu qu'elle fut ſecondée des preuues du merite. *Mandabat honores, nobilitatem maiorum, claritudinem militiæ, illuſtres domi artes ſpectando, vt ſatis conſtaret non alios potiores fuiſſe.* TACIT.

[d] Les preſents & les bienfaits des Princes ſont des chaiſnes & manotes qui lient & captiuent les affections.

Les armes doncques eſtoient les delices de ce Prince en ſa ieuneſſe, la Prudence luy donna des maximes contraires à celles de ſon courage quãd il fut Roy, & neantmoins en tous les lieux où il enuoya ſes armées, commandées par ſes Lieutenants, & en celles où il ſe trouua ſur la frontiere de Flandres, il fit touſiours paroiſtre que ſa prudence à reſoudre & ſa preſence à executer faiſoit la principalle partie du bon-heur de ſes affaires. Il eut tout le temps de ſon règne des armées ſur pied, & on luy donne la gloire d'auoir entretenu de plus grandes & puiſſantes armées que ces predeceſſeurs [e], & d'auoir eu plus de ſoin des gens de guerre, des fortereſſes & de l'artillerie. Tout cela s'eſt veu au liure precedẽt en l'endroit de la nouuelle milice qu'il dreſſa pour auoir touſiours vn corps d'armée grand & puiſſant pour garder ſon eſtat & ſa perſonne, & reprimer vne ſoudaine eſmotion, eſtimant imprudence d'attendre la neceſſité pour leuer des gens de guerre. Ceux de ſon temps viuoient fort licencieuſement. Les plaintes que l'on fit incontinent apres ſa mort aux Eſtats de Blois furent

[e] On demanda à Ageſilaus quelles parties eſtoient neceſſaires pour faire vn grand Capitaine, il reſpondit, l'audace contre ſes ennemys, & la prudence & le iugement peut profiter des occaſions.

fort vehementes & affectionnées ſur ce ſubiet, & fut dit particulierement que *les genſdarmes des ordonnances, les nobles de ban, les franc Archers, les Suiſſes auoient faicts des maux infinis au peuple, que l'homme de guerre ne ſe contentant des biens qu'il trouuoit en la maiſon des laboureurs, les contraignoit à grands coups de baſton ou de voulge à aller querir du vin à la ville, du poiſſon, eſpiceries & autres choſes exceſſiues.*

Meſpris de la diſcipline en la gendarmerie.

Le Roy Louys XI. voulut remedier à ces deſordres & reſtablir la diſcipline pour rendre les ſoldats modeſtes & moderez, & tenir leurs mains nettes de toutes violence: mais ce ne fut pas à bon eſcient, car ſes Edicts n'eurent ny conſtance ny execution. La Chronique dit qu'en l'an 1474. eſtant à Creil il fit vn Edict touchãt les genſd'armes de ſon Royaume, par lequel il declara *que chacune lance n'auroit & ne tiendroit que ſix cheuaux. C'eſt aſſauoir la lance trois cheuaux pour luy, ſon page & le couſtillier & les deux archers deux cheuaux & vn cheual pour le valet, & qu'ils n'auroient plus de panniers à porter leurs harnois, & auec ce ne ſejourneroient qu'vn iour à vn village, & en outre fut crié que nul marchant ne vendiſt auſdits gens de guerre, ne preſtaſt aucun drap de ſoye & camelots ſur peine de perdre l'argent que leſdits gens de guerre leur pourroient deuoir à cauſe de ce, & auſſi qu'on ne leur vendiſt aucun drap de laine plus de trente deux ſols pariſis l'aune.*

Edict pour la reformer.

Le deſordre des draps de ſoye eſtoit auſſi grand en ce temps-là comme il auoit eſté peu cognu aux ſiecles precedens[b]. Ceſte diſſolution eſtoit l'vne des cauſes de la rareté de l'or, qui ne ſe trouuoit plus qu'aux chaiſnes d'or & aux bourſes de ceux qui auoient eu moyen d'en permettre le tranſport hors le Royaume pour auoir des ſoyes. Les eſtats de France s'en plaignirent à Tours, & fut dit que chacun *eſtoit veſtu de veloux & de drap de ſoye, & n'y auoit meneſtrier, valet de chambre, barbier ny gens de guerre qui ne s'en paraſt, n'eut collier ou anneau d'or aux doigts comme les Princes, & n'y auoit trahiſon ne mal qu'ils ne fiſſent pour continuer ceſte deſreglée ſomptuoſité d'habits.*

La Science. S'il fut ſçauant par art ou par exercice, ils'en faut tenir aux effects de ſa bonne conduicte, XI.

auec

[a] Vn eſtat doit auoir des forces ordinaires & extraordinaires, l'ordinaire s'entend des compagnies qui ſont entretenues dans les forteresſes & aupres du Prince, l'extraordinaire eſt aux armées qui ſe leuent, s'entretiennent & s'employent aux occaſions de la guerre.

[a] La diſcipline militaire cõſiſte en trois poiots, continence, modeſtie & abſtinence. Par le premier ils eſuitent les voluptez qui eneruent & relaſchent les courages: par le ſecond ils ſe forment à la vaillance, & à ces trois poiots, *Velle, vereri & obedire*, par le troiſieſme ils ſe contentent de ce qui eſt permis.

[b] Philippe le Bel, fit vne ordonnance pour le reglement des habits ſelon la condition & difference des perſonnes. Il n'eſt parlé en aucune façon des ſoyes, parce que l'vſage n'en eſtoit commun ny connu en France. Elle permet au Duc, Comte ou Baron de ſix mille liures de rente au plus, de faire quatre paires de robbes par an & non plus, & à leurs femmes autant, & deffend aux gens de robbe longue & clercs qui ne ſont en dignité de faire robbes pour leurs corps de drap de plus de ſeize ſols l'aune de Paris.

auec laquelle comme Perſée auec le coutelas de Mercure, il a tranché la teſte à la Meduſe des *reuoltes & ſeditions de ſon Royaume.* S'il eſt vray que deſia en ſon temps la ſimple probité, & l'innocente vertu fuſſent degenerées en vne ſcience de feintiſes & ſubtilités, il le faut tenir pour le plus ſçauant Prince qui ait iamais porté ſceptre en main ny couronne en teſte. *Il auoit* dit Phil. de Commines, *la parole à commandement, le ſens naturel parfaictement bon,* & ſans cela les liures ſeruent de peu. Ils rendent les hommes ſçauans & non ſages, & la difference eſt grande d'auoir la teſte bien pleine ou bien faicte, d'eſtre habile ou ſçauant, inſtruict en la contemplation ou en l'action[k]. La ſcience du Prince eſt de ſçauoir commander aux hommes. Philippe de Commines dit qu'il eſtoit aſſés lettré. L'Auteur des Annalles d'Aquitaine eſcrit *qu'il auoit de la ſcience acquiſe tant legale qu'hiſtoriale plus que les Roys de France n'auoient accouſtumé d'auoir.* Et bien qu'il ne fuſt du temps que l'on rencontroit les Empereurs [l]allans aux Eſcoles le liure ſoubs le bras, & qu'il ne fuſt de l'humeur de cet autre Empereur qui oublioit ſon diſné pour ouyr les leçons, ce grand loiſir qu'il eut en Dauphiné & puis en Flandres accompagné du deſir de ſçauoir qui eſt le premier eſchelon pour monter à la ſcience, ne l'ont peu laiſſer en l'ignorance des choſes neceſſaires à bien regner[m]. Il vſa vn iour bien à propos de ſon latin. Le Pape Sixte auoit enuoyé le Cardinal Beſſarion Grec de naiſſance pour moyenner la paix auec luy & le Duc de Bourgongne. Il auoit eſté employé en de grandes legations du temps du Pape Eugene qui l'auoit fait Cardinal, & de Pape Pie II. & les auoit acheué heureuſement. Celle-cy fut cauſe de ſa mort, car l'ayant commancé par le Duc de Bourgongne comme celuy qu'il eſtimoit le plus difficile à la raiſon, le Roy le trouua mauuais & rapotant cela ou à meſpris ou à paſſion particuliere, comme il ſe preſenta à l'audiance il luy mit la main ſur la grande barbe qu'il portoit & luy dit, *Barbara Græca genus retinent quod habere ſolebant*[o]. Traict aceré non contre la Grece qui donnoit le nom de barbare à toutes les autres nations, mais contre la naiſſance & l'inciuilité ou l'imprudence de ce Cardinal qu'il pla-

Quelle fut la ſcience de Louys XI.

Voy l'Hiſtoire de Sauoye augmentée par I. de Tournes.

[k] L'innocence loge volontiers auec l'ignorance & la ſimplicité. Les troubles qui ont agité le moode ne ſoot pas venus des ſimples. Les ſçauans ou les preſumans ſçauoir tooteschoſes, les oot formé. *Simplex illa & aperta virtus in obſcuram & ſolertem ſcientiam verſa eſt.*

[k] On apprend aux hommes diuerſes ſciences pour leur vſage & pour y exceller, les Princes doiuent apprendre, *Regere imperio populos.*

[l] Lucius rencontra M. Antoine qui alloit veoir Cyrus Philoſophe fils d'vne ſœur de Plutarque, ce Prince luy dit *que apprendre eſtoit vne belle choſe meſme à vn homme qui enuieillit.* A cela Lucius tout eſtonné. *O Iupiter Romanorum Imperator iam appetente ſenio, geſtans librum qui pueris mos eſt præceptorem adit.*

[m] Charles IIII. Emp. aymoit fort les lettres, & ſe trouuant aux Eſcoles de Prague comme on le vint aduertir d'aller diſner, il dit que s'en eſtoit fait pour luy, preferant le cõtentement de l'eſprit pour celuy du corps. ÆN. SYLV.

[o] Le Cardinal Beſſarion natif de Trebiſonde & moine de S. Baſile fut faict Cardioal au Concile de Florence par Eugeoe IIII. & enuoyé legat en Allemagne pour pacifier l'Empereur & l'Archeduc Sigiſmond freres.

[o] Les Grecs appelloient toutes les autres nations barbares. PLAT. in MENEXENO.

qua là, & commanda de l'expedier ſi promptement qu'il connut que ſon ſeiour ne luy eſtoit non plus agreable que ſon indiſcretion. Le reſſentiment de tout cela luy donna tant d'ennuys que peu apres retournant à Rome, il tomba malade à Thurin, mourut à Rauennes, & confirma ceſte verité, *que iamais les Legations ambitieuſement recherchées ne reüſſiſſent heureuſement*[p].

[p] Sentence graue & veritable de Iean Caruagial Cardinal de Santagnolo. *Neſſuna legatione ambita pro hauer deſiderato fine. Hier. Garimbert.*

Qui auroit les apophtegmes, les belles paroles & tous les bons mots de ce Prince, entichiroit ce diſcours d'autant de perles & de pierreries. Il ne ſort rien de la bouche d'vn grand Roy conſommé en prudence & experience, qui ne doiue eſtre recueilly auſſi curieuſement que les miettes qui tombent de la table des Dieux[q]. Philippes de Commines a remarqué celle cy. Vn Roy a plus de force & de vertu en ſon Royaume où il eſt oingt & ſacré, qu'il n'a dehors de ſon Royaume. Auoir trop bien ſeruy perd aucunefois les gens, & les grands ſeruices ſont recompensés par grande ingratitude, mais cela peut aduenir auſſi toſt par deffaut de ceux qui ont fait les ſeruices, qui trop arrogamment veulent vſer de leur bonne fortune tant enuers leurs maiſtres que leurs compagnons, comme de la meſconnoiſſance du Prince[r].

Iugemẽt ſur la recompẽſe des ſeruices

[q] Damis recueillit curieuſemẽt toutes les paroles d'Appollonius. Quelqu'vn trouuant mauuais qu'il ſe fuſt arreſté à tant de menues beſongnes diſoit qu'il auoit fait cõme les chiens qui amaſſent toutes les petites miettes & fragmens qui tombent de la table de leurs maiſtres, Damis repart, vous dites bien, mais cecy eſt vn bãquet des Dieux & tous ceux qui y aſſiſtent ſont Dieux auſſi, les officiers ne laiſſent rien perdre.

Pour auoir bien en Cour, c'eſt plus grand heur à vn homme quand le Prince qu'il ſert luy a fait quelque grand bien à peu de deſerte[s], parquoy il luy demeure fort obligé, que ce ne luy ſeroit s'il luy auoit fait ſi grand ſeruice que le Prince luy en fuſt tres-fort obligé. Par ce qu'il aime plus naturellement ceux qui luy ſont tenuz, qu'il ne faict ceux à qui il eſt tenu.

[r] Les Princes voyans que les merites & les ſeruices ſont ſi grands qu'ils ne ſe peuuent recompenſer que par des grands biens-faicts, ne regardent plus volontiers ceux qui autant de fois qu'ils ſe preſentent à leurs yeux ſemblent demander recompẽſe. *Beneficia eo uſque læta ſunt, dum uidentur exolui poſſe ubi multum antè uenere pro gratia odium redditur.* Tac. *lib.* 4.

Quand orgueil cheuauche deuant honte & dommage le ſuiuent de bien pres[t].

[s] L'orgueil eſt touſiours talonné de la ruine & de la honte.
Dominare tumidus, ſpiritus altos gere,
Sequitur ſuperbos uitor à tergo Deus. Sen.

Quand il changeoit ſes ſeruiteurs, il excuſoit ce changement, ſur ce qu'il diſoit que la nature ſe plaiſoit à la diuerſité.

Il diſoit que s'il fuſt entré en ſon regne autrement qu'auec la crainte & la ſeuerité il eut ſeruy d'exemple au dernier chapitre du liure de Bocace des nobles mal-heureux.

Et conſiderant que le ſecret eſtoit l'ame & l'eſprit de toutes ſortes de deſſeins, il diſoit quelquefois, *le bruſ-*

ler ois mon chapeau s'il ſçauoit ce qui eſt en ma teſte».

Il ſe ſouuenoit d'auoir ouy dire au Roy Charles VII. ſon pere que la verité eſtoit malade, & adiouſtoit, ie croy que depuis elle eſt morte & qu'elle n'a point treuué de confeſſeur.

Se mocquant d'vn qui auoit beaucoup de liures & peu d'eſtudes, il dit, celuy la reſſemble au boſſu qui porte la groſſe boſſe ſur ſon dos & iamais ne la void.

Voyant vn Gentilhomme paré d'vne belle chaiſne d'or, il dit à celuy qui l'accompagnoit, *il n'y faut pas toucher parce qu'elle eſt ſacree*, marquant qu'elle eſtoit venuë du pillage des Egliſes. Il y a longtemps que ceſte ſacrilege licence eſt en couſtume, & que les Princes qui ont voulu plaire à Dieu & aux hommes l'ont deteſté, mais l'accouſtumance au mal a plus de puiſſance ſur les volontez pour les y entretenir, qu'il ne donne d'horreur & de honte pour le fuir».

* Metellus diſoit de meſmes que s'il ſçauoit que ſa chemiſe ſceuſt ſon ſecret il la bruſleroit.

Louys XI. ſe plait aux reſponces promptes

Il ſe plaiſoit aux reſponces promptes & viues, & qui ſe font ſans y ſonger, car pour peu qu'on y penſe toute la grace qu'elles ont s'effleure & s'efface. Vn iour il vid l'Eueſque de Chartres ſur vne mule qui auoit le frein doré, il luy dit que les Eueſques du temps paſſé ſe contentoient d'vn aſne ou aſneſſe auec vn ſimple licol. L'Eueſque de Chartres luy reſpõdit, que c'eſtoit du temps que les Roys eſtoient paſteurs & gardoient les brebis. Les Annales d'Aquitaine qui font ce compte adiouſtent que le Roy ſe print à rire, *car il aymoit vne parole procedant d'vn ſoudain eſprit.*

* Ceſar pince viuement Pompée d'auoir pris les ornemens du temple d'Hercule. *Pecuniam omnem, omnium ornamenta ex fano Herculis in oppidum Gades intulit*, & ſe dõne l'honneur de les auoir fait rendre, *reſtituit templiq; iubet.*

Il ayma les Aſtrologues & cet amour venoit d'vne curioſité comme naturelle & hereditaire, ayant fort trauaillé les entendemens de ſes peres. Charles V. ſe gouuernoit par les Aſtrologues & leur donna moyen d'enſeigner publiquement à l'Vniuerſité de Paris. Il auoit pour Medecin vn nõmé Maiſtre Geruais Cretin grand Aſtrologue[7]. La meſme curioſité fit que Charles VI. ayma & cherit familierement Michel Tourne-roüe Chartrain, fort ſçauant en la practique des elections. Il fit celle du iour que le Roy alla à la chaſſe où il trouua le grand cerf qui auoit vn collier de cuiure au col, auquel eſtoient eſcrits ces mots, HOC CÆSAR ME DONAVIT, Sa figure fut miſe au Palais à Paris. Il fut auſſi fort

Credit des Aſtrologues.

Colliege de maiſtre Geruais

[7] Charles V. fit traduire en François pluſieurs liures d'Aſtrologie, fonda vn College d'Aſtrologie & Medecine, leur donna la dixme du village de Caugié, & fit confirmer la fondation par le Pape Vrbain V. Il fit faire la natiuité du Roy Charles VI. par M. André de Suilly.

obligé à l'aduis que luy donna Iacques d'Angers de la mauuaiſe intention qu'auoient deux Auguſtins pour le trepaner, leſquels furent decapités à Paris[c]. Il fit auſſi vne grande eſtime de Charles d'Orgemont qui predit que le Duc d'Anjou ſon frere ne raporteroit autre choſe de ſon voyage de Naples que la hõte, l'indigence & la miſere, ce qui aduint, car tous les Cheualiers qui l'auoiẽt ſuiuy reuindrent le baſton blanc en main, ou moururent par les Hoſpitaux[d]. Il fut auſſi aduerty de l'iſſuë du voyage que fit Boucicant à Gennes, & de la trahiſon du Marquis de Montferrat & du Comte Franciſque. Voyage malheureux en Italie.

Charles VII. eut toute ſa vie des Aſtrologues. Il entretenoit en ſa Cour Iean de Bregy Cheualier, qui fit la natiuité du Duc Amé de Sauoye & de M. Yoland de France ſa femme & Germain de Tibonuille qui predit la mort du Roy Henry V. & de Charles VI. Il retint de ſa penſion & maiſon Iean de Builhon que les Anglois tenoient priſonnier à Chartres parce qu'il auoit predit ce qui leur aduint au ſiege d'Orleans. Il appointa auſſi Simon de Phares natif d'Orleans, le liure duquel des excellens Aſtrologues ſe void en la librairie du Roy[b]. Maiſtre Louys de Langre, Eſpagnol, Medecin & Aſtrologue à Lyon predit au Roy Charles ſa victoire de Fromigny, l'an 1450. & la grande peſte qui fut à Lyon l'année apres, pour raiſon dequoy il luy donna quatre cens liures de penſion. Bataille de Fromigny.

En toutes les principales actions de la vie de Louys XI. on trouue vn Aſtrologue Iean Marende, de Bourg en Breſſe fit ſa natiuité, & parlant de ſes aduantures iuſques à trente ans, aduertit le Roy Charles VII. de ſa rebellion, & comme ſon gouuernement ſeroit eſmerueillable aux hommes[e]. Mamaſſes Iuif de Valence continua ces predictions iuſques à la bataille de Monlehery. Pierre de Saint Valerien Chanoine de Paris & grand Aſtrologue, fut enuoyé l'an 1435. en Eſcoſſe pour le mariage de M. Marguerite. Durant le temps qu'il fut en Flandres il conſultoit touſiours les Aſtrologues ſur l'aduenir, & ces impoſteurs plus preiudiciables au public que les baſteleurs[f] que ces predeceſſeurs auoient chaſſé eſtoient touſiours à ſes oreilles. Il fit faire pluſieurs iugemens à ſon Aſtrologue Iean Colleman, lequel luy predictions ſur la vie de Louys XI. Baſteleurs chaſſez de France.

[c] Au liure de Simon de Phares qui eſt en la Bibliotheque du Roy ſe lit cecy, *Jacques d'Angers fut en ce temps, lequel deſcouurit la fauce intencion qu'auoient leo deux Auguſtins qui fendirent la teſte au Roy Charles VI. diſant le guerir, iceux ignares en Medecine ne rien ſçauans en Chirurgie, aincois apoſtez par le Duc de Bourgongne Philippe, comme l'on diſoit pour faire ce chef d'œuure, toutesfois le cas par eux commis furent ceux Auguſtins degradez & punis par le chef, c'eſt aſſauoir les teſtes coupées comme raiſon eſtoit.*

[d] Sur ceſte prediction Simon de Phare dit cecy. *Il fut force aux François de s'enfuyr & le Duc de Milan laiſſant arriere ſa foy & ſon ſerment fit mourir & manger aux chiens ceux qui furent pris, pource fust aduertiſſement au Roy de France & François pour iamais de non auoir ny fiance, ny foy en langue Lombarde.*

[b] Ce Simon du Phares eſcrit de ſoy qu'il predit *la grande famine de Paris & la grande peſtilence qui ſuiuit apres ſous le regne de Charles VII. que les terres demeurerent ſans labourage, & les bois furent tellement remplis & peuplez de loups qu'ils mangeoient femmes & enfans, & fut ordonné que pour chacun loup qu'on pourroit prendre l'on auroit vingt ſols, ſans ce que le commun pourroit donner.*

[e] Ceſtuy-cy fut fort eſtimé du Duc Amedée Pape, predit le ſchiſme de l'Egliſe, & la guerre de France & d'Angleterre.

[f] Les ſpectacles amuſent le peuple & le nourriſſent en oyſiueté. Pource Philippe Auguſte par Edict chaſſa les baſteleurs de France. *Nihil eam moribus alienum quam in ſpectacula deſidere. Sen.*

apprit à connoiſtre le grand Almanach, & ſur la grande conionction de Saturne & de Mars qui fut le huictieſme Auril, enuiron dix heures dixhuit minuttes de l'an mil quatre cens ſoixante quatre, parla clairement des troubles de la ligue cõme de meſme fit Pierre de Grauille que Louys XI. fit venir de Normãdie. Conrad Hermgarter Allemand quitta le ſeruice du Duc de Bourbon pour celuy du Roy qui luy donna de grands entretenemẽs. Mais ſur tout il fit grand eſtime de Angelo Catho Neapolitain qui eſtoit venu en France auec le Prince de Tarente, & auoit predit au Duc de Bourgongne & au Duc de Gueldres leur mal'heur. Le Roy luy donna l'Archeueſché de Vienne, en laquelle il ne peut reſider pour les grandes trauerſes qu'il eut de ceux de Dauphiné, & fut contraint de ſe retirer à Rome. Sa Chronique parle auſsi de la mort de Maiſtre Arnoul ſon Aſtrologien au temps de la peſte de l'an mil quatre cens ſoixante ſix laquelle il auoit preueu, & qui deſpeupla Paris de plus de quarante mille perſonnes.

e Iean Spirink predit auſsi au Duc de Bourgongne que s'il alloit ſur les Suiſſes il luy en prendroit mal, le Duc reſpondit que la fureur de ſon eſpée vaincroit le cours du Ciel.

La France auoit d'autres ſortes de gens qui meritoiẽt mieux que les Aſtrologues les faueurs & les liberalités du Roy [f]. Dieu eſt offencé en la temerité de ceſte ſcience qui entreprend ſur la connoiſſance de l'aduenir, qui eſt ſeule reſeruée à ſon eternelle prouidence, & qui pour les hommes eſt toute ceinte de nuits & de tenebres impenetrables. Les curieux y ſont trompez, car on leur dit ou des choſes vrayes ou des choſes fauſſes. Ils ſe rendent miſerables en l'attente & la longueur des proſperités qui n'arriuent iamais. Miſerables encores en l'apprehenſion des aduerſités qu'ils craignent inceſſamment & n'arriuent que lors qu'ils ny penſent plus croyant les auoir eſchappées, en tout cas le menſonge trompe l'eſperance & augmente la crainte [g]. L'Egliſe qui a pour eſtoile verticale de ſon eſtabliſſement l'eternelle verité, qui regarde touſiours le ſoleil de iuſtice & de conſtance, ne ſe reglant comme la Synagogue ſur les inconſtances de la Lune, a ſainctement & iuſtement deteſté la pratique de l'Aſtrologie iudiciaire, qui remplit les oreilles de vanité & de curioſité, les conſciences de tremblement.

Vanité de l'Aſtrologie iudiciaire

f Auec ce Dilemme Phauorinus ſe mocque de l'Aſtrologie iudiciaire. *Aut aduerſa dicunt aut proſpera. Si dicunt proſpera & fallunt, miſer fies, fruſtra expectando. Si aduerſa dicunt & mentiuntur, miſer fies fruſtra timendo.*

g L'Aſtrologie iudiciaire eſt prohibée par les raiſons que raportent Epiphanius contre les Manichæans, Baſile en ſon Hexameron. Chryſoſtome ſur la Geneſe Hom. v. Auguſtin liure 4. chap. 3. de ſes confeſſions, & par les Conciles de Tolede.

Si la curioſité de ce Prince eut fait quelque reſle-

xion ſur l'aduancement & decoratiõ des bõnes lettres, la barbarie n'eut pas tyranniſé ſi long tẽps tant de beaux eſprits. Les Princes ne ſçauroient ioindre de plus belles courõnes aux palmes & aux lauriers de leurs vertus, que celles que les beaux eſprits leur dedient pour reconnoiſſãce de leur faueur enuers les lettres[a]. Le Roy Charles VII. pere de Louys & le Roy Charles VIII. ſon fils eurent bien quelque ſoing de l'Vniuerſité de Paris. Celuy la fit vn reglement ſur la connoiſſance des cauſes attribuées à la Cour de Parlement, ceſtuy-cy declara quelles perſonnes deuoient iouyr des priuileges de l'Vniuerſité, & comme ils deuoient eſtre inſcripts au liure des priuileges. Mais on ne voit point que Louys ayt rien fait ny pour, ny contre. M. le Preſident de Thou duquel l'Europe n'admire pas moins l'Hiſtoire pour l'elegance & la hardieſſe que l'Italie a autresfois admiré Tite Liue, & la Grece Thucydide, parle de Ioannes Vulçeus de Groningne, & dit qu'il reforma l'Vniuerſité durant le regne de ce Roy, & ceſte reformation faict cognoiſtre qu'il y auoit du deſordre. La nonchalance des hommes n'en eſtoit pas tant cauſe comme la violence du temps, touſiours plein de trouble & de confuſion, qui ne permettoit ny d'apprendre ny d'enſeigner. Ces tenebres d'ignorance n'eſtoient pas moins eſpaiſſes aux autres nations. C'eſtoit le mal'heur du ſiecle ſi grand que qui repreſenteroit le pourtraict de ceſte barbarie imprimeroit aux eſprits & de la pitié d'vne ſi grande ignorance & de la crainte, que la nonchalance du noſtre ny retourne bien toſt. La douceur des Muſes n'eſtoit qu'aigreur, leurs fleurs toutes fannées, leur lumiere toute confuſion, les hommes de ce temps-là ne deſpriſoient pas ſeulement les bonnes lettres, mais ils auoient en horreur leur beauté, & diſoient qu'elle n'appartenoit pas auec la grauité & ſeuerité des autres ſciences[b]. Cela fut cauſe que la pureté de la langue latine fut exilée des eſcoles, & qu'on les remplit de ſophiſteries inconnuës, eſtranges & barbares, les eſcoles n'eſtoient pas les fontaines des Muſes, mais bien les marais des grenoüilles. Il y auoit bien de beaux eſprits, comme tous les ſiecles en ont produit & toutes les Mers peuuent former des perles, mais comme il eſt force de hurler auec les loups,

[a] La gloire que le Prince acquiert par les armes eſt grande, celle qui vient de la faueur & protection des ſciẽces eſt immortelle. *Inter omnia quæ virtute principum ac felicitate recreantur, ſint licet fortaſſe alia magnitudine atque vtilitate potiora, nihil eſt tamen admirabilius hac liberalitate quam fouendis honorandiſque literarum ſtudiis impertiant.* EVMENES *Rhetor in orat. pro inſtau. ſcho.*

Barbarie du tẽps de Louys XI.

[b] La barbarie eſtant chaſſée des eſcoles où l'õ enſeignoit les bonnes lettres, demeura long temps parmy la chicane. Le Roy François I. ayant veu en vn arreſt ces mots, *debotta-uit & debottat*, commanda que tous les actes de Iuſtice & les contracts ſe feroient en François.

ils eſtoient contraints de s'accommoder à l'air commun leur eſtant impoſſible d'adoucir la contumelie que l'on faiſoit à la lecture des bons liures. Il n'y auoit point de bon vers s'il ne retomboit deux ou trois fois ſur la cadence de meſme ſyllabe. Tous les Poëtes Lyriques ſe meſloient de la rithme, auſſi peu ſoigneux de l'elegance que de la raiſon.

La langue Latine eſtoit dans quelques cloiſtres, & de là vint le prouerbe de ne parler *point Latin deuant les Cordeliers*, comme pour ne manier les outils deuant les bons maiſtres & ne danſer deuant ſi bons danſeurs, mais ceux qui ont eſcrit de ce temps là monſtrent bien que toute ceſte eloquence n'eſtoit que babil confus qui enfanta des mots nouueaux, comme monſtres de l'accouplement de l'orgueil & de l'ignorance. Auſſi les plus grandes & celebres actions ſe faiſoient toutes ſur le modelle des ſermons, & l'on prenoit touſiours quelque paſſage de l'eſcriture qu'on appelloit le theſme du diſcours[f]. On y adiouſtoit ſouuent des Etymologies ridicules & ineptes, & les inuentions emouſſoient leurs pointes ſur les lettres & ſur les ſyllabes. La preuue de cecy peut naiſtre de ce qui a eſté remarqué en diuers endroicts de ceſte hiſtoire, comme du diſcours que fit le premier Preſident de Grenoble aux deputez de Louys XI. du plaidoyé qui fut fait au Parlement deuant le Roy de Portugal, de la harangue faicte à l'ouuerture des Eſtats de Tours. Celle qui ſe fit aux Milannois ſous le regne de Louys XII. eſt vne autre marque de ceſte grande ſimplicité[g]. De meſmes la harangue du Recteur de l'Vniuerſité de Paris à la Reine Marie ſeconde femme de Louys XII.

Prouerbe de parler Latin deuant les Cordeliers.

[f] On entretenoit en ce tẽps-là les eſprits en des Etymologies inutiles & impertinentes. On diſoit aux Eſcoles que les Scipions & les Cenſorins eſtoient noms de dignités, que les Ethniques venoient du mont Ethna, & que la loy Falcidie eſtoit ainſi nommée parce qu'à guiſe d'vne faux elle retranchoit les legats.

[g] Les Milanois pour la rebellion faicte contre le Roy Louys XII. vindrent en proceſſion demander pardon au Cardinal d'Amboiſe Lieutenant de ſa M. M. Michel le Ris Docteur ex droits Conſeiller au grand Conſeil & au Parlement de Dijon & au Senat de Milan, fit ſur ceſte occaſion vn grand diſcours, lequel il commença en ces termes. *Miſertus eſt Dominus ſuper Niniuem ciuitatem quod penitentiam egit in cinere & cilicio.*

Quand on a voulu chercher les cauſes de ceſte grande deſolation, on a treuué que l'auarice y auoit plus contribué, car comme on s'apperceut que les grandes richeſſes ne ſe tiroient pas de la profeſſion des bonnes lettres, que les plus conſommez aux bons liures auoient conſommez inutilement leurs biens & meſpriſé leur fortune, que la ſeule Aduocaſſerie prenoit le grain & ne laiſſoit que la paille aux autres profeſſions, les hommes ne voulurent plus eſtudier pour eſtre doctes & ſe contenterent d'eſtre docteurs. La iuriſpru-

dence meſme qui fait vne grande partie de la ſcience politique fut cõme abandonnée, & ſon excellence deſhonorée d'vne infinité de gloſes ridicules & de vaines queſtiõs. Pource le Pape Innocent III. qui trauailla plus ardemment que heureuſement à remettre en honneur ceſte profeſſion, ſe plaignoit ſouuent que l'auarice auoit fait mechaniques les ſciences liberales, & que pluſieurs paſſoient ſi effrontément des premiers preceptes de la Grammaire à l'eſtude des loix, ſans s'arreſter ny à la Philoſophie ny aux bõnes lettres. C'eſt pourquoy par tout l'Orient les bons liures n'eſtoient plus connus que de quelques rares & eloquens eſprits, & en l'Orient la langue Latine eſtoit toute barbare, la Syriaque inconnuë, la Grecque tellement odieuſe que ce n'eſtoit point ignorance aux plus ſçauans de ſauter vn mot Grec ſans le lire [a].

Bonne inuention du Pape Innocent.

[a] L'ignorance eſt ſi eshontee qu'elle faiſoit gloire de ce qu'elle ne ſçait point. En ce temps là quand on rencontroit vn mot Grec on eſtoit diſpenſé de s'y arreſter, & le liſeur diſoit, *Græcum eſt non legitur.*

La priſe de la ville de Conſtantinople acheua la ruine des lettres en l'Orient, & fut cauſe de les faire reuiure en l'Occident par le ſoin qu'eut le Pape Nicolas V. & le grand Coſme de Medicis, de recueillir les triſtes reliques de ce naufrage. Ils firent rechercher & conſeruer les bons liures de tous les autheurs Grecs, & loger & entretenir ceux qui eſtoient capables de les faire parler Latin. Ce mal-heur les fit ſurgir en Italie comme en quelque port de ſeureté contre la tempeſte de la Grece, ou pluſtoſt comme quelque meuble precieux que l'on recouſt d'vn grand embraſement, ils treuuerent vne douce retraitte & vn repos honorable en la maiſon de Medicis.

Quelque temps auparauant Emanuel Chriſolora auoit eſté enuoyé par Iean Paleologue pour demander du ſecours aux Princes Chreſtiens contre Bajazeth I. qui menaçoit la Grece de la ſeruitude qu'elle a ſouffert ſous l'Empire de ces deſcendans. Ayant fait ſa charge il s'arreſta à Veniſe, puis à Florence & à Rome, fit quelques leçons à Padouë, paſſa en Allemagne, & mourut au temps du Concile de Conſtance. George Trapezonce d'origine Trapezontin & de naiſſance Candiot, Theodore Gaza de Theſſalonique cõtinuerent ces premiers commencemens. Coſme de Medicis choiſit Iean Argyropile [x] leur compagnon pour eſtre precepteur de

Iean Paleologue.

George Trapezonce.

[x] Iean Capoio fut de ſes auditeurs & la premiere fois qu'il entra à ſa leçon Argyropile luy demanda d'où il eſtoit & ce qu'il vouloit faire, il reſpondit qu'il eſtoit Allemand & vouloit demeurer à Rome pour apprendre de luy quelque choſe en la langue Greeque dont il auoit deſia de la cooooiſſance. Argyropile luy commande de lire & d'interpreter vn paſſage de Thucydide, Capnio le fait d'vne façon ſi elegante & d'vne prononciation ſi nette, qu'Argyropile en ſouſpirant dit, *Græcia noſtro exilio tranſvolauit Alpes.*

Pierre de Medicis ſon fils, puis il alla à Rome où il interpreta publiquement les hiſtoriens Grecs, & inſpira tellement l'amour des lettres aux cœurs des beaux eſprits, que les Cardinaux & les principaux ſeigneurs de Rome ne ſe deſdaignoient d'aller ouyr ſes leçons.

Emanuel Chriſolora.

De l'eſcole d'Emanuel Chriſolora eſtoit ſorty Gregoire Typhernas qui vint à Paris, & ſe preſentant au Recteur, luy dit *qu'il eſtoit venu pour enſeigner les lettres Grecques, & demandoit qu'on luy donna la recompenſe portée par les ſainćts Decrets.* Le Recteur s'eſtonna vn peu de la hardieſſe de cét eſtranger, & neantmoins loua ſon deſir, & de l'aduis de l'Vniuerſité l'arreſta & luy donna l'entretenement qu'il deſiroit. Hermonyme de Sparte luy ſucceda.

Le naufrage de la Grece mit à la rade d'Italie pluſieurs autres grands perſonnages, Demetrius Chalcondyle[x], Marcus Muſurus Candiot, Ioannes Laſcaris de race Imperiale, & duquel ſe ſeruit le magnifique Laurent de Medicis pour obtenir de Bajazeth permiſſion de viſiter les Biblioteques de la Grece, d'où ſont ſortis pluſieurs bons liures, qui furent autant de flambeaux pour diſſiper les tenebres de l'ignorance & de la barbarie.

[x] Demetrius Chalcondyle Athenien enſeigna publiquement à Florence apres Argyropile. Il en ſortit par les menées & la ialouſie d'Ange Politian, & ſe retira a Milan.

Eſperance du reſtabliſſement de l'Vniuerſité.

L'Vniuerſité de Paris auſsi feconde mere en de grãds & beaux eſprits que peu ſoigneuſe nourrice pour les eſleuer eſt bien decheuë de ſa premiere gloire. Ses eſcoles qui eſtoient autresfois plus celebres que les Athenes de Grece ſont deſpeuplées, l'eau de ſes fontaines qui abreuuoit toute la ieuneſſe de l'Europe eſt troublée, il n'y a point de Printẽps en l'année pour ces belles fleurs qui ſont cheries des vns pour la rareté, des autres pour l'odeur, & de tous pour l'aſſeurãce des fruits. Les Aquilons des derniers troubles les ont quaſi toutes fleſtries & difficilement peuuent elles reprẽdre leur beauté, ſi le meſme Soleil qui a releué les fleurs de lys ne les fait reuiure. Hercule apres tant de glorieux labeurs n'a deſdaigné le tiltre de Muſagete. La France n'oſe eſperer que les autres acheuent ce que Henry IIII. laiſſera imparfait, il ne permettra que celle qui porte le nom glorieux de ſa fille aiſnée, & l'a acquis par ſes veilles immortelles & par la production de pluſieurs grands perſonnages qui ont ſeruy dignement l'Egliſe & l'Eſtat, languiſſe plus

[y] Puluius fit baſtir à Rome au Cirque Flaminin vn temple à Hercules Muſagete, c'eſt à dire le conducteur des Muſes, & Eumonius le Recteur en rend ceſte raiſon *quia muſis operibus & præmiis illuſtrati ornatique deberent Muſarum quies defenſione Herculis, & virtus Herculis voce Muſarum.*

long temps en l'eſperance du recouurement de ſa premiere dignité. Rien que cela ne mãque au triomphe de ſa gloire, rien que cela ne peut rendre ſes lauriers immortels. Les Muſes ont beſoin de la valeur d'Hercules, & les labeurs d'Hercules ont beſoin de la recommandation des Muſes. Les genereuſes penſées que noſtre Auguſte a ſur ceſte reſtauration ſont merueilleuſement eſchauffées par les viues & puiſſantes perſuaſions du ſçauant Cardinal miracle de noz iours. Mais où trouuera-on des Bvdees, des Tvrnebes, des Cvias, des Mvrets & des Scales, autant qu'il en faut pour faire que l'effect reſponde au deſſein & à la reputation.

Iaques Dauid Cardinal du Perron grand Aumoſnier de France.

La Temperance. Si elle ne ſe prenoit que pour la moderation qui aſſaiſonne toutes choſes, ceſte grande retenuë qu'il auoit aux proſperités & ſa conſtance aux aduerſités luy eut acquis la palme de ceſte vertu, mais ſi on la prend auſſi pour la regle & la bride des voluptés & des autres mouuemens de l'ame, elle n'eſt pas ſi connoiſſable en ſon cœur qu'en celuy des Alexandres des Cyres & des Scipions. Les deux filles naturelles qu'il eut monſtrent qu'il ne ſe contenta pas de la legitime intemperance du mariage[a]. Il maria la premiere à l'Admiral de Bourbon, & l'autre au ſeigneur de ſaint Valier. Les lettres qui furent expediées pour la declaration des armes de celle-cy, ne ſeront pas inutiles en ceſte rencontre & en ces termes. *Louys par la grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces preſentes lettres verront, Salut: comme puis nagueres nous auons traicté & accordé le mariage de noſtre chere & amée fille naturelle Marie auec noſtre cher & feal couſin Aymard de Poictiers ſeigneur de S. Valier, parquoy ſoit bien expedient d'ordonner les armes qu'il nous plaira que noſtredite fille porte. Sçauoir faiſons que nous acertenez que ladite Marie eſt veritablement noſtre fille naturelle, voulant honnorer elle & ſa poſterité, & qu'elle iouïſſe des honneurs, dignitez & prerogatiues qu'aux enfans naturels des Princes appartiennent, pour la bonne amour & ſinguliere affection qu'auons en elle*[b], *Auons voulu & ordonné, voulons & ordonnons par ces preſentes que ladite Marie noſtre fille naturelle porte les armes de France, à la difference d'vne bande d'or commenceant*

XII.

Temperance en quoy cõſiſte.

Marie baſtarde de France.

[a] Apres la bataille de Monlehery le Roy donna ſa fille naturelle au Baſtard de Bourbon & les fiançailles furent faictes en la maiſon de ville de Paris.

[b] Le meſme ſieur du Tillet dit que le ſurnom de France eſt permis aux filles naturelles des Roys, ſi par l'aduen ne leur eſt donné autre ſurnom & les armes de France à la difference de la bande. Les vnes ont eſté aduouées par lettres patentes, les autres de fait eſtant nourries.

au coſté ſeneſtre, ainſi que les enfans naturels ont accouſtumé de faire, de laquelle choſe faire nous luy auons donné & donnons puiſſance & faculté perpetuelle. En teſmoing de ce nous auons faict mettre noſtre ſeel à ceſdites preſentes. Donné à Meſlay le xj. Iuillet 1467. Et de noſtre regne le ſixieſme. Par le Roy, le Sire de Cruſſol, Maiſtre Pierre Doriole & autres preſens. L. Touſtain.

Opiniõ que Charles VIII. fut ſuppoſé.

Ce ſeroit vne autte grande preuue d'incontinence & d'vne prophane cautelle s'il eſtoit vray ce que pluſieurs ont dit que le Roy Charles VIII. ne fut pas fils de la Reine Charlotte, & que le Roy l'ayant eu d'vne maiſtreſſe fit ceſte ſuppoſition. Ceux qui eſcriuent des choſes dõt ils ne peuuent parler, & qui ne ſont pas connues de tous bronchent ſouuent pour ſe fier à leur propre conduite, & deſtourner leurs yeux de ce qui les peut eſclairer dans les tenebres de telles difficultés. C'eſt la melancholie des gens de ceſte profeſſiõ, la preſomption [b] & la vanité leur font croire qu'ils voyent aſſez clair, & comme les villes de Grece ſe perdirent pour auoir voulu faire leur fait à part, ils perdent par ceſte deſ-vnion ce qu'ils conſerueroient par la conference. I'ay touſiours tenu à honneur d'apprendre & à bon-heur d'eſtre repris. On ſe doit tenir plus obligé d'eſtre aduiſé d'vne faute en ſes eſcrits que d'vne tache à ſon viſage. Sur ceſte ſuppoſition i'allay trouuer M. du Haillant, parce qu'au liure ſecond de l'eſtat des affaires de France il rapporte ceſte opinion, & en promet vn plus ample diſcours en l'Hiſtoire de ce Roy non encore imprimée [c]. Il me reſpondit qu'il tenoit cela de la bouche de ceux qui croyoient de le bien ſçauoir, & qu'il a eſcrit pluſieurs autres choſes de pareille conſequence ſur la bonne foy de la tradition.

Faute aux gẽs de lettres de ne ſe cõmuniquer.

Les Princes veulent qu'on les excuſe quand ils ayment, parce que l'amour n'altere point la generoſité d'vn grand courage, Ceſar [d] ſacrifia ſon cœur aux armes & aux Dames, mais ie trouue quelquefois ce Prince en des voluptez peu communes, & connues aux Roys de France ſes predeceſſeurs. Sa Chronique parle des bains preparez pour luy, pour la Reine & pour les Dames. I'ay creu qu'il en auoit apporté la couſtume de Flandres. Quand Philippes de Commines parle du luxe

[b] La Vanité a beaucoup de pouuoir parmy les gens de lettres. Iuſte Lipſe l'a remarqué de ſon temps. *O litteras, litteras, quàm ſemper a vobis aliqua vanitas, & quam illud verum, oportere omnibus rerum dalis criſtam ineſſe.*

[c] Pluſieurs ont eu opinion que Charles VIII. euſt eſté ſuppoſé, autres qu'il eſtoit bien fils du Roy mais non de la Roine, & que le Roy pour aſſoupir les troubles eſmeus par ſon frere fiſt ceſte ſuppoſition, laquelle eſt plus amplement eſcrite en l'hiſtoire dudit Roy & non encore imprimée. BERNARD DE GIRARD, *Seigneur du Haillant liu. 2. de l'Eſtat des affaires de France.*

[d] On ne ſçauroit trouuer vn exemple d'ambition & d'amour plus accomply qu'en Ceſar. Pour l'ambition ſa vie en eſt pleine. Pour l'amour il eut le pucellage de Cleopatre, il fit l'amour à Eunoë Reine de Mauritanie, à Poſthumia femme de Seruius Sulpitius, à Lollia de Gabinus, à Tertulla de Craſſus, à Mutia de Pompée, à Seruilia ſœur de Caton & mere de Marcus Brutus. Il changea quatre fois de femmes.

& des diſſolutions que la paix auoit entretenu aux pays bas il y met les bains. *Les deſpences*, dit-il, *& habillemens d'hommes & de femmes grands & ſuperflus. Les conuits & les banquets plus grands & plus prodigues qu'en nul autre lieu dont i'ay eu cognoiſſance : les baignoires & autres feſtoyemens auec femmes grands & deſordonnez & à peu de honte.*

Les delices & les voluptés ne ſe produiſent pas toutes formées[c], elles ont leur naiſſance, leur accroiſſement & leur durée. Celle qui ſe prent aux bains a eſté de meſme. Au commencement à Rome on ne ſe lauoit que les bras & les iambes apres le trauail, & les exercices plus penibles pour ne laiſſer les membres encroutez & les pores eſtoupez de craſſe. On lauoit tout le corps aux Nundines, & la fin du bain eſtoit la ſanté, comme choſe eſtimée generalement ſalubre, depuis la ſanté degenera en volupté & on y adiouſta de la vanité & de la pompe inutile. Les marbres plus excellens d'Affrique & d'Alexandrie furent recherchés pour les thermes. Les plus induſtrieux Sculpteurs & Architectes employés comme pour le baſtiment des Temples.

Fruict de la Temperace.

Quand la temperance ne donneroit au Prince autre contentement que le paiſible entretien de la ſanté, il en deuroit eſtre merueilleuſement curieux[f], car il n'y a rien qu'on ne doiue faire pour cela qui eſt le meilleur & le plus riche preſent que la nature ait donné, & ſans lequel la vie n'eſt que langueur & toutes les autres felicitez ennuyeuſes & importunes. Les hommes ont ce mal'heur qu'ils ne connoiſſent le prix des choſes que par la perte qu'ils en font. Ils ne gouſtent le repos que dans le trauail, ny la paix qu'apres la guerre, ny la ſanté qu'en la maladie. Quand ils ſont malades ils font des vœux à la ſanté, quand ils ſont en ſanté ils font tout ce qu'ils peuuent pour eſtre malades. Ils ſacrifient à la ſanté & mangent iuſques à creuer des viandes du ſacrifice. Si bien que le boire, le manger, le dormir, le iouer, le veiller, la maladie meſme, la ſanté, & toutes les actions de la vie ſont autant de degrez à la mort[g]. Et bien que le delay du payement ne ſoit pas quittance, ſi eſt-il vray que ſelon que toutes ces choſes ſont reglées la vie en eſt ou plus longue ou plus courte.

Les Princes

[c] Outre les bains d'Agrippine, de Neron, de Veſpaſien & de Tite, Rome a eſté embellie de ceux de Domitie, d'Alexandre, de Gordien, de Seuerus, d'Aurelien & de Conſtans. Marcus Agrippa pour acquerir la grace du peuple fit baſtir à Rome cent ſeptante bains, afin que chaſque quartier eut le ſien. Antonin eſt le premier qui ordonna que l'on ſe baignerait pour rien, car auant luy on donnoit le quart d'vn Aſſe.

[f] La ſanté eſt preferable à toutes choſes comme le plus riche preſent de la nature. Pithagoras diſoit que les hõmes deuoient demander au Dieu trois choſes, la beauté, la richeſſe, & la bonne conſtitution de l'eſprit & du corps.

[g] Quelqu'vn demanda à Hypocrates vn regime pour ſa ſanté, il luy reſpondit. Σίτιοι, σιτοῦ, ὕσσοι ἀφροδίσια πράσσειν μέτρια. *Id eſt, cibi, potus, ſomni, Venus, omnia moderata ſint.*

Les Princes ne ſe connoiſſent pas touſiours à ces hautes veües, il les faut voir aux lieux plus ſombres & moins eſclatans. Voyons Louys XI. à ſon priué & à ſon tous les iours. Les grands affaires ne roulent pas touſiours dans les entendemens des grands, leurs penſées deſcendent ſouuent aux choſes legeres & de peu de conſequence. L'Egypte adore ſes dieux reueſtus de formes fort eſloignées de la Maieſté & de la grandeur qu'elle croit eſtre en eux. Nicias[b] fait croire qu'il s'alembique l'eſprit aux affaires d'eſtat cependant qu'il s'entretient de l'eſperance du proffit des mines qu'il fait tirer. Traian paſſoit quelquefois des nuits entieres à conter des bagatelles auec ſes ſeruiteurs[i]. Quand Louys XI. eſtoit en ſa ſolitude du Pleſſis il prenoit plaiſir de paſſer aux offices & de cauſer auec le premier qu'il rencontroit. Il deſcendit vn iour à ſa cuiſine où il trouua vn ieune garçon qui tournoit la broche, il luy demanda ſon nom, d'où il eſtoit & ce qu'il gaignoit. Le marmiton qui ne le connoiſſoit point luy dit ſon nom, celuy de ſon pere & de ſon village, & qu'encores qu'il fut au ſeruice du Roy il gaignoit autant que le Roy, *car le Roy*, diſoit il, *n'a que ſa vie non plus que moy, Dieu nourrit le Roy & le Roy me nourrit*[k]. Ceſte prompte reſponce pleut au Roy qui tira cét enfant de la cuiſine pour le faire monter aux ſeruices de ſa Chambre, & de là à de grandes richeſſes. Voila comme la fortune fauoriſe ceux meſmes qui n'en ont la connoiſſance & ne la recherchent point. Il adiouſtoit aux plaiſirs de la ſolitude ceux de la meſnagerie ruſtique. I'ay veu par les comptes de la Chambre aux deniers qu'en l'année 1477. il fit venir au Pleſſis vne femme de Bethune elle troiſieſme de perſonnes, deux cheuaux & quatre vaches pour faire du beurre & du fromage pour ſa bouche, & que pour le voyage les vſtenciles & prouiſions de ceſte femme & de ſa famille, il fit payer ſoixante dix liures.

Les grands ne ſont pas touſiours aux grands affaires

Ceſte façon populaire & ceſte populaire facilité luy proffita bien à gaigner les cœurs des Pariſiens, que le pretexte du bien public auoit fort eſbranlé. Le Seigneur du Haillant dit *qu'eſtant arriué à Paris il alloit de rue en rue, de maiſon en maiſon diſner & ſouper chés l'vn & chés l'autre, parlant priuémẽt à chacun pour ſe rendre*

Façons populaires de Louys XI.

[b] Nicias s'enfermoit au fort du Conſeil & faiſoit dire à Hieron ſon Iaquet qu'il laiſſoit ſes affaires propres pour penſer aux publiques, & ce pẽdant il s'informoit auec vn deuin de l'iſſue de ſes affaires, & penſoit à ſes mines d'argent qu'il faiſoit titer. PLVT. *en Nicias.*

[i] Il eſt bon qu'vn Prince familiariſe quelquefois auec ſes ſeruiteurs, mais le plus rarement eſt le meilleur. Traian les ſurprenoit quelques fois à table, veoit à leurs maiſons ſans garde & quelquefois y paſſoit toute la nuit, XIPHILINVS. Mais on n'approuue point que Tite alla aux baios & ſe laua peſle meſle auec le peuple. La benignité eſt belle tant qu'elle n'approche point du meſpris.

[k] Peu de choſe eſleue la fortune d'vn homme & change ſa baſſeſſe en grandeur: Mahomet Bachas qui fut Vizier de trois Empereurs eſtoit obligé de toute ſa grandeur à vn ſaut qu'il fit eſtant ieune, Sultan Solyman eſtant en vne feneſtre qui regardoit ſur vn iardin, laiſſa tumber vne lettre, chacun court aux eſchelles pour la prendre, Mahomet qui eſtoit vn ieune garçon ſaute de la feneſtre en bas & premier que tous porte la lettre à l'Empereur.

agreable au peuple & l'irriter contre ſes ennemis, que iamais les Pariſiens ne tindrent vn bon party & ne firent rien qui vallut que ceſte fois, car ils furent pour le Roy, le ſouſtindrent & ſecoururent. Sa Chronique remarque pour exemple de ſon affection enuers Paris, qu'il y vint l'année 1471. auec le Duc de Guyenne ſon frere & *y fit grande & ioyeuſe feſte*, & alluma le feu de ioye en la place de Greue la veille S. Iean Baptiſte.

Ses plus confidents ſeruiteurs eſtoient d'ordinaire à ſa table, & les faiſoit cauſer ſur diuerſes rencontres. Il ne vouloit point que l'on eut l'eſprit aux nues pendant que le corps eſtoit à table[l]. Il ſe faiſoit entretenir à l'oreille par ceux qui venoient des Prouinces pour ſçauoir toutes choſes & en tirer la quinteſſence. Entre les vtilitez du commerce la connoiſſance que l'on a de ce qui ſe fait parmy les eſtrangers, ſe doit compter pour les principales, car par les allées & venuës des marchands les Princes ſont aduertiz de pluſieurs choſes qu'ils ignoreroient, & ceux qui les rapportent ne les conſiderent pas du biais que les reçoiuent ceux qui les entendent. Les grands entendemens tirent proffit de tout & ſçauent connoiſtre les reſſemblances des choſes qui ne ſe reſſemblent point, & la diſſemblance de celles qui ſont ſemblables, qui eſt vn des plus hauts points de la ſageſſe humaine[m]. Il eſt vray que les ſages remarquent d'autres incommodités que le commerce apporte pour faire alterer & degenerer les courages & les bonnes mœurs.

Le Roy ſe familiariſant fort auec les gens de ceſte ſorte, les faiſoit manger à ſa table pour cauſer plus librement. Les careſſes des Princes adiouſtées au lieu & à la bonne chere donnent la queſtion aux plus retenus. Vn marchand ſe voyant ſouuent en cét honneur deſdaigna de ſe voir touſiours appellé Sire Iean, & ſupplia le Roy de le faire Eſcuyer. Le Roy luy donna des lettres d'annobliſſement apres leſquelles le marchand ſe charge d'vne eſpée & d'vn habit à l'aduenant[n]. Il ſe preſente au Roy croyant que par ce nouueau honneur il eſtoit eſleué ſur l'Epicycle de Mars, qu'il iroit du pair auec les principaux ſeigneurs de la Cour. L'aſne eſt receu à coups de baſton & le barbet eſt carreſſé à table. Mais il ne daigne pas ſeulement le regarder & le laiſſe

[l] Il eſt raiſonnable que l'eſprit aſſiſte aux voluptés neceſſaires du corps, non qu'il s'y cloué & qu'il s'y veautre. Il faut qu'il ſouſmette ſes violentes occupations & ſes laborieuſes penſées à l'vſage de la vie ordinaire, & s'il eſt plus ſage qu'il y aporte de la moderation.

[m] Quand Ceſar veut rendre raiſon de la vaillance des Belges, il dit, *propterea quod à cultu atque humanitate Prouinciæ longiſſimè abſunt, minimèq; ad eos mercatores ſæpe commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, importãt. Ceſſ. lib. 1. de* BELL. GALL.

[n] La marchandiſe eſt incompatible auec la Nobleſſe. Nõ tant parce que celle-cy ne ſe propoſe que l'hõneur & celle là l'vtilité, car les deux ſe peuuent ioindre: mais parce que la nobleſſe ne ſe peut acquerir que par la naiſſance ou le ſeruice de l'eſpée, ou la dignité des charges qui d'elles meſmes annobliſſent. C'eſt pourquoy l'Emp. Maximilian à vn marchand qui le ſupplioit de l'annoblir, reſpondit, *ie te puis faire beaucoup plus riche que tu n'es, mais il n'eſt pas à ma puiſſance de te faire noble.*

Platon au Sophiſte.

touſiours debout. Ce marchand euſt volontiers quitté ſes lettres pour reuenir à ſon premier train, & ne pouuant ſupporter ce changement s'en plaignit au Roy qui luy dit, *Quãd ie vous faiſois aſſeoir à ma table ie vous tenois comme le premier de voſtre condition & ne faiſois tort aux Gentils-hommes de vous honorer pour tel. Maintenant que vous auez voulu eſtre Gentil-homme, & qu'en ceſte qualité vous eſtes precedé de pluſieurs qui l'ont acquis par les eſpees de leurs deuanciers & leurs propres merites, ie leur ferois tort de vous faire la meſme faueur. Allés Monſieur le Gentilhomme.*

Noblesſe nouuelle.

De ſes exercices la chaſſe fut le plus ardant, & auſſi eſt-ce le plus royal & le plus neceſſaire au Prince pour l'accouſtumer à la peine[p], connoiſtre le pays & conſeruer en temps de paix vn beau tableau de la guerre: mais il ne vouloit pas que cét exercice fut commun, encore qu'il appartienne iuſtement à la nobleſſe au temps qu'elle eſt diſpenſée du ſeruice de ſon eſpée. Il deffendit la chaſſe tout au commencement de ſon regne, & adiouſta à la deffence des peines odieuſes. C'eſtoit vn cas pendable à vn Gentilhomme de fuir l'oiſiueté, on le puniſſoit auſſi rigoureuſement pour auoir tué vne beſte ſauuage qu'vn homme[q]. Et de là ſont venus tant de contes que l'on fait de la ſeuerité de ce Prince qui ont deshonoré ſa vie, & qui maintenant embelliſſent ceſte hiſtoire cõme les crapaux, les ſerpens & les monſtres ſont meſmes admirés & agreables ſur les marbres, les agathes & les camayeux[r].

Louys XI. ſe plaiſoit aux plaiſirs de la chaſſe.

Les Princes ont touſiours choiſi ſur vn grand nombre de ſeruiteurs quelques vns auſquels ils ont eu plus de confiançe & de creance, leur ont monſtré plus de faueur & leur ont fait plus de bien qu'aux autres. Et ores que ces elections ne ſoient pas touſiours fondées ſur le merite, & que les honneurs conferés aux indignes en ſoient moins eſtimés, c'eſt toutesfois couper les aiſles à l'auctorité du Roy que de retrancher quelque choſe de ceſte liberté. Il faiſoit des hommes ce que l'Auditeur des Comptes fait des getons mettant l'vn au rang des cent & des milliers & les autres aux dixaines & aux vnités. Il ſouffroit au cabinet pluſieurs petits compagnons qui ne ſe pouuoient ſouuenir de la condition

[p] La chaſſe eſt le vray exercice des Princes. Les Empereurs Romains eſtans touſiours en guerre, n'en ont pas eu le plaiſir. Et puis il leur falloit aller chaſſer trop loing de Rome. Les Roys de Macedoine, de Perſe & des Parthes ont touſiours eſté grands chaſſeurs.

[q] Oſter à vn Gentilhomme l'exercice de la chaſſe c'eſt le declarer roturier. Hors de là il ne peut rien faire en temps de paix, & faire le Gentil-hõme à qui ne l'eſt pas c'eſt ne rien faire. Vn Lacedemonien voyant que l'Areopage auoit condamné vn Athenien d'oiſiueté pria ſes amis qui eſtoiẽt à l'entour, de luy monſtrer celuy qui venoit d'eſtre condamné pour viure en Gentilhomme.

[r] Il eſtoit plus remiſſible, dit Cl. de Seyſſel, *de tuer vn homme qu'vn cerf ou ſanglier.*

[p] Le changement de condition n'eſt pas touſiours honorable ny heureux. Il vaut mieux eſtre teſte de mouche que d'eſtre queuë de Lyon.

de leurs ayeulx ſans rougir ou ſans les deſaduoüer. Mais il ne laiſſa pour cela d'auoir prés de luy & d'employer aux grandes charges des Seigneurs yſſuz de maiſons qui deſia deſlors reluiſoient, & par leurs propres vertus & par celles de leurs peres. De ce nombre furent Iean de Daillon ſeigneur du Lude, & Imbert de Bateney ſeigneur du Bouchage. Ils arriuerent aux bonnes graces de ce Prince par diuers moyens & s'y conſeruerent de meſmes. Le ſieur du Lude auoit eſté nourry auec ce Prince, & la bienveüillance qui commence de ſi bonne heure ne ſe fleſtrit pas ſi toſt. Phil. de Commines adiouſte à ceſte raiſon *qu'il ſçauoit fort bien complaire au Roy.*

Le ſeigneur du Lude.

La fortune fauoriſa l'erection des merites d'Imbert de Bateney. Louys Dauphin de France ſe retirant en Dauphiné & allant de Moras à Roman s'arreſta en vn vallõ ſous le Chaſteau de Bateney pour prendre le frais & demandant quelque rafraichiſſement en l'ardeur de la ſaiſon & en l'ennuy du chemin, le ſeigneur de Bateney luy en fit apporter & luy vint faire la reuerence. Il menoit auec luy Imbert de Bateney qui eſtoit encore ieune homme, & portoit vn oiſeau qu'il fit voller & prit quelque perdreau. Le Dauphin y prit plaiſir, luy commãda de le venir trouuer à Romã, & qu'il auoit enuie de faire encore voller cét oiſeau. Il y alla, il pleut à ce Prince qui le demanda à ſon pere & deſlors ne l'abandonna iuſques à la mort, le fit grand de biens & d'honneur comme il eſtoit de merite & de vertu.

Imbert de Bateney.

Charles d'Artois Comte d'Eu apres auoir demeuré vingt trois ans priſonnier en Angleterre reuint en France & fut fort aymé du Roy Louys XI. parce qu'il ne tenoit rien des fieres & arrogantes humeurs de ſes predeceſſeurs, & demeura dans le ſeruice du Roy au temps que les principaux ſeigneurs le quitterent pour ſuiure l'armée des Princes. Il mit d'accord le Roy & le Duc de Bretagne, & peu apres mourut au mois de Iuillet l'an 1471. ſans enfans. Iean de Bourgongne Comte de Neuers ſon neueu fut ſon heritier.

Charles d'Artois.

Iean d'Orleans Comte de Longueuille, fils naturel de Louys Duc d'Orleans, fut le plus grand & heureux Capitaine de ſon temps, ſeul des ſeigneurs de la

Le bastard d'Orleans.

* L'honneur rencontrant vn ſuiet indigne a moins de luſtre & d'eſtime. Quand le peuple d'Athenes vit qu'Iperbolus homme perdu & qui n'auoit rien à perdre eſtoit traicté à l'egal des gens de bien, il caſſa l'Oſtraciſme peine honnorable pour ceux dont la vertu eſtoit ſuſpecte. De meſme l'on trouua mauuais à Rome quand Flauius affranchi d'Apius fut pourueu de l'Eſtat d'Edile Curule.

f Le plaiſir de la chaſſe qui auoit eſleué ſa fortune fut quaſi la cauſe de ſon renuerſement. Claude de Seyſſel dit qu'eſtant allé à Amboiſe pour y voir le Dauphin, & l'ayant conduit en la campagne pour luy donner le plaiſir de la vollerie, le Roy en fut grandement irrité, eſtimant qu'il auoit eu deſſein de luy faire voir le monde & le connoiſtre.

t L'accord du Roy & du Duc de Bretagne fut fait à Saumur l'an 1469. & les difficultés en furent vuidées par la dexterité des Comtes d'Eu & de Dunois.

ligue du bien publié qui pourſuiuoit le fruit que la France eſperoit d'vne telle entrepriſe. Il fut chef & Preſident des Commiſſaires ordonnés pour la police & reformation des deſordres du Royaume, & mourut deuant que de voir les effects de ce qu'il auoit ſi ardemment pourſuiuy l'an 1470.

André de Laual.

ANDRE DE LAVAL ſeigneur de Loheac. Louys XI. luy oſta la dignité de Mareſchal de France, de laquelle Charles VII. auoit honnoré & reconnu ſes ſeruices. Il la luy rendit lors que la neceſſité luy fit connoiſtre qu'autre n'en eſtoit plus capable que luy. A ſa conſideration il donna à ſon frere le ſeigneur de Chaſtillon l'Eſtat de grand Maiſtre des Eaux & Foreſts.

ALAIN D'ALBRET acquit le ſurnom de Grand par la meſme grandeur de courage qui donna l'eſpée de France à Charles d'Albret ſon ayeul[a]. Il ſortit de la ligue du bien-public auſſi toſt qu'il y fut entré, & demeura plus conſtant en la fermeté de ſa parole que le Duc de Nemours. Son grand courage ne trouuoit rien d'impoſſible. Il auoit ſouuent ce mot en vſage, *A male harpe, nõ cauſarpe* pour dire que ceux qui ont la force en main n'ont que faire d'autre choſe. Il eſpouſa Françoiſe Viſcomteſſe de Limoges & fut pere de Iean d'Albret Roy de Nauarre.

[a] Charles d'Albret fut non ſeulement prié, mais comme forcé par le Roy de receuoir l'eſpée de Conneſtable. Le Roy la luy mit en main, les Duc d'Orleans, de Bourgongne, de Berry & de Bourbon la luy ceignirent. Peu de tẽps auparauant il auoit porté ſur les fonds Charles VII.

IEAN DE BVEIL Comte de Sancerre, incontinent apres le ſacre de Louys XI. fut deſapointé de ſa charge d'Admiral[x], non pour autre raiſon que parce qu'il auoit ſeruy Charles VII. Il reuint à la Cour & aux faueurs, mais ce fut en ſe tenant touſiours en garde contre ce Lyon qui donnoit de la patte lors qu'on n'y penſoit point.

[x] Le Comte de Sancerre fut Admiral de Frãce par la mort de Meſſire Pregent de Coitiny, gendre de Meſſire Gilles de Raix Mareſchal de France.

IEAN D'ANDIE Baſtard d'Armagnac, ſeigneur de Leſcun, Comte de Cominges fut Admiral de France apres la demiſſion du Comte de Sancerre, puis Mareſchal de France. Il chaſſa les Bretons de Bayeux, fut Gouuerneur de Dauphiné.

IOACHIM DE ROVVAVLT[y] ſeigneur de Gamaſches le ſeruit dignement & courageuſement à la guerre du bien-public, & fut cauſe de la conſeruation de Paris. Il cottoya touſiours l'armée du Duc de Bourgongne depuis Perõne pour empeſcher qu'elle ne s'eſcartaſt

[y] Il auoit fait de grands ſeruices ſoubs le Roy Charles VII. & s'eſtoit trouué à la bataille de Fromigny & au ſiege de Bourdeaux. Le Roy luy dõna l'eſtat de Mareſchal de France, & Monſtrelet dit que Charles VII. le fit Conneſtable de Bourdeaux, & qu'il en fit ſerment en la main du Chancelier de France.

au dommage des ſubiets du Roy, & qu'elle ne proffita de la ſurpriſe de quelques places en paſſant. Puis il ſe ietta dedans Paris & par ſa preſence fortifia les courages qu'vn accident pluſtoſt craint que preueu auoit fort abbatu. Le Roy luy en donna le gouuernement auec deux cens maiſtres & le fit Mareſchal de France.

* Il fut l'vn des Commiſſaires que le Roy ordonna ſur l'accuſation & l'empriſonnement du Cardinal la Balue.

TANNEGVY du Chaſtel * l'vn des Architectes de la ligue, trouua à la fin qu'il n'y a meilleur logis qu'à l'eſcu de France. Sa fortune fut abbatue en Bretagne & releuée en France. Il negotia l'entreveuë du Roy & du Duc de Bourgongne à Peronne, fut employé à la trefue de neuf ans l'an 1475. & pourueu du gouuernement de Rouſſillon.

Le ſeigneur de NANTOILLET eut pour vn tẽps l'autorité ſur toutes les armées de France, il ne luy manquoit que le nom de Cõneſtable, car il en faiſoit les functiõs, le Roy l'ayant fait ſon Lieutenant general par tout ſon Royaume & puis grand Maiſtre de France. Il eſtoit ſi fauoriſé que le Roy luy donnoit ſouuent la moitié de ſon lict. Ceſte faueur ne dura pas long temps. La Chronique de la Bibliotecque du Roy dit que le Roy qui ne pouuoit pardonner à perſonne contre lequel il euſt eu ſoupçon, luy fit trancher la teſte l'an 1468. & que du premier coup le bourreau ne luy ayant emporté que partie de la teſte, il luy laiſſa aſſez de force & de courage pour ſe leuer debout, proteſter deuant le Ciel & le peuple qu'il mouroit innocent. Apres que Philippe de Commines a dit qu'il ſeruit bien le Roy dedans Paris en la guerre du bien-public, il adiouſte, à la fin il en fut mal recompenſé, par la pourſuitte de ſes ennemis plus que par le defaut du Roy, mais les vns ne les autres ne s'en ſçauroient de tous points excuſer.

Mort du S. de Nantoillet.

* En ceſte Chronique ſe lit cecy. *Ce Cheualier eſtoit moult priué du Roy & auoit pluſieurs fois couché auec luy, tant eſtoit familier de luy la cauſe pourquoy ie ne le ſçay, ſinon que c'eſtoit la volonté du Roy qui n'auoit mercy d'homme ſur lequel il auoit ſuſpition mauuaiſe. Et dit on que du premier coup que le bourreau luy donna il ne luy coupa la teſte qu'à moitié & que le Cheualier ſe releua & qu'il dit tout haut qu'il n'auoit cauſe ne coulpe en ce que le Roy le mettoit & qu'il n'auoit mort deſſerui, mais puiſque c'eſtoit le plaiſir du Roy il prenoit la mort en gré, & quand il eut ce dit il fut par decapité.*

ANTOINE DE CHABANNES Comte de Dampmartin, frere de Iacques de Chabannes grand Maiſtre de France, vit le vaiſſeau de ſa fortune eſchoüé au commancement du regne de ce Prince. Sa bonne fortune le fit ſortir de la Baſtille pour aller à la guerre du bien-public, par l'iſſuë de laquelle il fut fait grand Maiſtre de France, eut la principalle charge de l'armée du Roy en Guyenne, & demeura déſlors aux faueurs plus priuées de ce Prince, & tellement confidentes que quand il voulut

marier ſa ſeconde fille au Duc d'Orleans, il luy deſcouurit ſes plus intimes affectiõs, & par la lettre qu'il luy eſcriuit ſur ce ſubiet & dont fait mention la Chronique eſcrite en la main du Roy Louys XII. il luy mande que quoy que l'on en die il eſtoit reſolu de donner ſa fille au ieune Duc d'Orleans, mais que perſonne ne ſeroit en peine de nourrir les enfans qui naiſtroient de leur mariage.

Chronique de Louys XII. non imprimée.

Pierre de la Trimoville ſeigneur de Cran ne vit pas ſa vie finir auec les faueurs & les charges qu'il auoit eu de ce Prince. Ses deuanciers Guy de la Trimouille, Iean de la Trimouille ſeigneur de Ionuelle s'eſtoient faicts grands, en ſuyuant le party des Ducs de Bourgongne. L'aiſné de ceſte maiſon eſpouſa Ieanne Cõteſſe de Boulongne & de Comminge, vefue de Iean de France Duc de Berry [u]. Le Roy Charles VII. porta George de la Trimouille ſeigneur de Craon en la querelle qu'il eut contre le Comte de Richemont pour les terres de Thoüars & Benõ. Pierre de la Trimouille deffit les troupes du Prince d'Orange deuant Gy en la Franche-Comté, mais ayant eſté repouſſé du ſiege de Dole, il fut diſgratié de Louys XI. qui aymoit mieux les ſeruices que les ſeruiteurs. Il eſtoit, dit Phil. de Com. homme fort-gras & eſtant aſſez content s'en alla en ſa maiſon où il eſtoit bien appointé.

[u] Le Roy Charles VII. fauoriſant le ſeigneur de la Trimouille donna le Gouuernement de Guyenne au ſire d'Albret, & l'oſta au Comte de Richemont l'an 1430.

Charles d'Amboise ſe reſſentit long temps de la defaueur de Pierre de Chaumont ſon pere, qui ſe retira au commencement du regne de Louys auec le Duc de Berry [x]. Depuis il fut employé en de grandes occaſions, & continua iuſques à la fin. Son frere fut Eueſque d'Alby, puis Cardinal & le plus fauory de Louys XII. qui l'appelloit Maiſtre George. Philippe de Commines appelle Charles d'Amboiſe treſ-vaillant homme, ſage & diligent.

[x] La maiſon de Chaumont fut Loire appartenante à Pierre de Chaumont fut raſée par le commandement du Roy l'an 1465.

Pierre de Rohan ſeigneur de Gye conduiſit heureuſement ſa fortune à trauers les vagues & les orages du regne de ce Prince qui le fit Mareſchal de France [y]. Il fut l'vn des quatres qui mirent la main au gouuernemẽt des affaires durant que la maladie le rendit incapable d'y pouruoir. Ceſte grande autorité luy demeura ſoubs le regne de Charles VIII. pour le reſpect de laquelle M.

[y] Quand le Roy Louys XI. tomba malade à Chinon l'Eueſque d'Alby, le ſeigneur de Chaumont, le Mareſchal de Gye & le ſeigneur du Lude gouuernerent l'eſtat durant dix ou douze iours.

Anne de France, Regente du Roy & femme de Pierre de Bourbon, offencée de ce que le Duc d'Orleãs entreprenoit ſur sõ pouuoir le voulut faire conſtituer priſonnier par le Mareſchal de Gye. Le Duc d'Orleans ſe retira & le meſme qui auoit eſté choiſi pour le retenir fut inſtrument pour le faire reuenir, & fit ſon accord auec la Regente.

Iean de Chalons Prince d'Orange quitta le Duc de Bourgongne pour ſeruir Louys XI. puis il quitta Louys pour ſeruir Marie fille du Duc de Bourgongne. Ce premier meſcontentement enuers ſon premier maiſtre, vint de ce que diſputant la ſucceſſion de Iean de Chalons Prince d'Orange* ſon ayeul, contre Louys & Hugues de Chalons ſes oncles, le Duc de Bourgongne preſident en ſon Conſeil lors que la cauſe fut plaidée fit donner Arreſt contre luy. Ce deſpit le porta au ſeruice du Roy qui promit de le remettre en ſes terres & de luy donner le Gouuernement de Bourgongne, mais comme il vit qu'il n'auoit que le nom que toute l'autorité des armes demeuroit au ſeigneur de la Trimouille, il ſe remit au ſeruice de la Princeſſe de Bourgongne & fit reuolter le pays contre le Roy. Il luy donna bien de la peine, & fit voir qu'vn grand Prince n'a point de petits ennemys, que le taon eſt capable de mettre en fureur le taureau.

* Iean de Chalons fils de Louys & de Marguerite de Vienne, fut marié à Marie de Bauſſac heritiere de la principauté d'Oranges, de laquelle il eut Louys ſurnommé le bon. Louys eſpouſa Ieanne de Montbeliart en premieres nopces, il eut Guillaume & en ſecõdes Eleonor d'Armagnac de laquelle il eut Louys & Hugues. Guillaume fut marié à Catherine de Bretagne de laquelle naſquit ce Iean de Chalons dont il eſt parlé maintenant.

Iean d'Estovteville ſeigneur de Torcy conduiſit ſa fortune à trauers tant de bans & d'eſcueils iuſques au port, le Roy le fit grand Maiſtre des Arbaletriers, ſe fia à luy de la garde du Cardinal la Ballue au Chaſteau de Montbaſon. Ce fut luy qui vint aduertir le Roy du danger qu'il y auoit de laiſſer entrer les Anglois en ſi grand nõbre dedans Amiens, durant le traicté de Piquigny.

Philippe de Crevecoevr ſeigneur d'Eſquerdes Mareſchal de France. Il eut de grands honneurs & merita de grandes charges en la maiſon de Bourgongne. Il receut le collier de la toiſon d'or en la premiere ſolemnité de l'ordre que le Duc Charles fit à Bruges apres la mort de ſon pere*, lors que le Comte de Neuers en fut exautoré plus indignement que le reſpect de ſa maiſon ne luy faiſoit eſperer d'vn Prince ſon parent proche. Le Duc luy donna le gouuernement de Boulenois, & puis

Le Mareſchal de Cordes.

* Le Duc Charles de Bourgongne renouuella l'ordre du toiſon, le 7. 8. 9. de May en la ville de Bruges, & fit mettre & marquer de noir la place où deuoiét eſtre miſes les armes du Cõte de Neuers auec ces paroles qui ſe liſent en vne Chronique M. S. de la Biblioteque du Roy. *Le Comte de Neuers adiourné par lettres patentes du treſ-hault & treſ excellent Prince & mon redouté Seigneur, Monſeigneur le Duc, ſeelle du ſeel de ſon ordre de la toiſon à comparoir en perſonne au preſent chapitre, pour y reſpondre de ſon honneur touchant cas de ſortilege, & abuſant des ſaincts Sacrements de ſon Egliſe, ne s'eſt preſenté ne comparu ainçois a fait defaut. Et pour eſuiter le procez & primation de l'ordre à faire contre luy, a renuoyé le collier & pource a eſté & eſt declaré hors de l'ordre & non appellé en l'offrande.*

d'Artois. Il ſe rendit au ſeruice du Roy & luy remit la ville d'Arras apres la mort du Duc. Il ſemble que Phillippe de Commines n'en ayt voulu dire ce qu'il en ſçauoit, ny appeller la figue figue. Il tranche cela en ces mots. *Il n'euſt ſceu meſprendre à ſe mettre au ſeruice du Roy, ſinon qu'il euſt fait ſerment de nouueau à Mademoyſelle de Bourgongne & en luy rendant ce qu'il tenoit du ſien. Il s'en eſt parlé & parlera en diuerſes façons, parquoy ie m'en rapporte à ce qui en eſt.*

TRISTAN L'HERMITE que la rigueur de ce regne a rendu ſi renommé pour la ſoudaineté de ſes executiõs, fut grand Preuoſt. Le Roy Charles VII. le fit Cheualier apres le ſiege de Fronſac *. Le nom de Triſtan ſe donnoit aux Princes nés en quelque grande affliction. Ieã de France fut ſurnõmé Triſtan, parce qu'il naſquit à Damiete durant la priſon de S. Louys ſon pere. De meſmes le fils du Roy de Sicile fut appellé Triſtan pour auoir eſté né à Catelongne en la priſon de ſon pere.

* Apres le ſiege de Fronſac furent faits Cheualiers Iean de Bourbon Comte de Vendoſme, Iean de Bourbon ſon frere naturel, le Vicomte de Turaine, les SS. de Rochefoucaut, de Commercy, de Rochechouart, de Grignaux, des Barres, de Mommorin, de Bordeilles, de Fontenelles, d'Eſtauge.

Phil. de Commines.

PHILIP. DE COMMINES ſeigneur d'Argenton. On a creu qu'il tira le Roy du mauuais pas de Peronne, & que ce fut la cauſe de ceſte grande faueur qu'il merita du Roy. Ie me ſuis eſtonné pourquoy le Roy n'y adiouſta l'honneur du collier de S. Michel, & comme il a eſté poſſible que cela ayt manqué à vn homme à qui rien ne manquoit, & qui eſtoit ſi auant dans les faueurs & les priuautés du Roy, qu'il couchoit ſouuent en ſon meſme lict, mangeoit à ſa table, s'aſſeoit à ſon Conſeil, portoit ſes plus intimes penſées aux Princes & republiques. Il peut eſtre ou que cét honneur n'eſtoit deſtiné que pour ceux qui eſtoient yſſus de plus grande maiſõ que le ſeigneur d'Argenton [b], ou que le Roy ſe contentant d'auoir atteint l'effect pour lequel il auoit inſtitué cét ordre, ne ſe ſoucia d'augmenter le nombre des cheualiers, ny de remplir les places vacantes. Le regne de Charles VIII. fut plein de rigueur & d'angoiſſes. Commines fut priſonnier pour cinq ans, & trauaillé dans les nouuelles peines qu'on appelloit les *fillettes du Roy*, tant il eſt vray que les faueurs des peres diſcontinuées par les enfans ne ſe peuuent dire heritage, & qu'il y va bien du temps pour acheuer heureuſement ceſte toile de Penelope. Cela luy a fait dire ſouuent en ſa vie le rebus qui

Il fut priſonnier ſous le regne de Charles VIII

[b] L'Autent de la vie de Philip. de Commines parle en ceſte ſorte de ſon extraction. *Il eſtoit Flamend de nation, de grande maiſon, iouiſſ de parentage & amitié auec les principaux du pays. D'auantage il auoit de grands biens, non ſeulement en Flandres, mais auſſi en Hainault.*

ſe dit encores en ſa Chapelle aux Auguſtins de Paris, *que le monde n'eſt qu'abus*[e].

On void au meſme lieu & en pluſieurs endroits de ceſte Chapelle ſa deuiſe en latin, tirée de la verité meſme qui *ne trauaille ne mange*[f] *point*. Ie ne veux chercher l'illuſtration de ceſte belle deuiſe ailleurs qu'en l'excellent diſcours de la *conduite de la vie* qui me ſemble vne Sabée où la prime eternelle produit toutes ſortes d'odeurs & de parfuns. *L'homme laſche eſt en charge au public, & les mains laſches ne viuent que du labeur d'autruy*[g]. *Les pareſſeux ſont les feſtes qui mangent le gain du iour precedent. La pareſſe eſt vn grand inſtrument du diable, ſurquoy tant de labeur dit-il au pareſſeux, tu n'es pas aſſeuré de ta vie. As tu beſoin d'argent? emprunte. Es tu incommodé? ne rends point. N'as tu plus de credit? deſrobe. Il n'y a point d'image plus trompeuſe que celle du repos & de l'oyſiueté, elle ſemble remplie de ſoulagemẽt & il n'y a condition plus aſſaillie de langueur, de chagrin & d'inquietude*[h]. *La pauureté qui procede de pareſſe eſt honteuſe, la perte qui ſuruient de la negligence eſt à blaſmer. Le trauail eſt la matiere de la gloire qui le reiette meſpriſe la vertu. Le repos doit eſtre relaſche & non oyſiueté. Vn hõme ſans action eſt vn corps ſans mouuement, vn fardeau inutil à la terre. L'oiſiueté doit eſtre pardõnable aux beſtes qui n'ont nulle preuoyance, mais non à l'hõme qui ſçait le commandement de Dieu, qui void que la terre ne produit rien d'elle meſme, & qui iouyt des bras qui luy ſont donnés pour les eſtendre au trauail. Concluons doncques ce point par ces parolles,* QVI VEVT MANGER DOIT TRAVAILLER.

Diſcours du meſpris du monde & de la conduite de la vie.

Il fut aymé de ſon maiſtre parce qu'il eſtoit bon à tout, luy faiſant iouër ſur le theatre de ſes affaires tous les perſonnages qu'il luy plaiſoit, & quelquefois celuy du Roy lors qu'aux ceremonies plus ſolemnelles il vouloit qu'il fuſt paré de ſes meſmes habits, Capitaine, Ambaſſadeur, Secretaire, Chroniqueur. Il fit ſi bien ceſte derniere charge que ſon Hiſtoire eſt comparée aux meilleures des anciennes, & fort diſſemblable de celles au bout deſquelles le lecteur peut dire comme ceux qui racontoient leurs ſonges, *Apres cela ie me ſuis eſueillé*[i]. S'il y a quelque manquement il ne vient que de ſa diſcretion,

[e] En la Chapelle où eſt entetré le ſeigneur d'Argenton aux Auguſtins de Paris, on void ſur vne porte vn globe imperial que l'on prend ordinairement pour le monde, & vn chou quabus pour dire *le monde n'eſt qu'abus*.

[f] Deuiſe de Phil. de Commines. *Qui non laborat non manducet.*

[g] Les pareſſeux deſrobent les fruits de ceux qui trauaillent. *Vt ſues cum ipſi non mellificent, tamen apum inſidiantur laboribus. Ita ſunt qui nihil ipſi excudunt ſed alienis vigiliis elaborata furto ſibi vendicant.* PLINIVS *Libro* XI. *Cap.* XI.

[h] La leçon du trauail eſt generale, le commandement en eſt pour tous, mais non pour touſiours. Le partage de la vie, ſe fait entre le repos & le trauail. Les anges ſans ceſſe montent & deſcendent. Les cieux tournẽt touſiours. La mer n'eſt iamais ſans flus ou ſans flots. Le Soleil continue touſiours ſon cours, toutes les vertus ſont actiues. Dieu meſme eſt l'acte des puiſſances, & la puiſſance des actes.

[i] Ceux qui contoient leurs ſonges aux interpretes des ſonges apres qu'ils auoient tout dit ils adiouſtoient, *Apres cela ie me ſuis eſueillé.* Ce mot a paſſé en prouerbe contre les conteurs de fables & les vendeurs de fumées. *Poſtea experrectus ſum.*

qui ne luy a permis de dire tout ce qu'il ſçauoit d'vn Prince auquel il eſtoit tant obligé[k]. Mais quand ie vois qu'il l'employe aux depeſches, qu'il ſe ſert du premier Secretaire qui ſe preſente pour les lettres de commandement, que voulant faire venir le Conneſtable de S. Pol pour le beſoin qu'il auoit de ſa teſte il ſe ſeruit du premier qu'il trouua, que ſurprenant vn clerc pour eſcrire il fit ſortir de ſon eſcritoire les dez & la plume enſemble, ie m'eſtonne que ce Prince qui ordonna tant de Secretaires n'en eut choiſi quelqu'vn pour faire vne charge qui ne peut eſtre fiée à pluſieurs. Il voulut que le College des Secretaires fut compoſé du nõbre de ſix vingts, s'en declara le chef & s'en reſerua la premiere bourſe, leur donna le tiltre de vrays officiers ordinaires, domeſtiques & commençaux du Roy, & de la Maiſon & Couronne de France, & en ceſte qualité les affranchit de toutes ſortes de charges, deuoirs & ſubſides, des bans & arrierebans, des logis des gens de guerre & de Cour, & du payement de ce qui ſe dõne aux Greffes des Cours ſouueraines pour l'expedition des lettres & procedures[l], voulut que lẽurs cauſes tant en demandant que deffendant fuſſent commiſes & iugées pardeuant les Maiſtres des Requeſtes de ſon hoſtel. Le grand nombre de ceux qui ont eſté pourueuz de ces offices a beaucoup rabbatu de leur eſtime & dignité. Charles IX. en adiouſta quarante à l'ancien nombre de ſix vingts. Henry III. quatorze, & Henry IIII. vingt ſix.

Gilles Corrozet.

k C'eſt ingratitude à vn ſeruiteur de deſcouurir les fautes de ſõ maiſtre. Le ſeigneur de Tinteuille dit vn iour à vn grand perſonnage qu'autre que luy ne pouuoit mieux eſcrire la vie de feu ſõ maiſtre, il reſpondit prudemment & ingenieuſement, *Je luy ſuis trop obligé pour en dire la verité.*

l Priuileges des Secretaires du Roy par Louys XI. en Nouembre 1481. au Pleſſis lez Tours. Charles VIII. les declare nobles, & veut que cét office ſerue d'accroiſſemẽt de nobleſſe & de generoſité à ceux qui ſont nobles.

Ce Prince fut ſi ombrageux qu'il ne ſe fuſt pas meſme fié à Mercure, & croyoit auoir autant d'ennemys que de ſeruiteurs, aymoit mieux voir les choſes faillies par la deffiance que pour s'y eſtre trop fié, remettant le ſurplus à la fortune qui fait reüſſir les choſes autremẽt qu'on ne les propoſe[m]. Il vouloit tout reſoudre, tout faire, tout acheuer. Il mit la derniere main en tous les traictez qu'il fit auec Edouard Roy d'Angleterre, les Ducs de Berry, de Bretagne & de Bourgongne. La ſuyte de Monſtrelet qui eſt en la Biblioteque du Roy dit qu'il eſcriuoit des lettres de ſa propre main au Duc de Bourgongne lors que les deux armées eſtoient en campagne, l'vne à Amiens l'autre à Beauuais. La deffiance luy donna du plaiſir en ces figures irregulieres & l'en-

m Les grands affaires ſe terminent tout autrement que ne les imaginent ceux qui les conduiſent, ἀεὶ πρὸ᾽ ἢ τύχη τὰ μέγιστα τῶν πραγμάτων ἅπασι λόγον ἔθηκε κρίνειν. *Semper fortuna maximas quaſque hominum actiones inopinato fine amat terminare.* POLYB. *Hiſt. lib. 2.*

tretint en cét humeur de tout voir & de tout faire iuſques à l'extremité, en laquelle il faiſoit ſemblant de lire les lettres qu'on luy enuoyoit, & diſoit quelques mots entre ſes dens pour y reſpondre encores que la maladie l'eût rendu incapable & de lire & de parler. Qui prendra garde aux expeditions de ſon regne trouuera quaſi autant de Secretaires que d'affaires. Il connut bien que ceſte procedure n'eſtoit pas bonne, & pource en l'inſtruction au Roy ſon fils il luy donna pour Secretaire vn nommé Parent. Le Roy Louys XII. l'entendit mieux & ſe trouua bien de la grande confiance qu'il eut à Florimond de Robertet. Touſiours les ſages Princes ont eu des perſonnes bien choiſies auſquelles ils ont fié leur ſecret[m], en la conduicte & l'expedition des affaires d'Eſtat, qui ne ſe peuuent traicter heureuſement que par ceux qui les connoiſſent par la ſource, le progrez & les effects, par les yeux & les mains deſquels on les voit, puis on les expedie. La ſuffiſance, l'experience & la fidelité ſeruẽt de lãpe aux plus obſcures deliberations, & donnent le filet d'Ariadne qui empeſche que dans les Dedales des entrepriſes on nẽ rencontre le Minotaure du repentir[o]. Pour ceſte raiſon en quelques Republiques bien ordonnées où les offices ſont annuels, celuy du Secretaire eſt perpetuel affin qu'vn ſeul ſoit regiſtre de ce qui eſt conclud par pluſieurs & depoſitaire inuiolable du ſecret, qui eſt l'eſprit des affaires, lequel ne reuient iamais quand il en eſt vne fois ſorty[o].

Secretaire d'eſtat charge neceſſaire.

La France ne ſe peut paſſer des conſeils ny des experiences de celuy qui pour auoir ſeruy quatre Roys en ceſte grande & penible charge, eſt tenu par toute l'Europe pour l'oracle de toutes les reſolutions & reuolutions. Il n'y a rien d'impenetrable à ſon iugement, lequel ſe proumenant ſur l'abyſme des affaires plus cõfus & embrouillez en tire incontinent la lumiere. Mais il eſt temps de prendre terre. Ce nom ſi celebre & renommé par l'Vniuers eſt le rocher d'Aymant qui tire mon vaiſſeau. Il eſt le port de ceſte nauigation que ie finis, il ſera le Nort d'vne autre que ie continue. De toutes les deux le proffit en reuienne à tous, les graces au Roy, &

LA GLOIRE A DIEV.

Fin de l'Hiſtoire de Louys XI.

[m] On trouue ſouuent ce mot de Notaire du ſecret dãs les liures des Iuriſconſultes. Procope dit que les Eſcriuains des ſecrets s'appellolẽt, Ἀ ſecretis, τὸν τῶν ἀπορρήτων γραμματέα ἀντὶ τοῦ ἱερογλύφου. Honor, dit Caſſiodore, *qui tunc dabatur egregius, dum ad Imperiale ſecretũ tales conſtat eligi in quibus reprehenſionis vitium nequeat inuenitri.*

[n] Les Venitiens qui ont l'eſtat Ariſtocratique font toos leurs officiers muables par chacun an, & quelqoes vns de deux en deux mois, & neantmoins le Duc, les Procureurs ſainct Marc, le Chancelier, les ſecretaires d'eſtat ſont perpetuels, ce que les Florentins ordonnerent en leur eſtat apres qoe Louys XII. les eut affranchy de la tyrannie du Comte Valentin.

[o] Le ſecret eſt l'ame des affaires, & comme l'appelle Valere, *optimum ac tutiſſimum rerum agendarum vinculum.*

MAXIMES, IVGEMENS ET OBSERVATIONS POLITIQVES DE PHILIPPES DE COMMINES SEIGNEVR D'ARGENTON.

Sur la vie, le regne, les actions de Louys XI. & autres diuerſes occurrences.

LIEVX ET TILTRES DE ces Maximes.

PROVIDENCE DE DIEV.
Princes.
Royaume.
Loy Salique.
Entreueüe des Princes.
Gouuernemens.
Conſeils & Conſeillers.
Cour de Parlement.
Ambaſſadeurs.
Threſor du Prince.
Aſſemblées & traictés.
Peuples & Subiets.
Villes & Nations.
Maiſon de Bourgongne.
Ennemys.
Entrepriſes.
Batailles.
Guerre.
Gens de guerre.
Sieges.
Victoires.
Changemens.
Proſperité & aduerſité.
Diuiſions.
Emotion & Sedition.
Liberalité.
Iuſtice & Iniuſtice.
Punition.
Iniure & offenſe.
Prudence.
Secret.
Experience.
Science.
Hiſtoire.
Nourriture.
Nature.
Eſperance.
Vieilleſſe.
Occaſion.
Preuoyance.
Nonchalance & Vigilance.
Orgueil.
Preſumption.
Perfidie.
Deuoir.
Homme de bien.

MAXIMES POLITIQVES.

PROVIDENCE DE DIEV.

A la fin du premier liure.

TOVT bien cõsideré noſtre ſeule eſperance doit eſtre en Dieu: car en ceſtuy-là giſt toute noſtre fermeté & toute bonté, qui en nulle choſe du monde ne ſe pourroit trouuer. Mais chacun de nous le connoit tard, & apres que nous en auons eu beſoin, toutesfois vaut encores mieux tard, que iamais.

Liu. 1. chap. 4. Les graces & bonnes fortunes viennent de Dieu.

L. 2. ch. 2. En toutes entreprinſes il faut mettre Dieu de ſa part de tous points.

L. 4. ch. 1. Dieu a touſiours aymé le Royaume de France.

Liu. 4. ch. 13. A voir les choſes que Dieu a faites de noſtre temps, & fait chacun iour, ſemble qu'il ne veuille rien impuny: & peut-on voir euidemment que ces eſtranges ouurages viennent de luy: car ils ſont hors des œuures de nature & ſont ſes punitions ſoudaines, & par eſpecial contre ceux qui vſent de violence & de cruauté: qui communément ne peuuent eſtre petits perſonnages, mais treſ-grands, ou de Seigneurie, ou d'autorité de Prince.

L. 4. ch. 3. Quand Dieu veut muer la fortune d'vn Prince de bien en mal, ou de proſperité en aduerſité, il luy prepare des ennemys de petites forces, permet que ſes ſeruiteurs deuiennent infidelles & qu'il ait ombrage & ſoupçon des plus fidelles. *Exemple de Charles Duc de Bourgongne.*

Liu. 5. ch. 9. Dieu donne le Prince ſelon qu'il veut punir ou chaſtier les ſujets, & aux Princes les ſujets, ou leurs courages diſpoſer enuers luy ſelon qu'il les veut eſleuer ou abaiſſer.

Dieu n'a creé aucune choſe en ce monde, ny hommes, ny beſtes, à qui il n'ait fait quelque choſe ſon contraire, pour le tenir en crainte & en humilité. L. 5. ch. 18.

Dieu ne parle plus aux gens, ny n'eſt plus de Prophetes qui parlent par ſa bouche: car ſa foy eſt aſſez ample & eſtenduë, & toute notoire à ceux qui la veulent entendre & ſçauoir, & ne ſera nul excuſé pour ignorance, au moins de ceux qui ont eu eſperance & temps de viure, & qui ont eu ſens naturel.

Les males aduantures du Princes ſont quand Dieu eſt tant offencé qu'il ne le veut plus endurer, mais veut monſtrer ſa force & ſa diuine iuſtice, & alors premierement leur diminuë le ſens, qui eſt grande playe pour ceux à qui il touche. Il trouble leur maiſon & la permet tomber en diuiſion & en murmure. Le Prince tombe en telle indignation enuers noſtre Seigneur, qu'il fuyt les conſeils & cõpagnies des ſages, & en êſleue de tous neufs mal ſages, mal raiſonnables, violens, flateurs, & qui luy complaiſent à ce qu'il dit. S'il faut impoſer vn denier ils dient deux. S'il menace vn homme ils diſent qu'il le faut pendre, & de toutes autres choſes le ſemblable: & que ſur tout il ſe face craindre: & ſe monſtrent fiers & orgueilleux eux-meſmes, eſperans qu'ils ſeront craints par ce moyen, comme ſi autorité eſtoit leur heritage. L. 5. ch. 18.

PRINCES.

Il y a du bien & du mal aux Princes car ils ſont hommes comme nous & à Dieu ſeul appartient la perfection. Au prologue.

Quand en vn Prince la vertu & bonnes conditions precedent les vices, il eſt digne de grandes louanges veu que tels perſonnages ſont plus enclins en toutes choſes volontaires qu'autres hõmes, tant pour la nourriture & petit chaſtiment qu'ils ont eu en leurs ieuneſſes, que pource que venans à l'aage d'homme la plus-part des gens taſchent à leur complaire, & à leurs complexions & conditions. Là meſmes.

L'on ne doit eſtimer de ſoy par eſpecial vn grãd Prince, mais doit connoiſtre que les graces & bonnes fortunes viennent de Dieu. L. 2. ch. 4.

Les grands Princes ſont beaucoup plus ſoupçonneux qu'autres gens, pour les doutes & aduertiſſemens qu'on leur fait, & tres-ſouuent par flatterie ſans nul beſoin qu'il en ſoit. L. 2. ch. 5.

Les Princes ou ceux qui regnent aux grandes Seigneuries doiuent bien craindre de laiſſer engendrer vne partialité en leur maiſon, car de là ce feu court par la Prouince. Mais cela ne ſe fait pas que par diſpoſition diuine, car quand les Princes ou Royaumes ont eſté en grande proſperité ou richeſſes, & ils ont meſconnoiſſance dont procede telle grace, Dieu leur dreſſe vn ennemy ou vne ennemye dont nul ne ſe douteroit.

Liu. 1. ch. 9. Dieu fait vne grande grace à vn Prince quand il le rend capable de gaigner gens, & eſt ſigne qu'il n'eſt point entaché de ce fort vice & peché d'orgueil qui procure haine enuers toutes perſonnes.

L. 1. ch. 10. Les Princes & ſeigneurs orgueilleux qui peu veulent ouyr parler les gens ſont pluſtoſt trompés que les humbles qui volontiers eſcoutent.

L. 1. ch. 10. Dieu fait grand grace à vn Prince quand il ſçait bien & mal, & par eſpecial quand le bien precede.

L. 1. ch. 10. L'aduerſité apprend au Prince à eſtre humble, & de complaire à ceux dont il a beſoin. *Exemple de Louys XI. chaſſé de la Cour de ſon Pere en ſa ieuneſſe.*

L. 1. ch. 12. Vn Prince qui eſt entré en ligue auec d'autres doit diſſimuler pluſieurs choſes qui peuuent mettre la diuiſion entre eux, & comme il eſt le plus fort il doit eſtre le plus ſage. *C'eſt le conſeil que le ſeigneur de Comtay donna au Comte de Charolois qui s'offençoit de ce que le Duc de Berry & le Duc de Bretagne tenoient des conſeils en ſa chambre & en ſa preſence ſeparés de luy.*

L. 1. ch. 12. Iamais ie ne connu Prince qui ayt ſceu connoiſtre la difference entre les hommes, iuſques à ce qu'il ſe ſoit trouué en neceſſité & en affaire.

L. 1. ch. 12. Les Princes ont quelquefois beſoin de ceux qu'ils ont meſpriſé. *Ex. au Roy Louys XI. Edouard IIII. & au Comte de Charolois.*

Les Princes departent leur autorité à ceux qui plus leur ſont agreables, & pour l'aage qui leur eſt plus ſortable & pour eſtre compris en leurs opinions, ou aucunefois ſont menez par ceux qui ſçauent & conduiſent leurs petits plaiſirs. Mais ceux qui ont entendement s'en reuiennent toſt quand il en eſt beſoin.

L. 1. ch. 16. I'ay veu Princes de deux natures, les vns ſi ſubtils & ſoupçonneux que l'on ne ſçauoit comment viure auec eux & leur ſembloit touſiours qu'on les trõpoit, les autres ſe fioient en leurs ſeruiteurs aſſez, mais ils eſtoient ſi lourds & ſi mal entendans à leurs beſongnes qu'ils ne ſçauoient connoiſtre qui leur faiſoit bien ou mal, & ceux là ſont incontinent muez d'a-

mour en haine & de haine en amour. Et combien que de toutes les deux ſortes s'en trouue bien peu de bons, ne là où il y ait ne grand fermeté ne grãd ſeureté, toutesfois i'aymerois mieux viure ſous les ſages que ſous les fols, car il y a plus de moyen de s'en pouuoir eſchapper & d'acquerir leur grace, mais auec les ignorans ne ſçait-on trouuer nul expedient, pource qu'auec eux ne fait-on rien, ains auec leurs ſeruiteurs faut auoir affaire, leſquels pluſieurs eſchangent ſouuent. Toutesfois il faut que chacun les ſerue & obeyſſe aux contrées la où ils ſe trouuent, car on y eſt tenu & auſſi contraint.

Pardonner, faire quelque liberalité ou autre grace, ſont toutes choſes appartenans à l'office des Princes.

Vn Prince ou autre homme qui ne fut iamais trompé ne ſçauroit eſtre qu'vne beſte, ny auoir connoiſſance du bien & du mal, ne quelle difference il y a.

Les gens ne ſont pas tous d'vne complexion, & pource le Prince par la mauuaiſtié d'vn ou de deux ne doit laiſſer de faire plaiſir à pluſieurs. Car vn ſeul eſt le moindre de tous ceux auſquels l'on peut auoir fait quelque bien, fera à l'aduanture vn tel ſeruice, & aura telle reconnoiſſance qu'il recompenſera toutes les laſchetés & meſchancetés qu'auoient fait toutes les autres en cét endroit. *Exemple des oſtages du Liege que le Duc renuoya libres, contre l'opinion du ſeigneur de Contay qui concluoit à les faire mourir, les vns firent opiniatrer les Liegeois en la reuolte, les autres furent cauſe de leur reduction, & furent inſtrumens de la belle & ſage negociation du Seigneur d'Imbercourt, pour y faire entrer le Duc.* Liu. 1.

L'vn des plus grands ſens que puiſſe monſtrer vn ſeigneur, c'eſt de s'accointer & approcher de luy gens vertueux & honneſtes: car il ſera iugé à l'opinion des gens, d'eſtre de la condition & nature de ceux qu'il tiendra les plus prochains de luy.

Dieu n'a point eſtably l'office de Roy, ne d'autre Prince pour eſtre exercé par les beſtes, ne par ceux qui par gloire dient: ie ne ſuis pas clerc, ie laiſſe faire à mon conſeil, ie me fie en eux. Et puis ſans aſſigner autre raiſon, s'en vont en leurs esbats. S'ils auoient eſté bien nourris en la ieuneſſe, leurs raiſons ſeroient autres, & auroient enuie qu'on eſtimaſt leurs perſonnes & leurs vertus.

Dieu ne peut enuoyer plus grand' playe en vn pays, que d'vn Prince peu entendu: car de là procedent tous les autres maux. Premierement en vient diuiſion & guerre, car il met touſiours en main d'autruy ſon autorité, qu'il deuroit plus vouloir garder que nulle autre choſe, & de ceſte

diuiſion procede la famine & mortalité, & les autres maux qui dependẽt de la guerre.

Les Princes hayſſent de mortelle haine ceux qui les veulent tenir en crainte.

Les ſages Princes cherchent touſiours en leur deſſein quelque bonne couleur & vn peu apparente. *Exemple de Louys XI. qui fit aſſembler les eſtats à Tours & y fit faire des plaintes contre le Duc de Bourgongne, pour auoir ſujet de rompre la paix.*

De ces mauuais Princes, & autres ayans authorité en ce monde & qui en vſent cruellement & tyranniquement, nuls, ou peu, en demeurent impunis: mais ce n'eſt pas touſiours à iour nommé, ny à l'heure que ceux qui ſouffrent le deſirent.

Ce n'eſt pas honte aux Princes d'eſtre ſuſpitiõneux, & auoir l'œil ſur ceux qui vont & viennent: mais c'eſt grand'honte d'eſtre trompé & de perdre par ſa faute, toutesfois les ſuſpitions ſe doiuent prendre par moyen: car l'eſtre trop n'eſt pas bon.

Vn Prince foible & auare endure toutes choſes. *Exemple de l'Empereur Frederic que l'Autheur appelle de tres-petit cœur, & qui enduroit tout de peur de deſpendre.*

Liu. 1. ch. 1. Il n'eſt point apparent qu'vn Prince ſe mette en peril pour peu de choſe, ſi Dieu ne l'a delaiſſé. *Exemple du Duc de Bourgongne qui entreprit la guerre contre les Suiſſes pour vne occaſion ſous legere & ſans eſpoir de grand proffit, veu la condition des peuples & du pays.*

Au Prologue. Les Princes ne donnent pas les honneurs ny les biens à l'appetit de ceux qui les demandent.

L. 3. ch. Les Princes ne craignent au beſoin de mettre en peril vn ſeruiteur. *Le Duc de Bourgongne auoit commandé à Phil. de Commines d'aller à Calais, il ne l'oſe faire ſans quelque ſeureté. Le Duc luy mande de paſſer outre quand il deuroit eſtre pris, & l'aſſeure de le racheter.*

Liu. 3. ch. 10. Vn Prince manié par autre ſens que par le ſien, reuient touſiours à la fin à ce qui luy eſt plus neceſſaire. *Ex. du Duc de Bretagne.*

L. 6. c. 2 Vn Prince doit touſiours craindre de mettre les choſes en doute & en aduentures.

Liu. 6. ch. 12. Il n'eſt nul homme (de quelque dignité qu'il ſoit) qui ne ſouffre, ou en ſecret ou en public, & par eſpecial ceux qui font ſouffrir les autres.

La condition de deux Princes qui ont eſté ennemis eſt en cela miſerable, que par nulle voye ne ſe peuuent aſſeurer l'vn de l'autre. *Exemple de Louys XI. & de Charles Duc de Bourgongne. Quand ils ſe trouuerent enſemble au Liege, il n'y auoit pas quinze iours qu'ils auoient fait & iuré la paix entre eux, & neantmoins la fiance (dit l'auteur) n'y pouuoit eſtre.*

L'ancien aage du Prince luy fait endurer patiemment pluſieurs choſes. *Ex. du Duc de Bourgongne qui diſſimula ce que fit le Comte de Charolois ſon fils contre ceux de Croüy.* Liu. 1. ch. 2.

ROYAVMES.

Dieu a eu & a le Royaume de France en ſpecialle recommandation. Liu. 4. ch. 7.

Les partages des Royaumes ſe font au Ciel. *Ex. des maiſons d'Yorx & de Lanclaſtre: & des Couronnes de Caſtille & de Portugal.* L. 1. c. 3. Liu. 5. ch. 18.

Dieu a donné au Royaume de France les Anglois pour oppoſite, aux Anglois les Eſcoſſois, à l'Eſpagne Portugal, à Caſtille Grenade, aux Princes d'Italie les Republiques, à la maiſon d'Arragon la maiſon d'Anjou, aux Sforces celle d'Orleans, à celle d'Auſtriche celle de Bauiere & les Suiſſes, à celle de Cleues celle de Gueldres, à celle de Gueldres celle de Iulliers. Les Princes & villes d'Allemagne ſe font charier droit les vns les autres, & eſt neceſſaire qu'ainſi ſoit par tout le monde. Liu. 5. ch. 18.

LOY SALIQVE.

Auec ſage & grand conſeil, & encores y aidant la grace de Dieu, fut faicte ceſte loy & ordonnance en France que les filles n'heriteroient point audit Royaume, pour euiter qu'il ne fuſt en la main de Prince de nation eſtrange & d'eſtrangers: car à grand peine les François l'euſſent peu ſouffrir, & auſſi ne font point les autres nations: & à la longue il n'eſt nulle Seigneurie des grandes dont le pays à la fin ne demeure à ceux qui ſont du pays, & le pourrez voir par France, où les Anglois ont eu grande Seigneurie depuis quarante ans, & pour ceſte heure n'ont plus que Calais & deux petits Chaſteaux qui leur couſtent beaucoup à garder. Le demeurant ont perdu beaucoup plus legerement qu'ils ne le conquirent, & en ont plus perdu en vn iour qu'ils n'en gaignerent en vn an, L. 6. c. 3.

& auſſi ſe peut connoiſtre par le Royaume de Naples, & par l'Iſle de Sicile & autres Prouinces que les François ont poſſedées par longues années, & pour toutes enſeignes n'y eſt memoire d'eux que par les ſepultures de leurs predeceſſeurs, & encores que l'on enduraſt de Prince de pays eſtrange, qui ſeroit en petite compagnie bien reglée, & luy ſage ſi ne le peut-on bien aiſément faire de grand nombre de gens: car s'il en amene auec luy grand nombre, ou qu'il en mande pour quelque occaſion de guerre, ils en ont aux ſubiets, tant pour la diuerſité des mœurs & conditions que pour leur violence, & qu'ils n'ont l'amour au pays comme ont ceux qui en ſont nés, & ſur tout quand ils veulent auoir les offices & benefices, & les grands manimens du pays. Ainſi a bien à faire vn Prince d'eſtre bien ſage, quand il va en pays eſtrange pour accorder toutes ſes vielles, & ſi vn Prince n'eſt doué de ceſte vertu (qui ſur toutes les autres vient de la grace de Dieu ſeulement) quelque autre bien que l'on en ſceuſt dire, rien n'eſt à eſtimer: & s'il vit aage d'homme il aura de grands troubles & affaires, & tous ceux qui viuront ſous luy, & par eſpecial quand il viendra ſur la vieilleſſe, & que ſes hommes & ſeruiteurs n'y auront nulle eſperance d'amandement.

ENTREVEVE DES PRINCES.

Liu. 1. ch. 14. Il eſt quaſi impoſſible que deux grands Seigneurs ſe puiſſent accorder pour les rapports & ſoupçons qu'ils ont à chacune heure, & deux grands Princes qui ſe voudroient bien entr'aimer ne ſe deuroient iamais voir, mais enuoyer bonnes gens & ſages l'vn vers l'autre, & ceux les entretiendroient ou amanderoient les fautes.

Liu. 1. cha. 8. Grand' folie eſt à deux grands Princes (qui ſont comme eſgaux en puiſſance) de s'entreuoir, ſinon qu'ils fuſſent en grand' ieuneſſe (qui eſt le temps qu'ils n'ont autres paroles qu'à leurs plaiſirs;) mais depuis le temps que l'enuie leur eſt venue d'accroiſtre les vns ſur les autres, encores qu'il n'y eut nuls perils de perſonnes, (ce qui eſt quaſi impoſſible) ſi accroiſt leur mal-veillance & leur enuie. Parquoy vaudroit mieux qu'ils pacifiaſſent leurs differens par ſages & bons ſeruiteurs.

GOVVERNEMENS.

Vn Prince doit bien auoir l'œil, quels Gouuerneurs il met à vn pays

nouuellement conquis ou ioincts à ſa Seigneurie, afin que les ſubiects ſoient mieux traictez qu'ils n'eſtoient auparauant. *Exemple d'Archambaud de Hagembach qui fut cauſe que le Duc de Bourgongne perdit le pays qu'il tenoit par engagement de l'Archeduc Sigiſmond.*

CONSEILS ET CONSEILLERS.

Vn ſage homme ne ſe peut trop acheptet. Liure 2. chap. 11.

Eſt bien neceſſaire à vn Prince d'auoir pluſieurs gens à ſon conſeil, car les plus ſages errent aucunesfois & tres-ſouuent, ou pour eſtre paſſionnez aux matieres dequoy l'on parle, ou par amour ou par haine, ou pour vouloir dire l'oppoſite d'vn autre & aucunefois par l'indiſpoſition des perſonnes, car on ne doit point tenir pour conſeil ce qui ſe fait apres diſner. Aucuns pourroient dire que gens faiſans aucunes de ces fautes ne deuroient eſtre au conſeil d'vn Prince. A quoy faut reſpondre que nous ſommes tous hommes, & qui les voudroit chercher tels que iamais ne failliſſent à parler ſagement, ne que iamais ne s'eſmeuſſent plus vne fois que l'autre il les faudroit chercher au ciel, car onne les trouueroit pas entre les hommes, mais en recompenſe auſſi il y aura tel au conſeil qui parlera tres-ſagement & trop mieux qu'il n'aura accouſtumé d'ainſi faire ſouuent, & ainſi les vns radreſſent les autres.

Peu de choſes y a ſecrettes en ce monde par eſpecial de celles qui ſont dictes. Liure 2. chap. 8.

Enuiron tous ſeigneurs ſe trouuent volontiers quelques clercs & gens de robbe longue (comme raiſon eſt) & y ſont bien ſeans quand ils ſont bons, & bien dangereux quand ils ſont mauuais, à tous propos ont vne loy au bec, ou vne Hiſtoire, & la meilleure qui ſe puiſſe trouuer, ſe tourneroit bien à mauuais ſens: mais les ſages & qui auroient leu, n'en ſeroient iamais abuſez, ny ne ſeroient les gens ſi hardis de leur faire entendre menſonges.

C'eſt grand' richeſſe à vn Prince d'auoir vn ſage homme en ſa compagnie, & bien ſeur pour luy de le croire & que ceſtuy-là ait loy de dire verité.

COVR DE PARLEMENT.

Liu. 1. ch. 14. C'eſt la couſtume de France de publier tous accords en la Cour de Parlement, ou autrement ſeroient de nulle valeur, toutefois les Roys y peuuent touſiours beaucoup.

AMBASSADEVRS.

Liure 1. chap. 9. Quand les Ambaſſadeurs reuiennent des traictés & negociations, il les faut ouyr ſeuls ou à peu de compagnie, afin que ſi leurs paroles ſont pour eſpouuanter les gens qu'ils leur dient les langages dont ils deuroient vſer ceux qui les enquerrent, car chacun deſire de ſçauoir nouuelles d'iceux quand ils viennent de tels traictés, & pluſieurs dient, *Tel ne me celera rien.* Si feront s'ils ſont tels comme ie dy & qu'ils reconnoiſſent qu'ils ayent maiſtres ſages.

L. 3. c. 8 Ce n'eſt pas choſe trop ſeure de tant d'allées ne de venuës d'Ambaſſades : car bien ſouuent s'y traictent de mauuaiſes choſes, toutefois il eſt neceſſaire d'en enuoyer & d'en receuoir.

L. 3. c. 8 Les Ambaſſadeurs qui viennent des vrais amis, & où il n'y a point matiere de ſuſpition doiuent eſtre bien receus, & peuuent voir le Prince aſſés ſouuent ſelon la qualité de la perſonne du Prince, car s'il n'eſt ſage & honneſte le moins le monſtrer eſt le meilleur. Si les Ambaſſadeurs viennent de la part des Princes qui ne ſoient amis, ils doiuent eſtre receuz & traictés honnorablement, il faut ordonner gens ſeurs & ſages pour les accompagner & les deſpecher incontinent, car c'eſt tres-mauuaiſe choſe que tenir ſes ennemis chez ſoy.

L. 3. c. 8 Encore que la guerre fut commencée l'on ne doit rompre nulle pratique, ny ouuerture qu'on face de paix, (car comme on ne ſçait l'heure qu'on a affaire) mais les entretenir toutes & ouyr tous meſſagers, faiſant les choſes deſſuſdites, & faire faire bon guet, quels gens iroient parler à eux, & qui leur ſeroient enuoyez tant de iour que de nuict, mais le plus ſecrettement que l'on peut. Et pour vn meſſage ou Ambaſſadeur qu'ils m'enuoyeroient, ie leur en enuoyerois deux : & encor qu'ils s'en ennuayſſent, diſans qu'on ny renuoyaſt plus, ſi voudrois y renuoyer, quand i'en aurois opportunité & le moyen. Car vous ne ſçauriés enuoyer

eſpie ſi bonne,ne ſi ſeure,ne qui euſt ſi bien loy de voir & d'entendre. Et ſi vos gens ſont deux ou trois,il n'eſt poſſible qu'on ſe ſceuſt ſi bien donner garde que l'vn ou l'autre n'ait quelques paroles ou ſentement de quelqu'vn. I'entends tenans termes honneſtes comme on tient à Ambaſſadeurs. Et eſt de croire qu'vn ſage Prince met touſiours peine d'auoir quelque amy, ou amis auecques parties aduerſes & s'en garde comme il peut, car en telles choſes on ne fait point comme l'on veut. On pourra dire que voſtre ennemy en ſera plus orgueilleux. Il ne m'en chaut, car auſſi ie ſçauray plus de ſes nouuelles, & à la fin du compte i'en auray le proffit & honneur. Et combien que les autres pourroient faire le ſemblable chez moy, ſi ne laiſſerois-ie point à y enuoyer: & à ceſte fin entendrois toutes pratiques ſans en rompre nulles, pour touſiours trouuer matieres. Puis les vns ne ſont point touſiours ſi habiles que les autres, ne ſi entendus, ne n'ont tant veu d'experience de ces matieres, ny auſſi n'ont tant de beſoin. Et en ces cas icy, les plus ſages le gagnent touſiours.

TRESOR DV PRINCE.

Iamais le Roy Charles ſeptieſme ne leua plus de dixhuict cens mille francs par an. Et le Roy Louys ſon fils en leuoit à l'heure de ſon treſpas quarante & ſept cens mille francs, ſans l'artillerie & autre choſe ſemblable, & ſeurement c'eſtoit compaſſion de voir ou ſçauoir la pauureté du peuple. Mais vn bien auoit en luy noſtre bon maiſtre, c'eſt qu'il ne mettoit rien en threſor: il prenoit tout & dependoit tout, & fit de grands edifices à la fortification & deffence des villes & places de ſon Royaume, & plus que tous les autres Roys qui ont eſté deuant luy. Ch. 18. liure 5.

ASSEMBLEES, CONFERENCES & Traictés.

Les aſſemblées & conferences qui ſe font de party à party ſont bien dangereuſes, & par eſpecial pour celuy qui eſt en grande apparence de choir. Naturellement la pluſpart des gens ont l'œil ou à s'accroiſtre ou à ſe ſauuer, ce qui aiſément les fait tirer des plus forts. Autres en y a ſi bons & ſi fermes qu'ils n'ont nuls de ces regards, mais peu s'en trouue de tels. Et par eſpecial eſt-ce danger quand ils ont Prince qui cerche gagner gens. L.1.c.9

Ex.

Ex. de la conference qui ſe fit à la Grange aux Merciers, qui fut depuis appellée le Marché, parce que les deux partis deſbauchoient des gens l'vn ſur l'autre.

Liure 1. chap 9. Les traictez de paix ſe doiuent faire par les gens & feables ſeruiteurs que les Princes ont, & gens d'aage moyen afin que leur foibleſſe ne les conduiſe à faire quelque marché des-hõneſte, ou à eſpouuanter leur maiſtre à leur retour plus que de beſoin, & pluſtoſt y doiuent eſtre empeſchez ceux qui ont receu quelque grace ou bien-faict de luy que nuls autres: mais ſur tout ſages gens car d'vn fol n'en fit iamais homme ſon proffit, & ſe doiuent pluſtoſt conduire ces traités loin que prés.

Liure 1. cha. 14. Il n'y eut iamais de ſi bonnes nopces qu'il n'y en euſt de mal diſnés. *Exemple au traicté de Conflans ou les vns firent ce qu'ils voulurent & les autres n'eurent rien.*

Liure 1. ch. 16. Il y a de bonnes gens qui ont ceſte gloire qu'il leur ſemble qu'ils vuideront des choſes là où ils n'entendent rien, car aucunefois leurs maiſtres ne leurs deſcouurent point leurs plus ſecrettes penſées. A la compagnie de tels que ie dy aduient que le plus ſouuent ne vont que pour parer la feſte & ſouuent à leurs deſpens, & va touſiours quelque humblet qui a touſiours quelque marché à part.

Liu. 1. ch. 16. Les Princes doiuẽt eſtre ſages à regarder à quelles gens ils baillent leurs beſongnes entre mains auſſi bien deuroient penſer ceux qui vont dehors pour eux, de s'entremettre de telles matieres. Et qui s'en pourroit excuſer & ne s'en empeſcher point [ſinon qu'on veit qu'eux meſmes y entendiſſent bien & euſſent affection à la matiere] ſeroit bien ſage.

C'eſt honneur à vn Prince de craindre ce que l'on doit & d'y bien preuoir.

Bien doit ſonger vn Prince s'il a de l'aage de faire ceſte excuſe, *ie ne penſois que telle choſe aduint*, car elle n'a point de lieu.

Les Princes ne craignent point de mettre en peril leur ſeruiteur quand ils en ont beſoin.

Il faut aux traictés auec les Princes, gens complaiſans & qui paſſent toutes choſes & toutes paroles pour venir à la fin de leur maiſtre.

ALLIANCES.

L. 6. c. 1 Entre les Roys de France & Empereurs y a grands ſermens & con-

federation de n'entreprendre rien l'vn ſur l'autre. *Pour ceſte raiſon Louys mit Cambray en main neutre, & rendit Queſnoy le Comte & Bouhain.*

PEVPLES ET SVBIETS.

La longue paix & la bonté du Prince rendent les ſubiets heureux & riches. *Exemple aux Eſtats de la maiſon de Bourgongne qu'il appelle terres de promiſſion, parce qu'ils eſtoient en paix depuis le Traicté d'Arras, & ne payoient que peu de tailles.* li.1.c.1

Au commencement d'vne guerre les peuples des villes eſcoutent qui ſera le plus fort. *Ex. des villes de Picardie quand l'armée du Comte de Charolois y entra.* li.1.c.1

C'eſt peu de choſe que du peuple, s'il n'eſt conduit par quelque chef, qu'il ayt en reuerence & en crainte, ſauf qu'il eſt des heures & des temps qu'en leur fureur ſont bien à craindre. Si le peuple n'eſt conduit il ſe rompt tout en deſordre. *Ex. de ceux du Liege.* li.1.c.1

Il ne faut point ſe repreſenter foible quand on veut reconforter vn peuple. *Ex. du Roy Louys XI. qui vint en grande compagnie à Paris, aſſiegé par les Princes de la Ligue du bien-public.* li.1.c.2

Quand le peuple a eſchappé le peril il en eſt inſolent. *Ex. de celuy du Liege. Il fut au pouuoir du Duc de Bourgongne de tailler en pieces les Liegeois qui eſtoient ſeparés & rompus, & le temps limité pour donner les oſtages eſtoit paſſé. Le conſeil du Conneſtable de S. Pol l'empeſcha, & neantmoins ils dirent vne heure apres qu'on ne les auoit oſé combattre.* li.1.c.2

VILLES, NATIONS.

Entre les Bourguignons ceux-là eſtoient les plus honnorés qui deſcendoient auec les archers. li.1.c.1

Paris eſt la cité à tout prendre, enuironnée de meilleur pays & plantureux, & eſt choſe quaſi incroyable que des biens qui y arriuent. li.1.c.1

A touſiours bien ſemblé aux Normans, & fait encores que ſi grand' Duché comme la leur requiert bien vn Duc. Et à la verité dire, elle eſt de grand' eſtime, & s'y leue de grands deniers. I'en ay veu leuer neuf cens li.1.c.13

cinquante mille francs. Aucuns dient plus.

Liu.1. ch.16. Les Bretons ſont ſages apres le coup.

L.1.c.1 Il n'eſt croyable la haine qu'auoient les villes de Dinan & Bouuines, l'vne contre l'autre, & ſi ne faiſoient gueres de mariage de leurs enfans, ſinon les vns auec les autres, car ils eſtoient loin de toutes les autres bonnes villes.

L.1.c.2 Ceux de Gand ayment bien le fils de leur Prince, mais le Prince non.

Li.1.c.2 A la verité dire apres le peuple du Liege, il n'en eſt nul plus inconſtant que ceux de Gand. Vne choſe ont-ils aſſés honneſte ſelon leur mauuaiſtié, car à la perſonne de leur Prince ne toucherent iamais, & les Bourgeois & les notables hommes ſont tres-bonnes gens, & tres-deſplaiſans de la folie du peuple.

Li.1.c.5 Sauoiſiens & Bourguignons de tout temps s'entre-aymoient tres-fort.

L.1.c.3. Les nobles de Dauphiné & Sauoiſiens eſtoient les principaux de la chaſſe de Mont lehery.

Li.1.c.8 Les Roys de France & les Roys de Caſtille ſont les plus alliés Princes qui ſoient en la Chreſtienté, car ils ſont alliés de Roy à Roy, de Royaume à Royaume & d'homme à homme, & obligés ſur de grandes maledictions de ſe bien garder.

L.1.c.12 Les Eſcoſſois ſe monſtrerent bien bonnes gens deuant le Liege, & ne bougerent du pied du Roy leur maiſtre, & tirerent largement fleſches deſquelles ils bleſſerent plus de Bourguignons que de Liegeois.

Li.1.c.5 La couſtume d'Angleterre eſt que quand ils ſont au deſſus de la bataille, ils ne tuent rien, & par eſpecial du peuple (car ils connoiſſent que chacun quiert leur complaire parce qu'ils ſont les plus forts) & ne mettent nuls à finance. Mais encores m'a cõté le Roy Edouard, quen toutes les batailles qu'il auoit gagnées, dés ce qu'il venoit au deſſus il montoit à cheual & crioit qu'on ſauuaſt le peuple & qu'on tuaſt les Seigneurs, car d'iceux n'eſchappoit nul, ou bien peu.

Liu.1. cha.17. Ceſte grace a le Royaume d'Angleterre aux guerres ciuiles par deſſus les autres Royaumes, que le pays, ne le peuple ne s'en deſtruict point, ny ne bruſlent, ny ne demoliſſent les edifices, & tourne la fortune ſur les gens de guerre, & par eſpecial ſur les nobles, contre leſquels ils ſont trop enuieux. Auſſi rien n'eſt parfait en ce monde.

De tous les peuples du monde celuy d'Angleterre eſt le plus enclin aux batailles. L.3.c.7

Han & Bohain ſont places tres-fortes. liu 3. cha.11.

Les Allemagnes ſont ſi grãdes & puiſſantes qu'il eſt preſque incroyable. li.4.c.1

Les choſes vont bien à la longue en Angleterre pour faire la guerre, car le Roy ne peut entreprendre vne telle œuure ſans aſſembler ſon Parlement, qui vaut autant comme les trois Eſtats, & qui eſt choſe iuſte & ſaincte, & en ſont les Roys plus forts & mieux ſeruis, quand ainſi le font en ſemblables matieres: car l'iſſuë volontiers n'en eſt pas briefue. Quand les Eſtats ſont aſſemblés il declare ſon intention, & demande aide ſur ſes ſubiects: ſi ce n'eſt pour paſſer en France, ou aller en Eſcoſſe, ou en frais ſemblables, & tres-volontiers, & bien liberalement il les octroyent, & ſpecialement pour paſſer en France, & eſt bien vne pratique que ces Roys d'Angleterre font (quand ils veulent amaſſer argent) que faire ſemblant d'aller en Eſcoſſe ou en France & faire armées, & pour leuer grand argent, ils font vn payement de trois mois, & puis rompent leur armée, & s'en retournent à l'hoſtel, & ils ont receu l'argent pour vn an. li.4.c.1

Les Suiſſes ont tant accouſtumé l'argent (dont ils auoient petite connoiſſance auparauant & ſpecialement de monnoye d'or) qu'ils ont eſté fort preſts à ſe diuiſer entre eux, autrement on ne leur ſçauroit nuire, tant ſont leurs terres aſpres & pauures, & eux bons combatans, parquoy peu de gens eſſayeront à leur courre ſus. li.6.c.4

Les premiers Suiſſes qui furent veus en ce Royaume, & qui ont donné le bruit à ceux qui ſont venus depuis eſtoient au ſiege de Paris à la guerre du bien-public, où ils ſe gouuernerent tres-vaillamment & en tous lieux où ils ſe trouuerent. li.1.c.6

Les Anglois ſont comme inutiles aux guerres de France. Si le Duc de Bourgongne s'en euſt voulu ayder, il euſt eſté beſoin que toute vne ſaiſon il ne les euſt perdus de veuë, pour leur ayder à dreſſer & conduire leur armée aux choſes neceſſaires, ſelon nos guerres de deçà. Car il n'eſt rien plus ſot, ne plus mal adroit quand il paſſent, premierement: mais en bien peu d'eſpace, ils ſont tres-bonnes gens de guerre, ſages & hardis. li.4.c.5

Il n'y a qu'vn grand Chambellan en Angleterre, & pour ce qu'il n'y en a qu'vn c'eſt vn grand office. li.6.c.3

Les Anglois ſont la fleur des Archers du monde. li.1.c.5

Les Anglois ſont ſoupçonneux. li.6.c.4

L.5.c.1. Les Anglois ont vn mot commun qu'autresfois m'ont dit, traitant auec eux: c'eſt qu'aux batailles qu'ils ont eues auec les François, touſiours ou le plus ſouuent il ont eu gain: mais en tous les traictés qu'ils ont eu à conduire auecque eux, ils y ont eu perte & dommage & ſeurement, à ce qu'il m'a touſiours ſemblé, i'ay connu gens en ce Royaume, auſſi dignes de conduire vn grand accord, que nuls autres que i'aye connus en ce monde, & par eſpecial de la nourriture de noſtre Roy.

L.6.c.5. Les Florentins changeoient de trois mois en trois mois, les Seigneurs qui auoient toute l'adminiſtration de la Cité.

L.4.c.9 Les Anglois ne ſont pas ſi ſubtils en traictés & appointemens, comme ſont les François, & (quelque choſe que l'on en die) ils vont aſſez groſſement en beſongne, mais il faut auoir vn peu de patience & ne debatre point coleriquement auec eux.

L.6.c.5. Les Italiens ne prennent pas les villes qu'ils aſsiegent ſi promptement que les François, ils ne ſçauent pas ſi bien la maniere de prendre places & de les deffendre, mais de tenir vn camp, d'y mettre bon ordre, tant aux viures qu'autres choſes qui ſont neceſſaires pour tenir les champs, ils le ſçauent mieux que nous.

L.5.c.2. Ie ne penſe point mentir de dire que ie croy que depuis la premiere bataille de Granſon, iuſques au treſpas du Roy noſtre maiſtre, leſdites villes & particuliers deſdits Suiſſes, ont amendé de noſtre Roy d'vn million de Florins de Rin. Et n'entens des villes que quatre, Berne, Lucerne, Fribourg, Surich, & leurs cantons qui ont leurs montagnes. Suiſſe en eſt vn qui n'eſt qu'vn village. I'en ay veu de ce village vn eſtant Ambaſſadeur auec autres, en bien humble habillement, qui neantmoins diſoit comme les autres ſon aduis. Soleurre & Ondreual s'appellent les autres cantons.

Liu.vi. ch.2. Les Anglois tant Nobles que communs & gens d'Egliſe, ſont enclins à la guerre contre ce Royaume, tant ſous couleur de leurs querelles qu'ils y pretendent, que pour l'eſperance d'y gagner, pource que Dieu a permis à leurs predeceſſeurs gagner en ce Royaume pluſieurs grandes batailles, & y auoir longue poſſeſſion, tant en Normandie qu'en Guyenne, qu'ils auoient poſſedée trois cens cinquante ans à l'heure que le Roy Charles VII. la gagna le premier coup, comme i'ay dit ailleurs, auquel temps ils emportoient de grandes deſpouilles & richeſſes en Angleterre, tant des Princes & Seigneurs de France qu'ils auoient eu leurs priſonniers, & en grand nombre, comme des villes & places qu'ils auoient priſes audit Royaume, & eſperent encores touſiours le faire ainſi: mais à grand peine

leur fuſt aduenuë telle aduanture du temps du Roy noſtre maiſtre, car il n'eut iamais hazardé ſon Royaume iuſques là, que de ſoy mettre à pié, ne toute la Nobleſſe dudit Royaume, pour les combattre comme l'on fit à Azincourt, & y euſt procedé plus ſagement s'il en fuſt venu iuſques-là.

Vn Comte de Flandres eſt peu de cas ſans le pays d'Artois qui eſt aſſis entre la France & eux, leur eſtant comme vne bride. Liu.5. ch.5.

Les offices & eſtats ſont plus deſirés en la ville de Paris qu'en nul autre du monde, car ceux qui les ont les font valoir ce qu'ils peuuent & non pas ce qu'ils doiuent, & y a offices ſans gages qui ſe vendent bien huit cens eſcus, & d'autres où y a gages bien petits qui ſe vendent plus que les gages ne ſçauroient valoir en quinze ans. Parquoy aduient que ſouuent nul ne ſe deſapointe, & ſouſtient la Cour de Parlement cét article. C'eſt la raiſon, mais auſſi il touche quaſi tous. Entre les Conſeillers ſe trouuent touſiours largement de bons & notables perſonnages, & auſſi il y en a aucuns mal conditionnez. Ainſi eſt-il en tous eſtats. Liu.1. ch.6.

MAISON DE BOVRGONGNE, ſa grandeur & ſa cheute.

Apres vne longue felicité & grandes richeſſes, & trois grands Princes, bons & ſages precedens ceſtuy-cy qui auoient duré ſix vingts ans ou plus, en bon ſens & vertu, Dieu donna ce Duc Charles qui continuellement tint ſes ſubiets en grande guerre, trauail & deſpence, & preſque autant aux iours d'Hiuer qu'en ceux d'Eſté, tant que beaucoup de gens riches & aiſez furent morts & deſtruits par priſon en ces guerres. Les grandes pertes commencerent deuant Nuz, qui continuerent par trois ou quatre batailles, iuſques à l'heure de ſa mort, & tellement qu'à ceſte derniere bataille eſtoit conſommée toute la force de ſon pays, & morts, ou deſtruits, ou pris toutes ces gens, qui euſſent ſceu ou voulu deffendre l'eſtat & l'honneur de ſa maiſon. Et ainſi (comme i'ay dit) ſemble que ceſte perte ayt eſté eſgale au temps qu'ils ont eſté en felicité: car (comme ie dy l'auoir veu grand, riche & honoré,) encores puis-ie dire auoir veu tout cela en ſes ſuiets, car ie cuide auoir veu & connu la meilleure part d'Europe: toutesfois ie n'ay connu nulle ſeigneurie, ne pays, tant pour tant, ny de beaucoup plus grande eſtenduë, encores qu'il fuſt tant abondant en richeſſes, en meubles & en edifices, & auſſi en toutes prodigalités, deſpences, feſtoyemens & cheres, cõme ie les ay veus pour le temps Liu.5. ch.9.

que i'y eſtois. Et s'il ſemble à quelqu'vn (qui n'y ait point eſté pour le temps que ie dy) que i'en dis trop, d'autres qui y eſtoient comme moy, parauanture diront que i'en dy peu.

Or a noſtre Seigneur, tout à vn coup, fait cheoir ſi grand & ſumptueux edifice, ceſte puiſſante maiſon qui a tant ſouſtenu de gẽs de bien & nourry, & tant eſté honnorée & pres & loin, & par tant de victoires & de gloires, que nul autre à l'enuiron n'en receut autant en ſon temps, & luy a duré ceſte bonne fortune & grace de Dieu l'eſpace de ſix vingts ans, que tous les voiſins ont ſouffert (comme France, Angleterre, Eſpagne) & tous, à quelquefois la ſont venus requerir, cõme l'auez veu par experience du Roy noſtre maiſtre, qui en ſa ieuneſſe, & viuant le Roy Charles VII. ſon pere, s'y vint retirer ſix ans, au temps du bon Duc Philippe qui amiablement le receut. D'Angleterre y ay veu les deux freres du Roy Edouard, c'eſt aſſauoir le Duc de Clarence & le Duc de Cloceſtre, qui depuis ſ'eſt faict appeller Roy Richard, & de l'autre party du Roy Henry (qui eſtoit de la maiſon de Lanclaſtre) y ay veu toute ceſte lignée ou peu ſ'en falloit. De tous coſtez ay veu ceſte maiſon honorée, & puis tout en vn coup cheoir ce que deſſus deſſoubs, & la plus deſolée & deffaicte maiſon, tant en Prince qu'en ſuiets, que nuls voiſins qu'ils euſſent.

ENNEMIS.

L. 4. ch. 8. Il n'y a choſe au monde qu'vn Prince ne doiue faire, pour jetter l'ennemy hors de ſon Royaume, mais il ne doit point conſentir à luy donner terre. *Par. du Roy Louys XI. pour renuoyer Edoüard IIII. delà l'eau, & adiouſtoit qu'il mettroit toute choſe en peril & hazard pluſtoſt que de luy donner des places.*

ENTREPRISES.

L. 2. ch. 1. En toutes entrepriſes il faut mettre Dieu de la part de tous poincts.

Liu. 2. ch. 10. Il faut eſtre tardif & craintif à entreprendre & pourſuiure ſi bien ce qui eſt entrepris qu'on ne puiſſe faillir d'eſtre le plus fort. *Tel fut Louys XI.*

BATAILLES.

L. 1. ch. 3. La ſouueraine choſe du monde és batailles ſont les Archers, mais

qu'ils ſoient à milliers (car en petit nombre ne valent rien) & que ce ſoient gens mal montez, à ce qu'il n'ayent point de regret à perdre leurs cheuaux, ou que du tout n'en ayent point, & valent mieux pour vn iour en ceſt office ceux qui iamais ne veirent rien que les bien exercitez. Et auſſi telle opinion tiennent les Anglois, qui ſont la fleur des Archers du monde.

Les batailles ſont à la main de Dieu, qui diſpoſe de la victoire à ſon plaiſir. L. 1. ch. 3.

Les choſes ne tiennent pas aux champs comme elles ſont ordonnées en chambre. *Ex. de la bataille de Montlehery, où le Comte de Charolois fit tout le contraire de ce qui auoit eſté reſolu.*

A qui que ce ſoit, eſt bien à craindre de mettre ſon eſtat en hazard d'vne bataille qui s'en peut paſſer. Car pour vn petit nombre de gens que l'on y perd, ſe muent & changent les courages des gens de ceſtuy qui perd plus qu'il n'eſt à croire, tant en eſpouuentement de leurs ennemis, qu'en meſpris de leur maiſtre, & de ſes priuez ſeruiteurs, & entrent en murmures & machinations, demandans plus hardiment qu'ils ne ſouloient: & ſe courrouſſent quand on les refuſe. Vn eſcu luy ſeruoit plus auparauant, que ne feroient trois. Et ſi celuy qui a perdu eſtoit ſage, il ne mettroit de ceſte ſaiſon rien en hazard auec ceux qui ont fuy: mais ſeulemẽt ſe tiẽdroit ſur ſes gardes, & eſſayeroit de trouuer quelque choſe de leger à vaincre, où ils peuſſent eſtre les maiſtres, pour leur faire reuenir le cœur, & oſter la crainte. En toutes façons vne bataille perduë a touſiours grand queuë, & mauuaiſe pour le perdant: vray eſt que les conquerans les doiuent cercher pour abreger leur œuure, & ceux qui ont les bonnes gens de pied & meilleurs que les voiſins, comme nous pouuons auiourd'huy dire Anglois, ou Suiſſes: Ie ne le dy pas pour deſpriſer les autres nations, mais ceux-la ont eu de grandes victoires, & leurs gens ne ſont point pour longuement tenir les champs, ſans eſtre exploitez, comme ſeroient François ou Italiens, qui ſont plus ſages, ou plus aiſez à conduire. Au contraire celuy qui gaigne deuient en reputation & eſtime de ſes gens, plus grande que deuant. Son obeyſſance accroiſt entre tous ſes ſubiets. On luy accorde en ceſte eſtime, ce qu'il demande. Ses gens en ſont plus courageux, & plus hardis. Auſſi leſdits Princes ſ'en mettent aucunesfois en ſi grand gloire, & en ſi grand orgueil, qu'il leur en meſchet par apres, & de ceci ie parle de veuë: & vient telle grace de Dieu ſeulement. L. 1. ch. 4.

On doit bien craindre de ſe mettre en hazard d'vne bataille qui n'y eſt contrainct: & ſi force eſt qu'on y vienne, faut mettre, auant le coup, Liu. 2. cha. 4.

toutes les doutes dont on ſe peut aduiſer. Car volontiers ceux qui font les choſes en crainte, y donnent les bonnes prouiſions, & plus ſouuent gaignent que ceux qui y procedent auec grand orgueil: combien que quand Dieu y veut mettre la main, rien n'y vaut.

Liu. 5. Vn chacun doit faire ce qu'il peut & ce qu'il doit vn iour de bataille, & recognoiſtre que c'eſt vn des accompliſſemens des œuures que Dieu a commencees aucunefois par petites mouuetez & occaſions, & en donnant la victoire aucunesfois à l'vn & aucunesfois à l'autre: Et eſt ceci myſtere ſi grand, que les Royaumes & grandes Seigneuries en prennent aucunesfois fins & deſolations, & les autres accroiſſement, & commencement de regner.

GVERRE.

La guerre entre deux grands Princes eſt bien aiſée à commencer, mais tres-mauuaiſe à appaiſer, pour les choſes qui y aduiennent & qui en deſcendent: car maintes diligences ſe font de chacun coſté pour greuer ſon ennemy, qui en ſi ſoudain moment ne ſe peuuent r'appeller.

C'eſt grand' folie à vn Prince de ſoy ſouſmettre à la puiſſance d'vn autre, par eſpecial quand ils ſont en guerre.

L. 2. ch. 10. C'eſt vne grande eſpece d'orgueil ou de folie, de penſer eſtre trop fort, & le font aucunefois les Capitaines pour eſtre eſtimés de hardieſſe, ou pour n'auoir aſſez de connoiſſance de ce qu'ils ont à faire.

Auec les autres choſes propices à faire conqueſtes, ſi le treſ-grand ſens n'y eſt tout le demeurant n'eſt rien, & croy qu'il faut que cela vienne de la grace de Dieu.

Qui a le proffit de la guerre, en a l'honneur.

Liu. 5. ch. 18. A commencer la guerre & à l'entreprendre, ne ſe faut point tant haſter, & a l'on aſſez temps: & ſi vous dy que les Roys & Princes en ſont trop plus forts, quand ils l'entreprennent du conſentement de leurs ſuiets, & en ſont plus craints de leurs ennemis. Et quand ce vient à ſe deffendre on voit venir ceſte nuée de loin, & ſpecialement quand c'eſt d'eſtrangers, & à cela ne doiuent de bons ſuiets rien plaindre ne refuſer, & ne ſçauroit aduenir cas ſi ſoudain, où l'on ne puiſſe bien appeller quelques perſonnages tels que l'on puiſſe dire. Il n'eſt point fait ſans cauſe, & en cela n'vſent

point de fiction, ny entretenir vne petite guerre à volonté & ſans propos, pour auoir cauſe de leuer argent.

Les plus grans maux viennent volontiers des plus forts: car les foibles ne cherchent que patience.

GENS DE GVERRE.

Ie croy bien que les gens-d'armes de ſolde ſont bien employez ſoubs l'auctorité d'vn ſage Roy ou Prince, mais quand il eſt autre, ou qu'il laiſſe enfans petits, l'vſage à quoy les employent leurs Gouuerneurs n'eſt pas touſiours proffitable, ny pour le Roy, ny pour ſes ſubiets. L. 3. c. 3

Les gens-d'armes ſont ſans ceſſe par le pays, ſans rien payer, faiſans les autres maux & excez infinis, que chacun de nous ſçait: car ils ne ſe contentent point de la vie ordinaire, & de ce qu'ils trouuent chés le laboureur, dont ils ſont payez: ains au contraire battent les pauures gens, & les outragent & contraignent d'aller chercher pain, vin & viures dehors: & ſi le bon homme a femme ou fille qui ſoit belle, il fera que ſage de la bien garder. Toutefois (puis qu'il y a payement) il ſeroit bien aiſé à y mettre ordre, & que les gens-d'armes fuſſent payez de deux mois en deux mois pour le plus tard, & ainſi n'auroient point d'excuſe de faire les maux qu'ils font, ſoubs couleur de n'eſtre point payez. Car l'argent eſt leué & vient au bout de l'an. Ie dy cecy pour noſtre Royaume qui eſt plus oppreſſé & perſecuté de ce cas que nul autre Royaume, ne nulle autre Seigneurie que ie connoiſſe, & ne ſçauroit nul y mettre le remede qu'vn ſage Roy. Les autres pays voiſins ont autre punition. Liure 5. Ch. 18.

SIEGES.

Combien qu'aucunefois les ſaillies ſoient bien neceſſaires, ſi ſont elles bien dangereuſes pour ceux de dedans vne place, car ce leur eſt plus de perte de dix hommes qu'à ceux de dehors de cent, car leur nombre n'eſt point pareil: & ſi n'en peuuent point recouurer quand ils veulent, & ſi peuuent perdre vn chef ou vn conducteur, qui eſt cauſe bien ſouuent que le demeurant des compagnies de gens de guerre ne demandent qu'à abandonner les places. L. 2. ch. 22.

Liure 5. chap. 3. Aux ſieges des places la perte d'vn ſeul homme eſt aucunefois cauſe de preſeruer ſon maiſtre d'vn grand inconuenient, encores qu'il ne ſoit de ſa maiſon, ne de lignée grande, mais que ſeulement le ſens & la vertu y ſoient. *Exemple de Cohin Anglois qui eſtant tué d'vn coup de canon dedans Nancy, les Anglois qu'il commandoit ſe mutinerent & firent rendre la ville.*

L. 5. c. 6 Depuis qu'vn Prince a poſé ſon ſiege & fait tirer ſon artillerie deuant vne place (ſi aucuns y viennent pour y entrer & la reconforter contre luy) ils ſont dignes de mort, par les droicts de la guerre. Toutefois il ne s'en vſe point en nos guerres, qui ſont aſſez plus cruelles que la guerre d'Italie & d'Eſpagne, la où on vſe de ceſte couſtume.

Le deſeſpoir du ſecours fait que les aſſiegez mettent toutes choſes en aduenture. *Ex. de la furieuſe ſaillie de ceux du Liege qui faillirent à prendre ou tuer le Roy & le Duc de Bourgongne.*

VICTOIRE.

Liu. 6. cha. 2. On hauſſe touſiours le nombre des vaincus. I'ay veu en beaucoup de lieux ou l'on diſoit pour vn homme qu'on en auoit tué cent, pour leur complaire, & auec telles menſonges s'abuſent bien aucunefois les maiſtres.

L. 2. ch. 2. Celuy qui gaigne en guerre deuient en reputation & eſtime de ſes gens, plus grande que deuant. Son obeyſſance accroit. On luy accorde ce qu'il demande. Ses gens ſont plus hardis & courageux.

CHANGEMENTS.

Au prologue. Les mutations ſont grandes apres le decez des grands & puiſſants Princes, & ont les vns pertes & les autres gain.

L'vne partie du monde ne ſçait point comme l'autre vit & ſe gouuerne.

Liu. 4. ch. 11. Les grands changemens ne viennent point de fortune, qui n'eſt rien qu'vne fiction Poëtique. L'*Auteur dit cecy ſur la ruine du Conneſtable & conclud en ces termes.* Celuy ſeroit bien ignorant qui croiroit qu'il y euſt fortune, ne cas ſemblable qui euſt ſceu guider vn ſi ſage homme à

eſtre mal voulu de ces deux Princes, à vn coup (qui en leur vie ne s'accorderent à rien qu'en cecy) & encores plus fort du Roy d'Angleterre qui auoit eſpouſé ſa niepce, & qui merueilleuſement aymoit tous les parens de ſa femme, & par eſpecial ceux de ceſte maiſon de S. Pol. Il eſt vray ſemblable & choſe certaine qu'il eſtoit eſloigné de la grace de Dieu, de ſoy eſtre mis l'ennemy de ces trois Princes, & n'auoir vn ſeul amy qui l'euſt oſé loger pour vne ſeule nuict, & autre fortune ny auoit mis la main que Dieu, & ainſi en eſt aduenu & aduiendra à pluſieurs autres, qui apres les grandes & longues proſperitez tombent en grandes aduerſitez.

Quand vn grand homme a tout perdu le ſien, il ennuie bien toſt à ceux qui le ſouſtiennent. *Exemple de René Duc de Lorraine retiré en France apres que le Duc de Bourgongne eut pris ſon pays.*

Dieu prepare des vouloirs extraordinaires aux Princes quand il luy plaiſt de muer leur fortune. *Exemple du Duc Charles de Bourgongne qui s'obſtina au ſecond ſiege de Nancy, contre l'aduis de ſon Conſeil.* Liu. 5. 5. ch.

PROSPERITE, ADVERSITE.

Vn mal ne vient iamais ſeul. L. 3. ch. 5.

La proſperité rend les peuples orgueilleux. *Ex. de ceux d'Arras.* L. 4 c. 3

Les Princes ſont orgueilleux & ne cherchent les vrais remedes en leur infortune, dont le premier eſt de retourner à Dieu & penſer ſi en rien on l'a offencé, & s'humilier deuant luy, & connoiſtre ſes meffaits: car c'eſt luy qui determine de tels procez ſans ce qu'on luy puiſſe propoſer nul erreur. Apres cela, fait grand bien de parler à quelque amy de ſes priuez, & hardiment plaindre ſes douleurs, & n'auoir point de honte de monſtrer ſa douleur deuant l'eſpecial amy, car cela allege le cœur & le reconforte, & les eſprits reuiennent en leur vertu parlant ainſi à quelqu'vn en conſeil, ou bien faut prendre autre remede par quelque exercice & labeur, car il eſt force puis que nous ſommes hommes, que telles douleurs paſſent auec paſſion grande, ou en public, ou en particulier. L. 5 c. 1

En temps d'aduerſité chacun murmure & meſpriſe toutes les œuures de l'affligé. *Exemple du Duc de Bourgongne apres la perte des batailles de Granſſon & de Morat.* L. 5 c. 7

Il faut tenir pour ſeur que les grandes proſperités des Princes, ou leurs grandes aduerſités procedent de la diuine ordonnance. L. 5 c. 12

Si les

Liu. 1. ch. 13. Si les gens eſtoient touſiours bien ſages, ils ſeroient ſi moderez en leurs paroles, en temps de proſperité, qu'ils ne deuroient point auoir cauſe de changer leur langage en temps d'aduerſité. *Les Flamens durant la vie & la proſperité de leur Duc, ne parloient pas au Roy ny du Roy en telle reuerence qu'ils ont fait depuis.*

L'affliction trouble l'eſprit & mue la complexion. *Cela fut reconnu au Duc de Bourgongne apres la bataille de Granſon. Il ne fut iamais ſi ſage qu'il auoit eſté, ſa colere & chaleur naturelle eſtoit ſi grande auparauant qu'il ne beuuoit point de vin, & apres on luy faiſoit boire tout pur.*

DIVISION.

Liu. 1. ch. 16. Par diuiſion ſe perdent toutes les bonnes choſes du monde, & ſi eſt quaſi impoſſible que beaucoup de grands Seigneurs enſemble, & de ſemblable eſtat ſe puiſſent longuement entretenir, ſinon qu'il y ait chef par deſſus tous, & ſi ſeroit beſoin que celuy la fuſt ſage & bien eſtimé pour auoir l'obeyſſance de tous.

Liure 1. cha. 16. Vn ſage Prince ayant pouuoir de dix mille hommes, & façon de les entretenir, eſt plus à craindre & eſtimer que ne ſeroient dix qui en auroient chacun ſix mille, tous alliez & confederez enſemble, pour autant qu'ils ont tant de choſes à demeſler & accorder entre eux, que la moitié du temps ſe perd auant qu'il y ait rien conclud ny accordé.

L. 2. c. 1. Le vray ſigne de la deſtruction d'vn pays eſt quand ceux qui ſe doiuent tenir enſemble ſe ſeparent & s'abandonnent. *Exemple de la ville de Dinand qui ſe ſepara de l'alliance qu'elle auoit auec la ville de Liege.*

L. 3. c. 7 Les partialitez ſont bien à craindre à vn Royaume quand elles aduiennent, & y apportent de grands dommages. *Exemple des diuiſions d'Angleterre entre les maiſons d'Yorck & de Lanclaſtre.*

L. 3. c. 8 Quand vn diſcord commence encores qu'il n'y ait que deux ou trois Princes ou moindres perſonnages qui s'en meſlent auant que ceſte feſte ait duré deux ans, tous les voiſins y ſont conuiez.

L. 4. c. 9 Partialité ne commença iamais en pays que la fin n'en fuſt dommageuſe, & mal-aiſée à eſteindre.

Liu. 5. ch. 18. Les diuiſions ſont ſources de guerre par leſquelles vient mortalité & famine, & tous ces maux procedent de faute de foy.

Il faut connoiſtre (veu la mauuaiſtié des hommes, & par eſpecial des

Grands qui ne connoiſſent & qui ne croyent point qu'il ſoit vn Dieu,) qu'il eſt neceſſité que chacun Seigneur & Prince ait ſon contraire pour le tenir en crainte & humilité : ou, autrement nul ne pourroit viure ſous eux ny aupres d'eux.

ESMOTIONS ET SEDITIONS.

Aux troubles & ſeditions les plus meſchants ſont les plus hardis.

LIBERALITE.

Les biens & les honneurs ne ſe departent point à l'appetit de ceux qui les demandent. Au Prologue.

Le Roy Louys XI. donna beaucoup aux Egliſes. En aucunes choſes euſt mieux vallu moins : car il prenoit des pauures pour le donner à ceux qui n'en auoient aucun beſoin. Au fort, en nul n'a meſure parfaicte en ce monde. liu. 5. cha. 18.

IVSTICE ET INIVSTICE.

Il ya des Princes qui puniſſent ſoubs ombre de iuſtice, & ont gens de meſtier preſts à leur complaire, qui d'vn peché veniel font vn peché mortel. S'il n'y a matiere ils trouuent des façons de diſſimuler à ouyr les parties & les teſmoins, pour tenir la perſonne & la deſtruire en deſpence, attendant touſiours ſi nul ne ſe veut plaindre de celuy qui eſt detenu, & à qui ils en veulent. Si ceſte voye ne leur eſt ſeure aſſez, & bonne pour venir à leur intention, ils en ont d'autres plus ſoudaines : & diſent qu'il eſtoit bien neceſſaire pour donner exemple, & font les cas tels qu'ils veulent & que bon leur ſemble. A d'autres qui tiennent d'eux & qui ſont vn peu forts, procedent par la voye de fait à leur dire. Tu deſobeys, ou fay contre l'hommage que tu me dois : & procedent par force à luy oſter le ſien, ſi faire le peuuent (au moins il ne tient point à eux) & le font viure en grande tribulation. Celuy qui ne leur eſt que voiſin (s'il eſt fort & aſpre) ils ne le laiſſent viure : mais, s'il eſt foible il ne ſçait où ſe mettre. Ils diront qu'il a ſouſtenu leurs ennemis, ou ils voudront faire viure leurs gens-d'armes en ſon pays, ou achepteront querelles, ou trouueront occaſion de le deſtruire, ou ſouſtiendront ſon voiſin contre luy, & luy preſteront gens. De leurs ſubiets, ils deſ-apointent ceux qui auront bien ſeruy Liu. v. ch. 18.

leurs predeceſſeurs, pour faire gens neufs, pource qu'ils mettent trop à mourir.

PVNITION.

Lia. 4. ch. 13. A voir les choſes que Dieu a faictes de noſtre temps & faict chacun iour, ſemble qu'il ne veuille rien impuny & peut-on voir euidemment que ces eſtranges ouurages viennent de luy : car ils ſont hors des œuures de nature & ſont ſes punitions ſoudaines, & par eſpecial contre ceux qui vſent de violence & de cruauté, qui communément ne peuuent eſtre petits perſonnages, mais treſ-grands, ou de Seigneurie, ou d'auctorité de Prince.

INIVRES, OFFENCES ET OVTRAGES.

Ceux qui ſont aux grandes auctorités, & les Princes doiuent beaucoup craindre à faire, ne dire tels outrages ; & regarder à qui ils les dient : car de tant qu'ils ſont plus grands, portent les outrages à plus grand deſplaiſir & dueil, car il ſemble aux outragez qu'ils en ſeront plus notés pour la grandeur & autorité du perſonnage qui les outrage, & s'il eſt leur maiſtre ou leur ſeigneur, ils en ſont deſeſperez d'auoir honneur ne bien de luy, & plus de gens ſeruent pour l'eſperance des biens a venir, que pour les biens qu'ils ont ia receus. *Exemple du dementy que le Conneſtable donna en la conference de Roye au Seigneur d'Imbercourt.*

PRVDENCE, EXPERIENCE, Occaſion.

L. 12. ch. 3. I'ay veu peu de gens en ma vie qui ſçachent fuir à temps, n'euiter leurs mal'heurs, ne cy n'ailleurs : car les vns n'ont point d'experiẽce d'auoir veu à l'œil leurs pays voiſins, qui eſt grand' faute à tout homme de bien, car auoir veu les choſes par experience cela donne grand ſens & grand hardement. Les autres ont trop d'amour à leurs biens, à leurs femmes, & à leurs enfans. Et ces raiſons ont eſté cauſe de faire perir beaucoup de gens de bien.

Gens qui n'ont point d'experience ſouſtiennent aſſez d'arguz mal fondez, & à peu de raiſon. Parquoy fait bon vſer de l'opinion de celuy qui dit, *Que l'on ne ſe repent iamais pour parler peu, mais bien ſouuent de trop parler.* L.1.c.7.

SECRET.

Les premiers iours que les Princes ſe ſont departis l'vn de l'autre, tous les bons comptes de ce que l'on a remarqué en eux ſe dient en l'oreille & bas, & apres par inaduertence s'en parle en diſnant & en ſoupant, & puis eſt raporté de deux coſtés, car peu de choſes y a ſecrettes en ce monde, par eſpecial de celles qui ſont dittes. Liu.11. cha.8.

SCIENCE.

Vn Prince ou homme de quelque eſtat qu'il ſoit, ayant force & auctorité là où il demeure, & par deſſus les autres, s'il eſt bien lettré & qu'il ayt veu ou leu, cela l'amendera ou empirera: car les mauuais empirent de beaucoup ſçauoir, & les bons en amendent. Mais toutesfois il eſt à croire que le ſçauoir amende pluſtoſt vn homme qu'il ne l'empire, & n'y euſt-il que la honte de connoiſtre ſon mal, ſi eſt-ce aſſez pour le garder de mal-faire, au moins de n'en faire pas tant, & s'il n'eſt bon, ſi voudra-il feindre de ne vouloir faire nul tort à perſonne, & en ay veu pluſieurs experiences entre les grands perſonnages, & que le ſçauoir les a retirez de bien mauuais propos, & ſouuent, & auſſi la crainte de la punition de Dieu, dont ils ont plus grande connoiſſance que les gens ignorans qui n'ont ne veu, ne leu. L. 5. ch.18.

HISTOIRE.

C'eſt grand auantage aux Princes d'auoir veu des Hiſtoires en leur ieuneſſe, eſquelles ſe voyent largement de telles aſſemblées & de grandes fraudes, tromperies & pariuremens, qu'aucuns des anciens ont fait les vns vers les autres, & pris & tuez ceux qui en telles ſeuretez s'eſtoient L.2.c.6

fiez. Il n'eſt pas dit que tous en ayent vſé, mais l'exemple d'vn eſt aſſez pour en faire ſages pluſieurs, & leur donner vouloir de ſe garder: & eſt, ce me ſemble l'vn des grands moyens de rendre vn homme ſage, eſt d'auoir leu les Hiſtoires anciennes, & apprendre à ſe conduire & garder, & entreprendre ſagement par icelles, & par les exemples de nos predeceſſeurs. Car noſtre vie eſt ſi briefue qu'elle ne ſuffit à auoir de tant de choſes experience. Ioint auſſi que nous ſommes diminués d'aage, & que la vie des hommes n'eſt ſi longue comme elle ſouloit, ny les corps ſi puiſſants.

Tous les liures qui ſont faicts ne ſeruiroient de rien, ſi n'eſtoit pour r'amener en memoire les choſes paſſées, & qu'auſſi plus on void de choſes en vn ſeul liure en trois mois, que n'en ſçauroient voir à l'œil & entendre par experience vingt hommes de rang, viuans l'vn apres l'autre.

Combien que les ennemis, ne les Princes ne ſoient point touſiours ſemblables, (encores que les matieres le fuſſent) ſi faict-il bon d'eſtre informé des choſes paſſées.

NOVRRITVRE.

Liu. 1. ch. 9. Tous les hommes qui iamais ont eſté grands & fait grandes choſes, ont commencé fort ieunes. Et cela git à la nourriture, ou vient de la grace de Dieu. *Cecy eſt dit par l'autheur ſur la bonne nourriture du Roy Louys XI. ſans laquelle il luy euſt eſté impoſſible de trouuer ſource aux grands affaires qu'il eut au commencement de ſon regne, & pour blaſmer celle des ſeigneurs de ſon temps qui n'eſtoient nourris qu'à faire les ſots en habillemens & en paroles.* De nulles lettres ils n'ont connoiſſance. Vn ſeul ſage homme on n'entremet à l'entour. Ils ont des Gouuerneurs à qui on parle de leurs affaires & à eux rien, & ceux la diſpoſẽt de leurſdites affaires, & tels ſeigneurs y a qui n'ont que treize cẽs liures de rente qui ſe glorifient de dire, Parlez à mes gens, cuidans par ceſte parolle contrefaire les treſ-grands ſeigneurs. Auſſi ay-ie bien veu ſouuent leurs ſeruiteurs faire leur proffit d'eux, en leur donnant bien à connoiſtre qu'ils eſtoient beſtes. Et ſi d'auanture quelqu'vn s'en reuient & veut connoiſtre ce qui luy appartient, c'eſt ſi tard qu'il ne ſert plus de gueres.

Les ſubiets d'vn Prince ſe doiuent bien douloir quand ils voyent ſes enfans mal nourris & entre mains de gens mal conditionnés.

NATVRE.

Le ſens naturel parfaictement bon precede toutes autres ſciences qu'on ſçauroit apprendre en ce monde. *Exemp. de Louys XI. qui ſans connoiſſance de lettres a eu la reputation & l'effect du plus ſage Prince de ſon ſiecle.*

ESPERANCE.

Tout bien conſideré noſtre ſeule eſperance doit eſtre en Dieu, car en ceſtuy-là giſt toute noſtre fermeté & toute bonté, qui en nulle choſe du monde ne ſe pourroit trouuer. Mais chacun de nous le connoiſt tard & apres que nous en auons eu beſoin, toutesfois vaut encores mieux tard que iamais. A la fin du premier liure.

VIEILLESSE.

L'ancien aage du pere fait endurer patiemment les hardieſſes du fils. *Exemp. de Phil. Duc de Bourgongne qui diſſimula le mauuais traictement que le Comte de Charolois fit à ceux de la maiſon de Croï.* 1.3.c.2.

PREVOYANCE.

Les ſages gens voyent de ſi loin que leur vie n'eſt pas ſuffiſante pour voir la moitié des choſes qu'ils preuoyent. L.3.c.8

VIGILANCE ET NONCHALANCE.

Aux Princes inſenſés qui font mal leurs affaires on ne doit rien reprocher, mais ceux qui ont bon ſens & ſont de leurs perſonnes bien diſpo- 2.6.c.4

ſez,& n'employent point le temps à autre choſe qu'à faire les fols & à eſtre oiſifs,on ne leur doit point plaindre quand mal leur aduient, mais ceux qui departent le temps, & ſelon leur aage, vne fois en ſens & en conſeil,autresfois en feſtes & en plaiſirs, ceux là ſont bien à louer & les ſubiets bien-heureux d'auoir tel maiſtre.

L.1.c.6 Il fait bon bien faire tandis qu'on a loiſir,& que Dieu donne ſanté & entendement aux hommes. *Exemp. de Louys XI. qui remit aux derniers iours de ſon regne de pouruoir aux deſordres & miſeres de ſon Royaume,& fut preuenu de la mort en ces diſcours.*

ORGVEIL ET PRESOMPTION.

L.3.c.3. C'eſt vne folie de ne craindre ſon ennemy & ne vouloir craindre rien. *Exem. du Roy Edouard IIII. qui ne ſe ſoucioit des menées que faiſoit le Comte de Vvaruich lequel le chaſſa d'Angleterre.*

L.3.c.2. Il n'y a nulle occaſion pourquoy vn Prince doiue pluſtoſt encourir l'ire de Dieu,que de ce que toutes les graces & honneurs qu'il reçoit en ce monde,il les eſtime tous eſtre procedés de ſon ſens & de ſa vertu, ſans les attribuer du tout à Dieu comme il doit. *Exemple du Duc de Bourgongne.*

L.1.c.4. L'on ne doit trop eſtimer de ſoy par eſpecial vn grand Prince, mais d'en connoiſtre que les graces & bonnes fortunes viennent de Dieu.

L.4.c.3. C'eſt grand' faute à vn Prince d'eſtimer plus ſon opinion que de pluſieurs, & cela leur donne aucunefois de grandes douleurs & pertes qui ne ſe peuuent recouurer. *Exemp. du Roy Edouard IIII. qui ne creut le conſeil qu'on luy donna d'aſſiſter la Princeſſe de Bourgongne contre le Roy.*

L.3.c.5 Les Princes orgueilleux en leurs infortunes ne cherchent les vrais remedes & ne recourét à Dieu qui ſeul determine les procez des batailles.

PERFIDIE.

L.3.c.6. Toutes les raiſons ne ſçauroient couurir la faute de foy & d'honneur. *Contre le Duc de Bourgongne qui permit que le Conneſtable fut pris apres luy auoir donné ſauf conduit.*

L.3.c.4. Vn bon Prince ne doit iamais conſentir à aucun vilain tort ny deſloyauté quelque conſeil qu'on luy en ſçache donner.

DEVOIR.

Vouloir eſpouuanter ſon maiſtre & le tenir en ſuſpition, n'eut iamais bonne yſſuë. *Exemple du Comte d'Armagnac & du Conneſtable de S. Pol.*

L'audace vient volontiers à ceux qui ont bien ſeruy, car il leur ſemble que leurs merites ſont tels, que l'on doit beaucoup endurer d'eux, & qu'on ne s'en peut paſſer. Mais les Princes au contraire ſont d'opinion qu'on eſt tenu a les bien ſeruir, & le tiennent bien en leur dit & ne deſirent qu'à ſe depecher de ceux qui les rudoyent. Liu. 5. ch. 22.

Ceux qui diſent ou eſcriuent des choſes preſques oppoſites à leurs penſées prennent beaucoup de peine pour abbreger leur vie.

HOMME DE BIEN.

Il n'y a point de peril de mettre vn affaire entre les mains d'vn homme de bien & d'honneur. *C'eſt le iugement que fit Louys XI. du ſeigneur de Leſcun, lequel encores qu'il ſuiuit le party contraire au Roy, ſi ne voulut il auoir intelligence auec les Anglois, ny conſentir que les places de Normandie leur fuſſent baillées.* Liu. 1. ch. 12.

La perſonne d'vn homme ſeul eſt aucunefois cauſe de preſeruer ſon maiſtre d'vn grand inconuenient: encore qu'il ne ſoit de ſa maiſon, ne de lignée grande, mais que ſeulement le ſens & la vertu y ſoient. *La perte de Cohin fut cauſe de celle de Nancy pour le Duc de Bourgongne.* Liu. 5. ch. 5.

FIN.